UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

ÉCOLE DOCTORALE ED 395

« MILIEUX, CULTURES ET SOCIÉTÉS DU PASSÉ ET DU PRÉSENT »

Doctorat

Histoire moderne et contemporaine

MARCHAND Romain

Henri de La Tour (1555-1623)

Thèse dirigée par Jean DUMA

Soutenue le 27 novembre 2014

Jury :

- Michel CASSAN
- Laurence CROQ
- Jean DUMA
- Nicolas LE ROUX
- Didier POTON

Résumé

Henri de La Tour d'Auvergne (1555-1623), vicomte de Turenne, maréchal et duc de Bouillon, est l'un des principaux lieutenants d'Henri de Navarre pendant les guerres de religion. Jouissant d'une belle longévité, il est impliqué dans la plupart des événements politiques des années 1570, avec la formation du mouvement des Malcontents, à sa mort, en particulier sous la régence de Marie de Médicis et lors du déclenchement de la guerre de Trente ans. L'approche du personnage a longtemps été brouillée par les campagnes de libelles lancées contre lui à la fin de sa vie et par les critiques de Sully, Richelieu et Rohan dans leurs mémoires, qui font de lui un éternel trublion, ingrat à l'égard du roi et prompt à la révolte. Cette dégradation de son image s'explique par le contexte politique des années 1610 au cours desquelles il joue un rôle majeur. Elle constitue une réaction à la spectaculaire affirmation politique et sociale de la maison La Tour d'Auvergne depuis le milieu du XVe siècle, processus dans lequel il joue un rôle décisif. Elle s'explique par la tension dynamique qui apparaît, à partir de son avènement à Sedan en 1591, entre ses fonctions de sujet du roi de France, de chef de file du parti protestant et de prince souverain étranger. Henri de La Tour jouit d'une grande capacité d'action en raison de sa polyvalence – ambassadeur, chef de guerre, prince lettré, bâtisseur, législateur – et des puissants réseaux dans lesquels il s'intègre, et qu'il contrôle parfois, dans le royaume de France et dans l'Europe protestante.

Mots clés : Turenne, Sedan, guerres de religion, régence, parti protestant, Henri IV, réseaux de clientèles.

Summary

Henri de La Tour d'Auvergne (1555-1623), viscount of Turenne and maréchal-duc de Bouillon, was one of Henri de Navarre's principal lieutenants during the French Wars of Religion. Having lived a long life, he was involved in most of the political events during the 1570's, from the creation of the Malcontents, to his death, particularily during the reign of Marie de Medicis and the Thirty years war. Towards the end of his life, satirical writings and criticism from Sully, Richelieu and Rohan, marred understanding of his actions, portraying him as a perpetual troublemaker, ungrateful to the king and quick to revolt. This negative portrait of his character is due to the political context of the 1610's during which he was one of the main figures. Such a distortion is a reaction to the spectacular political and social ascent of the House of La Tour d'Auvergne from the middle of XVth century onwards in which he played a leading role. It is also due to a dynamic tension starting with his arrival in Sedan in 1591, in his duties as a subject of the King of France, as leader of the Huguenots and as a sovereign prince abroad. His great reactivity is explained by his varied functions – as ambassador, war leader, a well-read prince, builder, legislator – and his participation at the heart of powerful networks, which he sometimes controlled, throughout the Kingdom of France and Protestant Europe.

Key Words : Turenne, Sedan, Wars of religion, regency, Huguenots, Henri IV, patronage networks.

Université Paris Ouest - École doctorale Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent
Bât.A, 3ème étage, bureau 306B
200, avenue de la République, 92001 NANTERRE

Table des matières

RÉSUMÉ 2

SUMMARY 2

TABLE DES MATIÈRES 3

REMERCIEMENTS 9

INTRODUCTION : HENRI DE LA TOUR ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRES 10

PREMIÈRE PARTIE : HÉRITAGES ET FORMATION (1555-1574) 38

CHAPITRE 1 : LES LA TOUR D'AUVERGNE AU MILIEU DU XVIE SIÈCLE 42

I. Les La Tour d'Auvergne et le pouvoir royal *44*

1. Une source problématique : la table généalogique de la maison d'Auvergne de Baluze 44
2. Anne IV de La Tour : l'initiateur du processus d'affirmation familial 46
3. Antoine de La Tour : le continuateur 51
4. François II de La Tour, chef de guerre et diplomate sous François Ier 53
5. François III : une courte mais brillante carrière au service du roi 59

II. Des stratégies matrimoniales pour conforter la promotion de la maison La Tour d'Auvergne *63*

1. Dans la branche aînée : de brillantes alliances en Europe 64
2. Dans la branche cadette : des mariages qui confortent l'emprise locale des La Tour d'Auvergne… 68
3. … et qui les lient progressivement aux Montmorency 71

III. La maison La Tour d'Auvergne et la vicomté de Turenne *75*

1. Une union indissociable 75
2. Des privilèges exceptionnels 77

IV. Les La Tour d'Auvergne au milieu du XVIe siècle *86*

1. Une noblesse ancienne et reconnue 86
2. François III de La Tour : un courtisan 88
3. Le vicomte entre culture humaniste et idéaux chevaleresques 95
4. Le vicomte face à la rupture confessionnelle 100

Conclusion *106*

CHAPITRE 2 : LES PREMIERS PAS D'UN JEUNE COURTISAN (1555-1572) 108

I. Une petite enfance placée sous le regard du roi et du connétable *110*

1. Un petit-fils du connétable Anne de Montmorency 110
2. Le filleul du roi 113
3. Un testament problématique 117
4. La difficile désignation des tuteurs 118

II. Une éducation humaniste avortée ? *124*

1. Les mémorialistes face à l'offre éducative très variée au milieu du XVIe siècle 124
2. La formation d'un courtisan 128

III. Le vicomte de Turenne, un courtisan à la cour des Valois *133*

1. Être courtisan à la cour des Valois 133
2. Un courtisan passif entre les partis (1565-1572) 138
3. Les enjeux du rapprochement avec François de Valois 146

Conclusion *151*

CHAPITRE 3 : TURENNE ET LES MALCONTENTS (1572-1574) 152

I. Bouillon face à la Saint-Barthélemy *154*

1. L'ambassade anglaise, ou le grand projet irénique du roi 154
2. La Saint-Barthélemy : le rêve irénique brisé 158
3. Bouillon face à l'impensable de la Saint-Barthélemy 161

II. La participation de Turenne au mouvement des Malcontents *169*

1. Un jeune homme de dix-sept ans au siège de La Rochelle 170
2. Turenne et le rapprochement des catholiques et des protestants autour de François d'Alençon 175
3. Le mouvement des Malcontents à ses origines 178
4. Deux objectifs avortés : libérer les princes et prendre les armes (1573-1574) 181
5. Le temps des déclarations et des prises d'armes 188

Conclusion *193*
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE 194

DEUXIÈME PARTIE : LE LIEUTENANT DU ROI DE NAVARRE (1574-1591) 195

CHAPITRE 4 : LE TEMPS DES CHOIX ET DES RUPTURES (1574-1577) 198
I. Le cœur des Mémoires *199*
1. Henri de La Tour mémorialiste 200
2. La construction des Mémoires du duc de Bouillon 207
II. Les mobilités d'Henri de La Tour et leurs enjeux *211*
1. 1572-1577 : l'explosion des mobilités 213
2. De l'Île-de-France aux provinces de Gascogne et Guyenne : le grand basculement 216
3. Hiérarchie des lieux et triangle aquitain 221
4. Indications topographiques et mémoires : des usages militaires aux usages narratifs 228
III. Un temps de mutation des réseaux sociaux *231*
1. L'année 1574, un temps de rupture 232
2. La reconfiguration des relations de Turenne avec les Montmorency 237
3. La prise de distance avec la cour et la famille royale 243
4. Turenne et ses clientèles locales 248
5. Au service du vicomte : sa maison domestique 253
6. Turenne, Alençon et Navarre : tiraillement, rupture et basculement 255
IV. Une conversion sincère *261*
1. Une conversion controversée 262
2. Un long processus de conversion 264
3. Turenne au service de la cause protestante 268
V. La formation d'un prince humaniste *271*
1. L'initiation humaniste du vicomte à la cour de Nérac 271
2. Une formation humaniste parachevée en captivité 272
Conclusion *275*
CHAPITRE 5 : LE VICOMTE ET LA VICOMTÉ AU CŒUR DES GUERRES CIVILES 276
I. Le vicomte de Turenne lieutenant général *278*
1. La prise d'armes du vicomte de Turenne 278
2. Une première campagne victorieuse malgré des conditions défavorables 280
3. Le délicat exercice des fonctions de lieutenant général 282
4. Turenne et l'union des opposants au roi autour de François d'Alençon 286
II. Le vicomte de Turenne chef de guerre *289*
1. Le vicomte de Turenne poliorcète 289
2. Turenne et l'organisation de la défense sur la Dordogne (1586) 293
3. La capacité du vicomte à lever des hommes 295
4. Une action controversée à Coutras 300
III. Corps souffrant et construction de la grandeur sociale *305*
1. Exposition à l'âpreté des conditions naturelles 306
2. Être un noble au XVIe siècle : payer l'impôt du sang 308
3. Être un noble au XVIe siècle : défendre son honneur dans le duel 310
4. Des données médicales révélant l'importance prise par le vicomte de Turenne 313
IV. La vicomté au cœur des guerres civiles *316*
1. Diffusion du calvinisme et violences confessionnelles 316
2. Une occupation violente en 1586 319
3. Une crise particulièrement grave : la révolte des Croquants 321
Conclusion *326*
CHAPITRE 6 : LE VICOMTE DE TURENNE ET LE ROI DE NAVARRE 327
I. Navarre, Turenne et la guerre *329*
1. Donner des ordres et transmettre des renseignements 330
2. Turenne et la collecte du renseignement 334
II. La primauté de Turenne dans la maison et l'entourage du roi de Navarre *341*
1. Une primauté acquise lors de conflits 341
2. Turenne, le roi de Navarre et les femmes de la cour de Nérac 344
III. Turenne, Navarre et le parti protestant *346*
1. Des débuts peu prometteurs 346
2. Un processus d'affirmation continue 347
IV. Turenne lieutenant et ambassadeur du roi de Navarre *353*
1. Négocier la paix : les accords de Nérac 353

2. Faire appliquer la paix : une mission du lieutenant général ... 356
3. Négocier des renforts : une mission de l'ambassadeur ... 358
Conclusion ... *362*
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE ... 364

TROISIÈME PARTIE : DEVENIR PRINCE SOUVERAIN ... 366

CHAPITRE 7 : HENRI DE LA TOUR PRINCE SOUVERAIN DE SEDAN ... 369
I. La principauté de Sedan en 1591 ... *370*
1. Des terres souveraines occupant une position stratégique ... 370
2. Sedan, principauté calviniste ... 374
3. Un conflit désastreux avec la Lorraine ... 378
II. L'arrivée d'Henri de La Tour et le redressement de la principauté (1591-1593) ... *383*
1. « Raisons d'Estat » ou récompense : les motivations de la candidature du vicomte de Turenne ... 383
2. La reprise de l'offensive contre la Lorraine ... 388
3. Mettre en scène les victoires du duc de Bouillon ... 393
III. Conserver la souveraineté : la succession de Charlotte ... *399*
1. La mort de Charlotte ... 399
2. L'intervention royale dans la succession de Charlotte ... 402
3. Les enjeux économiques de la succession de Charlotte ... 406
Conclusion ... *414*
CHAPITRE 8 : LE DUC DE BOUILLON, LA FIN DES GUERRES CIVILES ET LA PAIX (1591-1602) ... 415
I. Servir Henri IV dans les années 1590 ... *417*
1. Henri de La Tour négociateur ... 417
2. L'apogée d'une carrière de chef de guerre : l'élévation au maréchalat ... 418
3. Henri de La Tour chef de guerre ... 421
4. Un maréchal modèle pour la propagande royale ... 427
5. Le duc de Bouillon et l'alliance anglaise (1596) ... 432
II. Le duc de Bouillon, le parti protestant et Henri IV de la conversion à l'édit de Nantes ... *436*
1. La conversion du roi : une rupture ? ... 436
2. Les négociations de l'édit de Nantes : une rébellion ouverte contre le roi ? ... 440
Conclusion ... *447*
CHAPITRE 9 : LA MISE À L'ÉPREUVE (1602-1606) ... 448
I. De Fontainebleau à Sedan, chronique d'une résolution de conflit ... *452*
1. La conjuration du maréchal Biron ... 452
2. La fuite du duc de Bouillon (automne-hiver 1602) ... 454
3. De la recherche d'une solution diplomatique à la marche sur Sedan (1603-1606) ... 458
II. Interpréter une affaire complexe ... *465*
1. La culpabilité et ses enjeux ... 465
2. Orgueil et soumission ... 469
3. Au cœur de l'affaire : la souveraineté de Sedan ... 474
4. Un processus qui aboutit à un accord gagnant-gagnant ... 475
5. L'affaire Bouillon : un pivot biographique et politique ... 477
Conclusion ... *481*
CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE ... 482

QUATRIÈME PARTIE : ÊTRE UN GRAND (1606-1623) ... 483

CHAPITRE 10 : UN PRINCE RÉFORMATEUR ET BÂTISSEUR ... 487
I. Trois décennies de profondes transformations ... *488*
1. Une intense production législative ... 488
2. Les transformations du paysage sedanais sous Henri de La Tour ... 495
3. Une principauté rayonnante grâce à l'académie ... 499
II. Un prince réformateur, bâtisseur, urbaniste ? ... *505*
1. Les objectifs d'Henri de La Tour ... 505
2. La mise en œuvre du projet princier ... 511
3. Des La Marck à Henri de La Tour : la continuité d'une œuvre urbanistique mal connue ... 514
4. Un prince bâtisseur ou urbaniste ? ... 517
5. Le palais des princes et l'hôtel de Bouillon : des palais dignes d'un Grand du royaume ... 521
Conclusion ... *528*
CHAPITRE 11 : UN ACTEUR MAJEUR DES AFFAIRES DU ROYAUME DE FRANCE ... 529
I. Un Grand à la cour de France ... *531*

1. Un courtisan à la cour des Bourbons ... 531
2. Le duc de Bouillon entre Sedan et la cour ... 534
3. Les enjeux des cérémonies royales ... 537
4. Arbitre, patron et broker ... 541
5. Le duc de Bouillon face à Bassompierre ... 545
II. Un positionnement complexe entre le pouvoir royal, les Grands et le parti protestant ... 548
1. Des correspondants aux réseaux ... 549
2. Le duc de Bouillon et sa maison domestique ... 553
3. Des liens puissants avec les La Trémoille et les Montmorency ... 557
4. À l'égard de la famille royale : entre révolte et continuité épistolaire ? ... 560
5. Henri de La Tour et les Grands ... 564
6. La détérioration progressive des relations avec le parti protestant ... 566
7. Le duc de Bouillon et les parlementaires : un réseau en perte de vitesse ... 571
8. Des liens solides avec les princes étrangers et leurs ministres ... 574
III. 1606-1617 : du retour aux affaires aux révoltes nobiliaires ... 578
1. Les signes avant-coureurs du rétablissement (1606-1610) ... 579
2. 1610 : le grand retour en politique ... 584
3. 1610-1614 : le retour des Grands ... 589
4. 1614-1617 : l'action de Bouillon dans les révoltes nobiliaires ... 595
5. La dégradation de l'image du duc de Bouillon jusqu'en 1617 ... 605
Conclusion du chapitre ... 610
CHAPITRE 12 : L'INFIRME DE SEDAN ... 611
I. Le temps des rumeurs et de la diabolisation du duc de Bouillon ... 613
1. La complainte du duc de Bouillon et de son épouse ... 613
2. Le court-bouillon des Rebelles, accomodé à la sausse des Reistres d'Allemagne ... 617
II. Un homme privé de tout moyen d'action ... 621
1. La longue agonie du duc de Bouillon ... 621
2. Une situation financière difficile dans les terres souveraines ... 624
III. Spectateur, acteur et médiateur ... 629
1. Henri de La Tour, médiateur entre le parti protestant et le roi ... 630
2. Henri de La Tour et le déclenchement de la guerre de Trente ans ... 634
Conclusion du chapitre ... 641
CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE ... 642

CONCLUSION ... 646

UN ACTEUR MAJEUR MAIS MÉCONNU D'UNE PÉRIODE MOUVEMENTÉE ... 647
UNE STATURE POLITIQUE PATIEMMENT CONSTRUITE EN FRANCE ET DANS L'EUROPE PROTESTANTE ... 648
UN PRINCE ACCOMPLI DANS TOUS LES DOMAINES ... 650
UN PRINCE PROTESTANT, BAROQUE ET CONSERVATEUR ... 651
UN DESTIN POLITIQUE REMARQUABLE ... 652

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE ... 654

I. SOURCES MANUSCRITES ... 655
Archives Nationales ... 655
Bibliothèque nationale - Département des manuscrits occidentaux ... 660
Archives départementales des Ardennes ... 662
Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ... 662
Archives et bibliothèque municipale de Sedan ... 663
Archives et bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais ... 664
Archives du Château de Chantilly ... 664
Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme français ... 664
Autres fonds d'archives et bibliothèques en France ... 666
Fonds d'archives et bibliothèques à l'étranger ... 667
II. SOURCES IMPRIMÉES ... 668
Bibliothèque nationale - Département des imprimés ... 668
Bibliothèque de la société d'histoire et d'archéologie du Sedanais ... 706
Autres bibliothèques ... 707
III. BIBLIOGRAPHIE ... 710
Ouvrages généraux ... 710

Ouvrages généraux sur la période *710*
Dictionnaires *710*
Biographies et approches de la biographie *711*
Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon *712*
Famille La Marck et principauté de Sedan *713*
Famille La Tour d'Auvergne et vicomté de Turenne *715*
Etudes urbaines et régionales *716*
Vie religieuse *716*
Institutions *717*
Pratiques du pouvoir et vie de cour *717*
Le royaume de France au temps des guerres civiles (1562-1598) *719*
Le royaume de France pendant le premier XVIIe siècle (1598-1623) *722*
Noblesse et société *723*
Mode de vie aristocratique *725*
Clientèles et réseaux *726*
Approches méthodologiques des mémoires et du genre autobiographique *727*
Approches méthodologiques des libelles et de la publication *728*
Culture, éducation, médecine *729*
Économie *730*
Conflits religieux en Europe et diplomatie *731*
Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français *733*
IV. SITOGRAPHIE 737

ANNEXES 739

1) CORRESPONDANCE D'HENRI DE LA TOUR ET D'ELISABETH DE NASSAU 740
2) DÉPLACEMENTS D'HENRI DE LA TOUR DANS LE ROYAUME DE FRANCE (1574-1586) 740
3) HENRI DE LA TOUR DANS LE TRIANGLE AQUITAIN (1574-1586) 743
4) BLESSURES ET MALADIES D'HENRI DE LA TOUR DE 1573 À 1591 753
5) RÉCIT DU DUEL ENTRE LE VICOMTE DE TURENNE ET DURAS 754
6) ITINÉRAIRE DE LA GRANDE AMBASSADE (1590-1591) 756
7) SUCCESSION LA MARCK : 756
a. Testament de Guillaume-Robert de la Marck *756*
b. Testament de Charlotte de la Marck *759*
c. Transaction du 25 août 1601 : *760*
8) LA RÉVOLTE DES CROQUANTS VUE PAR LE PARLEMENT DE TOULOUSE ET LES AUTORITÉS MUNICIPALES DE PÉRIGUEUX 764
a. Extrait des registres du parlement de Toulouse – année 1594 ..... *764*
b. Extrait du registre de l'hôtel de ville de Périgueux – années 1594-1595 ..... *765*
9) LETTRE D'ABOLITION 770
10) LES CRÉANCIERS D'HENRI DE LA TOUR POUR LE RASSEMBLEMENT DE SA RANÇON 771
11) LISTES DES PROFESSEURS ET MODÉRATEURS DE L'ACADÉMIE DE SEDAN SOUS HENRI DE LA TOUR 773
a. Membres du conseil des modérateurs *773*
b. Liste des recteurs *774*
c. Principaux du collège de Sedan *774*
d. Professeurs du collège *774*
12) RÉCIT DE L'AFFAIRE MONTMORENCY PAR BASSOMPIERRE 777
13) LIBELLES 778
a. Le court-bouillon des Rebelles, accomodé à la sausse des Reistres d'Allemagne *778*
b. Les cris du peuple ; envoyés au ciel, contre les ennemis de la paix, adressés au duc de Bouillon *781*
c. Lettre de Monsieur le duc de Bouillon au Roy, sur la déclaration publiée contre luy sous le nom de Sa Majesté le 13 février 1617 ..... *781*
d. Lettre de Monsieur le duc de Bouillon,… envoyée à Sa Majesté, le vingt deuxiesme de juin 1621 ..... *783*
14) COMMISSION DU PRINCE DE CONDÉ AU DUC DE BOUILLON 785
15) RUMEURS CONCERNANT LE DUC DE BOUILLON (1594-1623) 786

16) JOURNAL DE SANTÉ D'HENRI DE LA TOUR (1614-1623) 788
17) SAISIES À SEDAN (1580-1624) 791

INDEX DES PERSONNAGES 793

TABLE DES ILLUSTRATIONS 802

TABLEAUX 802
GRAPHIQUES 802
CARTES 803
FIGURES 803

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur Jean Duma pour sa patience tout au long du travail de recherche, commencé au lendemain de mon admission à l'agrégation en 2006, puis de rédaction de cette thèse ainsi que pour les nombreuses remarques formulées au fil des relectures successives du texte, lesquelles m'ont permis de l'améliorer de façon importante.
Je suis très reconnaissant à Laurence Croq pour la qualité des conseils qu'elle me prodigue depuis l'été 2003 et ma première visite aux Archives nationales, et qui ont porté leurs fruits en maîtrise, pour le CAPES et l'agrégation externe, et tout particulièrement dans la phase finale de rédaction de cette thèse, à partir de janvier 2014.
Je remercie Géraud de La Tour d'Auvergne pour nos entretiens très éclairants ainsi qu'Henri Zuber pour le prêt, pendant près de deux ans, de l'exemplaire personnel de sa thèse de l'École des Chartes, soutenue en 1982, ce qui m'a permis de m'appuyer sur son travail pour affiner mes conclusions et accéder, grâce au catalogue de la correspondance, au résumé des lettres conservées hors de France. Je suis reconnaissant à Ariane Boltanski pour sa relecture des éléments concernant le patrimoine et la maison d'Henri de La Tour, à Fadi El Hage d'avoir toujours répondu promptement à mes interrogations sur les maréchaux de France, au docteur Claire Bonneville et à Colette Mallet, sage-femme, pour avoir vérifié les parties médicales.

Au cours de ces huit années de master et de doctorat, j'ai longuement fréquenté la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, les archives du château de Chantilly, les archives départementales des Ardennes et des Pyrénées-Atlantiques, la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français ainsi que les archives municipales de Sedan et la section du patrimoine de la médiathèque de Sedan. Je remercie les personnels pour leur disponibilité et pour les facilités accordées pour consulter ou numériser les documents, mais aussi pour les conseils prodigués et les nouvelles perspectives de recherche ou de fonds d'archives ouvertes lors de nos échanges, en particulier avec Françoise Hardy à Sedan, grâce à sa remarquable connaissance des fonds qu'elle conserve, et avec Sébastien Haguette, Michel Carraz et Jacques Rousseau, de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais. Je suis par ailleurs reconnaissant à mes collègues d'histoire-géographie et chefs d'établissement du Collège Jean Vilar (Les Mureaux) et du Lycée des Sept Mares (Maurepas) d'avoir tenu compte de la thèse dans la répartition des services et la confection des emplois du temps, ce qui m'a permis de mener de front mes activités d'enseignant et de doctorant mais les a conduit à supporter des contraintes supplémentaires.

Je dédie ce travail à ma mère Élisabeth, à mon père Éric et ma sœur Mélanie, dont le soutien fut aussi multiforme que constant, et qui m'ont beaucoup aidé, chacun dans son domaine, ma mère ayant relu à plusieurs reprises l'intégralité du texte. Tour à tour réjouis de ma fréquentation d'Henri de La Tour, qui a servi de prétexte à des excursions touristiques et gastronomiques dans les Ardennes et dans le Périgord, ou parfois lassés de ses incessantes intrusions, ils voient aujourd'hui le fruit de leur patience et de leur bienveillance.

Je suis reconnaissant à tous ceux qui, parents, amis ou collègues, m'ont soutenu, en particulier pendant les moments plus difficiles, m'ont permis de diversifier mes approches par nos discussions ou m'ont relu.

En mémoire de mes grands-parents et amis qui n'ont pas vu la fin de cette grande aventure.

Rocquencourt, le 2 juillet 2014.

Introduction : Henri de La Tour entre histoire et mémoires

Henri de La Tour, né en 1555, vicomte de Turenne devenu duc de Bouillon et prince souverain de Sedan en 1591, a laissé après sa mort le 23 mars 1623 une trace mémorielle contrastée. Le jugement immédiat de ses contemporains est exprimé de façon classique dans l'ode rédigée par Du Moulin[1] lors de ses obsèques :

> « Ce Duc salutaire à la France,
> Qui n'en cognoist plus de pareils,
> Luy donnoit de sages conseils
> Avec une brave éloquence[2].»

Indépendamment des convenances imposées par le style littéraire de l'oraison funèbre[3], ce passage dresse le portrait d'un acteur majeur des affaires du royaume de France. Du Moulin présente Henri de La Tour comme un prince idéal car il est à la fois un guerrier valeureux terrifiant ses ennemis et un prince doué de toutes les vertus[4]. L'ode se clôt sur l'éternité des vers, qui font perdurer la gloire par-delà la destruction des tombeaux.

Cette ode concentre les éléments constitutifs du *topos* du grand prince. Les condoléances envoyées à ses proches par trois contemporains soulignent davantage l'estime dont il bénéficie. Le 3 avril, Duplessis-Mornay écrit à Henri de La Trémoille, neveu du duc de Bouillon, à l'annonce de ce décès : « à l'esgard neantmoins du lieu que ce grand & très illustre personnage remplissoit si dignement en la Chrestienté, elle est vrayment publique. Tellement que c'est à tous les gens de bien à s'en condouloir avec vous[5]». Aersen, agent des

---

[1] Pierre de Moulin (1568-1658), professeur de philosophie et premier pasteur du temple de Charenton puis à Sedan où il se réfugie en 1621.

[2] DU MOULIN P., *Ode dédiée à la mémoire de feu Mgr le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan & Raucourt, Vicomte de Turenne, Premier mareschal de France, &c*, p. 11. L'ode est dédiée à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, fils aîné et successeur d'Henri de La Tour.

[3] SAULNIER V. L., « L'oraison funèbre au XVIe siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 10, 1948, p. 128.

[4] Les vertus relevées sont : la force, le jugement, la prudence, le courage, la sagesse, les conseils, l'éloquence, le commandement des hommes, le contrôle des passions et la gravité.

[5] Lettre de Duplessis à Henri de La Trémoille du 4 avril 1623, écrite de La Forest-sur-Sèvre (Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme français, Ms 370, t. 1 : « Copies de lettres de Duplessis au duc et à la duchesse de La Trémoille et à Du Monceau », f° 378-379).

Provinces-Unies en France[1], quant à lui, exprime au jeune Frédéric Maurice, fils aîné d'Henri de La Tour, la douleur ressentie par les états généraux des Pays-Bas à l'annonce de la disparition de son père et replace la fidélité des états généraux aux princes de Sedan dans une relation de « contrechange »[2]. Pour finir, Flavigny, agent du conseil d'État de la ville de Strasbourg, annonce à l'anmeister Peter Storch la mort d'Henri de La Tour « qu'on nous a celée icy longtemps ; c'est une perte indicible au public[3]».

Ces éléments, qui émanent d'autorités protestantes ou de leurs représentants, convergent tous : lors de son décès, Henri de La Tour jouit d'une bonne réputation auprès des protestants français et étrangers. Quelques semaines plus tôt, de la mi-février à la mi-mars 1623, le jeune Frédéric-Maurice a séjourné à Paris et rapporte à sa mère ses différentes rencontres[4]. Même s'il s'agit de pratiques conventionnelles pour un jeune prince introduit à la cour, elles permettent de dresser les contours des réseaux de relations curiaux et diplomatiques du duc de Bouillon dans la capitale alors qu'il ne s'y est pas rendu depuis 1617. Frédéric-Maurice rencontre en effet ses cousins les Montmorency, la reine mère et la reine, le duc de Nevers et les ambassadeurs de Hollande et d'Espagne.

Ce n'est que longtemps après sa mort que les jugements deviennent profondément ambivalents. Des anathèmes sont lancés contre lui par Richelieu qui procède dans ses *Mémoires*[5] à une relecture intégrale de la vie du duc de Bouillon articulée autour de l'opposition entre ce dernier et le président Jeannin[6], et de la prémisse suivante : « Ce fut un homme sans religion, et de plus d'extérieur et d'apparence que de réalité de foi, d'une ambition démesurée, factieux et inquiet, qui ne pouvoit vivre ni laisser vivre aucun sans repos[7]. » Sully, dans les *Œconomies royales*, composées après son éviction des affaires en 1611[8], reprend l'opposition entre le bon conseiller du roi – lui-même – et le rebelle déloyal – le duc de Bouillon. La

---

[1] CUIGNET J.-C., *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Éditions Grancher, 2007, p. 37.
[2] Archives municipales de la ville de Sedan, fonds Gourjault, carton 131, pièce n° 8, lettre collective des états généraux des Pays-Bas sur la mort du duc de Bouillon, 1623, signée Aersen.
[3] Lettre de Flavigny à Peter Storch du 18 avril 1623 (*Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683) tirée des archives municipales de Strasbourg*, éditée par E. de Bouteiller et E. Hipp, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie,1882, p 258-260).
[4] Archives nationales 273 AP 180, lettres de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne à Élisabeth de Nassau des 16, 18, 20 et 28 février et des 6 et 14 mars 1623.
[5] R. Mousnier insiste sur les précautions méthodologiques à prendre face à cet ouvrage commencé fin 1631 (donc bien après le décès du duc de Bouillon et une fois la place de Richelieu au pouvoir définitivement confortée par la Journée des Dupes en novembre 1630) dans lequel Richelieu se fait historien. L'ouvrage s'intitulait à l'origine *Histoire du roi Louis XIII* et devint par confusion de libraire les *Mémoires du cardinal de Richelieu*.
[6] Le président Jeannin est décédé le 22 mars 1623 et le duc de Bouillon le lendemain.
[7] RICHELIEU, *Mémoires du cardinal de Richelieu*, Paris, Renouard, 1907, t. 3, p. 295.
[8] Le contexte d'écriture a un impact sur le portrait fait par Sully qui reproche – non sans raison – au duc de Bouillon d'avoir eu un rôle majeur dans sa perte de pouvoir en janvier 1611.

prémisse de Richelieu et l'opposition entre la figure du bon et du mauvais serviteur constituent la matrice d'une interprétation rétrospective : tous les évènements ambivalents de la vie d'Henri de La Tour sont mis en exergue et en relation grâce à des raccourcis. De juxtapositions en anathèmes, un récit téléologique se met en place : Henri de La Tour est un maudit, dont chacun des actes est sujet à caution[1]. Tout au long du XVIIe et du XVIIIe siècles, les notices concernant Henri de La Tour sont marquées par un débat supplémentaire : le fait qu'Henri IV a tout fait pour lui conserver la principauté de Sedan après la mort de son épouse Charlotte de La Marck en 1594, dépossédant par-là même les branches Maulévrier et Montpensier de la famille La Marck, ce que Saint-Simon considère comme une usurpation : « En voilà assez, ce semble, pour demeurer persuadé que Sedan ni Bouillon ne furent jamais duchés, principautés encore moins souverainetés, que l'un et l'autre sont restés à monsieur Bouillon - La Tour fort précairement pour ne pas dire fort étrangement[2]. » Henri de La Tour est donc un personnage connu dont la compréhension est brouillée par une matrice interprétative[3]. Il est donc nécessaire de s'interroger sur les causes et les modalités du basculement de la façon de considérer le personnage entre sa mort et les siècles suivants afin de pouvoir l'étudier sans donner systématiquement acte à cette logique rétrospective ni lui dénier toute légitimité.

Parce qu'il est vu comme un mauvais conseiller et un « mécontent professionnel[4] », Henri de La Tour est fréquemment comparé au duc de Rohan (1579-1638), en particulier pour les décennies 1610 et 1620 puisque tous les deux se révoltent contre le pouvoir royal, le premier sous la régence et le gouvernement de Marie de Médicis, le second pendant les dernières guerres protestantes. Les deux personnages apparaissent bien comme des doubles et il est nécessaire de réévaluer cette comparaison car elle sert l'interprétation rétrospective d'Henri de La Tour en focalisant l'attention sur la dernière décennie de sa vie et sur son opposition au pouvoir royal et en insistant sur son ambition, trait de caractère partagé par les deux hommes[5]. Cependant, d'autres comparaisons sont possibles avec Bassompierre (1579-1646) car, comme Henri de La Tour, il jouit d'une grande privauté avec Henri IV et est un courtisan réputé[6], mais aussi avec Lesdiguières (1543-1626), qui est un des grand capitaines protestants

---

[1] MARCHAND R., « Henri de La Tour 1555-1623 », mémoire de master 2 sous la direction de Jean Duma, Université de Nanterre, soutenu en juin 2007.

[2] SAINT-SIMON, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, édités par Sainte-Beuve, Paris, Hachette, 1856, t. 5, p. 310.

[3] MARCHAND R., « Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, un personnage connu et mal connu », *in* HAMON M. et ROVERE A. (dir.), *Être reconnu en son temps : personnalités et notables aux Temps modernes*, Paris, Éditions du CTHS, 2012, p. 91-96.

[4] *Correspondance intime de Henri de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon (1555-1623)*, édités par TULOT J.-L., p. 6.

[5] DEWALD J., « Politics, culture, and the French aristocracy: the example of Henri de Rohan », *in* LEONHARD J. et WIELAND C. (éd.), *What Makes the Nobility Noble? Comparative Perspectives from the Sixteenth to the Twentieth Century*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2011, p. 164-177.

[6] LEMOINE M., *La Faveur et la Gloire, le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2012.

des guerres de Religion[1] et qui offre l'avantage d'appartenir à la même génération, et enfin Duplessis-Mornay, qui exerce le gouvernement de Saumur au moment où Henri de La Tour est prince de Sedan[2], des années 1590 aux années 1620[3]. De telles comparaisons peuvent permettre de mieux comprendre Henri de La Tour en diversifiant les angles d'approche, en révélant de nouvelles facettes du personnage, en s'interrogeant sur le caractère original ou non de ses modalités d'action.

Depuis l'époque de Richelieu, cette grille de lecture de l'action d'Henri de La Tour focalise les interprétations successives. Ainsi, toutes les biographies des membres de la maison[4] de La Tour d'Auvergne aux XVIIe et XVIIIe siècles sont en réalité des réponses à cette macule initiale. Elles font du héros biographé un personnage idéal paré de toutes les vertus et visent un objectif pédagogique découlant d'une conception de l'*historia magistra vitae*[5]. Le maréchal de Turenne (1611-1675), fils cadet d'Henri de La Tour, devient ainsi un exemple à imiter : « Voilà votre modele, UNIQUE ESPERANCE D'UNE ILLUSTRE MAISON : lisez & relisez sans cesse cet Ouvrage ; dites-vous à vous-même, quand vous tomberez dans les fautes trop communes à la jeunesse, Turenne auroit il fait de même ? Hâtez vous de sortir de l'enfance, & montrez de bonne heure que vous serez un jour digne des Héros dont le sang coule dans vos veines : ils vous invitent à marcher sur leurs traces, & je sens déjà que vous écouterez leur voix ; c'est par là seul que vous pourrez récompenser les soins, le zele & la tendresse infinie d'un serviteur fidele qui s'est dévoué à votre éducation[6]. »

---

[1] GAL S., *Lesdiguières, prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007.

[2] MARCHAND R., « Sedan, la France et Henri de Turenne », mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Duma, Universitié de Nanterre, soutenu en juin 2004.

[3] DAUSSY H., *Les Huguenots et le roi, le combat politique de Philippe Duplessis Mornay (1572-1600)*, Droz, Genève, 2002.

[4] « Personne morale détentrice d'un domaine composé à la fois de biens matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, et, le plus souvent, des deux ensemble. » (LEVIS-STRAUSS C., « Nobles sauvages », *Culture, science et développement, contribution à une histoire de l'homme : mélanges en l'honneur de Charles Morazé*, Toulouse, Privat, 1979, p. 41-55 cité par HADDAD É., *Les comtes de Belin : fondation et ruine d'une « maison » (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009, p. 138.

[5] Ces biographies relèvent de ce que F. Dosse appelle « l'âge héroïque » à visée pédagogique, au même titre que les biographies des empereurs romains de l'Antiquité, les récits hagiographiques des saints martyrs et confesseurs, les biographies chevaleresques du Moyen Âge, et celles des rois de France. « Avec le XVIIe siècle, la rupture moderne s'amplifie et accompagne une accélération du mouvement d'individualisation. En même temps la concentration des pouvoirs entre les mains de la royauté a tendance à focaliser les regards sur le destin de quelques individus d'exception par leur rôle et notamment le premier d'entre eux, le roi. » (DOSSE F., *op. cit.*, p. 172). Cela aboutit au succès des *Vies*.

[6] De RAMSAY, *Histoire du vicomte de Turenne maréchal-général des armées du Roi*, Paris, 1774, t. 1, p. III.

Études généalogiques et biographiques sont, de surcroît, des moyens pour l'exaltation des prétentions sociales de la famille[1], ce qui modifie sensiblement la perspective d'approche de ces textes car ils rendent indissociables l'individu et sa maison : le prestige acquis et visé par la maison ne serait pas envisageable si ses membres n'en avaient pas posé les jalons, leur action vient enrichir le patrimoine mémoriel et immatériel de la maison en lui conférant la dignité des faits d'armes et du service au roi[2]. Cela explique le rappel systématique des hauts faits du maréchal Turenne, ainsi que de la grandeur et du prestige de la maison, de ses alliances, et des qualités de chacun de ses princes : « Il seroit superflu de parler de la maison du duc de Bouillon. Toute la France sçait qu'elle est par son ancienneté, & la grandeur de son origine, une des plus illustres entre les premieres du Royaume, & les étrangers la connoissent assez par ses frequentes alliances avec les principales maisons de l'Europe, & par les Souverainetez de Bouillon & de Sedan, qui y sont entrées dans le siecle passé[3]. »

À la fin du XVIIe siècle, Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon et petit-fils d'Henri de La Tour[4], commande à Marsolier, dans cette logique d'affirmation du caractère illustre de sa maison, une biographie du duc de Bouillon insistant sur son rôle fondateur :

> « Feu Mr le Cardinal de Boüillon étoit si convaincu de cet oubli & de cette négligence des hommes à rechercher ce qui s'étoit fait de plus grand dans les siècles passez, qu'il avoit résolu de faire faire l'Histoire de tous les grands Hommes de son illustre Maison, & de n'épargner pour cela ni soin ni dépense, pour avoir tous les mémoires nécessaires pour l'execution d'un dessein si digne de lui. Il en avoit même parlé plusieurs fois à l'Auteur de cette Histoire. Il l'avoit engagé à en écrire quelques unes, & en particulier celle de son aïeul (qui est celle que l'on donne au Public) par où il souhaitoit que l'on commençât.

---

[1] SOLIGNAT A.-V., « Haute noblesse auvergnate et écritures de l'histoire du lignage : les vicomtes de Polignac et les marquis de Canillac », *in* CASSAN M. (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi (France-Italie, XVIe-XIXe siècles)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2011, p. 173-197 ; HADDAD É., *op. cit.*, p. 33-41.

[2] Voir *infra*, chapitre 1.

[3] De LANGLADE J., *Mémoires de la vie de Frederic Maurice de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon avec quelques particularitez de la vie et des mœurs de Henri de La Tour, vicomte de Turenne*, Paris, Pierre Tribouillet, 1692.

[4] Emmanuel-Théodose de La Tour (1643-1715) était le fils de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne. Il fut un brillant théologien, fut reçu docteur de la Sorbonne à 23 ans, devint cardinal à 26 ans et grand aumônier de France à 28 ans (DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *Histoire d'un nom : La Tour d'Auvergne,* s.l.n.d., p. 19-20).

> L'on peut dire qu'il ne l'avoit pas mal choisie. L'Histoire de Henry duc de Boüillon est peut être une des plus belles & des plus curieuses histoires que l'on eût pu donner au Public. [1] »

Les La Tour d'Auvergne revendiquent donc le caractère illustre d'Henri de La Tour au point de déclencher une vive polémique[2] et l'impact de la tentative de réhabilitation du duc de Bouillon semble avoir été extrêmement faible. Seul le maréchal de Turenne, décédé en 1675 et enterré dans la nécropole royale de Saint-Denis, se distingue dans la maison par son éclatante renommée. La force de persuasion des écrits de Richelieu et de Sully transparaît encore dans la présentation actuelle d'Henri de La Tour dans la plupart des ouvrages consacrés aux guerres de religion ou à la régence, ou plus généralement à la période 1555-1623 au cours de laquelle il a vécu, à l'image de ce manuel universitaire publié en 2006 :

> « Bouillon, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de (1555-1623) : proche de François d'Alençon, au service duquel il entre en 1571, il désapprouve la Saint-Barthélemy et participe sans enthousiasme au siège de La Rochelle, en 1573. Ce n'est qu'en 1575 qu'il adhère au calvinisme et devient l'un des personnages les plus importants du parti huguenot. Devenu duc de Bouillon en 1591 par son mariage avec Charlotte de La Marck, maréchal de France, il semble souvent privilégier ses intérêts personnels à ceux du roi ou des Églises réformées. Soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration de Biron, il est pardonné par le roi après avoir subi l'humiliation de la perte (provisoire) de sa place forte de Sedan. Au début du règne de Louis XIII, il adopte encore une attitude très fluctuante au gré de ses intérêts[3]. »

Cependant, deux types de travaux échappent à cette matrice. C'est le cas des ouvrages rédigés par les historiens locaux du Sedanais, en particulier Pierre Congar et Jacques Rousseau. Cette école historique régionaliste, structurée autour de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, a suscité des travaux dans de nombreux domaines depuis le XIXe siècle, des études érudites sur l'histoire de Sedan depuis la préhistoire[4] aux travaux sur l'architecture du château fort de Sedan et des constructions militaires, notamment celles de l'époque

---

[1] MARSOLIER, *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, François Barois, 1719, Avertissement.

[2] La qualité des recherches généalogiques est remise en cause lorsqu'on découvre en 1704 que Du Bar a fourni des faux à Baluze qui les menait pour le compte du Cardinal de Bouillon (SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. 5, chapitre XVII, t. 6, chapitre XIV, t. 8, chapitre XVIII).

[3] BOISSON D. et DAUSSY H., *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 161.

[4] CONGAR P., LECAILLON J. et ROUSSEAU J., *Sedan et le pays sedanais*, 1969.

moderne[1], sous la forme d'ouvrages comme d'articles[2]. Le souci de faire l'histoire de la région et de montrer sa grandeur passée – alors que la région est actuellement en grandes difficultés économiques et sociales[3] – n'empêche pas une grande rigueur dans la qualité des travaux publiés, ces derniers s'appuyant sur les sources conservées à Sedan, aussi bien par la Société d'Histoire qui dispose d'une bibliothèque et d'archives, que par la bibliothèque municipale qui conserve manuscrits, ouvrages d'historiens et archives. Henri de La Tour dispose d'une place clé dans ces travaux en raison de l'élan qu'il a donné dans tous les domaines à la principauté entre 1591 et 1623. Les notices le concernant dans cette approche historiographique locale sont teintées d'une ambiguïté car elles relèvent sa mauvaise réputation tout en mettant en exergue ses qualités et ses réalisations :

> « De caractère fougueux et frondeur, il fut un vaillant militaire et un conspirateur incorrigible. (…) Malgré ses défauts, Henri de La Tour se montra à Sedan fervent calviniste ; bon administrateur, il stimula le commerce et l'industrie, fonda l'académie de Sedan, l'académie militaire des exercices et porta l'imprimerie à son plus haut niveau. On lui doit également les plus belles séries monétaires de l'histoire de la principauté. Bénéficiant de l'héritage politique, spirituel et culturel des La Marck, son règne peut être regardé comme une sorte d'apogée et Sedan prit grâce à lui son allure de véritable ville, la plus importante de la région jusqu'au XIXe siècle[4]. »

Cette notice a pour caractéristique de ne pas s'inscrire dans une approche exclusivement négative du personnage en distribuant des blâmes en raison de la certitude des Sedanais qu'Henri de La Tour est un bon, voire un très grand prince, certitude matérialisée dans ses réalisations locales qu'ils voient tous les jours.

Totalement indépendante de cette histoire locale, la thèse de l'Ecole des Chartes d'Henri Zuber[5] est le seul texte à faire exception : dans son introduction, il est le premier et le seul à mentionner explicitement les jugements et raccourcis dont Henri de La Tour est l'objet et se donne pour but de les dépasser par l'analyse de sa carrière politique et diplomatique entre 1573, lorsqu'il participe aux mouvements des Malcontents, à sa mort en 1623.

---

[1] SARTELET A., *La principauté de Sedan*, Charleville-Mézières, Éditions Terres Ardennaises, 1991.
[2] La Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais publie chaque année un bulletin, *Le pays sedanais*, et organise des colloques donnant lieu à publication.
[3] Depuis le XIXe siècle, l'activité de la région reposait sur la chocolaterie, le textile, l'armée, et la production de pièces pour l'automobile qui soit ont disparu, soit ont limité leur activité. La mairie et le conseil général mettent tout en œuvre pour développer le tourisme.
[4] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 13.
[5] ZUBER H., *Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon, 1573-1623*, thèse d'Ecole Nationale des Chartes, 1982, t. 1, p. 1-3.

Henri Zuber, les hagiographes de la maison de La Tour d'Auvergne, les historiens de Sedan et les détracteurs du duc de Bouillon ont néanmoins des présupposés similaires par-delà le caractère parfaitement contradictoire de leurs récits, de leurs méthodes, de leurs objectifs.

Tout d'abord, les La Tour d'Auvergne connaissent à l'époque moderne, comme de nombreuses autres maisons, une phase d'ascension et d'affirmation politique et sociale dont leurs contemporains sont conscients, et Henri de La Tour est un acteur majeur de ce processus parce qu'il associe pour un demi-siècle les La Tour d'Auvergne à la principauté souveraine de Sedan – pourtant éloignée de leurs terres auvergnates et limousines – et parce que, bénéficiant d'une grande longévité[1], il poursuit l'œuvre de son grand-père François II et de son père François III[2] d'affirmation à la cour et au sein de la grande noblesse. François III avait ainsi épousé Éléonore de Montmorency, la fille du connétable Anne. Ce processus fait sortir la maison de la noblesse provinciale d'Auvergne[3] pour la pousser vers la grande noblesse dans laquelle elle fait son entrée avec Henri de La Tour. Les maisons Montmorency ou Sully connaissent, la première au début du XVIe siècle, la seconde un siècle plus tard, une même dynamique[4]. Dans le cas particulier des La Tour d'Auvergne, cette phase d'ascension entraîne la ville de Sedan et la principauté dans une période de croissance économique qui fait la fortune du duc de Bouillon et de ses sujets.

D'autre part, il est difficile, si l'on s'en tient aux différents épisodes de sa vie, d'en dégager une continuité, l'exercice devenant problématique si on leur attribue une connotation positive ou négative, et si l'on utilise un nombre réduit de sources – les mémoires de ses contemporains principalement – avec ou sans visée téléologique. Le même problème se pose pour nombre de ses contemporains dont les biographies se succèdent depuis plus de trente ans : Henri IV[5], Catherine de Médicis[6], Marie de Médicis[7], Richelieu[8] ou Louis XIII[9]. Toutes soulignent la nécessité d'une contextualisation rigoureuse des faits et des choix des

---

[1] Henri de La Tour est mort à l'âge de soixante-huit ans. En 1623, il est l'un des derniers survivants de la génération de la décennie 1550, avec le président Jeannin, Duplessis-Mornay, Sully et Villeroy. Seuls ces deux derniers ont une longévité supérieure : ils vivent respectivement jusqu'en 1641 et 1642.
[2] François II (1497-1532) et François III (1526-1557) de La Tour d'Auvergne.
[3] Je remercie Anne-Valérie Solignat de m'avoir fait remarquer, en février 2014, que l'on ne semble pas trouver de noblesse seconde pour l'Auvergne et le Bourbonnais.
[4] CONSTANT J.-M., *La noblesse en liberté, XVIe-XVIIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, chapitre VII : les barons français pendant les guerres de Religion, p. 103-104.
[5] BABELON J.-P., *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.
[6] CLOULAS I., *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979 ; SOLNON J.-F., *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2003.
[7] DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.
[8] HILDESHEIMER F., *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2011.
[9] PETITFILS J.-C., *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.

personnages historiques afin de pouvoir les éclairer[1] d'autant que les situations changent rapidement. En raison de sa longévité, Henri de La Tour fait son entrée en politique l'année de la Saint-Barthélemy, et est toujours actif un demi-siècle plus tard, après avoir connu plus de trente ans de guerres civiles, deux règnes achevés dans des régicides, ainsi que les soubresauts des années 1610[2]. Une action politique aussi longue dans un contexte aussi fluctuant implique une qualité majeure : la capacité d'adaptation et de choix[3], qui peut justifier toutes les critiques et tous les éloges. Ce qui constitue indéniablement des vertus pour les acteurs politiques justifie paradoxalement les anathèmes lancés contre Henri de La Tour et ses contemporains qui ont tous été accusés de leur vivant ou rétrospectivement d'une application honteuse des préceptes politiques de Machiavel. L'accusation est d'autant plus âpre et diffusée qu'elle est la matrice facile des critiques lancées à l'encontre des rois et princes par leurs contemporains en pleine guerre civile avec les manifestations des attentes les plus contradictoires que ce type de contexte présuppose. Elle a pourtant été reprise fréquemment par les historiens comme pour Catherine de Médicis :

> « […] la postérité, en effet, s'est montrée impitoyable à son égard, lui a refusé la moindre circonstance atténuante. […] La reine étrangère (les reines sont souvent étrangères), caricaturée, calomniée, diabolisée, semble à jamais une figure maléfique. Chroniqueurs, historiens, romanciers ont en général emprunté au sculpteur italien son ciseau sans pitié. Catherine de Médicis fait partie, comme Isabeau de Bavière, des reines maudites. Jugée nuisible à l'instar de Marie-Antoinette, mais privée de la compassion qu'inspire parfois l'épouse de Louis XVI devant ses juges. Rien n'a été épargné à la Florentine. Son procès, instruit de son vivant, a duré quatre siècles et n'est que réquisitoire et condamnations[4] ».

Afin d'éclairer ces choix, les biographies précitées renouvellent l'approche des sources, avec des corpus incluant correspondance et archives, et analysent les images successives laissées à la postérité par le biographé, ses détracteurs et ses apologistes[5].

---

[1] Ainsi J.-F. Dubost dans *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, souligne l'importance de la césure entre la régence proprement dite, qui se termine en octobre 1614, et le gouvernement de Marie de Médicis qui dure jusqu'à la chute de Concini le 24 avril 1617. Les politiques menées et l'attitude de la reine mère sont bien différentes dans les deux cas, puisqu'elle n'est plus tenue par le pacte conservateur de la régence une fois le roi majeur. Ce pacte consiste à rendre à Louis XIII un royaume aussi prospère et en paix qu'à la mort d'Henri IV.

[2] L'ancienneté de son entrée en politique et la longévité de sa participation aux affaires constituent un élément supplémentaire de différenciation avec le duc de Rohan, dont la carrière politique est plus tardive et beaucoup plus courte.

[3] Norbert Elias s'interroge sur les marges de liberté d'action du roi Louis XIV dans *La société de cour* (Paris, Champs essais, 1985, p. 235).

[4] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2003, p. 12.

[5] Cette problématique est soulignée par F. Dosse dans *le Pari biographique* : « Ces entreprises biographiques se sont efforcées d'interroger les étapes de la construction de l'icône dans les divers lieux

Enfin, qu'il s'agisse de maudire Henri de La Tour, d'exalter son action, ou d'analyser son rôle politique, tous ces auteurs admettent – parfois malgré eux – que sa participation aux affaires de son temps est importante, inscrite dans la durée, qu'elle sert ou dessert les rois dont il est le contemporain. Bref, ils en font un personnage incontournable bien que considéré de différentes manières. Et c'est clairement ce qui ressort d'une étude des index des personnages dans les travaux des spécialistes de la période : même si, en raison de la matrice présentée précédemment, ce sont toujours les mêmes épisodes qui reviennent[1], Henri de La Tour est aussi fréquemment cité que ses contemporains les plus connus du grand public, comme Sully[2]. Pourtant il n'a pas été directement l'objet de la recherche universitaire, à l'exception notable de la thèse d'Henri Zuber.

Les éléments qui viennent d'être exposés font d'Henri de La Tour un acteur important et singulier, par ses qualités militaires et diplomatiques, par sa capacité à éclairer le choix des princes : ses compétences sont unanimement reconnues, y compris par ses détracteurs qui commentent moins sa capacité d'action que la manière dont il en use, ce qui les amène à interroger ses motifs. Ainsi la jalousie entre officiers de l'armée royale devient le moteur de la défaite de Doullens qui coûte la vie à l'amiral Villars le 25 juillet 1595 : « Il étoit courageux, mais malheureux en ses combats, et si envieux de la gloire d'autrui, que, par pure jalousie, il laissa tailler en pièce l'amiral de Villars avec huit cens chevaux, ne le voulant point secourir, le devant et luy ayant promis de le faire[3]. »

Son action a pour contexte une double période historique qui est mouvementée, celle de la France des guerres civiles et du difficile compromis religieux avant 1598[4], celle de la France d'Henri IV et Marie de Médicis, marquée par la non moins difficile affirmation de l'absolutisme monarchique jusqu'à sa mort en 1623[5]. Ces processus débouchent sur un

---

de production d'un discours historique édifiant. Elles se sont aussi efforcées de scruter le rapport au monde de ces héros, leur imaginaire, les forces vives qui ont suscité leurs actions, leurs choix ainsi que leur comportement quotidien. » (DOSSE F., *op. cit.*, 2005, p. 303). C'est dans cette optique qu'a été organisé à Sedan le colloque commémorant le quatrième centenaire de la naissance du maréchal Turenne, « Nouveaux regards sur Turenne», les 17 et 18 septembre 2011.

[1] Les épisodes récurrents de la vie du duc de Bouillon sont : sa prise en charge par Melle de Châteauneuf à la cour des Valois pour parfaire son éducation (années 1560), ses relations amoureuses avec Marguerite de Navarre à Nérac dans les années 1570, sa rupture spectaculaire de liens de clientèle avec François d'Alençon en 1576, son duel avec Duras à Agen en 1579, sa participation au complot du Maréchal Biron en 1601 suivie de sa fuite et de sa prétendue soumission à Sedan en 1606, son implication dans les guerres civiles des années 1614-1617.

[2] Cette remarque s'entend hors membres de la famille royale. Ainsi on relève 57 occurrences du duc de Bouillon et 69 de Sully dans la biographie d'Henri IV par J.-P. Babelon, et dans l'*Homme rouge* de R. Mousnier : 17 du duc de Bouillon, 16 de Sully.

[3] RICHELIEU, *op. cit.*, 1907, t. 3, p. 297.

[4] GARRISSON J., *Guerre civile et compromis, 1559-1598*, Paris, Seuil, 1991.

[5] Cette seconde période perdure jusqu'à la mort de Mazarin : « La période 1598-1661 a été cruciale dans le destin politique de la France. La volonté encore incertaine et empirique des monarques et de leurs ministres et les contraintes de la guerre de Trente Ans ont fait naître un Etat fiscal, une nouvelle figure de la monarchie en voie de centralisation, en attente d'absolutisme. Rien cependant n'était joué à la mort de

XVIIe siècle dans lequel les chefs des grandes familles de la noblesse française finissent, après bien des rebondissements, par renoncer à leurs prétentions politiques au profit des rois qui confortent en échange leur statut social et leur fortune, par la mise en place de la société de cour[1]. Dans cette lecture des faits, Henri de La Tour constitue – comme ses alliés des guerres civiles de la période 1614-1617, tels que le duc de Rohan et les Grands qui défient Richelieu et Louis XIII après lui et manifestent ainsi leur identité baroque[2]– une contradiction, un point de résistance : malgré sa soumission de fait à Louis XIII en avril 1617 qui se traduit par une correspondance régulière[3], il garde une indéniable autonomie visible lors de son intervention dans les débuts de la guerre de Trente ans qui va à contre-courant de la politique menée par Luynes. Le duc de Bouillon aide en effet son neveu Frédéric V, électeur palatin, à devenir roi de Bohême, ce qui constitue un défi lancé à l'empereur Ferdinand. Pour ne pas heurter de front la puissance espagnole et aider l'empereur qui est dans une situation difficile, mais aussi pour ne pas donner à ses alliés protestants l'impression qu'ils sont abandonnés, Louis XIII envoie une ambassade pour tenter de concilier les deux parties[4]. L'originalité de l'attitude du duc de Bouillon à cette occasion rend nécessaire une nouvelle étude du dossier pour comprendre ses motivations et ses modalités d'action.

Car, comme tout acteur, la capacité d'action d'Henri de La Tour se heurte à des limites qui changent avec le temps. L'affirmation d'Henri IV l'empêche de continuer à agir après la prise de Sedan en 1606 ainsi qu'il le faisait avant l'édit de Nantes : il a perdu une grande partie de son autonomie, comme la plupart des autres grands, face au roi qui s'affirme en utilisant des moyens variés[5] pour mettre fin aux complots auxquels ils participent[6]. Pourtant, l'idée de soumission du duc de Bouillon attachée à l'année 1606 rend difficile à comprendre son retour aux affaires après le régicide : bénéficie-t-il alors de la faiblesse de la régente ou a-t-il pu reconstituer entre-temps sa puissance politique ?

Affirmer qu'il est un acteur de son temps implique de s'intéresser aux atouts dont il dispose, à commencer par son patrimoine et ses revenus ainsi que leurs évolutions dans

---

Mazarin. L'histoire aurait pu s'écrire différemment. » (BERCÉ Y.-M., *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992, p. 8).

[1] ELIAS N., *op. cit.*, 1985.

[2] CONSTANT J.-M., *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, Paris, Perrin, 2007.

[3] De fin avril 1617 à sa mort, Henri de La Tour écrit 34 lettres à Louis XIII qui lui en écrit 28.

[4] MOUSNIER R., *op. cit.*, 1992, p. 188-197.

[5] Les actes des procédures intentées contre le comte d'Auvergne et la marquise de Verneuil sont conservés aux Archives nationales, registre U 803 : « Autre procez criminel, fait à Messire Charles de Valois, comte d'Auvergne, à dame Henriete de Balsac, marquise de Verneuil & Thomas Morgant, Anglois, ès années 1604 & 1605 ». Leurs liens avec l'ambassadeur espagnol Taxis sont au cœur des interrogatoires. Comme Biron et Henri de La Tour, le comte d'Auvergne et la marquise de Verneuil se voient reprocher leurs relations avec l'étranger qui sont considérées comme autant de signes d'autonomie à l'égard du roi et interprétées comme des symptômes de préparation de complots.

[6] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, troisième partie, chapitre VII : « Le temps des factieux, 1601-1606 », p. 882-909.

le temps, d'autant que ses biens sont exposés à de rudes épreuves : délicate succession de son père entre 1557 et 1560, guerres civiles et ravages qui en découlent, héritage contesté de sa première épouse Charlotte de La Marck. Il est donc nécessaire d'évaluer ses moyens financiers et de comprendre les modalités de gestion de son patrimoine pour saisir comment il peut s'affirmer sur la scène politique et déterminer s'il se distingue ou non de ses contemporains : sort-il ruiné des guerres de religion comme le prince de Condé[1] ? En quoi consiste la structuration de ses revenus ? A-t-il recours à la rente qui est utilisée de façon croissante par ses contemporains[2] ?

Parce qu'il dispose d'une capacité d'action, Henri de La Tour est bien un acteur de son temps, ce dont rendent compte les jugements ambivalents dont il est l'objet qui conduisent à se poser les questions suivantes : en quoi est-il influencé, qu'il s'agisse de ses choix ou de ses traits de caractère, par la société française dans laquelle il vit ? Assiste-t-on en lui à la réfraction des évolutions majeures de son temps ? Se démarque-t-il sur ce point de ses contemporains par le refus des évolutions, leur adaptation, leur anticipation ou leur temporisation[3] ? Bref, est-il représentatif de la grande noblesse[4], ou fait-il figure « d'exception normale »[5] ? Sa trajectoire est-elle celle d'un homme qui sait tirer parti des évolutions[6] ou d'un exclu qui échoue[7] ? Est-elle rectiligne et continue ou alterne-t-elle phases d'ascensions, paliers et ruptures ? D'après ses *Mémoires*, son éducation à Chantilly s'est déroulée en deux étapes : un embryon de formation humaniste puis une initiation à la vie de cour. On peut se demander si ce changement de programme et des orientations fixées par ses grands-parents est conforme ou non aux pratiques en vigueur au milieu du XVIe siècle. Sa conversion au calvinisme semble plus surprenante car elle a lieu après la Saint-Barthélemy[8], alors que les retours au catholicisme[1]

---

[1] BÉGUIN K., *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 27.

[2] BÉGUIN K., « La circulation des rentes constituées dans la France du XVIIe siècle, une approche de l'incertitude économique », *Annales HSS*, 2005, p. 1229-1244 ; HADDAD É., « Le crédit nobiliaire en France au XVIIE siècle. Usages de la rente constituée chez les Belin et les Crevant d'Humières », *Histoire & mesure*, XXV-2, 2010.

[3] Ces questions sont au cœur de la réflexion de LORIGA S., *Le petit X, de la biographie à l'histoire*, Paris, Seuil, 2010.

[4] « Décentrer l'intérêt porté sur la singularité du parcours retracé pour l'envisager comme représentatif d'une perspective plus large. La biographie modale vise, à travers une figure particulière, l'idéal-type qu'elle incarne. L'individu n'a alors de valeur qu'en tant qu'il illustre le collectif. Le singulier devient une entrée dans le général, révélant au lecteur le comportement moyen de catégories sociales d'un moment. » (DOSSE F., *op. cit.*, 2005, p. 213).

[5] Au sujet des historiens de la *micro-storia* : « porter une attention renouvelée aux stratégies individuelles, à la complexité des enjeux et au caractère imbriqué des représentations collectives ». (DOSSE F., *op. cit.*, 2005, p. 279).

[6] LE ROUX N., « L'exercice de la fidélité entre loyauté et rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43, 1996, p. 195-213.

[7] LE ROUX N., « Guerre civile, entreprises maritimes et identité nobiliaire, les imaginations de Guy de Lanssac (1544-1622) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 65, 2003, p. 529-569.

[8] DE LA TOUR H., *op. cit.*, p. 26-32.

ou la fuite à l'étranger[2] sont très nombreux, ce qui amène à s'interroger sur les étapes de son changement de confession, sur ses motivations et sur les conséquences d'un tel choix, comme sa rupture avec François d'Alençon. Il semble de nouveau être à contre-courant, moins de vingt ans plus tard, avec la conversion d'Henri IV, car il reste jusqu'à son décès fidèle au calvinisme, alors que jusqu'à sa mort en 1623 les conversions sont nombreuses à la cour et qu'il voit peu à peu la marge de manœuvre des protestants se réduire avec la restauration du catholicisme en Béarn et la soumission du Languedoc à l'issue de la guerre civile de 1621-1622. Ces éléments impliquent un nouvel examen de l'idée d'une conversion par intérêt découlant de la prémisse de Richelieu[3].

Les questions qui peuvent guider une étude d'Henri de La Tour sont nombreuses et pourraient, par leur nature même, amener des types de travaux différents. Ainsi, ceux de H. Zuber se concentrent sur son activité diplomatique et politique, les études des historiens sedanais portent sur l'histoire urbaine de la principauté. J.-L. Tulot, qui a édité sa correspondance, cherche à le caractériser en tant qu'époux et père. Ainsi, jusqu'à présent, l'attention a été plus attirée par ses faits et gestes et leurs interprétations successives que par les influences reçues, les arguments employés pour justifier ses prises d'armes, ses convictions religieuses. Or, la biographie permet d'étudier l'ensemble des relations logiques qui existent entre un individu et la période durant laquelle il vit : sa capacité d'action sur son temps et ses limites, les influences reçues, ses choix face aux évolutions auxquelles il est confronté – déni, acceptation, refus, anticipation, temporisation, adaptation –, sa représentativité ou sa singularité par rapport à son époque, ainsi que les rapports avec l'œuvre qu'il a produite. Ces relations sont étudiées en fonction de la conformité à une norme ou au caractère d'exception. Dans la mesure où l'individu et la société de son temps évoluent constamment selon des rythmes et des modalités différents tout en étant en interaction, écrire une biographie, c'est se confronter à un objet complexe comme le définit Edgar Morin : « Qu'est-ce que la complexité ? Au premier abord, la complexité est un tissu (*complexus* : ce qui est tissé ensemble) de constituants hétérogènes inséparablement associés : elle pose le paradoxe de l'un

---

[1] JOUANNA A., *La Saint-Barthélemy, les mystères d'un crime d'Etat, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, 2007, p. 301-302.

[2] Ayant miraculeusement survécu à la Saint-Barthélemy parisienne, Duplessis-Mornay se rend en Angleterre puis à Sedan où il rencontre et épouse Charlotte Arbaleste qui, elle aussi rescapée de la Saint-Barthélemy parisienne, s'y est réfugiée dès novembre 1572 (POTON D., *Duplessis-Mornay, le pape des huguenots*, Paris, Perrin, 2006, p. 39-52).

[3] Voir *infra*, chapitre 4.

et du multiple. Au second abord, la complexité est effectivement le tissu d'événements, actions, interactions, rétroactions, déterminations, aléas, qui constituent notre monde phénoménal[1]. »

Cet objet est doublement complexe, puisqu'au rapport entre l'homme et son temps, l'écriture même de la biographie introduit la double relation entre cet homme et le présent d'une part, et entre le biographé et son auteur d'autre part :

> « Écrire la vie reste un horizon inaccessible, et pourtant il anime depuis toujours le désir de raconter et de comprendre. Toutes les générations ont relevé le pari biographique. Elles ont mobilisé tour à tour l'ensemble des outils d'analyse qui étaient à leur disposition. Pourtant, on réécrit sans cesse les mêmes vies, on remet sur l'établi les mêmes figures, car des trous documentaires, de nouvelles questions et de nouveaux éclairages surgissent toujours. La biographie, comme l'histoire, s'écrit d'abord au présent, dans un rapport d'implication encore plus fort, dans la mesure où se trouve toujours requise l'empathie de celui qui écrit[2]. »

La démarche biographique est ambitieuse et complexe :

> « L'histoire recherche la réalité d'une époque passée, des hommes et des femmes qui l'incarnèrent ; pour cela, elle tente de saisir leurs façons de vivre, de penser, de croire. À travers le prisme des interrogations qui lui sont propres (elles-mêmes largement commandées par son époque et son expérience propre), le biographe tente de comprendre cette réalité, en collant au plus près à la vérité qu'il reconstruit à partir des documents dont il dispose : une vérité toujours multiple et partiellement fuyante, mais jamais totalement insaisissable. Pour tâcher d'appréhender cette réalité, l'expérience singulière du personnage étudié offre un superbe angle d'approche parce que l'historien doit tenir compte de tous les aspects constitutifs de cette expérience : la biographie vise donc à une appréhension globale d'une réalité passée, saisie à travers l'action d'un individu particulier. Aucun individu ne vit à ce point retranché de la société et de son temps pour n'en pas réfracter les caractéristiques, que ce soit pour les épouser, les rejeter, ou les deux à la fois. Chacun rejoue l'articulation entre une existence singulière et les destins collectifs et entrecroisés de groupes englobants : famille, État, Églises, milieux professionnels… Écrire une biographie historique, c'est partir à la rencontre entre l'expérience singulière et le collectif. Cette rencontre devient le sujet central de l'analyse menée par le biographe. (…) En s'attachant à un personnage – humble, puissant, glorieux ou parfaitement obscur –, la biographie permet d'aborder une question majeure de l'histoire : le rôle de l'individu, la marge de manœuvre qui lui est laissée. Ce qui

---

[1] MORIN E., *Introduction à la pensée complexe*, Paris Seuil, 2005, p. 21.
[2] DOSSE F., *op. cit.*, 2005, introduction, p. 7.

correspond à reprendre sur le mode historique la question fondamentale de la liberté humaine[1]. »

Écrire une biographie, c'est aussi s'interroger sur l'œuvre laissée par l'individu étudié. Henri de La Tour a écrit et publié de son vivant des libelles, ses *Mémoires* rédigés en 1609-1610 n'étant publiés qu'un demi-siècle après sa mort. Outre l'œuvre écrite, il ordonne de nombreuses constructions à Sedan et fait adopter une législation abondante. On ne peut que s'interroger sur les modalités de la production de ces ouvrages, sur sa part effective dans la réalisation, sur la relation qu'il entretient avec son œuvre, ce qui correspond à une des grandes interrogations biographiques : « Saint Augustin, l'homme et l'œuvre : ainsi disait-on il n'y a pas si longtemps (…). Il ne faut pas refuser la formule, à la condition de ne pas séparer l'une de l'autre, de s'attacher à montrer comment les ouvrages de l'évêque, souvent nés des circonstances – sans être des œuvres de circonstance – s'insèrent dans le courant d'une existence riche de rencontres, d'actions et de réactions[2]. »

Cette logique appliquée au duc de Bouillon permet d'exclure comme non pertinentes certaines approches biographiques. Il n'est pas question de chercher à innocenter Henri de La Tour des accusations lancées par Richelieu et Sully, ni d'en faire un héros, ce que Marsolier a déjà tenté dans son *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon* publiée en 1719[3]. Le projet consiste davantage dans la mise au jour et le décryptage des mécanismes qui ont conduit à des représentations aussi divergentes du personnage en les confrontant aux sources.

Il n'est pas non plus question de chercher dans un point de départ – son entrée à la cour, sa participation au mouvement des malcontents, sa conversion, ses mariages – ou dans un point d'arrivée – ce dernier étant tout trouvé : les images contrastées qu'il a laissées de lui – la matrice d'une explication téléologique des comportements d'Henri de La Tour. Une matrice, une prémisse, celles de Richelieu et Sully, existent déjà et posent suffisamment de problèmes pour aborder le personnage sans qu'il faille en plus déterminer leurs contraires… C'est pourquoi l'étude commence un siècle avant sa naissance, lorsque les vicomtes de Turenne inaugurent une tradition familiale de service au roi de France que tous les La Tour d'Auvergne mettent en œuvre par la suite avec un succès croissant, pour établir ensuite s'il est un héritier et continuateur de cette pratique ou s'il rompt avec elle, ce que tendent à accréditer ses dissidences successives face à Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII.

---

[1] DUBOST J.-F., *op. cit.*, p. 18-19.
[2] LANCEL S., *op. cit.*, p. 12.
[3] Voir *supra*, introduction.

Le caractère ambivalent des jugements de ses contemporains et la difficulté à saisir son rapport aux héritages familiaux empêchent de le décrire comme un individu représentatif du monde dans lequel il a vécu, ses écarts face aux normes de ce monde lui étant vivement reprochés comme son ingratitude lorsqu'il est impliqué dans la conjuration du maréchal Biron entre 1602 et 1606[1]. Quelques années plus tôt, Henri IV a organisé son mariage avec Charlotte de La Marck en 1591 puis l'a maintenu en place contre sa belle-famille après le décès de cette dernière en 1594, ce qui lui a permis de devenir et de demeurer duc de Bouillon et prince de Sedan. Dans la logique du don et du contre don qui structure les relations sociales de l'époque[2], son comportement devient alors scandaleux. La même accusation est de nouveau formulée en pleine guerre civile une décennie plus tard. Faut-il y voir un trait de caractère du personnage ou une constante des polémiques qu'il suscite ? Peut-on dès lors considérer qu'il est un cas exceptionnel ? Les qualités qui lui sont reconnues par ses contemporains, qu'ils l'admirent ou qu'ils soient ses détracteurs, montrent qu'il a incarné les valeurs de la noblesse telles que la vaillance au combat, la capacité à commander, la fidélité à une cause et à sa foi[3], ce qui justifie l'éloge funèbre précité.

Écrire la biographie d'Henri de La Tour revient à travailler sur un individu mal connu du grand public, mais cela ne justifie pas d'en faire un oublié de l'histoire victime d'une injustice ou de le présenter comme « le père oublié du grand Turenne »[4] dont on vient de fêter le quatrième centenaire de la naissance[5]. De telles approches permettent sans doute de conjurer l'oubli, mais elles ne permettent pas de traiter l'épaisseur du personnage, ni de comprendre comment il a agi et pourquoi il a été oublié sans disparaître des archives ni des travaux scientifiques qui continuent à le mentionner fréquemment.

---

[1] SULLY M., *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henri-Le-Grand, Mis en ordre, avec des Remarques*, Londres, 1778, t. 2, p. 374.

[2] Cette logique ressort particulièrement de la correspondance active et passive d'Anne de Montmorency et son secrétaire Bertherau analysée par T. Rentet pour la période 1526-1530 (RENTET T., *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier*) avec la théorie du don et du contre don de M. Mauss (*Essai sur le don et le contre don*) qui s'inscrit dans le triptyque donner-recevoir-rendre.

[3] Les conversions qui accompagnent celle d'Henri IV en 1593 suscitent des commentaires et des craintes, notamment dans le parti protestant. Bien au contraire, la fidélité de Catherine de Navarre, de Sully, de Claude de La Trémoille, du duc de Bouillon, de Duplessis-Mornay et de Rohan ne fait pas l'objet de rumeur, sauf pour s'interroger sur la persistance dans leur foi malgré les pressions en vue de leur conversion, c'est le cas pour Catherine de Navarre, qui en souffre beaucoup.

[4] Henri de La Tour étant de fait peu connu, l'une des façons de le présenter à ceux qui ne le connaissent pas est de le situer par rapport à son illustre fils.

[5] La ville de Sedan a organisé des manifestations à cette occasion du 16 au 18 septembre 2011.

Henri de La Tour entretenait des rapports variés et évolutifs avec sa famille, ses contemporains, les rois de France, les valeurs de son temps. Cette complexité est donc au cœur de cette étude avec pour objectif d'éclairer les jugements contrastés dont il a été l'objet, sans fondamentalement chercher à les réfuter ou les justifier ni leur dénier toute valeur, en resituant les faits dans leur contexte. On peut ainsi dégager les phases majeures de sa vie articulées autour de trois choix qui transforment radicalement son destin en ayant bien à l'esprit la réflexion de N. Elias sur le cadre dans lequel se font ces choix : « Mais les possibilités entre lesquelles l'homme peut ainsi choisir, ce n'est pas lui qui les crée. Elles sont données, définies par la structure spécifique de sa société et la nature particulière des fonctions qu'il exerce à l'intérieur de cette société[1]. »

En 1574, il décide de quitter précipitamment la cour et de se rendre dans la vicomté de Turenne où il n'a jamais résidé, étant né à Joze dans l'Allier et ayant été élevé à Chantilly. Les conséquences de cette option sont importantes : il prend les armes aux côtés de son oncle Montmorency-Damville, puis se rapproche d'Henri de Navarre, se convertit, et devient l'un des chefs de file du parti protestant[2].

En 1591, Henri IV le marie avec Charlotte de La Marck, l'héritière de la principauté de Sedan et fait de lui le duc de Bouillon. Ce changement est lié à un double choix : Henri IV désigne Henri de La Tour, comme il en avait la prérogative suite au testament de Guillaume-Robert de La Marck[3], frère aîné de Charlotte. Henri de La Tour, lui, accepte ce mariage alors qu'il est encore célibataire à l'âge de trente six ans, et les manœuvres pour le convaincre commencent très tôt[4]. Devenu duc de Bouillon, sa vie change de nouveau radicalement : il fonde une famille avec Élisabeth de Nassau – Charlotte de La Marck étant décédée en couches en 1594 –, il devient un prince législateur[5] et bâtisseur[6] et, suite à la conversion du roi, il exerce une immense influence sur le parti protestant, sauf pendant la décennie 1610[7].

---

[1] ELIAS N., *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 91.

[2] Ses *Mémoires*, qui sont rarement pris en compte, insistent particulièrement sur la période 1572-1576 et les choix qui en découlent (voir *infra*, chapitre 4).

[3] Testament du 29 octobre 1587 « Pardevant nous Claude Gallatin et Jean Jouvend tous deux notaires publics jurés de la cité de Genève », Bibliothèque Nationale de France, collection Dupuy, t. 435, f° 55-58.

[4] Duplessis-Mornay écrit à Henri de La Tour pour lui parler du projet de mariage les 3 mars 1588 (bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, Ms 756, f° 25) et 2 avril 1588 (Archives nationales, R² 53, f° 32).

[5] Henri de La Tour est l'auteur de 269 des 400 textes législatifs et de 20 des 23 règlements de métiers compris dans le *Recueil des ordonnances des princes de Sedan* pour la période 1562-1642 alors qu'il n'est prince de Sedan que de 1591 à 1623 (bibliothèque municipale de Sedan-section du patrimoine, Ms 42).

[6] A. Sartelet a recensé 24 constructions commandées et construites quand Henri de La Tour était prince de Sedan (*op. cit.*, 1991, p. 78).

[7] Cette décennie étant marquée par l'affaire Biron, dans laquelle Henri de La Tour est impliqué. Après avoir tenté en vain d'être soutenu par ses coreligionnaires, Henri de La Tour fuit à Sedan jusqu'à sa réconciliation avec le roi en 1606.

En 1606, Henri de La Tour s'est réfugié à Sedan depuis 1602 et refuse dès lors de se soumettre au roi qui lui a initialement demandé de s'expliquer sur sa participation supposée à la conjuration du maréchal Biron. Il est puissamment soutenu par ses alliés étrangers notamment les princes protestants allemands, les cantons suisses et les Pays-Bas. Henri IV marche alors sur Sedan avec une grande armée, et Henri de La Tour accepte de se soumettre et de demander pardon au roi. En échange de cela, le roi lui octroie des lettres d'abolition[1] pour l'affaire Biron, et le réintègre dans la cour où il fait désormais partie des grands par la grâce du roi[2]. Ce nouveau statut fait de lui un courtisan assidu jusqu'en 1610 puis un des hommes forts de la Régence[3], avant son départ définitif de la cour en 1617 et son intervention dans le déclenchement de la guerre de Trente ans.

Ces trois années cruciales sont marquées par des choix majeurs à la fois pour leur importance immédiate – en terme de prestige, d'engagement – et pour leurs conséquences à court, moyen et surtout long terme. Vouloir étudier Henri de La Tour sans accorder une grande importance à ces moments, c'est nier le fait que face aux événements historiques auxquels il a participés, Henri de La Tour a eu la liberté d'établir des stratégies sans disposer du recul nécessaire pour pouvoir décider ni jouir d'un état d'esprit propice : en 1574 c'est un jeune courtisan de dix-neuf ans, paniqué par les soupçons qui pèsent sur lui dans la conjuration des jours gras[4], qui décide de fuir. Ces trois années sont cruciales car il procède à des choix radicaux et s'y tient par la suite, ce qui amène à les interroger, et à en évaluer les conséquences, ces choix apparaissant bien comme des déclencheurs qui entraînent de multiples changements, boucles d'actions et de rétroactions, qui s'enchaînent[5]. Peut-on dissocier sa fuite de 1574 vers des régions où le protestantisme est bien implanté et sa conversion deux ans plus tard ?

L'année 1574 semble bien associer un basculement géographique et un changement de clientèle puisqu'il quitte celle de François d'Alençon pour rejoindre le roi de Navarre. Un tel

---

[1] Abolition de M. de Bouillon du 6 avril 1606 (bibliothèque municipale de Sedan-section du patrimoine, Ms 53, f° 423-426).

[2] MARCHAND R., « Conciliation et réconciliation : un exemple politique, l'affaire Biron-Bouillon, 1602-1606», in COLLARD F. et COTTRET M. (dir.), *Conciliation, réconciliation aux temps médiévaux et modernes*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2012, p. 141-160.

[3] MARCHAND R., « Les La Tour d'Auvergne dans le royaume de France et la principauté de Sedan en 1611 », in JALABERT L. et MOULIS C. (dir.), *Nouveaux regards sur Turenne*, Nancy, Annales de l'Est, 2013, p. 49-61.

[4] Cette conjuration a pour objectif l'évasion de François d'Alençon et du roi de Navarre de la cour, où ils sont captifs depuis la Saint-Barthélemy, vers la principauté de Sedan dont le prince est alors Henri Robert de La Marck (voir *infra*, chapitre 3).

[5] MORIN E., *op. cit.*, 2005, chapitre 4 : « La complexité de l'action », p. 105-11.

bouleversement se répète-t-il en 1591 et 1606 ? Si c'est le cas, cela invite à penser ces dates charnières comme des tournants profonds de la vie d'Henri de La Tour : il ne s'agit pas uniquement de promotions – comme en 1591 –, de fuite – comme en 1574 – ou d'un retour à la cour – comme en 1606 – mais bien du commencement d'une nouvelle tranche de vie qui est très différente de la précédente. Ces trois dates clés[1] et son affirmation progressive au sein du parti protestant amènent à s'interroger sur la place de ses réseaux familiaux, domestiques, de clientèles[2] et diplomatiques dans son itinéraire politique[3]. Il convient d'analyser la fonction qu'il exerce dans chacun d'eux en utilisant la méthode mise en œuvre par T. Rentet dans sa thèse sur Anne de Montmorency : il y retrace pour ce dernier et son secrétaire les onze réseaux dont ils font partie d'après leur correspondance pour la période 1526-1530. On peut y distinguer trois places possibles. L'intégration qui est « le fait d'appartenir à un réseau sans posséder la capacité à le diriger »[4]. Le contrôle dans lequel « il assume une domination partagée avec d'autres, tout en assurant une recherche d'équilibre entre les entités rivales[5] ». Et enfin la domination : « Le contrôle suppose une responsabilité partagée avec d'autres personnages. Il est donc susceptible d'être remis en cause. En revanche, la domination induit une autorité incontestable et incontestée, comme celle exercée sur le réseau domestique[6] ».

S'interroger sur les relations sociales d'un individu et tenter de circonscrire les réseaux dont il fait partie, c'est mettre en avant l'importance des interdépendances et des interrelations

---

[1] De même, on peut en dégager pour ses contemporains comme Bassompierre dont les années charnières sont 1598 (introduction à la cour), 1617 (passage au service de Louis XIII), 1631 (embastillement), 1643 (libération) comme le montre LEMOINE M., *op. cit.*, 2012, p. 30.

[2] « La notion de clientèle correspond à un type particulier de distribution du pouvoir structurant les rapports sociaux, et consistant en un échange entre un patron et un client : le premier apporte sa protection au second, ainsi qu'une rétribution matérielle, tandis que le second offre en retour son soutien et s'établit dans un état de soumission relative. Cette relation est à la fois personnelle, inégalitaire et réciproque.
[…] La difficulté de saisir avec précision la spécificité du lien clientélaire tient en grande partie à ce qu'il s'articule toujours étroitement, et de façon structurelle, à d'autres formes de relations sociales : il doit être nettement distingué des rapports de parenté, des liens de féodalité, des relations de pouvoir qui unissent les individus dans un État bureaucratique fortement centralisé ou dans une économie de marché, mais en même temps, il s'articule étroitement à chacune de ces formes institutionnalisées du lien social et de l'organisation politique, et à plusieurs d'entre elles en même temps. Un des problèmes centraux concernant les clientèles concerne donc l'articulation qui existe entre la structure explicite du pouvoir et son doublage par les réseaux de clientèle. Les clientèles peuvent présenter une structure en abîme, dans la mesure où le patron d'une clientèle peut être aussi intégré comme client dans une autre clientèle. D'autre part, tandis que les clients sont liés verticalement à un patron, ils ne sont pas nécessairement liés entre eux. Ils peuvent ne pas se connaître, voire même être ennemis personnels, quoique concourant objectivement aux intérêts d'un même patron. » (PIEL C., « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire », *Hypothèses* 1/1998, p. 119-129).

[3] MARCHAND R., « Henri de La Tour et ses réseaux », in DUMA J. (dir.), *Histoire de nobles et de bourgeois, individus, groupes réseaux en France, XVIe-XVIIIe siècles*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 79-96.

[4] RENTET T., *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 262.

[5] *Ibid.*, p. 264.

[6] *Ibid.*, p. 266.

dans lesquelles il s'inscrit : « La théorie sociologique de l'*interdépendance* qui nous a servi de fil conducteur au cours de notre recherche et qui, chemin faisant, s'est précisée et clarifiée, tient mieux compte de la réalité. Elle se fonde sur l'observation que chaque individu est tributaire depuis son enfance d'une multitude d'individus *interdépendants*. C'est à l'intérieur du réseau d'interdépendances où l'homme s'insère depuis sa naissance, que se développe et s'affirme – à des degrés variables et selon des modèles variables –, son autonomie relative d'individu indépendant. Si dans la recherche historique et sociale, on s'arrête, sur le plan mental, aux actes et décisions de personnes isolées, comme si elles pouvaient s'expliquer sans recours aux dépendances liant les individus, on se barre l'accès aux aspects des rapports humains qui fournissent le cadre à leurs « interactions ».[1] » Le dévoilement des réseaux de relation dans lesquels Henri de La Tour s'inscrit permet-il d'éclairer ses motivations ? Devient-il plus autonome lors des ruptures auxquelles il procède, comme avec François d'Alençon au profit du roi de Navarre en 1576, ou bascule-t-il dans un nouveau champ d'interdépendance ?

Etudier les réseaux sociaux d'un individu dans le cadre d'une biographie, c'est s'inscrire dans un cadre historiographique précis : les historiens ont recours aux analyses réticulaires, particulièrement en histoire moderne et surtout pour les XVIe et XVIIe siècles[2]. Il en est ainsi de T. Rentet, de K. Béguin[3], d'A. Boltanski[4], de J.-F. Dubost[5] et de B. Pierre[6]. De telles analyses permettent d'éclairer les comportements des individus et leurs choix en levant des zones d'ombre, en détectant des dynamiques, en fournissant de nouvelles explications, ce que permet l'inscription dans la réalité plus large des réseaux dont le biographé fait partie. Elles permettent de confronter et d'interroger des modèles explicatifs : ainsi D. Roche souligne que l'une des contributions de la thèse de K. Béguin concerne le débat historiographique sur l'affirmation de l'État moderne entre N. Elias sur la soumission des grands dans le cadre de la société de cour, et M. Weber sur la construction d'une bureaucratie rationnelle[7]. Dans la mesure où ce type d'approche a permis des avancées considérables pour la compréhension des relations entre des contemporains d'Henri de La Tour et leur temps – c'est le cas pour le duc de Nevers, le prince de Condé – voire entre des membres de sa famille – Anne

---

[1] ELIAS N., *op. cit.*, 1985, p. 151.
[2] BOLTANSKI A., « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques, à partir de trois exemples de réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVIe siècle », in DUMA J. dir., *Histoire de nobles et de bourgeois. Individus, groupes, réseaux en France, XVIe-XVIIIe siècles*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 37-47.
[3] BÉGUIN K., *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
[4] BOLTANSKI A., *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis 1550-1600*, Genève, Droz, 2006.
[5] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009.
[6] PIERRE B., *Le père Joseph, l'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007.
[7] ROCHE D., *in* BÉGUIN K., *op. cit.*, 1999, avant propos, p. 9.

de Montmorency, son grand-père, qui l'a élevé –, il n'y a pas lieu de douter que les fruits d'une analyse réticulaire seront nombreux.

Tout d'abord, ils permettront de sortir du débat moral sur Henri de La Tour que l'on pourrait résumer par ces vers de Goethe mis dans la bouche de Méphistophélès : « *Je suis l'esprit qui toujours nie ; et c'est avec justice : car tout ce qui existe est digne d'être détruit*[1] ». Passer du terrain moral au terrain social, quitter la sphère du jugement et de la figure littéraire, c'est pouvoir s'affranchir des images d'Henri de La Tour qui ont été construites. C'est passer d'un point de vue focalisant, téléologique, rétrospectif, statique – tout étant analysé en fonction d'un point d'arrivée déjà connu – à des points de vue multiples et en interactions. H. Zuber dans sa thèse de l'École des Chartes était sorti du paradigme moral en centrant son étude sur l'activité politique et diplomatique pour la période 1573-1623. Sa démarche est ici amplifiée dans la perspective chronologique pour embrasser la vie entière du personnage, élargie à la dimension sociale, et complexifiée par l'étude des relations entre Henri de La Tour et son temps, ce qui passe en particulier, mais pas de façon exclusive, par une étude de ses réseaux.

La reconstitution des réseaux d'Henri de La Tour n'est ici pas une fin en soi et s'intègre dans une démarche biographique menée autour d'une double interrogation qui regroupe l'ensemble des problèmes soulevés précédemment : comment a-t-il fait, dans une des périodes les plus troublées de l'histoire de France, pour construire la puissance politique réelle et autonome dont il disposait des années 1610 à sa mort ? Comment cette affirmation a-t-elle été perçue par ses contemporains ? Cette double interrogation implique la constitution d'un corpus de sources aussi large et varié que possible.

La correspondance active et passive du duc de Bouillon[2], d'abord, avec 825 lettres adressées à Henri de La Tour dont 51,8% sont inédites et 859 écrites par lui, dont 21,1% sont inédites. Actuellement les plus grandes recensions de cette correspondance active et passive sont celles de l'édition Baguenault de Puchesse avec 33 lettres adressées par le roi de Navarre au vicomte de Turenne pour la période 1574-1589, et surtout celle d'Henri Zuber avec 936 lettres écrites et reçues pour la période 1573-1623, auxquelles s'ajoute l'abondante correspondance des La Tour d'Auvergne et des La Trémoille conservée aux Archives

[1] GOETHE, *Faust*, Acte I, vers 1338-1339.
[2] Voir annexe 1 : correspondance d'Henri de La Tour et d'Elisabeth de Nassau.

nationales, transcrite et éditée par Jean-Luc Tulot[1]. La correspondance active et passive est ainsi complétée par 1129 lettres dans lesquelles Henri de La Tour est mentionné par ses contemporains, qu'il s'agisse de sa femme Élisabeth de Nassau (296 lettres), de Navarre-Henri IV (177 lettres), de Duplessis-Mornay (214 lettres), ou des 114 autres correspondants totalisant 442 lettres. Dans une approche inspirée par celle de T. Rentet sur Anne de Montmorency[2], chaque lettre a donné lieu à une fiche renseignant l'auteur, le destinataire, la date de la lettre, son lieu de rédaction et contenant un bref résumé. L'ensemble de la correspondance est ainsi sollicité pour tenter de cerner les réseaux du vicomte de Turenne dans les années 1570-1580, puis du duc de Bouillon dans le premier tiers du XVIIe siècle.

Outre sa correspondance, Henri de La Tour est l'auteur de *Mémoires*, publiés une quarantaine d'années après sa mort, et est mentionné dans les mémoires de nombre de ses contemporains[3]. Il semble ainsi s'inscrire dans une pratique courante à l'époque qui consiste à écrire des mémoires à la fin de sa vie. Il participe par ailleurs à la guerre des libelles des années 1610, soit en écrivant ou faisant publier des libelles à Sedan[4], soit en étant l'objet d'une partie d'entre eux, y compris après sa mort[5]. Les mémoires de ses contemporains et des libelles attestent de son importance dans la vie politique du royaume après 1606 et leur analyse peut permettre de comprendre les ressorts et modalités de son action. Le caractère rétrospectif des mémoires et polémique des libelles rend leur exploitation délicate. C'est pourquoi une démarche comparative est mise en œuvre pour élucider les conditions de leur rédaction[6] ainsi que les liens que ces textes entretiennent entre eux, les libelles formant souvent des « chaînes polémiques[7] ».

Pour ce faire, il est nécessaire de se tourner vers les sources produites pendant l'exercice de ses fonctions militaires et diplomatiques et de sa proximité avec les rois de France, à savoir des mémoires, instructions[8], archives diplomatiques[9] et arrêts du conseil royal[1]. Ces sources sont

---

[1] URL : http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/01LMDLT.htm.
[2] RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 10-12.
[3] Henri de La Tour est évoqué dans les journaux et mémoires de 27 de ses contemporains.
[4] C'est à Sedan qu'est rédigé l'*Anticotton*, qui déclenche une célèbre polémique (DE L'ESTOILE P., *Journal*, édition Michaud et Poujoulat, Paris, éditeur du commentaire analytique du code civil, 1837, p. 173).
[5] *L'ombre de Monsieur le duc de Bouillon, parlant au comte Mansfeld, avec le songe effroyable du Comte Mansfeld…*, Paris et Lyon, Charpentier, 1623 ; LANGLOIS F., *La rencontre du duc de Bouillon avec Henry le Grand en l'autre monde, ensemble l'ombre du duc envoyée par sa Majesté au Roy son fils*, s.l., 1623.
[6] KUPERTY-TSUR N., *Se dire à la Renaissance, les Mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997 ; CHARBONNEAU F., *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVIIe siècle*, Québec, Presses universitaires de Laval, 2000.
[7] JOUHAUD C., « Les libelles en France au XVIIe siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 2003.
[8] Dans ses *Mémoires*, Duplessis-Mornay a rassemblé les mémoires et instructions qu'il a rédigés.
[9] ZUBER H., *op. cit.*, 1982.

précieuses pour appréhender les pouvoirs dont il est effectivement investi, mais aussi, par recoupement avec les mémoires, la correspondance et les libelles, pour cerner son action et établir les appuis dont il dispose. C'est en particulier le cas pendant sa longue confrontation avec Henri IV de 1602 à 1606.

Prince souverain, Henri de La Tour se démarque de ses prédécesseurs par une abondante production législative[2] et de nombreuses frappes monétaires[3]. Il laisse une importante trace architecturale, aussi bien dans le domaine militaire[4] avec l'extension des fortifications de Sedan, que civil avec la construction du palais des Princes et du pont de Torcy[5]. Sedan devient par ailleurs, grâce à l'activité d'imprimerie qu'il contribue à développer et l'Académie qu'il fonde, un grand centre d'édition à l'intense rayonnement culturel. À ces publications s'ajoute un portrait gravé d'Henri de La Tour[6]. On peut se demander si les différences avec les La Marck résident dans l'intensité de son action ou dans le choix de nouvelles orientations politiques et économiques pour la principauté.

Cette documentation est complétée par les documents relevant de l'activité notariée et judiciaire d'Henri de La Tour : quittances, baux, constitutions et rachats de rentes, mémoires et instructions concernant la gestion du patrimoine, inventaires après décès, en particulier le dossier de la succession de Charlotte de La Marck pour la période 1594-1601. Ces documents permettent d'étudier le patrimoine d'Henri de La Tour – sa constitution, son entretien, sa gestion au quotidien et les nouvelles acquisitions –, les plus importants donnent lieu à une analyse spécifique[7], les autres sont étudiés de façon statistique.

Ces sources sont inégalement réparties selon des aires géographiques variées : les terres d'Henri de La Tour, de la vicomté de Turenne à Sedan en passant par Beaufort-en-Vallée, des territoires dans lesquels a combattu, du Languedoc à la Picardie, des espaces visités lors

---

[1] L'étude de ces sources est éclairée par les travaux sur la diplomatie à l'époque moderne, notamment l'ouvrage de BÉLY L., *L'art de la paix en Europe, naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 2007.

[2] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan* (bibliothèque de Sedan-section du patrimoine, Ms 42).

[3] Il procéda à des frappes en 1597, 1600, 1603, 1606, 1610 et surtout à partir de 1612. Des ordonnances vinrent régulièrement fixer le cours des monnaies (*Les Trésors de la principauté de Sedan*, p. 91-95).

[4] L'ingénieur Errard de Bar le Duc travaille sur les fortifications de Sedan et fit aussi une expérience de canon tournant le 8 janvier 1595 en présence d'Henri de La Tour à Sedan qu'il retranscrit dans son *Traité sur les fortifications* (*Les Trésors de la principauté de Sedan, op. cit.*, p. 56-57).

[5] Ce pont qui franchit la Meuse relie Sedan, principauté souveraine, à Torcy, point d'entrée dans le royaume de France.

[6] *Portrait de Henri de La Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan*, en buste, de 3/4 dirigé à droite, dans une bordure ovale par Moncornet (Bibliothèque Nationale de France, RESERVEFOL-QB-201 (23)).

[7] Notamment l'ensemble des documents concernant la succession de Charlotte de La Marck et les renonciations par les branches Maulévrier et Montpensier entre 1594 et 1601 (dont l'acte du 25 août 1601, Archives nationales R² 172, deuxième liasse, voir annexe X).

d'ambassades – Angleterre, Palatinat, Hollande, Saint Empire. D'où l'éclatement géographique de leurs lieux de conservation : Archives nationales, Bibliothèque nationale, bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français à Paris ; bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, bibliothèque et archives municipales de Sedan ; Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques…

Leur répartition chronologique est tout aussi inégale. Ainsi pour la correspondance : 50% du volume des lettres échangées concerne la période 1600-1623 soit le dernier tiers de la vie d'Henri de La Tour. À lui seul ce chiffre indique un changement de statut et d'action du personnage. On relève des concentrations chronologiques très variées des autres types de sources. Ainsi Henri de La Tour consacre plus de la moitié de ses *Mémoires* aux années 1572-1576, soit cinq années, alors que l'ensemble du texte porte sur la période 1555-1586, soit trente et une années.

La double interrogation indiquée précédemment et la variété du corpus de sources utilisé induisent une réflexion sous forme de boucles d'actions, d'interactions et de rétroactions constitutives des objets complexes tels qu'ils sont définis par E. Morin. Cette complexité justifie l'utilisation de méthodes et de logiques différentes en fonction de leur pertinence pour éclairer la réflexion. Parmi elles figurent les analyses réticulaires présentées précédemment.

Seront aussi sollicitées les réflexions et méthodes proposées par le Groupe de recherches interdisciplinaires sur l'histoire du littéraire qui ont donné lieu à des travaux sur la publication et ses enjeux, notamment polémiques[1], ou sur les mémoires et leurs auteurs[2]. Au cœur de ces études, on trouve l'étude des relations entre les textes et leurs auteurs d'une part, et leur temps, d'autre part. Ainsi C. Jouhaud et A. Viala invitent à la prudence pour la compréhension du terme de publication : « La pérennisation du terme exige de prendre particulièrement garde à l'écart entre les sens qu'il avait à l'époque moderne (…) et ceux qu'il continue à avoir aujourd'hui[3]. » Ils présentent la publication comme « des chaînes

[1] JOUHAUD C. et VIALA A. (dir.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.
[2] BERNARD M., *Ecrire la peur à l'époque des guerres de religion, une étude des historiens et mémorialistes des guerres civiles en France (1562-1598)*, Paris, Hermann, 2010.
[3] JOUHAUD C. et VIALA A. (dir.), *op. cit.*, 2002, p. 5.

de publication successives, dont les supports matériels, les modalités d'action, les acteurs, les effets symboliques sont multiples et imbriqués, sont faites de maillons distincts et inséparables qui ont eu, en fait, des durées de survie – une histoire – très diverses[1]. » Cette réflexion sur le lien entre l'œuvre et l'espace public à travers la publication est doublée d'une réflexion sur l'influence du temps sur les écrits des auteurs : « Il s'agit ici d'analyser le rapport de l'écrit à la peur à une époque particulière, ce qui place cette recherche à la charnière des études historiques et littéraires. Elle ne considère pas ce que la façon d'écrire révèle sur le siècle, ou quelles sont les conséquences de l'écrit, mais comme le siècle agit sur l'écrit, quelles sont les différentes réponses de l'esprit à une peur suprême et généralisée, à cette conjonction de moment d'acmé de la peur sur une toile de fond d'angoisse[2]. »

Des approches géographiques – études des déplacements à différentes échelles et répartition de son patrimoine – ou statistiques – fréquence des échanges épistolaires ou des actes notariés – peuvent permettre de dégager des lignes d'interprétation à travers une documentation parfois lacunaire ou discontinue. Elles viennent conforter l'idée que les années 1574, 1591 et 1606 sont celles de changements majeurs, qui se traduisent dans la géographie des déplacements d'Henri de La Tour et leur intensité : on assiste à de réels basculements.

Des études diachroniques sur de courtes périodes seront mises en œuvre pour souligner les moments charnières, au cours desquels on assiste à des processus de changements extrêmement rapides comme entre 1572-1576. L'étude des années 1606-1610 éclaire d'un jour nouveau son retour sur le devant de la scène de 1610 à sa mort. Par-delà le plan thématique adopté pour sa thèse, T. Rentet souligne dans la première phrase de sa conclusion l'un des enjeux majeurs de son étude : « Entre 1526 et 1538, Anne de Montmorency connaît une promotion politique et sociale aussi rapide que spectaculaire. Même si, pour lui, la carrière des honneurs avait commencé avant 1525, son ascension, déjà fort estimable, a connu une accélération après la piteuse défaite de Pavie[3]. »

Cette affirmation amène à rappeler deux faits qui pourraient être considérés comme des évidences. La première est que les carrières politiques et les ascensions sociales n'ont pas nécessairement de caractère continu, qu'il faut en analyser les éventuelles charnières, les phases d'accélération, mais aussi les phases où en apparence le statut social et le rôle politique ne connaissent pas de grande évolution : il faut donc restituer la chronologie de ces phénomènes, dégager éventuellement les stratégies mises en œuvre, ou souligner l'intervention d'éléments extérieurs au personnage et qui lui ouvrent ou non de nouvelles opportunités. La deuxième concerne la capacité de réaction face à des événements historiques

[1] *Ibid.*, p. 7.
[2] BERNARD M., *op. cit.*, 2010, p. 34-35.
[3] RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 383.

majeurs tel le régicide de 1610 : tous les contemporains d'Henri de La Tour n'ont pas autant bénéficié de l'événement, car ils n'ont pas tous fait les mêmes choix[1]. Sully est évincé en moins de six mois[2], Marie de Médicis devient régente, le prince de Condé, longtemps méprisé, devient rapidement le chef de file d'une opposition à cette dernière[3]. Comment le duc de Bouillon a-t-il acquis, dans un tel contexte, un rôle de premier plan ?

Les interrogations sur la singularité ou la représentativité d'Henri de La Tour amèneront des études comparatives avec certains de ses contemporains, en particulier ceux qui ont fait l'objet de travaux récents, que ces travaux relèvent d'une approche d'histoire sociale comme le prince de Condé[4] et le duc de Nevers[5], d'histoire politique pour appréhender la culture politique du duc de Rohan[6] ou l'action de Duplessis-Mornay[7], biographique[8] ou littéraire avec les modalités de rédaction des mémoires, leur construction et leur contenu[9]. Afin de mieux situer Henri de La Tour dans son contexte et par rapport à ses contemporains, l'approche comparative individuelle, qui est insuffisante, sera complétée par les travaux sur les attitudes et opinions politiques[10] et religieuses[11], notamment pendant les guerres civiles, ces derniers permettant de préciser avec finesse le positionnement des individus face aux divers groupes et sensibilités de l'époque, ses évolutions en plein tumulte des guerres civiles et des édits de pacification[12] dont Henri de La Tour est un spectateur[13] et un acteur aussi bien au combat[14] que lors de la négociation des accords de Nérac[15]. Une attention particulière sera portée aux modalités des négociations et aux types de compromis recherchés et obtenus en fonction des techniques diplomatiques de l'époque[16].

---

[1] MARCHAND R., *art. cit.*, 2013, p. 49-61.
[2] Il quitte ses fonctions en janvier 1611. Malgré ses efforts auprès du parti protestant et l'appui du duc de Rohan pendant l'assemblée de Saumur, il n'est jamais rappelé aux affaires.
[3] Les nouvelles statures politiques acquises par ces deux personnages sont mises en valeur par DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, « troisième partie : le septennat d'une reine, 1610-1617 ».
[4] BÉGUIN K., *op. cit.*, 1999.
[5] BOLTANSKI A., *op. cit*, 2006.
[6] DEWALD J., *art. cit.*, 2011, p. 164-177.
[7] DAUSSY H., *op. cit.*, 2002.
[8] Il en est ainsi de Sully, Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Henri IV, Lesdiguières…
[9] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997 ; CHARBONNEAU F., *op. cit.*, 2000.
[10] JOUANNA A., *Le devoir de révolte*, Paris, Fayard, 1989.
[11] CROUZET D., *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008 ; VIVANTI C., *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006.
[12] CHRISTIN O., *La paix de religion, l'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1997.
[13] Voir *infra*, chapitre 2.
[14] Voir *infra*, chapitres 3 et 5.
[15] Voir *infra*, chapitre 6.
[16] BÉLY L., *op. cit.*, 2007.

Le double questionnement qui guide cette étude, le corpus de sources constitué et les méthodes envisagées amènent à dégager un plan chronologique en quatre parties articulées par les trois années charnières dégagées précédemment : 1574, 1591, 1606.

Dans la première partie, « Héritages et formation, 1555-1574 », l'étude aura d'abord pour objet la maison La Tour d'Auvergne au milieu du XVIe siècle, son positionnement à la cour, au sein de la noblesse française, et les dynamiques qui l'affectent (chapitre 1). Puis l'accent sera mis sur l'éducation reçue par Henri de La Tour et le cadre dans lequel il évolue à Chantilly puis à la cour (chapitre 2). Enfin, à partir de 1572, il bascule progressivement dans le malcontentement aux côtés de Navarre et d'Alençon (chapitre 3).

La deuxième partie, « Le lieutenant de Navarre, 1574-1591 », mettra en avant l'ampleur des ruptures et des choix de la période 1572-1576 (chapitre 4), puis son rôle de lieutenant et de capitaine pendant les guerres civiles (chapitre 5) avant de souligner son affirmation dans l'entourage du roi de Navarre et au sein du parti protestant (chapitre 6).

La troisième partie, « Devenir un grand, 1591-1606 », étudiera successivement trois des modes d'action entrepris par Henri de La Tour pour devenir un Grand du royaume dans la France recomposée des guerres civiles finissantes : l'affirmation sociale et politique que constitue le tremplin sedanais (chapitre 7), la reconstitution d'un patrimoine fortement ébranlé par le conflit afin d'accroître ses revenus pour tenir son rang et mener son action militaire au service du roi de France malgré une autonomisation progressive à son égard (chapitre 8) qui culmine dans l'épreuve de force que constitue l'affaire Biron et la fuite à Sedan, à laquelle met fin le pardon de 1606. Dès ce moment, Henri de La Tour est devenu un Grand du royaume par la grâce du roi (chapitre 9).

La quatrième partie, « Être un grand, 1606-1623 », commencera par l'impulsion donnée à Sedan en matière économique et culturelle (chapitre 10), puis abordera son retour à la cour de 1606 à 1617 et les réseaux qu'il renforce ou constitue alors et le placent sur le devant de la scène pour toutes les affaires du royaume de France (chapitre 11). Enfin, malgré la vieillesse, la maladie et le repli à Sedan, le duc de Bouillon intervient toujours dans les affaires de France

lors des guerres de la mère et du fils et de l'affaire du Béarn. Il contribue au déclenchement de la guerre de Trente ans à travers le soutien accordé à son neveu Frédéric V, électeur palatin élu roi de Bohême (chapitre 12).

Première partie :

Héritages et formation (1555-1574)

De manière traditionnelle, la réflexion biographique commence souvent par l'étude de l'enfance, ce qui suscite un débat[1]. On peut y voir la prétention de vouloir saisir la totalité de l'individu, même si l'une des critiques lancées à l'encontre de la biographie dénonce la fausse linéarité entre la naissance et la mort d'un homme, en particulier lorsqu'il s'agit d'un homme d'État dont la vie peut connaître des rebondissements politiques fréquents et des interruptions d'action politique[2]. Choisir l'enfance comme point de départ permet en outre de planter le décor dans lequel est né et a vécu le personnage étudié, en particulier pour les rois et princes[3], d'autant que la légende peut leur conférer des qualités précoces[4]. La naissance fournit enfin un point de départ chronologique clair[5] et permet de s'affranchir des projections ultérieures sur un personnage[6] et de comprendre l'évolution de celui-ci en reprenant l'écheveau dès sa venue au monde[7].

La problématique retenue pour cette enquête biographique sur Henri de La Tour se focalise sur la construction de sa puissance politique et la perception de ce processus par ses contemporains. Avant d'étudier sa trajectoire personnelle et pour pouvoir évaluer l'ampleur de l'évolution, il est nécessaire de connaître son point de départ, à savoir la situation des La Tour d'Auvergne à sa naissance au milieu du XVIe siècle, mais aussi les héritages et l'éducation qu'il reçoit ainsi que les réseaux sociaux dans lesquels il entre dès son enfance.

Les sources permettant d'étudier la maison La Tour d'Auvergne aux XVe-XVIe siècles et l'enfance d'Henri de La Tour sont peu nombreuses : quelques lettres échangées avec leurs cousins et la famille royale, les *Mémoires* écrits par le duc de Bouillon un demi-siècle après sa naissance et fort brefs sur la première décennie de sa vie, un recueil généalogique constitué par Baluze à la fin du XVIIe siècle. La documentation est réduite mais les monographies familiales sont fécondes et permettent d'esquisser des trajectoires pour les Montmorency[8], les Selve[9] et les Noailles[10] en Limousin ou les maisons d'Auvergne et du Bourbonnais[1]. L'approche comparative

---

[1] KUPERTY-TSUR N., *Se dire à la Renaissance, les Mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997, p. 110.
[2] DOSSE F., *Le pari biographique : écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, p. 49.
[3] PETITFILS J.-C., *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008, chapitre 3 : « À l'orée du Grand Siècle », p. 89-137.
[4] BABELON J.-P., *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.
[5] Cependant, à ce titre, la date d'entrée en politique d'un personnage peut également être retenue, comme le fait Henri Zuber qui étudie la carrière d'Henri de La Tour à partir de 1573 (ZUBER H., *Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon, 1573-1623*, thèse de l'École Nationale des Chartes, 1982).
[6] C'est le cas, en histoire contemporaine, des très nombreuses biographies consacrées à Adolf Hitler.
[7] Ainsi l'enfance du général Patton est bercée par les récits glorieux des exploits de ses ancêtres (KADARI Y., *Patton*, Paris, Perrin, 2011).
[8] RENTET T., *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
[9] KALAS R. J., « The Selve Family of Limousin: Members of a New Elite in Early Modern France », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 18, 1987, p. 147-172.
[10] KALAS R. J., « Marriage, Clientage, Office Holding, and the Advancement of the Early Modern French Nobility: The Noailles Family of Limousin », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 27, 1996.

peut ainsi permettre de distinguer ce qui, dans l'ascension des La Tour d'Auvergne, est ordinaire ou singulier. Il en est de même pour la composition des mémoires et leurs thématiques[2], pour les enjeux des compilations généalogiques[3].

Dans le premier chapitre, la présentation de la maison La Tour d'Auvergne[4], dont Henri de La Tour devient de fait le chef de file à la mort de son père et de sa mère en 1557, va être guidée, pour appréhender l'étendue des héritages matériels et immatériels qu'il reçoit alors, par les questions suivantes : quelles sont les caractéristiques de sa maison au milieu du XVIe siècle ? Peut-on évaluer le patrimoine et les revenus dont il hérite à la mort de ses parents alors qu'il n'est âgé que de deux ans ? Quelles sont les relations entre ses prédécesseurs et les rois de France ? Quelles sont les alliances matrimoniales des La Tour d'Auvergne ainsi que leurs réseaux de clientèles ? Se distinguent-ils ou non de leurs contemporains par les moyens mis en œuvre ?

Puis, une fois la situation de la maison La Tour d'Auvergne établie pour le milieu du XVIe siècle, l'enfance d'Henri de La Tour et l'éducation qu'il reçoit seront au cœur d'un nouveau faisceau de questions : qui prend la responsabilité de son éducation ? En quoi les choix éducatifs retenus consistent-ils ? Connaissent-ils des évolutions et sont-ils conformes aux pratiques contemporaines ? Dans quelles conditions fait-il son entrée à la cour et quel positionnement y adopte-t-il ?

Enfin, une fois le positionnement social, politique et culturel d'Henri de La Tour déterminé, la réflexion portera sur le moment où il entre en politique, entre la Saint-Barthélemy en 1572 et son départ précipité de la cour au printemps 1574 : comment réagit-il face aux noces

---

[1] SOLIGNAT A.-V., « Les noblesses auvergnate et bourbonnaise au XVIe siècle, Pouvoir royal, stratégies familiales et administration royale (vers 1450-vers 1650) », thèse soutenue en 2010 sous la direction de Nicole Lemaître.

[2] KUPERTY-TSUR N., *Se dire à la Renaissance, les Mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997 ; CHARBONNEAU F., *les Silences de l'histoire. Les mémoires français du XVIIe siècle*, Québec, Presses universitaires de Laval, 2000.

[3] CASSAN M. (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi (France-Italie, XVIe-XIXe siècles)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2011.

[4] Dans le cas présent, le terme de maison qui désigne l'« ensemble des biens matériels et immatériels transmis à un héritier » (« Maison », *in* BOURQUIN L. et *alii*, *op. cit.*, 2005, p. 270) est plus pertinent que celui de lignage qui est « un groupe de parenté qui englobe toutes les personnes se reconnaissant d'un ancêtre commun, en ligne directe ou collatérale » (« Lignage », in *ibid.*, p. 263-264). Ce choix est aussi motivé par l'objet étudié, les grandes familles nobles recourant de façon croissante à l'époque moderne davantage au terme de maison que de lignage (Furetière note que ce terme vieillit). La méthode mise en œuvre justifie aussi l'emploi de ce terme car il s'agit ici d'étudier l'ensemble des héritages reçus par le jeune vicomte de Turenne. Enfin, Henri de La Tour utilise ce terme pour qualifier sa famille (*Mémoires*, 1837, p. 21) et ne se revendique jamais, dans ses *Mémoires*, d'un ancêtre commun. Concernant ce dernier point, Géraud de La Tour d'Auvergne souligne que les origines de la Maison de La Tour et les ancêtres des vicomtes de Turenne sont mal connus (DE LA TOUR D'AUVERGNE G., « Quelques directions de recherche intéressant l'histoire des La Tour d'Auvergne, vicomtes de Turenne, ainsi que celle de la vicomté de Turenne et de ses habitants » in *Révolution et traditions en vicomté de Turenne, actes du colloque organisé par l'association art et histoire de Martel*, Saint-Céré, Association des amis du passé de Saint-Céré, 1988, p. 25-26).

de sang ? Pourquoi et comment participe-t-il au mouvement des Malcontents ? Quelles sont alors ses convictions ?

Chapitre 1 : Les La Tour d'Auvergne au milieu du XVIe siècle

L'un des traits saillants du bilan historiographique d'Henri de La Tour et de sa maison dégagé dans l'introduction est un processus d'affirmation continu de la maison La Tour d'Auvergne qui commence dans la seconde moitié du XVe siècle et se poursuit tout au long des XVIe et XVIIe siècles, sans pour autant être régulier. C'est au terme de cette évolution que la famille acquiert sa renommée actuelle autour des personnages prestigieux que sont le grand Turenne et son neveu le cardinal de Bouillon[1]. Ce processus n'est pas original puisque des familles comme les d'Escars, les Noailles et les Pompadour le connaissent aussi à la même époque[2]. Henri de La Tour étant acteur d'une trajectoire familiale commencée un siècle avant sa naissance et qui se prolonge bien après sa mort, il est nécessaire d'étudier les dynamiques qui sont à l'œuvre et de s'interroger sur les stratégies, les moyens, le patrimoine accumulé et les symptômes de cette ascension sociale qui se double d'une ascension politique. Les La Tour d'Auvergne se distinguent-ils ou non de leurs contemporains par les moyens qu'ils emploient ? Henri de La Tour, au cours de sa vie, agit-il en continuateur de l'action de ses prédécesseurs ou s'en distingue-t-il soit par la mise en œuvre de nouveaux moyens d'ascension soit par une accélération du processus ? Quelle est la part du contexte dans ces évolutions ? En effet, le contexte social et politique des années 1480-1550 dans lequel agissent ses aïeux au temps de la Renaissance et du « beau XVIe siècle » est profondément différent de celui dans lequel il évolue, celui du temps des guerres civiles puis de l'affirmation progressive de l'absolutisme. À une période marquée par la croissance économique et démographique, une forte mobilité sociale[3], la paix intérieure, la guerre et l'affirmation du royaume de France à l'extérieur succède après 1559 une dépression économique accompagnée de trois décennies de guerres civiles et d'un affaiblissement des positions françaises en Europe jusqu'au traité de Vervins en 1598, la situation politique du royaume demeurant par la suite indécise jusqu'à sa mort en 1623.

Les analyses reposent sur des actes notariés – contrats de mariage, testaments – et des actes de l'autorité royale – brevets, lettres – que les généalogistes, après la mort d'Henri de La Tour, ont rassemblés. Il en est ainsi des travaux de Justel, secrétaire particulier du duc de Bouillon, qui rédige une *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*[4] et de Baluze,

---

[1] Ils sont respectivement fils et petit-fils d'Henri de La Tour. Les parents du cardinal de Bouillon sont Frédéric-Maurice de La Tour et Éléonore de Berg.

[2] CASSAN M., *Le Temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996.

[3] KALAS R. J., « The Selve Family of Limousin: Members of a New Elite in Early Modern France», *The Sixteenth Century Journal*, vol. 18, 1987, p. 147-172.

[4] JUSTEL C., *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, chez la Veuve M. Du Puy, 1645 (BNF FB- 37338).

auteur d'une *Table généalogique de la maison d'Auvergne*[1]. Avec les archives de la Maison Rohan-Bouillon[2], ce sont les principales sources de cette étude[3].

Le classement des documents retenus par les généalogistes permet de dégager un tournant pour la maison La Tour d'Auvergne, l'année 1501, avec l'extinction de la branche aînée en la personne de Jean de La Tour, comte d'Auvergne, qui, de son mariage avec Jeanne de Bourbon n'a eu que deux filles. Désormais, ce sont les vicomtes de Turenne qui se déclarent les seuls chefs du nom et des armes de la maison[4]. Ils vont former « la branche illustre des La Tour d'Auvergne, vicomtes de Turenne, ducs de Bouillon, pairs de France[5]». En réalité, le tournant est double car il est généalogique, dans la mesure où une branche cadette succède à une branche aînée éteinte, et géographique, car les possessions des vicomtes de Turenne sont majoritairement situées dans le Limousin, et non en Auvergne, le titre de comte d'Auvergne leur échappant définitivement. Désormais les La Tour d'Auvergne ne sont plus Auvergnats mais Limougeauds[6]. Ce basculement géographique s'avère important à de multiples reprises : l'influence de François II puis François III de La Tour d'Auvergne en Limousin favorise leur rapprochement avec Anne de Montmorency ; la capacité du vicomte de Turenne à lever des troupes au service du roi de France constitue un facteur de leur promotion sociale et politique. C'est donc sur cette branche cadette que l'étude va principalement porter pour la période s'étendant des années 1440 aux années 1550 autour de quatre axes : les services rendus au roi, les alliances matrimoniales contractées, leurs fonctions en tant que vicomtes de Turenne, les manifestations de la position acquise au milieu du XVIe siècle.

---

[1] BALUZE É., *Table généalogique de la maison d'Auvergne, depuis le temps de Charles le Chauve,... jusques à présent. Dressée, sur plusieurs titres et documens dignes de foy, par monsieur Baluze*, Paris, A. Cramoisy, 1704 (BNF, Doss. bleus-45. Auvergne, fol. 26) et *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne,* Paris, A. Dezallier, 1708 (BNF, FB- 36296). Les travaux de Baluze sont effectués sur commande du cardinal de Bouillon.

[2] Archives nationales, série R².

[3] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., « Quelques directions de recherche intéressant l'histoire des La Tour d'Auvergne, vicomtes de Turenne, ainsi que celle de la vicomté de Turenne et de ses habitants », *Révolution et traditions en vicomté de Turenne, actes du colloque organisé par l'association art et histoire de Martel*, Saint-Céré, Association des amis du passé de Saint-Céré, 1988, p. 24-25.

[4] LEROY S., *Notice armoriale et généalogique sur la Maison de Bouillon – La Tour*, Sedan, E. Jourdan, 1896, p. 14.

[5] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *Histoire d'un nom : La Tour d'Auvergne*, s.l.n.d., p. 16.

[6] Lors du colloque *Nouveaux regards sur Turenne*, organisé à Sedan les 16 et 17 septembre 2011, Madame Guély, présidente de la Société des Amis du Vieux Turenne est intervenue pour rappeler que la vicomté est située aux portes de Brive, donc dans le Limousin et non en Auvergne.

I. Les La Tour d'Auvergne et le pouvoir royal

Lors de la naissance d'Henri de La Tour, en 1555, les La Tour d'Auvergne se rapprochent du pouvoir royal depuis un siècle environ, ce qui constitue un des héritages qu'il reçoit. La principale source permettant d'appréhender ce processus d'affirmation sociale et politique, la *Table généalogique de la maison d'Auvergne* de Baluze, est d'usage problématique en raison des controverses lors de sa publication. Comment cette source peut-elle permettre de mener une monographie familiale et d'étudier ce processus d'affirmation ?

1. Une source problématique : la table généalogique de la maison d'Auvergne de Baluze

Après la mort d'Henri de La Tour et en raison du prestige acquis par la maison La Tour d'Auvergne au XVIIe siècle, son secrétaire Justel, puis Baluze, sur commande du cardinal de Bouillon, petit-fils d'Henri de La Tour, rassemblent les titres généalogiques des La Tour d'Auvergne pour prouver l'ancienneté et l'illustration ainsi que la continuité des services rendus aux rois de France[1]. C'est pourquoi les travaux de Baluze remontent jusqu'à Bernard, comte d'Auvergne en 952, grâce à des extraits du cartulaire de Saint Aymar[2]. Les La Tour d'Auvergne prétendent descendre d'Hercule et de Vercingétorix et être alliés à la maison impériale de Constantinople[3]. Ces assertions ne sont guère isolées : les Polignac font remonter leur généalogie jusqu'à l'Antiquité[4] et les comtes de Belin portent le titre de premier baron chrétien de Guyenne[5]. On peut se demander si pour ces périodes reculées les origines revendiquées sont réelles ou mythiques et si les relations avec le pouvoir royal sont aussi anciennes et fréquentes que ne l'affirment leurs auteurs et chercher à démonter les processus de reconstruction généalogique[6]. Le manque de preuve convaincante empêche Baluze de remonter au-delà de l'année 952[7] et son travail a été vivement critiqué en 1704 lorsqu'il fut établi qu'il avait travaillé sur des faux fournis par un tiers, Du Bar. Sans rentrer dans le détail des polémiques suscitées

---

[1] BOUTIER J. (dir.), *Étienne Baluze, 1630-1718. Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2008 ; WREDE M. et *al.*, « Autonomie nobiliaire, mémoire familiale et pouvoir du souverain sous Louis XIV », *Revue historique*, 2013/3, p. 575-600.
[2] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 7.
[3] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *Histoire d'un nom : La Tour d'Auvergne*, p. 4.
[4] SOLIGNAT A.-V., « Haute noblesse auvergnate et écritures de l'histoire du lignage : les vicomtes de Polignac et les marquis de Canillac » in CASSAN M. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 173-197.
[5] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 34.
[6] MAUREL C., « Construction généalogique et développement de l'État moderne. La généalogie des Bailleul », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 46e année, No. 4, 1991, p. 807-825.
[7] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 3-5.

par un tel ouvrage, leur simple existence montre le caractère délicat de son utilisation par l'historien.

Baluze étudie toutes les branches avec une précision et des développements croissants jusqu'à la fin du XVIIe siècle, soit la date de rédaction de l'ouvrage. Chaque membre de la maison est l'objet de la publication de documents en latin ou en français le concernant – actes de mariages, actes royaux – extraits de cartulaires ou d'archives. L'organisation de l'ouvrage par branches permet d'étudier spécifiquement celle des vicomtes de Turenne au cours du siècle qui précède la naissance d'Henri de La Tour. Si la documentation reste limitée pour Anne IV (1425-1489) et François Ier de La Tour († 1493), elle est plus riche et plus précise pour le frère de ce dernier, Antoine de La Tour († 1527), pour François II de La Tour (1497-1532) ainsi que son fils François III de La Tour (1526-1557), respectivement grand-père et père d'Henri de La Tour, ce qui permet d'établir l'arbre généalogique suivant :

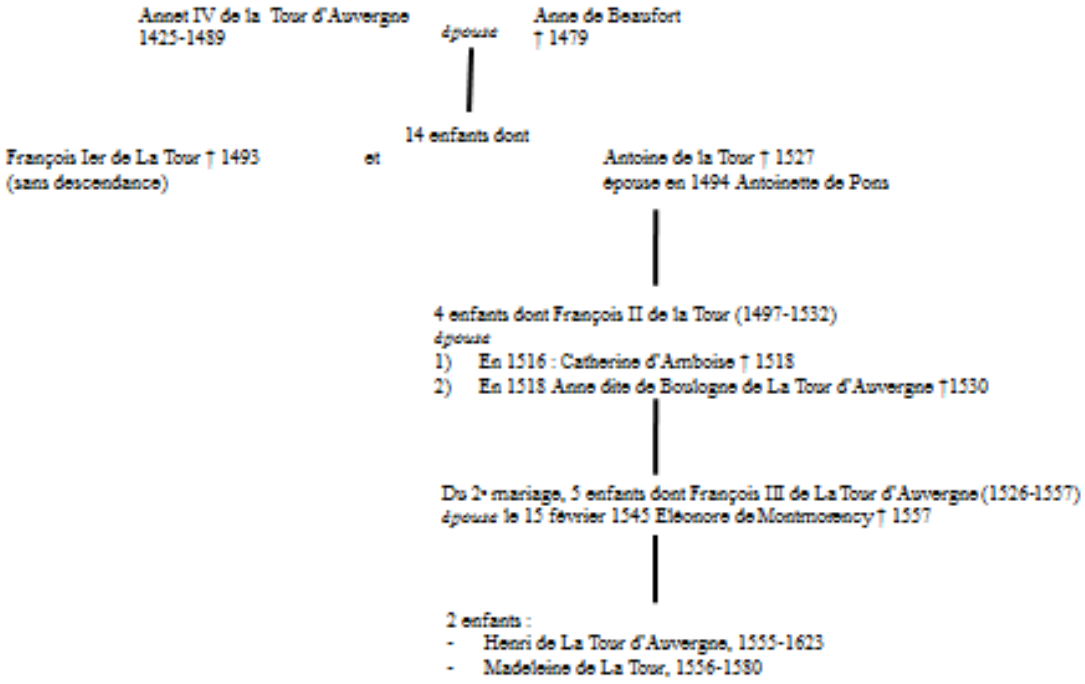

Figure 1 : Généalogie simplifiée des La Tour d'Auvergne aux XVe et XVIe siècles

Les documents réunis – testaments, procès-verbaux de foi et hommage, lettres, contrats de mariage – permettent de cerner des moments précis pour chaque personnage en sanctionnant leur promotion sociale ou les marques d'estime royale dont ils bénéficient. Leur contenu et l'emploi de formules laconiques ne permettent pas de retracer l'ensemble de l'itinéraire de

chaque vicomte ni de déterminer la nature effective des services rendus aux rois, et même lorsqu'on prend en considération l'ensemble des documents pour un personnage, on a surtout connaissance d'événements ponctuels parfois séparés de nombreuses années, ce qui empêche de saisir la continuité. Il en est ainsi pour Anne IV de La Tour car les documents qui le concernent datent de 1444 et 1445 – contrat de mariage et bulle pontificale de dispense de consanguinité –, de 1467 – brevet de conseiller et de chambellan –, de 1479 – testament –[1] et de 1489 – codicille. En dehors des éclairages sur ces quatre années séparées d'une à deux décennies, les sources manquent. Or il a vécu de 1425 à 1489, soit soixante-quatre ans. Si précieuse soit-elle parce qu'elle rend disponibles des documents peu accessibles, l'œuvre de Baluze demeure toutefois insuffisante. Il est donc nécessaire de recourir à d'autres sources, dès que cela s'avère possible, afin de compléter les informations, de combler les lacunes chronologiques et d'éviter de procéder à des généralisations en fonction des seuls points d'ancrage fournis par Baluze. C'est pourquoi l'étude repose également sur la correspondance de Charles VIII et les actes du conseil royal, entre autres sous François Ier. La diversification du corpus permet aussi d'éviter le piège de la surinterprétation d'une source dont l'objectif est, à travers le rassemblement et la publication des titres de chacun des membres de la maison La Tour d'Auvergne, de prouver l'ancienneté de sa noblesse. L'ensemble de cette documentation est mobilisé pour chacun des vicomtes de Turenne afin de répondre à la question suivante : en quoi le rapprochement avec le pouvoir royal contribue-t-il à leur affirmation politique et sociale ?

2. Anne IV de La Tour : l'initiateur du processus d'affirmation familial

Anne IV de La Tour semble être le premier des vicomtes à servir régulièrement le roi dans les années 1440. En l'absence d'une maison princière organisant les réseaux de clientèles en Auvergne et en Bourbonnais, les La Tour d'Auvergne, comme le reste de la noblesse de ces provinces, tissent des réseaux de fidélités modestes[2] et tirent prestige et pouvoir de l'ancrage local de leurs seigneuries en raison de la distinction de ces dernières[3]. Par ailleurs, ils s'orientent précocement au service des rois de France. Anne IV sert d'abord Charles VII contre les Anglais en Guyenne en assiégeant Fronsac avec le comte de Dunois, ce qui lui vaut d'être fait chevalier

[1] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 731-742.
[2] SOLIGNAT A.-V., *art. cit.*, 2009, p. 3.
[3] SOLIGNAT A.-V., « Fidéicommis et hégémonie politique de la noblesse auvergnate au XVIe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 2012, p. 15.

après la conquête de la province[1]. Le règne de Louis XI ouvre ensuite de nouvelles opportunités avec la politique d'extension territoriale menée vers le sud dans le Roussillon et la Cerdagne. Le roi doit cependant faire face aux oppositions que suscite la rationalisation du système fiscal qui favorise les villes au détriment des campagnes et contrevient aux promesses d'allègement des impôts antérieures à son avènement[2]. Son mode de gouvernement est jugé tyrannique parce qu'il destitue nombre d'officiers, aussi bien des baillis et sénéchaux que des membres du conseil royal comme Pierre de Brézé et Antoine de Chabannes[3], et les remplace par des fidèles partis en exil en Dauphiné avec lui après sa révolte contre son père tels Pierre de Morvilliers, promu garde des sceaux, Montauban, qui devient amiral, Du Lau et Jean de Lude[4]. Le mécontentement entraîne le déclenchement de la plus grave révolte de son règne avec la Ligue du Bien Public, soutenue par son propre frère le duc de Berry dans les années 1460. Le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte de Saint-Pol et le comte de Charolais participent à ce mouvement destiné à servir le « Bien Public » en chassant les mauvais conseillers du roi – ceux qu'il vient de promouvoir – et en tempérant son exercice du pouvoir royal. Même si les princes sont mal soutenus par les officiers, la petite noblesse et leurs vassaux, l'événement montre que la noblesse du royaume n'est pas acquise au roi et qu'elle est prête à se révolter lorsqu'il ne l'écoute pas, ce qui nourrit les ambitions politiques des princes révoltés qui sont d'autant plus puissants qu'ils se démarquent du roi. Ce dernier signe avec eux les traités de Conflans et de Saint-Maur en octobre 1465 mais châtie une partie des insurgés. Contesté dans son royaume, Louis XI s'inquiète de la situation aux frontières et de la grande autonomie des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et son fils Charles le Téméraire ayant pour projet de désenclaver les États bourguignons et s'opposant ainsi à ses propres projets d'extension territoriale. Tous ces éléments amènent à considérer les débuts de son règne comme un faux départ[5] et expliquent en grande partie l'image du roi tyrannique et laid léguée à la postérité[6].

Le roi a donc absolument besoin de l'appui d'hommes sûrs issus de la noblesse provinciale pour remplacer localement les hommes qui ont été destitués, disposer de relais dans les provinces et mener à bien l'un des grands processus de son règne, le renforcement des structures de l'État[7]. Ces hommes se positionnent donc à contre-courant de leurs contemporains en soutenant un roi largement rejeté et prennent des risques, son succès n'étant pas garanti. Parmi eux, Anne IV de La Tour accepte de lui être fidèle et devient en janvier 1567 conseiller et

---

[1] CLÉMENT F., CLÉMENCET C. et VITON DE SAINT-ALLAIS N., *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur, t. 10, par le moyen d'une table chronologique...*, Paris, Vallade, 1818, p. 293.
[2] FAVIER J., *Louis XI*, Paris, Tallandier, 2012, p. 380-384.
[3] *Ibid.*, p. 213-221.
[4] *Ibid.*, p. 221-225.
[5] MURRAY KENDALL P., *Louis XI*, Paris, Fayard, 1974, p. 107-216.
[6] FAVIER J., *op. cit.*, 2012.
[7] *Ibid.*, p. 940.

chambellan en raison de la continuité de ses services depuis le règne de Charles VII[1]. Le roi récompense un fidèle en le distinguant et l'attache plus étroitement à son service. Sa nouvelle fonction de conseiller est la plus honorifique des deux car, comme nombre de conseillers de Louis XI, il ne siège pas au conseil – voire au maximum une fois[2]. Désormais il fait donc partie du service de la chambre du roi et travaille à la gestion des tâches matérielles de la chambre et à l'organisation des cérémonies sous le contrôle du grand chambrier. Outre la rétribution qui en découle, estimée entre 1000 et 2000 livres pour un conseiller[3], il a le privilège de rencontrer fréquemment le roi en tant que chambellan[4]. C'est le premier membre de la maison pour lequel est attesté un titre de conseiller et de chambellan du roi, ce qui constitue une première étape du processus de promotion étudié. Le vicomte de Turenne, dont l'ancrage est d'abord local, commence ainsi à fréquenter la cour et devient progressivement un intermédiaire entre le roi et les gentilshommes du Limousin, aspect de son action destiné à se renforcer par la suite.

S'il fait figure de précurseur dans la famille, il participe en fait à un mouvement général d'augmentation du nombre des officiers en France à partir de 1450, après un siècle de stagnation, que le roi Louis XI encourage avec l'ordonnance sur les officiers en cette même année 1467[5]. Le roi suit en cela la politique initiée par Charles VII qui réorganise l'État, installe la cour à Tours tout en maintenant les cours souveraines à Paris, crée des parlements provinciaux. L'État se rapproche donc des sujets ce qui se traduit par une forte augmentation du nombre des officiers qui sont environ 12 000 au tournant du XVIe siècle. Ce n'est pas leur nombre, mais leur volonté de transmettre leur office aux membres de leur famille par tous les moyens, ainsi que les épices et certains revenus illicites, qui suscitent alors les critiques[6].

Les services rendus par Anne de La Tour au roi sont variés car il est officier et agit parfois en vertu d'une commission pour des services ponctuels. Ainsi, dans le courant de l'année 1467, la mort de Philippe de Bourgogne et l'avènement de Charles le Téméraire le 15 juin suscitent l'inquiétude du roi car Charles reprend à son compte les projets territoriaux de son père, ce qui constitue une menace pour les intérêts du roi de France[7]. Des troubles fiscaux éclatent simultanément dans le Berry à Saint-Armand-Montrond en raison de la dépression

---

[1] Mandement donné au Mans le 12 janvier 1567 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 736).

[2] D'après les travaux de GAUSSIN P.-R. cités par MICHON C., « Conseils et conseillers sous François Ier » in MICHON C. (dir.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 66-68.

[3] Elle était donc en position médiane entre le chancelier (2500 livres) et les baillis et sénéchaux (365 à 700 livres). Sous Louis XI les gages, dons et pensions versés aux officiers totalisent 39% des dépenses de la monarchie (DEMURGER A., *Temps de crises, temps d'espoirs, XIVe-XVe siècles*, Paris, Seuil, 1990, p.154).

[4] GARRISSON J., *Royauté, Renaissance et Réforme*, Paris, Seuil, 1991, p. 217.

[5] DEMURGER A., *op. cit.*, 1990, p. 147-155.

[6] GUENÉE B., *L'Occident aux XIVe et XVe siècles : les États*, Paris, PUF, 1971, p. 276-284.

[7] Le conflit ne prend fin qu'avec la mort de Charles le Téméraire en 1477 qui permet au roi de France de prendre possession d'une partie du duché de Bourgogne, ce qui nourrit ensuite le conflit avec les Habsbourgs.

économique qui frappe alors la France[1], situation d'autant plus grave que la ville a été occupée par les adversaires du roi pendant la ligue du Bien Public en mai 1465[2]. Louis XI confie donc au vicomte de Turenne le recrutement et l'équipement des nobles dans toutes les terres de son ressort par une lettre de commission du mois de décembre qui lui assure l'assistance des officiers royaux :

> « sçavoir vous faisons que nous confians à plein de vos sens, noblesse, experience audit faict de guerre, loyaulté & grande diligence, nous vous avons commis & ordonné, commettons & ordonnons par ces presentes à la conduite & gouvernement de tous & chacun les Nobles & autres qui de par nous ont esté ou seront mis sus en vostre Vicomté & en vos terres & seigneuries estants en Perigord, Quercy & Limosin, & és autres qui sont tenues & mouvans de vous & de tous ceux qui nous voudront bien & loyaument servir soubs vous, de quelque lieu qu'ils soyent autres que de vos dites terres & seigneuries, en deschargeant doresnavant d'icelle conduite tous autres, & voulons et & nous plaist que tous ceux qui n'ont esté mis & ne sont en estat & habillement suffisant, que les faciez mettre au mieux que possible leur sera, & que les contraigniés ou faites contraindre à ce par prinse & confiscation de leurs fiefs, terres, seigneuries, & autres voies en tel cas requises[3]. »

Cette conjoncture, délicate pour le roi, l'amène donc à recourir à un seigneur qui lui est resté fidèle pour faire valoir son autorité dans une région éloignée de Paris et des résidences royales et dans laquelle des formes de résistance à sa volonté se manifestent voire se radicalisent, les clientèles locales n'étant pas acquises au roi[4]. Aux traditionnels troubles fiscaux s'ajoute désormais le refus de se présenter lors des montres, ce qui renvoie à l'institution d'une armée permanente depuis la seconde moitié du XVe siècle et à l'obligation pour chaque paroisse de fournir un archer. Refuser cette mesure, ou ne pas se présenter à la montre pour un capitaine, refuser de prêter serment au roi, fournir des hommes insuffisamment équipés, c'est manifester sa défiance à l'égard de l'autorité royale en pleine affirmation sous Louis XI qui procède à la reconstruction du royaume après la guerre de Cent ans. De telles résistances compliquent l'action des officiers royaux qui doivent intervenir pour imposer à ceux qui les refusent leurs obligations militaires, y compris dans la noblesse, alors que la participation d'un gentilhomme aux convocations du ban et de l'arrière-ban est une occasion pour lui d'exercer sa fonction militaire et d'en tirer prestige[5]. C'est pourquoi les rôles établis lors des montres permettent une bonne appréhension du second ordre dans son positionnement par rapport au

---

[1] DEMURGER A., *op. cit.*, 1990, p. 146.
[2] FAVIER J., *op. cit.*, 2012, p. 466.
[3] Mandement du 4 décembre 1567 donné au Mans (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 736-737).
[4] SOLIGNAT A.-V., *art. cit.*, 2009.
[5] *Ibid.*, p. 6-7.

pouvoir royal[1]. En acceptant de seconder le roi pour le recrutement local de troupes, Anne de La Tour manifeste sa fidélité et emploie son assise dans le Limousin afin de faire accepter la volonté royale.

Le vicomte de Turenne se voit confier des pouvoirs de coercition importants à cette occasion et devient dans ses terres l'intermédiaire du roi pour le recrutement des troupes. L'année 1467 semble donc constituer une étape clé à deux titres pour lui : il se rapproche du roi, ce qui est rendu visible par l'exercice de charges à la cour – ici celle de conseiller et de chambellan – et voit en retour s'affirmer son autorité sur la vicomté et dans les terres environnantes en raison des pouvoirs accrus dont il dispose par commission du roi – ici ceux de contrainte en matière de service militaire dû au roi. C'est donc un moment particulièrement propice pour faire émerger les mécanismes de don et de contre-don qui structurent les relations entre le roi et sa noblesse : le vicomte offre son rayonnement local au roi qui en retour favorise sa promotion sociale et politique. Il est encore trop tôt pour dire si ce choix est conjoncturel – le vicomte se rapproche du roi en temps de crise soit par intérêt soit par conviction – ou s'il engage durablement le vicomte voire ses descendants, d'autant que les sources manquent pour connaître ses motivations. La documentation est particulièrement lacunaire pour les années suivantes, mais on sait qu'Anne IV de La Tour participe aux états généraux de Tours en 1584[2]. Il contribue ainsi de manière officielle à une institution dont la fonction est de conseiller le roi à un moment de vive tension puisque l'enjeu principal de cette réunion est d'attribuer la régence du royaume pendant la minorité de Charles VIII, ce qui constitue une autre étape de son affirmation.

Les choix d'Anne IV, leur mise en œuvre dans le contexte particulier des règnes de Charles VII et Louis XI, leurs effets sur son ascension sociale se sont-ils incrits dans la durée ? Ses descendants usent-ils des mêmes moyens que lui pour s'affirmer ? L'itinéraire de son fils François Ier de La Tour d'Auvergne ne peut être restitué avec autant de précision, mais il semble bien qu'il continue à rendre fidèlement service au roi de France, à qui il rend hommage le 25 septembre 1489 à Montilz-lez-Tours[3].

---

[1] NASSIET M., « La noblesse en France au XVIe siècle d'après l'arrière-ban », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XLVI, 1999, p. 86-116.
[2] L'année précédente, il a rendu hommage au roi pour la vicomté de Turenne (Archives nationales, R² 52, f° 62).
[3] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 731-742.

3. *Antoine de La Tour : le continuateur*

Si les lacunes de la documentation ne permettent pas pour François Ier de La Tour d'Auvergne de dégager les contours d'un comportement fidèle au roi, la situation est différente concernant Antoine de La Tour, pour lequel la documentation rassemblée par Baluze est beaucoup plus importante. Il est nommé conseiller chambellan par le roi Charles VIII, le 7 février 1496 :

> « ANTOINE DE LA TOUR VICOMTE DE TURENNE nous a par cy-devant faicts tant au fait de nos guerres que autrement en plusieurs manieres, faict par chacun jour, & esperons que plus fasse cy-apres, desirans nous servir de luy en estat & office honorable & convenable aux vertus & merites de sa personne, iceluy nostre cousin pour ces causes & pour la parfaite & entiere confiance que nous avons de sa personne & de ses grands sens, loyauté, prudence, & diligence, avons retenu & retenons par ces presentes en l'estat & office de nostre Conseiller Chambellan pour audit office nous servir doresnavant[1]. »

Les formules laconiques employées par les rois empêchent de connaître la réalité des services rendus par Antoine de La Tour mais plaident pour une continuité du service dans la lignée d'Anne IV de La Tour. Le recours à d'autres sources permet d'éclairer les débuts de sa carrière au service de Charles VIII. Il est alors écuyer et est chargé de missions délicates comme en 1483 lorsqu'il doit convaincre l'entourage de la reine de Navarre, qui doit se marier, d'accepter le candidat retenu par le roi de France, en l'occurence le vicomte de Tartas « aisné filz de mon cousin d'Albret[2] ». Louis XI est mort quelques jours plus tôt et Charles VIII est mineur. Au cours des mois qui suivent les tensions s'accumulent car Louis d'Orléans conteste la régence exercée par Pierre de Beaujeu, ce qui déclenche la guerre folle. C'est dans cette situation très tendue, la contestation de la légitimité du pouvoir du régent rendant chacun suspect de trahison, qu'Antoine de La Tour permet en 1485, sur ordre du roi, la libération de cinq personnes détenues à la Conciergerie pour trahison dans une affaire complexe. Villarnoul, Estienne Ducret, l'abbé du Moustier-Saint-Jehan, Jehan de Gondibault et Jehan de Bresillez ont en effet été arrêtés et condamnés à mort pour haute trahison car ils sont accusés d'avoir voulu passer au service de Maximilien d'Autriche et d'avoir dérobé des pièces à la chambre des comptes de Dijon. En représailles, Maximilien fait arrêter le grand écuyer de France, qui est alors à ses côtés en ambassade, et menace de l'exécuter si Villarnoul et ses complices sont mis à mort. Charles VIII cède et envoie Antoine de La Tour les faire libérer de la Conciergerie[3]. La qualité des services rendus en ces deux occasions, ainsi qu'une probable participation aux

---

[1] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 744.
[2] Lettre de Charles VIII à la princesse de Viane et à sa fille la reine de Navarre, datée d'Amboise le 9 septembre 1483 (*Lettres de Charles VIII*, édition Pélicier, Paris, Renouard, 1902, t. 1, p. 6 à 9).
[3] *Ibid.*, t. 5, p. 198.

guerres d'Italie[1], expliquent la satisfaction du roi et sa nomination comme conseiller chambellan en 1496. La diversité des services découle des attentes du roi qui a besoin de serviteurs polyvalents pour mener à bien ses projets. On retrouvait déjà une certaine polyvalence pour Anne de La Tour à la fois conseiller, chambellan et relais local de l'autorité royale.

Cette trajectoire des La Tour d'Auvergne est-elle originale ? Les promotions de chambellans sont alors fréquentes : parmi leurs voisins, Robert de Balzac, seigneur d'Entragues[2], et Louis Ier Jehan de Bellenaves[3] deviennent eux aussi chambellans respectivement sous Louis XI et Charles VIII avant de participer, comme les vicomtes de Turenne, aux guerres d'Italie. Leurs deux maisons vont, ainsi que la maison La Tour d'Auvergne, jouer un grand rôle dans les affaires du royaume de France au XVIe siècle, pour les Entragues principalement sous Henri IV[4]. La désignation de nouveaux chambellans sous Charles VIII et particulièrement en 1496 s'explique sans doute en partie par les travaux menés par le roi au château d'Amboise à son retour d'Italie. Il le dote d'une bibliothèque de 1140 volumes, fait aménager des jardins à l'italienne et recrute des artistes pour décorer et meubler le château à la hauteur de ses ambitions[5]. Le roi poursuit aussi le processus de renforcement des structures étatiques et le recrutement de relais locaux dans la noblesse provinciale, particulièrement dans le Limousin où les Selves connaissent à la même époque une spectaculaire ascension dans la justice et la diplomatie[6]. Quoi qu'il en soit, Antoine de La Tour d'Auvergne, Robert de Balzac et Louis Ier Jehan de Bellenaves entrent dans un vivier d'hommes au sein duquel le roi puise en fonction de ses besoins en échange de leur promotion sociale et des honneurs qu'il leur octroie. On retrouve encore la circulation du don et du contre-don entre le roi et sa noblesse : son inscription dans la durée et dans le fonctionnement de la cour permet de considérer les bénéficiaires comme des favoris.

Il est difficile de suivre l'itinéraire d'Antoine de La Tour jusqu'à sa mort en 1527 mais on peut estimer que, comme ses deux voisins promus dans la même décennie que lui, il continue à servir dans les armées royales pendant les guerres d'Italie, et qu'il conserve sa charge sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, sans toutefois bénéficier d'une nouvelle promotion, que

---

[1] Il n'est pas possible, faute de sources, de déterminer de manière précise la nature des services qu'il rend à cette occasion, mais il est probable qu'il contribue à la levée d'hommes sur ses terres et qu'il accompagne le roi en Italie.

[2] Il est promu sénéchal d'Agenais en considération des « tres agreables services que nostre amé et feal conseiller et chambellan » a rendus (lettre de Charles VIII aux consuls et habitants de l'Agenais écrite de Lyon le 10 avril 1494, *in Lettres de Charles VIII*, t. 4, p. 39-40).

[3] Lettre de Charles VIII au parlement de Paris, Orléans, 4 janvier 1490, afin que cessent les contestations contre la commission délivrée « à nos amez et feaulx conseillers et chambellans les seigneurs de Bellenaves, de Lanjac, d'Aurouse et du Chariot » en vue de la construction d'une maison forte en la ville d'Aigueperse (*Ibid.*, t. 3, p. 3-4).

[4] CUIGNET J.-C., *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Éditions Grancher, 2007, p. 175-178.

[5] GOBRY I., *Charles VIII, 1483-1498, fils de Louis XI*, Paris, Pygmalion, 2012, p. 280-281.

[6] KALAS R. J., « The Selve Family of Limousin: Members of a New Elite in Early Modern France », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 18, 1987, p. 147-172.

Baluze aurait très probablement relevée. Néanmoins, sa longévité lui permet de servir le roi avec une indéniable continuité pendant plus de quarante ans malgré les changements de règne, donc de conforter dans la durée la position acquise par sa maison. Comment les nouvelles positions acquises se traduisent-elles à la génération suivante ?

4. François II de La Tour, chef de guerre et diplomate sous François Ier

À la différence de ses prédécesseurs et grâce à leurs fonctions de chambellans et à leurs efforts, les relations entre François II de La Tour et le roi de France sont établies dès son enfance lorsqu'à l'âge de dix ans il devient enfant d'honneur à la cour de Louis XII[1], ce qui sanctionne le processus de rapprochement constaté, ainsi que l'affirmation sociale des La Tour d'Auvergne, tout comme pour d'autres maisons[2]. Si la preuve de la levée de troupes n'est pas actuellement établie pour Antoine de La Tour, il n'en est pas de même pour son fils François II, qui poursuit ainsi la tradition familiale mise en œuvre par Anne de La Tour. La situation a pourtant profondément évolué en soixante ans : il ne s'agit plus pour le vicomte de se distinguer du reste de la noblesse, laquelle ne fait plus défaut au roi, ni de lutter contre les ambitions de Charles le Téméraire. En quoi consiste la fidélité au roi dans ce nouveau contexte ? Quels en sont les enjeux pour la maison La Tour d'Auvergne ?

En 1521, le long conflit qui oppose François Ier et Charles Quint pour la domination de l'Europe se focalise sur trois territoires frontaliers entre les possessions françaises et celles des Habsbourgs : la Navarre au sud, et au nord-est le Luxembourg et le duché de Bouillon[3] qui est attaqué par les troupes impériales[4]. Il ne s'agit plus alors de se battre dans la péninsule italienne car c'est le royaume lui-même et la Champagne, une de ses provinces les plus riches, qui sont menacés. Le roi estime à 2000 cavaliers et 10 000 fantassins le nombre d'hommes nécessaires pour intervenir. Le connétable de Bourbon répartit l'effort à fournir entre les différentes provinces et s'adresse aux hommes de confiance du roi, dont le vicomte de Turenne le 8 août 1521 pour qu'il procède à une levée de « soixante hommes d'armes, sixvingt archers, & soixante coustillieux montez & armez comme il appartient » pour « resister aux grandes entreprises que s'efforcent faire contre luy & son royaume plusieurs ses ennemis, leurs alliez &

---

[1] *Ibid.*, p. 294.
[2] Quelques années plus tard, Lazare de Selves devient page à la cour de François Ier (KALAS R. J., *art. cit.*, 1987, p. 161).
[3] HALKIN L.-E., « La coadjutorerie des princes-évêques de Liège au XVIe siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 7, 1928, p. 1397-1414.
[4] GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 136-137.

complices[1] ». Le vicomte sert donc, comme son arrière-grand-père Anne IV de La Tour, d'intermédiaire du connétable afin de recruter des hommes dans le Limousin. On peut relever deux similitudes avec la fin des années 1460. D'abord, le vicomte doit être assisté par les officiers du roi et la qualité de l'équipement des troupes doit être son premier souci car le roi souhaite disposer de troupes efficaces malgré l'urgence du recrutement. Cette exigence renvoie aux évolutions de l'art de la guerre depuis la seconde moitié du XVe siècle qui rendent nécessaires, avec les progrès de l'artillerie, des armes individuelles offensives et défensives de qualité pour pouvoir se battre. De surcroît, ces troupes sont levées pour repousser celles de Charles Quint qui constituent une menace pour le royaume d'autant qu'elles sont bien fournies. Ce que le roi désire donc, ce n'est pas uniquement des combattants, c'est une armée prête à se battre et équipée comme il convient. D'autre part, comme dans les années 1460, il s'agit de s'assurer que les communautés qui doivent fournir un certain nombre de soldats ne rognent pas sur le matériel pour des raisons financières ou par rejet de la fiscalité, ce qui se ferait aux dépens du roi.

La similitude entre ces deux moments s'arrête là, car la situation s'aggrave rapidement lorsque Bayard et Anne de Montmorency sont assiégés à Mézières à partir du 30 août par les troupes impériales. Deux jours plus tard, le roi convoque l'arrière-ban d'Auvergne afin de faciliter la levée menée par le vicomte de Turenne[2] qui doit faire sa jonction avec le connétable le 12 septembre. Il s'acquitte promptement de sa mission, rejoint Charles de Bourbon et conduit des troupes à Amiens. L'effort militaire ordonné par le connétable et mené par des hommes de confiance dans les différentes provinces permet finalement la levée du siège de Mézières le 26 septembre. Un an plus tard, Antoine s'enferme dans Terrouenne avec l'amiral Chabot pour défendre cette place contre les troupes anglaises et impériales[3].

La satisfaction du roi après ces hauts faits justifie en 1524 sa désignation en tant que « Lieutenant general du Roy »[4] pour les troupes envoyées en Italie[5] sous le commandement du duc d'Albany[6]. Il se retrouve donc à la croisée des sources d'informations car de la qualité des renseignements recueillis dépend son appréciation de la situation et les décisions qu'il peut prendre. Il est ainsi tenu au courant des mouvements de troupes adverses ou des déplacements du duc de Sesse, gouverneur du Milanais, dans le but de le capturer[7] pour ruiner la résistance à

---

[1] Lettre de Charles de Bourbon écrite de Chantelle le 8 août 1521 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 748).
[2] Lettre de Charles de Bourbon écrite d'Aigueperse le 1er septembre 1521 (*ibid.*).
[3] CLÉMENT F. et *alii*, *op. cit.*, 1818, t. 10, p. 294.
[4] Lettre de Jean Stuart duc d'Albany écrite de Rome le 14 février (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 748). Jean Stuart est un cousin de François de La Tour car il a épousé Anne d'Auvergne en 1501.
[5] *Ordonnances des rois de France, règne de François Ier*, Paris, Académie des sciences morales et politiques, t. 5, note 7 p. 43.
[6] CLÉMENT F. et *alii*, *op. cit.*, 1818, t. 10, p. 294.
[7] Lettre de Jean Stuart duc d'Albany écrite de Rome le 14 février (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 748).

la présence française, même si les Français perdent finalement le contrôle de la région[1]. Ni la défaite, ni la captivité de François Ier n'arrêtent la carrière du vicomte. Au contraire, dès le retour du roi, les nouveaux commandements se succèdent et s'accumulent : capitaine de vingt-cinq lances supplémentaires[2], puis de cent gentilshommes de la Maison du Roi[3], lieutenant général et gouverneur de Gênes[4] où il succède à Teodoro di Trivulzi maréchal de France et gouverneur de Lyon[5]. François II de La Tour se distingue donc de ses prédécesseurs par une carrière militaire beaucoup plus brillante, rendue possible par les opérations en Italie. Non seulement il sert de relais pour le recrutement de troupes mais, fait nouveau, il en commande et se retrouve même à la tête des armées royales dans la péninsule. Plus que sa fidélité, ce sont ses faits d'armes et sa bravoure qui semblent expliquer ses promotions successives et lui permettent de se forger une réputation de chef de guerre.

C'est pourquoi le roi le nomme « Gouverneur et Lieutenant general en l'Isle de France »[6] et lui confie ainsi une charge nouvelle – elle date de la fin de la guerre de Cent ans[7] – qui consiste à représenter le roi dans le ressort d'un gouvernement. Ses titulaires s'entourent donc d'un conseil – comme le roi[8] – et jouissent d'un immense prestige, d'autant que les gouvernements, limités à 12 dans la première moitié du XVIe siècle, sont peu nombreux. Les pouvoirs du gouverneur, auquel les sujets doivent obéissance comme au roi[9], sont d'autant plus importants qu'ils sont mal délimités[10]. Ils s'exercent en matière civile et militaire et en théorie un gouverneur ne peut interférer dans les activités judiciaires ou la gestion des fonds publics. Parce que la charge est très prestigieuse, les gouverneurs obtiennent souvent la transmission de leur gouvernement à leurs descendants, comme les Montmorency en Languedoc, ce qui leur confère un ancrage territorial et des clientèles qui leur sont assurées. Ce n'est pas le cas de François II de La Tour car il meurt d'une violente fièvre en 1532[11] et n'exerce donc que

---

[1] GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 131.
[2] La date de l'attribution des vingt-cinq premières lances n'est pas déterminée. Ce commandement est pourtant mentionné dans le brevet du 31 décembre 1524 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 754).
[3] Brevet du 15 juin 1527. Il succède au vidame de Chartres qui est décédé (*ibid.*, p. 749-750).
[4] Brevet du 18 avril 1528 (*ibid.*, p. 750-751). Le brevet mentionne aussi une charge de conseiller chambellan du roi, comme pour son père.
[5] *Ordonnances des rois de France, règne de François Ier*, *op. cit.*, t. 5, note 2 p. 489.
[6] Ce titre apparaît dans le testament de son épouse du 8 mars 1530 et dans le sien du 9 juillet 1532 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 755-756).
[7] CARBASSE J.-M., LEYTE G., SOLEIL S., *La Monarchie française du milieu du XVIe siècle à 1715, l'esprit des institutions*, Sedes, 2000, p. 160-162.
[8] BARBICHE B., *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 p. 326.
[9] ZELLER G., *Les institutions de la France au XVIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948, p. 184-187.
[10] ANTOINE M., « Les gouverneurs de province en France » (XVIe-XVIIIe siècles), *in* AUTRAND F. (éd.), *Prosopographie et genèse de l'état moderne*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1986, p. 185-194.
[11] CLÉMENT F. et *alii*, *op. cit.*, 1818, t. 10, p. 294.

brièvement sa charge. Il devient néanmoins l'un des principaux acteurs de l'État royal au tournant de la décennie 1530.

À travers ses fonctions et sa carrière, c'est à une véritable accélération de la promotion de sa maison à laquelle on assiste. En quelques années, il est passé du statut d'intermédiaire local du roi pour le recrutement des hommes à celui de lieutenant général aussi bien en Italie que dans l'une des provinces les plus importantes du royaume, l'Île-de-France. Cette promotion se traduit par une polyvalence renforcée : les services qu'il rend sont par ailleurs de nature encore plus variée car il est chambellan, chef de guerre, et devient le premier diplomate de la famille. À l'époque, une telle diversité s'explique par la confusion entre le service de la cour, la guerre, la diplomatie et la justice. Les mêmes hommes peuvent servir le roi dans des domaines très différents, en particulier les chambellans qui fréquentent au quotidien le roi et constituent un vivier d'hommes de confiance dans lequel il choisit ceux qui vont le servir dans des affaires délicates. Cette affirmation du vicomte se traduit par l'identité prestigieuse de ses correspondants – le connétable, Jean Stuart – et par la succession des services menés à bien pour le roi. Il devient ainsi digne de le représenter à l'extérieur du royaume. En 1527, François Ier le nomme ambassadeur lors du traité de paix et d'alliance conclu à Westminster avec Henri VIII et de la ratification de l'accord à Amiens[1]. L'année suivante, il est envoyé à Pavie[2], puis auprès des ducs de Ferrare et de Mantoue[3] avant de se rendre auprès de la Cour d'Espagne en 1530[4].

Ce nombre élevé de commandements et d'ambassades sur une aussi courte période peut paraître surprenant et on peine à l'expliquer par les seules qualités personnelles du vicomte. Il convient d'élargir la perspective : pourquoi le roi est-il aussi actif sur le plan diplomatique ? Pourquoi se tourne-t-il vers le vicomte ? Le royaume traverse alors une crise profonde après la bataille de Pavie et François Ier s'appuie en Île-de-France sur Anne de Montmorency dont les possessions sont importantes[5] pour redresser le pays. Or le grand-maître de France et le vicomte de Turenne se connaissent même s'il n'est pas actuellement possible de déterminer avec précision quand les liens ont été noués. François de La Tour est alors membre de trois des six réseaux de correspondants d'Anne de Montmorency dégagés d'après sa correspondance, à

---

[1] Ratification par François Ier des articles du traité de Westminster, avec additions et précisions pour l'exécution, décidée à Amiens par les négociateurs des deux pays (*Ordonnances des rois de France, règne de François Ier*, *op. cit.*, t. 5, p. 87-97). Le vicomte de Turenne apparaît en deuxième position dans la délégation française après Gabriel de Gramont (1486-1534), ambassadeur et évêque de Tarbes. Avant l'ambassade de 1527 en Angleterre ce dernier est envoyé en Espagne pour négocier la délivrance de François Ier, et en 1526 en Angleterre et à Rome.

[2] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *Histoire d'un nom : La Tour d'Auvergne*, p. 15.

[3] Lettres de François Ier au duc de Ferrare et au marquis de Mantoue, 27 janvier 1528 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 750).

[4] *Ibid.*, p. 750-754.

[5] RENTET T., *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 383. La fidélité d'Anne de Montmorency et ses possessions en Île-de-France jouent un rôle très important dans sa promotion au cours des années 1526-1530. Il a de surcroît partagé la captivité du roi à Madrid.

savoir ceux de la cour, de la diplomatie et du service du roi[1]. Ce dernier réseau est celui des capitaines avec lesquels le grand maître est en relation pour le recrutement de gens d'armes[2]. François de La Tour, comme nombre de ses contemporains, jouit d'une bonne capacité à recruter des soldats mais se distingue dans un contexte de crise par son rapprochement avec Anne de Montmorency, l'homme de confiance du roi, dont il devient un des intermédiaires, et qui en retour le fait bénéficier de son patronage[3]. De cette relation découle l'accélération et l'apogée de sa carrière militaire et diplomatique.

En effet, François Ier, malgré la défaite de Pavie et ses conséquences désastreuses, ne renonce pas à ses prétentions dans la péninsule et manifeste, dès son retour en France, son désir de revanche en reconstituant un réseau d'alliés pour pouvoir continuer la lutte contre son adversaire Charles Quint[4]. C'est le but de la conférence de Cognac, en mai 1526, qui aboutit à la signature d'un traité de confédération avec le pape, les Italiens et les Anglais[5]. À l'époque, le choix d'un ambassadeur est délicat parce que ce dernier représente le roi et doit recevoir les honneurs dus à ce dernier[6]. L'ambassadeur doit aussi, par son comportement, susciter la confiance des futurs alliés et mener à bien les négociations. Dans la mesure où le roi s'appuie sur Anne de Montmorency, ce dernier peut lui recommander ses fidèles et c'est ainsi qu'il fait appel à François II de La Tour, dont les mérites sont bien établis, pour des ambassades allant de l'Angleterre à l'Italie du Nord en 1527-1528. L'offensive diplomatique et le désir royal de reprendre la guerre se traduisent par les rôles tenus successivement par le vicomte qui représente le roi en ambassade en 1527-1528 avant de repartir en Italie pour conquérir avec Lautrec le royaume de Naples[7].

Deux ans plus tard, l'année 1530 est une année charnière pour Anne de Montmorency et ses réseaux qui sont sollicités pour un enjeu de taille, l'application concrète des clauses du traité de Madrid[8] par le versement de la rançon destinée à libérer les enfants royaux détenus en Espagne et par le mariage par procuration avec Éléonore, reine du Portugal, qui est promise à

---

[1] *Ibid.*, tableau 19 : « L'appartenance à différents réseaux, le cas du grand Maître » p. 274-275.
[2] François de La Tour est nommé dans la liste des capitaines avec lesquels Anne de Montmorency est en relation : « tous ces personnages sont issus de lignages ancestraux ou émergés avec la seconde phase de la guerre de Cent Ans, bien implantés localement et capables de recruter des hommes d'armes et des archers pour les compagnies du roi » (*ibid.*, note 77 p. 198).
[3] KETTERING S., « Patronage and Kinship in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 16, Autumn 1989, p. 408-435.
[4] PARDANAUD C., « Plaider, convaincre, entrer en scène : Éléonore d'Autriche et la libération des enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *Seizième Siècle*, 2008, p. 199.
[5] GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 142-143.
[6] BÉLY L., *L'art de la paix en Europe, naissance de la diplomatie moderne XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 2007, p. 49-56.
[7] CLÉMENT F. et *alii*, *op. cit.*, 1818, t. 10, p. 294.
[8] Cette opération constitue une épreuve de force pour les réseaux d'Anne de Montmorency mais lui est bénéfique (RENTET T., *op. cit.*, 2011).

François Ier[1]. L'honneur du roi est en jeu car il est déjà humilié et souhaite éviter toute vexation supplémentaire. Le grand-maître est chargé de rassembler les fonds – deux millions d'écus – et, parce qu'il jouit de la confiance du roi, peut recommander François II de La Tour, qui a donné satisfaction au cours de toutes les ambassades précédentes, pour obtenir de Charles Quint la libération des enfants royaux[2] et représenter le roi lors du mariage[3] accompagné par Cossé-Brissac[4]. Cette délicate mission est remplie avec dignité, ce que suggère la récompense offerte par la reine Éléonore qui lui fait verser 600 ducats[5]. La correspondance de la reine révèle sa satisfaction à l'égard du vicomte qui contribue, lorsqu'il est présent à ses côtés de janvier à mars, à l'instauration de bonnes relations entre elle et Anne de Montmorency avant même leur rencontre[6]. Le vicomte de Turenne se fait par ailleurs accompagner par son cousin Antoine de Noailles et lui permet d'être remarqué par le roi puis d'entrer à son service ultérieurement, exerçant ainsi au bénéfice d'un membre de sa famille sa capacité de patronage récemment acquise[7].

Le prestige et la polyvalence de l'action de François II de La Tour expliquent en partie une documentation plus abondante et plus variée puisqu'on dispose de brevets plus nombreux, d'une correspondance plus étoffée et de deux mentions dans les actes du conseil royal à son retour d'Espagne. La première est de pure forme : Anne de Montmorency rend le 15 mars 1530 à la chambre des comptes l'ensemble des pièces du dossier de la délivrance des enfants royaux dont « la lettre du traitté de mariage, fait entre le roy et la royne par monseigneur le vicomte de Turaine, procureur dudit seigneur quant à ce, en datte du dimanche vingtième jour de mars mil cinq cent trente. Cotté par DD[8] ». En juillet 1530, il siège pour la première fois au conseil royal réuni à Fontainebleau pour examiner une déclaration royale exigeant l'enregistrement et l'application de l'édit de création de vingt postes de conseillers au parlement de Paris :

> « Par le roy en son conseil, auquel messeigneurs les cardinaux de Sens, legat et chancelier de France, de Tournon et de Grantmont, les sires de Montmorancy, grant

---

[1] Les contrats de mariage des princesses étrangères qui épousaient des princes français étaient signés dans le pays de la future épouse (BÉLY L., *La société des princes, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1999, chapitre VIII : « Négocier un mariage », p. 202).
[2] CLÉMENT F. et *alii*, *op. cit.*, 1818, t. 10, p. 294.
[3] Cette ambassade est l'objet d'une narration manuscrite, *La prinse et delivrance du roy (François Ier), venue de la royne (Éléonore) seur aisnée de l'empereur (Charles Quint) en France, et recouvrement de messeigneurs les daulphin et duc d'Orléans*, par « Sébastien Moreau, de Villefranche en Beaujoloys, refferendaire general du duché de Millan » (Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits occidentaux, Français 5497).
[4] LE FUR D., *Henri II*, Paris, Tallandier, 2009, p. 80.
[5] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 750 à 754.
[6] PARDANAUD C., *op. cit.*, 2008, p. 195-219.
[7] KETTERING S., *op. cit.*, 1989, p. 414-415.
[8] Procès-verbal de la remise par Anne de Montmorency à la chambre des comptes, des titres, destinés au trésor des chartes, concernant la délivrance du dauphin de Viennois et du duc d'Orléans (*Ordonnances des rois de France, règne de François Ier, op. cit.*, t. 6, p. 141-147).

maistre et mareschal, de Brion, admiral de France, l'evesque de Bayonne et le viconte de Turene, chevalier de l'ordre, estoient[1]. »

François II de La Tour est donc présent au conseil du roi, ce qui signifie qu'il participe au processus d'élaboration de la décision royale alors qu'il était, une dizaine d'années plus tôt, un relais local de son application. Son implication dans les guerres d'Italie, l'appui d'Anne de Montmorency ainsi que ses qualités personnelles contribuent à le mettre en avant, à tel point que François Ier souhaite sa présence au conseil en 1530 et 1531[2].

Il n'est pas possible d'être plus précis sur la nature des services rendus au roi pendant ses dernières années mais, par sa carrière, il contribue au renforcement et à la diversification des relations entre sa famille et le pouvoir royal. En effet, il est inséré à la cour, comme ses aïeux puisqu'il est chambellan, mais il s'en différencie par son rapprochement avec Anne de Montmorency et par les services croissants rendus à François Ier aussi bien sur le champ de bataille qu'en matière diplomatique, ce qui lui vaut un immense cortège lors de ses obsèques[3]. Le chemin parcouru en quelques générations par les vicomtes de Turenne est spectaculaire car de simples vassaux ils sont devenus chambellans, chefs de guerre, diplomates et conseillers du roi qu'ils représentent aussi bien dans son royaume qu'auprès des cours étrangères. Dans quelle mesure son fils François III de La Tour poursuit-il l'œuvre commencée ?

5. *François III : une courte mais brillante carrière au service du roi*

Avec François III, né en 1526, le rapprochement avec Anne de Montmorency atteint son apogée puisqu'il devient son gendre en 1545, ce qui contribue à expliquer, comme pour son père, une carrière rapide et brillante.

Sous François Ier, il reçoit d'abord le commandement des cinquante lances de son père et intervient, comme ce dernier, dans la péninsule italienne pour la première fois en 1544 dans le contexte de la quatrième guerre contre Charles Quint qui est déclenchée par l'assassinat de deux diplomates français dans le Milanais en 1541. Le 13 juillet 1544, les troupes françaises commandées par François de Bourbon remportent la première grande victoire française en Italie depuis Marignan, celle de Cerisoles[4], à laquelle le vicomte de Turenne participe[1] de manière

---

[1] Déclaration portant règlement des droits et fonctions des vingt offices de conseillers au parlement de Paris, créés par ordonnance du 31 janvier 1522 (*ibid.*, t. 6, p. 170-172).
[2] MICHON C. (dir.), *op. cit.*, 2011, annexe I : présences annuelles au conseil (1515-1547), p. 603.
[3] FLAMARI E., *Esquisse d'histoire : vicomté de Turenne*, Limoges, Société des journaux et publications du Centre, 1940, p. 55.
[4] GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 160.

héroïque[2] aux côtés de Monluc[3]. Les services qu'il rend à cette occasion lui ouvrent, comme à son père avant lui, la voie des charges et des honneurs sous Henri II : il est gentilhomme de la Chambre en 1547[4] puis gouverneur de la Bresse[5]. Ainsi, tout comme son père, il exerce l'une des charges les plus prestigieuses du royaume dans un gouvernement qui vient d'être créé à l'occasion du morcellement en trois entités de celui du Lyonnais[6]. En 1552, il reçoit à la mort du sieur de Rohan le commandement de cinquante hommes d'armes supplémentaires. Le roi reconnaît alors ses compétences et souligne sa « grande proximité de lignaige[7] » avec le vicomte qui se marie en 1545 avec Éléonore de Montmorency, dont la mère Madeleine de Savoie est une cousine du roi. La carrière de François III continue sur sa lancée et le 31 décembre 1554, il est fait chevalier et succède au seigneur de Créqui comme capitaine de cent gentilshommes de la Maison du Roi[8].

En 1556, Henri II signe la trêve de Vaucelles avec Philippe II qui doit assurer la paix entre les deux puissances pour cinq ans sans qu'aucun des deux rois ne renonce à ses conquêtes ou ses prétentions territoriales[9]. Dès l'année suivante, Henri II la dénonce et envoie François de Guise avec des troupes dans la péninsule italienne. Profitant de son absence, le roi d'Espagne pousse son épouse Marie Tudor à déclarer la guerre au roi de France et envoie Emmanuel-Philibert de Savoie avec une armée de 10 000 à 12 000 chevaux et 35 000 à 40 000 fantassins prendre la ville de Saint-Quentin. L'amiral de Coligny y entre *in extremis* et en organise la défense en attendant l'armée royale commandée par le connétable. Le 10 août 1557, le connétable Anne de Montmorency, accompagné de ses fils et de son gendre François de La Tour, tente de faire entrer des renforts dans la ville, mais les Espagnols repoussent puis massacrent les Français. Le bilan désastreux n'échappe pas aux contemporains : les espérances du roi pour enrayer l'attaque espagnole se sont envolées car

> « M. le connestable, personnage de grande expérience et de sage conduite, comme tout le monde sait, et auquel estoit toute l'assurance de nostre salut, prisonnier ; et avec luy messieurs les ducs de Montpensier et de Longueville, le sieur Ludovic de Gonzague, M. le maréchal de Saint André, le comte Rhingrave, colonel des lansquenets,

---

[1] FLAMARI E., *op. cit.*, 1940, p. 56.
[2] CLÉMENT F. et *alii*, *op. cit.*, 1818, t. 10, p. 294.
[3] EGNELL E., *Le guerrier et le philosophe ou quand Monluc et Montaigne gardaient l'Aquitaine à la France*, Pomport, Éditions Cyrano, 2009, p. 53-68.
[4] L'influence de son beau-père Anne de Montmorency a été déterminante, « Tableau 18 : parents et alliés parmi les gentilshommes de la Chambre entre 1516 et 1547 » (RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 244-245).
[5] MARCHE B.-A., *Catholicisme et calvinisme, la vicomté de Turenne et ses principales villes : Beaulieu, Argentat, Saint-Céré, Martel*, Tulle, Imprimerie Crauffon, 1880, p. 47.
[6] DOUCET R., *Les institutions de la France au XVIe siècle*, Paris, Picard et Cie, 1948, t. 1, p. 22-26.
[7] Brevet du 11 novembre 1552 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 757-758).
[8] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 758.
[9] GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 166.

et infinis chevaliers de l'Ordre et capitaines, M. le duc d'Etouteville et M. le vicomte de Turenne, morts, avec infinité d'autres gentilshommes »[1].

On compte, parmi les prisonniers, les quatre fils du connétable[2] et le nombre de blessés, de morts et de prisonniers fait de cette défaite une catastrophe[3]. François III de La Tour figure parmi les victimes et meurt de ses blessures après avoir dicté son testament[4]. Brantôme salue alors un capitaine réputé pour « ses vertus & hardiesse » et qui est « un chevallier tout plain d'honneur et de valleur, ainsi qu'il fit paroistre à sa mort à la bataille de Saint Quentin[5] ». Le vicomte est à la fois un grand serviteur de la monarchie et un modèle pour les gentilshommes français[6], car c'est un homme de guerre rompu à toutes les formes de combat qui méprise la mort et les blessures et met sa vie au service de son roi, ce qui est une preuve éclatante de noblesse car le courage sur le champ de bataille est alors la première vertu des nobles.

De cette monographie familiale sur un siècle, on peut tirer quelques enseignements. D'abord, la continuité de l'engagement au service du roi de France, particulièrement nette à partir d'Anne de La Tour mais probablement antérieure, et qui se poursuit pendant les trois générations suivantes sur un siècle environ. D'autre part, les qualités de chacun des vicomtes de Turenne leur permettent, surtout pour les deux derniers d'entre eux, de s'illustrer avec bravoure au combat. Néanmoins, ce qui leur fait défaut, c'est la longévité, sauf pour Anne de La Tour qui meurt à soixante-quatre ans : François II comme son fils François III meurent trentenaires, alors qu'ils sont en pleine force de l'âge. Malgré la continuité des efforts fournis par la famille sur plusieurs générations en près d'un siècle, il leur manque le temps pour parfaire leur action personnelle et surtout pour en cueillir tous les fruits. Lorsque François II de La Tour devient gouverneur de l'Île-de-France en raison de ses succès militaires, il est encore jeune, ce qui laisse présager une longue et prestigieuse carrière au service du roi en plein conflit franco-habsbourg. Sa mort ne remet pas en cause le prestige de la maison car son fils, âgé de six ans, semble déjà bien introduit à la cour et assume avec panache l'héritage paternel une décennie plus tard. La mort de François III est beaucoup plus problématique car il laisse deux orphelins

---

[1] *Mémoires* de la Chastre in *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, A. Desrez, 1836, p. 78.
[2] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits occidentaux, Français 5549, f° 3, *Recueil d'épitaphes, précédé d'un journal des principaux événements arrivés à Paris de 1557 à 1590*, p. 3.
[3] C'est « un affreux désastre, pire que Pavie : 3000 morts, 4000 à 5000 blessés, 6000 prisonniers. » (GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 166-167).
[4] Testament du 13 août 1557 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 759).
[5] BRANTÔME, *Œuvres complètes*, Édition Lalanne, Paris, Renouard, 1882, t. 4 : Les capitaines, p. 42.
[6] GERMA-ROMANN H., « Les gentilshommes français et la mort selon Brantôme », *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, vol. 13, 1995, p. 215-238.

âgés de moins de deux ans dont la prise en charge va s'avérer conflictuelle[1]. Or la longévité est précieuse et peut constituer un atout politique pour leurs contemporains tels Anne de Montmorency qui vécut soixante-quatorze ans[2].

Par ailleurs, les vicomtes sont conscients que leurs projets dépendent des bonnes dispositions du roi à leur égard d'autant qu'ils ont profité de la destitution de nombre d'officiers lors de l'avènement de Louis XI, opportunité qui révèle *a contrario* la précarité des fonctions d'officier. La détention d'une charge de chambellan est d'autant plus incertaine qu'elle est prisée en raison de la proximité qu'elle assure auprès du roi et peut être redistribuée en cas de changement de règne. Par ailleurs, les chefs de guerre sont tributaires de la conjoncture militaire qui les oblige à cumuler les succès au combat, la trêve ou la défaite les empêchant par contre de s'illustrer. L'action diplomatique de François II demeure moins prestigieuse que ses succès militaires mais elle les prépare puisqu'il s'agit de reconstituer le réseau d'alliés du roi de France contre l'Espagne de Charles Quint. Les services, tout aussi brillants soient-ils, rendus par les vicomtes de Turenne aux rois de France, aussi bien à la cour que dans l'armée ou dans la diplomatie, ne se suffisent donc pas en tant que levier de leur promotion sociale et politique. L'élargissement de la perspective au rapprochement avec les Montmorency a déjà permis d'expliquer une accélération des carrières, en particulier avec le mariage de François III et d'Éléonore de Montmorency, car ils entrent dans des réseaux de clients et de fidèles qui leur permettent de tirer profit de l'augmentation du nombre d'offices et de l'octroi de commissions. On peut donc se demander si la politique matrimoniale des La Tour d'Auvergne ne constitue pas le second axe de leur processus d'affirmation en assurant la pérennité du statut de la famille et la consolidation de leur patrimoine. Quels types d'alliances concluent-ils ?

---

[1] Voir *infra*, chapitre 2.
[2] RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 7.

II. Des stratégies matrimoniales pour conforter la promotion de la maison La Tour d'Auvergne

Au XVIe siècle, l'objectif premier du mariage est de réaliser une union assortie entre deux familles et de fonder un foyer viable et fécond[1]. Le mariage permet de satisfaire conjointement les différents intérêts des familles à savoir la pérénisation du lignage[2], la constitution des réseaux de parenté et d'influence, la consolidation du patrimoine[3]. Ces objectifs correspondent aux pratiques de la noblesse, surtout pour les maisons en pleine affirmation comme les Guise ou les Montmorency qui cherchent des alliances dans la famille royale, ainsi Anne de Montmorency épouse Madeleine de Savoie. L'ambition des autres maisons, notamment dans la noblesse provinciale, est de s'allier aux familles les plus puissantes car ces dernières ont l'appui du roi. Cela permet de bénéficier du patronage de la grande noblesse[4] et donc de pérenniser les relations avec le pouvoir royal en entrant dans des réseaux de recommandation particulièrement utiles pour accéder au partage des charges et des honneurs. Dans la mesure où les mariages conclus donnent corps aux ambitions de familles entières, on peut considérer qu'ils sont des moyens mis au service d'une véritable stratégie de promotion sociale et politique. L'emploi du terme stratégie peut être critiqué pour deux raisons. D'une part sa connotation est d'abord militaire, puisqu'il désigne le commandement des troupes[5], or s'il y a négociations matrimoniales et choix des époux, il n'y a pas nécessairement conflit à l'origine. D'autre part, il s'agit d'un terme d'usage postérieur à la période étudiée, ce qui pose le problème de l'utilisation rétrospective des concepts en histoire et des catégories mentales ou grilles d'analyse auxquelles ils renvoient. Pourtant, parce qu'il est l'objet de négociations et permet de répondre au désir de promotion sociale des familles qu'il met en relation, on peut considérer que le mariage est l'un des moyens employés dans une stratégie familiale d'affirmation[6]. Cet aspect ressort d'autant mieux si l'on n'étudie pas les mariages isolément. Ainsi, lorsqu'on analyse ceux qui sont conclus à une période donnée au sein d'une même branche familiale ou sur plusieurs générations, des logiques relevant de la stratégie apparaissent : avec qui se marie-t-on ? Quels sont les enjeux patrimoniaux de l'alliance ? En

---

[1] BÉLY L., *op. cit.*, 1999, chapitre VIII : « Négocier un mariage » p. 196.

[2] « La survie de la maison dans la noblesse auvergnate reposait tout d'abord sur la lutte contre le risque d'extinction naturelle, en organisant le mariage systématique des fils cadets et des filles. La constitution de ces lignées cadettes masculines et féminines, qui pouvaient hériter en cas d'extinction de la lignée aînée, avait l'avantage d'éloigner davantage à chaque génération le risque de la mort du sang familial. » (SOLIGNAT A.-V., *art. cit.*, 2009, p. 2).

[3] Les alliances ont une grande « importance dans la transmission des biens et la reproduction des positions sociales » (HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 74-75).

[4] KETTERING S., *op. cit.*, 1989, p. 408-435.

[5] Dictionnaire étymologique du centre national de ressources textuelles et lexicales, article « stratégie » (http://www.cnrtl.fr/etymologie/stratégie, consulté le 15/07/2013).

[6] La sociologie des pratiques s'est attachée à les interpréter en terme de stratégies, mettant ainsi l'accent sur les coups possibles dans le champ matrimonial et sur les différentes temporalités, politique, sociale, économique, qui influent sur les choix des familles. » (HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 74).

quoi font-ils évoluer l'horizon social[1] des contractants ? Observe-t-on des répétitions dans les alliances constituées ? Cela permet, pour les La Tour d'Auvergne, de distinguer nettement les deux branches à travers les unions conclues entre les années 1440 et le milieu du XVIe siècle. Dans la branche aînée, les mariages des deux filles de Jean de La Tour sont étroitement liés à la diplomatie française et contribuent ainsi à la renommée de la famille ; dans la branche cadette, les mariages ont avant tout pour objectif de renforcer l'emprise locale des La Tour d'Auvergne, de consolider leur patrimoine et de les faire entrer dans les réseaux des Montmorency. Présentées ainsi, ces stratégies révèlent des ambitions différentes qui renvoient à l'inégale affirmation des deux branches de la famille dans la seconde moitié du XVe siècle : le prestige des comtes d'Auvergne et de Boulogne est bien assuré depuis les croisades et la guerre de Cent ans[2] alors que les vicomtes de Turenne commencent leur lente affirmation avec Anne IV de La Tour.

1. Dans la branche aînée : de brillantes alliances en Europe

La branche aînée, celle des comtes d'Auvergne et de Boulogne, se différencie nettement de la branche cadette car les mariages conclus sont résolument tournés vers des familles princières européennes, et ce dès 1480 lorsque Marie de La Tour d'Auvergne épouse en France Alexandre Stuart, comte de March et premier duc d'Albany[3], frère de Jacques III d'Écosse. Elle entre donc dans la famille royale écossaise, et son époux s'allie à l'une des familles de la haute noblesse française.

Alexandre Stuart est alors en exil suite au conflit qui l'oppose à partir de 1479 à son frère, le roi d'Écosse, qui le soupçonne de trahison. Plus tard, leur fils John Stuart, second duc d'Albany, épouse en 1505 sa cousine germaine Anne de La Tour d'Auvergne, fille aînée de Jean de La Tour[4]. John Stuart est pendant la plus grande partie de sa vie héritier présomptif du trône d'Écosse et exerce la régence de 1515 à 1524 pendant la minorité de Jacques V. Il est néanmoins surtout au service du roi de France dans les différentes campagnes d'Italie[5], au cours desquelles il est en étroite relation avec François II de La Tour d'Auvergne. John Stuart est aussi l'un des négociateurs du mariage d'Henri avec Catherine de Médicis[6].

---

[1] *Ibid.*, p. 74-75.
[2] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 8-12.
[3] Il avait épousé en premières noces Catherine Sinclair en 1475 mais leur mariage fut annulé.
[4] Jean de La Tour, décédé en 1501, n'a eu que deux filles de son union avec Jeanne de Bourbon en 1494 : Anne et Madeleine (DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 12).
[5] JACQUART J., *op. cit.*, 1981, p. 162.
[6] CLOULAS I., *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, p. 69.

Par ces deux alliances, la branche aînée des La Tour d'Auvergne entre donc dans une famille royale qui règne sur un pays dont l'histoire est mouvementée, trahisons, minorités et conflits entre clans[1] révèlant les fragilités du royaume d'Écosse face à l'Angleterre des Tudors, parfois alliés, souvent conquérants des riches régions méridionales contrôlées par les Stuarts[2]. Il s'agit d'alliances hypergamiques, puisque Marie et Anne de La Tour, qui appartiennent à l'une des plus grandes familles de la noblesse française, entrent dans une famille royale, ce qui ne peut que rehausser le prestige déjà bien établi de leur maison et explique l'intérêt des La Tour d'Auvergne pour ces unions. Les motivations des Stuarts pour ces deux alliances entre les deux familles, qui n'ont pas de précédent, sont moins évidentes. Il est donc nécessaire d'élargir la perspective et de se pencher sur les enjeux diplomatiques qu'impliquent ces deux alliances. Bien plus que des considérations familiales, c'est l'alliance entre les deux royaumes qui est le véritable objet de ces mariages, lesquels ne sont pas isolés. En effet, Jacques V épouse successivement deux princesses françaises à un an d'intervalle, Madeleine, fille de François Ier, en janvier 1537 – elle décède peu après –, puis Marie de Guise. Quant à François, fils d'Henri II, il épouse en 1558 Marie Stuart. Ainsi, tous les vingt ans environ, c'est-à-dire à chaque génération, de 1480 à 1558, l'alliance entre la France et l'Écosse est concrètement mise en œuvre par des mariages qui impliquent dans un premier temps la haute noblesse française, avec les La Tour d'Auvergne et la branche cadette des Stuart, avant d'unir directement les deux familles royales. Par ces mariages, les rois d'Écosse comme les rois de France cherchaient alors à faire perdurer « l'Auld Alliance » entre les deux pays face à l'Angleterre avec laquelle ils sont fréquemment en conflit[3]. Ainsi, dès le début de la guerre de Cent ans, le roi de France soutient la résistance des Écossais face aux Anglais pour nuire au roi d'Angleterre[4] et souhaite pouvoir éventuellement organiser des opérations contre l'Angleterre à partir de l'Écosse. À la fin du XVe siècle et dans la première moitié du XVIe siècle, les rois de France engagés dans les guerres d'Italie et le conflit avec les Habsbourgs cherchent des alliés en Europe pour faire valoir leurs prétentions. Même l'Écosse, pourtant pauvre[5], devient un appui dans cette perspective, d'où les mariages successifs entre les Stuarts et des filles des maisons de France, de Lorraine et de La Tour d'Auvergne. Il ne s'agit donc pas d'alliances matrimoniales isolées : la grande noblesse française sert en ces occasions le roi et voit rejaillir sur elle le prestige de telles unions, ce qui met en valeur les relations de don et de contre-don entre le roi et sa noblese.

Les unions entre les La Tour d'Auvergne et les Stuarts s'inscrivent donc dans un vaste jeu diplomatique impliquant l'Angleterre, la France et le royaume d'Écosse. Quels sont leurs effets ? À ces occasions sont posés les jalons de l'influence française en Écosse qui est

[1] DUCHEIN M., *Marie Stuart, la femme et le mythe*, Paris, Fayard, 1987, p. 111-119.
[2] *Ibid.*, p. 14-16.
[3] *Ibid.*, p. 15-16.
[4] FAVIER J., *La guerre de cent ans*, Paris, Fayard, 1980, p. 76.
[5] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1987, p. 110.

vivement contestée par les Écossais eux-mêmes dans les années 1560. La conversion du royaume au calvinisme[1] et l'influence des clientèles acquises à l'Angleterre en Écosse entraînent alors l'effacement de la diplomatie française malgré le retour de Marie Stuart, veuve du roi de France François II[2]. La diplomatie française sous François Ier cherche à diversifier les alliés du roi dans le cadre du conflit avec Charles Quint, les mariages conclus entre la famille royale ou la noblesse française et des familles princières européennes venant confirmer les traités eux-mêmes issus de longues négociations entre les diplomates français et étrangers. À travers ces mariages, c'est le rang du royaume de France et de sa noblesse en Europe qui sont mis en exergue.

L'Écosse n'est pas le seul allié avec lequel le roi de France cherche à renforcer les liens, la complexité des interventions dans la péninsule italienne et les fréquents retournements d'alliances rendent nécessaire l'union avec une famille italienne. C'est pourquoi Madeleine, la cadette d'Anne de La Tour, se marie en mai 1518 avec Laurent II de Médicis[3] au cours de noces somptueuses à Amboise[4], où la cour vient de célébrer le baptême du dauphin François le 2 avril[5]. Léonard de Vinci dessine les décors de la fête[6] : « Si l'on en croit Germain Bazin, Léonard de Vinci aurait été le "régisseur des fêtes qui, pendant plusieurs semaines, célébrèrent à Amboise en mai et juin 1518 le baptême du Dauphin et le mariage de Laurent de Médicis avec Madeleine de La Tour d'Auvergne ; on y admira notamment la prise d'une citadelle assiégée et une sorte de féérie astronomique, qui rappelle la "fête du Paradis" que Léonard avait jadis montée à Milan[7] ». Le faste des réjouissances[8], qui durent une dizaine de jours[9], est voulu par François Ier[10], qui souhaite ce mariage pour se rapprocher du pape[11] et comble les jeunes mariés de présents. En février 1518, il leur donne 200 000 écus[12] et leur cède le comté de Lavaur dont

---

[1] *Ibid.*, p. 91-92.
[2] *Ibid.*, p. 125.
[3] Laurent II de Médicis (1492-1519), fils de Pierre II de Médicis.
[4] Semblançay eut un rôle important dans les fêtes qui furent notamment marquées par un banquet le 2 mai suivi par un tournoi qui coûta 1489 livres et 14 sols (SPONT A., *Semblançay (?-1527) : la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, Paris, Hachette, 1895).
[5] LE FUR D., *op. cit.*, 2009, p. 23-24.
[6] TRAUMAN STEINTZ K., « Les décors de théâtre de Léonard de Vinci, Paradis et Enfer », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 20, 1958, p. 257-265.
[7] La citation est extraite du catalogue *Hommage à Léonard de Vinci*, musée du Louvre, 1952 et citée par DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *Histoire d'un nom : La Tour d'Auvergne*, note 1 p. 13.
[8] CHATENET M., *La Cour de France au XVIe siècle, vie sociale et architecture*, Paris, A. et J. Picard, 2002, p. 220.
[9] SOLNON J.-F., *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2008, p. 26.
[10] SOLNON J.-F., *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 111-112.
[11] ANTONETTI G., « Les princes étrangers » *in* BARDET J.-P. , DINET D., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C. (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Mélanges offerts à Y. Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 37.
[12] François Ier eut recours aux banquiers lyonnais pour transporter de l'autre côté des Alpes cent mille livres (HAMON P., *L'argent du roi, les finances sous François Ier*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 1994, p. 153).

les revenus sont estimés à 10 000 livres par an[1]. Ce mariage, s'il est heureux, est de courte durée puisque Catherine de Médicis naît le 13 avril 1519, mais sa mère décède le 28 avril et son père le 4 mai, tous les deux de la vérole[2]. Comme pour les mariages écossais, une fille La Tour d'Auvergne contribue donc à l'alliance entre les Médicis et les Valois, mariages qui vont se répéter à chaque génération. Catherine, qui porte les titres de duchesse d'Urbino, de comtesse d'Auvergne et de Boulogne[3], épouse en 1533 Henri, fils cadet de François Ier, devenu trois ans plus tard dauphin à la mort de son frère puis roi de France en 1547[4]. À la fin du siècle, Marie de Médicis épouse le premier Bourbon, Henri IV. On retrouve là encore la continuité des alliances matrimoniales entre la famille royale et la haute noblesse du royaume de France d'une part, et les familles princières étrangères, d'autre part. Ces unions ne sont pas remises en cause alors que le contexte évolue profondément avec la fin des guerres d'Italie qui bouleverse le jeu diplomatique européen.

Les mariages conclus pour les filles de la branche aînée des La Tour d'Auvergne, qui est renommée, entrent donc dans le jeu diplomatique des souverains français successifs. Ils contribuent à l'élargissement et au renforcement des alliances entre le roi de France, la famille royale d'Écosse et les Médicis à Florence car la haute noblesse d'Anne et de Madeleine est un premier gage du désir de rapprochement avec les Valois, est concrétisé ultérieurement par le mariage d'un fils ou d'une fille de la famille royale avec un membre de la famille Stuart ou Médicis. La situation est bien différente dans la branche cadette, qui n'est pas aussi prestigieuse, et dont les ambitions sont focalisées dans un premier temps sur la consolidation de son emprise foncière en Limousin et Auvergne puis sur le rapprochement avec les Montmorency. Cette évolution des stratégies matrimoniales de la branche cadette accompagne son affirmation progressive : alors qu'au milieu du XVe siècle, un mariage avec les Montmorency est hors de portée, ce n'est plus le cas quatre-vingts ans plus tard.

---

[1] Lettres de cession du comté de Lavaur à Laurent de Médicis, duc d'Urbin (*Ordonnances des rois de France, règne de François Ier, op. cit.*, t. 2, p. 410-419).
[2] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2008, p. 26.
[3] Comme l'indique le blason de Catherine de Médicis : écartelé au 1 et 4 de La Tour qui est d'azur semé de fleurs de lys d'or et à La Tour d'argent maçonnée et couverte de sable, au 2 et 3 d'Auvergne, qui est d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople avec sur le tout de Boulogne, qui est d'or à trois tourteaux de gueules.
[4] DE LAMAR J., « Catherine de Medici and Her Florentine Friends », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 9, 1978, p. 57-74.

2. Dans la branche cadette : des mariages qui confortent l'emprise locale des La Tour d'Auvergne…

La branche cadette est *de facto* exclue de ces alliances prestigieuses, même si, comme l'ensemble de la maison La Tour d'Auvergne, elle peut en tirer prestige. C'est pourquoi les unions contractées ressemblent davantage à celles qui sont mises en œuvre dans l'ensemble de la noblesse, qui est souvent étrangère au grand jeu diplomatique mené par le roi. Il ne s'agit donc pas de sceller des alliances géopolitiques mais d'unir deux familles afin de consolider leur patrimoine et d'affirmer leur position sociale par l'extension de leurs réseaux sociaux respectifs[1]. Ainsi, dans un premier temps, les mariages de la branche cadette permettent surtout de consolider l'emprise sociale et foncière de la maison en Limousin et en Auvergne. Le mariage d'Anne IV de La Tour avec Annette de Beaufort, en 1444, est bien représentatif de cette pratique. Tout commence par un conflit d'héritage, Anne IV de La Tour, seigneur d'Oliergues, considérant au décès de sa mère Marguerite de Beaufort que la moitié des biens ayant appartenus à ses grands-parents doit lui revenir. Or, son oncle Pierre, comte de Beaufort, refuse ce partage. Après un procès au parlement, ils mettent fin au conflit en 1444 par le mariage d'Annette de Beaufort, la fille de Pierre, avec Anne IV de La Tour[2]. La bulle pontificale de dispense de consanguinité est très rapidement obtenue[3] et le contrat de mariage, qui prévoit tous les cas de succession, est signé l'année suivante[4]. C'est alors que la vicomté de Turenne entre dans le patrimoine familial des La Tour d'Auvergne après avoir suscité l'intérêt d'Anne IV de La Tour, en raison de ses nombreux privilèges, notamment fiscaux, c'est pourquoi il porte le titre de vicomte de Turenne dans la lettre patente par laquelle il devient conseiller de Louis XI[5].

À travers ce conflit successoral et sa résolution apparaissent des pratiques courantes dans la noblesse à l'époque moderne car on retrouve dans d'autres maisons le recours au procès, qui parfois peut être très long, et la transaction, qui permet une sortie de crise plus rapide[6]. Le recours à des tiers pour résoudre un conflit successoral renvoie aux pratiques de l'infrajudiciaire qui expliquent en partie le faible recours à la justice à l'époque moderne en cas de litiges. L'incertitude, le coût des procès, le désir de conserver la réputation de la famille expliquent en partie cette pratique assez courante[7]. En l'occurrence, le mariage conclu renforce les liens personnels, satisfait les intérêts divergents et consolide le patrimoine sans passer par l'arbitrage externe d'un magistrat. Un tel compromis constitue en gestion de conflit un accord gagnant-

---

[1] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 74-75.
[2] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 731-733.
[3] *Ibid.*, p. 733.
[4] *Ibid.*, p. 734-736.
[5] Lettre patente du 12 janvier 1567 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 736).
[6] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 121-130.
[7] GARNOT B., « Justice, infrajustice, parajustice et extra justice dans la France d'Ancien Régime », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 4, n°1, 2000.

gagnant dans la mesure où aucune partie n'est lésée. Un demi-siècle plus tard, c'est encore un mariage qui fait entrer définitivement et intégralement la vicomté dans le patrimoine des La Tour d'Auvergne : en raison des dispositions successorales du contrat de 1444, la possession de la vicomté par les La Tour d'Auvergne n'est que partielle, c'est pourquoi Antoine de La Tour épouse en 1494 Antoinette de Pons, dont le père Guy, seigneur de Pons, est vicomte d'une partie de la vicomté[1]. Guy accorde en succession à sa fille le tiers de ses biens, ce qui achève de faire entrer définitivement et complètement la vicomté de Turenne dans la famille[2]. Les étapes suivies sont, avec des rythmes et un objet différents, les mêmes que celles de la branche aînée car deux mariages successifs renforcent les liens familiaux et permettent aux La Tour d'Auvergne de devenir vicomtes de Turenne. En raison de la constance de leurs prétentions sur la vicomté et de leurs efforts pour les concrétiser, on peut parler d'une véritable stratégie patrimoniale, comme dans le reste de la noblesse auvergnate qui, à la même époque, organise des mariages pour assurer la transmission du patrimoine et éviter l'extinction de la lignée[3].

Ces préoccupations des La Tour d'Auvergne ne sont peut-être pas les seules puisque la vicomté n'est pas l'unique objet des mariages qu'ils contractent. La logique de consolidation du patrimoine foncier se poursuit au XVIe siècle après son acquisition complète avec une dynamique principalement auvergnate, ce qui semble indiquer que l'acquisition de la vicomté en Limousin n'a pas vraiment entraîné un basculement géographique aussi net pour les La Tour d'Auvergne que ne le laisse penser l'extinction de la branche aînée en 1501. La branche cadette ne se détourne pas de l'Auvergne et on peut se demander si les vicomtes ne cherchent pas à y développer leur patrimoine après la perte du comté d'Auvergne qui est transmis par sa mère à Catherine de Médicis. Quelles sont leurs motivations ? La volonté de maintenir voire de renforcer leurs réseaux de clientèles en Auvergne peut expliquer des acquisitions de seigneuries. Une telle pratique révèle aussi un souci constitutif de la maison noble[4]. Comment procèdent-ils ?

Les acquisitions des La Tour d'Auvergne ont pour pivot la seigneurie de Joze en descendant l'Allier vers le nord[5]. Ainsi, en 1518, François II de La Tour d'Auvergne épouse Anne de La Tour qui apporte en dot la baronnie de Montgascon[6] située en aval de Joze sur

---

[1] Les Noailles comme les La Tour d'Auvergne, auxquels ils sont alliés à partir du milieu du XVe siècle, sont très vigilants sur les clauses des contrats de mariage qui les unissent avec leurs belles-familles en particulier pour les dots, qui passent de 2 000 à 60 000 livres entre 1482 et 1601, et les dispositions financières au dernier survivant (KALAS R. J., *art. cit.*, 1996, p. 372-376).
[2] Contrat du 17 avril 1594 signé à Monfort (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 744).
[3] SOLIGNAT A.-V., *art. cit.*, 2009, p. 2.
[4] Chaque maison noble désire la « construction d'un patrimoine support de sa destinée » et qui « concentre l'identité familiale et matérialise sa domination sur un espace donné » (SOLIGNAT A.-V., *art. cit.*, 2012, p. 22).
[5] Voir carte du patrimoine d'Henri de La Tour (*infra*, chapitre 8).
[6] Contrat de mariage du 16 février 1517 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 748-749).

l'Allier, ce qui permet d'accroître le contrôle des La Tour d'Auvergne sur l'activité de batellerie alors florissante[1]. Les prétentions des vicomtes de Turenne, ici réalisées grâce à un mariage, ne sont pourtant pas satisfaites et ils continuent à porter leurs intérêts vers le nord, d'où le procès engagé en 1550-1552 pour obtenir avec succès la moitié de la seigneurie de Ferrières-en-Bourbonnais[2] dont la possession est partagée avec les d'Alzon de Montrevel[3]. Pourquoi les La Tour d'Auvergne ont-ils eu recours à la justice pour régler ce conflit ? Il est possible qu'un accord matrimonial ne pouvait être conclu comme dans le cas précédent. D'autre part, il semble que l'enjeu était beaucoup plus important que la simple possession de la seigneurie. En effet leur emprise sur Ferrières-en-Bourbonnais date au moins d'une trentaine d'années et est assez importante puisque le roi François Ier y crée une foire en 1527 en l'honneur du vicomte de Turenne François II[4] dont le fils y est né l'année précédente[5]. Sur les plans financiers et symboliques, les La Tour d'Auvergne y auraient beaucoup perdu, leur nom étant associé à cette seigneurie et à son essor, marqué par la création de la foire. Par ailleurs, l'intervention royale de 1527 et leur propre ascension sociale leur donnent une certaine assurance quant à l'issue du procès.

Les modalités et les rythmes sont variés, mais ils servent un même but, l'accroissement par étapes du patrimoine autour d'un bloc auvergnat – autour de Joze – et d'un bloc limousin – autour de la vicomté – avec la croissance des revenus qui en découle, même si elle est difficile à estimer. D'autres maisons concluent des mariages en vue de développer leur patrimoine comme les Noailles qui choisissent des épouses n'ayant pas de frères et qui sont les seules héritières de leur famille, ce qui permet l'appropriation successive des seigneuries de Noaillac, Chambres et Monclar ainsi que Merle entre le XIIIe et le XVIe siècles. Comme les vicomtes de Turenne, ils consolident donc leur emprise dans le sud du Limousin[6]. Les pratiques matrimoniales des vicomtes de Turenne ne sont donc pas originales, les monographies familiales comme les études globables sur les familles auvergnates révélant des tendances similaires[7]. Cependant les enjeux

---

[1] MONDANEL P., *L'Ancienne batellerie de l'Allier et de la Dore de Langeac à Nevers*, Clermont-Ferrand, Éditions Gérard Tisserand, 1975, p. 304-305.
[2] Pièces du procès de 1550-1552 entre François de La Tour et Nicolas Berthe (Archives nationales, R² 49, f° 497-501). C'est sûrement pour cette affaire qu'il donna une procuration à son maître d'hôtel Sicar Decublaize en 1551 : ce dernier peut comparaître en son nom devant les juges et pour régler des affaires (Archives nationales, R² 49, f° 504).
[3] DE JOURDA DE VAUX G., *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy : noms féodaux*, Le-Puy-Lyon, Peyriller, 1924-1933, t. 1, p. 37.
[4] Acte de François Ier de février 1527 recensé dans *l'Auvergne historique, littéraire et artistique*, Riom, Ulysse Jouvet, 1897, p. 122.
[5] CLÉMENT F., *op. cit.*, 1818, t. 10, p. 294.
[6] KALAS R. J., *art. cit.*, 1996, p. 372-376.
[7] SOLIGNAT A-V., *Les noblesses auvergnate et bourbonnaise au XVIe siècle, Pouvoir royal, stratégies familiales et administration royale (vers 1450-vers 1650)*, thèse soutenue en 2010 sous la direction de Nicole Lemaître.

des mariages qu'ils négocient ne sont pas exclusivement matrimoniaux, en particulier dans le cas du rapprochement avec les Montmorency.

3. … et qui les lient progressivement aux Montmorency

Même si la branche cadette des La Tour d'Auvergne ne conclue pas des mariages aussi prestigieux que ceux des comtes d'Auvergne, la logique à l'œuvre dans les mariages conclus avec les Montmorency ne relève pas de la consolidation du patrimoine car ces derniers sont principalement possessionnés en Île-de-France[1] et leur rang nobiliaire comme leurs revenus sont bien supérieurs à ceux des vicomtes de Turenne. Les enjeux sociaux et politiques priment donc sur les considérations patrimoniales. Le rapprochement se fait en trois étapes : des échanges épistolaires par lesquels les vicomtes se mettent au service d'Anne de Montmorency[2], puis deux mariages successifs à près de trente ans d'écart.

Le mariage de François II de La Tour et d'Anne de La Tour ne répond pas aux mêmes objectifs que les précédents, puisqu'il ne s'agit pas de consolider l'emprise foncière du vicomte de Turenne mais de rendre visible son rapprochement avec Anne de Montmorency. C'est pourquoi il ressemble davantage aux alliances de la branche aînée. En effet, le mariage au XVIe siècle ne se réduit pas à l'alliance de deux individus ni à des considérations patrimoniales puisqu'il allie deux familles, et en l'occurrence deux maisons, ce qui lui fait prendre une toute autre signification, en particulier lors de remariages[3]. L'épouse est en effet la veuve de Jean de Montmorency, décédé en 1516, seigneur d'Écouen, lui-même frère aîné d'Anne de Montmorency. Ce mariage permet donc l'entrée dans la maison d'Anne de Montmorency, l'une des plus prestigieuses du royaume, et constitue une étape essentielle du rapprochement entre les deux familles. Anne de Montmorency n'est pas encore au faîte de sa puissance en 1518 et il faut attendre le désastre de Pavie pour qu'il devienne le principal conseiller de François Ier. Néanmoins, dès le début des années 1520, les Noailles, qui sont alliés aux vicomtes de Turenne depuis le milieu du XVe siècle, bénéficient déjà de ce rapprochement puisqu'Antoine de Noailles accompagne François II en Italie et devient gentilhomme de la chambre du roi en 1529,

---

[1] RENTET T., *op. cit.*, 2011, chapitre 3 : « Une puissance en extension : les exemples de l'Île-de-France, du Languedoc et de la Provence ».
[2] *Ibid.*, tableau 19 : « L'appartenance à différents réseaux, le cas du grand Maître » p. 274-275.
[3] « La notion de "maison" en tant qu'elle signifie l'équivalence structurale entre alliance et filiation, permet également de comprendre l'importance des liens tissés avec les lignées issues des remariages des parents. » (HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 145).

ce qui signifie que la promotion des vicomtes de Turenne profite aux membres de leurs réseaux dans le Limousin et à leur intégration dans le réseau Montmorency[1].

Le mariage de 1518 et l'entrée dans la maison de Montmorency explique l'accélération des carrières des vicomtes de Turenne d'autant qu'ils demeurent fidèles au connétable, même lorsqu'il est écarté du pouvoir pendant six ans (1541-1547) pour avoir soutenu une politique étrangère pacifique envers Charles Quint[2]. Ils perdent alors, comme les Noailles, leur contact direct avec le roi. Pourtant, le rapprochement se poursuit au cours de cet épisode difficile avec le mariage de François III de La Tour et d'Éléonore de Montmorency, le 15 février 1545. Le lien est ensuite renforcé car le jeune Henri de La Tour, orphelin quelques années plus tard de père et de mère, est élevé avec sa sœur à Chantilly par son grand-père maternel, ce qui ajoute aux liens de parenté un lien personnel extrêmement fort et clairement énoncé dans ses *Mémoires*[3]. Deux ans après ce mariage, le choix s'avère judicieux et la fidélité est récompensée : François Ier meurt en 1547, ce qui permet le retour aux affaires du connétable[4] car Henri II lui fait confiance et lui voue une immense reconnaissance pour avoir contribué à sa libération en 1530[5]. Anne de Montmorency est alors comblé de faveurs, d'honneurs, de commandements et de charges ; le gouvernement du Languedoc retiré en 1542 lui est rendu, Montmorency est érigé en duché-pairie, il commande de nouveau les armées dans le nord et l'est du royaume. Il en profite pour placer et récompenser les siens à la cour et c'est précisément en 1547 que François III de La Tour, fidèle dans l'épreuve et la disgrâce, devient gentilhomme de la chambre.

Avec ce mariage de 1545, ce ne sont pas des terres qui entrent dans la famille car Éléonore, comme chacune de ses sœurs, renonce à ses droits sur la succession de ses parents en échange d'une confortable dot de 50 000 livres[6]. En fait, ce sont les stratégies matrimoniales de deux familles qui se rencontrent et se confortent même si le lien demeure dissymétrique[7] : pour les La Tour d'Auvergne, c'est une étape décisive d'affirmation sociale et politique ; pour le connétable, c'est la transformation d'un lien de clientèle avec une maison puissante du

---

[1] KALAS R. J., *art. cit.*, 1996, p. 376-377.
[2] Et pour laquelle il est choisi à l'origine en 1530, le roi cherchant alors un conseiller pour mettre en œuvre le partage de pouvoirs en Europe instauré par la paix de Cambrai en 1529 (RENTET T., « Introduction : le conseil de François Ier », *in* MICHON C. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 275) mais cette politique conduit à des revers au début des années 1540 qui déçoivent le roi et affaiblissent la position du connétable, d'où sa disgrâce (JACQUART J., *op. cit.*, 1981, p. 337).
[3] Ce point est développé au chapitre 2 (DE LA TOUR H., *Mémoires du duc de Bouillon adressez à son fils le Prince de Sedan*, édition Michaud et Poujoulat, Paris, Éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, p. 2).
[4] CLOULAS I., *op. cit.*, 2005, p. 137 et 139-140.
[5] RENTET T., *op. cit.*, 2011.
[6] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 757. Deux de ses sœurs reçurent une dot de 50000 livres et la dernière une dot de 70000 livres.
[7] JOUANNA A., « Réflexions sur les relations internobiliaires en France aux XVIe et XVIIe siècles », *French Historical Studies*, vol. 17, 1992, p. 879.

Limousin en lien familial. Par ce mariage, François III de La Tour d'Auvergne vient compléter le réseau de pouvoir des Montmorency, qui cumulent individuellement et concentrent collectivement charges et honneurs. Anne de Montmorency est duc et pair, connétable de France, gouverneur du Languedoc. Son fils François est maréchal – comme son cadet Henri – et gouverneur de Paris et de l'Île-de-France. Les cousins Châtillon remplissent aussi des charges importantes : le père est maréchal, et ses trois fils sont respectivement, Odet, cardinal, Gaspard, amiral, François, colonel général de l'infanterie. François III de La Tour, dont le père était déjà entré dans la maison du connétable, voit donc sa place confortée dans l'une des plus grandes familles de la noblesse et contribue à étendre, avec les autres gendres du connétable, l'influence de ce dernier dans des régions où il n'est pas implanté. Jeanne épouse Louis III de la Trémoille, duc de Thouars ; Catherine épouse Gilbert III de Lévis, comte de Ventadour ; Marie épouse Henri de Foix, comte de Candale. Le montant de la dot s'explique par la richesse du connétable dont les revenus sont estimés à 180 000 livres par an – le triple des revenus des vicomtes de Turenne – et son patrimoine à trois millions de livres[1]. C'est pour préserver cette immense fortune qu'Éléonore et ses sœurs qui se marient – ses deux dernières sœurs devenant successivement abbesses à Rouen – renoncent à la succession en échange de dots très élevées, ce qui permet d'éviter le morcellement du patrimoine auquel sont exposées les familles dont la descendance est nombreuse, comme pour le connétable.

Ces deux mariages et le rapprochement entre les vicomtes de Turenne et Anne de Montmorency s'inscrivent donc sur une trentaine d'années et apportent un nouvel éclairage sur la présence de François III de La Tour d'Auvergne dans l'entourage du connétable, établie de façon ponctuelle dans les travaux de T. Rentet principalement centrés sur le tournant de 1530, tout en explorant des pistes de recherches en amont et en aval. Le mariage de 1545 et la promotion de 1547 sont les fruits du long travail de François II de La Tour jusqu'à sa mort, et de la confiance renouvelée par le connétable en son fils François III. Ils confirment deux caractéristiques de l'action des La Tour d'Auvergne déjà observées au service du roi comme pour les mariages de la branche aînée : constance dans les objectifs à atteindre et fidélité à l'égard des alliances qu'ils ont nouées. Alors qu'ils pourraient diversifier leurs alliances, ils ont tendance à les concentrer sur certaines maisons. Ils ne tirent pas profit des rebondissements politiques car ils sont très fidèles à leurs alliés, en l'occurence Anne de Montmorency, ce qui constitue un risque en cas de disgrâce mais leur permet de cueillir les fruits de leur constance

[1] Vers 1560-1564, les terres du connétable sont dispersées dans treize provinces différentes (les principales étant l'Île-de-France, les pays de l'Oise, le Vexin, la Picardie, la Bourgogne, la Normandie, la Champagne, l'Angoumois, le Berry et la Bretagne) et lui rapportent entre 125 000 et 150 000 livres par an. Son capital foncier et immobilier, si l'on y compte ses sept châteaux (Écouen, Chantilly, Thoré, Mello, La Rochepot, Offrémont, et Châteaubriant) et ses quatre hôtels parisiens, avoisine trois millions de livres. Il faut ajouter à cet ensemble les revenus qu'il tire de ses charges, qui se montent dans les années 1560 à 455 000 livres environ (GREENGRASS M., « Property and politics in sixteenth-century France: the landed fortune of constable Anne de Montmorency », *French History*, 1988, p. 371-398).

par la suite, car, ultime caractéristique, les La Tour d'Auvergne sont patients et inscrivent leurs efforts dans la durée, en l'occurrence près d'un siècle. Comme les autres alliés du clan Montmorency, ils soutiennent le connétable pendant sa disgrâce, la cohésion n'étant durablement remise en cause qu'avec la Réforme qui introduit la déchirure confessionnelle entre les Montmorency, demeurés catholiques, et leurs cousins Châtillon, qui se convertissent. La patience et la fidélité des La Tour d'Auvergne dans leurs alliances n'est peut être pas un trait caractéristique, mais elles sont davantage mises à l'épreuve lorsqu'ils se rapprochent du pouvoir royal avec les contrecoups et disgrâces qui découlent des aléas politiques.

Les mariages permettent donc progressivement aux La Tour d'Auvergne de développer considérablement leur patrimoine dont le centre de gravité géographique se dédouble entre le Limousin, avec l'acquisition de la vicomté de Turenne, et l'Auvergne, avec les nouvelles possessions autour de Joze. Parce qu'ils sont alliés aux Montmorency et connaissent une belle affirmation sociale et politique au début du XVIe siècle, ils n'entrent pas en conflit avec les maisons voisines. C'est ce qui explique que les Noailles s'insèrent dans la maison des vicomtes de Turenne pour bénéficier de leur proximité avec le connétable. La possession de leur vicomté leur assure par ailleurs une certaine prééminence sur leurs voisins et, avec leurs autres possessions, leur donne les moyens de servir le roi et d'affermir leur rang du milieu du XVe siècle au milieu du XVIe siècle.

Jusqu'à présent, le processus d'affirmation de la maison La Tour d'Auvergne a été analysé sous l'angle des services rendus au roi de France et des récompenses reçues puis des mariages conclus par les deux branches de la famille. Dans les deux cas, il s'agit d'étapes majeures de l'affirmation de la maison La Tour d'Auvergne qui voit son ascension sociale confirmée tout en consolidant son patrimoine, en étendant ses réseaux et en se rapprochant du pouvoir royal. Si toutes peuvent être considérées comme importantes, on peut se demander laquelle permit d'initier le processus. Le soutien d'Anne de La Tour au roi en 1467 et le rapprochement avec les Montmorency ne semblent avoir été possible que par l'acquisition de la vicomté de Turenne en 1444. En effet, c'est autour de cette terre pourtant limousine que les La Tour d'Auvergne vont constituer l'identité de leur maison. Quels sont les fondements de ce choix ?

III. La maison La Tour d'Auvergne et la vicomté de Turenne

1. Une union indissociable

Dès le XVIe siècle, la renommée des La Tour d'Auvergne est étroitement liée au nom du fleuron de leur patrimoine : la vicomté de Turenne. Il est vrai que, parmi toutes les branches des La Tour d'Auvergne, lesquelles ont toujours été fidèles au roi, celle des vicomtes de Turenne se distingue par des services éclatants[1]. Pendant quatre générations et sur un siècle et demi, François II, François III, Henri Ier de La Tour et son fils le grand Turenne ont ainsi associé à ce nom les plus hauts faits militaires de l'histoire de France : des guerres d'Italie à celles de Louis XIV, c'est une litanie de grandes batailles qui se succèdent parmi lesquelles figurent Cerisoles, Coutras, la Marfée, les Dunes, Turckheim et Salzbach. Deux d'entre eux, François III et le grand Turenne, meurent au combat. Ce dernier, comme son père avant lui, est fait maréchal de France. La réputation militaire des vicomtes de Turenne est donc éclatante, comme l'attestent les funérailles du plus célèbre d'entre eux à Saint-Denis en 1675. On peut donc se demander pourquoi ces hauts faits sont davantage associés au nom de Turenne qu'à celui de La Tour afin de comprendre la construction symbolique de cette maison[2].

La maison La Tour d'Auvergne possédait de nombreuses seigneuries[3] dont certaines sont restées célèbres, à commencer par celle dont ils portent le nom et les armes. La Tour s'étend sur 1500 km² et est située dans une région de futaies à la frontière entre Limousin et Auvergne d'une part, haute et basse Auvergne d'autre part[4]. Ils revendiquent d'en être barons depuis Géraud vers 950. Furent ensuite acquises Olliergues, Turenne et enfin la principauté de Sedan à partir de la décennie 1590. Et pourtant, c'est bien la vicomté de Turenne qui est devenue le lieu de concentration de la mémoire de la maison La Tour d'Auvergne alors que ses vicomtes ont toujours continué à porter les armes de La Tour[5]. Est-ce original ? On retrouve en fait un processus essentiel dans la constitution des maisons nobles : l'association du nom avec la seigneurie qui, dans leur patrimoine, jouit d'une distinction supérieure[6] et sur laquelle se cristallisent tous les faits légendaires ou réels qui constituent les héritages immatériels de la maison au point qu'on parle de topolignées[1].

---

[1] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 29.
[2] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 138 et 379-381.
[3] Voir *infra*, chapitre 8 : carte du patrimoine.
[4] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 3.
[5] BLANCHARD J.-C., « Les "armes" de Turenne », *in* MOULIS C. et JALABERT L., *Nouveaux regards sur Turenne*, Annales de l'Est, numéro spécial, 2011, p. 111-134.
[6] « L'exemple de la dévolution des seigneuries du patrimoine Montboissier-Beaufort-Canillac nous amène à émettre l'hypothèse de l'existence d'une différenciation à l'intérieur du patrimoine : certaines seigneuries avaient plus de valeur que d'autres. Cette hiérarchisation de la terre reposait sur le degré de

En 1501, lors de l'extinction de la branche aînée, la possession la plus importante et la plus prestigieuse détenue par la branche cadette est la vicomté de Turenne. La perte du comté d'Auvergne, qui aurait pu l'éclipser, favorise le processus de cristallisation de la mémoire des La Tour d'Auvergne sur le lieu dont ils portent le nom lorsqu'ils servent le roi de France : en février 1496, c'est bien « ANTOINE DE LA TOUR VICOMTE DE TURENNE » que Charles VIII nomme chambellan[2]. Par la suite, le nom de Turenne remplace complètement celui de La Tour, particulièrement pendant les guerres de religion puisqu'Henri de Navarre, Catherine de Médicis et les autres correspondants d'Henri de La Tour adressent leur courrier au vicomte de Turenne qui ne signe Henri de La Tour que lorsqu'il devient duc de Bouillon à partir de 1591. La personnalité des vicomtes, le basculement de 1501 et leur affirmation continue expliquent l'association presque ontologique entre la maison de La Tour et la vicomté de Turenne.

Pourtant, ils continuent à porter le blason et le nom de La Tour d'Auvergne et revendiquent ainsi la continuité avec la branche aînée et ce qu'elle signifie de gloires passées puisque Bernard III, IV, V et VI ont participé aux quatre premières croisades[3], que les La Tour ont été fidèles au roi pendant la guerre de cent ans[4]. Porter ce nom, c'est aussi faire référence aux prestigieuses alliances avec les Stuarts et les Médicis et aux services rendus à l'Église, le Cardinal Bertrand de La Tour ayant servi les papes Clément V et Jean XXII en Avignon[5]. Leurs armes ornées des fleurs de lys depuis le XIIIe siècle, avec l'accord de Philippe Auguste, sont une preuve de noblesse et de gloire militaire aussi éclatante que les seize alérions des Montmorency. On assiste, par l'association de la vicomté de Turenne et des faits d'armes des La Tour d'Auvergne, à un processus de filiation[6], de captation et de fusion de deux mémoires distinctes, l'une ancienne et tournée vers le Moyen Âge, l'autre en cours de constitution, dans le but de rehausser le prestige des vicomtes et de conférer une légitimation supérieure à leurs revendications. On peut se demander sur quoi se fonde le prestige associé à la vicomté en examinant ses caractéristiques géographiques et démographiques puis ses privilèges.

---

dignité contenue en chacune d'elles. La dignité était à la fois position dans une hiérarchie, et manifestation de cette position par des signes concrets, comme la dénomination d'un titre conjugué à un droit de haute justice. Par le biais de ces marqueurs physiques et symboliques, la dignité d'un fief était une variable continue et mesurable. La valeur d'une seigneurie et sa teneur en dignité tenaient plus à sa nature symbolique qu'à une véritable valeur matérielle : ce n'était pas les seigneuries disposant d'une forte rente foncière qui étaient les mieux protégées. » (SOLIGNAT A.-V., *art. cit.*, 2012, p. 17).

[1] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 138.

[2] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 744.

[3] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 8.

[4] *Ibid.*, p. 11-12.

[5] *Ibid.*, p. 10.

[6] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 132-133 : « L'usage d'un nom était pour partie résultante de leur "effet" en tant que matérialisation d'un passé et d'un lieu. ».

2. Des privilèges exceptionnels

La branche cadette dont est issu Henri de La Tour est celle des seigneurs d'Oliergues[1] qui procèdent à de nouvelles acquisitions de terres et seigneuries, et en particulier de la vicomté de Turenne en 1444, grâce au mariage entre Anne IV de La Tour et Anne de Beaufort qui vient clore un procès entre les deux familles. La première caractéristique de cette possession est son étendue, son cadre naturel et la densité de sa population[2] :

> « Ès confins et limites d'Auvergne et enclavée ès trois diocèses du Limousin, Quercy et Périgord et a son étendue depuis la ville de Sarlat jusques à Nonvie, avec distance de plus de trente lieues françoises de long et de douze de large, depuis la ville de Tulle jusqu'à Neuvic, et est arrosé de dix rivières, la Dordogne et la Vézère, qui sont navigables, la Corrèze, la Bave, l'Ouysse, l'Oustre, la Gère et La Tourmente. Celte vicomté comprenoit alors cinquante-huit châtellenies et paroisses au pays du Limousin, trente-neuf au pays de Quercy et douze au pays de Périgord, desquelles dépend un nombre infini de villages qu'il seroit ennuyeux de spécifier par le menu[3] ».

---

[1] Seigneurie acquise en 1275.

[2] « Au quinzième siècle, après avoir changé souvent de maîtres, et passé rapidement dans les maisons de Comminges et de Beaufort, elle comprenait encore, dans le diocèse de Limoges, les châtellenies de Jugeals, Saint-Hilaire, Cornil, Chameyrac, les alentours de Brive, Venarsal, Vergi, Ussac, Cousage, Dampniac, Lanteuil, Mallemort, Noailles, Noaillac, Lignerac, Collonges, Saillac, Chauffour, Beynat, Meyssac, Saint-Basile, Marcillac, Saint-Julien, Lostange, Curemonte, La Chapelle-aux-Saints, Queyssac, Puy-d'Arnac, Nonards, Saint-Geniès, Tudeil, Beaulieu, Altillac, Mercoeur, Lagarde, Chasteaux, Chartrier, Saint-Sernin, Estivals, Nespouls, Argentat, Servières, Sarrazac, Bassignac, Sourzac ; dans le diocèse de Cahors, toute la vaste étendue de pays formant un angle dont l'extrémité était la paroisse de Lentillac ; dans le diocèse de Sarlat, toute la partie de l'arrondissement qui allait depuis le Limousin et le Quercy jusque sous les murs de cette ville. » (MARCHE B.-A., *Catholicisme et calvinisme, la vicomté de Turenne et ses principales villes : Beaulieu, Argentat, Saint-Céré, Martel*, Tulle, Imprimerie Crauffon, 1880, p. 23-24).

[3] JUSTEL C., *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, cité par LEROY S., *op. cit.*, 1896, p. 14-15.

Figure 2: Carte de la vicomté de Turenne[1]

[1] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 3. Géraud de La Tour d'Auvergne écrit au sujet du territoire de la vicomté : « Une recherche sur la composition territoriale de la Vicomté et son évolution à travers les siècles. Il y a là matière à une étude ou plusieurs études approfondies, qui pourraient, je l'espère, tenter quelques érudits et chercheurs ici présents, peu avares de leur temps.
Ces recherches sur la délimitation, les frontières à travers les siècles de la Vicomté, me paraissent un préalable indispensable à toute l'histoire, soit générale, soit limitée à une période déterminée de la Vicomté ; elles devront se pencher également sur le problème du démembrement de celle-ci entre les deux départements de la Corrèze et du Lot. Selon quels critères, cette partition a-t-elle été effectuée ? » (« L'histoire des La Tour d'Auvergne, vicomtes de Turenne, ainsi que celle de la vicomté de Turenne et de ses habitants », *in Révolution et traditions en vicomté de Turenne, op. cit.*, p. 30.).

La vicomté de Turenne[1] compte alors 76 000 habitants répartis dans les villes de Turenne, Collonges, Beaulieu, Argentat, Saint-Privat qui restent soumises aux chartes de franchises octroyées au XIIIe siècle[2] et auxquelles s'ajoutent une centaine de bourgs et villages sur une superficie de 3 145 km². Elle est donc deux fois plus vaste que la seigneurie de La Tour[3] et sans doute beaucoup plus peuplée. Parmi les forteresses érigées, celle de Turenne est presque entièrement démantelée de nos jours – il n'en reste qu'une tour dénommée « tour César » – mais elle forme alors un ensemble défensif de qualité. Construit sur un promontoire, le château de Turenne permet de contrôler toute la région car la vue est dégagée pour les guetteurs.

Figure 3 : Plan ancien de la forteresse de Turenne[4]

On comprend aisément l'intérêt que lui portent les La Tour d'Auvergne de la branche cadette pour la faire entrer dans leur patrimoine, d'abord partiellement en 1444 puis intégralement en 1494. Par sa population, ses villes et ses forteresses, elle bénéficie d'une distinction particulière parmi toutes les seigneuries qu'ils détiennent. Cette explication, qui semble se suffire à elle-même, implique néanmoins de se pencher sur la source de cette

[1] DE NOIRFONTAINE F., « Les privilèges de la vicomté de Turenne », *in* BARDET J.-P. et *alii, op. cit.*, 2000, p. 421-435.
[2] CASSAN M., « État, seigneurs et communautés urbaines en Limousin au XVIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 39, 1992, p. 291.
[3] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 3.
[4] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 473.

richesse : les privilèges immenses dont jouissent les vicomtes conduisent à considérer qu'ils la détiennent en pleine souveraineté et exercent tous les droits régaliens[1], faisant de la vicomté une des dernières enclaves féodales de France au XVIe siècle[2]. Comment les juristes du XVIe siècle définissent-ils la souveraineté ? Si le concept fait débat en raison de la fermentation politique liée aux guerres civiles, c'est Bodin qui la définit de la manière la plus claire autour du pouvoir législatif :

> « De sorte qu'à parler proprement on peut dire qu'il n'y a que ceste seule marque de souveraineté, attendu que tous les autres droits sont compris en cestui là ; comme décerner la guerre, ou faire la paix ; cognoistre en dernier ressort des jugemens de tous magistrats, instituer et destituer les plus grands officiers ; imposer ou exempter les sujets de charges et subsides, ottroyer grâces et dispenses contre la rigueur des loix ; hausser ou baisser le tiltre, valeur et pied des monnoyes ; faire jurer les sujects et hommes liges de garder fidélité sans exception à celui auquel est deu le serment, qui sont les vrayes marques de souveraineté, comprise sous la puissance de donner la loy à tous en général, et à chacun en particulier[3]. »

Dans la mesure où l'on dispose de la liste des privilèges de la vicomté établie en 1645 par Justel, ancien secrétaire d'Henri de La Tour, il est possible de les confronter à cette définition de la souveraineté.

> « Entre autres de faire battre monnaie, à laquelle, par convention expresse, les roys sont obligés de faire donner cours, ès trois diocèses de Limosin, Périgord et Quercy ;
> de concéder aux roturiers de tenir fiefs nobles et en tirer finances, et aux ecclésiastiques des terres de main-morte, qui est le droit de franc-fief et d'amortissement ;
> de donner sauvegardes et faire punir les infracteurs d'ycelles ;
> d'octroyer le droit de commune et de consulat aux villes et communautés ;
> de faire loys et statuts ;
> de cognaistre des crimes et délits commis sur les chemins publics et sur les rivières navigables, et autres mesures de port d'armes et de toutes causes civiles et premières appellations et premiers ressorts ;

---

[1] Notamment le droit de papier timbré, le contrôle des actes et la frappe monétaire à leur effigie. (MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 13 et FAGE R., *Les États de la vicomté de Turenne*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1804, t. 1, p. 7-8). La démonstration de René Fage, au début du chapitre 2, qui a pour but de prouver que les vicomtes de Turenne étaient souverains n'est pas convaincante, sauf sur un point, l'ancienneté de l'exemption fiscale, puisqu'il est attesté pour le milieu du XVe siècle et jusqu'au XVIIe que les receveurs du roi n'y prélevaient pas d'impôts.

[2] GARRISSON J., « Les grands du parti protestant et l'édit de Nantes », *in* GRANDJEAN M. et ROUSSEL B. (éd.), *Coexister dans l'intolérance, l'édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998, p. 177.

[3] BODIN J., *Les Six livres de la République* (1576), cité par JOUANNA A., « Souveraineté », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1309-1310.

de lever péage par eau et par terre ;

de contraindre leurs sujets, mesme par armes, de comparaître en leurs cours ;

de faire chevalier ;

de convoquer et faire tous les ans les États du vicomté, tant en Limosin qu'en Quercy, et par consentement d'yceux, ordonner et faire levée des deniers, en forme de tailles, sur les habitants d'yceluy, pour la nécessité du pays, lesquels ne sont cotisables qu'envers leur seigneurs vicomtes, estans d'ailleurs exempts de toutes impositions, subsides et charges réelles, personnelles ou mixtes, pour quelque cause que ce soit, mesme sous prétexte de la guerre, et autres droits et libertés qui se peuvent recueillir de titres tels que les docteurs appellent "regalia" "droits royaux"[1] ».

Ces privilèges sont considérables sur le papier mais font-ils pour autant des princes souverains ? Les vicomtes de Turenne disposent de la puissance législative puisqu'ils peuvent « faire loys et statuts » mais, contrairement aux princes de Sedan[2], aucune compilation de leurs ordonnances n'est répertoriée pour le XVIe siècle. Ils sont investis d'autres marques de souveraineté, comme le droit de battre monnaie, mais si des frappes médiévales sont attestées, entre autres la raymondoise en 1135 et des baronniales au siècle suivant[3], apparemment depuis le XIVe siècle au plus tard, les vicomtes ne semblent plus l'exercer dans leur atelier de Martel. Aucune frappe n'est attestée pour Anne IV de La Tour d'Auvergne et ses descendants. Henri de La Tour lui-même ne fait pas battre monnaie en tant que vicomte, alors que de nombreuses frappes monétaires sont attestées à Sedan, principauté souveraine, à l'époque où il la gouverne[4]. Ainsi, qu'il s'agisse de l'exercice du pouvoir législatif ou des frappes monétaires, on peut dire que les vicomtes ont renoncé à deux des principales marques de souveraineté. Il en est de même en matière judiciaire, leurs privilèges relevant plutôt du droit féodal[5] que d'une réelle souveraineté. Les juges de la vicomté interviennent en première instance comme en appel et les vicomtes exercent le droit de haute, moyenne et basse justice jusqu'au XVIIe siècle. Une lettre patente non datée adressée aux juges du parlement de Bordeaux, du Limousin, du Périgord et du Quercy vient rappeler aux magistrats relevant du roi de respecter les privilèges des juges de la vicomté et de ne plus empêcher leur exercice[6], ce qui tend à prouver que cette prérogative des

---

[1] Cité dans FLAMARI E., *op. cit.*, 1940, p 10-11.

[2] Bibliothèque municipale de Sedan – Section du patrimoine, Ms 42, *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*.

[3] « Quand Martel frappait la monnaie du vicomte », Société historique de Corrèze. Des monnaies médiévales de la vicomté sont présentées sur le site internet de monnaie de collections www.ogn-numismatique.com.

[4] *Les Trésors de la principauté de Sedan*, Société d'histoire et d'Archéologie du Sedanais, p. 91-95.

[5] GALLET J., « Justice seigneuriale », *in* BÉLY L. (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2005, p. 714-717.

[6] Archives nationales, R² 49, f° 503.

vicomtes de Turenne s'estompe face à l'affirmation de l'État royal à travers sa compétence judiciaire.

Dès lors, comment les vicomtes de Turenne peuvent ils prétendre à la souveraineté alors qu'ils ne publient pas de lois, ne font pas frapper monnaie et voient leurs prérogatives judiciaires se réduire ? La situation est différente en ce qui concerne la convocation des états de la vicomté, qui demeure une de leurs prérogatives jusqu'en 1732 lorsque la vicomté est rachetée par le roi[1]. Comme dans toutes les autres provinces, les états réunissent les trois ordres jusqu'en 1550. Après cette date, la composition sociale de l'assemblée évolue en raison de l'absentéisme du clergé qui cesse d'être convoqué. Quant aux nobles, majoritaires au début, ils ne sont plus représentés que par une seule personne. En conséquence, à partir du milieu du XVIe siècle, l'assemblée réunit surtout les consuls et syndics de quelques villes[2]. Un siècle plus tôt, les états se sont par ailleurs partagés entre pays de Limousin et pays de Quercy disposant chacun d'une assemblée[3]. Les états exercent leurs attributions dans trois domaines : politiquement, ils votent l'impôt et le don gratuit au vicomte et reçoivent les serments des officiers des états ; en matière administrative, ils répartissent les impôts, tranchent les contentieux fiscaux, contrôlent la gestion du trésorier des états ; ils peuvent aussi adresser des doléances au vicomte[4]. Le rôle des deux assemblées est surtout concentré autour du vote des impôts pour leur ressort, c'est-à-dire des aides ordinaires et éventuellement extraordinaires au vicomte, de la répartition de l'assiette puis du prélèvement des taxes par leurs agents dûment approuvés par le vicomte[5]. Jusqu'au troisième quart du XVIe siècle, le don gratuit par les états de la vicomté est gracieux et ponctuel. Il ne devient régulier et fixe que dans le dernier quart du siècle[6] sous l'impulsion d'Henri de La Tour dans le contexte des guerres civiles qui ravagent la vicomté et les provinces avoisinantes[7]. De même, les états provinciaux du midi de la France ont un rôle de plus en plus important pendant les guerres de religion car ils participent au financement des différents partis et se voient confier des responsabilités supplémentaires[8].

Les états de la vicomté ont donc des prérogatives importantes et sont convoqués par le vicomte, ce qui justifie leur classement parmi les états qui ne dépendent pas du roi de France[9]. Néanmoins, dans la mesure où ils font prélever par leurs agents les taxes, on peut s'interroger sur leur regroupement avec les états votant l'impôt avant prélèvement par un élu désigné par le

---

[1] DE NOIRFONTAINE F., *art. cit.*, 2000, p. 421-435.
[2] FAGE R., *op. cit.*, 1804, livre 1, chapitre 4 : « Recrutement et composition des États » (p. 81-90).
[3] *Ibid.*, livre 1, chapitre 1 : « États de Limousin et de Quercy » (p. 49-56).
[4] *Ibid.*, livre 2, p. 137-142.
[5] *Ibid.*, livre 2 : « Attributions des États » (p. 137-300).
[6] *Ibid.*, livre 2, chapitre 2 : « Des aides ou octroi ordinaires au vicomte » (p. 151-158).
[7] Voir chapitre 5.
[8] SOURIAC R., « États provinciaux », *in* BÉLY L. (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 517.
[9] Comme le Comtat, la Bretagne avant 1532, la Navarre avant 1607 et le Béarn avant 1620.

roi[1], d'autant que les privilèges fiscaux interdisent au roi d'y prélever toute taxe, ce qui fait de la vicomté une enclave féodale. C'est Philippe III le Hardi qui les octroie pour la première fois en 1280 :

> « Philippus dei gratia francorum rex. Universis praestens litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod fidelis & dilectus noster vicecomes Turenne, plure litteras concessas dudum per Tunc duces aquitaniae, ipsius vicecomitis praedecessoribus nobis praesentare fecit, continentes franchisias, libertates & immunitates quae sequntur. Videlicet, quod ipse vicecomes habet, et sui praedecessores habuerunt in dicto vicecomitatu Turenne, et eius territorio et mandamento[2]. »

De 1280 jusqu'au milieu du XVIe siècle, les vicomtes de Turenne successifs cherchent à élargir le champ d'exercice de ce privilège. Ils sont soutenus par les vicomtains qui refusent de payer les 536 livres 10 sols d'impôts qui leur incombent après répartition entre les différentes circonscriptions du Limousin, et leur quote-part est pour partie prise en charge par le Haut Limousin[3]. Ce processus et les conflits qui en découlent avec les officiers royaux[4] s'achève en 1556 lorsque François III de La Tour d'Auvergne obtient la confirmation de ces privilèges par Henri II :

> « Les prédécesseurs de nostredit cousin en ont obtenu plusieurs arrests & jugements à leur profit, & mesme de l'exemption pour luy & ses sujets de toute impositions, tailles, equivalens, gabelles, emprunts, & autres charges & subsides quelconques, réelles, personnelles, ou mixtes, encore que sur les autres lieux circumvoisins se levât ladite imposition, sous prétexte de guerre ou autrement, pour quelque cause que ce soit (…). »[5]

---

[1] Comme en Normandie, Boulonnais, Auvergne, Bourbonnais, Forez, Lyonnais, Maconais, Orléanais, Touraine, Berry, Maine, Anjou, Poitou, Angoumois, Saintonge et Limousin (JOUANNA A., *op. cit.*, 2006, p. 153).

[2] « Philippe, roi des Francs par la grâce de Dieu, je réponds de ces lettres devant le monde entier qui les examinera, et je vous salue. Nous faisons connaître que notre fidèle et aimé vicomte de Turenne a présenté un très grand nombre de lettres accordées naguère par les Ducs d'Aquitaine d'autrefois, des franchises, libertés et immunités permanentes dont voici la liste (…). Il va sans dire que ce que ce vicomte lui-même possède ce que ses prédécesseurs auront possédé, dans la dénommée vicomté de Turenne, à la fois en ce qui concerne le territoire et en ce qui concerne son mandat » (trad. TRUCHOT L.), extrait des privilèges accordés par Philippe le Hardi en 1280, cités dans la confirmation des privilèges de la vicomté par Henri IV en août 1609 (*Libertez, franchises du vicomté de Turenne*, Paris, Pelle, 1658, p. 52). C'est Philippe le Hardi qui accorde de surcroît aux La Tour d'Auvergne de porter les fleurs de lys dans leurs armes.

[3] THOMAS A., « Les états provinciaux de la France centrale sous Charles VII », *Revue historique*, t. 11, 1879, p. 38.

[4] DE NOIRFONTAINE F., *op. cit.*, 2000, p. 422.

[5] Confirmation des privilèges de la vicomté de Turenne par Henri II le 29 octobre 1556 (*Libertez, franchises du vicomté de Turenne*, p. 42). La confirmation a déjà été obtenue en 1550 et confirmée par une lettre patente d'Henri II à Pierre Servadat, général des finances de Guyenne pour que le vicomte

En conséquence,

> « le roy ne lève rien dans le vicomté de Turenne ny taille, ny gabelles, ny droits d'aides, point de controlle d'exploits, point de papier timbré, point d'insinuation, point de controlle des actes de notaires, point de droit de francs fiefs, ny d'amortissements, point de capitation, on ny a point payé le dixiesme denier »[1].

L'année suivante, la cour des Aides de Périgueux biffe les vicomtains du rôle des tailles[2]. Aucune taxe ne peut donc être prélevée au nom du roi de France, et ce quel qu'en soit le motif, dans la vicomté et c'est ce qui en fait une enclave féodale au XVIe siècle. C'est pourquoi les États font prélever les taxes par leurs propres agents. Les vicomtains échappent ainsi partiellement à l'affirmation de l'état royal qui passe, depuis un siècle environ, par la rationalisation du système fiscal pour financer l'armée permanente mise en place par le roi. Être exempté du paiement de l'impôt, c'est donc échapper au processus séculaire d'affirmation du roi, de son état, de son administration. Plus encore que la justice seigneuriale, à laquelle les vicomtains peuvent avoir recours, c'est bien cette exemption fiscale qui fait d'eux des sujets à part dans le royaume de France, au point que la détention de ce privilège définit l'appartenance des habitants à la vicomté ainsi que ses limites géographiques : en appliquant à la lettre la confirmation d'Henri II précitée, être vicomtain, c'est ne payer aucun impôt direct au roi. Malgré les crises financières, ce privilège n'est pas remis en cause au XVIe siècle car lorsqu'un officier du trésor taxe par excès de zèle un vicomtain, il est aussitôt désavoué par le roi si le vicomte l'en informe. Les états de la vicomté versent en effet 3 000 livres par an[3] au vicomte en échange de la défense des privilèges fiscaux[4], d'où ses interventions immédiates auprès du roi qui rappelle ses trésoriers à l'ordre sans toutefois imposer un quelconque remboursement des sommes indûment perçues – qui eu égard aux besoins d'argent du trésor sont sans doute déjà dépensées. Henri de La Tour n'échappe pas à la règle lorsqu'il intervient auprès d'Henri IV en

---

de Turenne ne soit plus imposé pour les tailles en raison de ses privilèges (Fontainebleau, 16 août 1551, Archives nationales, R² 49, f° 502).

[1] Bibliothèque Nationale de France, coll. Clairambault 1155, f° 1. L'auteur de ce mémoire est inconnu mais ce document est indéniablement postérieur à 1623 puisqu'il évoque la capitation – impôt levé pour la première fois en 1695. Il a l'intérêt de montrer qu'à une période où les exemptions fiscales se faisaient rares, les besoins de l'Etat ayant même impliqué la création d'un nouvel impôt, l'autonomie fiscale de la vicomté de Turenne était encore forte et sans doute intacte.

[2] DE NOIRFONTAINE F., *op. cit.*, 2000, p. 422.

[3] Les états du Limousin en versaient 2300 et ceux du Quercy 700.

[4] Ce don gratuit est considéré comme une créance homologue et substitutive de la taille dans la lettre patente envoyée par Henri III à la cour des aides de Clermont, au parlement de Bordeaux et aux élus de Limoges le 9 avril 1598, et il était compris ainsi par les habitants (BERCE Y.-M., *Histoire des croquants, étude des soulèvements populaires au XVIIe siècle dans le sud-ouest de la France*, Paris-Genève, Droz, 1974, p. 134).

août 1609 pour les habitants de Montfort[1], taxés par les gens du roi en vertu de « nostredict édict du mois de janvier mil cinq cens quatre vingt dix huict ».

C'est bien à ses privilèges fiscaux que la vicomté de Turenne doit au XVIe siècle sa richesse. Elle est alors le fleuron du patrimoine des La Tour d'Auvergne sans pour autant qu'ils soient souverains, le terme de semi-souveraineté[2] correspondant davantage à la réalité. Elle est surtout le lieu de la concentration de la double mémoire des La Tour d'Auvergne héritée de la branche aînée et constituée par les faits et gestes des vicomtes de Turenne qui sont en pleine affirmation sociale et politique dans la première moitié du XVIe siècle, ce dont témoignent leurs alliances et leurs carrières. Pour étudier ce processus ont été jusqu'à présent principalement analysées les preuves généalogiques de Baluze et la correspondance échangée avec les rois de France. Nombre de ces documents sont extraits des archives familiales de la maison La Tour d'Auvergne dont certaines pièces permettent de prendre la mesure de la position sociale acquise par les La Tour d'Auvergne au cours de la décennie 1550.

---

[1] *Libertez, franchises du vicomté de Turenne*, p. 53-55.
[2] SOURIAC R., « États provinciaux », *in* BÉLY L. (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 517.

IV. Les La Tour d'Auvergne au milieu du XVIe siècle

Jusqu'à présent, ce sont les moyens mis en œuvre par les La Tour d'Auvergne au service d'une stratégie d'affirmation dans la France des XVe et XVIe siècles qui ont été dégagés et étudiés : consolidation du patrimoine et d'une maison et constance dans le service du roi. Cette démarche a permis de saisir l'ampleur des évolutions et d'indiquer en quoi consistent les héritages matériels et immatériels laissés à Henri de La Tour par sa maison. La méthode employée comporte deux lacunes car d'une part elle ne dégage pas clairement le point de départ et se focalise sur des aspects politiques pour décrire le point d'arrivée ; d'autre part, elle ne permet pas d'évaluer nettement le rang des La Tour d'Auvergne à la naissance d'Henri de La Tour et donc la situation réelle dans laquelle s'inscrit ensuite sa propre action de poursuite du processus d'affirmation familial. Ces deux lacunes peuvent être levées grâce à l'exploitation de deux documents : le procès-verbal de l'enquête de l'ordre de Malte menée sur Antoine de Limeuil à l'occasion de sa réception en 1557 et l'inventaire après décès de François III de La Tour d'Auvergne en 1558. Ces deux documents sont datés avec précision et émanent d'autorités extérieures à la famille. Ils constituent donc une source nettement moins contestable que la *Table chronologique* de Baluze. Malgré leur différence de nature, ces deux sources ont pour point commun de recenser des éléments très divers qui permettent de préciser les contours et les fondements de la position sociale de la maison La Tour d'Auvergne dans les années 1550 que l'on peut regrouper autour de quatre facettes : une noblesse ancienne et reconnue, la tranformation des vicomtes en courtisans, l'intérêt pour la culture humanisme et un fort attachement au catholicisme en pleine rupture confessionnelle.

1. Une noblesse ancienne et reconnue

L'ordre de Malte enquête en 1557 pour vérifier si le neveu de François II de La Tour remplit les exigences en matière de rang nobiliaire et de mode de vie aristocratique pour être reçu comme chevalier en son sein[1]. Fondé vers 1100, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem s'est installé à Malte en 1530[2] et recrute exclusivement dans la fine fleur de l'aristocratie européenne, l'Auvergne étant l'un de ses huit viviers[3]. Quels sont les critères et modalités d'examen des candidatures à l'ordre de Malte ? Les enquêteurs doivent rassembler trois types de preuves : des

---

[1] Archives nationales, R² 49, f° 513, procès-verbal de l'enquête pour faire recevoir chevalier de l'ordre de Saint-Jean à Malte Antoine de Limeuil, 23 avril 1557.

[2] *Entre le glaive et la croix. Chefs d'œuvre de l'armurerie de Malte*, Malte, Musée de l'Armée et Héritage Malta, 2008).

[3] Avec la Provence, la France, l'Italie, l'Aragon, la Castille, l'Allemagne et l'Angleterre (DE SAINT ALLAIS, *L'ordre de Malte, ses grands maîtres, ses chevaliers*, Paris, Delaunay, 1839, p. 156-168).

preuves littérales – blasons, arbres généalogiques, titres–, testimoniales et locales – quatre gentilshommes attestent de la noblesse du candidat –, enfin une preuve secrète – une personne qui n'appartient pas forcément à la noblesse mais considérée comme digne de foi est interrogée à l'insu du candidat et de sa famille. Le candidat doit prouver sa noblesse sur quatre quartiers du côté paternel et du côté maternel, soit sur cent ans environ, la légitimité de toutes les naissances et la régularité de sa pratique de la religion catholique[1]. Quels sont les arguments d'Antoine de Limeuil ? Il met en avant la possession de la vicomté de Turenne par les La Tour d'Auvergne depuis 1444, leur parenté avec Catherine de Médicis, les commandements au service du roi de France – la charge de capitaine de cinquante hommes de François de La Tour est explicitement mentionnée –, et leur participation à des mariages princiers, notamment ceux de l'empereur et du roi d'Angleterre. L'ascendance des parents d'Antoine de Limeuil en Périgord et les liens familiaux avec les comtes de Boulogne sont rappelés. Les quatre témoins interrogés confirment que la noblesse est ancienne, qu'ils n'ont jamais dérogé, toujours servi le roi, et que leur pratique religieuse est irréprochable. La franchise fiscale de la vicomté est rappelée, et l'estimation des revenus de la famille mise en avant, entre 50 000 et 60 000 livres par an. Ces données regroupées dans un seul document recoupent et viennent corroborer l'ensemble des analyses formulées jusqu'ici.

Même si, comme pour Justel, l'approche est fondée sur la généalogie et les titres, ce procès-verbal se distingue par le point de vue sur la maison La Tour d'Auvergne. L'auteur n'est pas ici un secrétaire de la maison faisant un plaidoyer *pro domo* ou un généalogiste répondant à une commande d'un prince ne souffrant pas la déception – c'est le cas pour Baluze au service du cardinal de Bouillon. En effet, plus que les arguments qui prouvent de façon effective la noblesse d'Antoine de Limeuil, c'est l'enquête même qui est un signe éclatant du rang acquis par la branche cadette des La Tour d'Auvergne car elle est menée par un ordre nobiliaire qui ne cherche à prouver la noblesse d'une maison que pour s'assurer de l'illustration de ceux qui prétendent devenir chevaliers de Malte. Cette enquête en elle-même et indépendamment de son résultat[2] est bien le signe que la branche cadette de la maison La Tour d'Auvergne a acquis un prestige indéniable au milieu du XVIe siècle car elle retient l'attention de l'ordre de Malte et rend légitime l'étude d'une candidature : non seulement les La Tour d'Auvergne étaient conscients du processus d'affirmation mais leurs contemporains l'ont eux aussi ressenti. Les arguments employés rendent honneur à l'action menée par les vicomtes de Turenne depuis Anne IV de La Tour. Ils se sont lancés dans un processus dont les fruits sont désormais

[1] Si on ne remonte pas au-delà de cent ans, c'est pour éviter au candidat des frais d'enquêtes généalogiques trop élevés car les frais de l'enquête sont à sa charge (DE SAINT ALLAIS, *op. cit.*, 1839, « Des preuves », p. 224-226).

[2] Antoine de Limeuil ne figurant pas sur les tables de l'ordre de Malte, sa candidature n'a finalement pas été retenue pour des raisons que les sources ne permettent pas d'élucider.

clairement visibles et reconnus, même pour les intransigeants enquêteurs de l'ordre de Malte[1], pourtant habitués depuis plusieurs siècles à procéder à de telles enquêtes pour s'assurer de la noblesse et du rang de ceux qui aspirent à rentrer en son sein. Le niveau d'exigence des enquêteurs, la variété des points sur lesquels ils font porter leurs questions, les preuves qu'ils demandent sans complaisance pour la famille font aussi de cette enquête une étape dans l'affirmation sociale de la famille, enfin estimée comme digne de considération par un ordre dont la noblesse des membres est aussi ancienne qu'éprouvée lors des opérations auxquelles ils participent. L'ordre de Malte conserve toujours le même niveau d'exigence, c'est pourquoi son prestige n'est pas remis en cause, à la différence de l'ordre de Saint-Michel qui commence dès cette époque son déclin car la volonté royale pèse davantage que les preuves de noblesse dans la réception de ses membres. C'est ce que révèle en 1560 la création de dix-huit nouveaux chevaliers par le roi François II à la demande des Guise.

2. François III de La Tour : un courtisan

Le procès-verbal de l'enquête de l'ordre de Malte en 1557 vient confirmer une partie des analyses précédentes en mettant en relief les alliances, le niveau de revenus, et en certifiant l'appartenance des La Tour d'Auvergne à la haute noblesse du royaume. Il ne permet cependant pas d'appréhender leur mode de vie et de déterminer s'il est conforme, dans son caractère aristocratique, à celui des autres princes de la Renaissance. Cette lacune est levée par l'«inventaire des meubles, livres et effets trouvés au château de Joze en Auvergne, baillés à M. de Champetières, provenant de François de La Tour et Léonor de Montmorency »[2] du 10 juin 1558. Le château de Joze qui est la résidence principale de feu le vicomte et son épouse[3], constitue le cœur des possessions auvergnates et le pivot de leur expansion, et c'est là qu'Henri de La Tour est né en 1555.

François III de La Tour et son épouse laissent à leur mort un patrimoine important. L'essentiel de l'héritage, à savoir la vicomté et le patrimoine foncier limousin et auvergnat, n'est pas mentionné dans cet inventaire qui recense pièce par pièce et coffre par coffre les objets laissés après leur mort par le vicomte de Turenne et son épouse. Le notaire commence son

---

[1] L'admission dans l'ordre valait brevet d'authenticité nobiliaire (BLONDY A., « L'Ordre de Malte, miroir brisé de la noblesse française des XVIIe et XVIIIe siècles », *in* BARDET J.-P. et *alii*, *op. cit.*, 2000, p. 102-105).

[2] Archives nationales, R² 49, f° 516.

[3] Comme le confirment les témoins et les administrateurs de la vicomté (Archives nationales, R² 49, f° 516, p. 2).

travail par le relevé et l'évaluation de 287 objets précieux et bijoux dont la composition est la suivante :

	Total	Dont en or
Anneaux	11	6
Boutons	16	16
Bracelets	4	2
Ceinture	3	3
Patenostres	113	2
Pendant	3	
Chapelets et croix	5	1
Ensembles de pierres	10	
Fers	12	12
Sceaux	3	
Autres	102	16

Tableau 1 : Objets précieux appartenant au vicomte de Turenne en 1558

Diamants	17
Émeraudes	3
Perles	55
Agate	5
Jaspe	20
Corail	14
Cornaline	5
Pierres diverses	485
Total	600

Tableau 2 : Pierres ornant les objets précieux du vicomte de Turenne en 1558

Le notaire évalue la valeur de chacun des objets pour un total de plus de huit cents écus, mais c'est surtout la proportion des objets en or, autour d'un cinquième, et le nombre très élevé des pierres précieuses ou semi-précieuses qui retiennent l'attention. Les vicomtes de Turenne ont accumulé des objets d'orfèvrerie très raffinés en un temps où la qualité de la production est remarquable, comme en témoignent les collections du Musée National de la Renaissance à Écouen[1] ou l'exposition Trésor des Médicis[2]. L'inventaire ne fournit pas de description précise ni d'origine pour chaque objet mais suggère un certain raffinement en raison de l'utilisation fréquente des métaux les plus précieux – l'or et l'argent –, de matériaux recherchés pour leur couleur ou leurs propriétés translucides – le jaspe et l'agate –, de l'emploi de techniques élaborées impliquant la cuisson des objets – la porcelaine, l'émail – et le recours systématique aux pierres précieuses pour rehausser leur ornementation. On peut s'interroger sur cette accumulation d'objets précieux dans un château reculé comme celui de Joze au point que les notaires commencent leur inventaire par son recensement. Faut-il y voir un souci esthétique ? Si

[1] OURSEL H. et CREPIN-LEBLOND T., *Musée National de la Renaissance, château d'Écouen*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 2006.
[2] ACIDINI LUCHINAT C. et CHIARINI M., *Les trésors des Médicis : la Florence des Médicis, une ville et une cour d'Europe*, Paris, Éditions d'art Somogy, 1999.

l'on considère cet inventaire après décès comme un indicateur du mode de vie des vicomtes de Turenne, et si l'on resitue ces derniers dans le jeu des obligations sociales auxquelles ils ont à faire face, cette accumulation d'objets précieux prend un autre sens. Au cours de leur promotion sociale et politique, ils se sont rapprochés de la cour, de la maison de Montmorency et des plus grandes familles du royaume, et ils ont participé à de somptueuses cérémonies comme le mariage Médicis de 1518. Ce document peut donc permettre de mesurer la diffusion des pratiques et codes sociaux de la cour vers la noblesse provinciale après un demi-siècle d'affirmation du processus de curialisation qui est considéré par N. Elias comme un facteur essentiel de l'avènement de la « civilisation des mœurs »[1]. L'un des éléments permettant de mesurer l'adaptation aux normes fixées par la cour est l'attachement croissant à l'apparence vestimentaire[2] d'où le luxe des étoffes employées pour les vêtements comme les manchons et rubans en satin et velours recensés dans l'inventaire. Les vicomtes de Turenne auraient donc acquis ces objets afin de pouvoir montrer de manière ostentatoire leur appartenance aux milieux aristocratiques du royaume et de manifester leur libéralité qui est alors une preuve de noblesse au même titre que le mépris de la mort au combat[3].

L'inventaire ne permet pas de connaître l'origine desdits objets. On peut néanmoins avancer trois explications plausibles. Ils peuvent d'abord avoir été achetés soit grâce à des emprunts, l'endettement aristocratique s'expliquant tout particulièrement par les dépenses d'apparat[4] mais ne semble pas avoir laissé de trace pour les La Tour d'Auvergne[5], soit grâce à l'enrichissement de la famille avec l'entrée de la vicomté de Turenne puis de la seigneurie de Montgascon dans le patrimoine familial, dont la pièce maîtresse est jusqu'en 1444 la seigneurie d'Oliergues, ce qui est à l'origine d'une forte augmentation des revenus. Leur niveau de revenus leur permet de procéder à des dépenses d'apparat d'autant plus nécessaires qu'ils se rapprochent des Montmorency et du pouvoir royal, ce qui se traduit, comme le relève l'enquête de l'ordre de Malte, par leur participation fréquente à des mariages princiers et autres cérémonies. À ces occasions, tenir son rang implique de manifester de manière ostentatoire son rang social par l'accumulation de vêtements luxueux, de pierres précieuses et de parures richement ornées, dans l'espace très concurrentiel que constitue la cour où chacun s'inscrit dans une relation observant-observé focalisée sur l'apparat et le positionnement par rapport au roi. Les ambassadeurs vénitiens en France rendent compte de l'importance du luxe[6] et les fêtes dynastiques sont l'occasion d'un déploiement de luxe extrême pour les vêtements, les bijoux, les décors, comme

---

[1] ELIAS N., *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 261.
[2] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 23.
[3] CROUZET D., « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVIe siècle : les dettes de la maison de Nevers », *Histoire, économie, société*, 1982, p. 19-22.
[4] *Ibid.*, p. 17-18.
[5] Les pièces comptables de la série R² des Archives Nationales sont inexistantes ou lacunaires pour cette période.
[6] CROUZET D., *art. cit.*, 1982, p. 18-19.

lors du mariage de Catherine de Médicis[1]. Cette accumulation de pierres précieuses ornant les parures du vicomte de Turenne est donc bien une preuve manifeste de leur adoption d'un mode de vie aristocratique qui est à la fois un reflet et un moyen de leurs prétentions sociales et politiques.

Les vicomtes de Turenne ont donc bien participé à un processus de diffusion des nouveaux codes institués à la cour au sein de laquelle sont experimentées des pratiques nouvelles avec l'invention du « courtisan » qui fait son irruption dans l'entourage du roi comme dans le vocabulaire français dans les années 1480. La cour s'organise alors progressivement autour des contraintes d'une institution itinérante car le voyage fait partie de la vie politique d'une cour et révèle des enjeux politiques, diplomatiques, symboliques[2]. Ses effectifs, fluctuants, augmentent, ce qui renforce le rôle des grands officiers de la couronne qui organisent l'accueil des courtisans et la vie quotidienne de la cour comme Anne de Montmorency qui devient grand-maître de François Ier. Il exerce cette charge pendant cette période d'évolution et peut ainsi contrôler l'organisation de la vie quotidienne du roi ainsi que l'identité des officiers qui le servent puisque sa charge lui donne un pouvoir de nomination important. Par-là même, il peut récompenser des personnes qui lui ont rendu service – c'est le cas de François III de La Tour en 1547 –, ou susciter des fidélités non encore acquises, le tout en distribuant des charges. Il se retrouve alors assailli de requêtes, à la fois lors des phases de nomination des nouveaux officiers et lors du décès des officiers en place, les charges vacantes suscitant bien des convoitises[3].

Se sont-ils contentés d'imiter leurs pairs ou ont-ils vraiment intériorisé les exigences de ce nouveau modèle qu'est le courtisan ? La détention d'un exemplaire du *Courtisan* de Baldassar Castiglione, ouvrage décrivant le mode de vie des courtisans et fixant des normes pour leur comportement, dans la bibliothèque vicomtale, tend à indiquer une volonté d'appropriation théorique des usages et fonctions de cette nouvelle pratique. Au début du XVIe siècle, l'évolution du rôle des courtisans n'échappe pas aux plus fins observateurs, notamment Antonio de Guevera[4] et surtout Baldassar Castiglione[5] qui alterne dans *Le Courtisan* énoncés de principes et observations des comportements dans les différentes cours d'Europe, ce qui permet d'introduire des pratiques de la politesse dans les cours[6]. Ainsi, le courtisan ne doit pas mendier

---

[1] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2008, p. 34-36.
[2] BAGLIANI A.-P., PIBIRI E. et REYNARD D. (éd.), *L'itinérance des seigneurs (XIVe-XVIe sièles), actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre-1er décembre 2001*, Lausanne, 2003.
[3] RENTET T., *op. cit.*, 2011.
[4] DE GUEVERA A., *Le Courtisan*, 1528.
[5] CASTIGLIONE B., *Le parfait courtisan*, Paris, Nicolas Bonfons, 1585.
[6] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 150.

les honneurs mais attendre qu'ils lui soient décernés[1]. Cette lecture est complétée par l'observation des pratiques en vigueur lors des allées et venues de François III ainsi que dans l'exercice de ses fonctions d'ambassadeur. L'acquisition de ces objets précieux, si elle résulte d'une volonté de tenir son rang dans le système de la cour, ne se réduit donc pas à une simple imitation.

Les deux autres modes de constitution possible apparaissent dès lors comme minoritaires, en particulier les éventuelles gratifications reçues par les vicomtes de Turenne à l'occasion des services les plus prestigieux qu'ils ont rendus comme l'attestent les 600 ducats offerts par la reine Éléonore. Henri VIII, qui avait fondé la Royal English Armory de Greenwich en 1514, offrit une luxueuse armure au vicomte de Turenne lors de l'ambassade de 1527[2], dont le décor aurait été dessiné par Hans Holbein le Jeune[3]. Il s'agit d'une représentation d'Hercule, ce qui renvoie à la fois au thème de la vaillance au combat et aux origines herculéennes revendiquées par la maison La Tour d'Auvergne[4].

Figure 4 : Armure offerte par Henri VIII au vicomte de Turenne, dite de Genouillac (Metropolitan Museum of Art, New York)[5]

Cependant, on est en droit de penser que pour représenter le roi lors du mariage par procuration, le vicomte a dû dépenser auparavant une fortune pour tenir son rang, ce qui autorise à conclure que si les gratifications ont éventuellement permis de nouvelles acquisitions, elles ne sont pas le mode de financement principal de cette collection, d'autant qu'en dehors du

[1] *Ibid.*, p. 191-202.
[2] « Gentlemen's Jewelry », *The Metropolitan Museum of Art Bulletin, New Series,* vol. 32, No. 4, Arms and Armor, 1973-1974, p. 89.
[3] NICKEL H., « Arms & Armors: From the Permanent Collection », *The Metropolitan Museum of Art Bulletin, New Series*, vol. 49, 1991, p. 21.
[4] LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 4.
[5] Hauteur : 1,85 m, poids : 29 kg, matériaux : or, acier, cuir, alliages de cuivre.

cadeau d'Éléonore, aucune n'a laissé de preuve[1]. Il y a enfin sans doute une part d'objets précieux acquis à l'occasion des faits d'armes et de rapines, tous les vicomtes de Turenne s'étant illustrés sur le champ de bataille et notamment en Italie, mais elle est sûrement minoritaire et, en tout état de cause, impossible à évaluer.

L'élégance vestimentaire et le luxe des pierreries ne sont cependant qu'un des aspects de la vie d'un courtisan : « Chacun sait qu'il est nécessaire pour polir un jeune gentilhomme qu'il apprenne à monter à cheval, à tirer des armes et à danser. Le premier augmente quelque chose à l'adresse, le second au courage, et l'autre à la grâce et à la disposition et ces exercices servent en leurs temps, on peut les dire égaux[2]. » S'il n'est pas possible, faute de sources, d'évaluer les capacités de danseur de François III de La Tour, son inventaire après décès recense ses chevaux et ses armes. Ses écuries accueillent 24 chevaux, 7 courtaux et 6 mulets, ce qui atteste son intérêt pour la culture équestre partagée par nombre de ses contemporains. Les écuries royales accueillent alors plus de deux cents chevaux, emploient une soixantaine de valets[3] ainsi que les musiciens de l'Écurie qui animent les fêtes royales, tournois, funérailles et déplacements militaires du roi, et constituent l'une des trois institutions musicales de la cour avec la Chambre et la Chapelle[4]. À la cour, les joutes et tournois sont fréquents et violents et requièrent de la part des cavaliers une grande maîtrise de l'équitation[5]. Cet intérêt du roi et des courtisans pour les chevaux s'inscrit dans un mouvement nobiliaire européen qui prend une importance croissante. Ainsi on assiste à l'essor des académies équestres, destinées à promouvoir les plus belles façons de monter à cheval, qui se développent en Italie puis partout en Europe, notamment à la cour de France et dans l'ensemble du royaume, sur le modèle italien. Les écuries vicomtales témoignent de la diffusion dans les provinces de ce nouvel intérêt pour les chevaux, particulièrement intense à la cour, où les chevaux sont considérés comme des présents de grand prix.

De même, il intègre, comme il le fait dans ses fonctions de courtisan, l'idée que l'art de bien monter doit aboutir à des comportements policés, preuves du nouveau mode de vie aristocratique, la noblesse du cavalier étant rehaussée par celle de sa monture et par son élégance. Le geste équestre devient un élément de distinction sociale dans une société où chacun observe et se sait observé[6]. Le temps de la codification de l'art équestre par Antoine de Pluvinel n'est pas encore venu, mais le cheval fait partie du mode de vie aristocratique. C'est pourquoi

---

[1] Contrairement à celles dont a bénéficié Anne de Montmorency (RENTET T., « Anne de Montmorency (1493-1567). Le conseiller médiocre », *in* MICHON C. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 280).
[2] SAINT-HUBERT, *La manière de composer et de faire réussir des ballets*, 1641, cité par LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 25.
[3] ROCHE D., *La gloire et la puissance, t. 2 : histoire de la culture équestre*, Fayard, Paris, 2011, p. 249.
[4] CAZAUX C., *La musique à la cour de François Ier*, Paris, École des Chartes, 2002.
[5] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 33.
[6] DOUCET C., « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse », *Revue Historique*, 2003, n° 628, p. 817-836.

on trouve dans la vicomté de Turenne, comme partout en Europe, des aménagements destinés aux chevaux comme les écuries[1]. Les sources ne mentionnent pas de rampe de cavalerie, lesquelles deviennent au XVIe siècle plus fréquentes, entre autres à Amboise, Sedan ou Urbino en Italie dont la plus grosse tour d'enceinte abrite une rampe à vis pour la cavalerie, les écuries étant aménagées dans les caves du château ducal, elles-mêmes accessibles par une rampe de cavalerie rectiligne[2]. Le vicomte est un courtisan, un chef de guerre et un diplomate dont les écuries répondent à diverses fonctions : faciliter sa mobilité, manifester son rang dans la hiérarchie aristocratique, lui permettre de servir le roi au combat. Il est donc à bien des égards exemplaire de ses contemporains en raison de sa polyvalence comme de son intérêt pour la pratique de l'équitation.

L'escrime est aussi une pratique bien introduite à la cour, en particulier auprès des premiers gentilshommes de la Chambre et des grands maîtres de la Garde-Robe[3]. Dans la première moitié du XVIe siècle, sa pratique se codifie, s'enseigne[4], devient plus fréquente et est considérée comme consubstantielle au mode de vie aristocratique[5]. Cela explique la possession d'armes variées par le vicomte :

Dagues	7
Épées	24
Braquemarts	4
Cimeterre	1
Estoc	1
Arbalètes	3
Arquebuses	6
Épieux de chasse	3
Arcs et flèches	19
Colliers de lévriers d'Angleterre	5
Couvertures de mulets	2

Tableau 3 : Inventaire des armes de François III de La Tour[6]

François III de La Tour, vicomte de Turenne, et ses prédécesseurs, sont des chefs de guerre et se sont battus dans les Ardennes – siège de Mézières en 1521 – comme en Italie[7], d'où le recours à des armes au combat et à l'entraînement. L'aspect utilitaire de cet arsenal se double d'une volonté de manifester ostensiblement un mode de vie noble et donc de montrer la réussite

[1] ROCHE D. (dir.), *Les écuries royales, XVIe-XVIIIe siècles, act. coll.*, Paris, Établissement public du musée et du domaine national de Versailles - Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 1998.
[2] BENEVOLO L. et BONINSEGNA P., *Urbino*, Roma, Bari, Laterza & Figli, 2000, p. 102-103.
[3] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 28.
[4] BRIOIST P., DREVILLON H. et SERNA P., *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002, chapitre 1 : « L'invention de l'escrime moderne de Rabelais à Montaigne ».
[5] SCHALK E., *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500 - vers 1650)*, Champ Vallon, Seyssel, 1996, chapitre 1 : « La profession des armes ».
[6] Archives nationales, R² 49, f° 516, p. 70-71 (écurie) et 77-80 (cabinet du vicomte).
[7] La participation des familles aristocratiques à la guerre étant l'une des causes de leur endettement (CROUZET D., *op. cit.*, 1982, p. 21-22).

sociale et la richesse accumulée et, par-là même, soutenir les prétentions de la maison La Tour d'Auvergne vis-à-vis de ses voisins immédiats. En un demi-siècle, les vicomtes ont acquis à l'égard de ces derniers une prééminence dont ils ne disposaient pas à l'origine et ils sont devenus des relais locaux des Montmorency et du pouvoir royal. Leurs voisins sont conscients de cette ascension politique, puisque des Noailles entrent dans leur maison, qui se double d'une ascension sociale, que la richesse des collections vicomtales et le mode de vie ostentatoire traduisent. Ainsi, tenir son rang à la cour, avec les exigences que cela induit, lui confère un grand rayonnement en province parce que sa tenue vestimentaire le distingue des autres. Il contribue ainsi sans doute à la diffusion des pratiques de la cour, une telle concentration d'objets précieux étroitement liés au mode de vie courtisan à Joze ne pouvant que susciter admiration et désir d'imitation. L'armure de parade dont la fabrication associe luxe des matériaux et somptuosité du décor est à la fois un symbole du statut social[1] et un type de costume[2]. Épées, rapières et dagues sont aussi décorées et constituent des armes d'apparat autant que l'armure[3], de même que les armes de chasse[4] et les arquebuses. Les vicomtes se plient aux nouvelles normes nobiliaires de leur temps et apprennent à manier les armes à feu dont l'usage se développe et dont l'ornementation est très riche[5]. Ils les connaissent d'autant mieux qu'ils fréquentent la cour et visitent les cours européennes ainsi que les cabinets d'armes de leurs contemporains. A l'instar de ces derniers mais à une moindre échelle, François III est un collectionneur, mais contrairement à eux, il ne semble pas avoir été un mécène comme François Ier, ses principaux conseillers dont Anne de Montmorency, réputé pour être un bâtisseur, un collectionneur d'œuvres d'art et d'armes[6], ou les Médicis[7] à Florence et Urbino[8], où il a eu l'occasion de se rendre.

3. Le vicomte entre culture humaniste et idéaux chevaleresques

Si l'inventaire après décès consacre la part belle au recensement des objets précieux, armes et écuries du vicomte, il répertorie aussi une bibliothèque de 122 ouvrages, dont 86 % d'imprimés[9], ce qui permet de s'intéresser aux modalités de diffusion non du mode de vie

---

[1] « Gentlemen's Jewelry », *art. cit.*, p. 89.
[2] NICKEL H., *art. cit.*, 1991, p. 17.
[3] *Ibid.*, p. 32-39.
[4] *Ibid.*, p. 40-41.
[5] *Ibid.*, p. 42-45.
[6] RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 8. Les armes de sa collection sont désormais présentées au Musée des Armées dans l'Hôtel National des Invalides.
[7] ACIDINI LUCHINAT C. et CHIARINI M., *op. cit.*, 1999.
[8] BENEVOLO L. et BONINSEGNA P., *op. cit.*, 2000, p. 87-130.
[9] La bibliothèque compte 99 imprimés et 14 manuscrits dont 4 sur parchemin.

aristocratique à partir de la cour mais de la culture intellectuelle humaniste grâce à l'imprimerie[1], « surmultiplicateur[2] » qui a contribué à répandre en Europe les idées nouvelles. Comme le roi et les princes qu'il côtoie à la cour[3], comme son beau père Anne de Montmorency et son bibliothécaire Jean Grolier[4], le vicomte constitue une bibliothèque. Avec la Renaissance et l'humanisme, les bibliothèques se distinguent des précédentes par leurs détenteurs – elles ne sont pas exclusivement constituées par des ecclésiastiques et par de puissants seigneurs –, leur modalité de constitution – les ouvrages sont rassemblés par des érudits et des passionnés, qui y consacrent du temps et de l'argent –, leur destination – il s'agit de bibliothèques privées – et par la domination progressive de l'imprimé qui y supplante le manuscrit[5]. Pendant tout le XVIe siècle, l'édition connaît de profondes transformations liées aux nouvelles classifications des livres, à l'augmentation du nombre de catalogues de bibliothèques et à la multiplication des lieux d'édition dans toute l'Europe[6] et dans le royaume de France[7].

Avec 122 volumes, la bibliothèque du vicomte de Turenne est représentative de celles de ses contemporains. Constituée par un seigneur provincial dans un château plutôt isolé, celui de Joze en Allier[8], on peut la classer parmi les bibliothèques de la noblesse d'épée lesquelles comptent au milieu du siècle de cent à cinq cents ouvrages, celles de la noblesse de robe en recèlant de cinq cents à mille cinq cents[9]. Ces moyennes sont confirmées par les chiffres

---

[1] CROIX A. et QUENIART J., *Histoire culturelle de la France, t. 2 : de la Renaisance à l'aube des Lumières*, Paris, Seuil, 1997, p. 102-108.

[2] L'expression est de CHAUNU P., *Le temps des Réformes*, Paris, Fayard, 1975 (rééd. 2003), p. 317.

[3] JOLY C. (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, t. 2 : les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 98-99.

[4] LE ROUX DE LINCY A., *Recherches sur Jean Grolier, sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu*, Paris, L. Potier, 1866. Jean Grolier, officier de finance et ambassadeur en Italie, se constitue progressivement une importante bibliothèque de plus de 1 500 ouvrages dont 600 ont pu être retrouvés à l'heure actuelle. La prédominance des éditions italiennes s'explique par ses nombreux séjours dans la péninsule. Il connaît de nombreux auteurs et est le dédicataire de dix-huit éditions. Il correspond régulièrement avec Anne de Montmorency ou son secrétaire Bertereau.

[5] JOLY C. (dir.), *op. cit.*, 2008, p. 1-8.

[6] MARTIN H.-J., « Classements et conjonctures », *in Histoire de l'édition française, t. 1 : le livre conquérant, du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982, p. 429-457.

[7] CORNETTE J. (dir.), *Atlas de l'histoire de France, 481-2005*, Paris, Belin, 2012, p. 345 : L'édition en France au XVIe siècle.

[8] « La culture de ces seigneurs campagnards est assez fruste et leur bibliothèque est souvent peu garnie : quelques romans de chevalerie, des ouvrages de piété, des almanachs. Certains s'intéressent aux débats sur leur ordre : ainsi François de Montaynard, seigneur de Beaulieu près d'Issoire, possède dix-neuf livres dont deux traités sur la noblesse et l'arbre des Batailles d'Honoré Bovet. Les plus éminents peuvent avoir une belle bibliothèque : François de La Tour-Turenne possède en 1558 au château de Joze, sa principale résidence en Auvergne, cent vingt-deux volumes, en très grande majorité imprimée, surtout des romans et des ouvrages philosophiques ou historiques. » (JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 2001, p 129-130).

[9] La bibliothèque d'Antoine le Bon, duc de Lorraine, compte 454 ouvrages (JOLY C. (dir.), *op. cit.*, 2008, p. 101).

disponibles pour une ville comme Amiens dans laquelle les bibliothèques de plus de cent exemplaires ne totalisent dans les années 1550 que 6,48% de celles qui sont inventoriées[1].

Par sa nature, l'inventaire après décès, contrairement au catalogue, ne permet pas d'étudier le mode de constitution de cette bibliothèque, et il ne peut pas être recoupé avec une autre source qui aurait permis de relever les évolutions. Ainsi, l'origine des livres de la bibliothèque de Grolier ou du connétable est connue, mais pour François III de La Tour il n'est pas possible de savoir s'il existe au préalable un noyau initial dont il aurait été le légataire et qu'il aurait enrichi de diverses manières. L'essentiel des ouvrages est constitué par des imprimés édités en France et rédigés en français, seuls 5% des ouvrages sont rédigés en latin et la proportion des ouvrages italiens est identique. On peut également s'intéresser à la période de composition des œuvres grâce à l'auteur ou au titre, ce qui permet d'évaluer le caractère humaniste de ladite bibliothèque pour une cinquantaine d'ouvrages :

Antiquité	16
Moyen Âge	14
Renaissance	17

Tableau 4 : Répartition par période des ouvrages[2]

Les écarts entre chacune des trois périodes sont réduits mais aucune des trois n'est vraiment négligée ni prééminente, même si les ouvrages composés pendant l'Antiquité ou la Renaissance sont plus nombreux que ceux de l'époque médiévale. Ces proportions sont à l'image du statut du vicomte, et dans une certaine mesure de la noblesse en général, qui vit alors une période de transition entre le modèle idéal du noble au Moyen Âge et celui du prince humaniste vivant selon le mode de vie aristocratique dont les académies équestres assurent la diffusion. Ainsi, le vicomte de Turenne semble constituer sa bibliothèque en fonction des mêmes centres d'intérêts que les humanistes, à savoir la redécouverte des textes anciens, d'où la présence de nombreux auteurs antiques considérés comme des références par les humanistes qui se passionnent pour Homère, Ovide, Diodore de Sicile, Tite-Live, Ésope, Aristote et Jules César. Néanmoins, il se démarque car il ne possède aucun livre d'éloquence ou rassemblant des discours, ce qui se manifeste par l'absence de textes de Cicéron. Pourtant, les traités d'art oratoire sont alors très en vogue car les humanistes et leurs contemporains recherchent des modèles antiques pour traiter dans les cercles lettrés de nombreux sujets de manière

[1] CHAUNU P., *op. cit.*, 1975 (rééd. 2003), p. 322.
[2] Archives nationales, R² 49, f° 516, p. 47-51 et 86-89. Le tableau porte sur un corpus de 47 ouvrages, la période de rédaction des 70 autres n'ayant pu être déterminée avec précision. Le nom de l'auteur a pu être retrouvé pour 38 ouvrages.

argumentée[1]. On ignore pourquoi il n'a pas estimé utile d'en acheter, d'autant plus que ces ouvrages sont cités comme modèle dans *Le Courtisan* de Castiglione pour la formation du courtisan, lequel doit de plus en plus maîtriser l'art oratoire[2]. Plus encore que les ouvrages composés pendant l'Antiquité, ceux de la Renaissance sont particulièrement nombreux, quatre d'entre eux, soit le tiers, ayant été publiés au cours de la dernière décennie :

Année	**Auteur**	**Titre**
1548	Jehan Caroion	*Chroniques*
1550	Philippe Ustade	*Le Siel des philosophes*
1550	Auger Ferrier	*Jugements astronomiques*
1556	P. Doré	*La déploration de la vye humaine*

Tableau 5 : Ouvrages publiés dans la décennie 1548-1558[3]

Sur ces quatre ouvrages, deux portent sur l'astrologie[4], auxquels il convient d'ajouter l'ouvrage de Roquetaillade, la *Verthu de la quincte essence*, composé au XIVe siècle et réédité en 1549, qui porte sur l'alchimie. Dans un monde magique aux forces fascinantes[5], ces deux disciplines, ainsi que la magie et la divination, ont à la Renaissance un statut scientifique[6]. Elles sont alors vivement critiquées par les humanistes, les théologiens catholiques[7] ou protestants, et sont entravées par les ordonances royales qui interdisent la publication des almanachs mais pas les consultations individuelles[8]. Elles ont néanmoins un immense succès, surtout l'astrologie pronostique qui consiste à développer l'horoscope d'enfants dès leur naissance ou, pour les princes, à consulter des astrologues, dont Simon de Pharès pour Charles VIII, et Nostradamus pour Catherine de Médicis[9], lequel se livre à une activité de prédiction sous des formes extrêmement complexes. L'alchimie est aussi vulgarisée à l'époque et apparemment ses trois développements – l'alchimie des métaux, la distillation et l'alchimie spéculative – c'est la seconde qui intéresse le plus François III de La Tour puisque *Le Ciel des Philosophes* d'Ustade donne des recettes afin de distiller la quinte essence à partir de métaux et de plantes[10]. Le vicomte de Turenne semble donc particulièrement ouvert aux idées nouvelles et se procure des

[1] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 2001, p. 68-71.
[2] LE ROUX N., *Le roi, la cour, l'État de la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 19.
[3] Archives nationales, R² 49, f° 516, p. 47-51 et 86-89.
[4] GRAFTON A., *Cardano's Cosmos: The Worlds and Works of a Renaissance Astrologer*, Harvard University Press, 1999.
[5] CROIX A. et QUENIART J., *op. cit.*, 1997, p. 77-78.
[6] LEDERMAN F., « Astrologie, magie et thérapeutique du XVe au XVIIe siècles : Wolf-Dieter Müller-Jahncke, Astrologisch-magische Théorie und Praxis in der Heilkunde der frühen Neuzeit », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1985, n° 73, p. 267-268.
[7] CALVET A., « L'alchimie médiévale est-elle une science chrétienne ? », *Les Dossiers du Grihl, Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Libertinage, athéisme, irréligion*.
[8] Ordonannces royales de 1560 et 1579 (DREVILLON H., *Lire et écrire l'avenir. L'astrologie dans la France du Grand Siècle (1610-1715)*, Seysell, Champ Vallon, 1996).
[9] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2008, p. 170-171.
[10] JOUANNA A., « Alchimie », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 2001, p. 572-573.

ouvrages récents sur des débats actuels, ce qui signifie qu'il est soucieux de tenir à jour sa bibliothèque. C'est pourquoi, jusqu'à l'année précédant sa mort, il continue à acheter des ouvrages pour enrichir ses connaissances. On ne trouve cependant pas, comme dans les bibliothèques parisiennes, d'ouvrages de Rabelais et Ronsard, dont la diffusion demeure rare avant 1560[1]. L'imprimé joue néanmoins un rôle important dans la diffusion de la culture humaniste pour François III de La Tour qui la côtoie de près à la cour des Valois et auprès des Montmorency, les discussions auxquelles il participe probablement et ses rencontres avec des humanistes le conduisant à se procurer ces ouvrages[2].

Intéressé par les idées nouvelles, le vicomte possède néanmoins de nombreux ouvrages médiévaux, avant tout des ouvrages d'histoire – *Les grandes chroniques de France* -, des vies de saints – la *Légende dorée* – et des romans de chevalerie – *Le champion des dames, La vye des neufs preux*. L'intérêt du vicomte comme de ses contemporains pour de telles lectures traduit en plein milieu du XVIe siècle la persistance des idéaux médiévaux marquée par l'édition d'ouvrages d'éloquence chevaleresque, ce qui signifie que les codes de la chevalerie continuent à imprégner les relations entre le prince et sa noblesse, ce dont témoigne le maintien de certains rituels et pratiques dont la joute et le tournoi[3]. De tels ouvrages sont alors nombreux dans les bibliothèques parisiennes, notamment les romans de chevalerie *Lancelot, Tristan, Godefroy de Bouillon, Huon de Bordeaux*[4].

L'inventaire après décès permet ainsi de dresser un portrait intellectuel du vicomte François III de La Tour d'Auvergne dans les années 1550 : ses centres d'intérêts sont variés et s'étendent aux romans de chevalerie, au droit, à la philosophie et à l'astrologie. Il est à la fois doté d'une culture chevaleresque et tourné vers les idées nouvelles. Intéressé par tous les sujets, il est curieux de ce qui s'écrit et veut se doter des moyens de comprendre le monde dans lequel il vit et agit. Lorsqu'il n'est pas au service du roi, ou à la cour, ou auprès de son beau-père, le vicomte lit dans son cabinet de Joze, s'entraîne au maniement des armes et monte ses destriers pour chasser comme pour développer sa maîtrise des arts équestres. Ainsi, qu'il soit à la cour, à Chantilly ou dans ses terres auvergnates, son mode de vie est cohérent : c'est celui d'un grand noble de la Renaissance.

---

[1] DOUCET R., *Les bibliothèques parisiennes au XVIe siècle*, Paris, Picard, 1956, p. 54.
[2] Contrairement à son fils Henri de La Tour, pour laquelle des conversations humanistes sont attestées à Nérac dans les années 1570-1580, les preuves manquent pour François III de La Tour.
[3] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 30-33.
[4] DOUCET R., *op. cit.*, 1956, p. 56.

4. *Le vicomte face à la rupture confessionnelle*

L'attitude du vicomte face à la curialisation et à la diffusion des idées nouvelles des humanistes a été établie. Ces deux processus, socio-politiques et intellectuels, ne sont pas les seuls à marquer la première moitié du XVIe siècle. En effet, c'est dans l'humanisme que les réformes catholiques et protestantes trouvent de nouvelles racines intellectuelles et des méthodes de réflexion rationnelles qui permettent de renouveler l'approche de la Bible, contre la gnose en particulier[1]. D'Érasme à Luther, tous les acteurs du débat religieux sont des humanistes. Or, entre formation intellectuelle humaniste et conversion au calvinisme, des liens sont établis dès cette époque : la grand-mère du jeune Henri de La Tour aurait mis fin à des études trop poussées par crainte d'une abjuration[2]. Qu'en est-il du positionnement de François III de La Tour dans la rupture confessionnelle ? L'enjeu est de taille puisque le basculement des cousins Châtillon dans le calvinisme affaiblit considérablement le clan Montmorency[3]. Or c'est dans les années 1550 que le rythme des conversions et de fondation des églises protestantes s'accélère[4], ce qui conduit à se demander si le vicomte choisit Rome ou Genève[5]. L'enquête de l'ordre de Malte est un premier indice, puisque ne sauraient y être admis que des gentilshommes faisant preuve d'un catholicisme sincère. L'inventaire après décès du vicomte peut aussi apporter des éclairages intéressants, dans la mesure où les ouvrages religieux sont de loin majoritaires :

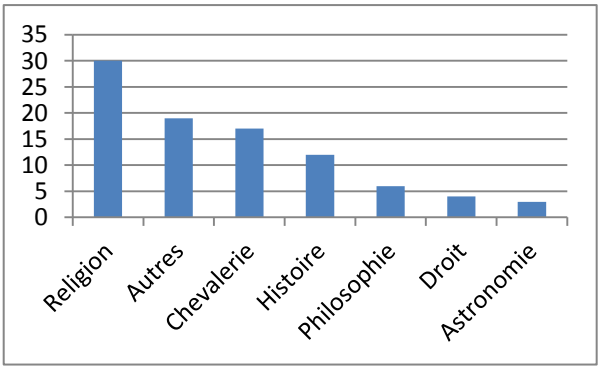

Graphique 1 : Répartition thématique des ouvrages de la bibliothèque du vicomte de Turenne[6]

---

[1] CHAUNU P., *op. cit.*, 1975 (rééd. 2003), chapitre 5.

[2] DE LA TOUR H., *Mémoires de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan*, in Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, première série, t. XI, annotations par Michaud et Poujoulat, chez l'éditeur du commentaire analytique du Code Civil, Paris, 1838, p. 1-2.

[3] Après le massacre de Wassy, le duc de Guise, Anne de Montmorency et le maréchal de Saint-André, qui forment un triumvirat au sein du conseil royal pour défendre une politique d'exclusivisme religieux, font retirer leurs charges aux neveux du connétable qui se sont convertis (CRÉTÉ L., *Coligny*, Paris, Fayard, 1985, p. 203).

[4] DELUMEAU J. et WANEGFELLEN T., *Naissance et affirmation de la réforme*, Paris, PUF, 10e édition, 2003, p. 148-152.

[5] WANEGFELLEN T., *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Champion, 1997.

[6] Le corpus porte sur 95 ouvrages, les thèmes de 27 livres n'ayant pu être déterminés.

Comme chez les lecteurs parisiens, les ouvrages religieux exercent une nette primauté[1]. Ils totalisent près du tiers de la bibliothèque, soit une proportion conforme à leur part dans le nombre total des livres édités, qui, après avoir représenté les deux tiers des publications, est progressivement ramenée au tiers au XVIe siècle, au profit des classiques grecs, latins et humanistes[2]. Le vicomte de Turenne possède une Bible et un Nouveau Testament dont ni l'édition ni le traducteur ne sont connus, ce qui empêche de préciser son orientation confessionnelle, catholique ou protestante, alors qu'il apparaît bien, en raison du nombre d'ouvrages, que sa bibliothèque, comme pour nombre de ses contemporains, est destinée à lui permettre d'approfondir sa foi[3]. Il faut se tourner vers les autres titres pour trancher. Ainsi, les épîtres de Saint Jérôme ne font pas partie de la Bible, c'est pourquoi elles ne sauraient figurer dans une bibliothèque protestante, puisque les pasteurs encouragent leurs fidèles, en vertu du principe protestant *sola scriptura,* à revenir aux évangiles et à la Bible. La détention de 9 livres d'heures et de deux missels renvoie aux pratiques religieuses catholiques, en particulier la prière des heures recommandée aux prêtres, moines et fidèles catholiques, et le rituel eucharistique afin de vivre, en priant à heure fixe, le mystère de la communion de l'Église. Les ouvrages de formation spirituelle[4] voire de controverse théologique renvoient à la diffusion du dogme catholique en matière de salut, à savoir *L'Alliance de Dieu avec les creastures* et *La Justification qui se faict en l'homme,* et *La déploration de la vye humaine avec la disposition à recevoir le S. Sacrement et mourir en bon catholique avec le sermon funèbre faict aux obsèques de feu messire Philippe Chabot, grand admiral de France* de Doré. Tous ces ouvrages argumentent en faveur de la doctrine de la grâce catholique, fixée à la fin de l'Antiquité par Saint Augustin lors de sa controverse théologique avec le moine Pélage sur la part des œuvres dans la rédemption[5]. Au XVIe siècle, elle est rejetée par Luther et Calvin qui estiment que les œuvres humaines ne comptent en rien dans l'octroi du salut par Dieu qui découle de la foi seule[6], *sola fide*. Il semble que, dans cette controverse, le vicomte de Turenne affirme son attachement au catholicisme à travers la détention de ses ouvrages qui lui permettent de disposer d'arguments afin de défendre ses conceptions face aux protestants.

Il est par ailleurs attaché au culte des saints. Or, parce qu'à leurs yeux le Christ est le seul modèle pour les chrétiens, *solo Christo,* les protestants rejettent la vénération des saints dont ils dénient toute capacité d'intercession et de miracle et dénoncent le folklore et les

---

[1] DOUCET R., *op. cit.*, 1956, p. 40.
[2] GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 41.
[3] JOLY C. (dir.), *op. cit.*, 2008, p. 236-237.
[4] En particulier *La Contemplation sur les douleurs de Notre Dame, L'Internelle consolation, La Déploration de la vye humaine, le Mirouer de nathure humaine*.
[5] LANCEL S., *Saint Augustin*, Fayard, Paris, 1999. Cela explique l'accusation de pélagianisme lancée contre Luther : aux yeux des théologiens catholiques, il tombait dans une erreur déjà condamnée.
[6] BOISSON D. et DAUSSY H., *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 47-55.

légendes qui les entourent[1], ce qui justifie à leurs yeux les violences iconoclastes, même si elles ne commencent qu'en 1560-1562 dans la vicomté[2]. Puisque le Christ seul est le modèle à suivre pour faire son salut, c'est à lui qu'il faut directement adresser ses prières, or le vicomte possède des vies de saints, dont la *Vye de Sainct Martin et de Sainct Brice* ainsi que la plus célèbre compilation médiévale de vies de saints, *La légende dorée*, ce qui constitue une marque supplémentaire de son attachement au catholicisme. Il possède par ailleurs 118 chapelets[3] et un exemplaire de *La Contemplation sur les douleurs de Notre Dame*, ce qui tend à indiquer une prière fréquente à la Vierge Marie de la part du vicomte et de son épouse. Cette pratique n'est pas isolée chez les catholiques, puisque le culte de la Vierge se développe tout au long du XVIe siècle, ce qui aboutit à l'institution de la fête du Rosaire en 1573, soit une quinzaine d'années après leur mort, par le pape Gégoire XIII après la victoire de Lépante attribuée à l'intercession de la Vierge Marie[4].

Outre la doctrine de la grâce, le culte des saints et la vénération de la Vierge Marie, l'un des grands sujets de polémique opposant catholiques et protestants s'attache à la conception de l'eucharistie. En effet, les théologiens du XVIe siècle s'interrogent sur la signification et le caractère performatif des paroles « Ceci est mon corps, ceci est mon sang » prononcées lors de l'eucharistie : on peut considérer que le pain et le vin sont soit entièrement transformés en corps et sang du Christ – on parle alors de transsubstantiation[5], c'est la doctrine des catholiques –, soit coexistent avec le corps et le sang – c'est la consubstantiation, exposée par Luther dans la *Captivité babylonnienne de l'Église* en 1520 et le *Petit catéchisme* en 1529[6] –, mais on peut aussi considérer que les paroles du prêtre ne font que commémorer la Cène et qu'il n'y a aucune action divine sur les offrandes qui ne changent pas de nature et symbolisent la présence divine – c'est la doctrine de Zwingli[7]. En l'absence d'ouvrage sur l'eucharistie, c'est le matériel liturgique recensé dans la chapelle qui permet de confirmer l'orientation catholique du vicomte :

---

[1] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 2001, p. 275-282.
[2] CASSAN M., *Le temps des guerres de religion : le cas du Limousin (vers 1530 - vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, p. 90-92 et MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1879, p. 100.
[3] Soit près de 40 % du total des objets précieux recensés dans l'inventaire après décès.
[4] ARMOGATHE J.-R. et HILAIRE Y.-M. (dir.), *Histoire générale du christianisme, volume 2 : du XVIe siècle à nos jours*, Paris, PUF, 2010, p. 152.
[5] *Catéchisme de l'Église catholique*, Paris, Mame-Plon, 1992, § 1373-1381, p. 295-298.
[6] CHAUNU P., *op. cit.*, 1975 (rééd. 2003), p. 458-459.
[7] *Ibid.*, p. 498-499.

Chasubles	5
Étoles	2
Aubes	3
Capitaux	3
Manipule	1
Carreaux	3
Tableaux et images	13
Parements	3
Crucifix	1
Tapis	1
Bénitier	1
Devants d'autel	2
Courtibault	2
Calices	2
Chandeliers	2
Burettes	2
Nappes	6
Cannettes	2
Paix	1

Tableau 6 : Inventaire de la chapelle du vicomte de Turenne à Joze[1]

Cette liste comprend nombre d'éléments spécifiquement catholiques et étroitement liés aux formes du culte catholique confirmées par les évêques et cardinaux réunis à Trente lors de la clôture du concile en 1563[2]. Les ornements sacerdotaux – chasubles, étoles, aubes – et la décoration luxueuse de la chapelle – avec la présence de tableaux, de nombreux objets d'orfèvrerie – renvoient à la volonté d'exalter la grandeur de l'eucharistie et d'élever l'âme des fidèles, d'où la décoration de la chapelle du château. Par ailleurs, il est question d'un devant d'autel or, dans les lieux de culte protestants, il n'y a pas d'autel mais une table de communion dont la présence est un indicateur des progrès du protestantisme dans une région. L'autel et les objets liturgiques utilisés lors de la consécration des offrandes sont étroitement liés à la croyance en la transsubstantiation telles que les burettes contenant l'eau et le vin ou le calice ou les linges spécifiques comme les manipules.

Dans le contexte spirituel de la France du milieu du XVIe siècle, avec la fracture religieuse qui devient de plus en plus évidente, le vicomte de Turenne demeure fidèlement catholique. Il offre donc un angle d'approche original sur la décennie 1550 qui est le plus souvent étudiée à travers le prisme de la conversion, que ce soit à travers des études individuelles – comme pour Coligny[3] –, familiales ou locales. Ce phénomène prend une ampleur croissante et touche de nombreuses catégories à la ville comme à la campagne[4], y compris à la cour qui constitue un creuset religieux très sensible à la doctrine de la

[1] Archives nationales, R² 49, f° 116, p. 100-102.
[2] ARMOGATHE J.-R. et HILAIRE Y.-M. (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 127-148.
[3] CRÉTÉ L., *op. cit.*, 1985.
[4] DELUMEAU J. et WANEGFELLEN T., *op. cit.*, 2003, p. 148-152.

prédestination calviniste[1]. La communauté protestante devient de plus en plus visible comme en témoigne le rassemblement du Pré-aux-Clercs à Paris le 13 mai 1558 et le premier synode national à Paris l'année suivante[2]. Si certains contemporains sont indifférents voire sympathisants à l'égard de la cause réformée[3], ou hésitent entre Rome et Genève[4], le vicomte de Turenne, lui, reste fidèlement catholique au moment où la controverse spirituelle continue à s'envenimer et provoque la rupture confessionnelle de certaines familles[5] comme les Montmorency. La décoration de l'église Saint-Acceul d'Écouen en rend compte : les thèmes retenus par le connétable et par son neveu le cardinal pour l'ornementation de leurs vitraux révèlent leurs divergences confessionnelles. En effet, alors que le connétable choisit des thèmes narratifs pour orner son vitrail, Odet de Châtillon omet volontairement son propre saint patron, fait représenter le péché originel pour transcrire le débat sur la grâce et met en scène le Christ remettant le bâton, mais pas les clés, à Saint-Pierre, déniant donc ainsi à ce dernier et à ses successeurs le pouvoir de lier et de délier les péchés sur terre[6]. Dans ce contexte religieux et familial tendu, le vicomte de Turenne et son épouse cherchent à afficher leur fidélité au catholicisme qu'ils pratiquent ouvertement[7].

De l'étude de son inventaire après décès, on peut conclure que François III de La Tour d'Auvergne a adopté un mode de vie aristocratique, qu'il est un prince humaniste et demeure un catholique fervent, nourrissant sa foi dans des ouvrages pieux achetés par ses soins pour constituer sa bibliothèque et dans une prière régulière accompagnée par les livres d'heures. Il désire aussi se comporter en courtisan, c'est pourquoi il se procure un exemplaire du *Courtisan* de Baldassar Castiglione. Ainsi apparaissent les usages multiples d'une bibliothèque variée : constitution d'une culture humaniste, formation à la prière et à la vie spirituelle, formation à la vie de courtisan. L'existence d'un cabinet dans le château de Joze confirme ce souhait de devenir un prince humaniste et s'inscrit dans une démarche générale. Ainsi, Laurent de Médicis dispose aussi de son cabinet au palais ducal d'Urbino, et Anne de Montmorency en fait aménager un pour le roi à Écouen afin de permettre à Henri II de travailler avec ses conseillers, voire, dans le cabinet « secret » de mener des entretiens en tête-à-tête[8]. Au château de Blois, celui de Catherine de Médicis est orné de 237 panneaux de bois sculptés donnant accès à des placards permettant d'exposer les collections de la reine. Cette décoration avec des boiseries fait penser, par son raffinement, au cabinet d'Urbino, que la reine de France connaît bien puisqu'elle

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 10.
[2] BOISSON D. et DAUSSY H., *op. cit.*, 2006, p. 84-85.
[3] En particulier le roi de Navarre.
[4] WANEGFELLEN T., *op. cit.*, 1997.
[5] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2008, p. 94.
[6] LOURS M., *Saint-Acceul d'Écouen, une cage de verre en pays de France*, s.l.n.d., p. 49-55.
[7] Anne de Montmorency fait de même à Écouen : les lintaux des cheminées de ses appartements sont décorés de scènes de l'histoire des jumeaux Jacob et Esau, extraites du livre de la Genèse.
[8] OURSEL H. et CREPIN-LEBLOND T., *op. cit.*, 2006, p. 114.

a passé son enfance à Florence et dans les possessions des Médicis. Ce *studiolo* est décoré de panneaux en marqueterie de bois représentant les arts et les réalisations de l'esprit humain avec une grande précision : partitions et instruments de musique, jardins en perspective, palais[1].

Il est cependant une activité des princes de la Renaissance pour laquelle François III de La Tour se situe en retrait par rapport à ses contemporains, c'est l'activité bâtisseuse. Il introduit le cabinet à Joze, même si sa date d'aménagement est inconnue, mais, contrairement aux conseillers des rois François Ier[2] et Henri II, il ne fait construire aucune nouvelle résidence. Pourtant, l'étude de son patrimoine permet d'écarter l'hypothèse de revenus insuffisants, et les exemples de princes bâtisseurs ne manquent pas, à l'instar de son beau-père qui fait aménager jardins et résidences à Écouen et Chantilly, dont la renommée s'étend dans le royaume et au-delà. S'il n'est pas possible d'expliquer avec certitude cette absence d'activité bâtisseuse, on peut penser que ses fréquentes absences et son décès précoce l'ont empêché de commencer les aménagements de ses résidences.

[1] BENEVOLO L. et BONINSEGNA P. , *op. cit.*, 2000, p. 24-27.
[2] MICHON C. (dir.), *op. cit.*, 2011, Annexe V : les conseillers du roi bâtisseurs, p.625-647.

Conclusion

En un siècle, des années 1440 aux années 1550, la branche cadette de la maison La Tour d'Auvergne s'est affirmée considérablement. Les vicomtes ont servi le roi qui en tient compte, ainsi que de leur rang, et les récompense en retour par des charges de capitaine, des lieutenances et des gouvernements comme pour nombre de leurs contemporains, eux aussi impliqués dans le service du roi et les guerres en Italie. Leur parcours est donc un exemple parmi d'autres du processus de promotion sociale devenu possible par le renforcement de l'état royal à la fin de la guerre de Cent ans, au cours de la reconstruction qui suit avec l'émergence des princes de la Renaissance.

Cette promotion, qui est spectaculaire, entraîne de profonds changements de mode de vie dont témoigne l'inventaire après décès de François III de La Tour d'Auvergne. Leur affirmation rend légitime la désignation de leur famille comme une « maison » dès le milieu du XVIe siècle par leurs contemporains. Le processus d'affirmation est cependant loin d'être achevé : ils se sont rapprochés des Montmorency mais demeurent inférieurs à ces derniers dans la hiérarchie nobiliaire et doivent solliciter le connétable pour s'adresser au roi. Cela se traduit, malgré les risques qu'ils prennent au service du roi – tous les vicomtes de Turenne se battent pour le compte du roi et François III de La Tour meurt à Saint-Quentin en 1557 – par des récompenses et des charges beaucoup moins prestigieuses que celles détenues par les Montmorency – connétablie, maréchalat, gouvernements – qui ont été mise à l'épreuve[1] et se sont rapprochés de la famille royale, le connétable épousant une cousine du roi François Ier. Il faut attendre une quarantaine d'années pour qu'Henri de La Tour puisse exercer le même rôle que le connétable auprès d'Henri IV et soit promu maréchal de France. En attendant, les services des vicomtes sont principalement récompensés par des charges de chambellan ou de conseiller et surtout par la confirmation de l'exemption de la taille pour toute la vicomté, disposition particulièrement intéressante sur le plan financier[2] et qu'ils s'efforcent de faire confirmer à chaque avènement.

En ce milieu du XVIe siècle, les vicomtes voient donc les fruits des deux modes d'action choisis en vue de leur affirmation sociale et politique, le service du roi et une stratégie matrimoniale. Ces deux moyens ne peuvent être dissociés et entrent en interaction car dans les années 1520, pour servir le roi, ils entrent en relation avec Anne de Montmorency. Par la suite, quand François III devient son gendre, il entre dans un vivier d'hommes de confiance appelés à servir le roi et à bénéficier de récompenses en cas de réussite. Il est impossible de déterminer ce

---

[1] Thierry Rentet souligne qu'Anne de Montmorency prend d'énormes risques, à l'été 1530, lorsqu'il accepte de réunir la rançon pour la libération des enfants royaux. En cas d'échec du financement, ou de retard trop important, il aurait pu tout perdre. Soutenu par ses réseaux il fait merveille, ce qui accélère notablement sa carrière : parce que le risque pris est considérable, le roi le récompense généreusement (RENTET T., *op. cit.*, 2011).

[2] La confirmation est décidée en 1550 et renouvelée en 1551 (Archives nationales, R² 49 f° 502 et 503).

qui a eu le plus d'importance, le service du roi ou les alliances matrimoniales. Ces deux facteurs se sont mutuellement renforcés sur un demi-siècle, l'exercice de charges pour le roi justifiant un rapprochement des deux familles, ce dernier ayant un effet démultiplicateur. Leur processus d'affirmation est caractérisé par la fidélité à leurs alliés et par leur constance, ce qui les différencie de la famille de Maximilien de Béthune, futur Sully, les générations qui le précèdent ne s'inscrivant pas dans la continuité, qu'il s'agisse des alliances[1] ou de la gestion de leur patrimoine que Jean de Béthune aliène[2] ou par le service au roi – seul le père de Sully semble avoir servi le roi au combat lors de la bataille de Saint-Quentin en 1557. Le milieu du XVIe siècle est un moment clé de l'évolution de la maison La Tour d'Auvergne et correspond à la naissance d'Henri de La Tour qui hérite de la richesse accumulée, des réseaux constitués, et des prétentions nouvellement formulées.

[1] Jean de Béthune épouse une fille de petite extraction, son fils François convole avec la fille d'un officier royal parisien.
[2] BARBICHE B. et DAINVILLE-BARBICHE S. de, *Sully, l'homme et ses fidèles*, Paris, 1997, Fayard, p. 13-15.

Chapitre 2 : Les premiers pas d'un jeune courtisan (1555-1572)

L'enfance et l'éducation sont un des centres d'intérêts majeurs dans une biographie pour retracer l'itinéraire d'un individu. Le sujet peut être abordé de différentes manières en fonction des questions retenues. On peut chercher à étudier la mise en place de déterminismes sociaux structurant l'individu et son rapport au monde tels que la conscience du rang social[1], l'apprentissage de l'autorité et des limites, la distinction entre homme et femme. Une approche psychologique d'un personnage célèbre peut permettre de comprendre les clés de sa personnalité afin d'expliquer certains aspects de sa vie[2], cette démarche ne demeurant possible que lorsqu'on dispose de sources suffisantes[3]. Pour Louis XIII, l'abondant journal d'Héroard permet de dresser un portrait physique et psychologique du jeune prince[4] alors que pour ses contemporains, il est difficile de discerner dans le récit d'enfance ce qui relève des traits de caractères originels des projections de l'adulte sur son passé en raison du processus de reconstruction rétrospective[5]. Enfin, l'étude de la formation intellectuelle des hommes de lettres et des hommes d'État permet de mieux comprendre leur façon de réagir, leur conception du réel et les différences qui les opposent éventuellement. Cette démarche est ancienne, puisqu'elle remonte au moins à Suétone dans la *Vie des douze Césars*, et demeure féconde comme le montre l'approche comparée des modes de raisonnement de Richelieu et Marie de Médicis qui éclaire d'un jour nouveau leurs conflits : alors que la reine mère a un rapport analogique au réel et réagit de manière conforme à des situations qu'elle estime comparables, le cardinal analyse les faits et leur contexte spécifique afin d'adapter la décision qu'il doit prendre[6].

Dans le cas présent, Henri de La Tour reçoit son éducation dans les années 1550-1570, c'est-à-dire en plein apogée de l'éducation humaniste dans le royaume de France[7], ce qui pose la question, pour lui comme pour ses contemporains, de l'impact des préceptes pédagogiques des humanistes sur la formation des jeunes nobles, dont l'éducation a pour but de les distinguer des autres hommes tout en leur rappelant qu'ils sont d'abord et avant tout des hommes[8]. La Renaissance puis l'époque moderne introduisent donc une rupture entre la culture populaire et

---

[1] PETITFILS J.-C., *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008, p. 46-48.
[2] C'est la démarche de Sartre au sujet de Flaubert dans *L'idiot de la famille* (DOSSE F., *Le pari biographique*, Paris, La Découverte, 2005, p. 251-264).
[3] Ainsi, la petite enfance de Marguerite de Valois est mal connue (VIENNOT E., *Marguerite de Valois « la reine Margot »*, Paris, Perrin, 2005, p. 26).
[4] FOISIL M., *Journal de Jean Héroard*, Publication du centre de recherche sur la civilisation de l'Europe moderne, Paris, Fayard, 1989.
[5] KUPERTY-TSUR N., *Se dire à la Renaissance, les Mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997, p. 110-112.
[6] DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 875-876.
[7] MEYER J., *L'éducation des princes du XVe au XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2004, p. 122.
[8] BÉLY L., *La société des princes XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1999, p. 83.

celle des élites[1]. L'éducation reçue est bien connue pour les enfants royaux[2] et pour des humanistes comme Montaigne[3], De Thou et Agrippa d'Aubigné[4], car, malgré les silences sur la petite enfance, il est souvent possible de dresser un portrait intellectuel des mémorialistes[5]. Il s'agit ici, d'abord, de déterminer le parcours de formation d'Henri de La Tour, fondateur de l'académie de Sedan, sa singularité éventuelle[6], afin de lever le silence de ses mémoires sur sa petite enfance. Dans un second temps, c'est la facette du courtisan introduit à la cour des Valois vers 1565, qui retient l'attention afin de comprendre comment il a été formé à cette fonction, puis d'étudier cette cour souvent décriée[7] au moyen d'un texte, ses *Mémoires*, qui est un des rares à ne pas condamner cette institution.

La connaissance actuelle de la petite enfance et de l'éducation d'Henri de La Tour repose essentiellement sur la lecture de ses *Mémoires* dans lesquels il aborde cette période de sa vie de manière très brève[8]. Ces quelques lignes insistent sur l'absence d'appui dont il dispose à la mort de son père puis décrivent deux programmes éducatifs successifs en les opposant et en reprochant à ses grands-parents d'avoir abandonné le premier pour le second par peur de sa conversion au calvinisme. Il est donc nécessaire de solliciter d'autres sources dont la correspondance, en particulier lors de sa naissance, ainsi que des sources juridiques à l'occasion de sa mise sous tutelle et de la succession de son père, ou des récits tirés des archives de famille comme pour son baptême.

Cette démarche permet de distinguer trois périodes entre 1555 et son départ de la cour en 1574 : une petite enfance placée sous le regard du roi et du connétable, puis son éducation à Chantilly et enfin la décennie qu'il passe à la cour.

---

[1] MEYER J., *op. cit.*, 2004, p. 88.
[2] SOLNON J.-F., *Henri III*, Paris, Perrin, 2001, p. 22-25 ; VIENNOT E., *op. cit.*, 2005, p. 26-30.
[3] « Montaigne », *in* SIMONIN M. (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises – XVIe siècle*, Paris, Fayard, 2001, p. 845-856.
[4] AMICO S. d', « Aubigné, Théodore Agrippa d' », *in ibid.*, p. 82-88.
[5] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, chapitre 4 : « Récits d'enfance ».
[6] DOSSE F., *op. cit.*, 2005, p. 213.
[7] SOLNON J.-F., *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 154-157.
[8] DE LA TOUR H., *Mémoires du duc de Bouillon*, Édition Michaud et Poujoulat, Paris, éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, p. 1-2.

I. Une petite enfance placée sous le regard du roi et du connétable

Dans ses *Mémoires*, Henri de La Tour, est, comme la plupart des mémorialistes, très bref sur sa petite enfance[1], jusqu'à l'âge de six ans :

> « Nostre maison vient de celle des anciens comtes d'Auvergne ; mon père mourut en la bataille dite de Saint-Quentin, m'ayant laissé en l'âge de près de trois ans avec fort peu de support et de faveur. Une sœur que j'avois et moy fusmes, à l'âge d'un peu plus de trois ans, à Chantilly, où estoit Anne de Montmorency, connestable de France, et Magdelaine de Savoye, sa femme, nos grands père et mère ; là, ceux qui faisoient mes affaires convinrent d'une légère pension annuelle pour nostre entretenement[2]. »

Ce récit fait ressortir la double filiation d'Henri de La Tour, dont la lignée paternelle est, au milieu du XVIe siècle, beaucoup moins puissante que l'illustre maison de Montmorency[3]. Après la rupture que constitue la mort de ses parents, il est pris en charge par ses grands-parents maternels. C'est autour de ces deux grands aspects et grâce au recoupement avec d'autres sources qu'on peut retracer les grandes étapes de la petite enfance d'Henri de La Tour.

1. *Un petit-fils du connétable Anne de Montmorency*

La naissance d'Henri de La Tour, le 28 septembre 1555[4], comble ses parents de joie dix ans après leur mariage. Faute d'information sur une quelconque infertilité du couple, qui d'ailleurs donne naissance à deux enfants en deux ans, on peut expliquer ce long délai par la durée des séparations des époux : François III de La Tour, parce qu'il sert le roi, se déplace fréquemment et longuement, soit en Italie, soit à la cour, soit en diverses contrées du royaume. Il est par ailleurs probable qu'il réside à maintes reprises dans les châteaux de son beau-père, notamment à Chantilly.

Cette naissance n'est pas seulement un événement familial car, comme en témoigne le procès-verbal d'enquête pour la réception dans l'ordre de Malte ou l'inventaire après décès de François III de La Tour, elle est l'occasion de saisir l'écheveau des relations sociales et politiques dans lesquelles la maison est entrée. En effet, alors qu'on ne conserve pour les

---

[1] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 111.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1.
[3] Pour ses lignées maternelles et paternelles, voir *supra*, chapitre 1.
[4] Archives nationales, R² 30, f°468 : certificat de taille de Maringues constatant que le baron de Montgascon fils de François de La Tour vicomte de Turenne et baron de Montgascon, et de Mme Léonore de Montmorency fut baptisé à Joze, lieu de sa naissance le 12 novembre 1555.

prédécesseurs d'Henri de La Tour aucune lettre de félicitations à l'occasion de leur naissance, la sienne est généreusement saluée, en particulier par Catherine de Médicis qui félicite le grand-père maternel du nourrisson :

> « A MON CONPERE MONSIEUR LE CONESTABLE.
>
> Mon conpère, j'é aysté bien ayse d'entendre dé novelles deu Roy et set qe y reviendré sytot, car je eus grant peur que m'eusyé trompaye et que le voyage deut plulx deurer. Je partyré mécredy poyr aystre à Fayre quant ay vous, sy m'est posyble, pour vous dyre ancore mieulx l'ayse que je ay de set que avés heun petyt fyls de madame de Tourayne, car j'euse aysté bien marrye qu'i n'y an eut poynt heu an sete mayson, car j'espère que de la rase de quoy yl est de tout couté, qui fayré heun pour servyse au Roy et au syens, et puys pour le plésyr que je say que an avés ; car aseuré vous, mon conpère, que tous vos ays au anuy je lé resans come lé myens meme. Je ne vous fayré plulx longue lestre, après m'estre recomandaye à vostre bone grase, et vous prye de me tenyr an sele deu Roy, et an récompense je pryré Nostre Sygneur vous daner set que désyrés.
>
> Vostre bonne coumer et amye,
>
> CATHERINE.[1] »

Une telle lettre écrite par une reine pour célébrer la naissance d'un enfant est-elle exceptionnelle ? La question se pose d'autant plus que Catherine n'est pas le seul membre de la famille royale à écrire au connétable dans cette optique puisque Marguerite de France fait de même, dans des termes semblables[2]. Rien ne le prouve, mais les biographies des contemporains d'Henri de La Tour n'en mentionnent pas, sauf les échanges diplomatiques accompagnant la naissance d'enfants de maisons souveraines lorsque celle-ci précède de peu la mort des parents, comme pour Catherine de Médicis au printemps 1519[3], et encore la pratique ne semble pas constituer un rituel incontournable des relations entre princes à l'époque moderne contrairement au baptême[4]. Quoi qu'il en soit, une telle épître sans précédent dans la famille confirme à elle seule le caractère illustre revendiqué dans l'*incipit* des *Mémoires* d'Henri de La Tour et par ailleurs bien documenté.

Catherine ne s'adresse pas ici aux parents, qui pourtant sont ses cousins – elle est par sa mère Madeleine une La Tour d'Auvergne de la branche aînée –, mais à un fidèle conseiller du roi Henri II son époux, le connétable Anne de Montmorency. Cela signifie que la portée de cette

---

[1] Lettre de Catherine de Médicis au connétable Anne de Montmorency (*Lettres de Catherine de Médicis*, édition du comte Hector de La Ferrière, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, t. 1, p. 69).
[2] Elle était la dernière fille de François Ier et était étroitement liée à Catherine de Médicis. Sa lettre est beaucoup plus factuelle que celle de la reine (*Lettres de Catherine de Médicis, op. cit.*, t. 1, p. 69).
[3] CLOULAS I., *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979, p. 34.
[4] BÉLY L., *op. cit.*, 1999.

lettre, comme l'événement dont elle fait mention, n'est pas familiale mais politique. Le statut de Catherine a considérablement changé car la cousine florentine des La Tour d'Auvergne a été courtisée par les plus grands princes d'Europe sous l'œil attentif de son cousin le pape Clément VII avant d'épouser Henri, un cadet de la famille de France. Quelques années plus tard, ce dernier est devenu Dauphin à la mort de son frère puis roi en 1547. En 1555, ce n'est donc pas la cousine qui écrit, mais la reine, et son choix d'écrire au connétable pour cet événement familial est une façon de lui manifester sa satisfaction pour les services qu'il rend et les conseils qu'il donne au roi depuis sept ans. Saluer cette naissance, c'est ici exprimer la joie de voir la pérennité de la maison Montmorency renforcée à travers son alliance avec la famille La Tour d'Auvergne. En 1555, le connétable est au faîte de sa puissance car le roi Henri II a mis fin à sa disgrâce et le comble d'honneur ; quant aux Guise, ils n'arrivent pas encore à entamer sa puissance politique. La naissance d'Henri de La Tour est donc ici une occasion privilégiée pour saisir la puissance de son grand-père. Ce dernier ne manque pas de fils, qui tous ont des positions enviables, ni de filles dont quatre ont conclu de beaux mariages. Deux d'entre elles, Anne et Madeleine, sont entrées dans les ordres et se succèdent à la tête de l'abbaye de la Trinité de Caen de 1554 à 1588 puis de 1588 à 1598. Sa descendance est donc assurée, et la naissance d'Henri de La Tour manifeste surtout la croissance du clan et de la nébuleuse Montmorency. C'est pourquoi la reine se réjouit pour le connétable, bien plus que pour les parents du petit qui sont à peine mentionnés.

Le caractère assuré de la pérennité de son ancienne maison réjouit la reine : la branche aînée a disparu en 1501 faute de descendance mâle, le même sort, un demi-siècle plus tard, aurait pu toucher la branche cadette, ce qui, sans contribuer à l'extinction de la maison, aurait porté à cette dernière un rude coup. Catherine est pourtant pleinement consciente de ce risque, d'autant que l'infertilité de son couple pendant une dizaine d'années lui a été vivement reprochée[1]. En 1555, elle porte toujours les armes des La Tour d'Auvergne et est à la tête d'un royaume dont les maisons nobles s'éteignent fréquemment, depuis un demi-siècle, en raison de l'infertilité ou de la mort au combat[2] et de la transmission masculine de la noblesse[3], mais aussi du célibat ecclésiastique et de la dérogeance qui frappe les gentilshommes pratiquant des activités considérées comme viles pour s'enrichir[4]. C'est donc un problème majeur pour l'ordre nobiliaire mais aussi pour le roi de France, qui est le premier des nobles, d'autant que les gentilshommes servent au combat, Henri II n'ayant pas plus que son père renoncé à lutter contre Charles Quint dans la péninsule italienne.

---

[1] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2001, p. 17-19.
[2] HADDAD É., *Les comtes de Belin : fondation et ruine d'une « maison » (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009, p. 104-106.
[3] MUCHEMBLED R. (dir.), *Les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Bréal, 1995, p. 175.
[4] CONTAMINE P., « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge : une comparaison », *in Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 105-131.

Catherine est bien consciente du risque d'extinction de sa propre maison qui se traduit dans le vocabulaire employé pour désigner le double héritage familial de l'enfant : « J'euse aysté bien marrye qu'i n'y an eut poynt heu an sete mayson, car j'espère qe de la rase de quoy yl est de tout couté. » L'emploi des termes « mayson » et « rase » par la reine est révélateur de la façon nouvelle qu'a la noblesse de parler d'elle-même au XVIe siècle. On utilise alors moins le concept de lignage que celui de maison, et depuis 1530 c'est surtout l'idée de race qui est mise en avant. Le changement de vocabulaire traduit une aspiration à exalter la noblesse d'une famille, ce qui passe par l'insistance sur les héritages matériels et immatériels ainsi que les traits physiques et moraux[1]. Dans les années 1550, le processus de fondation des maisons nobles est déjà amorcé depuis un siècle environ[2]. Appartenant à la maison de Montmorency par sa mère, et à celle de La Tour d'Auvergne par son père, Henri de La Tour est l'héritier d'une tradition de service aux rois de France, c'est pourquoi Catherine lui fixe pour mission de continuer ce qui a déjà été accompli depuis Philippe Auguste comme en témoignent les armes fleurdelysées[3]. Ainsi, l'emploi par la reine des termes maison et race à l'égard des La Tour d'Auvergne constitue une manière de sanctionner leur promotion sociale et politique par la nouvelle façon de considérer leur famille, avec les obligations de fidélité au roi qui en découlent.

2. Le filleul du roi

La naissance d'Henri de La Tour n'est pas en soi un événement, et elle n'a d'autre portée que la pérennisation d'une maison fidèle au roi. Cependant, deux autres lettres échangées à sa naissance apportent des éclairages sur deux autres enjeux des naissances à l'époque moderne, les forts taux de mortalité et la socialisation du nouveau-né.

Aux XVIe et XVIIe siècles, les inquiétudes qui accompagnent la naissance d'un enfant sont grandes en raison du risque de mortalité très élevé qui alimente récits effrayants et pratiques superstitieuses[4] : enfants mort-nés, hémorragies, fièvres puerpérales et autres infections liées à l'hygiène insuffisante des femmes qui assistent l'accouchée[5], mauvaise manipulation du nourrisson entraînant une infirmité parfois fatale, pathologies du cordon

---

[1] JOUANNA A., *L'idée de race en France au XVIe et au début du XVIIe siècle*, Lille-Paris, Atelier de reproduction des thèses, 1976.
[2] Voir *supra*, chapitre 1.
[3] DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *op. cit.*, p. 8.
[4] GELIS J., *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988.
[5] MUCHEMBLED R., *Société et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 33-34.

ombilical, allaitement difficile[1]… C'est pourquoi ce n'est qu'en décembre que Madeleine de Savoie écrit à Éléonore de Montmorency pour se réjouir[2] car son petit-fils et sa fille ont survécu à l'accouchement et aux premiers mois[3]. Elle est rassurée et relève que la nourrice n'a pas abandonné sa fille et l'aide au contraire de son mieux. La présence de cette dernière aux côtés de la jeune mère est d'autant plus importante que François III de La Tour est alors en Piémont.

La lettre du connétable à sa fille est très différente car il ne lui écrit pas pour la féliciter, ni pour s'inquiéter de sa santé, même s'il le fait de manière incidente. La figure paternelle s'efface devant l'homme de réseau devenu courtier des grâces royales et qui intercède auprès du roi à la demande des jeunes parents qui désirent qu'Henri II devienne le parrain du nourrisson, ce qui révèle un second enjeu bien plus important :

> « Ma fille, j'ay receu la lettre que vous m'avez escipte, & suivant la priere que me faites de suplier le Roy faire cet honneur a mon fils vostre mary & à vous de vouloir faire tenir sur les fons vostre fils en son nom, je vous advise qu'il le m'a accordé fort vollontairement. Et pour cest effect il escript à Monsieur de la Fayette l'aller tenir pour luy & luy donner son noM. de ma part je fais une lettre à mon cousin de Belnauve pour y assister, vous advisant, ma fille, que je suis fort ayse dequoy vostredit fils se faict bien nourrir, comme si est vostre mere, & espere que vous verrez bientost vostre mary, pource que je luy mande s'en revenir de Piedmont, comme vous dira ce porteur & de nos nouvelles, qui sont que nous faisons tres bonne chere vostre mere & moy, vos freres & sœurs, priant Dieu qu'il vous doint, ma fille, ce que vous desirez. De Villiers Costerets ce XXVI Octobre 1555
>
> Vostre bien bon père
>
> MONTMORENCY[4]»

L'expression des sentiments est ici très mesurée, cette lettre ressemble à celles que le connétable peut écrire aux membres de ses réseaux et qui sont le plus souvent des réponses aux demandes formulées par ses correspondants, très souvent pour obtenir un office. Soit il intercède auprès du roi, soit il prend la décision quand elle est de son ressort, soit il refuse de

---

[1] Henri de La Tour perd sa première épouse en 1594 : elle accouche d'un enfant mort-né et meurt quelques jours plus tard. Dans leur correspondance des années 1600 et 1610, sa seconde femme Élisabeth de Nassau et sa sœur Charlotte-Brabantine, épouse de Claude de La Trémoille, manifestent un souci aigu des risques de l'accouchement et des préparatifs pour les conjurer. Le cas de Gabrielle d'Estrées, accouchant d'un enfant mort-né et décédée d'une éclampsie en avril 1599, est particulièrement tragique et célèbre (GELIS J., *op. cit.*, 1988).

[2] Lettre de madame la connétable à Éléonore de Montmorency du 3 décembre 1555 (BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 758).

[3] Une femme sur huit ne survit pas à l'accouchement (CROIX A.et QUENIART J., *Histoire culturelle de la France, t. 2 : de la Renaisance à l'aube des Lumières*, Paris, Seuil, 1997, p. 19-21).

[4] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 758

satisfaire le demandeur. Cette fois-ci, il n'est pas sollicité en tant que grand maître pour une provision d'office mais pour une demande plus originale qui relève moins de ses fonctions officielles que de sa proximité avec le roi[1]. S'il est ému et honoré, il ne le montre pas, et sa lettre permet de dégager l'enjeu politique de la naissance : obtenir pour son petit-fils une faveur du roi, celle d'être le parrain du nouveau-né. Cette faveur met à l'honneur toute la famille, du filleul au connétable en passant par ses parents.

Pour le vicomte de Turenne et son épouse, le choix d'Henri II comme parrain de leur aîné a un sens très fort puisqu'ils manifestent leur attachement au service du roi ainsi que l'affirmation de leur maison – ils peuvent, sans honte, formuler leur demande au roi, d'autant qu'ils bénéficient de l'appui du connétable –, et témoignent de leur attachement à la religion catholique à l'heure où même dans l'entourage du roi[2], les sympathies pour la religion réformée se font nombreuses, de même que dans celui du connétable avec la conversion des Coligny. Le roi comme le connétable peuvent se rassurer sur les intentions du vicomte qui au contraire fait bloc avec ses beaux-frères et reste fidèle au catholicisme. L'enfant, dont les parrains sont le roi et le connétable, est baptisé en novembre par Monseigneur Guillaume Duprat, évêque de Clermont et fils de feu le chancelier[3] :

> « La douziesme jour de novembre l'an mil cinq cens cinquante cinq, je fus présent à Joze que Monsieur le baron de Montgascon filz de monseigneur François de La Tour, chevalier des ordres, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, vicompte de Turenne, et de Madame Léonor de Montmorancy fille aisnée de Monseigneur le connestable sa consort, fut baptizé audit Joze en l'esglise dudit lieu, par Monsieur l'evesque de Clermont messire Guillaume Duprat, et furent ses parains le roy nostre sire et mondit sieur le conestable, tenans leur lieux, assavoir Monsieur de La Fayette pour le Roy, et par son expres commandement et Monsieur de Belnauve pour mondict sieur le connestable, et sa marayne mademoiselle de Tournon sœur de mondict sieur le vicomte de Thurenne, et fut ledict barron nommé Henry, qu'est le nom du Roy nostredit sire, et grand triomphe, solempnité et compaignies faict lesditz jours et ans, et

[1] RENTET T., *op. cit.*, 2011, les quatre saisons de la demande, p. 314-329.
[2] Antoine de Bourbon manifeste une certaine sympathie pour la réforme et reçoit une lettre de Calvin en 1557, son épouse Jeanne d'Albret se convertit ouvertement à la Noël 1560. Les conversions touchent alors de nombreuses couches de la société et même les novices dans les monastères et les séminaristes ne sont pas à l'abri. Les catholiques et le roi sont très inquiets (BOISSON D. et DAUSSY H., *op. cit.*, 2006, p. 68-81).
[3] Guillaume Duprat est un évêque non résident comme nombre de ses pairs. Dès 1533, il obtient une dispense pontificale pour cumul de bénéfices en raison de leur dispersion en Auvergne, Normandie, et Touraine (BOURQUIN L., *La France au XVIe siècle*, Paris, Belin, 2007, p. 54).

au dessoubs escript mondit seigneur le barron avoit environ six sepmaines, lors dudit baptesme et signé Ruffian avec un paraffe[1]. »

Le baptême apparaît ici dans sa fonction d'intégration sociale et de resserrement des relations entre les familles[2] plus que comme cérémonie religieuse : l'efficacité sacramentelle compte moins que le luxe déployé qui manifeste à la fois le rang de la famille et la richesse de la liturgie catholique. Le double parrainage retenu est on ne peut plus prestigieux – le roi et le connétable – et l'autorisation de porter le prénom du roi qui entre dans la famille. Le choix du prénom de baptême est alors un enjeu important[3] et on assiste souvent à la transmission du prénom du parrain à son filleul, ce qui constitue un révélateur des systèmes de parenté dans chaque maison. Chez les Valois, maison souveraine, l'ouverture est un enjeu politique et diplomatique. Ainsi le futur Henri III est prénommé Alexandre Édouard à son baptême car il a pour parrains Alexandre Farnèse et le roi d'Angleterre Édouard VI – lequel pourtant est protestant. À l'inverse, chez les comtes de Belin, le système est beaucoup plus fermé, et la parenté spirituelle est utilisée pour renforcer la parenté réelle, entre oncles et neveux ou grands-parents et petits-enfants, ce qui explique un nombre réduit de prénoms[4]. Les choix des parrains et marraines d'Henri de La Tour relèvent de ces deux exemples : il y a à la fois renforcement de la parenté réelle par la parenté spirituelle – entre le filleul, sa tante et son grand-père – mais aussi des enjeux politiques avec la désignation du roi. Le prénom Henri fait alors son entrée dans la maison La Tour d'Auvergne et, alors qu'il n'y a eu aucun Henri auparavant, les générations suivantes en comptent, notamment le grand Turenne.

Le roi ne se contente pas d'accepter d'être le parrain du jeune vicomte de Turenne car, deux ans plus tard, après la mort de François III de La Tour, il protège son filleul dans le cadre d'une succession contestée et donne une impulsion décisive pour la désignation des tuteurs de son filleul. En effet, moins de deux ans après les fêtes qui accompagnent le baptême d'Henri de La Tour, ses deux parents sont décédés, le laissant orphelin avec sa sœur. Ils sont désormais vulnérables face aux appétits des créanciers de François III de La Tour comme de ses oncles et tantes, le patrimoine accumulé suscitant bien des convoitises. L'intervention du roi et du connétable s'avère nécessaire pour assurer la transmission du patrimoine aux enfants, leur mise sous tutelle pour administrer les biens, et la prise en charge de leur éducation.

---

[1] Archives nationales, R² 30, f°468.
[2] CROIX A. et QUENIART J., *op. cit.*, 1997, p. 22.
[3] BURGUIÈRE A., « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVIe-XVIIIe siècle) », *L'Homme*, n° 20-4, octobre-décembre 1980, p. 20-42.
[4] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 103.

3. *Un testament problématique*

Après ce départ placé sous les meilleurs auspices, Henri de La Tour perd ses parents très rapidement. Sa mère est la première à mourir, en 1556[1]. C'est probablement en donnant naissance à une fille, Madeleine, le 25 août 1556, qu'elle est décédée soit pendant l'accouchement de Madeleine, soit ensuite, même si aucune source ne permet de trancher en faveur d'une hypothèse ou d'une autre.

Quant à François III de La Tour, il meurt l'année suivante à la bataille de Saint-Quentin. Son testament date du 13 août 1557 et est écrit du camp des Anglais, car le vicomte est prisonnier. Il se dit « sain graace a notre seigneur de bon entendement mais mal dispoze de ma personne », ce qui fait référence sans les préciser à son emprisonnement et aux blessures reçues au combat et dont il va succomber quelques heures plus tard. Il n'a semble-t-il pas pensé auparavant à rédiger un testament, lui le trentenaire dans la force de l'âge qui accompagne son beau-père et ses beaux-frères au combat. Même si, jusqu'alors, sa santé a été épargnée, il est nécessairement conscient, comme tous les gentilshommes de son temps, des risques qu'il encourt à chaque bataille à laquelle il participe pour en tirer de la gloire et s'acquitter de l'impôt du sang en acceptant d'être blessé voire de sacrifier sa vie. François III de La Tour, sentant l'approche de sa mort, dicte son testament dans des conditions fort peu favorables – il est prisonnier, blessé et isolé – d'autant qu'il souffre au point de contrôler difficilement ses gestes et la calligraphie de sa signature. Cela va susciter ultérieurement un débat sur l'authenticité même du document, désaccord qui retarde la nomination effective des tuteurs dans la mesure où, avant même d'exécuter les dispositions du testament, les membres de sa famille vont devoir se mettre d'accord sur son authenticité.

C'est pourquoi le 24 janvier 1558, Marcelin de Champetières[2] et Antoine du Lac[3] sont nommés pour un an administrateurs de la succession et sont chargés d'en faire l'inventaire. S'il n'est pas possible d'identifier davantage Antoine du Lac, la nomination de Marcelin de Champetières[4] semble découler d'une double logique car il était déjà maître d'hôtel du vicomte de Turenne en 1547 et il faisait partie de la nébuleuse au service des Montmorency[5]. Les deux

---

[1] En ce qui concerne Éléonore de Montmorency, seule son année de décès est connue : 1556.

[2] Il prête serment le jour même. Marcelin de Champetières doit recevoir 600 livres par an et son assistant, Scrémond, 300 livres par an.

[3] Ce dernier est chargé de défendre les intérêts de Madeleine de La Tour, Marcelin de Champetières défend ceux d'Henri de La Tour.

[4] Chevalier et seigneur de Champetières (1510-1585), marié avec Catherine de La Barge. Leur fille Claude épouse Jean de Foudras en octobre 1540 (DE LA CHENAYE DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Antoine Boudet, 1773, t. 6, p. 597).

[5] DE LA TOUR H., *Mémoires de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan*, Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XXV, annotations par Petitot, Paris, Édition Lebel, 1823, note 1, p. 55.

administrateurs lancent la procédure de vérification de l'authenticité du testament[1]. Just de Tournon[2] refuse de reconnaître l'écriture de François III de La Tour, sans doute parce qu'il veut faire valoir à l'occasion de la succession les droits de sa femme, Claude de La Tour[3], grande-tante des héritiers. Son avis s'oppose à celui de six personnes dont François de Cublaize, compagnon de captivité de François III de La Tour après la bataille et témoin de la dictée du testament. La procédure de vérification commence par des interrogatoires de témoins et la nomination comme experts de trois maîtres écrivains résidant à Paris. Tous confirment la signature, qu'il s'agisse de Philibert de Crocq[4], seigneur voisin du vicomte avec lequel il est en relation depuis vingt ans, Claude de Collanges, solliciteur des affaires du vicomte depuis 1545, et Antoine du Puys, tailleur d'habit de son état qui produit des reçus signés par le vicomte[5]. Le testament est finalement authentifié, mais il ne s'agit que du premier épisode du parcours d'obstacles que constitue cette succession dont la clôture n'est effective que deux ans et demi plus tard, en mai 1560.

Cette première étape fait ressortir de manière certes incomplète quelques uns des membres des réseaux dans lesquels s'inscrivent les vicomtes de Turenne, dont le réseau familial – avec Just de Tournon et Claude de La Tour –, le réseau curial – avec Philibert de Crocq –, et un réseau domestique – avec Claude de Collanges et Antoine du Puys. Alors que, jusqu'à présent, c'étaient surtout les Montmorency et la famille royale ainsi que les alliés des La Tour d'Auvergne comme les Noailles qui avaient retenu l'attention, l'authentification du testament permet de connaître l'identité, le statut et la fonction d'individus dépourvus de notoriété mais qui n'en sont pas moins des voisins du vicomte de Turenne, ou des domestiques et fournisseurs, avec lesquels les relations étaient régulières. C'est d'ailleurs leur connaissance de son écriture qui motive leur désignation pour authentifier le testament. La situation change avec la discussion sur la création des tuteurs, puisque le roi et la famille du vicomte vont prendre une place primordiale.

4. La difficile désignation des tuteurs

François III de La Tour dicte son testament alors qu'il se meurt et prend dans l'urgence les dispositions qui lui paraissent les plus importantes. Il confie ses obsèques au connétable, le

---

[1] Archives nationales, R² 49, f° 41-44, lettre patente du 24 janvier 1558.

[2] Just de Tournon (1525-1563), seigneur de Tournon, comte de Roussillon, sénéchal d'Auvergne, marié en 1535 avec Claude de La Tour, sœur de François II de La Tour d'Auvergne.

[3] http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Claude_de_La_Tour_d%27Auvergne/Hilarion_de_Coste.

[4] Philibert de Crocq (1515-1587), échanson à la cour de France (PARIS L., *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Paris, Imprimerie Nationale, 1841, p. 746) et diplomate français (DESTRAY P., *Un diplomate français du XVIe siècle : Philibert du Crocq*, Nevers, L'avenir, 1924).

[5] Il n'est pas possible de préciser l'identité des deux derniers personnages faute de sources.

nomme « curateur & tuteur » de ses enfants, choisit son fils Henri comme héritier universel, lègue à sa fille Madeleine cent mille livres[1]. Il sait que ses deux enfants résident dans son château de Joze, qu'ils seront orphelins dans quelques heures, et qu'il doit prendre les mesures pour les protéger des appétits et des conflits familiaux ou locaux, larvés ou non, que sa succession ne va pas manquer d'éveiller. Choisir le connétable comme curateur et tuteur ce n'est pas seulement choisir le grand-père, ni faire particulièrement honneur à ce dernier, c'est surtout placer les enfants sous la protection d'un homme puissant et écouté du roi.

L'intercession du connétable explique ensuite l'exemption accordée, le 15 mars 1558, par Henri II aux enfants de feu le vicomte pour leur contribution au ban et à l'arrière-ban[2]

> « En mémoire des bons, grands, vertueux & agreables services que feut nostre COUSIN LE VICOMTE DE TURENNE nous a faits au faict de nos guerres, esquelles il s'est toujours vertueusement employé sans y avoir espargné sa personne, tant que à la dernière journée de saint-Laurens[3] il a perdu la vie, desirans en faveur & contemplation de ce bien & favorablement traiter ses enfans & leur faire sentir quelque chose du fruict des labeurs & services de leurdit feu père[4]. »

La principale motivation de cette décision est très explicite puisque par sa mort au combat au service du roi, François III de La Tour d'Auvergne a payé l'impôt du sang, c'est pourquoi ses enfants sont exemptés de ban et d'arrière-ban. Ils ne sont pas ainsi contraints de payer deux fois un impôt pour le service du roi et sont dispensés de mettre en œuvre une mesure que leur jeune âge leur empêche concrètement d'exercer. Cette légitime décision s'explique comme un hommage posthume au vicomte de Turenne et constitue un service rendu par le roi, protecteur des plus faibles, à son filleul désormais orphelin. La mort au combat du vicomte François III de La Tour d'Auvergne constitue, à la fin des années 1550, le sacrifice suprême consenti par une famille qui s'est illustrée depuis longtemps au service du pouvoir royal. Le fait d'armes vient enrichir la mémoire familiale d'autant qu'il est signalé par le roi lui-même afin de justifier une dispense de ban et d'arrière-ban pour les enfants[5].

---

[1] Archives nationales, R² 49, f° 514. Dès le début la connaissance de l'affaire est transférée à la prévôté de Paris exclusivement.
[2] NASSIET M., « La noblesse en France au XVIe siècle d'après l'arrière-ban », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XLVI, 1999, p. 86-116.
[3] Le 10 août, date de la bataille, est la Saint-Laurent.
[4] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 759.
[5] Si des cas sembables d'exemptions de ban et d'arrière ban n'ont pas été recensés dans le cadre de cette étude, on peut noter qu'Henri II publia à plusieurs reprises des déclarations d'exemption pour les officiers du parlement de Paris, et les officiers de la chambre des comptes du Dauphiné en 1553, pour les officiers, domestiques et commensaux de sa maison et gens de son conseil et pour les prévôts des marchands, échevins, bourgeois, manans et habitants de la ville de Paris en 1557 (CHASLES F.-J., *Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finances*, Paris, Claude Robustel, 1725, p. 323).

De tous les points du testament, la création des tuteurs s'avère la plus difficile. Elle va donner lieu à une très longue procédure qui commence en janvier 1558 et n'aboutit qu'en septembre 1560[1]. Les réunions des membres de la famille se succèdent avec des vices de forme multiples comme le 3 janvier 1558 : absences non justifiées, procurations insuffisantes[2], contestation de la signature de François III de La Tour en bas du testament, indécision quant aux tuteurs à créer. Les noms qui circulent pour cette charge sont un révélateur de la position sociale de la famille à la mort du chef de la maison. Tous ont un lien familial même ténu avec les enfants, ainsi Honorat de Savoie est le frère de leur grand-mère[3], Anne de Montmorency est leur grand-père, Jean et Just de Tournon sont des oncles par alliance.

Tous refusent cette charge car ils trouvent le patrimoine légué par François III trop difficile à administrer. En effet, sa succession comporte d'importantes charges à remplir puisqu'il faut administrer la vicomté, convoquer et présider ses états, diriger une maison avec tout ce que cela implique de personnel, procéder à des inventaires. La tâche est d'autant plus lourde que ses biens sont situés loin de Paris, et qu'accepter la tutelle en 1558 signifie l'assumer pendant près d'une vingtaine d'années en raison du jeune âge des orphelins. Les arguments avancés pour la refuser sont nombreux et parfois cumulatifs qu'il s'agisse de l'âge, pour le connétable et son beau-frère, de la distance, pour les membres de la famille de Savoie, de l'exercice de lourdes responsabilités politiques et de la gestion d'un patrimoine considérable pour Anne de Montmorency. À travers leurs refus, les membres de la famille manifestent surtout leur souci de régler la question de la création des tuteurs une fois pour toutes, sans en subir la charge. Anne de Montmorency, qui dispose dans son entourage d'hommes fidèles et compétents[4], aurait pu accepter la tutelle et la leur déléguer, mais il ne retient pas cette option. Quant à Claude de La Tour et Jean de Tournon, la charge ne peut leur être confiée car ils sont en conflit d'intérêts avec la succession et veulent faire valoir leurs droits, ce qui est incompatible avec la fonction de tuteur dont la tâche principale est de conserver, protéger et transmettre le patrimoine aux enfants lors de leur majorité.

Les vices de forme et les refus d'accepter la tutelle sont, plus que la contestation initiale du testament, le facteur principal de la longueur de la procédure que tous les membres de la famille veulent néanmoins clore, soit pour pouvoir faire valoir leurs droits sur la succession, soit pour mettre un terme à l'incertitude réelle dans laquelle sont les deux héritiers. C'est pourquoi

---

[1] Archives nationales, R² 49, f° 515 : « 1557-1561 : Procès-verbal de création des tuteurs, réception des serments et vérification pour les enfants de François de La Tour, vicomte de Turenne, savoir Henry et Madeleine de La Tour (copie du 18 juin 1563). »

[2] Il en est ainsi de Madeleine de Savoie, qui donne une procuration orale à Nicolas Berthereau, secrétaire du connétable (Archives nationales, R² 49, f° 515, p. 4).

[3] Honorat de Savoie (1511-1580), frère d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et de madame la connétable, comte de Tende et de Sommerive, amiral de France depuis la mort de Coligny.

[4] RENTET T., *op.cit.*, 2011, chapitre 2 : « Les officiers domestiques majeurs », p. 57-98.

la famille renvoie l'affaire au roi, ce qui est à la fois un indicateur du prestige de la maison La Tour d'Auvergne et de l'impossibilité à se mettre d'accord :

> « Sur quoy après avoir ouy lesdictes partyes & parans et entendu que le prétendu testament dudict defunct n'est verifie et ne s'en sont trouve les partyes d'accord et que les parents desdictz mineurs n'estoient presens en personnes pour proceder à l'election actuelle de tuteurs & curateurs pour l'administration de leurs personnes & biens et aussi pour l'adversité des déclarations desdites partyes portées par lesdictes lettres de procuration cy dessus transcriptes et suyvant l'advis desdicts seigneurs susdictz nous pour la consequence du negoce & importance d'icelluy avons renvoye le tout pardevant le roy pour y estre pourveu par son bon conseil arrest qu'il verra a estre faict les ans & jours dessudictz[1]. »

Ce recours au roi, et non au parlement, apparaît ici comme une tentative de régler le conflit au sein de la famille, sans risquer les longueurs et l'incertitude d'un procès. Par ailleurs, un mariage destiné à satisfaire les revendications des uns ne peut être encore envisagé en raison du trop jeune âge des orphelins. Pourtant, malgré le travail de Marcelin de Champetières, le temps passe et la procédure s'enlise à cause de la mauvaise volonté de l'ensemble des membres de la famille. Le 14 mai 1559 – cela fait déjà près de deux ans que François III de La Tour est mort –, Henri II, en présence du connétable, fait rendre compte aux administrateurs. Il prolonge alors leur mandat jusqu'au 14 juillet 1560 afin de renouveler les baux qui doivent l'être, convoquer et présider les états de la vicomté[2]. C'est finalement le roi François II qui provoque une nouvelle réunion des membres de la famille[3] au cours de laquelle sont nommés curateurs Just de Tournon et François II Le Roy (1519-1606)[4]. Tous les deux sont des oncles d'Henri de La Tour puisque François II Le Roy a épousé Antoinette de La Tour, sœur du vicomte François III, le 12 juin 1545. Il est seigneur de Chavigny et de la Baussonnière, comte de Clinchamps, et comme son père et son grand-père avant lui, il est conseiller et chambellan du roi. C'est probablement à la cour que les deux familles se sont rencontrées pendant leur processus d'affirmation sociale et politique, les Le Roy Chavigny connaissant aussi une belle ascension[5] : on compte parmi eux un grand aumônier du roi et François II Le Roy est nommé en 1560 lieutenant général du roi en Touraine puis capitaine gouverneur de Chinon[6]. Il s'illustre à la fin des guerres de religion en devenant le gardien du cardinal de Bourbon et en participant aux conférences de Suresnes préparant la conversion du roi Henri IV[7].

---

[1] Archives nationales, R² 49, f° 515, p. 38.
[2] *Ibid.*, p. 76-83, lettre patente du 14 mai 1559.
[3] *Ibid.*, p. 87-92, lettre patente du 14 mai 1560.
[4] *Ibid.*, p. 113-115, lettre patente du 30 mai 1560.
[5] PIERRE B., *La monarchie ecclésiale, le clergé de cour à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 33.
[6] *Ibid.*, p. 294 et 454.
[7] « Chavigny », *in* CUIGNET J.-C., *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Éditions Grancher, 2007, p. 120-121.

La création des tuteurs une fois décidée, les litiges locaux et familiaux sont soumis à l'examen de deux curateurs subrogés pour dresser l'inventaire des biens litigieux entre les deux orphelins d'une part, et leurs oncle et tante Claude et Antoinette de La Tour de l'autre, lesquels revendiquent une somme de 150 000 livres chacun[1]. Le recours à des curateurs subrogés découle de la désignation de Just de Tournon comme curateur car il conteste toujours la succession au nom de sa femme. Il disparaît rapidement des sources en raison de son décès en 1563. De même, le choix de François II Le Roy permet au roi de conserver un regard sur la gestion de la succession car lui et sa famille sont au service du roi depuis plusieurs générations.

De cette procédure à rebondissements, on peut retenir quelques enseignements : le testament de François III de La Tour a effectivement un rôle protecteur pour ses enfants car il désigne Henri de La Tour comme son héritier et fixe la part destinée à Madeleine à cent mille livres. D'autre part, il implique le connétable dans la défense de leurs droits. Cela se traduit concrètement par les interventions royales qui manifestent la faveur continue dont jouit le connétable et dont il fait bénéficier les enfants La Tour[2]. Cette affaire avant tout familiale laisse transparaître des enjeux à travers les conflits qu'elle réactive, notamment avec Claude de La Tour et Jean de Tournon. D'où le recours à un arbitre extérieur, le roi, car les attentes des uns et des autres sont contradictoires, la divergence des intérêts étant rendue plus âpre par l'ampleur du patrimoine et le prestige des maisons concernées, Madeleine devant hériter de cent mille livres et les biens litigieux étant évalués à trois cents mille livres au minimum. Ces interventions royales et la longueur de la procédure permettent de démentir la première affirmation d'Henri de La Tour dans ses *Mémoires* à propos de son enfance : « Mon père mourut en la bataille de Saint-Quentin, m'ayant laissé en l'âge de près de trois ans avec fort peu de support et de faveur[3]. » Il se pose en victime et sollicite la compassion du lecteur[4] alors que le patrimoine de sa maison est bien supérieur à celui de Monluc lequel affirme aussi dans ses mémoires que sa famille était pauvre[5] afin de justifier son choix du métier des armes :

> « Encores que je sois gentilhomme, si suis-je neantmoins parvenu degré par degré, comme le plus pauvre soldat qui aye esté de long temps en ce royaume ; car je suis venu au monde fils d'un gentilhomme de qui le père avoit vendu tout le bien qu'il possedoit, hormis huict cens ou mil livres de rante ou revenu ; et, comme j'ai esté le premier de six freres que nous avons esté, il a fallu que je fisse cognoistre le nom de Monluc, qui est nostre maison, avec autant de perils et hazards de ma vie que soldat ny

[1] Archives nationales, R² 49, f° 115-117, lettre patente du 12 septembre 1560. On ne sait cependant ni quand, ni comment, ni au profit de qui ces litiges sont tranchés.
[2] Le registre R² 49 f° 515 en compte six.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1.
[4] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 127.
[5] Ce qui ralentit sa carrière militaire (EL HAGE F., *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau monde éditions et Ministère de la Défense, 2012, p. 163).

capitaine aye jamais faict, sans avoir eu en ma vie aucun reproche de ceux qui me commandoient, ains autant favorisé et estimé que capitaine qui fust és armées où je me suis trouvé[1]. »

La succession de François III de La Tour d'Auvergne est ainsi le plus documenté des aspects de la petite enfance d'Henri de La Tour. On ignore cependant tout de sa santé, contrairement à Catherine de Médicis[2], ce qui est néanmoins fréquent, comme des modalités concrètes de sa prise en charge. Cependant la correspondance et les sources juridiques fournissent un éclairage détaillé sur une période de sa vie inexplorée jusqu'à présent faute de précisions dans les *Mémoires*, qui omettent, par exemple, sa prestigieuse parenté spirituelle avec Henri II. Sa petite enfance révèle que les La Tour d'Auvergne se sont rapprochés du pouvoir royal de manière irréversible, ce que traduit le parrainage royal comme l'assistance accordée au jeune Henri de La Tour, le roi donnant les impulsions permettant d'accélérer la procédure de désignation des tuteurs. Cette intervention royale dans une succession est indissociable des ordonnances publiées à l'époque et qui précisent les conditions d'héritage. Le cas des La Tour d'Auvergne entre 1557 et 1560 n'est pas isolé, même s'il prend une forme différente que pour l'héritage du duc de Nevers en 1565, réglé par mariage. Ces deux exemples manifestent la continuité de la bienveillance royale et la capacité de la monarchie à influer sur le destin d'une maison noble en préservant le patrimoine de tout démantèlement, le but étant de s'assurer l'allégeance du bénéficiaire[3]. En 1560, ce problème est réglé, mais de nouvelles questions se posent : une fois le patrimoine transmis et son administration confiée au tuteur, qui va prendre en charge l'éducation des enfants ? Quels choix éducatifs sont mis en œuvre ? Comment est-il préparé à agir selon son rang ? Bien qu'il ait refusé d'être tuteur, le connétable décide d'accueillir ses petits-enfants : « Une sœur que j'avois et moy fusmes menés, à l'âge d'un peu plus de trois ans, à Chantilly où estoit Anne de Montmorency, connestable de France, et Magdelaine de Savoye, sa femme, nos grands père et mère[4]. »

---

[1] MONLUC, *Commentaires*, édition Petitot, Paris, Foucault, 1821, p. 324-325.
[2] CLOULAS I., *op. cit.*, 1979, p. 34.
[3] BOLTANSKI A., *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis 1550-1600*, Genève, Droz, 2006, p. 47-78.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1.

II. Une éducation humaniste avortée ?

Si pour la petite enfance du vicomte de Turenne, on dispose pour compléter ses *Mémoires*, de correspondance et de documents juridiques, la situation est différente pour son éducation, car le recoupement avec des documents complémentaires est impossible. Or, plus encore que d'autres sources, l'écriture mémorialiste pose un grand nombre de problèmes[1] qui sont étroitement liés à leur caractère rétrospectif et aux intentions de l'auteur lorsqu'il écrit. Ainsi, tous les récits, en particulier ceux liés à l'enfance[2], sont susceptibles de connaître d'importantes déformations malgré leur brièveté – ils représentent à peine plus d'1 % du volume de l'ouvrage[3]. L'étude de la mise sous tutelle d'Henri de La Tour a permis d'invalider son affirmation selon laquelle il aurait été laissé sans appui à la mort de son père. De même, l'évocation de son éducation est centrée sur une critique des choix éducatifs de ses grands-parents. Peut-on confirmer son opinion ?

1. Les mémorialistes face à l'offre éducative très variée au milieu du XVIe siècle

À travers la question de la formation, on retrouve la question de la singularité de l'individu. Grâce à leurs mémoires, il est possible de retracer les grandes lignes de l'itinéraire de Sully[4], d'Agrippa d'Aubigné[5], De Thou et Henri de La Tour. Ce dernier reçoit à Chantilly à partir de l'âge de six ans un embryon d'éducation humaniste auprès d'un précepteur puis, avant même sa présentation à la cour, son éducation évolue et repose sur l'observation et l'imitation. Son parcours le distingue-t-il et justifie-t-il son âpre jugement à l'encontre de ses grands-parents ? Le jeune Rosny est confié à un précepteur dès l'âge de quatre ans qui lui apprend le latin, le grec et l'hébreu. À sept ans et demi, Agrippa traduit le *Criton* de Platon, puis son père l'emmène à Paris où il suit les cours de Béroalde[6], avant d'être envoyé à Genève où le système éducatif lui déplaît fort : « Cela luy fit haïr les lettres, prendre les estudes à charges et les chastiments à despit. Il s'adonna à des posticqueries [malices] qui mesme le faisoient

---

[1] TOLAINI B., « Comment utiliser les mémoires d'Ancien régime ? ».
[2] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, chapitre 4.
[3] Voir *infra*, chapitre 4.
[4] L'itinéraire de Sully, sans être mentionné dans les Œconomies royales, est bien connu : son deuxième précepteur fut un humaniste, puis il est élève au collège de Bourgogne avant d'avoir pour précepteur Florent Champlin, précepteur du roi de Navarre en 1572. Il fut brièvement inscrit dans une académie à Lorey mais ce fut un échec (BARBICHE B. et DAINVILLE-BARBICHE S. de, *op. cit.*, 1997, p. 18-21).
[5] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 124-127.
[6] Béroalde (1520-1576), humaniste. Il enseigne au Collège Cardinal puis fonde une pension à Paris où il reçoit comme élèves Agrippa d'Aubigné et Pierre de l'Estoile, avant d'enseigner à Orléans, Montargis, Sancerre, Sedan et Genève (BARROUX R., « Béroalde », M. SIMONIN (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 134)

admirer[1]. » Il part ensuite continuer ses études en mathématiques à Lyon. Quant à De Thou, il manifeste très jeune des qualités de dessinateur sur des modèles de Durer avant d'être élève au collège de Bourgogne, où il tombe gravement malade. Après sa convalescence, il est confié à des précepteurs. C'est à cette époque qu'il rencontre Turnèbe[2], avant de suivre des cours au Collège Royal puis de partir pour Orléans étudier le droit et de voyager en 1570-1572 à Bourges, Valence, Grenoble et Lyon où il rencontre de nombreux humanistes, entre autres Cujas et Scaliger[3]. Il voyage à partir de 1573 en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse pour parfaire sa formation[4]. Tous ont donc connu successivement des structures éducatives et des lieux fort différents – collège, précepteurs, Collège Royal, faculté de droit – à Paris et dans les grands centres intellectuels du royaume, comme Orléans ou Lyon, voire en dehors du royaume comme Genève.

Les aléas de la vie, comme la mort des parents, occasionnent certains changements, aussi bien pour les gentilshommes que pour les rois[5]. Pour Henri de La Tour, le changement de modèle éducatif découle du conflit avec un précepteur colérique et violent ainsi que de sa difficulté à se concentrer. De Thou est de santé fragile au point que ses parents doivent renoncer au collège et le confier à des précepteurs ; la mort du père d'Aubigné et les menaces pesant sur Béroalde au début des guerres civiles entraînent son départ à Genève qu'il doit fuir pour Lyon suite à une affaire de mœurs[6].

Les événements particuliers expliquent certains changements du modèle éducatif, et cette possibilité d'adapter l'éducation à des contraintes d'ordre personnel, familial ou confessionnel renvoie à une offre éducative considérable et en plein renouvellement au milieu du XVIe siècle[7] avec l'apogée de l'éducation humaniste[8]. Le regard sur l'enfant, naturel avant le milieu du XVIe siècle, est plus calculé ensuite et centré sur l'éducation et la conscience, dans les milieux urbains et les élites, de l'importance d'une formation théorique[9], laquelle se rajoute à la formation militaire des jeunes princes, comme Henri Ier de Guise dont l'éducation est prise en charge par son oncle le cardinal de Lorraine et qui suit un entraînement militaire sous la

---

[1] AUBIGNÉ A. d', *op. cit.*, 1854, p. 4-14
[2] Dans la mesure où De Thou précise que Turnèbe meurt peu après leur rencontre, il parle d'Adrien de Turnèbe helléniste normand et professeur de philosophie grecque au Collège Royal, père d'Odet de Turnèbe (1552-1581), lui-même auteur des *Contens*.
[3] DE THOU J.-A., *op. cit.*, 1734, p. 4-13.
[4] CHEREL A., « Thou (Jacques-Auguste de) », *in* SIMONIN M. (dir.), *op. cit.*, 2001, p.1123-1125.
[5] MEYER J., *L'éducation des princes du XVe au XIX siècle*, Paris, Perrin, 2004, p. 8.
[6] SCHRENCK G., « Aubigné », *in* SIMONIN M. (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 82-87.
[7] TRENARD L., « Histoire des sciences de l'éducation (période moderne) », *Revue Historique*, t. 257, 1977, p. 431-445.
[8] MEYER J., *op. cit.*, 2004, p. 122.
[9] CROIX A. et QUENIART J., *op. cit.*, 1997, p. 23.

direction de Monluc[1]. Ainsi le modèle du collège, que connaissent De Thou, Aubigné et Sully, mais pas le vicomte de Turenne, est élaboré à Paris au XVe siècle et se diffuse partout dans le royaume[2]. Le collège est organisé en classes de niveau, chacune ayant un programme articulé autour des œuvres antiques et humanistes avec l'apprentissage du grec qui vient s'ajouter au latin[3]. C'est pour assurer la promotion des savoirs humanistes et du grec que François Ier et Guillaume Budé ont institué le Collège Royal.

L'autre forme d'éducation que connaissent De Thou, Bouillon et le jeune Rosny est beaucoup plus ancienne, c'est celle des précepteurs, que De Thou réprouve :

> « Il disoit qu'il avoit remarqué dès ce tems là une faute considérable, où tombent ceux qui abandonnent avec trop de confiance l'éducation de leurs enfans à des Régens ; qu'il croyoit qu'ils agiroient plus prudemment, s'ils les faisoient observer de près par des personnes sûres, qui leur fissent faire un bon emploi de leur tems, & qui prissent garde que leurs actions & leurs paroles ne s'éloignassent jamais de la modestie[4]. »

Avec le recul, les mémorialistes comme De Thou et Henri de La Tour jugent l'éducation qu'ils ont reçue et critiquent certaines méthodes retenues. Les *Mémoires* du duc de Bouillon sont amers à l'égard des choix éducatifs de ses grands-parents qui, après lui avoir donné un embryon d'éducation humaniste, décident de changer complètement de programme de formation[5]. De Thou ne déplore pas les décisions de ses parents car il est conscient que le recours au précepteur est rendu nécessaire par sa santé fragile et lui permet de continuer ses études jusqu'à la faculté de droit. Ce qu'il critique, c'est l'institution même des précepteurs depuis son origine, c'est pourquoi il fait référence ultérieurement à Quintilien, en l'opposant sans la nommer à la structure qu'est alors le collège humaniste dans lequel les horaires des cours et les programmes sont fixés et donc largement bénéfiques, à ses yeux, pour les enfants, d'autant que ces derniers sont scolarisés plus tard, à un moment où leurs facultés sont plus développées. Le système des précepteurs est alors vivement critiqué depuis Érasme[6] car il est en tout point antithétique au collège et ne comporte ni horaires fixes, ni programme. Le précepteur doit être âgé, exigeant et sans reproche, il ne doit pas tout laisser passer ni être trop sévère et peut chercher à apprendre en s'amusant tout en rappelant sans cesse ses objectifs[7]. Montaigne, quant à lui, est plus critique à l'égard du collège qui lui fait perdre sa capacité à parler couramment en latin au point qu'il se dit incapable de tenir une conversation dans cette langue à

---

[1] GERMA-ROMANN H., *Du «Bel mourir» au «Bien mourir». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, p. 54.
[2] CROIX A. et QUENIART J., *op. cit.*, 1997, p. 224-227.
[3] HAMON P. , *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, Belin, 2009, p. 446-449.
[4] DE THOU J.-A., *op. cit.*, 1734, p. 5-6.
[5] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 128-129.
[6] MARGOLIN J.-C., *Érasme, précepteur de l'Europe*, Paris, Julliard, 1994.
[7] MEYER J., *op. cit.*, 2004, p. 86-91.

l'âge adulte[1] même s'il dispose toujours d'une remarquable culture latine, comme en témoignent les très nombreuses citations d'auteurs latins dans les *Essais*[2]. Ces critiques sont étroitement liées au regard rétrospectif d'hommes âgés qui ont vu, pendant une cinquantaine d'années, s'affirmer avec succès le modèle du collège dans le royaume de France, notamment chez les jésuites, mais aussi sous l'influence des académies protestantes[3]. De Thou prend donc ici position dans un débat du début du XVIIe siècle autour des méthodes éducatives avec le souci de contrôler la violence nobiliaire et de renouveler la culture des élites, d'où la multiplication des académies équestres[4] et des collèges jésuites[5], mouvement et débat éducatif auquel le duc de Bouillon participe en transformant le collège de Sedan en Académie protestante en 1602, puis en créant, quelques années après la rédaction des *Mémoires*, une académie militaire des Exercices associant formation intellectuelle, physique et militaire[6].

De l'étude croisée des parcours d'Agrippa d'Aubigné, de Sully, de Bouillon et de De Thou, on peut retenir deux réflexions. D'une part, le milieu du XVIe siècle est un temps de fermentation de nouvelles méthodes éducatives qui se rajoutent à d'autres plus anciennes qui perdurent, d'où leur nombre. Cette diversité révèle les attentes très variées des élites qui, tout en étant conscientes de l'importance d'une formation intellectuelle de qualité, attachent toujours du prix à une formation plus technique, en particulier dans la noblesse avec l'apprentissage du maniement des armes, comme dans le cas du jeune Henri Ier de Guise. D'autre part, ces mêmes hommes participent au début du XVIIe siècle à un débat qui tend à disqualifier certaines pratiques même si elles existent toujours et sont appelées à perdurer – les précepteurs –, et à mettre en avant des méthodes éducatives jugées plus performantes comme les collèges ou les académies. Ces deux aspects permettent de replacer le récit d'Henri de La Tour sur son éducation par rapport aux pratiques en vigueur tout en tenant compte du regard rétrospectif du mémorialiste. Le détour comparatif permet ainsi de revenir au texte sans se focaliser sur le jugement éducatif du duc de Bouillon. Quelles sont les modalités concrètes de l'éducation qu'il reçoit ? En quoi sont-elle conformes ou se différencient-elle de celles de ses contemporains ?

---

[1] EGNELL E., *op. cit.*, 2009, p. 37-41.
[2] MONTAIGNE, *Essais*, Paris, Gallimard, 1965, 3 volumes.
[3] Il existe, par-delà les divergences religieuses, une grande identité de vue entre catholiques et protestants sur les modalités et finalités de l'éducation (CROIX A. et QUENIART J., *op. cit.*, 1997, p. 233).
[4] DOUCET C., « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse », *Revue historique*, PUF, 2003, n° 628, p. 817-836.
[5] LE ROUX N., *Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, p. 470-477.
[6] Voir *infra*, chapitre 10.

2. *La formation d'un courtisan*

Anne de Montmorency, conseiller du roi et homme de guerre, est aussi un grand bâtisseur[1]. Si de nos jours c'est surtout le château d'Écouen qui lui est associé, c'est Chantilly qui fait sa renommée au XVIe siècle[2]. Depuis 1524, les chantiers se succèdent avec l'aménagement d'un jardin d'agrément sur les terrains de l'ancienne ferme de Bucamp, l'édification d'une galerie avec un décor cynégétique, la reconstruction partielle du Château Vieux par Pierre Chambiges, les travaux sur l'accès au château, la construction du Petit Château sur une île rectangulaire par Jean Bullant[3]. En une vingtaine d'années, le connétable fait de son château un manifeste de l'architecture de la Renaissance au point que tous ses bâtiments et jardins sont l'objet de planches dans les *Plus excellents bâtiments de France*[4] d'Androuet du Cerceau[5]. Henri II et Catherine de Médicis disposent de leurs propres appartements au château d'Écouen[6] et Chantilly est un domaine de chasse réputé où le connétable reçoit le roi et des hôtes de marque, comme l'empereur Charles Quint lors de son voyage en France au début de l'année 1540[7].

Dans ses *Mémoires*, le duc de Bouillon nomme le lieu sans le décrire, ce qui peut s'expliquer par sa renommée ou par la volonté de montrer à quel point la naissance l'a peu favorisé, d'où ses efforts pour conquérir la faveur royale, et manifester dès le début de ses *Mémoires* le renforcement de ses relations avec les Montmorency. En critiquant l'éducation qu'il reçoit alors, il ne permet pas de comprendre comment a été formé celui qui, une fois devenu prince de Sedan, s'entoure d'humanistes et de pasteurs et y fonde l'académie, car il insiste sur les carences de sa formation intellectuelle. En quoi consiste-t-elle concrètement ?

Henri de La Tour est confié à l'âge de six ans au précepteur Villemontée[8], lequel malgré son caractère colérique « commença à m'enseigner la langue latine et les premiers rudimens de la sphère et des cartes, à quoy je profitois beaucoup en l'un et en l'autre, et avec plaisir[9].» La formation d'Henri de La Tour débute plus tôt que celle de De Thou – entamée vers l'âge de dix

---

[1] BARDATI F., « Les conseillers du roi bâtisseurs », *in* MICHON C. (dir.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 625-647.
[2] La différence de perception s'explique sûrement par le fait qu'à partir de 1643, c'est le prince de Condé qui devient le propriétaire du château et en fait l'une des plus fastueuses demeures princières du temps de Louis XIV.
[3] BABELON J.-P., *Le château de Chantilly*, Paris, Éditions Scala, 1999, p. 37-53.
[4] *Ibid.*, p. 32-34.
[5] GUILLAUME J. (dir.), *Jacques Androuet du Cerceau « un des plus grands architectes qui se soient jamais trouvés en France »*, Paris, Éditions Picard et cité de l'architecture et du patrimoine, 2010.
[6] Ils sont superposés dans l'aile nord du château et communiquent par un escalier : celui de Catherine de Médicis est aménagé au rez-de-chaussée, celui d'Henri II au premier étage (OURSEL H. et CREPIN-LEBLOND T., *op. cit.*, 2006 ; CHATENET M., *op. cit.*, 2002, p. 279-283).
[7] JACQUART J., *François Ier*, Paris, Fayard, 1981, p. 246.
[8] Aux XVIe et XVIIe siècles on retrouve des membres de la famille Villemontée dans la maison du roi et dans les offices de police et de justice. Il n'est pas possible de déterminer lequel est le précepteur d'Henri de La Tour.
[9] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1.

ans – et cette dernière porte sur un moins grand nombre de langues que celle d'Aubigné – qui outre le latin apprend le grec et l'hébreu.

Cependant, même si l'enfant semble trouver un réel plaisir à cette méthode éducative qui stimule ses capacités, l'expérience est interrompue. La faute en revient en partie au jeune Turenne qui ne supporte pas le caractère violent de son précepteur et s'en plaint à son grand-père qui le congédie[1]. Ce renvoi amène sa grand-mère Madeleine de Savoie à intervenir dans le choix éducatif destiné à combler l'absence du précepteur :

> « Madame la connestable, une des superstitieuses de son temps, prit fantaisie que les sciences me feroient estre de la religion en laquelle Dieu m'a appellé en son temps, qui fut cause, à mon grand mal, de me faire oster mon précepteur, et par là le moyen d'apprendre les langues et la philosophie, qui m'a esté un grand deffaut pour les charges que j'ay eues, ainsi que le pourrés apprendre par la continuation de mon discours[2]. »

C'est finalement le connétable, qui a pris en charge l'éducation de son petit-fils, qui tranche. Parmi les éléments de sa décision, il y en a un qu'on peut exclure, la motivation financière, car les revenus du jeune vicomte, estimés à 60 000 livres par an, et sa dépense à 12 000 livres, permettent de continuer l'expérience. D'autres facteurs entrent probablement en ligne de compte comme la préférence du connétable pour l'exercice du corps[3], et le fait qu'il n'a pas lui-même reçu une formation poussée et n'est pas ouvert aux idées nouvelles[4]. Il a confié à Jean Grolier la constitution de sa bibliothèque mais il préfère la chasse à la lecture. Même s'il n'est ni un juriste, ni un spécialiste des questions financières, ni un fin lettré, il est l'un des plus célèbres conseillers du roi[5], en particulier sous le règne d'Henri II. Par ailleurs, Anne de Montmorency, grand-maître de France sous François Ier, est un acteur conscient des évolutions que connaît la cour avec l'affirmation des courtisans, ce qui fournit un élément supplémentaire d'explication pour le changement de programme éducatif du jeune vicomte de Turenne, destiné à faire de lui un homme de cour. Les réticences de Madeleine de Savoie et les propres préférences du connétable le conduisent ainsi au basculement d'une éducation intellectuelle et humaniste à une formation plus technique tournée sur le maniement des armes.

---

[1] MARSOLLIER, *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon*, Paris, 1719, p. 3.

[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1-2. Là encore, il insiste sur les efforts personnels qu'il a dus fournir. Si l'on se place du point de vue humaniste : il dispose d'une bonne nature, mais son éducation est négligée, et pour devenir l'homme qu'il est, il a dû multiplier les exercices à l'âge adulte.

[3] FAGE R., op. cit., 1908, p. 6.

[4] « L'homme possède la foi sans faille du charbonnier, l'imagination courte des puissants de ce monde, l'éthique habituelle à ceux qui ne comptent plus leurs ancêtres ; au-delà de leurs devoirs familiaux (ou claniques) et des services rendus obligatoirement au roi-suzerain, tout leur est dû. Au champ limité d'une conscience sèche (à peine le connétable savait-il écrire !) correspondent les objectifs réduits d'une intelligence fermée aux nouveautés » (GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p 126-127).

[5] RENTET T., « Anne de Montmorency (1493-1567). Le conseiller médiocre », *in* MICHON C. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 280.

Désormais, le but est de faire du jeune vicomte un courtisan, c'est pourquoi son nouveau programme éducatif est organisé autour de l'observation et de l'imitation :

> « Je demeuray audit Chantilly jusqu'à dix ans, où, pour bonheur, j'eus la bonne grâce de mon grand-père. Mon esprit assez prompt, mais soigneux **d'ouir et retenir** les choses bien dites, me fit, dès mon jeune âge, **admirer** la vertu et sagesse, de mondit sieur le connestable, et avoir réservé tout le temps de ma vie des propos et façon que je **remarquois** en luy, qui m'ont esté d'une incroyable utilité.[1] »

Ce passage permet de nuancer le jugement négatif porté par Henri de La Tour sur ce changement de programme puisqu'il reconnaît sa fécondité et sa conformité aux nouveaux objectifs fixés par ses grands-parents. Anne de Montmorency attend de son petit-fils qu'il l'observe et l'imite, il s'agit donc bien d'une pratique éducative mimétique dans laquelle le modèle est le valeureux connétable paré de toutes ses vertus[2] et qui est d'autant plus admiré par l'enfant que ce dernier n'a pas connu son père. Ces exercices préparent le jeune Turenne à son introduction à la cour et se poursuivent une fois qu'il la fréquente, après 1565, afin de parfaire son comportement de courtisan. Le programme éducatif du jeune vicomte repose désormais sur un modèle inductif puisque des observations faites par l'enfant – lui-même observé par son nouveau précepteur – découlent les leçons. Pas de théorie, pas de longs discours, pas de références latines ou grecques dans cette méthode éducative – qui se distingue donc bien des pratiques humanistes –, l'observation des pratiques étant jugée suffisante pour le former. Il est ainsi plongé dans la relation observant-observé qui traduit les interdépendances de la vie à la cour[3]. D'autres activités, étroitement liées au mode de vie des courtisans, viennent ensuite compléter sa formation comme « la lecture de quelques histoires que mon gouverneur me faisoit lire », l'équitation[4], le maniement des armes[5] et la danse[6]. Ainsi, comme son père, les courtisans et les pages[7], il est formé à trois arts qui impliquent une bonne maîtrise de son corps et permettent de se conformer aux attentes des autres courtisans pour lesquelles la formation intellectuelle initiale compte moins que la capacité à exercer son corps avec grâce et à maîtriser un cheval.

Henri de La Tour connaît donc successivement deux méthodes éducatives et déplore rétrospectivement l'abandon de la première pour la seconde, même s'il reconnaît sa fécondité.

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2. Les mots en gras sont ceux désignant les facultés cognitives et sensitives utilisées.
[2] Anne de Montmorency est d'une forme physique spectaculaire jusqu'au bout de sa vie et meurt l'épée à la main à l'âge de soixante-quatorze ans en 1567.
[3] ELIAS N., *op. cit.*, 1985, p. 151.
[4] DOUCET C., *art. cit.*, 2003, p. 817-836.
[5] BRIOIST P., DREVILLON H. et SERNA P., *op. cit.*, 2002.
[6] LOUISON-LASSABLIÈRE M.-J., « Brantôme et les danses de cour », Paris, Cour de France.fr, 2008.
[7] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2013, p. 28-29.

Quand il écrit ses *Mémoires*, il a presque cinquante-cinq ans et cette réflexion permet d'éclairer les choix éducatifs qu'il fait lui-même en tant que fondateur de l'académie de Sedan et en tant que père dans les années 1610. Né dans la même décennie que Théodore Agrippa d'Aubigné et que Jacques-Auguste De Thou, il vit la même période de fermentation éducative du milieu du XVIe siècle. Les différents modèles éducatifs présentés jusqu'ici relèvent de deux grandes façons de concevoir l'éducation dans la noblesse[1] : soit l'on considère que le jeune gentilhomme doit se former à son métier à travers le maniement des armes et l'équitation, soit l'on considère que le noble doit, par sa formation intellectuelle, se conformer au modèle du citoyen antique en se dotant d'une culture classique complétée par une formation spirituelle[2]. S'opposent dès lors deux modèles pédagogiques reposant chacun sur un rapport différent au réel et à la connaissance. Le premier modèle est analogique, inductif, centré autour de pratiques similaires associant l'imitation du maître, la répétition et la mémorisation suivant la tradition scolastique. Dans ce cas, l'élève est appelé à imiter un modèle qu'il s'agisse du maître physiquement présent devant lui ou d'un auteur antique. On ne lui demande pas de critiquer mais d'exercer les vertus du modèle et de s'y conformer en tout point. Cette méthode, notamment dans sa mise en œuvre scolastique, est vivement dénoncée par les humanistes[3] qui fixent pour objectif, dans les manuels d'institution des princes[4], de faire appréhender les grandes questions qui touchent l'homme à travers la fréquentation des textes anciens et une formation spirituelle de haut niveau. Ils repensent la formation des enfants royaux[5] qui doit commencer le plus tôt possible et proposent une éducation différente car elle repose sur le développement des capacités d'analyse grâce à l'accès direct aux textes des anciens, et non à des commentaires, ainsi que sur l'exercice de la réflexion. Ce modèle est largement employé pour la formation des enfants royaux qui sont confiés à des humanistes[6].

On peut se demander si Henri de La Tour est autant pénalisé par les choix éducatifs de ses grands-parents qu'il le prétend[7]. Si l'on s'intéresse à l'éducation reçue par ses contemporains de la génération des années 1550 qu'il côtoie ensuite, il apparaît que la plupart reçoivent une éducation beaucoup plus soignée que la sienne et apprennent si ce n'est le grec, au moins le latin. Pourtant tous ne développent pas leur potentiel humaniste qui ne fonde pas toujours leur réputation à l'âge adulte : Agrippa d'Aubigné[8] et Duplessis-Mornay[1] ont une

---

[1] MEYER J., *op. cit.*, 2004, p. 7.
[2] CROIX A. et QUÉNIART J., *op. cit.*, 1997, p. 224-227.
[3] Notamment Érasme, Symphorien Champier, Jacques Sadolet et Rabelais.
[4] BOITEL-SOURIAC M.-A., « Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres. L'éducation humaniste des Enfants de France de François Ier aux derniers Valois », *Revue historique*, 2008/1 (n° 645), p. 33-59.
[5] MEYER J., *op. cit.*, 2004, chapitre 3 : « L'humanisme, une nouvelle donne pour l'éducation des princes ? », p. 77-120.
[6] BOITEL-SOURIAC M.-A., *art. cit.*, 2008, p. 33-59.
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1-2.
[8] SCHRENCK G. « Aubigné, Théodore Agrippa d' », *in* M. SIMONIN (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 82-87.

grande renommée intellectuelle et littéraire, ce qui n'est pas le cas d'Henri de Navarre[2] et de Sully[3]. On retrouve un écart similaire parmi les enfants de Catherine de Médicis dont l'éducation est pourtant particulièrement soignée[4], Marguerite de Valois[5] est ainsi plus réputée comme princesse humaniste et lettrée que ses frères. Henri de La Tour, celui qui prétend avoir reçu une formation intellectuelle lacunaire, acquiert une fois adulte la réputation d'un protecteur des hommes de lettres et des arts en fondant l'académie de Sedan, en recrutant des professeurs renommés et en la dotant d'une importante bibliothèque. Son propos conduit à envisager un autre moment dans sa formation qui soit distinct de l'enfance comme le suggère un des éditeurs de ses *Mémoires :* « on le verra plus tard adoucissant sa captivité[6] aux Pays-Bas par la lecture des auteurs grecs et latins[7]. » Les années 1580 semblent donc constituer une phase essentielle de sa formation intellectuelle qu'il est nécessaire de replacer dans son contexte et dont sa détention constitue un moment important[8].

Il n'en reste pas moins qu'Henri de La Tour est formé par son grand-père pour devenir un courtisan et qu'il est introduit assez jeune, vers l'âge de dix ans, à la cour, où il fait de fréquents séjours pendant les neuf années suivantes. Cet épisode constitue une rupture[9] qui le fait sortir de l'enfance et le confronte à un nouvel univers. Cela se traduit par un récit beaucoup plus étoffé que celui de l'enfance pour les événements auxquels il participe et les relations qu'il y noue. Ses *Mémoires* présentent-ils un intérêt particulier pour étudier la cour des Valois ?

---

[1] Il est destiné à une carrière ecclésiastique et apprend le latin avec un précepteur avant de partir au collège de Lisieux à Paris (POTON D., *Duplessis-Mornay, le pape des huguenots*, Paris, Perrin, 2006, p. 15).

[2] Il a pourtant des précepteurs réputés : La Gaucherie dans un premier temps et surtout Palma-Cayet, Morély et Florent Chrestien (BOUCHER J., « Henri IV », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 968).

[3] Il est formé par le sieur de la Brosse à Rosny (BOUCHER J., « Béthune », *in ibid.*, p. 721).

[4] BOITEL-SOURIAC M.-A., *art. cit.*, 2008, p. 33-59.

[5] Elle apprend le latin et le grec, lit les historiens antiques ainsi que les romans de chevalerie. Sa culture religieuse est très étendue et elle parle l'italien et l'espagnol (VIENNOT E., *Marguerite de Valois « la reine Margot »*, Paris, Perrin, 2005, p 28-29). Ses frères reçoivent une formation en équitation, danse, maniement des armes et un enseignement humaniste dispensé par Jacques Amyot (SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 22-23).

[6] En 1581, Henri de La Tour est fait prisonnier alors qu'il participe au siège de Cambrai aux côtés de François d'Alençon qui veut se faire reconnaître protecteur des Pays-Bas. Sa captivité dure deux ans, et il la met à profit pour lire de nombreux ouvrages (voir *infra*, chapitre 4).

[7] DE LA TOUR H., *Mémoires du duc de Bouillon adressez à son fils le Prince de Sedan*, Paris, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p VI. Un autre éditeur, Cuchet, souligne que son éducation a été négligée.

[8] FAGE R., *Un grand seigneur bibliophile : Henri de La Tour d'Auvergne vicomte de Turenne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1908, p. 6.

[9] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 131.

III. Le vicomte de Turenne, un courtisan à la cour des Valois

Si les dix premières années de sa vie occupent à peine 1 % du volume du texte, les dix suivantes en totalisent 28%. Ce n'est pas parce qu'il développe davantage cette période, qui correspond à sa vie de cour, que le texte est plus fiable, mais il a l'avantage d'être moins sibyllin, ce qui facilite le recoupement avec d'autres sources sur la cour des Valois. Les monographies thématiques, souvent animées par une approche comparative à l'échelle européenne – sur le ballet[1], sur la chasse, les cérémonies funèbres[2], les tenues vestimentaires[3] –, ou portant sur les rois, les princes, la famille royale ainsi que les réseaux de clientèle, ont en effet permis de solliciter des sources comptables, règlementaires, diplomatiques ou littéraires peu utilisées jusqu'à présent et donc de renouveler les approches sur la cour des Valois[4]. Cette phase du processus de curialisation en France, après avoir été décriée, d'Érasme[5] aux libelles des guerres de Religion[6], est donc en pleine réévaluation et les choix esthétiques des souverains sont mis en relation avec leurs conceptions philosophiques et leurs projets politiques[7]. Dans cette perspective, quel éclairage les *Mémoires* du duc de Bouillon, écrits une quarantaine d'années après son passage à la cour, apportent-ils ? Trois points attirent alors l'attention : le premier porte sur l'attitude du courtisan, le second sur les événements qui secouent la cour entre 1565 et 1574, le troisième sur le positionnement particulier du vicomte de Turenne qui se rapproche du plus jeune frère du roi Charles IX, François de Valois.

1. *Être courtisan à la cour des Valois*

Après la mort d'Henri II, la cour des Valois a traditionnellement une mauvaise réputation dans les années 1560 qui repose sur un triptyque de reproches concernant le train de vie de la cour, le départ des gentilshommes qui quittent les campagnes pour se rapprocher du pouvoir royal et la prodigalité voire l'immoralité des courtisans[8]. Ces trois critiques se

---

[1] LOUISON-LASSABLIÈRE M.-J., « Brantôme et les danses de cour », Paris, Cour de France.fr, 2008.
[2] SABATIER G., « Les funérailles royales françaises, XVIe-XVIIIe », *in* CHROŚCICKI J. A., HENGERER M. et SABATIER G., *Les funérailles princières en Europe, XVIe-XVIIIe, volume 1 : le grand théâtre de la mort*, Versailles, Centre de recherche de Versailles – Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 17-47.
[3] PARESYS I. et COQUERY N. (éd.), *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*, Versailles, Centre de recherches de Versailles, 2011.
[4] LE ROUX N. et ZUM KOLK C., « L'historiographie de la cour en France », *in* FANTONI M. (éd.), *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012, p. 89-106.
[5] ÉRASME, *Éloge de la folie*, trad. P. de Nolhac, Paris, Flammarion, 1964, chapitre LVI, p. 75.
[6] SOLNON J.-F., *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 158.
[7] CROUZET D., *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
[8] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 154-157.

nourrissent des choix esthétiques des souverains – ainsi l'orientation baroque de la cour sous Catherine de Médicis est jugée de mauvais goût – ou normatifs – en particulier sous Henri III[1]. Elle est présentée comme un lieu de débauche – « escadron volant » aidant – où les tensions entre clans débouchent sur un règne du crime, quand elle n'est pas considérée comme le lieu de la planification du massacre des adversaires protestants. Le renouvellement historiographique sur les guerres de religion permet de remettre en cause la façon d'appréhender les acteurs, leurs relations et le lieu dans lequel ils se rencontrent, la cour[2]. Cette dernière est alors effectivement un espace dans lequel Catherine de Médicis crée des spectacles très raffinés à la mise en scène complexe par la symbolique qui les structure et enrichit leur interprétation[3]. Des fêtes somptueuses et des entrées royales éclatantes sont ainsi organisées à l'occasion du tour de France royal de 1564-1565 dans les différentes villes où la cour fait étape[4]. La reine mère, princesse humaniste à l'éducation très soignée, hérite alors de la tradition des fêtes curiales déployées avec faste sous François Ier et Henri II en maintes occasions[5], qu'il s'agisse de rencontres avec d'autres princes – comme le Camp du Drap d'Or en 1520 aménagé pour rencontrer Henri VIII d'Angleterre[6] –, de mariages princiers – comme celui, déjà évoqué, de 1517 entre Laurent II de Médicis et Madeleine de La Tour d'Auvergne –, de funérailles – celles de François Ier en 1547 ayant été remarquables. Elle accentue encore le raffinement de ces fêtes et ballets[7] car elle est animée d'un grand désir de pacification du royaume qui bascule dans les guerres civiles, la cour devant devenir un lieu de réconciliation[8]. Le roi Charles IX se pose en roi de sagesse et de justice et met tout en œuvre pour désarmer les forces de déstabilisation du royaume[9]. Cependant, la violence politique continue à se déchaîner, suite à la conjuration d'Amboise, en mars 1560, au cours de laquelle des protestants menés par La Renaudie tentent d'enlever le roi Charles IX, alors mineur, pour le soustraire à l'influence des Guise, partisans de l'exclusivisme catholique. Les effectifs mobilisés par les protestants, la peur que suscite l'attaque et la violence traumatisante de la répression – les conjurés, y compris les gentilshommes, sont pendus et leurs corps exposés – ont largement marqué les esprits et révélé ce que des gentilshommes sont prêts à entreprendre au nom de leur devoir de révolte face à des

---

[1] Henri III introduit, dès son retour de Pologne en 1574, des pratiques et des codes nouveaux à la cour qui choquent ses contemporains, habitués au contact familier avec le roi sous François Ier et Henri II. Il en est ainsi de la balustrade autour de la table du roi et de la codification du lever. Henri IV réintroduit ensuite une certaine familiarité à la cour, rompant avec son prédécesseur et condamnant par-là même les choix de ce dernier, avant leur nouvelle application sous Louis XIV (SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 190-193).
[2] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 7-13.
[3] CHATENET M., *La cour de France au XVIe siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002.
[4] BOUTIER J., DEWERPE A., NORDMANN D., *Un tour de France royal : le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.
[5] CLOULAS I., *op. cit.*, 1979, chapitre 2 : « Les leçons de la cour de France ».
[6] MASSIE A., « Les artisans du Camp du Drap d'Or (1520) : culture matérielle et représentation du pouvoir », dans *Encyclo, Revue de l'école doctorale ED 382* (Université Paris Diderot), 2013, p. 55-79.
[7] McGOWAN M., *L'Art du ballet de cour en France (1581-1643)*, Paris, CNRS, 1963.
[8] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 10.
[9] CROUZET D., *op. cit.*, 2008, chapitre 15 : « Troisième acte : le règne d'une *pia philosophia* ».

conseillers étrangers, les Guise, exerçant tyranniquement le pouvoir[1]. Or cet événement n'est qu'une première explosion de la violence qui jusqu'au début du XVIIe siècle va toucher le royaume et contribue à accroître les tensions entre courtisans, lesquelles sont difficilement contenues par le roi et exacerbées par les appartenances confessionnelles divergentes et les projets politiques opposés qui en découlent.

Malgré cette violence et la diabolisation de Catherine de Médicis[2], la cour des Valois est une étape très importante dans l'évolution de la cour de France qui avait déjà connu d'importants changements avec l'avènement des Valois-Angoulême[3] comme le révèlent les mémoires des contemporains[4]. Parmi eux, ceux d'Henri de La Tour se démarquent du jugement négatif généralement porté à l'encontre de cette institution qu'il ne diabolise pas sans toutefois la glorifier puisqu'il témoigne des explosions de violence qui la traversent. Après Chantilly, la cour devient son nouveau cadre éducatif où il noue un rapport affectif avec son précepteur, Rossignac[5], qu'il continue à imiter, comme son grand-père auparavant, et qui le forme aux pratiques de la cour par l'observation :

> « Je demeuray ainsi depuis la dixiesme année jusques à la douziesme environ, prenant ma nourriture à la manière de la cour, conduit et **observé** par mon gouverneur pour me faire **voir** les plus grands de la cour et y **observer** les choses honnestes, me cachant les vicieuses, et où elles étoient **remarquées** de moy, il ne manquoit pas de m'en dire les dangers pour les éviter.
>
> Avec cette **induction** et mon esprit qui estoit assez relevé, **j'observois** non seulement ce qui convenoit à mon âge et aux occupations convenables, mais aux plus sérieuses affaires, ce que je pouvois facilement faire, n'y ayant aucun porte fermée, ny conseil où je n'entrasse, comme un enfant qui avoit bien de la bienvaillance du Roy, de la Reine et de Messieurs.[6] »

Rossignac le forme donc à observer la cour, le positionnement et l'attitude de chacun, ce qui est essentiel dans cet univers d'interdépendances[7]. Cette relation observant-observé est

---

[1] JOUANNA A., *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, chapitre 5 : « Les "Ides de mars" (Amboise 1560) ».
[2] DE LAMAR J., « Catherine de Medici and Her Florentine Friends », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 9, 1978, p. 57-74.
[3] SOLNON J.-F., *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987.
[4] HEPP N. (dir.), *La cour au miroir des mémorialistes 1530-1682*, Actes du Colloque du Centre de Philologie et de Littérature romanes de Strasbourg, 16-18 novembre 1989, Paris, Klincksieck, 1991.
[5] Il est chancelier de l'ordre du roi et gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, note 1, p. 6). Bouillon écrit de lui qu'il « avoit esté nourry page de mon père, un très-honneste et sage gentilhomme, qui avoit un grand soin de moy et de mes mœurs, et lequel j'aymois, honorois et craignois bien fort » (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2).
[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2. En gras, les termes renvoyant à l'usage de la vue.
[7] ELIAS N., *La société de Cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 151.

poursuivie par Mademoiselle de Châteauneuf[1] qui est désignée dès ses treize ans pour être sa « maistresse » selon une coutume qu'il présente comme bien établie :

> « L'on avoit de ce temps-là une coustume : qu'il estoit messéant aux jeunes gens de bonne maison s'ils n'avoient une maistresse, laquelle ne se choisissoit par eux et moins par leur affection, mais, ou elles estoient données par quelques parens ou supérieurs, ou elles-mesmes choisissoient ceux de qui elles vouloient estre servies.
>
> Peu après, je fus à la Cour ; M. le mareschal d'Anville, qui est à présent connestable de France, me donna mademoiselle de Chasteau-Neuf pour maistresse, laquelle je servois fort soigneusement, autant que ma liberté et mon âge me le pouvoient permettre. J'estois soigneux de luy complaire et de la faire servir, autant que mon gouverneur me le permettoit, de mes pages et laquais. Elle se rendit très-soigneuse de moy, me reprenant de tout ce qui luy sembloit que je faisois de mal-seant, d'indiscret ou d'incivil, et cela avec une gravité naturelle qui estoit née avec elle, que nulle autre personne ne m'a tant aidé à m'introduire dans le monde et à me faire prendre l'air de la Cour que cette demoiselle, l'ayant servie jusques à la Saint-Barthelemy, et tousjours fort honorée. Je ne sçaurois désapprouver cette coutume, d'autant qu'il ne s'y voyoit, oyoit ny faisoit que choses honnestes, la jeunesse plus desireuse lors qu'en cette saison de ne faire rien de messeant. Cette coustume avoit telle force, que ceux qui ne la suivoient estoient regardés comme mal appris, et n'ayans l'esprit capable d'honneste conversation : depuis on n'a eu que l'effronterie, les médisances et saletés pour ornement, qui fait que la vertu est mesestimée et la modestie blasmée, et rend la jeunesse moins capable de parvenir qu'elle ne l'a esté de longtemps[2]. »

Cette pratique renvoie à la présentation de la cour comme espace éducatif dans les *Mémoires* du duc de Bouillon et est enchâssée dans sa réflexion sur sa formation mise en parallèle avec les comportements du début du XVIIe siècle. Cuchet, éditeur des *Mémoires*, et Marsollier, biographe du duc de Bouillon, dénoncent cette institution en raison de son immoralité. Elle serait issue de la chevalerie, consistait en une initiation aux bienséances[3] et aurait pris une tournure immorale sous François Ier, processus accentué par Catherine

---

[1] « Renée de Châteauneuf de la maison de Rieux. Elle étoit belle, bien fait, avoit beaucoup d'esprit et il paroit que Turenne en devint sérieusement amoureux lorsqu'il fut un peu plus âgé. Elle fut plus tard la maîtresse déclarée du duc d'Anjou. Elle épousa en premières noces l'Italien Antinotti ; et, l'ayant surpris avec une autre femme, elle le poignarda. Elle se remaria avec Philippe Altovitti, florentin, et devint dame d'honneur de Catherine de Médicis. Papon, dans son *Histoire de Provence*, dit qu'elle conserva à la Cour, par sa beauté, encore plus que par sa naissance, le crédit qu'elle y avoit acquis par ses criminelles complaisances » (DE LA TOUR H., *op. cit.*, édition Petitot, 1823, note 1, p. 64-65).
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 5.
[3] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 10.

de Médicis[1]. Henri de La Tour est le seul à attester de cette pratique, ce qui amène à s'interroger sur sa réalité : est-elle tellement fréquente qu'elle en devient banale et passe inaperçue ? Henri de La Tour en parlerait-il positivement en raison de ses sentiments pour Mademoiselle de Châteauneuf, ce qui expliquerait le caractère ambigu du passage au terme duquel on a du mal à trancher sur la nature de la fonction éducative de cette dernière ? Doit-elle l'initier aux pratiques de la cour et à l'art de la conversation ? Dans ce cas-là, il est étrange qu'elle soit adjointe à Rossignac, dont c'était la mission et l'on ne peut comprendre le mépris infligé à ceux qui ne sont pas confiés à une maîtresse. Cette indication fait penser qu'il s'agit d'un rituel initiatique de formation amoureuse voire sexuelle accompagnant le passage à l'âge adulte dans le monde de la cour, en s'assurant de la virilité du jeune courtisan tout en l'initiant aux pratiques de politesse en vigueur.

Henri de La Tour considère la cour d'abord comme un lieu de formation où il observe les comportements des autres courtisans et les évalue avec Rossignac et Mademoiselle de Châteauneuf. En cela il traduit une caractéristique fondamentale de la société de cour, un courtisan qui ne la pratique pas ne pouvant y réussir[2] car cette organisation sociale se caractérise par sa complexité, elle-même manifestée par les interdépendances[3] entre les différents statuts des personnages dont les règles de préséances et la hiérarchie roi-courtisans sont autant de marqueurs d'évolutions plus ou moins subtiles et rapides. Turenne apprend à y régler son comportement en fonction des situations pendant une décennie, 1565-1574, riche en rebondissements, fruits de la fracture religieuse et de l'irruption de la violence politique entre partis opposés, plus que du machiavélisme souvent prêté aux Valois, et plus spécifiquement à Catherine de Médicis.

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, édition Cuchet, 1789, t. 1, note 2, p. 76-81.

[2] « Il ne s'agit pas de "psychologie" au sens scientifique du terme, mais de faculté, née des nécessités de la vie de cour, de se rendre compte avec précision du caractère, des motivations, des capacités et des limites des autres. Que l'on songe à l'art des hommes d'interpréter les dessous des gestes et expressions de chacun, de sonder les moindres propos entendus pour dégager leur signification, leur dessein secret. […] Cet art curial de l'observation des hommes est d'autant plus réaliste qu'il ne vise jamais à considérer l'autre comme un être recevant ses règles et ses traits de son propre Moi. Dans l'univers de la cour, on regarde l'individu toujours avec ses implications sociales, *dans ses rapports avec les autres*. Ce trait révèle aussi les liens étroits entre l'homme de cour et la société. Mais l'art de l'observation ne s'applique pas uniquement à l'observateur. Nous assistons aussi à la création d'un genre particulier d'*auto-observation* (…). » (ELIAS N., *op. cit.*, 1985, p. 98-99. Les mots en italique le sont dans l'édition originale).

[3] *Ibid.*, p. 151.

2. *Un courtisan passif entre les partis (1565-1572)*

Henri de La Tour mêle des éléments de natures diverses dans son témoignage, aussi bien des anecdotes d'enfance – ses relations et son affection pour son grand-père –, des portraits – Charles IX et son frère François – et des observations qui montrent qu'il pratique, sans forcément en être conscient, un jeu d'interdépendances, dans un contexte historique très tendu, et dans lequel l'observation et la mémoire sont fondamentales. C'est pourquoi, un demi-siècle plus tard il conserve des souvenirs de ses premiers pas à la cour. En cela, il se différencie nettement des auteurs de mémoires cités précédemment, Sully étant alors absent de la cour et ne rencontrant le roi de Navarre qu'en 1572, Agrippa d'Aubigné témoignant surtout de la répression suite à la conjuration d'Amboise et les guerres civiles, mais ne disant pas un mot de la cour[1], de même pour De Thou[2]. Les *Mémoires* du duc de Bouillon constituent donc une source précieuse, malgré leur caractère rétrospectif et le travail de reconstruction des faits. Parce qu'il est l'un des rares mémorialistes à évoquer la cour des Valois pendant les années 1560, sa prise en charge par Melle de Châteauneuf figure parmi les épisodes récurrents de sa vie[3]. Cependant cet épisode n'est pas la seule information qu'on peut tirer de ses *Mémoires* qui sont précieux pour analyser la brutalisation de la cour dont la conjuration d'Amboise est une étape avant l'intensification des années 1565-1574 et qui prend des formes variées – duels, prises d'armes, complots – avant de culminer avec la Saint-Barthélemy précédée de la tentative d'assassinat contre Coligny. Quel est son positionnement dans ce contexte ?

Turenne est introduit par le connétable à la cour à l'âge de dix ans en 1565[4], c'est-à-dire en plein tour de France royal[5] même s'il ne précise ni le jour ni le lieu, alors que ce moment constitue souvent une rupture chez les mémorialistes contemporains[6]. Cela amène à se demander s'il ne commet pas une erreur puisqu'il est sans doute présenté à la famille royale une fois la cour revenue en Île-de-France, soit en 1566. Sinon il se serait souvenu du long voyage entre Chantilly et le lieu de résidence de la cour, et aurait mentionné ce déplacement du roi dans le royaume qui dure deux ans et demi, lui fait parcourir des centaines de kilomètres et faire halte

---

[1] AUBIGNÉ A. d', *op. cit.*, 1854, p. 5-23.
[2] DE THOU J.-A., *op. cit.*, 1734, p. 5-12.
[3] Voir *supra*, introduction.
[4] Aucun témoignage externe ne confirme cette date.
[5] Du 24 janvier 1564 au 1er mai 1566, Catherine de Médicis et Charles IX, soucieux de l'application de l'édit d'Amboise qui clôt la première guerre civile (mars-avril 1562 à mars 1563), emmènent la cour dans un long voyage à travers tout le royaume de France.
[6] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 131.

dans de nombreuses villes[1]. Quoi qu'il en soit, la famille royale fait bon accueil à ce jeune membre du clan Montmorency. Il souligne qu'en 1565 la cour reflète les tensions du royaume :

> « La cour ayant le Roy en minorité[2], la Reine, sa mère, qui se vouloit maintenir au gouvernement de l'Estat de son fils, les factions de M. de Guise qui se formoient, ceux de la religion, se défians et reconnoissans la faute qu'ils avoient faite d'avoir quitté la cour dès les premiers troubles, essayoient de s'y restablir[3]. »

Henri de La Tour est pendant longtemps un courtisan passif et observateur, c'est pourquoi la situation est décrite de façon limpide et Catherine n'est pas encore accusée de dominer ses enfants dans ce passage[4], ce qui constitue une thématique récurrente de l'historiographie de la reine mère[5] qui s'est pourtant toujours présentée comme une épouse fidèle, une mère attentive et une reine conforme aux attentes de son temps[6]. Cela fait plusieurs années que les tensions politiques à la cour et dans le royaume sont grandes puisque dès la mort d'Henri II, catholiques et protestants sont prêts à en découdre[7]. La conjuration d'Amboise, en 1560[8], et le déclenchement de la première guerre civile, en mars 1562, entraînent le déchaînement de la violence alors que Catherine de Médicis et le chancelier Michel de l'Hospital[9] tentent de mettre en œuvre un compromis national pour atténuer la rupture confessionnelle mais échouent lors du colloque de Poissy[10]. Au cours de la première guerre civile, le meurtre du duc de Guise par Poltrot de Méré va longuement empoisonner les relations au sein de la cour, car les catholiques, et surtout les Guise, considèrent qu'il a agi pour le

---

[1] BOUTIER J., DEWERPE A., NORDMANN D., *Un tour de France royal : le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

[2] Il se trompe sur ce point : Charles IX est déclaré majeur lors du lit de justice du 17 août 1563 au parlement de Rouen grâce à un artifice de Catherine de Médicis et Michel de l'Hospital qui ont réussi à faire admettre qu'il suffit que la quatorzième année du monarque soit commencée pour que la majorité soit prononcée.

[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2.

[4] Le regard d'Henri de La Tour sur Catherine de Médicis évolue et le portrait de la mère tyrannique se construit peu à peu.

[5] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2008, p. 13.

[6] CRAWFORD K., « Catherine de Medicis and the Performance of Political Motherhood », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 31, 2000, p. 643-673.

[7] « La date invoquée à l'ordinaire, celle du 1er mars 1562, lors de l'attentat de Vassy, ne recouvre pas grand-chose sur le terrain, sinon qu'alors Catherine de Médicis et Michel de l'Hospital cessent d'espérer une conciliation possible par l'arbitrage royal ; la rupture s'opère le jour où succombe Henri II. » (GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 143).

[8] C'est l'une des motivations de la conjuration d'Amboise (JOUANNA A., *op. cit.*, 1989, chapitre 5 : « Les "Ides de mars" (Amboise 1560) : la prise de conscience politique de la noblesse profonde »).

[9] KIM S.-H., « "Dieu nous garde de la messe du chancelier" : The Religious Belief and Political Opinion of Michel de L'Hopital », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 24, Autumn 1993, p. 595-620.

[10] Ce colloque a lieu en septembre 1561 et réunit des envoyés des églises catholiques et protestantes. Il s'agit, avant la clôture du Concile de Trente, de trouver un compromis français pour le schisme protestant. Dans le Saint Empire, un compromis est élaboré en 1555, la paix d'Augsbourg. La tentative de compromis français échoue, d'où le déclenchement des guerres civiles en 1562.

compte de l'amiral de Coligny et tentent d'empêcher le retour de ce dernier à la cour[1]. En 1565, malgré l'édit d'Amboise et le tour de France royal, les tensions sont toujours très vives entre catholiques et protestants. C'est sur ces entrefaites qu'Henri de La Tour est introduit à la cour. Ses *Mémoires* faisant état des conflits persistants, on peut considérer que le projet de pacification du royaume, voulu par Catherine de Médicis et Charles IX à l'occasion du tour de France royal qui s'achève, est un échec en raison de la persistance des tensions même si, temporairement, la violence n'affleure pas encore.

Le témoignage d'Henri de La Tour est marqué par trois constantes qui révèlent son positionnement au sein de la cour. Il est toujours favorable à ses cousins Montmorency et à leurs alliés, y compris les convertis de la famille. Il est en revanche très hostile aux Guise car ils forment le clan adverse qui a profité de la mort d'Henri II pour s'imposer politiquement en évinçant les Montmorency, bénéficiaires de la faveur sous le règne précédent. Ce sont désormais les Guise qui ont la confiance de Charles IX : « Lors la maison de Montmorency n'avoit plus de faveur, et estoit suspecte à la Reine, mère du Roy, pour la proximité qu'il y avoit entre ceux de Châtillon et elle »[2].

Comme la plupart des courtisans, le vicomte de Turenne s'installe dans un hôtel particulier rue Payenne dans le Marais[3]. Il dispose de sa propre maison :

> « On m'avoit donné un gouverneur nommé Rosignac[4], qui avoit esté nourry page de mon père, un très-honneste et sage gentilhomme, qui avoit un grand soin de moy et de mes mœurs, et lequel j'aymois, honorois et craignois bien fort ; j'eus un escuyer, nommé La Boissière, qui, en l'absence de M. de Rosignac, me servoit de gouverneur, deux pages, un fourrier, un cuisinier, un sommelier, deux laquais et un argentier. Mon tuteur, qui estoit M. de Chavigny, me donnoit 12 000 livres par an pour toute ma despense[5]. »

On peut déduire de cette description qu'il mène un train de vie élevé[6] grâce à ses revenus alors estimés à 70 000 livres[1], ce qui le classe parmi les 274 familles du royaume ayant

---

[1] JOUANNA A., *La Saint-Barthélemy, les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, 2007, p. 51-53.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2.
[3] Cet hôtel était situé dans le même quartier que ceux de nombre de courtisans : Birague, Cheverny, Pinart, Villeroy, Sauve, Cossé, Pons, Estrées, le cardinal de Bourbon, Henri d'Anjou, Guise, Aumale, Nemours et Montmorency, seuls Gondi et d'O ayant choisi de résider près du Louvre et les Nevers sur la rive gauche (BOUCHER J., *op. cit.*, 2007, p. 237)
[4] « Il descendait d'une ancienne famille du Limousin ; il était chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou (Henri III) » (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, note 1, p. 2).
[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2.
[6] « À la même époque, une fille issue de la meilleure noblesse de Bretagne, Claude du Chastel, recevait de son tuteur 3000 livres par an pour sa dépense et celle de ses demoiselles et serviteurs. Les dépenses du jeune Turenne étaient donc d'un niveau exceptionnel. Elles étaient équivalentes à près de la moitié de ce que coûtait en 1561 la maison du futur Henri III, au même âge de dix ans : 25545 livres 18 sols 4 deniers.» (BOUCHER J., *op. cit.*, 2007, p. 237).

des revenus compris entre 15 000 et 100 000 livres[2]. Ces revenus sont une augmentation d'un sixième par rapport à ceux de ses parents, ce qui signifie que Marcelin de Champetières, qui administre sa fortune depuis le château de Joze, le fait avec une grande rigueur et que son choix comme tuteur est celui d'un bon régisseur. Avec de tels revenus, Henri de La Tour est l'un des courtisans les plus fortunés de France car ses revenus le classent au-dessus de la moyenne de ses pairs[3] :

	Revenus en livres
Guy XIX de Laval	> 150 000
La connétable de Montmorency	150 000
Albert Gondi duc de Retz	120 000
Son frère Pierre Gondi évêque de Paris	90 000
La Duchesse d'Épernon	100 000
Anne de Caumont	75 000 à 120 000
La duchesse de Valentinois	86 000
Vicomte de Turenne	**70 000**
La comtesse de la Rochefoucauld	60 000
Douaire assigné à la reine Louise	60 000
Marie de Clèves	40 000 à 60 000
Secrétaires d'État de Henri III	50 000
Ph. Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France	33 000

Tableau 7 : Revenus comparés d'Henri de La Tour et d'autres courtisans[4]

Une telle aisance dans la course aux faveurs à la cour est un atout car il jouit d'un héritage à la fois financier et social[5] qui le met à l'abri, ce qui constitue une caractéristique supplémentaire de son positionnement à la cour. En raison du nombre réduit de logements mis à disposition des gentilshommes dans les résidences royales, il est fort probable que son hébergement soit assuré par ses oncles et cousins Montmorency dans les différents hôtels parisiens qu'ils possèdent rues Saint-Antoine, Saint-Avoye et de la Couture-Sainte-Catherine, le connétable disposant en tant que grand maître et en raison de la faveur dont il bénéficie d'un appartement[6] comme au Louvre en 1566[7].

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 2.
[2] D'après Froumonteau (dans *Secret des finances de France*, paru en 1581), 274 familles touchent entre 15 000 et 100 000 livres de revenus dans le royaume. (BOUCHER J., *op. cit.*, 2007, p. 312-313).
[3] « La plupart des courtisans étaient loin de tels revenus, le rendement alors moyen des terres ne pouvant le leur assurer. » (*ibid.*).
[4] D'après les relations des ambassadeurs (*ibid.*).
[5] Il hérite de la moitié de la compagnie commandée par son père. Le 14 juin 1568, Charles IX et son frère Henri lui écrivent pour l'informer que pour des raisons financières sa compagnie est réduite de cinquante à trente hommes (Archives nationales, R² 51 f° 199 et 201).
[6] CHATENET M., *op. cit.*, 2002, p. 77-80.
[7] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 46-50.

En dehors de quelques courtes périodes, il fréquente la cour jusqu'au printemps 1574 pendant lequel, accusé d'avoir participé à la conjuration de La Mole et Coconat[1], il fuit la région parisienne pour éviter d'être emprisonné sur ordre de Charles IX. Le récit qu'il en fait étant composé à la fin des années 1610, il convient d'être prudent, même s'il permet de dégager les scansions de cette décennie 1565-1574 qui sont caractérisées par la brutalisation des relations qui entraîne de fréquentes ruptures d'équilibre dans les rapports entre les différents groupes de la cour et la famille royale.

Le conflit entre catholiques et protestants ne cesse de prendre de l'ampleur, le rejet des Guise également. En 1566, c'est un événement étranger, l'intervention du duc d'Albe aux Pays-Bas pour y réprimer la rébellion, qui nourrit les soupçons des protestants à l'égard du roi, de sa mère et de la cour. Les huguenots craignent que le duc d'Albe n'intervienne aussi en France contre eux selon un plan concerté avec le roi pendant le tour de France royal au cours d'une entrevue entre le roi, sa mère, et les représentants du roi d'Espagne à Bayonne. Une crainte aussi vive entraîne une nouvelle tentative de séparer le roi des Guise et d'éliminer ces derniers. La surprise de Meaux, à la fin du mois de septembre 1567, provoque le déclenchement de la seconde guerre civile[2]. « ll est à remarquer que tous ceux de ladite maison s'estoient retirés de la cour, afin d'oster l'occasion à ceux de la religion de se servir d'eux pour prétexte de leurs entreprises[3]. » C'est de l'intérieur de la cour que le jeune vicomte voit les événements. Le chancelier Michel de l'Hospital, demeuré fidèle à la ligne politique qu'il suit depuis 1560[4], encourage le roi au compromis afin d'apaiser les protestants et d'éviter la reprise des troubles. Des rumeurs font alors état des déplacements des protestants[5] à proximité du château de Meaux où la cour est installée. C'est pourquoi le maréchal de Montmorency est envoyé à leur rencontre pour négocier et informe son père le connétable de la détermination des rebelles. La suite se déroule dans le plus grand désordre : le roi est prêt à se lancer dans la bataille mais le connétable le retient et organise la sortie de la cour sur Paris avant de poursuivre les rebelles jusqu'à Saint-Denis où il reçoit les blessures dont il meurt, sans empêcher les troupes protestantes

---

[1] Ces deux personnages ont organisé au printemps 1574 un complot pour délivrer Henri de Navarre et François de Valois. Le complot est démasqué, La Mole et Coconat sont arrêtés et exécutés pendant que la répression atteint les autres conjurés.

[2] Le plan retenu est semblable à celui de la conjuration d'Amboise : attaquer la cour, arrêter les Guise, et obtenir du roi leur châtiment. Fin septembre 1567, Louis Ier de Bourbon-Condé tente d'enlever Charles IX et la famille royale réunis au château de Meaux. Henri de La Tour, âgé de douze ans, assiste impuissant aux événements et voit pour la dernière fois son grand-père qui part à la poursuite des troupes protestantes avant de les combattre et de mourir à la bataille de Saint-Denis. (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 3-5).

[3] *Ibid.*, p. 3.

[4] KIM S.-H., *art. cit.*, 1993, p. 595-620.

[5] Nommément le prince de Condé, l'amiral de Coligny, Dandelot et de Mouy accompagnés de leurs hommes.

commandées par Dandelot et par le prince de Condé de faire leur jonction[1]. La seconde guerre civile se termine au mois de mars suivant par le traité de Longjumeau qui rétablit l'édit d'Amboise et donc des conditions très strictes quant à l'exercice de la religion réformée dans le royaume[2].

La fin de l'année 1567 et l'année 1568 sont marquées par les « cérémonies superstitieuses (…) où il me falloit assister[3] » marquant la mort du connétable et par une période de paix qui dure six mois. Cette année-là, le jeune vicomte commence à fréquenter Mademoiselle de Châteauneuf et se rapproche du plus jeune frère du roi, François d'Alençon, même si dans un premier temps, il demeure un courtisan passif et que cette entrée dans la clientèle ne se traduit pas par un engagement politique. Pendant ce temps, les relations entre catholiques et protestants continuent à se dégrader dans le royaume car la paix de Longjumeau est accueillie avec une grande incompréhension. Les catholiques la rejettent, les protestants se défient du prince de Condé qui l'a négociée et se tournent vers Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Quant à Charles IX et son entourage, ils ne sont plus disposés à poursuivre la politique de tolérance menée par Michel de l'Hospital car deux guerres civiles ont déjà éclaté. C'est pourquoi les combats reprennent rapidement et basculent dans le sud-ouest du royaume[4] avec les batailles de Jarnac et Moncontour[5] puis la fuite de Coligny qui mène ses troupes à La Charité-sur-Loire en pillant et dévastant tout sur leur passage[6]. Henri de La Tour ne semble pas prendre position face à ces événements, ou tout au moins il ne se démarque pas des Montmorency. Il semble plutôt être inconscient de ce qui se passe puisqu'avec une dizaine de ses amis, tous jeunes courtisans, tous imprégnés de culture chevaleresque et rêvant de passer des apprentissages à l'action, de la vie de cour à la vie militaire, projettent de rejoindre clandestinement M. de Brissac en Italie[7] afin de se battre sous ses ordres. Les faits d'armes d'Artus de Cossé, promu maréchal de France en 1567[8], sont venus à leurs oreilles. C'est en quelque sorte leur premier complot et ils doivent agir en cachette pour se procurer de l'argent – une soixantaine d'écus – et quatre chevaux. L'un des jeunes conjurés évente l'affaire qui échoue. Même s'il condamne rétrospectivement son imprudence, Henri de La Tour raconte longuement cet épisode dont il tire implicitement deux enseignements : la cour est un milieu

---

[1] MATTHIEU P. , *Histoire des derniers troubles de France, sous les regnes des rois tres chrestiens Henry III, Roy de France, & de Pologne, & Henry IIII, Roy de France & de Navarre*, Lyon, 1595, p. 25-26.
[2] GARRISSON J., *Guerre civile et compromis, 1559-1598*, Paris, Seuil, 1991, p. 162-163.
[3] Il s'agit ici d'un jugement rétrospectif : Henri de La Tour n'est pas encore converti à l'époque et l'idée même de changer de religion ne lui est pas encore venue (voir *infra*, chapitre 4). C'est donc bien l'homme du XVIIe siècle qui juge les cérémonies religieuses de 1567-1568.
[4] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 106-111.
[5] MATTHIEU P. , *op. cit.*, 1595, p. 16.
[6] CRÉTÉ L., *Coligny*, Paris, Fayard, 1985, chapitre 17 : « Le voyage au bout de la nuit ».
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 6.
[8] EL HAGE F., *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau monde éditions et Ministère de la Défense, 2012, p. 130.

dans lequel il est observé de toutes parts mais il est possible de contourner cette surveillance et de recruter des complices comme le valet Philippe ; pour réussir à échapper à cette observation continuelle, le secret est indispensable, donc le choix des partenaires. L'enseignement qu'il ne tire pas, c'est l'aveuglement qu'il partage avec ses jeunes amis sur la situation réelle du royaume, puisqu'il accorde encore beaucoup d'importance à l'Italie alors que tout se joue en France désormais.

De l'année 1570 jusqu'à son retour d'Angleterre courant 1572[1], la situation s'apaise considérablement en raison du projet irénique de Charles IX[2], comme en témoigne le début des négociations pour le mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois[3]. À l'extérieur, Charles IX désire alors réconcilier ses sujets et restaurer la place de la France en Europe en renforçant les alliances avec les puissances protestantes. La cour est toujours itinérante et passe par Mézières, Villers-Cotterêts, Blois et Paris.

Henri de La Tour demeure un courtisan passif et observateur et, après avoir décrit les modalités de sa formation courtisane comme par le passé ou les rebondissements politiques en raison de l'accalmie des années 1570-1572, il évoque les divertissements de la cour qui retiennent alors plus son attention que les enjeux politiques. Il participe aux fêtes organisées à l'occasion des mariages de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche en 1571 puis du duc de Montmorency et du roi de Navarre en 1572. Ces fêtes sont dignes du faste que les Valois sont capables de déployer et célèbrent la paix retrouvée grâce à des spectacles qui accompagnent la publication de l'édit de Saint-Germain. C'est donc dans un étourdissement de fêtes que vivent les courtisans, en particulier lors du mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre, jusqu'au dur réveil de la Saint-Barthélemy, qui ramène pour longtemps les tensions politiques et religieuses au premier plan. Les fêtes ne sont pas les seules activités proposées aux courtisans et Turenne raconte une chasse[4], activité à laquelle Charles IX voue une passion[5], qui s'étale sur plusieurs jours et aboutit à la capture de quatre cerfs à Villers-Cotterêts[6]. Les courtisans se distinguent par la connaissance des armes[7], peuvent faire valoir leur force physique et libérer, de manière codifiée, leur violence en d'autres occasions. Cela permet à ceux

---

[1] Il accompagne alors son oncle Montmorency en ambassade auprès d'Élisabeth Ière.
[2] JOUANNA A., *La Saint-Barthélemy, les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, 2007.
[3]DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 6.
[4] SALVADORI P., *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996.
[5] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 121-122.
[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 7.
[7] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 28-30.

qui ne vont pas à la guerre de s'illustrer à la cour[1]. Le combat à la barrière que Turenne décrit en 1570 remplit cette fonction :

> « Dans la grande salle, sur le haut dais, le Roy avoit fait retrancher cela ; luy avec huict estoit dedans, et comme les parties avoient fait le tour de la salle, elles ressortoient ainsi qu'elles entroient, deux, trois, jusques à cinq dans la salle en mesme temps ; ceux qui estoient dans le camp sortoient, et en formes d'escarmouches se venoient rencontrer dans le milieu de la salle, et là il se rompit des picques et s'y donnoit des coups d'épée ; cela dura quelque espace de temps, jusqu'à ce qu'ainsi qu'en une sortie de ville les assiégeans plus forts rembarrent ceux de la ville ; le Roy se renferma dans son fort, où l'on combattit main à main, et ainsi le combat se finit ayant esté fait par une nouvelle façon qui fut fort belle[2]. »

On peut dégager des étapes dans la joute qui conduisent des escarmouches successives au grand combat final. Dans ce divertissement, la durée compte plus que le fracas des armes. Les règles fixant le comportement des participants sont précises, qu'il s'agisse du nombre de combattants simultanés, des armes employées, des objectifs à atteindre, des limites à ne pas franchir dans l'exercice de la violence. Ce divertissement constitue un exutoire à la violence des courtisans puisqu'ils ont l'occasion, de manière courtoise et disciplinée, de se livrer fictivement à leur principale activité de gentilhomme, la guerre. Elle est de surcroît une occasion pour chacun de participer à une grande séance d'escrime collective car le duel y est inévitable mais ne doit pas faire couler le sang. Chacun peut donc s'entraîner, montrer son adresse et sa persévérance, utiliser les nouvelles armes qu'il a commandées, dans le cadre d'un tournoi transformé en spectacle. De telles pratiques expliquent que la production d'armes et d'armures de parade d'un très grand raffinement confiées aux artistes les plus réputés devient en France un domaine d'excellence pour satisfaire les exigences des courtisans[3] . Les combats n'ayant pas lieu en plein air, les armes à feu ne sont pas utilisées, ce qui confirme le caractère pacifique de l'exercice car contrairement à une figure d'escrime, un coup est vite parti et peut être mal ajusté. Le divertissement peut par ailleurs tourner au règlement de comptes politique, c'est pourquoi Henri de La Tour accuse dans ses *Mémoires* les Guise d'avoir envisagé de tuer Coligny à l'occasion d'une course à la bague, en août 1572, avant de renoncer à le faire pour ne pas indisposer le roi ni susciter la colère des huguenots présents[4].

---

[1] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 140.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838 p. 7.
[3] « Gentlemen's Jewelry », *The Metropolitan Museum of Art Bulletin, New Series*, vol. 32, No. 4, Arms and Armor, 1973 - 1974, p. 100 ; H. NICKEL, « Arms & Armors: From the Permanent Collection », *The Metropolitan Museum of Art Bulletin, New Series*, vol. 49, 1991, p. 20.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838 p. 9.

Ce type de divertissement est à l'image de la brève période de paix entre deux guerres civiles qui s'instaure dans le royaume de France. Le témoignage d'Henri de La Tour s'inscrit dans la durée – une décennie – et il est riche en informations sur les pratiques courtisanes et sur les rebondissements politiques à la cour, mais son recul lui permet de ne pas multiplier les détails, comme dans les dépêches des ambassadeurs qui sont fréquemment utilisées. Les relations entre clans y sont mises en perspective avec la situation du royaume, les violences qui accompagnent les premières guerres civiles et les efforts du roi pour apporter la paix à ses sujets et renforcer les alliances étrangères. Henri de La Tour demeure néanmoins, jusqu'à la Saint-Barthélemy, un courtisan passif qui observe les événements sans entrer dans un parti, même s'il fait partie du clan Montmorency[1] et noue une relation étroite avec François de Valois, ce qui constitue une spécificité de son positionnement au sein du clan Montmorency.

3. Les enjeux du rapprochement avec François de Valois

Ni cette chronique de la cour de Charles IX sur une période d'environ sept ans (1565-1572), ni le statut d'observateur du jeune vicomte de Turenne ne permettent de le différencier du groupe de courtisans dont il fait partie et du clan Montmorency en particulier. Il se distingue en se rapprochant du plus jeune frère du roi, François de Valois, relation qui suscite le courroux de la reine-mère, déçoit les Montmorency en raison de leur lien privilégié avec le roi et provoque des conflits au sein même de la clientèle du duc d'Alençon. Ce rapprochement constitue-t-il une prise de position politique ?

Dès son arrivée à la cour, Henri de La Tour se tourne vers Alençon[2] car il déplore le comportement de Charles IX qui « fut par sa nourriture conduit à divers vices, comme à la cruauté et aux jurements »[3], et apprécie sa proximité d'âge avec François – « ce prince estoit de six mois plus vieux que moy »[4]. Pour le vicomte de Turenne, François est d'abord et avant tout un compagnon de jeu pas trop grossier et leur rapprochement n'implique pas encore de prise de position politique. À ce moment-là, il n'est pas encore devenu le courtisan averti qu'il est par la suite, et ne prend pas conscience que ce rapprochement, même s'il est l'expression d'une amitié enfantine, s'inscrit dans des enjeux politiques qu'il vient perturber, notamment pour l'équilibre des grands clans de la cour. S'il n'est alors pas capable de s'en apercevoir, et s'il est inconscient

---

[1] Ce n'est qu'ensuite qu'il s'engage dans la formation des Malcontents (voir *infra*, chapitre 3).
[2] Cuchet, un des éditeurs des *Mémoires*, relève ce rapprochement qui est condamné par Marsollier, biographe du duc de Bouillon.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2. Les jurons de Charles IX valent des soucis à Henri de La Tour quand il cesse de craindre le fouet de son gouverneur et décide d'imiter le roi. Son oncle Montmorency le désapprouve alors.
[4] *Ibid.*, p. 6.

de la portée de son attitude, il n'en demeure pas moins qu'il est observé, entre autres par les membres de sa famille, et plus encore par le connétable qui finit par intervenir pour remettre dans le rang son petit-fils :

> « Le Connétable qui avoit pour maxime qu'il faloit toujours s'attacher directement au Roy, désapprouva d'abord l'attachement du Vicomte de Turenne pour le duc d'Alençon ; mais comme il ne se défioit pas alors du grand changement qui arriva depuis en la personne de ce jeune Prince ; qu'il s'étoit persuadé d'ailleurs qu'il faloit donner quelque chose à l'inclination des jeunes gens, il ne jugea pas à propos de s'y opposer. Il se contenta de lui dire, que quelque engagement qu'il pût prendre, il ne faloit jamais rien faire contre le service du Roy ; que c'étoit tôt ou tard le parti dominant, & qu'il n'y avoit point de liaison qu'on ne dût rompre dès qu'on s'appercevoit qu'elle pouvoit nous porter à faire la moindre chose qui lui est due.[1] »

Henri de La Tour ne fait nullement mention, dans ses *Mémoires*, du désaveu du connétable et seul son biographe Marsollier qui écrit un siècle et demi après les faits sans préciser sa source, en parle. Cependant même si l'intervention du connétable n'est pas avérée, et qu'elle est peut-être fictive, elle révèle d'abord la surveillance qui pèse sur chaque membre du clan Montmorency, leurs faits et gestes étant rapportés au connétable par des officiers placés à la cour et capables de lui rendre compte de ce qui se passe en son absence[2]. Par ailleurs, le connétable souhaite que les membres de sa famille et de sa clientèle fassent bloc autour de lui afin de servir le roi. En conséquence, ils doivent refuser tout lien qui nuirait à leur obéissance au roi. C'est d'autant plus important pour le vicomte de Turenne, qui est alors encore très jeune et fait ses premiers pas à la cour. Pour lui, ce rapprochement s'explique par leurs affinités et il n'en voit ni les conséquences politiques potentielles ni les tensions suscitées dans la clientèle de François, car son intégration dérange ceux qui en font déjà partie et espèrent en tirer profit.

Henri de La Tour doit ainsi faire face à l'hostilité de M. de Saint-Sulpice à plusieurs reprises. Membre du conseil privé depuis 1563, ce dernier a rempli diverses missions diplomatiques en Espagne[3], devient chambellan de Charles IX, et son épouse est une des dames de Catherine de Médicis. Ils ont à leur charge leurs six enfants ainsi que les frères de Saint-Sulpice et sont confrontés à des problèmes matériels car, tous deux exerçant des charges à la

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p 7.
[2] RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 283.
[3] LÉONARDON H., « Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566, Documents classés, annotés et publiés par Édmond Cabié », Bibliothèque de l'école des chartes, 1904, vol. 65, p. 594-595. MÉRIMÉE E., « Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566 », *Bulletin Hispanique*, 1904, vol. 6, p. 164-165. RIBERA J.-M., « L'entrevue royale de Bayonne (1565), d'après la correspondance de Jean Ébrard de Saint-Sulpice, ambassadeur du roi de France à Madrid », *Annales du Midi*, t. 118, n° 254, avril-juin 2006, p.181-201.

cour, il leur est difficile d'administrer leurs seigneuries pendant les guerres civiles. Ils espèrent donc pouvoir placer deux de leurs fils auprès des membres de la famille royale et en particulier auprès de François de Valois, ce que la charge de chambellan facilite. Pour discréditer le jeune vicomte qui mène grand train, Saint-Sulpice fait croire à Catherine de Médicis qu'il sert d'intermédiaire pour « former de petites intelligences » entre François et les Montmorency, soupçon que les deux jeunes accusés réussissent à lever[1]. Il ne parvient pas à les séparer mais est promu gouverneur du duc d'Alençon en 1569 et réussit finalement à placer trois des siens – son frère et deux de ses fils – auprès de ce dernier. Leurs relations se détériorent rapidement par la suite, ce qui ne l'empêche pas de continuer à bénéficier avec ses fils de la faveur royale sous Charles IX comme sous Henri III[2].

Henri de La Tour dénonce alors l'attitude de Catherine de Médicis « qui ne s'estudioit qu'à posséder ses enfans, et luy sembloit ne le pouvoir si bien faire qu'en les tenant en jalousie avec leurs frères, et en mefiance avec leurs serviteurs »[3] qui prend prétexte de l'assistance prêtée par Henri de La Tour au jeune François atteint de la petite vérole, pour mettre en garde ce dernier[4]. Moins que l'expression de la mainmise d'une mère tyrannique et machiavélique, on peut y voir un réflexe de la reine-mère dans sa fonction d'arbitre de la cour dont les équilibres sont perturbés par le rapprochement de Turenne et de François de Valois qui renforce les liens de ce dernier avec les Montmorency, ce que Catherine rejette pour ôter tout rôle politique à son cadet. Elle cherche donc à mettre un terme à ce qui introduit un déséquilibre. Cette dimension sociale et politique des rapports de forces au sein de la cour est ici gommée par le regard rétrospectif qui présente Catherine de Médicis comme une femme monstrueuse et qui est largement tributaire de la déformation de son image après la Saint-Barthélemy.

À partir de 1572, c'est un autre membre de la famille royale, Henri duc d'Anjou, l'autre frère du roi, qui approche le vicomte de Turenne, et tente de le faire basculer dans son propre réseau de clientèle sans y parvenir[5]. En dehors du refus de Turenne, cette démarche ne semble pas avoir suscité la moindre réaction, ni de Catherine, ni des Montmorency. Si cette tentative provoque peu d'intérêt, c'est en raison de son échec et du prestige d'Henri d'Anjou car, en tentant de se rallier Henri de La Tour, il ne remet pas en cause les grands équilibres de la cour tout en renforçant sa propre clientèle.

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 6. Il est possible que M. de Saint-Sulpice ait développé une certaine jalousie vis-à-vis du jeune vicomte dont les revenus étaient élevés et qui menait grand train.
[2] BOUCHER J., « Saint-Sulpice » *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1271-1274.
[3] Ici commence à apparaître un des premiers jugements hostiles à l'encontre de la reine mère, avec la reprise d'un thème structurant de la vulgate sur ce personnage.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 6.
[5] *Ibid.*, p. 8.

À travers ces conflits avec M. de Saint-Sulpice, Catherine et Henri d'Anjou, Henri de La Tour apparaît comme un personnage important de la cour de Charles IX : craint par les uns, désiré par les autres dans leur clientèle, Henri de La Tour en fin observateur se sait lui-même observé. Il amplifie certainement son importance à la cour puisqu'il n'a alors que quinze ans, mais il semble bien que, sans focaliser l'attention de manière continue, son appartenance à un réseau de clientèle ou à un autre peut, à certains moments, susciter des tensions, même s'il y a lieu de penser que la clientèle de François de Valois ne se constitue pas en parti avant la Saint-Barthélemy[1]. Ces crispations restent cependant bien faibles si l'on tient compte de celles qui traversent la cour et qui engagent la politique à mener à l'égard des alliés du roi, de l'Espagne, et des huguenots. En 1571, par exemple, le grand enjeu est l'intervention française dans les Flandres, voulue par Coligny qui est de retour à la cour, et rejetée violemment par les Guise[2].

Il n'en reste pas moins que ces tensions courtisanes révèlent la force des relations entre François de Valois et le vicomte : « Il me prit en singulière amitié et moy luy, l'aymant et affectionnant, non comme frère de mon Roy, mais autant ou plus que personne qui fut, d'autant que j'ay passé plusieurs années près de luy, et en divers âges et diverses saisons[3]. » Leur amitié survit aux hostilités familiales et aux tracasseries courtisanes multiples et n'est finalement rompue à l'initiative du vicomte de Turenne qu'en 1576. Elle s'explique par le souci de François de se constituer, même s'il est le plus jeune frère du roi, un réseau indépendant à la cour et si possible concurrent de son frère Henri[4]. Pour Henri de La Tour, c'est une occasion d'être en première position dans un réseau qui, pour être secondaire, n'en est pas moins intégré et présent à la cour. Et surtout, cela lui assure une relation privilégiée avec un membre de la famille royale, ce qui n'est pas négligeable dans une cour traversée par de violents conflits entre les Guise et les Montmorency. Le choix de François offre moins de garanties de succès que celui du roi, auquel Henri de La Tour fait aussi la cour[5], mais permet de ne pas se fermer la route desdites « chances de puissance »[6]. Un tel choix manifeste-t-il par ailleurs une prise d'autonomie de la part du vicomte ? Ses aïeux, depuis deux générations au moins, sont toujours passés par le canal exclusif des Montmorency pour s'approcher du roi, ce qui a accéléré leur promotion sociale et politique, Henri de La Tour pourtant élevé par le connétable joue ses atouts personnels en misant sur François de Valois pour disposer d'un lien direct avec la famille royale, sans passer par le biais des Montmorency. À très long terme, cela va conduire à une

---

[1] Voir *infra*, chapitre 3.
[2] CRÉTÉ L., *op. cit.*, 1985, p. 406-430.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 5.
[4] Pour Marsollier, cette volonté de créer un réseau indépendant s'explique uniquement par la jalousie de François envers ses frères.
[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838,p. 7.
[6] L'expression est de Norbert Elias dans *la Société de cour*.

véritable autonomisation du vicomte, processus dont les effets sont réellement perceptibles au début du XVIIe siècle[1].

[1] Voir *infra*, chapitre 11.

Conclusion

Le projet n'a pas été ici de rechercher dans les événements de son enfance la source des caractéristiques d'Henri de La Tour à l'âge adulte mais de dégager les grandes caractéristiques de son éducation. On peut dire que son enfance est un temps d'amorce de la différenciation qui s'opère progressivement entre lui et ses parents. Un tel processus ne s'explique pas en l'occurrence par des motifs psychologiques car il n'a pas connu ses parents et ne cherche donc pas à agir différemment d'eux par rejet. Ce qui semble avoir une influence déterminante sur le jeune vicomte de Turenne, c'est l'éducation qu'il reçoit de son grand-père maternel, parce qu'elle inclut deux importants facteurs de différenciation. Il est d'abord le premier des rejetons de la branche cadette des La Tour d'Auvergne à ne pas avoir été élevé par ses parents dans la vicomté, et son grand père a d'autre part décidé de l'élever pour en faire un courtisan membre du clan Montmorency, et non un vicomte de Turenne, serviteur du roi et administrateur de ses domaines. Les choix du connétable ont donc une grande importance pour expliquer les différences entre le jeune vicomte et ses parents.

Ses *Mémoires*, même s'ils sont un récit rétrospectif, rendent compte des évolutions considérables qui le distinguent de ses aïeux paternels. Ils mettent aussi en valeur les différentes scansions de la vie de la cour entre 1565 – date de son introduction – et 1574 – date de son départ. Ces scansions souvent marquées par la violence révèlent les jeux de bascule dans l'influence qu'exerce chacun des clans de la cour – et plus particulièrement les Guise et les Montmorency – sur le souverain ainsi que leurs recompositions internes. Turenne demeure, malgré son rapprochement avec François de Valois, un jeune courtisan passif et observateur. Sa participation à la vie de cour est principalement marquée par les fêtes et divertissements dont il rend compte fréquemment dans son récit. Mais le temps de l'observation prend fin avec la Saint-Barthélemy qui constitue une violente rupture et interdit par la suite la passivité à la cour comme l'absence d'adhésion véritable aux partis qui la composent.

Chapitre 3 : Turenne et les Malcontents (1572-1574)

La Saint-Barthélemy est habituellement présentée comme une rupture profonde quelle que soit la perspective retenue[1], que l'interprétation des guerres civiles soit religieuse – avec l'étude des réactions que le massacre suscite chez les catholiques comme chez les protestants[2] – ou politique – avec l'émergence de nouveaux courants de pensée politique comme les Malcontents et les monarchomaques[3]. Même si l'on suit des itinéraires personnels, l'événement introduit pour les individus un bouleversement si profond qu'un retour au *statu quo ante* est impossible, comme en témoignent leurs mémoires, et qui marque durablement la façon de les représenter : la présentation de Catherine de Médicis en tant que femme dominatrice, machiavélique et perverse est étroitement lié aux réactions des protestants qui voient dans le mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre un piège tendu afin de faciliter le massacre[4].

La démarche biographique permet précisément de comprendre les conséquences d'un événement de grande ampleur dans un parcours individuel. Si le pari biographique revient à écrire une vie, il implique d'en connaître les rebondissements, ce qui permet d'explorer, dans la courte durée de l'événementiel, les relations entre un homme et son temps : comment Henri de La Tour a-t-il réagi à cet événement à la fois pendant les faits et sur le long terme ? Quels éléments permettent d'expliquer son attitude ? Son basculement progressif dans le parti des Malcontents permet-il d'en étudier la genèse ? C'est ce processus de maturation et de positionnement qui sera étudié maintenant autour de son rapport à la Saint-Barthélemy, sans pour autant tomber dans le piège qui consisterait à dire que ses premières expériences politiques ont définitivement marqué son destin, ce qui reviendrait adopter une posture téléologique. Il s'agit donc moins ici d'étudier les années 1572-1574 comme un moment fondateur que de dégager les grands traits de son attitude pendant une période de fortes tensions politiques et de la mettre en perspective avec sa prise d'armes aux côtés de Damville, de Navarre et du parti protestant de 1574 à 1589[5]. Face aux événements, quelle posture idéologique adopte-t-il et quels moyens met-il en œuvre pour la faire valoir ?

---

[1] JOUANNA A., *La Saint-Barthélemy, les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, 2007.
[2] CROUZET D., *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
[3] JOUANNA A., *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013, chapitre 9 : « Les Malcontents contre le pouvoir absolu ».
[4] SOLNON J.-F., *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2008, p. 13-14.
[5] Voir *infra*, deuxième partie : le lieutenant de Navarre.

D'Henri de La Tour face à la Saint-Barthélemy, on retient surtout cette formule tirée de ses *Mémoires* : « Je ne fus ni massacré, ni massacreur[1]. » Il est ensuite mentionné aux côtés du duc d'Alençon et du roi de Navarre au siège de La Rochelle pendant le printemps 1573, lors de la formation du parti des Malcontents, et enfin dans les complots du printemps 1574 pour permettre l'évasion des princes retenus à la cour[2].

Les sources mobilisées pour cette étude sont principalement ses *Mémoires*, jusqu'à présent sollicités de façon ponctuelle, alors que les années 1572-1574 en occupent le quart du volume, ce qui incite à procéder à une analyse approfondie de la rupture qu'introduit la Saint-Barthélemy dans la vie du jeune vicomte et que le duc de Bouillon vieillissant a retranscrite dans son œuvre. En dehors des *Mémoires*, sa déclaration de prise d'armes à la fin de l'année 1574 permet de saisir, par comparaison avec celles de son oncle Montmorency-Damville et de François d'Alençon, les principaux motifs de son opposition au pouvoir royal[3].

L'événement parisien et la rupture qu'il introduit dans la vie du jeune vicomte de Turenne sont étudiés à travers quatre étapes présentées consécutivement et en réalité étroitement corrélées dans ses *Mémoires*[4] : l'ambassade en Angleterre de juin 1572 et la Saint-Barthélemy au cours desquelles il est avant tout un observateur, puis il s'implique dans le mouvement des Malcontents pendant le siège de La Rochelle et la conjuration des jours gras. Ces quatre étapes révèlent une évolution de son attitude à l'égard de la politique royale marquée au début par sa confiance dans les projets iréniques de Charles IX, puis par l'incompréhension face au massacre avant de basculer dans une opposition politique d'autant plus farouche qu'elle le conduit au complot.

---

[1] DE LA TOUR H., *Mémoires de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, première série, t. XI, annotations par Michaud et Poujoulat, chez l'éditeur du commentaire analytique du Code Civil, Paris, 1838, p. 9.
[2] BABELON J.-P., *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, chapitre 9 : « L'otage. 1572-1575 ».
[3] JOUANNA A., « Un programme politique nobiliaire, les Mécontents et l'État (1574-1576) », *in* CONTAMINE P. (dir.), *L'État et les aristocraties, XIIe-XVIIe siècles, France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 248-277.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 8-21.

I. Bouillon face à la Saint-Barthélemy

Plus de quatre siècles ont passé mais la logique de l'événement semble insaisissable : comment est-on passé en quelques jours du mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, événement dynastique, destiné à ramener la concorde civile entre les sujets protestants et catholiques du roi de France, au plus violent massacre de calvinistes de toutes les guerres civiles[1] ? Ce coup de théâtre a laissé dans l'incompréhension à l'époque témoins, acteurs et survivants qui ont ensuite forgé des interprétations radicalement divergentes, lesquelles ont longuement brouillé les pistes pour les historiens au cours des siècles suivants. Il est rarement possible de mettre en perspective le récit d'un témoin et nombre de ces récits sont rétrospectifs. Sully, par exemple, écrit après 1611, soit quarante ans après les faits, et raconte sa rencontre avec Henri de Navarre qui précède immédiatement le massacre. Henri de La Tour écrit à la même époque et son récit de la Saint-Barthélemy est intégré à la chronique de la brutalisation de la cour dont il commence à parler en 1565. Le massacre est évoqué après le récit de l'ambassade du duc de Montmorency en Angleterre à laquelle Henri de La Tour participe. L'ambassade, le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, l'attentat contre Coligny, le massacre, forment à ses yeux une chaîne impensable d'événements qui, au niveau individuel, pose deux questions : comment admettre que la politique de pacification voulue par le roi ait échoué d'une manière si spectaculaire ? Comment interpréter la rupture que constitue la Saint-Barthélemy ?

1. L'ambassade anglaise, ou le grand projet irénique du roi

Le temps de paix ouvert en France à partir de l'année 1570 se traduit dans l'apaisement des tensions à la cour et l'activité diplomatique déployée par Charles IX. Pourtant, le royaume demeure une poudrière car le souvenir persistant des violences réciproques nourrit l'incompréhension. En effet, les calvinistes se méfient des intentions du roi ; quant aux catholiques, ils trouvent choquantes les dispositions de la paix de Saint-Germain assouplissant les restrictions imposées aux calvinistes et leur octroyant des places de sûreté. Ni les uns ni les autres ne sont prêts au compromis. Or, parce que le royaume est pacifié, Catherine de Médicis et Charles IX veulent renforcer les liens avec leurs alliés, en particulier les puissances protestantes, Angleterre en tête, face à l'Espagne dont les prétentions inquiètent. Cette activité diplomatique vise à réaliser le grand dessein de paix de Charles IX qui souhaite à la fois la paix dans son

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, introduction.

royaume, par l'amnésie volontaire imposée par le premier article de l'édit[1] et par des mariages biconfessionnels, notamment celui du roi de Navarre avec la princesse Marguerite de Valois, ainsi qu'une position renforcée de la France face à l'Espagne en raison du renouvellement des alliances conclues avec l'union d'Élisabeth Ière et d'un fils de la Maison de France[2]. La cour d'Angleterre est confrontée exactement aux mêmes problèmes diplomatiques que Charles IX et les deux grandes questions qui agitent le conseil privé de la reine sont précisément l'opportunité d'une intervention anglaise aux Pays-Bas et le mariage d'Élisabeth Ière[3]. Il s'agit moins ici de se demander si ce projet peut réussir alors qu'une grande partie des sujets de Charles IX est prête à se battre de nouveau pour mettre fin à la division religieuse, que d'étudier le positionnement d'Henri de La Tour dans une situation à rebondissements dont l'ambassade est une première étape, afin de saisir la logique qui le fait basculer dans le malcontentement et de déterminer en quoi ses réactions sont ou non conformes à celles de ses contemporains.

Dans le cadre de ce grand projet de concorde, associant diplomatie et mariages, le traité de Blois est signé le 19 avril 1572 pour mettre en place une alliance défensive entre la France et l'Angleterre et ouvrir la voie au mariage d'Henri de Valois avec Élisabeth Ière. Cette alliance paraît d'autant plus importante que la situation en Europe a rapidement évolué et fait craindre que l'Espagne ne devienne plus puissante encore qu'elle ne l'est déjà après la victoire de la Sainte-Ligue contre les Turcs à Lépante, au sud de l'Europe, et la reprise du conflit entre les troupes catholiques de Philippe II et les protestants des Pays-Bas. S'il n'est pas possible pour le roi très chrétien d'émettre la moindre critique quant à la victoire de Lépante qui honore son rival espagnol et en fait un champion de la chrétienté, la situation des Pays-Bas attire d'autant plus son attention que l'amiral de Coligny conseille une intervention française au profit des protestants[4] – qui sont déjà aidés officieusement par Charles IX. Un tel projet risque de déclencher une guerre ouverte avec l'Espagne que ne désirent ni Philippe II ni Charles IX, même s'ils prennent des mesures de renforcement des dispositifs militaires aux frontières[5]. C'est précisément pour éviter le conflit et sortir de l'opposition frontale entre la France et l'Espagne que le renforcement des alliances devient plus que jamais une nécessité. Afin de discuter de la mise en œuvre des clauses du traité de Blois, le duc François de Montmorency est envoyé en ambassade en Angleterre du 8 au 27 juin 1572, accompagné par René de Birague, Sébastien de l'Aubépine, Paul de Foix et Henri de La Tour pour traiter de l'intervention aux Pays-Bas et du projet de mariage. Le récit qu'en fait le vicomte est laconique, et centré uniquement sur lui-même :

---

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 29-30.
[2] *Ibid.*, chapitre 2 : « Le jeu matrimonial et international », p. 61-98.
[3] RUGGIU J.-F., *L'Angleterre des Tudors aux premiers Stuarts, 1509-1660*, Paris, Sedes, 1998, p. 32-34.
[4] DE LAMAR J., « Catherine de Medici and Her Florentine Friends », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 9, 1978, p. 69-71.
[5] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 81.

> « Après ses nopces, M. de Montmorency fut ordonné pour aller en Angleterre jurer l'alliance avec la Reine ; je m'y en allay, où je receus toutes sortes d'honneurs et bonne chère de cette grande et sage princesse, qui avoit une grande cour dans cette belle et florissante ville de Londres. Cette grande princesse commençoit à me donner des arres des grandes obligations que vous, mon fils, et moy avons de porter à sa mémoire, ainsi que vous l'entendrez par la suitte du discours de ma vie[1]. »

Le seul intérêt qu'il retient de cette ambassade est donc la naissance d'une relation de longue durée avec la reine d'Angleterre. Sur ce point, on peut se demander si Bouillon se trompe ou s'il cherche à duper son lecteur puisqu'il n'est alors qu'un jeune homme catholique de dix-sept ans qui accompagne son oncle en ambassade. S'il est sûrement bien accueilli comme les autres membres de la délégation, diplomatie oblige, ce n'est pas de 1572 que date sa relation privilégiée avec la reine, qui est pourtant effective. Une telle affirmation présuppose des affinités immédiates entre les deux personnes, or leurs échanges épistolaires ne commencent qu'en 1591, soit près de vingt ans plus tard. C'est donc plutôt à cette époque qu'il faut chercher les origines de leur relation. Henri de La Tour est alors envoyé par deux fois en ambassade en Angleterre pour le compte d'Henri IV, en 1590-1591 puis en 1596, pour renforcer l'alliance anglaise et solliciter des renforts. Ce sont ces deux séjours plus que celui de 1572, qui expliquent le soutien inconditionnel d'Élisabeth Ière – jusqu'à sa propre mort en 1603 – à son égard lorsqu'il est impliqué dans la conjuration du maréchal Biron et doit se réfugier à Sedan de 1602 à 1606. Parce que les *Mémoires* sont destinés à son fils, Henri de La Tour renforce l'ancienneté réelle de la relation privilégiée avec Élisabeth Ière qui devient un des éléments de la mémoire de la famille. C'est aussi le révélateur d'une caractéristique du duc de Bouillon dans les années 1600 : alors que la plupart des grands ont dû renoncer aux contacts avec l'étranger à l'occasion des affaires qui ébranlent la cour dans les années 1600 – exécution de Biron, procès de la marquise d'Entragues –, Bouillon demeure un prince souverain exerçant sa propre diplomatie et entretient une correspondance abondante avec tout un réseau de princes étrangers, principalement protestants[2], que le destinataire des *Mémoires*, son fils aîné, est voué à intégrer tôt ou tard.

Contrairement aux passages précédents de ses *Mémoires*, entre autres ceux consacrés à la cour des Valois, Henri de La Tour ne présente pas cet épisode comme un temps d'apprentissage particulier. Il semble plutôt que ce voyage constitue pour lui une sorte de parenthèse dans sa vie de courtisan sollicité pour entrer dans différentes clientèles, puisque, dès son retour, Henri d'Anjou tente à nouveau de le faire basculer dans la sienne[3]. C'est pourtant la

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 8.
[2] Voir *infra*, chapitres 11 et 12.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 8-9.

première fois qu'il quitte le royaume de France et qu'il participe à une ambassade. Son oncle désire peut-être parfaire sa formation en lui faisant exercer ses talents de courtisan, et notamment son sens de l'observation, par la fréquentation d'une cour étrangère dont les règles de fonctionnement sont différentes et dans un pays en paix. Il est bien conscient que, par son rang et son éducation, le jeune Turenne exercera probablement les fonctions d'ambassadeur, c'est pourquoi il lui permet de découvrir les différents moments d'une ambassade. Les cérémonies se succèdent en effet, depuis celle d'ouverture pour laquelle sont construites des salles de fêtes provisoires en bois décorées de fleurs, de branchages et de tapisseries[1], jusqu'à la cérémonie de clôture au cours de laquelle le duc de Montmorency est décoré de l'ordre de la Jarretière en raison de ses éminentes qualités et des services qu'il a rendus[2]. Une ambassade se caractérise surtout par de longues séances de négociation – rapportées par Le Laboureur[3] – entre les représentants du roi et les conseillers de la reine qui échangent les arguments et les réfutent. Par moment, la reine s'implique directement dans les négociations, en l'absence de ses conseillers, en particulier sur les points de crispation des discussions. Ainsi le 24 juin, elle reçoit le duc de Montmorency dans sa galerie pour un échange sur l'exercice de la religion catholique en Angleterre. La galerie, innovation architecturale de la Renaissance, permet au prince de se retirer pour un tête-à-tête avec un hôte de marque car c'est un espace dans lequel seul le prince et ceux qu'il invite sont autorisés à pénétrer. Répandue en France, d'Écouen[4] à Fontainebleau[5], la galerie est un espace important de la vie de cour et, ici, des négociations diplomatiques, en particulier sur un sujet aussi épineux que le catholicisme dans l'Angleterre d'Élisabeth Ière. Si Henri de La Tour n'a pas suivi son oncle lors de cet entretien, ce dernier lui a probablement expliqué l'importance que peut avoir ce type de négociation au cours d'une ambassade. L'oncle poursuit ici avec son neveu le modèle éducatif mis en œuvre depuis une dizaine d'années, fondé sur l'observation, l'explication des attitudes et l'imitation.

En raison du laconisme du duc de Bouillon, confiné au rôle d'observateur qui est le sien à la cour, il est nécessaire de recourir à la narration de cette ambassade par Le Laboureur pour comprendre le déroulement concret des négociations qui ont lieu à Londres et sont menées en français, Élisabeth Ière traduisant en anglais pour ses conseillers. Les négociations sur les échanges commerciaux sont celles qui avancent le plus, les Anglais obtenant en France les privilèges déjà acquis à Bruges, Anvers et Bergen, car leurs implications politiques sont les moins importantes. Pour les autres objets de la discussion, deux grands points d'achoppement

---

[1] DUCHEIN M., *Élisabeth Ière*, Paris, Fayard, 1992, p. 381.
[2] *Ibid.*, p. 424.
[3] LE LABOUREUR, *Sommaire discours…*, publié in *Mémoires du duc de Bouillon*, édition Cuchet, t. 1, note 5 p. 137-197.
[4] La fameuse galerie d'Amour et Psyché, dont les vitraux sont exposés au château de Chantilly, était aménagée au deuxième étage du château d'Écouen.
[5] Avec la galerie de Diane aménagée sous François Ier.

apparaissent rapidement et persistent, à savoir la situation internationale d'abord, dont la reine se montre fort préoccupée, et la question du mariage avec un prince de la maison de France. Les ambassadeurs présentent à la reine un portrait de François de Valois[1] et insistent sur ses qualités intellectuelles[2], mais les conseillers de la reine restent divisés et opposent des arguments de nature variée dont l'examen ralentit considérablement les négociations. La différence confessionnelle des deux futurs époux est un problème crucial – le conseil rejetant la célébration d'une messe –, bien plus que la considération de l'écart d'âge, Élisabeth ayant trente-neuf ans et Alençon dix-sept. En réalité, pendant l'ambassade et après cette dernière avec la venue de La Mole envoyé par François d'Alençon auprès d'Élisabeth, la reine est de plus en plus séduite par l'idée de ce mariage et les oppositions ne cessent de s'effacer jusqu'au 25 août 1572, jour du départ de La Mole[3]. Or, la veille, à Paris, Henri de La Tour, rentré entre-temps en France, assiste au massacre qui sonne le glas du rêve irénique du roi.

2. La Saint-Barthélemy : le rêve irénique brisé

Après le retour de l'ambassade de François de Montmorency, le vicomte de Turenne est choyé par les princes pendant que la situation se dégrade de nouveau aux Pays-Bas[4]. Cela n'empêche pas Catherine de Médicis et Charles IX malgré les obstacles qui se présentent – la dispense pontificale pour consanguinité et différence de religion n'ayant pas été obtenue dans les temps – d'organiser à partir du 18 août des fêtes somptueuses pour le mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre qui doit être la clé de voûte du projet irénique du roi[5]. Ce sont précisément ces fêtes et le faste déployé à l'occasion qui constituent le grand mystère de la Saint-Barthélemy que les acteurs et témoins de l'événement comme les historiens examinent toujours : quel est le lien logique entre la paix célébrée le 18 août et le massacre du 24 août[6] ?

---

[1] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1992, p. 424.

[2] Les ambassadeurs insistent sur le fait qu'il est « plus modéré ès demandes de ceux de la Religion, qu'il est plus éloigné de la Couronne » (LE LABOUREUR cité *in Mémoires du duc de Bouillon*, édition Cuchet, t. 1, note 5 p. 182-183).

[3] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1992, p. 424-425. Catherine de Médicis était très soucieuse de ce projet de mariage : la veille de la Saint-Barthélemy elle écrivait à Élisabeth Ière à ce sujet (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 111).

[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 9.

[5] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 10-12.

[6] Les cérémonies autour du mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois sont magnifiques même si la plupart du temps elles ne sont pas étudiées pour elles-mêmes et constituent un prélude au massacre (pour ces dernières, voir BABELON J.-P. , *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982 p. 179-183 ; VIENNOT É., *op. cit.*, 2005 p. 58-61 ; LE ROUX N., *op. cit.*, 2009 p. 134-135).

Cette question fondamentale explique et justifie toutes les interprétations de l'événement depuis plus de quatre siècles[1].

Quelques jours plus tard, le 22, l'amiral de Coligny est la cible d'un attentat à l'arquebuse dont il ressort blessé[2]. Rapidement les noms des commanditaires présumés de l'assassin circulent, notamment ceux de Catherine de Médicis, du duc de Guise, du roi d'Espagne. Maurevert, auteur du coup de feu contre l'amiral, faisant partie de la maison des Guise, ces derniers sont particulièrement l'objet des accusations des huguenots, ce qui les met dans une situation difficile, d'autant que le roi a promis de châtier les coupables[3]. Les protestants poussent leur exigence de justice jusqu'à menacer le roi de faire justice eux-mêmes s'ils n'obtiennent pas satisfaction, ce qui ravive les soupçons du roi quant à leur capacité à lui obéir et le blesse en tant que justicier suprême dans le royaume. C'est pourquoi il décide, le 23, d'éliminer les chefs protestants en exerçant sa justice extraordinaire, donc sans jugement préalable, contre Coligny au prétexte qu'ils sont sur le point de déclencher un complot contre le roi[4]. Si les historiens sont encore partagés sur les motivations du roi et de son conseil[5], le déroulement des événements est l'objet d'un consensus, même s'il n'est pas possible de donner des horaires précis pour chacune des deux Saint-Barthélemy, car l'événement est double. La première, c'est l'élimination des chefs protestants qui est exécutée dans la nuit du 23 au 24 août au domicile de l'amiral, rue de Béthisy[6], mais aussi au Louvre où sont logés des gentilshommes

---

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 12-19.

[2] *Ibid.*, chapitre 3 : « L'attentat contre la paix », p. 99-126.

[3] Cependant, son appartenance à la maison des Guise et son utilisation de leurs réseaux pour perpétrer l'attentat ne signifient pas qu'ils en sont les commanditaires : il peut avoir agi de son propre chef (i*bid.*, p. 106-113).

[4] C'est ce que rapporte Jean le Charron, prévôt des marchands en exercice : convoqué au Louvre par le roi pour recevoir les ordres de maintien de l'ordre dans la capitale pendant l'exécution des chefs protestants, il aurait immédiatement appris l'existence de ce complot et Charles IX aurait parlé des menaces des protestants à son encontre. Le jugement n'intervient qu'en octobre (GARRISSON J., *La Saint-Barthélemy*, Bruxelles, Éditions complexe, 1987, p. 95).

[5] Certaines explications insistent sur la dimension religieuse de l'événement (CROUZET D., *La nuit de la Saint-Barthélemy, un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 2010), sur sa dimension politique (thèse du coup de majesté ou « massacre politique » : le roi redevient libre de choisir la politique qu'il veut mener en éliminant les chefs protestants, JOUANNA A., *op. cit.*, 2006, p. 470-471) ou sur sa dimension émotionnelle (la peur devenant le moteur de l'événement, BERNARD M., *Écrire la peur au temps des guerres de religion, une étude des historiens et mémorialistes contemporains des guerres civiles en France (1562-1598)*, Paris, Hermann, 2010).

[6] Au cours des différentes journées parisiennes de l'époque moderne – exception faite de la Révolution –, peu de cadavres ont subi le sort de celui de Coligny à l'exception notable de Concini après sa chute en 1617. L'amiral est l'une des premières victimes de la Saint-Barthélemy alors même qu'il est blessé : « Le corps de l'amiral avait été abandonné dans la cour de son logis. La populace s'en empara, lui coupa les mains, la tête, l'émascula. Il fut traîné dans la boue, jeté dans le fleuve. Le lendemain, lundi, il fut repêché pour être pendu par les pieds au gibet de Montfaucon. Quelques émeutiers allumèrent un feu sous le cadavre, bûcher improvisé qui ne put consumer ses restes parce que, dirent ses contemporains, il fallait que tous les éléments prissent part à son supplice. Quelques jours plus tard, des serviteurs de François de Montmorency allèrent de nuit détacher le corps et le transportèrent à Chantilly dans un cercueil de plomb. » (CRÉTÉ L., *op. cit.*, 1985, p. 433). La similitude avec Concini est complétée par la thèse, largement diffusée à l'époque, selon laquelle l'amiral est l'auteur d'une conspiration contre la famille royale. La condamnation dont il est l'objet n'est levée qu'à l'avènement d'Henri IV. Concini comme

huguenots et dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés où beaucoup d'entre eux résident[1]. Le bruit suscité en pleine nuit par les combats à l'arme blanche, notamment dans la maison de l'amiral, fait croire à la milice bourgeoise que les protestants tentent un coup de force contre le roi. C'est alors que le clocher de Saint-Germain-L'Auxerrois sonne le tocsin et que commence la seconde Saint-Barthélemy, le massacre populaire qui n'a pas été voulu par le roi et face auquel il est totalement impuissant[2].

La Saint-Barthélemy suscite maintes interprétations aussi bien immédiatement qu'au temps des Lumières et au XXe siècle[3] : insurrection contre le roi[4], déchaînement populaire des catholiques qui attendent depuis longtemps une croisade purificatrice contre l'hérésie[5] et y voient la réalisation d'un jugement divin[6], complot machiavélique envisagé de longue date par Catherine de Médicis et enfin réalisé[7], réaction royale dans l'urgence face à une situation d'exception[8] ou encore crime d'amour[9]. Par-delà les explications de l'événement[10], l'un de ses effets est que le rêve irénique est brisé même s'il semble que Charles IX veuille, en exerçant sa justice extraordinaire contre les chefs protestants, manifester à tous sa majesté et sauver ainsi son projet de paix que l'attentat contre Coligny a déjà en partie ruiné. Or c'est un échec puisque le massacre décrédibilise l'idée que la paix est possible et ravive les tensions entre les catholiques et les protestants les plus extrémistes, chaque bord élaborant sa propre interprétation des faits et, en conséquence, l'attitude à adopter. Les catholiques les plus zélés veulent achever l'œuvre commencée à Paris en massacrant tous les protestants du royaume, nombre de protestants sont terrorisés mais très vite la volonté de venger les morts du 24 août 1572 se renforce. La paix est donc ruinée en France, ce que confirment les Saint-Barthélemy provinciales et le déclenchement de la quatrième guerre civile six mois plus tard, en février

---

Coligny sont donc accusés d'avoir usurpé le pouvoir en abusant, l'un de la faiblesse de Marie de Médicis, l'autre de celle de Charles IX.

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, chapitre 4 : « Ablation chirurgicale », p. 129-159.

[2] *Ibid.*, chapitre 5 : « Fureurs catholiques », p. 160-200.

[3] BOURGEON J.-L., « Pour une histoire, enfin, de la Saint-Barthélemy », *Revue Historique*, t. 282, 1989, p. 83-142.

[4] BOURGEON J.-L., *Charles IX devant la Saint-Barthélemy*, Genève, Droz, 1995.

[5] RICHET D., « Aspects socio-culturels des conflits religieux à Paris dans la seconde moitié du XVIe siècle », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1977, p. 764-789 ; CROUZET D., *op. cit.*, 2008, p. 403-434.

[6] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 232-235.

[7] C'est la thèse d'une partie des calvinistes pour rendre compte du caractère impensable de cet événement : dès l'entrevue de Bayonne en 1565 avec l'ambassadeur d'Espagne, Catherine aurait prémédité le massacre, les édits de pacification servant à susciter la confiance des protestants et le mariage devenant un prétexte pour faire entrer les huguenots dans Paris avant de procéder à un massacre planifié (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, introduction, p. 13-15).

[8] CROUZET D., « La nuit de la Saint-Barthélemy : confirmations et compléments », *in* GRELL C. et RAMIÈRE de FORTANIER A., *Le second ordre : l'idéal nobiliaire, Hommage à Ellery Schalk*, Paris, PUPS, 1999, p. 55-81.

[9] CROUZET D., *op. cit.*, 1995.

[10] GARRISSON J., « Deux vieilles France en échauguette : les guerres de religion », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Jan.-Mar. 1985, p. 91-99.

1573. Quant aux alliés du roi de France, les protestants sont terrifiés par l'événement, les catholiques s'en réjouissent au début puis restent perplexes. Cela impose à Charles IX un long travail d'explication pour persuader les cours européennes que le motif du massacre est purement politique et que le roi a dû réagir dans l'urgence à la menace devenue réelle d'un coup d'État de Coligny[1].

3. *Bouillon face à l'impensable de la Saint-Barthélemy*

La participation d'un certain nombre d'acteurs célèbres de cet événement a pu être établie notamment grâce aux dépêches des diplomates présents à Paris et aux mémoires, dont l'utilisation est plus difficile parce qu'ils ont été écrits longtemps après les faits, à un moment où les interprétations catholiques et protestantes brouillent l'approche factuelle de l'événement. C'est le cas pour Marguerite de Valois[2], Charles IX[3], Henri de Navarre[4], le jeune Rosny[5],

---

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, chapitre 6 : « Vérité du roi, raison de l'État », p. 201-230.

[2] « Pour moi, l'on ne me disait rien de tout ceci. Je voyais tout le monde en action : les huguenots désespérés de cette blessure, Messieurs de Guise craignant qu'on en voulût faire justice, se chuchotant tous à l'oreille. Les huguenots me tenaient suspecte parce que j'étais catholique, et les catholiques parce que j'avais épousé le Roi de Navarre, qui était huguenot » (MARGUERITE DE VALOIS, *Mémoires & discours*, édition É. Viennot, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2004, p. 72-73). Elle passe de la chambre de sa mère à celle de son mari avant de se réfugier juste après le début du massacre « dans la chambre de ma sœur Madame de Lorraine ».

[3] Notamment grâce aux différents ordres, écrits ou oraux, qu'il donne, et aux déclarations qu'il publie pendant et après l'événement. Cependant, les mémorialistes retiennent qu'il est motivé par la peur qui est « une des causes du massacre. Sa mère et son frère le persuadent qu'il est lâche quand il hésite à massacrer ses sujets. L'accusation qu'il sent peser sur lui, celle d'avoir peur du sang, lui fait perdre sa juste contenance. La mauvaise peur, la crainte très mondaine de l'opinion, du jugement des hommes, a alors supplanté la prudence. L'inconstance du roi et sa faiblesse le discréditent dans sa fonction et son image, la tête des institutions françaises est affaiblie, et tout le corps en pâtit » (BERNARD M., *op. cit.*, p. 231-232).

[4] « Entre-temps, Henri et ses compagnons ont été interceptés dans la cour du Louvre et conduits chez le roi, avec le prince de Condé. À la porte de la chambre royale, les gardes n'ont laissé passer que les deux princes. « Adieu mes amis, Dieu sait si nous nous verrons jamais plus. » Les autres sont poussés dans la cour, avec tous ceux qu'on a surpris dans leur lit, et massacrés incontinent. « Vous pouvez penser quel regret ce me fut, écrira plus tard Henri, voyant mourir ceux qui étaient venus à ma simple parole et sans autre assurance que celle que le roi m'avoit faite… m'assurant qu'il me tiendrait comme frère. Et les voyant tuer jusques au chevet de mon lit, je demeurai seul dénué d'amis et de fiance. » (…)
Ainsi périssent son gouverneur Goulard de Beauvoir, son ancien gouverneur Lavardin, le chancelier de Navarre Barbier de Francourt, presque tous ses gentilshommes et serviteurs, sans compter les amis fidèles comme la Rochefoucauld » (BABELON J.-P. , *op. cit.*, 1982, p. 188).

[5] Il est réveillé par son gouverneur et son valet, enfile sa tenue d'écolier, prend un livre d'heures sous le bras et, grâce à cet ouvrage, franchit les différents contrôles des corps de garde avant d'arriver au collège de Bourgogne où le principal le cache (SULLY M., *Œconomies royales*, édition Michaud et Poujoulat, chapitre 5, p. 14-16).

Duplessis-Mornay et sa future épouse Charlotte Arbaleste[1], Henri d'Anjou faisant figure d'exception pour le mystère qui entoure encore ses faits et gestes[2].

Henri de La Tour caractérise ainsi sa participation : « Je ne fus ni massacré, ni massacreur »[3]. Qu'il n'ait pas été massacré est logique puisqu'il n'est pas protestant et ne fait pas partie des gentilshommes qui ont demandé justice pour l'attentat contre Coligny. Qu'il n'ait pas été un bourreau est fort probable, dans la mesure où il est un membre de la famille de Montmorency et un neveu de l'amiral, le duc de Guise, chargé de l'élimination de Coligny et des chefs protestants[4], n'a pas fait appel à lui. Quant au massacre populaire, il est surtout le fait de la milice bourgeoise et des catholiques extrémistes de la capitale[5], or aucun commerce entre le vicomte de Turenne et ces derniers n'étant avéré, il ne participe donc pas à la seconde Saint-Barthélemy. Comme beaucoup de Parisiens et de catholiques, il est un spectateur impuissant du massacre au cours duquel il ne peut même pas énoncer son opinion, surtout si elle est défavorable[6]. Il est possible que, comme les parlementaires[7] et le roi lui-même[8], il se soit reclus dans un endroit sûr, le Louvre par exemple, d'autant qu'il est proche de François d'Alençon, mais ce n'est qu'une hypothèse qu'aucune source ne vient étayer car, contrairement à Sully, il ne dit rien de ce qu'il fait et se lance immédiatement dans une interprétation de l'événement. Ce qu'on peut donc dire de son attitude pendant le massacre, c'est qu'il se comporte comme à son habitude, en courtisan qui observe sans agir, d'autant qu'il est terrorisé. Et pourtant, même s'il a

---

[1] Duplessis-Mornay, qui s'apprête à quitter Paris, voit l'amiral blessé et décide de rester. Pendant le massacre, il se cache sur les toits et dans différentes maisons, avant de sortir de Paris, d'être rattrapé et interrogé, puis libéré. Il arrive finalement à Chantilly le 27 août et décide de partir pour l'Angleterre. Il ne revient en France qu'à l'automne 1573. Il se rend alors à Sedan où il rencontre Charlotte Arbaleste, elle aussi rescapée, qui s'est cachée pendant dix jours en changeant de lieu quotidiennement et qui a fui Paris en montant dans un bateau, et l'épouse en 1576 (POTON D., *Duplessis-Mornay, le pape des huguenots*, Paris, Perrin, 2006, p. 39-42 et 49-52).

[2] « Durant ces tragiques journées, le rôle d'Henri reste mystérieux. Monsieur a des biographes persuadés de sa participation à la Saint-Barthélemy. Leurs arguments ne sont pas convaincants. Doit-on admettre sans preuve que le prince, dont on sait l'adhésion à la politique du roi, a parcouru les rues de Paris pour exciter la population parisienne contre les huguenots ? Nul ne connaît son rôle lors des deux réunions du Conseil tenues au Louvre dans la nuit du 23 au 24. L'absence de documents écrits interdit de l'imaginer. Acceptera-t-on l'image du frère du roi, chargé le 24 de maintenir l'ordre, « laissant faire » les massacres ? La fureur partagée par toute une ville avide de sang pouvait-elle se calmer sagement à la simple vue de la petite troupe de Monsieur ?
En revanche, les historiens les moins favorables à Henri lui dénient toute action *personnelle* contre les huguenots. Il semble qu'il ait « effectivement répugné à la Saint-Barthélemy ». Le silence des textes contemporains est un indice de sa non-participation. Mais on ne peut se satisfaire du mutisme des chroniqueurs. « L'innocence » d'Henri est suggérée par un projet politique personnel qui dépasse la tragédie parisienne » (SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 122-123).

[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 9.

[4] GARRISSON J., *op. cit.*, 1987, p. 99.

[5] C'est cette double composante qui explique à la fois l'explosion de violence religieuse et l'organisation quadrillée du massacre dans les différents quartiers de la capitale (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, chapitre 5 : « Fureurs catholiques », p. 160-200).

[6] *Ibid.*, p. 182-183.

[7] Le parlement ne se réunit pas du 16 au 26 août (*ibid.*, p. 177).

[8] Ce dernier était enfermé au Louvre et ses ordres n'étaient pas exécutés ou utilisés à l'encontre de sa volonté (*Ibid.*, p. 8).

observé, la description de l'événement est particulièrement brève et il n'évoque même pas la mise à mort d'un seul protestant alors que les récits de ses contemporains insistent tous sur les horreurs perpétrées[1].

Si on ne prend en compte que sa seule participation à l'événement, ce qui est le plus fréquent, on ne peut en retenir que sa condamnation sans se donner les moyens de comprendre pourquoi la Saint-Barthélemy constitue une rupture pour lui. Pourtant, cette dernière est bien là : le jeune courtisan discipliné en 1572 est ensuite impliqué dans la plupart des conjurations qui marquent la cour de Charles IX en 1573-1574 avant de prendre les armes contre le roi. Le passage à l'âge adulte ne permet pas, à lui seul, d'expliquer cette évolution de manière satisfaisante. Il en est de même des horreurs auxquelles il a assisté pendant la Saint-Barthélemy, puisque tous les courtisans n'ont pas réagi comme lui. Ce n'est en fait pas l'action du jeune vicomte de Turenne ou ce qu'il a pu voir qui retiennent l'attention, mais sa volonté d'interpréter l'événement dans ses *Mémoires* qu'il convient d'analyser : en quoi son analyse des faits consiste-t-elle ? À quoi lui sert-elle ? En quoi se différencie-t-elle des matrices explicatives de l'époque, un jugement de Dieu pour les catholiques, un complot contre les protestants appâtés par le mariage et massacrés ensuite, un acte de justice royal pour empêcher un coup d'État contre Charles IX ? Elle présente deux caractéristiques : elle est simple et cohérente, ce qui s'explique en partie par le recul dont bénéficie Henri de La Tour par rapport à l'événement. Il ne présente que des causes politiques et n'y voit qu'un événement politique. Ni machiavélisme, ni manipulation du roi par sa mère, ni fanatisme religieux ne transparaissent. Ses *Mémoires* permettent donc de procéder à une étude politique de l'événement, et par extension des guerres civiles, et non religieuse, contrairement aux œuvres étudiées par D. Crouzet. Il vient alors de rentrer à Paris et participe avec son insouciance coutumière à la vie de cour[2], ce qui accroît le sentiment de rupture par rapport à la violence des événements qui suivent et l'accumulation des tensions. Les événements sont relatés en trois étapes au cours desquelles les tensions politiques s'accumulent puis se libèrent violemment.

Première étape, il interrompt son récit en évoquant les événements de Hollande. Le prince d'Orange et son frère Louis sont repassés à l'offensive et prennent Mons. Il commet ici une erreur de datation car la prise de Mons a lieu entre mai et juillet[3]. Peut-être n'apprend-il la nouvelle qu'à son retour de l'ambassade anglaise ? Ce serait surprenant, puisqu'Élisabeth et ses conseillers suivent de près la situation aux Pays-Bas depuis la reprise des hostilités avec la

---

[1] En ce sens, Henri de La Tour qui est devenu protestant ne s'inscrit pas dans la tradition martyrologique de ses contemporains autour de la Saint-Barthélemy.
[2] La date précise de son retour n'est pas mentionnée dans ses *Mémoires* et n'est pas fournie par des sources externes.
[3] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 84.

prise de Brielle par les Gueux de la mer le 1er avril 1572[1] et que l'un des points de discussion de l'ambassade porte sur l'aide à apporter à Guillaume d'Orange. S'il a donc choisi d'en parler après l'ambassade, et non avant ni pendant, ce qui aurait été plus chronologique, c'est pour entrer dans une logique politique nationale. À ses yeux, les événements de Hollande constituent un facteur de la crise politique qui mène à la Saint-Barthélemy. Coligny – qu'il ne nomme pas – souhaite ardemment lever des troupes et intervenir aux Pays-Bas par solidarité à l'égard de ceux qui l'ont aidé lors de la troisième guerre civile : « Il y eut rumeur à la cour que le Roy y envoyeroit des forces et mesme le roy Charles me dit qu'il vouloit que j'y menasse une compagnie de chevaux-légers »[2]. L'amiral revient à la cour début juin et pendant plusieurs semaines, Charles IX et ses conseillers s'interrogent sur une intervention directe aux Pays-Bas et les risques de conflit qu'elle impliquerait avec l'Espagne, ce qui tient en haleine l'ambassadeur espagnol à Paris, Zuñiga[3]. Les tensions entre les différents groupes de courtisans, déjà ravivées par le retour de Coligny dont les Guise veulent se venger[4], sont portées à leur paroxysme par ce projet de guerre à l'extérieur, d'autant que si les protestants, derrière l'amiral, sont mus par la solidarité confessionnelle avec les Gueux de Hollande, il en est de même pour les Guise à l'égard de l'Espagne, ce qui exacerbe l'opposition entre les deux partis[5].

Charles IX et son conseil finissent par trancher le 9 août en rejetant toute action directe. Dans la mesure où il ne fait pas référence à l'hostilité des catholiques comme des protestants à la paix de 1570 et où il ne relève pas les nombreux obstacles auquel est confronté le projet de mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre, Henri de La Tour donne une explication politique au climat de tension qui règne en cet été 1572. C'est aussi une explication qui lui est favorable dans la mesure où, avant d'avoir tranché, donc courant juillet, Charles IX lui propose un commandement pour les troupes qui doivent partir aux Pays-Bas. Cette proposition peut être interprétée de deux façons : soit l'idée d'une intervention a entre-temps bien mûri, soit le roi a, par ce moyen, cherché à simuler des préparatifs militaires comme il le fait à maintes reprises en 1571-1572 pour faire croire au roi d'Espagne qu'il est prêt au conflit. En agissant de la sorte, à la cour, où l'ambassadeur d'Espagne – et il n'est pas le seul diplomate à le faire – ne manque pas d'observer chaque fait et geste du roi, il fait croire à son intention d'agir. Henri de La Tour ne parle plus de ce commandement par la suite puisque la décision de ne pas intervenir le rend caduque.

---

[1] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1992, p. 420-421.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1738, p. 9.
[3] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 85.
[4] *Ibid.*, p. 108.
[5] GARRISSON J., *op. cit.*, 1991, p. 171-172.

Deuxième étape, il affirme que l'assassinat de Coligny et le massacre ne font qu'un et ont été prémédités comme le souligne la répétition : « La journée de Saint-Barthélemi **se résolut** ; on fit **diverses résolutions** pour l'éxecution de cet acte tant horrible[1]. » L'homme à abattre, c'est Coligny. Un premier projet est arrêté visant à le tuer pendant une course de bague dans le jardin du Louvre, mais la présence du roi et de nombreux protestants « qui eussent pu beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce seigneur qui estoit tant aymé d'eux[2] » fait abandonner cette idée. On peut surtout penser que le meurtre de l'amiral devant le roi qui s'est porté garant de sa sécurité aurait ruiné le crédit des Guise et les aurait rendus coupables d'un crime de lèse-majesté. La peur d'éventuelles représailles des protestants a donc moins compté que la colère royale qu'un tel acte n'aurait pas manqué de susciter. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de recouper les *Mémoires* du duc de Bouillon avec une autre source pour confirmer ou infirmer ce projet d'assassinat lors d'une course de bague. Que les Guise n'aient jamais caché leur volonté de tuer Coligny pour venger le meurtre de François de Guise par Poltrot de Méré à Orléans en 1563, et ce malgré les différentes réconciliations qui ont eu lieu à la cour, est une chose. Que Coligny se soit exposé à des risques élevés en revenant dans la capitale tenue par les catholiques est un fait avéré. Mais qu'Henri de Guise ait effectivement organisé un complot pour tuer l'amiral ne relève en rien de la certitude[3], même si son nom circule rapidement parmi les commanditaires de l'attentat du 22 août[4]. Le duc de Bouillon a beau affirmer dans ses *Mémoires* que l'action est préméditée, il n'en est pas moins pris au dépourvu comme François d'Alençon à l'annonce de la blessure de l'amiral : « J'estois en mon logis où je m'habillois de nos habillemens pour courre la bague. M. le Duc m'envoya quérir, et me dit ce coup, usant de ces mots : « Quelle trahison ! … ». [5]»

La troisième étape du récit, c'est le massacre du 24 août. Henri de La Tour ne dit donc rien de l'attitude des protestants et de la « triangulaire de la peur »[6]. Il procède ainsi à une ellipse qui tend à faire des événements du 22 août et du massacre du 24 un seul bloc : les Guise ont prémédité simultanément et exécuté successivement les deux phases de leur projet visant à

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1738, p. 9

[2] *Ibid.*

[3] Même si J. Boucher ne remet pas en cause cette affirmation (BOUCHER J., « Turenne » *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1340-1343).

[4] Or, ce n'est pas parce que Maurevert fait partie de la clientèle des Guise qu'il agit nécessairement sur leur ordre : il peut très bien avoir utilisé à son profit le réseau des Guise, ce qui explique les moyens dont il dispose – accès au logis duquel il peut tirer sur l'amiral, chevaux, refuge –, sans les avoir informés de ce qu'il compte faire. Leur départ puis leur retour dans la capitale ne prouve pas non plus qu'ils sont coupables, mais révèle à quel point ils se sentent menacés (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 115 et 125).

[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1738, p. 9. Il s'agit de François, duc d'Alençon.

[6] Il s'agit des trois espaces dans lesquels se sont cristallisées les angoisses le 22 et le 23 août : les églises de Paris avec les prêches enflammés de certains prédicateurs, le logis de l'amiral où les protestants réclamaient justice tout en craignant pour leur vie, et le Louvre où Charles IX, lui-même effrayé, consultait son conseil sur les décisions à prendre (GARRISSON J., *op. cit.*, 1987, p. 87-98).

détruire la faction politique adverse. A. Jouanna souligne que nombre des contemporains d'Henri de La Tour sont comme lui troublés par la proximité des deux événements et qu'ils tentent d'expliquer le second à la lumière du premier alors que leurs corrélations ne sont pas avérées[1]. Les traiter d'un seul bloc permet de rendre l'interprétation très cohérente, sans entrer dans des détails, et en niant la spécificité de la Saint-Barthélemy qui comprend à la fois une exécution politique décidée par le roi en son conseil et un massacre populaire totalement incontrôlé. Les causes et les objectifs de la Saint-Barthélemy sont alors politiques et se confondent : éliminer Coligny, les protestants et à travers eux l'ensemble de la noblesse française.

« Le dimanche, 24 aoust, s'executa à Paris cette tant détestable et horrible journée du massacre fait sur ceux de la religion, où Dieu me conduisit par la main, en telle sorte que je ne fus massacré ni massacreur, pour le premier ayant couru fortune sur la délibération qu'on prit de tuer tous ceux de la maison de Montmorency, ce qui se seroit exécuté sans que M. de Montmorency n'estoit à Paris, mais en sa maison de l'Isle-Adam. Ceux qui vouloient profiter des biens de cette maison concluoient à ma mort, pour estre sorti de sa fille aisnée, ainsi que Monsieur me dit quelques jours après, y ayant, me disoit-il, porté tout empeschement.[2] »

L'interprétation des faits est celle des Malcontents élaborée pendant le siège de La Rochelle, soit dans les mois qui suivent l'événement, et qui repose sur l'idée que le roi et une partie de ses conseillers veulent détruire la noblesse française[3]. Alors que les interprétations religieuses les plus contradictoires se forgent sur le fait, celle-ci est construite ultérieurement par des gentilshommes qui assistent sous leurs yeux à la décimation des troupes royales, pourtant religieusement bigarrées, devant La Rochelle assiégée[4]. Ils rapprochent cette hécatombe du massacre de la Saint-Barthélemy et y voient une volonté délibérée du roi qui décide puis assume publiquement le massacre des chefs protestants à Paris avant d'ordonner le siège meurtrier de la place forte huguenote. Dans cette perspective, la mort de la noblesse ne saurait être voulue par Dieu, la Saint-Barthélemy ne serait ni une purification du royaume ni un châtiment divin. C'est bien le roi qui veut régner tyranniquement et éliminer la noblesse qui constitue un obstacle à sa puissance absolue[5]. Les Malcontents ne tiennent pas compte de l'énorme pression politique à laquelle le roi est confronté dans les heures qui suivent l'attentat manqué contre Coligny et ne lui accordent aucune circonstance atténuante, ni la peur ni la maladresse. C'est pourquoi, dans

---

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 99.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1738, p. 9. Monsieur désigne ici Henri, duc d'Anjou.
[3] Cette thèse explicative de la Saint-Barthélemy est étroitement liée au malaise que connaît la noblesse française en cette deuxième moitié du XVIe siècle (SCHALK E., *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, chapitre 4 : « l'amorce d'une prise de conscience (1570-1589) » p. 59-79)
[4] Voir *infra*, chapitre 3.
[5] JOUANNA A., *op. cit.*, 2013, chapitre 9 : « Les Malcontents contre le pouvoir absolu ».

sa déclaration de prise d'armes de novembre 1574, il ne parle pas de la confession des victimes de la Saint-Barthélemy mais de leur appartenance au second ordre : « ce cruel, perfide et inhumain massacre faict de la plupart de la noblesse de France en la ville de Paris[1] ».

Les implications politiques de cette théorie sont très différentes des interprétations religieuses qui ont pour principale caractéristique de creuser le fossé confessionnel puisque les catholiques sont convaincus que Dieu bénit leurs actes pendant que les protestants comptent leurs morts dans de véritables martyrologes[2]. Les deux camps sont donc inconciliables et les fureurs ne sont pas apaisées : les catholiques veulent parachever l'œuvre commencée le 24 août 1572 ; quant aux protestants, ils veulent se venger. Tout au contraire, l'interprétation politique élaborée par les Malcontents fait émerger un ennemi commun, le roi, parce qu'il exerce son pouvoir de manière tyrannique contre la noblesse qui doit serrer les rangs, indépendamment des divergences confessionnelles, pour faire face à ce projet de destruction. Les Malcontents ne sont pas les seuls à donner une interprétation politique de la Saint-Barthélemy en y voyant l'œuvre d'un roi tyrannique parce que son action est dépourvue de tout contrôle. Les Monarchomaques[3] reprennent l'idée de l'extermination délibérée de « tous les grands de ce royaume, sans esgard de Religion » dans l'un de leurs ouvrages, le *Discours merveilleux*[4]. Pour eux, il ne fait nul doute que des catholiques comme le duc de Montmorency, son cousin Cossé et Armand de Gontaut-Biron sont visés. Le massacre serait donc une étape capitale de la réalisation d'un dessein qui tendrait à exterminer les grandes familles et à les remplacer par des nobles nouveaux faits de la main du roi et dépendant entièrement de lui afin de permettre l'exercice d'une monarchie absolue car déliée de tout contrôle.

En affirmant la responsabilité exclusive des Guise et leur volonté d'éliminer aussi bien les protestants que les Montmorency, Henri de La Tour rend compte d'un certain nombre de conséquences de la Saint-Barthélemy. Coligny avait bien l'intention, même sans l'aval du conseil royal, de lever des troupes et d'aider Guillaume d'Orange. Or sa mort et l'élimination de ses lieutenants rendent impossible tout soutien. Par ailleurs l'élimination de Coligny leur laisse les mains libres pour influer sur les décisions du roi. Ils auraient pris davantage d'importance encore si les Montmorency avaient été éliminés[5], ce qui est confirmé par l'arrestation du duc de Montmorency et de son cousin Artus de Cossé au printemps 1574, ces deux officiers de la

---

[1] Déclaration et protestation d'Henri de Montmorency, novembre 1574 (*Mémoires de Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière*, t. II, p. 132-135).
[2] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 238-247.
[3] Cette appellation qui date de 1600 désigne « ceux qui combattent le gouvernement d'un seul » (JOUANNA A., « Monarchomaques », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1109-1111).
[4] *Discours merveilleux de la vie, actions et deportements de Catherine de Médicis, Royne mère*, édition critique sous la direction de CAZAURAN N., Genève, Droz, 1995, p. 206.
[5] Leur mort aurait entraîné la vacance de charges importantes dont les Guise auraient pu bénéficier. Ainsi la charge d'amiral de France eut pour titulaire après Coligny, Honorat II de Savoie marquis de Villars de 1572 à 1578 puis Charles de Lorraine, duc de Mayenne, de 1582 à 1587.

couronne ne pouvant plus, depuis leur prison, s'opposer à leurs projets politiques. Enfin, et c'est l'une des conséquences importantes de la Saint-Barthélemy, apparaissent au grand jour les prétentions à la monarchie absolue de Charles IX et de son entourage.

Ce point est d'une grande importance pour comprendre l'interprétation d'Henri de La Tour. Que les Guise aient accru leur pouvoir politique, ce n'est pas la première fois, et que la cour dont il est un fin observateur connaisse un revirement politique violent non plus. Mais pour lui, qui a accompagné son oncle en ambassade afin de servir le projet irénique du roi, ce violent massacre fait apparaître Charles IX comme un tyran manipulé par les Guise et capable de remettre en cause la paix sans justification : Bouillon ne cite aucune des motivations qui auraient pu expliquer l'acte du roi, il lui dénie donc toute rationalité et le réduit à être purement arbitraire. Comme nombre de ses contemporains, Bouillon est choqué par le massacre de gentilshommes protestants dans l'enceinte du Louvre alors qu'ils sont les hôtes du roi qui leur doit protection. Son interprétation politique de l'événement vient donc justifier son double changement d'attitude par la suite : dès 1573 il participe au mouvement des Malcontents, et deux ans plus tard il se convertit au calvinisme. Le caractère arbitraire de la décision royale est renforcé par l'omission de la réunion du conseil royal au cours de laquelle le roi décide de châtier les chefs protestants, ce qui permet d'occulter le processus décisionnel et de présenter Charles IX comme un tyran bien décidé à massacrer sa noblesse.

Les *Mémoires* fournissent donc une grille politique et rétrospective de l'événement et le traitement particulier réservé aux années 1572-1577, qui constituent le cœur de l'ouvrage[1], permet d'étudier les étapes du processus qui, à partir de la Saint-Barthélemy, le fait progressivement et insensiblement basculer dans le malcontentement. Moins dramatique que le massacre qui marque le point de départ, et moins rocambolesque que la conjuration de la Mole en 1574, elles débouchent sur un positionnement original lors de sa prise d'armes à la fin de l'année 1574. Il devient un malcontent et se convertit sans basculer dans un zèle vengeur de ses nouveaux correligionnaires tombés à Paris. Comme tous les mouvements politiques qui secouent le royaume pendant les guerres civiles, celui des Malcontents est connu à travers son programme, ses modalités d'action et la diffusion de ses idées par l'imprimerie, en particulier lors des états généraux réunis en 1576[2]. Néanmoins, si les premiers moments de ce mouvement politique sont connus, avec les conciliabules autour de François de Valois pendant le siège de La Rochelle, ils ne sont pas étudiés. En quoi le développement particulier des années 1572-1574 dans les *Mémoires* peut-il permettre de mieux connaître les Malcontents à leur origine, leurs motivations, les causes de leur rassemblement, leurs projets ?

---

[1] Voir *infra*, chapitre 4.
[2] JOUANNA A., *op. cit.*, 2013, chapitre 9 : « Les Malcontents contre le pouvoir absolu ».

II. La participation de Turenne au mouvement des Malcontents

Les conséquences de la Saint-Barthélemy sont nombreuses avec la cassure – voire l'inversion – du rythme de croissance de la communauté calviniste et la défiance des protestants à l'égard du roi, jugé responsable du massacre. Ils estiment que le mariage censé ramener la sérénité du royaume est en réalité un piège tendu par un roi impie pour les massacrer. Bien plus, l'événement va susciter une prise d'armes – ce qui est fréquent pendant les guerres civiles, qui ont commencé par un massacre le 1er mars 1562 à Wassy – ainsi qu'un renouvellement profond de la pensée politique – le fait est *a contrario* très rare à l'époque moderne – côté protestant. C'est alors que se développent les théories monarchomaques avec la publication à un rythme rapide d'ouvrages[1] conceptualisant la résistance à la tyrannie, critiquant le rôle des mauvais conseillers du roi et transférant la souveraineté aux États généraux et aux magistrats[2] : le *Francogallia* de François Hotman en 1573, *Du droit et des Magistrats sur leurs sujets* par Théodore de Bèze en 1574, *le Réveille-Matin des François et de leurs voisins* en 1574, le *Discours merveilleux de la vie, actions et deportements de Catherine de Médicis* en 1575, le *Discours de la servitude volontaire* par La Boétie en 1577 et le *Vindiciae contra Tyrannos* en 1579. Faut-il y voir une conséquence du massacre ? En réalité, la réflexion politique à l'œuvre depuis les années 1560 et exprimée lors des états généraux[3] se focalise autour de la résistance au tyran, de l'idée de contrat, de la théorie de la souveraineté partagée[4] et de l'obéissance conditionnelle. Le traumatisme seul du massacre n'explique cependant pas tous ces ouvrages et la rupture est en réalité antérieure de quelques années, l'affaiblissement du pouvoir royal à partir des années 1567-1568 et l'abandon de la politique de concorde avec les protestants constituent, plus que le massacre, le terreau intellectuel et politique de la réflexion monarchomaque[5].

---

[1] P.-A. MELLET ne recense qu'un traité monarchomaque antérieur à la Saint-Barthélemy, la *Question politique* de Jean de Coras vers 1568 (MELLET P.-A., Introduction, *in Et de sa bouche sortait un glaive, les monarchomaques au XVIe siècle, Actes de la journée d'étude tenue à Tours en mai 2003* organisée par MELLET P.-A., Genève, Droz, 2006, p. 7).

[2] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, chapitre 8 : « Les lectures politiques du malheur français », p. 253-281.

[3] COLLINS J. B., « Noble Political Ideology and the Estates General of Orléans and Pontoise: French Republicanism », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, vol. 27, Summer 2001, p. 219-240.

[4] Se développe notamment l'idée de la contractualisation de la loi entre le roi, ses sujets et les instances représentatives, qu'il s'agisse des promesses du sacre, des lois promulguées pendant le règne et concernant le bien public, donc par extension aux paix de religion. Cela se traduit par l'usage de plus en plus fréquent des termes contrats et capitulation (JOUANNA A., « Capituler avec son prince : la question de la contractualisation de la loi au XVIe siècle », *in* MELLET P.-A. et *alii*, *op. cit.*, 2006, p. 131-143).

[5] MELLET P.-A., « Nouveaux espaces et autres temps : le problème de la Saint-Barthélemy et l'horizon européen des monarchomaques », *in* MELLET P.-A., *op. cit.*, 2006, p. 79-99 ; MELLET P.-A., *Les traités monarchomaques. Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*, Genève, Droz, 2007.

Les protestants se défient désormais du roi, développent leur argumentation contre la tyrannie et prennent les armes pour résister[1]. Du Rouergue au Bas-Languedoc, la guerre civile reprend, ainsi qu'en Dauphiné, à Sancerre[2], Sommières[3], Nîmes, Montauban. La Rochelle[4] va cristalliser les efforts du roi et l'attention des protestants dès novembre 1572. Les protestants considèrent qu'elle est « de toutes parts assiégée par les Janissaires du tyran[5] ». Face à eux, les auteurs favorables au roi justifient le siège par le refus des habitants et des autorités de la ville d'ouvrir les portes au gouverneur Biron[6]. Averti, le roi envoie l'armée royale, commandée par son propre frère Henri d'Anjou, qui arrive le 11 février 1573. Ces troupes doivent soumettre la ville, dans laquelle se sont réfugiés des protestants rescapés des massacres et qui sert de quartier général au parti calviniste. Comme pour la Saint-Barthélemy, l'attitude des différents participants est bien connue grâce à un faisceau de sources variées – mémoires, correspondance, déclarations, libelles. Comment le jeune Turenne se comporte-t-il au combat et comment bascule-t-il dans le malcontentement ?

1. Un jeune homme de dix-sept ans au siège de La Rochelle

Henri de La Tour arrive fin février dans le camp de l'armée royale. Rien ne l'a dissuadé de venir, ni la maladie – une forte fièvre qui a duré près de trois semaines –, ni les horreurs vues lors de la Saint-Barthélemy, ni les mises en garde de son oncle Montmorency « tenant les armes du Roy très-injustes, et la défense de ceux de La Rochelle juste[7] ». À ce moment-là déjà, alors même que le mouvement des Malcontents n'a pas encore commencé, le chef de la famille Montmorency se distingue par son refus de cautionner le siège de La Rochelle. Il n'est

---

[1] C'est la quatrième guerre civile, qui commence en octobre 1572 et se termine en juillet 1573.

[2] Le siège de Sancerre par les catholiques dure de mars au 19 août 1573 (LERY J. de, *Histoire memorable de la ville de Sancerre, contenant les entreprinses, sieges, approches, bateries, assaux et autres efforts des assiegans*, Genève, 1574).

[3] La ville est assiégée deux mois par les catholiques.

[4] Les combats de La Rochelle ont suscité la publication de nombreux récits des opérations et déplorations des morts les plus illustres : SAUGRIN J., *Discours et recueil du siège de La Rochelle en l'année 1573*, 1573 ; *Déploration de la France sur la mort de hault et puissant prince Messire Claude de Lorraine duc d'Aumale, pair de France et lieutenant général pour le roy en son duché de Bourgoigne, occis au siège de La Rochelle, au mois de mars 1573*, chez Jean Hulpeau (lieu, 1573) ; *Discours et recueil du siege de La Rochelle en l'année 1573. Contenant les assaux donnez à ceux de la ville, ensemble les sorties par eux faictes, auec le nombre des Chefs plus remarquables qui y sont morts : & de l'ordre qui fut donné pour les blessez*, Lyon, Jean Saugrin, 1573 ; LA GESSEE J. de, *La Rochelléide, contenant un nouveau discours sur la ville de La Rochelle, suivant les choses plus mémorables avenues en icelle, et au camp du Roi, depuis le commancement du siège jusqu'à la fin du mois de mars dernier*, Paris, Gilles Blaise, 1573 ; CAVRIANA F., *Histoire du siège de La Rochelle*, 1573.

[5] Extrait du *Réveille-Matin des François et de leurs voisins* cité par JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 207.

[6] *Discours et recueil du siege de La Rochelle en l'année 1573, op .cit.*, p. 2.

[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 10.

cependant pas très écouté à ce sujet puisque son cadet Guillaume de Thoré s'y rend aussi. Quelles sont les motivations de Turenne ?

> « Je ne luy pus obéir, estant âgé de seize à dix-sept ans, et n'ayant jamais veu la guerre, n'ayant que la règle du monde pour la conduite de mes actions. Quoyque je connusse bien la meschanceté de la Saint-Barthélemy, néantmoins, ne me trouvant audit siège où toute la France alloit, on eût imputé cela à faute de cœur.
>
> Cette première mauvaise impression qu'on eust prise de moy eust esté très-difficile à lever, estant grandement à considérer à la jeunesse de faire tout ce que vous pourrez, mon fils, pour donner de vous une bonne impression à tous les commencemens de chacune action que vous ferez, et aux abords de chaque nouvelle compagnie[1]. »

Henri de La Tour ne se rend donc pas au siège pour des raisons politiques, puisque, malgré les injonctions de son oncle, il ne remet pas en cause la légitimité de l'opération. Il est aussi exempt de motivations religieuses, puisqu'à La Rochelle comme lors de la Saint-Barthélemy, il ne se sent pas investi de la mission de tuer des protestants. Sa participation aux combats s'explique surtout par l'intégration, en raison de son éducation, des idéaux nobiliaires, mais aussi par le comportement des courtisans qui se doivent de faire bonne impression en permanence. Se mêlent donc en l'occurrence l'obéissance au roi et l'intérêt personnel, puisque le jeune vicomte est très soucieux des retombées de sa participation aux opérations militaires. La perspective de participer au siège réveille son désir de s'illustrer au combat, qu'il va enfin pouvoir réaliser. En effet, avant le siège de La Rochelle, il note par deux fois que dans sa jeunesse il a brûlé de passer à l'action. En 1567, à l'âge de douze ans, il manifeste au connétable son désir de se battre lors de la surprise de Meaux mais ce dernier le lui interdit[2]. Deux ans plus tard, en 1569, sa tentative de fugue pour rejoindre Brissac en Italie est motivée par le désir de rencontrer ce glorieux maréchal et de se battre sous ses ordres :

> « Un jour, devisant ensemble, nous parlions des actions de M. de Brissac et de la grande réputation qu'il avoit, et combien estoient heureux ceux qui estoient près de luy ; nous vinsmes à plaindre nostre malheure de ne faire rien, que nous estions assez d'âge (qui n'atteignoit quinze ans au plus vieux) et prismes la résolution d'aller le trouver : la proposition nous sembloit tellement aisée, que nous croyions qu'elle estoit réalisée[3]. »

À l'instar de son grand-père qu'il admire et qui l'a élevé, le jeune vicomte de Turenne est donc imprégné des valeurs militaires et rêve de se battre. En arrivant à La Rochelle, il en est convaincu, l'heure de s'illustrer au combat et d'éblouir les grands soldats qu'il admire est venue pour lui. La tiédeur en cet instant serait une faute impardonnable. Sitôt guéri, sitôt parti, il prend

---

[1] *Ibid.*, p. 10.
[2] *Ibid.*, p. 5.
[3] *Ibid.*, p. 7.

solennellement congé du roi et de la reine mère afin d'officialiser son départ de la cour pour l'armée. Par son désir de gloire, il ressemble alors à bien des assiégeants même si l'armée royale, forte de vingt-huit mille hommes, est fortement bigarrée sur le plan religieux puisqu'elle compte aussi bien des catholiques zélés souhaitant achever le massacre que des protestants ayant abjuré et qui n'ont pas d'autre alternative que de participer aux opérations[1]. Turenne va pouvoir s'illustrer devant un parterre de choix, apte à juger de ses qualités militaires car les grands noms de la cour et de l'armée royale sont présents : Henri d'Anjou et son frère François d'Alençon, Henri de Navarre et le prince de Condé, les ducs de Guise, d'Aumale et de Nevers, Guillaume de Thoré, Philippe Strozzi, Monluc[2] et Brantôme. La concurrence pour la gloire est féroce car Turenne n'est pas le seul jeune à être présent, ils sont nombreux ceux qui ont autour de vingt ans et ont fait le déplacement qu'il s'agisse de Saint-Luc, Caylus, La Vallette, Saint-Sulpice, Beauvais-Nangis ou de François d'O[3]. Henri de La Tour ne fait donc pas exception, et doit prouver d'autant plus sa valeur. Le siège de La Rochelle sert ainsi de baptême du feu à tous ceux qui sont nés dans les années 1550[4]. C'est la deuxième génération à entrer en scène dans les guerres civiles, et ceux qui survivent au siège de La Rochelle vont se battre jusqu'à l'édit de Nantes[5]. En dehors de Monluc qui a surtout un rôle de conseil dans l'état-major[6], d'Henri d'Anjou et des Guise, la plupart se battent ici pour la première fois[7]. Rien n'est ménagé pour satisfaire le désir de gloire des gentilshommes qui se battent quotidiennement et sous les formes de combat les plus variées – mines, sorties de l'ennemi, tentatives de brèche, raid sur les pêcheurs rochelais –, constituant un remarquable échantillon des pratiques militaires de l'époque moderne. L'armée royale, forte de 28 000 hommes au début du siège, multiplie les assauts pour prendre la ville qui est la cible prioritaire du roi, c'est pourquoi l'artillerie tire 25 000 boulets contre les positions rochelaises[8]. Cependant, la quête de gloire des uns et des

---

[1] Notamment Henri de Navarre et le prince de Condé. Le duc de Bouillon estime à quatre cents le nombre de combattants protestants dans l'armée royale, l'ambassadeur espagnol Zuñiga pense qu'il y a plus de protestants dans l'armée royale qu'à l'intérieur de La Rochelle, dans une intention polémique évidente (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 267).

[2] LA GESSEE J. de, *op. cit.*, 1573, p. 15-19.

[3] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 132. Henri d'Anjou qui commande les troupes royales avec le titre de lieutenant général, est âgé de vingt-deux ans, et Henri de Navarre de tout juste vingt ans. Le siège se prolongeant, la jeunesse et le manque d'expérience de l'entourage du duc d'Anjou sont présentés comme un motif de l'échec des opérations.

[4] *Ibid.*, p. 133.

[5] François d'O, un temps ligueur, est le reste du temps au service du roi et accueille Henri IV à Paris le 22 mars 1594. Il meurt cette année-là. Le prince de Condé participe aux opérations jusqu'à sa mort en 1588. Au siège de La Rochelle sont réunis les deux futurs rois de France : Henri III et Henri IV.

[6] Blaise de Monluc vécut de 1500 à 1577. Brantôme, né au tournant de la décennie 1540, vécut jusqu'en 1614.

[7] Les grands chefs militaires des premières guerres civiles sont alors tous morts – et tous ont été assassinés : le duc de Guise en 1563 pendant le siège d'Orléans, le prince de Condé en 1569 à la bataille de Jarnac, Coligny pendant la Saint-Barthélemy qui décapite en même temps tout l'état-major protestant, d'où la promotion de nouveaux chefs.

[8] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 154.

autres nuit à l'efficacité de l'armée royale, ce qui inquiète Catherine de Médicis, qui met en garde Henri d'Anjou contre les conséquences de telles pratiques[1] qui confinent à l'échec :

> « Chacun, en cette armée mal disciplinée, portoit son courage aux occasions qu'on pouvoir faire naistre, sans aviser si elles pourroient servir pour la prise de la ville, la jalousie entre les frères fort grande, et entre les princes et capitaines. »[2]

Turenne ne fait pas exception et se surexpose aux côtés de François d'Alençon :

> « Allant là, M. le duc m'appelle : "Monsieur de Turenne, allons voir les pescheurs", qui estoient ceux de la ville, qui, à toutes les basses marées, jettoient une bonne escorte pour favoriser grand nombre de femmes et d'enfans qui alloient dans la vaze chercher des coquilles, de quoy ils se nourrissoient. Nous estans avancez, on commence à nous tirer quelques mousquetades ; M. le duc me dit : "Allez à ce fort quérir quelques hommes, et attaquons une escarmouche" ; ce que je fis. Celuy qui y commandoit me donna son lieutenant avec trente hommes ; je m'avançay avec eux, et M. le duc me suivant, Monsieur, qui s'en retournoit, vit cette escoupeterie, et voit que M. son frère, qu'il trouva pied à terre, tout bourbeux, n'estoit avec luy, quelqu'un luy disant qu'on l'avoit veu séparé, et moy avec luy.
>
> Il s'en vint vers nous avec deux ou trois cens chevaux, qui fit que ceux de la ville commencèrent à tirer à la troupe de l'artillerie et des mousquetades, qui la fit arrester ; et fut commandé à quelqu'un qui estoit près de luy de venir chercher M. son frère qu'il trouva, comme j'ay dit, pied à terre, tout bourbeux. J'avois ce jour-là un habillement de satin gris que le rejaillissement de la vaze des balles qui tomboient dedans m'avoit tout gasté. M. le duc, arrivé près de son frère, fut repris, et moi peu loué de l'avoir conduit en ce péril, et d'avoir pensé estre cause que deux frères fussent tués.[3] »

Ce passage contredit l'éloge de Marsollier :

> « Le Vicomte de Turenne formé par le connétable, surpassoit ce prince dans ce qu'on appelle la véritable valeur. Il scavoit qu'elle ne peut être une véritable vertu, qu'autant qu'elle est réglée par la prudence, que le courage sans la conduite ne peut passer que pour une ardeur brutale & pour un mépris insensé de la vie. S'il eût été cru, on eût moins donné à une vaine ostentation[4]. »

Ici pointe l'objectif de Marsollier dans son œuvre, la volonté de servir la gloire des La Tour d'Auvergne à travers la biographie d'Henri de La Tour, pour satisfaire les attentes de

---

[1] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 134.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 11.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 11.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719 p. 21.

son commanditaire, le cardinal de Bouillon. Prétendre qu'il est dès sa jeunesse plus sage que le connétable Anne de Montmorency sert cette ambition hagiographique mais va à l'encontre des aveux de l'intéressé dans ses *Mémoires*. C'est que le duc de Bouillon, en rédigeant ce texte, ne désire pas faire œuvre d'autoglorification mais de formation de son fils. Dès les récits d'enfance, il narre et commente ses erreurs et maladresses afin de mettre en garde son aîné contre certaines attitudes. Il avoue donc ici un comportement irresponsable et doublement sanctionné par le péril mortel qu'il fait encourir au frère cadet du roi et par les reproches adressés par le chef de l'armée. Dans ce passage apparaît le fossé entre le désir de gloire, qui s'exprime par la recherche libre et exaltée de la mort au combat[1], et les nécessités opérationnelles dont l'obéissance au chef des armées et l'économie des vies humaines. Turenne comme ses pairs prennent d'autant plus de risques pour s'illustrer que les défaillances de l'armée royale empêchent la réussite du siège :

> « Jamais armée ne fut plus mal disciplinée, une témérité aveugle emportoit tout le monde, on combatoit sans règle, & sans dépendance, les ordres des Chefs étoient mal écoutez, & encore plus mal suivis. Il arrivoit de là qu'on perdoit beaucoup de monde, & que le siege n'avançoit point[2]. »

Le recrutement des troupes, qui n'a pas été à la hauteur de la volonté du roi[3], ainsi que les désaccords au sein du commandement, en particulier entre les deux frères du roi[4], mais aussi entre les conseillers d'Henri d'Anjou, empêchent de diriger efficacement les opérations, ce qui ravive les animosités personnelles et les querelles de préséance sur fond de divergences religieuses et politiques[5]. En conséquence, les combats ne sont jamais décisifs[6] face à une population rochelaise déterminée à défendre sa ville coûte que coûte[7]. Malgré la volonté de Charles IX de prendre la ville par la force, le siège s'éternise, d'où de fréquentes négociations avec les assiégés[8]. La guerre de tranchées et les assauts[9] entraînent de fortes pertes[10]. Ainsi Turenne, lorsqu'il ne se surexpose pas personnellement, participe à des opérations meurtrières pour les troupes royales :

---

[1] GERMA-ROMANN H., *Du «Bel mourir» au «Bien mourir». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001.
[2] *Ibid.*, p. 21.
[3] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 128.
[4] *Ibid.*, p. 127.
[5] *Ibid.*, p. 129-132.
[6] Le *Discours et recueil du siege de La Rochelle en l'année 1573* en fait le recensement quotidien.
[7] Ainsi des femmes participent au cours d'une trêve à la restauration des fortifications (JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 209).
[8] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 153.
[9] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 133.
[10] Une liste de « cent-cinquante chefs principaux de l'armée royale fait état parmi eux de soixante-six morts (42,6%) et de quarante-sept blessés (30,3%) » (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 267). La liste des capitaines, lieutenants et enseignes tombés devant La Rochelle et provenant de différents régiments publiée dans le *Discours et recueil du siege de La Rochelle en l'année 1573* est très longue (p. 26-30).

« De l'assaut au bastion de l'Evangile, où je fus, et courusmes un très-grand péril en nous en retournans, ayant à passer dans un trou qu'on avoit fait pour entrer dedans le fossé sous la contrescarpe. À l'entrée de ceux de La Rochelle y tiroient, et blessèrent ou tuèrent force hommes, de sorte qu'il y avoit une telle presse, que nous pensasmes estouffer dans les armes[1] ».

Turenne s'en sort pourtant bien : il n'est ni blessé ni tué pendant les opérations[2], et ne semble pas avoir souffert du froid et des fièvres des marais malgré l'hiver pluvieux, la durée du siège et un ravitaillement insuffisamment organisé[3]. On comprend sa désillusion, puisqu'il ne peut s'illustrer au combat et voit maints combattants tomber autour de lui, d'autant qu'il découvre « l'avarice des capitaines », ces derniers faussant les évaluations de leurs troupes lors des montres afin d'avoir le plus d'argent possible tout en gardant pour eux la plus grosse part lors du partage avec les soldats. En bref, ce siège est peu glorieux pour ses résultats, c'est une véritable hécatombe pour l'armée royale[4] et c'est une amère déception pour Turenne.

2. Turenne et le rapprochement des catholiques et des protestants autour de François d'Alençon

Le récit de l'arrivée d'Henri de La Tour à La Rochelle apporte un éclairage sur la reproduction partielle du mode de vie de la cour dans le camp des assiégeants :

« Lorsque j'arrivay, il vint au-devant de moy environ deux cens gentilshommes. Je pris l'heure d'entrer dans les logis de l'armée, et d'approcher du quartier de Monsieur, que l'on jugeoit estre à cheval pour aller aux tranchées ; de sorte qu'ainsi accompagné je fis la révérence à Monsieur, à M. le duc, au roy de Navarre et autres princes ; je saluay les personnes de qualité qui estoient là, et acccompagnay Monsieur à la tranchée, et j'ouis pour la première fois les canonnades et coups d'arquebuze, desquels il y eut des hommes blessez et tuez ; je n'en eu aucun estonnement. De là j'allay à mon quartier, qui estoit loin de celuy de Monsieur d'une petite lieue ; tous les jours j'allois à la cour et aux tranchées,

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 11.
[2] Dont le duc d'Aumale, qui n'est pas mentionné par le duc de Bouillon, mais fut un des morts illustres du siège (*Déploration de la France sur la mort de hault et pluissant prince Messire Claude de Lorraine duc d'Aumale, pair de France et lieutenant général pour le roy en son duché de Bourgoigne, occis au siège de La Rochelle, au mois de mars 1573*, chez Jean Hulpeau, 1573).
[3] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 135.
[4] J.-P. BABELON l'appelle « le siège des dupes » (*op. cit.*, 1982, p. 193-196).

où je prenois ma part des occasions et des périls qui s'y présentoient, et avec louange chacun faisoit sa cour aux uns plus qu'aux autres (…)[1]. »

Il emploie ici le mot « cour » pour désigner à la fois la résidence des deux frères de Charles IX et les comportements adoptés par les gentilshommes qui les entourent, ce dont son arrivée témoigne. De même qu'il a demandé congé au roi et à Catherine de Médicis à Paris, il se présente au duc d'Anjou, chef de l'armée, puis au duc d'Alençon, respectant ainsi les codes et préseances en vigueur à la cour. Dans son récit, il note que les gentilshommes continuent à se comporter comme des courtisans lorsqu'ils ne sont pas au combat. Le siège a beau être son baptême du feu, il se déroule dans un cadre bien connu. Le camp des assiégeants ne sert donc pas uniquement de base arrière pour les combattants afin qu'ils se reposent entre deux attaques ou décident des opérations à mener. Les représentants de la fine fleur de la noblesse française se font accompagner de leur maison domestique, en particulier les princes du sang. C'est pourquoi se reconstitue une vie de cour entre les assiégeants autour des personnages les plus puissants auprès desquels il est de bon ton de se trouver, en particulier les deux frères du roi[2]. Cet aspect du siège est vivement critiqué, d'autant plus que les opérations ne remplissent pas les espérances du roi et sont meurtrières. Le duc d'Anjou et son entourage sont rapidement accusés d'être incompétents et frivoles[3]. Quelle part prend-il à cette dimension politique et curiale du siège ? Quels sont les facteurs et les modalités des recompositions de clientèles ?

Dans ses *Mémoires*, Henri de La Tour consacre un tiers du récit aux combats – avec l'attitude critiquée de La Noue[4], le combat du bastion de l'Evangile et la tentative d'escarmouche aux côtés de François d'Alençon –, et se concentre sur les discussions entre gentilshommes dans le camp royal. Elles s'expliquent dans un premier temps par la reconstitution des relations entre courtisans et par un cadre protocolaire moins rigide qu'au Louvre[5], puis par l'impossibilité d'emporter la décision donc de s'illustrer. Ainsi, Henri de La Tour, tout en continuant à se battre, est impliqué dans la recomposition des relations politiques et de clientèles dans le camp des assiégeants autour de François de Valois dont il demeure un fidèle, processus qui constitue la genèse du parti des Malcontents. L'enchâssement des récits de combats et des discussions conduit à penser que la dimension militaire du siège et sa composante politique sont étroitement interdépendantes. Cette première campagne est donc autant formatrice pour lui en matière politique que militaire – ce qui n'est pas étonnant eu égard

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 10.
[2] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 212.
[3] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 133.
[4] Envoyé par Charles IX auprès des Rochelais pour leur proposer une médiation, ces derniers voulurent faire de lui leur chef. Il finit par sortir de la ville et rejoindre le camp royal en mars, d'où il assista à la fin du siège. Son attitude a été réévaluée par SUPPLE J. J., « The role of François de la Noue in the siege of La Rochelle and the protestant alliance with the Mécontents », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 43, 1981, p. 107-122.
[5] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 133.

aux conditions du siège. La violence perpétrée lors de la Saint-Barthélemy donne lieu au rapprochement progressif entre catholiques modérés et protestants autour du duc François d'Alençon pendant le siège. Peu à peu, Turenne, Alençon, Navarre et La Noue expliquent la Saint-Barthélemy par le projet monarchique d'élimination de la noblesse française[1] dont le siège de La Rochelle serait une étape. Conscients de ce dont souffre la noblesse à La Rochelle et le royaume du fait des guerres civiles[2], ces hommes vont se rapprocher pour donner progressivement naissance au parti des Malcontents, les *Mémoires* du duc de Bouillon permettant d'en retracer les étapes. Il ne s'agit dans un premier temps que d'une analyse politique de l'hécatombe des troupes royales et il faut attendre plusieurs mois avant qu'ils ne se décident à passer à l'action ou que leurs réflexions prennent la forme de traités politiques[3].

La première discussion entre Alençon et Turenne révèle que la recomposition des relations sociales et politiques dans le camp royal trouve sa source dans les frustrations personnelles puisque François

> « avoit du mescontentement de se trouver dans cette armée sans aucun charge ; aussi n'y en avoit-il point pour lui ; son esprit ambitieux ne se contentoit de cette raison, outre qu'il avoit en horreur la Saint-Barthélemi, et regrettoit la mort de M. l'admiral, qui l'avoit pris en affection pour le servir.[4] »

Lorsque Charles IX avait envisagé de constituer une armée afin d'assiéger La Rochelle, le duc d'Alençon avait été pressenti pour la commander mais le duc d'Anjou, lieutenant général du royaume, vivait comme un affront l'idée d'être écarté de la direction des opérations. Le roi avait fini par céder devant son insistance, ce qui avait profondément déçu Alençon[5]. Marsollier lui prête davantage d'ambition encore et met en avant le rôle d'intermédiaire joué par Turenne entre Alençon, qui profite de la frustration généralisée, et ceux que le duc cherche à approcher :

> « Il étoit toujours entêté du dessein de former un parti dont il pût être le Chef, & qu'il pût opposer dans le besoin à son frère. Pour exécuter ce projet il engagea le Vicomte de Turenne à lui ménager des conférences secretes avec La Noue. Dès la première, ce Gentilhomme gagna sa confiance. Le Duc se livra à lui sans réserve. La Noue n'en usa pas de même, il ne donna au Duc que les apparences dont il se contenta. Ce Prince ne scut pas les démêler de cette confiance sans réserve qu'il prétendoit, mais qu'un homme aussi éclairé que La Noue n'avoit garde de lui donner. Il se défioit de son caractere d'esprit, &

---

[1] La réflexion des Malcontents s'inscrit dans la réflexion plus générale sur le concept de noblesse dans les années 1570 (SCHALK E., *op. cit.*, 1996, chapitre IV : « L'amorce d'une prise de conscience (1570-1589) », p. 59-80).
[2] BABELON J.-P. , *op. cit.*, 1982, p. 197
[3] JOUANNA A., *op. cit.*, 2013, p. 221.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838,p. 11.
[5] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 127.

encore plus de celui de La Mole, pour qui le Duc d'Alençon n'avoit point de secret. Il s'accomodoit mieux du génie du Vicomte de Turenne, mais il s'étoit aperçu que La Mole plus flatteur que lui, balançoit son crédit auprès du Duc d'Alençon. [1]»

Le rôle d'intermédiaire de Turenne a un double intérêt : il permet de cacher à Henri d'Anjou les véritables intentions d'Alençon et laisse les deux parties, ici La Noue et François, libres de dénoncer les discussions à tout moment. Les rapprochements sont donc fragiles dans un premier temps, sans doute parce que les frustrations de François d'Alençon sont davantage mises en avant que ses divisions avec ses frères sur la politique à mener après la Saint-Barthélemy. Henri en est le maître d'œuvre et s'associe aux Guise, François est bien décidé à prendre les armes pour imposer une réorientation politique. La clientèle d'Alençon commence alors sa mutation en parti politique, ce qui influe sur le rôle de Turenne, qui cesse d'être le confident et compagnon de jeu de son maître pour devenir l'intermédiaire de ses projets politiques. C'est ainsi que Turenne négocie avec les chefs de l'armée royale déterminés à prendre les armes comme La Noue ou Henri de Navarre et le prince de Condé qui sont encore « offensez de la Saint-Barthélemy [et] ne désiroient rien tant que se voir les armes à la main pour se vanger[2] ». En quelques semaines, François de Valois capitalise, avec l'appui de Turenne, les déceptions de la politique royale, rassemble autour de lui les frustrés de la gloire tant désirée pendant le siège et devient peu à peu le pivot d'une opposition à Henri de Valois et à Charles IX. Elle n'est dans un premier temps pas assez structurée pour pouvoir la désigner comme un parti, mais déjà François prend appui sur l'inquiétude suscitée en 1573 par la santé du roi Charles IX pour se présenter comme le successeur potentiel, car son frère Henri est élu roi de Pologne.

3. Le mouvement des Malcontents à ses origines

À quoi ce mouvement ressemble-t-il au départ et comment ses chefs se comportent-ils ? François de Valois, La Noue, Navarre, Condé et Turenne ne semblent pas être des organisateurs, d'où le caractère nébuleux de l'opposition qu'ils mènent. Henri d'Anjou est alors bien conscient que des discussions se tiennent chez son frère François, même s'il a du mal à en évaluer la gravité, leur caractère subversif ne signifiant pas qu'elles peuvent aboutir à la formation d'un parti[3]. Henri de La Tour rapporte précisément un épisode au cours duquel il manque d'être démasqué par le duc d'Anjou qui saisit au cours d'une discussion une lettre dans

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 23-24.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 11.
[3] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2007, p. 139.

la manche du jeune Turenne, lequel prétend qu'elle est écrite par une « femme que pour rien du monde je ne voudrois qu'il en eût veu l'écriture » alors que la missive concerne la prise d'armes et est écrite de la main d'Alençon. Lors de leur retour à la cour, quelques mois plus tard, Henri d'Anjou reprend, malgré cet épisode, ses démarches pour faire entrer Turenne dans sa clientèle[1], ce qui tend à prouver qu'il n'est pas conscient du degré de collusion et de la gravité réelle des manœuvres de son frère, de Navarre, Condé, Alençon, La Noue et Turenne. D'autre part, ces princes ne sont pas des théoriciens et, s'ils sont déterminés à prendre les armes, n'ont pas assez approfondi leurs discussions pour passer de la somme des frustrations individuelles et du constat du massacre de la noblesse française à un projet politique, même s'ils sont sensibles aux idées des Montmorency, lesquels se rallient à eux à travers Méru et Thoré[2]. Turenne, Navarre, Condé et Alençon sont jeunes, manquent d'arguments politiques et ont du mal à déterminer les modalités de leur passage à l'action, nécessaire s'ils veulent peser sur les choix du souverain. Ils échaufaudent alors un ambitieux projet de prises d'armes reposant sur l'emploi des troupes assiégeantes placées sous leur commandement pour occuper Saint-Jean-d'Angély ou Angoulême[3]. Faut-il voir dans Turenne « fier de ses dix-sept ans, l'artisan de ce projet chimérique[4] » ? Certains de ses éditeurs, comme Petitot, voient en lui un comploteur précoce : « un tel projet conçu par un homme de dix-sept ans faisoit connoitre ce dont il étoit capable »[5]. Ici est mise en œuvre la logique rétrospective présentée en introduction et qui conduit à la recherche de preuves le plus en amont possible de son attitude hostile au pouvoir royal, le siège de La Rochelle étant la plus ancienne. Pourtant, cela revient à surestimer sa place dans le mouvement des Malcontents à ses origines : même si contrairement au roi de Navarre, il n'est pas espionné en permanence[6], il est à la fois trop jeune et trop inexpérimenté pour qu'on lui confie un tel projet mais surtout il manque du crédit nécessaire auprès des soldats pour le mener à bien, contrairement à La Noue. Néanmoins, c'est à cette occasion qu'il découvre les difficultés de toute conjuration qui implique le secret[7] et des préparatifs techniques :

> « A cecy se présentoient force empeschemens. L'incertitude qu'ont toutes entreprises représentoit une ignominieuse perte, la difficulté d'assembler les hommes

---

[1] Mais, à nouveau, le vicomte ne cède pas (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 14 et MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 26-27).
[2] Ils étaient tous les deux frères de François de Montmorency. Comme Turenne ils entrèrent dans la clientèle de François d'Alençon (CARPI O., *op. cit.*, 2012, p. 310).
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, volume 1, p. 5-7.
[4] BABELON J.-P. , *op. cit.*, 1982, p 200.
[5] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Petitot, 1823, p. 7.
[6] BABELON J.-P. , *op. cit.*, 1982, p. 195.
[7] D'après le duc de Bouillon, Henri de Navarre se méfie de La Mole, « de façon que j'estois l'instrument de leur confiance » (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 12). Marsollier fait dire à La Noue : « qu'il avoit le Vicomte de Turenne, supérieur à La Mole en toute chose, & qui n'avoit de défauts que ceux qui sont presque inséparables de la jeunesse. » (*op. cit.*, 1719, p. 25).

pour l'exécution, l'heure et le temps du partement de M. le duc, sans qu'on s'en apperceut ; toutes ces difficultez tiroient l'exécution de ce dessein en longueur[1]. »

Ce projet s'avère impossible à réaliser[2] car les appuis dont les princes disposent au début sont insuffisants. Sans doute l'absence d'un vrai projet politique et le recours à des intermédiaires tels que Turenne ne permettent pas de susciter de nombreux ralliements. D'où une fuite en avant marquée par le dessein d'embarquer pour l'Angleterre à bord des bateaux de Montgomery venus ravitailler La Rochelle[3], afin de redonner espoir aux réformés de France et d'entreprendre la lutte depuis l'Angleterre. La Noue apparaît alors comme l'homme sage du groupe en rappelant aux jeunes prêts à tout leurs faiblesses puisqu'Élisabeth Ière ne les connaît pas et ne peut pas les aider car ils ne disposent pas réellement d'un parti dans le royaume[4]. Cette désapprobation de La Noue porte sur les aspects pratiques de la prise d'armes et ne vient en rien condamner sa légitimité puisqu'au contraire il pense qu'il faut attendre un moment plus opportun[5].

Les princes renoncent finalement aussi bien à leur prise d'armes qu'au recours chimérique à l'Angleterre et tirent de leurs conversations, qui portent sur leurs frustrations personnelles à l'égard du mode d'exercice du pouvoir par Charles IX et Catherine de Médicis, le nom de leur parti, les Malcontents, du nom de ces nobles qui, depuis le XVe siècle, voient dans leurs déceptions personnelles les symptômes de la mauvaise orientation de la politique royale[6]. La coalition qu'ils forment autour de François de Valois demeure hétérogène par l'origine sociale et l'appartenance confessionnelle de ses membres. Sur le plan politique, l'unité fait aussi défaut puisque sont réunis des communautés réformées voulant la liberté de cultes, le tiers parti des politiques voulant surmonter les divisions religieuses et des gentilshommes mécontents voulant faire triompher leurs propres revendications. Cette composition très hétérogène, l'absence d'une organisation claire et le manque de sources complémentaires rendent difficile d'appréhender avec précision le rôle de chacun, et particulièrement celui du vicomte de Turenne. Les *Mémoires* font émerger son action de conseiller, puisqu'il participe à des conciliabules politiques, et d'intermédiaire portant des messages compromettants, ce qui

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 12.

[2] Petitot, éditeur des *Mémoires*, fournit une autre version : Turenne aurait prévu de prendre le commandement de certaines troupes royales contre le quartier du duc d'Anjou au moment d'une sortie coordonnée des Rochelais, ce qui aurait ruiné l'armée royale et aurait rendu les protestants forts et sûrs d'eux. L'opposition de La Noue, puis la levée du siège avec le départ d'Henri d'Anjou pour la Pologne, empêchent la réalisation de cette opération (*Mémoires du duc de Bouillon*, édition Petitot, p. 7).

[3] LANDURANT A., *Montgommery le régicide*, Turquant, Cheminements, 2008, p. 211-216.

[4] Cette deuxième question est juste : les conjurés n'ont pas pris contact avec les protestants qui se battent dans les autres régions du royaume, et ils ne constituent qu'un groupe de jeunes hommes cantonnés dans le camp royal de La Rochelle.

[5] SUPPLE J. J., *op. cit.*, 1981, p. 115.

[6] JOUANNA A., « Un programme politique nobiliaire, les Mécontents et l'État (1574-1576) », *in* CONTAMINE P. (dir.), *L'État et les aristocraties, XIIe-XVIIe siècle, France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 248-277.

laisse à penser que son rôle est assez important. Pourtant, cela ne présage en rien de l'émergence du parti des Malcontents, même si ces derniers en viennent rapidement à envisager une prise d'armes. D'autre part, Petitot reproche à Turenne son implication dans ce mouvement alors que le rôle d'Alençon et de Navarre qui en sont les pivots est toujours considéré de manière positive, ce qui n'est pas cohérent. Soit on condamne le mouvement des Malcontents dans son ensemble et dans ce cas-là tous ses participants ont tort, soit on ne le fait pas, mais on ne peut pas blâmer le sens politique des uns et admirer celui des autres. Quoi qu'il en soit, le siège de La Rochelle ne dure que quelques mois. Comment le mouvement des Malcontents évolue-t-il après le retour de ses participants à la cour ? Quel rôle Turenne joue-t-il par la suite ?

4. Deux objectifs avortés : libérer les princes et prendre les armes (1573-1574)

Le siège de La Rochelle ne prend fin ni par une victoire royale, ni par la lassitude des assiégeants comme des assiégés, mais par un événement totalement externe aux opérations, l'élection d'Henri d'Anjou à la tête de la Pologne.[1] Depuis le début du XVIe siècle, cet État connaît, sous les derniers Jagellons, une période de prospérité même si les rois de Pologne sont confrontés à trois difficultés majeures, à savoir le grand pouvoir de la noblesse, l'absence d'héritier et la préservation des frontières polonaises. Après la mort de Sigismond-Auguste en juillet 1572, une diète est convoquée en janvier 1573 afin que la noblesse polonaise élise son roi. Les nobles assemblés exigent du futur roi qu'il maintienne la paix religieuse et ne pratique aucune persécution, c'est pourquoi, en tenant compte des ambitions de chacun des candidats – le tsar, un Habsbourg, un prince Suédois et un prince de Transylvanie –, ils choisissent Henri de Valois[2]. Ce succès découle des efforts soutenus de Jean de Monluc et avait été préparé par un projet de mariage entre Henri et la fille de Sigismond-Auguste dans les années précédentes[3]. Il a fallu faire face aux ambassadeurs des différents candidats et du Saint-Siège[4] et démentir les rumeurs selon lesquelles il aurait participé à la Saint-Barthélemy, ce qui choque ses futurs sujets[5]. L'élection enfin acquise à la mi-mai, Henri doit lever le siège de La Rochelle début juillet après des négociations rapides avec les assiégés. Il ne siérait pas à un roi de Pologne lavé de tout soupçon dans la Saint-Barthélemy de continuer à lutter contre les protestants. La fin des

---

[1] Marquis DE NOAILLES, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, Paris, Michel Lévy frères, 1867.
[2] LE THIEC G., *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, chapitre VI : « La Pologne, la Scandinavie et l'empire russe », p. 601-611.
[3] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 2003, p. 139-140.
[4] CENIVAL P. de, « La politique du Saint-Siège et l'élection de Pologne (1572-1573) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 36, 1916, p. 109-204.
[5] BARANOVA DEBBAGI T., *À coups de libelles, une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012, p. 363-386.

combats à La Rochelle, qui était le principal objectif des troupes royales, et le retour d'Henri de Valois à Paris permettent la publication de l'édit de Boulogne au cours du mois de juillet 1573, lequel annonce la paix, impose l'oubli du massacre de la Saint-Barthélemy et limite considérablement la pratique du calvinisme dans le royaume de France. Ce n'est cependant qu'après l'enregistrement de l'édit que les habitants de Sancerre se rendent, le 19 août, après un épouvantable siège[1]. Quel est l'effet du retour à la cour sur Turenne et les Malcontents de La Rochelle ?

La fin du siège permet à tous ceux qui le souhaitent de retourner dans la capitale et de participer aux cérémonies de réception des ambassadeurs polonais[2], au cours desquelles le jeune vicomte est traité avec de grands égards : « Les Ambassadeurs de Pologne furent reçus à Paris avec une magnificence extraordinaire. Le Vicomte de Turenne tint à leur entrée un rang distingué parmi les plus grands seigneurs de France[3] ». Négociations et réceptions se succèdent donc avant le départ de la cour qui accompagne Henri d'Anjou et sa maison[4] jusqu'à la frontière du royaume vers la Pologne. La cour redevient donc itinérante et part de Paris avant de passer par Vitry[5], Nancy[6], Blamont, Bar-le-Duc et s'arrête au retour à Reims et Soissons. Ces divers lieux nommés par Henri de La Tour sont autant d'étapes d'accélération du processus de formation du mouvement des Malcontents car, maintenant qu'ils ont un programme et des appuis, les princes veulent passer à l'action. À Vitry, Turenne participe aux discussions qui renforcent le rapprochement de François d'Alençon, du prince de Condé et du roi de Navarre[7]. À Nancy, il arrive à déjouer l'étroite surveillance des princes par le premier valet de chambre du duc d'Alençon, Ferrand, qui les espionne pour le compte de Catherine de Médicis et intercepte une lettre fort compromettante de La Noue. Turenne, prévenu *in extremis* par une femme de chambre de la reine mère, bâtit un stratagème et dicte une réponse fictive au duc d'Alençon désavouant le contenu de la lettre reçue. Ce dernier la présente à sa mère, pour lui demander son avis, ce qui désarme tout reproche[8]. Malgré la surveillance qu'ils subissent, ni lui ni Turenne ne

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 154-156.
[2] Marquis DE NOAILLES, *op. cit.*, 1867.
[3] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 27. La venue des ambassadeurs justifie de nouvelles célébrations, d'autant que l'élection d'Henri à la couronne de Pologne a rendu nécessaire la paix avec les protestants. Une trêve inattendue commence donc environ un an après la Saint-Barthélemy, et va durer jusqu'au printemps 1574 au cours duquel débute la cinquième guerre civile (1574-1576). À l'été 1573, il y a donc deux occasions de réjouissance : une élection royale et la paix. Le défilé des ambassadeurs polonais émerveille les Parisiens (BABELON J.-P. , *op. cit.*, 1982, p. 201).
[4] CHAMPION P., « La maison et l'entourage d'Henri III en Pologne », *Humanisme et Renaissance*, t. 7, 1940, p. 286-308.
[5] Charles IX, malade, salua son frère Henri qui, accompagné de toute la cour, poursuivit le voyage.
[6] C'est là qu'Henri de La Tour refuse un premier projet de mariage avec Mlle de Vaudémont. Ce projet est à l'initiative d'Henri d'Anjou, sans doute dans sa volonté de se lier avec le réticent vicomte de Turenne. Ce dernier prétend à l'époque qu'il ne veut pas se marier et qu'il désire laisser la voie libre pour son oncle Thoré qui envisage de l'épouser.
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 14.
[8] *Ibid.*, p. 15.

cessent de préparer un projet qui leur paraît capital pour donner corps au mouvement des Malcontents : l'évasion des princes. Navarre et Alençon veulent obtenir une aide militaire des princes allemands grâce à Louis de Nassau[1] et prendre la tête d'une armée de mercenaires à Sedan[2]. Turenne et Thoré doivent les aider à quitter la Cour entre Soissons et Compiègne mais Marguerite est avertie et révèle le complot à sa mère qui renforce la surveillance des conjurés [3] :

> « Nous accompagnâmes le roi de Pologne jusques à Blamont, lequel, quelques mois avant de partir de France, s'essaya par tous moyens de me faire oublier les mauvais offices de son ingratitude, et de remettre notre première amitié en la même perfection qu'elle avait été à nos premiers ans, m'y voulant obliger par serment et promesse en me disant adieu. Sa sortie de France et la maladie du roi Charles[4], qui commença presque en même temps, éveilla les esprits des deux partis de ce royaume, faisant divers projets sur cet État[5]. Les huguenots, ayant à la mort de l'amiral fait obliger par écrit signé le roi mon mari et mon frère d'Alençon à la vengeance de cette mort, [et] ayant gagné avant la Saint-Barthélemy mondit frère sous espérance de l'establir en Flandre, leur persuadant, comme le roi et la reine ma mère reviendraient en France, [de] se dérober, passant en Champagne, pour se joindre à certaines troupes qui les devaient venir prendre là, Monsieur de Miossens, gentilhomme catholique qui était auprès du roi mon mari, lequel m'avait de l'obligation de la vie, ayant avis de cette entreprise qui était pernicieuse au roi son maître, m'en avertit pour empêcher ce mauvais effet qui eût apporté tant de maux à eux et à cet État. Soudain, j'allai trouver le roi et la reine ma mère, et leur dis que j'avais chose à leur communiquer qui leur importait fort, et que je ne la leur dirais jamais qu'il ne leur plût me promettre que cela ne porterait aucun préjudice à ceux que je leur nommerais, et qu'ils y remédieraient sans faire semblant de rien savoir. Lors je leur dis que mon frère et le roi mon mari s'en devaient le lendemain aller rendre à des troupes d'huguenots qui les venaient chercher à cause de l'obligation qu'ils avaient faite à la mort de l'amiral, qui était bien excusable pour leur enfance, et que je les suppliais leur pardonner, et sans leur en montrer nulle apparence, les empêcher de s'en aller. Ce qu'ils

---

[1] *Ibid.*, p. 15.

[2] C'est la première fois que cette principauté souveraine et sa dynastie régnante, les La Marck, surgissent dans la vie du jeune vicomte. On va la retrouver au printemps 1574 pour la conjuration des jours gras. Il n'en est par la suite plus question jusqu'à 1588 où Henri de La Tour est pressenti pour épouser Charlotte de la Marck, jeune héritière de la principauté.

[3] BABELON J.-P. , *op. cit.*, 1982, p. 202.

[4] Charles IX meurt de la tuberculose, ce qui explique les crachements voire vomissements de sang qui ont accompagné son agonie et qui donnent lieu à des interprétations contradictoires par les catholiques et les protestants (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 283-288).

[5] Catholiques, huguenots et Malcontents se demandent tous quand le roi va mourir et qui va lui succéder, c'est pourquoi François de Valois est alors pressenti dans la mesure où son frère Henri est parti en Pologne.

m'accordèrent, et fut conduit par telle prudence que, sans qu'ils pussent savoir d'où leur venait cet empêchement, ils n'eurent jamais moyens d'échapper[1]. »

Les *Mémoires* de Marguerite sont écrits une vingtaine d'années après les faits, pendant sa captivité à Usson, à partir de 1593[2], ceux du duc de Bouillon sont plus tardifs encore, mais le recoupement des deux sources permet de confirmer l'idée que ce séjour itinérant de la cour est mis à profit par Navarre, Alençon et Turenne pour avancer dans leurs discussions et tenter de s'évader de la cour, ce que semble confirmer le tiraillement de Marguerite, qui hésite à dénoncer les agissements de son frère François à son autre frère le roi Charles IX alors qu'elle est bien consciente que la situation est grave. En effet, les conciliabules des princes frustrés de La Rochelle débouchent sur la formation d'une opposition de grande ampleur au roi et aux préparatifs d'une prise d'armes dont les acteurs n'attendent qu'une chose, qu'un prince quitte la cour et vienne prendre leur tête pour leur faire bénéficier de sa capacité à commander et de sa légitimité politique. La situation a donc profondément changé depuis La Rochelle : les princes ont désormais un programme clair, ils savent comment agir et disposent d'appuis suffisamment puissants pour être crédibles. Turenne continue donc à jouer un rôle secondaire, puisque son nom ne peut permettre de rassembler les appuis, mais il est chargé des modalités pratiques des évasions et des contacts avec l'extérieur, ses allées et venues étant probablement moins contrôlées que celles des princes. L'échec de cette première tentative d'évasion confirme l'ampleur de la surveillance dont sont l'objet Navarre, Alençon et Turenne qui peuvent être dénoncés à tout moment par des valets au service de la reine ou des confidences de Marguerite, à quoi on peut ajouter que dans le monde clos de la cour, même si elle est itinérante, les faits et gestes de chacun sont scrutés.

La cour revient ensuite en région parisienne et s'installe à Saint-Germain-en-Laye car Charles IX est de plus en plus malade et difficilement transportable. Turenne conduit François d'Alençon à Chantilly où le duc de Montmorency les incite à retourner à la cour et à s'y comporter en simples courtisans, sans plus chercher à comploter au risque de relancer la guerre civile. Ces conseils sont plus particulièrement adressés à Alençon, qui devait

« Se tenir à la cour, s'insinuer dans les bonnes grâces du Roy autant qu'il pourroit, lequel on voyoit bien ne pouvoir longuement vivre ; qu'il établiroit sa créance en s'authorisant dans les affaires ; mais que, sortant de la cour, il feroit un parti et se

[1] MARGUERITE DE VALOIS, *op. cit.*, 2004, p. 77-78.
[2] Présentation des œuvres de Marguerite de Valois, *ibid.*, p. 20-32.

rendroit l'Estat contre luy, qui tendroit les bras au roy de Pologne plus volontiers, qu'il falloit de la patience[1]. »

C'est une illustration du rapprochement entre Alençon et les Montmorency, et en particulier le duc François[2], pour lequel Turenne a œuvré et qui prend une tournure quasi officielle car, quand le frère du roi se rend à Chantilly pour rencontrer le duc de Montmorency, ce n'est ni pour prendre du repos, ni pour une visite de courtoisie. On peut en déduire que Turenne exerce un rôle de contrôle dans la clientèle de François de Valois puisqu'il ouvre à ce dernier des opportunités de ralliement avec les Grands du royaume. L'enjeu de cette rencontre est politique et concerne le mode d'action des Malcontents or, sur ce point, les divergences sont importantes entre Montmorency qui pense pouvoir influer en douceur sur le roi grâce au rôle politique que François pourrait exercer au conseil royal, et ce dernier associé à Turenne qui veut prendre les armes pour imposer au roi un rapport de force tel que le programme politique des Malcontents pourrait être mis en oeuvre.

Parce qu'ils sont déjà trop impliqués dans leur opposition au roi, les deux jeunes hommes n'appliquent pas ces conseils. François d'Alençon vit comme une frustration le refus par Charles IX de lui accorder la lieutenance générale du royaume après le départ de leur frère Henri. Cela constitue un motif de mécontentement supplémentaire à titre personnel, et donc une preuve de plus du dysfonctionnement de l'exercice du pouvoir royal. La recomposition des clientèles au profit de François d'Alençon, avec Turenne comme intermédiaire, contribue à l'augmentation des tensions à la cour pendant l'hiver et le printemps 1574. C'est ainsi qu'un jeune page du duc de Montmorency, Vantabran, est tué par le duc de Guise qui le soupçonne d'être un assassin. Dans les *Mémoires*, c'est la première fois que le sang est versé à la cour qu'il fréquente depuis 1561, ce qui est un indicateur de la brutalisation croissante des relations entre les groupes nobiliaires qui la composent. Cet épisode révèle l'ampleur de la surveillance qui pèse sur chacun à la cour – Vantabran n'est peut-être qu'un espion au service des Montmorency –, et de la défiance des princes, qui craignent pour leur sécurité, et des Guise, conscients que le rapprochement entre François d'Alençon et les Montmorency constitue une menace. L'abondance des détails fournis dans ce récit tend à en faire le facteur déclencheur de la conjuration qui s'ensuit :

« L'opinion commune fut qu'on vouloit jetter le chat aux jambes à M. de Montmorency, et si Vantabran eust esté tué, que cela eust servy de prétexte à ce qu'on eust pu entreprendre contre luy, s'estant remarqué que cet assassin de Montrevel

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 15. Aucune autre source ne vient confirmer cette intervention du duc de Montmorency mais elle est cohérente d'après son attitude et son orientation politique qui étaient iréniques à ce moment-là.
[2] CARPI O., *op. cit.*, 2012, p. 313.

s'estoit veu à Saint-Germain, ce qu'il n'avoit accoustumé, le Roy mesme n'estant bien aise de le voir près de luy[1]. »

L'affaire entraîne le départ de François de Montmorency de la cour, ce qui laisse les mains libres aux Guise[2]. Navarre, Alençon et Turenne sont alors très inquiets car, non seulement ils s'estiment privés de leur liberté à la cour depuis les événements de Soissons et ils prennent conscience, avec l'affaire Vantabran, que pendant l'agonie de Charles IX leur sécurité n'est plus assurée. Comme les Guise, les Montmorency, les catholiques et les huguenots, ils se demandent qui va lui succéder et sont bien conscients que tout va être possible pendant la période séparant la mort de Charles IX de l'éventuel retour d'Henri depuis la Pologne, même si leur préférence va à François[3]. Or, bien que leur plan d'évasion ait échoué à Soissons, il prouve qu'ils ont déjà autour d'eux un parti suffisamment structuré autour du clan Montmorency pour mener ce type de projet. C'est pourquoi ils préparent deux autres tentatives d'évasion des princes et de prise d'armes dans le royaume pour faire valoir leurs exigences politiques.

La première tentative est la conjuration des jours gras. Elle reprend le schéma de celles d'Amboise et de Meaux destinées à libérer le roi de l'emprise des Guise[4]. Ici, il s'agit de faire sortir François d'Alençon et Henri de Navarre en même temps, et de les conduire en sûreté à Sedan chez les La Marck, ducs de Bouillon. Simultanément, une prise d'armes doit éclater dans tout le royaume. Malheureusement, Guitry, qui doit intervenir avec ses hommes près de Saint-Germain le 10 mars, passe à l'action dix jours plus tôt. L'effet de surprise est atteint car au château, c'est l'alarme, c'est le même désordre que sept ans auparavant à Meaux : bagages, chevaux, courtisans tentant de fuir[5]… Mais les princes sont pris de court et ne peuvent fuir. François d'Alençon dénonce la conjuration à sa mère sans révéler le rôle de Turenne qui n'est donc pas inquiété. L'absence de soupçon à son encontre explique sa désignation paradoxale comme médiateur, avec Torsi et Arbonville[6], auprès de Guitry, qui s'est replié en Normandie où Montgommery doit débarquer avec des troupes pour le soutenir. L'un des principaux conjurés se voit donc confier une fonction d'intermédiaire avec ses propres comparses pour le compte du roi. Les trois médiateurs multiplient les allers-retours entre la Normandie et Vincennes où Charles IX s'est installé pour y être en sécurité. Lors d'un des échanges avec Guitry, Turenne obtient de lui parler seul à seul et le réprimande pour sa précipitation[7]. À chaque trajet, Turenne

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 16.
[2] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 275.
[3] Le parti des Malcontents « tenta à plusieurs reprises entre janvier et avril 1574 d'imposer par la force le duc d'Alençon comme successeur de son frère Charles » (MARGUERITE DE VALOIS, *op. cit.*, 2004, note 90, p. 77).
[4] Et pourtant ces deux tentatives furent des échecs.
[5] Pendant la nuit du 27 au 28 février 1574 (JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 276).
[6] Turenne représente Alençon, Torsi le roi Charles IX et Arbonville le roi de Navarre.
[7] Ici, Turenne donne toute la mesure de ses compétences de courtisan.

relève l'avance inquiétante des troupes de Montgomery[1] et se sent de plus en plus surveillé par ceux qui l'accompagnent. Charles IX, quant à lui, accélère les préparatifs de la riposte royale et nomme Montpensier et Matignon respectivement à la tête des armées de Normandie et du Poitou. La méfiance, voire la défiance, à l'égard du vicomte est de plus en plus nette et lui coûte un commandement :

> « Lors furent creez trois régimens d'infanterie, dont le commandement fut donné à trois jeunes gentilshommes de bonne maison, qui furent Bussi d'Amboise, Lavardin, qui est maintenant mareschal de France, et l'autre à Lucé : M. le comte de Soissons a espousé sa nièce et son héritière. Je séchois sur les pieds de voir ces messieurs, qui n'estoient gueres plus vieux que moy, lesquels avoient des charges et en moyen d'acquérir de la réputation ; mais, estant lié à la fortune de Monsieur, je ne pouvois sans faillir m'en séparer[2]. »

Après cet échec, Turenne refuse de participer à une troisième tentative menée par La Molle et Coconat dont il se défie. Il prépare alors sa compagnie, qui est destinée aux opérations dans le Poitou, et prend congé du roi et de la reine mère. Alençon insiste alors pour lui présenter La Molle qui lui apprend à ce moment-là qu'une nouvelle tentative d'évasion doit avoir lieu d'ici une semaine. Charles IX devient alors de plus en plus soupçonneux à l'encontre de Turenne et trouve suspects les préparatifs de sa compagnie, puis lui ordonne de rejoindre le maréchal Damville en Languedoc[3], sans doute pour lui retirer toute capacité de nuisance en l'éloignant de la cour. À Juvisy, Turenne apprend que Navarre, Alençon, Montmorency et Cossé ont été arrêtés. À Milly, autre nouvelle : « il avoit esté donné des commandemens aux villes et aux gouverneurs par où je passerois de me prendre[4]. » Pour échapper à la vindicte royale qui réprime les acteurs de cete conjuration, il ne lui reste plus qu'à fuir, par Bourges, puis en Bourbonnais, « de là je m'en allay à Joze, lieu de ma naissance, où je n'avois esté depuis que je fus mené à Chantilly[5]. »

En quelques jours, le fidèle de François d'Alençon, qui rêvait d'un bel avenir à la cour alternant opérations militaires, vie de courtisan et conseils politiques au roi, a tout perdu. Tous ses projets ont volé en éclats. Il est désormais un fugitif en proie à la colère du roi. Il n'a plus de protection puisqu'Alençon et Navarre sont discrédités et surveillés, le duc de Montmorency emprisonné et leur clan politiquement affaibli. Il ne lui reste que ses terres, vers lesquelles il se dirige, dont il ignore tout et où il ne connaît personne. Entre la certitude de la prison et le

---

[1] LANDURANT A., *op. cit.*, 2008, p. 216-225.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 20.
[3] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits occidentaux, Cinq cents de Colbert, n° 29, f° 19 r° - 23 v°.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 21.
[5] *Ibid*.

caractère périlleux de sa fuite[1], il a choisi la deuxième option[2], agissant en cela comme ses oncles Thoré et Méru qui partent pour Strasbourg :

> « Dans cette difficulté, le Vicomte de Turenne prit à peu près le seul parti qui étoit à prendre. Il envoïa devant, son équipage & la plus grande partie de ses gens, il leur ordonna de suivre le grand chemin, & de dire partout où ils passeroient, qu'il les suivoit à petites journées. Pour lui avec les mieux montez de ceux qui l'accompagnoient, il prit des chemins détournez, & avec mille difficultez il arriva enfin en Auvergne au Château de Joze, où il commença à se croire en sûreté[3]. »

L'année 1574 est en réalité une rupture pour lui, dans la foulée du malaise vécu depuis la Saint-Barthélemy. Il a commencé par devenir un Malcontent, aux côtés de Navarre et d'Alençon. Désormais il est séparé d'eux et sa vie même est menacée, il doit donc fuir et prendre les armes avec les autres Malcontents.

5. *Le temps des déclarations et des prises d'armes*

L'échec de la conjuration de la Molle, la dure répression qui la suit et la fuite du vicomte de Turenne vers le sud ne mettent pas un terme au mouvement des Malcontents même si le choc est rude. Turenne ne résidant plus à la cour, et la surveillance de François de Valois, d'Henri de Navarre et du prince de Condé étant renforcée, les Malcontents du sud du royaume s'organisent pour pallier l'absence d'un chef de sang royal. En l'absence du prince de Condé, protecteur des protestants, le maréchal de Montmorency-Damville exerce ses fonctions et s'allie avec les protestants du Languedoc. Ainsi, en fuyant de la capitale et en se soustrayant à l'autorité royale, le vicomte rejoint des territoires en révolte ouverte contre le roi où il va pouvoir prendre les armes à son tour. Comment se déroule la militarisation du mouvement des Malcontents en 1574 ?

Montmorency-Damville se tourne d'abord vers les protestants du Languedoc[4] afin d'obtenir les troupes dont il a besoin pour faire face à la menace que représentent les troupes royales. Pendant que le parti protestant se réorganise – son état-major a été décapité par les

---

[1] Voir annexe 1 : carte des déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France en 1574.
[2] Il fait le même choix en 1602 quand Henri IV le convoque à Fontainebleau pour discuter avec lui de son implication supposée dans l'affaire Biron.
[3] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 40.
[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits occidentaux, Cinq cents de Colbert, n° 29, f° 13-15 : « les articles de l'union faicte par Monsieur le Mareschal de Dampville avec ceulx de la relligion reformee du Languedoc au mois de novembre 1574 ».

Saint-Barthélemy et les conversions –, le gouverneur du Languedoc fait appel aux membres de sa famille pour l'aider dans la partie occidentale de son gouvernement. Turenne devient son lieutenant et est chargé de porter la guerre du côté de Toulouse en aidant les protestants de Montauban. Ventadour, gouverneur du Limousin, contrôle les accès nord du théâtre d'opérations et peut fournir des troupes. Le processus de militarisation concrétise ainsi une des intuitions des Malcontents : la nécessité pour les gentilshommes catholiques et protestants de s'unir. Dans le Languedoc, les protestants fournissent à des chefs catholiques le gros de leurs troupes ainsi que les moyens de financer la guerre.

En effet, le programme des Malcontents relègue à l'arrière-plan les tensions religieuses au profit d'un programme politique de contestation de la tyrannie exercée par Charles IX. Ce passage décisif de la somme des frustrations à l'élaboration d'un programme politique permet un approfondissement théorique important car, pour conceptualiser le mode de fonctionnement monarchique qu'ils désirent, ils en viennent à s'interroger sur les deux sources fondant la légitimité à leurs yeux : la Nature et le consentement commun. Contrairement aux monarchomaques, ils accordent une primauté au sang des rois sur l'élection et ne vont pas jusqu'à contractualiser les rapports entre le roi et ses sujets[1]. L'élaboration d'un corps de doctrines assez précises[2] par les Malcontents est un atout mais on peut se demander en quoi consiste la part des princes, et singulièrement de Turenne, dans cette réflexion. L'étude de leurs déclarations de prises d'armes[3], qui sont individuelles, permet de connaître les revendications de chacun d'entre eux.

La plus longue est celle de Damville, datée du 13 novembre 1574[4], sans doute parce que, au moment où il la rédige, il est le seul chef de file des Malcontents à ne pas être prisonnier ou en fuite, et, comme il vient de s'allier avec les protestants du Languedoc, il est le seul à disposer de forces pour prendre les armes. C'est pourquoi il développe particulièrement les arguments de politique générale : ce n'est pas contre le roi mais « contre les oppresseurs et perturbateurs » du royaume qu'il se dresse, il recense les crimes et destructions dont se sont rendus coupables ses ennemis avant d'aborder la politique religieuse du royaume avec les états généraux de 1560 puis les Saint-Barthélemy. À travers ces critiques, il dénonce l'influence des

---

[1] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 248-277.

[2] JOUANNA A., « Un programme politique nobiliaire, les Mécontents et l'État (1574-1576) », *in* CONTAMINE P. (dir.), *op. cit.*, 1989, p. 248-277.

[3] *La harangue par la noblesse de toute la France, faicte au Roy Tres-Chrestien Charles IX sur l'estat de ce Royaume*, 1574, le *Discours merveilleux*, 1575, *la Déclaration de Condé* de juillet 1574, la *Déclaration de l'occasion de la prinse des armes de monsieur le viscomte de Turenne*, 1574 , la *Déclaration de Damville*, 13 novembre 1574, la *Déclaration de François d'Alençon*, 18 septembre 1575, le *Traité d'association passee entre les catholiques et ceux de la Religion réformée*, 1575, la *Résolution facile* d'Odet de La Noue et *la France-Turquie* en 1576.

[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits occidentaux, Cinq cents de Colbert, n° 29, f° 15-19 v°.

conseillers étrangers sur la politique royale et les malheurs survenus « despuis que la justice s'administre a pris d'argent. »

Ce n'est qu'après cette dénonciation des politiques menées depuis la mort d'Henri II qu'il commence à aborder sa situation personnelle en dénonçant les tentatives de meurtres et de soulèvement du Languedoc menées contre lui. La critique du mode de gouvernement du royaume constitue néanmoins l'arrière-fond de sa pensée, ainsi lorsqu'il analyse sa rencontre avec Henri III, de retour de Pologne, à Turin, le roi

> « Estant au pouvoir de ceulx mesmes qui avoient conseilhé le feu roy à l'oppression et ruyne de son estat empechant le faict de sa desliberation auroyent continue comme ils continuent de faire journellement l'exection de leurs menees et complots consommant entierement les finances de France et l'entretenement d'une armee presque toute composee d'estrangers comme suisses, reistres et piedmontais. »

De même, lorsqu'il évoque la situation du Languedoc, il y décèle les maux du royaume. Un tel constat à différentes échelles – le royaume, la sienne, le Languedoc – permet de justifier sa prise d'armes.

Dans la déclaration de François de Valois[1], un an plus tard, le programme politique est beaucoup plus précis. C'est pourquoi le texte constitue moins un recensement des motivations justifiant la prise d'armes qu'une occasion de rappeler les fondements de la puissance du royaume dont le respect des lois qui, lorsqu'il est remis en cause, débouche sur la guerre civile[2], « ce que nous apprenons par la ruine d'infinis florissans royaumes qui ont par ce moyen pris fin[3] ». Dès lors François de Valois appelle les Français « à remettre sus les anciennes lois » et lutter contre les pertubateurs du repos public qui profitent des guerres civiles pour s'enrichir, particulièrement les conseillers étrangers. Or, la situation s'aggravant, il devient nécessaire de lutter contre eux et de restaurer le royaume et ses institutions dans leur fonctionnement normal au bénéfice des trois ordres dont il demande la réunion lors d'états généraux. La déclaration se termine sur un appel aux différentes catégories et groupes sociaux à prendre les armes à ses côtés.

Quant à celle de Turenne[4], elle suit de peu la prise d'armes de Damville, même si elle n'est pas datée avec précision. Il focalise son argumentation sur son expérience personnelle qu'il relit à travers la grille interprétatrice des Malcontents pour montrer que le gouvernement

---

[1] *Brieve remonstrance a la noblesse de France sur le faict de la Declaration de Monseigneur le Duc d'Alençon*, s.l., 1576, p. 3-9.
[2] *Ibid.*, p.3.
[3] *Ibid.*, p. 4.
[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits occidentaux, Cinq cents de Colbert, n° 29, f° 19 v° - 23 r° (voir annexe).

est tyrannique. Il commence par dénoncer la détention d'Alençon, Navarre, Montmorency et Cossé alors que ce sont de grands serviteurs de l'État, puis les tentatives d'arrestation dont il a été l'objet pendant sa fuite, avant de faire l'éloge de son grand-père le connétable. Il souligne comment, malgré les menaces dont il a été l'objet, il sert le roi en Auvergne et Limousin. L'entrevue de Turin et la défiance royale à son égard sont dès lors les déclencheurs de sa prise d'armes, qui révèle une profonde imprégnation du programme politique des Malcontents :

> « Toutes lesquelles choses mont tellement ocazione a mon grant regret que je peu prandre les armes pour me ioindre avec led. sieur Mar[al] dampville ses amis alies et confederes avec les miens pour embrasser la couronne conservation de l'estat et couronne de France bien repos et soulagement du pauvre peuple de l'une et de l'aultre religion contre l'opression qui luy est faicte par les tirans qui president aujourdhuy pres du roy et en cella disposer ma vie et biens et de tous mes amis qui se doibvent ranger et l'entretien d'ung sy sainct œuvre et necessaire d'agir publique prometant & iurant de ne les habandonner iamais iusques a ce qu'il plaise a sa ma[té] avoir melheur opinion de nous et qu'en general il nous aura donne une establie paix le soin de l'honneur de Dieu repos commung de son peuple et restablissement de tous estats et premiere franchise protestant devant Dieu que ce n'est pas pour aulcune ambition vengeance ny rancune ny pour diminuer l'estat ecclesiastique de l'eglize romayne ains pour conserver un chascun en ses vies estaats et relligion et faire vivre en paix et pour empescher que les meschants et pernicieux conseils qui sont pres de sa Ma[te] n'achevent dexecuter la tyrannie dont uze depuis douze ans a l'endroit des personnes de bien en ced. Royaulme requerant sa ma[té] de rappeler messeigneurs les princes de son sang et principaux officiers de sa couronne qui en ont este de tout temps les protecteurs affin de rechercher les moyens de la paciffication et reunion de ses subiects tant [?] sans lesquelz il est impossible d'y pourvoir rien [?] qu'il puisse susciter un prospere avenement requerant a nostre ayde tous les princes chrestiens et potentatz de l'Europe et especiallement la noblesse françoise pour adherer et s'employer a une saincte et juste occasion que touche a un chacun comme au contrere declarons a tous ceulx qui vouldroient mectre empeschement de leur faire la guerre et courir sus comme ennemis et perturbateurs du repos public. »

Trois raisons semblent pouvoir expliquer le caractère peu approfondi de sa réflexion politique. D'abord, son âge, puisqu'il n'a que dix-neuf ans. Ainsi, même s'il a participé à de longues discussions politiques, à la cour ou à La Rochelle, il n'a aucune expérience politique. D'autre part, le contexte, puisqu'il se sait menacé et peut toujours être arrêté, d'autant qu'il a perdu toute protection et que la militarisation du mouvement n'en est qu'à ses débuts, rien ne laissant présager le succès de 1576. Enfin, si lors des discussions de La Rochelle et des conjurations qui suivent, son rôle est important en raison de sa position dans les réseaux des Montmorency, et

d'Alençon, il est d'abord, à la fin de l'année 1574, le neveu de Damville dont il devient le lieutenant, c'est pourquoi il s'inscrit dans le programme fixé par son oncle sans chercher à développer des analyses relevant de la politique générale et cherche simplement à montrer, à travers les persécutions dont les Montmorency et lui sont l'objet, que le roi a bien l'intention de détruire sa noblesse et que le vicomte est mû par la solidarité lignagère et la lutte contre la tyrannie.

Conclusion

Les années 1572-1574 sont bien celles de l'entrée en politique d'Henri de La Tour qui, après avoir longuement été un observateur des événements parfois violents de la vie de cour, devient progressivement un des acteurs clés du mouvement des Malcontents. Son appartenance au réseau de François de Valois comme à celui des Montmorency explique, plus que ses qualités personnelles, son rôle dans un mouvement politique qui le dépasse mais pour lequel sa formation de courtisan lui donne des atouts, en particulier l'art de la dissimulation. Le basculement de l'appartenance d'un réseau de clientèle à un mouvement politique de grande ampleur se déroule en quelques mois après la Saint-Barthélemy, événement politique majeur à l'échelle du royaume et qui bouleverse plus d'une destinée individuelle chez les témoins et survivants.

Ses premières actions chez les Malcontents vont éveiller en lui le sens de la prudence, car il sait que, désormais, plus que l'éloignement de la personne du souverain, c'est la prison ou la mort qu'il risque ce qu'il assume pleinement dans sa déclaration :

> « Disposer ma vie et biens et de tous mes amis qui se doibvent ranger et l'entretien d'ung sy sainct œuvre et necessaire d'agir publique prometant & iurant de ne les habandonner iamais iusques a ce qu'il plaise a sa Ma^{té} avoir melheur opinion de nous et qu'en general il nous aura donne une establie paix le soin de l'honneur de Dieu repos commung de son peuple et restablissement de tous estats et premiere franchise. »

C'est parce qu'il adopte un positionnement politique original entre les catholiques zélés et leurs pairs protestants, et parce qu'il manifeste un attachement sans faille à la cause qu'il défend, que sa participation au mouvement des Malcontents occasionne chez lui une période de profonde maturation et de changement accéléré au cours de laquelle il procède à des choix qui déterminent sa vie d'adulte.

Conclusion de la première partie

Dès son enfance, Henri de La Tour jouit d'une position sociale particulièrement avantageuse, bien qu'il perde ses parents à l'âge de deux ans. Il hérite en effet d'un patrimoine qui lui permet de tenir, comme son père et son grand-père avant lui, son rang à la cour, avec des revenus estimés à 60 000 livres. Dès sa naissance, il est introduit dans un faisceau de relations sociales prestigieuses : son grand-père est connétable de France, son parrain est le roi Henri II, par sa mère, il fait partie du clan Montmorency. L'éducation reçue à Chantilly puis son introduction à la cour confortent sa position sociale qui se traduit par ses bonnes relations avec les enfants royaux, en particulier François d'Alençon. L'étude de ses *Mémoires* et leur recoupement avec d'autres sources, dès que cela s'avère possible, permet de lever bien des zones d'ombres sur son enfance et de nuancer certaines de ses affirmations.

Même s'il ne reçoit pas l'éducation humaniste qu'il aurait rétrospectivement désirée, Henri de La Tour est pleinement préparé par son grand-père à devenir un courtisan et un homme de guerre, ce que prouvent son intégration réussie à la cour et son adaptation aux difficiles conditions de combat pendant le siège de La Rochelle. Au Louvre comme dans le camp royal, il incarne tout ce qu'on attend d'un gentilhomme au milieu du XVIe siècle. Fin observateur, il relève les fréquents changements de rapports de force entre les factions, qui se déroulent parfois dans une extrême violence et que peinent à arbitrer les derniers Valois.

Dans ce contexte marqué par des projets politiques radicalement divergents allant de la volonté de massacrer les tenants de l'autre confession au désir d'imposer la tolérance civile, Henri de La Tour développe peu à peu, avec François de Valois, le prince de Condé, Henri de Navarre et les Montmorency, les intuitions qui vont former le programme politique des Malcontents, en particulier la nécessité d'unir la noblesse française par-delà les fractures religieuses pour empêcher son anéantissement par un roi jugé tyranique. Le basculement pour Henri de La Tour ne concerne pas que le domaine des idées : à La Rochelle, il sert le roi ; quelques mois plus tard, il cherche déjà à lutter contre lui en organisant la libération des princes ; au printemps 1574, il est contraint de fuir et prend les armes six mois plus tard. En même temps, son adhésion au catholicisme est ébranlée et le nouveau mode de vie qu'il est contraint d'adopter après sa fuite le transforment profondément.

Deuxième partie :

Le lieutenant du roi de Navarre

(1574-1591)

Les années 1574-1591 correspondent au règne d'Henri III et à l'avènement d'Henri IV. Le conflit occasionné par la rupture confessionnelle est brouillé par l'émergence, entre les catholiques et les protestants zélés, d'une critique politique très vive, celle des Monarchomaques, et de partis rassemblant les fidèles des deux confessions, comme les Malcontents, puis par la radicalisation des catholiques ligueurs. Le roi peine à affirmer son autorité sur le royaume, les conflits se multiplient et s'aggravent de la cinquième à la huitième guerre civile. Le croissant protestant est dans un premier temps le principal théâtre d'opérations, puis les combats se déplacent vers le nord avant l'embrasement de tout le royaume au cours de la huitième guerre civile[1]. Les batailles rangées sont peu nombreuses – on assiste surtout à des prises de villes et de châteaux[2] – et le conflit s'internationalise, les calvinistes étant soutenus par les puissances protestantes et les catholiques par l'Espagne.

En 1574, Henri de La Tour fuit l'Île-de-France par crainte de la répression ordonnée par Charles IX après la conjuration de La Mole et Coconat[3]. En 1591, il est devenu un chef de guerre prestigieux et un diplomate respecté, c'est pourquoi Henri IV lui fait épouser Charlotte de La Marck, héritière de la principauté souveraine de Sedan. Entre ces deux dates charnières, la situation du vicomte de Turenne évolue donc durablement et il devient l'un des chefs de file du parti protestant jusqu'à sa mort, ce qui pose la question de sa capacité d'adaptation[4]. Pourquoi ce jeune catholique, client de François de Valois, s'est-il converti et a-t-il choisi de défendre la cause protestante au service d'Henri de Navarre ? Quels sont les ressorts de son affirmation sociale et politique ? Comment mène-t-il la guerre ?

Au cours de cette période, l'action d'Henri de La Tour est mieux connue, malgré des imprécisions et un caractère épisodique : il se convertit en 1575, se rapproche du roi de Navarre, se forme à la culture humaniste, négocie les accords de Nérac en 1578 et part en ambassade en Angleterre, en Hollande et auprès des principautés protestantes du Saint-Empire en 1590-1591, sa renommée s'affirme rapidement, comme en témoigne l'écho de ses blessures lors du duel avec Duras en 1578. Cette présentation éclatée du personnage apparaît dans les biographies de ses contemporains, dont Henri IV, et seule l'étude politique et diplomatique d'H. Zuber tente de faire un lien entre ces différentes composantes[5]. En quoi l'approche biographique permet-elle de dépasser la question de son affirmation et de son action pendant cette période ?

---

[1] LE ROUX N., *Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, chapitres 3 à 5.
[2] SOURIAC P.-J., *Une Guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
[3] Lorsque Henri de La Tour est convoqué en novembre 1602 par Henri IV dans le cadre de l'affaire Biron, le même reproche lui est fait : avoir été au courant mais ne pas avoir informé Henri IV. Sa réaction est identique puisqu'il fuit (voir *infra*, chapitre 9).
[4] Voir *supra*, introduction.
[5] ZUBER H., *Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon, 1573-1623*, thèse d'Ecole Nationale des Chartes, 1982.

Les sources sont désormais nettement plus nombreuses : à ses *Mémoires*, particulièrement développés à partir de 1572, s'ajoutent ceux de ses contemporains qui le mentionnent fréquemment tels Sully, Duplessis, Batailler, Brantôme, Charlotte Arbaleste, Duplessis-Mornay. Il apparaît aussi dans l'*Histoire des derniers troubles de France* de Matthieu. Sa correspondance active et passive s'étoffe, et les pièces comptables de la maison royale de Navarre, son dossier de rançon[1], les articles des accords de Nérac et des sources diplomatiques permettent de diversifier les informations.

Dans le chapitre 4, l'accent est porté sur la période 1572-1577 qui semble constituer une période de maturation dont la conversion n'est qu'un des aspects les plus spectaculaires. Quels sont les enjeux de son départ pour la vicomté de Turenne et le Languedoc ? Comment ses réseaux réagissent-ils à l'épreuve de la fuite et de la perte de toute protection en 1574 ? Pourquoi et comment fait-il le choix de la conversion ? A quel moment devient-il le prince humaniste qu'il est réputé être à Sedan après 1591 ?

Dans le chapitre 5, la figure du chef de guerre retient l'attention, de 1574 à 1591 : dans quelles conditions prend-il les armes ? Quel est son mode opératoire ? Où se bat-il ? Quelles responsabilités exerce-t-il ? Quelles sont les conséquences de son engagement militaire ?

Enfin, le chapitre 6 aborde ses relations avec Henri de Navarre et son affirmation au sein du parti protestant : quelles en sont les étapes ? Comment et pourquoi devient-il son principal lieutenant ? Quelles fonctions remplit-il ?

[1] Henri de La Tour accompagne François d'Anjou dans son expédition aux Pays-Bas et est fait prisonnier à Cambrai en 1581 et emprisonné à Hesdin. Il n'est libéré qu'en 1584.

Chapitre 4 : Le temps des choix et des ruptures (1574-1577)

La Saint-Barthélemy, par ses conséquences, constitue bien une rupture dans l'histoire des guerres civiles, d'autant qu'elle contribue au brouillage des données politiques avec l'émergence du mouvement des Malcontents qui appellent la noblesse protestante et catholique à s'unir face à l'exercice tyrannique du pouvoir par Charles IX et remportent une victoire à l'issue de la cinquième guerre civile en 1576. Cette rupture politique, Henri de La Tour l'a vécue dans les mois qui ont suivi le massacre en étant un des acteurs de la formation des Malcontents, ce qui le contraint à fuir. Son arrivée dans la vicomté et le Languedoc déplace les enjeux de la rupture sur un autre terrain, ce que semblent indiquer sa conversion et son ralliement au roi de Navarre. Les années 1572-1577 ne constituent-elles pas un moment charnière de passage à l'âge adulte avec la prise de décisions radicales ?

Il s'agit ici de renouveler l'approche des *Mémoires*, en en évaluant la part accordée aux années 1572-1577, et de montrer qu'il s'agit d'une période de mutation personnelle profonde dans tous les domaines : évolution de ses mobilités, mise à l'épreuve et réorientation de ses réseaux, formation intellectuelle, convictions religieuses. L'objectif de la démarche biographique est ici de montrer qu'à l'issue de ces quelques années, Henri de La Tour a changé de positionnement politique et s'est affirmé socialement tout en connaissant un processus de maturation personnelle.

On sait en effet qu'il quitte de manière spectaculaire la clientèle de François de Valois pour rejoindre le roi de Navarre, en 1576. L'annonce discrète de sa conversion dans ses *Mémoires* laisse penser qu'il s'est converti par intérêt, afin de s'affirmer au sein du parti protestant qu'il vient de rejoindre[1]. Son dossier de rançon révèle, par l'ampleur des commandes de livres auxquelles il procède, son intérêt pour la culture humaniste[2].

Les années 1572-1577 apparaissent comme le cœur de ses *Mémoires*, et sa correspondance en pleine croissance révèle une intense activité qui se traduit par l'explosion de ses mobilités et la reconfiguration de ses réseaux sociaux. Il est ainsi possible de dégager le processus qui le conduit à se convertir et les étapes de sa formation intellectuelle.

---

[1] « Ce n'est qu'en 1575 qu'il adhère au calvinisme et devient l'un des personnages les plus importants du parti huguenot » (BOISSON D. et DAUSSY H., *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 161).

[2] FAGE R., *Un grand seigneur bibliophile, Henri de La Tour vicomte de Turenne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1908.

I. Le cœur des *Mémoires*[1]

Jusqu'à présent il n'a été fait usage que ponctuellement des *Mémoires* d'Henri de La Tour afin, par recoupement, de lever ses silences sur sa petite enfance et de se dégager de la focalisation sur la description de sa maison à la cour des Valois et l'intervention de Mlle de Châteauneuf dans son éducation par l'exploration de nouvelles approches à travers sa chronique des relations entre courtisans à la cour, son interprétation politique de la Saint-Barthélemy et l'évaluation de son rôle dans la genèse des Malcontents. Les *Mémoires* ont donc été exploités comme source primaire d'information venant illustrer les analyses ou relier les éléments du récit[2], ce qui est assez classique. Le document en lui-même n'a cependant pas été présenté, ni ses sources, ni son contexte d'écriture, ni les intentions de l'auteur. En effet, quelle est la part des processus de reconstruction rétrospective du passé et de glorification personnelle[3] ?

Les mémoires constituent un type d'ouvrage au statut complexe[4] dont la composition hétérogène entrecroise l'histoire et la littérature, le témoignage[5] et la biographie, ce dont rend compte la diversité des axes d'études adoptés[6]. La grande liberté laissée aux auteurs des mémoires du XVIe au XVIIIe siècles[7] s'explique par l'absence de théorie fixant les règles rédactionnelles de ce type d'œuvre. Ces éléments rendent le défi du biographe plus difficile à relever car il dispose d'une source précieuse et immédiatement disponible, qui prend la forme d'un témoignage, mais qui implique une étude critique pour être exploitée de manière satisfaisante[8], ainsi que le recoupement avec d'autres sources, comme la correspondance, pour éviter toute surinterprétation. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir évaluer de manière juste les apports des mémoires sur les césures entre les différentes étapes de la vie, les centres d'intérêts, les réseaux dans lesquels s'inscrit le personnage étudié. Actuellement, Henri

---

[1] L'édition de référence pour cette étude est – sauf mention contraire – l'édition Michaud-Poujoulat.
[2] JOUHAUD C., RIBARD D., SCHAPIRA N., *op. cit.*, 2009, p. 13-16.
[3] « Les mémoires arrangent les événements, fardent le passé et les actions de leur auteur qui épouse la posture du témoin pour prétendre dire la vérité alors qu'il procède à une réécriture du passé en forme de plaidoyer *pro domo* » (CASSAN M., Introduction, *in* CASSAN M. (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi (France-Italie, XVIe-XIXe siècles)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2011, p. 9).
[4] AISSAOUI D., « Les Mémoires : un genre errant », *Dalhousie French Studies*, vol. 61, 2002, p. 12-26 ; AMSTUTZ D., "Mémoire(s) au carrefour des genres", *Acta Fabula, Mémoires & littérature*, 2009.
[5] JOUHAUD C., RIBARD D., SCHAPIRA N., *Histoire, littérature, témoignage*, Paris, Gallimard, 2009, p. 23.
[6] HEPP N. et HENNEQUIN J., *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979 ; BERNARD M., *Écrire la peur au temps des guerres de religion, une étude des historiens et mémoralistes contemporains des guerres civiles en France (1562-1598)*, Paris, Hermann éditeurs, 2010 ; LEMOINE M., *La Faveur et la Gloire, le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2012.
[7] KUPERTY-TSUR N., *Se dire à la Renaissance : les mémorialistes du XVIe siècle*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1998 ; CHARBONNEAU F., *op. cit.*, 2000 ; SETH C. (éd.), *La fabrique de l'intime - Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013.
[8] LEMOINE M., *op. cit.*, 2012.

de La Tour est présenté comme un éternel comploteur[1] par la plupart des éditeurs de ses *Mémoires*[2] ou de sa correspondance[3] qui insistent sur les aveux formulés dans l'œuvre et sur son attitude après la rédaction, pendant la régence de Marie de Médicis. Quel type de mémorialiste Henri de La Tour est-il ?

1. Henri de La Tour mémorialiste

Les *Mémoires* du duc de Bouillon, adressés à son fils, sont rédigés en 1609-1610 sans être initialement destinés à la publication[4], qui n'a lieu qu'un demi-siècle après, lors du grand succès de ce genre littéraire dans les années 1660[5]. Même si son œuvre demeure mal connue[6], il se livre à une pratique déjà bien ancrée depuis le milieu du XVIe siècle. C'est pourquoi, afin de cerner son écriture, l'approche comparative est utile avec pour angles d'approches la date de composition et l'écart entre cette dernière et les faits rapportés les plus anciens, l'année du début de la narration des mémoires, la place faite à l'éducation et à l'enfance, laquelle conditionne la figuration du mémorialiste[7]. On retrouve ici, à travers son œuvre, la question de la singularité de l'individu qui a déjà été posée pour sa formation et sa façon de réagir face à un événement traumatique, la Saint-Barthélemy.

L'un des plus célèbres auteurs de mémoires au XVIe siècle est Monluc[8] qui rédige ses *Commentaires* au cours des années 1570, à la fin de sa vie. Une soixantaine d'années sépare donc le vieux soldat qui rédige ses mémoires de l'enfant, âgé de neuf ans, dont il raconte les premiers pas en tant que page auprès du duc de Lorraine. Ses faits d'armes révèlent une formation militaire reposant sur trois piliers : l'escrime[9], l'équitation[10] et les exercices

---

[1] « Des deux fils qu'il laissa, l'un prit tous ses défauts et mérita d'être appelé comme son père « l'homme le plus remuant et le plus inquiet de son temps », l'autre hérita de ses qualités, en y joignant une science militaire incomparable, et aurait suffi seul à illustrer le nom de Turenne. » (DE LA TOUR H., *Mémoires du duc de Bouillon*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, avertissement, p. X).

[2] Voir l'interprétation du siège de La Rochelle et des débuts dans le mouvement des Malcontents, *supra*, chapitre 3.

[3] http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Henridelatour.pdf.

[4] Comme la plupart des mémoires (TOLAINI B., *art. cit.*, 2012).

[5] NORA P., « Les Mémoires d'État », *in* NORA P. (dir.), *Les lieux de mémoire : la nation*, Paris, Gallimard, 1997, t. 1, p. 1406-1407.

[6] CHARBONNEAU F., *Les silences de l'histoire, les mémoires français du XVIIe siècle*, Québec, Presses de l'université Laval, 2000, p. 3.

[7] *Ibid.*, p. 128.

[8] VAUCHERET E. et CHAMPION R., « Monluc (Blaise de Monluc) », SIMONIN J. (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 840-844.

[9] BRIOIST P., DREVILLON H. et SERNA P., *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.

[10] DOUCET C., « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse », *Revue historique*, 2003, n° 628, p. 817-836.

physiques. Ce n'est qu'ensuite que le récit, de batailles en batailles, devient une épopée[1]. C'est pourquoi il ne parle presque pas de sa formation culturelle et intellectuelle, dont on sait par ailleurs qu'elle est médiocre, ni de son enfance, car comme nombre d'hommes de son temps il n'accorde pas une grande importance à cet âge de la vie marqué avant tout par la fragilité et l'incapacité à agir dans les affaires du monde. Le genre littéraire des mémoires se prête dans l'absolu assez peu à un retour sur cette période de la vie car l'une des fonctions fondamentales de ces textes[2] est de retenir du passé et d'immortaliser par l'écrit les grandes actions, particulièrement les exploits militaires. L'auteur assume pleinement ce choix dès l'*incipit*[3]où il dresse en quelques lignes le portrait d'un homme âgé et condamné à l'inaction, procédant à une relecture de sa vie entièrement tournée vers la quête de la gloire[4]. Fidèle et constant serviteur des rois, il a payé maintes fois l'impôt du sang par ses nombreuses blessures, ce qui lui a permis de devenir l'un des plus fameux capitaines français du XVIe siècle en son temps comme de nos jours, son nom étant toujours associé aux guerres d'Italie. C'est aussi un catholique fervent qui explique ses succès par sa conviction d'agir conformément à la volonté divine. C'est pourquoi il a également lutté contre les protestants dans son gouvernement de Guyenne dans les années 1560[5]. Ce portrait est juste car, lorsqu'il écrit ses *Commentaires*, Monluc ne se bat plus suite à une blessure reçue à Rabastens en 1570 et il a perdu la lieutenance générale de Guyenne. Eu égard à sa renommée et de son expérience, il a encore l'oreille des membres de la famille royale en raison de son expérience militaire et Henri d'Anjou lui demande de le conseiller lors du siège de La Rochelle en 1573. Monluc est aussi un homme blessé dans sa fierté lorsque Charles IX fait contrôler par Tambonneau l'emploi des deniers publics pendant ses campagnes militaires. C'est désormais un homme âgé, contraint à la retraite, qui dicte à ses secrétaires pendant sept mois le discours de sa vie afin de se justifier de tout détournement en plaidant son désintéressement personnel[6] et en prenant pour modèle Jules César[7]. Le texte une fois achevé est envoyé au duc d'Anjou qui a repris l'enquête sur Monluc et obtient le classement de l'affaire et des lettres d'abolition signées par Charles IX le 8 avril 1572[8]. Pour autant, le texte n'est pas un écrit de circonstance et la finalité justificative ne nuit pas à l'intérêt historique de l'œuvre qui

---

[1] EGNELL E., *Le guerrier et le philosophe, ou quand Monluc et Montaigne gardaient l'Aquitaine à la France*, Pomport, Éditions Cyrano, 2009.
[2] LEMAITRE N., « Entre culte de soi et culte des ancêtres, la plasticité des écritures privées », *in* CASSAN M. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 203-208.
[3] MONLUC, *op. cit.*, 1821, p. 321-322.
[4] EGNELL E., *op. cit.*, 2009, p. 22.
[5] *Ibid.*, p. 134-139 ; EL HAGE F., *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne,* Paris, Nouveau monde éditions et Ministère de la Défense, 2012, p. 381-382 et 388-389.
[6] EGNELL E., *op. cit.*, 2009, 263-264.
[7] LAGRÉE M.-C., *« C'est moy que je peins ». Figures de soi à l'automne de la Renaissance*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012, p. 237.
[8] EGNELL E., *op. cit.*, 2009, p. 265-266.

est une précieuse source pour comprendre les mentalités nobiliaires à la Renaissance[1], mais aussi l'équipement des soldats, les formes de combat et les blessures reçues pendant les guerres d'Italie[2].

Le contexte de rédaction des *Œconomies royales* de Sully est assez proche puisque l'ancien surintendant des finances et grand maître de l'artillerie sous Henri IV dicte ses mémoires dès son éviction politique en 1611, c'est donc un homme âgé et à la retraite, comme Monluc. Cependant, à la différence de ce dernier, l'ouvrage est présenté comme le fruit du travail de ses secrétaires, ce dont le titre de l'épître dédicatoire rend compte :

> « Mémoires de ce que nous quatre, qui avons esté employé en diverses affaires de France, sous Monseigneur le duc de Sully, avons peu sçavoir de sa vie, mœurs, dicts, faicts, gestes et fortunes, et de ce que luy mesme nous peut avoir apris de ceux de notre valeureux Alcide le Roy Henry le Grand, depuis le mois de may 1572 qu'il fut mis à son service, jusques au mois de may 1610, qu'il laissa la terre pour aller au ciel. Adressez à Monseigneur le duc de Sully[3]. »

On n'y trouve pas donc pas d'incipit aussi personnel que celui de Monluc. Le récit commence avec la paix de 1570 et les débats suscités chez les protestants par le projet de mariage entre le roi de Navarre et Marguerite de Valois[4]. Les faits sont alors principalement vus à travers les gestes de son père, Sully n'entrant en scène que lors de sa présentation au roi de Navarre en 1572[5]. Il n'a alors que treize ans et le récit qui suit immédiatement cette rencontre est celui de la Saint-Barthélemy, événement dramatique auquel il survit grâce à la bienveillance du principal du collège de Bourgogne où il est élève. Le récit, dont le terme annoncé dans la lettre dédicatoire est le régicide, continue en fait jusqu'aux premiers mois de l'année 1611, qui correspondent à son éviction politique puisque c'est précisément en janvier 1611 qu'il se démet de ses charges face aux hommes forts de la régence, le prince de Condé et le duc de Bouillon. Bien conscient qu'il doit son rôle politique des années 1600 à sa relation privilégiée avec le roi, il décide de faire commencer ses mémoires sur leur rencontre afin de montrer ouvertement que depuis leur premier échange, il a toujours servi un seul et unique roi, Henri de Navarre, jusqu'à la mort de ce dernier. C'est pourquoi, par la suite, il se met systématiquement en scène dans la figure du bon conseiller du roi, pas toujours écouté il est vrai. En omettant son enfance, Sully fait de cette rencontre sa naissance politique et donne le ton à ses mémoires dont le contenu est,

---

[1] CONSTANT J.-M., *La Noblesse en liberté, XVIe-XVIIIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, chapitre V : « Noblesse et élite au XVIe siècle : les problèmes de l'identité noble », p. 80.
[2] BRIOIST P., DREVILLON H. et SERNA P., *op. cit.*, 2002, p. 32-36.
[3] SULLY M., *Sages et royales oeconomies d'estat*, édition Michaud et Poujoulat, Paris, éditeur du commentaire analytique du code civil, 1837, p. 5-6.
[4] *Ibid.*, chapitres 1 à 4, p. 7-14.
[5] *Ibid.*, chapitre 5, p. 14-16.

à la différence de ceux de Monluc et d'Henri de La Tour qui mettent en avant leur geste militaire, très politique. À travers un récit parfois impersonnel des événements du royaume de France de 1570 à 1611 – à travers les interventions des secrétaires –, il exalte la constance de son action au service d'Henri de Navarre.

Les deux mémoires évoqués précédemment, ainsi que ceux de La Noue[1], ne font donc pas, pour des raisons diverses, allusion aux années de formation, et encore moins à la petite enfance et à l'éducation donnée par les parents. C'est ce qui les différencie de trois autres mémoires, ceux d'Agrippa d'Aubigné[2], de De Thou[3] et du duc de Bouillon, composés dans les années 1600 ou 1610, et qui commencent à la naissance de l'intéressé, respectivement en 1552, 1553 et 1555. Tous ces hommes correspondent au « profil-type » de l'auteur de mémoires du XVIe siècle : ce sont des hommes mûrs, qui ont vécu ou vivent une mise à l'écart des fonctions qu'ils exerçaient auparavant, et qui procèdent à une réécriture du passé impliquant arrangement des événements et oublis partiels[4]. De Thou apparaît trop gallican dans les années 1610 au point que son *Histoire Universelle* est critiquée et mise à l'index en 1609[5] et que sa candidature pour devenir premier président du parlement de Paris est rejetée. Quant à Agrippa d'Aubigné[6], il est considéré dans les années 1610 comme dangereux par l'entourage du roi car il soutient la cause des protestants contre Louis XIII. Comme De Thou, il connaît de vives déceptions relatives au comportement et la conversion au catholicisme de son fils[7], la condamnation de son *Histoire Universelle*, la privation de ses charges, ce qui le contraint à partir pour Genève où il se remarie avant de mourir en 1630[8]. L'itinéraire du duc de Bouillon semble être identique car il a été brutalement rappelé à l'ordre par Henri IV en 1606. Il ne retrouve ensuite un rôle politique majeur qu'à la faveur du régicide, du printemps 1610 au printemps 1617. Lorsqu'il rédige ses *Mémoires*, en 1609-1610, doit-on considérer qu'il est en disgrâce – c'est la thèse communément admise – ou qu'il est en train de reconstituer sa puissance politique – ce qui permet d'expliquer son spectaculaire retour sur scène quelques mois plus tard ?

---

[1] Les mémoires de François de La Noue (1531-1591) portent sur la période des guerres civiles et commencent en 1562, il n'évoque donc sa vie qu'à partir de l'âge de trente et un ans (*Mémoires de François, seigneur de La Noue*, collection des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, t. XLVII, Paris et Londres, 1788).
[2] AUBIGNÉ A. d', *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, édition Lalanne, Paris, Charpentier, 1854.
[3] DE THOU J.-A., *Histoire universelle de Jacques Auguste De Thou depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734.
[4] CASSAN M., Introduction, *in* CASSAN M. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 11.
[5] AUGEREAU L., BARROUX R. et SIMONIN M., « Thou (Jacques-Auguste de) », *in* SIMONIN M. (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises – XVIe siècle*, Paris, Fayard, 2001, p. 1123-1125.
[6] THIERRY A., « Agrippa d'Aubigné : de l'histoire aux mémoires et à l'autobiographie », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1988, n°40, p. 23-38.
[7] BANDERIER G., « Une lettre inédite de Constant d'Aubigné à son père », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 64, No. 3 (2002), p. 689-692.
[8] AMICO S. d', « Aubigné, Théodore Agrippa d' », *in* SIMONIN M. (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 82-88.

Si De Thou, Aubigné et le duc de Bouillon fournissent des informations sur leurs premières années, ils se distinguent chacun par l'entrée en matière retenue. Agrippa d'Aubigné aborde immédiatement sa naissance. De Thou, parce qu'il rédige ses mémoires pour se défendre des attaques dont il est l'objet, présente sa généalogie dans laquelle il met en avant l'ancienneté, la continuité et la probité des services rendus par sa famille aux rois de France[1]. Le duc de Bouillon consacre l'*incipit* à l'énoncé de ses objectifs pour ce texte destiné à son fils aîné Frédéric-Maurice de La Tour : lui donner une éducation protestante, lui transmettre un patrimoine qui le mette à l'abri et le former à ses futures fonctions de prince.

Chacun insiste sur les difficiles conditions de sa petite enfance, qu'il s'agisse de la naissance périlleuse d'Agrippa d'Aubigné[2] qui expliquerait son prénom[3], de la fragilité et du difficile sevrage du nourrisson que fut De Thou[4], de la perte de ses parents pour le duc de Bouillon. Ils viennent tous trois illustrer les difficultés de la naissance et des premières années de la vie au début du XVIe siècle et complètent ainsi la longue liste des récits d'accouchements dans des conditions atroces qui justifient l'appréhension de ce moment de la vie comme une épreuve pour la mère comme pour l'enfant, avec les peurs et les pratiques qui en découlent[5]. L'objet ici n'est pas de verser dans le macabre, mais de relever ce qui, pour ces trois hommes, constitue peut-être une motivation supplémentaire pour écrire des mémoires, la claire conscience de la fragilité de la vie[6]. Le récit des naissances des mémorialistes vient donner un sens à leur existence, celui d'assurer la pérennité de la famille, ce qui constitue, avec les services au roi et les faits d'armes, un signe d'élection[7] pour ces hommes mûrs qui témoignent d'une existence qui aurait pu, selon toute vraisemblance, ne pas être vécue. En effet, les conditions de leur naissance ne laissent pas présager qu'ils atteignent tous trois la cinquantaine, soit un âge respectable pour leur époque dans un royaume de surcroît déchiré par les guerres civiles. Ils prennent part intensément au conflit soit par leur activité politique, soit par leur activité militaire, avec les risques que cela suppose en raison de la violence qui se déchaîne au moment où ils sont au faîte de leur carrière, de la blessure invalidante à la mort au combat en passant par l'assassinat politique[8]. Henri de La Tour survit à un duel et à de terribles blessures[9]. Comme nombre de ses contemporains, il est confronté à l'âge adulte à la douleur suscitée par la

---

[1] DE THOU J.-A., *op. cit.*, 1734, p. 1-3.
[2] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 124.
[3] « Sa mère morte en accouchant, et avec telle extremité, que les médecins proposèrent le chois de mort ou pour la mère ou pour l'enfant ; il fut nommé Agrippa, comme *aegre partus* » – enfanté avec peine (AUBIGNE A. d', *op. cit.*, 1854, p. 3-4).
[4] DE THOU J.-A., *op. cit.*, 1734, p. 3-4.
[5] GELIS J., *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988.
[6] La naissance dramatique d'Agrippa d'Aubigné est souvent rappelée de manière symbolique dans son œuvre (SCHRENCK G., « Aubigné », *in* SIMONIN M. (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 82-87).
[7] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 131.
[8] Comme celui du duc de Guise et du cardinal de Lorraine en décembre 1588 à Blois, ou les régicides perpétrés contre Henri III en août 1589 par Jacques Clément et Henri IV en 1610 par Ravaillac.
[9] Voir annexe 3.

mort en couches de sa première épouse et de l'enfant qu'elle porte, une quinzaine d'années avant d'écrire ses *Mémoires*[1]. Ces éléments en éclairent l'incipit :

> « Mon fils, j'ay cru n'avoir pas assez fait pour vous en vous mettant au monde par la bénédiction de Dieu, mais que mon amour vers vous, et l'honneste désir de perpétuer l'honneur et la vertu en nostre race, et, plus que tout cela, la reconnoissance que je dois rendre à Dieu de nous avoir fait de rien, et m'avoir conservé et gardé comme la prunelle de son œil[2] ».

La part que chacun d'entre eux consacre ensuite aux premières années de sa vie et à son éducation est extrêmement faible car les dix premières années ne totalisent jamais plus d'1% de l'ouvrage[3]. Ce faible rapport relève en partie de la construction chronologique des mémoires alors que dans une œuvre construite thématiquement, comme les *Essais* de Montaigne, les occasions de faire référence à la petite enfance et à l'éducation sont plus nombreuses soit de manière ponctuelle, soit dans des chapitres entièrement consacrés à la réflexion sur l'éducation. C'est le cas dans les essais « de l'institution des enfants » (I, 26), « de l'affection des pères aux enfants » (II, 8), « des livres » (II, 10), « de la ressemblance des pères aux enfants » (II, 37). C'est pourquoi cette œuvre est beaucoup plus riche en informations et que l'on a pu établir avec précision les différentes étapes de l'éducation de Montaigne dont l'entourage parle exclusivement en latin en sa présence, au point que cette langue devient sa langue maternelle, avant qu'il ne soit envoyé au collège à Bordeaux où il s'ennuie[4]. La construction chronologique amène les auteurs des mémoires à procéder à de nombreuses ellipses, notamment en raison du manque d'informations lié à la raréfaction des témoins oculaires de la petite enfance, mais aussi en raison de leur préoccupation première qui est de retenir, parmi leurs actions, celles qui sont dignes et glorieuses ou leur permettent de se justifier[5]. Or, un enfant n'est pas acteur parce qu'il est vulnérable et ne prend pas de décision ni n'influe sur le cours des événements, ce sont ses parents ou comme pour Henri de La Tour, des tuteurs, qui décident pour lui pendant de nombreuses années. Il y a donc peu à retenir de l'enfance elle-même, sauf l'éducation sur laquelle ils s'attardent, ce qui les différencie là encore de Sully, qui évoque le collège de Bourgogne uniquement parce qu'il y trouve refuge pendant la Saint-Barthélemy. Ainsi, pour Henri de La Tour, son attitude d'enfant est moins digne d'entrer

---

[1] Charlotte de La Marck qui épouse Henri de La Tour en octobre 1591, meurt des suites de l'accouchement ainsi que leur enfant fin avril 1594. Il épouse en 1595 Élisabeth de Nassau qui est la mère de Frédéric-Maurice de La Tour.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1.
[3] Marguerite de Valois fait exception avec un récit long et détaillé de son enfance (KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 113-121).
[4] GIDE A., préface de l'édition des *Essais* de Montaigne, vol. 1, Paris, Gallimard, 1962, p. 29-30.
[5] CASSAN M., Introduction, *in* CASSAN M. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 9-10.

dans la mémoire familiale léguée à son fils que son éducation à Chantilly, ses faits d'armes des années 1570-1580, ses relations avec le roi de Navarre.

Henri de La Tour se distingue de certains de ses contemporains – Monluc et Sully notamment – par le fait qu'il parle de son enfance dans ses *Mémoires* qui commencent l'année de sa naissance. Il n'y consacre pas plus de place que De Thou et Agrippa d'Aubigné mais son récit d'enfance est plus complet ce qui traduit une volonté de présenter sa personne de manière complexe[1]. Pourtant, le texte pose le problème des sources sollicitées par le duc de Bouillon lors de la rédaction de l'œuvre car, contrairement aux *Œconomies royales* de Sully, aucun élément comme l'épître dédicatoire des secrétaires[2] ne permet de connaître les éléments qui ont permis de construire le récit, en l'occurrence des lettres et mémoires politiques rédigés ou conservés par ses soins et intégrés au récit. Henri de La Tour eut-il recours à des témoins oculaires, des lettres conservées dans ses archives, des mémoires de ses contemporains ? On ne saurait répondre à cette question même si Sedan semble avoir été, au début du XVIIe siècle, le lieu de constitution des archives patrimoniales et épistolaires de la maison de Bouillon - La Tour. C'est bien cette concentration de documents en un même lieu qui a permis à son secrétaire, Justel, de procéder à ses études généalogiques, ce qui ne nous éclaire cependant pas sur les conditions de rédaction des *Mémoires*. On ne peut en effet déterminer s'ils sont été dictés ou écrits, en une seule phase de rédaction ou avec des remaniements ultérieurs, les nuances entre les différentes copies étant considérées comme mineures par les éditeurs successifs du texte[3], malgré leur caractère incomplet[4]. Faute de pouvoir remonter aux sources de l'œuvre, est-il possible d'en déterminer l'architecture générale ? Permet-elle d'infirmer, confirmer ou nuancer la présentation d'Henri de La Tour comme éternel rebelle et de renouveler les approches ?

---

[1] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 131.
[2] SULLY M., *op. cit.*, 1837, p. 5-6.
[3] Dans l'ordre chronologique : édition Lefranc chez Guignard à Paris en 1666, édition Cuchet à Paris et Londres en 1789, édition Petitot chez Foucault et Lebel à Paris en 1823, édition Michaud et Poujoulat chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, édition Guyot à Paris en 1851 et édition Baguenault de Puchesse pour la Société d'Histoire de France à Paris en 1901.
[4] Baguenault de Puchesse consacre le début de l'Avertissement de son édition des *Mémoires* à la recension des différents manuscrits qui ont permis d'établir le texte. On relève à la Bibliothèque Nationale dans la collection Dupuy, vol. 82, et dans le fonds français des copies incomplètes dans les volumes n°4040, 11454, 17325, 18626, 23391 ainsi qu'une copie complète dans le volume 23238 (lequel est considéré comme l'une des copies les plus anciennes et correctes). Il dénombre par ailleurs des copies à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 4119) et à la Bibliothèque du ministère de la guerre (cote A.11.h.73, le texte s'arrête en 1580). La plupart du temps, la date des copies, leur motif et leur usage ne sont pas précisés par Baguenault de Puchesse.

2. *La construction des Mémoires du duc de Bouillon*

La méthode mise en œuvre ici part du principe que le contenu comme la construction ont été voulus par l'auteur et qu'ils ont une signification[1]. L'économie générale des mémoires de ses contemporains est très variable d'un auteur à l'autre, même si l'enfance totalise rarement plus de 1 % de l'œuvre et malgré la récurrence du caractère saillant d'une période. Ainsi, dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné qui couvre la période 1551-1621 soit sept décennies, il ressort que trois décennies en particulier ont bénéficié d'un traitement plus important, les années 1571-1580, 1581-1590 et 1611-1621. C'est une décennie, la dernière, qui constitue le cœur de l'œuvre, avec près de 68% du volume de pages, aussi bien dans l'*Histoire Universelle* de De Thou[2] que dans les *Œconomies royales* de Sully[3]. Dans ces trois cas, les périodes les plus longuement traitées correspondent à un temps d'activité accrue de l'auteur, ce qui s'explique par l'une des motivations principales des mémorialistes, écrire des mémoires pour agir et retenir[4], conformément à la définition de ce genre littéraire par Furetière : « mémoire se dit d'un monument qu'on esleve pour conserver le souvenir de quelque personne ou de quelque action signalée[5]. » L'intérêt pour les phases d'intense service du pouvoir royal découle aussi de la démarche justificative de ces auteurs, tous tombés en disgrâce au moment où ils prennent leur plume. Dans le cas d'Agrippa d'Aubigné, la période 1571-1590 est celle de sa grande implication dans les guerres civiles. Il prend alors une grande importance dans l'entourage du roi de Navarre et dans le commandement des opérations militaires. Sa vive condamnation de la conversion d'Henri IV lui vaut une longue éclipse jusqu'à la fin de sa vie, dont il ne sort qu'avec la reprise des guerres civiles à partir de 1618[6] – guerres de la mère et du fils[7] puis guerres de Rohan[8]. De Thou, quant à lui, est amené à rendre de plus en plus de services au roi dans les années 1581-1589 avec le jugement des litiges issus de la septième guerre de religion en Guyenne en 1581 et la présidence du parlement de Paris à partir de 1586-1587. Il devient conseiller d'État en 1588 et négocie à plusieurs reprises pour le compte du roi aussi bien en

---

[1] TOLAINI B., *art. cit.*, 2012.

[2] Dans l'œuvre de De Thou qui porte sur la période 1551-1589, ce sont ainsi les années 1581-1589 qui sont privilégiées.

[3] Les *Œconomies royales* couvrent la période 1572-1611, les années 1600-1610 étant les plus longuement traitées.

[4] LEMAITRE N., *art. cit.*, 2011, p. 203-208.

[5] Cité par BERNARD M., *op. cit.*, 2010, p. 18.

[6] BOUCHER J., « Aubigné, Théodore Agrippa d' », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 681-683.

[7] Les guerres de la mère et du fils sont la manifestation militaire du long conflit politique qui oppose Marie de Médicis à Louis XIII de 1618 à 1621, la reine mère souhaitant retrouver un rôle politique dans le royaume suite à la mort de Concini qui avait provoqué son éviction.

[8] Les ducs de Rohan et de Soubise sont les meneurs des conflits armés qui opposent Louis XIII au parti protestant au sujet de l'application des principales clauses de l'édit de Nantes : rétablissement du catholicisme dans le Béarn et restitution au roi des places de sûreté. Il y a trois conflits en 1620-1622, 1625-1626 et 1627-1629 auxquels l'édit de grâce d'Alès met fin en supprimant les brevets annexes de l'édit de Nantes, ce qui anéantit la puissance militaire du parti protestant, sans remettre en cause les modalités de l'exercice du culte calviniste dans le royaume.

France qu'en Allemagne[1]. Quant à Sully, c'est entre 1601 et 1610 qu'il est le plus puissant car il bénéficie de la confiance du roi, qui lui permet de cumuler d'importants pouvoirs et fonctions jusqu'à sa mort, laquelle entraîne son éviction politique début 1611[2]. Dans chacun de ces cas, l'économie générale de l'œuvre conforte l'idée d'une démarche justificative mise en œuvre par l'auteur à un moment de perte d'influence sur les affaires du royaume.

Qu'en est-il pour Henri de La Tour ? Le contexte d'écriture est différent, puisque les années 1609-1610 précèdent immédiatement son grand retour aux affaires jusqu'en 1617, il ne cherche donc pas nécessairement à se justifier en période de disgrâce. Par ailleurs, ses *Mémoires* s'achèvent en 1586, ce qui permet d'exclure *a priori* la focalisation sur les années précédant le contexte d'écriture. Le relevé minutieux du volume consacré à chaque année permet d'aboutir au graphique suivant :

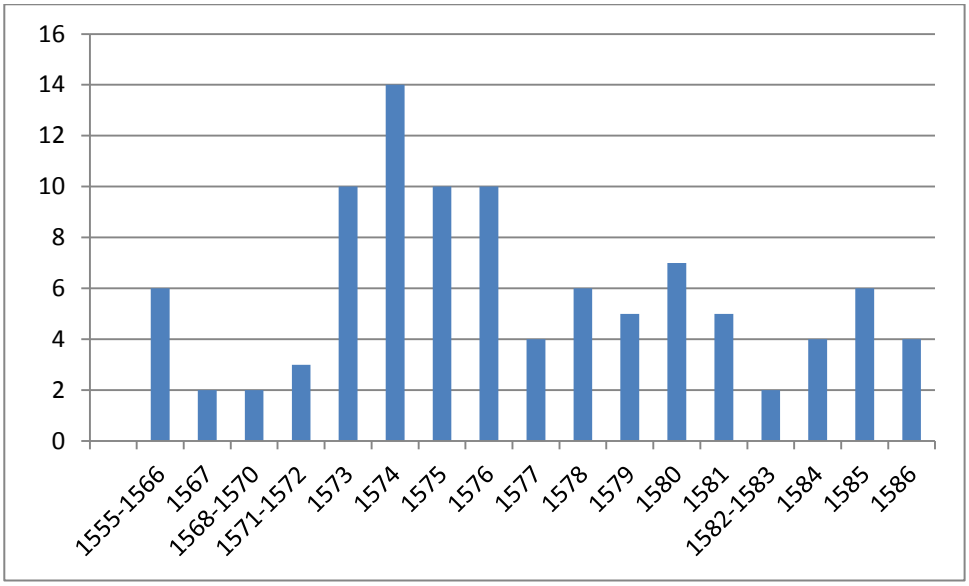

Graphique 2 : Volume annuel des *Mémoires* du duc de Bouillon (en % de pages)

Il confirme la faible importance accordée aux quinze premières années de sa vie[3] : jusqu'en 1572, la part consacrée à chaque année est si réduite qu'il faut les compter avec d'autres pour obtenir des données représentables graphiquement, ce qui ne se reproduit plus par la suite, sauf à l'occasion de sa détention après sa capture à Cambrai, en 1582-1583. La part réduite de ces deux années s'explique par l'inaction qui les caractérise, à quoi s'ajoute le caractère peu glorieux d'un long séjour en prison. Dans les deux cas, on peut considérer que la place réduite qu'il accorde à ces années dans l'économie générale du texte est un indice de l'importance secondaire qu'il leur accorde effectivement. Que l'on considère la période

[1] BOUCHER J., « Thou, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1328-1331.
[2] Voir l'introduction de sa biographie par BARBICHE B. et DAINVILLE-BARBICHE S. de, *Sully, l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997.
[3] Voir *supra*, chapitre 2.

antérieure à 1572 ou celle qui suit, on ne peut que constater une irrégularité annuelle très marquée, même si les années 1573-1576 bénéficient d'un traitement beaucoup plus long et constituent le cœur des *Mémoires* :

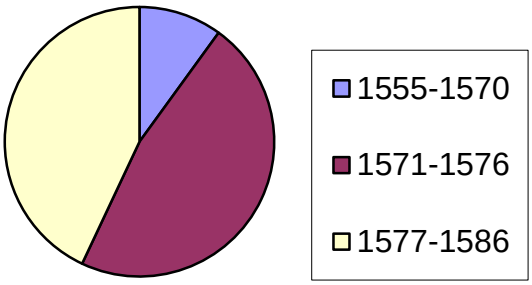

Graphique 3 : Proportion des différentes périodes dans la construction des *Mémoires*

Ainsi, sept années bénéficient d'un traitement particulier sur les trente et une dont Henri de La Tour fait le récit. Pourquoi les années 1571-1576 occupent-elles cette place centrale ? Henri de La Tour, contrairement à Agrippa d'Aubigné, ne met que ponctuellement l'accent sur les années au cours desquelles il se bat – de 1575 à 1598 pour les dates extrêmes – et dans la mesure où il rédige ses *Mémoires* en 1609, ne peut insister, à la différence de Sully et Agrippa d'Aubigné, sur les années au cours desquelles son importance politique est la plus grande puisqu'elles sont postérieures – années 1610-1617. Au contraire, les six années qu'il retient, 1571-1576, sont centrées sur sa participation au mouvement des Malcontents, d'abord à la cour car il est proche de François d'Alençon, ensuite en prenant les armes puisqu'il se retrouve contraint à fuir la région parisienne. Son activité ne justifie donc pas vraiment l'importance consacrée à ces années dans les *Mémoires*. L'absence de hauts faits invite à se tourner vers le destinataire de l'œuvre, son fils, et de prendre en compte leur tonalité plus intimiste qui explique le dévoilement des motivations secrètes des actions et des choix[1]. Il expose à ce dernier, de manière reconstruite, ses actions passées avec trois objectifs : se justifier, participer à la formation de son fils et en faire le légataire des décisions prises lorsqu'il passe le cap de la vingtaine, choix qui transforment son destin personnel et justifient les prétentions sociales et politiques des La Tour d'Auvergne princes de Sedan au XVIIe siècle.

Ces choix invitent à considérer ces années comme une phase marquée par une triple évolution. En matière politique, il passe du service des Valois à la prise d'armes contre

[1] BERNARD M., *op. cit.*, 2010, p. 19.

Henri III. Sur le plan spirituel, ce jeune catholique ébranlé dans ses convictions se convertit au calvinisme. La transition est aussi culturelle, puisqu'il commence alors à se former à la culture humaniste. Ce temps de maturation est étroitement lié à des choix successifs par lesquels, sans le savoir, il pose les jalons de son ascension sociale et politique ultérieure. Étudiés séparément, des faits tels que sa rupture avec François d'Alençon, son ralliement au roi de Navarre, sa conversion au calvinisme, sa fréquentation des textes humanistes sont importants. Dans la mesure où ces changements sont mis en œuvre en quelques années, ils constituent des choix de vie. En insistant sur le moment au cours duquel il a posé des choix définitifs, Henri de La Tour se distingue dans ses *Mémoires* de Sully, Agrippa d'Aubigné ou De Thou aussi bien pour l'objectif de l'œuvre – il ne cherche pas à faire état de ses compétences et de ses services passés pour obtenir de ceux qui exercent le pouvoir royal un rappel aux affaires – que pour sa mise en œuvre – les dix années qui précèdent la rédaction du texte n'y ont jamais été intégrées. Les *Mémoires* et la correspondance permettent d'appréhender les années 1572-1577 selon quatre thématiques différentes et interconnectées : une mobilité géographique nettement accrue, un basculement des réseaux sociaux auxquels il appartient, sa conversion, et sa formation à la culture humaniste.

II. Les mobilités d'Henri de La Tour et leurs enjeux

La rupture de 1574 se traduit d'abord par un basculement géographique puisqu'Henri de La Tour quitte la capitale et la cour pour ses terres auvergnates et limousines[1]. Etant donné qu'il adopte un réflexe de fuite face à l'autorité royale, et qu'il sait le roi faible et mourant – c'est bien l'agonie du roi qui a encouragé les Malcontents à organiser l'évasion de François de Valois et d'Henri de Navarre dont la sécurité est compromise à la cour –, il est fort probable qu'il envisage de retourner dans les mois qui viennent dans la capitale. Pourtant il n'en est rien, ni la mort de Charles IX ni le retour d'Henri III ne mettent fin à sa proscription et c'est dans la vicomté de Turenne qu'il va prendre les armes pour se battre en Guyenne, Gascogne et Languedoc. Il ne revient ensuite dans la capitale qu'en 1584 puis en 1589. Dans quelle mesure ses *Mémoires* conservent-ils la trace du bouleversement de ses mobilités ? Est-il possible de cartographier ses déplacements et les lieux qu'il fréquente malgré le caractère incomplet de la documentation[2] ?

En dépit de leur caractère incomplet et construit, les *Mémoires* du duc de Bouillon peuvent se prêter aux réflexions suscitées par l'intérêt renouvelé pour les mobilités à l'époque moderne[3]. Gentilshommes[4], marchands[5] et princes[6] se déplacent fréquemment sur des distances variables pour des raisons politiques[7], économiques, militaires ou spirituelles. L'année 1574 et la prise d'armes constituent-elles une rupture dans la vie d'Henri de La Tour, courtisan assez sédentaire ? En quoi ses déplacements sont-ils des indicateurs de son rapport à l'espace, de ses modes opératoires en tant que chef de guerre, des rythmes des opérations militaires ?

Une approche des mobilités à travers les *Mémoires* du duc de Bouillon se justifie par la mention de 286 toponymes pour les trente-et-une années couvertes par le texte. Ce sont des noms de villes et de villages, plus rarement de provinces – la Normandie, la Gascogne, la

---

[1] Voir annexe 1 : déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France en 1574.

[2] En effet, contrairement à Henri III et Catherine de Médicis, il n'a pas été possible de réaliser de bases de données exhaustives des déplacements d'Henri de La Tour (voir ZUM KOLK C., « Itinéraire de Catherine de Médicis. Les lieux de séjour la reine d'après sa correspondance (1529-1588) », Paris, Cour de France.fr, 2008 et « Itinéraire d'Henri III. Les lieux de séjour du roi d'après sa correspondance (1565-1585) », Paris, Cour de France.fr, 2011).

[3] ROCHE D., *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003 ; PATTIEU S., « Usages et conséquences des mobilités à l'époque moderne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/5 n° 170, p. 110-115 ; BOUTIER J., *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'université, 2004 ; SALLMANN J.-M., *Charles Quint*, Paris, Payot, 2004..

[4] BAGLIANI A.-P. , PIBIRI E. et REYNARD D. (éd.), *L'itinérance des seigneurs (XIVe-XVIe sièles), actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre-1er décembre 2001*, Lausanne, 2003.

[5] LE ROY LADURIE É., *Le siècle des Platter*, 1499-1628, Paris, Fayard, 1995.

[6] CUIGNET J.-C., BABELON J.-P., BARBICHE B., *L'itinéraire d'Henri IV : les 20597 jours de sa vie*, Paris, Héraclès, 1997.

[7] BOUTIER J., DEWERPE A., NORDMAN D., *Un tour de France royal : le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

Guyenne, le Béarn, le Poitou, le Limousin, le Languedoc – ou de cours d'eau – la Loire, la Dordogne, l'Isle, le Dropt. La plupart du temps, il se rend effectivement sur les lieux mentionnés, les quelques exceptions renvoyant à des espaces dans lesquels des événements éclairant son propos se sont produits. C'est le cas de Jarnac et Moncontour mentionnés à l'occasion des batailles qui s'y déroulent en 1568 et entrent dans la chronique de la brutalisation de la cour, ou des Pays-Bas en 1572 qui constituent l'arrière-plan international de la Saint-Barthélemy. Dans la mesure où il se déplace effectivement sur les lieux mentionnés, il est possible, au moins partiellement, de rendre compte de ses mobilités, des espaces qu'il fréquente, des distances qu'il parcourt, des motivations qui justifient sa présence dans certains lieux plutôt que dans d'autres. La méthode comporte bien des limites, à commencer par le manque de précisions des *Mémoires* dans lesquels le duc de Bouillon fournit le point de départ et d'arrivée et très rarement l'itinéraire. Par ailleurs, rien ne permet d'affirmer le caractère exhaustif du texte qui ne mentionne pas toutes les opérations militaires auxquelles il participe et ne fait pas référence aux chasses où il accompagne Henri de Navarre et sa cour[1]. Enfin, certains lieux sont d'identification difficile soit parce que leur nom est fréquent[2], soit parce qu'ils correspondent à des lieux-dits non référencés. C'est pourquoi les informations des *Mémoires* sont recoupées, dès que cela est possible, par des informations d'autre nature, notamment sa correspondance, quand la localisation du lieu de rédaction des lettres est connue, ce qui est le cas pour 83,12 % des 184 lettres écrites par Henri de La Tour entre 1574 et 1591.

[1] TACHOUZIN P., *Henry de Navarre à Nérac, les Marches du trône*, Nérac, Amis du vieux Nérac, 1989, p. 92-94.

[2] Ainsi il n'a pas été possible d'identifier Lunéville, dans les environs de La Salvetat, tous les index des atlas ou des systèmes d'informations géographiques renvoyant à Lunéville en Lorraine. Pourtant les toponymes finissant par « ville » sont très nombreux aux alentours de La Salvetat.

1. *1572-1577 : l'explosion des mobilités*

Une première façon de s'intéresser aux mobilités dans les *Mémoires* est de relever le nombre de toponymes mentionnés pour chaque année, ce qui permet d'obtenir le graphique suivant :

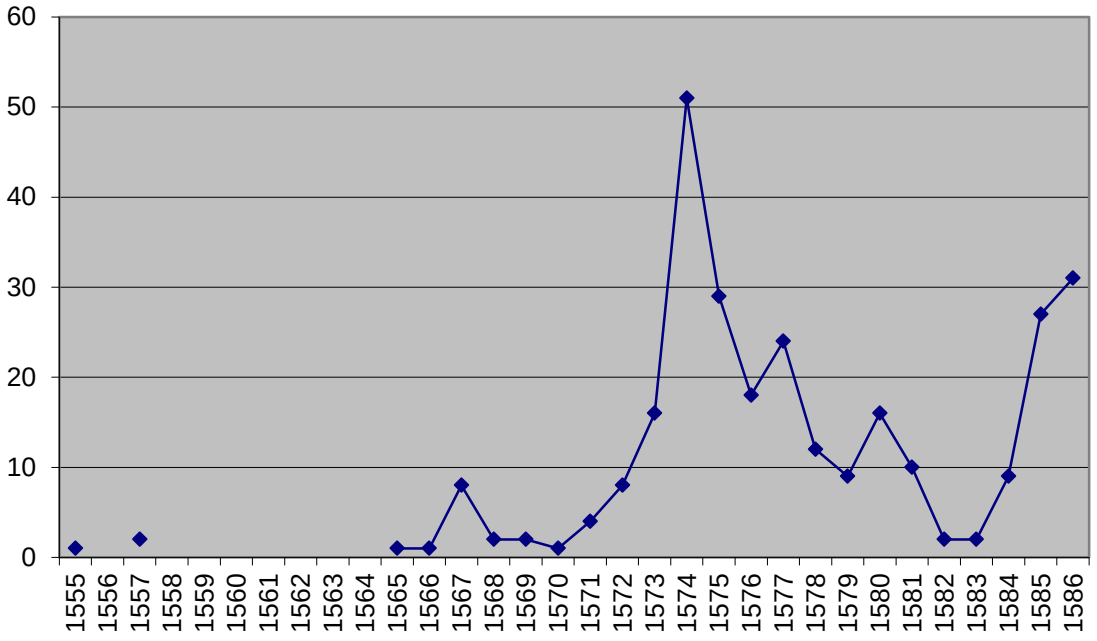

Graphique 4 : Fréquence annuelle des toponymes dans les *Mémoires* du duc de Bouillon

On retrouve dans ce graphique une première phase, jusqu'en 1566, au cours de laquelle les toponymes sont très peu nombreux. Le faible intérêt du duc de Bouillon pour son enfance est ici conforté par l'absence d'informations ou de témoins sur ce sujet. Le nombre probablement limité des déplacements ne signifie pas qu'ils ne sont pas de grande ampleur puisqu'à l'âge de deux ans, en 1557, il fait avec sa petite sœur, qui est encore plus jeune, le trajet de Joze à Chantilly et franchit une distance de 450 km. La motivation d'un trajet long et périlleux pour les deux enfants est principalement familiale, les enfants ayant perdu leurs parents sont confiés à leur grand-père, le connétable Anne de Montmorency, qui décide de les élever à Chantilly. De 1566 à 1572, les mobilités sont à peine plus nombreuses et étroitement liées aux déplacements de la cour où Turenne réside, le pic de 1567 s'expliquant par l'abondance des toponymes mentionnés à l'occasion de la surprise de Meaux, épisode pour lequel il mentionne deux itinéraires, celui du connétable jusqu'à Saint-Denis où il trouve la mort, et celui du roi et de la cour vers Paris que le jeune vicomte emprunte. L'augmentation du nombre de lieux fréquentés en 1572-1573 renvoie à trois motivations : diplomatique, avec sa participation à l'ambassade

anglaise, militaire, lors du siège de La Rochelle, et curiale pendant le voyage de la cour entre Paris et la frontière orientale du royaume lorsqu'Henri de Valois part pour la Pologne[1]. Les lieux fréquentés sont beaucoup plus nombreux en 1573 et les années suivantes, au point que l'on peut dégager un pic correspondant aux années 1573-1577 qui totalisent 138 occurrences soit 48,25 % du total. Le pic de 1574 s'explique par sa médiation en Normandie, puis par sa fuite vers Turenne, car dans les deux cas il précise les différentes étapes de son parcours[2]. Le nombre de lieux fréquentés reste relativement élevé jusqu'en 1577 avant que la courbe n'entre dans sa dernière phase qui est beaucoup plus irrégulière avec un étiage en 1582-1584 correspondant à sa captivité[3], avant son retour en 1584 et la reprise des combats en 1585-1586, sur lesquels s'achèvent les *Mémoires*.

Sa correspondance active vient confirmer l'ensemble des évolutions constatées. Avant 1574 on ne connaît pas le lieu de rédaction des rares lettres conservées, à la différence des années 1574-1586 pour lesquelles non seulement le nombre de lettres est beaucoup plus élevé mais leur datation et leur localisation sont plus précises, ce qui permet de suivre ses déplacements. Cette activité épistolaire plus intense constitue à la fois une source d'information sur son activité et un révélateur de sa séparation avec ses destinataires. Les toponymes en nombre croissant dans les *Mémoires* et l'accroissement de l'activité épistolaire traduisent-ils un changement de mode de vie pour ce courtisan devenu fugitif avant de prendre les armes ?

La liste des points de passage d'Henri de La Tour dans ses déplacements permet d'évaluer la distance minimale qu'il parcourt, même si l'exercice comporte deux limites. D'une part, il est fort probable qu'Henri de La Tour ne les mentionne pas tous et que certains déplacements ne peuvent être établis. D'autre part, ses itinéraires sont inconnus, c'est pourquoi les distances parcourues sont calculées à vol d'oiseau. Il s'agit donc à double titre de chiffres minima pour chaque année, sachant qu'il se déplace la plupart du temps à cheval et n'utilise le bateau que rarement, comme pour se rendre en Angleterre en 1572. On obtient néanmoins le tableau suivant :

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 14-15.
[2] *Ibid.*, p. 16-23.
[3] Sa correspondance confirme sa détention dans un lieu unique, Hesdin dans les Pays-Bas espagnols, pendant la quasi-totalité de sa captivité.

1572	980
1573	1 365
1574	1 690
1575	1 820
1576	1 580
1577	2 242
1578	815
1579	515
1580	690
1581	2 200
1582	0
1583	0
1584	1 257,5
1585	2 087,5
1586	1 770

Tableau 8 : Distances minimales parcourues par Henri de La Tour (en km)

Malgré ces problèmes de méthode et les lacunes qui en découlent, on retrouve des scansions analogues à celles constatées sur le précédent graphique, même si on peut relever un écart important pour certaines années entre le nombre de toponymes et le kilométrage parcouru. Le nombre de lieux est en effet très élevé lorsqu'Henri de La Tour reconstitue un itinéraire et nomme les étapes de sa route, comme en 1573 lorsqu'il suit la cour qui se dirige vers la frontière orientale du royaume. Les arrêts de la cour sont nombreux mais la distance parcourue est réduite puisque la cour reprend le chemin de la capitale après avoir été accueillie en Lorraine. Il ne précise d'ailleurs pas toutes les étapes, celles qui sont relevées étant choisies pour illustrer la formation du mouvement des Malcontents. L'année 1574 correspond à deux voyages : ses allées et venues entre la capitale et la Normandie où Guitry a fui après avoir tenté de prendre d'assaut le château de Saint-Germain-en-Laye pour permettre l'évasion d'Alençon et de Navarre. Là encore, les étapes du trajet du vicomte sont nombreuses mais la distance est courte et il faut attendre la fuite vers Joze et Turenne pour qu'un itinéraire long apparaisse. En 1577, 1581 et 1585, le kilométrage dépasse les 2 000 km car il se déplace sur de longues distances en dehors du Languedoc. Au contraire, en 1578 et 1579, il participe longuement aux conférences de Nérac puis il est blessé dans un duel et convalescent, ce qui réduit l'ampleur de ses trajets à la fois en nombre de déplacements et en kilomètres parcourus. Une première esquisse des espaces parcourus vient d'être réalisée. Est-il possible d'être plus précis ?

2. De l'Île-de-France aux provinces de Gascogne et Guyenne : le grand basculement

Constater qu'Henri de La Tour se déplace plus fréquemment après 1572 et évaluer les distances parcourues ne constitue qu'une première approche et n'épuise pas le faisceau d'interrogations sur ses mobilités, ni les indications topographiques de ses *Mémoires* et sa correspondance : quels sont les espaces qu'il fréquente le plus ? Quelles sont, au contraire, les régions dans lesquelles il ne se rend jamais ? Quelles sont les évolutions du rapport entre ces espaces ? La ventilation par gouvernement et par année des toponymes recensés dans les *Mémoires* du duc de Bouillon permet d'établir le tableau suivant pour 269 lieux dont l'identification est suffisamment précise. Les possessions auvergnates et limousines du vicomte de Turenne ont été comptées à part car elles ne s'étendent pas sur un seul gouvernement et qu'elles sont les seules mentions pour le gouvernement en question, l'Auvergne ou le Limousin.

	Île-de-France et Normandie	Touraine et Orléanais	Champagne et Lorraine	Possessions du vicomte de Turenne	Guyenne, Gascogne, Languedoc	Saintonge	Picardie et Artois	Étranger
Avant 1567	2			1				
1567	6		1					
1568	1				2			
1569	2							
1570			1					
1571	1	1	1					
1572	6							2
1573	10	1	8			4		
1574	25	3	1	6	11			1
1575		1		2	17			
1576	2	3		1	6			
1577		2	1	1	12	3		
1578					7			
1579					9			
1580					18			
1581				3	4		2	2
1582							1	1
1583								1
1584	3		2	1	4			2
1585	1	1		3	17	2		
1586	1			3	32			

Tableau 9 : Ventilation des lieux fréquentés par gouvernement et par année

Dans ce tableau, l'année 1574 apparaît de nouveau comme une rupture par la forte augmentation du nombre de lieux mentionnés et par le basculement de leur répartition, ce qui ressort mieux dans ce tableau de synthèse :

	1555-1574	1574-1586
Île-de-France et Normandie	34	21
Touraine et Orléanais	2	10
Champagne et Lorraine	11	4
Possessions du vicomte de Turenne	1	20
Guyenne et Gascogne	0	139[1]
Saintonge	4	5
Picardie	0	3
Étranger	9	10
Total	54	207

Tableau 10 : Classement des déplacements d'Henri de La Tour par région et par période

La France d'Henri de La Tour s'étend de Paris au duché de Lorraine, de la Normandie à la Gascogne en passant par la Saintonge, du Languedoc à la vallée du Rhône. Tous ces espaces sont visités plusieurs fois, à l'exception de la Picardie où il n'effectue qu'un seul voyage

[1] Ces 139 toponymes ont été situés pour chaque année sur les cartes de l'annexe 2 : Henri de La Tour dans le triangle aquitain (1574-1586).

lorsqu'il accompagne, en 1581, François de Valois dans les Flandres pour secourir Cambrai assiégée par les Espagnols. La Bretagne, le Poitou, la Bourgogne, les territoires situés à l'est du Rhône constituent des angles morts car Henri de La Tour ne semble pas s'y rendre, ce que confirme sa correspondance. Enfin, pour toute la période couverte par les *Mémoires*, Henri de La Tour ne se déplace que deux fois en dehors des frontières du royaume lors de l'ambassade anglaise de 1572 et de sa captivité entre 1581 et 1584 aux Pays-Bas. On peut ainsi dégager trois types d'espaces : d'abord, les résidences, où il s'installe plus ou moins durablement, comme l'Île-de-France et ses possessions de la vicomté. Ensuite, les espaces traversés lors de ses déplacements, à savoir les gouvernements bordant la vallée de la Loire. Enfin, les théâtres d'opérations comme la Picardie, la Saintonge et surtout le Languedoc. Cette première hiérarchisation des espaces sur une période de trente ans occulte cependant le basculement de l'Île-de-France vers la Guyenne, la Gascogne et le Languedoc.

Avant 1574, les déplacements d'Henri de La Tour sont confinés en Île-de-France autour de deux pôles majeurs. Le premier est constitué par les possessions du connétable de Montmorency dans lesquelles il est élevé comme Chantilly ou reçu comme Écouen ou l'Isle-Adam en 1572[1]. Le second espace s'articule entre la capitale dans laquelle il séjourne surtout au cours des mois qui précèdent ou suivent la Saint-Barthélemy et les lieux de résidence de la cour que sont Meaux, Saint-Germain-en-Laye et Vincennes. Il ne nomme pas d'autres résidences royales alors qu'il a séjourné longuement à la cour, qui, avant le règne d'Henri III, ne s'est pas encore fixée dans la capitale. La liste est donc incomplète[2] et seuls les théâtres de violences semblent avoir été retenus. Meaux est associée dans sa mémoire à la tentative de coup de force des protestants pour s'emparer de Charles IX en 1567 et à la fuite qui s'ensuit[3]. Saint-Germain-en-Laye renvoie à l'affaire Vantabran et au complot des jours gras en 1574[4]. Après cette conjuration avortée et la prise d'armes qu'elle déclenche en Normandie, Vincennes est la résidence dans laquelle se réfugie un roi moribond, Charles IX, qui envoie Henri de La Tour en médiation auprès des révoltés avant d'ordonner son arrestation ainsi que celle des Montmorency[5]. Si le duc de Bouillon parle de ces résidences royales c'est d'abord et avant tout parce qu'elles sont liées dans sa mémoire à de fortes émotions découlant toutes de crises politiques aiguës. La violence entre factions se déchaîne alors et débouche sur des rééquilibrages entre clientèles et pouvoir royal à la cour[6].

---

[1] Il y séjourne à son retour de l'ambassade anglaise (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 8).
[2] LE ROUX N., *Le roi, la cour, l'État de la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 46-50 ; CHATENET M., *La Cour de France au XVIe siècle, vie sociale et architecture*, Paris, A. et J. Picard, 2002, p. 36-62.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 3-4.
[4] *Ibid.*, p. 16-18.
[5] *Ibid.*, p. 18-20.
[6] Voir *supra*, chapitres 2 et 3.

C'est à partir de ce noyau dur francilien que s'articulent les différents voyages du vicomte de Turenne dans des régions limitrophes. Jusqu'en 1572, ils sont étroitement liés à la vie de la cour, qui se déplace pour participer à des cérémonies comme le mariage de Charles IX à Mézières en 1570 et séjourne dans une autre résidence royale, Villers-Cotterêts, où il chasse et participe à un combat à la barrière[1]. C'est seulement à partir de 1571 qu'il quitte à plusieurs reprises l'Île-de-France. Il commence par suivre la cour à Blois lors de la négociation du mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois[2], puis, en 1572, il accompagne son oncle lors de l'ambassade anglaise avant de revenir en région parisienne[3] d'où il ne repart que pour participer au siège de La Rochelle de février à juillet 1573. Pourquoi tous ces lieux sont-ils mentionnés dans les *Mémoires* ? Tous les lieux fréquentés jouissent d'une grande renommée et ces déplacements sont étroitement liés à la vie d'une cour itinérante ou au service du roi et rompent l'organisation quotidienne de la cour avec les cérémonies officielles, les complots et les violences. Le voyage à travers la Champagne et la Lorraine pour accompagner Henri d'Anjou en Pologne[4] illustre ce double registre puisque les Malcontents profitent du caractère itinérant de la cour pour tenter de passer à l'action, c'est pourquoi les étapes de ce trajet sont retracées fidèlement par Henri de La Tour[5]. C'est aussi la tension dans laquelle il se retrouve qui permet d'expliquer la précision des différentes étapes de ses allers et retours entre Vincennes et la Normandie en mars 1574 au cours de la médiation qui lui est confiée par le roi[6]. Jusqu'en 1574[7], l'espace dans lequel se déplace Henri de La Tour est donc bien centré sur l'Île-de-France, et tous les voyages en dehors de cet espace découlent de ses obligations de courtisan et concernent exclusivement des régions limitrophes, à l'exception de l'ambassade londonienne de 1572 et de La Rochelle en 1573. En dehors de ce pôle parisien et des espaces dans lesquels il séjourne, Henri de La Tour ne connaît nullement le reste du royaume de France et la Bretagne, la Picardie, la vallée de la Loire, le Limousin, le Poitou, la Gascogne, la Guyenne, le Languedoc, la Provence, l'Auvergne et la Bourgogne sont des espaces dans lesquels il ne se rend pas. L'une des principales différences avec ses aïeux relevée au chapitre 2 est ainsi confirmée, il est bien le premier vicomte de Turenne à ne pas avoir été élevé en Limousin et en Auvergne et à percevoir les revenus de ses domaines sans y résider ni s'y rendre. La France d'Henri de La Tour avant 1574 est donc très contractée sur l'Île-de-France et les gouvernements limitrophes.

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 7.
[2] *Ibid.*, p. 8.
[3] *Ibid.*, p. 8.
[4] *Ibid.*, p. 14-15.
[5] SOLNON J.-F., *Henri III*, Paris, Perrin, 2007, p. 150-151.
[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 18-20.
[7] Voir annexe 1 : carte des déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France en 1574.

En 1574, il se déplace pour la première fois sur une grande distance en fuyant vers la vicomté de Turenne sur un parcours de plus de 600 km. Il est alors mû par la peur de l'emprisonnement, qui a frappé ses oncles et cousins Montmorency, ou de l'exécution, comme pour La Mole et Coconat. Sans doute envisage-t-il alors de revenir, d'autant que la mort de Charles IX fin mai 1574 laisse espérer, avec l'avènement d'Henri III, un infléchissement de la politique de répression jusqu'au retour de ce dernier. C'est parce que la possibilité d'une amnistie royale est rendue caduque que l'année 1574 correspond à un tournant dans le rapport d'Henri de La Tour à l'espace dans lequel il se déplace. Le centre de gravité de ses mobilités bascule de Paris vers la Guyenne et la Gascogne[1] et se dilate fortement. Jusqu'au siège de Paris en 1589, il ne se rend en Île-de-France qu'à une reprise, lorsqu'en 1584 il rentre de captivité des Pays-Bas et rencontre les Montmorency à Chantilly puis Henri III et Catherine de Médicis au Louvre. Cependant la capitale et ses environs, auparavant espace de résidence, deviennent un espace traversé, comme le prouve sa correspondance avec son valet Guichard, son but étant de retourner le plus rapidement possible dans la vicomté[2]. Les lieux de résidence d'Henri de La Tour basculent vers le sud-ouest avec son installation durable dans la vicomté de Turenne, d'où il peut intervenir dans les opérations militaires du Languedoc, de la Guyenne et de la Gascogne. C'est maintenant entre la vicomté, le Périgord et Nérac[3] qu'il se déplace surtout. Cet espace, à la fois résidentiel et de combat, devient le nouveau noyau dur de ses mobilités qui s'enracinent dans un triangle délimité au nord et au sud par les vallées de la Dordogne et de la Garonne avec une pointe occidentale formée par l'estuaire de la Gironde. C'est à partir de ce territoire que s'organisent ses déplacements en 1576 vers Moulins puis Étampes lors de la jonction de ses troupes avec celles de François de Valois et de Jean Casimir du Palatinat[4], puis en 1581 en Languedoc[5] et Picardie, et de nouveau en Saintonge en 1586[6]. Si l'on considère le triangle aquitain comme son nouveau pôle d'équilibre, les Pays-Bas espagnols où il est retenu captif pendant plus de deux ans[7] ne constituent qu'un lieu de résidence forcé, très éloigné du théâtre d'opérations dans lequel il intervient, et où il s'empresse de revenir dès sa libération. Pendant une dizaine d'années il se bat donc dans une région qui est au cœur des affrontements entre le parti protestant, le roi de France et les catholiques.

---

[1] Ce seul ensemble totalise près de la moitié des occurrences de lieux dans les *Mémoires*. Cette proportion est de 8% pour les terres limousines du vicomte. On peut estimer que le nombre réel de déplacements en Guyenne et Gascogne est bien supérieur aux seules occurrences des *Mémoires*.

[2] Archives nationales, R² 54, f° 88, 90 et 91, lettres écrites par Turenne à Guichard du château de Chantilly les 22, 26 et 27 juin 1584.

[3] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 29 à 49 : « Nérac et Henry : un mariage de raison ».

[4] Voir annexe 1 : carte des déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France, 1575-1580.

[5] Ainsi en 1580 après la conférence de Nérac lorsqu'il se rend à Montpellier pour faire exécuter les décisions prises lors des négociations de paix auxquelles il a lui-même participé (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 46).

[6] Voir annexe 2 : carte des déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France, 1580-1586.

[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 48-49.

On pourrait objecter que l'économie générale des Mémoires, qui insistent sur les années 1571-1576, tend à surévaluer la rupture de 1574. Or, la correspondance d'Henri de La Tour, elle-même beaucoup mieux conservée pour cette période, tend à confirmer le poids respectif des différents gouvernements tel qu'il a pu être établi sur la seule base des *Mémoires* : de 1574 à 1586 il écrit 3 lettres de région parisienne et 46 dans le sud-ouest du royaume sur un total de 111 missives, soit 41,1 %. Ces chiffres contribuent à donner une ampleur plus grande encore à son ancrage dans les gouvernements de Languedoc, Guyenne et Gascogne. Si l'on considère le kilométrage parcouru, sur les 18 931 km comptabilisés[1], il en effectue 11 778, soit 62,7%, dans un territoire comprenant ses possessions et les trois gouvernements du quart sud-ouest du royaume alors que ses trajets franciliens totalisent 1 301 km, soit moins de 7% – pour l'essentiel avant le printemps 1574 –, et encore il ne s'agit que d'estimations minimales. Ces différences viennent donc conforter le basculement de 1574. De même que les *Mémoires* accordent une faible place aux territoires étrangers, sa correspondance est principalement datée du royaume de France, sauf pendant sa captivité. Il faut attendre la grande ambassade en Angleterre, Hollande, et auprès des princes protestants allemands en 1590-1591 pour que l'espace dans lequel il inscrit son action s'étende au-delà des frontières du royaume. Jusqu'à cette date, il est surtout un lieutenant du roi de Navarre, qu'il s'agisse des opérations militaires ou des négociations, comme lors des conférences de Nérac et de leurs discussions préparatoires à Toulouse à l'automne 1578[2].

Homme de cour entre 1565 et 1574, Henri de La Tour cesse donc de l'être par la suite, de même qu'il quitte l'Île-de-France. Son domaine d'action n'est désormais plus à proximité du centre politique en raison d'un basculement vers la périphérie que constituent la Guyenne et la Gascogne, ce qui révèle son statut de fugitif puis d'opposant au pouvoir royal. Cet espace est fort éloigné des lieux du pouvoir royal mais situé aux portes immédiates de la vicomté de Turenne. Quelle est la hiérarchie des lieux dans ce triangle aquitain ? Quels en sont les enjeux ?

3. Hiérarchie des lieux et triangle aquitain

L'extrême concentration des déplacements dans un même espace rend nécessaire une étude plus poussée, non à l'échelle du royaume, mais à celle du quart sud-ouest, afin de comprendre le rapport entretenu par Henri de La Tour avec un territoire dont la fonction est

[1] Voir *supra*, chapitre 4 : tableau des distances parcourues.
[2] Il est alors le seul représentant du roi de Navarre (CLOULAS I., *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1989, p. 420-421).

double. C'est d'abord, pendant une quinzaine d'années, son théâtre d'opérations principal, les actions militaires se déroulant en dehors de cet espace y trouvent toujours leur point de départ et leur point d'arrivée et ont lieu, sauf l'intervention en Picardie, en périphérie immédiate, comme la jonction à Moulins en 1576 avec les troupes de François d'Alençon et de Jean Casimir. Cet espace devient aussi un lieu de résidence, en raison de ses possessions, du caractère irrégulier des combats, et de sa fréquentation de la cour du roi de Navarre à Nérac. Afin de comprendre comment il représente cet espace dans ses *Mémoires*, 159 occurrences de toponymes répartis sur les possessions du vicomte – à l'exception de Joze et Croc situées à l'écart de l'espace concerné – et sur la partie occidentale du Languedoc ainsi que l'ensemble des gouvernements de Gascogne et de Guyenne ont été localisés sur une carte en fonction du nombre de séjours effectués par Henri de La Tour entre 1574 et 1586 :

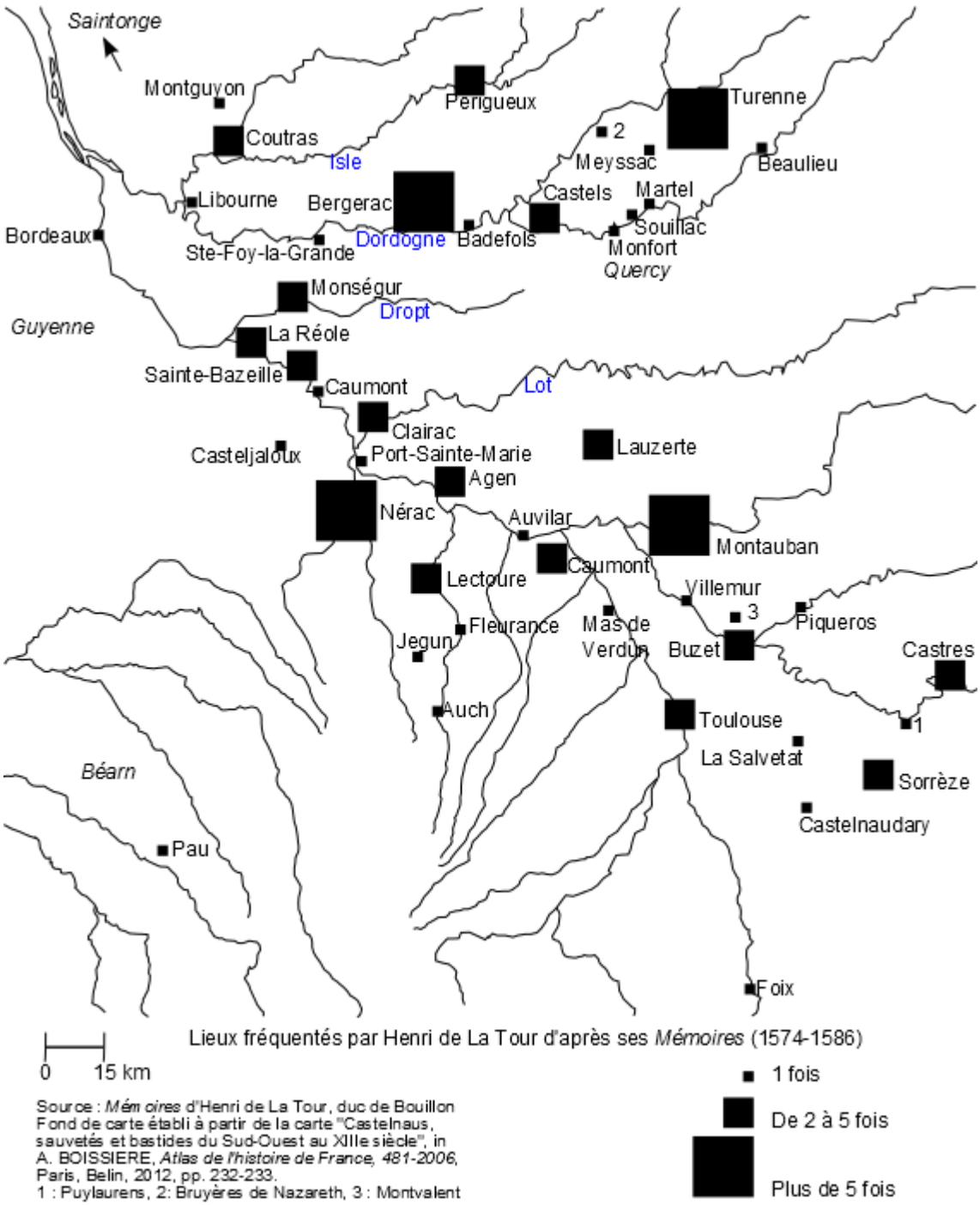

Carte 1 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour d'après ses *Mémoires* (1574-1586)[1]

Henri de La Tour ne se rend dans la plupart des lieux cités qu'une seule fois mais ses *Mémoires* et sa correspondance permettent de préciser leurs fonctions. Montguyon est un lieu de passage où il apprend en présence du roi de Navarre, en 1577, la reddition de Brouage après la mort du sieur de Soré ce qui contraint les deux hommes à revoir leurs plans d'opérations contre le duc de Mayenne dont les troupes progressent. Turenne doit ainsi se battre à Coutras, dix ans avant la célèbre bataille, et manque à cette occasion d'être tué par des arquebusiers débarqués à

[1] Voir annexe 3 : Henri de La Tour dans le triangle aquitain (1574-1586).

travers la rivière. Le Mas de Verdun est une place de garnison dont l'insuffisance du ravitaillement frappe le jeune Turenne en 1574, comme Buzet et Lauzerte dont le nombre d'occurrences est plus élevé en raison des efforts consentis par lui en 1574-1575 pour y renforcer les défenses afin de protéger Montauban dont elles contrôlent respectivement les accès sud et nord. Les autres lieux dans lesquels le vicomte de Turenne ne se rend qu'une fois entrent chacun dans l'une ou plusieurs de ces catégories – lieu de passage, lieu de combat, garnison. Il s'agit dans la plupart des cas de forteresses, plus rarement de lieux-dits comme Bruyères de Nazareth. Outre leur fonction, l'unique séjour dans certains de ces lieux s'explique par le voyage de Catherine de Médicis dans le théâtre d'opérations car, pendant les négociations des accords de Nérac, elle loge à Port-Sainte-Marie dont la seule mention dans les *Mémoires* ne signifie pas qu'il ne s'y est pas rendu à plusieurs reprises dans la mesure où les longues discussions entre les deux parties impliquent des allers et retours fréquents entre Nérac et la résidence de la reine mère. Enfin, la distance rend compte de séjours peu nombreux dans certains cas comme pour Pau – pourtant capitale du royaume de Navarre –, Auch et Foix qui sont situées largement en périphérie du théâtre d'opérations. Il en est de même pour Bordeaux, mentionnée pour des opérations menées vers la capitale bordelaise en 1586, où le vicomte de Turenne ne semble pas se rendre effectivement.

Le statut des lieux de rang 2, mentionnés deux à cinq fois, est différent car ce sont des villes, et non pas seulement des forteresses ou des lieux-dits, et que leur fonction principale, explicitement mentionnée dans certains cas dans les *Mémoires*, réside dans la possibilité d'y franchir les cours d'eau. C'est le cas à Clairac sur le Lot, Sainte-Bazeille et La Réole sur la Garonne, Castels sur la Dordogne et Périgueux sur l'Isle[1]. Castres et Sorrèze contrôlent quant à elles la route de Montpellier dont l'importance est cruciale puisque le vicomte de Turenne est dans un premier temps lieutenant général du gouverneur Montmorency-Damville avec lequel il est fréquemment amené à coordonner les opérations par la suite. Toulouse est la cité rivale et il ne s'y rend effectivement qu'une fois, lors des négociations avec Catherine de Médicis en octobre-novembre 1578. S'il la mentionne à intervalle régulier, en 1574, 1575, 1578, 1579, c'est parce que les efforts militaires des protestants sont dirigés depuis Montauban vers cette cité qui demeure aux mains des catholiques.

L'importance de certains de ces lieux ne dépend donc pas du nombre d'occurrences, Lauzerte et Buzet étant plutôt comparables au Mas de Verdun, pourtant cité une seule fois, qu'à Toulouse. Ce problème ne se pose pas pour les quatre sites pour lesquels les occurrences sont les plus nombreuses, Turenne, Bergerac, Nérac et Montauban. Henri de La Tour se rend dans la vicomté de Turenne entre deux phases de combats pour se reposer, pour se soigner et pour

[1] Il en est gouverneur en 1578 (WILKINSON M., « The Wars of Religion in the Périgord », *The English Historical Review*, vol. 21, 1906, p. 657.

recruter des hommes en 1574, 1575, 1576, 1577, 1578 et 1586. La vicomté constitue donc, aux portes de son théâtre d'opérations puisque située juste au nord de la Dordogne, un lieu où il est en sécurité et peut préparer les offensives suivantes, d'où sa prééminence. À la différence de Turenne, les trois autres sites ont chacun une fonction politique particulièrement importante pendant les guerres civiles. C'est à Bergerac, principal site de pont sur la Dordogne, qu'est signée une paix en 1577. Montauban est la principale place forte du parti protestant et c'est là qu'Henri de La Tour fait ses premières armes après le siège de La Rochelle en 1574-1575. Nérac est retenue par le roi de Navarre pour devenir sa résidence car elle lui permet, sans se retrouver à l'écart comme à Pau, d'intervenir directement dans le théâtre d'opérations situé de l'autre côté de la Garonne, tout en gardant ses distances avec les catholiques de Bordeaux et les protestants de Montauban[1].

Cette hiérarchie des lieux et de leurs fonctions est-elle une reconstruction postérieure issue des seuls *Mémoires* ? Le classement par ordre décroissant des lieux de rédaction des lettres du vicomte de Turenne donne le tableau suivant :

Turenne	22
Montauban	9
Castres	7
Nérac	7
Bergerac	5
Périgueux	2
Sainte-Foy-la-Grande	2
Montpellier	2
Lanquais[2]	2
Caumont	2

Tableau 11: Lieu d'écriture des lettres du vicomte de Turenne entre 1574 et 1589[3]

La correspondance active conforte donc la primauté des villes de rang 3. Les lettres écrites à Montauban en 1575 par Turenne sont étroitement liées à son intervention militaire pour dégager cette grande place forte protestante afin de permettre son ravitaillement. II y réside ensuite longuement et elle devient le centre à partir duquel s'organisent ses différentes expéditions militaires[4]. Ces missives sont des ordres émanant du vicomte de Turenne, investi lieutenant général par Montmorency-Damville, adressées aux consuls de Saint-Antonin-Noble-Val pour leur donner des ordres[5]. Même si sa correspondance avec d'autres autorités

[1] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 29 à 49 : « Nérac et Henry : un mariage de raison ».
[2] Lanquais étant située à proximité de Bergerac, cela renforce l'importance de cette dernière.
[3] Henri de La Tour a écrit 165 lettres conservées pour la période 1574-1590. Le lieu d'écriture est connu pour 137 d'entre elles, et seules les localités d'où au moins deux lettres ont été envoyées ont été retenues. Hesdin, principal lieu de rédaction avec 62 lettres, n'apparaît pas dans le tableau mais a déjà été mentionné.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23-28.
[5] Archives municipales de Saint-Antonin, EE 16, lettre du 23 juin 1575 adressée aux consuls de Saint-Antonin.

municipales n'a pas été retrouvée faute d'une recherche systématique, cet échange épistolaire tend à confirmer la primauté de Montauban et celle du vicomte de Turenne sur les communautés environnantes.

Cette hiérarchie des lieux masque des évolutions annuelles très importantes que les cartes présentées en annexe permettent de mettre en valeur[1]. Henri de La Tour intervient principalement à Montauban en 1574 et au début de l'année 1575, puis son théâtre d'opérations se dilate considérablement jusqu'en 1577 allant de La Salvetat au sud-est à la Saintonge au nord-ouest – avec une intervention militaire vers Etampes via Moulins[2]. De 1578 à 1584, c'est-à-dire avant et après sa captivité, il se déplace principalement à la lisière sud du théâtre d'opérations, constituée par la Garonne et ses affluents de rive gauche. Dans le courant de l'année 1585 et pendant toute l'année 1586, ses trajets sont concentrés sur la vallée de la Dordogne en raison de l'intervention des troupes royales venues du nord. Ainsi, les opérations militaires influent fortement sur cette variabilité annuelle assez marquée. Elle s'explique aussi par le contexte politique, comme en 1577-1578 avec les négociations des accords de Nérac marquées par des rencontres entre le roi de Navarre, le vicomte de Turenne d'une part, et Catherine de Médicis d'autre part, à Auch, Toulouse, Nérac et Port-Sainte-Marie. Malgré ce caractère irrégulier, on peut délimiter de manière assez claire l'ensemble du théâtre d'opérations qui est de forme triangulaire. La pointe en est constituée par le fond de l'estuaire de la Gironde et les deux grands côtés par les vallées de la Dordogne et de la Garonne entre lesquelles se trouvent la plupart des lieux de combats, de passage, de garnison. Ponctuellement, des déplacements ont lieu à la périphérie de ce triangle en suivant les affluents d'un des deux cours d'eau. Comme Henri de Navarre, ses bases de repli sont légèrement à l'écart des lieux de combats, qu'il s'agisse de Turenne ou de Nérac, mais contrairement à ce dernier, il n'hésite pas à rester en relation étroite avec les protestants de Montauban, le roi de Navarre cherchant, autant que faire se peut, à maintenir la fiction d'une position équilibrée entre les protestants de Montauban, les catholiques de Bordeaux et le service du roi parce qu'il demeure lieutenant du roi en Guyenne[3]. Turenne n'exerçant aucune autorité pour le compte d'Henri III, sauf quand il est chargé de veiller à l'application des accords de Nérac, n'est pas tenu à donner des gages aux uns comme aux autres et est donc avant tout un chef de guerre protestant. En quoi ses mobilités sont-elles adaptées au terrain sur lequel il se bat ?

La forme triangulaire du théâtre d'opérations, l'importance stratégique des points de passage et la mention des cours d'eau révèlent la caractéristique du Béarn, de la Guyenne et de la Gascogne qui tient à leur hydrographie. Les cours d'eau y sont particulièrement nombreux et

---

[1] Annexe 2 : Henri de La Tour dans le triangle aquitain (1574-1586).
[2] Annexe 1 : les déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France (1576-1581).
[3] TACHOUZIN P. , *op. cit.*, 1989, p. 29 à 49 : « Nérac et Henry : un mariage de raison ».

contribuent à compartimenter les différents territoires. Ils sont autant d'obstacles à franchir pour un chef de guerre comme Turenne, qui se déplace à cheval principalement, mais aussi de routes par lesquelles les renforts peuvent arriver comme dans l'exemple précité de Coutras en 1577. Ce territoire fragmenté dans lequel les trajets rencontrent maints obstacles, en particulier pendant les saisons intermédiaires – ainsi les négociations de Nérac sont retardées par les pluies qui rendent les routes impraticables et provoquent des crues[1] – est idéal pour mener des opérations de guérilla[2], de siège, de prises de villes, d'autant qu'il est largement situé en périphérie du royaume et donc loin de l'emprise du pouvoir royal.

Le territoire compartimenté comme la pratique militaire du vicomte de Turenne rendent légitime la comparaison avec Lesdiguières, qui au même moment chevauche sur des milliers de kilomètres à travers le Dauphiné en empruntant des itinéraires et avec une vitesse qui lui permettent de surprendre systématiquement son adversaire, d'où sa réputation de chef de guerre[3]. De l'analyse des parcours, des points de passage fréquents et des temps de déplacements de Lesdiguières, on peut conclure qu'en un temps où les cartes locales et précises sont rares, il a acquis une connaissance particulièrement étendue du Dauphiné qu'il parcourt sans cesse, au point de se constituer une véritable cartographie mentale. Il n'a pas besoin de guide ni d'éclaireur et sait toujours où il se rend[4]. Henri de La Tour, qui traverse lui-même le triangle aquitain en tout sens, possède sûrement une telle capacité à se représenter l'espace, à mémoriser les lieux de passage et à connaître des itinéraires variés pour arriver à un même point. C'est probablement pour cela qu'il surprend ses adversaires qui n'arrivent pas à le faire prisonnier – l'épisode de Cambrai constituant une exception puisqu'il se bat sur un terrain qu'il ne connaît ni ne maîtrise. Outre ses qualités de cavalier et de chef de guerre, sa connaissance du terrain lui confère une indéniable supériorité, particulièrement lorsqu'il s'agit d'organiser les défenses contre des adversaires venus de l'extérieur. C'est sûrement pour cette raison qu'Henri de Navarre lui confie l'inspection des fortifications de la vallée de la Dordogne et leur renforcement afin de faire face à l'offensive conjointe de Matignon et Joyeuse en 1586, tâche

---

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 6, p. 235-236, lettre de Catherine de Médicis à Henri III du 26 janvier 1579.

[2] Avant la bataille de Coutras, il n'y aucune bataille rangée dans la région.

[3] GAL S., *Lesdiguières, prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, chapitre 6 : « Un homme à cheval ».

[4] « L'incessant marquage auquel se livre Lesdiguières lui permet, tel un « renard », de s'approprier un espace qui devient son territoire. La comparaison avec le rusé goupil, que l'on doit aux contemporains de Lesdiguières eux-mêmes, n'est pas purement métaphorique. À cette époque, la cartographie est encore balbutiante et son support de papier bien fragile pour qui passe sa vie au grand air. Il faut donc compter sur d'autres outils pour se repérer dans l'espace. L'observation et la mémoire, constamment affûtées, deviennent des éléments essentiels de survie. Le quadrillage du terrain qu'effectue inlassablement Lesdiguières, outre le fait d'affirmer physiquement sa présence, aurait donc certainement aussi pour but de dresser une collection de cartes mentales où figurent les itinéraires, les voies de secours, les lieux de gîtes et d'embuscade. (…) Par la suite, ce capital mnésique l'aida à administrer avec une grande efficacité une province dont il avait une connaissance directe du moindre lieu et peut-être aussi de chaque habitant » (*Ibid.*, p. 119-120).

sur laquelle s'achèvent ses *Mémoires*. Cette mémoire des lieux explique sans doute le nombre élevé de toponymes et leur précision – allant jusqu'au lieu-dit le plus anodin – et la hiérarchie qui en découle. Contrairement à Lesdiguières néanmoins, il n'a ni grandi ni vécu dans le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Languedoc, la Guyenne et la Gascogne avant 1574. Cette réalité a probablement rendu plus impérieuse encore la nécessité d'avoir des points de repères précis dès son arrivée et, dans la mesure où tous ces lieux lui sont inconnus, leur nomination, bien que tardive dans les *Mémoires*, semble aussi constituer un acte de prise de possession de ses terres.

Les *Mémoires* permettent ainsi, à travers ses déplacements et leurs enjeux, de dresser la carte des opérations militaires dans le triangle aquitain pendant les quatre guerres civiles qui se déclenchent entre 1574, date de son arrivée dans la région, et 1591, lorsqu'il part définitivement se battre dans le nord du royaume. Or les *Mémoires* ne sont pas qu'une source d'information primaire et constituent aussi un récit. Quelle place les toponymes occupent-ils dans cette dimension essentielle du texte ?

4. Indications topographiques et mémoires : des usages militaires aux usages narratifs

Jusqu'à présent, l'étude des toponymes dans les *Mémoires* a consisté à recenser leurs occurrences dans le temps et l'espace en les dissociant de l'œuvre qui les recèle. Or les mémoires d'Ancien régime ont un double statut, ils sont à la fois des œuvres littéraires et des œuvres historiques, ce qui rend leur exploitation complexe[1], particulièrement au temps des guerres de Religion[2]. Dans l'œuvre d'Henri de La Tour ce double statut est indissociable d'un double projet, puisqu'il a construit son récit autour d'une phase de mutation accélérée, les années 1571-1577, qui en constituent la majeure partie. Quels sont les enjeux littéraires de la précision et de l'abondance des données topographiques ?

Dès l'incipit, Henri de La Tour expose avec clarté à son fils Frédéric-Maurice son projet éducatif organisé autour du triptyque que constituent une éducation religieuse protestante, une formation à la gestion du patrimoine, une initiation aux vertus morales et politiques[3]. Ces trois ambitions sont autant de clés de lecture des *Mémoires* : le premier objectif renvoie au processus de sa conversion et à son attachement fidèle au calvinisme, les deux autres à ses fonctions de

---

[1] TOLAINI B., *art. cit.*, 2012.
[2] BERCHTOLD J. et FRAGONARD M.-M. (éd.), *La mémoire des guerres de Religion. La concurrence des genres historiques, XVIe-XVIIIe siècles. Actes du colloque international de Paris (15-16 novembre 2002)*, Genève, Droz, 2007.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1.

vicomte, de lieutenant général, de chef de guerre. Par ces choix, le duc de Bouillon constitue les *Mémoires* en testament de ses choix et gloires passés et son fils devient le légataire d'un patrimoine fait de toponymes et des actions de son père qui leurs sont liées. La précision et la diversité des toponymes employés est particulièrement forte dans ce passage consacré à l'un de ses premiers déplacements en dehors de la vicomté en 1575 avec ses troupes :

> « Le premier rendez-vous fut près de Turenne, en un lieu appelé les **Bruyères-de-Nazareth ;** de là nous allasmes à **Bergerac** où commandoit le sieur Langoiran, puisné de la maison de Montferrand, laquelle est maintenant esteinte, lequel me receut bien ; mais neantmoins, trouvant ennuyeux pour luy de me reconnoistre , je passay **la rivière de Dordogne**, celle du **Drot**, et à **Clérat** celle du **Lot**. Tous les lieutenants du Roy faisoient ce qu'ils pouvoient pour se faire forts et me combattre, qui estoient mon plus grand désir, ayant près de six cens chevaux et deux mille hommes de pied, bons et bien commandez. Ils me laissent faire mon chemin sans empeschement ; je prends mon logis **à deux lieues de Montauban**, au **village de Picqueros**, où il y a un bon chasteau qui appartient à ceux de **Montpezart**, d'où ceux de **Montauban** recevoient beaucoup de dommages[1] ».

L'abondance et la précision des indications topographiques dans certains passages ne s'expliquent cependant pas uniquement par la volonté de transmettre une mémoire des faits. Henri de La Tour cherche à donner chair à son récit pour permettre à son lecteur de le suivre. Les détails qu'il fournit permettent de camper la geste héroïque du père qui raconte par écrit à son fils ce qu'il aurait pu lui narrer le soir au coin du feu, comme dans ces préparatifs de siège en 1575 :

> « Je préparay mon fait toute la nuit pour battre le lendemain **ces tours**, pouvans loger nostre artillerie **sur le bord de l'eau de nostre costé**, et battre lesdites **tours**, qui estoient sur **l'autre bord, du costé où estoient les ennemis** logés **à une lieue et demie**. Je fis mes approches la nuit et logeay mon artillerie, qui estoient trois canons et deux bastardes. La **rivière du Tare** estoit guayable **entre la ville et les tours** ; j'avois trois pontons pour passer mon infanterie, qui estoit d'environ quinze cens hommes ; j'en passay environ mille sous la conduite d'un gentilhomme nommé la Garenne, de Poitou, qui fut fort négligent à travailler pour rehausser **quelques fossés** qu'il pouvoit rendre inaccessibles à la cavalerie, et faciles à garder contre l'infanterie, estimant de pouvoir

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23 ; voir annexe 2 (carte des déplacements en 1575).

maintenir mon siège, encore que mes ennemis me vinssent sur les bras avant que d'avoir forcé ces **tours**[1]. »

De fait, la rigueur est ici toute militaire avec cette longue description qui permet d'évaluer les effectifs dans son camp, leur localisation, les points de passage éventuels – les trois pontons, le gué entre la ville et les tours –, les éventuelles difficultés – les fossés –, et les objectifs – prendre la ville et les tours. Il s'adresse à son fils, lequel est trop jeune pour être capitaine, ce qui rend caduque la création d'une carte, d'autant plus qu'ici la description précède l'action, les manœuvres commençant dès le début de la phrase suivante par ces mots : « Dès la pointe du jour, j'envoye deux troupes de cavalerie (…) ». La volonté d'un père de léguer à son fils la mémoire de ses hauts faits rencontre ici les attentes de l'écriture mémorialiste. La description du terrain, la précision des préparatifs, les détails fournis sur les mouvements de troupe renvoient aux *Commentaires* de Blaise de Monluc[2] qui raconte en détail chacune des batailles auxquelles il a participé, des réunions d'état-major avant la bataille à la victoire en passant par le fracas des armes et la violence des combats, en rendant parfois compte de la surprise du combattant pour mettre en exergue le courage dont il fait toujours preuve et qui est une des vertus cardinales de la noblesse[3].

L'explosion du nombre de toponymes mentionnés dans les *Mémoires* et leurs usages cartographiques, militaires ou narratifs, établissent le profond changement de mode de vie du vicomte de Turenne. Après avoir longuement été un courtisan sédentaire, il devient en quelques années un chef de guerre extrêmement mobile, quittant durablement l'Île-de-France pour la Gascogne, la Guyenne et le Languedoc. Si ces lieux sont associés à des faits d'armes, ils restent aussi le point de rencontre avec ses alliés tels « Langoiran, de la maison de Montferrand », ou « un gentilhomme nommé la Garenne, de Poitou » ou ses adversaires comme Matignon et Joyeuse. Une première motivation de ces mentions d'individus tient à la dimension narrative des *Mémoires*, car, si le duc de Bouillon cherche à s'attribuer les mérites de ces actions, il ne les a jamais accomplies seul, la dimension collective du combat étant essentielle. Est-il possible d'étudier les conséquences de son basculement géographique de 1574 et de sa mobilité accrue ? Comment le cadre de ses relations sociales établi avant 1574 à la cour et en Île-de-France évolue-t-il après sa fuite ?

---

[1] *Ibid.*, p. 25.
[2] MONLUC, *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, édition A. de Ruble, Paris, Jules Renouard, 1864.
[3] SCHALK E., *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, chapitre 2 : « La profession de la vertu ».

III. Un temps de mutation des réseaux sociaux

La fuite du printemps 1754 constitue un moment charnière car Henri de La Tour devient un proscrit pour une quinzaine d'années, ce qui explique l'émotion avec laquelle il raconte son voyage parsemé d'embuches jusqu'à Turenne. Ce récit associe des éléments de continuité, comme son « train, qui estoit de huit ou dix gentilshommes [et] nombre de bons chevaux[1] », et d'évolution, dont les nombreuses rencontres qu'il fait à cette occasion. Ces données amènent à se demander comment ce temps d'épreuve influe sur Henri de La Tour en tant qu'individu participant à des réseaux de relations sociales[2]. L'étude d'un moment charnière peut permettre de saisir l'ensemble des réseaux auxquels participe un individu, de décrypter leurs mécanismes, d'évaluer leur puissance et de saisir les éventuelles évolutions à l'œuvre entre l'individu et ceux avec lesquels il est en relation. Il en est ainsi pour les réseaux du grand-maître Anne de Montmorency, en 1530, à l'occasion du rassemblement de la rançon des fils du roi. Il mobilise alors ses réseaux et donne pleine satisfaction au roi qui le récompense[3]. Le rétablissement du grand Condé en 1660 permet d'étudier un réseau entre rupture et la continuité des liens de clientèles et de fidélité[4].

En quoi l'étude des réseaux du vicomte de Turenne à l'occasion de sa fuite en 1574 permet-elle de saisir son positionnement dans chacun d'entre eux ? En quoi le protègent-ils et lui permettent-ils d'assurer ensuite son affirmation sociale et politique ? La situation évolue en effet très vite : en 1574, le vicomte de Turenne est proscrit, mais quelques années plus tard il devient le principal lieutenant du roi de Navarre puis l'un des personnages les plus puissants du royaume des années 1590 à sa mort. Pour comprendre cette évolution, il est nécessaire de distinguer dans ses réseaux ceux qui sont déjà construits en 1574, lesquels découlent de sa parenté avec la maison de Montmorency, de son statut de chef d'une maison domestique, et de

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 21.

[2] BOLTANSKI A., « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVIe siècle », *in* DUMA J. (dir.), *Histoires de nobles et de bourgeois. Individus, groupes, réseaux en France, XVIe-XVIIIe siècles*, Nanterre, Presses Universitaire de Paris Ouest, 2011, p. 37.

[3] RENTET T., *Anne de Montmorency, grand-maître de François Ier, Rennes, Presses Universitaires de Rennes*, 2011.

[4] « Le rétablissement du Grand Condé dans le royaume, au début de l'année 1560, offre le moyen de scruter la reconstitution d'un réseau de clientèle atrophié par la révolte et surtout les années d'exil, même si ses linéaments familiaux et domestiques ont survécu. La situation était ouverte : le prince pouvait opter, à l'instar de son père au lendemain de sa rébellion, pour un renouvellement sensible des officiers et des serviteurs qui l'entouraient. Or, bien des éléments traduisent au contraire son souci de conserver les clientèles dont il disposait et même de restaurer l'entourage constitué avant sa révolte. L'élargissement au demi-siècle qui suit devrait permettre d'apprécier toute la dimension d'une continuité si manifeste des attachements et, surtout, de l'expliquer. La part doit en effet être faite, tant pour les permanences que pour les évolutions de l'ensemble des réseaux d'amitié et de clientèle de ce qui relève des intentions des princes et des pesanteurs intrinsèques au système de patronage. » (BÉGUIN K., *Les princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 152-153).

ses relations étroites avec la cour et la famille royale, d'une part, et les réseaux dans lesquels il s'intègre à partir de 1574 en exerçant effectivement son autorité de vicomte de Turenne et en s'engageant du côté des protestants du Languedoc, de Gascogne et de Guyenne, en basculant de la clientèle de François de Valois dans celle du roi de Navarre, d'autre part.

1. *L'année 1574, un temps de rupture*

Comme pour les déplacements, deux types de sources permettent d'appréhender l'évolution des réseaux du vicomte dans les années 1574-1580, les *Mémoires* et sa correspondance active et passive. En ce qui concerne les premiers, la même méthode que celle mise en œuvre pour les toponymes a permis de recenser 719 occurrences de noms de personnes, la plupart du temps effectivement rencontrées. Les personnes absentes sont rarement mentionnées, sauf Henri III en 1577, pour expliquer qu'après l'ouverture des négociations de paix, des députés lui sont envoyés[1]. La répartition chronologique de cet échantillon de personnages permet d'établir le graphique suivant :

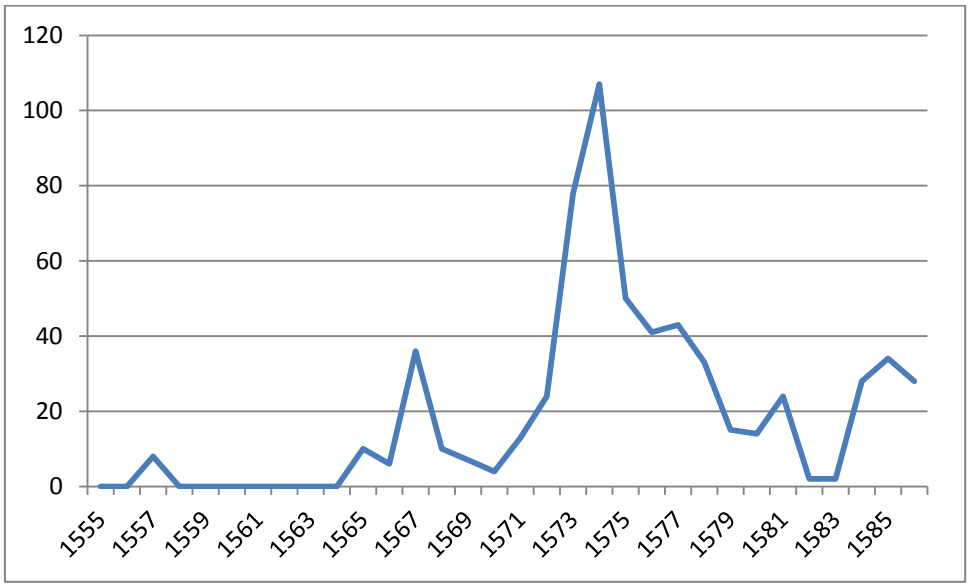

Graphique 5 :Occurrences des noms de personnes par année dans les *Mémoires*

On retrouve les mêmes grandes phases que dans la construction de l'œuvre, même si émergent quelques différences. De 1555 à 1572, Henri de La Tour mentionne 126 personnes, soit 17,47% du total. Les années 1567-1568 se distinguent de l'ensemble parce que sa fréquentation de la cour l'amène à rencontrer de plus en plus de personnes. Par ailleurs, comme il est surtout un témoin des événements et que ses *Mémoires* constituent une sorte de chronique

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 35.

des années 1565-1572 vues à travers le prisme de la cour, les individus nommés sont, à l'exception du connétable, des Montmorency et des membres de la famille royale, souvent à l'occasion d'événements dramatiques. Le chancelier de l'Hospital n'apparaît ainsi qu'une fois, en 1567, lorsqu'il appelle le roi à la concorde en pleine surprise de Meaux[1]. Il en est de même pour Coligny qui ne réapparaît ensuite qu'en 1572 lorsqu'Henri de La Tour fait état des projets d'assassinat des Guise à son encontre puis de la Saint-Barthélemy[2]. Quant aux Guise, à part leur première mention, plutôt hostile car il leur reproche d'exercer le pouvoir à l'encontre des intérêts des Montmorency[3], ils sont ensuite nommés exclusivement à l'occasion d'événements violents, de la surprise de Meaux à la conjuration des jours gras en passant par la Saint-Barthélemy ou l'affaire Vantabran.

À partir de l'année 1572, le nombre de personnages cités chaque année est beaucoup plus élevé, jusqu'à atteindre le pic de 131 occurrences en 1574, la courbe se maintenant jusqu'à 1578 à un niveau élevé. Cette période de sept années totalise 411 occurrences soit 57% de l'ensemble. Une fréquence aussi élevée s'explique par la participation d'Henri de La Tour au mouvement des Malcontents puis par sa fuite vers la vicomté de Turenne et son engagement aux côtés des protestants. Une telle intensité justifie une étude poussée des réseaux du vicomte afin de déterminer comment ils évoluent, ainsi que sa place en leur sein. Au cours de la période 1579-1586, qui compte un quart des occurrences, la courbe est aussi irrégulière que celle des déplacements. Sa captivité à Hesdin de 1582 à 1584 est-elle synonyme d'arrêt total de l'activité de ses réseaux ? On pourrait le penser, d'après ses *Mémoires*, mais pour se garder de toute surinterprétation, il est nécessaire de recouper les analyses avec l'exploitation de sa correspondance. Pendant sa captivité, ses échanges épistolaires avec son valet Guichard révèlent le maintien de tout un réseau de relations. Ainsi, Turenne veut offrir un chien à une marquise[4], conserve de bonnes relations par l'intermédiaire de son valet avec Madame de Chatellerault[5] et écrit à Madame de Bonnes pour lui donner de ses nouvelles afin qu'elle en assure la diffusion[6]. Son dossier de rançon révèle aussi les interventions d'Henri III et Catherine de Médicis en faveur de sa libération à la demande du roi de Navarre[7]. Ses réseaux sont donc toujours actifs,

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 3.
[2] *Ibid.*, 1838, p. 9.
[3] *Ibid.*, p. 2.
[4] Archives nationales, R2 54, f° 15, lettre de Turenne à Guichard, s.d.
[5] *Ibid.*, f° 16, lettre de Turenne à Guichard, s.d.
[6] *Ibid.*, f° 18, lettre de Turenne à Madame de Bonnes, 22 février 1582.
[7] Lettre d'Henri de Navarre à Henri III du 1er septembre 1581(Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 26, liasse d) :
« Au Roy mon souverain seigneur
Monseigneur, si apres la nouvelle que vous avez receu de la prinse de monsr de Turenne vous vous estez souvenu du bon tesmoignage que Mrs de Villeroy et de Bellievre vous rendent de sa bonne affection à vostre service en la négotiation & conclusion de la derniere paix, je m'asseure que cela et la considération de ses autres mérites vous aura faict marry de sa prinse. Je le scay de ma part si fort tant pour la bonne volonté que je scay qu'il a au bien de vostre service et de vostre estat que pour l'amytié que je luy porte

même s'il ne les mentionne pas dans ses *Mémoires*. D'ailleurs, l'arrêt complet de ses relations sociales empêcherait de comprendre la rapidité de sa réintégration à la cour du roi de Navarre et l'affirmation personnelle qui s'ensuit[1]. L'éclatement géographique des archives et la conservation incomplète des documents[2] rendent difficile l'établissement d'un corpus épistolaire exhaustif. Ces difficultés sont accrues pour sa jeunesse[3] mais il semble bien que son activité épistolaire ait été plus importante après 1574, ce qui converge avec la forte hausse des mentions de personnages :

	1555-1573	1574-1591	Corpus total (1555-1623)	Part de la période 1574-1591 dans le corpus
Correspondance active	2	184	907	20,17%
Correspondance passive	7	239	829	28,8%
Mentions dans les courriers des contemporains	12	247	1141	21,64%

Tableau 12 : Lettres écrites ou reçues par Henri de La Tour et mentions dans la correspondance de tiers

À partir de 1574, le vicomte de Turenne écrit ou reçoit des lettres en nombre élevé, et il est fréquemment évoqué dans la correspondance de ses contemporains. Le recours à la lettre implique la séparation physique et rend compte des évolutions de son mode d'action, l'activité épistolaire lui permettant de maintenir le lien avec ses différentes relations malgré des déplacements incessants[4] et une captivité prolongée. D'autre part, les mentions nombreuses dont

---

que ce que ce m'est occasion de vous depescher Constans tout expres pour vous suplier tres humblement Monseigneur de vouloir prendre à cœur et en afection son affaire et favoryser les ouvertures & expediens qu'on vous pourra proposer ou que vostre majesté pourra trop mieux adviser pour le retirer de captivité ou à tout le moins pour pourvoir à sa conservation & soulaygement pendant sa détentyon, c'est un personnage de qualité et de valleur dont vostre majesté pourroit tirer un grand service & ne se présentoit jamays occasyon pour l'obliger et affectionner d'autant plus à ce fayre qu'en moyennant sa delivrance, de quoy je vous fais derechef tres humble requeste, & en auray pour iamays une aussi grande obligation à vostre majesté que sy c'estoyt pour moy mesmes ainsi que ledict Constans vous dira que je vous suplie vouloyr croyre en cest occasion comme vostre tres humble & tres obeyssant subiect & serviteur, Henri
A Nerac le premier de sep[bre] ».

[1] Voir *infra*, chapitre 6.

[2] Ainsi les archives de la maison royale de Navarre et les archives départementales des Ardennes ont été détruites dans des proportions inégales par des incendies, respectivement en 1907 et en 1940.

[3] On pourrait penser que sa correspondance soit conservée pour la période antérieure à 1574 au château de Chantilly, or il n'y a traces que de quelques lettres dans les archives.

[4] En particulier avec le roi de Navarre.

il fait l'objet dans la correspondance de ses contemporains indiquent qu'il prend une importance croissante dans les événements et que ces derniers en sont conscients[1]. Ces éléments indiquent une profonde évolution des réseaux dans lesquels il s'inscrit et des moyens de communication qu'il utilise. Désormais l'intensité de son action rend nécessaire une fréquente correspondance, cette dernière lui donnant des informations importantes pour pouvoir éclairer ses décisions, notamment lors des opérations militaires. Afin de prendre la mesure des évolutions à l'œuvre, une première approche peut consister à relever dans ses *Mémoires* les personnages qui apparaissent le plus souvent avant et après 1574, ce qui permet d'établir le tableau suivant :

	1555-1573[2]	1574-1586
Duc de Guise	5	7
François de Valois	20	23
Henri III	18	17
Catherine de Médicis	11	15
Marguerite de Valois	1	9
Prince de Condé	7	11
Maréchal Damville	1	7
Henri de Navarre	8	40

Tableau 13 : Personnages les plus cités dans les *Mémoires (1574-1586)*

Force est de constater une grande stabilité pour la plupart d'entre eux et de reconnaître qu'après 1574 aucun nouveau venu ne fait son apparition. Cependant, leur importance quantitative ne nous apprend rien de l'intensité et encore moins de la qualité de leurs relations avec Henri de La Tour. Ainsi le duc de Guise, comme Henri III sont mentionnés à l'occasion d'événements précis, mais Henri de La Tour ne les rencontre plus, ce qui les différencie de tous les autres personnages. François de Valois est fréquemment mentionné mais leurs relations se dégradent jusqu'à leur rupture en 1576. Pour Marguerite de Valois, Damville et le roi de Navarre, le nombre des mentions est en très forte hausse en raison de sa prise d'armes sous les ordres de Damville, de son ralliement à Henri de Navarre et de ses relations étroites avec Marguerite de Valois à la cour de Nérac, la grande absente étant Catherine de Navarre, la sœur du roi. Il est cependant difficile de recouper ces éléments avec la correspondance en raison du faible nombre de lettres conservées pour la période antérieure à 1574, ce qui empêche de confirmer comme d'infirmer les évolutions. Par ailleurs, ce tableau est focalisé sur un échantillon de personnes appartenant toutes à la plus haute noblesse ou à la famille royale, ce qui ne permet pas de commencer une étude en réseaux.

[1] La moitié des occurrences antérieures à 1574 est constituée par des lettres félicitant ses parents et grands-parents pour sa naissance.

[2] Deux personnages ont une place particulièrement importante pour cette période mais ils n'ont pas été retenus car ils ont disparu en 1574 : Anne de Montmorency et Charles IX. Madeleine de Savoie n'a pas été retenue car ses mentions sont moins nombreuses et pour la plupart liées à l'enfance du vicomte.

L'étude des personnages mentionnés dans les *Mémoires* et la correspondance permettent, lorsque l'identification est suffisamment précise, de procéder à des regroupements[1]. C'est le cas pour 592 des 719 occurrences que l'on peut classer en sept catégories : les membres de la famille Montmorency, ceux de la maison du vicomte, de la famille royale, de la cour, des réseaux gravitant autour des princes étrangers et de la noblesse locale. En raison de la vigueur du basculement de clientèle au profit d'Henri de Navarre, ce dernier est compté à part[2]. Chaque occurrence d'une lettre échangée avec un membre d'une de ces catégories est comptabilisée, de même pour les mentions dans les *Mémoires*. Les résultats, en tenant compte de la rupture de 1574 donnent le tableau suivant :

	1555-1573			1574-1586		
	Occurrences dans les *Mémoires*	Correspondance		Occurrences dans les *Mémoires*	Correspondance	
		Active	Passive		Active	Passive
Famille Montmorency	26	1	0	17	3	1
Maison du vicomte de Turenne	12	1	4	7	61	22
Famille royale	93	0	4	58	4	16
Henri de Navarre	8	0	0	40	1	29
Relations à la cour	82	0	0	67	2	5
Princes étrangers et leurs conseillers	12	0	0	14	4	2
Noblesse locale[3]	0	0	0	129	47	35
Autres	32	0	1	28	9	41
Total	257	2	9	539	130	151

Tableau 14: Ventilation des occurrences de personnes dans les *Mémoires* et des correspondants par période et par catégorie

[1] Pour les liens entre correspondance et réseaux, voir HASELER J. et McKENNA A., « Introduction : de la lettre à la correspondance et du réseau à l'espace social », *in* BEAUREPAIRE P.-Y., HASELER J. et McKENNA A., *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVIe-XVIIIe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006.

[2] La catégorie « autres » comprend des personnages dont le statut est identifié mais qui ne rentrent dans aucune des sept catégories retenues.

[3] Nobles des provinces d'Auvergne, du Limousin, du Périgord et du Quercy, de Gascogne et de Guyenne ainsi que du Languedoc.

Malgré le caractère rétrospectif des *Mémoires* et lacunaire de la correspondance, on peut dégager quelques grandes reconfigurations à l'œuvre après 1574 : les relations du vicomte avec les Montmorency connaissent de profonds changements ; il prend ses distances avec la famille royale et la cour ; il intensifie ses échanges avec ceux qui servent dans sa maison, avec la noblesse locale et se rallie à Henri de Navarre. Le réseau des princes étrangers et de leurs conseillers ne sera pas l'objet d'une étude en raison de son atonie, faute de mission diplomatique avant l'ambassade de 1590-1591.

2. La reconfiguration des relations de Turenne avec les Montmorency

Les Montmorency ont été, après la mort de ses parents, les seuls membres de sa famille et ils prennent en charge son éducation comme son introduction à la cour. Ils constituent donc un réseau de parenté résultant de la lente transformation du lien de clientèle en attache familiale entre les La Tour d'Auvergne et les Montmorency au cours de la première moitié du XVIe siècle grâce à deux mariages successifs, dont celui de 1545 entre François de La Tour et Éléonore de Montmorency. Son appartenance au réseau des Montmorency est une structure fondamentale de son positionnement de courtisan à la cour des Valois et influe sur son regard porté sur la période[1]. Sa parenté avec les Montmorency justifie son rang à la cour où il prétend qu'il peut suivre toutes les affaires, même les

> « Plus sérieuses, ce que je pouvois facilement faire, n'y ayant aucune porte fermée, ny conseil où je n'entrasse, comme un enfant qui avoit bien de la bienveillance du Roy, de la Reine et de Messieurs[2]. »

C'est pourquoi ils apparaissent 26 fois dans ses *Mémoires* avant 1574. Or, par la suite, ils n'apparaissent que 17 fois en douze ans, Henri Ier de Montmorency-Damville totalisant près de la moitié des occurrences. Cet aspect propre aux *Mémoires* est confirmé par le faible nombre de lettres échangées entre Turenne et les Montmorency alors que le corpus de correspondance active et passive s'étoffe, au point qu'ils sont les seuls pour lesquels le nombre de lettres stagne. Pourtant les relations sont maintenues, comme l'atteste sa réception à Chantilly sur le chemin du retour de sa captivité en 1584. Voir dans cet affaiblissement apparent des relations avec les Montmorency une preuve d'autonomisation progressive, le vicomte cherchant à se constituer des réseaux déconnectés de ce réseau de parenté, serait sous-estimer la force des liens familiaux avec ce qu'ils impliquent de ressources relationnelles mises à disposition de chacun des

---

[1] Voir *supra*, chapitre 2.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2.

membres, mais aussi de contrôle – dont la tentative présumée du connétable pour mettre un terme aux relations entre le vicomte et François de Valois – ou de conseil – comme en 1574 lors de la genèse du mouvement des Malcontents[1]. Parler d'autonomisation occulte le poids des héritages immatériels reçus par le vicomte car les maisons La Tour d'Auvergne et Montmorency sont désormais liées par le sang et par une commune conception des rapports entre le roi et la noblesse qui explique l'implication de la plupart des oncles et cousins d'Henri de La Tour dans la contestation menée par les Malcontents. Le lien, revendiqué auparavant et vécu au quotidien pendant deux décennies, n'est en réalité pas remis en cause :

> « Le Vicomte de Turenne étoit attaché à cette maison par le sang, par l'intérêt, par estime, par reconoissance, & par tout ce qui le pouvoit rendre sensible à ses malheurs. Il étoit d'ailleurs assez éclairé, pour prévoir que la ruine des Montmorency entraineroit la sienne. Sa fortune étoit attachée à la leur, il étoit réduit à périr ou à se sauver avec eux[2]. »

En observant sur la longue durée ses relations avec eux, on s'aperçoit que le connétable de Montmorency est, au début du XVIIe siècle, l'un de ses principaux correspondants[3]. On ne peut donc pas considérer qu'il y a autonomisation du vicomte mais il semble bien y avoir un changement de la nature des rapports sociaux qui expriment le lien de parenté. En effet, comme le montre l'étude du réseau de parenté de Louis de Gonzague, les relations entre parents à l'époque moderne peuvent prendre toutes les formes de rapports sociaux possibles, y compris l'absence de relation ou le rejet[4]. Moins que de l'autonomie, il faut y voir de la plasticité, c'est-à-dire une capacité à faire évoluer la forme des relations sociales afin de conserver le lien suite à une évolution en l'occurrence brutale. L'année 1574 est une grande épreuve pour le réseau Montmorency qui fonctionne ensuite différemment. Avant cette date, ils agissent ensemble que ce soit à la cour où le connétable est souvent accompagné de ses fils, gendres et neveux, ou au combat comme en 1557 à Saint-Quentin lorsque tous ses fils sont faits prisonniers et François III de La Tour tué. Ce caractère collectif des Montmorency est parfaitement intégré par le jeune vicomte, c'est pourquoi en 1567 lors de la surprise de Meaux il souhaite suivre au combat son grand-père qui l'en dissuade. Parce qu'ils cumulent charges et honneurs et sont souvent réunis à la cour, les Montmorency y exercent une influence considérable car chacun d'entre eux met à sa disposition ses propres alliés et affidés au service de ce qui est communément appelé le clan Montmorency. Un tel mode d'action fait la plupart du temps leur force mais est simultanément facteur de faiblesse puisqu'une attaque frontale contre eux ou une défaite militaire ou une disgrâce entraîne leur éviction simultanée. L'idée d'Henri de La Tour selon laquelle les Guise auraient voulu profiter de la Saint-Barthélemy pour éliminer les

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 15.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 41.
[3] Voir *infra*, chapitre 11.
[4] BOLTANSKI A., *art. cit.*, 2011, p. 48-49.

Montmorency est probablement fantaisiste, mais elle révèle ce qui est un atout et une force du clan car c'est, d'après lui, l'absence du duc François, resté à l'Isle-Adam, qui explique l'abandon de ce projet[1]. Par ailleurs, elle donne une justification supplémentaire à la prise d'armes des Malcontents par la nécessité de lutter contre la volonté concertée des Guise et des Valois d'éliminer la noblesse française. Turenne comme Navarre dénoncent dans leurs déclarations de prises d'armes les atteintes contre les Montmorency[2]. La conscience de ce qui est à la fois un atout et une faille explique l'évolution de 1574.

L'échec de la conjuration de La Molle et Coconat déclenche une répression très sévère qui se traduit par leur exécution, mais aussi par l'arrestation de tous ceux qui, de près ou de loin, sont liés aux Malcontents, et le renforcement de la surveillance à laquelle sont soumis François de Valois et Henri de Navarre. Ainsi le duc François de Montmorency et Arthus de Cossé sont arrêtés et mis en prison. Prévenu *in extremis*, Henri de La Tour fuit car il est bien conscient que si tous les Montmorency et leurs parents sont en prison, ils risquent de tout perdre, alors que si l'un d'entre eux en réchappe, il peut continuer à défendre les intérêts de la maison. Quant à Damville, il est convaincu que le roi confie au comte de Martinengo la mission de l'assassiner[3]. Cette double arrestation, sa fuite vers le sud-ouest et la mort du duc François en 1579 expliquent la forte baisse du nombre des occurrences des Montmorency de région parisienne. Il n'en parle plus ensuite dans ses *Mémoires* qu'à l'occasion de sa libération en 1584. La correspondance tend à confirmer le caractère ténu des relations avec Turenne qui consulte sa grand-mère une première fois pour la prise de possession de ses terres lors de la proclamation de sa majorité[4] et lui donne des nouvelles pendant sa captivité[5]. Pourtant le contrôle social des Montmorency sur le vicomte de Turenne est toujours important car Catherine de Médicis consulte la connétable pendant l'été 1578 au sujet du projet de mariage entre Turenne et la fille de Madame de La Trémoille[6]. Les relations de parenté sont donc maintenues mais leur mode d'expression est beaucoup moins intense et étroit qu'il ne l'était par le passé, la menace pesant sur les Montmorency à partir de 1574 ne permettant plus de fonctionner selon un modèle aussi étroit qu'auparavant.

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 9.
[2] Voir *supra*, chapitre 3.
[3] JOUANNA A., « Protection des fidèles et fidélité au roi : l'exemple de Henri Ier de Montmorency-Damville », *in* DURAND Y. (dir.), *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 286.
[4] Archives du château de Chantilly, recueil de lettres L-XXI f° 231, lettre du 1er août 1576 de Turenne à Madame la Connétable.
[5] Archives du château de Chantilly, recueil de lettres L-XXII f° 89, lettre du 20 septembre de Turenne à Madame la Connétable.
[6] Lettre de Catherine de Médicis à Madame de La Trémoille du 7 juillet 1578 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. 10, p. 431-432). Ce mariage avait pour but de rallier Turenne au roi.

Les réactions des parents du vicomte de Turenne à ce coup dur porté contre la maison de Montmorency sont assez variées. Henri Ier de Montmorency-Damville y voit la confirmation de ses craintes ressenties dès 1567 et de sa juste méfiance à l'égard d'un roi qui veut limiter ses pouvoirs de gouverneur et ne reconnaît pas à leur juste valeur les services rendus[1]. L'autre oncle du vicomte, Ventadour[2], gouverneur et sénéchal du Limousin depuis 1558, donne l'ordre de le faire arrêter à Joze, ce dont s'étonne le vicomte dans la lettre qu'il lui adresse[3] avant de se replier sur Bouzols[4]. Ventadour applique en l'occurrence un ordre du roi dans son ressort, même si cela va à l'encontre des intérêts de sa famille et l'amène à arrêter son propre neveu et à se saisir de ses biens[5]. On peut voir dans cette réaction une volonté de manifester sa fidélité au roi à un moment où le simple fait d'être un allié des Montmorency suscite chez Charles IX une grande défiance. Les relations entre Turenne et Ventadour se normalisent cependant dès le mois d'août et sont de nouveau confiantes lorsque le gouverneur du Limousin s'enquiert des effectifs dont dispose son neveu pour « s'opposer aux entreprises de rebelles sur une ville du Limousin[6]. » Les relations complexes entretenues entre le roi, Ventadour et Turenne sont une des manifestations de la mise à l'épreuve de l'autorité royale dans le Limousin pendant la seconde moitié du XVIe siècle à la faveur des troubles[7]. Le changement d'attitude s'explique par les préparatifs de la prise d'armes de Damville, laquelle n'est déclenchée qu'en novembre mais est soigneusement préparée. Le gouverneur du Languedoc s'appuie sur les protestants et sur ses parents et alliés pour faire face au duc d'Uzès, son adversaire, chargé à partir de février 1574 par Charles IX de faire appliquer la paix de l'été 1573 dans la région[8]. C'est pourquoi les solidarités de parenté finissent par primer sur l'obéissance au roi. L'année 1574 constitue donc bien un moment de violente mise à l'épreuve du clan Montmorency dont ils ressortent affaiblis numériquement, avec des relations adoptant des formes moins contraignantes qu'auparavant pour conserver une grande capacité de nuisance, dont témoigne la prise d'armes de Damville et ses préparatifs.

C'est ainsi une véritable alliance qui se met en place au cours de la cinquième guerre civile (1574-1576) entre ces trois hommes liés par la parenté qui offre de multiples avantages pour défendre leur position. Le vicomte de Turenne et Ventadour peuvent intervenir directement

---

[1] JOUANNA A., *art. cit.*, 1981, p. 279-296.
[2] Gilbert de Lévis-Ventadour, comte de Ventadour, avait épousé en juin 1553 Catherine de Montmorency, fille du connétable, il était donc le beau-frère de François III de La Tour, père d'Henri de La Tour.
[3] Archives nationales, R² 54, lettre de Turenne à Gilbert de Lévis-Ventadour, juin 1574.
[4] « Je sceus que M. de Vantadour, qui avoit espousé une des sœurs de ma mère, gouverneur du Limousin, s'en estait allé à Turenne pour s'en saisir. » (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 22).
[5] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 41.
[6] Archives nationales, 273 AP 79, lettre de Gilbert de Lévis au vicomte de Turenne datée de Tulle le 29 août 1574.
[7] CASSAN M., *Le temps des guerres de religion : le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, chapitre VIII : « L'autorité royale en question (1560-1605) ».
[8] JOUANNA A., *art. cit.*, 1981, p. 286.

depuis le nord dans la partie occidentale du gouvernement du Languedoc, la région de Toulouse, pendant que Damville concentre ses efforts depuis Montpellier sur la plaine languedocienne et le Haut-Languedoc[1]. Désormais, les Montmorency ont pris la mesure des risques auxquels les exposait leur rassemblement et ils agissent de manière coordonnée, sous les ordres de Damville devenu chef des Malcontents, pour contrôler l'ensemble de son gouvernement d'est en ouest et susciter une prise d'armes de grande ampleur, au cours de laquelle le Limousin est mis en coupe réglée par son gouverneur[2].

La prise d'armes de Damville est une conséquence de la position délicate dans laquelle il se trouve depuis plusieurs années, qu'il s'agisse de l'exercice de ses pouvoirs de gouverneur, de la méfiance qu'a suscité sa prise en charge du corps de son cousin Coligny après la Saint-Barthélemy, ou de la privation de son commandement général. C'est pourquoi il adhère aux idées des Malcontents qu'il énonce dans sa *Déclaration* du 13 novembre 1574[3] et prend les armes par devoir afin de protéger son crédit personnel ainsi que sa maison, et pour restaurer le rôle de conseil de la noblesse auprès du roi. Il s'allie avec les protestants[4] non par sympathie religieuse – il reste un fidèle catholique – mais parce qu'ils sont un appui nécessaire pour défendre les intérêts de la noblesse contre la politique royale[5]. Sa prise d'armes entraîne par solidarité familiale celle de son beau-frère, Gilbert de Lévis-Ventadour et de son neveu Turenne[6]. Jusqu'à la fin des guerres civiles, les membres de ce trio vont se soutenir mutuellement, et même après l'érection du comté de Ventadour en duché en 1578[7], Gilbert reste solidaire d'Henri de La Tour[8] dont la vicomté demeure hors d'atteinte des troupes royales jusqu'en 1586[9]. La défiance réciproque entre le roi et Damville confine ce dernier dans une situation d'isolement et explique qu'il se tourne aussi bien vers les protestants que vers le roi d'Espagne et le duc de Savoie pour trouver des alliés et obtenir un appui financier[10]. Ce n'est qu'au terme d'une évolution très complexe, et en tenant compte de sa sécurité, de son hostilité

---

[1] Le gouvernement du Languedoc s'étend en effet à l'époque de la vallée du Rhône au sud de Vienne jusqu'au Toulousain et à la côte méditerranéenne (carte des gouvernements, parlements et archevêchés *in* JOUANNA A., *La France du XVIe siècle, 1483-1598*, Paris, PUF, 2006, p. 202).
[2] CASSAN M., *op. cit.*,1996, p. 208-209.
[3] *Déclaration de Damville* au sujet de sa prise d'armes, 13 novembre 1574.
[4] Alors qu'il a mené leur répression dans les années 1560 (WOLFF P., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1988, chapitre IX : « Huguenots contre papistes », p.325-33).
[5] TIEVANT C., *Le gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574)*, Paris, Publisud, 1993.
[6] Alençon encouragea le vicomte de Turenne à prendre les armes avec Damville en 1574 (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 22).
[7] « On avait craint en 1575 à la cour que le comte de Ventadour, oncle par alliance du vicomte de Turenne et fort riche, ne passât comme lui dans le camp des protestants et ne se fît huguenot. L'accumulation de faveurs : érection de ses terres en duché (février 1578), nomination dans l'ordre du Saint-Esprit quelques mois plus tard, le retint dans le catholicisme. » (BOUCHER J., *op. cit.*, 2007, p. 1081).
[8] JOUANNA A., « Lévis-Ventadour, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1038-1039.
[9] Voir chapitre 5, p. XXX.
[10] DAVIES J. M., « The Duc de Montmorency, Philip II and the House of Savoy: A Neglected Aspect of the Sixteenth-Century French Civil Wars », *The English Historical Review*, vol. 105, 1990, p. 870-892.

aux Guise et des ambitions tant de Philippe II que d'Emmanuel-Philibert de Savoie dans le sud du royaume, que Damville ne trouve de solution que dans le ralliement définitif au roi de Navarre. Pendant toute la période, malgré les réseaux qu'il a patiemment constitués et sur lesquels il s'appuie[1], la situation reste délicate dans le Languedoc :

> « Cette paix[2] fut souvent interrompue par des surprises de place qui se faisoient d'une part et d'autre, et plus encore de ceux de la religion, pressez non tant par le roy de Navarre que par quelques autres particuliers, principalement de ceux de Languedoc, qui estoient entrez en une grande méfiance du mareschal d'Anville, leur gouverneur, estimans que si, par ces moyens, ils ne maintenoient quelques armes, qu'ils ne se pourroient conserver (…)[3]. »

Les mois qui séparent l'arrestation du duc François et la prise d'armes d'Henri de Montmorency-Damville permettent d'appréhender la capacité des membres d'une parenté à faire face aux intentions royales et à s'organiser pour mener la lutte. La constance des relations, sous des formes nouvelles, au cours des années suivantes, explique l'importance acquise par Damville dans les *Mémoires*, qui n'apparaît qu'une fois avant 1574 et sept fois ensuite, au point qu'il est l'un des dix personnages les plus cités pour l'ensemble de l'ouvrage. Des éléments qui viennent d'être rassemblés au sujet du réseau de parenté des Montmorency, on peut conclure qu'Henri de La Tour voit sa place devenir de plus en plus importante en raison de son rapprochement avec Damville, ce qui se traduit par une évolution de sa position : intégré avant 1574, c'est-à-dire membre du réseau sans influence sur le fonctionnement de ce dernier, il en acquiert progressivement une forme de contrôle puisqu'il participe aux prises de décisions et à leur mise en œuvre, la domination restant entre les mains de Damville surtout après la mort du duc François[4]. Le renforcement de sa position au sein du réseau de parenté des Montmorency se produit à l'occasion d'un conflit opposant ces derniers au pouvoir royal, ce qui rend nécessaire l'étude de ses relations avec les Valois et leur cour après son départ.

---

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 1981, p. 279-296.
[2] Celle qui met fin à la septième guerre civile en 1577.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 37.
[4] Pour les positions d'intégration, de contrôle et de domination dans un réseau, voir RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 261-266.

3. *La prise de distance avec la cour et la famille royale*

La famille royale et la cour sont, après les Montmorency, deux des plus anciens réseaux dans lesquels le vicomte de Turenne s'est intégré. Lorsqu'il part pour la vicomté de Turenne en 1574, cela fait déjà près de neuf ans qu'il a été présenté au roi et à sa famille et qu'il fréquente assidûment la cour. Son jeune âge, sa position de témoin des événements, son appartenance au réseau Montmorency, le poids des factions nobiliaires à la cour, la fonction de célébration du prince[1] qui arbitre les relations entre courtisans[2] lui confèrent une position d'intégration. En effet, il ne participe pas aux prises de décisions – même s'il prétend y assister – et n'exerce ni contrôle ni domination. Ces deux positions sont effectivement exercées par le roi et sa famille qui délèguent le contrôle aux grands officiers de la couronne à travers la désignation des officiers des maisons royales et princières[3].

Alors que le départ d'Henri de La Tour ne met pas fin à sa position d'intégration dans le réseau de parenté des Montmorency et au contraire la renforce, il entraîne un affaiblissement spectaculaire de ses relations avec la famille royale puisque le nombre d'occurrences passe de 93 à 58, comme avec les personnes qu'il a fréquentées à la cour avec une forte baisse des mentions, de 82 à 67[4]. Non seulement la fréquence de l'apparition des personnages dans le texte diminue, mais leurs mentions changent de nature car, à l'exception de Catherine de Médicis, de François de Valois et de la reine Marguerite, il ne les rencontre pas. La correspondance confirme cette atrophie des relations, d'autant qu'elle semble plus passive qu'active. Turenne écrit à Henri III une lettre en février 1575 dans laquelle il nie sa prise d'armes[5], et il faut attendre plusieurs années avant qu'il n'écrive les seules lettres adressées à Catherine de Médicis pour la remercier de l'aide qu'elle apporte aux négociations en vue de sa libération en 1583 et 1584[6]. Le roi et sa mère lui écrivent huit fois entre janvier 1578 et juin 1579 au sujet de la négociation des accords de Nérac, lettres dans lesquelles ils manifestent leur satisfaction pour ses efforts[7]. Il n'est pas possible de savoir s'il leur a répondu.

Caractère passif de la correspondance et baisse du nombre d'occurrences dans les *Mémoires* témoignent de la dégradation et de la prise de distance dans les relations entre le vicomte et la famille royale qui s'expliquent par la proscription de 1574, sa prise d'armes aux

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 17-24.
[2] ELIAS N., *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 18.
[3] JOUANNA A., *art. cit.*, 1981, p. 284.
[4] Voir *supra*, chapitre 4 : tableau de ventilation des personnages et des correspondants par période et par catégorie.
[5] Lettre du vicomte de Turenne adressée à Henri III écrite de Turenne le 12 février 1575 (DE LA TOUR H., *Mémoires du duc de Bouillon*, édition Baguenault de Puchesse, p. 76, note 1).
[6] Lettres du 2 mai 1582 et mois d'octobre 1584 de Turenne à Catherine de Médicis (*Mémoires du duc de Bouillon*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 294-299) et une lettre du 5 mai 1584 dans laquelle il annonce sa libération (Archives nationales, R² 54, f° 10).
[7] Ces accords négociés entre Turenne, pour le compte du roi de Navarre, et Catherine de Médicis, pour le compte d'Henri III, ont pour objectif la mise en œuvre de l'édit qui a mis fin à la septième guerre civile.

côtés de Damville et son basculement dans une région éloignée de la capitale et mal contrôlée par le pouvoir royal. Henri III n'a pas confiance dans le vicomte, c'est pourquoi il accueille froidement son émissaire lorsqu'il arrive à Lyon après son long retour de Pologne qu'il a quittée dès l'annonce de la mort de Charles IX :

> « Il est à remarquer qu'estant revenu du siège de Miremont, le Roy arriva à Lyon en mesme temps ; j'envoyai vers luy rendre les devoirs que comme sujets je luy devois, luy tesmoignant estre marry des mauvaises impressions que le feu Roy son frère avoit prises de moy, ne désirant que d'estre maintenu en ses bonnes grâces et luy rendre les services que je luy devois. On fit fort peu de cas de ma recherche, et me fit-on connoistre que je n'avois à espérer aucun avancement : ainsi en fit-on au général de ceux de la religion, qui tous firent sentir qu'ils ne désiroient autre chose que la seureté et liberté de leur conscience, biens et personnes[1]. »

Henri III reproche au vicomte ses préparatifs militaires[2], mais surtout il s'inscrit, dès son retour, dans la même ligne politique que son frère Charles IX en poursuivant la politique de répression contre les conjurés du printemps 1574. Il faut attendre plus d'un an pour que le duc François soit libéré, en octobre 1575. Quant à Damville, il est toujours l'objet de la défiance du roi, surtout après sa prise d'armes[3], et la proscription de son neveu Turenne se poursuit. Cette tentative de réconciliation manquée met concrètement un terme aux relations fréquentes qu'entretenaient les deux hommes avant le départ du roi en Pologne. En conséquence, la figure du roi change dans les *Mémoires*, et il n'apparaît plus qu'associé à des faits politiques précis, en souverain résidant dans la capitale, donc à grande distance, que le vicomte ne rencontre plus et avec lequel il entretient une correspondance rare et irrégulière. C'est en fait principalement par l'intermédiaire de la reine mère que les relations avec le pouvoir royal se maintiennent.

Les relations avec Catherine de Médicis connaissent une double évolution, puisqu'ils ne se rencontrent qu'à l'occasion des négociations à Nérac en 1578 ou au château Saint-Brice en 1587 et développent des sentiments complexes l'un à l'égard de l'autre. Catherine n'est plus présentée comme la reine manipulatrice de ses enfants comme au temps où il se rapproche de François d'Alençon à la cour mais elle demeure un personnage dont il se défie et dont il a du mal à percer les intentions, comme dans ce passage au sujet des préliminaires du retour de Marguerite de Navarre auprès de son mari et de la négociation des accords de Nérac :

> « Alors elle me dit qu'elle vouloit venir à Ausche ; que si le roy de Navarre s'en vouloit approcher, qu'ils prendroient un lieu pour se voir ; que cependant elle escriroit

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 52.
[3] JOUANNA A., *art. cit.*, 1981, p. 279-296.

pour arrester le cours de ces remuemens, ainsi qu'elle prioit le roy de Navarre d'en faire de mesme, et désira que de Toulouse mesme j'en écrivisse aux églises de Languedoc : ce que je fis avec grande discrétion, ne voulant que mes lettres servissent à asseurer ceux de la religion, et donner plus de moyen par là d'entreprendre sur eux, et d'estre asseuré ou de malice ou d'ignorance, estant aisé à voir que la volonté de la Reine n'estoit entièrement sincère, ni aussy si bien obéie, qu'il ne parust qu'on avoit besoin de se garder. Elle me renvoya avec cette asseurance de se vouloir assembler, et qu'à Ausche on résoudroit le lieu et le jour ; qu'elle prioit qu'on hastast les députez afin qu'elle pust s'en retourner trouver le Roy[1]. »

La traditionnelle accusation de machiavélisme lancée à l'encontre de la reine mère n'affleure pas ici et laisse place à un sentiment de profonde ambivalence. Alors qu'elle affiche une claire volonté de pacifier le royaume en négociant avec les chefs du parti protestant, elle n'arrive pas à susciter leur confiance. L'attitude de Biron, qui autorise la prise de la Réole, alors place de sûreté, au moment des retrouvailles entre le roi de Navarre, Marguerite et Catherine[2], nourrit la défiance des huguenots. Cette opération militaire, probablement voulue pour placer la reine mère en position de force, ne fait qu'accroître la défiance des protestants envers elle. Même Turenne, principal négociateur des accords de Nérac, fait état de ses doutes dans ce passage. Catherine n'est pas nécessairement plus confiante à son égard, comme le révèlent ses missives presque quotidiennes à Henri III.

La reine mère souhaite négocier la paix, ce qui constitue sa mission officielle, et renforcer le parti du roi en lui ralliant Damville, Ventadour et Turenne. Elle fait part de ce projet à Henri III dès janvier 1577 dans un « advis donné au roy par escript, suivant son commandement, par la royne et monseigneur, sur le fait de la paix ou de la guerre[3]. » Après avoir abordé les origines de l'hérésie et son développement dans le royaume de France, elle approuve l'envoi de représentants du roi, dont Biron, auprès du roi de Navarre, du prince de Condé et de Damville, analyse la situation et les intentions de chacun des trois chefs des Malcontents, Damville lui semblant le plus dangereux :

« Quant au mareschal d'Anville, c'est celuy-là que je crains le plus, d'autant qu'il a plus d'entendement, d'expérience et de suitte. Et pour ceste occasion je dis qu'il ne fault rien espargner à la gaigner, car de luy doibt venir à mon advis nostre bien ou nostre mal ; s'il obéit, le roy de Navarre et le prince de condé demeurent sans grand conseil et conduicte et leur est osté la plus grande partie de leurs forces ; car il est à estimer que les Catholicques associez les abandonneront et se remectront en l'obéissance de leur Roy et

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 39.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 39-40.
[3] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 5, p. 231-236.

tout le Languedoc remis pour servir au Roy d'hommes et d'argent, qui est les affoiblir doublement, car ce qu'ilz avoient, nous l'aurons. Il est à croire que le viscomte de Turaine, le conte de Vantadour et autres ses parens, amys et serviteurs, qui ont beaucoup de moien, l'ayant suivi pour leur perte et ruyne [dans la rébellion], par plus forte raison reviendront avecques luy pour leur conservation et se remettre en la bonne grâce de leur Roy ; par quoy je reviens à dire qu'il le fault avoir et luy offrir et tenir tout ce que l'on pensera et pourra considérer qui le puisse oster de la grande desfiance et craincte en quoy il est, et pour cest effect outre ce que luy avez envoyé, je voudrois m'aider du moien de Monsr de Savoye vers luy, ainsi que ceulx qui despendent dudict mareschal vous ont dict, et luy mander que, quand au faict du St-Esprit, se remectant comme il doibt, non seulement voulez que là il soit recogneu pour gouverneur et y commande, mais dans Toulouse, Narbonne et partout autant jamais gouverneur aye esté.

Mais, si pas un des trois ne se vouloit accomoder à vostre volonté, fault estre asseuré qu'en prenant ceste résolution y penseront avoir moien de se défendre et de vous attaquer, pour à quoy résister et en demourer le maistre, comme la raison le veult, je vouldrois de ceste heure y penser et pourveoir, comme s'ilz s'estoient déclarez. Et d'autant que sans argent ne pouvez ny vous conserver, ny les ranger à vostre obéissance par force […]. »

Elle préconise ensuite les préparatifs militaires auxquels il faut procéder, surtout en Languedoc. L'analyse de la personnalité de chacun des acteurs – cela s'applique au roi de Navarre et au prince de Condé évoqués juste avant ce passage – mais aussi des motivations et des moyens dont dispose le parti adverse est d'une grande clairvoyance. Damville est alors considéré, ce dont témoigne Brantôme, comme un modèle parfait de gentilhomme en raison de son adresse et de son courage[1]. Il a acquis une telle autonomie dans sa fonction de gouverneur du Languedoc qu'il n'obéit plus aux ordres du roi et prend des initiatives qui ne relèvent pas de ses attributions normales. Il promulgue des ordonnances, convoque les états, rend la justice, lève des armées, saisit des revenus du roi et des biens du clergé[2]. Sa rébellion est ouverte depuis novembre 1574 et il dispose donc d'immenses pouvoirs et compte parmi ses appuis ses propres clientèles, les catholiques mentionnés par Catherine, ainsi que les protestants. La reine mère a bien compris que Damville est le pivot de cette opposition au roi et que l'engagement militaire de Turenne et Ventadour s'explique par leur adhésion aux thèses des Malcontents et par leur appartenance au lien de parenté des Montmorency. Elle veut donc mettre à profit son séjour pour les disjoindre du parti protestant afin d'affaiblir l'opposition au roi et de conforter l'autorité de ce dernier en s'appuyant sur ses représentants légitimes, les gouverneurs du

[1] TIEVANT C., *op. cit.*, 1993.
[2] DOUCET R., *Les institutions de la France au XVIe siècle*, t. 1, Paris, Paris, Picard et Cie, 1948, p. 243.

Languedoc et du Limousin, et l'allié naturel de la royauté depuis plus d'un siècle, en la personne du vicomte de Turenne. Son programme est exécuté à la lettre puisqu'en 1578, le comté de Ventadour est érigé en duché-pairie et Turenne se voit proposer un mariage avec la fille de Madame de La Trémoille[1]. Catherine agit avec le plus grand soin pour rétablir les relations avec Damville. Cette volonté de se rallier les Montmorency éclaire d'un jour nouveau sa tentative de résolution du conflit entre Duras et Turenne avant et après le violent duel du printemps 1578 au cours duquel le vicomte est grièvement blessé[2]. Il en va de même de ses négociations pour faire libérer Turenne détenu aux Pays-Bas en 1583-1584[3] qui, sans cette volonté de réconciliation, serait incompréhensible dans la mesure où, tant qu'il est prisonnier à Hesdin, il ne peut nuire à la politique royale en servant le roi de Navarre. Cependant, en 1578 comme en 1584 le ralliement des Montmorency échoue. C'est un signe de la solidité et de l'autonomie de ce réseau de parenté, de fidèles, de clients et d'amis qui a été mis à l'épreuve par le pouvoir royal en vue de le briser[4], puis de le rallier[5], les manœuvres royales sur les réseaux précédant un éventuel affrontement militaire.

Ces tentatives de ralliement et leur échec prouvent le refroidissement des relations entre Turenne et la famille royale qui s'étend aux personnes qu'il avait fréquentées à la cour. Comme le roi, elles agissent désormais à distance, ou sont parfois des chefs de guerre devenant ses adversaires au combat, tels Mayenne, Joyeuse, Matignon et le duc de Guise. Pendant la campagne de 1585-1586, Matignon et Joyeuse commandent des troupes destinées à attaquer le roi de Navarre et ses fidèles appuis, dont Turenne, sur leur propre terrain. Henri de La Tour se déplace alors sur la vallée de la Dordogne pour assurer la défense du triangle aquitain pendant que la vicomté est le théâtre de violents combats[6]. Les *Mémoires* et la correspondance traduisent un processus de prise de distance par le vicomte de Turenne qui est désormais défiant. La dégradation des relations est réciproque puisque certains veulent lui nuire, comme le duc de Mayenne qui demande à Henri III de porter la guerre dans la vicomté[7]. Après l'échec de 1574 à Lyon, les tentatives de réconciliation se font à sens unique car seul le roi et sa mère veulent à tout prix se rallier Turenne qui entre-temps est devenu l'un des pivots de l'opposition au roi dans le sud du royaume, en étroite liaison avec les Montmorency et grâce à ses propres clientèles qui lui permettent de lever des troupes[8].

---

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 10, p. 431-432, lettre de Catherine de Médicis à Madame de La Trémoille du 7 juillet 1578.
[2] Voir annexe 3.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 48-49 et Archives nationales, R² 54, f° 9-10, lettres de Catherine de Médicis au duc de Parme du 28 avril 1584 et de Turenne à Catherine de Médicis du 5 mai 1584.
[4] CASSAN M., *op. cit.*, 1996, chapitre VIII : « L'autorité royale en question (1560-1605) ».
[5] JOUANNA A., *art. cit.*, 1981, p. 279-296.
[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 52-54.
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 52.
[8] Voir *infra*, chapitre 5.

4. Turenne et ses clientèles locales

L'intégration d'Henri de La Tour dans un réseau regroupant les noblesses locales des provinces du sud-ouest est l'une des évolutions les plus spectaculaires de la période 1574-1586[1]. Elle explique, dans une large mesure, l'intérêt que lui portent Damville dès 1574, puis le roi de Navarre après son évasion de la cour et Catherine de Médicis à partir de 1577. Son brutal départ de l'Île-de-France et l'impossibilité de se réconcilier avec le roi entraînent l'activation d'un réseau patiemment constitué par sa famille – grâce à des mariages et en assurant la protection des alliés – au cours du siècle précédent et dont, par sa naissance et son rang, il est l'héritier. Ce réseau d'amis, de fidèles et de clients en Auvergne et en Limousin – que l'on peut difficilement étudier faute de sources mais qui est connu pour d'autres familles, comme les Saint-Sulpice[2] – est un facteur de l'ascension sociale et politique des vicomtes de Turenne. C'est un atout au moment où ils se mettent au service de la politique royale et se rapprochent des Montmorency. Henri de La Tour, contrairement à ses parents et grands-parents, n'est pas élevé dans la vicomté de Turenne ni à Joze et ne connaît donc aucun des membres de ce réseau, d'autant qu'il est sous tutelle jusqu'en 1576, ce qui signifie que les fonctions traditionnelles du vicomte de Turenne en matière d'arbitrage et de protection sont assurées par Marcelin de Champetières. Or, son premier voyage vers ses terres d'Auvergne et du Limousin fait ressortir la force des solidarités tissées dans le passé et réactivées instantanément lors de son passage. Le vicomte de Turenne est de retour, ce qui suscite la surprise au point que les réactions des uns et des autres, entre fidélité revendiquée et trahison, permettent d'appréhender la diversité des relations au sein d'un réseau et de leurs formes d'expression.

Pendant sa traversée du Bourbonnais il est reçu dans un village par « un hoste qui avoit esté à feu M. de Bellenave, qui estoit d'ordinaire avec feu mon père, qui me reconnut, et demanda aux miens si je n'estois pas M. le vicomte de Turenne[3]. » Les relations entre les La Tour d'Auvergne et les Bellenaves sont anciennes puisque Louis Ier Jehan de Bellenaves est devenu chambellan et a participé aux guerres d'Italie sous Charles VIII à la même époque qu'Antoine de La Tour[4]. Il épouse en 1496 la fille légitimée du roi René, Madeleine d'Anjou. L'«hoste » se met immédiatement au service du vicomte qui est par-là même reconnu comme membre éminent, par sa naissance, son rang et ses alliances, d'un réseau de gentilshommes étroitement connectés.

---

[1] Voir *supra*, chapitre 4 : tableau de ventilation des personnages et des correspondants par période et par catégorie.
[2] JOUANNA A., « Réflexions sur les relations internobiliaires en France aux XVIe et XVIIe siècles », *French Historical Studies*, vol. 17, 1992, p. 877-878.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 21.
[4] Voir *supra*, chapitre 1. Les seigneurs de Bellenaves ont construit un château au XIIIe siècle qui a été réaménagé à la fin du XIVe et du XVe siècles.

Tous n'agissent pas avec une telle spontanéité car les ordres du roi à son encontre sont parvenus en Auvergne et Limousin. Ainsi, le sieur de Montal[1], son cousin[2], avec lequel les La Tour d'Auvergne entretiennent des relations étroites par leur voisinage et le service du roi, invite Turenne en vue de supprimer sa suite et de le faire arrêter[3] : « trahison fort grande, d'autant que je l'avois obligé diverses fois d'aller chez lui, et toujours asseuré d'une très entière amitié[4] ». Montal viole ainsi le caractère réciproque des relations d'entraide et de protection au sein d'un réseau nobiliaire, ainsi que les règles de l'hospitalité, puisqu'un hôte doit toujours assurer la sécurité de ses invités et ne jamais rien entreprendre contre eux. Si Montal n'hésite pas à trahir le vicomte, Gaspard de Montmorin (1530-1577), sieur de Saint-Héran[5], et gouverneur d'Auvergne comme son père, semble tiraillé, à l'instar de Ventadour, entre l'obligation qui lui est faite d'exécuter les ordres du roi et son attachement à la famille La Tour d'Auvergne d'autant qu'il a servi aux côtés de François III de La Tour sous les ordres du connétable[6] :

> « Il avoit été Lieutenant de la Compagnie de cent hommes d'armes du feu connétable de Montmorency ; il devoit cette fortune à cette Maison ; il lui étoit très affectionné, & il avoit toujours toujours été particulièrement attaché au Père du Vicomte de Turenne. Ainsi personne ne pouvoit être moins disposé que lui, à exécuter l'ordre que Maignane lui avoit apporté. C'est ce qui l'obligea de répondre qu'il étoit prêt d'obéir aux ordres du Roy, mais que l'exécution n'en étoit pas si aisée qu'on pouvoit se l'imaginer à la Cour. Que la maison & la personne même du Vicomte étoient aimées & honorées des Villes & de la Noblesse de la Province ; que ce jeune Seigneur étoit toujours accompagné de soixante Gentilshommes des plus braves, prêts à tout entreprendre pour lui, qu'au premier bruit de la Commission qu'il avoit apportée, toute la Noblesse monteroit à cheval, viendroit au secours du Vicomte, & que Maignanne lui-même ne seroit pas en sûreté. Que d'ailleurs il falloit avoir des troupes pour exécuter ce qu'il lui proposoit, &

---

[1] Il s'agit probablement de Gilles de Montal, baron de Roquebrou, qui a épousé Catherine d'Ornesan en 1571 et est décédé en 1581. Les Montal ont entrepris d'importantes transformations au XVIe siècle sur le château de Montal pour en faire un château Renaissance.

[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 39

[3] Turenne y allait avec d'autant plus de confiance qu'il était accompagné par le frère de Montal.

[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 22. Le duc de Bouillon en tire une leçon pour son fils : « Cela vous doit faire connoistre combien d'infidélités se trouvent entre les hommes qui, par ambition ou avarice, se départent des choses honnestes pour suivre celles qui satisfont à ces deux passions. » Cette réflexion sur les passions est fréquente dans les *Mémoires* et revient régulièrement dans les portraits du début du XVIIe siècle, notamment ceux du duc de Bouillon, de Concini, de la reine Marie de Médicis, tous trois présumés dominés par leurs passions. Cette orientation est à mettre en relation avec les courants néo-stoïciens de la deuxième moitié des guerres civiles et des années 1600 (DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009).

[5] Il est étroitement lié aux familles nobles d'Auvergne ce qui accroît son tiraillement entre fidélité au roi et à ses proches : il a épousé Louise d'Urgé, dame de Paulhac et de Balzac d'Entraigues et est donc apparenté notamment aux Montal. Une de ses nièces épouse par ailleurs Louis de la Barge, fils de François de la Barge, seigneur de la Barge.

[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 21.

que d'en user autrement, ne serviroit autrement qu'à commettre l'autorité du Roy, & peut être à faire soulever la Province, qu'il étoit très important de maintenir en paix[1].»

Le retour du vicomte en Auvergne s'accompagne donc bien, comme dans le Limousin de Ventadour, d'une mise à l'épreuve des réseaux de solidarités locales établies bien avant les guerres civiles. Mais ces réseaux résistent bien lorsque le sieur de Maignanne est envoyé par le roi auprès de Saint-Héran pour faire arrêter le vicomte. Cependant le gouverneur encourage Turenne à quitter l'Auvergne et ce dernier, en partant pour le Limousin, envoie Oudart accompagné de neuf hommes[2] dont Le Jeune « qui avoit le guidon de ma compagnie » intimider Maignanne, lequel repart « reconnoissant qu'il falloit d'autres forces pour faire obéir le Roy[3]. »

Ainsi, même si la fidélité des alliés, amis, clients et fidèles du vicomte est mise à l'épreuve, le réseau résiste bien et remplit l'une de ses fonctions principales, la protection. Plus encore, c'est d'une véritable impunité dont il jouit dès qu'il arrive en Auvergne car même si Saint-Héran et Ventadour exécutent les ordres du roi, ils ne manifestent pas un zèle particulier – placer des hommes pour lui barrer la route et mettre son château sous séquestre est une application minimale des instructions – voire désobéissent franchement – conseiller à un proscrit de sortir d'un gouvernement pour ne pas l'arrêter constituant une trahison. Ils agissent, ou laissent faire les envoyés du roi, afin qu'aucun reproche ne puisse leur être fait. Mais en réalité, ils n'ont pas vraiment l'intention de satisfaire la volonté du roi. En 1574, ces réseaux lui confèrent protection, renseignement et autonomie et mettent fin à sa vulnérabilité et à sa solitude consécutives de sa fuite. Dès son arrivée à Joze, il est « fort visité de la noblesse[4] », ce qui lui permet de déjouer les plans de Montal comme de Maignanne. À Turenne, « toute la noblesse catholique me vint voir, et quelques-uns de la religion qui ne se trouvoient dans les troupes qu'aux occasions, lesquelles estant passées ils se retiroient chez eux[5]. » Le retour du vicomte suscite donc spontanément la visite, le regroupement, le ralliement de toutes les personnes membres du réseau tissé par ses aïeux et dont il hérite. Les motivations de ceux qui viennent à sa rencontre sont variées et peuvent être cumulées. Il peut s'agir de rencontrer le vicomte pour la première fois, de lui manifester sa fidélité, de le solliciter. Quoiqu'il en soit, le fait d'accourir vers lui traduit son contrôle[6] voire sa domination sur ce réseau, comme le confirment ses premiers arbitrages des nouveaux rapports de force locaux. Les protestants ont fait irruption dans la vicomté et y tiennent des places, ajoutant aux conflits de voisinage les

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 39-40.
[2] *Ibid.*, p. 40.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 21-22.
[4] *Ibid.*, p. 21.
[5] *Ibid.*, p. 22.
[6] « Il assume une domination partagée avec d'autres, tout en assurant une recherche d'équilibre entre les entités rivales. » (RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 264).

différences confessionnelles qui exacerbent dans certains cas les conflits[1]. Or, ses clients attendent du vicomte de Turenne, comme ses prédécesseurs, qu'il intervienne dans la résolution des désaccords par l'arbitrage ou par la force :

> « Il arriva que ceux de Cazillac, où il y avoit quelques soldats qui estoient de Turenne, firent quelque outrage de mes voisins, de quoy ils ne voulurent faire réparation : ce qui m'occasionna d'assembler mes amis, et les allay attaquer, et les pris[2]. Ceux de Beaulieu commencèrent à courre ma terre ; je leur fis la guerre et les contraignis à s'accommoder avec moy, par l'authorité de M. le vicomte de Gourdon, qui estoit leur général en Limosin, haute Auvergne et haut Quercy[3]. »

Le vicomte est ici impitoyable face aux sujets de la vicomté qui relèvent de son autorité et de sa justice même si les violences sont perpétrées en dehors de ses terres. Une telle intransigeance lui permet de manifester sa domination[4] dans ses possessions, et de montrer à ses voisins et fidèles sa détermination à les protéger quelle que soit leur appartenance confessionnelle :

> « On aurait tort cependant de rendre le vicomte seul responsable des nombreuses défections qui s'opérèrent dans les rangs des catholiques. À part le scandale causé par son apostasie, et dont malheureusement les ennemis du Christ profitèrent trop bien, nous devons dire à sa louange qu'il fit peu de prosélytisme en faveur de la secte. Loin de s'ériger en persécuteur, comme on aurait dû s'y attendre, de ses vassaux et autres sujets qui avaient gardé intact le précieux dépôt de la foi confié par leurs ancêtres, et que lui-même avait sacrifié, il n'exerça jamais contre eux ni menaces ni intimidations. Il avait pour eux, constamment, les mêmes égards que pour ses coreligionnaires[5]. »

La protection du vicomte de Turenne est aussi sollicitée lors de procès. En octobre 1585, un certain Dugrand qui affirme être au service du vicomte[6], lui demande son appui : emprisonné à Sarlat, il est accusé d'un meurtre dont il se dit innocent et considère l'affaire comme un règlement de compte. Le juge étant convaincu de sa culpabilité, il n'a d'autre recours

---

[1] Ainsi, dans le Quercy, 36% de la noblesse locale est convertie (GARRISSON J., *Protestants du Midi*, 1559-1598, Toulouse, Privat, 1991, p. 22).
[2] Le 26 juillet 1574, Jean de Losses lui écrit pour le féliciter d'avoir repoussé les protestants devant Cazillac (Archives nationales, R² 53).
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 22.
[4] « Le contrôle suppose une responsabilité partagée avec d'autres personnages. Il est donc susceptible d'être remis en cause. En revanche, la domination induit une autorité incontestable et incontestée, comme celle exercée sur le réseau domestique. » (RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 266).
[5] MARCHE B.-A., *Catholicisme et calvinisme dans la vicomté de Turenne et ses principales villes, Beaulieu, Argentat, Saint Céré, Martel, Tulle*, 1880, Imprimerie Crauffon administrative et commerciale, p. 132. L'auteur est pourtant particulièrement hostile à Henri de La Tour, comme le montre l'emploi péjoratif du terme apostasie, employé pour parler de sa conversion.
[6] Il n'a pas été possible de compléter l'identification du personnage.

que de demander au vicomte d'intervenir auprès de son oncle Gilbert de Lévis-Ventadour, gouverneur du Limousin où le siège de Sarlat est situé, contre la partie adverse soutenue par Biron. Sécurité, arbitrage et protection ne sont pas les seules attentes formulées à l'égard du vicomte. La Barge[1] achète une terre sur la seigneurie d'Oliergues, voisine de Joze et relevant du vicomte, et souhaite obtenir un certain nombre de privilèges, dont l'autorisation de faire construire une grange et la possibilité de vendre du bois à un prix avantageux, ce qui signifie pour lui une opportunité d'accroissement de ses revenus. Préalablement à sa demande, il promet d'être au service d'Henri de La Tour et lui rappelle son action passée[2]. Cette lettre traduit à la fois le caractère asymétrique de la relation, le vicomte de Turenne étant d'un rang bien supérieur à La Barge qui dépend pleinement de lui pour obtenir les privilèges désirés, et son caractère réciproque, puisque toute demande formulée doit s'accompagner d'une preuve de fidélité à l'égard du vicomte. Ces différents exemples de répression des violences et de recours judiciaires ou de sollicitations pour des privilèges[3] traduisent la complexité et la diversité des formes de relations entre le vicomte de Turenne et les membres d'un réseau qu'il domine.

La réactivation de ce réseau permet au vicomte de Turenne, proscrit par le roi et privé de tout commandement, de redevenir sur ses terres un chef de guerre, et sa capacité à arbitrer et à satisfaire ses clients, fidèles et amis lui assurent en retour la possibilité de recruter des troupes qui lui sont toutes dévouées. Quelques semaines après son arrivée dans la vicomté, il se présente ainsi avec « trois cents gentilshommes et quelque infanterie[4] » pour aider le sieur de Saint-Héran à assiéger le château de Miremont pour en déloger les protestants qui l'ont pris de force. Cet appui accordé au gouverneur, lequel lui a évité l'arrestation peu de temps aupravant, s'inscrit dans une offensive visant la reprise de différentes places fortes – Mauriac , Pleaux et Laroquebrou – grâce à des fonds levés par les états de Haute-Auvergne. En un délai pourtant bref, le vicomte est donc parvenu à disposer de troupes suffisantes pour manifester en Auvergne son rang et son rôle dans la sécurité de la province. S'il dispose des hommes, il a cependant trop hâté les préparatifs qui sont insuffisants et entraînent l'échec de l'opération. Pourtant, dès ce moment, sa réputation de chef de guerre recrutant des troupes est née et, pendant toutes les guerres civiles, on ne parle ensuite de lui qu'à la tête de plusieurs centaines ou milliers d'hommes levés dans ses terres[5]. Ce siège est par ailleurs l'occasion de faire primer les solidarités locales sur les enjeux nationaux et politiques puisqu'il se bat contre des protestants aux côtés du sieur de Montal, lequel l'a trahi. La présence d'Henri de La Tour à ce siège, malgré son échec, vient manifester le rôle auquel il prétend désormais en tant que vicomte de Turenne

---

[1] François de la Barge, seigneur de la Barge, marié avec Gabrielle des Essarts en 1562.
[2] Archives nationales, R² 53, f° 6, lettre de La Barge, écrite de La Barge le 22 février 1578.
[3] BOLTANSKI A., *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis 1550-1600*, Genève, Droz, 2006.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 22.
[5] Voir *infra*, chapitre 5.

résidant dans ses terres. S'il peut lever autant d'hommes, c'est parce qu'il contrôle voire domine un réseau dans lequel toute sollicitation qui lui est adressée implique en échange le service. La situation est différente dans sa maison domestique, qu'il domine, mais dans laquelle les relations sont d'une autre nature.

5. *Au service du vicomte : sa maison domestique*

Si les *Mémoires* mettent en lumière sa rencontre avec ses clientèles locales, ils ne permettent pas d'étudier sa maison domestique car ils n'en mentionnent que rarement les membres[1]. Le recours à la correspondance s'impose pour combler ces lacunes. Dans l'état actuel, la documentation permet de distinguer trois niveaux hiérarchiques.

Le niveau supérieur correspond à la gestion de ses affaires et de ses finances. Son curateur Marcelin de Champetières, exécuteur du testament de son père[2], est le plus important puisqu'il convoque les états de la vicomté et entretient les relations avec les seigneurs voisins. Il reste ensuite à son service pendant de longues années et continue à résider à Joze comme l'indique une lettre du 29 juin 1574[3]. Il meurt en 1585 et c'est probablement son fils qui écrit de Joze une lettre à Élisabeth de Nassau dans les années 1620 pour l'informer de l'état d'avancement de travaux[4], ce qui constitue un exemple classique de continuité familiale du service dans une maison noble sur quatre-vingts ans[5]. La tâche de Champetières étant considérable, il est secondé par Chavigny pour les questions financières, le maniement des fonds et la reddition des comptes des différents domaines[6]. Chavigny jouit de la confiance du vicomte et reste à son service puisqu'il est employé comme médiateur auprès d'Henri III en 1587[7]. Champetières et Chavigny règlent les contentieux dans les seigneuries du bord de l'Allier[8] et les litiges successoraux, comme le montre le désaccord avec Marguerite de Lanquais au sujet de l'héritage de Gilles de La Tour, seigneur de Limeuil[9]. Deux surintendants du

---

[1] Voir *supra*, chapitre 4 : tableau de ventilation des personnages et des correspondants par période et par catégorie.
[2] Il n'a pas été possible d'affiner l'identification du personnage, seul le dossier de tutelle et quelques lettres permettant de suivre sa carrière.
[3] Archives nationales, R² 53, f° 3bis.
[4] *Ibid.*, f° 257.
[5] BÉGUIN K., *les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, chapitre 7 : « Au cœur du système : la maison domestique ».
[6] Lettres du 4 août 1578 (Archives nationales, R² 53).
[7] Archives nationales, R² 53, f° 32, lettre de Commines au vicomte de Turenne, 13 janvier 1587. L'objet de la médiation n'a pas pu être déterminé.
[8] Archives nationales, R² 52, f° 66 v°.
[9] Archives nationales, R² 52, f° 70 v°.

vicomte sont identifiés : Rezan[1] et surtout Chouppes qui joue un rôle très important dans le rassemblement et l'acheminement des fonds de la rançon, qui s'élève à 150 000 florins, à la fin de la captivité du vicomte[2]. Ces hommes assurent une bonne gestion de la fortune du vicomte dont les revenus excèdent de 10 000 livres ceux de son père.

L'identification des hommes composant le second niveau, constitué par les gouverneurs des possessions du vicomte et les assistants des curateurs et surintendants, est beaucoup plus difficile car ils n'apparaissent que ponctuellement dans la documentation. On compte parmi eux Chavagnac et Vassignac[3], gouverneurs de la vicomté, et des secrétaires comme Montmicheau en 1579[4] et Rozel en 1590[5] ou des messagers comme Balagny en 1575[6], La Lande en 1578 et La Roane en 1585.

La domesticité du vicomte constitue le troisième niveau. Sa captivité permet de connaître deux domestiques qui n'auraient probablement laissé aucune trace sans leur intense correspondance avec le maître dont ils sont longuement séparés. Guichard est le destinataire des commandes très variées du vicomte en fonction de la saison – vêtements chauds en hiver[7], melons en été[8] –, de sa santé – demande d'un médecin[9] –, et de ses lectures humanistes. Batut quant à lui remplit une fonction de messager et doit toujours agir dans l'urgence pour satisfaire son maître[10].

Pendant une vingtaine d'années Champetières, parce qu'il est tuteur et curateur, contrôle toutes les activités de la maison domestique du vicomte de Turenne et choisit ceux qui peuvent entrer à son service. Il est donc le personnage central du réseau domestique du vicomte jusqu'à son arrivée dans la vicomté. Ensuite, pendant deux ans, le contrôle du réseau est probablement partagé entre les deux hommes car Champetières exerce la curatelle jusqu'en 1576. Ce partage s'explique aussi par les absences prolongées de Turenne qui se bat longuement dans la région de Montauban en 1575 et dans le triangle aquitain par la suite.

---

[1] I*bid.*, f° 217, lettre adressée à Chavagnac et Rezan au sujet d'une épidémie dans la vicomté.
[2] Archives nationales, R² 54, « Mémoire de ce que monseigneur entend estre faict au traité de sa delivrance » ; *ibid.*, f° 103, lettre de J. de Rye à Chouppes, datée d'Hesdin le 6 mai 1584 ; *ibid.*, f° 101, lettre de J. de Rye à Chouppes, datée d'Hesdin le 22 mai 1584.
[3] Il exerce encore ses fonctions de gouverneur lors de la révolte du Limousin en 1605.
[4] Catalogue de la correspondance d'Henri de La Tour établi par ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 2, n° 74.
[5] *Ibid.*, n° 569 ; DAVIS J., « The Secretariat of Henri I, Duc de Montmorency, 1563-1614 », *The English Historical Review*, vol. 115, Sep. 2000, p. 835.
[6] Catalogue de la correspondance d'Henri de La Tour établi par ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 2, n° 20.
[7] Dans une lettre non datée, Turenne demande son pourpoint et son manteau « car il commence à fert froid icy » (Archives Nationales, R2 54, f° 16).
[8] *Ibid.*, f° 152, lettre de Chouppes à Guichard du 15 août 1583.
[9] *Ibid.*, f° 74, lettre du vicomte de Turenne à Guichard datée de 1583, demandant un médecin pour son valet La Brosse qui l'accompagne probablement dans sa captivité.
[10] *Ibid.*, f° 58, lettre de Turenne à Guichard, 18 juin 1582.

6. *Turenne, Alençon et Navarre : tiraillement, rupture et basculement*

L'étude des huit personnages les plus fréquemment mentionnés dans les *Mémoires* ne permet pas d'appréhender les évolutions réelles des réseaux d'Henri de La Tour, lesquels ne sauraient se réduire à des personnes, d'autant que leurs occurrences sont très inégalement réparties dans le temps. Cependant, trois d'entre eux se distinguent par leur contrôle ou leur domination sur des réseaux dans lesquels ils souhaitent faire entrer Henri de La Tour. En quoi l'étude des relations entre le vicomte et ces trois personnages, à savoir François de Valois (47 occurrences), Henri de Valois (34 citations) et Henri de Navarre (48 mentions), permet-elle d'appréhender sa place dans ces réseaux ? La concurrence entre les trois princes dure près d'une décennie et débouche sur le basculement du vicomte dans le réseau du roi de Navarre. L'apparition dans le temps de ces trois personnages donne le graphique suivant :

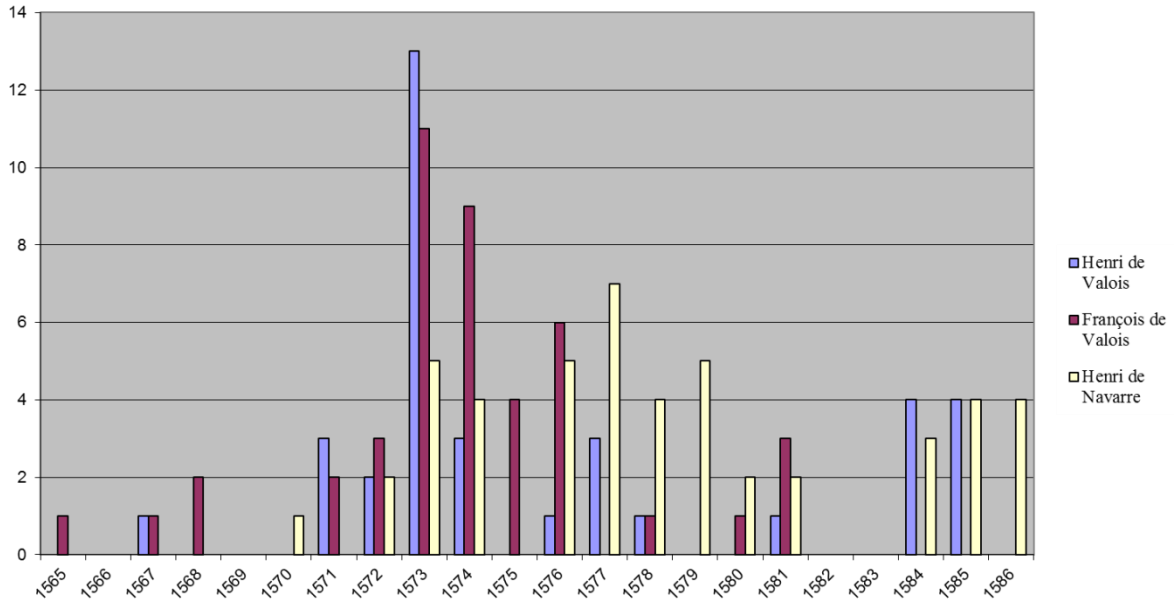

Graphique 6 : Occurrences d'Henri de Navarre et des frères Valois dans les *Mémoires* (1565-1586)

François de Valois est le premier à faire une apparition, dès l'introduction à la cour en 1565, il prend de l'importance ensuite jusqu'en 1572, la Saint-Barthélemy renforçant considérablement les relations entre les deux hommes et la place d'Henri de La Tour à ses côtés. Les années 1573 et 1574 sont à cet égard cruciales, avec le baptême du feu à La Rochelle et la naissance du mouvement des Malcontents. Turenne jouit alors de la confiance de François de Valois et sert d'intermédiaire avec le roi de Navarre, qui commence à apparaître régulièrement sur le graphique, et les autres conjurés, ce qui lui confère un rôle de contrôle dans

le réseau de François de Valois. Dès 1574-1575, l'éloignement géographique se traduit par des relations moins fréquentes, François de Valois demeurant à la cour, et leurs retrouvailles en 1576 sont marquées par leur rupture, qui est présentée de façon spectaculaire dans les *Mémoires*[1]. Le récit qui précède introduit cette scène et fournit deux motifs de rupture, le changement de confession du vicomte justifiant le refus de lui accorder le gouvernement de l'Anjou et du Berry, d'une part, et l'intrusion de Bussy d'Amboise dans l'entourage de François d'Anjou[2] d'autre part. François fait donc preuve d'ingratitude du patron à l'égard de son client[3] qui est concurrencé pour le contrôle par Bussy d'Amboise en son absence. Avant même la rupture cela conduit à un conflit de préséance entre les deux hommes[4]. Henri de La Tour tient bon et cherche à « donner preuve à ceux de la religion de ma constance, par le refus de tous honneurs au préjudice de la religion[5] ». Il explique que le contexte des guerres civiles offre des facilités pour changer de patron, en raison de la surenchère des différents réseaux pour se renforcer :

> « En ce temps-là, les divisions des frères, du roy de Navarre, de ceux de Guise, de ceux de la religion, faisoient suivre une liberté de se mescontenter facilement, ayant facilité en chacun de retrouver un maistre lorsqu'on en perdoit un ; et aussitost qu'on voyoit quelqu'un mal content, il ne manquoit d'estre recherché d'autre part[6]. »

Cette remarque tend à banaliser son attitude dans un contexte de grande fluidité entre les réseaux, les deux princes voulant étendre chacun le sien au maximum car ils sont conscients de l'extrême vulnérabilité de leurs réseaux[7]. Turenne n'est pas un cas isolé puisque les deux hommes tentent de se rallier Claude de La Châtre[8]. L'entrée en scène d'Henri de Valois reflète cette logique puisqu'il entreprend de faire basculer dans sa propre clientèle le vicomte de Turenne, notamment de 1571 à 1573, surtout avant et après l'ambassade anglaise. Son échec et son départ en Pologne expliquent une décrue des occurrences particulièrement forte pour lui dès 1574. Il n'apparaît ensuite dans les *Mémoires* que dans la mesure où il est roi de France, d'autant qu'il refuse toute réconciliation avec le vicomte de Turenne lors de son retour de

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 32. Cet épisode est très fréquemment évoqué, alors qu'il ne constitue qu'un des aspects les plus visibles d'une profonde mutation des réseaux sociaux d'Henri de La Tour. Il est souvent pris comme exemple des effets de l'ingratitude entre un patron et son client dans l'étude des relations de clientèle.
[2] BOUCHER J., « Bussy d'Amboise », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 746-748.
[3] DURAND Y., « Clientèles et fidélités dans le temps et dans l'espace », *in* DURAND Y. (dir.), *op. cit.*, 1981, p. 10.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 28-29.
[5] *Ibid.*, p. 32.
[6] *Ibid.*, p. 32.
[7] JOUANNA A., *op. cit.*, 1992, p. 879.
[8] LE ROUX N., « L'exercice de la fidélité entre loyauté et rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43, 1996, p. 202-205.

Pologne[1]. À partir de 1576, le lien de clientèle avec François de Valois, qui lui ouvrait jusqu'alors de belles possibilités, devient une impasse, et son ingratitude ne justifie plus la fidélité. François ne réapparaît ensuite que pour l'intervention aux Pays-Bas[2], qui tourne court puisque Turenne est fait prisonnier et ne sort de captivité qu'« un jour ou deux avant la mort de Monsieur[3] » ce qui rend caduc tout retour auprès de ce dernier.

Le départ de la cour puis sa rupture avec François de Valois privent Turenne d'un puissant patron au moment où Charles IX puis Henri III sont déterminés à l'empêcher d'agir. Il se retrouve ainsi dans une situation analogue à celle d'Henri Ier de Montmorency-Damville qui ne peut plus faire confiance au roi, lequel se méfie de lui et met à l'épreuve ses réseaux dans le Languedoc. Comme lui, il va se tourner vers Henri de Navarre, dans le réseau duquel il peut exercer le rôle de contrôle perdu face à Bussy d'Amboise dans celui de François de Valois. Turenne retrouve ainsi la confiance dont il a besoin pour agir et voit s'ouvrir devant lui de nouvelles chances de puissance[4]. C'est pourquoi le roi de Navarre, après son évasion de la cour, est de loin le personnage le plus fréquemment cité dans les *Mémoires* ainsi qu'un de ses principaux correspondants. Turenne devient à la fois un de ses lieutenants, le premier gentilhomme de sa chambre et l'un de ses principaux conseillers. Ainsi, quand il ne se bat pas, il réside à la cour de Nérac. Après 1576, Navarre exerce une domination sans partage dans les occurrences des noms des trois personnages. La période 1572-1577 constitue donc bien une période de transition entre deux réseaux sociaux dans lesquels Henri de La Tour est intégré. Après avoir résisté aux avances concurrentielles d'Henri d'Anjou, il se rapproche du roi de Navarre à partir du siège de La Rochelle[5] puis bascule dans son réseau en 1576 de manière spectaculaire[6]. Turenne fait partie, comme Navarre et la plupart des Malcontents, des déçus de la paix de Beaulieu signée en 1576 après la victoire des Malcontents. François d'Alençon tire d'importants avantages du traité de paix mais ne les redistribue qu'à quelques fidèles comme Saint-Sulpice[7] et Bussy d'Amboise. Turenne demande le gouvernement de l'Anjou et du Berry, obtenus par Monsieur, mais François s'y oppose[8]. Il n'a donc plus rien à attendre du frère du roi[1] dont il dénonce l'attitude dans son discours de départ[2] :

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[2] François de Valois accepte en 1581 d'intervenir au secours des protestants des Pays-Bas car il espère y obtenir un pouvoir alors qu'en France la voie du pouvoir lui est fermée.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 49. La mort de François de Valois ouvre la voie du trône à Henri de Navarre, puisqu'Henri III n'a pas d'enfant, ce qui provoque la constitution de la Ligue et la reprise des troubles pour l'empêcher de succéder à Henri III car il est protestant.
[4] JOUANNA A., *art. cit.*, 1981, p. 279-296.
[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p 11-12.
[6] *Ibid.*, p 32.
[7] JOUANNA A., *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Fayard, Paris, 1989, p 104-106.
[8] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Bagueunault de Puchesse, 1901, note 1 p. 110 : l'éditeur rejette l'affirmation du refus du gouvernement de Touraine car dans l'*Histoire généalogique de la maison*

> « (…) que malaisément cela se considéreroit sans y remarquer plus d'ingratitude que de manquement de mérite en nous, qui servirions d'exemples à plusieurs, et de preuve à ceux de la religion qu'ils n'avoient rien à espérer de luy, estant aisé à juger que la profession que j'en avois faite estoit le seul obstacle de la distribution de ses honneurs en ma personne, que je sçavois estre reconnue de tout autre mérite et qualité envers luy que quelqu'un de ceux que je voyois auprès de luy, à qui il destinoit des récompenses plus qu'ils n'en méritoient (voulant désigner M. de Saint-Sulpice)… » [3]

Henri de La Tour et les protestants n'ont plus rien à espérer de ce personnage et de sa famille qui refusent leurs services, leur amitié ainsi que les récompenses pour motifs religieux. François d'Alençon rend caduc le pacte entre le client et le maître, ce qui rend légitime le départ du vicomte de Turenne et les critiques qu'il formule[4]. L'attitude du vicomte n'est pas originale puisque la rupture de la réciprocité du don – contre don est un facteur structurel du mécontentement nobiliaire[5]. Il n'est alors pas le seul à être lésé par les membres de la famille royale, une grande partie de la noblesse protestante cessant à la même période d'être récompensée pour les mêmes raisons[6]. Cette frustration entraîne bien des mutations dans les réseaux sociaux. Le caractère spectaculaire de son départ, à la tête de tous ses amis, met en avant le poids politique et social qu'il a acquis entre 1574 et 1576 et constitue le pendant de son arrivée à la tête de ses troupes à Moulins : après avoir apporté son soutien au frère du roi, il le lui retire, ce que fait remarquer M. de Bonneval, qui part avec le vicomte « Voyez ce que vous perdez en perdant M. de Turenne[7] ». Il dépend de François de Valois et des Montmorency jusqu'en 1574 puis peut choisir de quitter un réseau car il a étoffé ses soutiens entre-temps. Son affirmation explique l'intérêt que lui porte Henri de Navarre lors de leur rencontre à Périgueux[8], mais ne rend pas nécessaire son basculement dans la clientèle de ce dernier, même si la rupture

---

d'Auvergne, Justel fournit une preuve intitulée « Nomination, par François d'Alençon, du vicomte de Turenne comme gouverneur du pays et duché de Touraine » datée de Joigny le 14 mai 1576. Il est possible que le vicomte n'ait pas pris possession de cette fonction. Henri Zuber pense aussi que Turenne est investi du gouvernement et qu'il y a d'autres motifs à la rupture avec Alençon (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 19).

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 31-32.

[2] Ici rapporté au style indirect libre, ce qui est fréquent dans les *Mémoires du duc de Bouillon*.

[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p 32.

[4] Lorsqu'il présente ses relations avec la noblesse du Limousin et d'Auvergne dans ses *Mémoires*, Henri de La Tour insiste sur le fait qu'au contraire de François d'Alençon, le lien de clientèle et les obligations qui en découlent sont maintenus indépendamment de la religion : « je m'en vins, dis-je, à Turenne, où toute la noblesse catholique me vint voir, et quelques-uns de la religion qui ne se trouvoient dans les troupes qu'aux occasions, lesquelles estant passées ils se retiroient chez eux. Ceux de la religion me tenoient Beaulieu, Argental et la ville de Saint-Céré, et le sieur de Montal le chasteau ; ils ne me faisoient la guerre ni moi à eux » (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 22).

[5] JOUANNA A., *op. cit.*, 1989, « chapitre IV : aux sources du malcontentement nobiliaire ».

[6] Le duc de Bouillon le relève dans ses *Mémoires* quand il souligne le refus opposé aux protestants lors du retour d'Henri III.

[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 32.

[8] *Ibid.*, p. 33.

avec François de Valois confirme la fermeture de nombreuses portes, à commencer par la clientèle du roi – déjà effective depuis 1574. Il est donc nécessaire de nuancer l'insistance de Bouillon sur la fluidité entre les réseaux et la surenchère des patrons pour acquérir des clients. Sans doute cette lettre reçue du chef protestant en mai 1576 l'a-t-elle fait basculer :

> « Comme il m'avait été promis que ladite conclusion ne se ferait pas sans moi, aussi ne puis-je être satisfait, voyant tant de gentilshommes qui m'ont suivi pour le service de mondit seigneur[1] s'en retourner mal contents pour avoir été oubliés et que pas un d'eux ne se ressent d'aucun bienfait, grade, ni honneur des charges qu'il a départies. [2]»

Henri de Navarre s'est évadé de la cour après le prince de Condé et François de Valois et bénéficie donc de ralliements beaucoup moins nombreux que ces derniers. Pourtant il sait qu'il a besoin d'appuis et est conscient que ses quatre ans d'absence, loin de la Guyenne, ont contribué à la détérioration de ses relations avec la noblesse et les protestants, lesquels ont subi dès 1569-1570 une répression marquée par de nombreuses condamnations à mort. Dès sa sortie de la cour, il appelle ses fidèles et cherche à obtenir l'appui de la noblesse[3]. Le malaise suscité par l'attitude de François de Valois lors de la paix de Beaulieu lui permet d'élargir le cercle de ses alliés potentiels en se tournant vers ceux qui sont déçus, dont Turenne qu'il rencontre à Auvilar lors d'une conférence avec Montmorency-Damville. Pour Henri de La Tour, c'est une étape importante de sa transition entre François de Valois et le roi de Navarre[4]. Le basculement est consommé quelques mois plus tard et prend un caractère définitif, même lorsqu'il participe à l'intervention aux Pays-Bas en 1581 voulue par François d'Anjou qui s'est vu refuser la lieutenance générale et regarde désormais vers cette région[5]. Le vicomte y est fait prisonnier et retrouve le roi de Navarre dès son retour après un bref passage par Chantilly et Paris, ce qui conforte le caractère définitif de son basculement dans le réseau de Navarre qui l'a soutenu lors des négociations de sa rançon.

Le réseau social d'Henri de La Tour a donc connu des mutations très profondes, à la fois à l'échelle locale, en raison du basculement géographique, et à l'échelle du royaume, avec le basculement de clientèle au profit d'Henri de Navarre. Ces basculements se font

---

[1] En l'occurrence, François d'Alençon.
[2] Cité par JOUANNA A., *op. cit.*, 1989, p. 104-106.
[3] COCULA A.-M., « Henri de Navarre et la noblesse de Guyenne (1576-1589) » *in* POUSSOU J.-P. , BAURY R. et VIGNAL-SOULEYROU M.-C. (dir.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes, mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 405-420.
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, p. 20.
[5] CLOULAS I., o*p. cit.*, 1979, p. 311 et 449.

indépendamment de l'appartenance confessionnelle qui, à ses yeux, ne doit pas trancher les relations entre nobles ou entre maître et clients. Il est donc fidèle aux conceptions des Malcontents, selon lesquelles la noblesse doit surmonter les divisions religieuses afin de s'unir contre le projet du roi visant à l'anéantir. L'attitude de François d'Alençon en 1576 est incompatible avec un tel positionnement politique. Le vicomte de Turenne, quand il réside dans ses terres, reçoit ses clients, les nobles des environs, entretient ses réseaux qui lui assurent une grande puissance politique et sociale, le protègent, lui permettent de recruter des troupes. Dans ses *Mémoires*, il explique en partie le basculement du réseau de François de Valois dans celui du roi de Navarre par sa conversion. Il s'agit probablement d'un des choix les plus importants de cette période de maturation consécutive à la Saint-Barthélemy, dans la mesure où il reste fidèle à sa nouvelle religion jusqu'à sa mort en 1623. En quoi les *Mémoires* permettent-ils d'éclairer sa conversion ? Quelles en sont les étapes ?

IV. Une conversion sincère

Parmi tous les choix auxquels procède Henri de La Tour après la Saint-Barthélemy, sa conversion est considérée comme un révélateur de son ambition et ne serait pas sincère, comme le souligne Richelieu :

> « Ce fut un homme sans religion, et de plus d'extérieur et d'apparence que de réalité de foi, d'une ambition démesurée, factieux et inquiet, qui ne pouvoit vivre ni laisser vivre aucun sans repos[1]. »

En effet, si l'on part du principe que tout est calculé dans les faits et gestes d'Henri de La Tour, y compris la rédaction de ses *Mémoires*, sa conversion, qui est l'un des choix majeurs de sa vie, peut aussi être motivée par l'intérêt. Est-ce le cas ? Les années 1572-1577 constituent le cœur du texte mais l'accent est mis sur les actions militaires plus que sur la conversion, ce qui renvoie à la tradition épique de l'écriture mémorialiste dans la lignée de Monluc et n'indique pas nécessairement un manque d'intérêt ou une pudeur pour les questions religieuses. Cela expliquerait le caractère incident, courant 1576, de l'annonce de sa conversion lorsqu'il fait état des pressions en vue de le ramener au catholicisme[2]. Sa correspondance ne livre pas plus d'informations car il n'aborde ce sujet que dans une lettre[3]. Pourtant, dès 1577, un ouvrage protestant lui est dédié[4], ce qui témoigne de la certitude de ses nouveaux coreligionnaires quant à la solidité de ses convictions, l'auteur l'exhortant à convertir sa maison et à persévérer dans la foi :

> « Toutesfois quant à vous, apres que Dieu vous a honnoré de sa cognoissance, & appelé en son Église pour estre compris en la bergerie de Iesus Christ son fils, ayant fait profession publique de son Evangile, & reietté la marque de la Beste, quelque esbranlement que vous ayez apperceu en plusieurs, vous avez neantmoins tousiours tenu bon sur sa Parolle ferme & invincible. Et de fait, par quel effort eussent les revoltes des uns, & les disputes sophistiques des autres peu estonner vostre foy, ou abattre vostre constance si bien soustenu par le S. Esprit ? Comment eussent peu ces assauts rompre vostre courage, ou alterer & refroidir vostre zele si eschauffé au service de Dieu ? Certainement, c'est un grand cas comme tout le monde à l'œil sur vous, admirant

---

[1] RICHELIEU, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Paris, Renouard, 1907, t. 3, p. 295.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 32.
[3] Archives de Genève, portefeuille des pièces historiques n°1983, lettre du vicomte de Turenne aux syndics de Genève, 16 octobre 1576, publiée dans les *Mémoires du duc de Bouillon*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 249-250.
[4] LOQUE B. de, *Traité de l'Église, contenant un vray discours pour cognoistre la vraye Église, et la discerner d'avec l'Église Romaine et toutes autres fausses assemblées. Dedié à Monseigneur le Viconte de Turenne*, Genève, 1577.

> l'affection grande & singuliere que vous avez à l'avancement de la Religion. Mais il est question de continuer & de poursuivre de bien en mieux. Car ce n'est rien de bien commencer qui ne persevere iusques à la fin[1]. »

La conversion est présentée comme un combat dans un contexte hostile. Malgré cela, le silence de Turenne est considéré comme la preuve qu'il n'y accorde pas une grande importance, ce qui explique le caractère unanime de la controverse dont sa conversion est l'objet. Est-il possible de déterminer, plusieurs siècles après, s'il fut sincère ou pas lors de sa conversion ? Quels éclairages l'étude de sa démarche spirituelle apporte-t-elle ?

1. Une conversion controversée

Le basculement social et politique du réseau de François de Valois à celui d'Henri de Navarre est une des principales conséquences de son adhésion au calvinisme, ce qui conduit à s'intéresser surtout au choix auquel il procède, qui est personnel, daté et soudain, et non aux étapes de sa conversion qui n'est donc pas considérée comme un processus. Le caractère lacunaire des sources permet de formuler toutes les hypothèses quant à ses motivations en les inscrivant dans un contexte court, son intervention militaire au service des protestants et son ralliement à la cause huguenote expliqueraient sa conversion, laquelle serait l'objet d'un calcul et donc dépourvue d'authenticité comme le soutient Richelieu. Marsollier conforte la thèse de la conversion par intérêt en affirmant que Turenne désire être mieux obéi par les troupes huguenotes qu'il commande[2]. Cette affirmation se fonde sur les *Mémoires* dans lesquels le duc de Bouillon insiste sur le très bon accueil des protestants de Montauban, en 1575, puis sur leur vive défiance à son égard en raison des messes auxquelles il assiste[3]. La volonté de s'assurer l'obéissance des protestants dans les villes protestantes de la vicomté, comme Argentat et Beaulieu[4], conforte cette analyse. Il faut cependant veiller, dans ce type d'explication, à ne pas confondre l'effet et la cause. S'il est probable que sa conversion favorise ses relations avec ceux qui désormais sont ses coreligionnaires, il semble étrange que ce soit le motif principal qui l'ait poussé à agir, d'autant que tous les capitaines catholiques se battant pour le compte du parti protestant et du roi de Navarre ne sont pas amenés à se convertir, comme le capitaine Roux[5]. Par ailleurs, les motivations du soutien des calvinistes sont probablement plurielles, ses victoires

---

[1] Extrait de l'épitre dédicatoire (*ibid.*).
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 63.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[4] CASSAN M., *op. cit.*, 1996, p. 108.
[5] TRINQUET R., « Un voisin et ami de Montaigne, le capitaine Roux », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 16, 1954, p. 96-107.

renforçant son crédit personnel qui repose sur la confiance de Damville et Navarre. Enfin, et peut-être surtout, il prend les armes avec les Malcontents qui rassemblent la noblesse par-delà ses divisions confessionnelles, comme en témoigne l'alliance entre Damville et les protestants du Languedoc, ce qui confère à Turenne une certaine autorité sur ces derniers bien avant que son adhésion au calvinisme ne soit effective[1]. L'inversion entre la cause et la conséquence nourrit donc la thèse de la conversion par intérêt en considérant comme des facteurs d'explication les avantages matériels ou politiques découlant de ce choix confessionnel. Or, si bien des années plus tard, sa situation politique et sociale s'est considérablement affirmée, il se ferme en 1576 par sa conversion toute chance de promotion auprès de François de Valois, sans être assuré encore de l'appui d'Henri de Navarre.

Ainsi, la thèse d'une conversion par intérêt est facile à avancer mais difficile à prouver, d'autant que ce postulat est l'inverse de celui qui accompagne les études de ses contemporains tels Lesdiguières[2], Coligny ou Condé, ou la noblesse seconde pour laquelle les canaux menant à la conversion ont été établis – l'appauvrissement, les alliances matrimoniales, les contacts avec l'Allemagne, les études universitaires, le rôle des femmes, le besoin sacral de la guerre[3]. S'il y eut polémique sur la foi de certains comme Michel de l'Hospital[4], rarement la sincérité des conversions n'est remise en cause[5]. Seul Henri IV avec ses conversions multiples[6] suscite des débats qui mettent toujours en avant son triple statut particulier de roi de Navarre – et en tant que tel chef d'un État protestant –, de chef de file du parti protestant et de prétendant au trône de France[7], ainsi que son génie politique[8]. Henri de La Tour serait donc le seul à se voir dénier la sincérité comme le génie pour être considéré comme un ambitieux et un intéressé. Chose curieuse, cette affirmation n'est pas lancée contre ses deux fils, Frédéric-Maurice et le

---

[1] Voir *infra*, chapitre 5.

[2] Et pourtant ce dernier se convertit deux fois : catholique, il devient protestant à l'âge adulte avant d'abjurer en 1622, cette dernière conversion lui permettant d'accéder à la connétablie (GAL S., *op. cit.*, 2007, « Chapitre 16 : une âme pour deux églises »).

[3] CONSTANT J.-M., *La noblesse en liberté, XVIe-XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, chapitre 12 : « La noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : un ferment d'innovation dans un monde traditionnel », p. 197-202.

[4] KIM S.-H., « "Dieu nous garde de la messe du chancelier": The Religious Belief and Political Opinion of Michel de L'Hopital », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 24, Autumn 1993, p. 595-620.

[5] Il est en de même pour les conversions au catholicisme après la Saint-Barthélemy au XVIIe siècle : soit on insiste sur la contrainte (massacres, dragonnades), soit elles sont présentées comme la suite logique de l'érosion continue du calvinisme en France de 1572 à 1685 et même au-delà.

[6] LOVE R. S., « The Symbiosis of Religion and Politics: Reassessing the Final Conversion of Henri IV», *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, vol. 21, 1995, p. 27-56.

[7] On retrouve ce triple statut dans le choix de Nérac comme capitale au centre du triangle Bordeaux – Montauban – Pau (TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989).

[8] Particulièrement pour la dernière conversion en 1593 : « Henri IV savait bien qu'il s'agissait, ce jour-là précisément, de sa première « vraie » légitimation depuis son avènement au trône, une légitimation à la fois officielle et populaire, et la plus importante sans doute pour lui, tant sa dimension émotionnelle, symbolique et politique était grande. » (CORNETTE J., *Henri IV à Saint-Denis, de l'abjuration à la profanation*, Paris, Belin, 2010, p. 70).

grand Turenne[1] qui se convertissent tous deux au catholicisme – en un autre siècle il est vrai. Or, ce choix de ses fils accélère le processus d'affirmation sociale et politique de la famille et le porte à son apogée car c'est pendant la seconde moitié du XVIIe siècle que la maison La Tour d'Auvergne atteint sa puissance maximale.

L'explication précédente repose sur une étude du contexte court dans sa dimension politique avec l'intervention du vicomte dans les guerres civiles aux côtés du parti protestant et du roi de Navarre. Or l'étude de ses *Mémoires* permet de dégager un autre contexte, tout aussi court, mais moins politique que personnel voire intime. Henri de La Tour vit une période de basculement intégral qui le touche en profondeur : le centre de gravité géographique de ses activités change, ses réseaux sociaux évoluent et il se construit les repères moraux et les exigences qui vont marquer sa vie jusqu'à sa mort[2]. C'est par rapport à ce temps d'appropriation critique des valeurs que sa propre conversion au protestantisme prend un sens nouveau. Quand il évoque les moments où il s'est posé de façon aiguë la question de sa confession religieuse, il s'agit toujours de crises personnelles, c'est-à-dire de périodes de maturation accélérée. Sa conversion apparaît dès lors moins comme un choix ponctuel qu'en tant que processus, ce qui permet de le comparer avec ses contemporains dont Lesdiguières. Il est difficile d'interpréter la spectaculaire abjuration de ce dernier, en 1622, parce qu'elle lui permet d'être reçu connétable de France et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il n'est donc pas possible de savoir s'il est un croyant sincère, mais on sait par le contenu de sa bibliothèque qu'il s'intéresse aux controverses théologiques et qu'il est entouré de dévots au début du XVIIe siècle, dont François de Sales qu'il fait revenir à Grenoble, lesquels ont contribué à sa conversion au catholicisme[3]. Quelles sont les étapes et les motivations de la conversion de Turenne ?

2. Un long processus de conversion

La vie spirituelle du vicomte apparaît dans les *Mémoires* bien avant l'annonce de sa conversion à travers le récit de crises de conscience liées à son état de santé et non à son implication pour la cause protestante. S'il n'est guère possible d'évaluer l'éventuelle influence de son entourage dans lequel les huguenots sont de plus en plus nombreux, on peut dégager les étapes d'une réflexion personnelle. Après avoir été ébranlé et pris de pitié pour les protestants

---

[1] ROSA S., « Il était possible aussi que cette conversion fût sincère : Turenne's Conversion in Context », *French Historical Studies*, vol. 18, 1994, p. 632-666.

[2] « Henri de La Tour d'Auvergne se convertit pendant l'été 1575. Conversion politique pour beaucoup, pourtant à la différence de nombre de ses contemporains il resta protestant et mourut en cette religion. » (*Correspondance intime de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1555-1623)*, éditée par TULOT J.-L., p. 3).

[3] GAL S., *op. cit.*, 2007, chapitre 16 : « Une âme pour deux églises », p. 301-316.

massacrés pendant la Saint-Barthélemy, il est solidaire à leur égard dès le courant de l'année 1574 puisqu'il mêle dans ses *Mémoires* le refus d'Henri III de donner suite à une réconciliation personnelle avec le vicomte et le rejet général du même roi à l'encontre de l'ensemble des protestants[1]. Cette explication est d'abord politique, puisqu'il se positionne en Malcontent et associe toute frustration infligée par le pouvoir royal à un projet d'affaiblissement de la noblesse[2]. Puis, en 1575, il tombe gravement malade après des combats dans le Quercy, ce qui suscite une première crise spirituelle :

> « Je fus en grand danger, je reconnoissois bien, et estois attiré à penser sérieusement à mon âme et à l'autre vie : en quoy je ne trouvois que douter, n'ayant le mérite de la mort de Jésus Christ pour fondement de mon salut ; mes peschez et mes transgressions paroissoient devant moy, mes oeuvres sans mérite, quoyqu'on m'eust dit qu'il y en avoit qui aidoient à sauver ; de sorte que ma condition estoit misérable, et la perturbation de mon âme qui augmentoit celle du corps. Dieu eut pitié de moy, en faisant servir cette maladie pour me la faire connoistre.[3] »

Ici, c'est un prince protestant qui juge sa vie de jeune catholique et révèle l'un des motifs de sa conversion : comme nombre de ses contemporains, il semble être fortement tourmenté par la question du Salut, articulée autour du thème des œuvres, du serf-arbitre et du libre-arbitre. Le Christ est ici présenté comme le modèle à suivre, et Henri de La Tour qui est encore catholique ne semble pas avoir cherché refuge dans l'intercession des saints pour obtenir sa guérison ni dans le sacrement de la réconciliation pour obtenir le pardon de ses péchés qui lui font horreur. Privé du culte des saints, de la présence d'un prêtre – il n'en mentionne pas – et du recours aux sacrements, il se retrouve dans un face-à-face avec lui-même et avec Dieu qui le terrorise, comme nombre de ses contemporains en proie à des imaginaires religieux angoissants alimentés par la prédication[4]. L'Église catholique ainsi que Luther et Calvin ont cherché des réponses à ces doutes spirituels et à cette angoisse du salut, c'est pourquoi les contemporains du vicomte trouvent une réponse à leurs angoisses en restant dans l'Église de Rome ou en basculant dans celle de Genève. Pourquoi Henri de La Tour ferait-il exception ?

Quelques mois plus tard intervient la seconde crise lorsque François d'Alençon le conjure de rester catholique, ce qui présuppose qu'il était au courant des doutes du vicomte voire de sa volonté de se convertir prochainement[5] :

---

[1] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[2] Voir *supra*, chapitre 3
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p 26.
[4] CROUZET D., *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 17.

> « La nourriture que j'avois prise en la religion romaine, ces exercices et cérémonies publiques, la haine qu'on portoit à ceux de la religion, l'éloignement à tous honneurs et dignitez de la cour, se présentèrent devant moy, qui taschois à satisfaire mon ame en luy faisant trouver du repos, en se promettant de pouvoir faire son salut sans quitter la messe et sans faire ouverte profession de la religion. Ainsi que j'estois sur ces contestations, Monsieur sort de la cour[1], et soudain dépesche le sieur de Chastelus pour m'en avertir, me priant et coniurant de l'aller trouver, me promettant une continuation et augmentation de son amitié, en m'exhortant de ne me point faire de la religion, en me déclarant qu'il ne me pourroit aymer ni se servir de moy ainsi qu'il le désiroit. Sa sortie me fut une grande joye et espérance de croistre ma condition ; mais ces protestations sur le fait de la religion m'estoient un grand combat ; je redépeschay le sieur de Chastelus avec les témoignages de ma joye de le sçavoir hors de péril et les armes en la main ; que je serois bientost à luy avec un bon nombre de serviteurs, que, pour ma religion, cela ne dépendoit de moy, mais de Dieu ; que je n'avois dessein de contenter personne au monde tant que luy. J'eus en moins de quinze jours trois ou quatre depesches de luy, me conjurant de ne faire protestation que je ne l'eusse veu, ce que je taschois de faire.[2] »

La situation est complexe pour Henri de La Tour et le débat intérieur est violent. Il est tiraillé entre l'espoir d'une promotion sociale et politique, légitime en raison de la fidélité constante et des services rendus de longue date d'une part, et une aspiration spirituelle à la conversion qui résout ses angoisses existentielles et semble bien correspondre à sa vocation profonde mais qui lui ferme la voie de l'honneur du côté de François d'Alençon, d'autre part. Il s'agit donc d'un moment charnière pour lui car, pour la première fois, il est confronté, seul, aux alternatives d'un choix qui conditionne son affirmation politique et sociale. La problématique générale retenue en introduction[3] est donc éclairée d'un jour nouveau car, jusqu'à présent, le vicomte de Turenne a agi en continuateur des choix de ses aïeux. Comme eux, il a été catholique, fidèle aux Montmorency et serviteur et conseiller du roi. En 1574-1576, il doit choisir entre deux possibilités d'action : il peut soit demeurer ferme dans la tradition familiale, mais il lui faut renoncer à ses aspirations religieuses, soit procéder à une rupture et prendre le risque de ne plus pouvoir s'affirmer socialement en se convertissant au calvinisme qui répond mieux à ses attentes spirituelles. Il s'agit donc d'un choix radical car il conditionne à la fois sa position sociale et les mouvements profonds de son être.

---

[1] L'évasion de François d'Alençon eut lieu en septembre 1575.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 28.
[3] « Comment a-t-il fait, dans une des périodes les plus troublées de l'histoire de France, pour construire la puissance politique réelle et autonome dont il disposait des années 1610 à sa mort ? Comment cette affirmation a-t-elle été perçue par ses contemporains ? » (voir *supra*, introduction).

François de Valois envisage déjà de prendre ses distances avec ses encombrants alliés protestants[1] et désire vivement qu'Henri de La Tour reste dans sa clientèle. Pour lui, la victoire de 1576 met un terme à l'aventure des Malcontents, marquée par le rassemblement de nobles huguenots et catholiques, ce qui n'est pas le cas pour Henri de La Tour. Commence alors, dans les mois qui suivent, la troisième étape, au cours de laquelle il prend le temps de réfléchir. Elle aboutit à la décision de se convertir et entraîne sa rupture avec le duc d'Alençon[2]. Le troisième épisode au cours duquel il vit une crise spirituelle apparaît comme une confirmation de son choix, même si l'angoisse est extrême. Elle est suscitée par les blessures reçues à l'occasion d'un combat particulièrement violent en 1577 :

> « Enfin un qui se nommoit Le Pierrier, et moy, allasmes l'un à l'autre : il me porte un coup d'espée dans la gorge, et moy un à la teste. Mon espée s'estant rompue, et le bout demeuré dans l'os, estans ainsi blessez tous trois, et les meilleurs hommes des ennemis l'estans aussi, nous fusmes aises les uns et les autres de nous séparer : ce que nous fismes. J'apperceus Bouschant, qui avoit veu l'esbat sans fuir, ny aussy sans se mesler, que j'appellay. Ainsi nous allasmes à Muchères, petit lieu dans la Boissile, où arrivé, mon coup me pressant fort, outre que c'estoit la première blessure que j'avoie eue, je m'enquis plustost d'un ministre que d'un chirurgien : ne trouvant ny l'un ly l'autre, je me fis apprester un restrinctif, et voyant ceux qui estoient près de moy affligez, me tenant mort, je leur fis voir combien l'escole de la vraye religion m'avoit appris à connoistre ce que c'estoit que de mourir ; quoyqu'en l'âge de vingt-trois ans, je jouissois du bénéfice de la mort de Jésus-Christ, voyant le monde comme passage que j'achevois de passer ; mon esprit tranquille, je consolois ceux qui estoient près de moy, bien diversement à celui qu'il ressentoit lorsque je fus si malade à Montauban.
> Mon âme lors flottant par la présence de mes péchez, et mal asseurée en la rémission par la croix, puissance et souffrance de Jésus-Christ (…)[3]. »

C'est à cette occasion qu'il mentionne pour la première fois son désir de recourir à l'aide d'un ministre, ce qui, avec les références à la doctrine de la grâce calviniste[4], vient confirmer sa conversion. Considéré en tant que processus et non comme un choix ponctuel, son changement de religion répond aux mêmes angoisses religieuses que celles de ses contemporains. Sa démarche est aussi sincère que la leur d'autant qu'il agit à contre-courant, la

---

[1] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, p. 19.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 32.
[3] *Ibid.*, p. 36.
[4] Il est néanmoins difficile de faire la part entre les convictions d'Henri de La Tour en 1576 et en 1609-1610. Lorsqu'il écrit ses *Mémoires*, il s'est converti depuis plus de vingt ans et est entouré par des théologiens protestants à Sedan.

violence des massacres ayant brisé l'élan du calvinisme en France et dans le Midi protestant[1], entre les morts[2], les départs en exil[3], les conversions[4]. Il ne s'agit donc pas d'une conversion irréfléchie et énoncée au hasard d'une phrase pour expliquer sa rupture avec François de Valois ; elle est au contraire le fruit d'une mûre réflexion et révèle le cheminement d'un croyant profondément blessé par la Saint-Barthélemy[5].

3. Turenne au service de la cause protestante

Avant sa conversion, Turenne est un fidèle de François d'Alençon qui entre en relation avec les gentilshommes huguenots pour permettre l'union de toute la noblesse face à la tyrannie des Valois. Le recours à des fidèles des deux confessions permet surtout de disposer d'un vivier considérable de combattants pour servir la cause des princes, puisque tous ceux qui, par horreur des massacres – surtout la Saint-Barthélemy –, par lassitude des conflits, par conviction ou par intérêt, rejettent l'exclusivisme catholique ou protestant sont potentiellement concernés. Henri de La Tour sert donc d'abord une conception politique des rapports entre le roi et sa noblesse qui est censée être remise en cause. En quoi sa conversion fait-elle évoluer son rapport aux calvinistes ? Tout en demeurant un Malcontent, il manifeste pour la première fois son désir de se battre au service de la cause réformée :

> « Messieurs, encore qu'il y ayt desjà quelque temps qu'il a pleu à Dieu m'appeler à sa cognoissance et retirer des superstitions où j'avoyt esté nourry, j'ay estimé qu'avec ceste occasion du sieur de Rezay, présent porteur, qui va par delà, il estoit encore assez à temps de m'en conjouir avec vous, comme avec ceux que je veux aymer et estimer et ausquelz je ne me sens pas moins obligé que ce qui sont trouvé pres de vous un tant honeste hospitalité et retraitte asseurée. Et vous diray sur cela, Messieurs, qu'ayant entendu dudict sieur de Rezay une affaire qui vous touchoit, et nous tous aussi, et qui dépend de l'exécution du traitté de paix, j'en ay pris les mémoires, pour les présenter en la compagnye où je vays, affin que, s'il plaist à Dieu tant favoriser ce royaume que de voir exécuter l'édit de pacification, cela n'y soit oublié. En quoy je m'employeray de telle

---

[1] GARRISSON J., *op. cit.*, 1980, p. 71-82.
[2] Parmi les victimes périgourdines figurent Ségur de Pardaillan, De Pilles et François Caumont de la Force (WILKINSON M., *op. cit.*, 1906, p. 651).
[3] C'est le cas de Sedan, Strasbourg, Genève, les principautés du Saint-Empire et les cantons suisses protestants, ainsi que l'Angleterre d'Élisabeth Ière.
[4] BOISSON D. et DAUSSY H., *op. cit.*, 2006.
[5] « Très exceptionnellement, la Saint-Barthélemy est à l'origine de conversions au protestantisme, dans le cas de Turenne par exemple, qui avoue avoir été ému à la cause réformée à l'issue du massacre. (…) Si son cas sort de l'ordinaire, il n'en manifeste pas moins le choc que furent ces journées pour tous les Français, catholiques comme protestants » (BERNARD M., *op. cit.*, 2010, note 65, p. 165).

façon, que vous jugerez que je prendray grand plaisir qu'en toutes aultres affaires qui vous concernent et où j'auray quelque moyen, vous vous en adressiez doresnavant à moy, s'il vous plaist, qui les prendray en main comme les miens propres. Mais aussi vous priray-je de me faire ce plaisir de vous vouloir employer en l'effect des prières que je fay à Monsr des Isles, et interposer en cela et vostre crédit et les moyens que Dieu vous a donnez. Ayant esté fort ayse que le voyage du sieur de Rezay par de là se soit trouvé si à propos, qui vous dira plus particulièrement sur cela ce qui seroit trop long à descrire ; auquel je vous prie adjouster foy comme vous voudrez faire à moy, Messieurs, qui, en cest endroit, me recommande affectionnément à voz bonnes graces. Priant Dieu vous tenir, Messieurs, avec toute prospérité et santé, en sa sainte garde et protection.

Escript à Turenne, ce XVIè octobre 1576.

Vostre antièrement et bien afectionné ami à vous faire service, TURENNE.[1] »

Cette lettre révèle la transition politique que le vicomte de Turenne est en train de vivre. Il est encore un Malcontent au service de François de Valois qui envoie son secrétaire du Rezay auprès des autorités genevoises pour solliciter leur soutien financier[2]. La rupture entre les deux hommes n'a probablement pas encore eu lieu puisque le vicomte fait de nouveau appel aux services de du Rezay, qui retourne à Genève, pour l'application des clauses de la paix de Beaulieu. Malgré le manque de précision, l'objet de la discussion semble être la reconnaissance par Henri III du recrutement des troupes étrangères en son nom et pour son service[3]. Les autorités genevoises vont donc pouvoir être remboursées. Désormais Turenne entre au service des syndics de Genève et leur écrit directement – c'est la première lettre qu'il écrit à des destinataires étrangers. Il s'implique autant pour la cause des Malcontents que pour celle des protestants, sa conversion jouant un rôle décisif dans cette évolution. Elle l'amène donc à se rapprocher des autorités genevoises quelques semaines avant de précipiter sa rupture avec François d'Alençon. S'il faut suivre de près le texte des *Mémoires* pour y glaner des informations sur sa conversion afin d'en dégager les étapes comme les motivations, la situation

---

[1] Archives de Genève, portefeuille des pièces historiques n°1983, lettre du vicomte de Turenne aux syndics de Genève, 16 octobre 1576, publiée dans les *Mémoires du duc de Bouillon*, édition Baguenault de Puchesse, p. 249-250. La conversion du vicomte de Turenne semble avoir été rendue publique fin 1575 - début 1576 car le nonce Salviati en parle dans une lettre du 30 janvier 1576 (*Correspondance du nonce Salviati*, t. II, lettre du 30 janvier 1576 p. 394-397, citée dans BOUCHER J., *Sociétés et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 1081, note 2).

[2] FAZY H., « Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure (1574-1579) », *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. 15, 1883, p. 62-64.

[3] « Nous tenons aussi et reputons pour noz bons parens, voisins et amis noz tres chers et amez cousins les conte Palatin, electeur du Sainct Empire, et le duc Jean Cazimir son filz, et que ce qui a esté faict par eux n'a esté faict que pour nostred. service.
Declarons pareillement la levée et sortie des Suisses, mesmes des contés de Neufchastel et allangin, et autres des cantons quelz qu'ilz soient, n'avoir esté faicte que pour nostre service. » (Édit de pacification de 1576).

est différente pour ses années de captivité, traitées de manière plus brève encore que l'enfance. Afin de combler ces lacunes, le recours à sa correspondance s'impose et révèle l'importance de ces deux années dans sa formation humaniste.

V. La formation d'un prince humaniste

1. *L'initiation humaniste du vicomte à la cour de Nérac*

Lorsque Turenne arrive à la cour, son éducation est inachevée dans les domaines de la culture humaniste en raison des choix du connétable et de son épouse. Pourtant, au début du XVIIe siècle sa réputation de prince lettré, fondateur de l'académie de Sedan[1], encourageant le développement l'imprimerie[2] et possesseur d'une riche bibliothèque[3] est bien établie. Quand et comment a-t-il reçu cette formation intellectuelle ?

R. Fage[4] s'appuie sur la correspondance échangée entre Turenne et Guichard[5], le maître écrivant à son valet une lettre par quinzaine en moyenne soit 62 lettres pour affirmer que c'est au cours de sa captivité qu'il s'est adonné à la lecture et à l'étude de la cosmographie, les billets mentionnant des commandes de livres et d'objets permettant d'étudier les astres. Cette focalisation sur la captivité confirme les lacunes éducatives et intellectuelles revendiquées dans les *Mémoires*[6] sans apporter d'explication sur son soudain intérêt pour les livres. La question demeure donc entière[7]. Peut-on envisager un attrait plus précoce qui aurait pour cadre la cour de Nérac où Marguerite de Valois rejoint son mari en 1578 ? La reine de Navarre se promène, lit – surtout en hiver – et discute avec des hommes d'esprit[8] comme Montaigne[9], Duplessis-Mornay, Jacques de Constans, Ravignan, La Noguère, Villeroche, François de Foix-Candale, Guy du Faur de Pibrac, Agrippa d'Aubigné, Salluste du Bartas…[10] Henri de La Tour fait partie de cette cour réputée à l'étranger pour ses discussions humanistes[11]. L'arrivée de Catherine de Médicis et de Marguerite de Valois en 1578 est l'occasion de festivités dont l'un des points d'orgue est un concours littéraire organisé par Du Bartas[12]. Turenne est très proche de la reine de Navarre, à

---

[1] La fondation eut lieu en 1602.
[2] Il est notamment célèbre pour avoir fait venir Jean Jannon à Sedan en 1610.
[3] DELTEIL F., « Henri de La Tour vicomte de Turenne humaniste et protestant », *Bulletin de la Société d'Histoire et du protestantisme français*, t. 115, 1969, p. 230-254.
[4] FAGE R., *Un grand seigneur bibliophile : Henri de La Tour d'Auvergne vicomte de Turenne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1908.
[5] Archives nationales, R² 54.
[6] Voir *supra*, chapitre 2.
[7] François de La Noue participe lui aussi à l'intervention aux Pays-Bas et est fait prisonnier à la même époque qu'Henri de La Tour. Il est retenu pendant cinq ans au château de Limbourg où il écrit un commentaire sur l'*Histoire* de Guichardin et les *Discours politiques et militaires* (JOUANNA A., « La Noue, François de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1017-1019).
[8] DROZ E., *La Reine Marguerite de Navarre et la vie littéraire à la cour de Nérac (1579-1582)*, Bordeaux, Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne, 1960.
[9] Le vicomte entretient ensuite avec lui une correspondance suivie (TRINQUET R., « Du nouveau dans la biographie de Montaigne », *art. cit.*, 1953, p. 14).
[10] TACHOUZIN P. , op. cit, 1989, p. 83-84 : recensement des ouvrages commandés par la reine de Navarre et des humanistes avec lesquels elle aimait discuter.
[11] LEFRANC A., « Les éléments français de *Peines d'amour perdues* de Shakespeare », *Revue historique*, t. 178, 1936, p. 411-432.
[12] CHAMPEAUD G., « The Edict of Poitiers and the Treaty of Nerac, or Two Steps towards the Edict of Nantes », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 32, 2001, p. 323.

tel point que des rumeurs circulent selon lesquelles il est son amant[1], et témoigne d'un profond respect à l'égard de Catherine de Navarre, la sœur du roi, qui elle aussi est une grande lettrée[2] :

> « Madame et moy parlions souvent ensemble, de façon qu'elle commença de prendre de la confiance en moy, qui l'honorois fort , ayant cette princesse de fort belles qualités, estant jeune et agréable, chantant des mieux, jouant fort joliment du luth, faisant quelques rimes, de sorte que, luy rendant l'honneur que je luy devois, elle me disoit familièrement ses conceptions, et moy les miennes. Je ne luy parlois jamais que dans sa chambre et devant tout le monde ; de sorte que, n'y ayant là personne qui me précédast, il sembloit qu'elle suivist plustost la coustume d'entretenir les plus grands, que par un choix elle m'entretînt. Cela a duré longtemps, bien l'espace de quatre ou cinq ans (…)[3]. »

Les discussions savantes et la lecture deviennent alors des activités indissociables, les premières rendant nécessaire la seconde qui permet au vicomte de tenir sa place dans les débats humanistes et de discuter avec les princesses de la cour dont l'éducation est très soignée[4].

2. Une formation humaniste parachevée en captivité

Cette pratique fréquente de la lecture pendant les années passées à la cour de Nérac explique ses commandes d'ouvrages à Guichard. Sa captivité lui interdit en effet toute activité militaire et réduit considérablement ses distractions et ses visites. Il lit alors en latin, français, espagnol[5] et italien les grands classiques grecs – *l'Iliade et l'Odyssée*[6], *l'Éthique* d'Aristote, Polybe[7] – ou latin – les *Métamorphoses* d'Ovide[8], l'*Énéide* de Virgile, Sénèque[9], Tacite[10] – ou modernes – l'Arioste[11], Rabelais[12], Raymond Sebond[1], « toutes les œuvres de Ronsard et les œuvres du Bellai[2] » .

---

[1] C'est d'ailleurs la seule mention qui est faite d'Henri de La Tour dans les panneaux de présentation du château de Nérac.
[2] Il semble qu'il envisageait de l'épouser. Ils conservent une relation épistolaire jusqu'à la mort de Catherine de Navarre et il la soutient à la fin de sa vie face aux manœuvres dont elle est l'objet pour la contraindre à se convertir. (GRINTCHENKO M.-H., *Catherine de Bourbon (1559-1604), Influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste*, Paris, Honoré Champion, 2009).
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 34.
[4] VIENNOT E., *Marguerite de Valois « la reine Margot »*, Paris, Perrin, 2005, p. 26-30.
[5] Le fait qu'il soit captif en territoire espagnol explique peut-être son intérêt pour cette langue.
[6] Archives nationales, R² 54, f° 15, lettre à Guichard, non datée ()
[7] *Ibid.*, f° 26, lettre à Guichard, non datée.
[8] *Ibid.*, f° 14, lettre à Guichard, non datée.
[9] *Ibid.*, f° 36, lettre à Guichard, août 1582.
[10] *Ibid.*, f° 47, lettre à Guichard, 16 février 1582.
[11] *Ibid.*, f° 46, lettre à Guichard, 16 janvier 1582.
[12] *Ibid.*, f° 47, lettre à Guichard, 16 février 1582.

Outre les grands classiques, on peut noter trois centres d'intérêts principaux. D'abord les ouvrages religieux avec des commandes de Bibles[3], de psaumes[4], ainsi que l'*Institution* de Calvin[5]. Il désire donc pratiquer sa nouvelle confession grâce à des ouvrages de référence et se former à la théologie calviniste, sa captivité étant mise à profit pour faire grandir sa foi[6]. Il est pourtant prisonnier des Espagnols qui font preuve de mansuétude en lui permettant de se procurer des ouvrages imprégnés de théologie calviniste sans chercher à le convertir[7]. Ses centres d'intérêts sont variés : musique, avec les trios de Levau[8] et des « livres en musique d'Orlande et Claudin », étude des astres, avec les *Principes d'astronomie et de cosmographie* traduits par la Boissière[9] ainsi que des sphères, globes et astrolabes avec lesquels il multiplie les expériences qu'il commente :

> « Mon astrolabe me donne beaucoup de plaisir mes les tables qui sont dans la mere ne sont pour ce climat ou le solle est eslevé de 50 degré et huit minutes de facon que mes desmonstrassions sont imparfectes qui me faict désirer que si vous me sauriez anvoier faire une pour ceste eslevassion vous me feriés plaisir je vous en anvoie une afin que lon les fasse sur ceste grandeur[10]. »

La régularité de ses commandes de livres implique une activité de lecture continue, même la nuit, grâce à un chandelier commandé à Guichard[11], ce qui révèle une lecture solitaire et silencieuse, de plus en plus fréquente au XVIe siècle et qui permet un plus grand nombre de lectures et une meilleure assimilation de leur contenu que la lecture oralisée[12]. Grâce aux entretiens de Nérac, il formule des commandes précises et variées. Condamné partiellement à l'inactivité de 1581 à 1584, il en profite pour se doter des outils intellectuels nécessaires à son retour à la cour et à son action politique future car il n'en doute point, sa captivité va bientôt

---

[1] *Ibid.*, f° 48, lettre à Guichard, non datée.
[2] *Ibid.*, f° 39Lettre à Guichard, 15 juillet 1582.
[3] Le 18 juin 1582 il demande une nouvelle Bible à Guichard car « la mienne est presque toute rompue » (*ibid.*, f° 58), ce qui implique un usage régulier, mais ne précise pas la traduction ou l'édition qu'il désire car il s'agit d'un renouvellement et Guichard connaît probablement les références.
[4] Il demande les psaumes mis en musique par Gardinel
[5] Archives nationales, R² 54, f° 31, lettre à Guichard du 21 octobre 1582.
[6] *Correspondance de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, aux La Trémoille*, éditée par TULOT J.-L., p. 12.
[7] Cela s'applique aux denrées alimentaires : en août 1583, il remercie Guichard de lui avoir envoyé des melons (Archives nationales, R² 54, f° 152).
[8] *Ibid.*, f° 77, lettre à Guichard du 16 janvier 1583.
[9] *Ibid.*, f° 84, lettre à Guichard du 10 juin 1583.
[10] *Ibid.*, f° 73, lettre à Guichard du 20 juillet 1583.
[11] FAGE R., *op. cit.*, 1908.
[12] CHARTIER R. (dir.), *Les pratiques de la lecture*, Paris, Éditions Rivages, 1985.

prendre fin. C'est pourquoi il informe régulièrement Guichard des avancées des négociations. À plusieurs reprises, sa libération est imminente mais échoue[1].

Ses lectures le différencient profondément de son père, d'abord par la variété des langues utilisées – la bibliothèque de Joze était principalement en français –, par l'orientation calviniste des ouvrages religieux et par l'intérêt marqué pour les sciences astronomiques et géographiques, au détriment de l'histoire et des arts militaires, thèmes beaucoup plus présents dans la bibliothèque de son père[2]. C'est peut-être pour ces raisons qu'il ne demande pas à Guichard de chercher des ouvrages dans la bibliothèque de Joze[3], mais de les commander, ce qui signifie qu'il désire des éditions récentes et précises. Il cherche à se constituer sa propre bibliothèque, c'est pourquoi il demande des ouvrages dont la reliure porte son chiffre[4]. Ses années de captivité sont donc un moment important de sa formation intellectuelle, elles permettent un approfondissement et une appropriation personnelle des œuvres découvertes à Nérac, ainsi que la posture humaniste qui y est associée.

---

[1] Il en question en octobre 1582 (Archives nationales, R² 54, f° 31, lettre du vicomte à Guichard du 21 octobre 1582) et en novembre 1583 (*ibid.*, f° 110, lettre de Chouppes à Guichard du 5 novembre 1583). Il n'est finalement libéré qu'au printemps 1584.
[2] Voir *supra*, chapitre 1.
[3] Or il en avait nécessairement connaissance.
[4] Archives nationales, R² 54, f° 47, lettre du vicomte à Guichard, 16 février 1582.

Conclusion

Les années 1572-1577 constituent bien un moment crucial dans la vie d'Henri de La Tour en raison de l'ampleur des changements de son mode de vie et des nombreux choix qu'il arrête et dont il rend compte, faisant de cette période le cœur de ses *Mémoires*. La Saint-Barthélemy apparaît comme le déclencheur d'un processus de maturation qui bouscule la vie d'un jeune courtisan passif et sa fuite, en 1574, comme un accélérateur. Deux ans plus tard, les principales caractéristiques de la personnalité du futur duc de Bouillon sont en place : un prince calviniste, lettré, intégré dans des réseaux puissants dont témoigne une abondante correspondance. À cela s'ajoute un soutien sans faille à Henri de Navarre et une renommée militaire croissante. Ces éléments qui se mettent en place n'ont par la suite jamais été remis en cause par lui jusqu'à sa mort en 1623, à l'exception de relations parfois conflictuelles avec le roi.

Âgé d'à peine vingt ans, il fait déjà preuve d'une remarquable capacité d'adaptation car, confronté à un contexte hostile, menacé dans ses biens et dans sa personne, privé de protection et arrivant dans une région inconnue, il n'hésite pas à s'exposer et à faire des choix radicaux, avec au premier chef sa conversion. C'est alors qu'il s'approprie pleinement l'héritage des La Tour d'Auvergne et ses possessions, qu'il visite pour la première fois, les réseaux qui en découlent lui assurant protection et renseignement. Il agit néanmoins à contre-courant de la tradition séculaire des vicomtes de Turenne et des La Tour d'Auvergne en passant d'un soutien inconditionnel à la couronne de France à une révolte ouverte, concrétisée par sa déclaration de prise d'armes comme par les combats auxquels il participe. Dès lors, le retour à la cour n'est plus possible, ce qui rend la rupture avec François de Valois inévitable malgré un puissant désir de retrouver la place qu'il occupait à ses côtés. Les Montmorency eux aussi, en entrant dans la lutte contre le pouvoir royal, remettent en cause leur fidélité dont le connétable, chef de la famille, était le garant dans la première moitié du XVIe siècle.

Parmi ces profondes mutations, les déplacements, sa capacité à recruter des hommes, son rapprochement avec Damville et Navarre renvoient à son activité militaire. En quoi est-il un chef militaire du temps des guerres de religion ? Comment le devient-il ? Pourquoi agit-il avec succès ?

Chapitre 5 : Le vicomte et la vicomté au cœur des guerres civiles

De 1574 à 1591, Henri de La Tour séjourne dans le triangle aquitain et participe à quatre guerres civiles, la cinquième (1574-1576), la sixième (1576-1577), la septième et la huitième (1585-1598). Sa venue coïncide avec un évènement charnière : la Saint-Barthélemy, ses répliques provinciales puis la quatrième guerre civile (octobre 1572 - juillet 1573), avec le siège de La Rochelle, contribuent à décapiter l'état-major du parti protestant. Les chefs sont massacrés, qu'ils aient une autorité à l'échelle du royaume, comme Coligny, ou une autorité locale, ils se convertissent ou sont contraints à l'exil hors du royaume. Simultanément, le massacre suscite une intense réflexion politique qui débouche sur le développement des thèses auxquelles adhèrent les politiques, les Malcontents ou les Monarchomaques. La Saint-Barthélemy contribue ainsi progressivement à rendre poreuses les frontières entre le parti protestant et les catholiques[1] et, sans nécessairement être accueillis à bras ouverts, certains fidèles de l'Église de Rome vont pouvoir se joindre à la cause protestante et participer à la prise d'armes non plus du côté des armées du roi, mais du côté des victimes du massacre[2], d'autant que les Malcontents prônent l'union de la noblesse pour faire face à la volonté du roi de la détruire[3]. Dans le Languedoc, le gouverneur Montmorency-Damville prend les armes, négocie l'appui des protestants[4] et est secondé par son neveu Henri de La Tour.

Henri de La Tour intervient en Guyenne, Gascogne et Languedoc qui sont ravagés par les guerres civiles depuis longtemps. Le calvinisme y est profondément ancré et les habitants participent largement aux trois premières guerres civiles qui sont très violentes, massacres et prises de villes ponctuant les combats. Les protestants apprennent aussi à s'organiser en s'appuyant sur les institutions régionales[5], ce qui explique leur capacité de mobilisation[6]. L'art de la guerre évolue alors, les batailles rangées telles que pouvaient les décrire Brantôme et Monluc sont rares alors que les coups de main sont fréquents et que la guérilla se développe.

---

[1] Dans le Languedoc, Damville, qui est catholique, s'est allié aux réformés alors que le duc d'Uzès, protestant, mène l'armée royale.

[2] Le siège de La Rochelle a déjà contribué à une certaine bigarrure des troupes royales puisqu'on y trouve des protestants, convertis après les massacres (le prince de Condé, le roi de Navarre) ou non.

[3] JOUANNA A., « Un programme politique nobiliaire, les Mécontents et l'État (1574-1576) » *in* CONTAMINE P. (dir.), *L'État et les aristocraties, XIIe-XVIIe siècles, France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 248-277.

[4] Il est à l'époque présenté comme le modèle du gentilhomme et du gouverneur accompli (TIEVANT C., *Le gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574)*, Paris, Publisud, 1993).

[5] GARRISSON J., *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, deuxième partie, p. 161-224.

[6] SOURIAC P.-J., *Une Guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

Dans ce contexte, quels sont les modes opératoires du vicomte de Turenne ? Comment recrute-t-il des hommes ? Quelles sont les conséquences de cette façon d'agir ? Quels sont les retombées des guerres civiles sur la vicomté, pourtant située en dehors du triangle aquitain ?

Pendant cette période, les hauts faits militaires du vicomte de Turenne sont connus : levée du siège de Montauban en 1575, nombreuses prises de villes et de châteaux dont certaines sont spectaculaires comme à Tulle et Castillon, organisation des défenses sur la Dordogne en 1586, et participation remarquée à la bataille de Coutras, l'année suivante. Ces faits sont relevés de manière ponctuelle et aucune continuité n'est tissée entre eux, ce qu'une étude de l'art de la guerre du vicomte peut permettre d'établir. Les effets des guerres civiles dans la vicomté, à l'exception des ravages de 1586 lorsque les troupes royales y interviennent, sont mal appréhendés. Afin de présenter Henri de La Tour comme chef de guerre[1] et de décrire les enjeux de son action ses *Mémoires* seront sollicités, ainsi que ceux de Batailler, sa correspondance active et passive et sa biographie par Marsollier.

[1] *L'Homme de guerre au XVIe siècle*, actes du Colloque de l'Association RHR, Cannes (1989), Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1992.

I. Le vicomte de Turenne lieutenant général

Malgré les longs développements des *Mémoires*, de Marsollier[1] ou d'H. Zuber[2] pour les années 1575-1576, les débuts de l'action militaire du vicomte de Turenne sont mal connus[3]. En effet, la cinquième guerre civile retient davantage l'attention pour ses aspects politiques avec la victoire des Malcontents que constitue la paix de Beaulieu. C'est pourquoi Henri de La Tour est moins vu comme un chef de guerre que comme l'acteur des tentatives d'évasion des princes. Dans un contexte de radicalisation des catholiques intransigeants autour du cardinal de Lorraine, la fragmentation des théâtres d'opérations entre le Poitou, la Saintonge, le Dauphiné, le Languedoc, la Normandie, la Provence et la Champagne, la faible envergure des opérations, la rareté des batailles rangées, attestent de la confusion à l'œuvre et de l'impossibilité pour chaque camp de s'imposer. Moins glorieuses que les grandes batailles, les opérations traduisent une évolution de l'art de la guerre perceptible dès les premières guerres civiles, malgré le retentissement des grandes batailles – les sièges d'Orléans et de La Rochelle, les batailles de Saint-Denis, Jarnac et Moncontour –, changement qui devient une des caractéristiques majeures du conflit à partir de la cinquième guerre civile. Comment la prise d'armes du vicomte de Turenne se déroule-t-elle dans ce contexte ? De quelle légitimité dispose-t-il ?

1. *La prise d'armes du vicomte de Turenne*

En février 1575, Henri de La Tour réside dans la vicomté de Turenne[4] puis rejoint la grande place forte des protestants, Montauban, d'où son courrier est daté de mai à novembre. Ce jeune catholique est bien décidé à soutenir la cause protestante pour faire face au pouvoir royal. Catherine de Médicis s'inquiète de son intervention en septembre et en octobre puis met en

---

[1] MARSOLLIER J., *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, F. Barjols, 1719, p. 55-62.

[2] ZUBER H., *Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne puis Duc de Bouillon (1573-1623)*, Paris, École Nationale des Chartes, 1982, t. 1, « Chapitre 2 : À la découverte du Midi et du parti protestant (avril 1574 - mai 1576) », p. 12-18.

[3] « Retranché à Turenne, il guerroya obscurément pendant un an avec les huguenots du sud-ouest de la France. Il réussit d'abord à reprendre possession de ses nombreuses terres, occupées par les protestants en raison de son absence puis reprit contact avec le duc d'Alençon dans l'été 1575. » (BOUCHER J., « Turenne », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1341).

[4] La date précise de son arrivée à Turenne n'a pas pu être établie, ses *Mémoires* étant imprécis et la correspondance conservée lacunaire. Pour déterminer le moment exact, il faut tenir compte du fait que ses déplacements ont été perturbés par les pièges tendus pour l'arrêter, et par ses séjours plus ou moins longs, chez des amis ou dans d'autres possessions.

garde Henri III contre les menées de François de La Noue et de Turenne et lui demande de prévoir des moyens supplémentaires pour agir contre eux[1].

Il prend les armes en mars 1575 après avoir attendu, au cours de l'été 1574, le résultat des tractations entre Damville et les protestants du Languedoc, expectative mise à profit en vue des préparatifs militaires. Il participe au siège de Miremont pour dissimuler ses véritables intentions[2] et mesurer sa capacité de recrutement et ne finit par participer aux troubles de la cinquième guerre civile qu'après l'échec de sa réconciliation avec Henri III. Son action est concertée avec ses oncles Ventadour[3] et Damville, qui, contrairement à lui, ne se convertissent pas.

Dans ses *Mémoires*, Turenne reprend les propos de sa déclaration et de celle de Damville pour justifier son intervention du côté des huguenots : Henri III est manipulé par son entourage – l'argument est fréquemment employé par les nobles lorsqu'ils exercent leur devoir de révolte[4] – et renonce à la politique de pacification pour lutter contre les protestants. Le vicomte insiste sur l'appel à l'aide des protestants[5], confirmé par sa correspondance[6], et sur les tractations avec Damville qui le désigne « pour commander en Guyenne[7] ». Le 10 mai 1575, la commission de Nîmes l'institue lieutenant et « chef general de l'armee de Sa Majesté (…) au pays de Guienne, de Quercy, de Gascogne et Tholoze, Albigeys, Lauragois, Foix, de Carcassonne et Rouergue[8] » sous le contrôle du parti réformé. Comme son oncle Damville et les participants des assemblées de Millau en avril 1574 et de Nîmes de décembre 1574 à janvier 1575, Henri de La Tour est donc un acteur de la formation du parti protestant car, même s'il ne participe pas aux débats institutionnels, il accepte d'exercer un commandement. Quelle est sa participation effective aux opérations ?

---

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 5, p. 138 et 158, lettres de Catherine de Médicis à Henri III des 24 septembre 1575 et 25 octobre 1575.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 13.
[3] Lettre du 27 mars 1575 (*Correspondance du nonce Salviati*, t. II, p. 193-194, citée dans BOUCHER J., *Sociétés et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, note 2, p. 1081).
[4] JOUANNA A., *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
[5] DE LA TOUR H., *Mémoires*, 1838, p. 23.
[6] Archives nationales, R² 53, f° 145, lettre de Chouppes au vicomte de Turenne du 19 mai 1575. Gentilhomme poitevin, Chouppes devint ultérieurement lieutenant de la compagnie du vicomte.
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[8] Cité par ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 14.

2. *Une première campagne victorieuse malgré des conditions défavorables*

Les *Mémoires* de Turenne permettent d'étudier une zone secondaire de combats de la cinquième guerre civile, la région de Montauban. En effet, les théâtres d'opérations les plus importants sont le Poitou et la Saintonge, le Dauphiné et le Languedoc, ainsi que la Normandie où les troupes de Montgomery ont débarqué[1]. Quels sont les points communs entre sa pratique et celle des autres chefs de guerre protestants ? Dans quel contexte local intervient-il ?

Dès le début de son engagement, il constate les problèmes de ravitaillement des garnisons du Mas de Verdun, de Buzet et de Lauzerte qui les empêchent de remplir leurs missions[2]. Les protestants tiennent quelques places fortes mais sont pris en étau entre « le sieur de Joyeuse[3], commandant en Languedoc, et le sieur de Cornusson[4] à Tholose, le sieur de Clermont[5] de Lodève en Quercy, et le sieur de La Valette[6], père de M. d'Espernon, en Gascogne[7] » qui prennent successivement villes et forts dans toute la région. Les défaillances du matériel affaiblissent les protestants dont l'artillerie :

> « Consistoit en deux canons, l'un pesant près de sept milliers, le calibre si grand qu'il falloit des moules exprès pour y fondre des balles ; l'autre estoit un sautereau, qui ne pesoit que quatre milliers, qui n'avoit que sept pieds de longueur ; de façon que le premier ne se pouvoit mener qu'avec un grand nombre de bœufs, l'autre ne pouvoit demeurer sur son affust, mesmement en le tirant, à cause de sa légèreté, ny demeurer, ainsi qu'il le faut, dans les ambrazures, à cause qu'il estoit fort court, et pour l'un et pour l'autre on ne pouvoit faire de plateforme suffisante à son recul[8]. »

Ici c'est le duc de Bouillon, expert en matière d'artillerie, qui s'exprime après avoir fait faire à Sedan des expériences d'artillerie dans les années 1600 par Jean Errard[9]. Ce passage révèle la pauvreté matérielle des combattants et le caractère inadapté des armes qu'ils utilisent. Pour Henri de La Tour, c'est une désillusion parce que la seule vraie opération militaire à laquelle il a participé jusque-là est le siège de La Rochelle au cours duquel l'artillerie royale,

---

[1] LE ROUX N., *Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, p. 168 et carte des opérations de la cinquième guerre de religion, p. 169.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[3] Guillaume de Joyeuse (v. 1520 - 1592), catholique, évêque d'Alet puis lieutenant général de Languedoc de 1561 à 1592, membre du Conseil d'État et du Conseil privé, promu maréchal de France en 1582 (CUIGNET J.-C., *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Grancher, 2007, p. 289).
[4] François de La Valette, seigneur de Cornusson († 1586), reçu gouverneur et sénéchal de Toulouse en 1576, fait chevalier des ordres du roi en 1583 (MORERI L., *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Amsterdam-Leyde-La Haye-Utrecht, 1740, t. 8, p. 19).
[5] Il n'a pas été possible de préciser l'identification du personnage.
[6] Jean de Nogaret de La Valette (1527-1575), seigneur de La Valette, baron de Casaux et de Caumont, lieutenant général en Guyenne, époux de Jeanne de Saint Lary de Bellegarde (MORERI L., *op. cit.*, 1740, t. 8, p. 20).
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[8] *Ibid.*, p. 23.
[9] Voir *infra*, chapitre 10.

très bien équipée, a tiré plus de 25 000 boulets[1]. Il espérait probablement, quand il a été appelé par ceux de Montauban et institué lieutenant général par son oncle, disposer du matériel et des troupes pour agir sur place, les hommes mobilisés par ses soins ne constituant que des renforts. Or la détermination des protestants ne compense ni le manque de matériel, ni les garnisons mal pourvues, ni l'absence de maîtrise du terrain… D'où un second sentiment, l'impuissance, renforcée par la surestimation des moyens dont disposent les commandants des troupes catholiques, notamment dans des villes comme Toulouse. En réalité, le manque de matériel et d'hommes est aussi épineux pour eux car aucun des deux camps n'a vraiment préparé le conflit[2]. Comment mène-t-il la guerre dans ces conditions ?

S'il exagère l'estimation des moyens adverses, les siens sont réduits comparés à ceux des autres chefs de guerre protestants dans la plaine du Languedoc, le Dauphiné et la Saintonge. Damville, par exemple, dispose de nombreux avantages, même s'il a perdu le commandement général des troupes royales dans le sud du royaume, car il demeure gouverneur et dispose de troupes. Par ailleurs sa réputation de chef de guerre n'est pas à faire, contrairement à Turenne et, grâce aux négociations avec les protestants, ces derniers l'appuient[3]. Son neveu est confronté à un quadruple défi qui rend sa tâche beaucoup plus difficile : il doit faire ses preuves, il ne connaît pas la région, il n'y dispose d'aucun soutien préalable, les protestants qu'il vient commander n'ont pas un matériel digne de ce nom pour combattre. Le manque de moyens des protestants et des Malcontents, quel que soit le théâtre d'opérations, explique leur recours à des renforts venus du Palatinat et commandés par Thoré mais vaincus par le duc de Guise, à Dormans, le 10 octobre 1575.

Après avoir rassemblé ses troupes – six cents chevaux et deux mille hommes de pied[4] – qui ont été en partie fournies par La Noue[5], Turenne hésite à intervenir à Périgueux puis se dirige vers Montauban et entre dans la ville le 23 avril sans rencontrer de résistance de la part des troupes royales. Sa campagne, commencée à la mi-avril, lui permet de faire valoir ses capacités de chef de guerre que ses *Mémoires* exaltent à travers un effet de loupe géographique sur la région de Montauban, ville stratégique pour les protestants. Il met ainsi à profit, pendant six semaines, des conditions climatiques favorables, la division des lieutenants du roi, et l'effet de surprise que confère la vitesse[6] pour prendre une dizaine de forts[7] dans les environs de la

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 154.
[2] EGNELL E., *Le guerrier et le philosophe ou quand Monluc et Montaigne gardaient l'Aquitaine à la France*, Pomport, Éditions Cyrano, 2009, p. 305-306.
[3] TIEVANT C., *op. cit.*, 1993.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 23.
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t.1, p. 15.
[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 24.
[7] Il assiège Réalville pendant quatre jours avant de la prendre le 23 mai 1575 et prend ensuite Mauzac (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, note 1, p. 85).

capitale huguenote[1]. Malgré leur manque de préparation, les protestants reprennent l'initiative dans toute la région sous son commandement. Il participe alors à sa première vraie bataille contre Cornusson et Joyeuse[2]. Sa narration est longue et détaillée – elle occupe 5 % du volume total des *Mémoires*[3] – et met en avant ses compétences de tacticien : observation minutieuse du terrain, organisation des mouvements et du positionnement des troupes, anticipation des renforts, prise d'initiatives imprévues comme une charge de cavalerie[4]. Cette première campagne est une réussite et explique son entrée triomphale à Montauban le 1er mai[5]. À la fin de l'été, il contrôle toute la région dont il refoule les troupes royales et la menace qu'elles constituaient[6]. Comme la plupart des chefs de guerre protestants de la cinquième guerre civile, il pallie les problèmes de matériel et arrive à résister aux armées royales, ce dont l'échec des opérations de Bellegarde[7], qui commande les troupes royales en Dauphiné[8], rend compte.

3. Le délicat exercice des fonctions de lieutenant général

À partir du 10 mai 1575, le vicomte de Turenne est officiellement investi par son oncle lieutenant général dans une vaste région s'étendant des bords de la Garonne au Quercy. Damville, qui a publié sa déclaration de prise d'armes le 13 novembre 1574, agit donc en dissident de l'autorité royale. Profitant comme ses contemporains[9] du caractère imprécis de la définition de ses pouvoirs[10], il outrepasse très largement les limites de ses fonctions en nommant un lieutenant général, prérogative réservée au roi. Deux ans plus tard, il récidive en instituant Lesdiguières lieutenant général pour le Dauphiné. C'est désormais au nom du parti protestant qu'il agit, même si les assemblées protestantes affirment leur refus de toute volonté séparatiste

---

[1] Montauban, capitale protestante, est entourée de châteaux et bourgs catholiques qui verrouillent ses accès (BERCÉ Y.-M., *Histoire des croquants, étude des soulèvements populaires au XVIIe siècle dans le sud-ouest de la France*, Paris-Genève, Droz, 1974, p. 278).
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 24.
[3] *Ibid.*, p. 24-26.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, p. 104.
[5] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, note 1, p. 80.
[6] « Tout le pays lui [est] soumis entre les deux rivières de Tarn et d'Aveiron, jusqu'à Caussade, Bruniquel et Villemur. » (CATHALA-COTURE A. et J., *Histoire du Quercy*, cité par ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 16).
[7] Jean de Saint-Lary († 1586), abbé de Nisors puis seigneur de Termes à la mort de son oncle, gouverneur de Metz, marié à Anne de Villemur (MORERI L., *op. cit.*, 1740, t. 2, p. 205).
[8] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 168.
[9] « Aujourd'hui, les gouverneurs sont ennemis du peuple et du roy mesme ; ils exigent l'un, prennent les deniers de l'autre, se permettent de faire tout, et puis, quand ils viennent trouver le roy, après avoir rafflé ses deniers, ils ont de belles validations de leurs larrecins » (DU HAILLAN, cité par DOUCET R., *Les institutions de la France au XVIe siècle*, t. 1, Paris, Picard et Cie, 1948, p. 244) ; LEBOUCQ K., « L'administration provinciale à l'époque des guerres de religion : Henri III, François d'O et le gouvernement de Basse-Normandie (1579-1588) », *Revue historique*, t. 299, 1998, p. 345-408.
[10] TIEVANT C., *op. cit.*, 1993, p. 67-100.

et leur allégeance au roi. Ces dernières ont adopté une organisation combinant trois échelons – local, provincial et supérieur – auxquels correspondent des institutions particulières, pour la levée des impôts, le tout étant unifié par une assemblée générale qui désigne un protecteur[1]. Parce qu'il est retenu à la cour, le prince de Condé, désigné pour remplir cette fonction, est remplacé par Montmorency-Damville sous le contrôle d'un conseil permanent. En effet, les villes, qui constituent l'élément de base du parti protestant, se méfient de la noblesse et surtout du protecteur qu'elles veulent confiner à un rôle de défense[2]. C'est parce qu'il remplace le prince de Condé que Damville peut confier une lieutenance générale à son neveu. De quels pouvoirs Henri de La Tour dispose-t-il ?

Turenne a alors tout à apprendre de ses nouvelles fonctions et des responsabilités qui en découlent :

> « Ce fut la première où le Vicomte de Turenne commanda en Chef & où il commença de se signaler. Les habitants de Montauban pressez de tout côtez par les Troupes du Roy, le prierent de les venir dégager. Le Vicomte avoit toujours à sa suite un grand nombre de Gentilshommes, bien montez & des mieux armez, prêts à tout entreprendre sous sa conduite[3]. »

Sa première campagne révèle l'étendue de ses pouvoirs militaires. Ses efforts portent dans un premier temps sur le desserrement de l'étau autour de Montauban, puis, une fois les environs de la ville placés sous son contrôle, il les étend à l'ensemble de son ressort, comme en témoignent ses déplacements annuels[4]. Il agit donc à l'inverse de ce que fait Lesdiguières en Dauphiné, qui commence par prendre le contrôle des villes fortifiées des montagnes avant de s'attaquer aux villes principales[5]. Il doit par ailleurs, comme tout lieutenant général, veiller au ravitaillement en armes[6] et en nourriture, à l'entretien des places fortes, aux effectifs de chaque garnison[7], au versement des soldes. Il s'assure du maintien de communications régulières avec Montmorency-Damville pour coordonner les efforts militaires, s'informe des mouvements des troupes adverses pour décider en conséquence du positionnement des siennes… Ce sont ainsi des tâches considérables auxquelles le jeune vicomte est confronté, lui dont l'expérience militaire est au début fort réduite.

---

[1] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 223-228.
[2] CONSTANT J.-M., *La noblesse en liberté, XVIe-XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, chapitre 12 : « La noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : un ferment d'innovation dans un monde traditionnel », p. 202-203.
[3] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 55.
[4] Voir annexe 2 : Henri de La Tour dans le triangle aquitain (1574-1586).
[5] GAL S., *op. cit.*, 2007, chapitre 3 : « Sous le soleil de Mars ».
[6] Une fois rassemblé, le ravitaillement devait être acheminé, parfois de nuit et toujours avec de grands risques pour ceux qui s'en chargeaient (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 24).
[7] *Ibid.*, p. 23.

Il dispose par ailleurs de pouvoirs civils sur les autorités municipales et les habitants qui sont dans le ressort de sa lieutenance. Il doit veiller à l'ordre public[1], rassembler les troupes et le matériel nécessaire malgré l'interdiction faite aux gouverneurs et à leurs lieutenants de lever des fonds publics, leur seule compétence en matière financière étant d'ordonner des dépenses[2]. Comme son oncle[3], il outrepasse donc largement ses pouvoirs en organisant des prélèvements sur la population : « il me falloit lever, tantost cent sacs de bled de maison en maison, sur les plus volontaires de Montauban[4] » pour ravitailler une garnison dans le besoin. Il est entouré d'un conseil qui dresse les rôles et délivre des quittances[5] en fonction des prélèvements effectués par les receveurs dans chaque province. En raison de la guerre, l'urgence prime toujours. Il semble qu'il n'ait pas eu de difficultés majeures à se faire obéir à Montauban, contrairement au reste de son ressort comme en attestent ses échanges avec les consuls et les habitants de Saint-Antonin[6]. Turenne leur écrit entre le 19 mai et le 15 novembre 1575 et nomme Jean de Cabrères[7] pour assurer la défense et la protection de cette ville mais les consuls n'acceptent pas de le recevoir. Henri de La Tour leur demande alors le motif de ce refus puis les informe du montant de leur cotisation :

> « Consulz de Saint-Anthonin, vous pourrez veoir par la commission et despartement que ce porteur vous porte comme vous aurez esté cotisez par maniere d'emprunt a la quantité de cinquante billetz du qualibre de canon, trez quintaulx de pouldre pour une fois, et a mille pains par jour durant le siege pour votre portion de la norriture et avitaillement du camp qu'il est nécessaire de dresser contre certains fortz de nos ennemis, qui importent grandement pour votre grand bien, reppos et soulagement ; et ne ferés faulte de les fournir promptement, si bien qu'il n'en puisse arriver faulte. À tant prieray le Createur vous avoir en sa saincte garde. De Montauban, ce XIXe may 1575.
>
> Votre bon ami,
>
> Turenne[8]. »

---

[1] Le maintien de l'ordre était une des fonctions par excellence des gouverneurs et de leurs lieutenants (CARBASSE J.-M., LEYTE G., SOLEIL S., *La Monarchie française du milieu du XVIe siècle à 1715, l'esprit des institutions*, Paris, Sedes, 2000, p. 160-162).
[2] DOUCET R., *op. cit.*, 1948, p. 242.
[3] TIEVANT C., *op. cit.*, 1993, chapitre 3 : « Les soucis permanents : affaires militaires et financières », p. 173-290.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 24.
[5] BERCÉ Y.-M., *op. cit.*, 1974, p. 280.
[6] Il s'agit de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val située à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Montauban (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 16 et t. 2 : catalogue n° 13 à 19).
[7] Ce personnage semble faire partie de la maison de Gontaut-Biron, mais il n'a pas été possible de préciser davantage son identification.
[8] Archives municipales de Saint-Antonin, EE 16, lettre de Turenne aux consuls de Saint-Antonin du 19 mai 1575.

L'effort demandé est lourd pour les habitants, et le vicomte en est bien conscient, de même lorsqu'il leur demande de recevoir une compagnie[1], ce qu'ils refusent de faire, provoquant ainsi sa colère au point qu'il les menace de « leur faire sentir [son] entier pouvoir[2] ». C'est une lettre ultérieure, datée du 23 septembre, qui permet de dévoiler les motivations de leur refus obstiné lorsque Turenne leur interdit de conclure une trêve séparée dans le Rouergue sans son accord[3]. Ils sont en fait victimes d'une double taxation puisque le capitaine Rabastens, gouverneur de Verfeil[4], procède aussi à des prélèvements. Ils ne peuvent dès lors accepter une imposition supplémentaire sous quelque forme que ce soit – en nature, en argent, en logement de troupes – pour leur population qui souffre déjà des difficultés réelles occasionnées par les conflits, la situation devenant invivable pour les habitants. Cette situation et l'action du vicomte de Turenne révèlent la diversité des moyens mis en oeuvre par les protestants pour mener leurs opérations militaires, les catholiques faisant de même comme à Toulouse.

On peut donc nuancer la conclusion d'H. Zuber qui tire de cet exemple la justification des propos désabusés de Turenne dans ses *Mémoires* : « les gouverneurs, les capitaines et les consuls des villes tiroient à eux tout ce qu'ils pouvoient[5]. » Les intérêts divergent souvent entre différents échelons de pouvoirs et chaque responsable cherche effectivement à rassembler un maximum d'atouts entre ses mains, ce qui suscite fréquemment des conflits entre les acteurs. Dans un contexte de guerre civile, Turenne a beau être lieutenant général, il est confronté à un manque considérable de moyens pour être à la hauteur des exigences de sa mission. Il en est de même pour maints gouverneurs, y compris parmi ses ennemis. Face à cela les consuls cherchent à protéger les populations et refusent, après avoir été taxés une fois, toute nouvelle imposition, même si cela leur fait encourir la colère du lieutenant général, d'autant que sa désignation est illégale. Turenne ne découvre pas tant la rapacité de chaque responsable – il en a déjà fait l'expérience avec les capitaines qui conservaient la plus grosse partie de la solde au siège de La Rochelle[6] – que la nécessité de composer avec des acteurs aux ambitions parfois contraires et aux moyens souvent inégaux. Ils sont confrontés à des contextes et à des enjeux parfois purement locaux difficiles à comprendre à Montauban. En somme, il fait simplement l'apprentissage des conditions réelles d'exercice du pouvoir qui impliquent la possibilité de la discussion de ses ordres et la nécessité de tenir compte de situations complexes mêlant acteurs, enjeux et contextes divergents voire contradictoires, les tensions s'accumulant au cours des guerres civiles.

---

[1] *Ibid.*, lettre de Turenne aux consuls de Saint-Antonin du 20 juin 1575.
[2] *Ibid.*, lettre de Turenne aux mêmes du 27 juin 1575.
[3] *Ibid.*, lettre de Turenne aux mêmes du 23 septembre 1575.
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 16. Il n'a pas été possible de préciser davantage l'identification du personnage.
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 16.
[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 12.

4. *Turenne et l'union des opposants au roi autour de François d'Alençon*

Jusqu'à la jonction du vicomte avec François de Valois, les combats continuent sans emporter la décision. Les difficultés sont nombreuses dans le Quercy où Turenne est confronté au départ de troupes qui rentrent chez elles, entre en conflits avec des gouverneurs, et échappe à une embuscade du sénéchal du Quercy[1] selon une chronologie difficile à établir. Il se déplace beaucoup tout en rassemblant les troupes destinées à soutenir François de Valois après son évasion[2] qui est imminente, ce qui se traduit par le nombre de lieux visités dans le triangle aquitain en 1575-1576[3]. Il s'installe finalement à Montauban jusqu'à l'annonce officielle de l'évasion de Monsieur par le sieur de Chastelus[4], envoyé par ce dernier pour convaincre Turenne de l'aider[5]. Parti de la cour le 15 septembre, François justifie trois jours plus tard son évasion par un manifeste[6] qui fournit aux révoltés la caution politique qui leur manquait, ce qui accélère la mobilisation de la noblesse seconde[7]. Il peut désormais leur servir de chef de file effectif et faire valoir leurs revendications[8]. C'est pourquoi Catherine de Médicis est envoyée par Henri III pour le dissuader de prendre la tête des Malcontents. Dans un geste d'apaisement, le roi fait libérer les maréchaux de Montmorency et de Cossé. Comme nombre de protestants et de Malcontents, Turenne attend l'évasion de François de Valois, reportée à plusieurs reprises, et se rend à Moulins en passant par Croc[9] où il fait sa jonction avec les renforts venus du Limousin, d'Auvergne, de la Marche et du Bourbonnais. Il arrive ainsi à Moulins à la tête de deux mille arquebusiers et trois cents chevaux[10] et y retrouve les soutiens de Monsieur et les troupes commandées par Jean-Casimir du Palatinat[11]. C'est alors qu'éclate un conflit autour de la charge de colonel de l'infanterie que revendiquent Turenne et Bussy d'Amboise[12] :

---

[1] Il y renonce, croyant avoir affaire à des forces supérieures car Turenne dispose ses troupes de telle façon qu'elles paraissent plus importantes, d'autant qu'un aumônier fait marcher les valets sous la forme d'un bataillon.

[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 27.

[3] Annexe 2 : Henri de La Tour dans le triangle aquitain (1574-1586).

[4] Gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, il servit de courrier entre Marguerite de Valois et ce dernier après l'évasion de cour en 1576 (BOUCHER J., *Deux épouses et reines à la fin du XVIe siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, p. 197).

[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 28.

[6] *Brieve remonstrance a la noblesse de France sur le faict de la Declaration de Monseigneur le Duc d'Alençon*, s.l., 1576.

[7] CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2004, chapitre 7 : « Les barons français pendant les guerres de religion », p. 103.

[8] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 240.

[9] « Le parti des Politiques, grâce à l'immense clientèle de Turenne, devenait alors la première force de la province » (CASSAN M., *op. cit.*, 1996, p. 207).

[10] *Mémoires de Michel de La Huguerye*, édition baron A. de Ruble, Paris, Renouard, 1877, t. 1, p. 391.

[11] Jean de Bavière (1543-1592), comte palatin, allié du prince de Condé et du roi de Navarre (CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 284). Voir annexe 1 : carte des déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France de 1575 à 1580.

[12] BRANTÔME P., *Œuvres complètes*, 1882, t. 5 : colonels et duels, p. 177-178.

> « Il y avoit lors un differend entre Mons. De Turenne et Mons. De Bussy et l'armée, qui y apportoit, pour la qualité des contendans, grande division ; le sieur de Bussy estoit colonel général des troupes de Monseigneur, auquel appartenoit de porter l'enseigne blanche ; Mons. De Turenne avoit amené de belles troupes d'infanterie de Guienne, que les églyses lui avoient mises en main, avec une enseigne blanche que le sieur de Bussy prétendoit autre ne pouvoir porter que luy ; Mons. De Turenne, au contraire, que l'enseigne qu'il avoit receue, comme toutes autres, étoit sacrée, laquelle il estoit tenue rendre telle qu'il l'avoit receue, et Monseigneur inclinoit vers le sieur de Bussy. La paix survint, laquelle faitte, les troupes de Mons. De Turenne se retrouvent mal contentes[1]. »

Ce conflit qui oppose Turenne et Bussy d'Amboise est le révélateur de leurs ambitions contraires visant à obtenir la meilleure place dans l'entourage de François d'Alençon, Bussy exerçant depuis plusieurs mois le rôle de contrôle que Turenne exerçait sur le réseau de François avant son départ précipité de la cour. Cependant, le récit fourni par le duc de Bouillon affirme au contraire son amitié pour Bussy et met en avant des motifs tout à fait différents :

> « Je luy remonstray qu'il y avoit un ordre parmy le party où nous estions, que les charges générales ne s'y donnoient que par les avis des assemblées politiques des églises ; que les troupes que je menois partoient d'un des premiers gouvernemens de France, qui auroit du mescontentement de Monsieur et de moy s'il rompoit nos règlemens sans leur consentement ; que je perdrois la meilleure part de cette infanterie par la honte qu'on feroit au sieur de Lavedan, qui y avoit du crédit, en luy ostant le commandement (…)[2].»

Deux légitimités s'opposent donc, celle de Monsieur, qui a choisi Bussy d'Amboise, et celle des églises, pour lesquelles Turenne exerce toujours la charge de lieutenant général et pour lesquelles il s'est battu, contrairement à Bussy d'Amboise. Cet épisode vient mettre en avant l'un des points faibles de l'organisation adoptée par le parti protestant dont les assemblées générales prennent les décisions majeures et laissent le protecteur nommer les lieutenants généraux et mener la guerre, ce qui instaure une hiérarchie des pouvoirs confuse. Il faut cependant tenir compte des alliés objectifs comme François d'Alençon qui n'est ni protestant ni protecteur, mais qui est l'homme autour duquel se rallient tous les opposants. Les assemblées qui ont mis en place l'organisation du parti protestant ont fixé les modalités pour trancher les différends entre l'assemblée générale ou le conseil permanent et le protecteur, mais il ne semble pas qu'un conflit de légitimité avec un allié, en particulier le frère du roi, et ses moyens de résolution aient été envisagés.

---

[1] ARBALESTE C., *Mémoires de Charlotte Arbaleste*, Paris, Renouard, 1868, t. 1, p. 106-107.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 29.

Le désaccord entre Alençon et Turenne porte aussi sur l'armée de Jean Casimir : Monsieur souhaite qu'elle parte, afin de pouvoir négocier la paix, alors que Turenne et les protestants veulent profiter de sa présence pour consolider leurs positions. Cela entraîne des discussions entre Turenne, Jean Casimir et Alençon qui révèlent l'ampleur de la méfiance que suscite ce dernier auprès de ses alliés[1]. Dans la mesure où la paix intervient juste après, et que les mémoires du duc de Bouillon comme ceux de Charlotte d'Arbaleste n'en disent pas plus, on ne peut savoir comment ce désaccord est résolu. Cependant, la préférence affichée pour Bussy par Alençon est confirmée lorsqu'il est désigné gouverneur de l'Anjou, ce qui consomme la rupture avec Turenne.

Malgré ces tensions, Turenne est fort bien accueilli par Monsieur et par toutes les personnes présentes à Moulins, y compris le duc Jean-Casimir, et participe ensuite aux opérations militaires combinées dans la Beauce qui font pencher le rapport de force en faveur des révoltés. Les deux partis commencent à négocier à Chastenay, autour de Catherine de Médicis, ce qui débouche sur la paix d'Étigny en mai 1576 puis sur l'édit de pacification de Beaulieu qui accorde plus de dispositions favorables aux protestants qu'aucun édit antérieur, ce qui constitue un renversement spectaculaire de la situation, quatre ans après la violence de la Saint-Barthélemy[2]. Pendant la cinquième guerre civile, Henri de La Tour a donc établi les preuves de ses talents de chef de guerre, mais avec la prolongation du conflit, comment développe-t-il son art de la guerre ?

---

[1] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 17-18. ZUBER H. relève que, sans le retrait de ladite armée, la paix de Chastenay n'aurait pas été possible.

[2] JOUANNA A., *La Saint-Barthélemy, les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, 2007, p. 293.

II. Le vicomte de Turenne chef de guerre

La bravoure de Turenne est reconnue à l'échelle du royaume et même au-delà dès l'année 1576 : « le vicomte de Turenne, cousin de Montmorency, a la réputation d'un vaillant chevalier, très entreprenant ; il a des partisans à sa suite autant qu'il veut[1]. » Il combine deux composantes essentielles qui conduisent à le considérer comme un chef de guerre, ses qualités personnelles et sa capacité à lever des hommes. Ces deux atouts lui permettent de prendre une importance considérable au sein du parti protestant et même dans le royaume pendant les trois guerres civiles. En 1576, le rapport de force favorable aux protestants a débouché sur l'édit de Beaulieu mais les catholiques en sont mécontents et le roi, ses conseillers et les Guise désirent faire évoluer la situation en leur faveur. C'est pourquoi la sixième guerre civile se déclenche pendant le printemps et l'été 1577 et aboutit à une restriction des dispositions accordées l'année précédente. Turenne entre alors en scène pour négocier la paix de Nérac lors de la venue de Catherine de Médicis dans le sud du royaume, ce qui n'empêche pas le déclenchement de la septième guerre civile (1579-1580) qui entraîne une nouvelle modification du compromis religieux lors de la paix de Fleix[2]. Si ces deux guerres civiles ont pour objectif de faire évoluer le rapport de force qui préside à l'équilibre des dispositions dans les divers édits, la huitième (1584-1598) se distingue par le radicalisme exacerbé de la Ligue qui refuse, après la mort de François d'Alençon au printemps 1584, qu'Henri de Navarre puisse succéder à Henri III car il est protestant. Dans ce contexte de combats incessants, Turenne agit en prenant des villes et châteaux, en organisant la défense sur la Dordogne, en 1586, en levant des hommes et en participant à la bataille de Coutras.

1. Le vicomte de Turenne poliorcète

Lorsqu'il passe au service du roi de Navarre, Turenne a enfin acquis une expérience militaire certaine car il a appris à commander des hommes, à les pourvoir en armes et en nourriture, à s'impliquer personnellement pour faire réussir les opérations qu'il a décidées.

Il est désormais appelé à se battre dans deux territoires distincts qu'il connaît fort bien. Le premier, ce sont les terres situées en Guyenne, Gascogne et Quercy qui composent le triangle aquitain. Elles sont situées au centre du croissant réformé mais la plupart des opérations militaires ont lieu sur les flancs des territoires contrôlés par les protestants, les places fortes

---

[1] Citation de Jérôme Lippomano ambassadeur vénitien en France 1576-1577 extraite des *Relations des ambassadeurs vénitiens* (t. 2, p. 645) *in* DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, note 1 p. 99.

[2] L'article 31 de cette paix nomme le vicomte de Turenne gouverneur de la place de La Réole en remplacement d'Ussac, qui s'est converti au catholicisme, et en attendant que le roi choisisse un gouverneur à titre définitif (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 41).

tombant les unes après les autres : à l'ouest, Brouage en Saintonge est assiégée et prise pendant l'été 1577, au centre, La Charité-sur-Loire et Issoire au printemps 1577, et à l'est les combats sont violents dans le Dauphiné entre Lesdiguières et les troupes royales[1]. On pourrait considérer le triangle aquitain comme un théâtre d'opérations secondaire or la présence du roi de Navarre lui confère une grande importance jusqu'à son départ définitif de la région au printemps 1589. C'est là qu'il réussit à s'imposer comme le chef de file des protestants et qu'il remporte des victoires assurant sa renommée comme la prise de Cahors en mai 1580 et surtout la bataille de Coutras le 20 octobre 1587. Ces terres deviennent un enjeu majeur dès le début de la huitième guerre civile lorsque les troupes royales veulent y écraser militairement le roi de Navarre et le puissant parti protestant qui le soutient. Le théâtre d'opérations se dilate puisqu'après s'être fait un nom sur le méridien Turenne – Montauban en 1574, il est amené à se battre sur l'ensemble du théâtre d'opérations de Guyenne et Gascogne mais aussi en périphérie immédiate de la vicomté – Tulle, Figeac – voire à l'intérieur de ses propres terres : là son intérêt personnel de seigneur et la protection qu'il doit aux habitants se conjuguent avec les intérêts de la cause protestante.

De tous les types de combats, c'est la prise de villes et de châteaux qui assure sa réputation et fait de lui un personnage redoutable et redouté, en application de ce que son biographe Marsollier considère comme l'un de ses principes au combat :

> « Il avoit pour maxime, que quand on avoit eu un bon succès, il ne falloit jamais donner à l'Ennemi le temps de revenir de l'étonnement où se succès l'avoit jetté, que rien n'étoit plus important que de suivre sa pointe, & qu'à la Guerre la diligence et l'intrépidité contribuoient autant que toute autre chose à faire des conquêtes[2]. »

Ses contemporains mentionnent régulièrement dans leurs lettres ses succès militaires comme la prise du château de Lanquais en mars 1577[3], et des ville de Castillon en 1580[4] puis 1587[5] et de Villeneuve de Rouergue en 1588[6]. S'assurer la mainmise sur les châteaux et les villes fortifiées est alors primordial pour contrôler l'ensemble d'un territoire sans dépenser son temps, son énergie et ses hommes à faire la conquête intégrale des espaces ruraux. En procédant

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 218-219.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 56.
[3] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901 p. 155.
[4] Cette prise a lieu pendant la septième guerre civile (*Recueil des lettres missives d'Henri IV*, 1843, t. 1, p. 312, lettre de Navarre à Vivans de juillet 1580).
[5] Cette prise a lieu pendant la huitième guerre civile (Lettre de Duplessis à Guitry du 29 avril 1587, *in* DUPLESSIS-MORNAY P., *Mémoires de Messire Philippe de Mornay*, Amsterdam, Louis Elzevier, 1652, t. 4, supp. p. 77).
[6] On voit à l'œuvre, à cette occasion un des canaux de transmission des nouvelles militaires : « Il est venu ce soir une nouvelle de S. Antonin que Villeneuve de Rouergue auroit esté prise par Monsieur de Turenne. C'est une jolie place mais je pense qu'il en eust averty. Ce devra estre par surprise. » (Lettre de Duplessis Mornay à son épouse du 16 janvier 1588 *in* ARBALESTE C., *op. cit.*, 1868, p. 143-144).

ainsi, Turenne place des garnisons peu nombreuses à des points stratégiques rapprochés les uns des autres, le maillage étroit permettant de contrôler les routes et les cours d'eau ainsi que d'observer les mouvements de troupes[1]. L'adversaire est contraint, s'il veut prendre le contrôle de la région, à reconquérir une à une les places fortes où il est attendu de pied ferme par une troupe qui, pour être parfois réduite, n'en est pas moins déterminée. Cela lui fait perdre beaucoup de temps, et permet éventuellement d'envoyer des renforts ou de contre-attaquer. Le château, même si sa valeur défensive est sur le déclin, joue ainsi un rôle important dans une guerre de coups de main menée avec une artillerie réduite[2]. Le principal risque de cette stratégie réside dans le rançonnement du plat-pays par les capitaines[3]. En procédant ainsi, Turenne met en œuvre la stratégie employée par les Nassau aux Pays-Bas et par Lesdiguières en Dauphiné et participe donc aux mutations militaires à l'œuvre dans le dernier tiers du XVIe siècle[4]. La résistance des petites unités affamées du Mas de Verdun, de Buzet et de Lauzerte sert ici de modèle. Par ses prises de villes et de châteaux, il manifeste sa capacité à agir et à se déplacer rapidement, là où l'ennemi ne l'attend pas, l'effet de surprise et l'expérience lui permettant de prendre rapidement une place forte. En alliant vitesse et imprévisibilité, capacité à couvrir de grandes distances sur des itinéraires probablement variés et emploi de modalités diverses pour prendre les villes – escalade, siège, pétard[5] – il agit comme Lesdiguières dans le Dauphiné[6].

Castillon est un enjeu d'une autre nature et les combats y sont particulièrement âpres et cruciaux pendant les septième et huitième guerres civiles car, pour les protestants, contrôler cette ville c'est empêcher l'accès des renforts catholiques venus de Bordeaux dans le triangle aquitain. Il s'agit aussi de couper court aux prétentions bordelaises dans la région[7]. C'est pourquoi la ville est prise et reprise sans cesse en 1580, 1586 et 1587. En juillet 1586, Turenne y entre après deux mois de combats[8], ce qui lui vaut les compliments du roi de Navarre :

> « Je ne vous sçaurois dire, mon cousin, combien j'ay été aise de ce que vous avés si bien fait et conduit à Castillon ; vous avés fait un bien incomparable et y avés acquis

---

[1] BERCÉ Y.-M., *op. cit.*, 1974, p. 278.
[2] CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2004, chapitre 15 : « Le château pendant les guerres de Religion », p. 227-230.
[3] CASSAN M., *op. cit.*, 1996, p.174.
[4] GAL S., *op. cit.*, 2007.
[5] BATAILLER A., *op. cit.*, 1894, p. 43.
[6] GAL S., *op. cit.*, 2007, chapitre 3 : « Sous le soleil de Mars ».
[7] « Je m'en vins sur la Dordogne, où je voyois qu'ils jettoient leurs esseins, la ville de Bordeaux continuant à solliciter son élargissement, qu'on avoit desjà commencé par la prise de Castels, Sainte-Baseille et Montségur, n'ayant plus proche d'elle que la ville de Castillon » (DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 54).
[8] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 196.

grande réputation, tant pour le général que pour votre particulier, car ce sont des coups faits à propos et d'importance, si grands qu'ils doivent être estimés d'un chacun[1]. »

Dans certains cas, ces actions militaires spectaculaires n'ont pas pour but prioritaire de s'assurer le contrôle d'un espace mais de faire basculer au profit de Navarre et du parti protestant le rapport de force dans la perspective des négociations à venir. Ainsi les catholiques prennent La Réole le jour de l'arrivée de Catherine de Médicis en Gascogne et Guyenne pour peser sur les négociations qui vont s'ouvrir[2]. La nuit même, Navarre quitte avec Turenne et ses compagnons d'armes la réception destinée à fêter ses retrouvailles avec Marguerite pour prendre Fleurance et imposer à la reine mère la restitution de la place de sûreté[3]. La prise du château de Mirabel[4] par les troupes du vicomte de Turenne, en septembre 1578, irrite vivement Catherine de Médicis :

> « Je luy ay aussy parlé d'une aultre dépesche que j'ay ce matin receu du sr de Vezins, sénéchal de Quercy, par laquelle il a veu comme aulcuns, qui se disent de ladicte religion prétendue réformée, ont surprins par escaillade et se sont saisiz du chasteau de Mirabel près Cossade, lieu de grande conséquance, tant pour ce qu'il est fort que pour estre assiz, à ce que j'ay entendu, au plus fertile païs de ladicte province de Quercy ; et sy luy ay représenté par mesme moyen ce que j'en avois entendu, qui est que c'estoit ledict viconte De Thourenne qui l'avoit faict faire, ainsy que ceulx qui estoit dedans ledict chasteau de Mirabel avoient déclaré à ceulx de Montauban (…)[5] ».

Elle vient de rencontrer le roi de Navarre à La Réole et est venue en Guyenne et Gascogne pour réconcilier sa fille Marguerite et son gendre afin de pouvoir rétablir la paix avec les protestants[6]. La prise de Mirabel vise probablement à conférer au parti protestant une position de force en vue des négociations, en particulier à celui qui va les mener pour le compte du roi de Navarre, le vicomte de Turenne, afin d'obtenir les clauses les plus avantageuses comme en 1576. La prise de Mirabel permet par ailleurs de libérer les accès nord de Montauban. Malgré la colère de la reine, les négociations ont bien lieu et un premier accord est signé le 5 octobre, le traité de Nérac étant paraphé au terme des discussions, le 28 février 1579.

La prise de villes est tout à fait caractéristique des guerres civiles, au point que La Noue souligne l'importance de cette pratique dans ses *Discours militaires* et que les protestants

---

[1] Lettre de Navarre au vicomte de Turenne, juillet 1586, *in Mémoires du duc de Bouillon*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 225-227.
[2] La Réole est particulièrement convoitée car elle est le point de passage le plus en aval contrôlé par les protestants sur la Garonne.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 39-40
[4] Mirabel est située à une vingtaine de kilomètres au nord de Montauban.
[5] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 6, p. 46-50, lettre de Catherine de Médicis au roi Henri III du 2 octobre 1578.
[6] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, p. 288.

exigent des places de sûreté car ils savent comment une ville bien tenue peut être difficile à reprendre par l'adversaire[1]. C'est pourquoi les rebondissements de la situation militaire des différentes villes suscitent souvent de vives émotions et une grande inquiétude pour les chefs de guerre et les dirigeants, comme en témoigne en 1578 la crispation de Catherine de Médicis. Turenne, qui sait prendre les villes, est-il compétent pour les défendre ?

2. *Turenne et l'organisation de la défense sur la Dordogne (1586)*

Les dernières pages des *Mémoires* du duc de Bouillon mettent en avant un autre aspect de sa pratique militaire qui ne se limite pas aux sièges et prises de villes, ni à l'organisation du ravitaillement des secours, et s'étend au renforcement des défenses face aux troupes royales[2], ce qui atteste de sa polyvalence lors des opérations militaires et de la confiance dont il bénéficie. Il est institué lieutenant général en Gascogne par Henri de Navarre et reçoit dès la fin de l'année 1585 la charge de l'ensemble des places fortes protestantes, qu'il examine une par une en prévision de l'offensive de Mayenne[3] et Matignon[4] sur la vallée de la Dordogne :

> « Le roy de Navarre party, j'appellay à Bergerac tous les gouverneurs des places, à sçavoir : de Sainte-Foy, Chastillon, Montségur, Sainte-Baseille, Clérac, Monflanquin et Bergerac, pour apprendre l'estat de leurs places pour les fortifications, garnisons, munitions de vivres et de guerre, ensemble les volontez et délibérations des habitans, tant des villes que de la campagne, où il y en a grande nombre de la religion. Lesdits gouverneurs venus, il me sembla qu'ils me donnoient assez exacte connoissance de l'estat de leur gouvernement ; je pris résolution de les aller toutes voir, ce que je pouvois faire en peu de jours, afin qu'avec eux nous jugeassions de celles qui se pouvoient garder, ensemble de l'ordre et moyens qu'avions fait tenir[5]. »

Il décide d'abandonner Sainte-Bazeille, malgré les injonctions de Navarre, pour mieux renforcer les fortifications des autres places, et conserve une troupe de deux mille cinq cents hommes pour pouvoir intervenir. C'est peu, surtout face aux troupes de Mayenne et Matignon, mais fin 1585 – début 1586 les effectifs des troupes que peut engager Henri de Navarre ne

---

[1] CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2004, chapitre VII : « Les barons français pendant les guerres de Religion », p. 113.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 52-54.
[3] Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1554-1611), gouverneur de Bourgogne, prend la tête de la Ligue après l'assassinat du duc de Guise (CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 344-345).
[4] Jacques de Goyon de Matignon (1532-1597), comte de Thorigny, lieutenant général en Guyenne à partir de 1580 (*ibid.*, p. 342-343)
[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 52.

dépassent pas quelques milliers d'hommes[1]. Il faut du temps pour obtenir des renforts des alliés et ce n'est que l'année suivante, grâce aux accords conclus avec les cantons suisses et Guillaume-Robert de la Marck[2] qu'il va disposer d'environ 20 000 hommes supplémentaires[3]. La troupe réduite est cependant un atout pour harceler les troupes royales contraintes d'assiéger une à une des places fortifiées d'importance secondaire : il peut saisir leur ravitaillement et leur occasionner des pertes[4]. Le contrôle des châteaux permet de tenir durablement tout un espace, comme lors du siège de Castillon où le capitaine Roux fait preuve, début 1586, d'une résistance acharnée face aux troupes royales de Mayenne[5]. Le temps gagné permet à Turenne de renforcer les défenses des grandes places de Gascogne d'importance stratégique, comme Nérac[6] et Montauban :

> « Pendant que l'armée du duc du Maine séjournoit aux environs de Figeac, sans autrement l'assiéger, le roy de Navarre qui étoit à Nérac, et le sieur vicomte de Turenne étant à Montauban, ne cessoient, par lettres sur lettres, de presser que le secours d'Albigeois, Lauraguais et Foix s'acheminât vers Montauban, avec grandes prières et remontrances ; mais ce fut en vain, car personne ne bougea guères, bien que les soldats et habitans des villes eussent bonne volonté de s'y acheminer[7]. »

Turenne met donc tout en œuvre pour que la Gascogne puisse tenir tête aux deux armées royales qui sont venues pour en prendre le contrôle. Cela se fait aux dépens de la vicomté où Mayenne loge ses troupes et ne cesse de prendre villes et villages et, malgré les préparatifs, Sainte-Bazeilles[8], Castels et Montségur[9] sont prises. Pendant ce temps-là, Navarre a quitté la région pour La Rochelle où il porte la guerre. À l'échelle du royaume, la situation reste pour les années 1586 et 1587 plutôt indécise[10]. On se bat en Dauphiné, en Languedoc, Épernon est envoyé à la tête d'une armée en Provence et Joyeuse[11] intervient dans le Poitou[12]. Une

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 121.
[2] Guillaume-Robert de La Marck (1563-1587), prince souverain de Sedan et duc de Bouillon. Après son décès, Henri de La Tour épouse sa sœur Charlotte.
[3] CARPI O., *op. cit.*, 2012, p. 429.
[4] TRINQUET R., « Du nouveau dans la biographie de Montaigne », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1953, p. 9 et 11.
[5] Le capitaine Roux était catholique et combattait au service des protestants. Il fut gouverneur de Puynormand (« Un voisin et ami de Montaigne, le capitaine Roux », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 16, 1954, p. 96-107).
[6] Il en renforce la garnison (BATAILLER A., *op. cit.*, 1894, p 104).
[7] *Ibid.*, p. 103.
[8] *Ibid.*, p. 109.
[9] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 54. C'est sur la prise de Montségur que s'achèvent les *Mémoires*.
[10] Carte des opérations de la huitième guerre civile *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 326.
[11] MATTHIEU P., *op. cit.*, 1595, livre 2, .p. 27-33.
[12] Les protestants lui reprochent alors le massacre de garnisons entières à la Motte-Saint-Eloi et à Croix-Chapeau.

tentative de conciliation menée par Catherine de Médicis à Saint-Brice[1] échoue en raison de l'enlisement des troupes royales en Aquitaine[2] et de l'absence de victoire décisive, le royaume s'enfonçant donc dans une guerre civile de plus en plus longue.

Deux facettes du vicomte de Turenne en tant que chef de guerre ont été explorées : sa capacité à prendre des villes et châteaux, qui assure sa renommée, et ses talents méconnus pour en assurer la protection. Le trait saillant des descriptions du vicomte demeure néanmoins l'ampleur des troupes qu'il commande. Comment procède-t-il pour les recruter ?

3. La capacité du vicomte à lever des hommes

La capacité du vicomte de Turenne à lever des hommes pendant les guerres civiles est fréquemment soulignée, notamment par Marsollier, mais rarement expliquée. La documentation sur ce sujet est réduite et émane de regards extérieurs qui mentionnent toujours Turenne accompagné de nombreux combattants lorsqu'il arrive à des points de jonction ou participe à des revues[3]. Sa correspondance active ne garde pourtant pas trace de cette activité, ce qui empêche de dégager les mécanismes et les réseaux sollicités lors de ses fréquentes absences de la vicomté, entre 1576 et 1591, qui impliquent le recours à des intermédiaires soit dans sa maison, soit dans la noblesse seconde[4]. Ses *Mémoires*, l'œuvre de Marsollier ainsi que quelques lettres permettent néanmoins de fournir quelques éléments d'explication concernant cette activité.

Henri de La Tour est alors vicomte de Turenne, ce qui lui permet de recruter des troupes dans ses propres terres avant de les conduire au combat, comme en 1575 quand il se rend à Montauban après avoir levé 2 000 hommes de pied et 600 chevaux. Marsollier souligne l'ampleur du réservoir de soldats dont il dispose, même s'il préfère la qualité au nombre :

---

[1] De décembre 1586 à mars 1587, Catherine Médicis rencontre le roi de Navarre au château de Saint-Brice près de Cognac. Les négociations qui ont pour but de le ramener à la cour échouent (MATTHIEU P., *op. cit.*, 1595, livre 2, p. 44-53).

[2] TRINQUET R., « Du nouveau dans la Biographie de Montaigne (II) », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1954, p. 6-8.

[3] Le roi de Navarre annonce à Vivans que Turenne vient le rejoindre avec des troupes (*Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 3, p. 105, lettre du 16 décembre 1589) et à Matignon que le vicomte arrive avec des troupes en Poitou (*ibid.*, t. 3, p. 224, lettre du 20 juillet 1590).

[4] Voir *supra*, chapitre 4.

« Il eût pu en avoir davantage mais il commença dès lors à préférer un moindre nombre de Troupes aguerries, à un plus grand nombre de gens mal disciplinez, & qui n'avoient jamais vû l'Ennemi[1]. »

Cette exigence de qualité s'inscrit dans la continuité de la tradition familiale et les recrutements menés par Anne IV de La Tour un siècle plus tôt[2]. La noblesse du Limousin et du Périgord est marquée par un haut niveau de militarisation pendant les guerres de religion avec un tiers des nobles mobilisés[3], ce qui explique en partie les effectifs mentionnés. Turenne met à profit ses séjours dans la vicomté pour lever des troupes :

« M. de Turenne s'en va chés lui, s'achever de guerir ; et cependant, preparer les hommes a nous aider a soustenir les efforts du printemps, que j'estime toutesfois que ce solstice d'hiver aura bien affoibli[4]. »

Il en est de même après Coutras :

« Le Vicomte de son côté fut contraint de se retirer dans ses Terres pour penser à sa guérison : la blessure qu'il avoit reçue à l'attaque du Fort Nicole, s'étoit rouverte avec des accidens si fâcheux qu'on désespéra long-temps de sa vie. Il ne laissa pas de donner ses soins à la levée des Troupes de Guyenne & des Provinces voisines. Ce grand Homme ne pouvant être sans action, même dans un état ou tout autre n'eut été occupé que de sa santé[5]. »

Il ne recourt alors probablement pas à d'autres intermédiaires que ses propres valets et messagers qui parcourent la vicomté pour transmettre ses messages et recruter des hommes. C'est parce qu'il est vicomte de Turenne qu'il peut alors lever des troupes[6], comme lors de l'expédition aux Pays-Bas, en 1581[7], qui met en relief son autonomie en ce domaine car il ne dispose ni de l'appui du roi de Navarre, ni de l'assemblée générale du parti protestant :

« Cependant, comme il n'avoit promis au Duc d'Anjou que de le servir de sa personne en qualité de Volontaire, il ne se mit pas en peine de lui conduire des Troupes. Il lui mena seulement cinquante gentilshommes des meilleures maisons d'Auvergne, du Limosin & du Périgord. Cette jeune noblesse ne se contenta pas de le reconnoitre pour

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 56.
[2] BALUZE É., *op. cit.*, 1708, p. 736-737.
[3] CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2004, chapitre VII : « Les barons français pendant les guerres de Religion », p. 108-111.
[4] Lettre de Duplessis à des Réaux du 30 décembre 1588 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 1, p. 880-882).
[5] *Ibid.*, p. 143.
[6] Turenne est personnellement favorable à cette intervention qui permet l'internationalisation du conflit (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 39-41).
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 46-47.

Chef & de marcher sous ses ordres. Elle ne fit pas même de difficulté de prendre ses livrées (…)[1]. »

Ces différents exemples sont la partie visible des mécanismes de clientèle probablement à l'œuvre depuis longtemps, même s'ils ne laissent pas de traces. Depuis plusieurs siècles les La Tour d'Auvergne sont apparentés aux plus grandes familles d'Auvergne et du Limousin, depuis plus d'un siècle ils sont vicomtes de Turenne et leur rapprochement avec la couronne de France s'explique en partie par leur capacité à lever des troupes[2]. Le gouverneur de la vicomté et ceux des différentes villes qui s'y trouvent servent probablement de relais pour recruter les hommes dont le vicomte a besoin. Solidarités et fidélités lignagères lui permettent aussi de lever davantage encore de soldats. La comparaison avec les Noailles permet de mieux appréhender les mécanismes à l'œuvre. Lorsqu'ils ont besoin d'hommes, ils imposent, de manière plus ou moins négociée, le défraiement des troupes, présenté comme un équivalent du droit de guet, aux communautés villageoises, ce qui permet de supporter les frais. De tels procédés accélèrent le processus de militarisation du Limousin et de la vicomté pendant les guerres civiles[3].

D'autre part, ses lieutenances générales lui confèrent, à partir de 1575, une légitimité dans des espaces où il n'a pas de possession et ne dispose à l'origine d'aucun appui. À partir de 1576, il rassemble 3000 hommes et les conduit avec 400 gentilshommes des plus grandes maisons de la Guyenne, du Limousin, de la Marche, de l'Auvergne auprès du duc d'Alençon à Moulins[4]. À son arrivée, le frère du roi « trouva que les Troupes que le Vicomte de Turenne lui avoient amenées étoient les plus belles & les mieux équipées[5] ». En 1585, les combats reprennent avec le déclenchement de la huitième guerre civile. Le roi de Navarre sait que Mayenne et Matignon doivent venir prochainement l'attaquer sur son propre terrain, et met tout en œuvre pour faciliter l'action du vicomte :

« A MONSR DE LA BOURLIE

Monsr de la Bourlie, Envoyant mon cousin, monsr le vicomte de Turenne, par delà pour y assembler mes serviteurs, je vous ay voulu faire ce mot pour vous prier vous trouver au lieu qu'il vous mandera et au temps que vous sçaurez. Il vous dira aussi comme j'espere vous voir en bref, et donner tel acheminement à mes affaires, que je

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 106.
[2] Voir *supra*, chapitre 1.
[3] CASSAN M., « Seigneurs et communautés villageoises au temps des guerres de Religion », *Revue historique*, t. 303, Avril / Juin 2001, p. 442-445.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 63.
[5] *Ibid.*, p. 69.

m'asseure y voir en brief l'issue, avec autant d'utilité et de contentement que sçaurions désirer ; à quoy participeront tous les gens d'honneur qui m'assistent en si juste cause. L'asseurance que j'ay que ferés ce que vous dira mon dict cousin, comme de rechef je vous en prie, me fera, après vous avoir asseuré de mon amitié, prier Dieu, Monsr de la Bourlie, qu'il vous en ait sa saincte garde.

Vostre bien affectionné,

HENRY.

De Mont de Marsan ce Xe octobre 1585[1]. »

Turenne arrive alors à lever 6000 hommes et 600 chevaux[2], ce qui témoigne d'une organisation bien rodée au bout d'une décennie de guerres civiles. En 1587, il demande des hommes aux consuls de Saint-Antonin, à condition qu'ils n'en aient pas déjà fourni à son oncle Montmorency[3]. Douze ans d'exercice de la lieutenance générale lui ont permis d'asseoir son autorité à leur encontre et lui ont appris à tenir davantage compte de leurs contraintes. S'il demeure cependant difficile de faire émerger les modalités de recrutement, est-il possible de déterminer ce qui fonde sa crédibilité pendant cette période ? Le premier facteur réside dans ses qualités personnelles :

« Mais il est vrai aussi qu'on ne pourroit sans injustice, lui refuser les louanges que méritoient, la diligence, la bravoure, & la prudence qu'il fit paroître dans cette occasion. Il commença à y acquérir cette haute réputation, qui le rendit enfin le plus considérable du Parti Calviniste, après les Princes du Sang[4]. »

Son souci d'assurer le ravitaillement de ses hommes, à une époque où les capitaines ont tendance à conserver pour eux l'essentiel de la solde de leur compagnie et à se soucier assez peu des besoins de leurs soldats[5], joue en sa faveur. La solde est, pendant les guerres civiles, la dépense militaire la plus importante, bien avant l'artillerie, ce qui traduit la militarisation de la société par le recrutement d'hommes[6]. En 1586, il demande de fournir cent barriques de vin pour l'entretien des gentilshommes devant se réunir à Sainte-Foy afin de secourir sous ses ordres

---

[1] Lettre de Navarre à La Bourlie datée de Mont-de-Marsan le 10 octobre 1585 (*Lettres missives d'Henri IV*, t. 2, p. 136).
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 121.
[3] Archives municipales de Saint-Antonin, EE 16, lettre de Turenne aux consuls de Saint-Antonin datée de Ver le 16 novembre 1587.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 58.
[5] Tout chef de guerre qui perd la solde ou le ravitaillement est contraint de licencier ses troupes tôt ou tard (BERCÉ Y.-M., *op. cit.*, 1974, p. 279).
[6] SOURIAC P.-J., « Comprendre une société confrontée à la guerre civile : le Midi toulousain entre 1562 et 1596 », *Histoire, économie et société*, 2004, p. 261-272.

ceux de Castillon, ville reprise par les catholiques[1]. Se battre pour le vicomte de Turenne, c'est aussi une garantie de butin[2]. Ainsi en novembre 1585 il rentre dans Tulle[3] :

> « En ce mois, vindrent nouvelles que Henri de La Tour, vicomte de Turenne, ayant assemblé, longtemps auparavant, 5 ou 6 000 hommes de pied et 5 ou 600 chevaux, tenoit la campagne, et prins Thule en plein jour avec 6 pétards. La ville lui donna 35 000 écus[4], moyennant ce, ne fut pillée ni rançonnée[5]. »

Le montant de la somme effectivement versée est discuté et évalué à la baisse – 20 000 écus – mais son impact est important puisqu'Henri III doit accepter une baisse des tailles l'année suivante[6]. Le succès du vicomte s'explique-t-il par une trahison interne ou par son ambition effrénée ? Le mauvais état des remparts et l'absence de milice font de Tulle une proie facile et expliquent la rapide capitulation des autorités municipales[7]. Ses victoires lui permettent aussi de recruter des troupes supplémentaires en cours de route[8] lors de son intervention par-delà la Loire vers la Flèche en 1586[9]. Les atouts du vicomte et ses succès sont donc nombreux, mais quelles sont les limites de sa capacité à lever des hommes ? Le caractère personnel des recrutements explique le départ des troupes dès qu'il a un problème de santé dans les années 1570[10] et en 1587 lors de l'une de ses plus graves blessures :

> « Mais comme il attaquoit le Fort-Nicole près d'Aiguillon, & qu'il visitoit des gardes avancées, il reçut un coup d'Arquebuze à la cuisse, dont il fut long-temps à guerir, & dont il fut incommodé pendant plusieurs années. Dès que les Troupes ne le virent plus à leur tête, elles se dissipèrent & il ne se trouva personne qui eût assez d'autorité pour les rallier. C'est ce qui fait voir que la réputation d'un chef contribue plus que toute autre chose à assembler des Troupes, & à les retenir sous leurs Enseignes[11]. »

On assiste ainsi à une véritable débandade. Pourtant, à Fort-Nicole, il s'agit d'un type de combat auquel le vicomte de Turenne et ses troupes sont habitués : la prise d'un château. Comment se comporte-t-il pendant la première grande bataille rangée de la période, Coutras ?

---

[1] Lettre de Turenne aux consuls de Bergerac datée du 11 août 1586 (*Jurades de Bergerac tirées des registres de l'hôtel de ville*, s.l., édition G. Charrier, 1894, t. IV, p. 137).
[2] Henri Zuber évalue à 80% la part de la rançon de Tulle reversée aux capitaines (*op. cit.*, t. 1, p. 50-51).
[3] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, note p. 186.
[4] Cette somme est estimée à 10 000 écus par ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 51.
[5] BATAILLER A., *op. cit.*, 1894, p. 43.
[6] CASSAN M., « État, seigneurs et communautés urbaines en Limousin au XVIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 39, 1992, p. 299.
[7] CASSAN M., *op. cit.*, 1996, p.174-179.
[8] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 59.
[9] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 380. Turenne prend le bagage de l'armée de Mercœur et ramène de nouveaux volontaires pour le roi de Navarre (trois cents gentilshommes et mille arquebusiers).
[10] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 58.
[11] *Ibid.*, p. 131.

4. *Une action controversée à Coutras*

L'objet ici n'est pas de revenir sur le déroulement de la première grande victoire d'Henri de Navarre[1] qui est bien connu[2] mais d'apprécier le rôle de Turenne pendant et juste après le combat. Il est alors colonel général de l'infanterie[3], ce qui constitue un premier sommet de sa carrière militaire, et est placé dans l'aile droite avec le prince de Condé[4]. Son escadron est enfoncé par M. de Montigny[5] dès le début des combats puis il se retrouve dans la mêlée une fois les cavaliers de l'armée royale à terre, aux côtés de Condé et de Navarre[6]. Lors du conseil qui suit l'issue de la bataille, il est décidé que Condé va réorganiser les forces en Gascogne et que Turenne va tenir le Périgord[7].

Ces faits ont suscité des interprétations divergentes qui en brouillent la compréhension. Turenne aurait-il « perdu la partie s'il n'avait pas pu compter sur l'habile et brillante intervention du Béarnais[8] » ou fut-il « un de ceux qui contribuèrent le plus à la victoire[9] » ? Est-il responsable de la dispersion des troupes du roi de Navarre après la victoire par crainte « qu'il ne devînt trop puissant[10] » ?

Pour comprendre ces interprétations contradictoires, il faut remonter aux sources sur lesquelles elles s'appuient. Henri de La Tour n'a laissé aucun récit de la bataille, ses *Mémoires* s'arrêtant un an plus tôt en pleine année 1586 et sa correspondance n'y faisant référence qu'une fois[11]. L'appréciation de son action repose donc sur deux récits de ses contemporains, le « Mémoire envoies en divers lieux de ce qui se passa depuis le 24 aoust, que le Roi de Navarre sortit de La Rochelle, jusques a la Bataille de Coutras, du 20 octobre 1587[12] » rédigé par Duplessis-Mornay, et les *Œconomies royales* de Sully[13].

Le premier récit est rédigé juste après la bataille par Duplessis-Mornay afin d'exalter le roi de Navarre par ce fait d'armes inattendu qui nourrit sa propagande[14]. Les erreurs des chefs protestants sont minimisées et leur bravoure mise en avant. Turenne tient donc bon dans la

---

[1] MATTHIEU P., *op. cit.*, 1595, livre 2, p. 94-98.
[2] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 382-388, ; JOUANNA A. et alii, *op. cit.*, 1998, p. 323-324 et 696-697 ; CUIGNET J.-C., « Bataille de Coutras », *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Éditions Grancher, 2007, p. 63.
[3] DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 1, p. 754 et suivantes.
[4] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 384.
[5] François de la Grange, seigneur de Montigny (1554-1617), gouverneur de Paris et de Metz, promu maréchal en 1615 (CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 361-362).
[6] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 386.
[7] *Ibid.*, p. 388.
[8] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, p. VIII.
[9] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Petitot, 1823, p. 14.
[10] *Ibid.*, p. 14.
[11] Le 21 octobre 1587, il annonce à Grateins la victoire (British Library, Cotton Coll., B VI).
[12] DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 1, p. 754 et suivantes.
[13] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, chapitres XXIII et XXIV, p. 60-65.
[14] POTON D., *Duplessis-Mornay, le pape des Huguenots*, Paris, Perrin, 2006, chapitre 4.

bataille au cours de laquelle les « chevaux legers furent un peu ébranlés, mais très bien soustenus de M. de Turenne » qui participe à la mêlée :

> « En ce combat tous les chefs vinrent aux mains, le Roi de Navarre jusques a en colleter dedans la presse, & plusieurs coups de lances dans ses armes ; Monseigneur le Prince, un cheval tué & lui porté par terre & relevé ; Monseigneur le Comte de Soissons sembloit n'avoir jamais fait autre chose ; M. de Turenne un cheval tué &c. Toutes les parties de l'armée y combatirent, & toutes firent leur part de la victoire, qui fut poursuivie fort chaudement, & sans s'amuser au butin, jusques à la Roche Alaiz[1]. »

Dans cette version, Turenne est l'un des principaux acteurs de la victoire, ce qui justifie le propos de l'éditeur Petitot. À la fin du récit, Duplessis-Mornay explique la dispersion des troupes par le bilan humain de la bataille, le délai décidé pour rejoindre l'armée étrangère de Dohna[2] et la nécessité de s'accorder un repos. L'intervention de Turenne en Dordogne sert alors à occuper les troupes avant de repartir.

Le second récit est largement postérieur puisque rédigé après 1611. Sully est particulièrement hostile au duc de Bouillon dans son œuvre et l'évocation de Coutras ne fait pas exception. Turenne n'est pas mentionné pendant la bataille et n'apparaît qu'après, lors du conseil qui s'ensuit. Il est probable qu'à ce moment-là, le vicomte propose avec d'autres d'octroyer un repos aux soldats avant de rejoindre l'armée étrangère de Dohna[3]. D'après Sully, la victoire réveille les appétits du prince de Condé, du comte de Soissons[4] et de Turenne :

> « Monsieur de Thurenne, de son costé, qui ne manquoit de vanité ny d'ambition, et qui couvoit tousjours en son cœur le dessein qu'il fit depuis tout ouvertement esclatter en l'assemblée de La Rochelle, qui estoit de pouvoir estre esleu chef absolu en quelques provinces, et sur une dissipation d'Estat que chacun croyoit estre fort prochaine, se cantonner en icelles, sur ces mesmes esperances de prendre toutes les places de Lymosin et Perigord, des environs de ses maisons ; fit toutes sortes de menées et de belles ouvertures (comme son esprit excellent en telles propositions) pour separer des trouppes et en former un camp avec l'artillerie, comme il en vint à bout, sans que rien neantmoins

---

[1] DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 1, p. 763.

[2] Fabien, bourgrave de Dohna (1550-1622), au service du comte palatin Jean Casimir qui lui confie le commandement des secours en France en 1587 (*Dictionnaire historique, critique et bibliographique*, Paris, Ménard et Desenne, 1822, t. 9, p. 67).

[3] Ces troupes sont âprement négociées lors d'une ambassade de Ségur en janvier 1587 et rassemblées par Jean Casimir. Il s'agit d'une armée confédérée de troupes venues du Palatinat et de la principauté de Sedan. Elles sont commandées par Jean de Dohna et par Guillaume-Robert de la Marck, duc de Bouillon. Elles sont mises en déroute avant leur jonction avec les troupes du roi de Navarre.

[4] Charles de Bourbon, comte de Soissons (1556-1612), catholique, il s'illustre aux côtés du roi de Navarre à Coutras (CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 466).

de tout ce qu'il entreprit eut aucun succez, voire fut mal mené devant Sarlat, qui n'est qu'une fort foible ville, et contraint d'en lever[1]. »

Pour Sully, Henri de La Tour aurait donc fait preuve dès Coutras d'une malice diabolique visant à desservir le roi de Navarre et à tirer profit de la cause protestante mais elle est sujette à caution en raison de son absence lors de la bataille[2]. Quant à la version de Duplessis-Mornay, qui fait de Turenne un héros, sa rédaction à des fins de propagande la rend peu crédible. Elle est pourtant reprise par Marsollier, dans sa biographie d'Henri de La Tour, qui minimise les erreurs éventuelles de Turenne et exalte ses faits d'armes[3] comme lors de la charge de Montigny sur les troupes de Turenne :

« Ce choc fut si furieux, qu'il n'y eut d'abord que Turenne, Choupes, un Gentilhomme, la Trimouille & Arambure qui demeurassent fermes. Mais leurs chevaux aïant été tuez, tout ce que le Vicomte de Turenne put faire, fut de gagner le troisième escadron du Prince de Condé. Il y combatit avec une valeur qui fut également admirée des siens & de ses Ennemis[4]. »

Quant à la victoire, elle est due, selon lui, à Turenne :

« La Cavalerie du Roy de Navarre, soutenue de plusieurs files d'Infanterie que le Vicomte de Turenne avec sa prévoïance ordinaire avoit mêlées parmi les Escadrons (ce qui ne contribua pas peu au gain de la bataille).[5] »

Les intentions de Marsollier, qui désire honorer les La Tour d'Auvergne à travers sa biographie du duc de Bouillon, expliquent le caractère épique du récit ainsi que sa réfutation de la thèse de Sully selon laquelle Turenne aurait détourné un tiers des troupes du roi de Navarre pour mener une opération sur Sarlat par intérêt personnel. Le but aurait été d'assurer la sécurité de la région et l'arrivée tardive à Sarlat, le 25 novembre, se justifie par de mauvaises conditions météorologiques qui rendent le transport de l'artillerie laborieux. Ce délai permet à la Mothe-Fénelon d'entrer dans la ville avec des troupes catholiques. Finalement, le siège est levé parce que le prince de Condé a besoin des troupes de Turenne[6].

---

[1] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 64.
[2] « N'ayant point esté à la bataille de Coutras, et ne sachant ce qui en empescha le fruit, il en suppose des causes à sa fantaisie telles qu'il luy plaist ; et se hettre à blasmer M. de Büillon et de la Trimoille, auxquels il a voulu beacoup de mal, comme à tous ceux qui le surpassoyent en naissance, en vertu et en courage. » (Note de l'éditeur de SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 2, p. 6).
[3] Dans la marge, Marsollier précise, comme il le fait de manière systématique, ses sources, ici Duplessis-Mornay et Agrippa d'Aubigné.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 134.
[5] *Ibid.*, p. 134.
[6] *Ibid.*, p. 136-138.

La question de l'interprétation de l'action du vicomte de Turenne à Coutras reste donc entière si l'on s'en tient à ces deux récits et à ceux qui en découlent, ce qui implique un décalage de point de vue : comment le roi de Navarre et ses lieutenants ont-ils perçu cette victoire ? « En fait, la victoire a étonné en premier le vainqueur, et il ne sait qu'en faire. La profusion des mémoires justificatifs issus de son entourage exprime bien le malaise. On fuyait, et on se trouve victorieux. Selon un récit de la bataille commandé par Henri à Mornay et daté du 20 octobre même – mais peut-être antidaté – le Conseil aussitôt réuni aurait estimé qu'après avoir fourni cet effort il n'était pas possible de poursuivre la route, qu'on devait prendre quelque respiration et consacrer ce répit à réorganiser les forces en Gascogne avec l'aide de Condé et de Montmorency. Turenne, lui, tiendrait les positions en Périgord et on le rejoindrait passé un mois pour aller au-devant de l'armée étrangère[1]. »

Le facteur clé, c'est donc le caractère inattendu et l'ampleur de la victoire. C'est la première grande bataille rangée du roi de Navarre ; elle n'a été ni prévue, ni souhaitée, mais remportée. La décision qu'il prend de ne pas poursuivre l'avantage s'explique en partie par des données objectives. En effet, le bilan est lourd dans les rangs protestants, la noblesse poitevine venue aider Navarre se prépare à partir et les tensions avec le prince de Condé se ravivent. Il n'a donc pas les moyens d'exploiter sa victoire, sauf sur le terrain de la propagande en la publiant. Sa réaction découle aussi de ses traits de caractère, « sa sensibilité, son relativisme, ses accès de mélancolie et de scepticisme, son appréhension directe des réalités » mais également « modération, tolérance, économie des vies humaines, un certain détachement aussi devant l'événement[2]. »

Ce décalage de point de vue offre donc des éléments précieux sur la bataille et ses suites. Assurément l'escadron de Turenne est bousculé mais, jusqu'au bout de la bataille, il se bat. Quant à la décision prise en Conseil, elle incombe aux deux personnages les plus puissants du parti protestant, le roi de Navarre et le prince de Condé. Ce sont bien eux qui décident de ne pas marcher sur Paris ni de rejoindre immédiatement les troupes de Dohna[3]. Jamais Turenne ne serait parti avec des troupes sans leur accord et son intervention en Périgord n'a pas pour but de satisfaire ses intérêts, mais de contrôler la région pour le compte du parti. L'offensive des troupes royales a été violente dans la vicomté et le Périgord, ce qui impose, après la victoire, une reprise en main du pays qui contribue aux levées d'impôts et de troupes. On peut donc douter de sa malice qui exonère Henri de Navarre de son indécision à un moment clé et de ses retrouvailles avec la belle Corisande[4] en Béarn, ce qui provoque le mécontentement de

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 388.
[2] *Ibid.*, p. 10-11.
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 58.
[4] Diane d'Andoins (1554-1621), comtesse de Guiche, maîtresse d'Henri de Navarre entre 1582 à 1591.

nombreux protestants[1]. Elle vient aussi introduire insidieusement l'idée que le vicomte de Turenne a toujours desservi le roi de Navarre.

La controverse sur l'action de Turenne pendant la bataille de Coutras ne remet pas en cause un point essentiel, sa renommée militaire, qui justifie aussi bien l'exaltation de ses faits et gestes que les critiques les plus vives. Tous les éléments rassemblés convergent dans la reconnaissance de ses qualités de chef de guerre aussi bien pour le recrutement des hommes, la préparation des opérations, le ravitaillement, la défense que l'attaque. Son seul point faible, qui peut nuire à son action, ne réside pas dans son talent ni dans ses conceptions militaires, mais dans sa santé, surexposée pendant toute la période. Il est à plusieurs reprises malade, blessé ou convalescent. Dans quelle mesure les sources permettent-elles de procéder à l'étude de son état de santé et de ses enjeux ?

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 388-391.

III. Corps souffrant et construction de la grandeur sociale

Les études biographiques pour le XVIe siècle consacrent une faible importance au corps de l'individu étudié alors qu'une indéniable fascination nourrit de nombreuses recherches sur la médecine et ses renouvellements théoriques et pratiques, d'Ambroise Paré à la ligature des artères[1] en passant par la réflexion des humanistes sur l'erreur médicale[2]. Les biographes relèvent les blessures les plus célèbres comme la balafre du duc de Guise ou l'arquebusade contre Coligny du 22 août 1572. Il en va de même des maladies ou complications médicales, comme l'éclampsie qui emporte Gabrielle d'Estrées. À lire la plupart desdites études, on a affaire à des individus bien portants dont la santé n'est pas examinée en tant que telle, les fièvres étant au mieux simplement mentionnées lorsqu'elles ont des conséquences historiques importantes car elles privent le personnage considéré de toute capacité d'action – comme la santé fragile de François II – ou précipitent les menées des factions lorsque la maladie du roi laisse présager sa mort prochaine – comme au printemps 1574 pour Charles IX. Cependant la maladie du prince ou sa bonne santé ne constituent que l'arrière-plan de sa vie et ne sont pas observées en détail. Il faut attendre Louis XIII et le journal de Jean Héroard, pour que la santé d'un homme moderne soit examinée en tant que telle et permette de faire le lien entre le corps souffrant du jeune prince, atteint par la maladie de Crohn, et l'irrégularité de son tempérament que tous ses contemporains ont relevée[3]. Le caractère désincarné des études biographiques peut s'expliquer par un problème de sources – la correspondance lorsqu'elle est conservée et les mémoires ne sont pas nécessairement prolixes – mais relève aussi d'un problème d'approche. Pour les rois et les princes, la démarche est très souvent d'abord politique, c'est le cas pour Mercoeur[4], Henri III[5] et Henri IV[6], et s'attarde aux représentations littéraires ou artistiques dont ils sont l'objet ou à leurs enjeux politiques. Pour les chefs de guerre, comme Damville[7] ou Lesdiguières[8], l'intérêt porte sur leur mode opératoire, sur les réseaux sur lesquels ils s'appuient et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour contrôler un territoire, sur leurs conceptions politiques et stratégiques et les choix qui en découlent. En dehors des brèves mentions de quelques indispositions, aucun chapitre n'est consacré à leur santé. Pourtant, avant d'être des acteurs de leurs temps, ces hommes étaient dotés d'un corps et les moments de faiblesse physique remettent en cause la continuité de leurs campagnes militaires.

---

[1] POIRIER J.-P. , *Ambroise Paré : un urgentiste au XVIe siècle*, Paris, Pygmalion, 2005.
[2] Colloque « La faillibilité et la culture de l'erreur dans la médecine. Aspects historiques, épistémologiques et éthiques », Université Paris Est Créteil Val de Marne, 21-22 mars 2013.
[3] PETITFILS J.-C., *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.
[4] BURON E. et MÉNIEL B. (dir.), *Le duc de Mercoeur, les armes et les lettres (1558-1602)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
[5] SOLNON J.-F., *Henri III*, Paris, Perrin, 2007.
[6] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982.
[7] TIEVANT C., *op. cit.*, 1993.
[8] GAL S., *op. cit.*, 2007.

En ce qui concerne Henri de La Tour, l'étude de sa correspondance, de celle de ses contemporains, de ses *Mémoires*, et de la biographie de Marsollier permet de relever 32 mentions de son état de santé pour la période 1573-1591 sur 178 occurrences (pour la période 1574-1623), soit 17% du total. Même s'il faut prendre avec la plus grande prudence les données statistiques issues d'un corpus difficile à établir en raison de l'éclatement des sources, il ressort du relevé de chacune des informations médicales que son corps est fréquemment mis à l'épreuve au cours de cette période, ce qui se traduit entre autres par de longues convalescences. Avant 1573 il n'est jamais question dans les mêmes sources d'aucun souci de santé le concernant. Ces informations autorisent à dresser une sorte de journal de sa santé[1]. La méthode contribue cependant à donner en apparence beaucoup d'importance aux blessures ayant eu un grand retentissement, comme le duel avec Duras en 1578. Elle permet néanmoins d'inscrire dans la durée les informations médicales car, avec 32 occurrences réparties sur 18 années, on peut connaître la date de la blessure, de sa guérison, des éventuelles complications et mesurer la durée de l'indisponibilité du vicomte. En quoi son état de santé permet-il d'appréhender concrètement ses nouvelles conditions de vie et de déterminer l'ampleur des risques auxquels il s'expose au combat ou dans le duel ? En quoi ses blessures sont-elles révélatrices des conceptions de l'honneur nobiliaire ? En quoi l'attention portée par ses contemporains à ses blessures reflète-t-elle sa notoriété croissante ?

1. Exposition à l'âpreté des conditions naturelles

Dans ses *Mémoires*, Henri de La Tour, contrairement à Agrippa d'Aubigné ou De Thou, ne mentionne aucun problème de santé pour son enfance et son adolescence[2]. Il faut attendre son départ à La Rochelle en 1573 pour qu'il soit indisposé pour la première fois par une forte fièvre puis par d'autres en 1574 et 1575, parfois d'une extrême violence :

> « Je continuay à faire la guerre le pays de Quercy jusques à ce que je tombay malade, sur la fin de l'esté, d'une fièvre continue qui me dura bien seize jours ; je fus en grand danger, que je reconnoissois bien, et estois attiré à penser sérieusement à mon âme en l'autre vie . […] La fièvre commença à me laisser, et tost après je fus bien guery, ainsi que mon naturel y a tousjours esté porté, d'avoir esté bientost abbatu et bientost remis[3]. »

L'apparition de ces fièvres est probablement une conséquence sur son corps de l'évolution brutale de son mode de vie. Jusqu'alors, il avait été pendant de longues années un

[1] Annexe 4 : blessures et maladies d'Henri de La Tour de 1573 à 1591.
[2] Voir *supra*, chapitre 2.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 26.

courtisan à l'abri de tous les aléas climatiques et logeait dans les résidences royales de l'Île-de-France ou dans les hôtels particuliers de ses cousins Montmorency. Il a toujours disposé à son service d'une nombreuse maison dont le principal souci est, du gouverneur aux domestiques, de s'assurer de son confort et de sa capacité à tenir son rang à la cour. Dans la mesure où il se déplace par ailleurs assez peu, son corps n'est pas exposé aux aléas des voyages que sont l'inconfort, la pluie, le vent, la neige ou le soleil brûlant, à la notable exception de sa participation aux chasses royales. À partir du siège de La Rochelle la situation est complètement différente, même si son rang et sa proximité avec François de Valois lui assurent de bonnes conditions de logement dans le camp royal. Pourtant, une grande partie des troupes est décimée par les maladies et les combats et les effectifs passent en trois mois de 28 000 à 7 500 hommes, la dysenterie y étant pour beaucoup[1]. Henri de La Tour, très occupé par son désir de gloire puis par la genèse du mouvement des Malcontents, n'est pas tombé malade mais son corps a sans doute été mis à l'épreuve par un environnement sanitaire aussi défavorable dans un milieu constitué par des marais – qu'il n'a jamais fréquentés auparavant – et des conditions climatiques difficiles. On comprend dans ces conditions que les assiégeants aient accepté de partir rapidement dès la fin des hostilités.

À partir de 1574, son corps est exposé aux fatigues des longues chevauchées qui le conduisent d'Île-de-France en Auvergne puis dans la vicomté de Turenne et lui permettent une grande mobilité dans le triangle aquitain. Comme à La Rochelle, il passe beaucoup plus de temps en plein air que lorsqu'il résidait à la cour. C'est dans ces conditions que les fièvres deviennent à la fois plus fréquentes et plus violentes et que pour la première fois il craint pour sa vie au point de s'interroger sur son salut. L'étude de sa santé renvoie donc à la problématique de sa conversion[2] et permet aussi de mieux appréhender les conditions de sa détention en 1581-1584 car, s'il en profite pour consolider sa formation humaniste, il souffre de conditions de vie difficiles, d'autant qu'il est détenu plus de deux ans. Il commande à Guichard et Batut[3] des vêtements chauds pour faire face au froid hivernal et à l'humidité, mais tombe malade à plusieurs reprises, le symptôme le plus courant étant des fièvres qui nécessitent au moins une fois l'intervention d'un médecin. Sa captivité, malgré l'absence d'activité militaire et une mobilité réduite au minimum, est donc aussi marquée par la maladie.

Henri de La Tour mentionne ses maladies dans ses *Mémoires* et souligne la force de sa santé qui se traduit par une guérison rapide en 1575. C'est un atout majeur pour un chef de guerre dont la mobilité est cruciale[4]. Être un chef de guerre et remplir ses devoirs de

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 154.
[2] Voir *supra*, chapitre 4.
[3] Archives nationales, R^2 54.
[4] GAL S., *Lesdiguières, prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, chapitre 6 : « Un homme à cheval ».

gentilhomme au XVIe siècle en payant l'impôt du sang implique donc d'avoir une santé de fer car, en raison de la rudesse des combats et de l'âpreté des conditions naturelles, les combattants les plus faibles sont éliminés rapidement et ne peuvent prétendre à la gloire qu'apporte la victoire.

2. *Être un noble au XVIe siècle : payer l'impôt du sang*

À partir de 1577, les fièvres et maladies se font plus rares jusqu'en 1582-1583 et 1589, alors que les blessures reçues au combat deviennent majoritaires en 1577, 1580, 1587, et en 1589 avec l'extraction d'une balle[1]. Ces blessures graves nécessitent des soins médicaux et une convalescence et laissent craindre le pire pour ses jours. Il a probablement reçu d'autres blessures encore, mais plus légères, en raison de ses incessants combats. On peut douter qu'un homme réputé pour ses prises de villes et de châteaux s'en soit presque systématiquement sorti indemne. À plusieurs reprises, ses *Mémoires* nous renseignent sur les soins reçus comme en 1577 et donc sur les pratiques médicales en vigueur. Il est grièvement blessé à la gorge et se croit condamné à mort au point qu'il « s'enqui[t] plus d'un ministre que d'un chirurgien : ne trouvant ny l'un ny l'autre », mais des soins lui sont apportés :

> « Soudain le roy de Navarre, qui avoit esté averty, m'envoye ses médecins et chirurgiens, qui, après m'avoir pansé, furent d'avis de me mener à Badefort, suivant la prière qu'en faisoit M. de Saint-Helmes à qui estoit la maison ; là, ils me jugèrent en grand danger, estimans que quantité de sang m'estoit tombé sur le diafragme, qui me causoit une extrême douleur au costé, et que se faisant un sac qui ne pouvoir s'évacuer, me continueroit la fièvre qui m'emporteroit.
>
> Cela leur pensa me faire une ouverture au costé. Voyans ceste opération très-douteuse, ils usèrent de saignées aux bras et aux pieds, de ligatures et ventouses, si bien qu'après quelques jours ma playe se consolida, ayant tousjours une fièvre lente, amaigrissant et ma douleur de costé me continuant.
>
> […] Continant à estre mal, je m'en vins à Turenne. Après avoir eu l'avis des médecins et chirurgiens, M. Joubert me dit à part que, si je le voulois croire, je prendrois de l'eau qu'on appelle d'arquebusade, où il entre des escrevisses : ce que je fis par quinze jours, avec tant de profit, que je crachay tout le sang pourry qui m'estoit demeuré dans le corps, et depuis je ne m'en suis pas senty[2]. »

---

[1] Annexe 4 : blessures et maladies d'Henri de La Tour de 1573 à 1591.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 36-37.

Cette blessure à la gorge est grave et explique les importantes pertes de sang qui inquiètent beaucoup les médecins. Plus encore, il avale son sang et souffre probablement d'une hémorragie interne, le sang se concentrant dans le ventre, le défi consistant à le drainer en un temps où les principes de la circulation sanguine ne sont pas encore connus. Le récit rapporté dans les *Mémoires* fait état de la coexistence entre des pratiques médicales ou connaissances développées au XVIe siècle et de pratiques plus anciennes. Ainsi les premières descriptions de ruptures du diaphragme ont été faites par Sennertus en 1541 et Ambroise Paré en 1579[1]. C'est à ce dernier qu'on doit l'incitation à la ligature systématique des artères en cas d'hémorragie, pratiquée ici sur le corps d'Henri de La Tour, afin d'éviter les pertes de sang supplémentaires sans pratiquer la cautérisation au fer[2].

Néanmoins, l'excès de sang demeure, c'est pourquoi est envisagée une opération chirurgicale puis des saignées, pratiques plus anciennes, visant le retrait des excès de sang. Les ventouses qui sont des cloches en verre appliquées sur la peau et chauffées au moyen de bougies afin de créer un vide relatif permettant un effet de révulsion, visent aussi à drainer l'excès de sang. Ces deux pratiques découlent de la théorie médicale des humeurs qui explique les pathologies par des déséquilibres entre le sang, la lymphe et la bile dans l'organisme. En l'occurrence, si la ligature a probablement sauvé Henri de La Tour, les saignées et ventouses ne semblent avoir produit au mieux aucun effet, sauf une souffrance accrue.

C'est finalement l'eau d'arquebusade qui va lui permettre de guérir. Il s'agit d'un remède mis au point au XVIe siècle par les moines du monastère de Saint-Antoine dans le Vercors à la demande de François Ier pour la cicatrisation des blessures par arquebuse de ses soldats. Les fleurs qui entrent dans sa composition permettent de soigner efficacement ce type de plaies et l'usage, militaire dans un premier temps, s'est largement diffusé tout au long du XVIe siècle[3]. Cependant, Henri de La Tour ne s'en sert pas pour favoriser la cicatrisation mais pour se purger d'un excès de sang dans le ventre.

Cet extrait peut ainsi aussi bien être étudié du point de vue médical que sous l'angle de la conception de la mort au combat qui est supérieure à celle par blessure ou par sanction disciplinaire[4]. Pendant le combat de 1577, ce n'est que lorsque tous les combattants sont tellement blessés qu'ils ne peuvent plus continuer que le combat s'arrête. Sa détermination, son courage, sa maîtrise des armes lui permettent de remplir les attentes de ses contemporains à

---

[1] D'après le site de formation continue des chirurgiens www.chirurgie-viscerale.org.
[2] POIRIER J.-P., *op. cit.*, 2005.
[3] D'après le site du laboratoire Fabre et Brouet, producteur d'eau d'arquebusade (www.eau-d-arquebusade.com).
[4] CORVISIER A., « La mort du soldat depuis la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, t. 254, 1975, p. 3-30 ; GERMA-ROMANN H., *Du "Bel mourir" au "Bien mourir". Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001.

l'égard des gentilshommes, la noblesse étant au XVIe siècle considérée d'abord comme la profession des armes[1], à l'image de Monluc. À travers les risques qu'ils prennent au combat, les nobles manifestent leur liberté dont les limites s'étendent jusqu'au mépris de la mort[2] et le combat qui permet aux gentilshommes d'aller à sa rencontre en satisfaisant le « besoin sacral de la guerre[3] ». C'est à ce prix qu'ils peuvent satisfaire leur quête de l'honneur, c'est pourquoi les blessures reçues sont autant de titres de gloire et de gages de sa participation sans faille à la cause du roi de Navarre. Même si elles n'ont pas le prestige ni la réputation de la fameuse balafre du duc de Guise, leur retentissement est croissant à partir de son duel avec Duras en 1579.

3. Être un noble au XVIe siècle : défendre son honneur dans le duel

En 1579, il n'est pas blessé sur le champ de bataille mais au cours d'un duel. Ses blessures ne sont pas reçues en tentant de conquérir l'honneur mais de le défendre[4]. Le retentissement de ce duel se mesure à ses fréquentes mentions dans les mémoires et la correspondance de ses contemporains et témoigne de la constitution d'une culture homicide[5].

En mars 1579, Turenne vient de mener à bien les négociations de la paix de Nérac et se rend à Agen pour rencontrer Catherine de Médicis. Il y retrouve Duras[6] et son jeune frère à qui il demande de s'expliquer sur leur refus de lui ouvrir les portes de la ville de Casteljaloux quelques années plus tôt[7]. La discussion dégénère et débouche sur une provocation en duel pour le lendemain matin[8]. Les deux Duras, équipés de cotte de maille et assistés par des hommes placés en embuscade, laissent Turenne et son assistant, le baron de Salaignac, pour morts et prennent la fuite. Un récit du duel est rapidement publié et semble être la source des *Mémoires*[9]. L'événement est grave et les blessures reçues par le vicomte tombent au plus mal. L'heure est à la mise en œuvre de la paix de Nérac dans un contexte très tendu entre les représentants des

---

[1] SCHALK E., *op. cit.*, 1996, chapitre 1 : « La profession des armes », p. 13-24.
[2] CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2004, p. 253-257.
[3] D'après CROUZET D., analysé par *ibid.*, chapitre 12 : « La noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : un ferment d'innovation dans un monde traditionnel », p. 197-198.
[4] CAVINA M., « Duel et hiérarchie d'honneur. Soucis, polémiques et rêveries des docteurs duellistes à l'âge moderne », *in* DREVILLON H. et VENTURINO D. (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 35-42.
[5] BRIOIST P., DREVILLON H. et SERNA P., *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.
[6] Jean de Duras (1539-1587), vicomte de Durfort, catholique au service du roi de Navarre qui le nomme gouverneur de La Réole (CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 162).
[7] Il est possible que ce motif allégué ne serait pas le seul, Duras est aussi familier du roi de Navarre, ce qui peut susciter des frictions.
[8] BRANTÔME, *op. cit.*, 1882, t. 4 : colonels et duels, p. 324-326.
[9] Voir annexe 5 : récit du duel entre le vicomte de Turenne et Duras.

deux confessions. C'est pourquoi la reine mère comme le roi de Navarre s'activent pour dénier toute dimension religieuse à ce drame et insistent sur la question de l'honneur dans des versions officielles de l'événement rapidement diffusées.

Dans la nuit précédant le combat, les *Mémoires* précisent que chacun des duellistes choisit un second. Ils appliquent en cela une pratique récente, d'origine italienne et diffusée depuis l'année précédente en France. Henri de La Tour a déjà participé ou assisté à d'autres duels ou connaît des personnes qui s'y livrent. Les seconds entretiennent des relations étroites avec le duelliste et ressentent comme une obligation l'aide au combat pour l'honneur[1].

Le duel est par ailleurs une pratique très codifiée et, si Turenne et son assistant se battent dans les règles, les frères Duras multiplient les violations : ils portent une cotte de maille sous leurs vêtements et organisent une embuscade avec une dizaine d'hommes qui se jettent sur le vicomte et lui infligent vingt-deux blessures[2]. Comme les négociations de paix viennent d'être conclues, et que Turenne est chargé de l'application des accords de Nérac[3], sa mort risque de relancer les troubles, d'où le climat de vive tension qui entoure cette affaire. Catherine de Médicis veille à ce qu'il soit bien soigné et aborde ce sujet vingt-deux fois dans sa correspondance entre mars et novembre 1579 pour conjurer ses conséquences politiques et affirmer la nécessité de continuer à promouvoir la paix[4]. Henri III[5] et Damville condamnent la violation des règles du duel et appellent les clients et alliés de Turenne à ne pas chercher à le venger[6] :

> « ADVIS SUR LA QUERELLE DE MONSIEUR DE TURENNE
>
> Monseigneur le duc de Montmorancy, pair et premier mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Languedoc, auant veu, en présence des sr de Rieux, de Lombez, de Vetizon, de Saint-Maximi, commander de Grillon et autres seigneurs et gentilzhommes, le discours à luy envoyé par Monsr le viconte de Turenne de la querelle et combat advenu à Agen entre luy et les srs de Duras et de Rozan, a considèré bien particulièrement ce qui est y est représenté, et y ayant fait audict sr viconte par le sr de Rozan, ou ceulx qui estoient commis par luy à la garde de Casteljaloux, pour yavoir reffuzé l'entrée audict sr viconte, lequel l'y avoit introduict et chargé d'icelle place par le commandement qu'il avoit lors en Guyenne, d'ailleurs et voyant en icelluy discours l'avantage avec lequel ledict sr visconte avoit trouvé ledict sr de Rozan

---

[1] BILLACOIS F., *Le duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles, essai de psychosociologie historique*, Paris, EHESS, 1986, p. 107-111.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 41.
[3] Catherine de Médicis a grande confiance dans son efficacité et espère qu'associé avec Biron, il pacifie la région (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. 6, p. 305-306, lettre de Catherine de Médicis à Henri III du 17 mars 1579).
[4] Dans le tableau n'apparaissent que les lettres dans lesquelles elle mentionne son état de santé.
[5] Lettre d'Henri III au vicomte de Turenne, 24 juin 1579 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 281-282).
[6] L'interdiction de poursuivre la querelle est énoncée le 23 juin (*ibid.*, note 2, p. 139).

près de Guillon, pour luy en demander raison, et la promesse par luy faite de se treuver au lieu ou il seroit appelé par un gentilhomme ; et depuis, les propoz tenuz par le sr de Duras au sr de Laverdin, l'offre par luy faicte de se treuver seul avec ledict de Rozan sur le grevier d'Agen, chacun sur un courtault, contrevenant à laquelle ilz seroyent venuz sur deux chevaulx d'Espagne les courtoisies faites par icelluy viconte de Turenne audict sr de Rozan, tant pour ne l'avoir voulu faire visiter que pour luy avoir fait oster ses esperons et relever après estre tombé ; celle faite par le sr baron de Sallignac au sr de Duras, pour luy avoir fait reprendre une espée, la sienne estant rompue ; au contraire desquelles ledict sr viconte prétent, par les estocades qu'il a tiré audict sr de Rozan l'avoir treuvé armé et estre chargé avec ledict sr de Duras, avec lequel il n'avoit querelle, et par six ou septe qui se trouvèrent près ledict sr de Rozan, lorsqu'il recula et fuya, demeurant assasiné devant et derrière, contre la foy et promesse donnée entre eulx, avec supercherye et advantage, ainsi que plus particulièrement est contenu par icelluy discours, soustenu véritable par icelluy sr viconte : mondict seigneur de Montmorancy, assisté des seigneurs que dessus, est d'advis que ledict sr viconte a esté si indignement traitté, qu'il ne doit demander ny faire appeler lesdicts de Duras ny de Rozan, pour les combattre par la voye accoustumée et licite, mais, se resentant des actes, assazinatz et manquementz cy-dessus, se doibt délibérer d'en avoir raison avec tel advantage, recherchant à cest effect tout cequ'il pensera luy pouvoir servir pour s'en vanger, estant le tort à luy fait tel et si grand, qu'on ne pourra trouver mauvais avec raison les voyes desquelles il usera à l'encontre des personnes qui se sont monstrées indignes d'estre appellées avec les armes. Et pour faire foy de ces adviz, icelluy seigneur duc de Montmorancy l'a signé et pryé lesdicts sr y assistans de le signer avec luy.

En Agde, le XXIIIè may mil V^{c} soixante-dix-neuf[1]. »

L'avis de Montmorency-Damville tend à ôter tout enjeu confessionnel au duel en revenant sur son origine, sur les conditions de son déroulement et en soulignant la tache que l'honneur des Duras porte désormais pour avoir enfreint les règles établies. Damville, considéré comme le modèle du parfait gentilhomme[2], détermine après enquête le déroulement inacceptable de ce duel en raison des irrégularités commises par les Duras.

Un an plus tôt, la mort des participants au duel des mignons avait eu un grand retentissement[3], ici ce sont les blessures reçues qui assurent la notoriété de ce combat en raison des enjeux politiques dans lequel ce duel s'inscrit et de la personnalité même du vicomte qui reçoit de nombreuses propositions de services[4]. Turenne ressort grandi du duel parce qu'il

---

[1] *Ibid.*, p. 276-279.
[2] TIEVANT C., *Le gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574)*, Paris, Publisud, 1993, introduction.
[3] BOUCHER J., « Contribution à l'histoire du Duel des Mignons (1578) : une lettre de Henri III à Laurent de Maugiron », *Nouvelle Revue du XVIe Siècle*, vol. 18, 2000, p. 113-126.
[4] Jean de Vienne, seigneur de Clervant, lui écrit le 26 mars 1579 : « Monsieur, cest n'est à aultre fin que vous dire comben les gens de bien sont en paine de sçavoir de vostre portement, par avoir veu lettres de la Royne, mère du Roy, mandant qu'elle feroit faire justice exemplaire de ce qui estoit advenu entre le sieur

survit, parce qu'il est clément à l'égard de ses adversaires et parce qu'il respecte les règles. Dès ce moment, ses blessures vont connaître une notoriété croissante, comme en témoigne la correspondance de Duplessis-Mornay qui devient la principale source d'information sur les blessures et maladies de Turenne, ce qui conduit à examiner leurs conséquences politiques et militaires.

4. Des données médicales révélant l'importance prise par le vicomte de Turenne

Jusqu'en mars 1579, les blessures et fièvres du vicomte passent complètement inaperçues et, sans les *Mémoires*, il ne serait pas possible de les étudier faute de trace dans la correspondance. La situation change par la suite et, jusqu'en 1591, plus les années passent et plus sa santé devient un sujet important. Peut-on considérer que cette évolution permette de mesurer son affirmation sociale et politique qui franchit vraisemblablement, en 1579, une étape décisive ?

Lorsqu'il est malade ou mis temporairement hors de combat, le parti du roi de Navarre en souffre en raison de son indisponibilité et de la dispersion de ses troupes. Ainsi sa valeur militaire reconnue manque dans l'armée qui assiège Paris[1] et remporte les batailles d'Arques et Ivry. Au moment de son départ en ambassade pour négocier des renforts en 1588, un report s'impose en raison de son état de santé.

La même année, son indisposition entraîne le report de l'assemblée de La Rochelle alors qu'Henri de Navarre et les députés doivent prendre des décisions cruciales dans un contexte particulièrement périlleux marqué par les barricades parisiennes[2], la fuite d'Henri III à Tours, les états généraux de Blois. La crise de succession qui déclenche la huitième guerre civile,

---

de Duras et vous, à quoy on a adjousté qu'estiés blessé en troys lieux ; aussy, pour vous assurer, que n'estoit le commandement et haste que j'ay pour le voyage où je suis, je retorneroys très volluntier pour vous faire service en tout ce que j'auroys de moyen et vous offrir moy-mesme ce que fera la présente : c'est que je vous supplie de disposer de moy et de mes amys en tout ce qu'il vous plaira, pour vous accompagner à prendre la raison de ce fait et aultre qui vous pourra jamays importer, autant gaimant et volluntier qu'amy et serviteur que puissyés choisir : deux cent lieux de chemin, ne troy, que j'ay à faire, ne peuvent tant me retenir qu'il faut de temps à vous guérir. Faittes-moy cest honneur de croire que, si m'employés et commendés de vous venir trouver, que, laissant mes affaires particullières en la main de Dieu, je ne vous abandonneré, que celles où vous vous vouldrés servir de moy ne soyent faictes ; je le dis an pattoy et rondeur, que j'ay appris des gens de bien de nostre pays, qui ne sçavent myeulx. Pour fin, je vous baise humblement les mains, suppliant l'Eternel,
Monsieur, vous renvoyer vostre santé et donner bonne et longue vie. De Sommières ce XXVIè mars.
Vostre humble, obéissant et tout à vostre service, qui désire vous en faire preuve,
CLERVANT. » (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 275-276).

[1] Il s'y rend cependant à la tête de quatre mille fantassins.

[2] RICHET D. et LAPEYRE M.-C., « Les barricades à Paris, le 12 mai 1588 », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, Mar. - Apr. 1990, p. 383-395.

quand les Ligueurs décident d'empêcher à tout prix l'avènement du roi de Navarre sur le trône de France, se double d'une grave crise politique. Henri III tente de contrôler la Ligue mais échoue puis est vivement rejeté au profit du duc de Guise considéré comme le champion du catholicisme en France face aux protestants et aux « Bons français » qui sont favorables à la tolérance civile. On a bien souvent pris l'habitude de considérer que les hommes de pouvoir font reporter les réunions et les décisions qui leur pèsent par caprice personnel. Est-ce le cas pour le vicomte de Turenne ? Marsollier mentionne à deux reprises une grave blessure par balle, d'abord le jour où elle est reçue :

> « Mais comme il attaquoit le Fort-Nicole près d'Aiguillon, & qu'il visitoit des gardes avancées, il reçut un coup d'Arquebuze à la cuisse, dont il fut long-temps à guerir, & dont il fut incommodé pendant plusieurs années[1]. »

C'est juste après la bataille de Coutras qu'il en parle pour la deuxième fois :

> « Le Vicomte de son côté fut contraint de se retirer dans ses Terres pour penser à sa guérison : la blessure qu'il avoit reçue à l'attaque du Fort Nicole, s'étoit rouverte avec des accidens si fâcheux qu'on désespéra long-temps de sa vie[2]. »

Cette blessure est assurément grave et contraint Turenne à prendre les eaux à Balaruc[3] mais la guérison est difficile puisque la plaie se rouvre, le risque d'infection est grand mais sa robustesse physique lui permet de survivre en un temps où la mortalité des blessés par balle est fort élevée. Il n'y a donc pas de caprice : Turenne est trop faible pour pouvoir guérir et plus encore pour être déplacé, or il a acquis une telle importance politique que le roi de Navarre et l'assemblée ne peuvent se passer de lui pour prendre des décisions importantes :

> « Que le Roy de Navarre n'eust un extreme regret de l'iniure qu'un petit Duc faisoit à un grand Roy il n'en faut point douter, si s'esiouyssant soit-il pour l'esperance du bien qu'on tireroit dece malheur, & que ce seroit une occasion pour mettre fin aux divisions & partialitez de France. Au temps que ceste nouvelle troubla l'assemblee de Blois, il estoit à La Rochelle où il en faisoit une autre des Églises de sa Religion, puis que les artifices de la Ligue luy fermoient la porte au lieu où il devoit tenir le premier rang comme premier Prince & premier Magistrat de France.
> Ceste assemblée se commença le 14 iour de Novembre en la maison de ville de La Rochelle, le Roy de Navarre, y présidant, assisté de Messieurs Turenne & de la Trimouille & autres gentilshommes de sa maison & Conseil. Comme il n'y a quasi

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 131.
[2] *Ibid.*, p. 143.
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 60.

provinces en France où ceste Religion n'ait gaigné quelque arpent de terre, aussi on vit des deputez de tous les endrois[1]. »

L'attitude insolente du duc de Guise à l'égard d'Henri III pendant les états généraux de Blois inquiète les protestants assemblés à La Rochelle et conduit à son assassinat. Turenne apparaît désormais juste après le roi de Navarre car le prince de Condé vient de mourir, projetant ainsi Turenne à la tête du parti, ce qui explique le report de l'assemblée. Cela permet de nuancer l'affirmation suivante : « C'est au terme de ses ennuis de santé, que Henri de La Tour se retrouve au centre des affaires[2]. » En réalité, il y est bien avant et sa blessure, même si elle le paralyse, révèle l'importance politique qu'il a acquise depuis 1578, c'est pourquoi Henri de Navarre, Catherine de Médicis et Duplessis-Mornay prennent systématiquement le plus grand soin de lui. Dès 1577, le roi de Navarre lui envoie des chirurgiens et médecins. Après le duel contre Duras, Catherine veille à sa sécurité et à ses soins. Peut-être, en ce moment de crise autour des accords de Nérac, se souvient-elle de Coligny juste après la tentative d'attentat du 22 août 1572 – elle avait alors dépêché au chevet de l'amiral le médecin Ambroise Paré ? Une fois l'état du vicomte stabilisé, elle le fait déplacer en litière alors qu'il demande un transport par eau jusqu'à Nérac, les médecins et chirurgiens ayant trouvé ce moyen trop dangereux pour sa santé[3]. Elle suit pas à pas l'évolution de sa santé et se réjouit quand il peut écrire de sa propre main[4], témoignant par-là même publiquement de sa guérison.

Par ses vertus guerrières comme par ses blessures, Turenne se fait l'incarnation du gentilhomme du XVIe siècle dans toutes ses dimensions, ce qui lui assure une notoriété croissante dans les rangs du parti protestant. On assiste donc à une construction corporelle de son rang et sa position politique qui fait des années 1580 un moment particulier car on ne retrouve plus ces éléments ensuite, les blessures se faisant rares, ainsi que les maladies jusqu'à son agonie des années 1617-1623[5]. Le vicomte, cependant, ne fait pas qu'exposer son corps aux malheurs de la guerre, et la vicomté, située juste au nord du triangle aquitain, connaît des troubles à plusieurs reprises.

---

[1] MATTHIEU P., *op. cit.*, 1595, livre 4, p. 132-133.
[2] ZUBER H., *op. cit.*,1982, t. 1, p. 64.
[3] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 6, p. 308-311, lettre de Catherine de Médicis à Henri III du 19 mars 1579.
[4] *Ibid.*, p. 318-322, lettre de Catherine de Médicis à Henri III du 25 mars 1579.
[5] Voir annexe 18.

IV. La vicomté au cœur des guerres civiles

Au milieu du XVIe siècle, le Limousin et la vicomté se caractérisent par une noblesse nombreuse et par la forte emprise des seigneurs avec les maisons de Pompadour et de Noailles, les vicomtes de Turenne et les Bourbons qui sont vicomtes de Limoges. De ce poids de la noblesse découle la faiblesse de l'État, le nombre réduit de villes et le pouvoir limité des autorités municipales, les trois villes les plus importantes étant Limoges, Brive et Tulle[1]. Le protestantisme s'y diffuse tardivement, probablement parce que la province n'a pas été touchée par les hérésies médiévales[2]. Quel est l'impact des guerres civiles dans la vicomté ? Quand est-elle touchée ? Quelles sont les formes de violences à l'œuvre et leurs conséquences ?

1. Diffusion du calvinisme et violences confessionnelles

Les premières traces de la présence protestante dans la vicomté ne sont relevées qu'à partir de 1555 lorsque le pasteur Étienne Gragnon, envoyé par Calvin, arrive à Saint-Céré, au moment où la diffusion de la nouvelle religion est la plus vigoureuse en Limousin[3]. Elles sont donc postérieures à celles retrouvées dans les jurades de Bergerac, pourtant assez proche, qui mentionnent un prêche par trois pasteurs en 1545[4]. Les premiers troubles s'inscrivent dans le cycle de violences iconoclastes entamé en avril 1560 à Limoges[5] et ont lieu en 1561 avec la destruction d'une statue de Saint Roch érigée après une épidémie dans les années 1520[6]. Pendant la première guerre civile, la vicomté est touchée par les opérations militaires avec le pillage de Saint-Céré pendant l'automne 1562[7] et les violences des protestants à Argentat et Souillac :

> « Le 3e, 4e et 5e jour du mois de septembre 1562, les Huguenots pillèrent les églises de Gramat, Rocamadour et Gourdon. Ils brisèrent les autels et les statues et mirent à mort les prêtres qu'ils purent atteindre. Les autres prêtres s'enfuirent dans les bois, les villes fortifiées et les châteaux.

---

[1] CASSAN M., *op. cit.*, 1992, p. 282-302.
[2] CASSAN M., *op. cit.*, 1996, première partie : le débat religieux.
[3] *Ibid.*, p.90-92.
[4] WILKINSON M., *op. cit.*, 1906, p. 651.
[5] CASSAN M., *op. cit.*, 1996, p.141-142.
[6] BRESSAC H., *La châtellenie de Saint-Céré et la vicomté de Turenne*, Paris, Collection monographie des villes et villages de France, Le Livre d'histoire, 2004, p. 236.
[7] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 100. L'auteur détaille, dans cinq des six parties de son ouvrage, l'installation et les crimes des calvinistes pendant les guerres civiles. Il est particulièrement hostile à leur égard et emploie le terme d'apostasie pour la conversion du vicomte de Turenne. D'après Bressac, on peut supposer que les calvinistes habitant dans la ville ont livré cette dernière.

Le 26 septembre de la même année, qui était un samedi, trente cavaliers huguenots, commandés par Bessonies, originaire de Sousceyrac, envahirent Saint-Céré, brisèrent la croix du Roubinet, la statue placée sur le pont de la Pierre, et entrèrent dans les maisons de M. Arnal Montran, de M. Huc de Savary et de M. Jean Monfort, prêtre, et y restèrent jusqu'au lundi matin, 28.

Le 1er octobre de la même année, M. de Maucastel, associé au capitaine Bessonies, à la tête de 200 ou 300 cavaliers et de gens à pied, s'empara de Saint-Céré, Saint-Jean-Lespinasse, Saint-Medard de Presque et Autoire. Ils brisèrent les statues des églises, sauf celle de Saint-Céré qui fut préservée du pillage moyennant le paiement d'une somme de quatre cents écus. Ils dérobèrent ensuite l'église du monastère de Carennac et autres églises de la région. Ils furent arrêtés dans leurs destructions aux environs de Sarlat par Montluc, qui en détruisit la plus grande part[1]. »

Les violences décrites ici ont un caractère systématique, concernent aussi bien les images que les personnes et visent l'éradication du catholicisme dans la vicomté de Turenne. L'iconoclasme est destiné à prouver l'inanité des convictions populaires – en l'occurrence la vénération de Saint-Roch lors des épidémies – et du dogme catholique. Les violences contre les prêtres ont pour objectif la destructuration des communautés catholiques à travers la mise à mort de leur chef. En effet, puisque le prêtre est seul habilité à distribuer les sacrements, le tuer revient à suspendre l'activité de la paroisse et à contraindre les prêtres voisins à partager leur temps entre leur village et celui dont le curé est décédé. En période de crise, la baisse de la fréquence des sacrements suscite la détresse des croyants et des communautés et peut contribuer à la conversion des uns et à la dislocation des autres. Privées de prêtres, de saints protecteurs, de calvaires, d'autels, les paroisses ne peuvent mettre en œuvre les principaux modes d'expression de leur foi, d'autant que le pillage les frustre des moyens de reconstituer le mobilier liturgique.

La mise à l'épreuve des catholiques continue. En octobre 1566, l'église de Sainte-Spérie est profanée par des protestants résidant dans la vicomté. Malgré ces violences ponctuelles, le Limousin est épargné par les guerres civiles qui touchent surtout le nord de la France jusqu'en octobre 1569, lorsque la vicomté est de nouveau le théâtre de violences au cours de la deuxième guerre civile avec le passage des troupes de Coligny[2] qui ravagent Beaulieu et son monastère bénédictin[3] et prennent Saint-Céré par escalade. L'attaque des établissements religieux dans le

[1] Manuscrit de Jean Trémeilles, cité par BRESSAC H., *op. cit.*, 2004, p. 239-240.
[2] A l'automne 1569, les troupes protestantes, vaincues à Jarnac et Moncontour, et privées de deux de leurs chefs prestigieux – le prince de Condé et d'Andelot, tous deux ayant été tués – s'engagent dans une longue marche en fuyant l'armée royale, marche qui les mène du Poitou au Languedoc avant de remonter la vallée du Rhône et de se réfugier à La Charité-sur-Loire.
[3] MARCHE B.-A, *op. cit.*, 1880, p. 100.

Limousin prend un caractère systématique. Les violences contre les civils et leurs biens sont peu nombreuses malgré la présence d'environ cinquante mille soldats dans la province[1].

Le Limousin et la vicomté de Turenne ne basculent durablement dans la guerre qu'en 1574 avec la conversion d'Henri de La Tour et le ralliement de Ventadour au roi de Navarre[2]. Dès la levée du siège de La Rochelle, les troupes protestantes qui passent par la vicomté attaquent et pillent de nouveau Beaulieu – ce qui contraint les moines à partir pour Bort dans le duché de Ventadour – puis les communautés religieuses de la vallée de la Dordogne. Elles échouent à prendre Argentat et partent vers le sud et Montauban[3]. Turenne arrive dans une vicomté dévastée alors qu'il est lui-même en fuite et traqué par Ventadour. Faillit-il alors à ses missions de vicomte protecteur des habitants et de catholique devant aider l'Église à lutter contre les infidèles ? C'est ce que lui reproche l'abbé Marche :

> « Ce jeune guerrier avait une belle occasion pour se couvrir de gloire devant les hommes, et de mérite devant Dieu. Il pouvait être le libérateur de ses sujets orthodoxes, et sa mémoire serait aujourd'hui bénie dans toute la contrée ; car on sait que la reconnaissance est chère aux enfants de l'Église[4]. »

Turenne est pleinement conscient de la situation[5] : la vicomté et l'ensemble du Limousin sont convoités par les catholiques – dont l'évêque de Tulle, le seigneur de Bort, le vicomte de Pompadour, le seigneur de Montal ainsi que François de Laborie – comme par les protestants – dont les troupes se rassemblent au château de Ségur à une soixantaine de kilomètres au nord de Turenne[6]. Les combats se poursuivent donc âprement avec des prises de châteaux – Montvalent, Cavaignac, Bétaille, Ligneyrac, Pierretaillade – et l'attaque de Saint-Céré et d'Argentat. Face à la désolation de la vicomté, Turenne intervient contre les protestants de Cazillac[7] et fait preuve d'une grande intransigeance.

Sa conversion en 1575 fait basculer rapidement un certain nombre d'habitants et de villes dans le calvinisme comme à Collonges, Saint-Céré, Argentat et Beaulieu, même si, dans les deux dernières, le succès du calvinisme est antérieur et s'explique par la défiance des habitants envers le vicomte[8]. Sa conversion lève les obstacles à la venue de pasteurs et à une pratique ouverte du culte dans la vicomté. Son gouverneur Gédéon de Vassignac devient protestant avec toute sa famille et contribue à la diffusion de la religion nouvelle à Collonges-la-

---

[1] CASSAN M., *op. cit.*, 2001, p. 436-439.
[2] *Ibid.*, p. 439.
[3] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 111-115.
[4] *Ibid.*, p. 117.
[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 22.
[6] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 117 et suivantes.
[7] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, 22.
[8] Les protestants ont ainsi du succès en promettant aux habitants l'émancipation citadine (CASSAN M., *op. cit.*, 1996, p.104-109).

Rouge. Cependant, Turenne ne semble pas avoir encouragé les violences contre les catholiques et les prend au contraire sous sa protection à plusieurs reprises[1]. Pendant la décennie suivante, la vicomté n'est pas touchée par les combats qui ont lieu soit sur ses périphéries, soit au sud dans le Languedoc, soit à l'ouest dans le Poitou. La vicomté sert cependant de base arrière au vicomte de Turenne qui y rassemble son matériel et recrute les troupes dont il a besoin, ce qui accélère le processus de militarisation. Les paysans fortifient leurs églises car ils craignent les bandes armées, et les seigneurs comme Henri de La Tour ou les Noailles renforcent régulièrement les garnisons destinées à assurer la surveillance et recrutent des capitaines à la moindre menace[2].

2. *Une occupation violente en 1586*

Pendant la huitième guerre civile, en 1586, la vicomté est volontairement attaquée et occupée par les troupes royales commandées par Mayenne. En agissant ainsi et en installant son camp à Figeac, il veut ôter toute base arrière à Turenne. Il contrôle les accès nord du théâtre d'opérations situé entre les vallées de la Dordogne et de la Garonne, pendant qu'une autre armée commandée par le maréchal de Matignon arrive par le Poitou. Désormais le vicomte ne peut plus accéder à l'un de ses viviers de recrutement de soldats. Il est bien conscient de l'ampleur de l'intervention à laquelle il consacre les dernières pages de ses *Mémoires*[3]. Il envoie le régiment installé à Tulle renforcer la garnison de Turenne. Les escarmouches sont nombreuses et la vicomté est entièrement occupée par Mayenne qui y

> « Logea toute son armée dans la vicomté, dans laquelle il prit toutes les petites places, Montvalant, Gaignac, Beaulieu, Rosème, Meissac, Turenne et Saint-Céré, dans lesquelles j'avois mis bonne garnison[4]. »

Ces troupes ravagent la vicomté non parce qu'elles la traversent, comme en 1569 ou 1574, mais pour briser le ressort d'un des plus fidèles lieutenants d'Henri de Navarre en occupant ses terres. Mayenne cherche moins à faire changer Turenne de camp qu'à ruiner ses terres pour entraîner une forte baisse de ses revenus, donc de sa capacité de nuisance sur le plan militaire.

---

[1] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 132-133.
[2] CASSAN M., *op. cit.*, 2001, p. 439-442.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 52-53.
[4] *Ibid.*, p. 53.

Les habitants aussi sont inquiets et craignent pillages et représailles : « Un vieux manuscrit de Cautine, à Saint Privat, nous assure qu'un certain Castanet, des environs de Turenne, cacha des quartons de blé dans la crainte de l'arrivée du duc du Maine[1]. » Les coups de main, pillages et mises à contribution sous diverses formes touchent alors toute la vicomté aussi bien pendant l'occupation par les troupes de Mayenne qu'après, lorsque le rapport de forces bascule au profit de Turenne qui reprend ses possessions et terrorise les catholiques pour les décourager de toute action hostile[2]. La vicomté est-elle touchée par l'épidémie de peste qui fait 2 400 victimes à Saint-Cosme-d'Olt[3] en 1586 ? La maladie est diffusée par les troupes de Mayenne et touche Bordeaux[4] et Toulouse en 1586-1587 où les autorités municipales prennent des mesures d'hygiène et dont les élites urbaines s'éloignent[5]. Il est donc fort probable que la peste ait aussi touché la vicomté d'autant que sa virulence est exceptionnelle[6] : « Ceste peste estoit si mortelle que les frénétiques qui en estoyent frappez alloyent, en chemise et demi-morts, tuer leurs compagnons en faction[7]. » Ses effets sur les troupes sont si importants que le roi de Navarre s'en inquiète : « La peste tourmente les nôtres plus que les ennemis. Je crains qu'elle les contraindra faire ce que la force n'eût su[8]. » Montaigne quitte son château avec sa famille car il se retrouve en pleine zone contaminée après le siège de Castillon[9].

Ce n'est qu'en 1588-1589 que la vicomté cesse d'être au cœur des guerres civiles : le rapprochement entre Henri de Navarre et Henri III, dans un premier temps, puis le siège de Paris sont à l'origine d'un basculement géographique du cœur des opérations. Désormais la Guyenne et la Gascogne deviennent un théâtre secondaire des combats qui se déplacent au nord de la Loire et dans l'est du royaume. En août 1589, l'ensemble du Limousin reconnaît Henri de Navarre comme roi de France après le régicide d'Henri III, ce qui met définitivement fin aux guerres civiles dans la région, même si les violences et les pillages continuent au point de déclencher la révolte des Croquants[10].

---

[1] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 140.
[2] *Ibid.*, p. 151 et suivantes.
[3] Saint-Cosme-d'Olt est située à 150 km au sud-est de Turenne. Un petit monument appelé ouradou commémore les victimes de l'épidémie.
[4] TRINQUET R., « Du nouveau dans la biographie de Montaigne », *op. cit.*, 1953, p. 6.
[5] SOURIAC P.-J., « Éloigner le soldat du civil en temps de guerre. Les expériences de trêve en Midi toulousain dans les dernières années des guerres de Religion », *Revue historique*, t. 306, 2004, p. 797.
[6] De 1580 à 1587, il y a une épidémie de peste par an, mais celle de 1585 est particulièrement violente, surtout en Guyenne (JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 426).
[7] Agrippa d'Aubigné, cité par TRINQUET R., *op. cit.*, 1953, p. 12.
[8] Henri de Navarre à Corisande, cité par *ibid.*, p. 12.
[9] TRINQUET R., « Du nouveau dans la Biographie de Montaigne (II) », *op. cit.*, 1954, p. 2.
[10] MARCHE B.-A., *op. cit.*, 1880, p. 153.

3. *Une crise particulièrement grave : la révolte des Croquants*[1]

La fin des guerres civiles est marquée par de grandes révoltes en 1594-1595, avec celle de la plaine de Saône, les ligues campanères dans les Pyrénées[2] et les Croquants ou Tard Avisés en Limousin et Périgord[3]. En quoi cet épisode traduit-il la militarisation de la province et la gravité de la crise économique qui touche tout le royaume dans les années 1590 ? Après le départ des troupes royales en 1586, l'état de guerre et les exactions ont continué en Limousin, Périgord et Saintonge car, même si le foyer de combat bascule vers la capitale, le nord et l'est du royaume, le roi, les Ligueurs et leurs partisans respectifs continuent à y recruter des hommes, à y lever des impôts et à rançonner les habitants :

> « Sur la requeste presentee par le procureur general du Roy, concernant les foulles et oppressions que le peuple a souffert pendant les troubles tant pour les grandes impositions qu'il a convenu faire pour l'entretenement des gens de guerre et conservation de ce pais, que pour la rigueur dont il a este uze à la levee et l'exaction d'icelles, en plusieurs endroicts ou les gens de guerre, à la solde desquelz les deniers estoient destines, ont entreprins de faire exaction et ont uze contre les reffusans du dilaiant de degast, prinse de bestail et autres violances et actes d'hostillite, et neanmoings non seullement ont vescu sur le peuple à discretion sans rien payer, mais encores ont uze à l'endroict de leurs hostes de pillages, rançonnemens et autres telles indignitez et en oultre plusieurs seigneurs particuliers des lieux ou autres ayant la force en main les auroient constrainctz sans aulcung tiltre leur paier des cens, rentes, corvees, charrois et autres charges indues, introduict de nouveaux subsides et faict d'auctorite privee des impositions et levees de deniers à leur proffict et travailhe les reffuzans par introduction des compagnies de gens de guerre, prinse de leurs biens, emprisonnement et détention de leurs personnes et autres telles voyes et moyens illicites. Neanmoings avoient reffuze le paiement des tailles et autres impositions par eulx deues pour raison des terres et biens roturiers par eulx tenues et icelles rejettees sur les autres habitans et bientenans des lieux ou lesd. biens sont situes, dont seroit advenu que aulcungz perturbateurs du reppoz public, prenant subject et occasion de la juste dolle du menu peuble, travaille des foulles et oppressions susd.[4] »

La situation des sujets du roi de France dans ces provinces est donc bien connue des magistrats du parlement de Toulouse qui recensent les abus, violences et taxations multiples dont les Croquants ont été victimes et dénoncent les excès auxquels ils se livrent pendant leur

---

[1] Je remercie Ariane Boltanski pour avoir relu cette partie et pour ses nombreux conseils. Voir annexe 8) a et b.
[2] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 311-312.
[3] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, chapitre LXXII, p. 242.
[4] Archives du palais de justice de Toulouse, B. 140, f° 149–150, voir annexe 8) a.

révolte[1]. De l'automne 1593 à l'été 1594, plusieurs milliers de paysans se réunissent à Lubersac et Magnac. Le sénéchal du Périgord Henri de Boudeille écrit alors au roi et estime à 100 000 les révoltés. Leur violence surprend les autorités royales comme les autorités municipales :

> « En lad. annee (1594), le peuple du plat pays de Limousin et Perigord se leva et prit les armes, disant qu'on les avoit trop oppresse de subsides et tailles de façon qu'on avoit faict à Grignols, Bergerac et autres lieux plus de 200 paysans prisonniers pour les tailles, les gentilzhommes les faisoient travailler à leurs héritages sans les payer, ce qu'ils ne vouloient plus souffrir, et pour l'empescher s'assemblerent en plusieurs lieux du Perigord en diverses fois en nombre de 12 à 15 000 hommes, et les paroisses qui estoient commandees qui ne se tenoient au lieu de l'assemblée, Ied. peuple alloit. sur les lieux les ravager, arracher les vignes, bleds ; et allèrent en plusieurs maisons des gentilzhommes pour les assieger, lesquelz furent contrainctz composer avec eux et leur octroyer partie de ce qu'ilz demandoient[2]. »

La localisation, la durée, le mode d'organisation militaire des paysans, la terreur qu'ils suscitent auprès des élites, leurs motivations et leur nombre sont bien connus et renvoient aux formes de militarisation de la province ainsi qu'aux effets des guerres civiles. Dans un premier temps, les chefs des troupes royales les enrôlent contre les gentilshommes pillards de la Ligue[3] dont les villes se rendent peu à peu. Le mouvement devenant plus agressif, antiurbain – Limoges puis Périgueux et Agen sont menacées – et antiseigneurial – des châteaux sont pris pour cible –, les barons périgourdins les considèrent comme subversifs :

> « Leur fut remonstre par led. Maire le peu d'occasion qu'ilz avoient de prendre les armes, que le crime estoit grand refuser les tailles au Roi, les dimes aux ecclesiastiques, se declarer ennemis de la noblesse, etoient entreprises contre l'authorite du Roi qui desja avoit declare sa volonte par la reponce aux articles de La Saigne, contre les arrestz de la Court, contre l'estat general de la France et de tout le monde, ou il n'y avoit jamais eu peuple ou nation qu'il n'y eust diverses degrés de grandeur, mesmes aux estats les plus populaires, que si aucuns de la noblesse usoient de violence, comme on ignoroit pas que plusieurs n'abusassent et du titre et des privileges de noblesse et de leurs justices, il estoit loisible aux oppresses de se plaindre[4]. »

---

[1] Le greffier de la ville de Périgueux écrit un Livre noir publié par DE ROUMEJOUX A., *in Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, 1884, t. XI, p. 491-492.
[2] Extrait du registre de l'hôtel de ville de Périgueux, voir annexe 8) b.
[3] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 773-775 ; CONSTANT J.-M., *La Ligue*, Paris, Fayard, 1993, p. 358-359.
[4] Extrait du registre de l'hôtel de ville de Périgueux (voir annexe).

Les gentilshommes prennent peur et forment une ligue nobiliaire défensive autour de Jean-Guy de Beynac, seigneur de Tayac, contre les Croquants qui ne veulent pourtant pas menacer l'ordre social[1]. Le gouverneur du Limousin, Chamberet, défait les révoltés à Saint-Priest-Ligoure le 24 juin 1594, faisant 1500 morts du côté des Croquants. Le parlement de Bordeaux condamne ce mouvement le 13 août suivant[2] mais la répression du mouvement est longue et il perdure jusqu'en octobre 1595 malgré l'amnistie décrétée par le roi en août 1595[3]. Les Croquants finissent par rendre les armes :

> « A Guybert, recepveur aux Bories.
>
> Je vous puis asseurer que mon nepveu et mon fils se portent grâces à Dieu très bien ; nous an eumes yer dés nouyelles et Drole vient dever heux, qui les lessa à Condat, près Montignac, que Monsieur de Bourdellye print de force avant yer, tant le fort que l'esglize. M. demblevile sauva la vye à seux qui estoit dedans, qui avoit desjà la corde au col. Sabmedy dernier, tous les couronnels et aultres chefs des Croquans de delà la Dourdougne, ensemble ceux de la vile de St-Sibre, de Limeuil et autres anvyrons, sasemblarent à Siorac résolus et sinnarent de randre les harmes, ansegnes et tembour, dans trois jours après la publication de la déclaration de mondit sieur de Bourdellye ; laquelle publication eux mesmes firent fere partout lundi dernier, qui estoit avant hier. Et le mesme jour, Monsieur de Boursoles, qui, à leur prière, avoit assisté à ceste résolution, partit et mena avec soy leurs députés portans ledit arrêté ainsi signé de mondit sieur de Bourdellye, lequel, puis que cela est expédyé, nara affere sinon par desà ; et très sages seront seus qui, randant les armes es mains des offissiers de leurs segneurs, comme porte la dite déclaration, empêcheront qu'il ne retourne les visiter, et estant sa délibération de ne séparer ses forces jusques à ce que partout auront obey...
>
> Priant Dieu qu'il vous ayt en sa très sainte garde.
>
> De Lardymalye, ce VIe septembre 1595.
>
> Vostre bonne amye, M. des BORIES[4]. »

Cette révolte constitue ainsi une réaction aux exactions des gentilshommes royaux et ligueurs ainsi que des gens de guerre, et donc aux formes de violence qui se sont développées dans la province pendant les guerres civiles. Le nom de Croquant ferait référence soit au bâton

---

[1] BERCÉ Y.-M., *Histoire des croquants, étude des soulèvements populaires au XVIIe siècle dans le sud-ouest de la France*, Paris-Genève, Droz, 1974, p. 284.
[2] Arrest du parlement contre les Croquants et la Saigne du 13 aoust 1594, publié par DE ROUMEJOUX A., *op. cit.*, 1884, p. 487-491.
[3] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 402-403.
[4] *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. XXIII, 1896, p. 66.

des paysans, soit à la seigneurie de Croc où le greffier de la ville de Périgueux[1] et une source anonyme situent l'emplacement des premiers rassemblements. Entrée dans le patrimoine des vicomtes de Turenne en 1460, cette seigneurie est dotée d'une importante exemption d'impôt qui peut avoir contribué au caractère résolument antifiscal du mouvement. Elle est située à une cinquantaine de kilomètres de l'épicentre limousin de la révolte, qui s'est également déclenchée dans le Périgord noir et autour du château d'Excideuil[2]. En quoi ses caractéristiques renvoient-elles également aux formes de militarisation du Limousin et de la vicomté ?

Le caractère militaire de leur organisation semble avoir pour origine les exercices pratiqués par les vicomtes de Turenne pour assurer la défense de la vicomté contre ceux qui pouvaient chercher à y entrer[3]. Par ailleurs, l'importance de l'habitat dispersé qu'on retrouve dans chacun des épicentres a favorisé des réflexes et traditions d'autodéfense[4]. La contestation fiscale particulièrement importante de ce mouvement s'explique par le rejet[5] de la militarisation des campagnes[6]. La noblesse est fortement mobilisée en Limousin et Périgord[7] et bien des chefs de guerre ont, comme Henri de La Tour, placé des garnisons dans des forteresses, des villages ou des villes clés. Ils ont imposé aux habitants le paiement des soldes qui est lourd pour la population : ainsi il faut payer trois écus par mois pendant trois mois pour chaque soldat qui s'est présenté à une montre[8]. Cette défiance à l'égard des gentilshommes se traduit dans les villes par le rapprochement entre les habitants et les officiers du roi[9]. Avec la violente crise

---

[1] Voir annexe 6.

[2] BERCÉ Y.-M., *op. cit.*, 1974, t. 2, p. 640-643.

[3] « Lorsqu'un gentilhomme demeurait sur ses terres, il avait à cœur, un danger survenant, de prendre la tête de ses tenanciers pour la défense de leurs maisons. De tout temps les vicomtes de Turenne avaient fait marcher leurs sujets pour empêcher quiconque de pénétrer dans leur fief. Les exercices militaires des vicomtins étaient célèbres alentour et les bourgs et villages de leur territoire par leur force échappaient le plus souvent aux malheurs de la guerre. Aubeterre, rallié au roi de Navarre, se faisait suivre de contingents de paysans périgourdins. Le seigneur de Limeuil, Galiot de La Tour, ancien compagnon de Monluc, avait rangé ses tenanciers en compagnies. Il aurait eu, selon le greffier de Périgeux, le plus grand rôle dans l'entraînement des paysans de la province dans la guerre. « Il forcoit tous ses sujets à s'armer, lui-même assistoit à leurs revues et les mettoit en escadrons… le nombre de ses arquebusiers étoient de 2 000 hommes. » On avait vu un peu partout de semblables attroupements de tenanciers armés : « l'exemple du sieur de Limeuil fut incontinent suivi de plusieurs autres seigneurs qui, pour de même faire apparoitre leurs forces, contraignirent leurs sujets à prendre les armes » (*ibid.*, p. 263).

[4] LE ROY LADURIE E., « Révolte paysanne et histoire sociale », *in* BRAUDEL F. et LABROUSSE E. (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, I, p. 835-836.

[5] CASSAN M., « Seigneurs et communautés villageoises au temps des guerres de Religion », *Revue historique*, t. 303, Avril / Juin 2001, p. 442-445.

[6] SOURIAC P.-J., « Comprendre une société confrontée à la guerre civile : le Midi toulousain entre 1562 et 1596 », *Histoire, économie et société*, 2004, p. 261-271.

[7] Entre 29 et 35% des nobles sont mobilisés (CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2004, chapitre VII : « Les barons français pendant les guerres de Religion », p. 108).

[8] BERCÉ Y.-M., *op. cit.*, 1984, t. 1, p. 278.

[9] CASSAN M., « État, seigneurs et communautés urbaines en Limousin au XVIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 39, 1992, p. 291.

économique de 1585-1595, les paysans, pillés et rançonnés par les gentilshommes ligueurs[1], refusent de payer l'impôt se révoltent face aux levées fiscales[2]. Henri de La Tour, devenu duc de Bouillon, demande aux états de la vicomté des dons gratuits fréquents qui font augmenter les prélèvements de 241% pendant les années 1590[3]. La révolte des Croquants est donc le mode d'expression par une paysannerie de son malaise et de sa pauvreté[4] dans une région en proie à la guerre depuis de nombreuses années et dans laquelle les chefs de guerre comme le vicomte de Turenne recrutent des troupes pour aller se battre en dehors de la vicomté.

---

[1] Sur l'ampleur des violences de guerre en Limousin et leur impact économique, voir CASSAN M., *Le temps des guerres de religion* : *le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, p. 170-174, figure 9 : les territoires de la guerre en Limousin (1574-1584) et figure 10 : les dévastations au temps de la Ligue (1585-1594).

[2] Comme le révèle l'étude du refus du paiement des décimes écclésiastiques entre 1568 et 1578 (MICHAUD C., « Finances et guerres de religion en France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 28, Oct. - Dec. 1981, p. 572-596).

[3] DE NOIRFONTAINE F., « Les privilèges de la vicomté de Turenne », *in* BARDET J.-P. , DINET D., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C. (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélanges offerts à Y. Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 423.

[4] VIVANTI C., *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006, p. 20-34.

Conclusion

L'arrivée d'Henri de La Tour dans la vicomté de Turenne, sa conversion au calvinisme et son ralliement au roi de Navarre lui ont permis de devenir en quelques années un chef de guerre talentueux. La tradition familiale, la charge de capitaine de son père, l'expérience du siège de La Rochelle, atteignent en lui leur pleine maturité lorsqu'il se retrouve en situation de commander des troupes. Son attrait pour la guerre dont témoignent ses *Mémoires* est confronté aux conditions de combat parfois difficiles.

Il exerce et développe cette capacité de chef de guerre pendant les cinquième, sixième, septième et huitième guerres civiles en pratiquant toutes les formes de combat possible et en s'intéressant aux techniques les plus récemment éprouvées. Par cette diversité des modes opératoires[1], il est comparable à Lesdiguières dans le Dauphiné[2]. Comme les autres lieutenants du roi de Navarre, il agit d'une façon totalement différente des grands chefs de guerre catholiques qui commandent des armées nombreuses se déplaçant au grand jour. Au contraire, Turenne fait le choix de formations militaires suffisamment nombreuses pour emporter la décision mais limitées numériquement pour gagner en souplesse et rapidité. Par ailleurs, il manifeste déjà un indéniable intérêt pour l'artillerie qui ne fait que croître plus tard quand il devient prince de Sedan.

En cultivant cette capacité militaire, il est amené à prendre des risques considérables pour sa personne, ce qui se traduit par ses maladies et blessures, pour l'ensemble des populations qui lui sont confiées dans ses diverses charges, et pour sa vicomté qui subit en 1586 les ravages de l'installation des armées royales. Ces risques qu'il assume et ses victoires lui assurent une notoriété croissante. En 1575, il commande sous son oncle Damville. Quelques années plus tard, il devient lieutenant du roi de Navarre, avec lequel il noue une relation très étroite. Quels sont les enjeux et les ressorts de ce rapprochement ?

---

[1] Comme en témoigne sa campagne autour de Castres d'avril à septembre 1578 (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 36-37).
[2] GAL S., *op. cit.*, chapitre 3 : « Sous le soleil de Mars ».

Chapitre 6 : Le vicomte de Turenne et le roi de Navarre

Entre 1576, année de la fuite d'Henri de Navarre de la cour de France vers le triangle aquitain, et 1589, son avènement à la cour de France, on assiste à sa progressive affirmation au sein du parti protestant. Il s'installe alors avec sa cour à Nérac[1] et on compte dans son entourage Agrippa d'Aubigné, le marquis de Rosny, Marguerite de Valois, Duplessis-Mornay et le vicomte de Turenne. Quelle est, parmi eux, la place de ce dernier ? Quelles sont ses relations avec le roi de Navarre ?

Deux thèses divergentes interprètent son rôle dans l'entourage d'Henri de Navarre. D'après le roi « il est mon lieutenant, l'ami et le compagnon[2] », ce qui suppose des relations confiantes et un service qui le satisfait. Catherine de Médicis présente à son fils Henri III un point de vue radicalement différent :

> « Nous voyons bien que Monsieur de Guise, et tous ceux de son parti qui sont icy, estoient en grande poyne et doubte de ce que nous parlions si longtemps ensemble à part, et pour cette occasion y demeuray-je le plus que je pus, et vouldrois qu'ils fussent tellement divisés, que nous puissions les séparer ; mais Monsieur de Guise est comme le maistre d'escole et fait tout ainsy du cardinal que faisoit en Guyenne, quand j'y estois[3], le vicomte de Turenne du roy de Navarre[4]. »

Henri de La Tour serait aux yeux de la reine mère un personnage extrêmement manipulateur jouissant d'un fort ascendant sur le roi de Navarre. L'éditeur Baguenault de Puchesse s'appuie sur cette citation pour définir les relations entre les deux hommes de la manière suivante :

> « Plus jeune de deux ans que le Béarnais, il n'en prend pas moins une influence très grande sur celui qui l'avait gratifié de sa plus intime confiance ; et il semble affecter, à son égard, une supériorité quelque peu dédaigneuse, que dénotent beaucoup de traits de ses *Mémoires*. Les contemporains ne s'y trompèrent point[5]. »

Ces thèses contradictoires conduisent à s'interroger sur les enjeux du basculement du vicomte de Turenne dans la clientèle du roi de Navarre et sur sa place dans l'entourage de ce dernier. Exerce-t-il une supériorité sans partage ou est-il un *primus inter pares* ? Henri

---

[1] TACHOUZIN P., *Henry de Navarre à Nérac, les Marches du trône*, Nérac, Amis du vieux Nérac, 1989.
[2] FLAMARI E., *Esquisse d'histoire : vicomté de Turenne*, Limoges, Société des journaux et publications du Centre, 1940, p. 68.
[3] Ce passage fait référence aux accords de Nérac négociés pendant l'hiver 1578-1579.
[4] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 8, p. 300-302, lettre de Catherine de Médicis à Henri III, Épernay, 29 mai 1585.
[5] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. VII.

de La Tour, contrairement à Sully[1] ou Bassompierre[2], ne mentionne pas sa première rencontre avec Henri de Navarre et n'en fait pas un moment fondateur. Elle a probablement eu lieu lors d'un des séjours de ce dernier à la cour des Valois, au plus tard à la Saint-Barthélemy, et ne laisse pas plus de trace dans la correspondance avant 1574. Ce n'est qu'ensuite qu'ils se sont rapprochés à l'occasion du mouvement des Malcontents puis lors du basculement de Turenne dans la clientèle du roi de Navarre[3]. Les deux interprétations, pour être contradictoires, ne sont-elles pas des prises de position face au processus d'affirmation du vicomte au sein de l'entourage du roi de Navarre après son ralliement ? Les *Mémoires* ne permettent pas de sortir de l'alternative du lieutenant fidèle ou du manipulateur, mais sa correspondance, plus étoffée après 1574, permet-elle de mieux comprendre la nature de leurs relations par l'étude de leur fonctionnement au quotidien ? Quels sont les ressorts, les étapes et les effets de l'affirmation du vicomte de Turenne au sein de l'entourage du roi de Navarre ?

Chacune des interprétations s'appuie sur quelques-uns des épisodes de la période : on le voit fréquemment aux côtés du roi de Navarre, il participe au synode de Sainte-Foy[4] réuni au sujet du rapprochement avec les luthériens du Saint-Empire[5], il est présumé avoir été l'amant de Marguerite de Valois, il représente Navarre lors des négociations des accords de Nérac en 1578-1579 et lors de l'ambassade auprès des puissances protestantes en 1590-1591, Sully lui reproche, lors d'une querelle à la cour de Nérac, de ne pas avoir fait jouer la solidarité confessionnelle entre calvinistes. Ces différents épisodes sont attestés dans ses *Mémoires* et sa correspondance, dans les *Œconomies royales* de Sully, mais aussi par les procès-verbaux des assemblées et synodes protestants et les pièces comptables de la Maison Royale de Navarre.

---

[1] SULLY M., *Œconomies royales*, 1970, chapitre 5, p. 14-16.
[2] LEMOINE M., *La Faveur et la Gloire, le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2012, p. 177-181.
[3] Voir *supra*, chapitres 3 et 4.
[4] DELTEIL F., « Henri de La Tour vicomte de Turenne humaniste et protestant », *Bulletin de la Société d'Histoire et du protestantisme français*, t. 115, 1969, p. 230-254.
[5] ZUBER H., *Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne puis Duc de Bouillon (1573-1623)*, Paris, École Nationale des Chartes, 1982, t. 1, p. 21.

I. Navarre, Turenne et la guerre

Baguenault de Puchesse, éditeur des *Mémoires*, publie en annexe soixante-douze documents, dont trente-trois lettres d'Henri de Navarre au vicomte de Turenne écrites entre 1576 et 1589[1], pour prouver l'attitude manipulatrice du vicomte et son ascendant sur le roi qui rappelle Turenne à l'ordre, ce qui prouverait que de surcroît il ne donne pas satisfaction. Pourtant, l'étude statistique de ce corpus assez homogène aboutit à des résultats contraires :

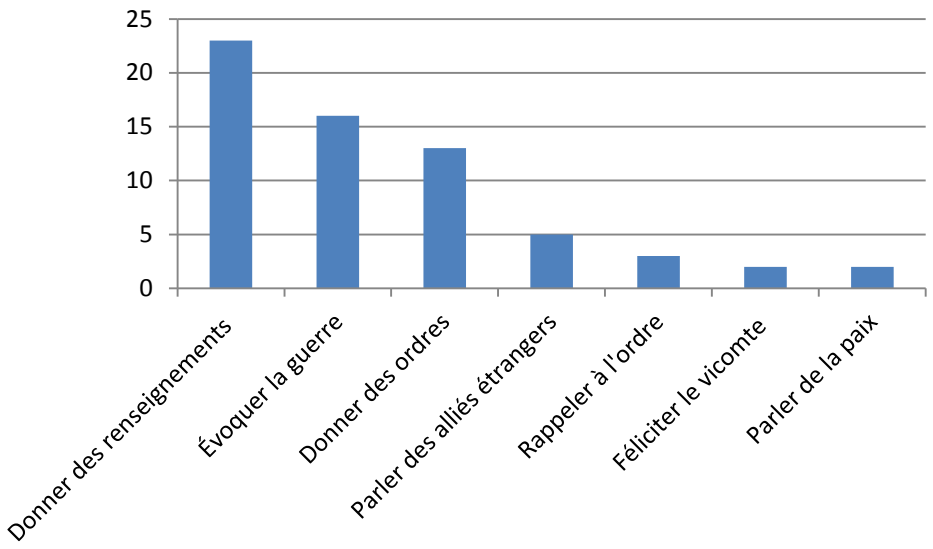

Graphique 7 : Objectifs des lettres de roi de Navarre au vicomte de Turenne

Venir d'urgence	3
Confier ou utiliser un pouvoir	3
Gestion de fonds	2
Commandement	1
Autres	2

Tableau 15 : Nature des ordres donnés par le roi de Navarre au vicomte de Turenne

[1] La plupart des conclusions qui suivent se vérifient pour la correspondance adressée par Turenne au roi de Navarre.

La subordination du vicomte de Turenne au roi de Navarre ressort donc des fonctions de cette correspondance. Comment se traduit-elle ? Quelle répartition des tâches entre les deux hommes révèle-t-elle ?

1. Donner des ordres et transmettre des renseignements

Qu'il s'agisse des objectifs des lettres du roi de Navarre ou des ordres qu'il donne, rien ne laisse transparaître une quelconque manipulation par le vicomte de Turenne, encore moins un ascendant de ce dernier. Si tel avait été le cas, Henri de Navarre aurait consacré sa correspondance à demander des conseils au vicomte ; or cette correspondance sert, en pleine guerre civile, à fournir des renseignements et à donner des ordres. C'est donc bien Navarre qui a l'ascendant, et non l'inverse : en fait, paradoxalement, Baguenault de Puchesse, qui est fort hostile au duc de Bouillon, appuie ses thèses sur des lettres qui le contredisent.

La primauté de Navarre apparaît dans les formules qu'il emploie : « à mon capitaine, monsieur le vicomte de Turenne[1] », « à mon cousin, monsieur le vicomte de Turenne[2] » ou « mon ami, croiés que vous êtes l'homme du monde que j'aime le mieux[3]. » Indépendamment du lien familial ou affectif, c'est bien l'ascendant du roi de Navarre sur le vicomte qui est systématiquement rappelé.

Le roi de Navarre expose rarement au vicomte une situation pour lui demander des conseils dans leur correspondance même s'il semble l'avoir fait à maintes reprises de manière orale[4] notamment pendant les réunions de son conseil[5], Henri de La Tour remplissant alors son rôle de conseiller du roi auquel il est tenu comme les autres participants. Lorsque le roi lui écrit, il s'adresse à l'un de ses capitaines, c'est pourquoi il transmet des ordres et des renseignements permettant au vicomte de savoir quels sont les derniers déplacements de l'ennemi et les derniers rebondissements du conflit, afin qu'il puisse agir en pleine connaissance de cause et que les actions qu'il décide atteignent un maximum d'efficacité. Les détails topographiques et militaires sont parfois nombreux et précis pour que le vicomte de Turenne puisse apprécier la situation :

---

[1] Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, octobre ou novembre 1578 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 200-201).
[2] C'est la formule la plus fréquente. Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, 26 décembre 1578 (*ibid.*, p. 201-203).
[3] Lettre non datée d'Henri de Navarre au vicomte de Turenne (*ibid.*, p. 205-206).
[4] Henri de Navarre consulte le vicomte, au retour de sa captivité en 1584, au sujet des exhortations à la conversion présentées par les envoyés de Catherine de Médicis à l'occasion de la mort de François d'Alençon (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 46-47).
[5] C'est le cas lors du conseil qui suivit la bataille de Coutras.

« A MON COUSIN LE VICOMTE DE TURENNE

Mon cousin, j'avois délibéré de vous faire entendre de mes nouvelles, il y a quatre ou cinq jours, mais il s'est présenté une occasion qui m'a fait différer, laquelle s'est trouvée utile, tant pour vous que pour moy ; c'est que, voyant que M^{onsr} le maréchal de Biron prenoit son chemin vers Cognac et Saintes, et que cela nous emportoit de l'empeschement à nos dessins, d'autant qu'il se mettoit entre nous deux, j'avisai un moyen pour faire retourner en çà ses forces, qui a bien succédé ; et heureusement il y avoit un chasteau, nommé la Constaudière, au-delà de la rivière du Lay, en Bas-Poitou, où j'avois avis qu'il y avoit cinq à six mille écus de deniers royaux, destinés pour le payement des trouppes dudict sieur maréchal : j'envoyay pour l'investir ; le lendemain je m'acheminay à Lusson et fis mener une pièce pour le battre, laquelle eut cette vertu qu'aussitost que ceux dedans la virent, ils rendirent la place, lorsque ledict sr maréchal, qui tourna incontinent la tête de son armée vers moy, n'en étoit éloigné que de quatre ou cinq lieues. J'ai ramené toutes mes trouppes et l'artillerie en cette ville, sans qu'il demeurast sinon deux soldats et un bruslé, qui étoient demeurés dans ledict Lusson pour y coucher, contre le commandement que j'avois fait. Le lendemain, une heure après soleil levé, trente ou quarante chevaux arrivèrent, qui y trouvèrent aussi Loumeau, lequel, contre ma défense, y étoit demeuré, qui néanmoins se sauva sans perte, sinon de douze ou quinze petits chevaux, qu'ils avoient déjà tirés en rue pour partir. Ledict sr maréchal est à Chisay et reprend son chemin, mais j'ai traité avec l'abbé de Gadagni qu'il faut qu'il s'en aille vers la rivière de Loire et qu'il ne faut point parler d'entrevue ny de paix. Je garde encore un autre moyen de faire retourner ledict sr maréchal ou l'empescher de passer, si le moyen de Gadagni ne succède. L'armée du maréchal de Biron, qui est entre nous deux, empesche fort ceux de ce pays…. Sont étrangers ; ils sont longs et malaisés à mener. […] M^{onsr} le Prince et ceux qui sont auprès de lui, au lieu d'y encourager un chacun, font tout ce qu'ils peuvent pour les refroidir et arrester. C'est pourquoy je ne partiray tout comme je désirerois ; ce sera le plustot que je pourray. Je ne vous sçaurois dire, mon cousin, combien j'ay été aise de ce que vous avés si bien fait et conduit à Castillon ; vous avés fait un bien incomparable et y avés acquis grande réputation, tant pour le général que pour votre particulier, car ce sont des coups faits à propos et d'importance, si grands qu'ils doivent être estimés d'un chacun. L'abbé de Gadagni est venu sans apporter ce que j'avois demandé, qui est le recullement de l'armée du maréchal de Biron de la Loire ; il a bien apporté l'assurance de l'entrevue, le temps et le lieu. Il ne veut pas rompre et a demandé un passeport pour retourner par deçà. M^{onsr} de Montpensier a envoyé le comte de Caravas, qui est mieux que jamais. Le cardinal de Soissons ne demande qu'à exécuter ses entreprises. Ne différés de prendre argent où vous en trouverés pour la necessité. Si je fais des deffenses, elles ne sont pas pour vous, mais pour ceux qui se licencieront à entreprendre et prendre sans pouvoir et sans nécessité. Je vous prie croire que je vous suis ami fort assuré et intime, et duquel vous pouvés toujours disposer, et de ce qui sera en mon pouvoir. Faites-en donc état perpétuel et aimés toujours

Votre très affectionné cousin et plus parfait amy à jamais,

HENRY.

Cousin, j'avois déjà donné la compagnie de feu Crepiny au capitaine Roux, quand vos lettres sont arrivées et sa dépesche faite[1]. »

Lors de l'échange de cette lettre, en juillet 1586, Turenne et Navarre se sont séparés pour faire face aux offensives des troupes royales. Turenne doit veiller à la solidité du front sur la Dordogne devant Mayenne et Joyeuse tandis que le roi de Navarre est parti à La Rochelle et mène la guerre en Poitou et Saintonge. Cette situation rend impérieuse la nécessité d'agir de manière coordonnée, d'autant que Navarre ne semble pas avoir de plan préétabli en raison de son départ précipité du triangle aquitain. Il veut harceler l'ennemi sur ses flancs et cherche à tirer profit de toutes les failles qui se présentent. Prendre la solde des troupes royales lui permet de financer la suite des opérations sans aliéner ses biens, ce qu'il fait depuis 1576, et accule les chefs de guerre catholiques à une situation difficile. Faute d'être payés, leurs soldats risquent de partir ou de piller les populations locales en accroissant ainsi leur mécontentement. Malgré ce succès, l'argent manque pour mener la guerre, d'où l'exhortation faite à Turenne « de prendre argent où vous en trouverés pour la necessité » et la levée des interdictions édictées par le roi de Navarre et destinées initialement à protéger les populations locales des prélèvements excessifs.

Le caractère décousu de cette lettre rend compte de l'absence de plan préétabli et de la diversité des théâtres d'opérations. Navarre, malgré son succès, négocie le départ des troupes de Biron, que le vol de la solde ne peut qu'accélérer, par l'intermédiaire de l'abbé Gadagni. Les faits sont sans doute mentionnés dans l'ordre de leur déroulement : attaque du château de Constaudière, négociations avec Gadagni, attitude complexe du prince de Condé, succès de Turenne à Castillon, retour de Gadagni, exhortation à lever des fonds. La diversité des informations transmises, qui concernent à la fois des opérations militaires et des négociations avec l'ennemi, fait ressortir les différentes fonctions de Turenne à la fois lieutenant et conseiller du roi de Navarre qui le tient informé de tout et lui fait confiance.

Le roi attend du vicomte une attitude réciproque, c'est pourquoi l'expression « mandés moi de vos nouvelles[2] » apparaît dans une lettre sur trois, cette insistance rappelant aussi la subordination de Turenne qui, en contrepartie des informations reçues, doit renseigner le roi sur les mouvements des troupes adverses[3], les décisions qu'il prend[4], l'évolution de la situation militaire. À l'exception de la bataille de Coutras, qui est l'un de leurs rares faits d'armes

---

[1] Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, juillet 1586 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 225-227).
[2] Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, avril 1580 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 203-204).
[3] « Ayés l'œil ouvert sur les troupes de M^{onsr} du Mayne » (lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, février 1586, *ibid.*, p. 211-212).
[4] Navarre demande à Turenne de l'informer des opérations sur Méréglise (Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, octobre ou novembre 1578, *ibid.*, p. 200-201).

communs, et des moments où ils sont ensemble à Nérac, le vicomte et le roi sont la plupart du temps séparés. Ainsi Turenne est souvent au combat quand Henri de Navarre est à Nérac, il est parfois convalescent pendant que le roi continue à se battre[1], il organise la défense des places fortes de la Dordogne afin de permettre au roi de Navarre de se replier sur La Rochelle en 1586[2], il représente Navarre auprès du prince de Condé ou de Montmorency-Damville[3]. Leur séparation implique leur coordination : ils doivent, tout en agissant chacun de son côté, se tenir mutuellement informés des opérations qu'ils mènent et des rebondissements de la situation.

La guerre que mènent Navarre, Turenne et le parti protestant contre les troupes catholiques et royales repose sur des capitaines en nombre réduit qui commandent des troupes peu nombreuses. Malgré les capacités de levée des uns et des autres, les effectifs ne dépassent jamais quelques milliers d'hommes, les plus importants contingents étant recrutés à l'étranger grâce aux alliés – infanterie anglaise, reîtres et lansquenets, fantassins suisses. Dans ces conditions, le roi de Navarre, protecteur du parti protestant, se consacre surtout au partage des renseignements et à la coordination des efforts. Il est fort souvent à Nérac où il s'adonne à ses plaisirs – chasse et danse – et d'où la totalité de son courrier est datée, même quand il n'y réside pas. Nérac est devenue sa capitale[4], ce qui fait ressortir deux autres fonctions du roi de Navarre : s'assurer le soutien et les subsides du parti protestant, mais aussi, et c'est souvent plus délicat, de ses alliés en France, comme Montmorency-Damville, et à l'étranger. Coordinateur de l'action militaire dans le sud-ouest du royaume, Navarre est également l'homme qui assure le lien entre ce conflit et des enjeux qui dépassent l'action de chacun de ses capitaines dans un emboîtement d'échelles[5] : l'échelle provinciale, l'échelle du royaume – grâce à la plume de ses publicistes comme Duplessis-Mornay – et celle de l'Europe grâce à ses ambassadeurs. Cette façon de mener la guerre lui confère un rôle prépondérant parce qu'il exerce des attributions à la fois militaires, politiques et diplomatiques, c'est pourquoi le parti protestant l'entoure d'un conseil destiné à contrôler son action[6]. Mais surtout, la confiance de Navarre en ses lieutenants généraux et capitaines doit être entière parce qu'ils jouissent d'une autonomie considérable dans leur ressort. Pour que cette autonomie n'entraîne pas des actions divergentes ou contradictoires, le roi de Navarre exerce sa primauté à travers les ordres et les renseignements qu'il reçoit et transmet.

---

[1] C'est le cas en 1578-1579 et en 1587-1589 (voir annexe 3).
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 52-54.
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 41-45.
[4] Henri de Navarre a fait de Nérac sa capitale (TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989).
[5] REVEL J. (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard et Le Seuil, coll. Hautes Études, 1996.
[6] Les villes manifestant à son égard la même méfiance qu'à l'égard de Damville et ne souhaitant pas lui laisser les mains libres.

2. Turenne et la collecte du renseignement

L'activité d'un chef de guerre ne se réduit pas au commandement des troupes et au combat, il lui faut aussi remporter la bataille de l'information et celle du renseignement. Contrôler l'information, sa diffusion et sa publication est vital[1] pour chacun des chefs de guerre[2] impliqués ou pour chacun des partis. C'est le cas lors des événements majeurs : Charles IX fait œuvrer publicistes et ambassadeurs pour délivrer aux cours étrangères la version officielle de la Saint-Barthélemy dans les jours et les semaines qui suivent le massacre[3] ; Mercœur assure la promotion de ses victoires[4] comme Navarre qui commande à Duplessis-Mornay un récit épique de la victoire de Coutras[5]. Il s'agit d'un enjeu pour la propagande de chaque camp alors que le renseignement doit permettre aux chefs de guerre d'agir. La correspondance du vicomte de Turenne permet-elle de connaître les modalités et les canaux de la collecte d'informations sur l'adversaire ?

Parfois, le vicomte reçoit des lettres contenant exclusivement des renseignements, l'identification de l'auteur étant rendue difficile lorsqu'une seule lettre est conservée. Un habitant de la ville de Turenne l'informe d'une embuscade réussie contre l'ennemi[6]. Une lettre de septembre 1578 aborde des sujets fort différents : l'agitation du Périgord, une entreprise sur Montauban et la venue prochaine de Catherine de Médicis qui veut rencontrer Biron et Navarre[7]. Vivant rend compte régulièrement, pendant l'été et l'automne 1579, de la dégradation de la situation à Périgueux où les catholiques sont prêts à prendre les armes[8]. Dans un cas cependant, l'auteur est plus précis et semble être un capitaine du vicomte de Turenne. C'est à ce titre qu'il lui rend compte de l'action qu'il a pu mener et des renseignements qu'il a glanés, il s'agit d'une correspondance militaire d'un subordonné à son supérieur :

> « Monseigneur,
>
> Depuis vostre partement j'ay faict tout ce qui m'a esté posible pour donner ordre à mes petites affaires, je n'ay trouvé aultre condition que de Monsr de Chauzanepons et

---

[1] CASSAN M., *La Grande peur de 1610, les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

[2] LIGNEREUX Y., « L'illustration d'un guerrier. Le duc de Mercœur et la publication des victoires, 1589-1593 », *in* BURON E. et MÉNIEL B. (dir.), *Le duc de Mercœur, les armes et les lettres (1558-1602)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 181-204.

[3] JOUANNA A., *op. cit.*, 2007, chapitre 6 : Vérité du roi, raison de l'État, p. 201-230.

[4] BURON E. et MÉNIEL B. (dir.), *op. cit.*, 2009.

[5] Il s'agit du « Mémoires envoies en divers lieux de ce qui se passa depuis le 24 aoust, que le Roi de Navarre sortit de La Rochelle, jusques a la Bataille de Coutras, du 20 octobre 1587 » (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 1 p. 754 et suivantes) ; voir *supra*, chapitre 5.

[6] Archives nationales, R² 53, lettre du 26 mars 1578 écrite de Turenne et adressée au vicomte (auteur indéterminé).

[7] Chartrier de Monfort, lettre de Dugrand au vicomte de Turenne datée de Monfort, le 1er septembre 1578.

[8] Archives nationales, R² 54, lettres de Vivant au vicomte de Turenne du 17 juillet et du 3 octobre 1579. Dans une lettre du 27 mai, Turenne l'assure de l'importance que revêt Périgueux pour le parti protestant (Bibliothèque Nationale, coll. de Périgord, t. 5, f° 268 v°).

de laquelle nous avions ja eu propos. Lors que me commandastes m'acheminer en Languedoc, sur quoÿ & touiours jay receu vostre commandament et vollunté et ledit sr ne sÿ veult aussÿ embarquer qu'y observant la mesme consideration, et a sest occasion il depesche messaiger expres vers vous pour antandre vostre vollunte. Laquelle ardent Dieu je ne transgresseraÿ jamais, le bruit porte du partement de Monsr avec huict ou dix chevauls et ne savois en quel chemin il avoit faire. L'on bruit que vous avez sept ou huict cent gentilshommes pour l'aller trouver. Les Rochellois sont fort en alarme d'un certain magazin qu'on dresse en brouaiges et font viser les sombronnes et ceulx qui n'ont moÿen d'avoir duires, monsieur le prince est partÿ et fires vers sainct jehan. Au moins fort a l'oposite de Languedoc je croÿ que le sr de Roquelaure a faict nopser le plus d'extremant qu'il a peü. Je ne sais pas bien la fason mais elle n'est commune a ce qu'on dit. Monsr d'Asie a gaigner son proces avecques forte restitution de fruitz qui sera l'androit où je supplie le Créateur vous donner

Monseigneur en sainte trez heureuse et longue vie

Et a moy vostre grace de Turenne ce 15è juin 1581

Vostre trez humble serviteur

Beauchamps »

Dans d'autres cas, les informations sont mêlées à des contenus variés. Batut se comporte en précieux auxiliaire de son maître bien avant la captivité et lui envoie des comptes rendus sur la gestion de ses affaires et lui transmet parfois des informations. En juin 1581, elles concernent la cour en mentionnant le retour du roi dans la capitale, les personnes qui l'accompagnent – le duc de Guise, Mayenne, le cardinal de Tournon – et qui se sont installées avec lui à Saint-Maur. Il passe ensuite aux ambitions de François de Valois sur les Flandres qui s'apprête à partir parce que le roi n'a pas repoussé son projet[1]. Il donne ensuite des nouvelles des membres de la famille Montmorency demeurés en région parisienne, à savoir Thoré, Méru et madame la connétable, puis fait le point sur un procès opposant le vicomte et les religieuses d'Auvergne[2]. Cette lettre est exemplaire d'une pratique assez fréquente : le service du vicomte ne se limite pas, pour ceux qui administrent son patrimoine, à la simple expédition des affaires courantes. Résidant à Paris ou dans la vicomté, ils sont à même de recevoir des informations précieuses pour lui et les lui transmettent promptement.

Ces correspondants qui adressent au vicomte des lettres ne contenant que des renseignements ou mêlant renseignements et gestion courante forment le premier réseau d'informateurs qui a pour particularité le caractère formel et hiérarchisé des relations entre ceux

[1] Quelques semaines plus tard, Turenne part rejoindre François de Valois aux Pays-Bas.
[2] Archives nationales, R² 53, f° 25, lettre de Batut au vicomte de Turenne, Paris, 16 juin 1581.

qui écrivent au vicomte, des serviteurs ou des capitaines, et ce dernier. Ce réseau s'inscrit de surcroît dans la longue durée du fonctionnement de sa maison. Turenne connaît bien ses correspondants. Leur rôle premier est d'assurer la gestion courante de son patrimoine[1] pendant qu'il se lance dans l'action politique et militaire au service de la cause protestante. Ils ne fournissent des renseignements qu'occasionnellement et la transmission d'informations concernant les opérations militaires ou la situation politique n'est qu'un aspect secondaire de leur correspondance mais traduit leur conception très extensive du service du vicomte pour lequel ils manifestent un certain zèle. La qualité, la précision, la promptitude du transfert et donc la primeur des renseignements sont un gage de leur fidélité à leur maître avec lequel ils entretiennent un net rapport de dépendance. Turenne est donc en position de domination au sein de ce réseau comme le confirment les ordres donnés pour la gestion de ses affaires et les redditions de comptes qui en découlent.

Un second réseau présente des caractéristiques contraires car il est informel, fonctionne de manière aléatoire et révèle des liens distendus avec le vicomte de Turenne, trois caractéristiques qui rendent difficile le travail d'identification. Les correspondants estiment ici de bon ton de transmettre des informations avant d'introduire une requête[2]. En février 1579, des informations très précises précèdent une double demande pour faire introduire dans la maison du roi de Navarre un jeune homme et pour que le vicomte accepte de prendre pour page un autre[3]. Turenne, premier gentilhomme de la chambre, peut appuyer toute demande, c'est pourquoi l'auteur s'adresse à lui pour une place dans la maison du roi de Navarre. Ce type de lettre mêlant renseignements, requêtes et compliments, est le plus fréquent parmi les lettres conservées. Parfois, en raison de la place prise par la demande formulée, on prend conscience que les renseignements transmis ont principalement pour but de montrer la bonne volonté et la fidélité de l'auteur qui désire susciter la bienveillance du vicomte :

> « Monsieur ce porteur s'en va en court pour la poursuitte de quelques affaires particuliers au conseil privé du roy. Il a pensé que si je vous escripvois en sa faveur ma recommandation luy serviroit quelque chose et j'ay esté très aise d'avoir moyen de vous escripre par luy pour avec seurté et asseurance me ramentevoir en vostre bonne grace et souvenance et par vous en celle de sa Majesté. C'est de vous Monsieur que principalement j'espère et attends ce bon office pour le regard de l'affaire de ce porteur. Il

[1] *Ibid.*, f° 54, lettre de Picard au vicomte de Turenne du 12 février 1585 : à la demande du vicomte il fait le point sur un procès engagé au sujet de la dot de « feu madame la contesse d'Ocian ».
[2] Certains membres du réseau d'information des Noailles font de même (KALAS R. J., « Marriage, Clientage, Office Holding, and the Advancement of the Early Modern French Nobility: The Noailles Family of Limousin », *art. cit.*, 1996, p. 378).
[3] Archives nationales R² 53, f° 5, lettre au vicomte de Turenne, 22 février 1579.

l'entend il y est nourri je luy touche il l'a veu et le scayct je remectray à luy à vous en faire les discours je vous supplieray seulement luy donner que une heure commode pour l'en escouter pour amour de moy et luy assister de vostre faveur en sa poursuitte il abonde à ce qu'il me dit en justice et je sçay que vous l'aymes et embrasses volontiers je l'ay asseuré sur ses qualités qu'il en peult espérer bonne yssue. Il me prie de ne charger point ma lettre de nouvelles cest marchandes de contrabande et qui pourroit faire confisquer ma lettre voilà pourquoy je ne vous en diray qu'en gros et lairray ma lettre ouverte pour ne donner la peine à ceulx qui la vouldront veoir de la esventrer et affin quil voye ce quil porte pour sa seurté. Messieurs de la Ligue retornent a donne pour voir s'ils pourront joindre la ville et citadelle au chasteau. Monsieur le marquis de Villars y va pour purger toute contestation sur le commandement. Il fault bien qu'ils pensent avoir quelque nouveau advantge car ceulx du dedans sont advertis et menasses de longuemain et ont eu moyen de se réparer ceste longue menasse est cause de faire croire questant capitaines, ils courrent quelques aultre dessain. Le temps le faira paroistre et vous rendra tousiours asseuré en tesmoignage que je suis et veulx estre

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant serviteur

En notre maison ce 22è octobre 1590 »

L'auteur, qui venait de rédiger sa demande, l'a probablement relue et a pensé qu'elle serait plus facilement accordée s'il transmettait une des dernières nouvelles entendues : la nature du renseignement fourni, qui concerne la Ligue, n'est pas à même d'aider réellement le vicomte, d'autant qu'elle est imprécise et qu'on perçoit qu'elle émane d'une rumeur colportée sur les routes. Cette lettre s'inscrit donc bien dans une logique de l'échange, même si ce dernier est fort inégal, à la différence des précédents. Le souci principal de l'auteur de la lettre est d'obtenir un appui pour sa requête en donnant des informations. Ces dernières n'auraient sans doute pas été transmises si elles n'avaient pas pu être monnayées ou tout au moins échangées contre un service. Le produit le plus abouti de cette logique de l'échange déséquilibré est la lettre de pure courtoisie dans laquelle l'auteur écrit à Turenne pour se rappeler à lui dans un souci évident du maintien de la relation, sans avoir de nouvelle fraîche à transmettre : « encore que je n'aye rien aprins de nouveau qui merite vous estre escrit[1] ».

Les lacunes de la correspondance amplifient le caractère informel de ce second réseau car il est difficile d'inscrire ces échanges épistolaires dans la continuité. Il y a bien logique d'échange mais la transmission de renseignements est secondaire par rapport au désir d'être

[1] Lettre de Chaumont-Quitry à Turenne, écrite de Saint-Jean-d'Angély le 19 avril 1578 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 250-251).

appuyé par le vicomte. Dès lors, l'information fournie est un simple gage de service rendu pour introduire la sollicitation. Turenne exerce au sein de ce réseau aux contours très flous un rôle de contrôle, parce que c'est à lui qu'on s'adresse, et c'est lui qui détermine s'il accepte d'accéder aux demandes de ses correspondants. Cependant, il ne le domine pas car ce n'est pas lui qui demande les renseignements et il dépend de l'intérêt que peuvent avoir les correspondants à les lui transmettre. Ce réseau inclut donc tous ceux qui, à un moment ou à un autre, lui proposent de se mettre à son service dans des termes souvent fort vagues[1].

Ces deux réseaux aux contours plus ou moins bien délimités agissent à l'échelle du royaume de France et fournissent au vicomte un certain nombre de renseignements sur la situation politique et militaire dans cet espace. Dispose-t-il d'informations venues de l'étranger, en particulier d'Angleterre et des Provinces-Unies ? Jusqu'aux années 1590, il n'est pas en relation directe avec Élisabeth Ière, ses ministres ainsi que les Nassau. Pour pallier cette difficulté, il passe par le biais des ambassadeurs ou émissaires à l'étranger : La Noue[2], De Torsay et Montigny[3], Marnix de Sainte-Aldegonde[4] et l'ambassadeur M. des Pruneaux pour les affaires hollandaises, et Walsingham en Angleterre. Il n'y a qu'avec le Palatinat et pour les affaires suisses qu'il correspond directement avec ceux qui exercent la souveraineté, Jean Casimir dans le premier cas[5], les syndics de Genève dans le second[6]. Il lui faut attendre 1590-1591 avec sa grande ambassade en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et dans le Saint Empire, pour commencer à avoir une correspondance directe avec les souverains et leurs proches conseillers : Jacques VI en Écosse, Burghley et Élisabeth Ière en Angleterre[7].

---

[1] Archives nationales, R² 53, lettre de Derchon à Turenne écrite de Podenx le 30 avril 1578 ; *ibid.*, f° 14, lettre de Braques de Castelnes à Turenne du 9 novembre 1578 ; *ibid.*, f° 20, lettre de Tillat écrite de Paris en février 1579.

[2] Lettre de La Noue au vicomte de Turenne du 22 juillet 1578 (*Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. 132, 1986, p. 88, note 51). La Noue a probablement eu un grand rôle dans la décision de Turenne d'intervenir aux Pays-Bas aux côtés de François d'Alençon mais les sources manquent pour préciser comment il opère (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 22).

[3] De Torsay et Montigny lui écrivent respectivement quatre lettres de Paris pendant le mois d'août 1578 et deux début 1579 au sujet des affaires des Pays-Bas (Archives nationales, R² 53).

[4] Phlippe de Marnix, baron de Sainte-Aldegonde (1540-1598), étudiant en droit et en théologie, calviniste, participe aux combats entre catholiques et protestants dans les Pays-Bas, et exerce des fonctions diplomatiques. Voir lettre de Marnix de Sainte-Aldegonde datée de Coutras le 16 octobre 1580 (GROEN van PRINSTERER G., *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. I : 1584-1599).

[5] Archives nationales, R² 53, f° 18, lettre de Jean Casimir au vicomte de Turenne du 18 décembre 1578.

[6] Lettre de Turenne aux syndics de Genève du 16 octobre 1576 et du 30 avril 1581 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 249-250 et 292).

[7] Voir *infra*, chapitres 9 et 11.

Qu'il s'agisse du réseau domestique, informel ou diplomatique, les renseignements sont fournis de manière irrégulière et sont parfois incomplets ou intéressés, ce qui constitue une faiblesse. Comment fait-il pour la compenser ? Ses échanges épistolaires avec le roi de Navarre sont continus, intenses, réguliers[1]. Le roi fournit des renseignements en plus des ordres qu'il donne au vicomte. Turenne ne fait qu'appartenir à ce réseau dans lequel figurent d'autres personnages, dont le prince de Condé[2], Duplessis-Mornay, Agrippa d'Aubigné, Rosny, c'est pourquoi il ne le contrôle ni ne le domine. Dans une guerre du renseignement et avec un théâtre d'opérations éclaté, la multiplicité et la diversité des sources sont un gage de la qualité de l'information recueillie. Tous ces hommes collectent, analysent et transmettent les renseignements recueillis. La correspondance permet à Turenne d'être correctement et régulièrement informé, d'où l'utilisation de troupes peu nombreuses se déplaçant très rapidement pour harceler l'ennemi, les mouvements adverses étant anticipés, qu'il s'agisse de revers ou d'attaques surprises. Cette dimension capitale du renseignement apparaît dans les précautions prises dans les échanges épistolaires. D'une part, le roi accuse fréquemment réception des lettres, moins par politesse que pour assurer le vicomte que les informations lui sont bien arrivées[3]. D'autre part, les informations importantes sont codées[4], de même pour les noms de personnages[5], afin d'empêcher leur utilisation en cas d'interception. La lettre sert moins à transmettre des informations qu'à accréditer le porteur chargé de transmettre oralement les ordres ou les éléments les plus importants et secrets[6], c'est pourquoi Navarre exhorte Turenne à la prudence : « L'on prend les messagers ; si c'est chose qui importe, mandés-le moy par deux[7]. »

Les guerres civiles sont donc bien, en Guyenne et Gascogne et même à l'échelle du royaume, une guerre du renseignement sans lequel rien ne peut être fait. Cela permet d'anticiper les mouvements de l'ennemi, de le surprendre, de réagir rapidement et avec vigueur en cas d'imprévu, de coordonner les efforts des différentes troupes se battant pour la cause protestante. Turenne y joue un rôle capital car il est le destinataire de nombreuses informations issues de sources variées et les partage avec le roi de Navarre. Cette capacité à mener la guerre du

---

[1] Ces trois caractéristiques s'appliquent bien aux échanges entre le vicomte et le roi, et ce malgré le caractère incomplet du corpus épistolaire.
[2] Jusqu'à sa mort en 1588.
[3] Lettre du roi de Navarre au vicomte, année 1587 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 230).
[4] Codage d'informations concernant la jonction avec les reîtres (lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, écrite de Verteuil le 17 mai 1586, *ibid.*, p. 217-219).
[5] Parfois c'est le destinataire lui-même dont l'identité est codée. C'est le cas dans la lettre que Guichard doit remettre pour le vicomte de Turenne en mars 1582 (Archives nationales, R² 54, f° 57).
[6] « Il y a ici des Espagnols qui sont venus pour me proposer des choses belles, que le porteur vous dira : vous en userés comme bon vous semblera » (lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, avril 1580, *in* DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 203-204).
[7] Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, février 1586 (*ibid.*, p. 211-212).

renseignement[1] lui confère une importance que ses seuls faits d'armes – si glorieux soient-ils – ne peuvent expliquer. Les membres de l'entourage de Navarre se sont chacun spécialisés dans un domaine en fonction des nécessités et de leurs compétences propres, Turenne pour la guerre du renseignement, Duplessis pour celle de la propagande. L'importance acquise par Turenne auprès du roi de Navarre s'explique-t-elle par ses seules victoires militaires et ses réseaux de renseignement ?

[1] Cette capacité à transmettre des informations est relevée par Batailler : « Monsieur le vicomte de Turenne, écrivit aussi à Castres la surprinse de Bourg, près de Bordeaux, et autres villes, faite par les partisans du duc de Guise » (BATAILLER A., *op. cit.*, 1894 p. 15).

II. La primauté de Turenne dans la maison et l'entourage du roi de Navarre

1. Une primauté acquise lors de conflits

« Il ne faudrait pas trop se laisser séduire par les vertueuses tirades qui se rencontrent de temps en temps dans les *Mémoires*. Au fond, le vicomte de Turenne avait le caractère le plus aigre et le moins désintéressé. Il jalousait toutes les influences que les chefs protestants pouvaient exercer sur le roi de Navarre[1]. »

D'après les affirmations des éditeurs des *Mémoires* du duc de Bouillon, le vicomte de Turenne aurait, entre 1576 et 1591, progressivement pris le contrôle de l'entourage du roi de Navarre qu'il aurait fini par dominer. Cela lui aurait donné un immense ascendant sur le roi, ouvrant la porte à la manipulation politique, comme l'affirme Catherine de Médicis.

La première victime de ce processus aurait été dès 1576 le vicomte de Rosny qui en laisse un souvenir amer dans les *Œconomies royales*[2]. À l'époque, l'entourage du roi de Navarre est déjà bigarré quant aux appartenances religieuses de ses membres et comprend des catholiques – Lavardin, Miossens, Grandmont, Duras, Roquelaure, Sainte-Colombe, Bégoles – et des protestants – Turenne, Montgommery, Guitry, Lesignan, Favas et Pardaillan – ce qui rend les arbitrages royaux délicats :

> « Le roy de Navarre se trouvant bien empesché à concilier tant d'esprits et de fantaisies diverses, luy eschappant quelquefois de dire qu'il sembloit avoir plus d'obligation aux catholiques, que non pas aux huguenots, d'autant que ceux-cy le servoient et assistoient à cause des interests de leurs personnes et de leur religion, au lieu que les autres n'y estoient menez que par la seule affection qu'ils portoient à sa grandeur et à sa fortune, au préjudice de leur propre créance et religion[3]. »

Dans ce contexte tendu survient une péripétie fréquente dans une cour pendant laquelle le sieur de Frontenac – un catholique – reproche au vicomte de Rosny – qui est protestant – sa jeunesse. La discussion dégénère et aboutit à une provocation en duel. À la surprise de Rosny, le vicomte de Turenne, lui-même calviniste, décide de soutenir Frontenac. L'adhésion de Turenne aux idées des Malcontents, l'intérêt qu'il porte lors de son arrivée dans la vicomté à l'appartenance à sa clientèle plus qu'aux convictions religieuses permet de comprendre ce positionnement, d'autant que Frontenac est l'un de ses correspondants[4]. Pour Turenne, le

---

[1] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 177, note 1.
[2] SULLY M., *Œconomies royales*, 1837, t. 1, p. 22-23. Il s'agit de la première occurrence du vicomte de Turenne dans l'ouvrage. Ce récit a explicitement pour but de donner les raisons de la longue inimité avec le duc de Bouillon.
[3] *Ibid.*, p. 22.
[4] Archives nationales, R² 76, lettre de Frontenac au vicomte de Turenne datée de Saumur, s.d.

moment est par ailleurs important : il vient de se convertir et d'entrer dans la clientèle de Navarre où il cherche à retrouver la position de contrôle qu'il exerçait auparavant dans celle de François de Valois. Par la suite les tentatives de réconciliation voulues par Rosny échouent car Turenne « vous faisoit tellement le froid[1] ». Ce dernier insiste sur le caractère imprévisible d'Henri de La Tour qui renverse les équilibres pourtant bien établis et agit contre son camp, suscitant la division, persistant dans son action malveillante et refusant de demander pardon ou de s'amender[2]. Pourtant, au même moment, Turenne renforce le parti du roi de Navarre en favorisant l'entrée de Jeanne de Gontault, veuve d'Antoine de Noailles, dans l'entourage de Marguerite de Valois, dont elle devient dame, ce qui permet ensuite le ralliement des Noailles – alliés aux La Tour d'Auvergne depuis le milieu du XVe siècle – qui vont, jusqu'à la fin des guerres civiles, jouer un rôle important dans le Limousin[3]. Le conflit n'est donc pas le seul moyen employé par Henri de La Tour pour s'affirmer dans l'entourage du roi de Navarre puisqu'il profite de sa position dans sa maison domestique pour y faire entrer des alliés, appliquant en cela les méthodes de son grand-père Anne de Montmorency à la cour des Valois quelques décennies plus tôt[4]. Il est aussi probable qu'il joue, en raison de ses relations privilégiées avec le roi de Navarre, un rôle majeur dans son rapprochement avec Henri Ier de Montmorency-Damville[5].

Par la suite, ce processus d'affirmation se serait poursuivi de façon ininterrompue et aurait connu une étape décisive à son retour de captivité en 1584 avec un vif conflit ayant pour objet la hiérarchie des charges à l'occasion de l'établissement de l'état de la maison royale de Navarre. Cette fois-ci, ce n'est pas Rosny mais Duplessis-Mornay et Clervant, tous deux surintendants[6], qui se heurtent à l'intransigeance du vicomte. Pendant sa longue captivité[7], les choses ont bien changé à la cour du roi de Navarre avec l'arrivée courant 1582 de Philippe Duplessis-Mornay, brillant théologien et homme de plume. Turenne, premier gentilhomme de la chambre et chef du conseil privé, cherche pourtant à retrouver sa place antérieure dans la maison du roi de Navarre. Il exige alors la primauté sur les deux surintendants, ce qui débouche sur un conflit de préséances et non de personnes, comme le révèle une lettre de Duplessis-Mornay adressée au roi de Navarre. À ses yeux, le roi ne peut déshonorer deux de ses serviteurs

---

[1] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 23.
[2] « Par ce commencement cependant, il rend suspect tout ce qu'il nous dira cy-après de M. de Büllion. » (Remarque de l'éditeur, *Œconomies royales*, édition Michaud et Poujoulat, t. 2, p. 3)
[3] KALAS R. J., « Marriage, Clientage, Office Holding, and the Advancement of the Early Modern French Nobility: The Noailles Family of Limousin », *op. cit.*, 1996, p. 378.
[4] RENTET T., *op. cit.*, 2011, chapitre VIII : « Les bons offices du grand maître ».
[5] JOUANNA A., « Protection des fidèles et fidélité au roi : l'exemple de Henri Ier de Montmorency-Damville », *art. cit.*, 1981, p. 279-296.
[6] Ségur-Pardaillan était surintendant de la maison du roi de Navarre. En raison de son départ en ambassade cette charge fut désormais conjointement exercée par Duplessis-Mornay et Clervant.
[7] En raison de sa captivité, le roi ordonne à son trésorier de payer les dettes du vicomte en février 1582 (Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, registre de l'extraordinaire, série B).

pour satisfaire le vicomte de Turenne[1]. L'arbitrage du roi de Navarre n'est pas connu, mais il rappelle à ses côtés Duplessis-Mornay : « Vous devriez être affamé de me voir sachant comme je vous aime. Je ne me puis passer de vous, M. de Clervant n'y étant. Venez-vous-en je vous prie, aussi vide de passion que vous êtes plein de vertu. Je sais que vous m'aimez[2]. » Turenne quant à lui reprend l'exercice de sa charge avec les trente-et-un autres gentilshommes de la chambre du roi qui exercent par quartier[3].

De ces deux épisodes ressort la volonté d'Henri de La Tour, dès son entrée dans l'entourage du roi de Navarre, d'y acquérir un rôle au moins aussi prestigieux que dans l'entourage de François de Valois avant son éviction par Bussy d'Amboise. C'est parce qu'il a perdu son rôle de contrôle qu'il a rejoint Henri de Navarre et il ne prétend pas à un rôle inférieur dans sa clientèle. Vicomte de Turenne, il veut aussi que ce rôle corresponde à son rang nobiliaire, ce qui lui confère une prééminence à l'égard de Duplessis-Mornay ou Rosny, et permet d'infirmer le caractère malicieux que lui attribue ce dernier dans les *Œconomies royales*. Turenne tire donc profit des occasions qui se présentent pour affaiblir ses rivaux et atteindre le positionnement auquel il prétend, en particulier en 1576 – lors de son entrée dans l'entourage de Navarre – et en 1584 – lors de son retour de captivité. Une fois devenu premier gentilhomme de la chambre et chef du conseil privé du roi, il est l'un des officiers les plus prestigieux de la maison de Navarre et revendique l'inversion définitive du rang hiérarchique entre les surintendants et le premier gentilhomme à son profit.

Cette position au sein de la maison royale de Navarre[4] lui permet de contribuer au choix des officiers, d'autant qu'il a l'oreille du roi. Il peut ainsi satisfaire les demandes ou récompenser ceux qui lui rendent des services, et placer à la cour des personnes à même de le tenir au courant de ce qui se passe en son absence. Ses correspondants du réseau informel formulent donc des demandes comme dans la lettre du 22 février 1579[5] : l'auteur qui ne peut être identifié – sa signature est déchirée – fournit trois renseignements, le premier sur le désarmement des troupes protestantes en raison de la mésentente entre Monsieur et le parti protestant, le second concerne les cantons suisses, le troisième les Guise qui sont à Dijon pour

[1] Lettre du 17 janvier 1585 adressée au roi de Navarre (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1952, t. 1, p. 401-403).
[2] Cité par BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p 292.
[3] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, « État des gentilshommes et des gens composant la maison du roi à Nérac en 1581 et 1584 », p 108-109. Le nombre des gentilshommes de la chambre est passé de onze à trente-et-un en trois ans.
[4] Les archives de la maison royale de Navarre conservées aux archives départementales des Pyrénées-Atlantiques indiquent les versements des pensions (B 2858) et remboursements effectués au profit du vicomte de Turenne au titre de ses différentes charges et de ses frais de guerre (B 2993) ainsi que des sommes versées aux personnels de sa maison lors de leurs déplacements (B 2520 : versement de cent livres au sieur de Beauchamps le 31 décembre 1581). Malheureusement l'incendie qui ravagea les fonds en 1908 détruisit la plupart des documents dont il ne reste que la mention dans les inventaires, c'est pourquoi leur intégration au fil du développement est délicate.
[5] Archives nationales, R² 53, f° 5, lettre au vicomte de Turenne, 22 février 1579.

un baptême et ont vu leur projet d'entreprise sur Strasbourg démasqué. La double demande est ensuite formulée : accepter un page dans la maison du roi de Navarre et un autre dans sa propre maison. Turenne, qui ne s'est rallié au chef de la maison de Bourbon qu'en 1576 a donc déjà acquis trois ans plus tard un pouvoir d'intercession et de redistribution important. C'est pourquoi dès cette époque les sollicitations se multiplient[1]. Ces demandes s'ajoutent à celles qui lui sont habituellement adressées en tant que vicomte de Turenne[2]. Quels sont, en dehors de sa position institutionnelle dans la maison du roi de Navarre et des pouvoirs qui en découlent, les ressorts de sa puissance ?

2. *Turenne, le roi de Navarre et les femmes de la cour de Nérac*

Les liens tissés avec le roi et son entourage le plus proche viennent renforcer les pouvoirs que lui confèrent ses fonctions à la cour de Nérac. Lors de ses séjours, il participe ainsi aux formes de sociabilités liées aux plaisirs du roi : la chasse, la table[3], les jeux[4], les bals. À Nérac, la journée ne commence pas avant le lever du roi, vers dix heures du matin, et débute par un trajet vers la chapelle ou le temple – en fonction de la confession de chacun – suivi d'une promenade puis d'un déjeuner assez peu cérémonieux. Dans l'après-midi, les courtisans se regroupent par activité : discussions littéraires autour de Marguerite de Valois et Catherine de Navarre, jeu de paume avec Chaumont-Quitry et chasse avec le roi. Le conseil ne se réunit qu'en fin d'après-midi au retour de la chasse, quand elle ne dure pas plusieurs jours. Viennent ensuite le dîner puis une représentation et un bal[5]. Le climat humaniste de cette cour inspire à Shakespeare *Peines d'amours perdues* dans laquelle le dramaturge imagine un projet du roi d'académie des beaux esprits remis en cause par l'arrivée de Marguerite de Valois en 1578[6]. « La Navarre sera la merveille du monde : notre cour sera une petite académie, vouée, paisible et contemplative, à la vie de l'art[7]. »

---

[1] Archives nationales, R² 53, lettre du 24 novembre 1578 adressée au vicomte de Turenne.
[2] Lettre de Dufaurt au vicomte de Turenne écrite de Saint-Jean-d'Angely le 17 juin 1588 concernant un procès pour mariage consanguin devant la justice de Turenne (Archives nationales, R² 53, f° 71-72).
[3] Ces deux activités sont les grands plaisirs du roi de Navarre (TACHOUZIN P. , *op. cit.*, 1989).
[4] Navarre perd soixante-douze livres à la paume face à Lavedan et cent écus au jeu face à Matignon, Ségur et Turenne (Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, Recettes et dépenses de la famille royale de Navarre, B 2518).
[5] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 73-103.
[6] LEFRANC A., « Les éléments français de *Peines d'amour perdues* de Shakespeare », *op. cit.*, 1936, p. 411-432.
[7] Cité par BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 256.

Cette pièce de théâtre révèle l'importance des femmes à la cour du roi de Navarre[1] qui est vivement critiquée par les protestants, lesquels estiment que les guerriers s'amollissent dans les plaisirs. Ses *Mémoires* ont permis de dégager l'étroitesse de ses relations[2] avec Marguerite de Valois et Catherine de Bourbon[3]. Il en est de même pour le déclenchement de la septième guerre civile liée à l'échec de la réconciliation entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois. Henri III aurait écrit à son beau-frère pour dénoncer la liaison entre Marguerite et le vicomte de Turenne, information à laquelle Henri de Navarre n'attache pas grande importance parce qu'il n'a accepté de retrouver son épouse que pour des raisons politiques et parce que Turenne a, semble-t-il, favorisé le retour de Marguerite[4] dont il a été un temps l'amant[5] avant d'approcher Mademoiselle de la Verne[6]. Navarre interprète néanmoins cette rumeur comme prétexte pour un nouveau conflit, qui prend d'ailleurs le nom de guerre des amoureux[7]. D'un intérêt effectivement secondaire, cette rumeur met en avant l'importance du vicomte et l'étroitesse de ses relations avec les femmes de la cour du roi de Navarre. Ni Agrippa d'Aubigné ni Rosny ne sont l'objet de cette rumeur qui cherche à salir Turenne dont la primauté semble avoir été reconnue dès cette époque, soit avant sa captivité.

Ainsi, Turenne, entré dans l'entourage du roi de Navarre en 1576, y acquiert en quelques années un rôle important car il cumule le prestige de la charge de premier gentilhomme de la chambre et l'avantage de relations directes, intenses et suivies avec le roi et son entourage le plus intime dès 1578. Pour être rapide, ce processus ne se déroule pas sans heurts et occasionne bien des critiques, mais dès lors sa place est assurée, ce que prouve sa longue captivité : malgré l'entrée en scène de Duplessis-Mornay, sa position à la cour n'est ni contestée ni comblée en son absence, et son retour ne pose problème qu'en raison de ses exigences. Il ne subit pas, entre 1581 et 1584, l'éviction qui fut la sienne dans l'entourage de François de Valois entre 1574 et 1576. Pour comprendre la solidité de sa position dans l'entourage du roi et dans sa maison, il faut maintenant étudier son rôle dans les relations entre le roi et le parti protestant d'une part, et avec le pouvoir royal et les alliés étrangers d'autre part.

---

[1] RICHMOND H. M., « Shakespeare's Navarre », *Huntington Library Quarterly*, vol. 42, 1979, p. 193-216.
[2] Voir *supra*, chapitre 4.
[3] Elle est, avant le projet de mariage avec Charlotte de La Marck, l'une des rares femmes qu'il songe réellement à épouser. Il est l'un des rares correspondants de Catherine de Bourbon à avoir eu des échanges familiers et relevant de l'intime avec elle. Ils utilisent leur propre code pour pourvoir s'écrire à l'insu du roi de Navarre (GRITCHENKO M.-H., *Catherine de Bourbon (1559-1604), influence politique religieuse et culturelle d'une princesse calviniste*, Paris, Honoré Champion, 2009).
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 34-35.
[5] Cette relation avec Marguerite est la seule mention du vicomte de Turenne dans la muséographie actuelle du château de Nérac. BABELON J.-P. (*op. cit.*, 1982, p. 267-268) l'explique par la passion de Marguerite pour les hommes valeureux. Leur rupture suscite des explications contradictoires : Turenne est présenté soit comme un impuissant, soit comme un débauché.
[6] La relation est attestée par Marguerite de Valois (*Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, édition Guessard, Paris, Renouard, 1842, p. 158).
[7] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 269-270.

III. Turenne, Navarre et le parti protestant

1. Des débuts peu prometteurs

Lors de la rencontre entre Henri de La Tour et le roi de Navarre en 1576, les protestants ont adopté depuis deux ans une organisation politique de type confédéral constituée de trois pôles : une assemblée élue, un chef investi du pouvoir militaire[1] et un conseil élu pour le surveiller[2]. Turenne connaît donc bien cette organisation et ses succès à Montauban, sa conversion et sa rupture avec François de Valois ont montré sa bonne foi au service de la cause. La situation du roi de Navarre est toute différente car il est le dernier des trois grands évadés de la cour, après François d'Alençon, vivement critiqué mais négociateur d'une paix très avantageuse, et le prince de Condé, qui peut enfin exercer sa fonction de protecteur, laquelle avait été assumée en son absence par Montmorency-Damville[3]. La rumeur publique accompagnant chacune de ces trois évasions est allée *decrescendo*, au point que celle de Navarre suscite un faible intérêt, c'est pourquoi il fait appel à des fidèles pour reconstituer ses appuis nobiliaires et protestants mis à mal par la répression et par son absence en Guyenne[4]. Turenne rompt alors avec François de Valois et se rallie paradoxalement au roi de Navarre qui est le plus faible des trois opposants à Henri III et aux Guise[5]. Même s'il n'explique pas pourquoi il a choisi Navarre plutôt que Condé, la conscience de cette faiblesse éclaire le caractère condescendant du récit de leur rencontre :

> « Le roy de Navarre, la paix faite, s'en vint en Xaintonge et Périgueux, où je l'allay trouver avec un bon nombre de noblesse, plus grand qu'il n'en avoit, où j'en receus tout l'honneur et caresse que je pouvois désirer, et de madame sa sœur, qui lui avoit esté renvoyée de Paris après le départ dudit Roy son frère[6]. »

Ses éditeurs y ont longtemps vu une marque d'orgueil[7], or il décrit la situation précaire du roi de Navarre qui, après son évasion, doit traiter avec des alliés plus puissants que lui. La position du vicomte de Turenne est en effet bien mieux assurée dans le parti protestant, et c'est sur lui que Navarre va s'appuyer pour s'y affirmer progressivement. Le roi de Navarre revenu

---

[1] Lors de l'assemblée de Millau en juillet 1574, Henri de Condé a été désigné pour être le chef militaire du parti protestant.
[2] JOUANNA A., « Assemblées politiques des réformées », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 677-678.
[3] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 217.
[4] COCULA A.-M., « Henri de Navarre et la noblesse de Guyenne (1576-1589) », *in* POUSSOU J.-P., BAURY R. et VIGNAL-SOULEYROU M.-C. (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 405-420.
[5] Catherine de Médicis en était bien consciente dans son avis du 2 janvier 1577 : « Il est à croire que le viconte de Turaine, le conte de Vantadour et autres ses parens, amys et serviteurs, qui ont beaucoup de moien, l'ayant suivy pour leur perte et ruyne, par plus forte raison reviendront avecques luy pour leur conservation, et se remettre en la bonne grâce de leur Roy » (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. 5, p. 233-234).
[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 33
[7] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, note 1, p. 113.

au calvinisme exerce sa double autorité de gouverneur de Guyenne[1] et de roi de Navarre[2] et bénéficie de l'ingratitude de François de Valois qui se discrédite, ce qui favorise des changements de clientèle à ses dépens, comme celui de Turenne. La finesse politique de Navarre apparaît dans le choix de s'installer à Nérac au centre du triangle Bordeaux – Pau – Montauban : il évite ainsi de s'aliéner les protestants – ce qui aurait été le cas s'il avait donné la primauté à sa fonction de gouverneur de Guyenne en s'installant à Bordeaux –, les catholiques – s'il avait choisi Montauban, principale place forte protestante de la région – et reste au cœur du théâtre d'opérations de Guyenne et Gascogne – ce qui n'aurait pas été le cas à Pau – tout en disposant d'un château digne d'un roi de Navarre[3]. Après ces éléments qui expliquent que, malgré des débuts difficiles, Navarre acquiert une autorité dans le parti protestant, quelles sont les étapes et les indicateurs de son affirmation ?

2. *Un processus d'affirmation continue*

Les procès-verbaux des assemblées et des synodes protestants permettent d'évaluer la place de Navarre et de Turenne dans ces instances et les positions qu'ils adoptent lors des vifs débats occasionnés par chaque guerre civile. Le prince de Condé est en général plutôt favorable à la guerre car il désire imposer un rapport de force le plus avantageux possible pour les protestants, ce qu'illustre sa prise de La Fère en Picardie au début de la septième guerre civile. Navarre et Turenne ont une attitude plus circonspecte face à la guerre, d'où leur crédibilité et leur rôle lors des négociations à Nérac en 1578-1579 puis à Saint-Brice en 1586-1587.

Au sein du parti protestant, la primauté de Turenne, représentant du roi de Navarre, est affirmée dès le synode de Sainte-Foy en février 1578 lorsque sont nommés quatre pasteurs – Antoine de Chandieu, Jan de Lestres, Pierre Merlin et Salvar – pour représenter les Églises de France lors de l'assemblée d'août 1578 à Francfort et discuter de points de dogmes :

> « Nous, ministres et anciens, depputez des Églises réformées de France, assemblez au synode national convocqué en la ville de Sainte-Foy la Grande en Agenois, où a esté présent tres illustre seigneur monseigneur Henry de La Tour, viconte de Turenne, conte de Montfort etc., cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, et y assistant pour et au nom de très hault et très puissant prince

[1] « La vocation première de Henri est d'assurer, au milieu des intempéries, le gouvernement de ses sujets et administrés du Sud-Ouest » (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 218).
[2] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, « Carte des possessions d'Henri au sud de la Loire », p. 39.
[3] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 29 à 49.

Henry, par la grâce de Dieu roy de Navarre, gouverneur et lieutenant général pour sa Ma^té^ en pais et duché de Guyenne (…).[1] »

Turenne est le premier dans l'ordre des signataires de cette procuration, même s'il s'agit d'un synode, réuni pour débattre de points de dogmes et d'organisation des Églises, et non d'une assemblée qui décide de l'action à mener par le parti protestant. À vingt-trois ans, il est par ailleurs l'un des plus jeunes membres de cette assemblée, sa conversion est récente mais la primauté lui est reconnue ainsi qu'à celui qu'il représente, le roi de Navarre, qui est désigné un an plus tard protecteur général des Églises réformées de France et prend ainsi le pas sur Condé[2]. Dès lors les tensions sont vives avec ce dernier d'autant que les Églises du Languedoc sont déçues par les clauses de la paix[3] qui met fin à la septième guerre civile et que le vicomte est chargé de faire appliquer. Il faut attendre l'assemblée de Montauban en 1581 pour que le roi de Navarre et le prince de Condé se réconcilient et s'engagent à rester unis[4].

À son retour de captivité, Turenne retrouve sa position au sein du parti protestant[5], juste après Navarre et Condé, d'après le cahier de doléances[6] de l'assemblée de Montauban en 1584 :

« Faict et arresté en l'assemblée desdites Églises refformees convoquee par la permission du Roy en la ville de Montauban où estoyent lesd. Seigneur Roy de Navarre, Monsieur le Prince de Condé, Messieurs de Laval[7], de Chastillon, de Thuraine et autres seigneurs gentilshommes et les depputés desd. Églises, assavoir (…)[8]. »

Depuis la mort de François de Valois, le 11 juin 1584, la situation est très tendue dans le royaume et la Ligue se forme pour empêcher le roi de Navarre de succéder à Henri III. Le parti protestant est divisé sur la conduite à tenir car les problèmes sont nombreux. Sur le plan militaire, d'Aubigné et La Force pensent qu'il faut s'armer pour se faire respecter par le roi alors que Turenne incite à la prudence. Montmorency menace de se rallier à Henri III, ce qui ferait perdre au parti un précieux allié dans une terre où les protestants sont nombreux, le

---

[1] « Une procuration au synode national de 1578 (texte et signatures annotés) », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. 41, 1892, p. 354-366.
[2] *Ibid.*, p. 361.
[3] Cette déception est alimentée par Condé qui continue à soutenir l'option belliqueuse.
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 41-45 ; « Traité entre Henri de Bourbon roi de Navarre et les chefs des Églises réformées assemblées à Montauban en 1581 » (*Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, t. 104, 1958, p. 53-56).
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 46-47.
[6] Les doléances concernent ici les formes d'inexécution voire de violation des dispositions de l'édit de 1577.
[7] Il s'agit de Paul de Laval, qui avec Duplessis-Mornay et Constans porta le cahier de doléances de l'assemblée au roi (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 347). Sa maison est l'une des plus prestigieuses du parti protestant (JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 310).
[8] Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français, Ms 95, f° 116 : « Cahier de doléances présenté par Duplessis-Mornay à Henri III au nom AG de Montauban 1584 ». L'ordre des noms identique est repris par ARBALESTE C., *op. cit.*, 1869, p. 151-152.

Languedoc. Sur le plan politique, la question de la conversion du roi de Navarre est âprement discutée, ainsi que celle de l'application de l'édit de 1577 – ce qui implique de rendre les places de sûreté. Sur le plan personnel, les doutes qui pèsent sur l'attitude de la reine Marguerite inquiètent aussi bien Henri de Navarre que son entourage et le parti.

Dans ces conditions, d'après Marsollier[1], le retour de Turenne est une chance pour Navarre. Lorsqu'il est passé par la cour pour remercier Henri III et Catherine de Médicis pour sa libération, il a pu observer leur état d'esprit comme l'importance prise par les mignons :

> « Puis j'allay à Paris, où j'eus toutes les bonnes chères du Roy que je pouvois désirer. M. de Joyeuse, vers qui estoit toute la faveur, et M. d'Espernon, jeunes gens, me traitoient et n'épargnoient rien à me témoigner de l'amitié, nous estant issus de germain[2]. »

La gravité de la situation du royaume et l'ampleur des divisions au sein du parti protestant conduisent Navarre à consulter Turenne de façon systématique pour régler les problèmes un à un : « dans cette diversité d'opinion, il ne vouloit rien conclure sans son avis, & qu'il le prioit de lui parler avec sa sincérité ordinaire[3]. » Turenne pense qu'en se convertissant il se livre aux catholiques zélés et leur fournit un argument contre la cause protestante. Sa sécurité n'étant pas assurée, Navarre doit refuser d'aller à la cour de France[4]. Dès son retour, le vicomte entretient les soupçons du roi sur sa femme, la fait surveiller, encourage l'arrestation de La Maselière qui assure la liaison entre elle et les catholiques, et rassure le roi après le départ de Marguerite[5]. Lors de l'assemblée protestante, Turenne propose de laisser l'initiative à la Ligue tout en préparant le conflit, désormais inévitable, par le ralliement de tous les calvinistes du royaume, des catholiques modérés et des princes étrangers. Malgré la division de l'assemblée, sa proposition est retenue. Dès lors Navarre lui confie les préparatifs de la guerre, notamment la levée de troupes[6].

La crise déclenchée par la mort de François de Valois en 1584 est tellement grave et ses implications politiques et personnelles si profondes que le roi de Navarre se retrouve dans une situation extrêmement difficile, d'où le rétablissement de Turenne qui le conseille. À l'annonce

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 111 et suivante.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 49.
[3] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 113.
[4] Le même argument avait été utilisé pour obtenir des garanties de la cour pour la venue de Coligny en 1572.
[5] Les arguments du vicomte sont développés par MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 114 à 118. Marsollier précise qu'il ne s'est occupé que des arguments de nature politique, laissant les arguments théologiques au pasteur Marmet.
[6] *Ibid.*, p. 119-122.

de ce décès, le roi a fait tendre de noir le château de Nérac et imposé le deuil à ses résidents[1], tout en exprimant sa joie car les marches du trône s'ouvrent devant lui[2]. Il est pourtant rejeté par un grand nombre des sujets du royaume de France et le parti protestant doit désormais l'aider à faire valoir ses droits sur le trône.

Tirer profit d'une telle situation est risqué pour un homme ayant le tempérament du roi de Navarre[3]. C'est pourquoi il se tourne vers le fidèle Turenne qui revient justement de captivité. Par le passé, cet homme, l'un des premiers ralliés en 1576, a favorisé son affirmation au sein du parti protestant grâce à ses nombreuses qualités qui sont toujours d'actualité en cet été 1584. Le recours à Turenne en pleine crise rejaillit sur sa position au sein du parti protestant et sur son statut dans la maison royale, d'où le caractère assez feutré du conflit avec Duplessis-Mornay et Clervant. Comme Navarre, ils sont bien conscients – surtout le premier, qui est au cœur de la propagande de Navarre – que le roi ne peut se passer de Turenne pour réussir, et que son retour est une aubaine.

Dès lors, les relations entre le vicomte de Turenne et le roi de Navarre d'un côté, et le prince de Condé de l'autre, se dégradent de nouveau à l'occasion des préparatifs militaires de 1584-1585 lorsque le roi de Navarre

> « Donna ensuite au Vicomte de Turenne des Commissions pour lever des Troupes ; & le Vicomte fit de si grandes diligences, qu'en fort peu de temps il assembla cinq ou six mille Hommes de pied & six cens Chevaux. Il offrit de joindre ces Troupes à celles du Prince de Condé qui assiegoit Brouage ; mais la jalousie que ce Prince avoit conçue contre lui, l'empêcha d'accepter ses offres[4] »

Les *Mémoires* du duc de Bouillon retracent ce long conflit qui rend nécessaire à plusieurs reprises une conciliation du roi de Navarre. Seule la mort du prince de Condé en 1588 met un terme au conflit et délivre Turenne « d'un rival redoutable. Personne, parmi les protestants, ne sembloit plus pouvoir disputer à Turenne le premier rang après Navarre[5]. » Cette année-là, le report de l'assemblée de La Rochelle en raison de la santé du vicomte de Turenne en est une preuve éclatante[6]. Un an plus tard, en 1589, quel est l'effet du régicide sur le positionnement politique de Turenne ?

> « Monseigneur,

---

[1] Les gentilshommes, les domestiques, les chevaux et même les murs sont tendus de noir, pour un coût de 19432 livres (TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 114).
[2] *Ibid.*, p. 170.
[3] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 10-11.
[4] Ce qui explique l'échec du siège (MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 121-122).
[5] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Petitot, 1823, p. 14.
[6] Voir *supra*, chapitre 5.

Nous avons notre bonne part en la perplexité d'une si tragique nouvelle de la mort du Roy, bien qu'incertaine : mais ce qu'Alphonse a pourveu au S. Esprit en a chargé le dueil, nous la fait plus croire que nous ne voudrions. S'il est ainsi, nous ne doutons pas que Dieu qui prezide sur le deluge de ces horribles confusions, ne pourvoit à nomer bon David, et à toute son Église. En especial nous prions Dieu pour vous, Monseigneur, à ce qu'il luy plaise vous faire recevoir de notre force en l'entremise d'un si grand ouvrage. Dauphiné et Provence sont assez bien pour le Roy. Nous nous assurons que monseigneur de Montmorency pourvoiera à notre Languedoc. Geneve est assez bien contre les efforts du Duc de Savoye, sur lequel elle a gagné la plus grande part du Genevois. Et Berne recouvre les balliages. Il a dressé un fort à trois lieües de la ville, et la ville un contrefort à la rivière d'Arve, qu'il n'a peu aulcunement approcher iusqu'à cest heure. Berne, Zurich, Basle, Schafenzie et Strasbourg sont des notres forces pour le Roy depuis la premiere heure, pour se ioindre avec les royaumes. Ils prient Monsieur des Dignières[1] de s'approcher de la Savoye. L'homme y est encore je ne say qu'il emportera en ces incertitudes. Nous ioindrons noz prieres avec les votres et voz espèces. La cruauté aura pour bute la personne de notre bon David. Dieu fera néanmoins ses œuvres. Je le supplie de tout mon cœur.

Monseigneur, qu'il continue à vous enrichir de ses plus précieuses bénédictions en la délivrance de son Israël. Je vous prie de croire

Votre plus humble, fidele & affectionné serviteur

De Serres

Ce 20 d'aoust 1589[2]. »

Cette lettre retranscrit, trois semaines après, l'écho provincial et protestant d'un événement d'autant plus traumatisant, la mort du roi, qu'il est le fait d'un extrémiste catholique et que l'information reste incertaine parce que non confirmée[3] ou incroyable parce que trop horrible. Le désarroi de l'auteur est si puissant que cette lettre tient une place à part dans la correspondance informative du vicomte. Serres est convaincu de la mission prophétique d'Henri de La Tour et du roi de Navarre – qui apparaît ici sous les traits du « bon David ». Turenne et

[1] Il s'agit de Lesdiguières.

[2] Archives nationales, R² 53, f° 42, lettre de Serres au vicomte de Turenne, 20 août 1589. Il n'a pas été possible d'établir si la lettre émane de Jean de Serres, historien et théologien, ou de son frère Olivier, agronome. Cependant son contenu prophétique et théologique fait plutôt penser à une rédaction par Jean.

[3] Michel Cassan a mené une étude globale de la diffusion de la nouvelle de la mort d'Henri IV en 1610 (*La grande peur de 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 2010). Ce type d'étude manque pour le régicide de 1589. On peut cependant expliquer ce délai de trois semaines : la nouvelle a probablement circulé moins rapidement qu'en 1610 (cette année-là, ce sont des messagers royaux partis de Paris qui portent des courriers et la nouvelle arrive à Orange, où habitent les frères Serres, en six jours) mais elle a eu un impact retentissant : l'inquiétude est très grande.

Navarre sont les sauveurs d'un royaume en proie à la destruction[1], en écho aux thèmes martelés par la propagande henricienne visant à justifier la légitimité du roi de Navarre par sa destinée exceptionnelle de restaurateur de la France[2].

Cette lettre met en avant la dimension nationale voire européenne de la crise qui s'ouvre en abordant les provinces du sud-est du royaume, les cantons suisses, la Savoie. Depuis Coutras en octobre 1587, la journée des barricades à Paris en mai 1588, le coup de majesté de Blois de la Noël 1588 et le régicide du 1er août 1589, la Guyenne et la Gascogne ont un rôle tout à fait secondaire dans le conflit. Tout le royaume s'est embrasé, et les alliés suisses du roi sont menacés. Henri de La Tour est désormais appelé à agir à l'échelle du royaume et de ses voisins. Cette double vocation est confirmée deux ans plus tard par l'accession à la principauté de Sedan et l'élévation au maréchalat.

Ainsi, après avoir connu dans un premier temps une situation très précaire au sein du parti protestant, qui ne présageait en rien leurs succès futurs, ils ont réussi, en s'appuyant mutuellement à en devenir les chefs de file, surtout pour le roi de Navarre. Ce n'est qu'avec la mort du prince de Condé en 1588 que le vicomte de Turenne est libéré de tout concurrent. A-t-il envisagé dès le début des débats sur la conversion de devenir le protecteur à la place de Navarre ? Certains de ses éditeurs l'affirment[3], sans tenir compte de son intérêt à permettre l'avènement d'Henri IV qui en retour ne peut que le combler de faveurs[4]. Par ailleurs, l'ampleur de la crise de 1588-1589 conduit au rassemblement au sein du parti protestant, derrière Navarre, contre la Ligue qui menace la survie même du royaume et projette l'élimination de tous les protestants. Enfin, pour être politiquement puissant et respecté, le vicomte de Turenne est avant tout un homme convalescent et hors de combat qui se fait transporter sur une litière pour amener des renforts au roi pendant le siège de Paris en 1589[5].

Dans les années 1576-1591, Turenne est un brillant chef de guerre et cumule les fonctions dans l'entourage du roi de Navarre. Cette familiarité avec ce dernier le conduit-elle à mener des missions délicates ? Dans quel contexte et selon quelles modalités le représente-t-il ?

---

[1] L'assassinat d'Henri III contribue grandement à exacerber les fanatismes ainsi que la foi dans un sauvetage providentiel de la France (VIVANTI C., *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Éditions Desjonquère, 2006, p. 62-63).
[2] DAUSSY H., *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.
[3] DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Petitot, 1823, p. 16-17.
[4] D'autant que le roi de Navarre n'était pas encore réputé pour son ingratitude qui lui vaut un de ses surnoms : le « ladre vert ».
[5] Il arrive avec un renfort de 1 000 cavaliers et 4 000 fantassins (MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 155).

IV. Turenne lieutenant et ambassadeur du roi de Navarre

Jusqu'à présent, les fonctions qui ont permis à Turenne de s'affirmer dans l'entourage du roi de Navarre [1] ont été mises en évidence ainsi que les étapes de ce processus. En quoi ses ambassades et lieutenances permettent-elles de mesurer la primauté qu'il acquiert ?

1. Négocier la paix : les accords de Nérac

En quoi les négociations qui débouchent sur les accords de Nérac sont-elles une occasion de voir le vicomte en action ? Les deux principales sources concernant ces discussions sont ses *Mémoires*[2] et la correspondance de Catherine de Médicis[3] ; s'y ajoute le texte des accords où le paraphe de Turenne[4] occupe à première vue une place bien moins importante que dans les procès-verbaux d'assemblées protestantes étudiés précédemment :

> « Faict à Nérac le dernier iour de Fevrier l'an mil cinq cens soixante dix neuf, ainsi signé, CATHERINE, HENRY, Bouchart, député de Monseigneur le Prince de Condé, Byron, Ioyeuse, Lanssac, Pybrac, de La Mothe, Fenelon, Clermont, Duranti, Turenne, Guitry, Du Faur Chevalier du Roy de Navarre, Scorbiac député de la généralité de Bourdeaux, Yolet & de Vaulx, deputez pour Rouergue[5]. »

Avec ce seul document, il serait impossible de déterminer le rôle précis joué par Turenne dans son élaboration et sa participation serait considérée comme mineure dans la mesure où il n'apparaît que tardivement dans la liste. Une lettre de Catherine de Médicis permet de mieux saisir la fonction de chacun des signataires :

> « Nous avons advisé d'un commun accord que les sieur de Vallence et de Foix, de Pibrac, de Sainct-Sulpice, d'Escars et de la Mothe-Fénelon pour vous, et les sieurs vicomte de Turenne, Grattin, son chancelier, Montguion, Guitry, Luzignan et Segur Perdillan, qui sont six d'une part et d'aultre, s'assembleront dès demayn pour dresser les

---

[1] MOUSNIER R., « Les concepts d'"ordres" d'"états", de "fidélité" et de "monarchie absolue" en France de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe », *op. cit.*, 1972, p. 297.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 37 à 40.
[3] D'octobre 1578 à mars 1579, parmi les lettres qu'elle écrivit, quarante-neuf font mention du vicomte de Turenne et une lui est adressée (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. 6). Ces lettres sont dans leur écrasante majorité des bilans écrits soit tous les jours soit tous les deux jours et destinés à Henri III pour le tenir au courant des échanges.
[4] *Articles résolus et accordez à Nerac en la Royne Mere du Roy, assistee des Princes & aucuns Seigneurs du conseil privé du Roy, le Roy de Navarre, d'aucuns Sieurs et Gentilshommes, & des deputez de ceux de la Religion pretendue reformee*, Lyon, Jean Pillehotte, 1581.
[5] *Ibid.*, p. 29.

mémoyres et articles de ce qui se debvra fayre, lesquelz ilz nous feront après veoyr et accorder ce que verrons estre raisonnable pour parvenir au bien que nous désirons[1]. »

En réalité, il y a trois types de signataires : d'abord, la reine-mère, Navarre et le représentant de Condé dont le rang social et politique justifie la préséance d'autant qu'ils représentent les différentes parties liées par les accords ; ont ensuite signé tous les membres de la délégation catholique qui avaient été choisis par la reine mère à Paris et qui sont soit des lieutenants du roi comme Biron et Joyeuse, soit des parlementaires comme Pibrac[2] et Duranti[3] ; le troisième groupe de signataires est constitué par les représentants du parti protestant dont certains sont des délégués des provinces et d'autres ont été choisis par Navarre. Turenne apparaît en tête, ce qui indique sa primauté sur les autres membres de la délégation protestante[4].

Les négociations s'inscrivent dans le cadre d'un grand voyage entrepris en vue de la pacification du royaume par Catherine de Médicis qui dure près d'un an et au cours duquel elle parcourt tout le croissant réformé. Au début des discussions, le contexte est tendu[5] car, d'après Turenne, Biron cherche à brouiller les protestants avec Catherine en lançant une opération sur la Réole[6]. Les négociations s'accélèrent néanmoins puisque chaque partie prend conscience de la nécessité de conclure avant que la situation ne se dégrade de nouveau[7]. La volonté de Catherine de procéder simultanément à la réconciliation d'Henri de Navarre et de Marguerite et aux accords de paix avec le parti protestant complique considérablement les discussions[8]. D'octobre à février, sur fond de coups de main des protestants comme des catholiques sur des places fortes, les débats préparatoires portent surtout sur le lieu des discussions et l'hésitation est durable entre Port-Sainte-Marie, Auch et Nérac, ville finalement retenue. Les *Mémoires* rendent compte de ces difficultés plus qu'ils n'abordent la conférence elle-même : « La conférence se tint, où furent accordez les articles nommez *la conference de Nérac* ; la Reine part et s'en va à

---

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 6, p. 50-56, lettre de Catherine de Médicis à Henri III, 4-5 octobre 1578.

[2] Marguerite de Navarre le recommande ensuite à Catherine de Médicis pour qu'il devienne abbé de Gimont en récompense de sa participation aux négociations de Nérac (ROUGET F., « Marguerite de Valois en son temps : nouveaux documents sur les affaires de la reine Margot », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 68, 2006, p. 109-114).

[3] Jean Étienne Durant (1534-1589), capitoul, avocat général du parlement de Toulouse, massacré par la Ligue en même temps que le premier président du parlement en février 1589.

[4] Le même ordre est respecté dans le récit par Montaigne de la visite rendue par le roi de Navarre et son entourage en 1584 : d'abord le prince de Condé, puis Rohan, puis Turenne, et enfin une longue liste des autres participants (COCULA A.-M., « Henri de Navarre et la noblesse de Guyenne (1576-1589) », *in* POUSSOU J.-P., BAURY R. et VIGNAL-SOULEYROU M.-C. (dir.), *Monarchies, noblesses et diplomatiques européennes, mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 412).

[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 22-34.

[6] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 38.

[7] CHAMPEAUD G., « The Edict of Poitiers and the Treaty of Nerac, or Two Steps towards the Edict of Nantes », *op. cit.*, 2001, p. 323.

[8] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 37.

Agen[1] ». Le récit est par ailleurs enchâssé dans celui du duel d'Agen : Turenne rappelle le motif de sa colère contre le jeune Rosan[2] puis revient sur les discussions qui précèdent la conférence avant de raconter le duel proprement dit[3].

Si ses *Mémoires* permettent d'appréhender son rôle avant les négociations, leur focalisation sur le duel empêche de saisir sa place dans les négociations. La question du choix d'un tel détournement du récit se pose. Il ne s'agit pas d'un oubli de la part du vicomte puisque, comme on l'a vu, sa mémoire est très précise pour les années postérieures à 1572-1573. Il ne cherche pas non plus à préserver le secret des négociations car dans bien des cas il révèle les débats houleux qui précèdent des décisions, ni à se montrer humble devant l'œuvre accomplie. La visée de ce récit biaisé est pédagogique : il introduit un paragraphe sur le respect de l'édit d'Henri IV interdisant les duels[4].

Pour les négociations elles-mêmes, la correspondance de Catherine de Médicis vient compléter les lacunes des *Mémoires*. Son principal interlocuteur n'est pas Navarre[5] mais Turenne qui est présent à toutes les conférences et qu'elle mentionne toujours en tête de la délégation protestante. Dans la mesure où elle le rencontre quotidiennement, elle dresse au fil des lettres son portrait. Elle apprécie ses qualités de négociateur et sa capacité à temporiser lorsqu'il y a des difficultés comme lors des prises de places fortes[6], ses suggestions qu'elle transmet au roi et qui souvent sont confirmées dans la décision finale. Elle lui fait confiance pour exécuter la paix et pour servir le roi. Elle lui reproche sa tendance à trop prendre de temps et à faire traîner les négociations ainsi que son attitude parfois dissimulatrice qui lui fait craindre des préparatifs de guerre.

Elle souligne le caractère laborieux de ces négociations en raison des rebondissements de la situation – prise de places fortes – et des points de discussions difficiles – la justice et les chambres mi-parties, les places de sûreté, les assemblées de nobles et les synodes protestants. Le manque de moyens financiers et humains pour mettre en œuvre la paix, la fragilité de l'union des protestants comme des catholiques[7] et les contraventions aux édits contribuent à accroître les tensions[8]. Les protestants, six ans après, gardent vivace le souvenir de la Saint-Barthélemy[9] et sont défiants à l'égard de la reine mère. Si l'on considère qu'une paix de religion est une

---

[1] *Ibid.*, p. 40.
[2] *Ibid.*, p. 38.
[3] *Ibid.*, p. 40-41.
[4] *Ibid.*, p. 41.
[5] Ce dernier ne négocie presque jamais directement avec elle, sauf en final, et jamais seul.
[6] Ainsi lors de l'affaire de la prise de Mirebel en octobre 1578 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. 6, p. 46-50).
[7] Ainsi des groupes autonomes procèdent à des opérations qui perturbent les négociations. C'est le cas lors des prises de la Réole et de Mirebel.
[8] CHAMPEAUD G., *op. cit.*, 2001, p. 323-324.
[9] Voir *supra*, chapitre 3.

recherche d'un compromis impartial permettant de ramener la paix sous l'égide de l'État[1], on comprend à quel point la tâche est difficile pour Catherine de Médicis comme pour Navarre et Turenne.

Les accords sont finalement signés après de longues discussions entre Catherine de Médicis et le vicomte de Turenne, rapportées par chacun à son mandant le soir venu, la reine mère écrivant à son fils Henri III et Turenne rendant visite à Navarre au château de Nérac. Le texte final comprend vingt-sept articles que des binômes associant un catholique et un protestant, et pour l'un d'eux Turenne et Biron, sont chargés d'exécuter localement dans des aires géographiques précises.

Henri III n'intervient directement auprès de Turenne qu'à une reprise pendant les négociations probablement pour laisser le plus d'autonomie possible à sa mère. Il lui demande dans une lettre du 6 décembre 1578 de s'employer à la paix[2], compte tenu de son rang dans le parti protestant, ce qui constitue un appui officiel donné par le roi à sa mère comme au vicomte qui tous deux doivent face aux oppositions entre les deux camps et au sein de chaque délégation. Il lui écrit par la suite trois fois en mars et juin 1579 pour le féliciter de son action pour la paix[3].

Ces négociations font apparaître l'écrasante primauté d'Henri de La Tour sur les autres membres de la délégation protestante. Malgré une conversion et un ralliement récents à la cause protestante, il jouit d'une immense confiance, et malgré sa jeunesse, il révèle de grandes qualités de négociateur qui sont fort appréciées par Catherine de Médicis, elle-même fort expérimentée en ce domaine.

2. Faire appliquer la paix : une mission du lieutenant général

Parmi les différentes missions de Turenne en tant que lieutenant général du parti protestant puis du roi de Navarre, l'application de la paix n'a pas encore été abordée. Pourtant, avant même que des négociations ne soient envisagées avec la reine mère, Turenne travaille à la pacification du Languedoc[4]. Il s'agit probablement de la tâche la plus impopulaire car les insatisfactions fusent de part et d'autre, d'autant que les clauses des édits de pacification sont

---

[1] CHRISTIN O., *La paix de religion, l'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1997, chapitre 1 : « Qu'est-ce qu'une paix de religion ? », p. 21-45.
[2] Lettre d'Henri III au vicomte de Turenne, 6 décembre 1578 (DE LA TOUR H., *Mémoires*, édition Baguenault de Puchesse, 1901, p. 256-257).
[3] Lettres d'Henri III au vicomte de Turenne des 6 mars, 13 et 24 juin 1578 (*ibid.*, p. 257-258, 279-280 et 281-282).
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1989, t. 1, p. 24.

accordées en fonction du rapport de force final. C'est pourquoi l'application des articles sur des points concrets de la vie quotidienne soulève fréquemment d'immenses difficultés[1]. Pour les lieutenants généraux comme les commissaires aux édits, la vigilance s'impose dans les premières semaines qui suivent l'application des accords afin de ne pas compromettre la paix. Lorsqu'il se rend à Agen, où se déroule son duel avec Duras, il est nommé pour œuvrer avec le maréchal Biron à la pacification. L'écho de ses graves blessures montre à quel point la paix, peu après la signature, demeure précaire et explique les appels au calme d'Henri III et de Montmorency-Damville. Cet épisode montre que les lieutenants généraux doivent veiller à l'application de la paix comme à sa publication et à l'information des autorités locales pour éviter tout incident qui, en dégénérant, pourrait la remettre en cause. La rapidité est importante ainsi que le contrôle des canaux par lesquels l'information circule, toute rumeur pouvant devenir, par ses déformations, préjudiciable. La lettre écrite le 12 mai 1589 par le vicomte de Turenne aux consuls de Bergerac fait état de ces enjeux :

> « Messieurs les consuls, je reçus hier seulement le commandement du roi de Navarre (…) de faire publier la treve pour les villes tenant pour notre parti, étant de ma charge et pouvoir, comme aussi le roi a envoyé pour mesme effet exprès par toutes villes de son obéissance ; qui est cause que je vous ai aussitot fait cette depeche pour vous le faire entendre et que j'envoye ledit commandement a Monsieur de La Force, afin que, selon l'intention dudit seigneur roi, la publication se fasse en votre province ; a quoy je vous prie de votre part apporter toute l'obéissance et devoir que vous etes tenus rendre audit seigneur roi de Navarre. Et d'autant que Sa Majesté me mande de m'aboucher avec Monsieur le marechal de Matignon pour adviser par ensemble et traiter de l'entretenement des garnisons, de la levee des deniers, tant des tailles que des contributions, des peages par terre et riviere, biens ecclesiastiques, decimes (…), de toutes main-levees, restitutions de places, maisons et fruits, elargissement de prisonniers, rançons, et de toutes autres contraventions aladite treve, depuis et compris le 3 avril passé qu'elle a été conclue et arretee, de toutes lesquelles choses ne pouvant, ni ne voulant accorder, ni decider avec ledit sieur marechal, sans avoir premierement communiqué et amplement conferé avec Messieurs les generaux et corps de villes de l'etendue de mon gouvernement, pour cet effet et pour pourvoir aussi a l'execution des reglemens de la derniere assemblee des Églises, remise en l'assemblee provinciale de la Guienne, il est tres necessaire de la convoquer, comme je fais presentement en la ville de Nérac au 12 du mois de juin prochain, ne l'ayant pu faire plutôt pour la longueur de mon indisposition, afin que par ladite assemblee, il soit murement et avec l'avis de tous ceux qui y ont

[1] CHRISTIN O., *op. cit.*, 1997.

interet, delibere et pourveu a tout ce qui regarde le bien et sureté et soulagement des provinces (…)[1]. »

Cette paix s'inscrit dans les bouleversements du royaume depuis l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine par Henri III. Le roi se rapproche d'Henri de Navarre face à la Ligue qui tient Paris et de nombreuses villes et provinces. Les deux rois signent secrètement une trêve le 3 avril, comme le précise Turenne, mais la paix n'est publiée que le 19 et il faut attendre le 30 avril pour leurs retrouvailles. Ces rebondissements expliquent le délai effectif de la publication[2], d'autant que cette paix renverse complètement le jeu des guerres civiles : désormais les protestants commandés par le roi de Navarre sont les principaux soutiens du roi de France. De tels changements d'option ont déjà eu lieu pendant les guerres civiles, les protestants se souvenant des basculements de 1567 débouchant sur l'octroi d'un édit avantageux, et de 1572, sur un massacre. Le délai de publication permet de s'assurer des intentions du roi de France, qui ne peut plus faire marche arrière, puisque les passions ligueuses se sont embrasées contre lui après l'assassinat du duc de Guise. En conséquence les combats doivent cesser entre les troupes du parti protestant et les troupes royales, et l'ensemble des litiges doit être réglé au plus vite pour éviter que des incidents n'éclatent et fragilisent la nouvelle coalition, ce qui implique le dialogue, comme cette lettre de Turenne le révèle.

3. Négocier des renforts : une mission de l'ambassadeur

Les qualités de négociateur de Turenne, son prestige dans le parti protestant et ses blessures justifient sa désignation pour partir en ambassade auprès de tous les alliés protestants d'Henri IV en vue de ramener des renforts en 1590-1591. Cette ambassade constitue donc un changement important pour lui car pour la première fois il représente le roi de France, et non le roi de Navarre, dans des négociations, et ces dernières ont lieu à l'étranger. L'année 1590 introduit un changement après la contraction de l'espace qu'il fréquente autour du triangle aquitain, de la vicomté et de leurs abords immédiats, puisqu'il quitte le royaume. Cela ne s'était pas produit depuis 1572 lorsqu'il avait accompagné à Londres son oncle Montmorency en ambassade. Cette fois-ci, il se rend en Angleterre, en Hollande et auprès des princes protestants allemands, au cours d'une ambassade comme un tout, malgré le nombre de princes visités[3]. Ce qui en fait l'unité est le but poursuivi par le vicomte au service du roi de France : la réactivation

[1] Publié *in* ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 2, p. 179.
[2] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 260-267.
[3] Voir annexe 6 : itinéraire de la grande ambassade (1590-1591).

de l'aide des puissances protestantes ainsi que la sollicitation de renforts pour faire face à la Ligue, Henri IV en ayant grand besoin. Comment Henri de La Tour manifeste-t-il alors des qualités d'ambassadeur ? En quoi cette ambassade constitue-t-elle un tournant dans sa carrière ?

Comme lors des accords de Nérac, il bénéficie du plein appui d'Henri IV, et sa réputation, qui a franchi les frontières du royaume, compense son faible rôle diplomatique antérieur :

> « Henri, vicomte de Turenne, qui fut plus tard duc de Bouillon, fut envoyé le 27 octobre 1590, par notre roi Henri IV, ambassadeur près la reine Élisabeth, l'électeur de Saxe et autres, pour leur demander leurs avis et leurs secours dans l'état présent de ses affaires. Il est dit dans les lettres de créance expédiées par le roi, qu'il ne peut faire meilleure élection pour un pareil emploi que de son cher et amé cousin le vicomte de Turenne, auquel il confie ses pouvoirs et ses plus secrètes affaires, tant pour la guerre que autres, etc., avec une commission particulière de proposer à la reine d'Angleterre, ainsi qu'aux Hollandais, une ligue offensive contre leurs ennemis communs.
> Du 19 décembre 1590, lettre du roi d'Écosse Jacques VI audit seigneur vicomte Henri, qui lui témoigne sa peine de ce que sa santé ne lui a pas permis de le visiter à son voyage d'Angleterre, et de lui départir sa prudence aux affaires ; qu'il se serait efforcé de lui faire paraître combien il honorait cette valeur, prudence et fidélité qui le rendaient si cher et si aimé de son prince, et renommé parmi la première noblesse de la chrétienté[1]. »

Après le départ du vicomte d'Angleterre, Élisabeth Ière et Burghley suivent de près les négociations en Hollande et avec les princes allemands[2]. Il en est de même pour Louise de Coligny et pour l'ambassadeur français Buzenval. Pour la première fois, la correspondance de l'année 1591 est dominée par les échanges diplomatiques puisque 26 des lettres adressées à Henri de La Tour sur 35 concernent l'ambassade et il en écrit 17 à des ambassadeurs, des ministres ou des princes sur 19 lettres conservées. En même temps, Henri IV appuie son action auprès des Provinces-Unies et des ducs de Saxe et de Wurtemberg en leur écrivant[3]. Si cette ambassade constitue bien un tournant, c'est parce qu'elle permet son introduction dans le réseau des princes protestants européens avec lesquels il n'entretenait auparavant aucune correspondance et qu'il n'avait jamais rencontrés, hormis Jean Casimir en 1576 à Moulins. L'une des clés de son succès diplomatique réside dans sa capacité à maintenir les relations avec ses appuis jusqu'au moment où l'accord est conclu, ce qui lui permet de surmonter les

---

[1] ANDRAL M., « Documents anglo-français sur la vicomté et les vicomtes de Turenne », *Revue anglo-française*, Poitiers, Saurin frères, 1837, t. 5 p. 326-327.
[2] Turenne écrit deux lettres à Élisabeth Ière qui lui répond par deux fois et il en écrit 4 à Burghley (PRO State Papers 78/22, 78/24 et 81/6).
[3] *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 3.

nombreux désaccords entre princes allemands au sujet de l'ampleur du soutien financier et militaire et de l'identité du commandant des troupes[1]. Henri de La Tour est donc patient, ce qui constitue une qualité essentielle pour un ambassadeur.

Le récit de l'ambassade par Marsollier recense les personnes les plus influentes qu'il rencontre dans tous les territoires traversés : Élisabeth Ière, Essex et Cecil en Angleterre, Maurice de Nassau en Hollande, les Électeurs de Saxe et Brandebourg, Jean Casimir administrateur du Palatinat, dans le Saint-Empire. Il adapte ses arguments pour obtenir l'appui des uns et des autres à chacun et rappelle ainsi, auprès des princes protestants allemands, l'ancienneté et la continuité du soutien de la couronne de France contre les prétentions de la Maison de Habsbourg[2]. Partout il est bien accueilli, et seule la méfiance entre princes allemands, comme entre l'Électeur de Saxe et Jean-Casimir, ralentit les discussions. Son ambassade ne suscite la suspicion ni du roi de France ni des princes qui la reçoivent, et il n'est considéré ni comme un traître en puissance ni comme un espion[3] même si la mise en œuvre des ordres du roi est parfois difficile[4].

Il confirme alors sa grande habileté à négocier et revient accompagné d'une armée[5] de 5 500 cavaliers et 11 000 fantassins[6] dont le coût est estimé à 60 000 écus par Duplessis-Mornay[7]. Henri IV est pleinement satisfait et lui fait conclure le mariage prévu depuis 1588 avec Charlotte de La Marck, héritière de la principauté de Sedan. En raison de ses nombreuses qualités, il peut pallier son inaptitude temporaire au combat, du fait de ses blessures, par une autre forme d'action au service d'Henri IV. Non seulement cette ambassade est une réussite[8], mais il noue une relation privilégiée avec Élisabeth Ière et rencontre ses ministres ainsi que les princes protestants des Pays-Bas et du Saint-Empire. Jusqu'à présent, il ne les connaissait pas

---

[1] ANQUEZ L., *Henri IV et l'Allemagne d'après les Mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*, Paris, Hachette, 1887, p. 31-36.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 160-166.
[3] BÉLY L., *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.
[4] BÉLY L., *L'art de la paix en Europe, naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2007, chapitres 3 (l'ambassade comme risque) et 4 (l'ambassadeur comme risque), p. 69-101.
[5] DUCHEIN M., *Élisabeth Ière*, Paris, Fayard, 1992, p. 597-601.
[6] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 166.
[7] Lettre de Duplessis-Mornay au vicomte de Turenne du 3 octobre 1591 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 2, p. 114-116). L'électeur de Saxe n'est remboursé des sommes qu'il avance au vicomte de Turenne que le 27 mars 1607, soit dix-sept ans plus tard.
[8] D'autant que la confiance des Anglais envers les diplomates français est mêlée de soupçons : « Les diplomates anglais voient peut-être dans Turenne un meilleur défenseur de la religion réformée que les princes du sang, suspects de privilégier leur destin personnel. Dans cette optique, ils considèreraient de manière assez négative le fait que Mornay s'engage davantage dans un combat politique visant à défendre les droits légitimes du Béarnais et, finalement, à lui ouvrir la route vers le trône, que dans une lutte plus ouvertement religieuse destinée à défendre l'intérêt général des huguenots. Cet engagement de Mornay pourrait être la source des critiques qui lui sont adressées, le surintendant étant soupçonné de vouloir assurer sa place auprès d'un futur roi de France » (DAUSSY H., *op. cit.*, 2002, p. 405).

personnellement et n'entretenait pas de correspondance avec eux, sauf exception[1]. Après avoir été l'un des fidèles seconds du roi de Navarre, il acquiert une vraie stature internationale. Ces rencontres et les contacts directs noués à l'occasion lui permettent d'entrer dans un réseau de princes protestants installés hors de France au moment où il devient prince souverain de Sedan, réseau dans lequel il est intégré jusqu'à sa mort[2].

[1] Il entretient une correspondance suivie avec Walsingham en 1585 et 1586 au sujet des négociations menées par Ségur et du soutien anglais aux huguenots français (P.R.O. State Papers, 78/13-14-15).
[2] Voir *infra*, chapitres 9 et 11.

Conclusion

Deux thèses concernent les relations entre le roi et le vicomte : l'une souligne la qualité des services rendus par Henri de La Tour, l'autre son ascendant sur le roi. Toutes les deux interprètent un même fait de façon contradictoire, à savoir son affirmation croissante auprès d'Henri de Navarre. Sully voit dans ce processus une tentative de prise de contrôle de l'entourage de ce dernier visant à exclure toute personne pouvant faire obstacle au vicomte de Turenne, et s'en exaspère comme le prince de Condé, Clervant, Duplessis-Mornay et Agrippa d'Aubigné.

Turenne bénéficie de nombreux atouts dont le nombre réduit de concurrents potentiels : le prince de Condé, en raison de son rang, et Duplessis-Mornay, homme de plume et brillant théologien et polémiste. Dans tout l'état-major du roi de Navarre, peu d'hommes disposent effectivement de ses nombreuses qualités et de sa polyvalence révélées par les fonctions qu'il cumule… Il est, parmi les catholiques et les protestants qui composent l'entourage du roi, « le plus illustre, le bras droit, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, qui sera le duc de Bouillon. De deux ans plus jeune que Henri, Turenne appartient à la plus illustre famille d'Auvergne qui le fait cousiner avec la reine mère. [Henri], par lui, peut contrôler les régions du Centre-Ouest. Il a été fait gentilhomme de sa chambre, puis son lieutenant général[1].»

De telles qualités le prédisposent à intervenir en période de tension, comme en 1578 pendant la négociation des accords de Nérac, ou en 1584, à l'annonce de la mort de François de Valois, en 1585-1586, face aux troupes de Mayenne et Matignon, puis en 1590-1591, dans un royaume révolté contre Henri IV qui plus que jamais a besoin de ses alliés étrangers.

Le rôle clé de Turenne repose sur un triple positionnement : il est l'un des officiers les plus prestigieux de la maison royale de Navarre – premier gentilhomme de la chambre, chef du conseil privé, lieutenant général – et ses relations sont très étroites avec le roi et son entourage féminin le plus intime. Il a contribué à l'affirmation de Navarre dans le parti protestant, ce qui en retour lui a conféré un immense prestige parmi les huguenots. Enfin, il représente le roi de Navarre face à Henri III puis, après son avènement, Henri IV face aux alliés étrangers. Personne ne cumule alors des fonctions aussi variées et ces dernières interagissent pour renforcer le poids politique de leur détenteur : parce qu'il s'affirme au sein du parti protestant, son rôle dans la maison royale se développe. Parce qu'il a la confiance du roi, ce dernier lui confie des actions délicates qui contribuent à sa renommée[2]. Par ses fonctions dans la maison royale de Navarre, il

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 238.
[2] Quatre des six lettres écrites par Henri III au vicomte de Turenne et actuellement conservées sont rédigées à l'occasion des accords de Nérac ou de leur application en 1578-1579.

peut favoriser l’entrée en charge de ceux qui lui sont recommandés et donc renforcer ses propres clientèles.

Conclusion de la seconde partie

Contrairement aux années 1555-1574, les sources concernant la période 1574-1591 sont beaucoup plus abondantes, en raison du développement particulier des *Mémoires*, et d'une correspondance sans doute mieux conservée et probablement beaucoup plus volumineuse en raison de ses déplacements fréquents. Il est par ailleurs fréquemment cité dans les mémoires de ses contemporains, même s'il faut faire preuve de vigilance quant aux interprétations parfois contradictoires de ces sources.

Malgré l'absence de portrait gravé ou peint du vicomte de Turenne pour cette période, on peut en dresser un d'après les différents éléments rassemblés : sans être un bel homme, il est séduisant au point que ses relations avec Catherine de Bourbon, Marguerite de Valois et Mademoiselle de La Verne sont souvent très ambiguës à la cour de Nérac. Son comportement policé de jeune courtisan formé à la cour des Valois convient bien à la vie de cour qui s'y instaure progressivement et dure plus d'une décennie. Il sait aussi bien prendre part aux conversations humanistes de ces princesses qu'être un compagnon d'armes et de jeu comme les apprécie Henri de Navarre. Joueur, il gagne et perd de l'argent[1], compagnon, il participe aux parties de chasse du roi. C'est aussi un homme de conviction, qu'il s'agisse de sa foi après sa conversion, même si sa pratique religieuse n'est pas particulièrement ostentatoire, de sa volonté de défendre les intérêts du parti protestant ou de sa ténacité dans l'application des clauses des édits de paix. Il sait faire preuve de patience dans les négociations les plus exigeantes, et de surprenantes initiatives au combat.

Dans les années 1580, le vicomte de Turenne est bien différent du jeune homme qui a fui la cour car sa nouvelle vie et les choix qui en découlent l'ont transformé. Les principaux éléments de son portrait font davantage penser à celui qu'il est appelé à devenir par la suite, le duc de Bouillon. C'est pourquoi l'homme qu'il est devenu est déjà apprécié de façon ambivalente par ses contemporains : Navarre l'apprécie beaucoup, ses clients et obligés y voient une source de profit et de promotion, certains vivent son affirmation comme une éviction. Rétrospectivement, Sully et d'Agrippa d'Aubigné critiquent son ambition.

Un élément manque à ce portrait : pour être connu et reconnu, le vicomte est un nomade qui vit dans une extrême précarité : il risque sa vie et sa santé à la guerre ou en duel comme nombre de ses contemporains[2], mais aussi sa liberté, ses charges et son prestige, d'autant plus qu'il est célibataire. La vie galante et les maîtresses sont une chose, le mariage en est une autre. En 1578, un projet d'alliance avec Charlotte de la Trémouille, probablement destiné à

[1] Archives départementales des Pyrénées Atlantique, B 2518.
[2] Célèbres sont les personnages qui au cours du XVIe siècle eurent leur vie marquée par des blessures de guerre : Cervantès devint le « manchot de Lépante ». Quant à Ignace de Loyola, son rêve de devenir un chef de guerre valeureux est brisé en même temps que ses jambes par un boulet de canon et sa vie en est transformée.

rapprocher Turenne du roi Henri III, avait été approuvé par François de Montmorency, Madeleine de Savoie et Catherine de Médicis, mais il ne s'est jamais concrétisé[1]. Aucune source ne mentionne d'enfant naturel pour cette période. Comme il ne fonde pas de famille, il ne peut transmettre à personne les charges qu'il acquiert, les biens qu'il possède, et le prestige politique qu'il se construit, excepté à sa sœur, ce qu'il déplore parce qu'elle est catholique[2]. Le processus d'affirmation qui est le sien est donc purement personnel, même s'il profite en retour à sa sœur[3], à ses clients et obligés : tout ce qu'il obtient ne peut être transmis et ne bénéficie réellement qu'à lui. C'est pourtant son célibat qui va lui permettre d'acquérir un prestige bien plus grand encore. À la mort de Guillaume-Robert de La Marck, duc de Bouillon, la principauté revient à sa jeune sœur Charlotte et Turenne est immédiatement pressenti comme le candidat désigné.

[1] Archives nationales, 273 AP 179, lettre de François de Montmorency au vicomte de Turenne du 24 juin 1578.
[2] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 36.
[3] L'ascension sociale et politique de son frère permet de conclure pour elle un fructueux mariage avec Honorat de Savoie, comte de Tende.

Troisième partie :

Devenir prince souverain (1591-1606)

La période 1591-1606 est un moment charnière de l'histoire de France avec l'embrasement de l'ensemble du royaume par la huitième guerre civile (1585-1598)[1], l'affaiblissement de l'autorité royale sous Henri III face aux gouverneurs[2] et à la Ligue puis l'affirmation progressive d'Henri IV qui fonde la dynastie des Bourbons, pacifie le royaume et commence avec Sully sa reconstruction. Pour Henri de La Tour, cette période est également décisive, comme en témoigne son changement de dénomination dans les sources après son mariage avec Charlotte de La Marck en octobre 1591 et sa réception comme maréchal de France l'année suivante. Pour ses contemporains il est désormais le « maréchal de Bouillon » ou le « duc de Bouillon ». En particulier, Pierre de l'Estoile le mentionne en tant que « vicomte de Turenne »[3] avant de parler de lui comme duc de Bouillon à partir de 1592[4]. C'est donc désormais sous cette appellation qu'il est le plus connu dans les sources. Henri de La Tour devient prince de Sedan et voit sa souveraineté remise en cause par deux fois, de 1594 à 1601 puis en 1606. Ses relations avec Henri IV évoluent profondément du fait du double statut qu'il acquiert en 1591 : il est désormais à la fois un prince souverain allié au roi de France, dépositaire et défenseur des intérêts de la maison de La Marck, tout en demeurant un de ses sujets. C'est cette tension dynamique et ses enjeux qui sont au cœur de l'étude de cette troisième partie.

Cette tension dynamique explique la polarisation de l'attention sur l'affaire Biron, qui se déroule en fin de période. Le conflit qui oppose le duc de Bouillon et Henri IV de 1602 à 1606 trouverait son explication dans une prise de distance croissante d'Henri de La Tour à l'égard du roi de France pendant la décennie 1590, et l'intervention royale à Sedan en avril 1606, généralement interprétée comme une soumission, viendrait mettre un terme aux ambitions du duc de Bouillon[5]. Est-il possible d'étudier l'action d'Henri de La Tour pendant cette quinzaine d'années sans se focaliser sur ce qui semble être leur point final ? Par ailleurs, s'il est considéré comme un ambitieux aux vélléités autonomistes à l'égard du roi de France, on peut s'interroger sur les ressorts et les étapes de son affirmation[6] : en quoi consistent-ils ? En quoi se distinguent-ils des moyens mis en œuvre auparavant ? Quelles sont les conséquences de ce processus de renforcement du personnage ?

---

[1] LE ROUX N., *Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, carte p. 291.
[2] Lesquels exercent leurs fonctions avec une autonomie croissante à la faveur des guerres civiles (CARBASSE J.-M., LEYTE G., SOLEIL S., *La Monarchie française du milieu du XVIe siècle à 1715, l'esprit des institutions*, Paris, Sedes, 2000, p. 160-162).
[3] Et ce pour les trois mentions du personnage : le duel avec Duras (mars 1578), son arrestation à Cambrai (1581) et la prise de Castillon (avril 1587) (DE L'ESTOILE P., *Registre-journal du règne de Henri III*, édition annotée par Layard M. et Schrenck G., Genève, Droz, 1992, p. 114, 151 et 224).
[4] DE L'ESTOILE P., *Journal de l'Estoile pour le règne d'Henri IV*, t. 1 : 1589-1600, édition Louis-Raymond Lefèvre, Paris, Gallimard, 1948, p. 185-186.
[5] Voir *infra*, chapitre 9.
[6] Voir *supra*, introduction.

Comme pour les périodes précédentes, l'action d'Henri de La Tour est connue de manière ponctuelle mais les événements sont reliés entre eux par un fil conducteur qui conduit à l'affaire Biron. Dès lors, les dissidences du duc de Bouillon sont mises en avant, comme son attitude à la tête du parti protestant de la conversion jusqu'à l'édit de Nantes. Elles sont fréquemment l'objet de réprobation parce qu'elles sont considérées comme indignes d'un sujet. Il n'en est pas de même de la double figure de chef de guerre – victorieux à Stenay, Dun-sur-Meuse et en Picardie – et de prince souverain législateur, fondateur d'une académie, bâtisseur et défenseur d'une enclave calviniste face à la Lorraine. L'état des connaissances sur le duc de Bouillon de 1591 à 1606 rend donc compte de la diversité de ses échelles d'action[1] – la principauté de Sedan, le nord-est du royaume, l'Europe – et de la tension dynamique issue de son double statut et permet de constater l'approche sélective de la présentation du personnage en fonction de l'image, positive ou négative, que l'on souhaite laisser de lui. Pourtant, fut-il constamment un sujet rebelle pendant cette période ?

Les sources permettant de l'étudier sont désormais beaucoup plus nombreuses et variées : mémoires de ses contemporains et journal de Pierre de l'Estoile, une correspondance en pleine croissance avec 336 lettres écrites et 228 lettres reçues par lui entre 1591 et 1606[2], des pièces comptables éparses sur ses différents domaines, le dossier de succession de son épouse Charlotte de La Marck, des libelles portant sur son action comme chef de guerre et sur l'affaire Biron, et les pièces du parlement de Paris concernant cette dernière.

Dans le chapitre 7, c'est son arrivée dans les terres souveraines qui retient l'attention : pourquoi épouse-t-il Charlotte de La Marck ? Quelles sont les caractéristiques et la situation de la principauté de Sedan ? Quelle est son action en tant que prince ?

Le chapitre 8 explore la tension dynamique instaurée par son avènement sedanais ainsi que l'extension de la huitième guerre civile dans tout le royaume : comment se bat-il en dehors du triangle aquitain qu'il quitte définitivement ? Comment ses relations évoluent-elles avec Henri IV et le parti protestant ?

Le chapitre 9 se focalise sur l'affaire Biron de 1602 à 1606 : quels en sont les enjeux ? Peut-on parler d'une soumission ? Pourquoi faut-il attendre quatre ans pour assister à la résolution de ce conflit ?

---

[1] REVEL J. (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard et Le Seuil, coll. Hautes Études, 1996.
[2] Soit respectivement 37,04% et 27,5 % du corpus actuellement recensé de 1555 à 1623.

Chapitre 7 : Henri de La Tour prince souverain de Sedan

Avec son départ du triangle aquitain pour la principauté de Sedan, Henri de La Tour quitte un théâtre d'opérations devenu secondaire après Coutras pour se retrouver au cœur des combats face à la Lorraine située aux portes immédiates des terres souveraines. En épousant Charlotte de La Marck, il devient prince d'une enclave protestante en crise, la guerre menée par Guillaume-Robert de La Marck[1], son beau-frère et prédécesseur, ayant tourné à la catastrophe économique et militaire. Dans ce contexte, Henri de La Tour apparaît comme un homme fort qui redresse la situation et inflige à la Lorraine ses premiers revers.

On peut se demander si la rupture introduite par Henri de La Tour à Sedan est aussi nette que cela : quels sont les éléments de continuité avec les La Marck ? Par ailleurs, pour mieux comprendre son mode opératoire, il est nécessaire de distinguer ce qui relève de son action militaire et de la mise en scène des victoires sedanaises.

L'action de Turenne à Sedan est bien connue grâce à une histoire locale riche qui considère la période 1560-1640 comme une période clé pour l'histoire de la principauté avec la diffusion du calvinisme, le conflit avec la Lorraine, l'arrivée d'Henri de La Tour et la succession de Charlotte. Cette connaissance de la principauté repose sur l'exploitation des archives municipales de Sedan, des mémoires et journaux des contemporains, du dossier de la succession de Charlotte, de quelques libelles, plans et gravures.

[1] Guillaume-Robert de la Marck (1563-1588) n'est prince de Sedan que de 1583 à 1588, au moment où la principauté est fortement exposée aux guerres civiles françaises et aux projets de conquête des Guise. Il commande l'armée des Reîtres, affaiblie par la maladie et le manque de ravitaillement. Après cet échec, il se réfugie à Genève où il meurt, laissant sa sœur Charlotte seule héritière.

I. La principauté de Sedan en 1591[1]

En 1591, on assiste à un nouveau basculement géographique comme en 1574 : après s'être battu pendant une quizaine d'années dans le triangle aquitain où son autorité est bien implantée en tant que vicomte de Turenne et lieutenant général, Henri de La Tour arrive dans un territoire très différent, ce qui amène à s'interroger sur ses capacités d'adaptation[2] : dans quel contexte devient-il prince de Sedan ? Quelles sont les caractéristiques des terres qu'il va désormais gouverner ?

1. Des terres souveraines occupant une position stratégique

À l'origine, les seigneurs de Sedan sont les abbés bénédictins de Mouzon et les terres de Sedan font donc partie des possessions de l'archevêque de Reims. Le château actuel en conserve la trace dans la cour avec les ruines de l'ancienne chapelle construite par les moines au XIIIe siècle. L'administration de Sedan et de ses terres est progressivement déléguée à des avoués dont les plus connus sont les La Marck[3] qui au XVe siècle sont implantés dans les Ardennes depuis près de deux siècles et y cumulent une double administration, celle de Sedan pour le compte de l'archevêque de Reims et celle de Bouillon pour l'évêque de Liège. C'est alors qu'Évrard III rachète la seigneurie de Sedan à son beau-frère et les moines sont, dans des circonstances mal connues, expulsés[4]. Les La Marck sont désormais devenus assez autonomes[5] pour construire un premier château[6] et réalisent de belles alliances matrimoniales comme celle d'Henri-Robert de La Marck et de Françoise de Bourbon. Au cours de la première moitié du XVIe siècle, les relations entre les La Marck, les rois de France et l'empereur sont complexes et évoluent à chaque règne. Elles sont bonnes avec les rois de France sous Louis XII mais se

---

[1] Les éléments qui suivent sont un approfondissement des points abordés en maîtrise dans mon mémoire « Sedan, la France et Henri de La Tour, 1591-1623 », soutenu en 2004.
[2] Voir *supra*, introduction.
[3] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862 ; J. ROUSSEAU, « Naissance d'une principauté », *in* SALMON P. et ROUSSEAU J. (dir.), *op. cit.*, 1995, p. 13-14.
[4] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 21.
[5] Il est possible que l'administration de Sedan et de Bouillon ait été l'objet d'une vigilance moins grande que d'autres possessions de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Liège qui possèdent un immense patrimoine dont certaines terres produisent des revenus élevés. L'abbaye de Mouzon par exemple est située sur la voie romaine Reims-Trèves et constitue un énorme marché aux portes de la Bourgogne installé sur un site de pont sur la Meuse. Les droits seigneuriaux touchés par l'archevêque de Reims sont beaucoup plus élevés que ceux de Sedan, dans la mesure où il n'y a aucun intermédiaire laïc et où les profits liés au commerce pratiqué à Mouzon sont importants.
[6] Un débat ancien porte sur l'antériorité possible du donjon par rapport à l'arrivée des La Marck (MOULIS C., « L'archéologie du bâti appliquée au « donjon » du château de Sedan », *Le Pays Sedanais*, 2005, p.87-118).

dégradent sous François Ier[1]. Malgré tout, l'intérêt des Valois à leur égard se renforce car les La Marck font valoir leurs intérêts en jouant sur les tensions qui opposent François Ier et Charles Quint. C'est alors que Sedan, pourtant terre d'empire, passe progressivement sous protection française, afin d'empêcher qu'elle ne devienne la porte d'entrée d'envahisseurs dans le royaume, ce que font craindre son site et sa situation, avec un aménagement sur la rive droite de la Meuse, au contact entre le massif de l'Ardenne et la plaine, sur un site de pont en amont d'un méandre très resserré de la Meuse. Les points de passage sont alors peu nombreux sur ce fleuve : en amont on peut compter Verdun, Stenay et Mouzon, en aval Mézières, Charleville et Château-Regnault. Le roi de France n'en contrôle alors que deux : Verdun, à partir de 1542, et Mézières. Les autres sont tenus par le duc de Nevers et de Rethel, le duc de Bouillon et le duc de Lorraine, suivant un tracé des frontières chaotique. La situation géographique de Sedan, comme celle de tous les grands points fortifiés sur la Meuse, est donc alors stratégique car, une fois les massifs forestiers et la Meuse franchis, il n'y a plus d'obstacle naturel jusqu'à Paris, c'est pourquoi elle est considérée comme « une des portes du royaume »[2]. La menace d'invasion est bien réelle : c'est pour faire face à l'offensive impériale qui s'étend du Luxembourg, à l'est, à Mézières, à l'ouest, que le connétable de Bourbon demande en 1521 au grand-père d'Henri de La Tour, François II, de recruter des hommes d'armes.

Sedan et Bouillon relèvent alors de mouvances multiples, anciennes et distantes. Malgré les actions menées par l'archevêque de Reims, relayé par les abbés de Mouzon, et l'évêque de Liège pour réaffirmer leur autorité, les La Marck jouissent de fait d'une grande autonomie d'autant qu'ils savent jouer sur les intérêts contradictoires de leurs voisins les plus puissants, à savoir l'empereur et le roi de France[3]. En conséquence, en ce qui concerne la possession des terres et la souveraineté, la situation reste profondément brouillée même si l'on peut envisager deux processus : celui de l'usurpation, qui serait donc le seul fait des seigneurs de Sedan autoproclamés princes souverains, ou celui de l'octroi progressif par les rois de France – les empereurs n'ayant joué aucun rôle direct dans cette affaire[4] – soit pour récompenser les La Marck, soit pour se les attacher durablement. Il est probable que l'élection d'Erard de la Marck, prince de Sedan, comme prince-évêque de Liège en 1505 lui permet de revendiquer sans opposition la souveraineté[5]. Les Valois prennent Sedan sous leur protection[1] et accueillent les

---

[1] LONCHAY H., *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle, Bruxelles*, Hayez, 1888.
[2] MÉZERAY F. E., *Histoire de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1830, t. 16, p 228.
[3] HALKIN L.-E., « La coadjutorerie des princes-évêques de Liège au XVIe siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 7, 1928, p. 1397-1414.
[4] BEHR A., « Le contexte historique autour de la naissance d'Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne », *in* JALABERT L. et MOULIS C., *Nouveaux regards sur Turenne*, Nancy, Annales de l'Est, 2013, p. 19-48.
[5] HALKIN L.-E., *art. cit.*, 1928, p. 1400.

La Marck à la cour avec le titre de princes étrangers[2]. Ils servent fidèlement les rois de France sur plusieurs générations : Robert II[3] est chevalier de l'ordre de Saint-Michel et participe à la bataille de Novare, Robert III[4] est maréchal de France[5], comme son fils Robert IV[6] qui dispose d'un logement avec son épouse au château de Saint-Germain-en-Laye[7]. Les Valois finissent par reconnaître la souveraineté en 1547[8], ce qui constitue une étape importante du rapprochement entre la couronne de France et la maison de La Marck, que les commanditaires des La Marck, les prélats de Reims et Liège, ne semblent pas avoir empêché, peut-être par manque de vigilance. Quels sont les attributs de la souveraineté sedanaise ?

D'après Bodin, la souveraineté se définit ainsi :

> « De sorte qu'à parler proprement on peut dire qu'il n'y a que ceste seule marque de souveraineté, attendu que tous les autres droits sont compris en cestui là ; comme décerner [décider] la guerre, ou faire paix ; cognoistre en dernier ressort des jugemens de tous magistrats, instituer et destituer les grands officiers ; imposer ou exempter les sujets de charges et subsides ; ottroyer grâces et dispenses contre la rigueur des loix ; hausser ou baisser le tiltre, valeur et pied des monnoyes ; faire jurer les sujects et hommes liges de garder fidélité sans exception à celui auquel est deu le serment, qui sont les vrayes marques de souveraineté, comprise sous la puissance de donner la loy à tous en général, et à chacun en particulier[9]. »

---

[1] Comme Genève, ils protègent Sedan. Henri IV poursuit cette politique qui est maintenue jusqu'en 1642. Frédéric-Maurice, impliqué dans la conjuration de Cinq-Mars, échange la principauté de Sedan qui est annexée au royaume de France.

[2] ANTONETTI G., « Les princes étrangers », *in* BARDET J.-P. , DINET D., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C. (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélanges offerts à Y.Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 33-34.

[3] Robert II de La Marck (vers 1460–1536), il fut conseiller et chambellan de Charles VIII. Il participa à de nombreux combats contre Liège, l'Autriche et en Italie. Il renforça les défenses de Sedan et fit embellir le château (SARTELET A., *La Principauté de Sedan*, Charleville-Mézières, Éditions Terres Ardennaises, 1991, p. 11). Pour la défaite des reîtres et sa mort, voir MATTHIEU P. , *Histoire des derniers troubles de France, sous les regnes des rois tres chrestiens Henry III, Roy de France, & de Pologne, & Henry IIII, Roy de France & de Navarre*, 1995, livre II, p. 102-112.

[4] Robert III de La Marck (1492-1536) dit Florange, est élevé aux côtés de François Ier. Il participe à de nombreuses batailles dont Marignan et Pavie. Il n'est prince de Sedan que quelques mois (SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 11).

[5] BOUCHER J., « La Marck, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1013-1014 ; SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 10-13 ; BARON J.-J., « Les maréchaux de France, et d'Empire, natifs de Sedan », *Le Pays Sedanais*, 2008, p. 47-64 ; EL HAGE F., *op. cit.*, 2012, p. 540.

[6] Robert IV de La Marck (1512-1556) est un ami d'Henri II. Il mène une politique d'acquisitions foncières et fait procéder à de nombreux travaux. Il accueille la cour de France à Sedan en 1552. Fait prisonnier lors d'un conflit avec l'empereur, il meurt empoisonné en captivité (SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 11-12).

[7] CHATENET M., *La Cour de France au XVIe siècle, vie sociale et architecture*, Paris, A. et J. Picard, 2002, p. 75-76.

[8] ROUSSEAU J., « Naissance d'une principauté », *in* SALMON P. et ROUSSEAU J. (dir.), *op. cit.*, 1995, p. 13.

[9] Cité par JOUANNA A., « Souveraineté », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1309-1310.

À l'époque, franchir la Meuse à Torcy – qui était le dernier village français – pour se rendre à Sedan, c'est quitter le royaume de France[1] : les lois du roi ne s'y appliquent plus, les taxes à l'entrée de Sedan ne sont pas les mêmes, la monnaie est frappée au nom d'un autre prince qui fixe les taux de change. Les seuls textes communs qui s'appliquent sont les traités de protection entre les deux souverains qui concernent la principauté et les marchands. Franchir la Meuse, c'est donc passer de la souveraineté et de la protection du roi de France, Henri IV, à celle du prince de Sedan, qui publie ses propres lois, comme Robert IV ou Henri de La Tour[2], ainsi que le souligne la description de Sedan en 1606 par le *Mercure français* :

> « Sedan est sur la Meuse, mais non pas du costé de la France ; elle ne luy est que frontière : le chasteau est fortifié sur un roch, environné de beaux et grands bastions avec des fossez fort creux taillez dans le roch, qui ne se peuvent emporter qu'en les comblant : c'est une souveraineté que les seigneurs de La Marck ont dès long temps tenue sous la protection de la France[3]. »

Disposer des attributs du pouvoir souverain est une chose, leurs modalités de mise en œuvre en est une autre, en particulier pour Henri de La Tour qui est à la fois sujet du roi de France et prince souverain de Sedan. Lors de son avènement, l'autorité royale est très affaiblie et libère les tendances centrifuges voire autonomistes pour les hommes investis d'une autorité comme les gouverneurs[4]. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, ils profitent des guerres civiles pour exercer leurs fonctions de manière beaucoup plus autonome[5] et prennent des initiatives outrepassant leurs fonctions d'application de la volonté et des édits du roi dans le ressort de leur gouvernement[6]. Ils se permettent alors de nommer des gouverneurs de places fortes, de lever des fonds, de renouveller les municipalités et d'intervenir dans des procès, voire de négocier avec les souverains étrangers comme Damville en Languedoc et Mercoeur en Bretagne[7]. Les larges clientèles dont ils disposent leur assurent une assise locale extrêmement puissante, ce qui leur permet de tenir tête au roi. Dans ce contexte, Henri de La Tour est encouragé, tout au moins au début, à agir de manière très autonome à l'égard du pouvoir royal. Pourtant, le règne d'Henri IV est marqué par une reprise en main progressive du royaume et des

---

[1] NORDMAN D., *Frontières de France, de l'espace au territoire, XVIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1998.
[2] Bibliothèque municipale de Sedan – Section du patrimoine, Ms 42.1 et 42.2, *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*.
[3] RICHER J., *Le Mercure Français ou suite de l'histoire de la paix*, t. 1, p. 103, Paris, 1611.
[4] RUSSEL MAJOR J., « The Crown and the Aristocracy in Renaissance France », *The American Historical Review*, vol. 69, 1964, p. 634-645.
[5] CARBASSE J.-M., LEYTE G., SOLEIL S., *La Monarchie française du milieu du XVIe siècle à 1715, l'esprit des institutions*, Paris, Sedes, 2000, p. 160-162.
[6] BOUCHER J., « Gouverneurs », *in* JOUANNA A. et *alii*, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion, op. cit.*, 1998 p. 950-952, et « Gouverneur, gouvernement », *in* BOURQUIN L. (dir.), *Dictionnaire historique de la France moderne, op. cit.*, 2005, p. 214-215.
[7] DOUCET R., *Les institutions de la France au XVIe siècle*, t. 1, Paris, Picard et Cie, 1948, p. 242.

gouverneurs, ce qui entraîne la recomposition des relations entre le roi et sa haute noblesse, dont les affaires Biron, Bouillon et Verneuil au tournant des années 1600 ne sont que les exemples les plus connus. Comment, dans de telles conditions, prétendre, comme Henri de La Tour le fait en 1613, à l'exercice du pouvoir sans limite, comme dans sa devise « *IMPERIUM SINE FINE* »[1], ce qui renvoie à la définition de Bodin : « La souveraineté est la puissance absoluë et perpétuelle d'une République »[2] ? Henri de La Tour multiplie les publications de textes de lois et les frappes monétaires pendant son règne, à un rythme bien supérieur à celui de ses prédécesseurs[3].

2. Sedan, principauté calviniste

La reconnaissance progressive de la souveraineté des La Marck à Sedan est donc une évolution majeure de la situation politique de la principauté au XVIe siècle puisque son statut international change. Elle s'inscrit dans la dynamique générale de l'affirmation de l'État moderne. Le XVIe siècle est aussi marqué par la rupture de l'unité religieuse de l'Occident avec le schisme protestant, c'est pourquoi la conversion des princes de Sedan au calvinisme constitue un changement important. Quelles en sont les étapes et les conséquences ?

Dans un premier temps, Henri-Robert de la Marck (1540-1574) et son épouse Françoise de Bourbon[4] tolèrent l'installation de protestants de toute origine sur leurs terres, puis ils se convertissent au calvinisme en 1562[5], moins en raison de la répression que subissent les calvinistes en France que pour suivre un courant majoritaire dans la population[6]. C'est donc la religion de la population qui aurait marqué l'évolution spirituelle de son prince. Henri-Robert y

---

[1] SARTELET A., *Armorial des princes de Sedan, blasons, drapeaux, emblèmes et devises*, Charleville-Mézières, Éditions Anciaux, 2008, p. 5-6. L'interprétation en terme d'expression de la souveraineté semble plus pertinente que celle de l'auteur : « L'objet du présent armorial n'est pas d'étudier dans le détail les armoiries des deux familles souveraines de Sedan mais plutôt d'offrir au lecteur un témoignage de la grande richesse graphique de ces blasons, véhicules de leur gloire, de leur orgueil et de leurs ambitions politiques parfois démesurées comme en témoigne la médaille en or frappée à Sedan en 1613 par Henri de La Tour et vouant sa maison à dominer le monde » : le sens de « *sine fine* » serait donc plus sans limite juridique ou institutionnelle plutôt que sans limite géographique, la souveraineté se concevant comme un pouvoir absolu sur un espace aux limites précises.

[2] Cité par JOUANNA A., « Souveraineté », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1309-1310.

[3] Voir *infra*, chapitre 10.

[4] Françoise de Bourbon est la fille de Louis de Bourbon-Montpensier. Elle est régente de Sedan de 1574 à 1583.

[5] L'introduction du calvinisme à Sedan n'a donc rien à voir avec la pratique clandestine censée se dérouler sous les arches du pont de Torcy inventée par le missionnaire Fleury en 1684 (« Sedan, notes sur la réforme du XVIe au XVIIIe siècles », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, 1894, t. 42, p. 529-533).

[6] HUBRECHT G., « Note sur la politique religieuse et le régime des cultes dans la Principauté de Sedan », *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier*, Paris, Éditions Montchrestien, 1960, p. 174.

perd sa prestigieuse charge de colonel des Cent Suisses de la garde et le gouvernement de Normandie[1]. Pour éviter les tensions communautaires qui secouent la France, l'égalité des cultes[2] est imposée et les injures à caractère religieux sont prohibées « sous peine de vie ». En mars 1564, à Raucourt, il est interdit de « forcer ou contraindre les uns et les autres à vivre contre leur conscience ou religion »[3].

Cette décision provoque un accroissement des migrations vers la principauté car elle assure la sécurité des calvinistes persécutés en France au début des guerres civiles. C'est pourquoi des vagues de réfugiés suivent immédiatement les phases de traumatisme intense pour la communauté protestante française : celle de 1562-1563 est consécutive au massacre de soixante protestants à Wassy par les gens du duc de Guise qui déclenche la première guerre civile ; celle de 1572-1573 a pour cause la Saint-Barthélemy – à laquelle le couple La Marck a réchappé de justesse grâce à l'intervention du roi – et ses répliques provinciales. Après cet événement, Henri-Robert organise la défense de Sedan car il craint une attaque des catholiques qui n'a pas lieu[4]. Deux autres vagues suivent en 1577 en raison des restrictions apportées à la pratique du culte protestant par l'édit de Poitiers qui met fin à la sixième guerre civile et en 1585 à la suite de la Ligue. Certains viennent des régions et villes voisines dont Reims, Châlons-sur-Marne, Rethel et Mézières, voire de Meaux, Paris et du reste du royaume de France. Sedan devient, comme le Palatinat[5], Strasbourg et Genève, une terre de refuge, malgré sa proximité avec la Lorraine dont les ducs veulent exterminer les protestants et conquérir les terres souveraines.

En 1564, arrivent 171 chefs de famille dont 10 ministres, 41 gentilshommes, des hommes de loi, architectes et médecins[6], ce qui révèle la haute qualification des migrants protestants, déjà constatée à Strasbourg et Genève, et qui s'étend à certains domaines de l'artisanat. Dans le domaine textile affluent des sergers, des peigneurs, des drapiers et des teinturiers[7], auxquels s'ajoutent treize armuriers, des fondeurs, seize maîtres orfèvres, des

---

[1] VILLET J.-C., *Sedan, les La Marck, les deux Turenne*, Sedan, Laroche Jacob, 1862, p. 56-57.
[2] CRUBELLIER M. (dir.), *Histoire de la Champagne*, Toulouse, Privat, 1975, p. 218-219.
[3] ÉVAIN F., « Sedan, de la principauté à l'Europe : les chemins de la tolérance », *in* SALMON P. et ROUSSEAU J. (dir.), *Sedan de l'Europe des principautés à l'Europe des nations*, Nancy, PUN, 1995, p. 147-148.
[4] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 62.
[5] PAUL A., « Les réfugiés huguenots et wallons dans le Palatinat du Rhin du XVIe siècle à la Révolution », *Revue historique*, t. 157, 1928, p. 264-276.
[6] CONGAR P. , *Le collège et l'académie de Sedan*, Bar-le-Duc, Imprimerie du Barrois, s.d., p. 1 ; CONGAR P. , « Les caractères propres à l'Académie protestante de Sedan », *Congrès National des sociétés savantes – Histoire moderne I) Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1974, p. 537.
[7] CONGAR P., LECAILLON J., ROUSSEAU J., *Sedan et le pays sedanais : vingt siècles d'histoire,* Paris, FERN, 1969, p. 288.

imprimeurs dont Abel Rivery[1] qui fonde en 1575 son atelier, des horlogers[2]. La qualité de ce flux migratoire semble être un des facteurs structurels de l'apogée économique sedanais des XVIIe et XVIIIe siècles en particulier dans le textile, la sidérurgie[3] et l'imprimerie[4]. Ces vagues migratoires contribuent surtout, dans l'immédiat, au développement de la communauté protestante avec l'impression du Nouveau Testament et des Psaumes dans les traductions les plus récentes, la réalisation d'objets d'art et la composition de musique sacrée. Pierre Fournelet, pasteur fugitif immigré de Châlons, organise cette communauté avec les pasteurs qui arrivent et dont le nombre passe de dix en 1574 à dix-sept une décennie plus tard. Même si la majorité des Sedanais est déjà convertie à la Religion Réformée, il n'y a toujours pas de temple à Sedan, le culte étant organisé dans un premier temps sous la Halle puis en alternance avec la messe dans l'église Saint-Laurent[5], ce qui montre qu'une communauté religieuse peut naître et croître sans nécessairement entrer en conflit avec sa concurrente. Les calvinistes, de plus en plus nombreux, fondent des Églises à Sedan et dans ses environs, y compris dans le royaume de France, en particulier en Champagne, car les frontières sont poreuses. On trouve des protestants à Mouzon, Omont, Maubert, Mézières, Grandpré, Voncq, Vouziers[6]. La présence de princes catholiques explique l'absence de communauté protestante comme à Rethel ou à Raucourt où il faut attendre la mort de Françoise de Brézé pour qu'une Église soit fondée[7].

À Sedan, les migrants s'installent en ville et dans les faubourgs du Ménil, du Rivage, de la Cassine. Leur arrivée contribue au doublement de la population de Jametz. Ils sont présents à Givonne ainsi que dans les villages alentour[8]. En 1581, afin de canaliser cet afflux de population, Françoise de Bourbon confie à l'architecte Pasin[9] l'aménagement d'un nouveau quartier dans Sedan qui fait construire des maisons à étages le long d'axes nouveaux comme les rues Neuve de Bourbon, Saint-Michel et Sainte-Barbe, la place d'Armes reliant désormais Sedan et le Ménil[10].

---

[1] Abel Rivery se serait installé à Sedan soit vers 1575, soit vers 1590. Il exerce son activité d'imprimeur de 1594 à 1595 et publie sept ouvrages. Il continue son activité à Genève et Lausanne (GRINEVALD P.-M., « L'imprimerie à Sedan », *in* P. SALMON et J. ROUSSEAU (dir.), *op. cit.*, 1995, p. 47-49).
[2] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p 121.
[3] BLEHOSTE J.-F., « Conséquences de l'essor sidérurgique sur les usages forestiers et les pratiques agraires : XVIe-XVIIIe siècles », *Études rurales*, n° 125/126, Métallurgie à la campagne, 1992, p. 81-98.
[4] GRINEVALD P.-M., « L'imprimerie à Sedan, XVIe-XVIIIe siècle », *in* SALMON P. et ROUSSEAU J. (dir.), *Sedan, de l'Europe des Principautés à l'Europe des Nations*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1995, p. 41 à 63.
[5] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 62 et 108.
[6] CRUBELLIER M. (dir.), *op. cit.*, 1975, p. 218-219.
[7] Françoise de Brezé est une cousine des La Marck restée catholique et encourage la communauté de Raucourt à faire face à la croissance des communautés protestantes voisines.
[8] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 58.
[9] Ingénieur italien qui travaille pour Henri-Robert de La Marck puis Françoise de Bourbon à Sedan où il meurt en 1585.
[10] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 105.

Françoise de Bourbon impose à Sedan, après la mort de son mari en 1574, une certaine austérité comme dans la Genève de Calvin et dans d'autres territoires protestants[1], en application des principes de la *Discipline ecclésiastique*[2]. Elle règlemente les tavernes, prohibe l'alcool, fait fermer les maisons closes, proscrit les blasphèmes et les danses[3] ainsi que les jeux de hasard, et punit de mort l'adultère[4]. Le dimanche est sanctifié et il est interdit de se promener ou de travailler ce jour-là, aucun bruit ne pouvant être toléré pendant les offices. Le théâtre[5] et le folklore sont interdits, des lois somptuaires limitent le port de vêtements de luxe. L'aumône individuelle est interdite et remplacée par des soins à domicile financés par le bureau des pauvres[6], les pauvres valides devant travailler[7]. Une ordonnance « contre ceux qui sont en incertitude de religion » contraint les hésitants à choisir, puisqu'il faut être soit catholique, soit protestant[8]. Cette décision révèle l'un des effets de la Réforme : l'adhésion au catholicisme d'un certain nombre de contemporains est brisée mais tous ne deviennent pas luthériens ou calvinistes[9]. En l'occurrence, le prince impose l'encadrement de la population par l'une des deux Églises présentes dans la principauté pour empêcher le développement de l'athéisme et contraindre les hésistants à franchir le pas en rejoignant la communauté protestante en pleine expansion.

Cette mutation de Sedan contribue aux appellations qu'elle reçoit alors, la « petite Genève »[10] ou la « Genève du Nord »[11], d'autant que parmi les migrants arrivent Béroalde[12], historien et philosophe, Louis Cappel, théologien[13], et Tremellius[1], hébraïsant, ce qui permet à

---

[1] ESTÈBE J. et VOGLER B., « La genèse d'une société protestante : étude comparée de quelques registres consistoriaux languedociens et palatins vers 1600 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 31e Année, 1976, p. 362-388.
[2] BOISSON D. et DAUSSY H., *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 101-103.
[3] En particulier lors des mariages entre catholiques.
[4] CONGAR P., *La vie quotidienne dans Sedan « petite Genève » 1560-1642*, Sedan, Nouvelle imprimerie de Sedan, 1964, p 19.
[5] Cette législation ne s'applique que dans la principauté : Torcy, située à un kilomètre de Sedan, offre maisons closes, théâtre, folklore… Cependant le consistoire de Sedan surveille de très près les activités des protestants.
[6] Bibliothèque municipale de Sedan – section du patrimoine, Ms 8, « registre du bureau des povres de l'Eglise Reformee de Sedan auquel est contenu la recepte et despence faictes pour les povres ».
[7] CRUBELLIER M. (dir.), *op. cit.*, 1975, p. 218-219.
[8] Catalogue d'exposition *La réforme à Sedan, la petite Genève, l'académie,* Société d'histoire et d'archéologie du Sedanais, p. 4, pièce 51.
[9] WANEGFELLEN T., *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Champion, 1997.
[10] Les troupes du duc de Guise l'appellent ainsi en 1585.
[11] Dénomination par Michelet et donc fort postérieure.
[12] Matthieu Béroalde, mort en 1576, est formé au grec, à l'hébreu et au latin au collège du cardinal Lemoine. Il séjourne à Paris, Agen, Coutances, Montargis, Sancerre avant d'enseigner l'histoire à Sedan et d'y être pasteur en 1573-1574. Il est ensuite ministre et professeur de philosophie à Genève. Il est le père de François Béroalde de Verville.
[13] Louis Cappel (1585-1658) est professeur d'hébreu à Saumur de 1626 à 1657 et fonde la critique biblique (BOISSON D. et DAUSSY H., *op. cit.*, 2006, p. 194).

Françoise de Brézé d'instituer par lettres patentes le collège de Sedan le 8 novembre 1576. Elle le dote des bâtiments ainsi que des revenus de l'hôpital des Douze-Apôtres[2] pour lui permettre d'accueillir 180 élèves par an. Toussaint Berchet[3], émigré langrois, en devient le premier principal et participe à l'élaboration du programme qui comprend des temps de prières, des lectures bibliques, l'étude du français, celle du latin et du grec, l'apprentissage des mathématiques, de la physique, des cours de morale et de musique. Les professeurs sont d'origine variée, souvent étrangère, et sont attirés par cet établissement prestigieux situé au carrefour entre les protestants du nord et du sud en Europe[4]. La fondation du collège de Sedan est la première étape du développement universitaire de Sedan qui prend un tour décisif en 1602 avec la transformation du collège en académie[5].

À la fin des années 1570, les terres souveraines ont donc connu de profondes transformations religieuses, démographiques, culturelles, économiques et sociales qui sont étroitement liées à la conversion de leurs princes et l'afflux de migrants protestants. Quel est l'effet de ces évolutions sur le jeu géopolitique local ?

3. Un conflit désastreux avec la Lorraine

En devenant en moins de vingt ans une principauté protestante renommée, Sedan bouleverse la situation régionale dans un contexte de guerres civiles en France et de tensions religieuses en Europe. Auparavant, les La Marck défendaient leur souveraineté face aux prélats de Liège ou de Reims et à l'empereur, et l'ont fait reconnaître par le roi de France. Désormais, leur principauté est enclavée en terre catholique car la principauté-évêché de Liège et les duchés de Lorraine et de Rethel sont tenus par des princes catholiques hostiles au protestantisme. Les princes de Sedan doivent faire face aux prétentions des ducs de Guise, qui partagent avec le royaume de France la frontière sud des terres souveraines et veulent les conquérir pour en extirper les protestants et arrêter l'essaimage goégraphique de leur communauté. Sedan, comme Genève ou Strasbourg, devient une citadelle protestante assiégée, c'est pourquoi ses princes cherchent des alliés. Ils sont soutenus par le duc de Deux-Ponts et l'Électeur palatin qui

---

[1] Tremellius (Ferrare, 1510 - Sedan, 1580), étudie à Pavie et se convertit au calvinisme. Il enseigne à Cambridge, au Palatinat puis à Sedan de 1576 à 1579 où il exerce en même temps les fonctions de pasteur. Il traduit l'Ancien Testament.

[2] Cet hôpital fondé en 1521 par Robert II de la Marck est fermé après la conversion des princes puis abrite le collège à partir de 1574 (SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 93).

[3] Toussaint Berchet est pasteur à Sedan à partir de 1578.

[4] On compte parmi eux : les frères Jacques et Louis Cappel, Tremellius, Calabrinus, Pacius de Vicence, Robert de Vismes, Néran et Donaldson (tous deux Écossais) ainsi que Jean Brazy.

[5] CONGAR P., *Le collège et l'académie de Sedan*, Bar-le-Duc, Imprimerie du Barrois, s.d.

l'utilisent comme porte du royaume de France où ils envoient des renforts. Elle est attaquée dès 1583 par les catholiques des possessions espagnoles des Pays-Bas, situées au Nord, ce qui déclenche une épidémie de peste[1]. Cette vulnérabilité accrue explique le renforcement des défenses par Françoise de Bourbon qui fait construire les bastions Bourbon et La Marck en affectant les différentes corvées et les impôts à la construction des ouvrages de défense. Elle renforce également la milice bourgeoise et la compagnie de la jeunesse[2].

L'avènement de la Ligue, en 1584-1585, cristallise les tensions confessionnelles dans le royaume de France, en particulier autour de Sedan. Les terres souveraines deviennent une cible à part entière des offensives des Guise. Les premiers combats ont lieu en 1586 lorsque les troupes du duc de Guise sont vaincues à Rocroi et Daigny. Guillaume-Robert[3] et Charles III de Lorraine[4], chacun de leur côté, lèvent des troupes et lancent des opérations, Guillaume-Robert attaquant Verdun soutenue par le duc de Lorraine et ravageant la Lorraine pendant l'été 1587[5]. Henri III, protecteur de Sedan, intervient en mai 1587[6] pour faire adopter aux belligérants une trêve. Pourtant, dès l'automne, le duc de Guise assiège Jametz avec 7 200 hommes et douze canons et écrase les reîtres, appelés par les protestants français et commandés par Guillaume-Robert[7], lors des retentissantes victoires de Vimory et Auneau[8]. Après avoir fait cotiser tous ses habitants pour l'effort de guerre[9], Guillaume-Robert doit, dès le mois d'octobre 1587, fuir à Genève où il tombe malade[10] et meurt en janvier 1588. Sa sœur Charlotte lui succède donc dans un contexte désespéré marqué par une troisième épidémie de peste[11] et la poursuite du siège de Jametz[12]. Dans ces conditions, elle continue à résister militairement avec l'appui de François de

---

[1] Les déplacements de troupes occasionnent souvent des épidémies de peste entre 1580 et 1587 (JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 426) ; BEHR A., « Perception de la peste et mesures prises pour l'endiguer en la Principauté de Sedan », *Le Pays Sedanais*, 2011, p. 43-78.
[2] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 107.
[3] MATTHIEU P., *op. cit.*, 1595, livre II, p.76-94.
[4] Charles III de Lorraine (Nancy, 1542-1608) est duc de Lorraine et de Bar de 1545 à sa mort.
[5] TAVENAUX R. (dir.), *Histoire de Nancy*, Toulouse, Privat, 1987, p. 130.
[6] BOUCHER J. « La Marck, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1013-1014.
[7] SUPPLE J. J., « François de La Noue et la défense de Sedan (1588) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 49, 1987, p. 319-339.
[8] MATTHIEU P., *op. cit.*, 1595, p.102-112. L'armée des reîtres, placée sous le commandement de Guillaume-Robert de la Marck et du burgrave Fabian de Dohna, est forte de vingt mille hommes. La bataille de Vimory a lieu le 26 octobre 1587 près de Montargis et celle d'Auneau le 24 novembre 1587 près de Chartres. Elles donnent lieu à une vive exploitation par la propagande ligueuse (JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 327-328). Pour une étude détaillée de cette armée et de ses mouvements, voir BABELON J.-P., *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, p. 391-396.
[9] La cotisation concerne 221 bourgeois de Sedan et 251 habitants des faubourgs (Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 107, liasse 20-b, « rolle de la cotisation extraordinaire faite tant pour la fortification que aultres affaires extraordinaires de la ville de Sedan »).
[10] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, coll. Dupuy, t. 435, f° 55 à 58, testament du 29 octobre 1587 à Genève.
[11] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 120.
[12] Voir les reconstitutions d'après des gravures d'époque par SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 148-150.

La Noue, rencontré par Guillaume-Robert à Genève et avec lequel il s'est lié d'amitié[1]. Après sa mort, La Noue quitte rapidement Genève et se rend à Sedan pour venir en aide à Charlotte, mais se retrouve dans une situation délicate car il est tiraillé entre les engagements qu'il a personnellement pris à l'égard des Guise, ses convictions et la nécessité de sauvegarder Sedan, dont il est convaincu de l'importance stratégique[2] : « Si Sedan et Jamès se perdent par faulte d'assistance, Metz suivra le mesme chemin, dont s'ensuivra un nouveau establissement du roiaume d'Austrazie[3] ». En quoi les moyens qu'il met alors en œuvre manifestent-ils la diversité des formes de relations entre les princes à l'époque moderne ?

Pour défendre les intérêts de Charlotte face au duc de Lorraine, La Noue galvanise la population et encourage les assiégés de Jametz à résister. L'élan qu'il donne aux troupes sedanaises leur permet de repousser et de vaincre les troupes lorraines venues prendre d'assaut Sedan lors de la victoire de Douzy[4], le 13 avril 1588. Cette victoire n'est cependant pas décisive, c'est pourquoi il demande à Henri III de le soutenir et d'appliquer concrètement la protection des terres souveraines par le royaume de France. Le Sieur de Rieux est alors envoyé en mars 1588 pour commander Sedan et Jametz[5]. Peut-être le roi de France désire-t-il alors profiter du vide occasionné par la mort de Guillaume-Robert pour prendre le contrôle des places fortes sedanaises[6] ? La manœuvre inquiète le duc qui écrit le 23 au Sieur de Lenoncourt, son ambassadeur à la cour de France, pour essayer de percer les intentions royales. Le 27 mars, le monarque appelle fermement le duc de Guise à cesser toute action hostile[7] mais son intervention se limite à des menaces écrites faute de l'envoi de soldats supplémentaires, de fonds pour financer la guerre ou de médiateur pour tenter d'imposer une trêve. En effet, Henri III ne dispose plus en 1588 des moyens lui permettant de mettre en œuvre ses décisions[8] et son autorité est contestée par les Ligueurs[9]. En ce moment crucial pour la survie de la principauté

---

[1] DE LA NOUE F., *Mémoires de François, seigneur de La Noue, commençant en 1562 et finissant en 1570*, Londres-Paris, édition Cuchet, 1788, p. 56 et 57.
[2] SUPPLE J. J., *op. cit.*, p. 319-339.
[3] *Ibid.*, p. 330.
[4] Cette victoire est commémorée par le tableau *La princesse Charlotte de la Marck recevant les vainqueurs de la bataille de Douzy à la porte du Ménil*, peint par F. Philippoteaux et exposé au Musée du château-fort de Sedan.
[5] François de La Turgie, sieur de Rieux, chevalier des Ordres du roi et gouverneur de Narbonne (LEPAGE H., *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, Wiener, 1864, note 1, p. 6).
[6] *Mémoires de la Ligue, contentn les évenemens les plus remarquables depuis 1576, jusqu'à la Paix accordée entre le Roi de France & le roi d'Espagne, en 1598*, Amsterdam, Arkstée & Merkus, 1758, t. 3, p. 605.
[7] Cité *in* LEPAGE H., *op. cit.*, 1864, p. 25 à 27.
[8] Ce manque de moyens pour mettre en œuvre sa politique est accentué par l'édit d'Union en juillet 1588 par lequel Henri III renouvelle son serment prononcé lors du sacre d'extirper l'hérésie et invite tous ses sujets catholiques à prononcer le même serment. Par cet édit, il unit son action à celle de la Ligue.
[9] Le 12 mai 1588, il doit quitter précipitamment la capitale dans laquelle les Ligueurs ont dressé des barricades. Jusqu'à la Noël 1588, c'est désormais vers le duc de Guise que les Ligueurs tournent leurs regards et Henri III ne trouve qu'un moyen pour réaffirmer son autorité politique aux états généraux de Blois, faire assassiner le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine.

de Sedan, il ne peut plus que tenter d'intimider le duc de Lorraine, sachant qu'il ne sera pas obéi.

La protection du roi de France n'ayant pas les effets escomptés, Charlotte et La Noue ont recours à un autre moyen, des négociations auxquelles le duc de Lorraine est favorable, au cours du printemps et de l'été 1588. Charlotte de la Marck, utilisant le même argument que le roi de France, estime qu'elle n'a pas à assumer les conflits déclenchés par feu son frère[1]. Les négociations traînent en longueur car Charles III en profite pour faire fortifier les positions assiégeantes à Jametz[2]. Seul l'assassinat du duc de Guise à Blois, le 23 décembre 1588, le contraint finalement à accepter une trêve qui commence le 27 décembre 1588 et expire, après prolongation, le 12 avril 1589. Les assiégés de Jametz continuent néanmoins à faire preuve d'une ténacité exemplaire puisque malgré la peste, la famine et les combats, ils ne capitulent que le 14 juillet 1589 après un siège de vingt mois.

La victoire comme la paix s'avérant impossibles, Charles III, qui ne renonce toujours pas à prendre Sedan, oriente son activité diplomatique dans deux actions divergentes afin de contraindre Charlotte à la soumission. Dans un premier temps, il conteste la légitimité de Charlotte de La Marck en utilisant les règles successorales des princes de Sedan mises en œuvre précédemment, comme le testament de Jean de la Marck daté de 1560 qui exclut les « femelles » de la succession s'il y a des « masles ». L'héritier de Guillaume-Robert est donc le comte de Maulévrier, un catholique avec lequel il est convenu de procéder à un transfert des droits au profit du duc de Lorraine[3]. La contestation de la légitimité successorale est fréquente à l'époque moderne, en particulier lorsque les héritiers sont de confession différente, qu'il s'agisse de la Ligue face à Henri IV[4] ou de l'affaire de Clèves et Juliers en 1609-1610[5].

Faute d'obtenir gain de cause devant le conseil souverain de Sedan, Charles III entreprend ensuite des négociations en vue du mariage[6] entre son fils et la princesse de Sedan[7] même si la conversion de Charlotte et de ses sujets est un obstacle majeur à la réalisation de ce projet qui est pourtant approuvé par Henri III[8] dans le but de prendre le contrôle de Sedan et

---

[1] Lettre du 6 juillet 1588 (LEPAGE H., *op.cit.*, 1864, p. 49-50).
[2] *Ibid.*, p. 51-52.
[3] Ce testament est évoqué précisément dans la lettre au Sieur de Lénoncourt du 4 juin 1588 (*ibid.*, p. 42-43).
[4] Henri III et Henri de Navarre sont cousins au vingt-deuxième degré et leur ancêtre commun est Saint-Louis, ce qui permet d'arguer de la dissolution du sang royal au fil des générations.
[5] Le décès de Jean-Guillaume, duc de Juliers, Berg et Clèves le 25 mars 1609, entraîne un vif conflit entre ses héritiers dans lequel Henri IV et l'empereur Rodolphe II interviennent.
[6] SUPPLE J. J., op. cit., 1987, p. 319-339.
[7] Dom Calmet, cité par LEPAGE H., évoque ce point dans son *Histoire de Lorraine* : « Le 24 février 1589, le sieur de la Ferté apporta à Sedan certains articles par lesquels le duc Charles soumettait l'affaire du mariage de la duchesse de Bouillon à la volonté du roi et du duc de Montpensier. »
[8] BOUCHER J. « La Marck, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1013-1014.

Jametz et d'y faire nommer des gouverneurs[1]. Ce projet de mariage est contraire aux clauses du testament[2] de Guillaume-Robert qui précisent que le futur époux de Charlotte doit être un protestant choisi par le roi de Navarre, le Prince de Condé et le duc de Montpensier, et qui s'engage à demeurer fidèle à la foi réformée. Charlotte et les Sedanais sont donc bien fondés à résister aux ambitions du duc de Lorraine, c'est pourquoi le conseil souverain de Sedan, qui est le garant de l'application dudit testament[3], son oncle, le duc de Montpensier[4] et La Noue[5] œuvrent conjointement à la défense de ses intérêts et se tiennent mutuellement au courant des événements de la cour comme de la situation de la principauté qu'il s'agisse des difficultés à payer les troupes ou de l'évolution des négociations avec le duc de Lorraine et de la situation militaire[6]. Le roi de Navarre joue finalement un rôle très important en désignant Henri de La Tour[7] comme futur mari de Charlotte. En 1591, la principauté de Sedan est donc toujours plongée dans une situation de crise face à la Lorraine. Quel est l'effet de l'arrivée d'Henri de La Tour sur la suite du conflit ?

---

[1] *Mémoires de la Ligue*, *op. cit.*, 1753, t. 3, p. 605.
[2] SUPPLE J. J., *op. cit.*, p. 319-339.
[3] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits occidentaux, coll. Dupuy, t. 435, f° 55 à 58.
[4] François de Bourbon-Vendôme, duc de Montpensier (1542-1592) est dauphin d'Auvergne à partir de 1582. Il exerce de nombreux gouvernements dans le centre du royaume de France et en Dauphiné. Il séjourne à la cour d'Henri III. Bien que catholique, il refuse d'entrer dans la Ligue.
[5] Il ne s'agit pas d'un conseil de régence dans la mesure où aucun pouvoir ne leur est conféré sur le plan législatif et diplomatique : le Conseil Souverain et François de la Noue aident Charlotte à exercer le pouvoir au quotidien à Sedan.
[6] Archives nationales, AE / II / 739, lettre de François de La Noue écrite de Sedan le 8 janvier 1589 adressée au duc de Montpensier au sujet de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise à Blois.
[7] L'inimitié du prince de Condé envers Henri de La Tour (voir *supra*, chapitre 6) aurait pu remettre en cause sa candidature.

II. L'arrivée d'Henri de La Tour et le redressement de la principauté (1591-1593)

Quand il devient prince de Sedan, les La Marck sont engagés dans un violent conflit avec la Lorraine et les terres souveraines sont partiellement envahies. La situation est donc très différente de celle qu'il avait connue dans le triangle aquitain. Comment fait-il évoluer son art de la guerre après une quinzaine d'années de guerilla ? Comment arrive-t-il à retourner la situation ? Comment met-il en scène son action ?

1. « Raisons d'Estat » ou récompense : les motivations de la candidature du vicomte de Turenne

« Mon cousyn, j'ay receu beaucoup de desplaisir à la mort de feu Monsieur de Bouillon. Il avoit meilleure envie que jamais de bien faire, et ses places sont des plus importantes que nous ayons aujourd'huy. Je me console en une chose, qu'il a faict ce bon choix de Monsieur de la Noue pour exécuteur de son testament, lequel ne fera jamais mal à son escient, et ne portera aulcun dommage au party, mais au contraire y apportera toute intégrité et fidélité, encore qu'il ayt aulcunement les mains liées. Ayant receu cette mauvaise nouvelle, la première chose à quoy j'ay pensé a esté de Monsieur de Turenne, et par là l'héritage de l'héritière. Pour conserver le tout, j'y apporteray tout ce que je pourray, pensez y pour vous et le public, c'est chose que je désire infiniment. Je depesche un gentilhomme présentement vers… de feu Bouillon et la Noue. Monsieur de Mouy[1] vous ira trouver, lequel j'envoye à Sedan pour faire ce que je luy commanderay, et pour prendre des instructions de ce qu'il aura à faire y dire. Je vous prie de vous rapprocher le plus tost que vous pourrez (…). [2]»

Cette lettre a probablement été écrite au cours de la seconde quinzaine du mois de janvier ou au début du mois de février 1588. Henri de Navarre apprend en même temps la nouvelle de la mort de Guillaume-Robert de La Marck et les principales clauses du testament[3]. Au-delà de la peine personnelle exprimée dans les condoléances et qui est de rigueur, cette lettre révèle que le roi de Navarre est concerné à plusieurs titres par la mort du duc de Bouillon dont l'importance va bien au-delà de ses qualités personnelles.

---

[1] Il s'agit du fils d'Artus de Vaudrey, sieur de Mouy, qui était un des lieutenants de Coligny et avait été assassiné par Maurevert en 1569, entraînant une célèbre vendetta entre les deux familles.
[2] *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 9, p 334.
[3] Voir annexe 7)a : testament de Guillaume-Robert de La Marck.

En premier lieu apparaît l'enjeu militaire que constituent les terres souveraines[1], d'autant que le roi sait qu'elles sont menacées et que Jametz semble sur le point de tomber[2], or l'action militaire de Guillaume-Robert était fort utile pour fixer l'attention des troupes du duc de Lorraine. Cela l'empêche de s'en prendre aux autres troupes protestantes et limite potentiellement sa capacité à anticiper les autres coups de l'adversaire en divers points du royaume. Guillaume-Robert était donc bien plus qu'un chef de guerre local car de ses victoires et défaites, et en l'occurrence de sa mort, pouvait dépendre le succès du plan d'action du parti protestant.

Or cette mort survient à un moment crucial : en ce début de l'année 1588, la Ligue devient plus puissante[3] que jamais et Henri III ne parvient déjà plus à la contrôler[4]. S'il n'est pas encore possible d'imaginer la journée des barricades ainsi que l'élimination du duc de Guise à Blois, la menace que représente cette organisation est clairement perçue par le roi de Navarre, d'autant qu'elle rejette son avènement sur le trône de France et dispose de l'appui du roi d'Espagne et de son ambassadeur en France Mendoza[5]. En effet, les catholiques achèvent les préparatifs d'une offensive générale pour l'année 1588 incluant les opérations du duc d'Aumale en Picardie, l'armement de l'Invincible Armada contre l'Angleterre et les opérations de Charles III contre les terres souveraines du duc de Bouillon. Les catholiques planifient donc des actions coordonnées contre les protestants français et leurs alliés à l'échelle européenne, l'efficacité étant garantie par l'argent et la puissance militaire de l'Espagne de Philippe II.

Dans ce contexte fort inquiétant, l'arrivée de La Noue aux côtés de Charlotte rassure car les troupes sedanaises vont continuer le combat contre le duc de Lorraine et focaliser son attention. La situation du côté de Sedan peut de surcroît être résolue à long terme car Navarre est investi de la charge de choisir le futur mari de Charlotte. Il peut donc renforcer et péréniser la coopération entre le parti protestant et les princes de Sedan.

---

[1] SUPPLE J. J., *op. cit.*, p. 319-339.

[2] Elle est assiégée depuis avril 1587 et nul ne peut penser que les défenses de la ville vont tenir jusqu'en janvier 1589 et que les troupes du château ne capitulent qu'au mois de juillet.

[3] Les victoires de Vimory et d'Auneau ont permis d'écraser les troupes de reîtres venues au secours des protestants français. Henri III et Epernon négocient avec les soldats survivants leur retour dans leur pays en leur fournissant argent et vivres. Le duc de Guise et les Ligueurs ont voulu exploiter ces victoires pour mettre un terme au danger protestant rendu clairement visible par l'éclatante victoire du roi de Navarre à Coutras le 17 octobre 1587.

[4] « La conjoncture des années qui précèdent la journée du 12 mai 1588 n'est pas sans rappeler certains aspects de celle qui a préludé à la Saint-Barthélemy en 1572 : incompréhension populaire de l'attitude du roi face à l'hérésie, protestations contre les excès de la fiscalité, fronde parlementaire, malcontentement des Guise, pressions espagnoles déstabilisatrices. Les événements de mai ouvrent une période à hauts risques pour la monarchie ; le roi est chassé de sa capitale et confronté à une remise en cause radicale de ses méthodes de gouvernement » (JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 329).

[5] Bernardino de Mendoza (1540-1604), historien et ambassadeur d'Espagne auprès du roi de Navarre, puis d'Henri III et d'Henri IV. Il a un rôle très important dans la formation de la Ligue (CUIGNET J.-C., « Mendoza, Bernardino de », *Dictionnaire Henri IV*, 2007, p. 348.

Dans la lettre précitée, le vicomte de Turenne est présenté comme le seul candidat pour ce mariage. Quelles sont les motivations du roi de Navarre ? Des « raisons d'Estat[1] » seraient-elles entrées en ligne de compte comme le prétend Marsollier ? La première, d'après Sully[2], consiste dans l'éloignement d'Henri de La Tour de la vicomté et du triangle aquitain, où il s'est constitué de solides réseaux de clientèles et où il menace les intérêts du roi de Navarre, en particulier au sein du parti protestant. Cette affirmation reflète le conflit opposant Turenne au marquis de Rosny, qui s'exaspère de son affirmation dans l'entourage du roi de Navarre. Sully prête probablement au roi sa propre intention, ou tout au moins sa satisfaction, de voir le vicomte envoyé à l'autre bout du royaume de France. On peut interroger la véracité de cette motivation car si Henri de La Tour est alors un des chefs de file du parti protestant, il n'est pas pour autant l'encombrant duc de Bouillon dont la figure fait consensus pour les années suivantes, et il a joué un rôle important dans la pacification du Limousin après le rapprochement d'Henri III et d'Henri de Navarre en 1589[3]. La seconde, rapportée par Marsollier, d'après Agrippa d'Aubigné et Mézeray[4], explique la désignation d'Henri de La Tour par le besoin d'harceler le duc de Lorraine. S'il est possible que ce facteur soit entré en ligne de compte, il convient de rappeler qu'Henri de La Tour est depuis le printemps 1587 hors de combat et que cela dure jusqu'en 1590-1591[5]. Par ailleurs, si c'est la seule motivation du roi, le maintien de Turenne à Sedan contre les La Marck après la mort de Charlotte en 1594, à un moment où le duc de Lorraine est affaibli, est difficilement explicable.

Ces deux motivations n'étant pas convaincantes, faut-il y voir une récompense ? M. Guély a souligné, lors du colloque *Nouveaux regards sur Turenne*, que cela revient à considérer qu'on peut récompenser quelqu'un avec ce qu'on ne possède pas. En effet, Henri IV, s'il est désigné pour choisir le mari de l'héritière, n'est pas pour autant propriétaire de la

---

[1] L'emploi même de ces termes par Marsollier (*op. cit.*, 1719, p. 168), qui est en l'occurrence anachronique, révèle l'homme du XVIIe siècle qu'il est, et les conceptions intellectuelles auxquelles il a recours pour appréhender la vie d'un homme du XVIe siècle. C'est l'un des problèmes majeurs de la biographie : le rapport entre l'auteur et le personnage sur lequel il travaille, et le hiatus entre les catégories mentales des deux époques.

[2] « La reconoissance du Roy pour les services du Vicomte de Turenne n'entra pas seule dans la conclusion de cette affaire. L'on apprend des Mémoires de ce tems-là, que la Politique, comme il arrive presque toujours, y eut la meilleure part. Le Vicomte avoit de grandes Terres dans l'Auvergne, le Quercy, le Limosin, & le Perigord, c'est-à-dire, qu'au besoin, il ne lui eût pas été difficile de se rendre trop puissant dans ces Provinces. Dans un tems de guerres civiles tout est suspect, sur-tout à un Prince mal affermi sur le Trône. De plus le Rouergue, la Guyenne & le Languedoc, étoient les Provinces où le Vicomte avoit le plus d'amis ; & le Roy qui connoissoit son ambition, soutenu de toutes les qualitez nécessaires pour faire réussir de grands desseins, avoit apparemment pénétré son projet de se faire chef des Calvinistes. Il étoit donc à propos de l'éloigner des lieux où il n'étoit déjà que trop puissant,& où il pouvoit le devenir encore davantage par un Mariage avec quelqu'une des riches Heritières de la Province » (*ibid.*, p. 168). Ce paragraphe est accompagné de la mention en marge : « Mémoires de Sully ». Marsollier cite systématiquement dans la marge l'auteur sur lequel il s'appuie.

[3] *Ibid.*

[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 169.

[5] Voir annexe tableau blessures.

principauté. D'autre part, parler de récompense, c'est considérer l'opération comme une fin, un aboutissement, et non comme un commencement, alors même qu'Henri de La Tour transforme profondément la principauté par la suite. Enfin, c'est servir plus ou moins malgré soi la légende noire du personnage : parce qu'il est récompensé, et que par la suite il tient tête au roi, il fait preuve d'ingratitude.

Comment la faveur s'exerce-t-elle au bénéfice de l'entourage d'Henri IV ? Il peut conférer une place dans l'appareil d'État par l'octroi de gouvernements et l'élévation au maréchalat[1], ce qui permet aux bénéficiaires d'accroître leur puissance de redistribution de la grâce royale, qu'ils exercent déjà dans la maison de Navarre. Il peut aussi faire considérablement évoluer le rang dans la hiérarchie nobiliaire en érigeant leurs terres en comté[2] ou duché-pairie. Les sommes d'argent restent rares, car le trésor est vide en cette fin des guerres de religion, et sont surtout réservées au ralliement des Ligueurs. Duplessis-Mornay devient gouverneur de Saumur, Agrippa d'Aubigné est fait gouverneur de Maillezais[3], Rosny devient duc de Sully en 1606. La situation est différente pour Turenne car en un an il épouse l'héritère de la principauté de Sedan et est reçu maréchal[4]. Après avoir été officier de la maison royale de Navarre, il entre de nouveau dans l'appareil d'État du royaume de France – avant 1574 il était investi du commandement d'une compagnie, comme son père avant lui – tout en devenant prince souverain d'une place frontalière. Une telle faveur permet de remettre en cause la thèse de l'éloignement car, si Henri IV avait voulu l'empêcher de nuire dans le sud-ouest du royaume, il ne lui aurait pas conféré les pouvoirs supplémentaires qu'implique le maréchalat. Pourquoi donc sa canditature est-elle évidente pour le roi de France ?

Le testament de Guillaume-Robert fournit un premier élément de réponse : il exige un protestant fidèle à sa foi. Cela exclut d'emblée tous les catholiques membres de l'entourage du roi, et parmi les protestants, les princes du sang sont aussi potentiellement écartés car, dès la mort de François d'Alençon en 1584, Navarre et ses cousins ont été encouragés à se convertir par Henri III et Catherine de Médicis[5]. Les relations tendues entre le roi de Navarre et son cousin le prince de Condé excluent la désignation de ce dernier. D'autre part, Turenne, âgé de trente-trois ans, est toujours célibataire pour avoir refusé les différents projets de mariage

---

[1] C'est pourquoi le nombre de maréchaux passe de 6 à 11 entre 1589 et 1598, le roi renonçant à la règle des quatre maréchaux et assurant par-là même promotion et récompense (EL HAGE F., *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau monde éditions et Ministère de la Défense, 2012, p. 131).

[2] Noailles est érigé en duché en 1592 (KALAS R. J., « Marriage, Clientage, Office Holding, and the Advancement of the Early Modern French Nobility: The Noailles Family of Limousin », *op. cit.*, 1996, p. 378).

[3] BOUCHER J., « Aubigné, Théodore Agrippa d' », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 681-683.

[4] Brantôme souligne à quel point il en est digne (BRANTÔME, *op. cit.*, 1882, t. 4 : grands capitaines et colonels français, p. 184-186).

[5] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 332-340.

envisagés en 1573 et 1578. Il fait donc figure d'exception[1] dans l'entourage du roi de Navarre puisque Duplessis-Mornay s'est marié en 1576, de même que Rosny et Agrippa d'Aubigné en 1583. Par ailleurs, ses nombreuses qualités militaires et diplomatiques lui ont permis de servir Navarre avec fidélité et efficacité dans le triangle aquitain et auprès des cours européennes, ce qui fait de lui le personnage indiqué pour devenir prince de Sedan au moment où le centre de gravité des combats bascule vers le nord-est de la France. Turenne est donc à la fois disponible, capable, et jouit de la confiance du roi. Ces éléments ont donc sans doute primé sur les raisons d'État, si elles existent dans cette affaire.

Henri de La Tour est prévenu dès le mois d'avril 1588 par Philippe Duplessis-Mornay :

« (…) Tenons icy souvent avis du mariage de Mademoiselle de Bouillon, lequel le maistre a proposé d'acheminer pour vous et fera plus ardemment si elle soit qui ayés affection, vous ne nous en avez point fait de réponse. La chose le mérite, et est recherchée par plusieurs endroits même par menace. Vous seul en ce royaume pouvez maintenir au party ces places desquelles vous connaissez l'importance. On y pense d'ailleurs pour le petit Électeur Palatin[2] ».

La proposition est pressante car les terres souveraines sont convoitées. Pourtant Turenne ne donne son accord que tardivement, ce qui surprend son biographe Marsollier qui explique cette attitude par le désir de Turenne d'épouser Catherine, la sœur du roi de Navarre, ou par son refus d'être mis à l'écart de ses terres vicomtales[3]. La raison la plus probable pour laquelle Turenne ne répond pas est sa santé, sa convalescence étant longue et complexe au point qu'il ne peut former aucun projet d'avenir. En 1590-1591, son ambassade lui permet de servir le roi sans l'accompagner au combat, sa faiblesse physique entraînant même un report de son départ pour l'Angleterre. Le mariage n'est finalement conclu qu'à son retour en France. Il s'est entre-temps rétabli et l'ambassade lui a conféré en Angleterre, en Hollande et en Allemagne une stature internationale dont il ne disposait pas auparavant, ce qui est précieux pour devenir prince de Sedan.

Ce choix replacé dans son contexte permet de souligner un point fondamental : en 1588 Turenne n'est l'objet d'aucune critique et il est alors l'un des loyaux serviteurs du roi de Navarre qui a toute confiance en lui. C'est pourquoi, il devient, par mariage, prince souverain d'une importante place frontalière dans une situation de crise pour soutenir les projets politiques d'Henri IV. La candidature d'Henri de La Tour semble avoir été bien acceptée par les Sedanais

---

[1] Notamment parce qu'il refuse plusieurs projets de mariage ou que ceux-ci échouent. Ainsi en 1573 lorsqu'il accompagne le Roi de Pologne vers la frontière orientale de la France, il oppose un refus à la proposition d'épouser Mademoiselle de Vaudémont.

[2] Archives nationales, R² 53, f° 2, lettre de Duplessis-Mornay adressée au vicomte de Turenne du 2 avril 1588.

[3] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 168.

eux-mêmes comme par ses concurrents, à l'exception du duc de Montpensier[1] qui obtient une compensation financière pour son fils. Les motivations de la candidature d'Henri de La Tour étant clairement établies, il est maintenant possible de s'intéresser aux conditions de son avènement : dans quelles conditions reprend-il l'offensive contre la Lorraine ?

2. *La reprise de l'offensive contre la Lorraine*

Le retour de la grande ambassade d'Henri de La Tour ne semble pas inquiéter ses voisins, même si, fin septembre, il franchit la frontière accompagné du prince d'Anhalt qui commande les renforts allemands. Le roi passe en revue les troupes et se montre très satisfait de leurs effectifs comme de la qualité de leur équipement puis se rend à Sedan pour assister, le 15 octobre 1591, à la signature du contrat de mariage entre Henri de La Tour et Charlotte de La Marck[2]. La présence du roi, l'arrivée des renforts et le contrat de mariage laissent indifférent le duc de Lorraine qui poursuit l'offensive entamée en 1587 et menace toujours les terres souveraines. Pourtant, la présence du roi répond à une double motivation : il accueille des renforts et veut marquer sa volonté de faire évoluer la situation dans la région en renforçant la légitimité du vicomte de Turenne à l'occasion de son installation. En effet, le nouveau prince de Sedan ne possède aucune cartographie mentale de la région dans laquelle il se rend pour la première fois de sa vie, et ne dispose pas initialement de clientèles locales. La situation ressemble donc à celle de 1574, même s'il est appuyé par le roi, et bénéficie assez rapidement du ralliement de ses sujets, comme en témoignent la vitesse et la vigueur de l'offensive qu'il lance vers le sud.

Henri de La Tour passe à l'offensive dans les Ardennes dès sa nuit de noces en attaquant Stenay[3], tenue par le duc de Guise, et la prend grâce à l'effet de surprise. Lorsqu'Henri IV apprend cette bonne nouvelle à son réveil, il s'exclame : « Que volontiers ferais-je de pareils mariages pour avoir de pareils cadeaux de noces. »[4] Cette réaction royale traduit la satisfaction issue de la victoire car il est probable que, le roi étant présent, la décision

---

[1] Il est le seul à être réticent à ce mariage, son argument étant l'écart d'âge entre les deux époux : Charlotte est âgée de seize ans et Henri de trente-six ans (VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 141-142).

[2] Itinéraire d'Henri IV en 1591, d'après une copie manuscrite du t. 57 du fonds Champagne de la Bibliothèque Nationale, et contrat de mariage du 15 octobre 1591 (Archives de la société d'histoire et d'archéologie du sedanais, carton 1).

[3] Stenay est située à trente-cinq kilomètres au sud-est de Sedan, en amont sur la Meuse. Cette place fortifiée contrôlait un site de pont sur le fleuve. La distance rend de fait possible une attaque nocturne. La ville est reprise ultérieurement par les troupes du duc de Lorraine qui la conservent.

[4] VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, p. 141-142. Il aurait au préalable demandé au roi s'il pouvait se retirer pendant sa nuit de noces en lui disant qu'il en connaîtrait la raison le lendemain, d'après *l'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes*, *op. cit.*, 1784, t. II, p. 747.

d'attaquer Stenay ait été prise en accord avec lui. Henri de La Tour, vraisemblablement guéri de sa blessure invalidante reçue à Fort Nicole, met donc en œuvre les mêmes méthodes spectaculaires que dans le triangle aquitain puisque son premier coup de main est spectaculaire et vise à marquer les esprits en introduisant une rupture avec le règne de Guillaume-Robert par une première et rapide victoire. Le duc de Lorraine sait désormais qu'il a affaire à un adversaire talentueux et déterminé. Pourtant, ce premier succès ne change pas concrètement le rapport de force, car la menace en provenance de la Lorraine est toujours aussi forte.

À partir de Stenay, le duc de Bouillon lance une longue contre-offensive jusqu'en 1593 au cours de laquelle il multiplie les victoires. Le 15 octobre 1592[1], le Maréchal d'Amblise[2], qui commande les troupes du duc de Lorraine, est tué, et Henri de La Tour fait sept à huit cents prisonniers en prenant Beaumont-en-Argonne[3], comme en témoigne Pierre de l'Estoile :

> « Le même jour fut reçue la nouvelle de la défaite d'Africain d'Anglure d'Amblise, grand maréchal de Lorraine, par le maréchal de Bouillon, qui, conduisant les reîtres sur les frontières de Champagne, l'attaqua dans la ville de Beaumont, où d'Amblise fut tué au premier choc d'un coup de pistolet dans la tête. Cet événement donna occasion aux vers suivants, sur le nom du maréchal de Bouillon, Henri de La Tour :
>
> Qui d'un fer vient heurter la pierre
> En fait sortir le feu soudain.
> Ne heurte donc La Tour par guerre :
> La Tour est le heurt du Lorrain[4]. »

Après Beaumont-en-Argonne[5], c'est au tour de Dun-sur-Meuse[6] d'être surprise, en décembre 1592, juste avant une attaque contre la capitale des ducs de Lorraine, Nancy[7] :

> « Le lundi 14e de décembre advint la confirmation de la prise de la ville de Dun sur la rivière de la Meuse par le duc de Bouillon, qui la nuit du 6e au 7e de ce mois la fit pétarder, et fut réduite le lendemain à l'obéissance du roi.
>
> Le jeudi 17e dudit mois de décembre, le duc de Mayenne reçut nouvelles de l'entreprise sur la ville de Nancy, faillie par M. de Turenne, dans laquelle étaient le duc

[1] Henri de La Tour reçoit à cette occasion deux coups d'épée d'après *ibid.*, p. 747
[2] Africain d'Amblise, seigneur de Bourlemont, prince d'Amblise.
[3] Beaumont-en-Argonne est située à vingt-quatre kilomètres au sud de Sedan.
[4] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, 1992, t. 1, p. 185-186.
[5] Archives nationales, 273 AP 179, lettre du prince d'Anhalt à Henri de La Tour du 25 octobre 1592 afin de le féliciter pour cette victoire.
[6] La ville de Dun-sur-Meuse est située à quarante-huit kilomètres au sud-est de Sedan et contrôle un pont en amont de Sedan.
[7] Nancy est située à cent soixante-huit kilomètres au sud-est de Sedan.

de Lorraine et ses enfants ; et dit le duc de Mayenne, à son souper, que M. de Turenne avait failli d'être duc de Lorraine à petits frais[1]. »

Ces victoires permettent à Henri de La Tour de remplir ce que l'on pourrait appeler son contrat avec le roi en attaquant les troupes du duc de Lorraine et en desserrant l'étreinte imposée par ces dernières aux principautés souveraines[2]. Pour cela il mène la guerre sans relâche et procède comme il le faisait dans le triangle aquitain avec des troupes pas nécessairement nombreuses, mais mobiles, des opérations brutales sur des points fortifiés, et continues pour empêcher l'adversaire de se reposer. Il joue sur l'effet de surprise et prend le risque d'attaquer en hiver, ce qui rend sa tâche plus difficile, mais perturbe les garnisons qui sont attaquées au moment où elles s'y attendent le moins. Sedan redevient donc la puissance militaire redoutée qu'elle était du temps d'Henri-Robert de La Marck. Elle est désormais un pivot de la politique du roi de France à l'est du royaume, qui agit en concertation avec Henri de La Tour aussi bien pour les opérations militaires que pour les négociations avec le duc de Lorraine :

« Mon cousin, il a esté commencé quelque traité avec Bassompierre[3] pour la trevfe avec les Lorrains, lequel a esté accroché par le moyen du Duc de Mayenne. Qui est cause que j'envoye mon cousin le duc de Bouillon à Sedan, pour veoir ce qu'il pourra entreprendre sur la Lorraine, sur l'instance de messieurs des Estats et du comte Maurice. Et pour ne perdre l'occasion de me servir des moyens qu'ils me présentent, j'ay faict un aultre commmandement à mon dict cousin, lequel je luy ai donné charge de vous communicquer et sur icelluy prendre vostre advis en ce que vous jugerés estre à faire pour mon service. Ces deux occassions peuvent produire de beaux effect, et apporter beaucoup d'advancement à mes affaires comme j'espère qu'ils feront, tant par le moyen du secours que ceulx des dicts Estats y doibvent apporter, que par l'assistance des forces qui se peuvent tirer des garnisons de mes villes de frontière, pour servir en ceste occassion. Je vous prie, mon cousin, de favoriser en tout ce que vous pourrés les dictes entreprinses, et selon que les occassions s'offriront, ayder mon dict cousin des forces que luy pourrés envoyer. Les forces des ennemis qui vous travaillent en vostre gouvernement seront par ce moyen diverties ; et si vous jugés que vous ayés besoin de mon dict cousin de Bouillon, il vous ira trouver pour vous assister en ce que vous en aurés besoing pour mon dict service. À quoy je vous puis asseurer que le trouverés entièrement disposé, tant pour mon service que pour l'affection particulière qu'il vous porte, comme il m'a asseuré.

[1] DE L'ESTOILE P. , *op. cit.*, 1992, t. 1, p. 202.
[2] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 533.
[3] La présence de Bassompierre dans la région indique l'importance de cette dernière aux yeux d'Henri IV : avec Henri de La Tour, ce sont deux de ses plus fidèles et efficaces compagnons d'armes qui luttent contre les troupes de la Ligue.

Croyez donc, mon cousin, tout ce que vous dira ou fera entendre mon dict cousin de Bouillon de ma part, comme si c'estoit moy-mesme (…).[1] »

Au printemps 1593, Charles III intervient en Champagne pour y soutenir les troupes ligueuses[2] contre Henri IV qui cherche à négocier une trêve avec lui[3]. Avec le prince de Sedan, dont la forteresse peut accueillir jusqu'à quatre mille hommes, et l'appui des protestants de Hollande, le roi dispose de nombreux atouts contre son adversaire. Il faut pourtant attendre le printemps et l'été 1594 pour que Charles III se rallie à Henri IV en raison des succès de Biron qui renverse largement la situation au profit du roi en Picardie[4].

Ainsi, dès son mariage, Henri de La Tour prend la tête des troupes sedanaises et les conduit au combat contre la Lorraine. En quelques mois, il contribue à redresser la situation de la principauté et à mettre durablement le duc de Lorraine en difficulté. Afin de parfaire les défenses de la principauté en cas de revers, il lance une politique de grands travaux du vivant de Charlotte, ce dont témoigne la visite du chantier organisée par Henri de La Tour pour Rosny lorsqu'il vient à Sedan après le décès de la princesse[5], mais aussi les comptes de la municipalité de Sedan[6] dans lesquels les dépenses de fortifications sont particulièrement élevées lors de l'avènement d'Henri de La Tour :

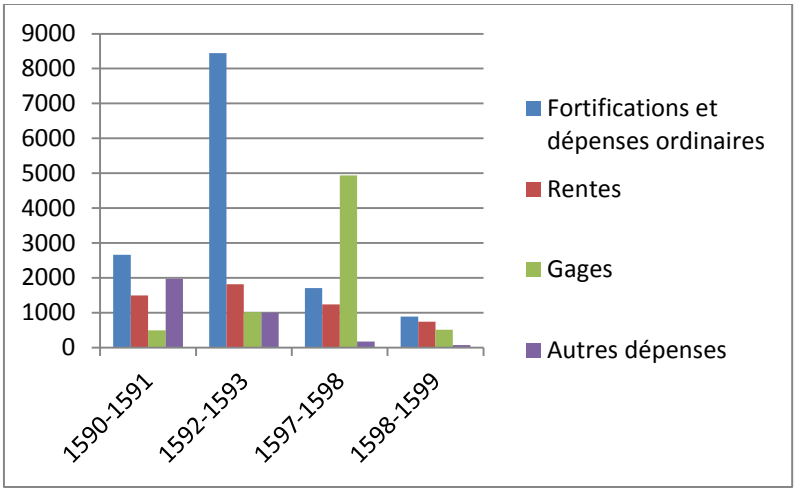

Graphique 8 : Structure des dépenses de la municipalité de Sedan dans les années 1590[7]

[1] Lettre d'Henri IV au duc de Nevers, 24 mai 1593 (*Lettres missives du roi Henri IV*, t. 3, p. 776).
[2] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 533 et 599.
[3] Lors des conférences de Suresnes, Henri IV s'engage à se faire catholique dans les deux mois qui suivront une trêve effective avec le duc de Lorraine (*ibid.*, p. 546-547).
[4] Il se rallie moyennant la somme de 3 766 825 livres et la promesse d'aider militairement le roi (*ibid.*, p. 599).
[5] CARRE H., *Sully* : *sa vie, son œuvre 1559-1641*, Paris, Payot, 1998 p. 75-76.
[6] LEROY M. et TISSERAND A., *Sedan, ses deniers, ses archives du XVIe au XIXe siècle*, Langres, Dominique Guéniot éditeur, 2003.
[7] Archives municipales de Sedan, EE 5 (1590-1591), CC 98 (1592-1593), CC 102 (1597-1598), CC 103 (1598-1599).

En début de période, les frais d'entretien des fortifications sont très élevés car la ville de Sedan, comme le reste de la principauté, est attaquée par le duc de Lorraine. L'exemple voisin de Jametz, qui résiste longuement au siège de 1588, montre à quel point des défenses bien entretenues peuvent retarder la victoire des assiégeants. Le niveau élevé des dépenses de fortifications en 1592-1593 correspond à l'arrivée d'Henri de La Tour et à la reprise de l'offensive contre la Lorraine. Le duc demande alors à la municipalité de remettre en état les fortifications, ce qui explique des montants supérieurs à 2 000 et 10 000 livres par an totalisant plus du quart des dépenses. Pour permettre aux autorités municipales de faire face, Henri IV leur fait des dons, de même le duc de Bouillon[1] prolonge une taxe de 12 deniers par pot de vin[2]. Puis, avec l'éloignement de la menace militaire, ces dépenses passent en dessous de 2 000 voire 1 000 livres à la fin de la décennie, alors que la part des gages des officiers, très irrégulière, augmente fortement en raison des retards de paiement de gages accumulés entre 1593 et 1597 qui entraînent des amendes infligées en 1595 par le bailli de Sedan à la municipalité.

La chronologie des constructions[3], permet de dégager une première phase d'aménagements qui s'étend de 1593 à 1604 et regroupe le bastion de Sillery en 1596, le pont de Torcy en 1602, et le bastion de Nassau en 1603. L'ampleur des travaux envisagés implique des projets de grande envergure pour Sedan de la part des deux époux[4]. Certains ouvrages d'art ont été de réalisation malaisée comme le pont de Torcy. Constitué de vingt-six arches de pierre de six mètres de portée, large de huit mètres, il est édifié au-dessus des marais de la rive gauche de la Meuse sur quelques centaines de mètres pour atteindre le fort de Torcy[5], porte du royaume de France. Il a pour fonction de remplacer la route boueuse et difficile à emprunter qui est jusqu'alors la seule route directe entre la principauté et le Royaume, et qui n'est plus dans l'axe du nouveau pont de Meuse, cet axe étant la principale voie commerciale de la principauté.

---

[1] *Ibid.*, CC 98.
[2] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. I, p. 405-406, ordonnance du 22 janvier 1592.
[3] SARTELET A., *La principauté de Sedan*, *op. cit.*, 1991, p. 78.
[4] C'est concrètement Henri de La Tour qui gouverne même si sa signature est toujours accompagnée de celle de Charlotte. Elle lui accorde une délégation de signature comme l'atteste un acte notarié passé devant Charles Bertrand le 18 septembre 1592 (Archives nationales, R² 54, f° 287).
[5] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 104.

Carte 2 : Le tracé du pont de Torcy[1].

Ces travaux révèlent l'impact de l'action militaire d'Henri de La Tour sur les échanges économiques, ces derniers augmentant de manière substantielle, en direction du royaume de France, grâce au rapprochement entre Henri IV et le prince de Sedan d'une part, et au déclenchement de l'offensive qui éloigne de Sedan la menace du duc de Lorraine. Le choix de la construction d'un pont en pierre traduit une première croissance des biens échangés ainsi que la volonté de favoriser leur progression ultérieure. L'absence d'épidémie de peste après 1588 favorise cette phase de prospérité. Le redressement de la principauté est donc rapide et spectaculaire. Faut-il y voir une rupture avec l'héritage de Guillaume-Robert ? En ce qui concerne la politique de grands travaux et la construction des bastions, Henri de La Tour prolonge l'action de ses prédécesseurs qui ont transformé le château médiéval en forteresse bastionnée et c'est parce qu'il dispose de ce solide noyau fortifié qu'il peut renforcer les défenses extérieures de sa capitale. Quant au rapprochement avec le roi de France, il s'agit d'une dynamique sur près d'un siècle, dont il est l'un des continuateurs, même si ses relations étroites avec le roi de France contribuent à accélérer le processus.

3. Mettre en scène les victoires du duc de Bouillon

Henri de La Tour semble donc s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs : il préserve le protestantisme, renforce les défenses, accentue le rapprochement avec la France. Comme les La Marck, à l'exception notable de Guillaume-Robert qui fut confronté à des difficultés économiques et militaires sans précédent, il est par ailleurs un grand chef de guerre. Pourtant, son avènement constitue une rupture dans l'histoire sedanaise sur le plan dynastique,

[1] *Ibid.*, p 105. Le tracé en pointillé est l'axe de l'ancienne route.

puisqu'après lui son fils Frédéric-Maurice va régner sur Sedan, et sur le plan économique, puisqu'il va profondément transformer l'organisation des métiers dans les terres souveraines[1]. L'autre grande différence réside aussi dans sa capacité à exploiter ses victoires, qui s'inscrit dans la flambée de publication de libelles dans le royaume de France pendant les guerres civiles[2]. Avec le déclenchement de la huitième guerre civile, la situation politique change puisque l'enjeu du conflit est la légitimité d'Henri IV sur le trône de France. Par ailleurs, comme les opérations militaires ont lieu partout, elles prennent une importance croissante après Coutras. Il ne s'agit plus uniquement de prendre et de reprendre des places fortes pour être en position de force lors de négociations mais d'intégrer les opérations militaires à un récit justifiant la cause du roi ou celle des Ligueurs. C'est pourquoi le nombre des publications augmente fortement, passant de 24 en 1560 à 447 en 1589[3], dont une cinquantaine concernant les opérations militaires[4]. Les opérations militaires s'inscrivent donc dans une autre dimension car elles sont rapportées par des documents destinées à emporte l'adhésion du lecteur au profit d'un des camps en présence, au point que les libelles ont longtemps été étudiés comme des indicateurs de l'opinion publique et des mentalités[5].

Dans ces conditions, Henri de La Tour, qui est un des principaux lieutenants d'Henri IV, devient l'objet de l'attention des auteurs de libelles. C'est pourquoi une publication annonce sa défaite en 1589[6]. Il s'agit d'une défaite fictive puisque le combat n'a jamais eu lieu, d'autant qu'il est médicalement inapte au combat[7]. En s'en prenant au vicomte de Turenne, les Ligueurs contestent la légitimité d'Henri IV dont les armes ne seraient pas victorieuses sur le champ de bataille. La propagande henricienne, au contraire, justifie sa candidature par l'application de la loi salique et par son statut d'homme providentiel. Dans le cadre de cette polémique, la nécessité de publier la victoire et de la présenter comme une preuve de la justesse de la cause défendue est toujours plus grande. Comment cela se traduit-il pour l'offensive du duc de Bouillon contre la Lorraine ?

Le retentissement de la victoire de Stenay semble moins avoir pour cause le bon mot prêté au roi que la diffusion de gravures mettant en scène l'événement. Il semble que ce soit la première gravure concernant un fait d'armes remporté par Henri de La Tour à la tête de ses

---

[1] HUBRECHT G., « L'organisation des métiers et des corporations dans la principauté de Sedan », édition Bière, s.l., 1970.
[2] BARANOVA DEBBAGI T., *A coups de libelles, une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012.
[3] *Ibid.*, p. 465.
[4] CASSAN M., « La guerre en discours : l'année 1589 en France », *in* FOA J. et MELLET P.-A., *Le bruit des Armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de religion (1560-1610)*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 259-275.
[5] EL KENZ D., « La propagande et le problème de sa réception, d'après les mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*.
[6] CASSAN M., *art. cit.*, 2012, p. 264.
[7] Voir annexe 3.

troupes. Ainsi, après avoir bénéficié d'une notoriété croissante pour ses victoires de 1574 à 1591, à travers des rumeurs recensées par Pierre de l'Estoile[1] et la correspondance de tiers bien informés – dont Catherine de Médicis ou Duplessis-Mornay –, il franchit, par la réalisation de gravures, une étape qui traduit l'affirmation de sa stature politique. En 1591, après la victoire de Stenay, le graveur flamand Hogenberg[2] réalise deux gravures représentant la bataille, la première représentant au premier plan les combats et le massacre des soldats lorrains avec la ville en arrière-plan[3]. L'autre semble répondre à un projet différent puisqu'elle met en relation les différents moments de la bataille sur un même support.

Figure 5 : Henri de La Tour partant assiéger Stenay[4].

[1] Comme la bataille de Castillon au printemps 1587 (DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, 1992, p. 224).

[2] Frans Hogenberg (Malines, 1535 - Cologne, 1590), graveur sur cuivre et aquafortiste flamand actif à Cologne, qui publie avec Georg Braun *Civitates Orvis Terrarum* en 1572, comprenant des vues de plusieurs centaines de villes, ainsi que des représentations des prêches calvinistes aux portes d'Anvers (WEISS M., « Des protestants dans les bois… Les prêches calvinistes dans les Pays-Bas espagnols au milieu du XVIe siècle », *in* CASTAGNET V., CHRISTIN O., GHERMANI N. (éd.), *Les affrontements religieux en Europe du début du XVIe siècle au milieu du XVIIe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2008, p. 127-138) et la *Description du mariage princier de Jülich-Kleve-Berg* en 1587.

[3] Musée national du château de Pau, P.64.19.8

[4] HOGENBERG F. *La bataille de Stenay, 27 octobre 1591*, gravure (Musée national du château de Pau, P.64.25.19). Cette gravure a permis de restituer les proportions et le décor des façades du château de Sedan (SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 44-46). Dimensions : 26,6 x 30,8 cm.

Au premier plan de cette gravure, on voit en haut à droite, le banquet des noces, au centre, la cour du château de Sedan et Turenne à cheval indiquant à ses fantassins équipés de lances ou de mousquets, à ses tambours et cavaliers, la direction de Stenay de la pointe de son épée. Comme son cavalier, son cheval est tout tendu vers la direction du combat et sa patte levée manifeste son désir d'aller se battre. Le choix d'une représentation équestre permet de mettre en exergue sa maîtrise des techniques d'équitation et, à travers le contrôle qu'il exerce sur le cheval, de montrer l'autorité dont il dispose sur ses hommes, rassemblés en armes autour de lui et tous prêts à se battre. La désignation « Viconte vo Turedi » semble indiquer une réalisation de la gravure rapidement après les faits car Henri de La Tour est ultérieurement désigné par le même graveur sous son titre de duc de Bouillon. Le second plan représente les troupes et l'artillerie en déplacement et le troisième la place fortifiée de Stenay, ses murailles et ses maisons. La composition choisie par le graveur vise l'exaltation de l'audace d'Henri de La Tour en mettant l'accent sur deux épisodes, à savoir les noces et l'attaque de Stenay, et en représentant volontairement un nombre réduit de fantassins et cavaliers ce qui fait ressortir la surprise comme atout tactique permettant de pallier la faiblesse des effectifs engagés. C'est un élément qui apparaît pour la première fois dans le récit d'une victoire du duc de Bouillon, effet de surprise appelé à connaître une indéniable postérité, notamment pour la campagne militaire de 1595. Face au tout-puissant duc de Lorraine, les Sedanais menés par un brillant chef de guerre remportent une victoire digne de celle de David contre Goliath. Par cette représentation, Hogenberg souligne la portée de la victoire pour la cause protestante : l'enjeu n'est pas seulement le redressement de la principauté de Sedan, c'est la publication d'une victoire sur des troupes catholiques, celles du duc de Lorraine, lesquelles constituent une terrible menace pour les protestants européens car elles servent la cause du roi d'Espagne. Hogenberg, par son œuvre, dénonce à maintes reprises la violence des Espagnols[1] et il a dû fuir les Pays-Bas pour Cologne à cause de la répression menée par le duc d'Albe. Cette gravure confère donc une grande importance symbolique et politique à une victoire militaire assez secondaire, dans la mesure où les enjeux de la prise de Stenay par surprise sont réduits par rapport aux grandes victoires d'Henri IV à Coutras, Arques et Ivry.

Henri de La Tour fait donc une entrée fracassante sur le théâtre d'opérations sedanais en prenant ses adversaires de court et en suscitant l'espoir pour les Sedanais, le roi de France et les calvinistes. C'est pourquoi ses adversaires sont extrêmement critiques à l'égard de cette victoire et dénoncent la cruauté dont il fait preuve :

[1] CASTAGNET V., CHRISTIN O., GHERMANI N. (éd.), *op. cit.*, 2008, p. 154.

« Il establit la première colonnye de sa religion et feist sentir les ponctures de ses cruaultez aux pauvres habitans, qui pour la plupart senseveliront à la conservation de leurs biens, desquels ils furent spoliez quant et leur vie[1]. »

On retrouve ici les lieux communs[2] du chef de guerre protestant vu par les catholiques, nécessairement violent et cruel à l'égard des biens et des personnes – comme lors de la prise de Tulle part Turenne en novembre 1585. L'idée de colonie renvoie d'ailleurs à l'idée d'une diffusion violente et de la soumission d'une population, ici les catholiques passant sous le joug des protestants. Cela permet de justifier le combat contre eux et de mettre en avant, par opposition, les qualités du chef de guerre catholique et en particulier, dans la Champagne ligueuse de 1591, le comte de Saint-Paul. Ce dernier profite du vide politique causé par l'élimination du duc de Guise pour devenir le chef des ligueurs mais, comme il ne dispose pas du prestige ni des appuis de Mayenne ou de Mercoeur, il doit systématiquement mettre en avant ses victoires et s'attache à diffamer ses adversaires dès qu'il le peut[3]. Ainsi, que ce soit pour ses partisans ou ses détracteurs, la victoire de Stenay est pour Henri de La Tour un tournant puisqu'il est représenté pour la première fois dans des gravures et devient simultanément la cible de libelles. Le vicomte de Turenne, dès qu'il devient duc de Bouillon, est donc impliqué dans un tout autre combat qui rend nécessaire l'utilisation d'armes littéraires et polémiques au service d'enjeux politiques bien plus importants qu'auparavant, et ce jusqu'à sa mort[4].

Ses victoires suivantes donnent aussi lieu à publication de gravures, comme celle de Beaumont-en-Argonne[5]. Gravures, rumeurs et chansons permettent de faire de ces coups de main, décrits avec précision pour revendiquer leur véracité[6], une épopée militaire et de passer du terrain militaire au terrain politique, le fracas des armes sur le terrain militaire conduisant à la charge polémique des libelles dans l'espace politique. Il est désormais possible de suivre Henri de La Tour combat après combat, de proposer un récit événementiel des combats et d'en dégager la dimension polémique. Ce traitement de l'offensive contre la Lorraine contribue à lui assurer une grande notoriété en tant que prince souverain allié à Henri IV, aussi bien parmi les partisans du roi que dans les écrits des Ligueurs. Sa capacité de chef de guerre prend dès lors une autre dimension, comme pour le duc de Mercoeur à la même époque[7] : après avoir été l'homme des coups de main spectaculaires mais rarement décisifs et un artisan, parmi d'autres, de la victoire de Coutras, il devient le meneur d'une offensive longue et continue face à un

---

[1] Cité par BOURQUIN L., « Pratiques politiques et image de la noblesse ligueuse : l'exemple d'Antoine de Saint-Paul », *Histoire, économie et société*, 1990, p. 190.
[2] BARNOVA DEBBAGI T., *op.cit.*, 2012, p. 32 et 466.
[3] BOURQUIN L., art. *cit.*, 1990, p. 185-195.
[4] Voir *infra*, chapitres 9 et 12.
[5] HOGENBERG F., *Le duc de Bouillon défait les troupes du duc de Lorraine, entre Beaumont et Esdain, estampe* (Bibliothèque Municipale de Sedan, section du patrimoine, EST SED Fol 4).
[6] CASSAN M., *op. cit.*, 2012, p. 265.
[7] BURON E. et MÉNIEL B. (dir.), *op. cit.*, 2009.

adversaire célèbre, le duc de Lorraine. L'exploitation de son action militaire par la progande royale, calviniste ou ligueuse contribue à accentuer la rupture avec les La Marck alors qu'il en est surtout un continuateur. Le contexte politique explique cette façon nouvelle de présenter le personnage et son action, qui lui assure une notoriété croissante. En 1595, le prestige de la principauté de Sedan étant clairement rétabli et la gloire militaire de son prince reconnue, il fait frapper une médaille d'or représentant une étoile chassant les nuages avec la devise « *DANT ADVERSA DECUS* », « les tâches difficiles apportent l'honneur »[1]. C'est en effet avec audace et dans une situation tout à fait défavorable que les Sedanais ont conquis la gloire en portant de rudes coups à leur pire adversaire. Les défaites de Guillaume-Robert en 1587 et le souvenir douloureux de la noble résistance de Jametz appartiennent désormais au passé. L'avènement d'Henri de La Tour est donc indéniablement une réussite. Pourtant, Charlotte décède au printemps 1594 et sa famille désire alors reprendre en main les destinées de la principauté. Pendant sept ans, il doit se battre pour conserver sa principauté.

[1] SARTELET A., *Armorial des princes de Sedan, op. cit.*, 2008, p. 24.

III. Conserver la souveraineté : la succession de Charlotte

1. La mort de Charlotte

Charlotte de La Marck décède le 15 mai 1594[1] après avoir accouché le 8 mai dans des conditions difficiles d'un enfant mort-né. La mort en couches n'a alors rien d'exceptionnel, c'est d'ailleurs l'une des premières causes de mortalité féminine[2], en témoignent dans l'entourage d'Henri de La Tour le décès de Gabrielle d'Estrées en avril 1599 d'une éclampsie après un accouchement semblable, et les multiples précautions prises par Élisabeth de Nassau – sa seconde épouse – pour ses propres accouchements, ceux de sa sœur Charlotte-Brabantine[3] et de sa fille Marie[4]. Le décès de Charlotte suscite à Sedan une vive tristesse qui imprègne les oraisons funèbres publiées en 1594[5] :

> « Comme une belle fleur que la bise a fanée
> Au matin de ses jours, au matin de l'année,
> Elle est chute par terre, et d'elle n'est restée
> Qu'un triste souvenir de ce qu'elle a été.
> (…)
> May l'honneur des beaux mois qui voit naître et fleurir
> Mille sortes de fleurs, cette fleur vit mourir
> L'an que le grand Henri, foudre de la campagne,
> D'un bras heureux et fort chassait le camp d'Espagne
> Des frontières de France et malgré son secours
> Forçait les murs de Laon et ses rebelles tours[6]. »

Parmi tous les textes littéraires ou spirituels traitant de la mort, les oraisons funèbres, que l'on peut définir comme « tout discours prononcé à l'occasion de la mort d'un ou plusieurs

---

[1] « Lad. dame était morte le 15° jour de may audit an » (Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, coll. Clairambault, t. 1155, f° 74).

[2] « L'époque moderne abonde en récits de naissances catastrophiques vécues dans d'interminables souffrances ; 1% environ des accouchements se terminent par la mort de la mère et souvent du bébé. Les causes les plus fréquentes en sont les bassins rétrécis par le rachitisme, l'épuisement, les hémorragies foudroyantes ou les lentes fièvres puerpérales. » (GELIS J., *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988).

[3] Elle épouse Claude de La Trémoïlle et entretient, à partir du mariage de sa sœur Élisabeth avec Henri de La Tour, une intense correspondance avec le couple princier.

[4] Les lettres échangées par Élisabeth de Nassau et sa sœur font fréquemment référence aux préparatifs d'accouchements et aux nourrices. Elles s'assistent mutuellement à plusieurs reprises. Ces pratiques sont conformes à celles du temps – l'accouchement est avant tout une affaire de femmes – et incluent une évolution récente dans les élites : le choix de l'accoucheuse.

[5] Elles sont composées par Toussaint Berchet (en latin), Jean Tenant (en latin) et Charles de Navières (en français) et sont toutes publiées à Sedan chez Abel Rivery.

[6] L'auteur, La Bergerie, y reprend des thèmes classiques – la jeunesse, la comparaison avec la fleur – et y fait une allusion très explicite au contexte de libération de la France par Henri IV en 1594 (cité par VILLET J.-C., *op. cit.*, 1862, chapitre 2).

personnages, aussitôt après l'événement, et en général devant le catafalque[1] », se sont particulièrement développées au XVIe siècle avec la fracture religieuse pour insister sur la fidélité du défunt à sa confession[2]. Elles sont aussi l'occasion, en l'occurrence pour Charlotte, de faire l'éloge du mort en présentant l'ancienneté de sa noblesse et le rang de sa famille ainsi que la détresse dans laquelle sont plongés les Sedanais à l'annonce de sa mort[3]. Sa jeunesse rend difficile l'exaltation de ses actions personnelles, d'où l'image de la fleur fanée trop tôt, thème assez fréquent des oraisons funèbres. On peut voir dans ce discours, qui relève d'abord et avant tout de la rhétorique religieuse, un écho de la propagande henricienne puisque La Bergerie fait l'éloge du roi de France, allié des Sedanais, qui reprend progressivement le contrôle du royaume et soumet Laon toute proche[4]. Dans une autre oraison funèbre dédiée à Charlotte, Berchet fait l'éloge du redressement de la principauté par Henri de La Tour, de sa protection des arts et des lettres et lui demande de fonder une académie[5].

Charlotte est enterrée dans l'église Saint-Laurent de Sedan. Cependant c'est sur le plan successoral et non en matière littéraire que son décès laisse surtout des traces puisque ce n'est que sept ans plus tard, en 1601, qu'Henri de La Tour se voit définitivement conforté dans sa souveraineté après de longues procédures. Pourquoi faut-il autant de temps pour clore cette succession ? Quelles sont les étapes de la procédure ? Quels en sont les enjeux et les différentes parties en présence ?

Charlotte, voyant ses couches approcher et bien consciente des risques qu'elle encourt, rédige son testament le 11 avril 1594[6], comme de nombreuses femmes ayant des biens à la même époque, avec un préambule très explicite :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, je Charlotte de la Marck duchesse de Bouillon princesse souveraine de Sedan, Jamets et Raucourt. Considérant l'estas périlleux où je suis à cause de ma grossesse et les grands inconvénients qui sont advenus cette année à plusieurs femmes enceintes, ne voulant être surprise sans faire connoitre mon intention et volonté de ce que je désire être fait après ma mort, en quelques temps que Dieu me veuille appeler, ay fait ce présent mon testament comme s'ensuit révoquans tous autres testaments,

---

[1] SAULNIER V. L., « L'oraison funèbre au XVIe siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 10, 1948, p. 128.
[2] *Ibid.*, p. 130-131.
[3] SAULNIER V.-L. et MAGNIEN C., « L'oraison funèbre à la Renaissance », *in* SIMONIN M. (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises, XVIe siècle*, 2001, p. 896-897.
[4] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse I.
[5] Abbé BOULIOT, *Biographie ardennaise ou histoire des ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs*, Paris, 1830, t. 1, p. 91.
[6] Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits, coll. Clairambault, t.1155, f° 72 à 74 (voir annexe 7-b).

dispositions et déclaration que je pourrois avoir par ci devant fait autrement qu'il n'est contenu en ces présentes. »

De manière courante, le testament commence par une évocation de la Trinité, puis du contexte d'écriture, avant de développer les dispositions successorales. Henri de La Tour hérite des terres souveraines tandis que les terres de droit écrit reviennent au comte de Maulévrier et au duc de Montpensier. Le testament, rédigé devant témoins et en présence d'un notaire[1], est enregistré le 10 juin 1594 par le Conseil souverain de Sedan[2]. Il s'inscrit dans la droite ligne du contrat de mariage du 15 octobre 1591 qui stipule que

> « Le survivant d'eux deux emporteroit les meubles à son profit sans estre tenu d'autres debtes, sinon de celles qui auroient esté crées pendant leur mariage : et ledit vicomte de Turenne luy baille vingt deux mille livres de rente, au cas qu'elle survive, sçavoir douze mil livres de douaïre et dix mil livres de pure libéralité, au cas qu'il n'y ait point d'enfans[3]. »

Cependant, cette clause contrevient aux dispositions testamentaires de Guillaume-Robert :

> « Où il adviendrait (que Dieu ne veuille) que mad. Sœur mourut sans enfans, nous lui substituons en ce cas led. Sr duc de Montpensier et en outre et subordiment Mr le prince de Dombes son fils mon cousin en toutes nos terres et seigneuries tant souveraines qu'en quelques lieux que ce puisse estre assises et exclusives de tous autres nos parents quels qu'ils soient ou puissent estre. Pour l'honneur que nous devons et portons à nosd. Seigneurs oncle et cousin, et déclarons que nous faisons la présente substitution pour le regard de nosd. terres souveraines de Sedan, Jametz et Raucourt à estre charge et condition que lesd. Duc de Montpensier et Prince de Dombes leurs successeurs et ayans cause deux (…) et exercice de lad. religion reformée soit continuée et entretenue en toutes nosd. terres souveraines et ainsi qu'il est présentement (…), à peine qu'à faute de par eux leurs successeurs et ayans cause deux souffrir et faire qu'icelle religion reformée soit entretenue et (…) qu'en tous les lieux et qu'en deppendances.[4] »

---

[1] Signatures d'Henri de La Tour, des gouverneurs de Sedan et de Dun, du bailli de Raucourt, du maître d'hôtel, du notaire Stasquin, et de Laruselée, secrétaire (Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, coll. Clairambault, t. 1155, f° 74).
[2] *Ibid.*, f° 74.
[3] *Ibid.*, f° 78 et 79.
[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, coll. Dupuy, t. 435, f° 55 à 58, testament de Guillaume-Robert de La Marck du 29 octobre 1587.

Les clauses de substitution semblent être très courantes dans la noblesse à l'époque moderne, même si ce n'est pas démontré[1]. Elles permettent de désigner un hériter en second en cas d'incapacité de l'institué[2]. Elles sont un moyen efficace pour la conservation du patrimoine au sein de la famille, d'où leur succès. En l'occurrence, Guillaume-Robert prive sa sœur Charlotte de la faculté de léguer ses biens si elle meurt sans enfant, ce qui est une clause fréquente[3], afin d'éviter la perte des terres souveraines par la maison de La Marck.

La contradiction entre le testament de Charlotte et le contrat de mariage, d'une part, et la clause de substitution, d'autre part, est le point problématique de la succession qui explique la controverse que la mort de Charlotte déclenche[4]. On peut penser que la clause du contrat de mariage a été initialement suggérée, voire imposée, par Henri IV pour assurer la pérennité des La Tour et de la religion calviniste à Sedan par-delà d'éventuelles complications dynastiques. Le roi espère bien que le conflit avec la Lorraine ne dure pas éternellement et par cette clause il désire résoudre définitivement la succession de Guillaume-Robert en pérennisant la possession de Sedan par Henri de La Tour et ses descendants.

2. *L'intervention royale dans la succession de Charlotte*

Rapidement, Henri de La Tour et le duc de Montpensier s'affrontent pour hériter des biens de Charlotte, le second considérant que le testament de Charlotte autorise une usurpation et revendiquant les terres souveraines[5]. Il s'agit moins d'une question de personne que d'application à la lettre du testament de 1587 dans toutes ses clauses. Montpensier et son fils le prince de Dombes réclament donc la totalité des biens, mais ils ne sont pas les seuls à convoiter l'héritage car le comte de Maulévrier, qui n'est pas mentionné dans le testament de Guillaume-Robert, est lui aussi très intéressé, et s'appuie sur les clauses d'un testament antérieur, celui d'Henri-Robert de La Marck.

Cependant, le testament de Guillaume-Robert a introduit et rendu légitime, pour le choix du mari de Charlotte, l'intervention du roi de Navarre, devenu entre-temps Henri IV.

---

[1] HADDAD É., « Les substitutions fidéicommissaires dans la France d'Ancien Régime : droit et historiographie », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 2012.

[2] GUYOT, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Panckoucke et Visse, 1783, t. 59, p. 453.

[3] HADDDAD É., *art. cit.*, 2012, § 24.

[4] Les successions sont souvent conflictuelles dans les maisons nobles, en particulier autour des clauses de substitution, comme chez les Belin (HADDAD É., *Les comtes de Belin : fondation et ruine d'une « maison » (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009, p. 121-130).

[5] C'est l'argument principal de ceux qui estiment depuis lors que les La Marck ont été dépossédés des terres souveraines en 1594.

Jamais les La Marck n'avaient inclus une telle clause dans leur testament. La candidature et le mariage d'Henri de La Tour n'avaient posé aucun problème. Le recours au roi de France, même s'il semble paradoxal parce qu'il dévoile les limites de la souveraineté sedanaise, s'inscrit donc dans la logique de rapprochement entre les princes de Sedan et leur puissant voisin. Henri de La Tour est déterminé à conserver coûte que coûte la principauté et à faire valoir le contrat de mariage signé en présence du roi, le 15 octobre 1591, et qui prévoit un héritage au dernier survivant. Il se place donc sous la protection d'Henri IV qui lui envoie Rosny[1] dont la visite à Sedan en juillet 1594 est principalement connue par les *Œconomies royales*[2]. Le roi a fixé à son émissaire deux objectifs, s'informer sur les difficultés rencontrées par Bouillon avec sa belle-famille et le rappeler à l'ordre car Henri IV apprécie que ses proches fassent preuve de fermeté face aux épreuves et attend Turenne au siège de Laon[3]. Sully ne nous informe pas vraiment sur la réalisation des deux buts assignés à sa mission et sème le doute sur la véracité du testament qu'Henri de La Tour refuse de lui montrer. Une rumeur prétend même qu'il aurait été signé en manipulant la propre main de Charlotte déjà décédée. Henri IV aurait, au retour de Rosny, partagé son analyse :

> « Voilà bien les fantaisies ordinaires de Monsieur de Bouillon. Quant à sa donation, je vois bien ce que j'en dois croire, puisqu'il ne vous a rien voulu faire voir ! Néanmoins, étant maître de la place, luy de la religion des habitants et les apparents héritiers de créance contraire, l'estat de mes affaires requiert que je le maintienne en sa possession, sans me trop enquérir du titre d'icelle[4]. »

La venue de Rosny, première étape de l'intervention d'Henri IV dans la succession, rend caduque l'action des magistrats du Conseil souverain qui ont étudié toutes les candidatures de mariage entre 1588 et 1591 et ont tenu bon face aux Guise et enregistré le testament de Charlotte en juin 1594. Ensuite, le conflit successoral avec le duc de Montpensier est le premier à être réglé. Même s'il oppose deux protestants, Henri IV souhaite continuer à bénéficier de l'appui d'Henri de La Tour dans la région, c'est pourquoi une transaction est signée au Louvre le 24 octobre 1594 en présence du roi, ce qui fait écho à la signature du contrat de mariage de 1591. Henri IV impose ainsi sa volonté politique qui ne peut être remise en cause, y compris

---

[1] *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 4, p. 187-188, lettre d'Henri IV au duc de Bouillon, 8 juillet 1594, écrite du camp devant Laon.

[2] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 593 : le duc de Bouillon a supplié Henri IV d' « appuyer sa juste possession de son auctorité royalle et bienvaillance accoustumée ne doubtant point qu'il se trouvast plusieurs prétendants de grande qualité qui luy voudroyent disputer son droict, duquel lorsqu'il plairoit à Sa Majesté il luy donneroit entière cognoissance, et l'ayant veu l'en feroit le seul juge.»

[3] Ce fait est contesté par Michaud-Poujoulat, éditeur des *Œconomies royales*, qui reproche à Sully, comme pour son récit de la bataille de Coutras, d'avoir été absent. « Et quant à ce qu'il dit que M. de Büillon n'avoit rien envoyé au Roy, cela est faux ; l'histoire disant qu'il y envoya deux cens chevaux, et trois compagnies d'arquebusiers à cheval (…). Il ne se contente pas de nous conter des fables, mais il y ajouste de méchantes calomnies » (*ibid.*, t. 1 p. 18).

[4] *Ibid.*, t. 1, p. 170.

dans le cadre d'une succession contestée dans une principauté dont il n'est pourtant pas le souverain. En échange d'une rente et de l'acquisition de Jametz[1], le duc de Montpensier renonce pour lui, ses hoirs et ayants droit à toute revendication sur les terres souveraines de Sedan, Raucourt et Bouillon[2]. L'argument de la clause de substitution n'est donc utilisé que brièvement puisque ce volet de la succession est réglé en six mois environ. Après la signature, Henri de La Tour est assuré de sa possession de Sedan et peut partir rejoindre Henri IV au siège de Laon avec ses troupes[3].

Le conflit avec le comte de Maulévrier est beaucoup plus âpre car il oppose Henri de La Tour, calviniste, à un catholique. Autant que Guillaume-Robert et Charlotte, auxquels il succède, Bouillon sait que l'avènement d'un prince catholique serait une catastrophe pour ses sujets des terres souveraines, largement convertis au calvinisme. Cette opposition confessionnelle explique l'intransigeance de Maulévrier qui refuse toute transaction et porte le litige devant le Parlement de Paris. Henri de La Tour fait suivre le procès par son procureur parisien, Philippe du Houssay, conseiller au parlement[4]. L'enjeu est important puisqu'il s'agit d'attribuer la souveraineté sur Sedan par une instance étrangère, le parlement de Paris. C'est pourquoi Du Houssay encourage Henri de La Tour à faire déclarer incompétent le parlement de Paris qui, s'il peut trancher pour des questions de préséance dans le royaume de France, ne peut trancher un litige de souveraineté pour Sedan, ce qui constituerait un précédent réduisant l'autonomie judiciaire des terres souveraines. Bouillon obtient gain de cause, le roi interdit au parlement d'instruire cette affaire et c'est devant le conseil royal qu'Henri de La Tour fait valoir ses intérêts[5] face à Maulévrier qui dispose d'appuis à la cour[6]. Pourquoi le roi décide-t-il d'étudier cette affaire en son conseil ? La guerre avec l'Espagne fait de Sedan une place forte dont le contrôle est vital pour empêcher les incursions de troupes étrangères en provenance des Pays-Bas espagnols. Henri de La Tour jouant un rôle majeur dans la déclaration de guerre et dans les opérations militaires[7], le roi décide de s'occuper lui-même de la résolution de cet épineux dossier. Pourtant, l'affaire n'est toujours pas réglée en 1598 lors du traité de Vervins

---

[1] Le duc de Montpensier reçoit 150 000 livres immédiatement et une rente de 6 000 livres. Les seigneuries de droit écrit d'une valeur de 600 000 livres lui sont attribuées (Bibliothèque Nationale, département des manuscrits, coll. Clairambault, t. 1155, f° 79).
[2] Archives nationales, fonds Rohan-Bouillon, 273 AP 179.
[3] PREVOST M. et AMAT R. D', *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1954, t. 6, p. 1330.
[4] Archives nationales, R² 53, f° 68, 70, 85, 87, 95, 96, 100, 105, 110.
[5] Lettre d'Henri IV du 5 mars 1595 au parlement de Paris au sujet de l'interdiction faite au comte de Maulévrier par le parlement de Paris de porter le titre de duc de Bouillon. Le roi évoque l'affaire à son conseil « estant question de tiltres de souveraineté » et interdit au parlement de continuer à instruire cette affaire (Archives nationales, R² 54, f° 219). L'année suivante, du Houssay expose au duc de Bouillon la façon dont il souhaite procéder devant le conseil du roi dans sa lettre du 10 juillet 1596 (Archives nationales, R² 53, f° 68).
[6] *Ibid.*, f° 70, lettre de Du Houssay au duc de Bouillon, du 14 juillet 1596.
[7] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1 p. 190.

qui reconnaît la souveraineté de Sedan[1], c'est pourquoi Maulévrier tente de prendre Sedan par la force :

> « On ne dira rien de ce traité de Vervins, sinon que le duc de Bouillon y fut compris, comme allié de la France, en qualité de seigneur de Sedan. Avant sa conclusion, et pendant qu'il y travaillait, le comte de Maulévrier de la maison de la Marck, secondé des Espagnols, fit une entreprise sur Sedan[2] où il avoit aménagé des intelligences ; mais le duc de Bouillon avoit donné par-tout de si bons ordres, qu'elle fut découverte. Tous ceux qui l'avoient favorisé[3] furent taillés en pièce, ou pendus ; et le comte de Maulévrier n'en remporta que la disgrâce du Roi. Il ne lui pardonna jamais de s'être prévalu des forces de ses Ennemis pour attaquer un Prince qui étoit sous sa protection[4]. »

Les interrogatoires des prisonniers, dont leur chef Corberan de Corbillac établissent la culpabilité de Maulévrier :

> « A dict que Mons. le comte Maulévrier l'a envoyé et qu'il debvoit estre favorisé du Sr de Fresne et qu'il surfaisoit tant à croire que aussy tost qu'icelle entreprise seroit executée chacun bourgeois tendroit les mains et que le President Cousinet de Meaux le feroit aider par ung nommé La Fosse. Disant qu'il a fait une grande folye et n'eust esté l'asseurance dud. Sr de Maulévrier leur donnoit il n'eust jamais rien entrepris. (…) Disant que led. Sr de Maulevrier leur avoit donné charge de vouloir garder le chasteau estans dedans et qu'il employroit tous ses amys, et l'asseuroit aussy que aussy tost qu'ils seroient dedans crians Vive La Marck chacun leur tendroit les bras[5]. »

Ce coup de force de Maulévrier et l'appui d'Henri IV à Henri de La Tour conduisent finalement à la transaction du 25 août 1601 devant les notaires Le Vasseur et Croiset[6]. Maulévrier renonce pour lui et ses descendants à ses droits sur Sedan, Raucourt et Bouillon.

---

[1] CONGAR P., LECAILLON J., ROUSSEAU J., *op. cit.*, 1969, p. 273.
[2] Elle a lieu le 13 janvier 1598.
[3] En particulier Navières, capitaine des gardes, qui est son complice dans la forteresse de Sedan, est banni.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 199-200.
[5] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 127 (liasse 52) et 129 (liasse 54), extrait des archives du baillage de Sedan, interrogatoire des « soldats entrepreneurs sur le chasteau de Sedan » du 5-6 avril 1598.
[6] Archives nationales R² 172, voir annexe 7) c.

3. Les enjeux économiques de la succession de Charlotte

Les motivations du comte de Maulévrier, dans sa lutte pour conserver Sedan dans le patrimoine familial, sont donc avant tout confessionnelles, ce qui explique son acharnement devant les instances judiciaires françaises, l'emploi de ses relais à la cour et la tentative de prendre Sedan par la force et en fait le principal objet de discorde entre Henri de La Tour et sa belle-famille, les autres domaines de Charlotte n'étant pas l'objet de la même intransigeance. Quelles sont les motivations d'Henri de La Tour ?

Les effets militaires – avec la reprise de l'offensive contre la Lorraine – et politiques de l'avènement à Sedan d'Henri de La Tour sont établis de longue date, avec le renforcement du tropisme français des échanges économiques et culturels[1]. Quelles sont les conséquences de son mariage avec Charlotte de la Marck pour son patrimoine et ses revenus ? Il se retrouve brutalement à la tête de domaines beaucoup plus nombreux, dont les terres souveraines, et dont la répartition est très différente de la sienne :

[1] MARCHAND R., « Sedan, la France et Henri de Turenne », mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Duma, Universitié de Nanterre, soutenu en juin 2004.

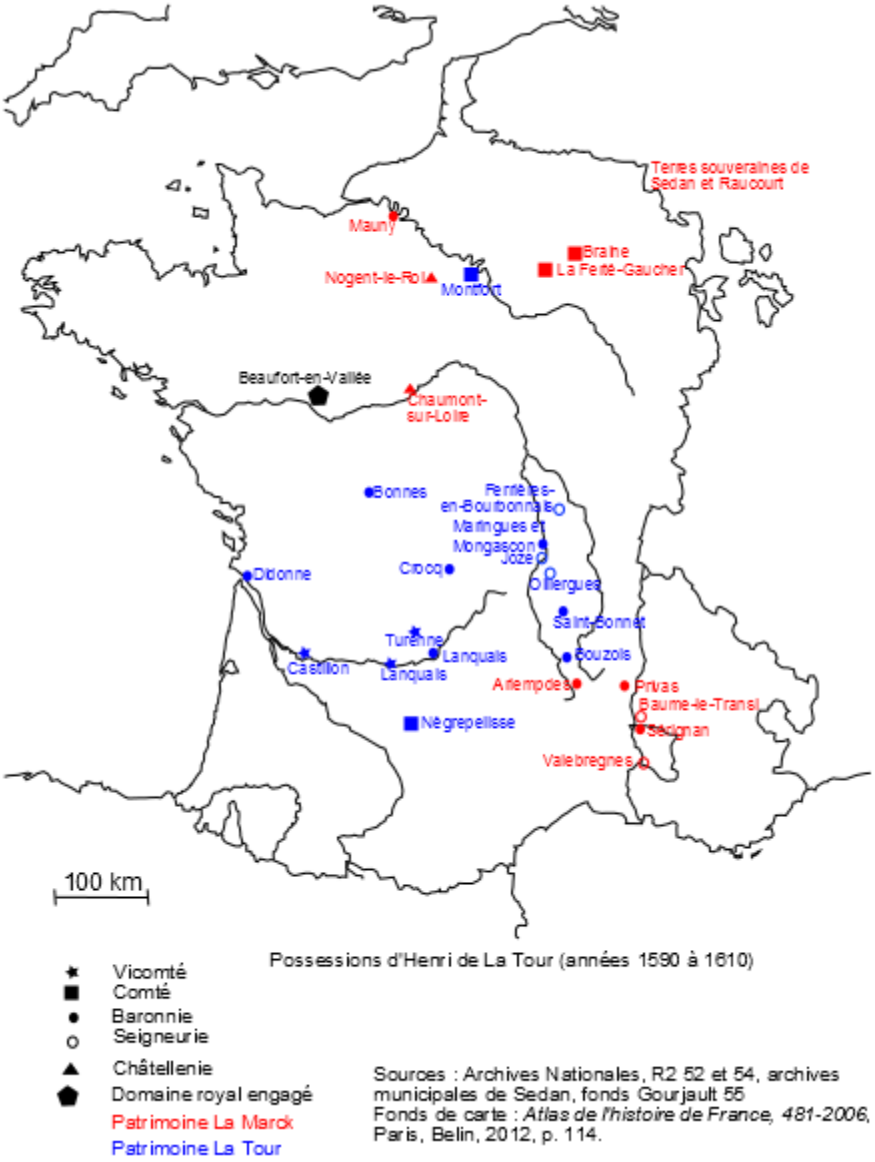

Carte 3 : Possessions d'Henri de La Tour (années 1590-1610)

Avant 1591, les terres d'Henri de La Tour sont réparties, comme celle de ses aïeux, en deux principaux blocs avec les terres auvergnates constituées en amont et en aval de Joze sur l'Allier ainsi que sur l'interfluve entre l'Allier et la Loire[1]. Le second ensemble comprend les possessions limousines et auvergnates des La Tour d'Auvergne, dont la vicomté de Turenne. Le long de la Dordogne, Henri de La Tour hérite de la baronnie de Limeuil et de la vicomté de Lanquais léguées par son cousin Galiot de La Tour en 1588.

L'année 1591 correspond à une nette expansion du nombre des domaines administrés par Henri de La Tour ainsi que de leur répartition géographique, avec des possessions en Normandie, Champagne, Dauphiné et Comtat Venaissin, dont il tire des revenus avant de les rétrocéder à sa belle-famille par la transaction d'août 1601 qui règle définitivement la

[1] Voir *supra*, chapitre 1.

succession de Charlotte[1]. Après s'être dilaté, le patrimoine d'Henri de La Tour se concentre sur les blocs limousins, périgourdins et auvergnats auxquels s'ajoutent définitivement les principautés souveraines de Sedan et de Raucourt.

Le mariage avec Charlotte est donc une étape importante dans le long processus d'extension du patrimoine des La Tour d'Auvergne depuis le XVe siècle. Si l'on tient compte du nombre de domaines concernés, il s'agit de la plus grosse phase d'acquisition de terres de toute la vie d'Henri de La Tour. En effet, il ne semble pas avoir vendu ni acheté de domaine dans les années 1590, ce qui laisse à penser qu'il ne sort pas ruiné du conflit, pourtant marqué par une violente crise économique dont les effets sont particulièrement violents pendant cette décennie. Il faut ensuite attendre les années 1610 pour que les acquisitions reprennent avec Didonne, vendue au duc de Bouillon par sa belle-sœur Charlotte-Brabantine duchesse de la Trémoille en 1611, puis la vicomté de Castillon achetée 246 000 livres le 2 janvier 1615 à Emmanuel-Philibert de Savoie, marquis de Villars, et enfin le comté de Nègrepelisse vendu 110 000 écus – soit 330 000 livres – par Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, le 18 juin 1616[2]. Ces acquisitions traduisent une situation financière solide dans les années 1610, qui constituent par ailleurs l'apogée de ses travaux à Sedan et de son action politique dans le royaume de France[3]. Quelques années plus tard, Bouillon vend Bouzols pour 60 000 livres, en juin 1621[4], à un moment où les difficultés financières s'accumulent[5].

La transaction de 1601 lui permet donc de conserver les terres souveraines de Sedan et Raucourt, qui sont en réalité l'objet principal du conflit avec sa belle-famille, et aboutit au partage voulu par Charlotte dans son testament sept ans plus tôt. Que l'on se situe en amont ou en aval de cette date, ou qu'on adopte pour échelle la décennie 1590 ou la trentaine d'année qui précède la mort d'Henri de La Tour, son patrimoine est donc indéniablement en extension, même si ce processus est irrégulier, longuement incertain et conflictuel – avec Maulévrier et Montpensier –, d'où une nette dilatation géographique en 1591 puis une concentration sur le Limousin, l'Auvergne et les Ardennes avant une reprise de l'expansion. Henri de La Tour renonce ainsi en 1601 à un certain nombre de domaines hérités de son épouse pour conserver les terres souveraines qui sont les plus prestigieuses. Leur notoriété est-elle leur principal attrait ? Qu'en est-il des revenus qu'il en tire ?

---

[1] Archives nationales, carton R² 172, deuxième liasse, copie collationnée de l'acte du 25 août 1601, voir annexe 7) c.
[2] *Correspondance intime de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1555 - 1623),* éditée par TULOT J.-L., p. 21.
[3] Voir *infra*, chapitres 10 et 11.
[4] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.
[5] Voir *infra*, chapitre 12.

Pendant les années 1570-1580, Henri de La Tour perçoit environ 70 000 livres de revenus par an de ses possessions, soit une augmentation d'environ un sixième par rapport aux années 1550, ce qui fait de lui l'un des courtisans les plus riches de la cour[1]. L'éclatement géographique des sources pour les années 1590-1600 rend difficile une estimation de ses revenus, puisqu'on ne dispose pas, comme pour Lesdiguières de 1604 à 1624, de séries annuelles de recettes et de dépenses[2], mais on assiste à une nette augmentation. Il tire de la seule principauté de Sedan 75 000 livres de revenus supplémentaires :

> « Le principal revenu du Prince consiste en ses bois, es coupes réglées et ordinaires. Les forges sont aliénées à des particuliers qui en font cens et rente. Le revenu entier peut être de 75 000 livres.
> Les forges y attirent des artisans faisans des pistolets et autres sortes d'armes.
> Les habitans n'ont ny bled ni vin qui soit bien. Le pays a force bois, et les mines de fer sont à Raucourt, où sont les forges, de même qu'à Hachecourt, Rumilly et Givonne[3]. »

Son acharnement à vouloir conserver les terres souveraines s'explique ainsi par l'accroissement considérable de revenus qu'elles lui apportent en les multipliat par deux dans les années 1590. Même si l'effet de la crise économique sur ses revenus est difficile à estimer, c'est un atout considérable. Par comparaison, l'augmentation de 241 % du don annuel versé par les états de la vicomté en échange de la défense des exemptions fiscales[4] lui rapporte à peine 10 000 livres par an tout en constituant l'un des facteurs déclencheur de la révolte des Croquants[5]. Les autres revenus sur lesquels il peut compter dépassent rarement ce montant : les ventes extraordinaires de bois à Sedan rapportent de 300 à 4 500 livres[6], sa charge de premier gentilhomme de la chambre du roi de Navarre 6 000 livres, sa dignité de maréchal de France 10 000 livres[7]. Ces revenus étant perçus irrégulièrement, comme ses gages d'officier de la

---

[1] Voir *supra*, chapitres 1 et 2.
[2] GAL S., *Lesdiguières, prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, p. 15-25 et 353.
[3] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse A.
[4] DE NOIRFONTAINE F., « Les privilèges de la vicomté de Turenne », *in* BARDET J.-P. , DINET D., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C. (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélanges offerts à Y. Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 423.
[5] Voir *supra*, chapitre 5.
[6] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55, ventes et transactions des 4 novembre 1594, 12 novembre 1595, 30 janvier et 20 septembre 1597, 26 août et 1er novembre 1598, 22 et 29 janvier 1602, 19 mai 1604 et 15 septembre 1605.
[7] EL HAGE F., *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Nouveau monde éditions et ministère de la Défense, Paris, 2012, tableau 16 : évolution de la valeur des appointements de maréchaux de France en comparaison avec celle de la livre tournois, d'après les mesures de Levasseur (1580-1789), p. 550.

maison royale qui ne sont versés pour les années 1590 et 1591[1] qu'en 1594[2], les terres souveraines constituent de loin sa principale source de revenus.

Ce surcroît de revenus lui est d'autant plus utile qu'il constitue peu de rentes, à la différence de ses contemporains[3], la « table chronologique des 349 titres des Anciens princes de Sedan du 2 juin 1584 au 16 mars 1649[4] » et « l'inventaire de tiltres et pièces appartenans à Monseigneur le duc de Bouillon rendus par Monsieur du Houssay (Paris le XV No[bre] MDCXIV)[5] » n'en recensant qu'une douzaine[6]. Elles revêtent donc un caractère exceptionnel et on ne peut pas les considérer comme un mode de financement courant du duc de Bouillon, contrairement aux La Marck, qui en ont constitué en échange de vaisselle d'argent en 1586[7], aux Crevant d'Humières[8] ou aux Nevers[9]. De même, il procède rarement à des ventes de bois ou de baronnies, à l'exception de Valbrignes, pour 15 000 écus – soit 45 000 livres – en 1599[10], et Beaumont en 1602 pour 24 000 écus soit 72 000 livres, contrairement aux La Marck qui doivent vendre le Chesne Rogneux, en Île-de-France, Carcassonne, Rouvray et Chaumont[11], aux princes de Condé[12] ou au roi de Navarre[13].

Henri de La Tour dispose, dans les années 1590-1600, suite à une considérable augmentation de son patrimoine, de revenus au moins deux fois supérieurs à ceux de ses parents au milieu du siècle, sa trajectoire ressemblant en ce domaine aux ducs de Nevers dont les revenus sont estimés à 115 000 livres en 1551 et à 466 000 livres en 1612[14]. Dans sa jeunesse, il faisait déjà partie des courtisans les plus riches du rouyaume, situation qui perdure puisqu'avec plus de 150 000 livres de revenus, il est plus riche que le jeune prince de Condé – 10 000 ou 12 000 livres[15] –, les Belin – 25 000 livres[16] – ou que Lesdiguières – 70 000 à 140 000 livres[1] –

---

[1] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 123, liasse 4-b.
[2] Archives nationales, R² 170.
[3] BÉGUIN K., « Estimer la valeur de marché des rentes d'État sous l'Ancien Régime », *Histoire & mesure*, XXVI-2, 2011.
[4] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.
[5] Archives nationales, R² 52.
[6] Leur durée, leur taux et les bénéficiaires n'ont pas pu être identifiés avec précision.
[7] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.
[8] Les rentes représentent au début du XVIIe 15 % de la valeur de leur patrimoine (HADDAD É., « Le crédit nobiliaire en France au XVIIe siècle. Usages de la rente constituée chez les Belin et les Crevant d'Humières », *Histoire & mesure*, XXV-2, 2010).
[9] CROUZET D., *op. cit.*, 1982, p. 7-50.
[10] Archives nationales, R² 52, f°5, contrat de vente du 18 mars 1599 pardevant les notaires parisiens Lybault et Burgeon.
[11] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.
[12] BÉGUIN K., *op. cit.*, 1999, p. 27.
[13] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 120-128.
[14] RUSSEL MAJOR J., *art. cit.*, 1964, p. 634.
[15] BÉGUIN K., *op. cit.*, 1999, p. 27.
[16] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 153-154.

mais ses revenus restent très inférieurs à ceux d'Henri de Montmorency-Damville – plus de 330 000 livres par an en 1601[2] – ou du roi de Navarre dans les années 1580[3].

Dans la mesure où Henri de La Tour est peu endetté, il cherche aussi à transférer à sa belle-famille les dettes constituées par les La Marck avant son avènement, conformément au contrat de mariage de 1591. Il obtient gain de cause en 1601 :

> « Outre ledit seigneur de la Marck a promy et s'est obligé, et par ces présentes, promet et s'oblige, acquitter et decharger, faire tenir quitte et déchargé envers et contre tous ledit seigneur de La Tour de toutes dettes qui sont ou peuvent estre dubz à cause de la maison de la Marck, soit rentes ou autres dettes quelconques, mobiliaires ou immobiliaires, ou de quelque nature et condition qu'elles soient, deues en France ou ailleurs, même les villes de Ban, Raucourt, créés jusqu'au jour du mariage dudit seigneur de La Tour avec deffunte Charlotte de la Marck, nièce dudit seigneur de la Marck, ensemble de tous arrérages et intérêts deues à cause d'icelle, escheus jusqu'à huy et qui echeront cy après, encore qu'ils fussent escheus du temps dudit mariage dudit seigneur de La Tour avec ladite dame Charlotte de la Marck sa première femme, sauf si elles sont créés pendant le constant dudit mariage et sauf audit seigneur de la Marck. Les autres dettes, droits, prétentions et actions passive et intentée ou à intenter à cause de ceux de la maison de la Marck envers et contre quelques personnes que ce soit, créé auparavant le jour dudit mariage deladite feüe dame Charlotte de la Marck, comme aussi demeurent audit seigneur de La Tour toutes jouissances et fruits de toutes lesdittes terres de Sedan, Raucourt et de leurs appartennances ensemble du duché de Boüillon[4]. »

Pendant son règne, Guillaume-Robert avait constitué ou ratifié une trentaine de rentes pour plus de 200 000 livres. Elles datent de 1585, 1586, 1587 et 1589, ne sont pas destinées à un investissement ni à un montage financier comme c'est le cas pour les Belin et les Crevant d'Humières[5], mais à des dépenses militaires liées au siège de Jametz et à la levée de troupes par Guillaume-Robert. Henri de La Tour cède donc ces dettes de guerre au comte de Maulévrier et lui remet les pièces comptables. Par cette opération, Henri de La Tour se libère de toutes les rentes constituées par les La Marck y compris de celles de 1589-1590 lorsque Charlotte et

---

[1] GAL S., *op. cit.*, 2007, chapitre 1 : « Lesdiguières tout compte fait ».
[2] D'après M. GREENGRASS (« Property and politics in sixteenth-century France: the landed fortune of constable Anne de Montmorency », *French History*, 1988, p. 371-398), cité par JOUANNA A., « Montmorency, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 1122-1128.
[3] Les revenus du roi de Navarre atteignent 480 000 livres environ en 1579 et plus de 700 000 livres en 1585 (TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 127).
[4] Archives Nationales, R2 172, deuxième liasse, extrait de la copie collationnée de l'acte du 25 août 1601 par-devant Le Vasseur et Croiset notaires au Châtelet de Paris.
[5] HADDAD É., *art. cit.*, 2010, p. 25-54.

Guillaume-Robert ont emprunté de la vaisselle d'argent aux habitants de Sedan[1] pour faire face à leurs dépenses :

> « Au profit de la veuve de Boutillac de Besson de 100 escus ou 300 livres de rente moyennant 1 200 escus dont 100 escus pour quittance d'obligation à son profit par Charlotte de La Marck pour prêt de vaisselle d'argent suivant contrat du 14 avril 1589, 300 escus payés en l'acquit du duc à M. de La Haye et 200 écus versés au duc avec garantie sur les moulins bannaux de Sedan[2]. »

Un enjeu supplémentaire de la succession pour Henri de La Tour apparaît ici : il souhaite conserver les terres souveraines sans être tenu au remboursement des dettes[3] des La Marck, qui donne lieu jusqu'en 1621 à des procédures longues et complexes[4]. En échange, il renonce aux terres des La Marck qui auparavant avaient appartenu à la branche de la famille possessionnée à Poitiers, s'engage à lui payer en plusieurs versements cinquante mille livres pour la renonciation et cède au fils du comte de Maulévrier les 10 000 livres de rentes qu'il touche sur les abbayes de Saint-Rémy à Reims[5] et à Beaulieu comme l'avait suggéré Du Houssay dès 1597[6]. Le comte de Maulévrier conserve le titre de duc de Bouillon et précède toujours Henri de La Tour. Par cet acte, les deux parties s'engagent à mettre fin aux procès en cours et à éviter ceux qui pourraient advenir.

En 1601, la succession de Charlotte est donc réglée au profit d'Henri de La Tour qui conserve les terres souveraines. Le patrimoine familial des La Marck est amputé des terres souveraines, ils doivent renoncer à l'exercice de la souveraineté et renoncent aux principautés de Sedan, Jametz et Raucourt ainsi qu'au duché de Bouillon, dont la valeur symbolique[7] est d'autant plus grande que le nom de leur famille y est attaché de manière consubstantielle par leurs interventions dans les affaires françaises ou européennes – c'est bien en tant que duc de Bouillon que Guillaume-Robert de la Marck a pris le commandement de l'armée des reîtres

---

[1] Père NORBERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan, Raucourt et Saint-Manges*, p. 288-292 (texte manuscrit daté de 1578 conservé à la bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais)

[2] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.

[3] La question des dettes est souvent au cœur des conflits successoraux (HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 121).

[4] Archives nationales, R² 50, 21e liasse, « procédures faites en la chambre de l'édit et des requestes du palais et au parlement de Paris entre Damoiselle Marie de Manlion veuve Christophe de Chizille gouverneur de Sedan et Jean de Boutillat pour une rente de 450 écus et Mr Pomponne de Bellièvre chancelier de France pour une rente de 2 000 écus et les créanciers de la maison de La Marck ».

[5] Bibliothèque nationale, département des Manuscrits, coll. Clairambaut, t. 1155 folio 79. L'idée de ce compromis avait déjà été formulée en 1597.

[6] Archives nationales, R² 53, f° 85, lettre de Du Houssay au duc de Bouillon, du 23 mai 1597.

[7] HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 130-137.

pour les conduire à Henri de Navarre en 1587. Même si Maulévrier continue à porter le titre de prince de Sedan et de duc de Bouillon[1], la renommée d'Henri de La Tour éclipse celle des La Marck. Il devient si étroitement associé à ces terres qu'il devient le duc de Bouillon si critiqué par Richelieu et Sullly tandis que sa politique économique et les grands travaux qu'il lance à Sedan y imposent la marque des La Tour d'Auvergne jusqu'à nos jours.

Henri de La Tour conserve sa principauté, se voit confirmé dans sa souveraineté et continue à jouir des revenus tirés de Sedan. À l'issue de ce conflit succcesoral, son autorité est assurée sur Sedan avec la répression du coup de force de 1598 et l'invalidation des clauses testamentaires qui remettaient en cause sa légitimité :

> « Quoique la capacité du Duc de Bouillon s'étendît à tout, & qu'il eût un génie extraordinaire pour démêler les affaires les plus difficiles ; il jugea plus à propos de s'accommoder avec ces deux Prétendans, que de s'engager dans un procès qui le détourneroit de l'exécution de ces grands desseins. L'accomodement fut conclu, & les souverainetez de Bouillon, Sedan & Raucourt lui demeurèrent en propriété[2]. »

Par ailleurs, le transfert des dettes lui permet d'assainir sa situation financière. Il est probable que la politique de grands travaux lancée à partir de 1602 ainsi que l'impulsion économique donnée à la principauté ont été facilitées par la suppression de cette dépense en lui permettant de procéder à de nouveaux investissements. Face à lui, Maulévrier, catholique, a sans doute souhaité, jusqu'à la fin des guerres civiles, faire basculer Sedan, enclave protestante, dans le catholicisme en devenant prince souverain. Une telle éventualité aurait libéré le duc de Lorraine de toute menace venue du nord et aurait permis le rétablissement de communications terrestres continues entre la Lorraine et la principauté-évêché de Liège tout en fermant une porte du royaume de France aux alliés protestants d'Henri IV. Le dessein de Charles III de prendre le contrôle de Sedan après la mort de Guillaume-Robert mené par la force et par un projet de mariage aurait alors connu son aboutissement avec l'avènement d'un prince catholique par voie successorale. Quant au roi, son but est moins de sacrifier la souveraineté de Sedan en faisant intervenir le parlement que de maintenir son fidèle allié Henri de La Tour à Sedan. Pendant toute son intervention, dès la venue de Sully, le roi de France est très scrupuleux à l'égard de la souveraineté sedanaise et conserve cette attitude lors du règlement de l'affaire Biron en avril 1606 lorsqu'il entre dans Sedan[3].

---

[1] Minutier centrale des Archives Nationales, étude CV, liasse 357, inventaire après décès du 7 décembre 1622.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 173-174.
[3] Voir *infra*, chapitre 9.

Conclusion

L'avènement d'Henri de La Tour à Sedan en 1591 ne constitue pas une rupture car il ne remet en cause aucun des grands choix de ses prédecesseurs : la principauté demeure calviniste, il en renforce les défenses, il intensifie les relations politiques et commerciales avec le royaume de France. C'est cet héritage, tout comme la souveraineté, qu'il entend défendre pendant la succession de Charlotte face à Montpensier et à Maulévrier. Les changements structurels sont donc postérieurs et l'impact de son arrivée est avant tout conjoncturel avec la reprise de l'offensive contre la Lorraine. Son expérience combattante et son sens de la mise en scène lui permettent de redresser la situation militaire difficile dont il hérite et de conforter son image de chef de guerre talentueux et victorieux. Ainsi, ce qui change, c'est surtout la façon d'agir du prince de Sedan : Henri de La Tour applique sur son nouveau théâtre d'opérations les mêmes principes militaires que dans le triangle aquitain.

Son avènement à Sedan après son ambassade de 1590-1591 et le traitement de ses victoires par le graveur Hogenberg traduisent l'un des principaux basculements de l'année 1591 : l'acquisition d'une stature internationale. Avant 1591, il est un lieutenant efficace d'Henri de Navarre dans le triangle aquitain et devient progressivement l'un des chefs de file du parti protestant, mais sa notoriété à l'étranger est très réduite car seuls certains de ses faits d'armes sont mentionnés par des ambassadeurs. Après 1591, il connaît personnellement tous les princes protestants européens grâce à sa longue ambassade qui constitue en quelque sorte une tournée internationale de présentation du candidat Henri de La Tour à la principauté de Sedan. C'est pourquoi son premier fait d'armes est salué par un graveur calviniste défenseur de la cause protestante face à l'Espagne.

Chapitre 8 : Le duc de Bouillon, la fin des guerres civiles et la paix (1591-1602)

La huitième guerre civile (1585-1598) touche tout le royaume de France[1] et s'accompagne partout de destructions, pillages, impositions multiples, ainsi que des cavaliers de l'apocalypse : épidémies, dérèglements monétaires, aléas climatiques violents[2]. C'est aussi au cours de ce conflit qu'Henri IV s'affirme progressivement face à la Ligue avec des étapes bien connues : avènement après la mort d'Henri III en 1589, conversion à Saint-Denis en 1593, sacre à Chartres puis entrée dans Paris en 1594, déclaration de guerre à l'Espagne et levée de l'excommunication l'année suivante. Au printemps 1598, l'édit de Nantes et la paix de Vervins, signés à quelques jours d'écart, rétablissent la paix à l'intérieur du royaume et entre le roi de France et ses voisins[3]. Il semble qu'Henri de La Tour acquière dans ce contexte une autonomie croissante à l'égard d'Henri IV avant d'entrer ouvertement en conflit avec lui lors de l'affaire Biron, de 1602 à 1606. À l'heure de la pacification progressive du royaume et des ralliements au premier Bourbon, il se distinguerait de ses contemporains en devenant un perpétuel opposant, Henri IV lui reprochant cette attitude et souhaitant

> « Pouvoir reduire à ma mercy, avec un sujet legitime et apparent d'en faire punition fort exemplaire, ceux des miens qui malicieusement ont, sans cesser, envié et traversé ma fortune et mon contentement, dont les trois principaux, et qui m'ont fait le plus d'ennuy, sont messieurs de Boüillon, d'Espernon et de la Trimoüille, non en intention de m'en venger sévèrement, mais seulement de leur ramentevoir toutes les escapades et malices noires qu'ils m'ont faites, et leur faire experimenter ma singuliere clemence, douceur et bonté, en leur pardonnant de bonne grace, pour esprouver si une tant grande benignité et singuliere beneficence pourroit (ce que je n'attends pas neantmoins de leurs mauvais naturels envers moy) changer leurs cœurs et faire en sorte qu'ils m'aimassent veritablement et servissent loyalement, comme j'ay une certain inclination à faire cas d'eux, et de certaines bonnes parties qui sont en leurs personnes qui ne me peut quitter[4]. »

Dans les *Œconomies royales*, les actions du duc de Bouillon sont relues suivant la trame du maréchal ambitieux devenu opposant systématique. Ses conflits avec les autres chefs de guerre seraient les causes des échecs du siège de Rouen en 1592 et de l'intervention en Picardie en 1595. Sa désobéissance aurait culminé dans son refus de se présenter avec ses troupes lors du siège d'Amiens et dans son attitude suspecte lors de la négociation de l'édit de Nantes et dans

---

[1] LE ROUX N., *Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, carte p. 291.
[2] JOUANNA A., *La France au XVIe siècle, 1483-1598*, Paris, PUF, 2006, p. 619-624.
[3] DE WAELE M. (éd.), *Lendemains de guerre civile* : *réconciliations et restaurations en France sous Henri IV*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2011.
[4] SULLY M., *op.cit.*, 1837, t.1, chapitre LXXII, p. 243.

ses relations avec les princes étrangers. Henri de La Tour vivait depuis les années 1580 un processus d'autonomisation à l'égard du roi de Navarre. Faut-il pour autant y voir de l'ambition ? Dire qu'un individu devient de plus en plus autonome, c'est accepter *a priori* une situation complexe qui découle de ses choix, de ceux de ses contemporains et des rebondissements éventuels de la situation. Affirmer qu'il est ambitieux, c'est donner une explication unique, psychologique, morale et centrée sur le personnage.

La tension dynamique mise en valeur précédemment permet de prendre conscience de la quadruple échelle d'action d'Henri de La Tour après 1591[1] : il continue à être l'un des chefs de file du parti protestant, il devient le prince souverain de terres prises en étau entre la Lorraine et la principauté-évêché de Liège, il est reçu maréchal de France et continue à servir Henri IV jusqu'à la fin des guerres civiles, et il acquiert une stature internationale en vertu de l'autonomie de son action diplomatique ainsi que des ambassades menées pour le compte de roi de France. Il est donc nécessaire de revenir sur son action politique et militaire proprement dite en essayant de se dégager de toute approche téléologique qui ferait de l'affaire Biron le point de final de sa dissidence[2]. Dès lors, la rébellion du duc de Bouillon apparaît comme tardive : de 1592 à 1596 la plupart de ses déplacements sont étroitement liés aux services qu'il rend à Henri IV. Il participe au siège de Rouen en février 1592, consacre l'hiver 1592-1593 à des opérations contre le duc de Lorraine dans les Ardennes, rejoint le roi au siège de Laon en 1594, intervient de nouveau dans les Ardennes au début de l'année 1595[3], puis en Picardie jusqu'à l'hiver[4]. En 1596 lui sont confiées deux ambassades en Angleterre et aux Pays-Bas, la première en mai, la seconde en septembre et octobre. Ses séjours parisiens, qui sont ponctuels, sont tous liés à la vie de cour.

Comment se comporte-t-il au cours des différentes étapes de l'affirmation d'Henri IV, notamment la conversion ? À partir de quand et pourquoi la tension dynamique entre ses différents statuts l'amène-t-il à desservir Henri IV ? Peut-on considérer qu'il devient un maréchal dévoré par l'ambition ? Cette dernière est-elle une explication satisfaisante de ses modes opératoires ? Quelle part peut-on faire entre son action et sa mise en scène ? L'étude repose sur l'analyse des mémoires de ses contemporains, sur sa correspondance active et passive et de nombreux libelles, ainsi que sur les procès-verbaux des assemblées protestantes.

---

[1] J. REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard et Le Seuil, coll. Hautes Études, 1996.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982.
[3] Il prend alors Ivois, Montmédy, la Ferté-sur-Chiers et Chauvency où il fait sa jonction avec Philippe de Nassau. Il échoue ensuite à prendre Thionville mais sort victorieux d'un combat avec le duc de Mansfeld près de Virton au Luxembourg (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 82).
[4] Il prend alors Ham mais ses troupes sont vaincues à Doullens, le 27 juillet 1595.

I. Servir Henri IV dans les années 1590

1. Henri de La Tour négociateur

Par-delà le double tournant de 1589 – avènement d'Henri IV – et de 1591 – mariage avec Charlotte de La Marck, Henri de La Tour s'investit particulièrement dans le domaine des négociations en vue de rétablir la paix dans le royaume de France. Ses blessures le rendant inapte au combat, il accompagne Biron et Duplessis-Mornay aux entretiens de Buhy et de Vaux pour négocier avec Villeroy, représentant du duc de Mayenne, avant de partir pour sa grande ambassade de 1590-1591. Afin de pouvoir préparer les discussions, il continue à correspondre avec Duplessis-Mornay et Henri IV. Il ne s'agit plus de préparer les accords de Nérac pour le compte du roi de Navarre mais de prendre position quant à la conversion du roi de France. Henri de La Tour, proche d'Henri IV, sert de relais à Duplessis-Mornay qui se sent mis à l'écart dans un débat où il estime pourtant avoir toute sa place et qui insiste sur la discrétion nécessaire à la préparation des échanges, la religion du souverain étant un sujet particulièrement épineux. C'est pourquoi ses lettres adressées au duc de Bouillon sont chiffrées et les conférences sont précédées de rencontres individuelles entre les deux hommes[1]. L'intransigeance de Duplesssis-Mornay, qui soutient Henri IV dans son refus de se faire instruire dans la religion catholique, conduit Villeroy à demander son remplacement[2] et entraîne l'échec des négociations sans empêcher le roi d'abjurer en 1593.

Les négociations menées par Bouillon afin de réconcilier le roi et une partie des ligueurs se poursuivent bien après la conversion. Henri de La Tour rencontre les députés du duc de Mayenne en mars 1595 à Paris en compagnie de Sancy et de Villeroy[3]. Il continue donc à mettre ses talents de négociateur au service d'Henri IV, comme il l'a fait une quinzaine d'années plus tôt avec succès à Nérac, et représente désormais le roi face à ceux qui refusent son autorité, alors que le rapport était inverse auparavant. C'est parce qu'il est impliqué dans les négociations destinées à ramener la paix dans le royaume que Bouillon ne repart en ambassade à l'étranger qu'en 1596. Cependant, il conserve une correspondance importante avec les princes et leurs ministres auxquels il écrit 69 lettres et qui lui en adressent 40 entre 1590 et 1600. Ses correspondants résident en Angleterre, dans le Saint-Empire et dans les Provinces-Unies, ce qui est une suite logique de ses ambassades et de son mariage avec Élisabeth de Nassau. La rareté des ambassades ne signifie donc pas un affaiblissement de ses relations avec les princes souverains étrangers et leurs conseillers, lesquelles gagnent en caractère personnel et en régularité ce qu'elles perdent en caractère ponctuel et officiel lors des missions diplomatiques.

---

[1] Lettre de Duplessis-Mornay au duc de Bouillon du 3 avril 1592 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 2 : 1589-1599, p. 231-232).
[2] POTON D., *Duplessis-Mornay le pape des huguenots*, Paris, Perrin, 2006, p. 105.
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 75-77.

2. *L'apogée d'une carrière de chef de guerre : l'élévation au maréchalat*

Les opérations militaires auxquelles il participe expliquent aussi en partie l'absence d'ambassade et ce recours à la correspondance. Prince de Sedan, il harcèle le duc de Lorraine et protège ses terres ; maréchal de France, il commande les armées royales. Ainsi, après avoir dû abandonner le siège de Paris, remporté les batailles d'Arques et d'Ivry et pris Chartres en avril 1591, la situation reste difficile pour Henri IV en Picardie face aux Espagnols, ainsi qu'en Normandie où Rouen reste acquise à la Ligue alors que le reste de la province bascule aux côtés du roi. Le duc de Bouillon rejoint Biron qui assiège la capitale normande avec 2 500 Suisses, 3 000 lansquenets, 3 000 Français et des renforts anglais. Le fils du duc de Mayenne tient la ville avec l'appui des habitants qui sont galvanisés par la réussite de la résistance des Parisiens deux ans plus tôt[1]. L'échec de ce siège, commencé le 10 novembre 1591 et levé le 20 avril 1592[2] sous la pression du duc de Parme[3], amène à poser la question des responsabilités, ce qui entraîne la mise en cause de trois personnages : Henri IV qui l'a décidé, le duc de Biron qui l'a mené en fixant des objectifs jugés trop ambitieux[4] et le duc de Bouillon qui aurait utilisé contre le roi les troupes étrangères, d'après Sully :

> « Et bien plus rescentement durant nostre grand siege de Rouen, que se voulant prevaloir de cinq ou six mil reistres qu'avoit amenez le prince d'Enhalt, auquel il persuadoit ce qu'il vouloit, combien de peines m'a il données, estant tousjours en contestation avec le mareschal de Biron, et de bravades m'a il faites, me menaçant, si tost que je luy refusois quelque chose, de ramener les reistres ; et, de fait, j'ai eu advis certain qu'il a esté cause qu'ils se sont deux fois mutinez et nous ont contraint de boursiller par tout pour leur fournir argent, d'autant que ce corps là, séparé de mon armée, le prince de Parme n'eust esté que trop puissant pour me faire lever le siege et me mettre sur la défensive[5]. »

À Rouen comme en d'autres occasions, Henri IV manque de fonds pour financer ses troupes, les sommes avancées par Élisabeth Ière étant épuisées avant même le commencement

---

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 517-518.

[2] La ville ne se soumit à Henri IV qu'après l'abjuration et le sacre au terme d'une longue négociation (« Rouen », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 442).

[3] Alexandre Farnèse (Rome, 1545 - Arras, 1592), duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas et chef de guerre émérite. Dès l'avènement d'Henri IV, Philippe II lui imposa d'agir sur deux fronts : contrer les rebelles des Pays-Bas et soutenir les Ligueurs en France. Ce fut lui qui mit sur pied l'intervention pour porter secours à Rouen qui permit de faire lever le siège. Il fut ensuite blessé à Caudebec et mourut de sa blessure (BOUCHER J., « Farnèse », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 907-909).

[4] « À l'état-major royal, Biron mérite sa solide réputation d'homme de guerre, énergique et décidé, mais le bruit court qu'il fait durer à plaisir les opérations. On lui en veut d'avoir choisi comme objectif principal le fort Sainte-Catherine, alors qu'un effort plus soutenu sur la ville elle-même devrait permettre d'en venir à bout. Pourquoi, notamment, ne pas exercer un blocus plus rigoureux, d'autant que les forces royales sont de moyenne importance, 2 500 Suisses, 3 000 lansquenets, 3 000 Français et 400 Anglais ? » (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 518).

[5] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p.162.

du siège[1], ce qui le fragilise puisqu'une grosse partie est constituée de mercenaires étrangers – Suisses, Allemands, Anglais[2]. Un témoin tchèque, Charles de Zerotin, attribue au manque de moyens et aux choix du roi l'échec devant Rouen, notamment l'absence d'attaque décisive contre la ville[3]. Cependant, comme Sully, il surestime le rôle du roi dans la direction du siège qui incombe avant tout à Biron[4]. Si l'échec de ce dernier ne contribue pas au noircissement de son image, l'auteur des *Œconomies royales*, dont le point de vue est rétrospectif, fait du duc de Bouillon un traître, affirmation renforcée par des paroles prêtées au roi, rapportées au style indirect libre, qui constituent une condamnation sans appel. Or Henri IV, en 1592, était très satisfait de l'action d'Henri de La Tour, ce qui justifie son élévation au maréchalat :

> « Je ne veulx oublier à vous dire comme, sur l'advis que j'ay eu du mareschal de Joyeuse, j'ay pourveu de son estat mon cousin le duc de Bouillon, les services et mérites duquel méritoient cest honneur, sans contredict. Aussy ceste provision a esté louée de tous les princes et seigneurs qui sont icy. Je m'asseure qu'elle le sera encores plus de vous que de nul autre, parce que oultre ce qu'il vous appartient de sy prés, he sçais que particulièrement vous l'aimés comme vous l'en cognoissés bien digne[5]. »

Il s'agit d'une étape cruciale dans les carrières militaires de l'époque moderne qui témoigne de la valeur du chef de guerre[6] et de sa notoriété[7]. Il succède ainsi au maréchal de Joyeuse, même si, à trente-sept ans, il fait figure de jeune promu dans une institution qui reçoit surtout des quadragénaires et des quinquagénaires. Ce ne sont pourtant ni son âge ni sa bravoure mais son appartenance confessionnelle qui pose problème lorsqu'il prête serment au parlement de Paris :

> « Cette affaire n'étoit pas sans difficulté parce qu'aucun Calviniste n'avoit point encore été pourvu de cette dignité, à laquelle le Commandement des Armées est attaché. Cependant le Roy qui connoissoit de quelle importance il lui étoit de s'acquérir le Duc de Bouillon, l'entreprit & l'exécuta[8].»

Henri de La Tour est huguenot, c'est pourquoi certains magistrats sont absents lors de la réception de son serment. Pourtant, Henri IV, lui-même protestant, souhaite récompenser ses

---

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 517-518.
[2] Le problème est levé car Duplessis-Mornay arrive avec des fonds qu'il avait rassemblés.
[3] LEGER L., « Le siège de Rouen par Henri IV, d'après des documents tchèques », *Revue historique*, t. 7, 1878, p. 66-77.
[4] « Le siège des grandes villes n'est pas l'affaire du roi. Il s'y ennuie, et hormis pour les assauts et les coups de main, préfère laisser le commandement à Biron et à ses compagnons. » (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 518).
[5] *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 2, p. 594, lettre d'Henri IV au duc de Montmorency du 26 mars 1592.
[6] EL HAGE F., *op. cit.*, 2012, p. 193.
[7] *Ibid.*, p. 179-180.
[8] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 168-169.

fidèles, quitte à être critiqué par les catholiques, et le duc de Bouillon bénéficie donc du contexte de la fin des guerres civiles[1] en devenant le premier maréchal de France protestant, huit autres titulaires de cette dignité, dont son fils, ayant par la suite pratiqué le calvinisme[2]. Sa récente élevation au maréchalat explique peut-être en partie sa réticence à combattre sous les ordres de Biron, lui aussi maréchal[3], pendant le siège de Rouen. Le jugement de Sully sur l'action du duc de Bouillon à cette occasion est donc anachronique et relève surtout de l'hostilité à son égard. Si le duc de Bouillon avait effectivement soulevé les renforts étrangers contre Henri IV à Rouen, sa désignation pour le maréchalat en mars 1592 – quelques semaines avant la levée du siège – aurait suscité la polémique, les chefs de guerre méritant cet honneur à la fin des guerres civiles étant par ailleurs fort nombreux. Par ailleurs, s'il avait desservi le roi, il n'aurait pas été désigné lieutenant général de l'armée de Champagne en mars 1593[4] :

> « Mon cousin, désirant de divertir les forces du duc de Lorraine de continuer à entreprendre dans ma province de Champaigne, comme il n'en manque de volunté, et l'occuper de plus qu'il me sera possible à la deffense de son païs, j'ay donné charge à mon cousin le Duc de Bouillon d'aller faire la guerre en la Lorraine, et pour le rendre plus fort je luy ai faict dépescher de nouveau trente commissions de gens de pieds qu'il pourra faire lever en mes provinces de Champaigne et Picardie, de quoy je vous ay bien voulu advertir, affin que, saichant que telle est ma volunté, vous ne donniés aulcun empeschement dans vostre gouvernement à ceux qui auront charge de faire la levée des dictes compaignies, mesmes assister mon dict cousin du plus de forces, tant de cheval que de pied, que les affaires de vostre dict gouvernement le pourront permettre, s'il en a besoing et qu'il vous en requiere pour la dicte guerre de Lorraine : ce que m'asseurant que ferés, cognoisant que c'est le bien de mon service, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa saincte et digne garde. De Tours, ce XXVIe jour de febvrier 1593[5]. »

L'année précédente, Henri de La Tour était intervenu contre le duc de Lorraine, l'un des principaux adversaires du roi, afin de l'empêcher de ravager la Champagne et de limiter sa capacité de nuisance. L'année suivante, Bouillon intervient à la tête des troupes royales françaises et attaque la Lorraine avec des effectifs bien plus importants. Ces deux offensives, menées avec des moyens inégaux, reflètent la diversité des statuts d'Henri de La Tour, à la fois prince étranger et grand officier de la couronne, lorsqu'il sert le roi de France. En 1592-1593, Henri de La Tour est donc au faîte de sa carrière militaire. Il peut espérer remporter encore d'autres batailles comme lieutenant général d'une armée royale, mais dans la mesure où le plus

---

[1] EL HAGE F., *op. cit.*, 2012, p. 193.
[2] *Ibid.*, p.179-182.
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 75.
[4] Archives nationales, R² 54, f° 220, lettre patente du 24 mai 1593 signée à Mantes.
[5] *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 2, p. 731, lettre au duc de Nevers du 26 février 1593.

grand honneur militaire – à l'exception de la connétablie – lui a été décerné, aucune autre promotion ne peut lui être accordée. L'ambition ne peut donc être considérée, à partir de là, comme un mobile de son action militaire et de sa vaillance au combat. Quel est le rôle du maréchal de Bouillon dans les dernières années des guerres civiles ?

3. Henri de La Tour chef de guerre

La campagne de 1595 en Ardennes, Picardie et Champagne, est particulièrement bien documentée, même si la circonspection est de mise en raison de la nature des sources. Marsollier développe particulièrement l'action militaire du duc de Bouillon, mais son intention est hagiographique[1]. La prudence est aussi nécessaire face aux libelles et gravures qui accompagnent ses faits d'armes. Néanmoins, on peut dégager certains éléments de cette documentation : Henri de La Tour remporte des succès qui ont un indéniable écho à Paris, comme le révèle le journal de Pierre de l'Estoile[2]. La rumeur colporte la nouvelle de ses faits d'armes qui sont ensuite exploités par chacun des deux camps dans une violente guerre des libelles[3].

L'évolution du contexte militaire explique l'attention nouvelle portée par les contemporains au duc de Bouillon. En janvier 1595 Henri IV déclare la guerre à l'Espagne[4] malgré les réticences de Sully, qui estime que le pays n'est pas prêt à supporter un conflit[5]. C'est la raison pour laquelle il s'est vivement opposé au duc de Bouillon pendant l'hiver 1594-1595, le conseil étant divisé et le roi longuement indécis. Bouillon joue un rôle primordial dans ce débat et insiste sur l'aide que peuvent apporter les alliés protestants du roi de France contre l'Espagne[6]. Dès la déclaration de guerre, le but est d'attaquer les territoires espagnols frontaliers du royaume[7] de manière coordonnée avec les troupes protestantes des Provinces-Unies[8]. Sully, opposé au projet, insiste sur l'attitude modérée qu'il adopte pendant tout le débat face au duc

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, Avertissement : « On a composé cette Histoire sur les mémoires fournis à l'Auteur par feu Mr le Cardinal de Boüillon. On y a ajouté tout ce qu'on a pû tirer des Historiens de France & en particulier de l'Histoire de Mr De Thou, de plusieurs histoires particulières, & d'un grand nombre de mémoires de ce tems-là, dont la plupart sont fidèles et bien écrits » (suit la liste des auteurs sollicités).

[2] Pierre de l'Estoile mentionne le duc de Bouillon quatre fois pour l'année 1595, respectivement les 17 février, 19 mars, 22 juin et 27 juillet.

[3] BARANOVA T. D., *op. cit.*, 2012.

[4] *Déclaration de la volonté du roy sur l'ouverture de la guerre contre le Roy d'Espagne*, Paris, Jamet Mettayer et Pierre Lhuilier, 1595.

[5] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1 p. 169.

[6] *Ibid.*, p. 190.

[7] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 608.

[8] De Thou, cité par MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 179.

de Bouillon présenté comme un diviseur, ce qui constitue un trait saillant et constant du mauvais conseiller qu'il est censé incarner. L'hostilité de l'auteur des *Œconomies royales*, perceptible pour chacune des mentions d'Henri de La Tour, est d'autant plus vive qu'il perd la face au conseil, le roi prenant une décision contraire à ses avis. Ce débat constitue donc une étape dans l'affirmation d'Henri de La Tour au sein du conseil dans les années 1590 : après avoir été reçu maréchal de France et avoir remporté des victoires, il cherche à rallier un maximum de conseillers du roi en proposant une option politique, la déclaration de guerre contre l'Espagne, qu'il envisage depuis le printemps 1594, puisqu'il en parle lors de la venue de Sully à Sedan pour la succession de Charlotte. Les deux hommes analysent dès lors la situation du royaume de manière très différente : Sully, dépourvu de stature internationale, insiste sur la faiblesse de l'économie et de l'armée françaises alors que Bouillon, prince souverain, est convaincu que, comme pendant les guerres civiles précédentes, Henri IV doit compter sur l'aide étrangère pour faire face à un adversaire, même s'il est largement supérieur. Cette hauteur de vues du duc de Bouillon, qui resitue les conflits auxquels participe le royaume de France dans une perspective européenne, est une constante et on la retrouve en 1609-1610 lors de la succession des duchés de Clèves et Juliers ainsi que lors du déclenchement de la guerre de Trente ans[1]. Elle justifie en partie les critiques de Sully qui en fait un personnage belliqueux.

Par la déclaration de guerre à l'Espagne, les combats menés par Henri IV et ses lieutenants, entre autres le duc de Bouillon, contre les ligueurs, font désormais partie d'une guerre étrangère, contre un adversaire accusé de vouloir affaiblir le royaume de France afin de conforter sa suprématie en Europe. En agissant ainsi, Henri IV discrédite les ligueurs alliés avec l'Espagne, rassure ses alliés protestants après sa conversion et pousse au rassemblement des sujets derrière leur roi légitime contre l'ennemi extérieur[2]. L'attention des auteurs de libelles et la rumeur publique se focalisent alors sur le duc de Bouillon – ainsi que sur Biron[3] en Bourgogne[4]– parce qu'il a joué un rôle important dans la déclaration de guerre et commande les troupes aux fontières du royaume. Cette guerre étrangère permet surtout de mettre en avant le roi dans un conflit marqué par une intense publication de libelles[5] en exaltant ceux qui

---

[1] Voir *infra*, chapitre 11.
[2] GARRISSON J., op. cit., 1991, p. 222.
[3] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1., chapitre LX, p. 191.
[4] *Discours de la victoire que Monseigneur le Mareschal de Biron et autres Seigneurs ont obtenuë sur les Espagnols aupres d'Aspremont en la Franchecomté (fait à Dijon, 13 juillet 1595) précédé d'une lettre du roi au prince de Condé*, Paris, Claude de Montreuil et Jean Richer, 1595. *Advis de la prise d'Autun par Monsieur de Biron* : *envoyé par luy mesme à Monsieur Dupré*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595. BOTON P., *Le triomphe de la liberté royalle et la prinse de Beaulnes (en vers) / signé P. B.. Avec un cantique à nostre Seigneur Jesus-Christ pour preserver le Roy des assassins*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595. *Discours sur la reduction des villes de Dijon et Nuys, sous l'obeissance du Roy avec copie de la lettre de Monsieur le Mareschal de Biron à Monseigneur le Duc de Montmoranci (Dijon, 29 mai 1595)*, Lyon, Guichard Jullieron, 1595.
[5] Il l'est particulièrement pour la bataille de Fontaine-Française (*Discours du combat faict par le Roy le cinquiesme jour de juin 1595*, Paris, Frédéric Morel, 1595 et *Discours de l'arrivee du Roy en la ville de*

commandent ses troupes et en discréditant la Ligue par l'insistance sur ses défaites de la Ligue[1]. En quoi l'action militaire de Bouillon dans les Ardennes et en Picardie[2] lui permet-elle de conforter son image de chef de guerre victorieux ?

Dans un premier temps, Henri IV recrute une armée en Champagne qu'il confie à Henri de La Tour à qui Maurice de Nassau envoie des renforts. Pourtant, la jonction s'avère difficile en raison de la situation militaire, des conditions météorologiques défavorables et de moyens financiers insuffisants. Les troupes des Provinces-Unies attaquent néanmoins Ivois et le duc de Bouillon Thionville, mais il ne peut pousser l'avantage :

> « M. de Bouillon n'a point reusci en Luxembourg, quelque vertu qu'il y ait apportée. Au contraire son petit Sedan en a tiré du dommage, en danger de se deserter peu à peu, ceux qui y ont cerché & trouvé ci devant le repos, commençans à y apprehender du mal ; mesmes a y sentir de la ruine. Et certes il eust esté a desirer, que ceste guerre Espagnole, ou eust esté sursise jusques a plus de commodité, ou eust esté entreprise avec plus de vigueur, pour eviter le blasme de ceux, qui de long temps s'y sont opposés, & sont bien aises d'avoir a la redarguer par le peu de succès[3]. »

Ces premières opérations ne lui permettent pas de s'illustrer particulièrement et nourrissent, à l'été 1595, les doutes des conseillers d'Henri IV sur la question de la guerre contre l'Espagne, comme le révèle ici Duplesssis-Mornay, ce qui conduit à la mise en cause de la direction des opérations. Malgré ces débuts incertains sur le plan militaire, Bouillon demeure favorable à la déclaration de guerre et cherche à emporter la décision sur le terrain, c'est pourquoi il prend à plusieurs reprises des risques très élevés. Il s'expose ainsi à des revers

---

Dijon, et de la charge faicte par sa Majesté pres le village de Fontaine-Françoise signé Henry (Dijon, 7 juin 1595, Lyon, Guichart Jullieron, 1595) et jusqu'à la fin des guerres civiles ses entrées royales sont largement publiées (MATTHIEU P., *L'entrée de tres-grand, tres-chrestien, tres-magnanime, et victorieux prince. Henry IIII. roy de France, de Navarre, en sa bonne ville de Lyon, le IIII septembre l'an M. D. XCV Contenant l'ordre, la description des magnificences dressees pour ceste occasion*, Lyon, Pierre Michel, 1595).

[1] *Discours de la desfaicte de la garnison de Soissons le mercredy 15 de fevrier 1595 en la plaine de Villecosterets*, Paris, Claude de Montroeil et Jean Richer, 1595.

[2] *Brief discours du siege mis par l'armee espagnole devant la Ferte sur Cher de leur route et defaicte par monsieur le Mareschal de Buillon*, Paris, Mammert Patisson, 1595. *Advis de ce qui s'est passé en l'armee commandee par Monseigneur le Duc de Nevers en Picardie avec plusieurs lettres envoyees de la ville de Cambray à Monseigneur de Nevers, par monsieur son fils, et le sieur de Balagny, et autres*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595. *Advis de la deffaite de onze compagnies du Comte Charles au Duché de Luxembourg par Monseigneur le Mareschal de Bouillon*, Lyon, Guichard Jullierion, 1595. *Brief discours du siege mis par l'armee espagnole devant la Ferte sur Cher de leur route et defaicte par monsieur le Mareschal de Buillon*, Mammert Patisson, Paris, 1595. DE LA TOUR H., *Copie de la lettre escritte par Monseigneur le Duc de Boüillon, à Monseigneur le Prince de Conty, contenant le discours au vray du combat fait devant la ville de Dourlans le 24 du mois de jullet dernier*, Lyon, Claude Morillon, 1595. *Discours veritable de la prinse de la ville de Han, defaicte des Espagnols et reduction du Chasteau en l'obeyssance du Roy*, Lyon, Claude Morillon, 1595.

[3] Lettre de Duplessis-Mornay à Buzenval, 20 juillet 1595 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 2, p. 588-593).

contre sa principauté qui n'est temporairement plus un refuge et est de nouveau menacée comme entre 1588 et 1591. Il en est de même en Picardie[1] où il est transféré pour commander les troupes françaises face aux Espagnols. Il est fort bien accueilli dans cette province :

> « Dès que le bruit de cette résolution fut répandu parmi les Troupes, tout ce qu'il y avoit de noblesse distinguée aux environs, se rendit au Camp pour avoir part à la gloire du recouvrement de Ham. L'on y vit arriver le Comte de Chaunes, Sesseval, Thibaud de Mailly, Emanuel d'Ailly, Pequigny Vidame d'Amiens, Jean de Lisle Marivaut, Timoleon de Gousier, Thouez, Plainville & Surville (tous deux du nom d'Estourmel[2]), Haraucour & Proville, frères de la maison de Longueval, François Blanchard des Cluseaux Gouverneur de Noyon & plusieurs autres qui ne pouvoient souffrir que les Espagnols s'établissent si proches de leurs terres[3]. »

C'est son premier séjour en Picardie depuis l'intervention à Cambrai en 1581. Sa fonction de maréchal de France et le commandement dont il est investi lui confèrent une légitimité pour fédérer les gentilshommes fidèles au roi, d'où le soutien d'Humièrses, le gouverneur de la province[4]. Cet épisode révèle l'ampleur des soutiens à Henri IV dans une région pourtant bien tenue par la Ligue. Il en est de même à l'échelle du royaume, le roi étant partout soutenu par la majorité de la noblesse seconde[5]. C'est un des facteurs du succès des opérations menées par Biron et Bouillon : partout où ils se rendent, ils bénéficient d'appuis importants.

Le duc de Bouillon organise ensuite avec le comte de Saint-Paul[6] une opération victorieuse contre la forteresse de Ham[7] et sa garnison de 1500 Espagnols. Il entre dans la ville dont il ouvre les portes aux troupes françaises juste avant l'encerclement et le massacre des Espagnols en fuite[8]. La nouvelle de la victoire arrive à Paris quelques jours plus tard :

---

[1] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 83.

[2] Un d'Estourmel est mentionné dans l'*Advis de ce qui s'est passé en l'armee commandee par Monseigneur le Duc de Nevers en Picardie avec plusieurs lettres envoyees de la ville de Cambray à Monseigneur de Nevers, par monsieur son fils, et le sieur de Balagny, et autres*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595, p. 8.

[3] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 182. D'après les notes marginales, la liste semble avoir été établie à partir de l'*Histoire universelle* de De Thou.

[4] HADDAD É., *Les comtes de Belin : fondation et ruine d'une « maison » (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009, p. 272.

[5] CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 1996, chapitre VIII : « La puissance royaliste et les faiblesses ligueuses », p. 313-362 ; CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2004, chapitre 7 : « Les barons français pendant les guerres de religion », p. 103-113.

[6] François III d'Orléans (1570-1631), comte de Saint-Paul à partir de 1601 et duc de Fronsac à partir de 1608. Il obtient des gouvernements et commande les troupes royales contre les huguenots dans les années 1620.

[7] *Discours veritable de la prinse de la ville de Han, defaicte des Espagnols et reduction du Chasteau en l'obeyssance du Roy*, Lyon, Claude Morillon, 1595.

[8] Les troupes françaises firent à cette occasion 800 morts et 400 prisonniers.

> « Le jeudi 22e furent apportées les nouvelles à Paris de la prise de la ville de Ham par les Français, qui y taillèrent en pièces tous les Espagnols, sous la prudente conduite et valeur du maréchal de Bouillon, qui l'entreprit hasardeusement et avec plus d'heur l'exécuta : qui eût été entier sans la mort de M. d'Humières[1], un des plus généreux seigneurs de la France, et des meilleurs guerriers, qui en combattant valeureusement y fut tué[2]. »

Ce succès conforte donc la renommée militaire du duc de Bouillon et confère une certaine légitimité à l'option belliqueuse qu'il soutient depuis des mois contre l'Espagne. Les combats sont très violents, la ville est livrée au pillage et les Espagnols sont massacrés alors qu'ils fuient. Pour ces derniers, la situation a donc complètement changé en un an car, lors de l'entrée d'Henri IV à Paris le 22 mars 1594, la garnison espagnole était repartie libre de la capitale[3]. Malgré la déclaration de guerre, il demeure possible de faire des prisonniers[4], or les euphémismes de Marsollier peinent à masquer le déchaînement de la violence. Les motivations de ce massacre ne sont guère nobles : vengeance[5], nécessité de se payer du coût des opérations, volonté de faire un exemple. Marsollier tente de distinguer son héros des soldats : « Tout ce que put faire le Duc de Bouillon fût de sauver la vie à un Mestre de Camp & à neuf Capitaines[6]. »

Cependant la victoire est loin d'être complète dans la province et, comme en Champagne quelques mois plus tôt, le duc de Bouillon est toujours exposé à un risque de revers. Les Espagnols restent toujours menaçants[7] et attaquent Doullens pour porter leurs efforts vers Cambrai. Bouillon, Villars[8] et Saint-Paul tentent de venir en aide aux troupes françaises assiégées à Doullens mais sont surpris par la cavalerie espagnole. Pendant que les deux premiers battent en retraite, le dernier est encerclé, tombe sous son cheval, et est tué alors qu'il se rend. La ville est ensuite prise par les Espagnols, suivie de Cambrai. Le récit des opérations est rapidement connu à Paris grâce aux rumeurs qui le colportent :

---

[1] J. HAYS, *Oraison funèbre sur la mort de Monseigneur de Humières, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant au gouvernement de Picardie*, Rouen, Raphael du Petit Val, 1595. Il était le dernier mâle de la maison d'Humières (HADDAD É., *op. cit.*, 2009, p. 272).

[2] DE L'ESTOILE P. , *op. cit.*, t. 1, p. 461, 22 juin 1595.

[3] Voir les gravures de Jean Le Clerc commémorant l'entrée du roi dans la capitale (LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 302-303).

[4] Le reproche adressé aux Espagnols lors de la bataille de Doullens est d'avoir fait tuer Villars alors qu'il se constitue prisonnier.

[5] Les Français auraient voulu venger le capitaine d'Humières, mort au combat dans une première tentative de prise de la ville.

[6] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 184.

[7] Le comte de Fuentes engage 14 000 hommes dans son offensive en Picardie (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 612).

[8] André-Baptiste de Brancas († 1595), seigneur de Villars, catholique, gouverneur du Havre et de Rouen, est fait amiral de France en 1594. Il est lieutenant général de la Ligue en Normandie et livre la ville de Rouen à Henri IV lors de son ralliement moyennant la somme de 3 477 800 livres.

« Le jeudi 27e, vinrent les nouvelles à Paris de la défaite des Français devant la ville de Doullens en Picardie ; de laquelle s'ensuivit la ruine et sac de cette pauvre ville par l'Espagnol, qui y commit toutes sortes d'excès et de cruautés, se souvenant encore de la plaie toute fraîche et sanglante de Ham, où il disait avoir été fort maltraité par M. le maréchal de Bouillon. J'y perdis mon fils aîné Louis de l'Estoile, qui y fut vendangé des premiers.

Quant à l'amiral de Villars, étant en cette rencontre, tombé prisonnier entre les mains de quelques Napolitains auxquels il avait promis cinquante mille écus de rançon pour avoir la vie sauve, après qu'ils lui eurent donné la foi, le bruit s'étant répandu par l'armée que l'amiral des Français était prisonnier, survint un capitaine espagnol fort suivi, nommé Contreras, qui étant entré tout exprès en dispute avec les Napolitains pour l'avoir, se servant de leur refus pour le tuer, se prit à crier en espagnol : « Mata ! mata ! » qui est dire « Tuez ! tuez !» Et au même instant lui donna le premier coup, qui fut suivi de plus de cinquante autres, qui l'étendirent mort sur place.

La haine qui lui portaient les Espagnols, pour avoir autrefois été des leurs et n'en être plus (ayant pris le parti du roi et abandonné celui de la Ligue) fut la vraie cause de la mort de ce seigneur très valeureux, qui mourut au lit d'honneur, pour le service de son prince, auquel il n'en fit jamais un meilleur que ce dernier, et lequel il lui devait bien, pour avoir été de tous les seigneurs de la Ligue le mieux appointé, et si chèrement acheté, que le roi, à on dire, le pouvait dire sien.

Cette grande défaite, jointe à la prise de Doullens, laquelle les plus clairvoyants aux affaires et les moins flatteux attribuaient à la mauvaise intelligence des deux chefs, qui étaient M. de Nevers et M. de Bouillon, qui l'un pour l'amour de l'autre ne firent rien qui vaille, étonna étrangement toute la Picardie, où sans la sage prévoyance des chefs, et de M. de Nevers entre autres, on parlait partout d'entrer en composition avec l'Espagnol, victorieux et insolent, comme de coutume, en sa prospérité[1]. »

Pierre de l'Estoile s'intéresse ici moins au déroulement du combat qu'à la mort de Villars et aux conséquences de la défaite. Son ton n'est pas particulièrement amer, malgré la mort de son fils au cours de la bataille. Celle de Villars ne constitue pas vraiment un motif de critique puisque la personnalité de ce ligueur rallié suscite bien des reproches, en particulier pour son âpreté au gain. Cependant, pour la première fois de son vivant, une opération militaire du duc de Bouillon est l'objet de commentaires l'impliquant dans la défaite[2]. La volonté des chefs français de s'illustrer au cours de la bataille est critiquée car elle leur fait prendre des

[1] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 462.
[2] Les critiques formulées contre lui pour sa participation à la bataille de Coutras et au siège de Rouen sont postérieures.

risques importants[1] et leur mésintelligence les dessert. C'est sous la forme d'une lettre adressée par M. de La Fond que Sully intègre aux *Œconomies royales* le récit de la bataille de Doullens. Le reproche est clairement énoncé : à Ham, Bouillon n'a pas tiré profit de la situation, ce qui a coûté la vie à d'Humières ; à Doullens, il n'a pas assez soutenu Villars, qui en est mort[2]. La critique contemporaine des faits étant avérée, elle vient conforter les propos de Sully lesquels, même s'ils relèvent de son hostilité systématique à l'encontre du duc de Bouillon, sont fondés. La rumeur permet de mesurer l'ampleur de la déception parisienne face à cette défaite : cinq jours auparavant, Henri de La Tour est entré victorieux dans Ham, or le retournement de situation à Doullens confirme l'ancrage militaire espagnol dans la région, ce qui nourrit les légitimes inquiétudes du peuple de Paris – deux ans plus tard, avec la surprise d'Amiens par les troupes espagnoles, la capitale est menacée. Cette rumeur traduit la difficulté pour un maréchal de France, même lorsqu'il est un bon chef de guerre, de bâtir sa stature politique sur des victoires militaires, surtout face à un adversaire puissant comme l'Espagne, des revers étant toujours possibles. L'écho controversé de l'action de Bouillon à Doullens conduit à s'interroger sur les modalités du traitement de sa geste militaire par la propagande royale.

4. Un maréchal modèle pour la propagande royale

L'exploitation des victoires du duc de Bouillon à des fins de propagande est perceptible dès son élévation au maréchalat lorsque Henri IV après son succès à Beaumont-en-Argonne qui conforte la légitimité du roi et de ses armes face à la Ligue :

> « A NOS AMEZ ET FEAULX LES GENS TENANS NOSTRE COURT DE PARLEMENT DE CAEN
>
> Nos Amez et feaulx, Saichant que tous nos bons serviteurs et subjects seront tousjours bien ayses d'entendre que nos affaires prosperent, specialement vous, nous avons bien voulu vous faire part de deux heureux succez qu'il a pleu à Dieu nous doner ces jours passez, sur les forces des ducs de Savoye et de Lorraine, par la valeur et conduicte de nos cousins les ducs d'Espernon et de Bouillon, comme verrés particulièrement par l'extrait des lettres qui nous ont esté ecriptes, affin que vous en puissiés resjouir et en faire part à tous nos bons serviteurs et subjects de delà, et tenir la main qu'il en soit rendu graces publicques à sa divine Majesté, comme chose provenant

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 184.
[2] Lettre de M. de La Fond à M. de Rosny, *in* SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 195-196.

d'elle et du soing qu'il luy plaist avoir de nos affaires et de cest Estat. Donné à Saint Denys, le XXIIe jour d'octobre 1592[1]. »

De même, en 1595, la modeste victoire de Thionville sur la cavalerie espagnole est exploitée pour glorifier le roi[2] à travers son lieutenant. Le roi comme les ligueurs tirent profit de leurs moindres succès et en publient le récit dans des libelles, même lorsque les opérations ne sont ni de grande ampleur ni décisives, comme celles du duc de Mercoeur en Bretagne en 1589-1593[3]. À bien des égards, les caractéristiques de ce corpus sont proches de celles dégagées par M. Cassan dans son étude des publications ligueuses pour l'année 1589 : une facture assez médiocre, des titres assez longs, des récits organisés selon des normes bien précises, une volonté de saturer la sphère informative et d'informer son camp des victoires remportées pour assurer sa cohésion, le tout autour d'une exaltation du chef de guerre, Mayenne pour la ligue en 1589[4], Bouillon et Biron pour le camp royal en 1595. Comment ces libelles construisent-ils la figure du duc de Bouillon comme chef de guerre ?

Afin de rendre leur récit crédible et d'assurer la promotion des chefs de guerre, les auteurs de libelles publient des lettres de combattants, de témoins directs[5], du maréchal intéressé ou du roi[6]. Parfois, le récit s'achève sur une phrase affirmant la réalité des faits rapportés et ne laissant planer aucun doute : « C'est ce qui s'est passé iusques à ce iour, premier de Iuin[7]. » L'auteur se présente en fidèle rapporteur des faits. Le développement particulier accordé aux conditions mêmes du combat poursuit cet objectif[8].

Tous ces libelles insistent sur le rapport de force initial, toujours défavorable aux armées royales commandées par Henri de La Tour : « Monsieur le Mareschal de Buillon estant party de Stenay avec ce qu'il avoit de troupes s'en approcha le vingtcinquiesme, & se campa assez pres de ladite ville avec ses forces qui estoient petites, abandonné comme il estoit des

---

[1] *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 2, p. 690, lettre d'Henri IV au parlement de Caen, 22 octobre 1592.

[2] « Vinrent aussi nouvelles d'onze cornettes de cavalerie espagnole par le maréchal de Bouillon, auprès de Virtin en la duché de Luxembourg » (DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 1, p. 454, 17 février 1595) ; *Advis de la deffaite de onze compagnies du Comte Charles au Duché de Luxembourg par Monseigneur le Mareschal de Bouillon*, Lyon, Guichard Jullierion, 1595.

[3] LIGNEREUX Y., « L'illustration d'un guerrier, le duc de Mercœur et la publication de ses victoires, 1589-1593 », *in* BURON E. et MÉNIEL B. (dir.), *op. cit.*, 2009, p. 181-204.

[4] CASSAN M., *op. cit.*, 2012, p. 259-275.

[5] *Advis de ce qui s'est passé en l'armee commandee par Monseigneur le Duc de Nevers en Picardie avec plusieurs lettres envoyees de la ville de Cambray à Monseigneur de Nevers, par monsieur son fils, et le sieur de Balagny, et autres*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595.

[6] *Advis de la prise d'Autun par Monsieur de Biron* : *envoyé par luy mesme à Monsieur Dupré*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595.

[7] *Brief discours du siege mis par l'armee espagnole devant la Ferte sur Cher de leur route et defaicte par monsieur le Mareschal de Buillon*, p. 7.

[8] CASSAN M., *op. cit.*, 2012, p. 265.

Holandois qui s'estoient retirez dès son retour de la cour.[1] » Une telle affirmation permet de souligner le caractère providentiel de sa victoire[2] en donnant au combat entre les troupes françaises et espagnoles la dimension épique de la lutte inégale entre David et Goliath. Les armées de l'Espagne, première puissance européenne de l'époque, sont vaincues une à une par les armées d'un royaume de France déchiré par les guerres civiles depuis plus de trente ans. Cette comparaison biblique implicite exalte la bénédiction de Dieu sur les armes du roi et de ses maréchaux et capitaines, l'auteur enjoignant le lecteur à la louange[3] : « Ayant à louer Dieu de la fin d'une entreprise si hasardeuse, & si heureusement executee au bien de la France, honneur du Roy, conservation de la Picardie, & confusion des ennemis[4]. » L'insistance sur le rapport de force défavorable est un leitmotiv de ces récits mais il est difficile d'affirmer qu'il correspond systématiquement à la réalité, faute de sources non polémiques.

Les libelles rendent comptent des attentes à l'égard de ces chefs de guerre qui doivent prendre des risques considérables et mettre leur vie même au service du roi :

> « Voyant que lesdits ennemis ne vouloient point passer la riviere, & qu'il n'y avoit ordre de passer sinon à nage, Monsieur le Comte de Thorigny Mareschal de Camp, assisté des Srs de Montbason & Sainct Genier Enseigne de la Compagnie de Monsieur le Conestable, & environ trente de la Compagnie du Sr de Vitry, & autres iusques au nombre de soixante chevaux en tout la passerent.
>
> Passez qu'ils furent, au peril de la salve de l'arquebuserie espagnole, ils chargerent si furieusement, & la Cavallerie, & l'infanterie ennemie.[5] »

Comme ses pairs, le duc de Bouillon est magnanime, son courage ne faillit pas au combat et le pousse au don de soi. C'est un guerrier valeureux et un fidèle serviteur du roi prêt à tout pour faire triompher sa juste cause. Elle est d'autant plus juste que les lieutenants du roi libèrent le royaume d'armées étrangères, protégent les frontières – bataille de Fontaine-Française, opérations en Bourgogne, Franche-Comté, Picardie et Ardennes – et soumettent des sujets révoltés et alliés à l'ennemi – Dijon est une des principales villes tenues par la Ligue[6].

Le sentiment de victoire et de justesse des armes du roi est accentué par les pertes toujours très élevées dans les rangs espagnols ou ligueurs : « Les ennemis furent surprins iustement sur le poinct qu'ils deslogeoyent & surprins tellement que tout fut mis à vau de route, deux cents cinquante demeurerent sur la place, le reste quittant armes, bagage & chevaux, se

---

[1] *Brief discours du siege mis par l'armee espagnole devant la Ferte sur Cher de leur route et defaicte par monsieur le Mareschal de Buillon*, p. 3-4.
[2] CASSAN M., *op. cit.*, 2012, p. 265-266.
[3] CASSAN M., *op. cit.*, 2012, p. 265-266.
[4] *Discours veritable de la prinse de la ville de Han, defaicte des Espagnols et reduction du Chasteau en l'obeyssance du Roy*, 1595, p. 23.
[5] *Discours de la victoire que Monseigneur le Mareschal de Biron et autres Seigneurs ont obtenuë sur les Espagnols aupres d'Aspremont en la Franchecomté*, p. 4-5.
[6] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 291.

sauve en une forests proche de Wirton[1]. » La gravité de la défaite de l'ennemi est amplifiée par le prestige des victimes qui sont inscrites dans une liste nécrologique[2] afin d'ajouter à la défaite numérique absolue des adversaires la perte de capitaines et officiers de qualité. Les pertes royales sont, quant à elles, systématiquement minimisées et les gentilshommes qui perdent la vie au combat sont objet d'éloge comme d'Humières lors de la prise de Ham[3].

Le double contraste entre la disproportion des effectifs engagés et les pertes subies est un argument rhétorique, le libelle étant acte de publication et discours sur le fait qu'il énonce. D'où la récurrence du thème de la terreur des troupes adverses qui fuient devant Biron ou Bouillon :

> « Entre autres pertes que les ennemis y ont faictes, ç'a esté de neuf à dix Capitaines, n'estant resté au sieur de la Bourlote de tous les membres de son Regiment, que le Lieutenant de sa compagnie. Les ennemis prindrent telle peur de ces effect, que dès le iour mesme ils commencerent à faire contenance de se retirer, desemparant peu à peu leur camp, & retirant leur canon sur le haut d'une montagne vers Montmedy, avec toute leur armée, où ayans esté iusques au lendemanin, ils en sont partis avec tout leur corps, tirant vers Virton[4]. »

La dimension épique et biblique du combat apparaît de nouveau : à l'image des troupes ennemies terrassées et fuyant devant le peuple élu de l'Ancien Testament, les soldats de Philippe II échouent de manière spectaculaire. Leur cause n'est pas juste, ils ne sont pas courageux et la peur, qui devient rapidement terreur, les rend indignes du nom de soldats, de capitaines, de gentilshommes. À l'inverse, la capacité des maréchaux de Biron et de Bouillon à terroriser l'adversaire fait d'eux de grands chefs de guerre[5]. Ils sont donc érigés en modèle de chefs de guerre du camp royal et tirent leur gloire de leurs victoires – en général des escarmouches habilement exploitées – et leur légitimité de la continuité de leur service du roi. Ces deux caractéristiques les opposent aux chefs de guerre ligueurs tels Mercoeur[6] et Mayenne[7] dont ils constituent les antithèses. Ils sont donnés en exemple aux gentilshommes français, lesquels sont appelés comme tous les sujets à être de bons français qui, indépendamment de leur

---

[1] *Advis de la deffaite de onze compagnies du Comte Charles au Duché de Luxembourg par Monseigneur le Mareschal de Bouillon*, p. 8-9.
[2] *Discours de la desfaicte de la garnison de Soissons le mercredy 15 de fevrier 1595 en la plaine de Villecosterets*, p. 9.
[3] HAYS J., *Oraison funèbre sur la mort de Monseigneur de Humières, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant au gouvernement de Picardie*, Rouen, Raphael du Petit Val, 1595.
[4] *Brief discours du siege mis par l'armee espagnole devant la Ferte sur Cher de leur route et defaicte par monsieur le Mareschal de Buillon*, p. 6-7.
[5] BERNARD M., *Écrire la peur à l'époque des guerres de religion, une étude des historiens et mémorialistes contemporains des guerres civiles en France (1562-1598)*, Paris, Hermann, 2010, p. 141-149 : « Le courage du soldat ».
[6] LIGNEREUX Y., *art. cit.*, 2009, p. 181-204.
[7] CASSAN M., *op. cit.*, 2012, p. 270-275.

pratique confessionnelle, soutiennent le roi au combat et lui obéissent[1]. C'est pourquoi ces textes, même s'ils abordent des formes de combats très différentes, sont très homogènes. Ils le sont d'autant plus qu'ils renvoient, dans le champ des représentations[2], à une conception idéale de la guerre dans laquelle Dieu favorise ses serviteurs face à leurs adversaires. L'éclat de la victoire est accru par le contraste entre les chefs de guerre téméraires et obéis de leurs troupes face à des soldats ennemis terrorisés, en fuite ou taillés en pièces. À ce titre, la charge de cavalerie, avec sa force émotionnelle et le fracas qui en accompagne toujours la représentation, est le morceau de bravoure d'un grand capitaine, à l'image des récits laissés par Monluc ou Brantôme pour les guerres d'Italie.

Après la défaite de Doullens, on assiste au déploiement d'une chaîne polémique sur une courte période. Elle trouve sa source dans le brutal retournement de la situation en Picardie. Un enchaînement aussi rapide de victoires et de défaites fait peser des doutes sur la direction des opérations et sur l'anticipation des mouvements de l'adversaire. Delà à s'interroger sur la capacité du duc de Bouillon à diriger des troupes de manière coordonnée avec les autres officiers royaux, il n'y a qu'un pas qui est vite franchi. Et pourtant, malgré la rumeur et les critiques, les différents récits publiés de la bataille viennent exonérer le duc de Bouillon de tout reproche, et lui-même publie une lettre adressée au Prince de Conti dans laquelle il livre un récit très factuel et très précis des opérations et insiste sur la prudence avec laquelle il a opéré[3]. Le duc de Bouillon est devenu un modèle pour la propagande royale et il n'est pas envisageable, malgré une défaite, de laisser détruire cette icône par des rumeurs. C'est pourquoi les récits publiés insistent moins sur son courage, ce qui justifierait les accusations de prise de risques inconsidérés et de querelles d'ego entre chefs de guerre, que sur sa prudence, vertu cardinale du maréchal de France soucieux de ses responsabilités. C'est donc bien la volonté de servir le roi, et non l'ambition personnelle, qui est présentée comme le moteur de l'action du duc de Bouillon dans les libelles publiés en 1595.

---

[1] POTON D., *op. cit.*, 2006, p. 74-76.
[2] CROUZET D., *op. cit.*, 1990, p. 47-48.
[3] Bibliothèque municipale de Lyon - Part Dieu, FC140-29, *Copie de la lettre escrite par Monseigneur le Duc de Bouillon, à Monseigneur, le Prince de Conty, contenant le discours au vray du combat fait devant la ville de Doullens le 24 du mois de Iuillet dernier*, Lyon, Claude Morillon, 1595.

5. *Le duc de Bouillon et l'alliance anglaise (1596)*

Malgré le déni de la propagande royale, la défaite rend la situation du duc de Bouillon délicate à la cour[1] sans lui valoir un blâme du roi, ni une réelle détérioration de son image. Après avoir servi le roi en commandant ses armées, il retourne sur le terrain de la diplomatie. Dès l'annonce de la prise de Calais en avril 1596, il est envoyé par Henri IV en ambassade en Angleterre pour obtenir des renforts. Son départ est reporté en raison d'une fièvre[2] et les négociations se déroulent d'avril à mai, l'accord étant ratifié en septembre et octobre. Son activité diplomatique explique sa disparition dans les libelles royaux après l'intense année 1595. Ainsi que le roi, qui a confiance en lui, il désire renforcer les relations entre les deux couronnes[3]. Il est par ailleurs l'un des chefs de file du parti protestant, entretient de bonnes relations avec Élisabeth Ière et Essex[4] et il est devenu le beau-frère de Maurice de Nassau. Ces divers éléments le désignent pour cette ambassade.

Tout comme pour la campagne de 1595, les sources sont abondantes et variées[5]. À la correspondance active et passive du duc de Bouillon[6] s'ajoutent les lettres rassemblées par Duplessis dans ses mémoires[7], et les informations réunies par Marsollier[8]. Le but principal des négociations est de renouveler l'alliance anglaise[9] pour permettre à Henri IV de disposer de troupes supplémentaires et de moyens financiers renforcés. Le roi utilise comme modèle l'alliance offensive et défensive conclue sous Charles IX et à laquelle Henri de La Tour fait fréquemment allusion dans sa correspondance. Néanmoins, la conversion du roi en 1593 laisse un profond malaise à la cour d'Angleterre et la reine Élisabeth Ière souhaite diminuer l'aide apportée aux Français[10]. D'autre part, les Anglais veulent qu'Henri IV engage Calais[1], prise par

---

[1] « M. de Bouillon a esté en court ; de prime face, *male acceptus* ; & non sans quelque subjet ; *utcumque tamen dimissus* » (Lettre de Duplessis à Buzenval, 14 février 1596, *in* DUPLESSIS MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 2 p. 644-645).

[2] Cette fièvre, rapportée par Marsollier, dura une partie de l'ambassade mais ne l'empêcha pas de participer aux négociations : à son arrivée la reine lui fit demander « si sa santé lui permettoit de la prendre. Le Duc quoique toujours travaillé de sa fièvre ne manqua pas de se rendre le jour suivant à Greenwich. La Reine lui témoigna d'abord la satisfaction de le recevoir. Elle lui fit plusieurs questions sur sa santé. » (MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 192).

[3] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1992, p. 615.

[4] HAMMER P. E. J., « Essex and Europe: Evidence from Confidential Instructions by the Earl of Essex, 1595-1596 », *The English Historical Review*, vol. 111, 1996, p. 357-381.

[5] Pour le détail des négociations au quotidien, voir ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 83-88.

[6] Dans le corpus actuellement conservé, on compte sept lettres adressées au duc de Bouillon au sujet de son ambassade. Il en envoie vingt-trois. Ses destinataires principaux sont William Cecil, le comte d'Essex, Bongars et son épouse Élisabeth de Nassau.

[7] DUPLESSIS MORNAY P., *op. cit.*, 1652 : lettres de Duplessis à La Noue du 4 mai 1596 (p.657-658) et du 28 mai 1596 (p. 667-670), lettre de Loménie à Duplessis du 9 juin 1596 (p. 675-676), lettre de Duplessis au duc de Bouillon du 19 juin 1596 (p. 688-689) et de Duplessis au maréchal de Brissac du 29 décembre 1596 (p. 743-747).

[8] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 188-212

[9] D'après les indications de Sully, une première ambassade conjointe du marquis de Rosny et du duc de Bouillon avait été envisagée fin 1595 mais avait été abandonnée (SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 202-204).

[10] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 191.

les Espagnols, en échange de toute aide assistance supplémentaire, afin de garantir le remboursement des sommes prêtées[2].

En conséquence, les négociations se révèlent très difficiles et les ambassadeurs envisagent un retour en France dès la fin mai[3]. Les discussions font apparaître les divisions du conseil royal anglais entre partisans d'Essex et de Burghley, l'un souhaitant l'alliance française, l'autre non, ce désaccord révélant le désir de prééminence de chacun des deux personnages dans le gouvernement de la reine, l'année 1596-1597 constituant un tournant pour Essex jusqu'à sa chute en 1601[4]. De même, la délégation française est divisée puisque Sancy[5], Ancel et Du Vair[6] désapprouvent la guerre contre l'Espagne. Ils estiment qu'un échec des négociations pourrait accélérer la conclusion d'une paix, dans laquelle leur rôle, en tant que diplomates, est garanti. Le duc de Bouillon, quant à lui, espère pouvoir mobiliser les moyens supplémentaires dont le roi a besoin pour rendre concret le soutien des alliés utilisé comme argument lors du débat précédant la déclaration de guerre. Avec cet appui extérieur, la France peut vaincre l'adversaire espagnol même s'il est très puissant. Il a défendu ce point de vue au conseil royal, il s'est exposé en Champagne et en Picardie pour tenter d'emporter la décision et continue à faire valoir cette perspective européenne du conflit franco-espagnol lors de cette ambassade à Londres. La divergence de points de vue au sein de la délégation française explique les différences d'initiatives entre les ambassadeurs qui révèlent la plasticité de leurs fonctions. Lorsque les négociations sont suspendues à plusieurs reprises, Bouillon tente toujours de renouer le dialogue, alors que Sancy se satisfait de ce qu'il estime être un pas nécessaire vers la paix. Ils n'ont donc pas, en tant qu'ambassadeurs, le même rapport aux instructions[7] : Sancy estime

---

[1] *Ibid.*, p. 188. La reine Élisabeth Ière envoie Sidney auprès d'Henri IV à Boulogne pour obtenir du roi l'engagement de Calais. La réponse négative du roi la mécontente.

[2] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1992, p. 616. L'argument du non remboursement des dettes est employé en septembre pour justifier le report de l'envoi des troupes promises (lettre du duc de Bouillon à Élisabeth Ière, 18 septembre 1596, *in Papers of the Marquess of Salisbury*, t. XIII, p. 581).

[3] Lettre du duc de Bouillon à Essex, 30 mai 1596, dans laquelle il se dit déçu de ce qu'il a obtenu (*Papers of the Marquess of Salisbury*, t. XIII, p. 573-574) et pourtant depuis la mi-mai Élisabeth Ière a fait des efforts.

[4] HAMMER P. E. J., *The Polarisation of Élizabethan Politics: The Political Career of Robert Devereux, 2nd Earl of Essex, 1585-1597*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

[5] Nicolas de Harlay (1546-1629), seigneur de Sancy, protestant, ambassadeur en Allemagne et en Suisse. Il se convertit après Henri IV, ce qui lui vaut des critiques d'Agrippa d'Aubigné. Il joue un rôle important au Conseil des Finances avant d'être disgracié en raison de ses conflits avec le marquis de Rosny. Il déconseille par ailleurs au roi l'annulation du mariage avec Marguerite quand il envisage épouser Gabrielle d'Estrées (BOUCHER J., « Harlay, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 961-962).

[6] Guillaume du Vair (Paris, 1556 - Tonneins, 1621), érudit, avocat et conseiller clerc au parlement de Paris. Il s'oppose à Henri III et des textes hostiles au roi lui ont été attribués. Il se rallie à Henri IV et accepte une charge de maître des requêtes de son hôtel. Il est ensuite premier président du parlement de Provence à partir de 1599 puis garde des sceaux à partir de 1616 et devient évêque de Lisieux en 1618 (BOUCHER J., « Du Vair, Guillaume », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 866-868).

[7] BÉLY L., *L'art de la paix en Europe, naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2007.

que les suivre à la lettre est suffisant, Bouillon agit plutôt selon l'esprit du roi qui désire plus que tout des renforts[1].

L'absence du comte d'Essex, parti à la tête de navires pour attaquer Cadix et y prendre l'or stocké par les Espagnols[2], prive Henri de La Tour de son appui face à William Cecil[3] qui est hostile à un soutien important aux Français et fait traîner les négociations en longueur[4]. Il manque de respect à l'égard des ambassadeurs français – donc à l'égard d'Henri IV qu'ils représentent, ce dont se plaint Henri de La Tour à Élisabeth Ière – et minimise la gravité de la situation française pour justifier le refus de renforts anglais au moment où les îles britanniques sont menacées par les Espagnols. Les négociations ne progressent en fait de manière décisive que lorsque le duc de Bouillon écrit des mémoires à la reine et la rencontre personnellement lors de promenades, de bals ou de parties de chasse[5], ce qui lui permet de contourner l'influence de Cecil. En cela, la progression des discussions est analogue à celle de 1572, lorsque Montmorency n'obtenait des avancées qu'en rencontrant personnellement la reine. Après les entretiens avec Élisabeth Ière, les échanges portent moins sur le principe et l'ampleur de l'aide apportée que sur ses modalités concrètes, ce qui permet d'aboutir au traité. Fort du soutien de la reine, le duc de Bouillon, lors de la deuxième phase de l'ambassade en septembre et octobre, peut se présenter devant les états de Hollande pour obtenir leur aide[6]. En effet, dès le mois de mai, les ambassadeurs français négocient le renouvellement des alliances avec les autres alliés du roi de France :

> « Au reste je pense que de cette heure la Ligue offensive, & defensive est bien avant entre le roi, & la Roine d'Angleterre, & que M. de Bouillon n'en reviendra que ce ne soit fait. M. de Sancy pourra passer jusques vers les Estats a mesme chose. M. Ancel va vers les Princes Protestans d'Allemagne, & quelques autres. Le traicté de M. de Savoie est conclu, où Genève est comprise, sans prejudice des pretentions reciproques[7].»

---

[1] « Sancy avoit des instructions, il s'y attachoit trop scrupuleusement, ou par humeur, ou parce qu'il ne vouloit rien prendre sur lui. Le Duc de Bouillon n'en avoit point ; le Roy qui connoissoit la supériorité de son génie, ne l'avoit chargé que de faire un Traité avec la Reine d'Angleterre ; il l'avoit laissé le maître de tout le reste. Le succès fit voir qu'il ne pouvoit pas prendre meilleur parti. » (MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 203).

[2] *Nouvelles de ce qui s'est passé en Espagne depuis la descente de l'armee Angloise à Cadix*, Lyon, G. Jullierion, 1596, et *Declaration des causes qui ont meu la Royne d'Angleterre, à déclarer la guerre au Roy d'Espagne, par Essex et Howard*, Lyon, Thibaud Ancelin.

[3] William Cecil (1520-1598) est l'un des principaux conseillers d'Élisabeth Ière. Il a un grand rôle notamment dans l'affermissement de l'Église anglicane et dans la chute de Marie Stuart.

[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 196-197.

[5] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1992, p. 616.

[6] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 209-212.

[7] Lettre de Duplessis à La Noue, 28 mai 1596 (DUPLESSIS MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 2 p. 667-670).

Officiellement, la reine fournit 4 000 hommes au roi de France pour six mois. En réalité, un traité secret vient réduire ce contingent à 2 000 hommes[1] pour deux mois. Le traité est ratifié en grande pompe en présence du duc de Bouillon en Angleterre – il est alors récompensé en argenterie – et du comte de Schrewsbury à Rouen, lequel remet à Henri IV les insignes de l'ordre de la Jarretière[2]. Ce qui compte surtout, c'est la réconciliation entre les deux puissances et la dissipation – temporaire, notamment en ce qui concerne Calais – des malentendus. Le duc de Bouillon, qui dirige la délégation française et en est le seul membre favorable à l'alliance anglaise, est le principal artisan de cette réussite. C'est pourquoi à son retour en France, sa position à la cour est confortée. Désormais, il y a bon espoir que les Français, soutenus par leurs alliés, vont pouvoir vaincre les Espagnols. Les conséquences de Doullens s'effacent donc peu à peu.

Jusqu'en 1596 au moins, la continuité des services rendus au roi par le duc de Bouillon est exemplaire. Par ses négociations sur le ralliement de Villeroy et la délicate question de la conversion du roi, le commandement des troupes ou les ambassades, il est l'un des artisans de la victoire d'Henri IV sur la Ligue et sur l'Espagne. Sully insiste beaucoup, dans les *Œconomies royales*, sur la convergence de ses propres conceptions politiques avec celles du roi. Or l'action militaire et diplomatique d'Henri de La Tour révèle dans les années 1590 une osmose avec Henri IV qu'il conseille et dont il met en œuvre les décisions, comme à Nérac au cours de la décennie précédente. La qualité des services rendus explique l'exaltation de la geste militaire du duc de Bouillon dans les libelles royaux en 1595. Dès lors, Henri de La Tour n'est pas un maréchal dévoré par l'ambition et cette dernière n'est pas le moteur de son action. Il est avant tout un fidèle serviteur du roi. Il est donc nécessaire d'explorer un autre champ de ses relations avec Henri IV pour comprendre la divergence de leurs itinéraires politiques : après la conversion du roi, Henri de La Tour reste à la tête du parti protestant.

---

[1] Lettre d'Henri IV au duc de Bouillon, 7 septembre 1596, par laquelle il demande l'envoi des 2 000 hommes promis (*Lettres missives d'Henri IV*, t. 4, p. 1052). Cette demande est relayée par Bouillon qui écrit à Cecil le 15 septembre (P.R.O. State papers 78) et Essex le 17 septembre (*Papers of the Marquess of Salisbury*, t. XIII, p. 580).
[2] DUCHEIN M., *op. cit.*, 1992, p. 617.

II. Le duc de Bouillon, le parti protestant et Henri IV de la conversion à l'édit de Nantes

1. La conversion du roi : *une rupture ?*

En 1593, la question de la conversion d'Henri de Navarre est posée de façon régulière depuis plus d'une décennie. Le roi, baptisé catholique à sa naissance, a déjà changé cinq fois de religion[1]. Malgré son retour au calvinisme en 1576, Catherine de Médicis aborde le sujet par l'intermédiaire d'émissaires en 1577, 1580 et 1582[2]. En 1583, c'est au tour du cardinal Charles de Bourbon[3], puis en 1584, Henri III tente de le convaincre de se convertir après la mort de François de Valois. Le roi de Navarre, conscient qu'il pourrait s'aliéner l'appui des protestants sans se garantir celui du roi, refuse alors toutes les propositions. Pourtant les démarches en ce sens continuent, notamment après la mort d'Henri III, en 1589. La conversion devient même l'un des enjeux principaux des négociations entre les représentants d'Henri et Villeroy et est longuement débattue par les principaux meneurs du parti protestant[4]. Ainsi, Duplessis-Mornay ne peut accepter la conversion et tente de la reporter le plus longtemps possible[5]. Pourtant, dès l'année 1592, le roi l'envisage sérieusement même si elle pose de nombreux problèmes, à commencer par son remplacement dans sa fonction de protecteur des protestants. Les ducs de Bouillon et de La Trémoille sont les plus crédibles car les protestants craignent que, à la suite du roi, les princes du sang, héritiers du trône, ne se convertissent[6]. Duplessis-Mornay redoute par ailleurs que le roi ne soit contraint par les catholiques à massacrer les hérétiques[7] et propose la création d'un patriarche français sur le modèle anglican – avec détachement de l'Église de France de celle de Rome – pour réaliser le compromis entre les deux confessions[8]. La conversion est fréquemment abordée dans la correspondance de Duplessis-Mornay et du duc de Bouillon qui se tiennent mutuellement informés à ce sujet, comme en mai 1593 lors des entretiens de Mantes au sujet de l'instruction catholique du roi[9]. Duplessis-Mornay sait que le roi a promis de se convertir[10] et estime préférable l'absence de débat théologique entre prêtres catholiques et pasteurs protestants lors de l'instruction religieuse du roi pour ne pas

---

[1] « Henri (religion) », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 271-272.
[2] TACHOUZIN P., *op. cit.*, 1989, p. 173.
[3] CORNETTE J., *op. cit.*, 2010, p. 61.
[4] GARRISSON J., « Les grands du parti protestant et l'édit de Nantes », *in* GRANDJEAN M. et ROUSSEL B. (éd.), *Coexister dans l'intolérance, l'édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998, p. 175-186 ; LOVE R. S., « The Symbiosis of Religion and Politics: Reassessing the Final Conversion of Henri IV », *art. cit.*, 1995, p. 27-56.
[5] « Il a longtemps espéré, et avec parfois une étonnante naïveté, réussir à éviter ce qu'un homme de foi tel que lui ne pouvait accepter sereinement. » (DAUSSY H., *op. cit.*, 2002, p. 483).
[6] GRINTCHENKO M.-H., *Catherine de Bourbon (1559-1604), Influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 614.
[7] CORNETTE J., *op. cit.*, 2010, p. 83-84.
[8] DAUSSY H., *op. cit.*, 2002, p. 481-483.
[9] Archives municipales de Sedan, Fonds Gourjault, carton 26, liasse E.
[10] DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 2, p. 308-310.

désavantager la foi protestante si les défenseurs ne sont pas à la hauteur face à leurs contradicteurs catholiques[1].

Duplessis-Mornay et le duc de Bouillon, s'ils continuent à donner leur avis, sont impuissants à empêcher l'instruction au catholicisme et la conversion d'Henri IV par l'archevêque de Bourges le 25 juillet 1593 à Saint-Denis. Elle constitue une étape majeure du ralliement de ses sujets catholiques[2], c'est pourquoi la nécropole royale, située à proximité de la capitale, tenue par les ligueurs, est choisie. L'évènement étant mis en scène[3] et présenté comme providentiel[4]. Les ligueurs, quant à eux, jettent le doute sur la sincérité du roi[5] et participent à une guerre des libelles marquée par 285 publications pour la seule année 1589[6]. La légitimation d'Henri IV et de sa candidature utilise les arguments les plus divers : c'est un homme providentiel[7], ses victoires prouvent sa valeur et justifient sa cause[8], il est l'héritier légitime des Valois[9] en vertu de la loi salique qui est plus puissamment réaffirmée que jamais[1]. La

---

[1] *Ibid.*, t. 5 p. 427.

[2] De WAELE M., « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, vol. 24, 1998, p. 231-252.

[3] BARNOVA DEBBAGI T., *À coups de libelles, une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012.

[4] *Lettre du Roy escrite à Monsieur Benoist, curé de S. Eustache, à Paris*, s.l., 1593. *Lettres closes du Roy, envoyées à sa cour de Parlement, de présent séant à Tours, en datte du XXV. Juillet 1593*, Tours, Jamet Mettayer, 1593. *Cérémonies observées en la conversion du roy, qui fut le dimanche XXV juillet, jour de sainct Jaques et sainct Christophle, en la grande eglise de Sainct-Denys*, Melun, 1593.

[5] *Sermons de la simulée conversion, et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn, à S. Denys en France, le dimenche, 25 juillet 1593 prononcez en l'Eglise S. Merry à Paris, depuis le premier jour d'aoust prochainement suyvant, jusques au neufiesme dudict mois*, Paris, G. Chaudière, R. Nivelle, & R. Thierry, 1594. PORTHAISE J., *Cinq sermons du R. P. J. Porthaise [Texte imprimé],... théologal de l'église de Poictiers, par luy prononcez en icelle, esquels est traicté tant de la simulée conversion du Roy de Navarre que du droit de l'absolution ecclésiastique...*, Paris, G. Bichon, 1594.

[6] CASSAN M., « La guerre en discours : l'année 1589 en France », *in* FOA J. et MELLET P.-A., *Le bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de religion (1560-1610)*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 259-275.

[7] VIVANTI C., *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquières, 2006, p. 11. Marsollier exprime cette idée de façon très claire dans son Avertissement : « Voila une partie des spectacles que nous donnent les cinq regnes dont on a parlé.
Je dis une partie des spectacles ; car enfin lorsqu'on ne s'attendoit plus qu'à une entière ruine, & que l'on paroissoit sans ressource, la Providence toujours attentive à la conservation de ce Royaume fait naître l'ordre & la paix du sein de la confusion & de la guerre, & le rétablissement de la Monarchie des causes mêmes qui sembloient devoir achever de la détruire.
Un Prince destiné du Ciel à en être le restaurateur, quitte le parti de l'erreur pour suivre celui de la vérité. Tout se rapproche, tout se réunit : l'amour de la patrie, la soumission à l'autorité légitime renaissent dans les cœurs, & par cette résolution, la France recouvre tout ce qu'elle avoit perdu, elle reprend son ancienne splendeur, & redevient formidable à ceux qui s'étoient flatez de la détruire. » *(op. cit.*, 1719).

[8] La victoire d'Ivry donne lieu dès 1590 à un *Discours veritable de la victoire obtenue par le Roy, en la bataille donnee pres le village d'Ivry, le quatorziesme de mars 1590 et Cantique faict par Henry de Bourbon IIII de ce nom* publié en 1590 et 1594 (Bibliothèque Nationale, département des imprimés, 8-LB 35 -218 (B)) et *Deux hymnes du clergé de Tours, l'un au paravant la bataille* : *& l'autre apres la victoire de sainct André d'Ivry. Au roy Henri IIII. roy de France & de Navarre. Tournez du latin. M.D. LXXXX* chantés les 17 et 24 mars 1590 à Tours (RES M - YC - 856). Le fait que ces deux cantiques sont chantés à Tours est normal : en raison de la révolte des Parisiens, cette ville est la capitale du royaume depuis la journée des barricades de mai 1588 jusqu'à l'entrée d'Henri IV dans Paris en 1594.

[9] Des ouvrages d'histoire des rois de France sont alors publiés (DE GIRARD B., *De l'estat et succez des affaires de France* : *Enrichi, et illustré, contenant sommairement l'histoire des Rois, les faicts plus*

conversion suscite l'afflux à Saint-Denis de nombreux parisiens qui, malgré la fermeture des portes de la capitale, franchissent les murailles pour voir le roi converti et l'acclamer, la foule devenant encore plus importante après la signature de la trêve avec la Ligue[2].

Cependant, la conversion est l'une des décisions du roi qui divise le plus le parti protestant et secoue les alliés étrangers du roi de France : approuvée par Rosny et par Sancy, elle est rejetée par Duplessis[3] qui la considère comme un échec personnel[4]. Il refuse même, dans un premier temps, de répondre aux invitations d'Henri IV avant de le rencontrer à Chartres et de lui faire part de l'incompréhension des protestants[5]. Agrippa d'Aubigné ne la pardonne pas au roi[6]. L'attitude du duc de Bouillon est plus nuancée puisqu'il ne verse ni dans la condamnation sans appel ni dans l'approbation sans réserve. Cela tient peut-être à son tempéramment : l'homme est un chef de guerre déterminé et un protestant fidèle mais il ne fait preuve d'aucun exclusivisme religieux. Sa modération peut surprendre, quand on connaît l'étroitesse de ses relations avec les princes étrangers, qui sont fort embarrassés par la conversion. Elle choque Élisabeth Ière, laquelle avait encouragé Charles IX et Marie Stuart à devenir protestants, mais ne pouvait envisager que Navarre abjure le calvinisme[7] : elle écrit au duc de Bouillon en ce sens et l'informe qu'elle prie Dieu de supporter « la faiblesse d'un si monstrueux acte[8]. » Bouillon affirme néanmoins que sa fidélité au roi reste inchangée[9], et de fait son offensive estivale contre le duc de Lorraine, qui reprend après la trêve[10], est un franc succès, ce dont Duplessis-Mornay le félicite dans une lettre[11]. L'année suivante, au printemps 1594, Henri de La Tour envoie des secours et participe au siège de Laon qui dure du 25 mai au 22 juillet 1594 sous le

---

remarquables par eux institués pour l'ornement et grandeur de leur Royaume, Une sommaire Histoire des seigneurs, comtes, et ducs d'Anjou. Par Bernard de Girard, seigneur du Haillan, Secretaire de monseigneur le duc d'Anjou, Bourbonnois, et Auvergne, frere de Charles IX. Catalogue des Rois, et indice ample de tout renouvelé, Lyon, A. Blanc, 1596), la réédition de l'œuvre de Joinville sur Saint Louis va dans le sens de l'exaltation de l'ancêtre commun des Bourbons et des Valois, ce qui conforte la légitimité d'Henri IV (DE JOINVILLE J., *Histoire et chronique du treschrestien roy Sainct Loys, IX du nom, et XLIII. roy de France. Escrite par feu messire Jan Sire, seigneur de Jonville. seneschal de Champagne, familier et contemporain dudit Roy S. Loys. Avec la genealogie de la maison de Bourbon*, 1596).

[1] DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 13-15.

[2] CORNETTE J., *op. cit.*, 2010, p. 77-82.

[3] Lettre de Duplessis au duc de Bouillon du 10 juin 1593 citée par DAUSSY H., *op. cit.*, 2002, p. 492.

[4] POTON D., *op. cit.*, 2006, p. 110-132.

[5] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 568-570.

[6] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 300.

[7] DUCHEIN M., *Élisabeth Ière, op. cit.*, 1992, p. 602-604.

[8] Lettre d'Élisabeth Ière d'août 1593 adressée au duc de Bouillon (*Papers of the Marquess of Salisbury*, t. IV, p. 453).

[9] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 569.

[10] Les enjeux de la trêve de 1593 ont été étudiés par DE WAELE M., « La trêve de juillet 1593 : arme de guerre ou arme de paix ? », *in* MIRONNEAU P. et PEBAY-CLOTTES I. (dir.), *Paix des armes, paix des âmes. Actes du colloque international organisé par la Société Henri IV pour la commémoration de l'édit de Nantes et de la paix de Vervins à Pau en 1998*, Paris, 2000, p.65-74.

[11] Lettre de Duplessis-Mornay au duc de Bouillon du 6 septembre 1593 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. V, p. 547).

commandement d'Henri IV et Biron. La reprise de cette ville permet au roi de soumettre des places picardes et entraîne un peu plus tard le ralliement des princes lorrains en sa faveur[1]. La conversion ne change donc rien, en apparence, à la qualité des services militaires que lui rend le duc de Bouillon.

S'il n'approuve pas la conversion, Henri de La Tour ne la condamne pas non plus de manière radicale. Agit-il par intérêt puisque la conversion du roi lui permet de prétendre au titre de protecteur des protestants dans le royaume ? Il s'est sans doute préparé depuis longtemps à la conversion du roi[2], notamment lors des discussions avec Villeroy qui, s'il accepte des accommodements sur certains sujets, est intraitable sur celui de l'éducation catholique d'Henri IV. En mai 1593, la garantie de l'existence des protestants le libère de toute inquiétude car elle permet d'équilibrer la décision radicale de la conversion par une mesure de sauvegarde.

Des réactions individuelles aussi divergentes révèlent la division profonde dans laquelle tombe le parti, or Henri IV n'a pas de solution à apporter et refuse de désigner un protecteur pour le remplacer, parmi ses sujets ou les princes étrangers, malgré le nombre de candidats crédibles[3]. Duplessis-Mornay, Agrippa d'Aubigné, le marquis de Rosny, le stathouder Maurice de Nassau ou l'Électeur palatin[4], Henri de La Tour et Claude de la Trémoille sont tour à tour pressentis. Duplessis-Mornay, prêt à trouver un compromis, continue à appuyer le roi mais ne peut empêcher le malaise au sein du parti protestant. Les deux lettres adressées par le roi « à la ville de La Rochelle et aux autres semblables » et à « certains particuliers huguenots » – ses plus proches compagnons de route – le jour même de sa conversion, ne suffisent pas à les rassurer sur ses intentions[5]. Lors de l'assemblée de Mantes[6], du 8 novembre 1593 au 23 janvier 1594, la méfiance des protestants face au roi est grande[7], d'autant qu'il n'envisage pas de nouvel édit. Ils finissent par rejeter le compromis proposé par une commission composée notamment de Bouillon et Duplessis-Mornay, n'obtiennent que le rétablissement de l'édit de 1577,

---

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 599.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, p. 79-80.
[3] On peut même estimer que la dizaine de princes qui ont le plus d'influence sur le parti protestant jouent en quelque sorte le rôle d'un protecteur collectif, ce qui justifie leurs débordements (GARRISSON J., « Les grands du parti protestant et l'édit de Nantes », *in* GRANDJEAN M. et ROUSSEL B. (éd.), *op. cit.*, 1998, p. 177).
[4] Ce dernier avait été proposé par le duc de Bouillon en 1594 (GARRISON J., *L'Édit de Nantes*, Paris, Fayard, 1998, p. 108).
[5] CORNETTE J., *op. cit.*, 2010, p. 85-86.
[6] Le duc de Bouillon est très réticent quant à la tenue de cette assemblée (FORNEROD N., « L'édit de Nantes et le problème de la coexistence confessionnelle dans la pensée politique de Philippe Duplessis-Mornay », *in* GRANDJEAN M. et ROUSSEL B. (éd.), *op. cit.*, 1998, p. 229).
[7] Duplessis craint un temps l'annulation de cette assemblée (lettre de Duplessis au duc de Bouillon du 6 septembre 1593, cité par DAUSSY H., *op. cit.*, 2002, p. 501).

et renoncent à une partie de leurs doléances, comme le libre exercice du culte dans tout le royaume[1].

La conversion entraîne une rupture violente entre Henri IV et certains protestants et suscite une méfiance réciproque entre lui et la majorité d'entre eux mais le duc de Bouillon lui reste fidèle et demeure, comme Duplessis-Mornay, l'artisan de tentatives de compromis. Néanmoins, les chefs protestants pour la plupart, à la notable exception du marquis de Rosny, vivent mal ces années 1595-1602 au cours desquelles ils sont confrontés à d'autres conversions, dans le sillage de celle du roi. Les calvinistes se retrouvent sur la défensive, en particulier sur le plan théologique, face à une Église catholique amorçant sa reconquête avec la bénédiction du roi. Leurs relations avec Henri IV continuent donc à se dégrader, surtout pour Agrippa d'Aubigné, qui lui tourne le dos, et Duplessis-Mornay, qui vit comme une disgrâce la controverse de Fontainebleau avec le cardinal du Perron[2]. Les anciens compagnons d'armes du roi ne sont plus confrontés à des persécutions ni menacés mais se retrouvent mis à l'écart, ce qui constitue pour eux une sorte de mise à mort politique. Le temps des récompenses passé, ils n'ont pas, sauf Rosny, obtenu les rôles auxquels ils aspirent auprès du roi et dans la direction des affaires du royaume, d'où probablement leurs inquiétudes sur l'avenir du parti protestant autour de deux enjeux majeurs, le choix d'un protecteur et les négociations de l'édit de Nantes. S'il y a dégradation des relations entre le duc de Bouillon et Henri IV, elle ne peut donc être dissociée des relations de plus en plus distantes entre le roi et ses anciens coreligionnaires, même si la trajectoire du duc de Bouillon est différente dans un premier temps.

2. *Les négociations de l'édit de Nantes* : *une rébellion ouverte contre le roi ?*

Dès la conversion, le dialogue est difficile entre le roi et le parti protestant sur l'exercice du culte protestant dans le royaume. Henri de La Tour, très occupé par les opérations militaires en 1594-1595, ne semble pas alors jouer un rôle important dans le débat, d'autant qu'il faut attendre l'année 1596 pour que l'assemblée générale protestante se réunisse de nouveau. C'est donc au retour de l'ambassade que le duc de Bouillon commence à intervenir dans ce débat, ce qui introduit une rupture dans ses relations avec le roi à l'égard duquel il commence à prendre davantage d'autonomie et on ne sait plus s'il agit selon les ordres du roi, ou de son propre chef :

---

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 570-571.
[2] DUBAIL I., « Le sacrifice de Fontainebleau (1600) », *in* MIRONNEAU P. et PEBAY-CLOTTES I. (dir.), *op. cit.*, 2000, p. 395-404.

« Monseigneur, vous sçaurez, je croy, qu'il y a tantost ung mois que Monsieur l'ambassadeur est parti de Londres. J'ay diverses lettres en chemins. Je vy hier au soir Monsieur le conte avec du temps assés pour s'esclaircir sur les affaires qui se passent : vous serez assés adverti de toutes ses conceptions sans qu'il soit besoing que je les escrive, mondit sieur l'ambassadeur vous remportant desja de sa part qu'il desiroit une assemblée de la France et d'Angleterre et des Estatz pour resoudre ce qui est a faire contre le roy d'Espaigne. Il y a des raisons de toutes parts qui persuadent de nostre part.
Il y a d'aultres encores qui favorizent a quelque fin que ce soit le desir dudit conte. La difficulté est au choix particullier du dessaing, car en somme le but est d'avoir Callais anglois. En quoi s'il y a de la raison – on dit l'apetit bien grand par deça – il ne se presentera pas moins de contradicton d'ailleurs et bien fondée encores que ce soit avec considerations diverses qui d'un poste, qui de l'aultre, ce que je vous touche, Monseigneur, pour ce qu'en tel cas, je ne nous desirerois pas telle conferance dont touteffois quelque bonheur pourroit tirer du bien sur le depart et necessité de Monsieur de Reau. J'avois tousjours esté retenu d'engager davantage vostre buffet, encores que je sceusse bien ce que lui en aviez dict[1]. »

Par ailleurs, sa correspondance avec l'assemblée de Loudun pendant ses allées et venues entre la France et ses alliés révèle l'attachement du duc de Bouillon « pour l'accroissement des seurté et liberté » des églises protestantes[2] même si Duplessis-Mornay craint vivement toute rupture entre l'assemblée et le roi[3]. C'est cette position qu'il va défendre lors des négociations de l'édit de Nantes au prix de la dégradation de ses relations avec le roi, qui ne commence donc que dans le dernier tiers des années 1590. Il est suivi par les assemblées successives qui refusent de se séparer sans obtenir gain de cause :

« Le sieur d'Aurival a faict rapport de ce qui s'est passé en la conferance avec M. le mareschal de Bouillon, duquel il a présenté les lettres du vingtiesme fevrier dernier, portant créance qu'il a dit estre que mond. sieur remercie la compagnie d'avoir envoyé vers luy, s'excuse sur ses voyages d'Angleterre et Pays-Bas de ne s'estre trouvé en icelle en personne, qu'estant en cour il a eu fort bonne intelligence avec les deputez de la compagnie a toutes les proceddures tenues jusques a maintenant et croit qu'on ne pouvoit mieux faire, se remettant pour l'advenir a la prudence de l'assemblée, de laquelle il suivra les avis, croit qu'on doibt continué comme on a commencé (…) Il désire qu'on ne rompe

[1] Archives nationales, R² 53, lettre de De La Fontaine au duc de Bouillon, 25 décembre 1596.
[2] Archives nationales, R² 54, lettre du duc de Bouillon à l'assemblée de Loudun écrite de Paris le 9 août 1596.
[3] FORNEROD N., « L'édit de Nantes et le problème de la coexistence confessionnelle dans la pensée politique de Philippe Duplessis-Mornay », *in* GRANDJEAN M. et ROUSSEL B. (éd.), *op. cit.*, 1998, p. 230.

point, ains qu'on essaye d'y faire venir tous les plus grands du party, et, a ces fins, tirer le traitté en longueur avec les deputtez de Sa Majesté, ou sy on vient a conclure leur dire, on se resout de faire ladite convocation, qu'il a parlé a M. d'Esdiguières, de La Force et d'autres, pour ne faillir a l'assignation qui leur en sera donnée, que cela se pourroit faire environ la fin d'avril et seroit bon que ce fust a Argenton, Chastellerault, Nyort, Nerac, Saumur ou autre qu'on jugeroit propre ; quoy que ce soit, on doibt continuer l'assemblée ancore deux ou trois ans, declarant mesmes aux deputtez de Sa Majesté qu'on ne la veult corompre qu'on voye l'execution de ce que aura esté accordé (…) qu'il seroit necessaire d'avoir un agent en cour et qu'il se faict fort de le faire trouver bon au roy, trouve bon qu'on insiste a pourvoir a l'administration de la justice pour les Parlemens de Paris, Rennes, Rouen et Dijon aussy bien que pour les autres, pour la forme il s'en remet a l'assemblee, que sur toutes choses, il se fault garder de rompre pour encore quand bien on ne nous apporteroit point de contentement, que l'expedient pour cest effect, est de dire que nous n'oserions accepter sy maigres conditions sans en avoir plustost communiqué aux provinces (…)[1]. »

Ce rapport de janvier 1597 permet de mesurer l'autonomie prise par le duc de Bouillon qui était resté fidèle malgré la conversion et se range maintenant dans l'opposition. La raison de ce revirement est double. D'abord il prend conscience que ses absences de la cour, pour la guerre et la diplomatie, le desservent au moment de l'affirmation continue de Rosny[2], et du retour progressif des chefs ligueurs[3]. En effet, et c'est le deuxième point, Henri IV, dont le sacre a eu lieu à Chartres et dont l'excommunication est levée, achève la reconquête de son royaume. Se pose alors la question du sort du parti et du culte protestant dans la France de l'après-guerre civile, et donc la nécessité concrète d'obtenir un nouvel édit dont les clauses ne peuvent plus désormais découler du rapport de force entre catholiques et protestants comme pendant les années 1560, 1570 et 1580, ni du rapport entre le pouvoir royal et les protestants. Cet édit est indissociable, dans la pensée du roi, de la reconstruction de l'État royal et du renforcement de son autorité[4]. Depuis le mouvement des Malcontents, catholiques et protestants se battent côte à côte, et depuis le printemps 1589 le parti protestant met son potentiel militaire au service du roi. Il faut donc désormais obtenir un compromis négocié avec les catholiques et le roi. Le duc de Bouillon, d'après le rapport d'Aurival, est convaincu que l'assemblée

---

[1] Bibliothèque Nationale, département des manuscrits occidentaux, Nouvelles acquisitions françaises 7192, f° 62-63, rapport du sieur d'Aurival auprès de l'assemblée de Châtellerault, cité par ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 90-91.

[2] C'est à partir de 1595 et notamment en raison de la nécessité de financer une guerre qui s'éternise que le marquis de Rosny acquière un rôle croissant dans les affaires royales malgré l'opposition des membres du conseil des finances (BARBICHE B. et DAINVILLE-BARBICHE S. de, *op. cit.*, 1997, introduction).

[3] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 596-600.

[4] CHRISTIN O., *La paix de religion, l'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Seuil, Paris, 1997, p. 207-212.

protestante doit inscrire son opposition dans la durée afin d'obtenir l'édit le plus avantageux. Les députés qui y siègent doivent par ailleurs imposer leurs vues sur des mesures très concrètes, comme les chambres mi-parties qui apparaissent en filigrane dans le passage sur les parlements et qui sont définies dans le texte de l'édit de Nantes par trente-cinq articles. À terme, l'édit ne se distingue ni dans son esprit ni dans ses clauses des paix déjà négociées à Bergerac et Poitiers en 1577 et Nérac en 1578[1]. La volonté de faire plier Henri IV est ici énoncée sans ambiguïté, y compris à long terme, dans l'idée qu'il faut lui imposer une surveillance des conditions d'application de l'édit, la malice des ministres ou la désobéissance des sujets pouvant priver les protestants de la jouissance effective des clauses de l'édit[2].

Le roi, de son côté, nourrit l'opposition des protestants à son égard par une multitude de gestes ou de mesures qui suscitent la déception et la défiance. Il leur a bien accordé l'édit de Mantes en juillet 1591 qui restaure le régime de tolérance civile, mais sa portée est limitée par les traités signés par le roi avec des villes et des gouverneurs catholiques, soixante-quinze d'entre eux au moins interdisant la pratique du culte réformé dans la ville et les faubourgs[3], le plus souvent à la demande des communautés urbaines à l'occasion de leur ralliement au roi[4]. Par ailleurs, il semble indifférent au départ de nombreux protestants de son entourage et favorise les conversions. Quant aux négociations, il ne les facilite pas en désavouant à plusieurs reprises ses commissaires auprès de l'assemblée, notamment Gaspard de Schomberg qui en juillet 1596 annonce qu'il a « pouvoir pour commencer le traité » avant que le roi ne rappelle que la négociation se place « soubz [son] bon plaisir », ce qui rend caduques tous les points précédemment objets d'un accord entre Schomberg et l'assemblée[5]. Tous ces éléments encouragent les ducs de Bouillon et de La Trémoille et l'assemblée dans leur opposition au roi[6], y compris dans la recherche d'appuis étrangers, notamment en Angleterre et en Hollande. L'argumentation de Bouillon est simple et claire : les protestants sont des sujets et à ce titre doivent rester soumis au roi, mais les négociations durent depuis trois ans, et il faut bien qu'elles aboutissent[7].

C'est dans cette opposition de longue durée que s'inscrit la réaction des protestants lors du siège d'Amiens[8]. Henri de La Tour et Claude de La Trémoille manifestent alors leur

---

[1] CHAMPEAUD G., « The Edict of Poitiers and the Treaty of Nerac, or Two Steps towards the Edict of Nantes », *op. cit.*, 2001, p. 319-334.
[2] En particulier dans l'*Advis de Monsieur le duc de Bouillon* (GARRISSON J., *art. cit.*, 1998, p. 179-180).
[3] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 348.
[4] De WAELE M. « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, vol. 24, 1998, p. 231-252.
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 94.
[6] GARRISSON J., *art. cit.*, 1998, p. 175-186.
[7] Lettres du duc de Bouillon à Élisabeth Ière et Essex, 27 août 1597 (P.R.O. State Papers 78/40, f° 83 et 85).
[8] GARRISSON J., *art. cit.*, 1998, p. 175-186.

opposition au roi sans ambiguïté en refusant de le rejoindre avec leurs troupes pour l'aider à reprendre la ville tombée aux mains des Espagnols[1]. Leur action est particulièrement noircie[2] alors que la satisfaction des Ligueurs à l'annonce de l'événement est plus rarement mentionnée. La surprise d'Amiens[3] mène le royaume et Henri IV à une situation de crise[4] et ceux qui veulent en profiter sont légion. Le roi lui-même espère la victoire pour conforter sa stature militaire et politique et contraindre l'Espagne et la Ligue à la paix. Philippe II souhaite à l'occasion de la guerre avec la France consolider ses possessions en Flandres et participer au triomphe sur les calvinistes français. Les Ligueurs en profitent pour galvaniser leurs troupes.

Dans ce contexte, les protestants ne sont ni les plus ambitieux, ni ceux qui desservent le plus le roi. Ils tirent maladroitement profit d'une crise pour obtenir du roi ce qu'il refuse de leur accorder depuis sa conversion – à cet égard, le choix par le roi, dès l'été 1593, d'une sorte de protecteur aurait probablement autant contribué à calmer les angoisses des calvinistes que les ambitions de leurs chefs – et reporte sans cesse toute décision alors que la situation, en 1595-1596, est suffisamment favorable pour qu'il apporte une solution au moins transitoire. Un tel choix lui aurait assuré leur soutien jusqu'au bout, notamment devant Amiens. Schomberg fait alors face à l'assemblée et est conscient de l'hostilité d'une partie des protestants au roi. Il suggère de satisfaire les intérêts divergents de deux groupes, les nobles qui désirent la confirmation et le financement des places de sûreté, les notables urbains qui souhaitent avoir des offices dans les chambres mi-parties. Il conclut un accord très favorable avec les protestants et l'adresse au roi qui le retourne modifié car même si Henri IV est en situation de faiblesse, il ne veut pas accorder des clauses que les parlements risquent de contester, alimentant par-là même le risque de nouveaux troubles civils. Le texte amputé des mesures les plus libérales accordées par Schomberg est finalement rejeté par l'assemblée et les troupes protestantes ne rejoignent pas le roi devant Amiens[5].

Par-delà cet épisode, la fermeté royale se traduit par la volonté d'instaurer la paix tout en renforçant l'autorité de l'État. Si le roi renonce à forcer les consciences, il veut contrôler l'ordre public et les manifestations extérieures des engagements religieux, c'est pourquoi l'édit de Nantes instaure la distinction entre le sujet et le croyant. Ainsi, les efforts des protestants pour faire plier le roi échouent partiellement et même si de nombreuses clauses les renforcent,

---

[1] La ville est prise le 11 mars 1597 et le siège par les troupes royales dure six mois.
[2] Notamment par Sully dans les *Œconomies royales*, chapitre LXXIV à LXXIX.
[3] Pour les opérations du siège, voir HURPIN G., « Diego de Villalobos, témoin et chroniquer du siège d'Amiens (1597) », in MIRONNEAU P. et PERAY-CLOTTES I., *op. cit.*, 2000, p. 127-150.
[4] NICOLLIER B., « Édit de Nantes et paix de Vervins : une simultanéité fortuite ? », *in* GRANDJEAN M.et ROUSSEL B. (éd.), *op. cit.*, 1998, p. 153.
[5] DAUSSY H., « Gaspard de Schomberg, un médiateur au service de la paix », *in* MIRONNEAU P. et PERAY-CLOTTES I., *op. cit.*, 2000, p. 103-112.

comme les places de sûreté, le grand vainqueur de la négociation demeure le roi dont l'autorité ressort raffermie[1].

Jusqu'à la signature de l'édit de Nantes, le rôle d'Henri de La Tour est important dans les relations entre le roi et le parti protestant. Il publie un *Avis de Monsieur le duc de Bouillon* et insiste dans la conclusion sur deux propositions qui sont retenues : le droit de transmettre des doléances au roi sur les contraventions à l'édit et l'installation d'un procureur général à la cour[2]. Il continue à encourager les relations entre le parti et les cours étrangères notamment les missions de Saint-Germain et La Forêt pour le compte de l'assemblée protestante auprès d'Élisabeth Ière. Il affiche publiquement son soutien à Catherine de Bourbon qui résiste aux pressions qu'elle subit en vue de sa conversion[3] en l'accompagnant au culte protestant le jour de son mariage, le 31 décembre 1599 :

> « Le dimanche dernier de ce mois, Madame, sœur du roi, fut mariée dans le cabinet de Sa Majesté, à S. Germain en Laye, avec le marquis de Pont, qu'on nommait le duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, par M. de Rouen, frère bâtard du roi, lequel conduisit le nouveau marié à la messe, comme aussi fut la nouvelle mariée conduite au prêche par M. de Bouillon et autres seigneurs et gentilshommes de la religion en grand nombre[4]. »

Catherine résiste aux pressions[5], mais d'autres se convertissent dans l'entourage du roi comme Sancy. Après la controverse de Fontainebleau entre Du Perron et Duplessis-Mornay qui tourne à l'avantage du premier, Fresnes-Canaye abjure parce qu'il souffre d'être un protestant dans l'entourage royal et par opportunisme puisqu'il désire devenir premier président du parlement de Paris[6] :

> « L'après-dîner de ce jour, il alla voir le maréchal de Bouillon, lequel, sur le fait de sa nouvelle conversion qu'il lui voulait justifier et faire trouver bonne, lui dit qu'il ne croyait point que les mouvements d'un Saint Paul, encore moins les élans du Saint Esprit, l'eussent poussé à faire ce qu'il avait fait, mais bien la commodité de ses affaires : sur lesquelles, toutefois, voire sur lui-même et sur tous ses desseins, en tant que la parole de dieu était toujours une et véritable, et qu'elle ne pouvait tromper ni mentir, lui osait bien prédire, encore qu'il ne fût prophète ni fils de prophète, un jugement de dieu terrible et

---

[1] CHRISTIN O., *op. cit.*,1997, p. 207-209.
[2] GARRISON J., *L'Édit de Nantes*, Paris, Fayard, 1998, p. 252.
[3] GRINTCHENKO M.-H., *op. cit.*, 2009, p. 876 et 946-948.
[4] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, p. 561.
[5] GRINTCHENKO M.-H., *op. cit.*, 2009, p. 946.
[6] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 679 ; « Fresne-Canaye », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 102-103.

épouvantable, comme il était à tous ses ennemis : auxquelles paroles ledit de Fresnes ne répliqua rien, et, prenant congé de lui, s'en alla[1]. »

Ferme dans sa foi et fidèle au parti protestant, Bouillon joue un rôle décisif, aux côtés des ambassadeurs anglais et hollandais, dans les ultimes négociations au printemps 1598 à Angers, puis est présent à Nantes lors de la signature[2] et participe au conseil royal du 31 décembre 1598 qui approuve l'édit[3]. Après la signature de l'édit, il adopte une position d'intermédiaire entre le roi et le parti protestant pour faire accepter les lenteurs de l'enregistrement et de la mise en œuvre des clauses de l'édit[4]. Il encourage simultanément l'intransigeance de l'assemblée, attitude qui ne le dessert pas lors des négociations du traité de Vervins[5] dans lequel il figure comme allié du roi de France[6].

Faut-il voir dans l'attitude d'Henri de La Tour au cours des négociations de l'édit de Nantes une preuve de son ambition ? On peut en douter car finalement, ce sont moins ses intérêts qu'il sert que ceux du parti protestant. En encourageant l'assemblée protestante à l'intransigeance vis-à-vis du roi sur une longue période, il agit de manière complémentaire aux négociations de Duplessis-Mornay et de Schomberg qui tous deux exercent la fonction de médiateur entre Henri IV et les protestants. Pour eux, les protestants peuvent tirer un maximum d'avantages de leur parfaite entente avec le roi, en qui ils doivent avoir toute confiance. L'optique du duc de Bouillon est différente car il comprend que c'est la défiance qui domine et que, sans l'entretenir, il faut utiliser tous les atouts du parti pour obtenir du roi qu'il cède sur des clauses qui conviennent aux diverses catégories sociales représentées dans l'assemblée. Dans une certaine mesure le refus d'aider le roi à Amiens et de rompre l'assemblée, d'une part, et de l'autre la recherche d'appuis à l'étranger, évitent ce qui aurait été le pire pour Henri IV et ce qu'il craint le plus : une révolte protestante contre lui, qui aurait de nouveau divisé le pays et ruiné sa quête de compromis[7]. Parce qu'ils exigent beaucoup, et ne se laissent pas influencer, les députés de l'assemblée, soutenus par La Trémoille et Bouillon, obtiennent des médiateurs de la volonté royale des clauses dont l'octroi ou l'application dépendent du bon vouloir du roi.

---

[1] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, p. 20.
[2] BOURGEON J.-L., « La date de l'édit de Nantes : 30 avril 1598 », *in* GRANDJEAN M. et ROUSSEL B. (éd.), *op. cit.*, 1998, p. 19-50.
[3] GARRISON J., *op. cit.*, 1998, p. 325.
[4] Il aurait reçu pour cela 11 000 écus (ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 98).
[5] LABOURDETTE J.-F., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C., *le Traité de Vervins*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000 et HAM B., « La dernière paix européenne : édition et présentation du traité de Vervins (2 mai 1598) », *in* Bulletin de la Société archéologique de Vervins et de la Thiérache, 1998 et MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 199-200.
[6] *Articles accordés entre les députés du Roy, & ceux du Roy d'Espagne, à Vervins, avec ceux du Duc de Savoye, pour la negociation du traitté de paix*, Grenoble, Guillaume Verdier, 1599, p. 22.
[7] DAUSSY H., « Gaspard de Schomberg, un médiateur au service de la paix », *in* MIRONNEAU P. et PERAY-CLOTTES I., *op. cit.*, 2000, p. 103-112.

Conclusion

La décennie 1590 est une période décisive dans la vie d'Henri de La Tour car c'est au cours de cette période que son statut change définitivement et qu'il se métamorphose : il devient le duc de Bouillon. De 1574 à 1591, il s'est battu dans le triangle aquitain sans que la plupart de ses actions militaires n'aient un grand écho en particulier dans la capitale : seuls le roi, la reine mère et quelques courtisans ou ambassadeurs relevaient ponctuellement ses faits et gestes ou notaient que son importance dans l'entourage du roi de Navarre et son influence sur ce dernier s'affirmaient. Désormais, la situation est toute différente : de manière progressive, à partir de 1591, l'attention portée sur son action militaire et politique sort du cercle étroit de l'entourage royal, il devient l'un des maréchaux modèles de la propagande royale et demeure l'un des rares protestants à servir le roi coûte que coûte après sa conversion, et ce jusqu'en 1596 au moins, ce qui est rarement relevé.

Après son avènement sedanais, il est tiraillé entre son statut de prince souverain allié du roi, ses obligations de sujet et de chef de file du parti protestant. Une double voie s'ouvre à lui : parce qu'il est à la fois sujet du roi de France et prince souverain, il peut choisir de servir Henri IV ou de servir d'autres intérêts, ceux des terres souveraines ou du parti protestant. La première voie lui est toujours favorable comme en témoignent ses faits d'armes exaltés par la propagande royale. La seconde le conduit sur le chemin de la dissidence, en particulier dans le parti protestant privé de protecteur après la conversion du roi. Sa désobéissance demeure tardive et ne fait pas de lui un homme dévoré par l'ambition. Elle est le révélateur des différentes options entre lesquelles le parti protestant devait choisir pendant les négociations de l'édit de Nantes. Refusant la révolte ouverte comme l'obéissance inconditionnelle, les députés de l'assemblée sont exigeants sur le contenu des clauses de l'édit et les mécanismes de contrôle de son application. Il faut attendre l'affaire Bouillon, qui commence fin 1602, quelques mois après l'exécution du maréchal Biron, pour que commence le conflit ouvert avec le roi.

Chapitre 9 : La mise à l'épreuve (1602-1606)

Les années 1598-1606 correspondent à la reconstruction du royaume après les guerres civiles et à l'affirmation d'Henri IV, en particulier face aux Grands[1]. C'est dans ce contexte qu'Henri de La Tour est soupçonné, à l'automne 1602, d'avoir participé à la conjuration du maréchal Biron[2]. Il fuit alors dans la principauté de Sedan et s'y retranche jusqu'à ce que le roi se présente aux portes de la ville à la tête d'une grande armée au printemps 1606. Dès cette époque sont dénoncées l'ambition démesurée et l'ingratitude de Biron et Bouillon à l'égard des bienfaits royaux. Henri IV développe une lecture triomphale de la soumission d'Henri de La Tour dans l'*incipit* très explicite de sa lettre adressée à Élisabeth de Nassau[3], le 2 avril 1606 :

> « Ma cousine, je dirai comme dit César, *veni, vidi, vici*, ou comme la canson :
> Trois jours durèrent mes amours,
> Et se finirent en trois jours,
> Tant j'étois amoureux…
> De Sedan. »

Dans la mesure où les troupes royales n'ont même pas ouvert le feu sur la ville et la forteresse de Sedan[4] pour obtenir la soumission du duc de Bouillon, ce qu'il refusait depuis fin 1602, l'expression « *veni, vidi, vici* » est particulièrement bien adaptée, c'est pourquoi elle a été retenue : après quatre ans de résistance judiciaire et diplomatique, Henri de La Tour a cédé en trois jours face aux armées du roi. Or, la suite immédiate de la même lettre met en valeur une situation nettement plus complexe :

> « Cependant vous pouvez maintenant dire si je suis véritable ou non, ou si je savois mieux l'état de cette place que ceux qui me vouloient faire croire que je la prendrois de trois ans. M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moi d'oublier tout le passé. Cela fait, j'espère vous voir bientôt, dieu aidant ; car aussitôt que j'aurai été dans la place et que j'aurai pourvu à ce qu'il sera nécessaire pour mon service,

---

[1] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, « Le temps des factieux », p. 882-909.
[2] CANO DE GARDOQUI J.-L., *Tensiones hispanofrancesas en el siglo XVII, « la conspiracion de Biron » (1602)*, Valladolid, 1970.
[3] Elle était alors à Paris (DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 1, p. 187).
[4] Cependant, les dégâts perpétrés par les soldats pendant leurs mouvements sur la route de Sedan dans les campagnes rendent nécessaires des rabais et reports d'impôts de 1606 à 1609 dans les diocèses de Langres, Reims et Châlons par arrêts du conseil royal (Archives nationales, série E, 14a f° 399 r°, 16b f° 170 r°, 19b f° 146 r°, 20a f° 2 r° et 21, f° 334 v°).

je prends jà mon retour vers Paris. Bonjour, ma Cousine. Arsens, qui vous rendra cette-ci, vous dira de mes nouvelles. Ce 2è avril 1606, à Donchery[1]. »

Ainsi, Henri IV accepte un compromis que l'intervention de l'armée royale a rendu possible en poussant le duc de Bouillon à accepter des négociations qu'il a au préalable reportées sans cesse. Faut-il y voir une soumission, c'est-à-dire l'instauration d'un nouveau rapport de force entre eux, ou une réconciliation, ce qui amène à se pencher sur le processus conduisant à la signature d'un traité entre les deux hommes ? Pourquoi a-t-il fallu attendre près de quatre ans pour mettre fin à l'opposition entre Henri de La Tour et Henri IV ? Quels sont les motifs de leur opposition ? Sur quelles bases ont-ils cherché une solution avant le printemps 1606 ? Comment le parti protestant réagit-il à l'accusation de collusion avec l'Espagne lancée contre l'un de ses principaux chefs de file ? Pourquoi cette affaire, qui commence avec le soupçon de la participation d'Henri de La Tour dans la conjuration du maréchal Biron, entraîne-t-elle des échanges diplomatiques et plusieurs ambassades ainsi que la levée d'une armée de 10 000 hommes contre Sedan au printemps 1606 ?

Ces interrogations conduisent à prendre des distances à l'égard du récit téléologique qui insiste sur les aspects les plus sombres d'une chaîne d'événements bien connus – la fuite du duc de Bouillon de la place de Turenne vers le sud de la France puis vers la Suisse et Sedan, les ambassades suisse et allemande prenant la défense du duc de Bouillon, la marche triomphale d'Henri IV sur Sedan au printemps 1606. La mauvaise conscience du duc de Bouillon expliquerait sa fuite, son ingratitude serait la cause de sa rébellion, sa persévérance dans l'opposition au roi constituerait la preuve de sa culpabilité, les interventions étrangères dans une affaire opposant Henri IV à l'un de ses sujets constitueraient autant d'atteintes à la majesté royale, d'où leur échec qui précède l'écrasement du duc de Bouillon à Sedan, le tout éclipsant ses gloires militaires passées, son action diplomatique, son oeuvre de prince bâtisseur et législateur.

Les travaux sur l'affaire Bouillon consacrent peu de place à la constitution du corpus de sources sur lequel ils étayent leurs analyses. Cela peut s'expliquer par une forme de parti pris, les preuves de la culpabilité du duc de Bouillon étant irréfutables et tellement connues qu'elles n'ont pas besoin d'être recensées. Cette position découle d'une réflexion qui relève du bon sens, à savoir que jamais Henri IV n'aurait levé une armée de 10 000 hommes pour soumettre un prince si ce dernier n'avait été coupable de façon évidente, à moins qu'en 1606 le véritable motif ne soit plus de châtier le duc de Bouillon pour son action présumée dans l'affaire Biron mais pour son refus obstiné de venir voir le roi et de se soumettre. Ce parti découle aussi de la

[1] *Lettres intimes de Henri IV, avec une introduction et des notes par L. Dussieux*, Paris, Baudry, 1876, p. 417-418.

constatation qu'Henri de La Tour a été soumis de façon exemplaire par le roi et que le fait paraissant évident, les sources qui l'attestent n'ont pas besoin d'être critiquées. Pourtant, leur grande variété rend possible l'étude de l'affaire selon les différents axes précités.

Il s'agit avant tout d'une affaire judiciaire, qui commence lorsqu'Henri de La Tour est mentionné à l'automne 1602 dans des interrogatoires, culmine avec la répression de la révolte du Limousin trois ans plus tard et se termine par une lettre d'abolition[1]. Les retombées politiques et diplomatiques de cette affaire sont nombreuses, ce que traduit l'intensité de la correspondance : entre décembre 1602 et avril 1606, Henri de La Tour reçoit 49 lettres, en envoie 104 et est mentionné dans 16 courriers échangés entre des tiers[2].

Moins que la quantité des missives, c'est leur continuité, leur convergence et la qualité des auteurs et destinataires qui revêtent une grande importance. Continuité d'abord, puisque pendant toute la durée de l'affaire, il ne s'écoule pas deux mois sans qu'on puisse relever un échange. Le duc de Bouillon n'est donc pas abandonné et ce qui lui est reproché n'est pas oublié. Même au cours de la longue période qui s'écoule entre la révolte du Limousin et l'arrivée du roi à Sedan, pendant laquelle il ne semble rien se passer, la correspondance reste régulière. Convergence ensuite car la plupart des auteurs œuvrent dans le même but, y compris le duc de Bouillon, à savoir réconcilier les deux hommes dans les meilleures conditions possibles. Les enjeux politiques de l'affaire apparaissent par ailleurs dans les témoignages des contemporains, comme Pierre de l'Estoile, qui sont parfois rétrospectifs – Sully et Bassompierre abordent l'affaire dans leurs mémoires –, ainsi que dans les discours prononcés et les libelles rédigés[3] à l'occasion de la marche sur Sedan en 1606, ces sources convergeant dans l'idée qu'Henri IV a triomphé du désordre du royaume incarné par le duc de Bouillon et que le roi comme le dauphin sont appelés à vivre une destinée exceptionnelle, en écrasant notamment les musulmans et en permettant le triomphe du catholicisme[4]. Deux questions guident l'analyse de

---

[1] Bibliothèque municipale de Sedan – Section du patrimoine, Ms 53, f° 423-426, « Abolition de Monsieur de Bouillon ». Voir annexe 9.

[2] Ce corpus n'étant pas exhaustif et je remercie Jean-Luc Tulot de m'avoir envoyé la transcription de trois lettres supplémentaires écrites par le duc de Bouillon le 27 février 1606 à Élisabeth de Nassau, à sa belle-sœur la duchesse de la Trémoille et à la princesse d'Orange.

[3] « Comme ceux qui vont à la chasse
Prennent un duc pour appeler
Le gibier que l'on pourchasse
Afin de le faire voler
Ainsi, avant que d'entreprendre
Des chasses autour de Sedan,
Le roi s'est avisé de prendre son grand-duc Maximilien
On dit qu'il est de Barbarie,
Tant il est rude cet oiseau !
Ainsi pour telle volerie,
Le plus difforme est le plus beau ! » (cité par DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 2, p. 419).

[4] Coullomby prononce le *Discours présenté au roy avant son partement pour aller assiéger Sedan* (Paris, Estienne Prevosteu, 1606), p. 6.

ce corpus de sources : quelles sont les grandes étapes de l'affaire Biron-Bouillon ? Comment peut-on l'interpréter ?

I. De Fontainebleau à Sedan, chronique d'une résolution de conflit[1]

1. La conjuration du maréchal Biron

La conjuration du maréchal Biron est la principale cause du conflit qui oppose pendant quatre ans le duc de Bouillon à Henri IV. Au tournant du siècle, Charles de Gontaut, maréchal de Biron, est le seul, avec Épernon, à constituer une menace dans l'entourage du roi mais, à la différence de l'ancien mignon d'Henri III, il est un ancien compagnon d'armes d'Henri IV et l'un de ses familiers[2]. Ses faits d'armes sont bien connus : il est aux côtés du roi à Arques et Ivry, lors du siège de Paris, il commande les troupes royales qui assiègent Rouen, il se bat à Aumale, à Fontaine-Française, à Amiens et en Savoie. Le roi le récompense largement pour ses services : il devient amiral de France et de Bretagne en 1592, maréchal de France en 1594, gouverneur de Bourgogne et Biron est érigé en duché-pairie. Il a donc avec éclat consolidé le prestige de sa famille, puissamment ancrée en Guyenne, à la suite de son père qui a mené une brillante carrière et est devenu maréchal de France en 1577. La trajectoire familiale et personnelle de Biron est donc comparable à celle d'Henri de La Tour : la ou les génération(s) précédente(s) ont amorcé un processus d'affirmation sociale et politique au service des rois dans les deux cas. Tous les deux bénéficient donc à la fin des guerres civiles des fruits des actions entreprises par leurs aïeux. Ils utilisent leurs talents personnels dans un contexte de crise pour parachever leur promotion sociale.

Malgré une trajectoire similaire, les deux hommes sont assez différents au début du XVIIe siècle. Comme nombre de courtisans et gentilshommes, Biron souffre de la perte de familiarité avec le roi dont il a été compagnon de route lors de la reconquête du royaume. Avec le retour de la paix et l'installation de la cour à Fontainebleau, le roi raille fréquemment sa famille et leurs relations se dégradent[3]. Malgré les récompenses reçues, Biron désire des gratifications et des honneurs supplémentaires. Pour Bouillon, la situation est radicalement différente, car il reste proche du roi face au duc de Lorraine comme pendant la succession de Charlotte. Confiant dans l'avenir, il voit naître ses enfants et prospérer sa principauté. S'il est ambitieux, c'est pour les terres souveraines et pour le parti protestant, comme l'a montré son attitude pendant les négociations de l'édit de Nantes et son projet, sans doute toujours d'actualité, de devenir protecteur des protestants de France, la question n'ayant toujours pas été

---

[1] Cette présentation des faits reprend dans ses grandes lignes la première partie de mon article « Conciliation et réconciliation : un exemple politique, l'affaire Biron-Bouillon 1602-1606, le roi pardonne au duc de Bouillon, avril 1606 » présenté à l'occasion de la journée d'étude du CHISCO du 11 octobre 2008 et publié in COLLARD F. et COTTRET M. (dir.), *Conciliation, réconciliation aux temps médiévaux et modernes*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2012, p. 141-160.

[2] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 887.

[3] BOUCHER J., « Gontaut, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 946-948. Conscient de l'amertume de Biron, Henri IV aurait, selon la postérité, salué le duc de Biron d'un « baron » lors de son arrestation.

vraiment réglée. C'est pourquoi il n'envisage pas, au début du XVIIe siècle, contrairement à Biron, de devenir encore plus puissant par le recours au complot, même s'il prête l'oreille aux négociations menées par ce dernier[1], ce qui lui est reproché ensuite.

Depuis quelques années déjà des rumeurs de trahison concernent le maréchal Biron[2]. En 1600, pendant la guerre de Savoie[3], il participe à d'intenses discussions avec les représentants du duc de Savoie et du roi d'Espagne autour d'un projet de mariage avec l'une des filles de la Maison de Savoie, du versement d'une somme de 500 000 écus, et de l'érection du gouvernement de Bourgogne en territoire autonome, en échange du déclenchement de révoltes et de l'assassinat d'Henri IV. Informé, le roi convoque Biron à Lyon[4], obtient ses aveux, le réprimande mais il lui pardonne. Pourtant Biron reprend ses agissements et Jacques La Fin[5] le dénonce en mars 1602. Au cours du printemps, la révolte fiscale du Limousin[6] rend suspects le duc de Bouillon, le duc de Biron et le comte d'Auvergne[7] qui sont possessionnés dans la région. Le 16 juin, le roi convoque Biron à Fontainebleau pour obtenir des aveux mais face à ses

---

[1] D'après Cano de Gardoqui, la culpabilité du duc de Bouillon ne fait aucun doute : « Descubierta la complicidad del duque de Bouillón con pruebas fehacientes, el rey sólo se atrevió a llamarle insistentemente a Turenne – donde se había refugiado – para que regresase a la corte, ofreciéndole toda clase de seguridades. Pero Bouillón ni quería arriesgarse ni tampoco someterse ; contaba con suficientes partidarios para no abandonar tan pronto sus ambiciosos sueños. Pasó en seguida a Ginebra y, desde allí, a Heidelberg, al lado de su pariente el conde Palatino del Rhin. Es preciso hacer la salvedad de que Bouillón no trató nunca directamente con los ministros españoles ni con sus enviados ; los datos aportados por Siri sobre un supuesto consejo de conciencia, que liberó a Felipe III de sus escrúpulos, con vistas a aceptar la participación del duque (tomados de la correspondencia del embajador francés en Roma) carecen de fundamento ; igualmente, por lo tanto, las aseveraciones de M. Philippson, que tan de cerca sigue a Siri en estas cuestiones. Si Bouillón figuró en primer plano en la conspiración, hubo de llevar sus tratos directamente con el mariscal de Biron y con nadie más ; y tampoco se olvide que su entrada en el movimiento subversivo fue tardía. Pasado algún tiempo, solucionado el asunto de Metz, Enrique IV acabaría por olvidar en propia conveniencia el proceder del duque de Bouillón » (CANO DE GARDOQUI J.-L., *op. cit.*, 1970, p. 154-155).

[2] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 887.

[3] En 1588, Charles-Emmanuel Ier duc de Savoie s'est emparé du marquisat de Saluces. Après le traité de Vervins (mai 1598), Henri IV et le duc de Savoie décident de recourir à l'arbitrage du pape. La décision pontificale tardant à être prise, Charles-Emmanuel Ier vient rencontrer Henri IV, qui refuse de lui céder définitivement le marquisat de Saluces mais lui accorde un délai de trois mois (traité de Paris, 27 février 1600). Le traité n'étant pas respecté par le duc de Savoie, Henri IV entre en guerre contre la Savoie et confie le commandement de ses armées au duc de Biron. Les opérations sont rapidement menées et aboutissent au traité de Lyon le 17 janvier 1601 : en échange de la Bresse, du Bugey et du Valromey, Henri IV renonce au marquisat de Saluces.

[4] Cette entrevue se déroule au couvent des Cordeliers en 1600.

[5] Jacques de la Fin, dit La Nocle, « comploteur, personnage douteux » (« Jacques de la Fin », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 295-296). Il s'est approché du duc de Biron, et lui aurait révélé la prochaine mort du roi lors de séances de magie noire. Il agit en réalité pour le compte du duc de Savoie. Délaissé par le duc de Biron au profit d'Edme de Malain baron de Lux, il décide de se venger en révélant au roi tous les détails du complot.

[6] Les révoltés contestent la perception d'un nouvel impôt, la pancarte.

[7] Charles de Valois, comte d'Auvergne, 1573-1650. Fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, il est le demi-frère d'Henriette d'Entragues. Henri III puis Henri IV lui témoignent une grande affection et il participe à la bataille d'Arques. Craignant la conversion d'Henri IV, il est prêt à faire valoir sa filiation. Il est impliqué dans la conjuration du maréchal Biron.

dénégations, il le fait arrêter, puis interroger, juger et exécuter le 31 juillet[1]. L'issue de l'affaire suscite l'incompréhension et la surprise des Grands, qui s'attendaient à davantage de clémence de la part du roi[2]. Après son exécution, les interrogatoires continuent, en particulier ceux du comte d'Auvergne.

2. *La fuite du duc de Bouillon (automne-hiver 1602)*

L'affaire Bouillon proprement dite commence lorsqu'à plusieurs reprises le nom du duc de Bouillon est cité lors des interrogatoires des complices de Biron en septembre et en novembre 1602[3] :

> « Dit après plusieurs particularitez des communications que luy avoit faict ledit duc de Biron de ses traictez avec l'Espagnol et le duc de Savoye qu'ayant envoyé un nommé Comblat vers le duc de Bouillon pour luy faire entendre le traicté du duc de Biron et qu'il falloit faire une diversité de la guerre de Savoye. Ledit sieur de Bouillon luy fit responce que ceste guerre seroit prise pour une pure rebellion et qu'il falloit s'aboucher et chercher autre prétexte pour y entrer, que bon seroit que luy qui dépose envoyast ung homme vers ledit sieur de Biron pour faire que le duc de Savoye demanda à Monsieur le Cardinal Aldobrandin la publication du concile de Trente pour esmouvoir ceux de la religion à prendre les armes, et que l'on moyennast d'aultre que le roy donnast charge aux gouverneurs d'establir la pancarte, que le peuple se soulevera, d'autre part que trente ou quarante capp^ne^ et soldats de fortune entreprennent de surprendre quelques chasteaux et ravager le pays pour sonder la volonté des peuples que c'estoit le bon moyen d'amuser le Roy.

---

[1] « Tout considéré dict a esté que ladicte cour a déclaré et déclare ledict duc de Biron attaint et convaincu dudict crime de leze maiesté pour les conspirations par luy faictes contre la personne du Roy entreprises sur son Estat, proditions et traictez avec ses ennemys estant mareschal general de l'armée dudict Seigneur pour réparation duquel crime l'a privé et prive de tous honneurs, estatz et dignitez, et l'a condamné et condamne a avoir la teste tranchee sur un echaffaut qui pour ceste effect sera dressé en la place de greve, a déclaré et déclare tous et chacuns ses biens meubles et immeubles generallemens quelconques en quelque lieu qu'ils soient situez et assis, acquis et confisquez au Roy, la terre de Biron privee a jamais du nom et tiltre de duché et paierie et icelle terre ensemble ses autres terres immédiatement tenuz au Roy réunis au domaine de la Couronne. » (Archives nationales, U 803, folio 186, arrêt du 29 juillet 1602, « Procez criminel faict à Messire Charles Gontault, duc de Biron, Pair, & mareschal de France, en l'année 1602 »). Le duc de Biron est finalement exécuté dans la cour de la Bastille. Le comte d'Auvergne est lui aussi condamné, mais gracié par le roi en vertu d'une promesse faite à Henri III sur son lit de mort.

[2] LEMOINE M., *La Faveur et la Gloire, le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1686)*, Paris, PUPS, 2012, p. 228-230.

[3] Il est ainsi incriminé par Comblat lors des interrogatoires des 28 et 29 septembre 1602 (bibliothèque municipale de Sedan, section du patrimoine, Ms 53, f° 192-202). Le cardinal Aldobrandini est informé des accusations lancées contre Bouillon par une lettre de Bufalo écrite le 18 novembre 1602 (*Correspondance du nonce Aldobrandini*, p. 377).

Promettoit aussy ledit sieur duc de Bouillon qu'il s'emploiroit pour faire la treve aux pays bas moyennant quatre cens mil escus que l'on luy offroit disant qu'il falloit faire la paix entre l'Espagne et Angleterre esperoit d'en venir à bout par le moyen du comte d'Essex acceptant les quatre cens mil escus qu'ilz luy offroient pour cet effect tant pour luy que pour le comte Maurice, quelques temps après led. sieur de Bouillon parlant au déposant dit qu'il faloit s'aboucher qu'il n'aprouvoit point le prétexte que l'on avoit pris, qu'il n'y en avoit point de meilleur que celuy du bien publique pour entrer en conference, et assurer le sieur de Biron. Il leur bailla une promesse escrite de sa main contenant en substance ce qui s'ensuye :

Nous Henri de La Tour promettons aux sieurs comte d'Auvergne et mareschal de Biron de ne jamais déclarer ce qui nous sera dit par eux et confié, quelque animosité qui puisse naistre entre nous. En outre promettons leur garder toute amitié et fidélité. Quinze jours après la luy avoir baillé, demanda ce qu'il en avoit faict, qu'il la vouloit retirer, d'autant qu'elle estoit escrite de sa main, et quant il la bailla il en pensoit tirer une autre semblable dudit sieur de Biron lequel se deffiant de l'esprit dudit sieur de Bouillon n'en voulut jamais bailler. Signé Charles de Valois, Bellievre Boulart et de Loménie[1]. »

Henri de La Tour n'apparaît pas ici comme un chef de file du parti protestant mais comme un Grand prêt à exploiter les tensions fiscales et religieuses du royaume pour affaiblir le roi et satisfaire ses ambitions personnelles, d'autant qu'il se propose d'apaiser les relations entre l'Espagne, les Pays-Bas et l'Angleterre. Les recoupements entre les dépositions des différents conjurés sont nombreux, Jean de Comblat et le baron de Lux prononçant les mêmes accusations contre Henri de La Tour et soulignant l'ancienneté de son hostilité au roi[2]. Malgré l'exécution de Biron, qui rend invérifiables ces propos, les interrogatoires sont menés à charge contre Henri de La Tour[3], qui réside alors dans la vicomté. Henri IV le convoque en novembre 1602 afin de dissiper les soupçons qui pèsent sur lui :

« Mon amy, ce jourd'huy seulement les gens de mon conseil ont achevé de recevoir les dépositions de ceux qui ont esté ouys sur la conspiration du duc de Biron, par lesquelles ayant sceu estre fait mention de vous, je vous ay voulu, pour l'affection que je vous porte, et pour le soin que j'ay tousjours eu de vostre honneur, vous en avertir

[1] Bibliothèque municipale de Sedan – section du patrimoine, Ms 53, f° 192-194.
[2] *Ibid.*, f° 194-211.
[3] « Le comte d'Auvergne feut reteneu long temps depuis à la Bastille, non sans que plusieurs foys il feut délibéré de luy faire son procez ; enfin il feut donné aulx prieres de la marquise sa sœur, apres qu'on eut tiré de luy et de ses complices tout ce qu'on peut contre M. de Bouillon, qu'on enveloppoit en mesme crime, soubs ombre de quelques pourparlers de mariage, qu'on voulloit estendre jusques là, dont depuis ensuivit sa disgrace » (ARBALESTE C., *Mémoires de Charlotte Arbaleste, sur la vie de Duplessis-Mornay son mari*, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 413-414).

incontinent par ce porteur, que je vous envoye exprès pour cet effet, et sur ce vous faire savoir, encore que je n'ajouste foy à telle accusation, spécialement quand je me représente combien je vous ay chéri et favorisé, de quelle sorte je me suis tousjours fié en vous, et ay souvent esprouvé votre fidélité. Néantmoins, il importe tant au bien de mon royaume, et au vostre mesme, que la chose soit promptement vérifiée, que je veux, et vous ordonne par la présente, que vous me veniez trouver en ce lieu, soudain que vous l'aurez recuë, pour vous justifier. Et j'ajousteray encore, que je vous conseille et prie, comme vostre bon maistre et amy, vous ressentant et tenant innocent, comme je croy que vous estes, de n'y faire faute, et n'y user d'aucune remise, ou longueur. Ce faisant vous préviendrez et estouferez la mauvaise opinion que les bruits de ce qui s'est passé pourroyent imprimer de vostre intégrité. Vous mettrez tant plustost mon esprit et le vostre en repos, selon mon désir. Je vous assure que je favoriseray très-volontiers vostre justification et innocence, comme vostre bon maistre et amy. De Fontainebleau le 18 novembre 1602. Signé Henry[1]. »

Le 22 novembre, Henri de La Tour répond au roi, se dit honoré de sa confiance et annonce qu'étant indisposé, il partira de la vicomté le 26, convaincu de pouvoir faire lever tous les doutes : « vostre Majesté connoistra, que je n'eus jamais, non effet, mais seulement pensée, qui se tournast à vous faire déservice[2] ». Il se ravise cependant le 30 novembre[3] :

« Sire,

Ayant appris par celle de la main de vostre Majesté du 17e de ce mois que j'avois esté accusé par ceux qui ont esté oys en son Conseil sur les conspirations de feu Monsieur de Biron et qu'elle me commandoit de me rendre incontinent près d'elle pour me justifier je renvoyé aussy tost celuy qui estoit venu aux responces à Votre Majesté que je partirois soudain pour l'aller trouver, ce qu'estant tout prest a faire il m'est venu advis certains quelz sont mes accusateurs. Cela, Sire, m'a occasionné de changer ceste résolution et faire très humble remonstrances à vostre Majesté pour la supplier de mettre en considération que les perfidies et desloiautez contre vostre personne & vostre Estat très avérées de mes accusations les rendent du tout incapables de m'accuser & à plus forte raison de me convaincre. Ilz n'ont et ne peuvent avoir pour leur accusation que des langues menteuses lesquelles ne leur ayant servy pour exécuter leurs intentions et les accompagner des effects dont ils ont esté empechez par vostre bonheur et prudence ils les emploient à vous rendre suspect le second officier de vostre couronne vostre serviteur

[1] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, chapitre CXIII, notes de l'éditeur p. 61.
[2] *Ibid.*
[3] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, p. 88-89, novembre 1602.

domestique qui n'a jamais cherché de gloire en ce monde que ce luy en est descoullé par vostre faveur et bonne grace et qui vous a de longue main servy. Il est à croire qu'ayant desseing de me nuir ils auront esmeu vostre courroux contre moy par les plus horribles crimes qu'ils avoient peu inventer me feront ils, Sire, de ce qu'ils peuvent avoir promis aux ennemis de vostre Estat n'en pouvant meshuy suborner d'autres ils veulent accuser ceux lesquels mesme en telles affaires ont leur innocence toute promise par infinies circonstances si joinctes à eux qu'il n'est à croire qu'ils puissent avoir en la moindre apparence de lettres pour estre assez au contraire. C'est mal recognoistre vostre miséricordre de demeurer tousiours comme ce en ne faisant que changer. Ainsi vostre grace ne leur pouvoir servir veu que depuis ilz ont porté fauceté. Je vous diray, Sire, comme disoit le psalmiste à Dieu le voyant courroucé « Seigneur n'approche point de moy que je ne sois renforcé ». Aussy sire je crains vostre visage ayant receu telles personnes à m'accuser puisque vostre Majesté m'en demande justification qui est ce qui m'a retenu, non que ma conscience me picque d'un souvenir de faute digne d'un tel examen (…)[1]. »

L'argumentation du duc de Bouillon est ici trop imprécise pour être pleinement convaincante et l'on peut se demander pourquoi il ne nomme pas explicitement ceux qui lui veulent du mal, ni dans cette lettre, ni dans celles adressées à Henri IV ou à ses autres correspondants au cours des années suivantes. Deux grandes possibilités se présentent : soit leur identité est évidente à ses yeux comme à ceux du roi au point qu'il n'est pas nécessaire de l'établir, soit c'est un faux argument destiné à justifier sa désobéissance. Pierre de l'Estoile ne lui donne pas tort : « Sur quoi on disait qu'il pratique le dire de Marot : qu'en telles affaires, il valait mieux s'excuser d'absence qu'être brûlé en sa présence[2] ». Faut-il y voir une preuve de son implication dans la conjuration de Biron ? S'il n'est pas possible de trancher faute d'éléments suffisants, ni de rejeter cette interprétation par esprit de contestation, on peut néanmoins voir dans la constance de sa plainte adressée au roi à l'encontre de ceux qui menaceraient sa sécurité à la cour une preuve du caractère mal assuré de sa position politique dans les premières années du XVIIe siècle. C'est pourquoi il se lance, comme en 1574, dans une spectaculaire fuite en avant aussi bien judiciaire que géographique. Il se présente devant la chambre de l'édit de Castres, où il séjourne du 4 au 23 décembre[3], puis, cette dernière ayant été

[1] Lettre du duc de Bouillon à Henri IV du 30 novembre 1602 (Bibliothèque municipale de Sedan – section du patrimoine, Ms 53, f° 224-226).
[2] DE L'ESTOILE P. , *op. cit.*, t. 2, p. 88-89.
[3] Les magistrats de la chambre de l'Édit sont très divisés : ils ne savent pas s'ils peuvent entendre l'affaire du duc de Bouillon. Henri IV leur écrit pour leur interdire toute action et leur envoie son procureur auprès du parlement de Toulouse. Les magistrats se contentent de délivrer au duc de Bouillon une attestation de présence.

déclarée incompétente par le roi, il se rend à Montpellier, où il rencontre des représentants des Églises, avant de fuir à Genève puis à Heidelberg. Il regagne ensuite Sedan[1].

3. De la recherche d'une solution diplomatique à la marche sur Sedan (1603-1606)

Par la suite, l'argumentation d'Henri de La Tour pour proclamer son innocence repose toujours sur la même matrice. Il nie les faits qui lui sont reprochés, comme dans cette lettre adressée à Henri IV en avril 1604 :

> « Dieu, ma conscience, les gens de bien et d'honneur qui cognoissent mon naturel et mon action, avec les tesmoignages publics et escritz authentiques que ie porte quand et moy, de tous les lieux ou i'ay esté, me sont tesmoins combien ie suis innocents et esloigné de toutes ces choses, qu'on veut imprimer en l'âme de Vre Ma^{té}. J'en suis pur et net, et en ay ma conscience entièrement en repos, graces à Dieu qui m'a donné par sa singulière bonté ceste faveur d'avoir apprins en son Église, ce que je luy dois, et après luy, à Vre Ma^{té}, et outre ceste cognoissance, la volonté prompte de vous rendre, Sire, l'amour, la fidélité, et l'obeissance qu'il me commande en sa parole[2]. »

Les années 1602, 1603, 1604 sont celles de la recherche d'un compromis notamment par voie diplomatique, Henri de La Tour bénéficiant de l'appui de la reine Élisabeth Ière, des princes protestants allemands et des cantons suisses protestants qui sont tous convaincus de son innocence. Élisabeth de Nassau, dans une lettre d'avril 1605 à sa sœur, souligne le caractère exceptionnel d'une telle mobilisation diplomatique :

> « De fasson que de longtemps l'on a veu un pareil envoye. Dieu le veuille bénir. L'indignation du Roy se montre sy grande que je ne sais ce que j'en dois espérer. Ce nous doit estre ce me semble quoy qu'il arrive une grande consolation de voir que tant de grans princes et estats prennent nostre cause en main la recongnoissant sy juste quy la tiennent pour une persecution indigne ce qu'ils doivent déclarer au Roy sy ne leur accordent pour

---

[1] La fuite à Sedan lui est conseillée par Duplessis-Mornay par l'intermédiaire de Dumaurier bien avant que le roi n'écrive au duc de Bouillon, Duplessis s'engageant à lutter contre les rumeurs circulant à l'encontre du duc de Bouillon (Bibliothèque municipale de Poitiers, ms 298 (66), f° 123-124, lettre de Dumaurier au duc de Bouillon du 3 juillet 1602).

[2] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 9, lettre du duc de Bouillon à Henri IV du 14 avril 1604.

nostre satisfaction et luy laisser juger combien ils demeurent interesser avec nous les uns par l'alliance et tous[1]… »

Parmi les correspondants d'Henri de La Tour, les uns l'encouragent à se soumettre comme Rosny en mars 1606[2], d'autres témoignent des soutiens diplomatiques dont il bénéficie[3], certains, enfin, le consolent[4]. Parmi les auteurs on trouve des membres de sa famille – sa femme, sa belle-sœur Charlotte-Brabantine, son cousin le duc de Montmorency –, des serviteurs de la couronne – Rosny, Bongars[5], Villeroy[6] –, des hommes d'État étrangers ou des ambassadeurs – Cecil, l'Électeur palatin Frédéric IV, Maurice de Nassau[7], le duc des Deux-Ponts, le Conseil de Berne – ainsi que des synodes et pasteurs protestants – Tilenus[8], le synode de Gap. La plupart des lettres font état des tentatives de médiation des uns et des autres. Jean, comte palatin du Rhin, intervient de manière précoce et à un moment où la tension est particulièrement vive : convoqué par le roi en novembre 1602, le duc de Bouillon est en fuite en mars 1603. Le comte Jean met à profit une visite diplomatique auprès de son allié Henri IV pour aborder la situation d'Henri de La Tour, son voisin et cousin par alliance. Il obtient du roi des assurances pour le duc de Bouillon afin de préparer le terrain pour une réconciliation qui n'a alors pas lieu. Pourtant, il exhorte Bouillon à revenir à la cour :

« Monsieur et très cher cousin et frere,

Vostre lettre donnée le 17e de ce mois en suyvant la promesse que je vous ai faicte je n'ay pas laissé de vous recommander à Sa Majesté tant qu'il m'a esté possible ayant eu l'occasion que Sa Majesté hier au soir me donna fort benigne audiance et parloit

[1] Archives nationales, 1 AP 333, f° 48.

[2] Lettre du marquis de Rosny au duc de Bouillon, 1er mars 1606, *in* SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 136-137.

[3] Aersen a soutenu sa cause auprès du roi de France (lettre de Louise de Coligny au duc de Bouillon, 1er septembre 1603, *in Correspondance de Louise de Coligny*, édité par MARCHEGAY et MARLET, s.l., 1872, p. 211-212).

[4] Lettre d'Agrippa d'Aubigné au duc de Bouillon dans laquelle il lui donne des conseils tirés de la Bible pour faire face à ses épreuves (Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français, Ms 708, f° 39-42). La lettre est datée des années 1603-1605 par BANDERIER G., « Une lettre d'Agrippa d'Aubigné » *in Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. 145, 1999, p. 476-484.

[5] Jacques Bongars (1546-1612), ambassadeur. Il est particulièrement impliqué dans les affaires d'Allemagne (« Bongars », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 79) et exhorte le roi à la prudence à l'égard des princes allemands, qu'une intervention à Sedan peut inquiéter, d'autant qu'ils soutiennent le duc de Bouillon (ANQUEZ L., *Henri IV et l'Allemagne d'après les Mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*, Paris, Hachette, 1887, p. LXII).

[6] Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (1542-1617), secrétaire d'État qui sert Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III et Henri IV. Il est très écouté par les rois et son rôle dans la politique étrangère du royaume ainsi que sa pacification est important (« Villeroy », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 497).

[7] Maurice de Nassau (1567-1625), stathouder de Hollande de 1584 à sa mort. Il aide Henri IV dans sa conquête du royaume et lui fournit des troupes (« Nassau, Maurice de », *ibid.*, p. 372).

[8] Tilenus (1563-1633), pasteur protestant actif à l'académie de Sedan, précepteur du fils cadet d'Henri de La Tour, le grand Turenne, et de son neveu Frédéric V de Palatinat. Il participe à la controverse gomarienne contre le pasteur Du Moulin (voir *infra*, chapitre 11).

à moy bien amplement de vous et de voz affaires et me fit assez cognoistre si vous estes bien assuré de vostre innocence que vous n'avez occasion de craindre que Sa Majesté comme un Roy juste et qui n'a jamais voulu faire tort à un homme vueillé faire quelque chose rigoureuse contre vostre personne de quoy vous vous pourrez assurer de sa parole royalle, adjoustant sa Majesté que si trouvez contraire en votre conscience que vous ayez commis quelques fautes contre Sa Majesté et vostre devoir que néantmoins vous trouvant en personne auprès d'elle et demandiez pardon avec promesse de la servir puis après comme son sujet et loyal serviteur qu'elle vous donnera et demonstrera aussy sa clemence royalle non moins que Sa Majesté a fait envers autres ausquelles elle a pardonné leurs fautes, car elle n'a jamais désiré le sang d'hommes quelconques puis doncq que l'estat des affaires de Sa Majesté. Comme aussy des vostres n'est pas mieux que à Sa Majesté et à vous et qu'il n'est pas à moy de me mesler de ses affaires de sy grande importance, moins de juger d'icelles, et que neanmoins je trouve la résolution susd. de Sa Majesté tant juste que équitable et fort benigne et très clément envers vous et les vostres. Il me semble que feriez bien au plus tost qu'il vous sera possible venir près Sa Majesté et au cas que soyez innocent venir vous justifier en personne près d'elle, ou en l'autre cas vous humilier en demandant pardon et impétrer de sa clémence royalle, laquelle comme Sa Majesté m'a fait entendre ne vous sera en tel cas desniée. Vous priant bien affectueusement croire que vous conseille cela d'un cœur bien affectionné envers vous et les vostres tout aussy que Monsieur et très cher cousin et frere je désire tousiours vous faire bon service et vous démonstrer ma sincère amitié. Priant Dieu vous conserver tousiours en bonne santé heureuse et longue vie avec tous vos bons amis lesquelz je vous prie de saluer bien humblement de ma part. De Metz ce 24e de mars, stil no. 1603. Au bas est escrit vostre très affectionné cousin et frere pour vous faire service. Jean Comte Palatin du Rhin[1]. »

De cette intense correspondance ressort une conviction : l'affaire Bouillon ne se résume pas à la promenade militaire du printemps 1606. Elle est d'une grande complexité dans la mesure où elle implique le roi de France et un prince souverain qui est à la fois un des chefs de file du parti protestant dans son royaume et le cousin de la plupart des princes protestants européens par son mariage avec Élisabeth de Nassau. Les soutiens diplomatiques dont bénéficie le duc de Bouillon sont considérables. Ces appuis ainsi que la confusion entre le caractère personnel du courroux royal – le roi lui reproche d'avoir été impliqué dans un complot – et le risque pour les protestants de voir de nouveaux massacres suite à l'élimination d'un de leurs

[1] Bibliothèque de Sedan – Section patrimoine, Manuscrit 53, f° 309-310.

chefs[1] empêchent Henri IV de le réprimer comme il l'a fait avec Biron, abandonné de tous dès son arrestation.

C'est pourquoi il faut attendre l'automne 1605 pour qu'Henri IV agisse contre le duc de Bouillon en se déplaçant dans le Limousin pour y écraser une révolte dans laquelle ce dernier est impliqué. Henri de La Tour fait ouvrir spontanément le 20 septembre toutes ses places fortes au roi et les révoltés se soumettent rapidement, ce qui permet aux magistrats qui accompagnent le roi de prononcer à leur encontre des peines sévères : peine de mort, confiscation des biens, privation d'honneur et indignités[2]. Pour Sully[3], Bouillon a tenté de déclencher un contre-feu loin de Sedan afin d'éviter le courroux d'Henri IV et d'établir un rapport de force lui permettant de négocier avec lui. On peut néanmoins en douter en raison de sa capitulation rapide, et la compréhension de cette révolte gagne à être resituée dans la longue durée. La province du Limousin a été très autonome à l'égard du pouvoir royal pendant les guerres civiles, comme le montre l'attitude de son gouverneur Ventadour à partir de 1574, qui rejoint le parti des Malcontents, puis du roi de Navarre. C'est aussi une terre secouée par le refus de payer l'impôt dès la fin des années 1560[4] et par des révoltes, souvent antifiscales, des Croquants de 1595 aux révoltés de 1605 voire au-delà. En 1605, Henri IV cherche moins à châtier Bouillon qu'à soumettre les clientèles d'une province à l'occasion d'une révolte qui touche aussi bien les gentilshommes huguenots que d'anciens ligueurs. Pendant les guerres de religion, le pouvoir royal avait tenté de composer avec ces clientèles pour obtenir leur appui, sans les soumettre. L'affaire Bouillon constitue une rupture car Henri IV veut désormais leur imposer sa domination et s'appuie sur le gouverneur Edme de Hautefort et sur Lévy-Charlus[5] à partir de 1602, avant d'envoyer des troupes en 1605, l'attitude du vicomte de Turenne justifiant cette nouvelle façon d'agir.

À partir de cette première capitulation, le duc de Bouillon, tout en bénéficiant toujours de ses appuis diplomatiques, est isolé dans Sedan et affaibli. Henri IV décide de marcher sur cette place forte à la tête de 10 000 hommes, soigneusement préparés par Sully. Pierre de

---

[1] « Or, comme il ne peut persister en ces propos sans m'offenser et adjouster ce nouveau crime à ceulx dont il est defferé, il ne peut estre aussy favorisé en cela de mes amys, qu'ils ne me donnent occasion de me plaindre qu'ils embrassent la deffense d'une cause à l'encontre de la profession qu'ils font de m'aimer, comme de l'affection que je leur porte, et dont l'exemple est tres prejudiciable à tous princes souverains. » (lettre d'Henri IV au landgrave de Hesse, 18 juillet 1603, *in Lettres intimes de Henri IV*, 1876, p. 137-140).

[2] Cette intervention royale est décrite en détail dans MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 245-247.

[3] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 2, p. 73-76.

[4] MICHAUD C., « Finances et guerres de religion en France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 28, Oct. - Dec. 1981, p. 572-596.

[5] CASSAN M., *Le temps des guerres de religion* : *le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, p. 219-221.

l'Estoile décrit en détail les cérémonies officielles du départ du roi de Paris qui ont lieu au milieu du mois de mars 1606[1]. Les négociations se poursuivent pourtant, comme le révèlent une lettre de Tilenus à Henri de La Tour écrite le 31 mars[2], ainsi que la correspondance échangée avec Élisabeth de Nassau qui le pousse à la soumission[3]. Tout est réglé le 6 avril, date de signature des lettres d'abolition. Une garnison est installée par le roi pour quatre ans – elle est finalement rappelée en 1608 – et les habitants prêtent serment au roi.

Le dernier acte de l'affaire n'a pas lieu à Sedan, mais à Paris, lors de l'entrée royale du 28 avril 1606 et semble avoir suscité une certaine perplexité auprès des témoins, d'après un historien local :

> « Tout le monde fut étonné de voir régner entre ces héros la même amitié qu'auparavant ; c'est que les grands hommes sacrifient souvent le souvenir de leur querelle à la tranquillité réciproque, c'est peut être enfin que ces deux grands conservèrent l'un à l'égard de l'autre la plus profonde dissimulation. Quoiqu'il en soit ils vécurent dans la plus grande intelligence jusqu'à la mort de Henri IV qui occasionna de nouveaux differends, ainsi que nous le verrons[4]. »

Beauvais-Nangis considère que Bouillon participe à l'entrée royale « avec regrets »[5] et Pierre de l'Estoile y voit un triomphe à l'antique :

> « Le vendredi 28e de ce mois, le roi, revenant de son voyage de Sedan, rentra à Paris par la porte St-Antoine, accompagné de plusieurs princes et seigneurs, et, entre autres, de M. le maréchal de Bouillon, qui était vêtu tout simplement d'un habillement tanné, monté sur un simple cheval sans aucune parade, et portait un visage fort triste. À l'arrivée de Sa Majesté furent tirées de l'Arsenal force canonnades ; et était près de lui M. de Rosny, qui l'entretenait et lui montrait les belles dames ; et entre les autres, lui montre la comtesse d'Auvergne à une des fenêtres des tours de la Bastille, laquelle salua

---

[1] DE L'ESTOILE P. , *op. cit.*, p. 163 : « Le mardi 14e, messieurs de la cour allèrent en corps saluer Sa Majesté, qui était aux Tuileries, et prendre congé de lui. Il leur recommanda derechef la personne de monsieur le Dauphin, et leur dit qu'il s'en allait, avec les bras ouverts, à Sedan, pour recevoir M. de Bouillon s'il voulait, sinon qu'il lui apprendrait son devoir.
Le mercredi 15e, qui fut le jour que le roi sortit de Paris pour aller assiéger Sedan, ainsi qu'on disait, fut semé le suivant quatrain sur cette entreprise, extrait des *Centuries* de Nostradamus, dans lesquelles les curieux de notre temps trouvent aujourd'hui tout ce qui se fait et bâtit au monde de nouveau :
Lorsqu'un Siron gourmandera la France,
Du vent du Sud l'impétueux effort
Battra La Tour pour l'ôter de la danse.
Garde le heurt, le diable n'est pas mort. » (Siron est une anagramme de Rosny).
[2] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 26, liasse F.
[3] Je remercie Jean-Luc TULOT d'avoir attiré mon attention sur ce point.
[4] *Histoire manuscrite de la principauté de Sedan et lieux circonvoisins où on traite de toutes les matières politiques, civiles, ecclésiastiques qui y ont rapport par un citoyen de Sedan*, Sedan, 1838 (Bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, n° 250).
[5] BEAUVAIS-NANGIS N. de, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et journal du procès du marquis de la Boulaye*, Édition Mommerqué et Taillandier, Paris, Renouard, 1862, p. 92.

Sa Majesté fort courtoisement, comme il fit aussi la comtesse de Moret, en la rue St-Antoine, et plusieurs autres belles dames[1]. »

Bassompierre est très surpris de ce qui se passe dès la signature du traité avec le roi à Sedan :

« Des cette heure là, Mr de Boullon vescut comme il souloit faire auparavant, nous mena disner a la table des chambellans, qu'il tint, et se fascha contre les controlleurs du roy qu'ils ne le servoient pas bien a son gré : mesmes, quand les trouppes se mirent en battaille devant la ville pour le passage du roy, il leur fit changer d'ordre, et leur commanda avec la mesme audace qu'il avoit accoustumé, tant cet homme estoit coustumier de commander partout[2].

[…] May – Le roy fit, a peu de jours de la, son entree par la porte de Saint-Antoine à Paris, ou il luy fut tiré quantité de canonnades et de rejouissance. Il voulut que Mr de Boullon marcha immediatement devant luy : ce qu'il fit, mais avec une telle asseurance et audace, que l'on n'eut sceu juger sy c'estoit le roy quy le menoit en triumphe, ou luy le roy, quy demeura quelques jours a Paris, puis s'en alla a Fontainebleau[3]. »

On peut ajouter qu'en septembre à Fontainebleau, le duc de Bouillon assiste au baptême du Dauphin. Pour Bassompierre, donc, Henri de La Tour ne ressort pas vraiment soumis de cette épreuve de force et il est réintégré à la cour. C'est une victoire paradoxale pour lui qui aurait pu, voire dû, tout perdre, sa vie, sa principauté, sa souveraineté. Sully[4] doit lui aussi admettre que cette soumission ne rime pas avec écrasement intégral[5]. Pourtant, il est l'un des artisans de la défaite du duc de Bouillon puisqu'il s'est chargé de tous les préparatifs militaires[6].

Il faut probablement voir dans les difficultés des témoins à interpréter ce qui se passe sous leurs yeux une marque de la grande intelligence politique d'Henri IV, auteur du compromis qui a mis fin aux guerres civiles, a permis le retour des ligueurs repentis à la cour et les a

---

[1] *Ibid.*, p. 189.
[2] BASSOMPIERRE F. de, *Mémoires*, édition Chanterac, Paris, Librairie Renouard, 1877, t. 1, p. 175-176.
[3] *Ibid.*, t. 1, p. 179.
[4] Il est devenu duc de Sully juste avant la marche sur Sedan.
[5] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 2, p. 149 : « M. de Bouillon entra dans Paris, marchant derriere le Roy, avec lequel il se remit aussi bien que jamais, et en receut les mesmes familiaritez et bons traitemens que par le passé. »
[6] Dans la version des *Œconomies royales* publiée à Londres en 1778 sous le titre *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henri-Le-Grand, Mis en ordre, avec des Remarques*, il aurait refusé, dans un premier temps, de tirer des coups de canon pour saluer l'entrée du roi dans la capitale car il estimait qu'on ne pouvait saluer ainsi une victoire qui avait été obtenue sans tirer un seul coup de canon (t. 6, p. 309-311), ce que confirme sa lettre du 27 avril 1606 (Archives départementales des Ardennes, 1 J 264).

rétablis dans leurs charges, et a ramené une paix certes fragile, mais réelle, dans le royaume. De surcroît, le roi sait parfaitement mettre en scène ses décisions, particulièrement quand leurs enjeux politiques sont importants : il l'a fait lors de sa conversion à Saint-Denis, il a manifesté sa clémence lors de son entrée dans Paris, le 22 mars 1594, au cours de laquelle aucun des hommes qui lui avaient tenu tête n'est inquiété et la garnison espagnole présente dans la capitale est autorisée à partir sans subir de violence[1]. Pourquoi en ce 28 avril 1606 Henri IV n'aurait-il pas mis en scène l'ambiguïté de ce qui s'est produit à Sedan ? Il est de fait victorieux car il a obtenu la soumission du duc de Bouillon, mais il ne peut le châtier, comme il l'a fait pour Biron, parce que ses appuis diplomatiques ont été constants pendant près de quatre ans, d'où la délivrance immédiate de lettres d'abolition et la modération qui préside à l'application des clauses du traité. Les habitants de Sedan prêtent serment au roi, une garnison française est installée dans les murs de la place forte, mais Henri IV ne pousse pas au-delà ses exigences au point que, dès l'année suivante, Henri de La Tour va pouvoir lancer le chantier du renforcement des défenses de Sedan ! Le roi met en scène le rétablissement de ses relations avec le duc de Bouillon et, à travers lui, avec l'ensemble des Grands après plusieurs années de procès et d'interrogatoires ayant trait à des complots réels ou supposés[2].

La prise en compte des nombreux rebondissements de l'affaire constitue une seconde étape du traitement de sa complexité. Pour Biron, les séquences se sont enchaînées de manière simple et cohérente : complot, aveu et pardon royal, complot, arrestation, condamnation, exécution. Pour le duc de Bouillon, la reconstitution des étapes tourne au feuilleton politico-judiciaire – il en est de même, à la même époque, pour la marquise de Verneuil[3] – dont la solution militaire envisagée en 1606 n'est qu'un élément parmi d'autres. Ces rebondissements découlent de la diversité des acteurs impliqués et expliquent la diversité des traitements thématiques des faits.

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 300-303.
[2] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 901-906.
[3] Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil (1579-1633) participe en 1604 avec Charles de Valois, comte d'Auvergne, à un complot pour faire reconnaître son fils Gaston-Henri par Henri IV, qui lui avait signé une promesse de mariage.

II. Interpréter une affaire complexe

Le corpus de sources, la diversité des acteurs incriminés, les nombreux rebondissements et les divergences des interprétations proposées[1] pour l'affaire du duc de Bouillon en font un objet d'étude complexe selon la définition d'E. Morin : « Qu'est-ce que la complexité ? Au premier abord, la complexité est un tissu (*complexus* : ce qui est tissé ensemble) de constituants hétérogènes inséparablement associés : elle pose le paradoxe de l'un et du multiple. Au second abord, la complexité est effectivement le tissu d'événements, actions, interactions, rétroactions, déterminations, aléas, qui constituent notre monde phénoménal[2]. » Cette complexité explique la diversité des questionnements qui peuvent guider la recherche : Bouillon est-il coupable ? Est-il mû par l'ambition ? En quoi son statut de prince souverain est-il un enjeu de l'affaire ? Quelles sont les modalités de gestion de ce conflit ?

1. La culpabilité et ses enjeux

Contrairement à l'affaire Biron, la culpabilité du duc de Bouillon oppose ceux qui en sont convaincus et ceux qui la rejettent, ce dont rendent compte les sources épistolaires et diplomatiques. Élisabeth Ière, les princes allemands et les autorités des cantons suisses sont convaincus de son innocence et jugent une alliance de ce dernier avec les Espagnols impossible en raison de leur différence confessionnelle :

> « Nous espérons que le Roy trouvera l'accusation faible au fond, de quoy personne ne se réjouira plus que nous. L'autre raison est la religion de laquelle le duc fait profession laquelle ne peut jamais admettre ce que [l']accusation prétend, assavoir l'intelligence avec le Roy d'Espagne le plus capital ennemy de nostre religion d'entre ceux mesme qui sont de l'église romayne. Toutes lesquelles raisons ont tant de force pour nous faire croire l'innocence du duc que combien que nous n'entreprenions de… au Roy nostre advis affirmatif ou négatif si chatoullieusze toutesfois estant requise par luy en l'affaire du duc ne nous estant point plus que ce que le premier rapport nous en a repusté[3]. »

---

[1] Ainsi l'étude de HODSON S., « Politics of the frontier: Henri IV, the marechal-duc de Bouillon and the sovereignty of Sedan » est une réponse et une critique des travaux de DICKERMAN E. H. et WALKER A. M. intitulés « The politics of honour : Henri IV and the duke of Bouillon, 1602-1606 », *French History*, 2000, p. 383-407.

[2] MORIN E., *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 2005, p. 21.

[3] Lettre d'Élisabeth Ière à son ambassadeur en France (Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, 500 Colbert (32), doc. 108, f° 485-486).

Sully est au contraire convaincu de sa culpabilité et affirme que le comte d'Auvergne et les ducs de Biron et de Bouillon auraient signé un pacte de défense mutuelle « contre tous nul excepté ». Pourtant, comme le traité qu'aurait signé Biron avec le roi d'Espagne, aucun exemplaire original n'a été retrouvé[1]. Entre les irréductibles de l'innocence et ceux de la culpabilité, la position d'Henri IV est difficile à tenir et elle évolue dans le temps. Ainsi en 1602 comme en 1603, il se demande si Bouillon l'a vraiment trahi :

> « S'il est innocent, comme il le publie, qu'il se justifie. Je promets encores à mon dict cousin, par ma dicte lettre, luy faire bonne et favorable justice par mon edict de pacification et les lois de mon Royaume ; mais s'il a failly et se ressent coupable, pourquoy a-t-il honte de confesser son peché, comme ont faict tous les aultres, pour inciter les efects de ma clemence, qui luy est asseurée ? Il allegue qu'il craint mon couroux et sa vie, et qu'il aime mieux predre celle-cy que de advouer chose qui prejudicie à son honneur. J'approuve et loue sa response et consideration au dernier chef, car s'il est innocent, je serois très marry qu'il dist ny fist chose qui le peust faire estimer coupable et blesser sa reputation, mais il peut apprehender mon couroux et fonder sur cela la vanité de sa vie (mesmement ayant offert et promis à mon dict cousin l'Électeur de le proteger et favoriser en justice) sans m'accuser d'injustice et mauvaise foy, de quoy je n'ay donné occasion jusques à present à personne vivant seulement de me soupçonner. Et vous diray que je l'eusse appelé pour tesmoin de mon equanimité et bonté de preference à tous mes aultres subjects et serviteurs, si me fusse trouvé en peine de la prouver, pour l'avoir recogneue et prouvee en sa personne propre, en plusieurs rencontres qui se sont presentées dont il ne peut a present se montrer oublieux et mescognoissant, qu'il ne me donne occasion de le tenir pour très ingrat des grâces qu'il a souvent receues[2]. »

Trois ans plus tard, Henri IV ne mentionne plus la culpabilité du duc de Bouillon et désire avant tout le soumettre et le ramener dans le rang. La question demeure en réalité entière : Henri de La Tour a-t-il comploté avec le roi d'Espagne ? L'affirmation la plus récente de sa culpabilité repose sur une lettre de l'ambassadeur Ledesma au roi Philippe III[3]. Cependant, les motivations qui lui sont prêtées sont surprenantes : il aurait voulu créer un État semi-indépendant coupant le royaume de France en diagonale entre Sedan et le Pays Basque. Or un tel tracé aurait suscité de nombreux litiges avec le duc de Biron, soit pour ses possessions, soit en Bourgogne qu'il gouvernait. Il est par ailleurs significatif que la synthèse la plus récente sur

---

[1] BOUCHER J., « Gontaut, famille de » *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 946-948.
[2] Lettre d'Henri IV au landgrave de Hesse, 18 juillet 1603, *in Lettres intimes de Henri IV*, 1876, p. 137-140.
[3] « Bullon era uno de los principales de la negociacion, si bien aca no se trataba con el, pero bien se entendían » (AGS E 1291, lettre du 10 décembre 1602), cité par CANO DE GARDOQUI J.-L., *op. cit.*, 1970, p. 154-155.

les complots des années 1601-1606 ne mentionne pas l'accusation de complicité avec l'Espagne pour le duc de Bouillon[1]. Cette dernière n'est donc pas aisée à établir, faute de preuve évidente.

Pourtant cette culpabilité non démontrée entache l'honneur d'Henri de La Tour. En effet, la trahison est un crime extrêmement grave, surtout pour un gentilhomme qui doit servir et conseiller son roi, notamment pour les maréchaux de France, c'est pourquoi elle est sévèrement punie. Le cas de Biron est exemplaire : il est condamné à mort et exécuté, sa seigneurie de Biron est déchue du duché-pairie, son nom est frappé d'infamie. La sanction est d'autant plus dure pour Biron qu'il récidive après le pardon de Lyon. En l'occurrence, la trahison est encore plus grave puisqu'elle implique Biron et Bouillon, qui jouissent de la confiance du roi, à la différence des nombreuses félonies qui ont marqué son parcours politique. L'affirmation de l'autorité royale à la fin des guerres s'est faite au détriment des pouvoirs des gouverneurs, mais aussi par l'érection de domaines en duchés-pairies, ce qui permet de récompenser les fidèles tout en manifestant la primauté du roi[2]. Pourtant les gouverneurs n'ont perdu ni leur honneur ni la confiance du roi, à la différence de Bouillon et Biron, dont la trahison avérée ou simplement soupçonnée entraîne une mise à mort politique après une sorte de duel dont l'objet est l'honneur des deux protagonistes : avec l'humiliation de 1606, le roi est valorisé dans son honneur masculin tandis que Bouillon, vaincu, est en quelque sorte féminisé[3].

Aux problèmes d'éthique nobiliaire et de relations avec le roi s'ajoute, à travers la culpabilité, la question de la cohérence des choix du duc de Bouillon, élément supplémentaire de complexité. Peut-on envisager de devenir le protecteur des protestants de France tout en s'alliant avec le roi d'Espagne, leur pire ennemi ? La question reste entière, même si l'appui constant du parti protestant et de ses alliés étrangers tend à mettre en doute sa culpabilité. En effet, tous le soutiennent, et aucun ne fait défection alors que Biron, trahi par La Fin, ne bénéficie d'aucun soutien ni à la cour ni en province parce que sa condamnation, qui sème l'effroi, repose sur une culpabilité éclatante. Si le parti protestant cesse de soutenir Bouillon après 1604, ce n'est pas parce que sa culpabilité est avérée, mais parce qu'Henri IV, soutenu par Rosny, interdit au synode de Gap de correspondre avec les princes étrangers, Bouillon en tête[4].

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 379.
[2] Voir *supra*, chapitre 7.
[3] "He sent for Marie de Medici and together as the first family of France they formally entered Sedan, a symbolic act of domination which showed the inability of Bouillon, as head of household, to protect the security of his dependants or the intergrity of his property. Like Caesar bringing his captives home to Rome, on 28 April Henri returned to Paris in procession with many princes and nobles who had been at Sedan. He rode a white horse caparisoned in silver, while behind him trailed Bouillon, sombrely dressed and poorly mounted. Cannonades were fired at the Arsenal, Henri wawed to noble ladies as he passed, and the whole city stared at the chastened and shame-faced duke." (DICKERMAN E. H. et WALKER A. M., « The politics of honour: Henri IV and the duke of Bouillon, 1602-1606 », Oxford University Press, 2000, p. 406).
[4] « Sa Majesté m'a commandé encores d'adjouster qu'il luy a esté rapporté que ceux de la religion pretendue reformée ont deliberé se bander et formaliser en corps pour M. de Boüillon envers Sa Majesté,

Duplessis-Mornay y voit une manière d'affaiblir le parti protestant mais reste fidèle à sa ligne directrice :

> « Ie ne vous veux point celer aussi, qu'à plusieurs l'esloignement des plus notables de la religion, a semblé un dessein tendant à la diminution des Églises ; d'autant plus, qu'on n'a point fait apparoir depuis tant de temps de ces enormes crimes qui leur sont imputés. Ce qui particulièrement a esté cause des lettres receues & respondues au Synode de Gap, en attestation particulièrement de l'innocence de M. de Bouillon. Lors que cest affaire s'ourdit, il pleut au Roy me depescher, & m'en demander mon advis. Ce fût en somme, que S.M. devoit accorder à M. de Bouillon ceux de la Chambre mi partie de Languedoc, pour Iuges selon ses edits ; s'il le luy refusoit, que ceux de la religion auroyent subjet de croire, qu'on vroudoit opprimer son innocence, & en danger d'une cause particuliere en faire une publique ; aussi bien, s'il avoit traitté avec l'Espagnol, ou le Savoyard comme on disoit, qu'il ne pouvoit en telle cause avoir de plus roides que ceux de nostre religon. Et en tout cas, si S.M. pour quelques considerations d'Estat, vouloit traitter cest affaire plus doucement, j'en faisois quelques ouvertures. S.M. toutesfois fût conseillée d'en interdire la connoissance a ladite chambre, dont ledit sr emporta acte ; et n'agrea S.M. lesdites ouvertures, ausquelles en pareille intention selon sa prudence elle en eust peu adjouster de meilleures. Peut estre, parce que les meilleurs conseils, comme les fruits, ne sont bons qu'en leur saison. Cependant, ce mal a vieilli, & n'a pas amendé, duquel les racines sont peut estre plus larges, & plus profondes qu'il ne paroist. Et vous sçavés, que les grands courages s'ennuient, de se ronger eux mesmes. Si on me dit, que quand ils feront autre chose, ce sera à leur ruine, je ne le nieray pas ; mais non aussi sans dommage de cest Estat ; auquel, plein de mauvaises humeur comme il est, il n'y point de petit mal, ny de trop prompt remede. Ce qui m'en fait parler ainsi, n'est ny interest, ny obligation particulière ; et Dieu le sçait ; mais le repos de cest Estat, & de nos Églises ; du Roy particulierement, a la santé duquel je sçay, que tous ces chagrins nuisent ; et laquelle toutesfois, parce que toutes les nostres, & publiques, & particulieres, y sont encloses, nous doit estre trop plus chere que la nostre[1]. »

Parce qu'il doute de la culpabilité de Bouillon dès qu'elle est rendue publique, Duplessis-Mornay étend sa position de médiateur, traditionnellement mise au service des relations entre le roi et le parti protestant, au conflit qui oppose Bouillon et Henri IV. Dès 1602,

---

afin d'obtenir qu'il puisse retourner en ce royaume et y demeurer en seureté : dequoy Sa Majesté vous prie de vous informer et mesme rompre, si vous pouvez, telles deliberations, lesquelles ne lui pourroient estre que desagreables, et mesmes prejudiciables à son service et affaires, estans l'estant qu'elles sont sont. » (Lettre de Villeroy au marquis de Rosny du 26 mars 1604, *in* SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 577).

[1] Lettre de Duplessis à de la Fontaine, 26 mars 1604 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 3, p. 46-52).

il propose un premier compromis, à savoir le jugement de Bouillon par la chambre de l'édit de Castres, qui aurait été plus sévère à son encontre qu'un tribunal catholique si la collusion avec l'Espagne avait été avérée[1]. D'ailleurs Bouillon s'était spontanément tourné vers elle. Deux ans plus tard, Duplessis ne peut que mesurer les conséquences de l'échec de ce compromis : Bouillon est isolé à Sedan et le parti protestant affaibli. L'affaire concerne donc Henri de La Tour comme ses coreligionnaires parce qu'il est l'un de leurs chefs de file. Sa durée inquiète aussi le gouverneur de Saumur car elle accroît l'efficacité de ses effets délétères : le doute semé sur le duc de Bouillon ne fait que grandir.

Les clientèles limousines du duc de Bouillon restent fidèles et il faut la violence de la répression de 1605 pour les désolidariser de lui. Les alliés étrangers ne sont donc pas les seuls à ne pas donner crédit à sa culpabilité. En dehors des manifestations de sa colère lors de leurs ambassades, le roi ne peut agir contre eux, même s'ils se posent en médiateurs entre lui et un de ses sujets.

La question de la culpabilité est essentielle car l'affaire Bouillon est d'abord judiciaire. Néanmoins, que ce soit à l'époque ou de nos jours, les preuves ne sont guère convaincantes. En témoigne la volonté royale de suspendre les relations entre Bouillon et ses appuis qui doutent de sa culpabilité. Henri IV n'a pas eu à agir ainsi avec Biron dont la culpabilité est indubitable. Soupçonné dans un premier temps, Bouillon n'est désigné comme coupable par le roi que lorsqu'il s'enfuit, même si les preuves ne sont pas réunies. Le doute est semé sur sa bonne foi par son refus de revenir à la cour faute de s'y sentir en sécurité. L'absence de preuve déplace le débat vers la problématique de l'orgueil, ce qui permet de rendre compte du succès de la thèse de la soumission en avril 1606, un triomphe à l'antique étant la seule issue possible pour un duc orgueilleux entré en conflit avec son roi, et l'on peut la considérer comme une mise à mort symbolique.

2. Orgueil et soumission

L'affaire Bouillon est souvent interprétée à travers sa conclusion, la marche sur Sedan : c'est un duc de Bouillon soumis, vaincu et humilié qui est ramené à Paris. Cette analyse ne mentionne pas le témoignage de Bassompierre et repose surtout sur des libelles, d'où sa conformité avec les objectifs de la propagande royale qui vise à exalter la gloire du roi en disqualifiant l'adversaire. Pourtant, l'issue de l'affaire Bouillon est-elle si glorieuse pour Henri IV ? Il a dû attendre quatre ans pour soumettre le duc de Bouillon, recevoir des

[1] POTON D., *op. cit.*, p. 180.

ambassades qui prennent la défense d'un de ses sujets, lever une armée telle que le royaume n'en avait pas connue depuis la guerre de Savoie. Les terres souveraines ont beau être un petit État, leur capitale est fortifiée, son château bâti sur le roc, ce qui interdit la sappe, ses larges fossés contraignant l'adversaire à un long siège. La solidité de la place est de notoriété publique et sème le doute chez les partisans de l'option militaire[1] tout en galvanisant certains poètes[2]. La soumission immédiate du duc de Bouillon au roi lui évite un siège mais lui ôte simultanément la gloire d'une éclatante victoire, puisqu'aucun coup de feu n'est tiré. Cela n'empêche pas le roi de se réjouir de son succès et de le publier par des lettres adressées aux gouverneurs des provinces et à de nombreuses villes dont Paris[3] :

> « À NOS TRES CHERS ET BIEN AMEZ LES PREVOST DES MARCHANDS ET ESCHEVINS DE NOSTRE BONNE VILLE DE PARIS
>
> Tres chers et bien amez, à l'instant mesmes de nostre arrivée en ce lieu, le duc de Bouillon, retournant à soy et reprenant le chemin de l'obeïssance dont Dieu et la nature l'obligent envers nous, sans attendre n'y s'opiniastrer davantage, nous a faict rechercher et tres humblement supplier de perdre le souvenir de ses faultes passées, et, usant en son endroict de nostre clemence accoustumée, les luy vouloir pardonner et le recevoir en nos bonnes graces. Ce que volontiers nous luy avons accordé, moyennant les soumissions qu'il nous a rendues, comme il doibt ; aussy qu'il a remis à nostre volonté d'ordonner pour la garde et seureté de Sedan ce que nous voudrions esre faict par le bien de nostre service. À quoy nous avons pourveu et donné tel ordre, que nous avons grande occasion d'en recevoir beaucoup de contentement et d'en remercier Dieu, comme nous faisons, puisque cest effect procede de sa divine bonté et que tous nos subjects en recevront le fruict : dont nous avons voulu vous advertir par la presente, affin que vous rejouissant de ceste bonne nouvelle, vous en faciés de vostre costé rendre graces publiques à Dieu, et que par ce moyen nous soyons tousjours dignes de la continuation des faveurs et benedictions qu'il luy plaist nous despartir de sa main liberale. Sy, ne faites faute, sur toute l'affection que vous avés au bien de nostre service ; car tel est nostre plaisir. Donné à Donchery, le IIe jour d'avril 1606[4]. »

---

[1] *Copie d'une lettre au roy par un gentilhomme françois sur les bruits qui courent que Sa Majesté veut aller assiéger Sedan*, 1606 (Société d'Histoire et d'Archéologie de Sedan, n° 16).

[2] *Discours au roy sur la guerre de Sedan, présenté à Monseigneur le Dauphin*, Paris, Toussainct Boutillier, 1606 (Société d'Histoire et d'Archéologie de Sedan, n° 37 bis).

[3] « Des lettres analogues furent écrites, le même jour, aux gouverneurs des provinces, aux compagnies souveraines, etc. Nous avons celles qui furent adressées au maréchal de la Châtre, gouverneur d'Orléans, à M. de Fleurat, senéchal du bas pays d'Auvergne, et au parlement de Paris. Dans les registres de cette premier compagnie, la transcription de la missive était suivie de ces mots : "Desquelles lettres lecture ayant esté faicte et la matiere mise en deliberation, la cour a arresté que ce jour seront faictes prieres publiques, et à cest fin s'est levée avant l'heure et a esté en l'eglise de Paris, où a esté chanté le cantique du *Te Deum laudamus*". » (*Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 6, note 1, p. 598).

[4] Lettre d'Henri IV au prévôt des marchands et échevins de Paris du 2 avril 1606 (*ibid.*, p. 597-598).

Henri de La Tour cède sans que l'armée royale n'ait recours à la force, ce qui explique la clémence d'Henri IV. C'est dans cette optique que le défilé du duc de Bouillon devant lui lors de l'entrée à Paris et la canonnade qui l'accompagne peuvent être interprétés comme un triomphe. Le roi tire donc de la satisfaction de sa volonté une victoire éclatante par ses effets politiques. Tous ces éléments conduisent à être très circonspect à l'égard des libelles traitant l'affaire, même s'ils ne construisent pas encore une image négative du duc de Bouillon, sa soumission, au contraire, plaidant pour lui : malgré son orgueil, il est revenu à temps à la raison.

C'est sur ce point que Bouillon et Biron se distinguent : tous les deux sont ambitieux[1] et ne tiennent pas compte des exemples par lesquels les rois rappellent à l'ordre ceux qui parmi leurs ministres et serviteurs veulent s'affirmer politiquement et socialement aux dépens de la couronne. Biron, pourtant, avait été prévenu, lors de son ambassade en Angleterre en septembre 1601, Élisabeth Ière lui ayant montré la tête tranchée d'Essex à La Tour de Londres afin de lui faire voir la justice impitoyable qui pèse sur les rebelles, mais il n'avait pas tenu compte de cet avertissement[2]. Avec l'affirmation de l'autorité royale sous Henri IV, il n'est plus possible de profiter de la faiblesse de son prédécesseur et de se révolter comme nombre de ses serviteurs[3]. Enfin, Sully, dans les *Œconomies royales*, montre comment il a fait perdre au duc de Bouillon les moyens de ses ambitions, qu'il s'agisse de l'appui du roi d'Angleterre à l'été 1603[4], du parti

---

[1] La vaillance de Biron « au combat est légendaire, il se vante d'avoir reçu trente-deux blessures et s'est taillé une grande popularité auprès du soldat. La gloire militaire ne suffit pas à cet esprit torturé. Né dans une famille partagée entre les deux confessions, il s'est détaché presque dès l'enfance de toute croyance religieuse pour s'abandonner à un scepticisme méprisant et caustique. Puis il a abordé les sciences occultes et s'entoure de devins et de nécromanciens qu'il interroge avidement sur sa destinée. Conscient des appétits qui tourmentent son compagnon d'armes, Henri IV a tenté de satisfaire son immense orgueil. (…) Chez le maréchal, peu porté à aimer les femmes, l'appétit de puissance concentre toutes les passions, à un degré paranoïaque. » (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 887-889).

[2] Charles de Montigny se demande si Henri IV n'a pas envoyé Biron en ambassade auprès d'Élisabeth après la décapitation d'Essex pour frapper son esprit et le mettre en garde dans *Le maréchal de Biron, sa vie, son procès, sa mort, 1562-1602*, Paris, Hachette, 1861, chapitre 7 (Bibliothèque Nationale de France, département des Imprimés, 8-LN27-2019).

[3] *Priere pour le roy Henry le Grand, allant en Limozin, in Les poésies de M. de Malherbe*, 1631, Paris, Chappellain, p. 28-29.

[4] Élisabeth Ière soutient de manière inconditionnelle le duc de Bouillon face à Henri IV jusqu'à sa mort en 1603 et est convaincue de son innocence. Jacques Ier est quant à lui beaucoup plus réservé dans son soutien, surtout après l'ambassade du marquis de Rosny à l'été 1603 pour laquelle Henri IV lui fixe de façon claire l'objectif d'empêcher la constitution d'une union contre lui : « Mon amy, outre la lettre que je vous escrits par la voye de M. de Ville-roy, je vous fais ces deux mots de ma main pour vous dire que vous preniez garde à deux choses, et usiez de toute industrie pour descouvrir ce qui en est ; à sçavoir, si le roy d'Angleterre et ses ministres avoient quelque dessein de s'unir avec le roy d'Espagne contre moy, ainsi que je vous l'escrits plus amplement, et s'il y a quelques-uns en Angleterre qui, au nom de messieurs de Boüillon, la Trimoüille, du Plessis et autres, fassent des menées pour disposer le roy d'Angleterre à se dire protecteur des huguenots de France, et nommer le comte Palatin pour son lieutenant, comme l'on m'en donné advis, et que ces trois hommes font pis que jamais. Prenez donc garde à tout cela et en empeschez les effets ; dequoy je ne doute point si vous y employer le soin, la diligence et

protestant lors de l'assemblée de Châtellerault à l'été 1605[1], ou des clientèles du Limousin en septembre-octobre 1605[2]. L'affaiblissement de Bouillon est renforcé par la visite de sa forteresse par Sully, après la marche sur Sedan, qui souligne les effectifs réduits et l'insuffisance de l'équipement des troupes qui s'y trouvaient[3]. Cette interprétation vise donc à délégitimer totalement l'action du duc de Bouillon tant par ses motifs – l'ambition – que par le contexte dans lequel elle se déroule et les moyens mis en œuvre. Par ailleurs, pour la première fois et pour longtemps, Henri de La Tour est jugé ingrat à l'encontre d'Henri IV, ce qui accentue la condamnation morale de son action. En effet, le roi l'a fait maréchal et duc de Bouillon, il l'a maintenu dans ses possessions contre sa belle-famille – Sully, envoyé à Sedan au printemps 1594, est bien placé pour le savoir. Ingratitude, condamnation morale de toute rébellion[4] et volonté d'exalter les Bourbons culminent dans les récits et discours mettant en avant la rapidité de la chute de Sedan[5] et présentant le retour du roi à Paris comme un triomphe à l'antique au cours duquel Henri IV aurait ramené le duc de Bouillon soumis.

Cette interprétation des faits repose sur une lecture morale et rétrospective présentant Biron et Bouillon comme des héros tragiques rongés par l'ambition au point de se révolter contre le roi qu'ils ont au préalable toujours servi, perdant par-là même tout honneur. Leur échec conforte la légitimité royale en période d'affirmation de l'absolutisme, les histoires de vaincus alimentant la glorification du roi de France. Dans cette logique, le duc de Bouillon ne pouvait qu'être vaincu.

Cette focalisation sur la dimension morale et personnelle de l'affaire, et sa comparaison avec l'affaire Biron, masque les moyens mis en œuvre par le roi dans les années 1600 face aux Grands. À la cour, ils sont progressivement dessaisis des affaires sur lesquelles Henri IV leur demandait conseil au profit des techniciens du pouvoir tels Sully et les secrétaires d'État[6]. L'ambiance est à la suspicion quant à leurs activités, comme en témoignent trois registres de la sous-série U : « procès célèbres », qui contiennent des copies de toutes les pièces de procédures

---

dexterité avec lesquelles vous avez accoustumé de manier mes autres affaires. Adieu, mon amy, que j'ayme bien.
De Sainct Germain, le 12 juin 1603. HENRY. » (SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 450).

[1] L'assemblée protestante se voit interdire de verser les fonds prévus pour les Églises de Sedan et le marquis de Rosny a pour mission d'empêcher que les lettres écrites par le duc de Bouillon – ou en sa faveur – soient lues devant l'assemblée (*ibid.*, t. 2, p. 45 à 60).

[2] *Ibid.*, t. 2, p. 70 à 76.

[3] *Ibid.*, t. 2, p. 147-148.

[4] Le roi est parfaitement dans son droit lorsqu'il agit contre ceux qui se révoltent contre lui (*Discours au roy sur la guerre de Sedan, présenté à Monseigneur le Dauphin*, p. 6-7).

[5] Henri de La Tour cède en deux jours alors que ses contemporains pensent qu'il faut deux ans pour prendre la forteresse de Sedan, comme le souligne Malherbe avec la métaphore filée des champs qui se revêtent deux fois (MALHERBE F. de, *Au Roy Henry le Grand, su l'heureux succez du voyage de Sedan*, *in op. cit.*, 1631, p. 30-31).

[6] Cela aboutit notamment pour la première fois dans l'histoire de France au triomphe du responsable des finances sur celui de la justice, avec l'instauration de la paulette (BARBICHE B. et DAINVILLE-BARBICHE S. de, *op. cit.*, 1997.).

des grandes affaires politico-judiciaires contemporaines : les poursuites contre le duc de Biron[1], le duc de Bouillon[2], le comte d'Auvergne, la marquise de Verneuil et Thomas Morgan en 1604-1605[3]. De manière systématique, le roi se méfie de leurs relations avec les ambassadeurs et les ressortissants étrangers, fait enquêter sur leurs déplacements noctures lorsqu'ils paraissent suspects, s'inquiète de leurs projets de repartir dans leurs terres, parfois simplement pour les administrer, ce qui les soustrait à sa surveillance directe.

En province, leur autorité est affaiblie à travers leurs clientèles qui assuraient leur force politique. Ainsi à Metz, en 1603, Henri IV confie le commandement de la ville et de la citadelle à Montigny et son frère en remplacement des frères Sobole – convaincus de prévarication dans l'exercice de leur charge mais graciés – pour affaiblir le duc d'Épernon, gouverneur de Metz et du Pays messin, jugé trop puissant et trop peu contrôlable[4]. Si la pratique n'est pas nouvelle, Charles IX et Catherine de Médicis ayant cherché à affaiblir Henri Ier de Montmorency-Damville dans le Languedoc avec les mêmes moyens[5], elle s'intensifie car l'affaiblissement des gouverneurs et de leurs clientèles signifie en contre-pied l'affirmation politique du roi et le développement de ses propres appuis dans chaque province. On assiste ainsi à la reprise en main de l'institution des gouverneurs, après son apogée du XVIe siècle, le roi s'inquiétant de l'autonomie – confinant à l'indépendance – de ses représentants locaux[6]. Le début du XVIIe siècle constitue ainsi un moment charnière dans l'évolution d'une institution et des fonctions de ceux qui l'exercent. Ce processus est mal vécu par les détenteurs de gouvernements qui estiment que leur rang social justifie leur autonomie. Dans le cas particulier de Bouillon, ce n'est pas son autonomie provinciale qui est en jeu, mais peut-être sa souveraineté.

---

[1] Archives nationales, U 802 : Procès criminel fait à Messire Charles de Gontault de Biron mareschal de France, 1602 et U 803 f° 1 - 194 : Procez criminel faict à Messire Charles Gontault, duc de Biron, Pair, & mareschal de France en l'année 1602.

[2] Archives nationales, U 801 : Lettres, mémoires, informations et procédures faictes contre Messire Henry de La Tour duc de Bouillon marechal de France 1602, 1603, 1604, 1605. Ce registre a été intégralement recopié dans celui de la bibliothèque municipale de Sedan, Ms 53 f° 166 – fin.

[3] Archives nationales U 803 f° 195 – fin : Autre procez criminel, fait à Messire Charles de Valois, comte d'Auvergne, à dame Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, et Thomas Morgant, Anglois, ès années 1604 & 1605.

[4] SISMONDE DE SISMONDI J.C.L., *Histoire des Français*, Paris, Treuttel et Würtz, 1839, t. 22, p. 89-90.

[5] JOUANNA A., « Protection des fidèles et fidélité au roi : l'exemple de Henri Ier de Montmorency-Damville », *in* DURAND Y., (dir.), *Hommage à Roland Mousnier, clientèles et fidélités en Europe à l'Epoque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 279-296 ; TIEVANT C., *Le gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574), Henri de Montmorency-Damville*, Paris, Publisud, 1993.

[6] BARBICHE B., *Les institutions de la monarchie absolue à l'époque moderne XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 323-333.

3. *Au cœur de l'affaire : la souveraineté de Sedan*

L'un des éléments marquants de cette affaire réside dans l'inconstance d'Henri IV qui accuse Bouillon sur la foi de témoins douteux libérés rapidement, puis manifeste son désir de le soumettre coûte que coûte sans plus mentionner les accusations antérieures, ce qui laisse penser que sa culpabilité potentielle comme sa soumission ne constituent peut-être pas l'enjeu principal de l'action du roi. Qu'en est-il lorsqu'on resitue l'affaire dans la longue durée ? Même si aucun des deux acteurs principaux ne mentionne directement la question de la souveraineté[1], elle éclaire et rend légitime les interventions des princes étrangers. En 1587-1588, lorsque Charlotte de La Marck devient princesse de Sedan à la mort de son frère Guillaume-Robert, le duc de Lorraine conteste à la fois sa légitimité en tant qu'héritière de sexe féminin et sa souveraineté[2]. À ce moment-là, le processus conférant aux titulaires de la principauté de Sedan la souveraineté n'est pas encore achevé, malgré la reconnaissance des rois de France. En 1606, la situation est radicalement différente : le roi de France place une garnison à Sedan et exige un serment de fidélité du duc de Bouillon et de ses sujets, mais il ne remet pas en cause sa souveraineté. L'affaire Bouillon constitue donc, sur ce point, une des étapes de la lente et longue reconnaissance de la souveraineté de Sedan par les rois de France entreprise par les La Marck et confirmée après la mise de l'épreuve de 1606, Henri de La Tour s'inscrivant dans la continuité de ses prédécesseurs. Deux anecdotes similaires convergent dans cette appréciation du résultat de l'affaire en matière de souveraineté.

Lors de leur entrée dans Sedan le 6 avril 1606, des soldats français avaient demandé aux habitants où étaient les filles de joie : « Messieurs, répond un Sedanais, il n'y en avait plus qu'une en notre ville, mais on l'a arrêtée, condamnée à mort, elle sera exécutée dans deux jours. » Le lendemain, ils demandent à Henri IV lors de son entrée de leur accorder sa grâce. Celui-ci répond alors : « Ah messieurs, je n'y puis rien, nous ne sommes plus en France ; adressez-vous à monsieur de Bouillon[3] ». La seconde, rapportée par Pierre de l'Estoile, concerne la demande formulée par les jésuites, lors de l'entrée royale à Paris, d'un établissement où ils enseigneraient à Sedan :

> « Les Jésuites, après avoir gratifié Sa Majesté de l'heureux succès que Dieu lui avait donné de son entreprise de Sedan, lui présentèrent, en ce temps, une requête tendant à ce qu'ils pussent, sous son autorité, avoir un collège audit Sedan. À quoi le roi fit réponse qu'il en fallait parler à M. de Bouillon pour en avoir son consentement ; et quand

---

[1] HODSON S., « Politics of the frontier: Henri IV, the marechal-duc de Bouillon and the sovereignty of Sedan », *French History*, 2005, p. 414-439.
[2] Voir *supra*, chapitre 7.
[3] CONGAR P., *La vie quotidienne dans Sedan « petite Genève » 1560-1642*, Sedan, Nouvelle imprimerie de Sedan, 1964, p. 19.

ils l'auraient, que pour son regard il ne l'empêcheroit point, et ainsi demeura la requête pendue au croc[1]. »

Ces deux anecdotes confirment que, par-delà l'aspect triomphal de la victoire d'Henri IV, l'essentiel pour le duc de Bouillon est sauvegardé, à savoir sa souveraineté. Il s'était battu pour elle contre le duc de Lorraine, puis, de 1594 à 1601, contre sa belle-famille, et à nouveau de 1602 à 1606 contre Henri IV. Il finit par obtenir gain de cause, ce qui conduit à se demander comment une victoire aussi paradoxale a été possible.

4. Un processus qui aboutit à un accord gagnant-gagnant

Dès le début de l'affaire et face à la fragilité des preuves, Henri IV cherche moins une solution judiciaire qu'un geste symbolique, à travers une rencontre avec le duc de Bouillon à qui il rappelle ses devoirs envers son souverain. Seul le pardon royal peut effacer la tache de la rumeur et rétablir pleinement Bouillon dans son honneur, mais pour ce dernier les conséquences d'un aveu seraient terribles, notamment face aux protestants. Les nombreux rebondissements de cette longue affaire constituent-ils des coups de théâtre ou différentes étapes d'un processus de conciliation et de réconciliation[2] ?

Si l'opposition entre les deux hommes perdure, c'est parce qu'ils ne sont pas les seuls à être intéressés par les tenants et aboutissants de l'affaire : le parti protestant, les princes allemands et hollandais, les cantons suisses s'inquiètent grandement du sort du duc de Bouillon et, à travers lui, de leur propre destinée. Ainsi, contrairement à ce qu'affirme Sully, Henri de La Tour n'est pas isolé et il ne perd pas la totalité de ses appuis, malgré les menées de Sully, qui commet paradoxalement une erreur en révèlant leur ampleur et son incapacité à affaiblir les appuis diplomatiques suisses, hollandais et allemands. Si Henri IV et Bouillon sont les deux acteurs d'un duel dans lequel ils ne veulent pas perdre la face, les princes étrangers et Duplessis servent de médiateurs, la cour et le peuple de Paris sont des spectateurs. Les appuis du duc de Bouillon et leurs interventions diplomatiques empêchent Henri IV de soumettre Bouillon après l'attaque de Sedan, de le faire emprisonner ou exécuter et de le priver de tous ses biens, même si le différentiel des forces militaires est en sa faveur. C'est pourquoi chacun des deux partis obtient gain de cause sur tout ou partie de ses demandes et aucun n'est humilié par rapport

[1] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 2, p. 189.
[2] MARCHAND R., *art. cit.*, 2012.

à l'autre : « M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moi d'oublier tout le passé[1] ». Henri de La Tour n'est donc pas totalement écrasé[2].

C'est pourquoi l'ultime acte judiciaire de l'affaire est une lettre de rémission, ce qui révèle l'un de ses enjeux pour le roi, à savoir affirmer son autorité dans un royaume en reconstruction, surtout à l'égard des Grands, à travers l'exercice de son droit de pardonner ou de punir[3]. À ce titre, la politique de clémence mise en œuvre par Henri IV à partir de décembre 1589 suit les mêmes étapes que la réconciliation avec le duc de Bouillon, le nécessaire aveu de la faute étant un préalable indispensable au pardon royal, que ce soit pour un individu ou une communauté[4], et s'accompagne de négociations. Pourquoi s'offusquer des interventions en faveur de Bouillon alors que Villeroy, Mayenne, Mercoeur et le duc de Lorraine ont imposé au roi de grandes exigences en échange de leur ralliement ? Or, précisément, le début du mois d'avril 1606 est avant tout marqué par les retrouvailles entre Henri de La Tour et son roi après quatre ans de séparation, lesquelles débouchent sur cette lettre d'abolition. Ces conditions sont similaires aux cas de grâce octroyée par le roi après que le bénéficiaire se constitue prisonnier ou lors des déplacements du souverain dans son royaume, la présence du roi étant une condition nécessaire à la formulation de la requête du droit de grâce[5]. En ce qui concerne Henri de La Tour, cette lettre d'abolition est occultée par la marche militaire du printemps 1606 et donc rarement mentionnée ou considérée comme un document d'importance secondaire. S'intéresser à ce document, c'est dévoiler un aspect de l'affaire Bouillon qui est simultanément un conflit et les nombreuses tentatives pour le résoudre. C'est aussi adopter un point de vue différent car, s'il y a grâce octroyée, on ne peut plus affirmer qu'il y a soumission intégrale du duc de Bouillon, le pardon au sens propre rétablissant l'offenseur dans l'amitié de l'offensé.

Henri de La Tour est recadré dans son double statut de sujet et de prince souverain étranger, ce qui met fin à la tension dynamique précédemment mise en lumière pour la période 1591-1606. La garantie que le roi obtient, après l'avoir longuement demandée, est l'installation d'une garnison royale à Sedan et le serment de fidélité exigé de la part des habitants. Henri IV agit donc de manière subtile, au point de ne pas être bien compris par ses contemporains, comme Bassompierre et Sully. La venue du roi à Sedan en 1606 rend possible le compromis, longuement préparé de manière diplomatique mais que seule une rencontre personnelle pouvait sceller, comme pour bon nombre de chefs ligueurs ou de communautés – la rencontre prenant

---

[1] Lettre d'Henri IV à Élisabeth de Nassau, 2 avril 1606, *in Lettres intimes de Henri IV*, 1876, p. 417-418.
[2] C'est pourquoi la situation de 1606 et celle de 1642 sont totalement différentes : Frédéric-Maurice de La Tour, fils aîné d'Henri de La Tour, est alors face à Richelieu contraint d'échanger sa souveraineté de Sedan avec des terres du domaine royal pour sauver sa propre vie car il a participé à la conjuration de Cinq-Mars.
[3] NASSIET M. et MUSIN A., « L'exercice de la rémission et la construction étatique (France, Pays-Bas) », *Revue historique*, 2012, p. 3-26.
[4] De WAELE M., *op. cit.*, 1998, p. 231-252.
[5] NASSIET M. et MUSIN A., *op. cit.*, 2012, p. 17-19.

parfois la forme d'une entrée royale[1]. Le roi rompt la distance géographique avec son sujet et lui donne ainsi la possibilité de formuler sa demande de pardon[2], ce qui permet à Bouillon de réintégrer l'entourage du roi et de le suivre à Paris pour retrouver sa place antérieure à la cour.

5. *L'affaire Bouillon* : *un pivot biographique et politique*

La question de la souveraineté et les conditions de résolution du conflit entre Henri IV et le duc de Bouillon montrent à quel point les relations entre les deux hommes et leurs deux États évoluent. En quoi l'année 1606 constitue-t-elle un moment charnière ?

Henri IV comme Henri de La Tour franchissent alors le cap de la cinquantaine et vivent, chacun de leur côté, un certain apogée, dès 1602, que la mise à l'épreuve permet finalement de conforter. En effet, au tournant du siècle, la position d'Henri de La Tour semble dans tous les domaines parfaitement assurée. Depuis le mois d'août 1601, la succession de Charlotte est définitivement close et plus personne ne conteste ses droits en tant que prince souverain de Sedan. Cela se traduit par la plus longue phase de travaux entamée pendant son règne, entre 1602 et 1622[3]. Les relations pacifiques entretenues avec les voisins, notamment le duc de Lorraine, rendent possible une amélioration de la situation économique et permettent les investissements nécessaires à ce grand programme architectural. La possession même des terres souveraines par les La Tour d'Auvergne est pérennisée car, de son mariage avec Élisabeth de Nassau en 1595[4], sont nées deux filles : Louise en 1596[5] et Marie en 1601[6]. Son second mariage est donc beaucoup plus fécond que le premier, et sa femme fait preuve d'une santé robuste lors de ses grossesses et de ses accouchements. Même s'il n'a pas encore de fils, il sait que ses filles, si elles lui survivent, pourront devenir princesses de Sedan, les exemples ne manquant pas dans l'histoire de la principauté, à commencer par Charlotte. Par ailleurs, les princes de la famille Nassau – et à travers eux l'ensemble des princes protestants européens –, qu'il a rencontrés en 1590-1591 en tant qu'ambassadeur, sont devenus grâce à ce mariage des parents et des alliés. En France, il s'affirme peu à peu, depuis la conversion du roi, comme l'un

---

[1] De WAELE M., *art. cit.*, 1998, p. 231-252.
[2] NASSIET M. et MUSIN A., *art. cit.*, 2012, p. 17-19.
[3] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 78.
[4] Le mariage a lieu le 16 février 1595 d'après le registre du consistoire de Sedan qui ne se réunit pas ce jour-là (Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 6, f° 23-24).
[5] Louise apparaît pour la première fois dans la correspondance d'Élisabeth de Nassau et sa sœur Charlotte-Brabantine (qui épouse Claude de La Trémoille) le 4 novembre 1596, puis en février (annonce de son baptême) et mars 1597 ainsi qu'en octobre 1598 (elle a une grande affection pour son père).
[6] Elle naquit le 17 janvier 1601. Elle apparaît dans la correspondance de la mère et de sa tante en octobre 1601 et août 1602. Elle réapparaît bien plus tard, à partir de 1617, lorsque les deux femmes préparent son mariage avec son cousin Henri de La Trémoille.

des principaux chefs de file du parti protestant avec Claude de La Trémoille, en particulier grâce aux négociations de l'édit de Nantes. Seul son exil sedanais l'empêche de tirer profit, en 1604, de la mort de La Trémoille qui lui laisse pourtant la voie libre. Aucun de ces éléments n'est remis en cause en 1606, même s'il semble bien que l'une des conséquences de l'affaire est qu'il ne peut plus prétendre à devenir le protecteur des protestants. D'abord parce que le roi sort renforcé de cette épreuve, ensuite parce que Bouillon a brandi la menace d'une reprise des hostilités contre les protestants, or cet argument n'a pas mobilisé les protestants et il n'y a eu aucun massacre. Il doit donc après 1606 reconstruire sa prééminence au sein du parti protestant sans pour autant prétendre à en devenir le chef. Parce qu'il devient courtisan, il est dès lors difficile de démêler ce qui relève de ses intérêts de Grand du royaume et de ceux du parti protestant[1].

Pour Henri IV, la situation est fort semblable, malgré une différence de taille : il est roi de France alors qu'Henri de La Tour est prince de Sedan. Le royaume est pacifié et l'édit de Nantes, malgré les lenteurs apportées à son enregistrement et les inévitables doléances quant à son application, est un gage de la paix. La France a retrouvé sa grandeur en Europe grâce aux paix de Vervins en mai 1598 et de Lyon en 1601, cette dernière ayant permis de faire main basse sur la Bresse et le Bugey, repoussant ainsi à l'est la frontière du royaume ainsi que le chemin de ronde espagnol à travers l'Europe[2]. Il a confié au marquis de Rosny, devenu surintendant des finances en 1599, le soin de réorganiser les finances du royaume, d'éponger les dettes contractées pendant le conflit[3], de reconstruire les routes et les ponts qui ont tant souffert pendant les guerres civiles[4]. À la douleur de la mort en couches de Gabrielle d'Estrées, en avril 1599[5], a succédé la joie de la naissance de Louis, le 27 septembre 1601 : la France a enfin un dauphin, et l'avenir des Bourbons sur le trône de France semble assuré[6]. Cette naissance, les mariages conclus pour les princes du sang[7] ainsi que les gratifications accordées aux ralliés, y compris ceux de la dernière heure, garantissent *a priori* au roi une certaine tranquillité dans le royaume. Parce qu'il a mis en péril, en complotant contre le roi, la pacification du royaume,

---

[1] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, Quatrième partie : Grand ou réformé ?

[2] Cette expression désigne les routes empruntées par les troupes espagnoles entre les possessions du nord et du sud de l'Europe. Après le traité de Lyon cette route est décalée vers l'est et doit emprunter les cols alpins car il n'est plus possible de franchir le Rhône en aval de Genève et de passer par la plaine de Bresse. Cela déclenche à terme le conflit avec les Grisons qui contrôlent le col du Julier.

[3] D'après Sully, elle est estimée à 296 millions de livres pour un revenu annuel de la couronne de France à environ 15 millions de livres. Cette estimation a été revue à la baisse, autour des deux cents millions de livres (LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 328).

[4] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, chapitre « Sully », p. 730-767.

[5] Cette mort violente est interprétée comme une confirmation divine de ce que le mariage entre elle et Henri IV ne devait pas avoir lieu.

[6] DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 140.

[7] Charles de Soissons épouse Anne de Montafié, François de Conti s'unit avec Louise-Marguerite de Guise et Henri de Montpensier se marie avec Henriette-Catherine de Joyeuse (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 886).

Biron est arrêté et exécuté. Dans la mesure où Bouillon refuse de se présenter devant le roi et bénéficie de solides appuis, il obtient finalement un compromis. En 1606, après l'épreuve de force, la mise en scène spectaculaire et ritualisée de la marche sur Sedan permet à Henri IV de conforter plus encore son autorité sur le royaume pour plus de deux ans. Jusqu'à sa mort, les Grands du royaume ne manifestent plus aucune velléité de révolte. Ses rapports avec ses sujets ne se dégradent de nouveau qu'avec les prémices de l'affaire de Clèves et de Juliers parce qu'elle fait planer le risque d'une nouvelle guerre avec l'Espagne, et sa tumultueuse relation avec la jeune Charlotte de Montmorency, parce qu'elle le ridiculise et le met en difficulté.

Dans leur révolte contre un pouvoir royal en pleine affirmation, Biron et Bouillon ne se différencient pas de leurs contemporains. Bien au contraire, le premier tiers du XVIIe siècle confère une légitimité particulière à la révolte des nobles à travers l'esprit baroque[1]. Le règne d'Henri IV, loin de satisfaire toutes les catégories sociales et particulièrement la noblesse, suscite bien des frustrations et ni Biron, ni Bouillon ne font exception. Ainsi la conception de l'honneur énoncée par Dickerman et Walker correspond bien aux valeurs du XVIe siècle, mais en ce début de XVIIe siècle, avec les bouleversements que connaissent le royaume de France et le rôle de la noblesse en son sein, c'est une nouvelle sensibilité qui voit le jour. La mort y prend une place presque obsessionnelle, la liberté y est vivement revendiquée, et la violence vient exprimer le malaise nobiliaire face à un roi qui s'affirme alors que les attentes vont dans le sens d'un renforcement des pouvoirs de proximité et des relais intermédiaires ainsi que du rejet de la monarchie autoritaire. Lors de son conflit avec Henri IV, le duc de Bouillon semble agir en homme baroque : il a tout à perdre et gagner, son honneur comme sa vie, l'obéissance au roi n'étant la garantie ni de l'un ni de l'autre, surtout après la mort de Biron. Conscient de la fragilité de ses appuis à la cour, il fuit pour assurer sa sécurité, dans le sud d'abord, auprès des protestants, puis dans sa principauté. À ce titre, cette fuite est très différente de celle de 1574 puisqu'alors il fuyait la colère de Charles IX, contre laquelle il ne disposait d'aucun appui. En 1602, il fuit celle d'Henri IV pour rejoindre ceux qui peuvent le protéger. En 1606, non seulement ses appuis étrangers lui sont restés fidèles, mais il est confirmé dans son honneur et dans ses fonctions par le roi lui-même. Henri de La Tour, après sa spectaculaire ascension sociale et politique des années 1590, parachève son évolution et devient un Grand par la grâce du roi après avoir tenté de le devenir en s'autonomisant voire en s'opposant à ce dernier.

[1] « À l'époque baroque, une folle aspiration à une liberté totale et absolue se manifeste dans la société civile et particulièrement dans la noblesse. Ce désir d'autonomie, par rapport à un État monarchique perçu comme tyrannique, et cet individualisme poussé jusqu'à l'extrême conduisent les gentilshommes à des gestes spectaculaires et héroïques. Risquer sa vie ou sa carrière pour l'honneur d'un beau geste, sauver un ami aux prises avec le pouvoir royal, braver les autorités ne saurait apparaître comme un fait divers privé de sens. » (CONSTANT J.-M., *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, Paris, Perrin, 2007, p. 17).

Enfin, cette affaire constitue une étape car elle est un événement matriciel qui se prête à deux types d'interprétation. Elle est d'abord l'un des éléments perpétuellement ressassés par la *vulgate* absolutiste : après avoir affirmé une première fois leur pouvoir de manière absolutiste, les rois de France sont confrontés à une vive contestation pendant les guerres civiles, avant de pouvoir à nouveau affirmer leur autorité dès la signature de l'édit de Nantes et ce de façon croissante jusqu'en 1661. Les révoltes du XVIIe siècle et la Fronde sont considérées comme des résistances vouées à l'échec en raison de l'attitude des princes qui privilégiraient d'abord leur intérêt personnel, ce qui conduit à minimiser les révoltes alors qu'elles ont eu un grand retentissement[1]. D'autre part, les événements de 1602-1606 permettent de présenter le duc de Bouillon comme un personnage ambitieux, ce qui le discrédite, et comme un perpétuel opposant aux Bourbons. Pendant les guerres civiles des années 1614-1617[2], les auteurs de libelles du camp royal cherchent dans le passé du duc de Bouillon des preuves de son caractère ingrat, orgueilleux et insoumis, c'est pourquoi ils exploitent sa dissidence à l'égard d'Henri IV[3].

[1] BERCÉ Y.-M., *La naissance dramatique de l'absolutisme*, Paris, Seuil, 1992.
[2] DUCCINI H., *Faire voir, faire croire, l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 315.
[3] Voir *infra*, chapitre 12.

Conclusion

De cette nouvelle étude de l'affaire Bouillon, on peut conclure d'abord que l'événement, de loin le plus célèbre de la vie d'Henri de La Tour, a été l'objet d'une perception tronquée par le récit du triomphe royal. On en a retenu, pour les besoins de la démonstration, la trahison d'un chef de file du parti protestant prêt à s'allier de façon paradoxale avec l'Espagne pour satisfaire ses intérêts personnels et s'opposer au roi. Ce rebelle est dûment châtié de la longue patience qu'il impose au roi. Sully, réglant ses comptes un quart de siècle plus tard, vient ajouter, avec les auteurs de libelles des années 1610, les éléments qui ont parachevé la transformation du duc de Bouillon en personnage méphistophélique.

Pourtant, l'établissement du corpus des sources permettant d'étudier cette affaire, la présentation des acteurs qui y participent et de ses étapes en font un objet d'étude complètement différent. L'interprétation en révèle toute la complexité : il s'agit d'une réconciliation entre le roi et un de ses sujets qui débouche sur un résultat courant, la lettre de rémission[1]. L'épreuve de force entre les deux hommes s'apparente à bien des égards au duel, mais elle est simultanément un processus de conciliation entre les deux adversaires par la voie diplomatique. Le duc de Bouillon, prince protestant et gendre de Louise de Coligny, est soutenu par un puissant réseau diplomatique dont les chefs d'État sont des alliés du roi de France. L'enjeu est de taille pour chacun des deux acteurs du conflit car Henri IV se doit de se montrer inflexible et Bouillon ne peut renoncer à sa souveraineté. Les différentes étapes de la résolution de ce conflit, sa longue durée, son résultat – le pardon royal et la réintégration du duc de Bouillon à la cour – renvoient à une recherche d'une solution originale, parce qu'aucun des deux n'est écrasé ni frustré, et négociée, parce que les longs échanges diplomatiques et épistolaires ont inspiré le contenu de la lettre d'abolition. Surprenant de la part d'un roi de France en pleine affirmation, ce choix est une preuve supplémentaire de l'habileté politique d'Henri IV. La subtilité du résultat explique les réactions des contemporains : certains ne le comprennent pas, d'où la diversité des interprétations. D'autres adoptent le point de vue de la propagande royale ou font part, bien des années plus tard, de leur surprise à voir le duc de Bouillon pleinement réintégré. C'est pourquoi cette affaire constitue, semble-t-il, un moment charnière à l'issue duquel le duc de Bouillon devient un Grand du royaume de France, ce qui explique son rôle politique particulièrement important en France jusqu'en 1617.

[1] NASSIET M. et MUSIN A., *op. cit.*, 2012, p. 3-26 ; De WAELE M., *op. cit.*, 1998, p. 231-252.

Conclusion de la troisième partie

En 1591, Henri de La Tour voit les choix qu'il a faits entre 1574 et 1576 confirmés par une série de récompenses et de titres : il représente seul Henri IV lors de la grande ambassade de 1590-1591, épouse l'héritière de Sedan et devient duc de Bouillon, est fait maréchal. L'accroissement de son patrimoine suite à son mariage lui permet de faire face à la crise économique déclenchée par la huitième guerre civile.

Ces récompenses le confortent dans son service au roi de France : installé à Sedan, il utilise ses troupes pour déstabiliser le duc de Lorraine et réduire au maximum sa capacité de nuisance contre les troupes royales. Et quand il n'est pas à Sedan, le maréchal de Bouillon commande les troupes royales en France au service d'Henri IV. La constance et l'efficacité des services rendus expliquent le soutien accordé par le roi face aux La Marck pour la succession de Sedan. La conversion du roi ne transforme pas leurs relations mais elle ouvre la voie à Henri de La Tour pour devenir l'un des chefs de file du parti protestant alors que le roi n'envisage pas de céder sa place de protecteur.

L'avènement sedanais et la conversion du roi alimentent une tension dynamique entre ses deux statuts de sujet et de prince souverain et entre les fidélités qu'ils impliquent à l'égard du roi, à l'égard des protestants, à l'égard des alliés étrangers. L'affaire Bouillon est un moment paroxystique de cette tension et constitue une véritable mise à l'épreuve qui contribue à brouiller la lecture des faits : c'est son sujet que le roi veut châtier, car il est soupçonné de complot, et non le duc de Bouillon, auquel il n'a rien à reprocher en tant que prince souverain. Cela explique, avec les interventions diplomatiques, la longueur de cette résolution de conflit et l'originalité du compromis de 1606 : le roi pardonne à son sujet Henri de La Tour, qui reconnaît son autorité, et le réintègre à la cour sans remettre en cause sa souveraineté sur Sedan, ce qui constitue un accord gagnant-gagnant. Le serment de fidélité et la garnison installée à Sedan apparaissent dès lors comme des garanties imposées au duc de Bouillon.

L'année 1606 achève donc une longue période, au cours de laquelle Henri de La Tour a dû relever de multiples défis : se faire reconnaître prince souverain de Sedan et le rester, apprendre à gouverner une principauté et devenir un prince bâtisseur, trouver sa place entre le roi de France, le parti protestant et ses alliés. L'enjeu pour lui est désormais de prendre appui sur son statut confirmé, aussi bien en France qu'à l'étranger, la mort du roi en 1610 lui offrant, avec la régence, une occasion sans précédent de participer aux affaires du royaume de France, voire de l'Europe.

Quatrième partie :

Être un Grand (1606-1623)

Si la période 1606-1623 forme un ensemble relativement homogène dans la vie d'Henri de La Tour entre sa réintégration à la cour et son décès, ce n'est pas le cas pour les affaires du royaume de France. On peut ainsi distinguer dans ces dix-sept années trois phases : de 1606 à 1610, c'est la fin du règne d'Henri IV, de 1610 à 1617, Marie de Médicis exerce la régence jusqu'en 1614 puis gouverne, enfin, de 1617 à 1623, Louis XIII fait irruption sur la scène politique et prend la direction du royaume. Après la soumission des grands sous Henri IV, le royaume est en paix jusqu'en 1614 même si la mort du roi fait craindre le pire en 1610 et révèle la fragilité du compromis entre catholiques et protestants institué par l'édit de Nantes[1]. À partir de 1614, l'instabilité politique se traduit par un nouveau cycle de conflits civils opposant la reine mère et les Grands (1614-1617), puis cette dernière à son fils après la chute de Concini[2], et enfin Louis XIII aux protestants[3]. Jusqu'en fin de période – la situation ne se dégradant qu'à partir de 1619[4] –, la prospérité retrouvée du royaume de France permet aux terres souveraines de connaître une de leurs périodes fastes marquée par des transformations profondes de Sedan sous l'impulsion d'Henri de La Tour. Même s'il n'est plus animé par la tension dynamique de la période précédente entre ses statuts de prince souverain et de sujet du roi de France, le duc de Bouillon continue à intervenir dans les affaires de France, surtout entre 1610 et 1617, ce qui se traduit par une fréquence croissante de libelles le concernant. Progressivement, les critiques sur son action sont de plus en plus nombreuses, y compris au sein du parti protestant. L'année 1617, marquée par son départ définitif de la cour, accélère ce processus de formation d'une légende noire du personnage alors qu'il est toujours vivant.

Cette présentation générale de la période invite à porter le regard dans quatre directions principales : comment le duc de Bouillon, alors qu'il est censé avoir été soumis en 1606, redevient un des acteurs de premier plan des affaires du royaume de France ? Quelles sont les motivations et les modalités de son action en France et à Sedan ? Pourquoi et comment assiste-t-on à une telle transformation de son image de son vivant ? Son comportement se distingue-t-il des autres grands, en particulier du duc de Rohan, auquel il est fréquemment comparé ?

---

[1] CASSAN M., *La grande peur de 1610, les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

[2] Les guerres de la mère et du fils ont lieu en 1619 et 1620. Le but de Marie de Médicis est de revenir à la cour et d'acquérir de nouveau un rôle politique après son éviction de la cour lors de la chute de Concini en 1617.

[3] Ces tensions qui commencent en 1617 concernent les contraventions à l'édit de Nantes et le rétablissement du catholicisme en Béarn. Elles divisent profondément le parti protestant, Bouillon, Sully et Lesdiguières prônant la prudence alors que le duc de Rohan est favorable à une prise d'armes. Cela débouche sur les trois guerres civiles de 1621-1622, 1625-1626 et 1627-1629.

[4] Voir *infra*, chapitre 12.

L'historiographie locale sedanaise[1] a fréquemment abordé son activité bâtisseuse, législative, monétaire et culturelle, dont les différents aspects sont étudiés par la revue *Le Pays Sedanais*. De même, les biographies de ses contemporains et les études sur le royaume de France permettent de cerner l'action du duc de Bouillon, surtout à partir de 1609 : il conseille alors Henri IV dans l'affaire Charlotte de Montmorency avant de devenir, après le régicide, l'un des hommes forts de la régence aux côtés du prince de Condé. Il prend progressivement ses distances avec la reine mère puis il quitte définitivement la cour après la chute de Concini, malgré ses bonnes relations avec le jeune Louis XIII. Il est de nouveau sollicité par Ruccelai, envoyé par Marie de Médicis pour quérir son aide lors des guerres de la mère et du fils[2], puis se voit proposer la direction des provinces militaires protestantes en 1621 mais la décline. Dès la défenestration de Prague, il conseille son neveu Frédéric V, électeur palatin, qui devient brièvement roi de Bohême avant d'être pourchassé par l'empereur catholique Ferdinand de Styrie, ce qui constitue les prémices de la guerre de Trente ans. Ce faisceau de faits divergents trouve une ligne directrice assez commode dans le comportement « bouillonnant[3] » d'un Grand dévoré par l'ambition qui se mue en perpétuel rebelle face à l'autorité royale après avoir profité de ses faiblesses pendant la régence[4].

Des quatre grandes périodes dégagées en introduction, 1606-1623 est celle pour laquelle les sources sont les plus abondantes et les plus variées : une cinquantaine de libelles, une correspondance particulièrement étoffée – 368 lettres écrites par lui (40,48 % du total), 278 lettres reçues (33,53 % du total)[5] –, des pièces comptables, des mentions de plus en plus fréquentes dans les mémoires de ses contemporains dont Sully, Bassompierre et Beauvais-Nangis, ainsi que dans les descriptions des cérémonies officielles. À ces sources s'ajoutent des médailles et un portrait gravé.

Le chapitre 10 tente d'élucider son action à Sedan : quelles sont ses caractéristiques ? Quels sont les enjeux, les motivations, les modalités de son activité bâtisseuse et législative ? Agit-il en continuateur des La Marck ?

---

[1] PEYRAN J., *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, Sedan et Paris, 1826 ; Abbé PREGNON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Charleville, A. Pouillard, 1836 ; GUYON C., *Essai sur la principauté de Sedan*, Sedan, 1874.

[2] « Les contemporains d'Henri de La Tour d'Auvergne semblent n'avoir jamais réalisé qu'il avait vieilli. À Marie de Médicis qui le pressait de prendre son parti en 1619 contre son fils Louis XIII, il fit répondre : "qu'il estoit vieux & incommodé de sa personne, content de sa fortune, & assez bien à la Cour pour n'en avoir point de mauvais traitemens à appréhender, qu'il luy seroit mal aysé se priver du repos dans lequel il vivoit pour s'engager dans un nouveau party périlleux & pénible." » (*Correspondance intime de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1555-1623)*, éditée par TULOT J.-L., p. 10).

[3] Henri IV aurait dit de lui : « Méfions-nous des brouillons et des Bouillon. »

[4] *Correspondance intime de Henri de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon (1555-1623)*, éditée par TULOT J.-L., p. 6.

[5] Il est par ailleurs mentionné, pour la même période, dans 570 lettres échangées entre des tiers sur les 1142 actuellement recensées.

Le chapitre 11 porte sur son retour en scène spectaculaire aux affaires en 1610, surtout si on considère qu'il a été soumis quatre ans plus tôt : quel est son rôle à la cour entre ces deux dates ? Pourquoi peut-il devenir l'homme fort de la régence après le régicide ? Pourquoi et comment participe-t-il aux guerres civiles de 1614-1617 ?

Enfin, le chapitre 12 étudie les modalités de son action après son départ de la cour en 1617 : pourquoi n'y revient-il pas ? Comment continue-t-il à agir, ce dont attestent les rumeurs le concernant ? Quel est son positionnement politique ? Comment interpréter l'hostilité croissante que transcrivent les libelles à son égard ?

Chapitre 10 : Un prince réformateur et bâtisseur

En France, les années 1600 sont celles de la reconstruction du royaume par Henri IV et Sully qui assainissent les finances du royaume, font reconstruire les routes et les ponts, encouragent la reprise de l'activité économique après plus de trente ans de guerres civiles marquées par la violente crise des années 1590. Que fait le duc de Bouillon à Sedan, ville aussi marquée, directement et indirectement, par les effets de ces conflits[1] ? L'historiographie sedanaise[2] souligne l'intensité de son activité législative, bâtisseuse[3], monétaire et culturelle – avec la fondation de l'académie – qui donne l'impulsion à près de deux siècles de prospérité sedanaise : « Bénéficiant de l'héritage politique, spirituel et culturel des La Marck, son règne peut être regardé comme une sorte d'apogée et Sedan prit grâce à lui son allure de véritable ville, la plus importante de la région jusqu'au XIXe siècle[4]. »

Une telle unanimité dans la reconnaissance de l'intensité de cette activité conduit à s'interroger : pourquoi est-elle alors possible ? Quelles sont les motivations du prince ? Comment la mène-t-il à bien, dans la mesure où il est fréquemment absent entre 1606 et 1617 ? Sa démarche est-elle originale par rapport aux autres princes de son temps, en particulier ses voisins ?

Les sources utilisées ici sont de nature variée : ordonnances rassemblées dans la coutume de Sedan, bâtiments construits pendant son règne, comptes financiers de l'académie de Sedan, frappes monétaires, quittances des professeurs de l'académie, correspondance. Cela permet d'étudier dans un premier temps le triptyque autour duquel il est possible, sans la réduire, d'appréhender son action – activité législative, travaux et constructions, fondation de l'académie – puis d'en étudier les objectifs et les modalités de manière comparative.

---

[1] Voir *supra*, chapitre 8.

[2] PEYRAN J., *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, Sedan et Paris, 1826 ; Abbé PREGNON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Charleville, A. Pouillard, 1836 ; GUYON C., *Essai sur la principauté de Sedan*, Sedan, 1874.

[3] Sur les dix bâtiments historiques classés de Sedan, Henri de La Tour a contribué au remaniement de l'un d'entre eux – le château fort – et à la construction de trois autres – le palais des princes, l'ancien hôtel de ville et l'église Saint-Charles (http://www.annuaire-mairie.fr/monument-historique-sedan.html).

[4] SARTELET A., *La principauté de Sedan*, Charleville-Mézières, Éditions Terres Ardennaises, 1991, p. 13.

I. Trois décennies de profondes transformations

Après le règlement de la succession de Charlotte et le compromis obtenu, Henri de La Tour est confirmé dans sa souveraineté. Les enfants de son second mariage avec Élisabeth de Nassau assurent la conservation de Sedan au sein de sa famille. Il dispose donc d'une plus grande marge de manœuvre. C'est pourquoi, après avoir agi en continuateur de l'œuvre des La Marck dont il demeure l'héritier il peut s'engager dans une période de grandes réalisations. Dans quels domaines intervient-il ? Comment transforme-t-il sa principauté ? Quel en est l'impact sur la vie quotidienne des Sedanais ? Ce sont ces questions qui vont guider l'analyse des transformations de Sedan, avant de se pencher sur ses motivations et les modalités de son administration dans une seconde partie.

1. Une intense production législative

À partir de 1601, avec le règlement définitif de la succession des La Marck en sa faveur, et surtout après 1606, quand sa souveraineté est confirmée, Henri de La Tour peut exercer librement ses différents pouvoirs, en particulier ceux qui font de Sedan une principauté souveraine, comme sa puissance législative. Le *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*[1], élaboré en 1642 lors de la cession de Sedan par Frédéric-Maurice de La Tour, fils aîné et successeur d'Henri de La Tour, à Louis XIII en conséquence de son implication dans la conjuration de Cinq-Mars, est destiné à permettre au nouveau gouverneur, Fabert[2], de connaître la coutume de Sedan[3]. Ce document recense 400 ordonnances[4] et règlements de métiers entre 1562 et 1642, soit quatre-vingts ans. Quelle est la part d'Henri de La Tour dans cette production législative ? L'étude statistique vient démontrer l'intensité de la production législative sous son règne avec la publication, entre 1591 et 1623 soit trente-deux ans, de 263 ordonnances et 18 règlements de métiers. Il s'inscrit dans la continuité des La Marck qui sont aussi des législateurs, comme Robert IV qui publie en effet un recueil de 580 articles de lois en 1539, ou Henri-Robert qui promulgue une grande ordonnance en 1568[5]. La production législative d'Henri de La Tour se distingue donc par son intensité et sa continuité sur une longue durée.

[1] Bibliothèque municipale de Sedan – Section du patrimoine, Ms 42.1 et 42.2.
[2] Fabert, Abraham de (Metz 1599 - Sedan 1662) se distingue au combat à La Rochelle, Suse et Arras et la Marfée. Il devient gouverneur de Sedan en 1642 et continue à s'illustrer sur les champs de bataille à Collioure, Perpignan et Stenay. Il est fait maréchal de France en 1658.
[3] HUBRECHT G., *Les ordonnances de la principauté de Sedan*, Milan, Éditions A. Giuffre, 1951.
[4] En réalité, il s'agit la plupart du temps d'arrêts du conseil sur des points précis, et non de grands textes abordant plusieurs matières, ce qui correspond mieux à la définition d'ordonnance, à l'exception de celle du 20 août 1598 qui concerne une quinzaine de sujets différents (HUBRECHT G., *op. cit.*, 1951).
[5] Archives départementales des Ardennes, A 21 : coutume de Sedan.

Les Sedanais ne peuvent l'ignorer, d'autant que la publication des lois se fait par cris publics dans une vingtaine de lieux très fréquentés afin d'assurer au texte la plus grande diffusion auprès de la population : le temple, les carrefours, les assemblées de baillage, les remparts et casernes, les boucheries, cabarets et hôtelleries, les portes et lieux publics et les piliers de la halle. Les villages de la principauté reçoivent aussi la visite des agents du prince qui doivent publier la loi à Raucout et Haraucourt, Bulson, Noyers, Anchecourt, Wadelincourt, Francheval, Pouru, Dosi, Bazeil, Corney, Givonnes, Illy et Fligneux. En dehors des carrefours, peu de lieux apparaissent systématiquement mais dans tous les cas l'objectif est bien l'information la plus large possible de la population. Les agents du prince qui interviennent sont les huissiers Chardinal[1], Billot[2] ou Delampson[3] et le sergent Legros[4] accompagnés du tambour Jacques Stasquin[5]. Quels sont les domaines d'intervention du prince en matière législative ? En quoi est-il un continuateur des La Marck ? En quoi s'en démarque-t-il ?

À la différence des ordonnances promulguées par les rois de France à la même époque, qui sont très longues et dont le contenu est très varié – celle de Villers-Cotterêts compte 195 articles –[6], celles des princes de Sedan n'abordent qu'un seul thème, ce qui permet leur classement par ordre décroissant des problématiques abordées :

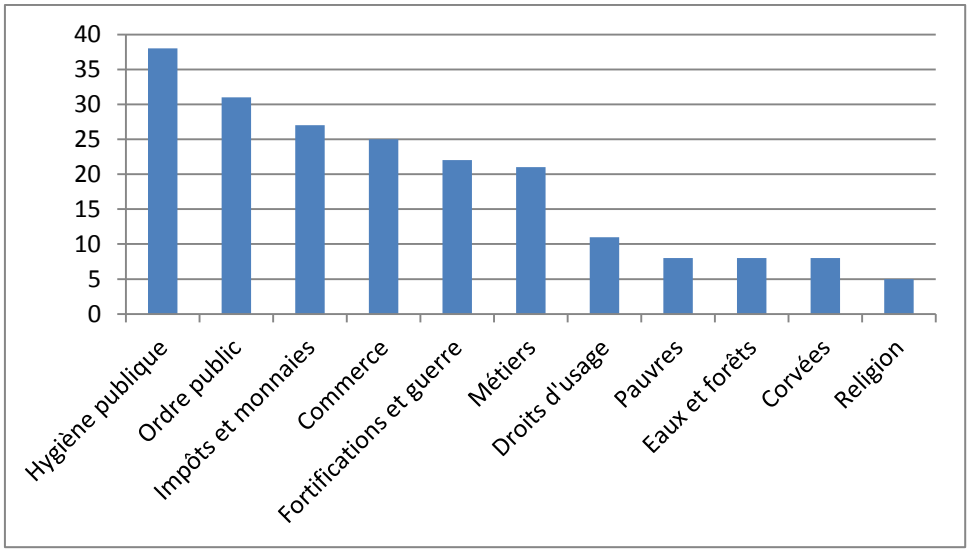

Graphique 9 : Matière des ordonnances d'Henri de La Tour

[1] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. II, p. 924, « Défense à Jacquemin Renesson d'entreprendre de plus garder bestiaux ».
[2] *Ibid.*, t. II, p. 887, « Ordonnance de la police pour la bière ».
[3] *Ibid.*, t. II, p. 899, « Ordonnance interdisant le dépôt d'immondices sur les remparts », 15 janvier 1605.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 891, ordonnance du 17 janvier 1601 publiée le 20 janvier.
[5] Il est mentionné la plupart du temps par l'huissier ou le sergent chargé de la publication avec le lieu et la date comme dans l'« ordonnance de la pollice pour n'aller faire leurs infections sur les remparts du XI juillet 1604 », ibid., t. II, p. 896.
[6] BARBICHE B., « Ordonnances », *in* BÉLY L. (dir.), *op. cit.*, p. 935-933.

L'hygiène publique est une préoccupation importante car la crise économique des années 1590 et la huitième guerre civile ont des conséquences funestes dans les terres souveraines : le conflit de 1586-1588 contre la Lorraine déclenche une épidémie de dysenterie[1], et la malpropreté est à l'origine d'un épisode pesteux en 1611[2]. Cette année-là, pour éviter la contagion et l'extension de l'épidémie, Henri de La Tour adopte des mesures très strictes dès le début en interdisant le changement de domicile en cas d'infection et le déplacement des meubles, en rendant obligatoire la déclaration des étrangers et en rendant obligatoire la constitution de réserves d'eau[3]. Ces mesures d'urgence n'expliquent cependant pas le nombre élevé d'ordonnances imposant des mesures de salubrité publique, qui relèvent plutôt de la répétition inlassable de l'interdiction de déposer les immondices dans les rues de la ville ou sur les remparts[4] et de l'obligation de procéder sous deux à huit jours au nettoyage des espaces concernés[5].

Henri de La Tour n'innove donc pas dans les méthodes mises en œuvre pour lutter contre les épidémies. Il en va de même dans les modalités de financement des travaux, puisque comme ses prédécesseurs il prolonge la taxe de douze deniers par pot de vin introduite en 1590[6], ordonne le versement des taxes pour les fortifications au receveur des finances Connard[7], fixe les obligations en matière de corvées des sujets de Sedan sur les fortifications. Il se distingue surtout par les huit ordonnances interdisant de circuler sur les nouvelles fortifications entre 1604 et 1622. Avant son règne, le cœur du dispositif défensif de Sedan est le château, auquel s'ajoutent les murailles de la ville. Dans la mesure où il lance la construction de nouveaux ouvrages d'art très vastes, il se voit contraint de rappeler que les cornes ne doivent servir ni au stockage des déchets, ni aux promenades du bétail[8], afin d'éviter leur encombrement. Le rythme de ces ordonnances suit de très près la livraison des nouveaux édifices défensifs[9]. Henri de La Tour, conscient par ailleurs des menaces qui pèsent sur Sedan, craint que les défenses ne deviennent vulnérables si des espions les étudient, d'où l'interdiction de la présence d'étrangers sur les murailles[10].

---

[1] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 12.
[2] BEHR A., « Le contexte historique autour de la naissance d'Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne », communication prononcée à l'occasion du colloque *Nouveaux regards sur Turenne*, 17-18 septembre 2011.
[3] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. II, p. 941, ordonnance du 13 mai 1611.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 946, « Deffenses d'entrer es nouvelles fortiffications ni y mener bestiaux du 8 juin 1616 ».
[5] *Ibid.*, t. II, p. 893-895, ordonnance du 10 mars 1602.
[6] *Ibid.*, t. I, p. 406-407, ordonnance du 22 janvier 1592.
[7] *Ibid.*, t. I, p. 446-447, ordonnance du 15 décembre 1595.
[8] *Ibid.*, t. II, p. 946, « Deffenses d'entrer es nouvelles fortiffications ni y mener bestiaux du 8 juin 1616 ».
[9] Pour les dates des différentes constructions, voir SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 78.
[10] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. II, p. 931-933, « ordonnance portant deffenses à tous estrangers d'aller veoir ny approcher les fortiffications du 17 mars 1604 ».

Henri de La Tour, sans innover, utilise les ordonnances pour limiter les effets des crises économiques. Il fixe le prix des produits de consommation courante comme le pain[1] et la bière[2] quand ils ont tendance à s'envoler afin d'empêcher la spéculation. Conscient des difficultés financières des Sedanais à la fin des guerres civiles, il les dispense de payer les impôts à l'entrée de la ville[3] et interdit la saisie des chevaux, des bœufs et des ustensiles de labour par les officiers pour ne pas priver ses sujets de leur travail[4]. Ces mesures sont mises en œuvre dans le royaume de France en 1596 dans le même esprit[5]. Comme Henri IV, même si c'est à une échelle différente, Henri de La Tour est confirmé à la fin de la guerre civile dans ses fonctions de souverain d'un État profondément ébranlé par la crise économique, les combats, les aléas naturels, et dont la population ressort appauvrie. De telles mesures découlent d'une volonté de sauvegarder les intérêts des sujets pour permettre la reconstruction du territoire et la reprise de l'économie[6]. Il en va de même pour la politique monétaire, le cours des monnaies dans la principauté, étant perturbé, de 1586 jusqu'aux années 1610, par une pénurie de métal précieux et par le dérèglement des émissions françaises pendant la huitième guerre civile. Les frappes ne reprennent réellement que dans les années 1610 dans les ateliers monétaires de Sedan et Raucourt, ce qui atteste de la meilleure santé de l'économie sedanaise[7]. Comment Henri de La Tour a-t-il contribué à la relance de l'économie sedanaise ?

L'une des premières mesures semble être la création de la juridiction consulaire, chargée de trancher les litiges commerciaux, afin de libérer les commerçants des procédures longues et dangereuses pour les marchandises stockées. Le modèle est vraisemblablement celui des juridictions consulaires françaises qui se sont développées depuis le milieu du XVIe siècle à Toulouse, Rouen, Paris et Bordeaux et qui ont retiré aux tribunaux civils les affaires commerciales[8] :

« Avons permis et enjoint à nos dits-sujets nommer et élire en l'assemblée de ville qui sera de 40 notables bourgeois (compris ceux du nombre de la police) qui seront pour cet effet connus et appelés à la diligence de notre procureur sénéchal deux marchands du nombre desdits 40 ou autres absents, lesquels aves les deux plus anciens des quatre échevins seront appelés consorts et assesseurs de notre Bailly ou son lieutenant, la charge desquels ne durera qu'un an…

---

[1] *Ibid.*, t. I, p. 427, l'ordonnance du 8 août 1593 taxe le prix du pain.
[2] Ordonnance du 16 janvier 1600 interdisant de vendre la bière plus d'une sol le pot (*ibid.*, t. II, p. 887). En 1609, ce plafond passe à 2 sols le pot.
[3] À l'exception des taxes sur le vin et la bière (Ordonnance du 20 septembre 1596, *ibid.*, t. I, p. 457-458).
[4] Ordonnance du 21 janvier 1601 (*ibid.*, t. II, p. 891-893).
[5] JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 427.
[6] BÉLY L., *La France au XVIIe siècle, puissance de l'État, contrôle de la société*, chapitre V : « La reconstruction du royaume sous Henri IV », p. 115-139.
[7] HUBRECHT G., « La législation économique et monétaire de la principauté souveraine de Sedan 1568-1642 », *in Le Pays Sedanais*, t. IX, 1982.
[8] HUETZ DE LEMPS C., « Consuls », *in* BÉLY L. (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 327-329.

et trois jours avant la fin de leur année se fera une pareille assemblée de 40 notables bourgeois pour procéder à l'élection de deux autres consuls nouveaux avec les deux échevins qui resteront en charge, lesquels consuls assisteront notre dit bailly de Sedan ou son lieutenant aux audiences qui se tiendront par lui le jour de samedi, et connaîtront de tous procès entre marchands pour faits de marchandise[1]. »

L'influence française déjà constatée pour les mesures de reconstruction économique se retrouve ici. On peut l'expliquer par le statut de sujet du roi de France d'Henri de La Tour qui, avant de régner dans les terres souveraines, a vécu plus de trente ans en France et constate l'efficacité des mesures prises lors de la reconstruction du royaume. Ce n'est d'ailleurs pas une nouveauté : dès 1573, l'Église réformée de Sedan se dote de registres de baptêmes, mariages et décès sur le modèle institué en France par l'édit de Villers-Cotterêt[2]. Il en est de même après 1612 lorsqu'il procède à des réformes structurelles alors que ses prédécesseurs avaient publié des ordonnances brèves sur des sujets très précis. Ainsi les fabricants d'armes à feu doivent marquer leur production du coin de Charlotte de La Marck[3], les bouchers se voient fixer des interdictions d'exportation de la viande[4] et leurs étalages ne doivent pas dépasser sur la rue[5], les conditions des déplacements du bétail en ville sont fixées à plusieurs reprises pour que la gêne occasionnée soit réduite et le risque d'accident limité[6]. Par ces mesures, ses prédécesseurs imposaient des règles plus ou moins contraignantes mais n'intervenaient pas dans l'organisation même des métiers. Il s'agissait surtout de trouver des solutions face aux nuisances liées aux activités économiques en ville avec des rues obstruées et des troupeaux circulant d'un point à un autre. Ce qu'Henri de La Tour entreprend à partir de 1613 est beaucoup plus ambitieux et reprend le modèle des règlements de métiers à la française. Il s'agit d'organiser intégralement le choix des matières premières, les conditions de production et les relations entre maîtres, compagnons et apprentis dans les ateliers en fixant des normes précises, exigeantes et contraignantes. C'est pourquoi les textes adoptés sont, à la différence de leurs prédécesseurs, beaucoup plus longs. Certains métiers demandent ou obtiennent un règlement, d'autres non – et dans ce cas-là il est difficile de les identifier comme de connaître les motifs de l'absence de règlementation.

Sont ainsi restructurées en quelques années les activités professionnelles des passementiers, des maîtres foulons et tendeurs, des apothicaires, des arquebusiers, des chirurgiens, des maîtres fourbisseurs, des potiers d'étain, des maîtres sergers, des pâtissiers, des

---

[1] Ordonnance de mars 1596 citée par J.-C. VILLET, *op. cit.*, 1862, p. 178.
[2] CONGAR P., LECAILLON J., ROUSSEAU J., *op. cit.*, 1969, p. 275.
[3] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. I, p. 408-409, ordonnance du 25 janvier 1592.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 423-424, ordonnance du 28 juin 1593.
[5] *Ibid.*, t. I, p. 444-445, ordonnance du 10 septembre 1595.
[6] *Ibid.*, t. I, p. 493, ordonnance du 12 mai 1603.

brasseurs et des maîtres voyers. Dans quelles conditions ces règlements sont-ils élaborés ? C'est une plainte de clients contre des pratiques jugées abusives qui conduit à la réforme des menuisiers[1]. Celui des apothicaires est rédigé à leur demande pour préciser les conditions de recrutement[2], leur rôle médical étant important en l'absence de médecin à Sedan – d'où la venue d'un praticien de Metz lors de l'accouchement d'Élisabeth de Nassau en 1607[3]. Les différents règlements des métiers fixent les techniques de fabrication et les matières premières autorisées chez les apothicaires – afin de s'assurer de l'efficacité des médicaments –, ainsi que dans l'activité textile et dans les forges.

Ces règlements de métiers ne sont pas intéressants en tant que tels mais pour ce qu'ils révèlent des activités économiques sedanaises et en fonction du contexte dans lequel celles-ci se développent. En 1613, l'économie de la principauté est reconstruite et le royaume de France, son principal partenaire commercial, est prospère, la règlementation des métiers peut donc s'entendre comme une volonté d'adapter les activités à une situation favorable afin d'en tirer profit. Quels sont, dans ces conditions, les secteurs d'activités qui sont réformés ? Dans le textile, la règlementation exigeante renvoie à la compétence des protestants qui ont immigré à Sedan depuis les années 1570. Ce domaine comprend le plus grand nombre de métiers, à savoir les passementiers, les maîtres foulons, les tendeurs et les maîtres sergers. L'activité demeure traditionnelle[4] mais la législation est plus contraignante parce que les artisans sont très exposés à la concurrence que se livrent les régions productrices en Europe, de la Normandie[5] aux Pays-Bas et de l'Île-de-France à l'Angleterre[6]. Il faut donc s'adapter, c'est pourquoi la forme de métiers règlementés comme en Normandie ou à Paris[7] est adoptée. Certains colorants sont obligatoires, d'autres sont interdits, seule la pure laine peut être utilisée par les maîtres sergers. La réglementation précise par ailleurs la largeur des pièces et le nombre de fils de chaque type de drap[8], ce qui manifeste une exigence de qualité et implique des coûts de production élevés, le coût de la laine brute constituant une grande partie du prix de vente final

---

[1] HUBRECHT G., « L'organisation des métiers et des corporations dans la principauté de Sedan », Éditions Bière, s.l., 1970.

[2] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 1, p. 773-779, règlement du métier des apothicaires du 26 janvier 1609.

[3] Lettre de Flavigny à Jean Philippe Bocklé, Statmeister de la ville et république de Strasbourg, du 27 juin 1607 (*Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683) tirée des archives municipales de Strasbourg*, éditée par E. de Bouteiller et E. Hipp, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie,1882, p. 18-19).

[4] GAYOT G., *Les draps de Sedan, 1646-1870*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998.

[5] ARNOUX M. et BOTTIN J., « Autour de Rouen et Paris : modalités d'intégration d'un espace drapier (XIIIe-XVIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 48, 2001, p. 162-191.

[6] DEYON P., « La concurrence internationale des manufactures lainières aux XVIe et XVIIe siècles », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, p. 20-32.

[7] LESPINASSE R. de, *Les métiers et corporations de la ville de Paris : XIVe-XVIIIe siècles*, Paris, Imprimerie Nationale, 1886-1897 (3 volumes).

[8] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 1, p. 837-857, règlement du métier des sergers du 5 octobre 1618.

du produit[1]. Le secteur du textile n'est pas le seul à s'adapter à la concurrence internationale car il en est de même pour la métallurgie et la fabrication d'armes blanches ou d'armes à feu, qui concerne les arquebusiers, les maîtres fourbisseurs[2] et les potiers d'étain. La qualité de leur production est déjà réputée, c'est pourquoi entre 1600 et 1603 Sully a commandé du matériel militaire aux forgerons de Sedan : plus de 50 000 boulets, 2 400 corcelets et 1 000 harnois pour un montant total de 30 000 écus[3]. Si les commandes cessent ensuite, ce n'est pas à cause d'une baisse de la qualité des productions mais en raison de l'affaire Bouillon qui provoque une suspension des privilèges commerciaux avec le royaume de France[4].

Les deux autres secteurs d'activités sont quant à eux beaucoup moins exposés à la concurrence internationale puisque leur marché est d'abord et avant tout sedanais. Il est ainsi du secteur des productions et activités locales courantes comme la pâtisserie, l'entretien des rues et le brassage de la bière dont les différentes étapes sont normées avec une grande précision[5]. La santé publique est aussi concernée avec les apothicaires et les chirurgiens dont le recrutement est fixé de manière plus rigoureuse que pour les autres métiers[6]. Le règlement des apothicaires insiste sur le haut niveau d'exigence que cette profession se fixe à travers un règlement demandé au prince en 1609 : le préambule souligne que des spécialistes de Sedan et de Metz ont été consultés et décrit ce métier comme étant « l'art le plus important ». L'examen d'accréditation de chaque apothicaire comporte, afin d'éliminer toute personne incompétente, la préparation de cinq médicaments et un examen en latin. Le bailli doit contrôler fréquemment leurs conditions d'exercice et les apothicaires s'engagent à rédiger un catalogue des médicaments les plus courants dans le but de disposer en permanence desdits traitements et des produits nécessaires à leur élaboration. Assermentés et inspectés chaque année, les apothicaires sont protégés dans l'exercice de leur métier par l'interdiction faite aux médecins et chirurgiens de préparer et d'administrer par eux-mêmes les médicaments[7].

Outre les dispositions techniques, les règlements de métiers précisent sans grande originalité le cahier des charges du chef d'œuvre attendu[8], le texte du serment prononcé par les

---

[1] DEYON P., *op. cit.*, 1972, p. 20-32.
[2] Armurier en armes blanches qui garnit, monte et vend toutes sortes de sabres et d'épées (BRIOIST P., DREVILLON H. et SERNA P., *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002, p. 59).
[3] Actes des 14 février 1600, 2 mars 1601, 29 juin 1601, 6 juillet 1601, 21 août 1601, 2 et 29 octobre 1601, 30 décembre (*Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610 par-devant Me Simon Fourny notaire au châtelet de Paris, dont les minutes sont conservées en l'étude Me Henri Motel, notaire à Paris, recueillis, publiés et annotés par M. F. de Mallevoüe*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911).
[4] Les privilèges de Sedan sont confirmés « nonobstant la discontinuation de lad. jouissance » le 10 juin 1606 (Archives municipales de Sedan, AA 29 : privilèges 1606-1607).
[5] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 1, p. 870-873, règlement du métier des brasseurs du 15 mars 1592.
[6] *Ibid.*, t. 1, p. 773-779, règlement du métier des apothicaires du 26 janvier 1609.
[7] *Ibid.*, t. 1, p. 773-779, règlement du métier des apothicaires du 26 janvier 1609.
[8] *Ibid.*, t. I, p. 832-837, règlement du métier des maîtres fourbisseurs du 28 mars 1616.

maîtres[1], le mode de désignation et la durée des mandats des « maîtres esgards ». Leur rôle est très important puisque c'est à eux, et non aux agents de monseigneur, qu'il revient de contrôler la qualité de la production et de certifier sa conformité à la législation. La rédaction de ces règlements de métiers s'inscrit dans un grand mouvement de rédaction des règlements de métiers à Paris et dans le royaume de France et n'est donc pas une spécificité sedanaise. L'ordonnance de 1560 impose la rédaction de règlements en français ainsi que leur publication, l'édit de 1581 classe les métiers, Henri III et Henri IV appliquent cette législation dans tout le royaume[2]. Le duc de Bouillon agit comme ses voisins Charles de Gonzague qui accueille des artisans à Charleville[3] et le duc de Lorraine qui organise les métiers à Nancy[4] afin de stimuler l'activité économique de leur capitale. Henri de La Tour s'attache à la réorganisation des métiers, en 1613, pour tirer profit de la croissance économique et des échanges avec le royaume de France. À long terme, l'activité textile va se développer au point que la région sedanaise devient l'une des premières régions productrices du royaume au début du XVIIIe siècle[5] et que cette activité est devenue consubstantielle à l'identité de la ville[6] avec la fameuse manufacture du Dijonval, fondée en 1646. Les succès rencontrés par cette activité, comme par les forges, aux siècles suivants sont étroitement dus à l'abondante législation qui est venue l'organiser et donner les moyens aux artisans de tirer profit de leur métier[7]. Les transformations législatives, pour être profondes et décisives, ne sont cependant qu'une partie de l'œuvre d'Henri de La Tour à Sedan, qui est un prince bâtisseur autant que législateur.

2. Les transformations du paysage sedanais sous Henri de La Tour

L'activité législative a beau avoir été très intense, les transformations les plus visibles de la principauté demeurent les aménagements de la ville et de ses défenses. Pendant seize ans, dix-sept bâtiments sont construits, quinze d'entre eux ayant une fonction militaire, deux ayant une fonction civile à savoir l'hôtel de ville et le palais des Princes. En 1607 sont érigés l'Académie des Exercices et le bastion de Turenne alors que Nettancourt commande toujours les soixante hommes placés à Sedan après la capitulation de 1606, le retrait de cette garnison

---

[1] *Ibid.*, t. I, p. 870-873, règlement du métier des brasseurs du 15 mars 1592.
[2] LESPINASSE R. de, *op. cit.*, 1897, t. 3, préface, p. XVII-XIX.
[3] « La première moitié du XVIIe siècle dans le territoire actuel des Ardennes », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1994, volume 152, p. 279-280.
[4] TAVENEAUX R. (dir.), *Histoire de Nancy*, Toulouse, Privat, 1987, p. 149-154.
[5] BONDOIS P.-M., « État de l'industrie textile en France, d'après enquête du contrôleur général Desmarets (début du XVIIIe siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1943, t. 104. p. 186-188.
[6] GAYOT G., *op. cit.*, 1998.
[7] « Cette réglementation paraît bien correspondre à une volonté délibérée du prince s'insérant dans un ensemble destiné à organiser la principauté lors de son apogée » (HUBRECHT G., « L'organisation des métiers et des corporations dans la principauté de Sedan », *art. cit.*).

n'étant décidé par Henri IV qu'en 1608. Le rétablissement de la confiance entre le roi et le duc de Bouillon explique le lancement de ce programme de construction militaire. De tels travaux confirment sa souveraineté malgré le serment des habitants de Sedan au roi de France. Les intérêts des deux souverains convergent, ce qui explique l'adoption d'un accord gagnant-gagnant dont le prince de Sedan tire profit à la cour comme à Sedan où aucune contrainte ne lui est imposée quant aux décisions qu'il doit prendre, même s'il accueille une garnison royale.

Ce programme de construction est d'une grande ampleur tant par le nombre de nouveaux bâtiments construits que par leurs dimensions et leur inscription dans un ensemble cohérent :

Carte 4 : Constructions datant de l'époque d'Henri de La Tour à Sedan[1]

Ce plan met en évidence en rouge la forteresse édifiée par les La Marck constituée d'un château renforcé par quatre bastions triangulaires dont le dernier a été achevé en 1572[2], et en noir les constructions de l'époque d'Henri de La Tour, dont on constate l'ampleur de l'emprise foncière. Les édifices oblongs situés au nord et à l'est du château sont des cornes – ouvrages défensifs servant de plates-formes d'artillerie[3] – construites dans les années 1610 pour compléter les défenses face aux catholiques de la principauté-évêché de Liège et des Pays-Bas espagnols. À l'est et au sud, le dispositif défensif est renforcé par les bastions de la Maquette et Turenne car c'est de cette direction que peut venir la menace du duc de Lorraine en cas de reprise des hostilités. Il n'y a alors aucune construction défensive au sud et à l'ouest le long de la Meuse, le fleuve constituant un élément naturel de protection et l'alliance avec le royaume

[1] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 78.
[2] Pour le financement et l'organisation des travaux sous les La Marck, voir les archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 108.
[3] CONGAR P., LECAILLON J., ROUSSEAU J., *op. cit.*, 1969, p. 275.

de France ayant été renouvelée en 1606, ce qui favorise une activité commerciale croissante dont témoigne en 1602 la construction du pont de Torcy et le réaménagement des quais du fleuve :

Figure 6 : Le pont de Meuse et la nouvelle porte du Rivage vers 1590 d'après les travaux de l'architecte Marc-Aurèle Pasin et le pont de Meuse et la porte du Rivage vers 1610[1].

Le pont de bois qui autrefois permettait de franchir la Meuse est remplacé par un pont en pierre à arches, ce qui conforte le rapprochement entre Sedan et le royaume de France, de même que les importants privilèges des marchands de Sedan et leur confirmation à plusieurs reprises[2]. Les échanges commerciaux s'intensifient et contribuent à la prospérité des négociants et de toute la principauté à tel point qu'en 1613 sont lancés les travaux de deux constructions civiles : l'hôtel de ville[3] et le pavillon de Monseigneur[4].

Cependant, les aménagements les plus nombreux et qui aboutissent aux transformations les plus radicales du paysage de la ville sont les constructions militaires comme le montre la comparaison des deux plans suivants :

---

[1] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 101 et 102.

[2] Archives nationales, R² 52, f° 13, janvier 1594 et *Lettres patentes portant règlement pour les privilèges et exemptions des habitants des souverainetez de Sedan et Raucourt. À Paris au mois de septembre 1611. Régistrées au parlement le 23 janvier 1612*.

[3] Un hôtel de ville existe à Sedan depuis Robert IV de La Marck. En 1613, à l'invitation d'Henri de La Tour, les échevins en font bâtir un nouveau dont les plans sont confiés à Salomon de Brosse. La même année ce dernier construit l'hôtel de Bouillon, rue de Seine à Paris (SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 89-90).

[4] Ce nouveau bâtiment est construit en 1613-1614, probablement sur un plan de Salomon de Brosse, et est une résidence plus confortable et mieux éclairée que le château fort.

Figure 7 : Plans de la ville de Sedan en 1560 et au début du XVIIe siècle[1]

Sur le plan de 1560, la ville n'est séparée du plateau des Ardennes que par des fossés, secs pour la plupart, sauf à l'est et au sud. Les fortifications sont constituées par l'enceinte de la ville composée de murailles rectilignes et de tours d'angle rondes et par le château fort qui est déjà doté de ses quatre bastions. Au début du XVIIe siècle, les murailles de la ville, désormais

[1] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 70 et 79.

bastionnées elles aussi, enserrent une superficie beaucoup plus grande qui a été gagnée par le comblement des canaux au sud et l'utilisation d'un des îlots de la Meuse, cette augmentation de la surface de la ville rendant compte du puissant mouvement migratoire des protestants venus de France[1]. Le pan de muraille, résultant d'une extension antérieure, qui coupait la ville en deux a été démantelé pour laisser place à un espace urbain continu. Seul le château connaît peu de transformations. En dehors de l'enceinte urbaine, les cornes, ouvrages défensifs de forme rectangulaire, constituent le changement le plus notable entre les deux plans. La ville et le plateau des Ardennes sont désormais séparés par ce système défensif. L'académie protestante prospère dans cette enceinte fortifiée et devient l'une des grandes institutions du XVIIe siècle sedanais.

3. Une principauté rayonnante grâce à l'académie

Lors de son avènement sedanais, Henri de La Tour avait hérité du collège fondé par Françoise de Bourbon en 1576 et installé dans l'ancien hôpital des Douze Apôtres, dont la fréquentation, forte dans un premier temps, avec environ deux cents élèves, s'effondre avec la forte exposition de Sedan aux guerres civiles et le départ d'une partie des humanistes et pasteurs qui l'animaient ainsi que des élèves. C'est pourquoi l'année 1602 marque un renouveau avec la fondation de l'Académie de Sedan[2] qui devient en quelques années un lieu de formation très prisé pour les étudiants protestants. Qu'est-ce qui rend alors possible le succès de cette institution ?

D'abord, elle tire avantage de sa situation, aux confins des frontières entre le royaume de France, les principautés allemandes dont le Palatinat, et les Pays-Bas. Cette académie est par ailleurs la plus septentrionale de toutes, puisqu'en dehors de Saumur, au bord de la Loire, toutes sont situées au sud du royaume, là où l'ancrage des protestants est le plus fort, avant comme après l'édit de Nantes. Les académies d'Orthez, de Montauban, de Montpellier, de Nîmes, d'Orange et de Die se trouvent toutes dans le croissant protestant[3]. Cette position originale et la sécurité offerte par le dispositif défensif renforcé sous Henri de La Tour, la rendent

---

[1] DROMBY J.-J., « Les lieux de cultes protestants à Sedan et dans le Sedanais », *in Le Pays Sedanais*, 2008, p. 66.
[2] CONGAR P., *Le collège et l'académie de Sedan*, Bar-le-Duc, Imprimerie du Barrois , s.d.
[3] BEHR A., « Règlement pour les pauvres écoliers de Sedan, Henri de La Tour, 8 novembre 1606 », *Le Pays Sedanais*, 2012, carte p. 15.

particulièrement attrayante. L'Électeur Jean Sigismond confie ainsi son fils Joachim à l'académie de Sedan[1] et le jeune Constant d'Aubigné y est envoyé par son père[2].

Ensuite, le recrutement particulièrement soigné des professeurs[3] contribue à la renommée de l'établissement. Tilenus, Cappel[4], Drelincourt[5] et Du Moulin[6], notamment, y enseignent ou exercent la fonction de modérateurs[7]. Leurs travaux d'exégèse biblique et leur participation aux grandes controverses du temps, aussi bien contre les catholiques qu'entre protestants, leur confèrent une solide réputation de théologiens engagés et rigoureux. En 1610, Henri de La Tour fait aussi appel, sur les conseils de Bongars, à Gentilis, jurisconsulte réputé, pour compléter les enseignements dispensés à Sedan[8]. Les recrutements continuent régulièrement entre 1614 et 1620[9] pour renouveler l'équipe enseignante, certains enseignants devenant trop âgés comme Devesle, ou étant appelés à d'autres fonctions comme Huten qui devient prédicateur en Hollande. Quel enseignement les professeurs de l'académie délivrent-ils ?

Un quart d'entre eux enseigne la philosophie ou la théologie[10], ce qui renvoie à l'une des fonctions primordiales d'une académie, la formation de pasteurs. Cet objectif ne nuit pas au caractère complet de l'enseignement dispensé, les étudiants recevant des cours de droit[11], de mathématiques[12], d'hébreu, de grec[1] et de latin. Le conseil des modérateurs dirige l'Académie,

---

[1] Archives Municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse H : « Historique de l'académie ». Bongars, dans une lettre adressée à Villeroy, le 25 mars 1606, reconnaît l'excellence de la formation reçue par le jeune homme (ANQUEZ L., *Henri IV et l'Allemagne d'après les Mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*, Paris, Hachette, 1887, p.112-113, note 1).

[2] BANDERIER G., « Une lettre inédite de Constant d'Aubigné à son père », *art. cit.*, 2002, p. 689-692.

[3] Voir annexe 11) a-d : listes des professeurs, principaux, recteurs et modérateurs de l'Académie de Sedan.

[4] Louis Cappel (1585-1658), né à Sedan, est pasteur à Sedan dès 1572 et professeur d'hébreu à l'académie de Sedan. Il enseigne ensuite l'hébreu puis la théologie à Saumur où il est aussi recteur de l'académie. Il écrit des ouvrages de critique et d'exégèse biblique qui contribuent à sa renommée.

[5] Charles Drelincourt (1595-1669), né à Sedan et formé dans l'académie, devient le pasteur du temple de Charenton où il acquiert une réputation de prédicateur. Il écrit de nombreux ouvrages théologiques.

[6] Pierre Du Moulin (1568-1658), élève au collège de Sedan, réfugié en Angleterre puis aux Pays-Bas, de 1588 à 1598, où il poursuit ses études et enseigne avant d'être le premier pasteur du temple de Charenton et l'aumônier de Catherine de Bourbon. Sa participation à la controverse gomarienne lui vaut une surveillance étroite en France, ce qui explique son départ pour Sedan, en 1621, où il devient pasteur et professeur de théologie.

[7] Le conseil des modérateurs est chargé de l'administration de l'académie et des biens écclésiastiques (Archives municipales de Sedan, Fonds Gourjault, carton 7, liasse B : listes).

[8] Archives Municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse I : lettre du duc de Bouillon à Gentilis. Il n'y a pas trace de réponse dans les archives, ni du versement d'un quartier à Gentilis. Il n'est pas possible de déterminer s'il a répondu à l'appel du duc de Bouillon.

[9] JACQUEMIN D., « Le collège calviniste », *in Le Pays Sedanais*, 2005, p. 39-45.

[10] Outre Tilenus, Cappel et Dumoulin, l'académie accueille comme enseignants Aaron Blondel, André Melvin et Abraham Rambour au temps d'Henri de La Tour.

[11] Les cours de droit sont assurés par Augustin Cailler de 1608 à 1624.

[12] Jean de Vesle et Richard Doussert sont deux des professeurs de mathématiques connus pour la période.

surveille la bonne moralité des élèves qui se voient interdire l'entrée des tavernes[2], la qualité des cours dispensés, les publications chez les imprimeurs. Les modérateurs sont soucieux de la constitution de la bibliothèque de l'établissement[3], régulièrement approvisionnée par Jean Jannon[4], François Martin[5] et Justel[6]. Tous les ouvrages sont reliés et portent les armes des La Tour d'Auvergne[7]. Cette bibliothèque permet de donner accès à des ouvrages nombreux et de qualité aux étudiants et professeurs de l'académie, et révèle l'importance du livre comme outil de propagande, de controverse et d'édification pour les protestants depuis l'époque de Luther. L'académie s'inscrit donc dans une puissante dynamique contemporaine puisque les synodes nationaux de Gap en 1603 et de La Rochelle en 1607 encouragent les églises et les académies à se doter de bibliothèques, d'où leur nombre dans les villes avec une académie comme chez des particuliers, pasteurs ou théologiens. Leur dispersion pendant les guerres civiles ou lors de la révocation de l'édit de Nantes, ou encore, dans le cas particulier de Sedan, après son rattachement à la France, rend difficile leur étude, malgré leur réputation établie pour le nombre et la qualité des ouvrages qu'elles recèlent[8]. Qualité des professeurs, bibliothèque prestigieuse et contrôle rigoureux de l'enseignement dispensé par les modérateurs favorisent le prestige de l'établissement dont le rayonnement se mesure à la présence dans le royaume de France d'ouvrages rédigés par les professeurs de l'académie et publiés à Sedan[9].

La diversité des sources de financement de l'académie atteste de l'intérêt qu'elle suscite. Elle dispose d'abord de revenus propres : 949 livres de rente annuelle versées par la ville de Sedan, 12 000 livres de taxes prélevées sur les autres villes et villages de la principauté et 400 livres de revenus fonciers[10] auxquels s'ajoutent des dons et legs[11]. Si la participation des

---

[1] Les professeurs de grec sont Toussaint Berchet de 1602 à 1624, Didier Héraut en 1602, Gautier Donaldson de 1603 à 1609 qui enseigne aussi la physique, Samuel Néran de 1608 à 1611 et Jacob Roussel en 1614.

[2] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 1, p. 497-498, ordonnance du 7 août 1604.

[3] Bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, Mss 250, *Histoire manuscrite de la principauté de Sedan et lieux circonvoisins où on traite de toutes les matières politiques, civiles, ecclésiastiques qui y ont rapport par un citoyen de Sedan*, Sedan, 1838.

[4] Archives Municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse I : quittance par Henri de La Tour, 26 octobre 1621, à Jannon, pour 20 livres dont 15 pour des livres fournis par lui à la bibliothèque, et 5 pour une histoire de De Thou envoyée de Genève pour la bibliothèque. D'après une autre quittance, Jean Jannon fournit encore la bibliothèque en 1641.

[5] En septembre 1608, il demande une année d'avance de gages pour pouvoir aller à Paris afin d'acheter les livres nécessaires à la classe (Archives Municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse I).

[6] Le 5 décembre 1622, il règle 6 livres 12 sols à Nicolas Misson pour des livres reliés (Archives Municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 68, liasse K).

[7] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 89.

[8] JOLY C. (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, t. 2 : les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, Annexes : note sur les bibliothèques protestantes, p. 248-253.

[9] MELLON P., *L'académie de Sedan, centre d'influence française, à propos d'un manuscrit du XVIIe siècle*, Paris, Fischbacher, 1913.

[10] Archives Municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse A.

[11] JACQUEMIN D., « Le collège calviniste », *in Le Pays Sedanais*, 2005, p. 36.

collégiens, avant 1602, est connue et varie entre 6 et 15 sous mensuels en fonction de leur âge[1], celle des étudiants n'est pas encore estimée. Ces revenus sont complétés par les confiscations des biens ecclésiastiques catholiques[2]. Henri de La Tour s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs La Marck en faisant des dons, pour un montant de 9 000 livres par an[3]. Cette attitude n'a rien de spécifique puisque ses contemporains catholiques font de même, comme le duc de Nevers qui finance des fondations religieuses, manifestant ainsi son action au service de la Contre-Réforme et de la reconquête catholique[4]. À ces sources de revenus internes à la principauté s'ajoutent des financements français puisque les synodes nationaux français lui accordent des subventions : 2 700 livres à Gap en 1603[5], 2 400 livres à La Rochelle en 1607, 4 000 livres à Privas en 1612[6]. Une partie des élèves formés à l'académie de Sedan devenant pasteurs dans le royaume de France, cette mesure est assez logique et moins coûteuse que la fondation d'une académie dans le nord, puisqu'il ne s'agit que de fournir une dotation supplémentaire à une institution existante. C'est pourquoi les synodes nationaux incluent dans leur ressort leurs coreligionnaires de Sedan :

> « À la lecture du partement des provinces apres la déclaration du sr Gantois pasteur de Sedan, il a esté arresté que les Églises de la souveraineté de Sedan et Raucourt se rangeront doresnavant au synode de l'Île de France, Picardie et Champaigne, et seront du colloque de Champagne[7]. »

Henri de La Tour tente par la suite, avec l'appui du pasteur Dor, d'obtenir en 1609 la participation de l'église de Sedan avec voix délibérative au synode national français[8]. Si ce financement par les synodes est logique, comment expliquer la rente annuelle de 4 000 livres versée par Marie de Médicis à partir de 1612[9] ? Pendant toute la régence, la reine mère mène une politique d'application particulièrement favorable de l'édit de Nantes[10], tout en avantageant la reconquête catholique[1] par son soutien aux jésuites, à l'Oratoire et aux Feuillants[2].

---

[1] *Ibid.*, p. 35.
[2] CONGAR P. , LECAILLON J., ROUSSEAU J., *op. cit.*, 1969.
[3] Voir tableau des dépenses d'Henri de La Tour, *supra*, chapitre 8.
[4] CROUZET D., « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVIe siècle : les dettes de la maison de Nevers », *in Histoire, économie, société*, 1982, p. 43-44.
[5] Bibliothèque de la société d'histoire du protestantisme français, Manuscrit 57, f° 310, « Actes de tous les synodes nationaux tenus par les Églises reformées de France en divers lieux depuis l'an du seigneur 1559 le 13 du regne de Henri II ».
[6] PEYRAN J., *op. cit.*, 1826, t. 2, p. 28.
[7] Bibliothèque de la société d'histoire du protestantisme français, Manuscrit 57, f° 240-241, actes du synode de Gergeau en 1601.
[8] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 139.
[9] PEYRAN J., *op. cit.*, 1826, t. 2, p. 27-28 confirmé par les archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse A.
[10] « Après le fameux coup d'éclat d'Henri IV imposant le maintien d'un temple à Charenton, malgré les termes exprès de l'édit de Nantes, c'est le seul moment où la monarchie opte pour une interprétation extensive de l'édit, conférant ainsi aux protestants français le régime légal le plus favorable de tout le

Ces revenus divers et irréguliers permettent de couvrir les dépenses de l'académie, principalement la bibliothèque et les gages des professeurs, connus grâce à leurs reçus[3]. Ces derniers sont difficiles à estimer car les versements sont irréguliers, le plus souvent par quartier, mais parfois par semestre[4], par année[5], voire pour une période de 15 mois échus[6]. Il est par ailleurs difficile de connaître les gages des enseignants et leur part dans la dépense globale car ils sont payés soit simultanément soit séparément en tant que professeurs, modérateur, principal, régent. Cependant, on peut estimer qu'en moyenne les enseignants sont payés au minimum entre 25 et 50 livres par quartier.

Le souci d'Henri de La Tour d'assurer l'excellence universitaire de Sedan explique l'extension des enseignements par la fondation d'une académie militaire des Exercices, en 1607, pour former ceux qui veulent faire carrière dans les armes. Située près de la porte du Ménil dans un bâtiment conçu pour l'occasion, elle connaît rapidement un grand succès. On y enseigne l'équitation dans un manège installé sur le bastion de Turenne, ainsi que l'usage des armes à feu et des armes blanches. L'établissement accueille environ 80 étudiants dont les enseignements sont complétés par des cours de mathématiques et de philosophie afin que leur formation ne soit pas uniquement militaire mais intellectuelle, répondant à la devise inscrite sur le portail de l'établissement :

> « On a beau sa maison bastir si le Seigneur n'y met la main cela n'est que bastir en vain. Remets en Dieu & toy et ton affaire en luy te fie & il accomplira ce que tu veux accomplir & parfair[7] ».

L'établissement est fondé en pleine période de développement des académies équestres dans le royaume de France comme à Toulouse en 1598, Bordeaux en 1611 et Rennes en 1618. Le succès de ces institutions s'explique par la volonté de protéger la noblesse de toute oisiveté et de la former et l'éduquer afin que son attitude, ses gestes, sa maîtrise de l'éducation et de la

---

XVIIe siècle. Du point de vue du statut et des garanties politiques, la régence de Marie de Médicis est pour les protestants un âge d'or. » (DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 318).

[1] *Ibid.*, p. 211-217.

[2] *Ibid.*, p. 458-466.

[3] Archives Municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse G : reçu de 425 livres par Tilenus le 30 octobre 1610 pour deux semestres, de Cappel le 5 septembre 1605 pour 50 livres et du 3 novembre 1605 pour 250 livres par quartier, de Drelincourt le 30 septembre 1620, de Du Moulin le 15 mars 1624 pour 700 livres par an.

[4] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 7, liasse D, gages versés à Bordelius pour une demie-année le 11 juillet 1618.

[5] *Ibid.*, avance des gages de François Martin, libraire de l'académie le 27 septembre 1608.

[6] *Ibid.*, gages versés à Casimir Raguet, le 16 mars 1611.

[7] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 91-92.

danse la distingue des autres groupes sociaux[1]. Alors que les académies françaises sont le plus souvent fondées par des Italiens et contrôlées par le pouvoir royal, celle de Sedan, est, comme celle de Nevers, l'une des rares à être créée par un Grand du royaume[2]. Alors qu'Henri de La Tour et ses prédécesseurs ont fréquemment fait appel à des ingénieurs d'origine italienne pour diriger les travaux, ce n'est pas le cas pour l'académie des Exercices qui est dirigée sous son règne par M. de Saint-Martin et Pierre Louis de Castres de la Rancolle[3]. Comme toutes les académies équestres, son rayonnement dépasse largement les frontières de la principauté et les territoires voisins[4], en particulier vers l'Europe protestante. Cette attractivité est largement favorisée par le système de bourses mis en place à partir de 1606 pour permettre aux étudiants pauvres de venir suivre les cours à l'académie de Sedan pour un total d'environ 530 livres par an, sans restriction géographique ni limitation de la durée des études. Un étudiant boursier qui quitte la principauté doit rembourser les sommes perçues, ce qui favorise la stabilité[5].

La ville jouit donc d'une situation géographique enviable et devient un centre économique dynamique ainsi qu'une des capitales culturelles de l'Europe protestante avec l'académie, sa bibliothèque et l'activité d'imprimerie qui connaît alors un grand essor avec Jean Jannon[6]. Après avoir constaté cette évolution, il convient de s'interroger sur les objectifs d'Henri de La Tour et sur les formes de son action : est-il un commanditaire ambitieux, capable de bien s'entourer et disposant de moyens importants, ou prend-il part, même partiellement, aux aspects concrets des politiques qu'il entreprend ? Ses contemporains font-ils de même ?

---

[1] BRUSCHI A., « Quelques réflexions sur les projets d'académies nobiliaires et de nouvelles hypothèses de recherche », *in Francia, Beihefte, Discussions 2*, 2009.
[2] DOUCET C., « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse (XVIe-XVIIIe siècle), *Revue historique*, 2003, p. 817-836.
[3] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 91-92.
[4] DOUCET C., *op. cit.*, 2003, p. 830-832.
[5] BEHR A., *art. cit.*, 2012, p. 13-30.
[6] Outre Jean Jannon, onze imprimeurs sont recensés à Sedan sous le règne d'Henri de La Tour (GRINEVALD P.-M., « L'imprimerie à Sedan, XVIe-XVIIIe siècle », *in* SALMON P. et ROUSSEAU J. (dir.), *Sedan, de l'Europe des Principautés à l'Europe des Nations*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1995, p. 41 à 63).

II. Un prince réformateur, bâtisseur, urbaniste ?

La période au cours de laquelle la ville de Sedan connaît les plus importantes transformations commence en 1607 et dure une dizaine d'années. C'est pourtant à ce moment là qu'Henri de La Tour est le moins présent à Sedan[1]. De 1591 à 1606, il avait régulièrement résidé dans les terres souveraines pour mener la lutte contre le duc de Lorraine. Il lui a ensuite fallu défendre sa légitimité successorale, contestée au point que seule sa présence pouvait empêcher la prise de contrôle de Sedan par ses détracteurs[2]. Enfin, Sedan lui offre un refuge sûr lorsqu'il entame son bras de fer avec Henri IV de 1602 à 1606[3]. Après 1617, son départ de la cour et sa maladie expliquent sa résidence à Sedan. Or, entre avril 1606 et l'été 1617, il n'est que rarement présent soit parce qu'il est à la cour, soit parce qu'il participe aux assemblées protestantes, soit parce qu'il mène des troupes pour le compte du prince de Condé comme pendant les trois guerres civiles de la régence.

Dans leur présentation des transformations de Sedan, les historiens du XIXe siècle, notamment Guyon[4], tendent à insister sur son implication. Pourtant, le constat de son absence amène à interroger son rôle de réformateur et de bâtisseur. En tant que prince souverain de Sedan, il est bien le seul responsable et initiateur des transformations de la ville et de l'intensité législative qui marquent son règne, mais on peut se demander en quoi consiste sa part réelle dans la réalisation concrète des choix qu'il arrête : quels sont ses objectifs ? Qui sont les individus qui le secondent et mènent à bien l'œuvre décidée par lui ?

1. Les objectifs d'Henri de La Tour

Ses *Mémoires* s'arrêtent à l'année 1586 et ne fournissent donc pas d'indications sur ses modalités d'action en tant que prince réformateur et bâtisseur à Sedan, mais leur *incipit* adressé à Frédéric-Maurice de La Tour révèle les trois objectifs que le père s'est alors fixé pour l'éducation de son fils dans ce texte qui a valeur testamentaire[5] :

> « Mon fils, j'ay cru n'avoir pas assez fait pour vous en vous mettant au monde par la bénédiction de Dieu, mais que mon amour vers vous, et l'honneste désir de perpétuer l'honneur et la vertu en nostre race, et, plus que tout cela , la reconnoissance

[1] PEYRAN J., *op. cit.*, 1826, t. II, p. 23.
[2] Voir *supra*, chapitre 7.
[3] Voir *supra*, chapitre 9.
[4] GUYON C., *op. cit.*, 1874, p. 122-123.
[5] KUPERTY-TSUR N., *Se dire à la Renaissance, les Mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997, p. 84.

que je dois rendre à Dieu de nous avoir fait de rien, et m'avoir conservé et gardé comme la prunelle de son œil ; ces choses, dis-je, me convient d'adjouter trois bienfaits à celui de la naissance : en premier lieu, de vous faire soigneusement instruire en la vraye religion, et rendre capable de connoistre les fausses et erronnées opinions, et cela par la science des Saintes Lettres, dans lesquelles seulement Dieu nous a donné la règle et le formulaire comme il veut estre servy et honoré de nous, vous exhortant à vous rendre désireux et diligent aux leçons qui vous en seront faites, comme celles qui peuvent vous faire jouir des biens et honneurs que reçoivent ceux qui craignent Dieu ; ensuitte de mettre l'estat de vos biens au meilleur et plus assuré terme que la vicissitude des choses humaines le peut désirer ; pour le dernier, c'est de vous rendre capable, si Dieu vous continue en ce monde un bon âge, que vous puissiez estre instruit aux vertus morales et politiques.

De cecy il y a quantité de livres faits par toutes sortes de personnes, où les instructions sont en très-grand nombre, desquelles vous serez aydé en apprenant la langue latine aux heures que ceux qui auront charge de vostre instruction vous donneront pour la lecture de ces mesmes livres. Mais d'autant que les préceptes ne peuvent pas tant sur nous que les exemples, mesmement de ceux qui nous sont proches et familiers, j'ay voulu vous tracer icy le cours de ma vie qui a esté accompangnée de plusieurs contrariétez, de bonheur et de malheur, d'actions louables et d'autres blasmables[1]. »

Il est curieux que, malgré l'énonciation claire des intentions du duc de Bouillon, ses *Mémoires* ont été longtemps considérés comme une œuvre de repentance[2]. Or, son propos étant limpide, pourquoi ne pas le prendre au sérieux ? Il ne se repent pas mais cherche à contribuer à la formation de son fils à qui le texte, jamais publié de son vivant[3], est adressé. Il insiste alors sur son attachement sincère au calvinisme à un moment où, à la cour comme dans les rangs du parti protestant, les conversions de retour au catholicisme sont nombreuses dans la foulée de celle d'Henri IV. Il est par ailleurs soucieux d'affirmer et de pérenniser le statut social de sa famille. Il inscrit donc son action dans la lignée de celles de ses aïeux La Tour d'Auvergne, mais aussi des La Marck, et il exhorte son fils à poursuivre l'œuvre paternelle.

L'œuvre date de 1609-1610 et a été écrite – ou a commencé d'être composée – « sous le règne de Henry IV[4] », c'est-à-dire en plein cœur de cette période de grands travaux et de

[1] DE LA TOUR H., *Mémoires du duc de Bouillon*, édition Michaud et Poujoulat, 1838, p. 1.
[2] Cette lecture repose sur une attention exclusive accordée à certains passages dans lesquels il recommande l'obéissance au prince à son fils. La question reste cependant entière : que peut écrire un quinquagénaire à son fils âgé de quatre ans lorsqu'il rédige les *Mémoires* adressés à ce dernier ? On peut se demander ce qu'auraient écrit ses détracteurs s'il avait encouragé Frédéric-Maurice à la révolte.
[3] La première édition est l'édition Lefranc, chez Guignard à Paris, en 1666, soit 56 ans après la rédaction des *Mémoires*, 43 ans après la mort de l'auteur, et quatorze ans après la mort du destinataire.
[4] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 1.

production législative qui transforment Sedan et dont Henri de La Tour est à la fois le témoin et l'instigateur. Si c'est en tant que père qu'il rédige ses *Mémoires*, et en tant que prince souverain qu'il se fait bâtisseur et réformateur, on est néanmoins en droit de postuler qu'il est un homme cohérent et que les objectifs éducatifs énoncés dans ses *Mémoires* ont guidé son action de prince souverain. Pour les historiens de Sedan comme pour les Sedanais, il existe une identité étroite entre la ville au début du XVIIe siècle et son prince, que l'on peut résumer ainsi : « L'histoire de Sedan pendant les six premières années du dix-septième siècle n'est que celle du duc de Bouillon. Les destinées de la principauté se lient si étroitement à celles de son chef, qu'il concentre sur sa personne tout l'intérêt de cette période[1]. » Cependant, les objectifs d'Henri de La Tour paraissent si évidents qu'ils sont rarement évoqués. Il faut pourtant les établir.

En tant que père comme en tant que prince, il désire ardemment manifester son adhésion au calvinisme, en donnant une formation religieuse de qualité à son fils et en lui montrant qu'il s'est battu pour la cause des réformés avant même sa conversion, d'où le récit détaillé de sa geste militaire des années 1570-1580. L'enfance de Frédéric-Maurice correspond aux transformations de Sedan, la ville devient par ses équipements comme par l'exigence morale qui préside à sa législation[2] un haut lieu de la Réforme avec l'académie, sa bibliothèque, ses fortifications destinées à la mettre à l'abri des incursions catholiques. Henri de La Tour est donc un prince calviniste fidèle à sa foi depuis plus de trente ans et n'envisage pas de la renier, ce dont ses *Mémoires* comme l'œuvre entreprise à Sedan attestent. Lors de son arrivée dans les terres souveraines, Sedan est depuis une trentaine d'années déjà une principauté calviniste[3]. Il s'inscrit dans la continuité des La Marck et accentue l'identité protestante de la ville, ce que traduisent notamment les lois somptuaires[4] de 1592 et 1619 qui règlementent le nombre de convives et le niveau de dépenses autorisées pour les festins. Ces lois sont considérées comme des marqueurs du protestantisme dans la vie sociale de la principauté[5] mais doivent beaucoup au contexte de leur rédaction, marqué par les crises économiques qui frappent la principauté dans les années 1590 comme à la fin du règne d'Henri de La Tour et par la volonté de limiter les abus et l'ostentation des dépenses. Ces textes traduisent bien la volonté du prince de faire de Sedan

---

[1] PEYRAN J., *op. cit.*, 1826, t. 2, p. 6. La citation évoque au sens strict le conflit avec Henri IV de 1601 à 1606 et résume largement la pensée de l'auteur sur les relations entre Sedan et son prince au début du XVIIe siècle.

[2] *Ibid.*, t. 2 p. 29-32. Dix ordonnances interdisent les insultes, les danses, l'accès à la taverne (Bibliothèque de Sedan – section du patrimoine, Ms 42, *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*).

[3] Voir *supra*, chapitre 7.

[4] HUBRECHT G., « Les ordonnances morales et somptuaires des princes de Sedan », *Le Pays Sedanais*, t. X, 1983.

[5] *Ibid.*

une principauté protestante et s'étendent au strict respect[1] des jours de fête étant aussi un thème fréquent des ordonnances princières :

> « De par Madame
>
> On fait assavoir à tous que pour grandes, saintes et relligieuses considérations le jeune publicque est commandé a demain trentiesme jour du présent mois d'août pendant la celebration duquel est enjoint à toute personne de tenir leurs bouticques fermées avec deffenses de vacquer a aucune œuvre manuel[2]. »

Henri de La Tour favorise le culte par la construction du temple de Sedan[3] dont la première pierre est posée en décembre 1593. L'inauguration de ce nouveau lieu de culte est une étape importante de la croissance de la communauté protestante de Sedan qui, en raison de l'afflux des réfugiés, dépasse les capacités d'accueil de l'hôtel de Myrbrich[4] où le culte était célébré auparavant. Avant la construction d'un nouvel édifice, différentes pratiques alternatives ont été mises en œuvre comme le *simultaneum* avec les catholiques dans l'église Saint-Laurent et l'utilisation du premier étage de la halle ainsi que les lieux de culte dans les villages[5]. C'est sur un terrain marécageux que le nouvel édifice religieux de forme octogonale est construit avec une chaire au centre, deux tribunes en bois réservées pour les étudiants de l'académie, les officiers et les nobles ainsi qu'une loge pour la famille princière[6].

Le second souci manifesté dans l'*incipit* des *Mémoires* concerne le rang de sa famille. Là encore, l'écriture d'un texte autobiographique à visée pédagogique et la politique de développement entreprise à Sedan vont de pair. Écrire, c'est enseigner à son fils l'exercice de ses futures charges politiques, leurs implications ainsi que son rang à la cour du roi de France. Écrire des *Mémoires* au début du XVIIe siècle, c'est montrer à son fils tout le chemin social et politique parcouru depuis l'enfance du jeune vicomte de Turenne jusqu'à l'exercice de commandements pour le roi de Navarre[7] ; c'est aussi révéler les opportunités, les choix

---

[1] « Il faut ici rendre justice aux Protestants de ce temps & leur reconnaître que leur morale était plus épurée que la notre. » (*Histoire manuscrite de la principauté de Sedan…, op. cit.*, 1838).
[2] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. II, p. 917, ordonnance du 29 août 1607.
[3] Elle est décidée par l'ordonnance du 25 juin 1593 publiée dans « Sedan, notes sur la réforme du XVIe au XVIIIe siècle », *in Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, 1894, t. 42, p. 529-533.
[4] Myrbich est l'un des gouverneurs du château de Sedan.
[5] DROMBY J.-J., *op. cit.*, 2008, p. 65-84.
[6] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 97.
[7] KUPERTY-TSUR N., *op. cit.*, 1997, p. 85.

personnels, les rebondissements d'une brillante carrière politique et militaire. Faire de Sedan une ville prospère, protégée par un ensemble défensif moderne et colossal, y faire construire un luxueux pavillon pour y héberger le prince et sa famille et un hôtel de ville par l'un des architectes les plus connus de l'époque, Salomon de Brosse[1], c'est manifester ouvertement le statut social et politique des La Tour d'Auvergne et les prétentions qui en découlent. Doter la ville d'une législation touchant tous les domaines pour stimuler l'activité économique – à travers l'organisation de métiers –, c'est poser les jalons de la prospérité économique présente et ultérieure de la cité. L'année 1613 marque un moment clé pour comprendre ses ambitions car cette même année sont simultanément publiés sept règlements de métiers, lancés les chantiers de l'hôtel de ville et du pavillon de Monseigneur à Sedan, achevé l'hôtel de Bouillon à Paris, et ordonnée une frappe monétaire abondante[2]. Or c'est précisément l'année de son apogée social et politique. Il n'a jamais été aussi puissant aux côtés de Marie de Médicis à la cour et les révoltes nobiliaires qui marquent la transition entre la fin de la régence, en 1614, et la prise du pouvoir personnel par Louis XIII, en avril 1617, n'ont pas encore commencé[3].

Critiqué pour certains aspects de sa vie, tout particulièrement son ambition jugée dévorante et ses révoltes manifestant son statut de « mécontent professionnel[4] », Henri de La Tour est toujours considéré comme un bon père de famille : « Les historiens, et en particulier l'auteur de sa vie, s'accordent à le représenter comme le modèle des époux, des pères, des amis, des princes et des guerriers[5]. » C'est à l'aune de ce jugement qu'il convient de relire ses *Mémoires* : un père attentionné pour son fils, soucieux de le former afin qu'il puisse parachever l'œuvre paternelle, et conscient que rien ne remplace des exemples bien choisis. Le souci d'Henri de La Tour pour ses enfants et leur éducation a toujours été l'objet d'un consensus récemment confirmé par l'étude de sa correspondance avec son épouse[6] ou avec sa belle-sœur Charlotte-Brabantine, veuve du duc Claude de La Trémoille. Après le décès de ce dernier en 1604, le duc de Bouillon ne cesse de l'encourager dans sa mission de mère[7] : « en

---

[1] Salomon de Brosse (1571-1626), architecte. Né dans une des plus fameuses familles d'architectes du XVIe siècle, Salomon de Brosse travaille au Palais du Luxembourg pour Marie de Médicis et au temple de Charenton.

[2] CHARLET C., « Le rôle économique et monétaire de la principauté de Sedan dans l'Europe du XVIIe siècle », *in* SALMON P. et ROUSSEAU J. (dir.), *op. cit.*, 1995, p. 70-71).

[3] Voir *infra*, chapitre 11.

[4] *Correspondance intime de Henri de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon (1555-1623)*, éditée par TULOT J.-L., p. 6.

[5] PEYRAN J., *op. cit.*, 1826, t. 2, p. 57-58.

[6] GUÉLY M., « L'enfance d'Henri de Turenne dans les lettres de ses parents Henri Ier de La Tour et Élisabeth de Nassau », *in* JALABERT L. et MOULIS C. (dir.), *Nouveaux regards sur Turenne*, Nancy, Annales de l'Est, 2013, p. 49-61. L'objet de cette récente étude est de questionner l'affirmation selon laquelle Élisabeth de Nassau aurait été une mère abusive pour son fils Turenne. L'analyse de la correspondance entre les deux parents vient invalider cette idée et met en avant le rôle du père dans l'éducation de ses enfants, venant ainsi confirmer les conclusions des historiens du XIXe siècle.

[7] Il lui écrit au sujet de ses enfants le 30 novembre 1604 (Archives nationales, 1 AP 434 f° 44), le 5 juillet 1605 (*ibid.*, f° 48), le 24 et le 25 juillet 1609 (*ibid.*, f° 109 et 129) et le 22 avril 1610 (*ibid.*, f° 108). Il est

vous réside le bonheur et le malheur, le bien ou le mal de Messieurs vos enfants »[1]. Elle souffre alors à la fois d'être veuve et de vivre à Thouars, à grande distance de Sedan où vit sa sœur Élisabeth à laquelle elle est très attachée[2]. Absent pendant de longs mois entre 1606 et 1617, Henri de La Tour écrit régulièrement à sa femme qui lui donne des nouvelles des enfants[3], et ses séjours sedanais sont toujours l'occasion de les retrouver. À partir de 1618, une fois sa résidence définitivement fixée à Sedan en raison de son état de santé, il complète l'éducation reçue à l'académie de Sedan par ses deux fils au moyen de longs échanges avec eux sur son expérience militaire et la visite de forêts et châteaux environnants[4], agissant donc un peu comme l'avait fait quarante ans plus tôt son grand-père Anne de Montmorency, dont l'expérience et la sagesse ont tant marqué le jeune vicomte de Turenne[5].

Les deux objectifs des *Mémoires* convergent dans la volonté de faire de Sedan un pôle culturel, une place économique et dynamique, une place militaire de premier rang pour asseoir sa puissance politique en France et son action diplomatique en Europe. C'est ce que semblent révéler les critiques que suscite son intense activité bâtisseuse : réarme-t-il Sedan contre la France – alors que les défenses sont orientées à l'opposé ? Veut-il en faire un lieu de repli en cas de danger ? La critique affleure sur ce point dès les années 1610 et ses multiples justifications ne semblent pas avoir convaincu ses détracteurs, comme cette lettre adressée à Louis XIII et Marie de Médicis :

> « Je suis et contrainct d'oppose la force à la force, et d'user de tous moyens légitimes, pour empescher les ennemis de l'Estat, domestiques ou estrangers, de triompher de la ruine de ceste place si importante et si utile à vostre service et à la France. »[6]

Henri de La Tour, prince souverain étroitement inséré dans le réseau des princes protestants européens, se doit de doter au mieux sa principauté sur les plans militaires, économiques et culturels s'il veut peser sur le cours des événements européens. Le point de convergence de ces trois objectifs est le tombeau des princes aménagé dans le temple de Sedan à la mort d'Henri de La Tour, en 1623[7] : le lieu choisi manifeste l'adhésion calviniste du prince de Sedan et ses relations étroites avec sa principauté.

---

probable que d'autres lettres, écrites par le duc de Bouillon à la duchesse de La Trémoille, aient été perdues.

[1] *Ibid.*, f° 109, lettre du duc de Bouillon à Madame de La Trémoille, 24 juillet 1609.

[2] Les deux sœurs entretiennent une correspondance régulière, des années 1590 jusqu'à leur mort, au rythme d'une lettre par quinzaine environ (voir *infra*, chapitre 11).

[3] Ainsi pendant l'été 1614, elle l'informe de maux de dents dont souffre l'un des enfants (Archives nationales, R² 53, lettre d'Élisabeth de Nassau au duc de Bouillon).

[4] PEYRAN J., *op. cit.*, 1826, t. 2, p. 40-42.

[5] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 2.

[6] *Lettre de Monsieur le Duc de Bouillon au Roy et la Reyne mère*, datée du 13 février 1617, s.l.n.d.

[7] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 97.

2. *La mise en œuvre du projet princier*

Henri de La Tour a donc fixé les objectifs des transformations de Sedan. En quoi consiste sa participation réelle à la réalisation desdits projets, dans la mesure où il est souvent absent ? En ce qui concerne la conception générale des ouvrages défensifs, sa longue expérience des armes pendant les guerres civiles, au cours desquelles il prend nombre de villes et de châteaux aussi bien dans le sud-ouest que dès son installation à Sedan, lui confère une grande connaissance des techniques de poliorcétique moderne. Cependant ses qualités personnelles ont probablement eu un rôle limité dans la direction des travaux, car, comme les La Marck avant lui, il se fait entourer d'ingénieurs[1]. C'est par le moyen d'une intense correspondance qu'il suit de près les travaux, son épouse Élisabeth de Nassau administrant la principauté en son absence[2] : quelques mois seulement après leur mariage, il lui demande de le tenir informé de l'avancée des travaux et de la moisson[3], à d'autres reprises, il ordonne à son secrétaire de fournir les sommes nécessaires aux travaux[4]. En 1609, lors d'un de ses rares séjours sedanais, il écrit à son épouse partie à Heidelberg : « on travaille fort à votre bastion y faisant cette année plus de dépenses qu'aux autres[5] ». Sur place les travaux sont menés, en fonction des périodes, par l'ingénieur Errard de Bar-le-Duc et le gouverneur Destivaux. L'ampleur des réalisations invite à s'interroger sur le mode de financement des travaux.

L'entretien des murailles qui protègent la ville incombe à la municipalité sedanaise, ce qui explique le don de 4 000 écus par Henri IV en 1592 « pour donner quelques moiens ausd. habitans de continuer la fortification de ladite ville[6] ». Deux ans plus tard, une nouvelle somme de 15 000 écus est promise aux habitants de Sedan par le roi[7]. L'entretien du château fort et les projets architecturaux, dont les cornes, incombent quant à eux au prince comme le révèlent

---

[1] Ce point est développé ultérieurement.

[2] « Son absence, toutefois, ne nuisait point à l'action de son autorité. Il ne se prenait aucune détermination de quelque importance qui n'émanât de lui. Une active correspondance avec son épouse et avec le conseil souverain le tenait au courant de tout ce qui se faisait et de tout ce qu'il y avait à faire. Son nom placé à la tête des ordonnances n'était pas une simple formule ; il ne s'en publiait point dont il n'eût effectivement connaissance, et qui n'eût reçu sa sanction. Fidèlement représenté et ponctuellement obéi, l'on doit considérer comme son ouvrage tout ce qui s'opéra à Sedan, aux époques mêmes où il semblait le plus absorbé au dehors. Académie, constructions, embellissements, police, industrie, commerce, religion, tout était surveillé par lui et se ressentait des effets de cette surveillance. » (PEYRAN J., *op. cit.*, 1826, t. 2, p. 23-24).

[3] Archives nationales, R² 53, lettre du 11 août 1595 écrite de Montreuil par le duc de Bouillon et adressée à son épouse.

[4] Archives nationales, 273 AP 180, f° 8, lettre du 9 septembre 1596 écrite de Londres par le duc de Bouillon et adressée à son épouse. Il ordonne à Du Maurier de lui verser mille écus pour les fortifications. Elle doit presser les ouvriers dans leur travail.

[5] Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 1, lettre du 29 avril 1609 écrite par le duc de Bouillon à son épouse.

[6] Archives municipales de Sedan, AA 24, lettre patente aux receveurs généraux de Châlons écrite à Saint-Denis le 23 octobre 1592.

[7] Aucune trace de versement n'a été trouvée (archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55, « Table chronologique des 349 titres des Anciens princes de Sedan du 2 juin 1584 au 16 mars 1649 »).

33 documents mentionnés dans la table chronologique[1] concernant des opérations en lien direct avec son activité bâtisseuse, entre 1594 et 1611, pour un total d'au moins 69 075 livres 10 sols. Il s'agit d'un montant bien supérieur aux frais engagés par la municipalité, dont le maximum des dépenses de fortification semble avoir été atteint en 1592-1593 avec 8 846 livres[2]. De tels frais ne peuvent s'expliquer par le seul entretien des fortifications existantes et soulignent qu'il y a bien de nouvelles constructions. Il est cependant difficile de déterminer avec plus de précision le niveau des dépenses car les contrats avec les artisans fixent souvent le prix au mètre d'ouvrage réalisé, ce qui ne permet pas de connaître le coût final de l'opération, les reçus étant rarement disponibles[3]. La plupart des accords conclus avec les artisans sont signés par Henri de La Tour, trois d'entre eux étant signés par le gouverneur de Sedan Destivaux[4] et trois autres par des agents du prince. Ils abordent toutes les étapes du projet de construction, de l'échange de terrains[5] à la fourniture des matériaux, du curage des fossés[6] à la construction des édifices dans leurs moindres détails : maçonnerie[7], charpente[8], couverture[9], finitions du bâtiment et mise en place des canons[10]. Henri de La Tour est aussi soigneux pour l'approvisionnement de son arsenal et se réserve l'exclusivité de la production de salpêtre pour la poudre[11], commande des boulets[12] et du matériel roulant pour l'artillerie[1].

---

[1] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.
[2] Archives municipales de Sedan, CC 98.
[3] C'est le cas, parmi d'autres, pour le traité avec les carriers de Sedan afin de fournir la terre des murailles et les maçons le long des boulevards du Roy et de La Tour, 4 septembre 1596 (archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55).
[4] Loys d'Estivaux († 1598) est un des membres de la maison de Sedan qui a servi sous les La Marck comme sous les La Tour d'Auvergne : archer en 1572, puis capitaine en 1587, il a été ambassadeur pour Charlotte de La Marck auprès de Casimir de Bavière après la mort de Guillaume-Robert et est devenu gouverneur de Sedan à la mort de Christophe de Chézelles en 1590 (SECHERET M.-P. , « La maison de Sedan : son personnel gouvernemental et de service sur les rôles d'ordonnance », *in le Pays Sedanais*, t. XIX, 1997, p. 125-229).
[5] Le 22 septembre 1606, Henri de La Tour abandonne des terrains à des particuliers en échange de ceux qui sont destinés à l'édification des contrescarpes de la ville (archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55). La date du document tend à montrer que la capitulation d'avril 1606 et la présence des troupes françaises à Sedan jusqu'en 1608 n'a en rien enrayé la cadence des constructions d'Henri de La Tour qui préparait déjà la nouvelle phase des travaux commencée l'année suivante, comme on l'a constaté précédemment.
[6] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55, traité avec des carriers pour le transport de la terre à l'occasion de l'agrandissement du fossé du bastion de La Tour, 13 mars 1602.
[7] *Ibid.*, traité avec J. Chardeau pour la maçonnerie du bastion de Nassau dans un délai d'un an, 9 décembre 1603.
[8] *Ibid.*, traité avec Boudon et Deltour, charpentiers, pour la charpente du bâtiment et pavillon de la basse-cour pour un montant de 900 livres, 10 novembre 1611.
[9] *Ibid.*, traité avec Poncelet concernant 200 grandes ardoises et des petites afin de couvrir le pavillon de la basse-cour, 22 novembre 1611.
[10] *Ibid.*, traité avec des maçons de Sedan pour parfaire les ouvrages des boulevards de Nassau, du Roy, de La Tour et préparer les canonnières, 3 décembre 1596.
[11] *Ibid.*, concession à Doufflot de la production du salpêtre dont la vente est exclusive réservée au duc de Bouillon, 19 juillet 1607.
[12] *Ibid.*, vente à Jean Goffin, maître des forges à Sedan, d'une coupe de 200 arpents de bois en échange de 500 écus, de 2 000 boulets dont les calibres sont précisés, et de 800 balles, 4 novembre 1594.

Henri de La Tour est donc le commanditaire d'importants travaux, dont il surveille de près l'attribution des marchés et confie le suivi soit à son épouse, soit à des hommes expérimentés qui tous doivent lui rendre compte régulièrement, pendant qu'il continue à mener à bien son action politique à la cour de France. En matière législative, il ne lui est pas possible, non plus, en raison de ses fréquentes et longues absences, de rédiger la plupart des textes qui sont pourtant publiés sous son nom à Sedan. C'est pourquoi il est assisté par une équipe dont les membres ne sont pas tous identifiables avec une grande précision[2] même si on dispose de sources pour certains d'entre eux, ce qui permet de compléter l'étude de sa maison[3]. Neaulme est huissier[4], Chadirac secrétaire du duc de Bouillon[5] et donneur d'ordres pour des versements d'argent[6], Baillet procureur du baillage de Sedan[7]. Charles Deshayes, seigneur de Pourru et de Lamoncelle, est « receveur et procureur general de Monseigneur »[8]. Guillon est membre du conseil des modérateurs de l'académie entre 1606 et 1638[9] et Drelincourt y est professeur[10], il publie des ouvrages de théologie chez l'imprimeur Jean Jannon[11] et participe aux controverses spirituelles de son temps. Tous ces hommes sont avant tout des praticiens du droit et n'ont pas forcément reçu de formation juridique très poussée. C'est ce qui les différencie de Christophe Justel, secrétaire du duc de Bouillon et généalogiste de sa maison, qui demeure le plus connu d'entre eux probablement parce que sa compétence en matière juridique est reconnue. Il est

---

[1] *Ibid.*, traité avec des ouvriers de Sedan pour la fabrication du matériel roulant pour l'artillerie, le transport de poudre et les arsenaux, 5 novembre 1594.

[2] C'est le cas pour Le Vasseur, Desmerliers, Servoles, de la Russelée.

[3] Voir *supra*, chapitre 8.

[4] Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 1, saisie du 13 novembre 1619 pour une somme de cent livres.

[5] D'après une lettre adressée par son frère Pierre (Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 54) et le « Mémoires de la vie de Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, second duc de Bouillon de ce nom né prince souverain de Sedan » (Archives nationales, R² 55, f° 218).

[6] Il cosigne avec le notaire Stasquin un don de 60 livres fait par le duc de Bouillon au sieur Brasier, ministre de Phalsbourg, le 13 mai 1621 (Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 68, liasse K : justificatifs).

[7] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55, procuration du duc de Bouillon à Baillet du 14 juin 1613. Parce qu'il est procureur du baillage, il publie les ordonnances comme celle du 25 juin 1593 annonçant la fondation du temple de Sedan (publiée dans « Sedan, notes sur la réforme du XVIe au XVIIIe siècles, 1572-1710 », *in Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, 1894, t. 42, p. 529-533).

[8] Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 50 : comptes de la municipalité de Sedan (1613-1614). Il exerce déjà cette fonction lorsqu'il rédige une prière pour la santé de Charlotte de La Marck le 7 décembre 1590 (*« Pour tombeau de tres illustre et pieuse Madame Charlote de la Marck, Duchesse de Buillon,Princesse souverain de Sedan, Iametz, Rauc &c viscontesse de Turene, Contesse de Braine Monfort &c Decedee le 15 de mai 1594 huit iours apres le trépas de son petit fils mentionné au premier tombeau par Ch. De Navieres : capitaine de la Ieunesse de Sedan,* À Sedan, par Abel Rivery au lys royal, ciɔ Iɔ XCIIII ». Il est membre du bureau des pauvres de Sedan (Bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, Ms 8).

[9] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 7, liasse B : listes.

[10] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 66, liasse G : reçus des professeurs, reçu du 30 septembre 1620, 5 livres par quartier pour une rente de 20 livres constituée en 1574.

[11] CONGAR P., « Les caractères propres à l'Académie protestante de Sedan », *in Congrès National des sociétés savantes – Histoire moderne I) Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1974, p 547.

spécialiste du droit canon, historien des premiers siècles de l'Église et auteur de nombreux ouvrages sur les conciles[1].

La méthode employée et le rôle d'Henri de La Tour sont les mêmes en ce qui concerne la création et le fonctionnement de l'académie. Il prend l'initiative mais confère une grande autonomie au conseil des modérateurs – composé de sept membres[2] – qui font appliquer avec les enseignants le règlement très strict de l'académie[3].

Le duc de Bouillon fixe donc les objectifs mais laisse une grande autonomie à ceux qui sont chargés de mener à bien les entreprises qu'il a décidées. Il ne se démarque pas de ses prédécesseurs, souvent absents eux aussi, mais il pallie mieux ce problème qui a perturbé la principauté, notamment sous Guillaume-Robert[4]. Quoi qu'il en soit, il s'agit bien d'un prince bâtisseur et législateur. En quoi se distingue-t-il de ses prédécesseurs La Marck à Sedan et de ses contemporains qui de Nancy à Charleville procèdent à d'importants travaux ?

3. Des La Marck à Henri de La Tour : la continuité d'une œuvre urbanistique mal connue

Henri de La Tour a profondément transformé le paysage sedanais par l'ampleur et le caractère systématique de ses travaux. Cependant, à la différence de Louis de Gonzague à Charleville ou de Charles III de Lorraine, son oeuvre demeure mal connue, à commencer par les Sedanais eux-mêmes bien que le souvenir des La Marck ait été effacé par celui d'Henri de La Tour et ses successeurs. Alors qu'on ne compte qu'une rue portant le nom des premiers, deux rues et une place portent le nom de Turenne ou de La Tour d'Auvergne, et une place porte le nom de Nassau. La place dédiée au maréchal Turenne, né en 1611 à Sedan, est ornée en son centre d'une statue de ce dernier et le quatrième centenaire de sa naissance a donné lieu en 2011 à des manifestations organisées par la mairie et à un colloque organisé par la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais. Le nom des La Tour d'Auvergne est aussi fréquemment donné aux commerces et aux équipements publics. Leur empreinte est donc forte sur l'identité sedanaise, au même titre que le Dijonval ou le club de football de la ville. Henri de La Tour a lui-même marqué les toponymes sedanais en nommant les ouvrages qu'il a faits construire.

---

[1] BASDEVANT-GAUDEMET B., « Justel Christophe », *in* ARABEYRE P. , HALPERIN J.-L. et KRYNEN J. (dir.), *op. cit.*, 2007, p. 436.
[2] Le premier conseil est composé du président du conseil souverain, du gouverneur de la principauté, du secrétaire du duc de Bouillon, du procureur gal, du lieutenant du baillage, de Caillet – professeur de droit – et du théologien Tilénus (CONGAR P., *op. cit.*, 1974, p. 537).
[3] JACQUEMIN D., « Le collège calviniste », *Le Pays Sedanais*, 2005, p. 45-49.
[4] *Ibid.*, p. 31.

Cependant, les Sedanais font davantage référence aux La Tour d'Auvergne en raison du prestige de leur nom que pour faire référence à l'œuvre urbanistique qui demeure mal connue. La seule grande fête annuelle de la ville, les médiévales de Sedan, propose des combats de chevaliers et autres activités artisanales concernant exclusivement le Moyen Âge tout autour du château fort dont les fossés sont dédiés aux spectacles et animations[1]. Motivée probablement par l'intérêt actuel du grand public pour cette période et destinée à promouvoir l'image touristique de la ville, la période historique retenue pour cette fête relève du paradoxe car, au Moyen Âge, Sedan n'était qu'un petit village, et son château était de taille très réduite, l'essentiel des constructions de la forteresse, considérée comme la plus grande d'Europe, datant du XVIe siècle.

Cette méconnaissance du rôle d'Henri de La Tour à Sedan en matière d'urbanisme s'explique par le démantèlement des fortifications après la guerre de 1870. Seule la maquette de la ville en 1840, destinée à être exposée en permanence au château de Sedan dans la salle du panorama, en conserve la trace[2]. Au milieu du XIXe siècle, les fortifications sont à leur apogée et les ouvrages défensifs construits sous le règne d'Henri de La Tour sont intégrés dans plusieurs systèmes de fortifications complémentaires érigées aux XVIIIe et XIXe siècles :

Figure 8 : Sedan, ville fortifiée (XVIIe-XIXe siècles)

Henri de La Tour a donc donné l'impulsion pour la construction de fortifications occupant une superficie plus grande que la ville elle-même qui, en raison de sa position frontalière, accueille une garnison. Cependant, le système défensif, à l'exception du château

[1] http://www.sedan.fr/les_grands_evenements_sedanais.html.
[2] DROMBY J.-J., « L'hôtel des Invalides et les plans reliefs », *in Le Pays Sedanais*, 2005, p. 23-29 et 65-67.

fort, est intégralement déclassé et démantelé après la bataille du 1er septembre 1870[1] pour permettre l'extension de la ville, effaçant au passage le gros œuvre d'Henri de La Tour, seules quelques cornes subsistant par endroits[2]. En quoi les constructions militaires décidées par les La Marck comme par Henri de La Tour à Sedan, telles qu'on peut les reconstituer d'après les plans et les archives, sont-elles de bons exemples des pratiques militaires et urbanistiques mises en œuvre par leurs contemporains des XVIe et XVIIe siècles ?

Le principal legs des La Marck recueilli par Henri de La Tour en 1591, lors de son avènement, est l'adaptation de la forteresse à l'usage croissant de l'artillerie au XVIe siècle en deux étapes. La première est celle du remparement, le château étant renforcé sur trois côtés par des plates-formes pour canons qui ont le double intérêt de renforcer l'épaisseur des murs pour amortir les coups de canon et de permettre l'usage des canons. La seconde est celle du bastionnement, quatre immenses bastions polygonaux étant rajoutés pour renforcer les quatre tours rondes situées chacune à un angle de la forteresse. Pour cette dernière étape qui se déroule entre 1550 et 1572, Robert IV de La Marck confie la direction des travaux à l'ingénieur Martin Fourre. L'ingénieur et architecte Pasin[3] lui succède et fait construire une enceinte bastionnée pour la ville commencée à partir de 1577[4] qui doit compléter celle du château[5] et permettre d'accueillir une population en forte augmentation en raison du flux migratoire protestant[6]. À la mort de Pasin en 1585, c'est Errard de Bar-le-Duc, l'un des plus célèbres ingénieurs et théoriciens des fortifications de son temps[7], qui poursuit les travaux. À l'époque des La Marck, l'association entre un type de défense, le bastion, et l'appel à un homme compétent, un ingénieur d'origine étrangère, est fréquente.

Ainsi, quand Henri de La Tour arrive en 1591, des ravelins, des bastions, des fossés et des murailles ont déjà été construits. Comment s'inscrit-il dans la continuité de ses prédécesseurs ? Errard conserve la direction des travaux et achève l'enceinte bastionnée de la ville. Le contexte militaire et les menaces qui pèsent sur la ville expliquent sans doute un

---

[1] C'est pourquoi la ville est autorisée à lancer un emprunt extraordinaire (*Projet de loi tendant à autoriser la ville de Sedan (Ardennes) à emprunter une somme de 1 600 000 fr. et à s'imposer extraordinairement, présenté au nom de M. Jules Grévy,... par M. Waldeck-Rousseau le 29 novembre 1881*, Édition A. Quantin, 1881).

[2] ROUSSEAU J., *Sedan ville nouvelle*, s.l., Pôle position communication-patrimoine ardennais, 2003.

[3] Marco Aurelio de Pasino (1533-1585), originaire de Ferrare, architecte, auteur d'un *Discours sur plusieurs points de l'architecture de guerre, concernants les fortifications tant anciennes que modernes, ensemble le moyend e bastir & fortifier une place de laquelles les murailles ne pourront aucunement estre endommagées de l'artillerie*, publié à Anvers chez Christophe Plantin en 1579. L'ouvrage est présenté dans *les Trésors de la principauté de Sedan*, ouvrage publié en 1992 pour le 350e anniversaire du rattachement de Sedan à la France, p. 55.

[4] Voir les différences entre les plans de 1560 et de la fin du XVIIe siècle.

[5] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 72-73.

[6] DROMBY J.-J., *op. cit.*, 2008, p. 66.

[7] VERIN H., *La gloire des ingénieurs, l'intelligence technique du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1993.

tel choix. Sont néanmoins introduites de nouvelles structures défensives, les cornes, destinées à servir de plate-forme d'artillerie en tenant compte des progrès techniques expérimentés en sa présence lors d'un essai de canon tournant monté sur une seule roue le 8 janvier 1595, exercice dont rend compte Errard dans son ouvrage *la Fortification démontree et reduicte en art par feu Errard de Bar le Duc*[1]. Henri de La Tour est donc un continuateur des La Marck parce qu'il conserve leur organisation des travaux et conserve la répartition des tâches prince – ingénieur, afin d'achever leurs projets, tout en en adaptant les défenses aux nouvelles capacités de l'artillerie. Comme les La Marck, il donne l'impulsion et lance les immenses chantiers nécessaires au remparement puis au bastionnement, en recourant aux corvées pour le terrassement, et en confiant la conception des plans et la direction des travaux à des ingénieurs italiens. L'usage de la géométrie dans l'urbanisme moderne[2] apparaît de manière très nette dans le dessin des fortifications qui sont conçues en fonction des progrès de l'artillerie. L'œuvre d'Henri de La Tour et des La Marck se distingue de celle de leurs contemporains par la priorité accordée aux fortifications, alors que Charles III de Lorraine, Louis de Gonzague et Sully sont des urbanistes qui réaménagent des espaces urbains quand ils ne fondent pas de nouvelles villes.

4. Un prince bâtisseur ou urbaniste[3] ?

Henri de La Tour fait partie d'une génération de princes et de gouverneurs bâtisseurs qui ont d'autant plus contribué à transformer leurs villes qu'ils ont exercé leur autorité pendant de nombreuses années en raison de leur longévité : Bouillon règne de 1591 à 1623, Charles III est duc de Lorraine de 1545 à 1608, Duplessis-Mornay gouverne Saumur de 1591 à 1621. Cependant son œuvre n'aboutit pas à l'aménagement de places ni de nouveaux quartiers. L'enceinte de la ville est renforcée, mais sa superficie n'augmente pas et aucune ville nouvelle n'est fondée à proximité, comme celle aménagée à Nancy par Charles III, duc de Lorraine[4] :

---

[1] L'ouvrage fut publié à titre posthume par son neveu en 1619 et est présenté dans L*es Trésors de la principauté de Sedan*, p. 56-57.
[2] LAVEDAN P., HUGUENEY J., HENRAT P., *L'urbanisme à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Genève, Droz, 1982.
[3] ZELLER O., *Histoire de l'Europe urbaine, t. 3 : la ville moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 2012, p. 107-129.
[4] Charles III de Lorraine (Nancy, 1543-1608), duc de Lorraine de 1545 à sa mort.

Figure 9 : Nancy sous Charles III

Pourquoi Henri de La Tour n'a-t-il pas fondé de ville nouvelle ni aménagé de places, contrairement à son puissant voisin ou au roi de France ? Un premier élément d'explication de ces différences de morphologie urbaine réside dans la démographie. L'essentiel de la croissance démographique sedanaise a lieu dans les années 1560 à 1570 lorsque les Sedanais deviennent calvinistes et accueillent des réfugiés. À Nancy, l'essor urbain est beaucoup plus long et marqué : en 1585, Charles III et les autorités municipales sont confrontés au quadruplement de la population de Nancy depuis la fin du XVe siècle. En conséquence, les densités sont fortes à l'intérieur des murailles et les faubourgs et villages environnants se développent rapidement mais, faute de protection, ils sont vulnérables lors des opérations militaires, comme lors de l'expédition de Guillaume-Robert de La Marck en 1587. Une telle situation explique la fondation par le duc de Lorraine d'une ville neuve entre 1594 et 1611. Les plans sont établis par un ingénieur italien, Jeronimo Citoni, avec une priorité accordée à la dimension défensive autour de deux axes perpendiculaires en fonction desquels les autres rues s'agencent parallèlement. Les fortifications sont dessinées par l'ingénieur italien Jean-François Stabili et leur réalisation confiée à Nicolas Marchal, tous deux décédés avant l'achèvement des difficiles travaux, en 1620. Malgré la volonté du prince, la ville nouvelle, d'une superficie trois fois supérieure à celle de la ville ancienne, se peuple difficilement dans les années 1590, principalement grâce à l'installation d'officiers ducaux et de gens de métiers et doit son succès à l'installation du trésorier général des finances du duché, 1 273 nouvelles familles s'installant finalement entre 1591 et 1633[1]. La catholicité de la capitale de la Lorraine et de ses princes en pleine réforme catholique est rendue manifeste par l'arrivée des carmes en 1615 qui viennent renforcer les minimes, les capucins et les jésuites déjà présents depuis les années 1590.

[1] TAVENEAUX R. (dir.), *op. cit.*, 1987, p. 135-143.

Un second facteur expliquant l'absence de fondation de ville nouvelle à Sedan réside non dans la croissance de la population mais dans les activités encouragées par le prince. Avec Charleville, Charles de Gonzague, duc de Nevers, voulait développer le commerce. Il choisit un méandre de la Meuse face à la ville française de Mézières, procède à des dépenses considérables, encourage par lettres patentes de 1620 l'installation des habitants en offrant l'asile à ceux qui sont poursuivis et la gratuité des terrains pour ceux qui souhaitent implanter des manufactures[1]. Cette volonté de développer le commerce explique le plan rectangulaire de la ville, divisée par les rues principales en quatre grandes parties, et le choix de bastions en étoile pour la protéger. Au centre de la ville, la place ducale construite sous la direction de Clément Métezeau mesure 126 mètres sur 90. Il s'agit d'une place fermée, car on y accède par le milieu des côtés, et à programme, en raison de l'ordonnance rigoureuse des façades[2]. L'activité commerciale[3] prend rapidement une certaine ampleur comme l'atteste l'installation d'un bureau des traites en 1612, même si la ville subit la concurrence de Mézières[4] et de Sedan[5]. On retrouve la volonté de développer les activités artisanales et industrielles dans le cas d'Henrichemont fondée par Sully entre 1608 et 1611, où sont encouragés le cuir et la verrerie. Comme Charles III qui organise les métiers à Nancy[6], Sully et le duc de Nevers, Henri de La Tour développe le commerce par règlements de métiers, le renouvellement des privilèges de Sedan et la construction du pont de Torcy, mais cette activité n'entraîne pas de transformation de la morphologie urbaine à Sedan. Il apparaît dès lors plus comme un bâtisseur que comme un fondateur et un urbaniste. Il remanie profondément Sedan, en particulier les défenses, mais ne transforme que modérément le parcellaire à l'intérieur du noyau urbain antérieur, comme lors de la construction du temple de Sedan, et ne procède pas à des opérations de régularisation ou d'assainissement qui sont pourtant les plus fréquentes en matière d'urbanisme au début du XVIIe siècle[7].

Pour ces différentes raisons, Henri de La Tour ressemble davantage au gouverneur de Saumur, Duplessis-Mornay[8], lequel entreprend en 1591 d'immenses travaux sur les fortifications[9], dont les *Mémoires* de son épouse conservent la trace[1], sans aménager de place ni

---

[1] LAVEDAN P. et *alii*, *op. cit.*, 1982, p. 23.
[2] NEVEUX H., *in* LE ROY LADURIE E. (dir.), *op. cit.*, 1981, p. 131.
[3] HUBERT J., *Histoire de Charleville*, Charleville - Reims - Paris, 1854, p. 57.
[4] ZELLER O., *op. cit.*, 2012, p. 111.
[5] « Sedan, après avoir été longtemps préoccupée de questions politiques et religieuses, prenait un rang considérable parmi les villes littéraires et industrielles. Son académie et ses manufactures –ses manufactures surtout – étaient un aliment suffisant à ses instincts laborieux et actifs. L'industrie sedanaise n'avait aucun rapport avec celles qui pouvaient et qui devaient plus tard se développer à Charleville ? » (J. HUBERT, *op. cit.*, 1854, p. 58).
[6] TAVENEAUX R. (dir.), *op. cit.*, 1987, p. 149-154.
[7] PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *op. cit.*, 1995, p. 204.
[8] Il est nommé gouverneur lors du rapprochement d'Henri III et Henri de Navarre en 1589 (ARBALESTE C., *op. cit.*, 1824, p. 172).
[9] POTON D., *op. cit.*, 2006, p. 110-114.

fonder de ville nouvelle. Ici émerge un troisième facteur expliquant les différences d'action entre Henri de La Tour et ses contemporains : Saumur est une place de sûreté protestante qui doit servir de refuge en cas de trouble, fonction remplie plus de trois décennies par Sedan. Ces deux villes constituent donc des forteresses assiégées en terre catholique. C'est pourquoi le prince de Sedan et le gouverneur de Saumur donnent la primauté aux travaux militaires pour renforcer les défenses de la ville et agissent de manière à conforter l'identité protestante. Ces deux villes sont particulièrement exposées lors des opérations militaires pendant les guerres civiles comme le soulignent les craintes de Duplessis, en 1594 :

> « De fait, la Tresve de Poictou, la paix d'Orleans & Berri, & le peu de guerre qu'on fait à M. de Mercoeur, nous peuvent charger un tel fardeau sur les épaules qu'il nous sera malaisé à soutenir, soit que le faix tombe vers Clisson, & les Ponts de Sé, soit qu'il vienne sur la Flesche, Baugé & Beaufort. Le corps d'armée projetté par S.M. en seroit le remède, dont je lui escris présentement. Sinon, ceux que d'ailleurs on y peut apporter serviront peu pour garentir les mauvaises places, & nuiront beaucoup à la défense des bonnes[2]. »

À Sedan comme à Saumur, la ville fortifiée devient un refuge et ses murailles constituent l'écrin d'une académie protestante. Les deux hommes souhaitent donner un rayonnement culturel[3] à la ville dont ils ont la charge et qui en est à l'origine dépourvue. La remise en état puis le renforcement des fortifications permettent l'installation des futurs enseignants qui se sentent en sécurité et sont attirés par la présence d'un prince ou d'un gouverneur humaniste. Henri de La Tour hérite du collège fondé par Françoise de Brézé et le transforme en académie, Duplessis-Mornay fonde un collège qu'il fait évoluer ensuite sur le modèle sedanais[4]. Il annonce ainsi à Henri de La Tour, le 13 octobre 1606, la fondation de l'académie de Saumur[5], dont il est probable qu'ils aient discuté auparavant puisque celle de Sedan a été créée quatre ans plus tôt. Il est par ailleurs tout à fait possible que l'influence ait fonctionné en sens inverse pour l'académie des Exercices puisque l'académie équestre de Saumur est l'une des plus anciennes de France[6].

---

[1] ARBALESTE C., *op. cit.*, 1824, p. 199-200.
[2] Lettre de Duplessis-Mornay au duc de Bouillon du 17 février 1594, *in* DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 2, p. 383.
[3] « Celui qu'on appelle alors le « pape des huguenots » s'éloigne peu à peu d'Henri IV à cause de ses convictions religieuses affirmées. Disgracié, il s'installe à Saumur, place de sûreté huguenote, qu'il transforme en capitale européenne du protestantisme par la fondation du collège et d'une académie, au point qu'on parlera de « seconde Genève ». Destitué de sa charge par Louis XIII en 1621, il se retire en son domaine de La-Forêt-sur-Sèvre où il meurt deux ans plus tard. » (POTON D., *op. cit.*, 2006).
[4] POTON D., *op.cit.*, 2006.
[5] Lettre de Duplessis-Mornay au duc de Bouillon du 13 octobre 1606, cité par *ibid.*, p. 201.
[6] DOUCET C., *op. cit.*, 2003, p. 817-836.

Qu'il s'agisse des rythmes de construction, de la recherche de privilèges pour leur ville, de la politique économique ou culturelle menée, le gouverneur de la place de sûreté des bords de la Loire et le prince souverain de la place frontalière de Sedan apparaissent ici comme des *alter ego* qui ne transforment pas le bâti des villes mais renforcent leurs défenses. Les points de recoupements pour leur action respective dans ces deux villes sont nombreux : 1591 est l'année où commence effectivement leur activité bâtisseuse dans des contextes locaux sensiblement proches, des mesures de relance de l'économie – et surtout du commerce – sont mises en œuvre dans les années 1590 à Saumur comme à Sedan, les années 1600 sont l'occasion du couronnement du développement de la ville avec la fondation d'une académie. Tous les deux exercent leur pouvoir pendant près d'une trentaine d'années, ce qui confère à la logique dans laquelle s'inscrit leur action l'avantage de la continuité et de la durée. C'est d'ailleurs presque au même moment que Duplessis-Mornay est relevé de son gouvernement, en 1621, et que le duc de Bouillon décède en 1623. Dans les deux cas, la postérité retient les liens étroits entre Philippe Duplessis-Mornay et Saumur – il demeure le seul gouverneur de cette ville connu du grand public pour toute l'époque moderne – et Henri de La Tour et Sedan – s'il existe, aux yeux des Sedanais, avant l'arrivée de Fabert en 1642, un prince législateur, bâtisseur et humaniste à Sedan, c'est bien lui. Tous deux anticipent une évolution ultérieure du rôle des gouverneurs, qui outre leur fonctions militaires, vont s'investir de plus en plus dans des tâches civiles à savoir l'administration de leur province et une activité bâtisseuse intense dans leur capitale[1].

5. *Le palais des princes et l'hôtel de Bouillon : des palais dignes d'un Grand du royaume*

Les similitudes entre Henri de La Tour et Duplessis-Mornay s'arrêtent cependant aux modalités d'exercice de leur activité bâtisseuse et à la fondation d'académies dans les deux cités qui leurs sont confiées. Les différences entre les deux hommes sont nombreuses , qu'on se penche sur leurs qualités personnelles, leur engagement politique, les polémiques religieuses auxquelles ils participent. Tous les deux ont un rôle politique majeur dans les années 1590, cependant ils n'ont ni la même ambition ni les mêmes prétentions. Duplessis-Mornay, une fois qu'il est devenu gouverneur de Saumur, assure le lien entre le roi et le parti protestant au sein duquel il mène le combat pour la liberté religieuse[2] sans toutefois briguer aucune autre fonction officielle – il se différencie en cela de Sully[3]. Parce que son ambition est mesurée, il peut résider

[1] LASCONJARIAS G., *Un air de majesté : gouverneurs et commandants dans l'Est de la France au XVIIIe siècle*, Paris, CTHS, 2010.
[2] POTON D., *op.cit.*, 2006, chapitre 7.
[3] BARBICHE B. et DAINVILLE-BARBICHE S. de, *op. cit.*, 1997.

principalement à Saumur et limiter sa fréquentation de la cour. Dans les années 1591-1606, Henri de La Tour devient progressivement un Grand du royaume, ce qui se traduit par des tensions avec le roi jusqu'en 1606. Il poursuit alors le processus d'affirmation sociale et politique de la maison La Tour d'Auvergne commencé dans les années 1450. La situation a profondément évolué car il ne dépend plus des Montmorency pour accéder au roi. En quoi l'hôtel de Bouillon à Paris et le palais des Princes à Sedan traduisent-ils ses prétentions sociales et politiques ?

Figure 10 : Site de l'hôtel Bouillon-La Tour au début du XVIIe siècle.[1]

La date de l'acquisition de l'hôtel de la rue de Seine par Henri de La Tour ne fait pas consensus : soit il aurait acheté en 1595 l'hôtel Dauphin[2], soit cet hôtel ferait partie des largesses dont il a bénéficié au début de la régence car il n'apparaît dans les sources notariées qu'à partir de 1611[3]. À la différence des résidences parisiennes qui l'ont précédé, cette dernière est située à l'extérieur des murailles de la capitale[4] et à proximité de l'hôtel de la reine Marguerite[5] qui s'installe en 1606 sur un immense terrain. Elle quitte l'hôtel de Sens où elle résidait et fait construire son palais sur un quadrilatère délimité par le fleuve, la rue de Seine, la rue des Marais[6], la rue du Colombier[7] et la rue des Saints-Pères. Elle fait aménager des jardins publics agrémentés d'allées de l'autre côté de cette rue. La construction de l'hôtel de la reine Marguerite, dont l'entrée donne sur la rue de Seine, est confiée à l'architecte Jean Antissier. Henri de La Tour investit donc dans un quartier qui devient l'un des principaux terrains des

[1] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 159.
[2] Aux actuels n° 14-16 de la rue de Seine (HILLAIRET J., *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Éditions de minuit, 1963, t. 2, p. 510-511).
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 127-128.
[4] *Ibid.*
[5] Aux actuels n° 2 à 10 de la rue de Seine (*ibid.*).
[6] Actuelle rue Visconti.
[7] Actuelle rue Jacob.

chantiers urbanistiques de la capitale. Henri IV[1] et Louis XIII veulent effacer les traces du siège de 1589-1594, embellir les résidences royales[2] et donner à la ville un cadre monumental partout où cela s'avère possible. Trois grandes places sont projetées, la place royale[3], la place Dauphine[4] et la place de France[5], seules les deux premières ayant été réalisées. Toutes ces opérations d'aménagement ont lieu en marge du vieux centre de Paris dans lequel le parcellaire est trop resserré pour intervenir : dans les emplacements retenus, le maillage des rues est beaucoup plus lâche et les constructions plus nombreuses. Ces préoccupations expliquent l'aménagement de l'île Saint-Louis, à partir d'avril 1614, lorsque débute la construction du Pont Marie qui rend nécessaire la réunion de l'île Notre-Dame et de l'île aux Vaches. Les terrains des deux îles sont concédés aux entrepreneurs en échange du financement des travaux[6]. Parmi ces transformations de la capitale, l'une d'entre elles concerne directement l'achèvement du Pont-Neuf[7] qui débouche sur la rive gauche à proximité de la rue de Seine, axe majeur d'une importante opération de lotissement dans le faubourg Saint-Germain de la Seine au palais du Luxembourg et des fortifications vers l'extérieur. En témoigne l'installation de membres de la famille royale, de la noblesse et de la magistrature dans les années 1590 à 1620 : le duc de Bouillon et le conseiller au parlement François Lecocq de Vezançois[8] en 1595, la reine Marguerite sur l'ancien Pré-aux-Clercs en 1605, la reine Marie de Médicis sur les terrains achetés à M. de Luxembourg à partir de 1615.

La correspondance d'Henri de La Tour ne fournit aucune indication sur ses projets architecturaux et le fonds Rohan-Bouillon aux Archives nationales, de même que les archives municipales de Sedan, sont particulièrement lacunaires sur ce point. Seules les reconstitutions

---

[1] « Henri IV est le premier à réaliser une œuvre urbanistique en créant des places sur le modèle italien » (FIERRO A., *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1996, p. 519).

[2] Henri IV, stupéfait de l'état de délabrement des bâtiments du roi, fait achever les travaux commencés sous les Valois puis lance d'importants projets à Fontainebleau, et au Louvre dont Marie de Médicis est surprise par l'obscurité et l'exiguité en 1601. Il consacre à ces travaux plus de 2% des revenus annuels de la couronne entre 1600 et 1610 (DÉCHERY M., *Les bâtiments du roi, les origines (1515-1661)*, s.l., chez l'auteur, p. 114-143).

[3] Elle est aménagée entre 1603 et 1607 et impose la fois des servitudes juridiques parce qu'elle interdit la division des parcelles et architecturales en fixant la longueur et le programme décoratif des façades. C'est la première place géométrique fermée de Paris. Cette opération est menée par Sully qui possède une grande partie des terrains

[4] Le lotissement de cette place est étroitement lié à l'achèvement du Pont-Neuf qui donne l'occasion d'aménager la pointe de l'Ile de la Cité avec une place triangulaire vouée aux activités financières. C'est en l'occurnce Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris, qui a un rôle crucial car il est le propriétaire des terrains revendus par lots à des parlementaires. Les constructions y sont uniformes même si les servitudes sont moins sévères que sur la place Royale. L'opération est complétée par le percement de la rue Dauphine et le lotissement des quais concédés à Jeannin en 1611 et par l'érection de la statue équestre d'Henri IV en 1614.

[5] Elle devait être lotie près du temple et avoir une forme semi-circulaire. Elle ne fut jamais réalisée.

[6] CHARTIER R., *in* LE ROY LADURIE E. (dir.), *op. cit.*, 1981, p. 130-136.

[7] FAVIER J., *Paris, deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997, p. 176.

[8] Il s'installe à l'actuel n°12 de la rue de Seine dans l'hôtel aménagé en 1543 par le lieutenant civil Jean-Jacques de Mesmes (HILLAIRET J., *op. cit.*, 1962, t. 2, p. 510-511).

d'A. Sartelet permettent de retracer ce qui fut effectivement entrepris[1]. On peut affirmer que c'est au cours de cette phase d'expansion du quartier Saint-Germain qu'Henri de La Tour fait remanier en profondeur son hôtel particulier à partir de 1613 par l'un des architectes les plus célèbres de son temps, Salomon de Brosse[2], qui aménage aussi l'hôtel appartenant à François Bretonneau[3] et le palais du Luxembourg pour Marie de Médicis[4]. Par le recours à un architecte renommé et par l'aménagement d'un hôtel particulier, Henri de La Tour participe à la fois à une opération urbanistique touchant les faubourgs de Paris rue de Seine, et au renouvellement architectural des résidences princières parisiennes au début du XVIIe siècle[5].

Figure 11 : L'hôtel du duc de Bouillon rue de Seine[6]

[1] Ainsi que des photos prises vers 1880 juste avant la démolition, mais elles permettent surtout de mettre en valeur les travaux entrepris par les La Tour d'Auvergne au XVIIIe dans l'hôtel (PONS B., « Projects by Niccolò Servandoni for the House of Bouillon », *The Burlington Magazine*, vol. 137, 1995, p. 674-682).
[2] Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, Ms 81610.
[3] Situé au n° 14 de la rue de Seine (HILlAIRET J., *op. cit.*, 1963, t. 2, p. 510-511).
[4] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 651.
[5] BABELON J.-P., *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Hazan, 1991. LE MOEL M., *L'architecture privée à Paris au Grand siècle*, Paris, Commission des Travaux historiques de la ville de Paris, 1990. MEROT A., *Aspects de la décoration intérieure à Paris au XVIIe siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990.
[6] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 160.

Pour l'aménagement de l'hôtel de Bouillon, Salomon de Brosse a fait le choix d'une élévation sur deux étages, auxquels s'ajoutent des combles, et a retenu pour agencer les bâtiments le modèle le plus fréquent depuis l'époque médiévale, l'hôtel entre cour et jardin, même si l'hôtel sur rue commence à apparaître au début du XVIIe siècle. Le corps de bâtiment principal est donc séparé de la rue, qui est bruyante, par une cour, et donne de l'autre côté sur un jardin[1]. Si l'on regarde de près l'agencement des bâtiments, on peut constater que ceux qui entourent le jardin et la petite cour de la partie droite – laquelle sert sous Henri de La Tour de remise aux carosses – constituent un hôtel indépendant, ce qui tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle le duc de Bouillon a acheté un bâtiment existant, probablement organisé autour des deux cours latérales, et l'a fait intégrer dans un nouvel hôtel beaucoup plus vaste mais reprenant l'organisation entre cour et jardin. Il y a donc en réalité deux hôtels entre cour et jardin enchâssés et Salomon de Brosse a donc dû non seulement composer avec la forme du terrain, un trapèze, mais aussi avec l'existence d'un bâtiment préexistant qui n'a pas été détruit, ce qui se traduit par un agencement dissymétrique des bâtiments, entre la façade qui donne sur le jardin et la rue autour de la cour d'honneur, de la remise aux carrosses et du premier jardin. C'est à cette occasion que sont aménagées la cour d'honneur et la façade donnant sur le jardin qui est particulièrement homogène avec ses deux pavillons latéraux, la terrasse et la légère avancée de la partie centrale. Côté rue, les deux hôtels enchâssés sont ouverts, comme le palais de la reine Marguerite, à proximité duquel il se trouve, sur la rue de Seine et permettent par une porte cochère d'entrer dans la cour d'honneur de forme rectangulaire pour les hôtes du duc de Bouillon ou de pénétrer dans la remise aux carrosses et les écuries, pour les voitures et les chevaux. Le jardin aménagé est quant à lui d'une superficie largement supérieure à celle de l'ensemble bâti et organisé de manière géométrique autour d'un bassin central circulaire.

Il y a une nette distinction des fonctions dans cet hôtel avec d'un côté la résidence et l'apparat autour de la cour d'honneur, du jardin sur lequel donnent des terrasses et le bâtiment principal du nouvel hôtel, et de l'autre les communs constitués des écuries et de la remise aux carrosses. Ces deux aménagements, dont le second apparaît au début du XVIIe siècle[2], traduisent l'importance accordée par la noblesse à l'équitation comme art et pratique qui la distingue des autres catégories sociales à travers sa formation dans les académies équestres et la construction d'écuries[3]. L'agencement de l'hôtel comme les écuries dénotent donc un mode de vie aristocratique comme dans les autres hôtels parisiens du début du XVIIe siècle, construits par des grands du royaume et dont la décoration est luxueuse. Pour l'hôtel de Bouillon, aucune source ne permet de préciser en quoi elle consiste, on sait seulement qu'il est doté d'une riche

[1] GADY A., *Les hôtels particuliers de Paris*, Paris, Parigramme et Compagnie Parisienne du Livre, 2008, p. 57-60.
[2] GADY A., *op. cit.*, 2008, p. 65.
[3] LIEVAUX P., *Les écuries des châteaux français*, Paris, Éditions du patrimoine, 2005, p. 79-93.

bibliothèque reliée, de couleur cramoisi et portant les armes d'Henri de La Tour, comme les volumes commandés pendant sa captivité ou pour constituer la bibliothèque de l'académie de Sedan.

Salomon de Brosse intervient aussi à Sedan pour la construction de l'hôtel de ville et l'étude des plans du « pavillon de Monseigneur » – actuel palais des Princes – érigé en 1613-1614[1] permet de penser qu'il a de plus conçu ce bâtiment destiné à donner à Henri de La Tour une demeure digne d'un Grand du royaume et d'un prince souverain à Sedan : le changement de statut social du maître et ses nouvelles prétentions prend toute sa dimension symbolique dans l'aménagement du palais des princes et des jardins autour de la forteresse érigée par les La Marck. Le plan du palais des princes est, contrairement à l'hôtel de Bouillon, celui d'un hôtel sur rue, la façade du bâtiment principal donnant directement sur la rue. Il est plus simple que celui de l'hôtel parisien car il ne découle pas du remaniement d'un bâtiment antérieur. Il reprend la forme d'un T dont la barre est constituée par la résidence du prince sur deux étages avec combles, la halle aux carrosses et les écuries constituant la deuxième partie du bâtiment. Elles sont, comme à Paris, un élément de prestige social pour le duc de Bouillon qui avait fait aménager à Sedan un haras[2]. Quant au jardin, il n'est pas aménagé derrière le palais des princes, faute de place, mais sur une des cornes, derrière la forteresse. On retrouve donc les éléments d'un mode de vie aristocratique autour du château médiéval. S'il semble bien qu'Henri de La Tour y réside, surtout pendant sa dernière maladie, ainsi que certains de ses hôtes, le débat est encore ouvert pour savoir si Élisabeth de Nassau et les enfants s'y sont installés eux aussi[3].

---

[1] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 89-90.

[2] Bibliothèque Nationale de France, Français 3596, f° 10, lettre du duc de Bouillon au duc de Montmorency du 24 mars 1608.

[3] Comme en témoigne l'échange passionné entre Mme Guély et M. Sartelet pendant le colloque *Nouveaux regards sur Turenne* (Sedan, septembre 2011).

Figure 12 : Le château fort de Sedan et les espaces d'agrément aménagés au XVIIe[1]

Les travaux parisiens rue de Seine et ceux du pavillon de Monseigneur à Sedan sont menés en même temps. L'année 1613 est celle de l'apogée politique du duc de Bouillon : il a acquis un rôle politique considérable depuis la mort d'Henri IV et les guerres civiles qui accompagnent la fin de la régence et le gouvernement de Marie de Médicis n'ont pas encore commencé.

[1] SARTELET A., *op. cit.*, 1991, p. 63

Conclusion

Pendant son règne, Henri de La Tour s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs par le souci de faire de Sedan une principauté souveraine, calviniste, et de renforcer son rayonnement à l'extérieur. La différence principale réside dans l'intensification des programmes de construction, des réformes juridiques et des transformations culturelles. La fin des guerres civiles, la confirmation de sa souveraineté et le retour d'une période de prospérité économique facilitent indéniablement ses projets. Par sa volonté de stimuler l'économie sedanaise, il agit comme le duc de Nevers à Charleville ou Charles III de Lorraine à Nancy.

Conscient de son rang et voulant faire de sa place forte une capitale digne de ce nom, il la dote en quelques années de somptueux bâtiments pour lesquels il fait appel à l'un des plus grands architectes de son temps, Salomon de Brosse, ainsi que d'une académie destinée à poser les jalons du rayonnement culturel de Sedan dans toute l'Europe protestante. Absent la plupart du temps de ses terres, il est admirablement secondé par son épouse Élisabeth de Nassau, et assisté par une équipe de juristes, d'officiers, de notaires compétents et dévoués, qui, en relation constante avec lui, administrent son patrimoine, adoptent les mesures d'urgence pour enrayer les épidémies, veillent au bon état des rues, surveillent les travaux colossaux lancés par le prince, administrent l'académie et enrichissent sa bibliothèque. Tout cela est rendu possible par l'inscription de son action dans la longue durée : lorsqu'il lance les grands travaux, cela fait plus de quinze ans qu'il est prince de Sedan, il connaît donc la place et les hommes, et il est probable que sa volonté d'affirmer son rang et celui de sa capitale a été nourrie par les échanges avec ces derniers, dont la plupart servaient déjà sous les La Marck et vont continuer à servir les La Tour, certains jusqu'à leur mort, d'autres jusqu'à l'annexion de Sedan par la France en 1642. L'ensemble des transformations de Sedan manifeste les nouvelles prétentions du duc de Bouillon qui sont étroitement liées à son action politique dans le royaume de France entre 1606 et 1617, laquelle lui fournit une partie des moyens financiers nécessaires aux travaux sedanais.

Chapitre 11 : Un acteur majeur des affaires du royaume de France

Pour Henri de La Tour, l'unité de la décennie 1606-1617 tient à sa fréquentation régulière de la cour où il revient après l'affaire Bouillon et qu'il ne quitte qu'en 1617 après la mort de Concini pour résider à Sedan où il meurt six ans plus tard. Au contraire, l'histoire politique du royaume de France ne présente pas une telle unité[1] : de 1606 à 1608, Henri IV savoure une période de paix[2], avant que les tensions ne se polarisent autour de la succession des duchés de Clèves et Juliers et de sa passion pour Charlotte de Montmorency, jusqu'au régicide de mai 1610[3]. Pendant les quatre années suivantes, la paix du royaume est sauvegardée mais les relations entre la reine mère – qui exerce la régence – et ses ministres d'une part, les Grands, le parti protestant et les parlementaires sont d'une grande complexité et l'agitation aristocratique[4] grandit pour tourner à l'affrontement par la polémique pamphlétaire, l'opposition politique voire la prise d'armes entre 1614 et 1617, Marie n'étant plus régente mais gouvernant le royaume au nom de son fils majeur[5].

Trois faisceaux de questions peuvent permettre d'appréhender la trajectoire d'Henri de La Tour pendant cette décennie d'interventions dans les affaires du royaume : quel est son positionnement à la cour par rapport à la famille royale et aux autres courtisans, particulièrement Bassompierre[6], le prince de Condé[7], Concini[8], Sully[9] et Rohan[10] ? Comment se constitue-t-il un crédit et sur quoi sa puissance politique retrouvée repose-t-elle ? Son attitude permet-elle, par comparaison avec les Grands, de justifier l'idée selon laquelle il est « ombrageux trublion[11] » dévoré par l'ambition ?

Malgré quelques zones d'ombres, dont les années 1606-1610, son action est connue avec davantage de continuité : il devient le spécialiste des relations avec l'Allemagne, conseille le roi dans l'affaire Charlotte de Montmorency[12], est appelé au conseil par Marie de Médicis

---

[1] BERCÉ Y.-M, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992.
[2] BABELON J.-P., *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, chapitre 9 : « Les années sereines, 1606-1609 », p. 942-962.
[3] PETITFILS J.-C., *L'assassinat d'Henri IV, mystères d'un crime*, Paris, Perrin, 2009.
[4] LE ROUX N., *Le roi, la cour, l'État, de la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 329.
[5] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, troisième partie : « Le septennat d'une reine (1610-1617) ».
[6] LEMOINE M., *La Faveur et la Gloire, le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2012.
[7] BÉGUIN K., *Les princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
[8] DUCCINI H., *Concini, grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, A. Michel, 1991.
[9] BARBICHE B. et DAINVILLE-BARBICHE S. de, *Sully*, Paris, Fayard, 1997.
[10] DEYON P. et S., *Henri de Rohan huguenot de plume et d'épée 1579-1638*, Paris, Perrin, 2000.
[11] PETITFILS J.-C., *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008, p. 146.
[12] En 1610, Henri IV consulte Henri de La Tour afin de trouver un conjoint arrangeant pour Charlotte de Montmorency dont il est amoureux (BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 952).

après le régicide, contribue à l'éviction de Sully et suscite la colère de l'assemblée de Saumur en 1611, se rapproche du prince de Condé aux côtés duquel il participe à toutes les prises d'armes jusqu'en 1617 par ses départs de la cour, les conférences auxquelles il participe, les déclarations qu'il signe et les prises d'armes qu'il décide.

Sa correspondance, de nombreux libelles, les mémoires de Sully, Bassompierre et Beauvais-Nangis, des pièces comptables et des actes notariés permettent d'appréhender les différents aspects de son action pendant cette période.

I. Un Grand à la cour de France

Contrairement à celle des Valois, la cour des premiers Bourbons n'est pas l'objet de critiques acerbes, même si elle est dans un premier temps moins réputée pour ses fêtes. Malgré les aventures amoureuses d'Henri IV, elle constitue l'un des cadres de la pacification du royaume et de l'affirmation du roi. La figure du courtisan est dominée par le personnage de Bassompierre qui entretient une grande privauté avec le roi[1]. La cour est un monde sous tension dans lequel le positionnement de chacun prend la forme d'une partie d'échec. Ces tensions sont partiellement contenues par le roi puis par la reine mère, avant d'éclater au grand jour à partir de 1614, le départ des Grands débouchant sur de nouvelles guerres civiles et la violence politique étant de retour. C'est dans ce lieu d'exercice du pouvoir royal et du jeu subtil mais dangereux des prétentions aristocratiques qu'Henri de La Tour revient après quatre ans d'exil à Sedan. Il se plaint alors de n'avoir que peu d'autorité sur les affaires de l'État[2], contrairement à Sully qui cumule les charges pendant cette période[3]. Quelle place retrouve-t-il à la cour et comment s'adapte-t-il ? Est-il relégué dans un rôle de second plan, ce qui conforte la thèse de la soumission en 1606, ou restaure-t-il des relations privilégiées avec le roi, ce qui plaide en faveur d'une réconciliation ? L'abondance et la variété des sources, dont les mémoires de ses contemporains et sa correspondance active et passive, permet de dégager les grandes lignes de son comportement à la cour avec beaucoup plus de précision que pour la période 1565-1574 au cours de laquelle il apparaît d'abord comme un spectateur des événements. Qu'en est-il à partir de 1606 ?

1. Un courtisan à la cour des Bourbons

D'après les *Mémoires* de Beauvais-Nangis[4], les activités d'Henri de La Tour à la cour des Bourbons diffèrent peu de celles qu'il pratiquait à Nérac dans les années 1580[5]. Peu après l'entrée royale à Paris du 28 avril 1606, le roi et la cour se rendent à Fontainebleau :

---

[1] LEMOINE M., *op. cit.*, 2012.
[2] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 301.
[3] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 731-767.
[4] Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis (1582-1650), fils du président Antoine de Beauvais-Nangis, rédige ses Mémoires entre 1635 et 1641 qui sont écrits pour son fils, comme l'indique le prologue. Il exerçait la fonction de capitaine des toiles de chasse du roi à la cour lors du retour du duc de Bouillon (BEAUVAIS-NANGIS N. de, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et journal du procès du marquis de la Boulaye*, édition Mommerqué et Taillandier, Paris, Renouard, 1862, introduction et prologue). Beauvais-Nangis est un bon exemple de la noblesse seconde, mais il n'a pas réussi à entrer dans la grande noblesse, contrairement aux Montmorency et aux La Tour d'Auvergne (CONSTANT J.-M., *La Noblesse en liberté, XVIe-XVIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, chapitre VII : « Les barons français pendant les guerres de Religion », p. 103-104).
[5] Voir *supra*, chapitre 6.

> « Lors M. de Vitry me demanda sy j'avois l'honneur d'appartenir à M. de Bouillon parce qu'il avoit parlé de moy au Roy fort dignement, et luy avoit dit qu'il falloit qu'il me donnât moyen de le servir et entretenir la chasse des toiles. Je luy dit que j'avoys l'honneur d'apartenir à mon dit sieur de Bouillon, mais que n'avoys jamays mérité l'honneur qu'il me faisoit ; il me conseilla de l'en remercier, ce que je fis, et me tesmoigna encores beaucoup de bonne volonté […].
> À deux ou trois jours de là, M. de Bouillon me commanda de la part du Roy, de l'aller trouver le lendemain à Dolinville, ce que je fis, et arrivay comme il disnoit, et n'avoit dans la salle que ceux qui le servoient et deux des ordinaires. Je luy fis la révérence et me tins proche de la fenestre, au bout de la table, pour luy faire voir que j'atendoys ses commandements, car je sçavoys qu'il ne vouloit pas estre pressé. Il me fit signe de la teste, et me dit qu'il faisoit beau chasser ce jour là, et parce qu'il n'y avoit personne à quy il peust parler[1]. »

Après quatre ans d'absence, il est donc de nouveau invité à la table du roi, comme les autres grands du royaume. Quelles sont les caractéristiques de la cour qu'il réintègre au début du XVIIe siècle ? Cette institution a bien changé depuis les Valois en devenant beaucoup plus informelle, le roi et la reine attendant le retour de la reine Marguerite à Paris en 1605 – elle tient une vie de cour très réglée dans son hôtel parisien, ce qui influence le Louvre – et le baptême du Dauphin en septembre 1606 pour organiser de nouveau des cérémonies fastueuses. La formation reçue par Henri de La Tour dans sa jeunesse le distingue de la majorité des courtisans qui sont inexpérimentés[2]. L'itinéraire de Bassompierre, qui a rejoint la cour en 1598, fait son apprentissage de la galanterie et des pratiques courtisanes auprès du roi qu'il considère comme un père[3] traduit ce manque de formation et la crise culturelle que la cour traverse, Henri IV étant un chef de guerre assez peu réputé pour son goût[4]. Les gentilshommes qui le rejoignent ont pour beaucoup consacré plus de temps à leur formation militaire qu'à leur formation intellectuelle. Ils sont peu nombreux à possédér des bibliothèques, souvent de petite taille, à la différence du duc de Bouillon dont l'hôtel parisien recèle une bibliothèque aussi importante[5] que celles des parlementaires[6].

Dès son retour, d'après l'extrait précité, il intervient auprès du roi en faveur de Beauvais-Nangis. Les deux hommes se connaissent donc, même si on ignore comment ils se

---

[1] BEAUVAIS-NANGIS N. de, *op. cit.*, 1862, p. 92-95.
[2] SOLNON J.-F., *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 176-179.
[3] LEMOINE M., *op. cit.*, 2012, p. 177-206.
[4] C'est ce que Marie de Médicis découvre lors des débuts de leur vie commune, en particulier l'odeur qui se dégage du roi (DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 101-103).
[5] Voir *supra*, chapitre 10.
[6] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 238-239.

sont rencontrés. Ce dernier obtient satisfaction et désire par la suite intensifier sa relation avec le duc de Bouillon parce qu'elle est bénéfique. Dans les *Mémoires* de Beauvais-Nangis, Bouillon est systématiquement présent à la table du roi et participe aux conversations royales centrées sur la chasse, que le roi pratique intensément depuis sa jeunesse, à la cour des Valois, à celle de Nérac comme à Fontainebleau. Les divertissements à la cour d'Henri IV y sont rudes, Bassompierre ayant failli mourir lors d'un tournoi en 1605[1]. L'art de la vènerie s'étoffe et des traités fixent les catégories de gibiers comme les modes d'approches et de capture et font de cette activité une confrontation réglée avec les animaux sauvages et une mise à l'épreuve pour la noblesse[2]. L'importance de la chasse pour Henri IV explique en partie la sédentarisation de la cour au château de Fontainebleau, situé au cœur d'un immense domaine. Le roi invite ses convives qui se lèvent de table à aller chasser[3]. Cette activité permet aux courtisans d'approcher le roi et d'avoir des échanges privilégiés avec lui[4]. Comme à Nérac, le roi joue, entre autres, au tarot, surtout le soir, de manière effrénée[5], Beauvais-Nangis tenant la chandelle pour éclairer les joueurs[6]. La passion du jeu ne cesse de croître, surtout en 1608-1609, Henri IV et Bassompierre jouant des fortunes[7]. L'heure est à la fois à la surenchère des sommes dépensées dans les jeux, mais aussi à l'ostentation croissante du luxe vestimentaire, à la fois lors des cérémonies, comme le baptême du Dauphin en octobre 1606, mais aussi dans la vie quotidienne de la cour, afin de marquer son rang[8]. Si les mémoires de ses contemporains ne permettent pas d'évoquer les vêtements portés par le duc de Bouillon lors des cérémonies, leurs auteurs attestent de sa participation aux divers jeux et divertissements du souverain, entre autres les ballets[9]. Il retrouve aussi sa place dans la maison domestique du roi comme premier gentilhomme de la chambre[10] qui est alors dirigée par le grand chambellan, Henri duc d'Aiguillon, auquel succède le duc de Mayenne à partir de 1611, secondé par le vicomte de Mirepoix. Il partage la charge de premier gentilhomme avec Roger de Bellegarde. Ces deux hommes contrôlent l'accès au cabinet du

---

[1] *Ibid.*, p. 180.
[2] SALVADORI P., *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996.
[3] BEAUVAIS-NANGIS N. de, *op. cit.*, 1862, p. 95.
[4] SALVADORI P. , *op. cit.*, 1996, p. 215.
[5] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 177.
[6] BEAUVAIS-NANGIS N. de, *op. cit.*, 1862, p. 97.
[7] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 947.
[8] PARESYS I. et COQUERY N. (éd.), *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*, Versailles, Centre de recherches de Versailles, 2011, p. 5-6.
[9] McGOWAN M., *L'Art du ballet de cour en France (1581-1643)*, Paris, CNRS, 1963 ; DUROSOIR G., « Visages contrastés de l'Italie dans les ballets de la cour de France dans la première moitié du XVIIe siècle », *Revue de Musicologie*, t. 77, 1991, p. 169-178.
[10] Archives nationales, série E, 11b f° 126 r, arrêt ordonnant la vérification des comptes des trésoriers de la Maison du Roi, qui auraient suspendu le payement des gages du maréchal de Bouillon, 12 août 1606 ; Archives nationales, série E, 12b f° 6, arrêt ordonnant le payement d'une somme de 1500 livres due au duc et maréchal de Bouillon pour ses gages de premier gentilhomme de la Chambre durant l'année 1605, 10 mars 1607.

monarque[1] et font partie des rares personnes admises dans sa chambre lors de son lever ou de son coucher[2]. Bouillon jouit donc d'une position institutionnelle éminente à la cour et sa proximité avec le roi est manifestée par les invitations à discuter dans la galerie :

> « À l'heure mesme, ceux qui estoient auprès de luy, et quy revenoient de souper entrèrent dans la salle ; il retourna de l'autre costé de la table et appella MM. de Vandosme, de Bouillon et de Bellegarde, et leur dit : "Allons nous promener dans la gallerie" et fit fermer la porte[3]. »

Peut-on pourtant parler pour le duc de Bouillon, comme pour Bassompierre, d'une véritable intimité avec le souverain[4] ? Il ne se situe ni dans un rapport d'initiation au métier de courtisan ni dans un rapport filial. La différence de génération entre Bouillon et Henri IV d'un côté et Bassompierre de l'autre explique la proximité des deux premiers, ce qui se traduit par leurs discussions, mais avec une intimité limitée à la fonction institutionnelle de premier gentilhomme. Conseiller du roi et compagnon de ses jeux, il ne jouit plus de relations étroites avec le souverain et sa famille proche, contrairement à la cour de Nérac où il était étroitement associé aux conquêtes amoureuses du roi de Navarre, rôle désormais dévolu à Bassompierre, ce qui ne remet pas en cause l'idée d'un rétablissement immédiat du duc de Bouillon à la cour, donc d'une réconciliation avec le roi. Néanmoins, sa réintégration à la cour et la participation aux divertissements du roi ne plaide pas à elle seule en faveur d'une réconciliation avec Henri IV. Henri de La Tour est-il placé en résidence permanente voire surveillée ou est-il libre de ses mouvements ?

2. Le duc de Bouillon entre Sedan et la cour

Fontainebleau devient l'une des principales résidences franciliennes d'Henri IV et Marie de Médicis car sa distance avec la capitale est suffisamment grande pour dissuader nombre de solliciteurs de se présenter à la porte du roi. Les séjours de ce dernier sont chaque année plus longs et il y entreprend d'importants travaux dès 1594 jusqu'à la fin du règne[5]. La présence de Bouillon dans cette résidence est attestée par les mémoires de Beauvais-Nangis et par sa correspondance, avec 7 lettres écrites de Fontainebleau pour la période 1606-1610

---

[1] LE ROUX N., « La Maison du Roi sous les premiers Bourbons, institution sociale et outil politique », *in* GRELL C. et PELLISTRANDI B., *Les cours d'Espagne et de France au XVIIe siècle*, Madrid, Casa de Velasquez, 2007, p. 13-40.
[2] BEAUVAIS-NANGIS N. de, *op. cit.*, 1862, p. 98.
[3] *Ibid.*, p.96.
[4] LEMOINE M., *op. cit.*, 2012.
[5] JESTAZ Y., *Henri IV à Fontainebleau, un grand bâtisseur*, Versailles, Artlys, 2002 ; DECHERY M., *Les bâtiments du roi, les origines (1515-1661)*, édition à compte d'auteur, p. 119-123.

et 4 lettres dans lesquelles il informe ses correspondants qu'il s'y rend. Pourtant, il n'y réside pas en permanence, c'est pourquoi Henri IV lui écrit pour l'informer des nouvelles de la cour et des événements qui s'y passent en son absence comme la naissance de Gaston en 1608[1]. Si les lettres échangées avec le roi impliquent la séparation avec Henri de La Tour, les lettres du duc de Bouillon adressées à son épouse, qui réside en permanence à Sedan, traduisent sa fréquentation de la cour qu'il lui décrit en même temps qu'il donne des nouvelles de ses enfants lorsque ces derniers l'accompagnent[2]. En décembre 1606, il fait état du climat de brouille puis de l'apaisement des tensions[3]. Il l'informe sur les allées et venues des courtisans : le prince et la princesse d'Orange sont partis après avoir obtenu, grâce à Lesdiguières, que le gouverneur d'Orange soit un protestant, et Buzenval doit arriver sous peu. Son épouse n'est pas la seule personne avec laquelle il évoque la vie de cour : il annonce à Montmorency qu'il doit bientôt être présenté au Dauphin et qu'il espère ensuite pouvoir quitter la cour pour se rendre à Chantilly[4].

Sa correspondance avec son épouse rend manifeste leur séparation physique après quatre ans de résidence continue à Sedan. En 1606, il séjourne longuement à la cour d'avril à octobre[5] puis y retourne en décembre. Faut-il y voir une astreinte imposée par le roi au duc de Bouillon[6] ? On peut aussi interpréter cette présence prolongée par le souci de régler les nombreuses affaires laissées en suspens en raison de sa longue absence, ou longuement bloquées devant le parlement de Paris par sa dissidence[7]. C'est aussi à Paris qu'il retrouve les députés de la vicomté de Turenne, qu'il n'a pas vus depuis son départ précipité à l'automne 1602, et qui viennent se plaindre des impositions, d'où sa promesse de convoquer les états du Quercy[8]. D'après les mémoires de Beauvais-Nangis et de Bassompierre, il met à profit ce long séjour à la cour pour y retrouver pleinement sa place et s'y montrer aux côtés du roi en maintes occasions ainsi que de renouer une certaine familiarité avec les courtisans.

---

[1] *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. 7 p. 531, lettre d'Henri IV au duc de Bouillon du 25 avril 1608 ; Bibliothèque municipale de Sedan – Section du patrimoine, Ms 35, lettre d'Henri IV au duc de Bouillon du 2 mai 1608.

[2] En novembre 1607, leur fille Louise meurt à Paris alors qu'elle accompagnait son père : « En ce mois, l'indisposition du temps et de l'air, extrêmement nébuleux, humide et mal sain, causa force catarrhes à Paris, avec force petites véroles, rougeoles et pourpre, tant aux grands qu'aux petits : dont plusieurs meurent, entre autres la fille de M. de Bouillon, de la petite vérole et du pourpre ensemble » (DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 2, p. 297).

[3] Archives nationales, R² 53, lettres du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau des 18 et 22 décembre 1606.

[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3607, f° 13, lettre du duc de Bouillon au connétable de Montmorency du 27 novembre 1608.

[5] Archives nationales, R² 53, lettres du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau du 10 octobre 1606 : il annonce à son épouse qu'il vient de recevoir l'autorisation de quitter la cour pour rentrer à Sedan.

[6] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 123.

[7] Archives nationales, R² 53, lettres du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau des 8 et 20 août 1606.

[8] *Ibid.*, lettres du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau des 8 et 20 août 1606.

Par la suite, ses séjours à la cour sont longs et réguliers. Entre 1607 et mai 1610, il y réside de janvier à mars, puis se rend de mars à mai à Sedan, avant de passer l'été soit à Paris, soit à Sedan, enfin, il s'installe à Paris de septembre à décembre. On le trouve donc à Paris six à huit mois par an[1], ce qui confirme l'ampleur de ses absences à l'heure où la principauté se transforme. Pourtant on ne peut pas parler d'une astreinte imposée par le roi[2] car sa présence à la cour est discontinue et il est libre de se déplacer vers les terres souveraines. Dans la mesure où il ne semble pas avoir rencontré plus de difficultés pour obtenir l'autorisation de rentrer chez lui que d'autres courtisans, on peut considérer qu'il a pleinement retrouvé la confiance du souverain. Cette liberté contraint Henri IV à le prier, à plusieurs reprises, de venir le rejoindre notamment en décembre 1607[3], ainsi qu'en octobre 1608[4]. La formulation est à la fois insistante et pleine de compassion pour le duc qui souffre de la maladie des pierres[5], c'est-à-dire de calculs rénaux :

> « Mon amy, il est tems que votre affliction cesse et que votre éloignement d'auprès de moy prenne fin, c'est pour quoy aiant assez pris l'air, je vous fais ce mot pour vous dire que vous me veniés trouver, aussitost que l'aurés reçu. Assurés vous que vous serés le bien venu et reçu de moy qui vous aime et qui a compati à votre douleur. Bonsoir mon amy, le 16 Xbre à Paris signé Henry[6]. »

Les allées et venues du duc de Bouillon posent moins de problèmes que le départ de la cour du jeune Henri de La Trémoille, qui suscite le courroux du roi car sa mère Charlotte-Brabantine n'a pas demandé de congé[7]. Ainsi, Bouillon peut rejoindre Élisabeth de Nassau lors de son accouchement en juin 1607[8]. Il est bien accueilli lors de son retour à la cour, comme en témoigne Pierre de l'Estoile en novembre 1608 : « Sur la fin de ce mois, M. de Bouillon arrive à la Cour, qui était à Paris, bien vu et reçu de Sa Majesté, qui le baise et rembrasse par trois

---

[1] MARCHAND R., « Les La Tour d'Auvergne dans le royaume de France et la principauté de Sedan en 1611 », *in* JALABERT L. et MOULIS C. (dir.), *Nouveaux regards sur Turenne* (*act. coll.*), Nancy, Annales de l'Est, numéro spécial, 2013, p. 49-61.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 123.
[3] Bibliothèque de Sedan – Section du patrimoine, Ms 35, lettres d'Henri IV au duc de Bouillon des 16 et 17 décembre 1607.
[4] *Ibid.*, lettre d'Henri IV au duc de Bouillon du 22 octobre 1608. Henri de La Tour a pris les eaux de Spa pour soigner ses problèmes rénaux pendant l'été 1608.
[5] Archives nationales, 1 AP 333, f° 56, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine datée de Sedan le 18 juillet 1605.
[6] Bibliothèque de Sedan – Section du patrimoine, Ms 35, lettre d'Henri IV au duc de Bouillon du 16 décembre 1607.
[7] Archives nationales, 1 AP 434, f° 91, lettre du duc de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau datée de juin 1608.
[8] Lettre de Flavigny à Jean Philippe Bocklé, Stadtmeister de la ville et république de Strasbourg, du 27 juin 1607 (*Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683) tirée des archives municipales de Strasbourg*, éditée par E. de Bouteiller et E. Hipp, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie,1882, p. 18-19).

fois[1]. » La liberté de mouvement d'Henri de La Tour est donc complète et s'il consacre des séjours prolongés à la cour, c'est pour y conforter son rang. C'est pourquoi, lorsqu'Élisabeth de Nassau se plaint des absences de son époux[2] et exprime sa tristesse à sa sœur, elle n'en tient pas grief au roi et les justifie par l'ampleur des affaires auxquelles son époux est confronté. Henri de La Tour, qui n'est pas contraint à résider à la cour, ne semble pas être surveillé lorsqu'il y réside car il est parfaitement libre de rendre et recevoir les visites qu'il désire et de changer de résidence parisienne fréquemment avant de se fixer rue de Seine[3]. Henri de La Tour est donc traité par le roi comme les autres courtisans et adopte leur comportement, en partageant sa résidence entre Paris et Sedan, ce qui témoigne de la confiance retrouvée, par-delà les formules employées dans la correspondance. Sa liberté de mouvement comme sa participation aux divertissements de la cour sont autant d'indicateurs de sa réintégration. En quoi sa participation aux cérémonies royales confirme-t-elle ce processus ? Quel rang y occupe-t-il ? Comment ses contemporains font-ils état de cette participation ?

3. Les enjeux des cérémonies royales

Le retour du duc de Bouillon à la cour coïncide avec la réintroduction de cérémonies fastueuses organisées par le roi et par la reine Marie de Médicis[4]. Ainsi, des divertissements raffinés viennent rythmer la vie de la cour, comme les ballets, les carrousels, ainsi que les célébrations entourant les membres de la famille royale, comme le sacre de Marie de Médicis en mai 1610[5] et les mariages espagnols en 1615. De telles fêtes sont l'occasion d'affirmer le prestige de la famille royale ainsi que la volonté d'exercer le pouvoir de manière absolue. Le programme décoratif permet de glorifier les participants, Marie, luxueusement parée[6], étant présentée, lors du baptême des enfants de France en 1606, comme la « mère des dieux » qui a revivifié la lignée royale[7]. Elles sont, pour les courtisans comme pour la famille royale, l'occasion de montrer de manière ostentatoire leur richesse par le luxe des vêtements et l'abondance des pierres précieuses[8]. C'est pourquoi leur coût est particulièrement élevé, d'où le report du sacre de la reine[9] jusqu'en 1610. Ces cérémonies sont aussi l'occasion pour le roi de

---

[1] L'ESTOILE P. de, *op. cit.*, p. 399.
[2] « Monsieur, le temps ne m'aprent point à supporter pasiamment votre absence. » (Archives nationales, 273 AP 179, lettre d'Élisabeth de Nassau à Henri de La Tour du 24 novembre 1608).
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, p. 127-128.
[4] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 947.
[5] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 276-285.
[6] *Ibid.*, p. 191-192.
[7] *Ibid.*, p. 143.
[8] PARESYS I. et COQUERY N. (éd.), *op. cit.*, 2011, p. 5-6.
[9] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 276.

fixer le rang de chacun à la cour[1] et révèlent de vives rivalités dans la course aux charges et aux honneurs[2]. Le langage policé tente de se substituer aux pratiques violentes du temps des guerres civiles mais les querelles de préséance sont vives[3] et la pratique du duel pour des questions d'honneur demeure fréquente, les interdictions de cette pratique peinant à être appliquées[4]. Le baptême des enfants royaux ravive les luttes pour la fixation des rangs, Marie de Médicis obtenant du roi la primauté de sa sœur sur les princes étrangers et les princes du sang, ce qui scandalise la cour[5], et le duc de Bouillon cherchant à saisir l'occasion pour assurer son rétablissement à la cour. Six mois après son retour, il veut rappeler à tous son rang à la cour et donc au sein de l'aristocratie française[6]. Malgré ses efforts, il échoue, probablement parce que cette tentative demeure trop précoce :

> « Monsieur le Dauphin et les deux filles de France furent baptisez, où tous les grands du royaume estans destinez pour porter les honneurs, M. de Bouillon, qui avoit esté nommé pour estre du nombre, fut contraint de s'en abstenir, pource que vous et tous les autres ducs et pairs de France le deviez preceder, nonobstant sa pretendue principauté souveraine de Sedan, et son titre imaginaire de duc de Bouillon. Et sur ce qu'il allegua les rangs tenus par les seigneurs de Sedan, il luy fut répondu que çavoit esté, non en consideration de telles qualitez, mais qu'il estoient descendus d'une maison de princes souverains, et que luy n'estoit venu que de gentils-hommes[7]. »

Sully dépeint ici avec une grande complaisance la contestation du rang de son adversaire, rang pourtant confirmé quelques mois plus tard par le roi[8]. Il rend néanmoins compte de l'absence de participation du duc de Bouillon à la cérémonie, au point qu'il n'apparaît pas dans les livrets[9]. Pourtant, à l'exception des princes du sang, tous les Grands du royaume, y compris les protestants – entre autres Sully, Rohan et leurs épouses –, sont impliqués même

---

[1] COSANDEY F., « Ordonner à la cour. Entre promotion du sang et célébration de la personne royale », *in* DE WAELE M. (éd.), *op. cit.*, 2011, p. 221-244.
[2] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 126 ; CHARTIER N., préface de ELIAS N., *La société de cour*, Paris, Champs essais, 1985., p. XXI.
[3] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 35.
[4] BABELON J.-P., *op. cit.*, 1982, p. 720-721.
[5] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 126 p. 145.
[6] Archives nationales, R² 53, lettres du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau des 8 août, 3 et 10 septembre 1606.
[7] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 2, p. 149.
[8] Ses « prérogatives et préséances » relatives aux terres souveraines lui sont confirmées par un brevet du 2 juin 1607 (ANTONETTI G., « Les princes étrangers », *in* BARDET J.-P. , DINET D., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C. (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélanges offerts à Y. Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 47).
[9] DE BASSECOURT C., *Le Triumphe et ceremonies du baptesme de Monseigneur le Daulphin & de mes dames ses soeurs. Ensemble l'ordre des princes, princesses & grands seigneurs, avec leurs noms & qualitez. Plus les noms des parrains & marraines, & leur qualitez, & en quelle ceremonie ils marchoient*, Paris, Fleury Bourriquant, 1606 (Bibliothèque municipale de Lyon-part Dieu, FC143-02).

s'il s'agit d'un rite catholique[1] puis participent au festin à la table du roi. Bouillon semble être le seul à n'avoir aucun rôle dans cette célébration fastueuse[2] de l'unité du royaume par-delà la fracture religieuse – qui persiste[3] –, ce qui permet de mesurer les limites initiales de son retour à la cour.

Six ans plus tard, sa situation comme celle de la famille royale sont radicalement différentes. Henri IV est mort et la régence a été confiée à la reine Marie qui cherche à obtenir l'appui des grands – dont Henri de La Tour – afin de conserver le royaume en paix[4]. Elle désire aussi, malgré la minorité de Louis XIII, affirmer le rang de la France en Europe en menant une diplomatie de la paix avec la négociation des mariages espagnols[5] dont le projet est étudié et approuvé par le conseil royal puis célébré par un somptueux carrousel sur la place Royale[6] :

> « Enfin le… de mars, a trois heures apres midy, les reines, princesses et dames, ayant pris place aux eschafauds, outre lesquels il y en avoit tout a l'entour de la Place Royale, depuis le premier estage jusques au pavé, et deux cens mille spectateurs ; apres que les canons et boittes quy estoint sur le bastion eurent fait une salve, lequel fini, les mille mousquetaires quy fermoient la place avesques les barrieres, en firent un autre tres beau, Mr de Pralain, mareschal de camp des tenans, sortit du palais de la Félicité, dans lequel on oyoit toutes sortes de musiques : il estoit tres bien monté et paré, suyvi de douse estafiers habillés de velours noir, tout bandés de passement d'or ; lequel vint de nostre part demander a monsieur le connestable (quy estoit en un eschafaud particulier avesques les mareschaux de Boullon, de la Chastres, de Brissac, et de Souvré), le camp qu'il nous avoit promis. Messieurs les connestable et mareschaux descendirent et vindrent devant l'eschafaud du roy et de la reine, et monsieur le connestable dit à la reine : « Madame, les tenans me demandent le camp que je leur ay cy-devant promis par l'ordre de Vostre Majesté. » La reine luy dit : « Monsieur, donnés leur. » Alors monsieur le connestable dit à Mr de Pralain : « Prenés le ; le roy et la reine vous l'accordent. » Alors il revint a nous, et le palais fut ouvert de la grande porte, quy estoit vis-à-vis de celle des Minimes, et nous entrames, precedés de tout nostre esquipage, chariots d'armes, machines, geans,

---

[1] Le 14 septembre, date du baptême du Dauphin Louis, est le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.
[2] « Je m'en allay à Fontaynebelleau, pour me trouver au baptesme de Monseigneur le dauphin et de Mesdames, où il se fit de très-grandes despenses. J'y parus assez bien vestu. » (BEAUVAIS-NANGIS N. de, *op. cit.*, 1862, p. 99). Voir SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 176-179 ; DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 143-146.
[3] VIVANTI C., *op. cit.*, 2006.
[4] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 332.
[5] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009.
[6] *Articles et conventions arrestées en France, par Duc de Pastrana, et Innego de Cardenas, ambassadeur ordinaire du Roy Catholique. Sur le mariage de Dom Philippe Prince d'Espagne, et Madame Élizabeth de France (20 août 1612)*, 1614, p. 14.

et autres choses sy belles, qu'il n'est pas possible de les pouvoir assés bien representer par escrit[1]. »

Le récit détaillé de cette célébration monarchique dans le *Mercure français* confirme le propos de Bassompierre et le plan permet de situer l'estrade depuis laquelle le duc de Bouillon assiste au spectacle :

Figure 13 : Figure du carrousel de la place royale en 1612
(en rouge : estrade des maréchaux, en bleu : estrade royale)[2]

Le carrousel est un divertissement équestre très codifié dans lequel les cavaliers exécutent différentes figures. En 1612, ce spectacle a pour but de consacrer le pouvoir de la régente alors qu'une partie des grands désapprouve les mariages[3]. Parce qu'il est maréchal de France, Henri de La Tour, qui jouit alors de la confiance de Condé comme de la reine mère, en est un des arbitres et est installé sur une estrade particulière. L'événement, salué par des gravures et des médailles[4], permet de promouvoir l'idéal de paix que la reine incarne[5] et que

[1] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1877, t. 1, p. 304.
[2] *Le Mercure Français ou suite de l'histoire de la paix*, Paris, J. Richer, Paris, 1627, t. 2, p. 334-358.
[3] BAUDIERE M., « La fortune gravée du carrousel de 1612 », *in* MELON D. (dir.), *Chroniques de l'éphémère*, Paris, INHA, 2010.
[4] DUCCINI H., *Faire voir, faire croire, l'opinion publique sous Louis XIII*, Champ Vallon, Seyssel, 2003, p. 117-129.
[5] CONSTANT J.-M., *La folle liberté des baroques*, Paris, Perrin, 2007, « chapitre 5 : Marie de Médicis, nouvelle Astrée ? », p. 117-150.

les mariages espagnols concrétisent[1]. Il constitue l'une des manifestations de l'importance attachée par la noblesse, et particulièrement par les courtisans, à la pratique de l'équitation comme pratique distinctive au sein de la société. Si l'intérêt pour les chevaux est ancien, il s'affirme au tournant du XVIIe siècle avec la construction d'écuries et de haras dans les hôtels particuliers et dans les châteaux[2], par l'achat de magnifiques chevaux[3] et par la fondation d'académies équestres supplémentaires[4]. Dès son retour à la cour, Henri de La Tour se comporte donc en courtisan et adopte les pratiques en vigueur tout en cherchant à faire valoir son rang, sans succès dans un premier temps, puis de manière plus spectaculaire, dans les cérémonies royales. Les études sur les itinéraires des courtisans ont montré à quel point on ne peut les réduire à des pratiques individuelles et qu'il faut les insérer dans les faisceaux de relations à la cour pour expliquer les échecs comme les réussites[5]. En quoi les pratiques sociales d'Henri de La Tour consistent-elles à la cour et en quoi expliquent-elles son progressif rétablissement ?

4. Arbitre, patron et broker

La nature de ses relations avec la famille royale et avec les autres courtisans est déterminante pour rendre compte de sa capacité d'action, l'importance d'un courtisan étant étroitement lié à l'écoute effective qu'il peut escompter de la part du roi dans le jeu d'interdépendance qu'est la cour[6]. Dès son retour, le duc de Bouillon recommande Beauvais-Nangis car il bénéficie de la faveur du roi[7]. Cette capacité d'intervention en faveur des uns et des autres est un élément complémentaire permettant de qualifier son comportement à la cour d'aristocratique car son appui est d'autant plus recherché que ses interventions sont efficaces. Quels sont les modes d'action du duc de Bouillon à la cour ?

Il est amené à procéder à des arbitrages en raison des attributions judiciaires des maréchaux de France, et c'est pourquoi le roi lui demande de contribuer au règlement de querelles opposant des courtisans :

« A MES COUSINS LES DUC DE BOUILLON ET COMTE DE BRISSAC

---

[1] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, chapitre 19 : « La diplomatie de la paix ».
[2] LIEVAUX P., *Les écuries des châteaux français*, Paris, Éditions du patrimoine, 2005, p. 79-93
[3] Dans les heures qui suivent la mort de Concini le 24 avril 1617, le marquis de Vitry est promu maréchal et reçoit l'hôtel de Tournon ainsi que les chevaux des écuries du favori de Marie de Médicis (PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 237).
[4] DOUCET C., *op. cit.*, 2003, p. 817-836.
[5] LE ROUX N. et ZUM KOLK C., « L'historiographie de la cour en France », *in* FANTONI M. (éd.), *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012, p. 97-98.
[6] ELIAS N., *op. cit.*, 1985, avant-propos, p. LXXI.
[7] BEAUVAIS-NANGIS N. de, *op. cit.*, 1862, p. 92-95.

MARESCHAUX DE FRANCE

Mes Cousins, Vous avés faict chose qui m'a esté tres agréable, d'avoir envoyé prisonniers les deux srs d'Oysonville freres, pour avoir soustenu devant vous d'avoir tiré et faict tirer le sr de Sanlon de vingt harquebusades et failly à le tuer. Continués doncq à terminer cest affaire, et pour cest effect faictes sortir des dictes prisons iceulx srs d'Oysonville pour les accorder, lorsque vous verrés estre à propos : et me remettant à vous de cela, je vous en diray pas davantage, mais prieray Dieu, mes Cousins, vous tenir en prospérité. Escript à Fontainebleau ce XVIe jour de may 1609[1]. »

Bouillon et Brissac interviennent dans cette querelle car ils sont membres du tribunal des maréchaux de France, appelé aussi Tribunal du Point d'Honneur, institué par l'édit de Blois en 1602 et destiné précisément à régler les querelles entre gentilshommes de la cour. Dès l'ordonnance de Moulins en 1566, Charles IX et Catherine de Médicis avaient transféré leur cas devant le connétable et les maréchaux. Désormais c'est un tribunal aux compétences précises qui est mis en place et intervient dès 1602 dans une querelle entre les sieurs de Montespan et de Pompignan. Le connétable Henri de Montmorency entend les deux parties puis recueille les avis des maréchaux Brissac et Boisdauphin et de l'amiral Damville en présence du prince de Condé et du duc de Nevers. Le ressort de ce tribunal s'étend à la cour et à l'ensemble du royaume, et ses compétences sont progressivement élargies[2] au point qu'il prend progressivement le pas sur la juridiction de la Table de Marbre[3]. Il ressort de cette capacité d'arbitrage du duc de Bouillon, dont la plupart des courtisans sont dépourvus, qu'il dispose d'une certaine primauté sur ses pairs par les fonctions qu'il exerce.

En tant que maréchal de France[4], il peut intervenir au profit de personnes dont la condition sociale est inférieure à la sienne et tisser ainsi avec elles des relations fondées sur une logique de don et de contre-don, mais dans lesquelles sa supériorité est constante, ce qui constitue un patronage[5]. Si la correspondance ne garde pas trace de recommandation pour l'accès à des offices contrôlés par les maréchaux ou le connétable, Henri de La Tour est intervenu pour protéger des soldats invalides de guerre et leur faire verser des pensions[6]. Cinq lettres échangées avec le connétable y font référence : il lui recommande un soldat afin « qu'il

---

[1] Lettres d'Henri IV aux maréchaux Bouillon et Brissac du 16 mai 1609 (*Lettres intimes de Henri IV*, 1876, t. 7, p. 709).

[2] EL HAGE F., *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau monde éditions et Ministère de la Défense, 2012, p. 405-407.

[3] CORVOL-DESSERT A., « Table de marbre, tables de marbre », *in* BÉLY L. (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 1198-1199.

[4] Je suis très reconnaissant à Fadi El Hage d'avoir répondu à mes questions et pour ses indications bibliographiques.

[5] KETTERING S., « Patronage in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 17, 1992, p. 839-862.

[6] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 123.

ne soit oublié au roolle general[1] », le sieur de Sillery[2] et le capitaine Riche qui depuis longtemps « poursuit d'estre mis au rolle des soldats estropiés[3] » ainsi que le sieur de Flavigny, serviteur du comte de Saint-Paul, afin de le « gratifier d'une pension en la chambre de la charité[4] », dans des termes similaires :

> « Monsieur, le pauvre homme present porteur, nommé Lambert Huault, m'a esté recommandé par plusieurs gens de qualité quy l'ont cogneu rendant service au roi. Son vieil aage et ses besoins le rendent bien considerable, oultre les tesmoignages et certifficats qu'il m'a dit vous voulloir presenter. Je vous supplie bien humblement, Monsieur, luy voulloir despartir favorablement ce que vostre pitié et le merite de ses longues souffrances luy pourront ordonner et me tenir tousjours, Monsieur, pour
>
> Vostre humble nepveu et afectionné serviteur,
>
> de Paris, ce XXI de mars 1608, Henry de La Tour[5]. »

Comment expliquer l'intérêt particulier du duc de Bouillon pour les estropiés en 1608 – ils n'apparaissent pas avant et disparaissent ensuite de sa correspondance ? Le royaume de France est alors en paix et les dernières opérations d'envergure de l'armée royale sont la reprise en main du Limousin en 1605 et la marche sur Sedan au printemps 1606 au cours de laquelle aucun coup de feu n'est tiré. On peut donc supposer qu'il s'agit de soldats qui ont été blessés à la toute fin des guerres civiles ou pendant la guerre de Savoie de 1600-1601. Le sort des soldats invalides a beaucoup touché Henri III qui les a placés sous sa protection, mais c'est Henri IV[6] qui a imposé, en 1597, leur entretien par une Maison de la Charité[7], réservée à partir de 1604 aux seuls soldats et gentilshommes estropiés[8]. C'est pourquoi le duc de Bouillon les recommande au connétable : invalides, ils attendent depuis de nombreuses années d'être reconnus estropiés de guerre, condition *sine qua non* de leur prise en charge. L'action sociale envers les soldats blessés[9] constitue une modalité de l'exercice de ses fonctions, qui découle d'un des rôles originels des maréchaux, le contrôle et l'entretien des gens de guerre[10]. Henri IV, à la fin de son règne, est soucieux de la prise en charge des invalides de guerre, ce qui constitue

---

[1] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3596, f° 85, lettre du duc de Bouillon au connétable du 22 février 1608.
[2] *Ibid.*, f° 83, lettre du duc de Bouillon au connétable du 20 juin 1608.
[3] *Ibid.*, f° 113, lettre du duc de Bouillon au connétable du 17 mars 1608.
[4] *Ibid.*, f° 51, lettre du duc de Bouillon au connétable du 21 avril 1608.
[5] *Ibid.*, f° 75, lettre du duc de Bouillon au connétable du 21 mars 1608.
[6] CORREARD J., *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, Paris, 1835, p. 377 et 385.
[7] Elle était située rue de l'Ourcine dans les faubourgs de Paris (« Armée », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 51-52).
[8] BOIS J.-P., « Invalides », *in* BÉLY L. (dir.), *op. cit.*, 2007, p. 676-677.
[9] BOIS J.-P. , « Les soldats invalides au XVIIIe siècle. Perspectives nouvelles », *Histoire, économie, société*, 1982, p. 237-258.
[10] EL HAGE F., *op. cit.*, 2012, p. 349-354 et 384-393.

une spécificité, puisque la Maison de la Charité est fermée après sa mort et que leur prise en charge est par la suite insuffisante et irrégulière jusqu'au règne de Louis XIV[1]. La capacité de recommandation du maréchal de Bouillon appliquée en l'occurrence aux invalides et aux pensionnés, s'étend à des sollicitations auprès du connétable pour obtenir l'arrêt des poursuites contre un sieur de Saint-Etienne[2] et recommander le sieur de Montmiral[3].

Henri de La Tour intervient pour des soldats estropiés et pour des personnes dont le rang social est très inférieur. L'exemple de Beauvais-Nangis indique que, dès son retour à la cour, il exerce sa capacité de recommandation de manière efficace pour des courtisans. Qu'en est-il pour sa famille et pour ses pairs ? Sa famille en bénéficie, en particulier sa belle-sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille. En l'absence d'inégalités sociales, on peut parler de patronage, contrairement aux cas précédents, et son activité tient davantage du courtage, même si aucune trace de commission, caractéristique de l'activité des brokers[4], n'a été retrouvée, cette dernière pouvant prendre diverses formes, comme un échange de services. Il sert d'intermédiaire pour sa belle-sœur et son action s'inscrit dans une logique de don et de contre-don caractérisée par des échanges de services. Ses fréquents séjours en région parisienne, la concentration du traitement de ses affaires par le parlement de Paris et leur suivi par Du Houssay, font de lui un relais de choix pour celles de Charlotte-Brabantine de Nassau. C'est pourquoi le duc de Bouillon lui écrit fréquemment des lettres qui mêlent l'expression d'une indéniable affection[5] et la transmission de nouvelles concernant les affaires parisiennes, notamment le procès concernant la seigneurie de Monfort[6]. Le suivi des affaires portées devant le parlement est un thème récurrent des lettres du duc de Bouillon, soit parce qu'il demande à Charlotte-Brabantine de lui donner des nouvelles des procédures en cours[7], soit parce qu'il lui en donne, afin de déterminer la meilleure façon d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts. Henri de La Tour jouit donc d'un indéniable ascendant à la cour, à la fois sur les membres de sa famille, sur les courtisans par sa capacité à arbitrer et à recommander, ce qui se traduit par sa progressive affirmation dans les cérémonies royales entre 1606 et 1612. Pourtant, le plus célèbre des courtisans de son temps, celui est le plus proche du roi, est Bassompierre. Comment leurs relations évoluent-elles ? Comment font-ils pour prendre le pas l'un sur l'autre ?

---

[1] *Ibid.*
[2] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3583, f° 59, lettre du duc de Bouillon au connétable d'août 1609.
[3] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3596, f° 96, lettre du duc de Bouillon au connétable du 23 juin 1608.
[4] KETTERING S., « Brokerage at the Court of Louis XIV », *The Historical Journal*, vol. 36, 1993, p. 69-87.
[5] Les nouvelles concernant la santé, les grossesses et les traitements médicaux sont fréquentes : Archives nationales, 1AP 434, f° 50 – 91 –109 – 117, lettres du duc de Bouillon à Charlotte-Brabantine de Nassau datées des 24 juillet et 17 octobre 1607, 3 juin 1608 et 8 février 1609.
[6] *Ibid.*, f° 118, lettre du duc de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau datée de Sedan le 23 juin 1607.
[7] *Ibid.*, f° 97, lettre du duc de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau datée de 1607.

5. *Le duc de Bouillon face à Bassompierre*

Les relations entre les courtisans et leur positionnement à l'égard du roi sont fréquemment comparées au jeu d'échec[1]. En effet, les occasions ne manquent pas pour faire valoir son rang et ne se limitent pas aux cérémonies. En quoi le conflit opposant Bassompierre, soutenu par Henri IV, et le duc de Bouillon autour de la détention de la charge de premier gentilhomme de la chambre est-il un révélateur du rétablissement du duc de Bouillon à la cour ?

Le roi et les grands officiers de la couronne décident de la répartition des charges à la cour, particulièrement dans la maison royale, ce dont l'activité d'Anne de Montmorency, grand maître de François Ier, rend compte, avec les sollicitations qu'il reçoit et les choix auxquels il procède[2]. À partir de l'avènement d'Henri IV, Henri de La Tour, premier gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, exerce conjointement avec Roger de Bellegarde cette charge à la cour de France. Le duc de Bouillon est ainsi concerné par la circulation des charges, par l'attrait qu'elles peuvent susciter auprès des autres courtisans, par l'importance de la volonté royale dans leur attribution. Sa détention de cette charge n'est pas remise en cause en 1606 et elle constitue probablement l'un des piliers de son rétablissement à la cour car elle lui confère un accès privilégié au roi. Ses long séjours à Fontainebleau s'expliquent par sa volonté d'exercer ses fonctions de manière ostentatoire, après quatre ans d'absence, pour montrer à tous les prérogatives qu'il exerce. À la même époque, Bassompierre, qui est arrivé à la cour en 1598 et a noué immédiatement une relation privilégiée avec Henri IV, est en pleine affirmation et devient progressivement l'arbitre des élégances de la cour, d'autant qu'on le retrouve à la table du roi comme dans les chasses ou lors des jeux. Même s'il bénéficie d'une grande familiarité avec le roi, il lui manque une position institutionnelle solide, prestigieuse et pérenne, donc une charge d'officier domestique majeur dans la Maison du roi. Au début de l'année 1609, il envisage, en accord avec le roi, de devenir premier gentilhomme de la chambre :

> « Or le roy avoit quelque temps auparavant desiré de me faire estre son premier gentilhomme de la chambre a la place de Mr le duc de Boullon, quy n'y avoit pas la sujetion necessaire, et m'avoit promis de me donner vingt mille escus pour m'aider à la recompenser. Il avoit aussy pour cet effet donné charge à la Barauderie, s'en allant voir Mr de Boullon, de luy en parler, ce qu'il avoit fait ; et il luy avoit rapporté que mon dit sieur de Boullon demandoit cinquante mille escus pour recompense de cette charge, mais qu'il croyoit qu'il l'abandonneroit pour quarante mille escus, et que Mr de Boullon s'en venoit à la court pour y conclure cette affaire incontinent apres son arrivée ; ce que Mr de Roquelaure, quy m'aymoit tendrement, n'ignoroit pas, et mesmes avoit aidé a y disposer le roy : lequel Mr de Roquelaure adjouta a monsieur le connestable que, connoissant

[1] Qui exprime l'idée d'interdépendance (ELIAS N., *La société de cour*, *op. cit*., 1985).
[2] RENTET T., *op. cit.*, 2011.

l'humeur du roy comme il faisoit, il l'asseuroit qu'il seroit bien ayse d'avoir ce pretexte pour se desdire des vingt mille escus qu'il m'avoit promis.

Je fus aussy de la mesme opinion, et parce que monsieur le connestable ne voyoit point lors le roy, il voulut que je luy en fisse l'ouverture en presence de Mr de Roquelaure, lequel diroit aussy au roy que monsieur le connestable l'avoit prié d'en demander de sa part la permission a Sa Majesté ; ce que nous fisme tous deux des le mesme soir ; et le roy aggrea tellement cette affaire, qu'il dit que non seulement il la trouvoit bonne, mais mesmes qu'en cette consideration il s'accorderoit avec mon dit sieur le connestable, et que je luy allase à l'heure mesme dire de sa part qu'il le vint voir le lendemain, asseuré qu'il luy feroit bonne chere : ce que je courus luy dire, dont il fut merveilleusement satisfait[1]. »

Dans ses *Mémoires*, Bassompierre fait le lien entre cette affaire et la remise en cause de son projet de mariage avec Charlotte de Montmorency par la passion d'Henri IV. En effet, Bouillon, après avoir refusé la transaction autour de la charge de premier gentilhomme de la chambre, se serait vengé en encourageant Henri IV à contraindre Bassompierre à renoncer à la main de Charlotte au profit du prince de Condé[2]. Bassompierre y voit une intention malveillante de la part du duc de Bouillon, mais ne s'attarde pas sur ses motivations et ne restitue pas la trajectoire de ce dernier à la cour. Quelles sont-elles ? Henri de La Tour ne désire pas céder sa charge parce qu'il s'agit de la plus ancienne qu'il exerce alors depuis les années 1580 – à l'époque dans la maison royale de Navarre à Nérac. Elle lui permet surtout d'avoir un accès privilégié au roi, de contrôler l'accès à sa chambre, d'exercer un rôle de premier plan dans sa Maison qui emploie alors 1517 personnes même s'il ne vit pas dans son intimité. En quoi cette charge constitue-t-elle à leurs yeux un enjeu important ? Le prestige de la fonction compte probablement beaucoup plus que les gages, estimés à 3 000 livres[3], et c'est pourquoi ses enjeux sont différents dans leurs trajectoires. Pour Bassompierre, il s'agit d'une étape institutionnelle incontournable pour consolider sa position à la cour après dix ans de fréquentation assidue et d'apprentissage auprès du roi[4], alors qu'elle permet à Henri de La Tour de se rétablir après l'épreuve de force de 1602-1606 en occupant l'une des premières places à la cour et dans la maison du Roi. Prince souverain étranger[5], maréchal de France et premier gentilhomme de la chambre du roi, il cumule, comme à la cour de Nérac[6], son rôle de courtisan proche du roi et un office dans la maison du Roi, et il sait, par expérience, à quel point cette démultiplication des

[1] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1877, t. 1, p. 210-212.
[2] Voir annexe 13.
[3] LABOURDETTE J.-F., « Maison du Roi », *in* BÉLY L. (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 777-782.
[4] LEMOINE M., *op. cit.*, 2012, p. 177-206.
[5] ANTONETTI G., « Les princes étrangers », *in* BARDET J.-P. , DINET D., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C. (dir.), *op. cit.*, 2000, p. 33-62.
[6] Voir *supra*, chapitre 6.

liens avec le souverain et la diversité de leur nature peuvent constituer un atout politique. C'est pourquoi, malgré les manœuvres de Bassompierre pourtant appuyé par le roi, par Roquelaure et par le connétable, il refuse finalement de s'en dessaisir. Henri IV échoue ainsi, pour une fois, à faire valoir sa volonté pour déterminer la position de chacun à la cour, y compris dans la maison royale, alors que son rôle d'arbitre des rangs revêt une grande importance à ses yeux, pour les membres de sa famille[1], les princes étrangers comme les courtisans, afin de contrôler les évolutions des rapports toujours fluctuants entre ces derniers.

Pendant une décennie, Henri de La Tour partage avec les autres grands du royaume un certain nombre de traits communs dans son activité de courtisan qui tous confirment son rétablissement progressif. Il réside alternativement dans les terres souveraines et à la cour, se fait bâtir près du château fort de Sedan comme à Paris un hôtel qui devient à la fois le cadre de sa nouvelle vie aristocratique et un manifeste de ses prétentions sociales et politiques. Son accès retrouvé à la table du roi lui permet d'exercer de nouveau son rôle de conseil sur des sujets variés en maintes occasions, ce que traduisent ses polémiques avec Sully[2] et Bassompierre. Les menaces pesant sur ce rôle de conseil constituent un argument pour justifier ses départs ostentatoires de la cour avec les autres grands pendant les années 1614-1617. Dès son retour en 1606, il se comporte en courtisan par les activités qu'il pratique et par le patronage qu'il exerce. Tous ces éléments sanctionnent un comportement aristocratique et sont autant d'indices de sa puissance politique effective. Son rôle de conseiller du roi fait de lui un patron puissant dont l'influence est recherchée. La faveur royale est donc, comme pour le prince de Condé, le duc de Guise ou Bassompierre, un des fondements de sa puissance et explique sa place à la cour. Pourtant la faveur seule ne permet pas de comprendre pourquoi Henri IV et Marie de Médicis lui confèrent une telle importance ni de mesurer l'impact de ses départs de la cour. Pourquoi est-il alternativement recherché ou redouté ? Sa puissance repose-t-elle sur la seule confiance royale ou jouit-il d'une certaine autonomie ? Quels sont les éléments constitutifs de son crédit ?

[1] COSANDEY F., *art. cit.*, 2011.
[2] Voir *infra*, chapitre 11.

II. Un positionnement complexe entre le pouvoir royal, les Grands et le parti protestant

« Grand ou réformé ?[1] », c'est le problème essentiel que pose l'attitude du duc de Bouillon à partir de son retour à la cour et que traduisent les polémiques contemporaines dont il est l'objet, lors de l'assemblée de Saumur en 1611 comme dans les libelles du temps des guerres civiles de 1614-1617. La question a souvent été abordée du point de vue de ses motivations, dans la lignée de Sully et Richelieu qui voient en lui un éternel trublion, qui subordonne ses convictions, notamment religieuses, à son goût de la révolte et à sa volonté de déstabiliser le pouvoir royal. Ne peut-on trouver d'autres explications à ce positionnement politique complexe et aux errements de son action ? Après 1606, Henri de La Tour ne devient-il pas, par la grâce du roi, un des grands du royaume, tout en demeurant un prince souverain étranger et une éminente personnalité du parti protestant ? Si ce triple statut conforte sa position à la cour en faisant de lui un intermédiaire indispensable, n'est-il pas source de tensions lorsqu'il s'agit d'arrêter une option politique malgré les intérêts divergents des différents réseaux dont il est fait partie ? L'explication de la puissance d'Henri de La Tour par l'influence de ses réseaux est ancienne, en particulier pour trois d'entre eux : les parlementaires, le parti protestant et les Grands du royaume, qu'il utiliserait pour nuire à Marie de Médicis et au jeune Louis XIII. Pour expliquer les aléas de la trajectoire politique de ce Grand du royaume sans verser dans le jugement moral, un nouveau champ d'interrogations s'ouvre dès lors : quelle position occupe-t-il dans chacun de ses réseaux[2] ? En quoi constituent-ils des atouts pour ses interventions dans les affaires françaises ? Quelle influence exercent-ils sur lui et quelle marge laissent-ils à sa capacité d'action[3] ? Le dévoilement des réseaux de certains de ses contemporains[4] offre un éclairage nouveau à la fois sur leur façon de réagir face à un pouvoir royal en pleine affirmation et sur leurs motivations.

---

[1] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 129.
[2] BOLTANSKI A., « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVIe siècle », *in* DUMA J. (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 35-60.
[3] Voir *supra*, introduction et N. Elias au sujet de Louis XIV (*op. cit.*, 1985, p. 285).
[4] BOLTANSKI A., *op. cit.*, 2006 ; BÉGUIN K., *op. cit.*, 1999 ; DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009.

1. *Des correspondants aux réseaux*[1]

L'étude comparée des *Mémoires* d'Henri de La Tour et de sa correspondance avait permis de dégager les grandes tendances de l'évolution de ses réseaux de clientèles pendant les années 1570 et 1580[2]. Pour les périodes ultérieures, ses *Mémoires* s'achevant en 1586, sa correspondance active et passive permet de mener l'étude, ainsi que les lettres échangées entre Élisabeth de Nassau et sa sœur Charlotte-Brabantine[3], publiées à plusieurs reprises depuis le XIXe siècle[4] et plus récemment par J.-L. Tulot[5]. Les deux sœurs s'écrivent de manière régulière, environ une lettre par quinzaine, de 1595 à leur mort, et 281 lettres adressées par Élisabeth de Nassau à sa sœur[6] ont été conservées – pour la période 1595-1623 – grâce à leur versement dans le chartrier De Thouars[7], ce qui permet de travailler sur un corpus plus étoffé. Lorsqu'Henri de La Tour écrit à ses correspondants, il intervient soit en tant que prince souverain commandant des travaux, soit en tant que patron, soit en tant qu'acteur politique. Quand Élisabeth de Nassau écrit à sa sœur, c'est à sa confidente qu'elle s'adresse et à qui elle transmet des nouvelles de nature très variée concernant sa famille – au sujet de la naissance des enfants et du suivi de leur santé[8] – comme la situation politique ou les difficultés de gestion du patrimoine[9]. Elle donne par ailleurs des nouvelles de leurs connaissances communes, c'est pourquoi on peut compter 1 586 occurrences de noms de personnages[10], la plupart du temps masculins – 1 060 occurrences. Quelles est l'importance relative des 481 personnages apparaissant 1 586 fois ? En quoi les informations contenues dans ce corpus de lettres permet-il de dresser les contours des réseaux du duc de Bouillon et de son épouse ? Seuls 62 individus sont mentionnés plus de cinq fois en 28 ans de correspondance et parmi eux 28 le sont plus de dix fois et 13 plus de vingt fois. On peut donc en conclure que si 419 personnages apparaissent

---

[1] HASELER J. et McKENNA A., « Introduction : de la lettre à la correspondance et du réseau à l'espace social », *in* BEAUREPAIRE P.-Y., HASELER J. et McKENNA A., *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVIe-XVIIIe siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 7-16.

[2] Voir *supra*, chapitre 4.

[3] Archives nationales, 1 AP 333 à 336.

[4] MARCHEGAY P., « Transcription de vingt-trois lettres d'Élisabeth de Nassau et Charlotte Brabantine », *in Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. 15, 1866, p. 36-51 et p. 78-99.

[5] Transcriptions mises en ligne sur son site internet *Le monde des La Trémoille dans le premier XVIIe siècle* (http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/01LMDLT.htm).

[6] Elles sont conservées aux Archives nationales, 1 AP 333 à 336 et à la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais (carton 54).

[7] N'ont été retrouvées que trois lettres adressées par Charlotte-Brabantine à Élisabeth de Nassau (*Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille (1580-1609 et 1610-1631)*, éditée par TULOT J.-L.).

[8] GUÉLY M. et TULOT J.-L., « L'enfance d'Henri de Turenne dans les lettres de ses parents Henri Ier de La Tour et Élisabeth de Nassau », *in* JALABERT L. et MOULIS C. (dir.), *Nouveaux regards sur Turenne*, Nancy, Annales de l'Est, 2013, p. 63-86.

[9] Particulièrement lorsqu'elle se rend dans la vicomté pour signer des baux et réunir les états.

[10] Voir annexe.

ponctuellement, d'autres sont l'objet d'une attention plus particulière, d'autant que tout en étant peu nombreux, ils totalisent près d'un tiers des occurrences :

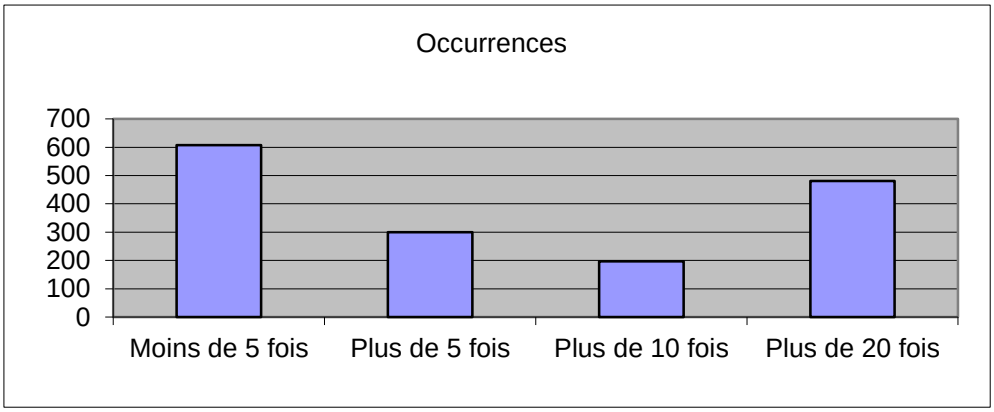

Graphique 10 : Fréquence des occurrences des personnages dans les lettres d'Élisabeth de Nassau à sa sœur (en %)

Il n'est pas possible de parler d'appartenance à un réseau pour les individus mentionnés moins de 5 fois, mais l'identité des personnes les plus fréquemment nommées peut-elle être confrontée avec celle des correspondants privilégiés d'Henri de La Tour de 1591 à 1606 et de 1607 à 1623[1] ?

[1] Dans les deux tableaux qui suivent, sont volontairement exclus de ces comptes Charlotte-Brabantine de Nassau, son fils Henri de La Trémoille et les enfants d'Henri de La Tour car leurs occurrences sont si élevées qu'elles ne permettent pas une juste appréhension de la place des autres personnages.

Destinataires	Nombre	Auteurs	Nombre	Personnages fréquemment mentionnés dans les lettres d'Élisabeth de Nassau	Nombre
Essex	31	Duplessis-Mornay	33	Henri IV	13
Bongars	27	Henri IV	15	Duplessis-Mornay	8
Duplessis-Mornay	23	Du Maurier	8	Du Maurier	6
Henri IV	17	Élisabeth Ière	7	Marie de Médicis	3
Cecil	13	Du Houssay	4	Électeur palatin	3
Élisabeth Ière	9	Frédéric IV	4	Villeroy	3
Burghley	8	Rosny	4	Lesdiguières	2
Duc de Montmorency	7	Tilenus	3	Louis XIII	2
Duc de Nevers	7	Bongars	2	Maurice de Nassau	2
Frédéric IV	6	Cecil	2	Tilenus	2
Rosny	6	Christian d'Anhalt	2		
Claude de La Trémoille	6	De Thou	2		

Tableau 16 : Personnages revenant le plus souvent dans la correspondance d'Henri de La Tour et de son épouse pour la période 1591-1606 (par ordre décroissant)

Destinataires	Nombre	Auteurs	Nombres	Personnages fréquemment mentionnés dans les lettres d'Élisabeth de Nassau	Nombre
Louis XIII	43	Louis XIII	30	Louis XIII	50
Duc de Montmorency	28	Duplessis-Mornay	16	M. et Mme de Nevers	38
Edmonds	19	Henri IV	12	Marie de Médicis	33
Jacques Ier	16	Jacques Ier	10	Prince de Condé	30
Duplessis-Mornay	13	Prince de Condé	7	Frédéric V et son épouse	28
Henri de La Trémoille	12	Lesdiguières	6	Justel	20
Rochester	8	Frédéric V	5	Henri IV	9
Président Jeannin	7	Luynes	4		
Carlisle	5	Christian d'Anhalt	3		
Marie de Médicis	4	Rochester	3		
Villeroy	4	Sully	2		
Cecil	3	Villeroy	2		

Tableau 17 : Personnages revenant le plus souvent dans la correspondance d'Henri de La Tour et de son épouse pour la période 1607-1623 (par ordre décroissant)

La continuité avant et après 1606 est indéniable. Les rares personnages qui disparaissent du tableau meurent entretemps – Burghley en 1598, Essex en 1601, Claude de La Trémoille en 1604, Henri IV et Frédéric IV en 1610 – et leurs fils leurs succèdent dans ce groupe des correspondants privilégiés du duc de Bouillon, comme Louis XIII et Frédéric V, et on ne compte, en dehors du prince de Condé, aucune nouveau correspondant. Il s'agit d'un cas particulier, puisque les deux hommes entretiennent des relations distantes à la cour jusqu'au retour du prince au printemps 1610. Comme pour les années 1570, est-il possible de passer de l'étude d'un groupe de correspondants à celle des réseaux auxquels s'intègre le duc

de Bouillon ? Est-il possible de regrouper les 481 personnages recensés dans la correspondance d'Élisabeth de Nassau ? Huit catégories apparaissent : les membres de la maison domestique, ceux des familles Montmorency, La Trémoille et La Tour d'Auvergne, les rois et les princes, les Grands du royaume, les princes allemands, les étrangers, les membres de la famille Nassau, tous les personnages mentionnés ponctuellement et ne faisant partie d'aucune de ces catégories rentrant dans le groupe des connaissances. Le regroupement des résultats par période de cinq années consécutives donne le tableau suivant :

	1600-1604	**1605-1609**	**1610-1614**	**1615-1619**	**1620-1623**
Maison domestique	18	67	25	115	65
Familles La Tour d'Auvergne et La Trémoille	33	42	29	93	103
Famille royale	11	22	13	25	39
Grands	21	25	46	83	67
Nassau	6	13	1	19	3
Princes allemands	15	30	4	31	76
Étrangers	1	3	1	13	11
Connaissances	29	63	32	88	95

Tableau 18: Répartition des personnages mentionnés dans la correspondance d'Élisabeth de Nassau par groupe et par quintile

Ces réseaux sont partagés par le duc de Bouillon et son épouse qui connaissent l'identité des différents membres, entretiennent chacun une correspondance avec eux et sont capables de transmettre des nouvelles des différents individus qui les composent, entre autres pour le réseau des princes étrangers et pour les réseaux familiaux. Il n'en est pas de même pour le parti protestant et les parlementaires, que la correspondance d'Élisabeth de Nassau ne mentionne pas, et auquel seul le duc de Bouillon semble intégré, comme en atteste son activité de courtage au profit de Charlotte-Brabantine ou ses échanges épistolaires avec Duplessis-Mornay, Rohan et Sully. Quel est le positionnement du duc de Bouillon dans chacun de ses réseaux et en quoi influent-ils sur son positionnement politique ?

2. *Le duc de Bouillon et sa maison domestique*

Faute d'un état de la maison du duc de Bouillon, il est difficile de présenter son organisation hiérarchique et de déterminer les évolutions de ses effectifs. Dans la correspondance et les archives apparaissent fréquemment un groupe d'une dizaine de personnages qui correspondent au groupe des officiers domestiques majeurs dégagé par T. Rentet[1]. Quel est leur rôle dans la gestion de son patrimoine et quelles sont leurs relations avec lui ?

Le duc de Bouillon confie « la superintendance et direction de [ses] affaires[2] » à Philippe du Houssay, conseiller au parlement[3], à partir de 1585[4]. Du Houssay, « conseiller de sa majesté aulx requestes du palais a tours[5] », est choisi parmi un groupe de parlementaires catholiques fidèles à Henri III et l'ayant suivi à Tours après la journée des barricades de mai 1588 dont Henri de La Tour s'est rapproché lors du rassemblement de sa rançon dans les années 1580[6]. Du Houssay, intendant du duc de Bouillon et conseiller au parlement, jouit d'une position sociale bien plus élevée que celle des autres agents d'Henri de La Tour. Il possède un hôtel à son nom rue des Blancs Manteaux à Paris dans lequel sont signés des accords au nom du duc de Bouillon le 8 octobre 1601 et le 6 juillet 1609. C'est par ailleurs à son domicile que Vigneau doit verser 2 500 livres par an pour sa charge au greffe civil et criminel de Beaufort[7]. Il devient progressivement le spécialiste des contentieux du duc de Bouillon, ces derniers étant concentrés au parlement de Paris dans les années 1590 et 1610 indépendamment de leur localisation géographique. Auparavant, Henri de La Tour se plaignait fréquemment de l'« animosité » des parlements de Toulouse et Bordeaux à son égard lorsqu'ils instruisaient les affaires concernant la vicomté de Turenne, située aux confins de leurs ressorts. Ces relations tendues s'expliquent par le souvenir de ses interventions militaires dans le triangle aquitain et par la différence de religion, le duc de Bouillon demeurant calviniste. Henri IV fait transférer toutes les affaires la concernant à la chambre de l'édit du parlement de Paris par lettre patente du 6 juillet 1596[8]. Au même moment, Henri de La Tour multiplie les recours au parlement de Paris à l'occasion de la succession de Charlotte, ce qui accentue ce processus de concentration des contentieux dans une seule instance et renforce le rôle de Du Houssay, qui en assure le

---

[1] RENTET T., *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, chapitre 2.
[2] Archives nationales, R² 169, procuration du printemps 1594.
[3] Archives nationales, R² 169, lettre de Le Gros à Du Houssay écrite de de Beaufort-en-Vallée le 13 avril 1607 mentionnant le titre de conseiller du roi au parlement de Paris de Philippe du Houssay.
[4] Archives nationales, R² 53, f° 27, lettre du 3 septembre 1585.
[5] Archives nationales, R² 169.
[6] Voir *infra*, chapitre 11 : « Le duc de Bouillon et les parlementaires : un réseau en perte de vitesse. »
[7] Archives nationales, R² 169.
[8] Ce privilège lui avait déjà été accordé pour ses affaires par lettre patente du 24 octobre 1590 (Archives nationales, R² 52 f° 31) et est étendu ici à celles concernant la vicomté (Archives nationales, R² 54 f° 220 : lettre patente signée à Amiens le 6 juillet 1596).

suivi[1] et rend compte au duc de Bouillon par une correspondance mensuelle. Pour mener à bien sa tâche, il dresse un « inventaire de tiltres et pièces appartenans à Monseigneur le duc de Bouillon rendus par Monsieur du Houssay (Paris le XV No^bre^ MDCXIV)[2] » qui lui permet de recenser les testaments et transactions permettant de justifier les prétentions d'Henri de La Tour lorsqu'elles sont attaquées devant les tribunaux. Les notes marginales de l'inventaire permettent à l'intendant de savoir à quels agents du duc de Bouillon il a confié certaines pièces, ce qui lui permet de les retrouver et fait émerger une circulation des documents, contrôlée par lui, entre des agents subalternes du duc de Bouillon.

Parmi les secrétaires du duc de Bouillon – dont Levasseur[3] et Rosel[4] –, deux sont particulièrement bien connus. Christophe Justel (1580-1649) le représente lors de négociations difficiles ou auprès de certains correspondants. Il est très polyvalent : juriste, il aide le duc de Bouillon à rédiger ses ordonnances ; bibliothécaire, il enrichit la collection d'ouvrages de l'académie de Sedan[5]. Après la mort d'Henri de La Tour, il reste longuement au service d'Élisabeth de Nassau et rédige une *Histoire généalogique de la maison de Turenne* publiée en 1645. La carrière de Du Maurier (1566-1636)[6] au service du duc de Bouillon est beaucoup moins longue et il change fréquemment de maître : secrétaire de Duplessis-Mornay de 1588 à 1592 puis d'Henri de La Tour de 1592 à 1606, il sert à plusieurs reprise d'intermédiaire entre ce dernier et Henri IV pendant l'affaire Bouillon, de 1602 à 1606, puis il passe au service du roi et termine sa carrière comme ambassadeur aux Pays-Bas. Sa longue fréquentation d'Élisabeth de Nassau et d'Henri de La Tour le prépare à ses dernières missions, le service d'un Grand facilitant à maints égards de belles carrières au service du roi[7].

Les relations intenses et fréquentes entre le duc de Bouillon, son intendant et ses secrétaires, leur rôle dans la gestion de son patrimoine et le suivi de ses contentieux, leur implication dans des affaires délicates dans lesquelles ils représentent le maître et leur polyvalence leur confèrent un rôle clé dans l'organisation de sa maison dont ils forment le sommet de la hiérarchie.

À ce noyau qui suit de près toutes les affaires du duc de Bouillon et le conseille sur ses modalités d'action s'ajoutent les agents locaux qui administrent ses différents domaines en tant que gouverneurs, intendants ou receveurs. Ils bénéficient de la confiance du maître, qui les remplace lorsqu'ils abusent de leurs fonctions, comme le gouverneur de Beaufort Charles

---

[1] Archives nationales, R² 53, f° 68, lettre de Du Houssay à Henri de La Tour du 10 juillet 1596.
[2] Archives nationales, R² 52.
[3] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 2, n° 569.
[5] *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. 78, 1929, p. 350-360.
[6] MARTIN C., *Benjamin Aubery Du Maurier (1566-1636), ambassadeur protestant du Très Chrétien, « Craindre dieu et servir le roi »*, thèse de l'École Nationale des Chartes, 2003.
[7] DAVIS J., « The Secretariat of Henri I, Duc de Montmorency, 1563-1614 », *The English Historical Review*, vol. 115, Sep. 2000, p. 812-842.

Crouin, sieur des Fontaines, renvoyé pour fraude et remplacé par Le Gros[1]. Ils sont surtout très autonomes pour agir en raison de la dispersion des domaines dans lesquels il se rend rarement. Même s'il est difficile de les identifier au-delà de leur fonction et de leur localisation malgré une nette continuité avec les La Marck[2] et des carrières assez longues. Ceux qui rencontrent probablement le plus souvent Henri de La Tour résident à Sedan, qu'il s'agisse des membres du conseil souverain ou des gouverneurs Destivaux, la Marche et Lecomte[3], des receveurs des deniers communs de la municipalité Nicolas Lucas[4], François Lalouette[5] et Jean Connart[6]. Leur autonomie se mesure néanmoins à leur rôle crucial dans les transformations menées à Sedan en l'absence du duc de Bouillon, qui fixe les grandes orientations mais laisse ses agents et les ingénieurs les mener à bien, qu'il s'agisse du financement,de la réalisation des travaux, de la rédaction et de la publication des ordonnances, dans la mesure où il est le plus souvent absent de 1606 à 1617[7]. C'est pourquoi il leur accorde de nombreuses procurations – entre autre à Sedan chez le notaire Du Cloux-Stasquin[8] – pour pallier ses fréquentes absences[9].

Dans les autres domaines, le maître est encore moins présent, ce qui accroît encore l'autonomie de ses agents. Il lui arrive de ne pas se rendre, pendant plusieurs années consécutives, en Auvergne et dans la vicomté, comme pendant l'affaire Bouillon entre 1602 et 1606. À partir du milieu des années 1610, c'est Élisabeth de Nassau qui s'y rend pour administrer les domaines et rencontrer La Boenière, gouverneur de Turenne, Blanchart, intendant en Auvergne[10]. C'est dans la vicomté qu'on relève des carrières particulièrement longues comme celle de Vassignac, qui était déjà au service du duc de Bouillon en 1596, devient avec Rignac l'un des principaux meneurs de la révolte de 1605 dans le Limousin[11]et organise le logement des troupes dans la vicomté en 1621 avant de mourir l'année suivante[12]. Parmi eux, l'action de Le Gros à Beaufort-en-Vallée, domaine royal temporairement engagé par le duc de Bouillon, est mieux connue grâce à une documentation bien conservée[13]. Il conclue les baux de la ferme de Beaufort[14] et en présente les comptes[15], paie les gages des

---

[1] Archives nationales, R² 170, « Procédure faite au nom de Henry de La Tour, duc de Bouillon, contre Charles Crouin, Sr des Fontaines, gouverneur de la ville et comté de Beaufort, et contre les fermiers du comté, René Rottereau et Jehan Druillet (1595-1600 environ). »
[2] SECHERET M.-P., *art. cit.*, 1997
[3] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55.
[4] Archives municipales de Sedan, CC 108.
[5] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, cartons 55 et 66.
[6] Archives municipales de Sedan, CC 102 et fonds Gourjault, carton 55.
[7] Voir *supra*, chapitre 10.
[8] Archives nationales, R² 54, f° 265 : mention d'une procuration du 18 juillet 1593
[9] Voir *supra*, chapitre 10.
[10] Archives nationales, R² 52, f° 36.
[11] *Le Mercure Français ou suite de l'histoire de la paix*, Paris, J. Richer, 1611, t. 1, p. 11-12.
[12] D'après *Correspondance d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon (1577-1642)*, éditée par TULOT J.-L.
[13] Archives nationales, R² 170.
[14] Archives nationales, R² 169, bail du 5 mai 1607.
[15] *Ibid.*, compte du 31 décembre 1611.

officiers[1], suit les travaux, règle les artisans[2], aménage la prison[3]. En 1615, il dresse avec le sénéchal de Saumur le procès-verbal des dommages causés par la crue de la Loire[4], qui est encore plus grave que celle de 1608[5], certaines digues ayant rompu[6].

Qu'ils résident à Paris, à Sedan ou sur les domaines, les agents d'Henri de La Tour entretiennent des échanges dissymétriques avec lui, ce qui traduit la domination qu'il y exerce et l'obéissance qu'il attend d'eux, comme tout maître d'une maison aristocratique[7]. Ils transmettent des rapports, prodiguent des conseils sur les différentes options à prendre et demandent des instructions, comme Philippe Du Houssay pour les contentieux au parlement de Paris[8]. Autonome, ils rendent compte à Sedan pour la gestion des domaines[9] et y envoient des messagers, le compte de la seigneurie de Chaumont-sur-Loire mentionne ce type de frais en 1593[10]. Henri de La Tour, maître de sa maison, compte sur l'avis éclairé de ses techniciens qui l'assistent dans la gestion quotidienne de son patrimoine et mettent en œuvre ses décisions. Les procurations qu'il leur accorde[11] traduisent à la fois leur subordination et la confiance dont ils jouissent. Ce réseau, d'après le contenu de la correspondance échangée, est surtout voué à la gestion des affaires courantes et au suivi des grands projets du prince de Sedan, et ses membres ne semblent pas intervenir sur le positionnement politique du duc de Bouillon. Qu'en est-il de ses liens avec les La Trémoille et les Montmorency ?

---

[1] *Ibid.*, Quittance des 8 janvier 1611 et 24 février 1612.
[2] Il procéda ainsi à 12 versements attestés par des quittances pour travaux pardevant les notaires Pierre Marchand, Creusot et Jacques Sorin entre 1609 et 1614 (*ibid.*).
[3] En décembre 1610, afin de pouvoir lutter contre la criminalité, le sénéchal de Beaufort demande l'installation d'une prison à Beaufort pour pouvoir accueillir les prisonniers, le château n'étant plus utilisé à cet effet, ce qui entraîne le réaménagement des anciennes prisons (*ibid.*).
[4] Archives nationales, R² 169, procès-verbaux d'août 1616 et de janvier-septembre 1621.
[5] Le pouvoir royal s'inquiétait depuis longtemps des dégâts causés par les crues aux endiguements qui étaient insuffisants. Un surintendant des turcies et levées avait été institué en 1571. En 1608, la sollicitude royale à l'égard des sinistrés fut grande. Le Val de Monlivaut fut entièrement inondé et les terres emportées au point qu'un tiers de la surface agraire ne pouvait plus être ensemencé (DION R., *Histoire des levées de la Loire*, Paris, 1961, p. 160-161). Voir Archives nationales, série E, 22 f° 297 r°, arrêt ordonnant aux trésoriers de France à Tours de se transporter, en faisant leurs chevauchées, à Beaufort-en-Vallée et d'y dresser un procès-verbal des réparations qu'il serait urgent de faire, d'après l'indication du maréchal de Bouillon, acquéreur du comté, au château et à ses dépendances, attendu notamment que la foudre a démoli l'un des donjons, l'escalier et la salle basse, 30 juin 1609, Fontainebleau.
[6] DION R., *op. cit.*, 1961.
[7] RENTET T., *op. cit.*, 2011, p. 57.
[8] Archives nationales, R² 53, f° 68, 70, 85, 95, 96, 100, correspondance avec Du Houssay en 1596 et 1597.
[9] Archives nationales, R² 54, f° 289.
[10] *Ibid.*, f° 265.
[11] Archives nationales, R² 52, f° 74, procuration du duc de Bouillon pour la résignation de l'abbaye de Beaune à La Coste du 7 avril 1607.

3. *Des liens puissants avec les La Trémoille et les Montmorency*

Les familles La Tour d'Auvergne et La Trémoille forment le « noyau dur » des réseaux partagés conjointement par Henri de La Tour et Élisabeth de Nassau, qui écrivent respectivement 146 et 281 lettres à Charlotte Brabantine entre 1595 et 1623[1], qui est donc de loin l'un de ses principaux correspondants avec près du quart des lettres actuellement conservées pour cette période. Si l'affection d'Élisabeth de Nassau pour sa sœur est relevée depuis longtemps[2], celle d'Henri de La Tour commence dès leur rencontre en 1595, lorsque, suite au décès de Charlotte de La Marck, il épouse Élisabeth de Nassau. Deux ans plus tard, il encourage le projet de mariage de Charlotte-Brabantine avec Claude de La Trémoille, duc De Thouars. Les deux hommes se connaissent depuis longtemps, malgré les divergences de leurs actions pendant les guerres civiles, et se sont rapprochés à partir de 1596 lors des tensions entre le parti protestant et le roi[3]. Dans les années 1590, tous les deux sont pressentis pour succéder à Henri IV comme protecteurs des protestants de France et incarnent la ligne dure du parti lors des négociations de l'édit de Nantes, allant jusqu'au refus d'aider le roi devant Amiens. À partir de 1598, cette convergence de leurs positions politiques est renforcée par les liens familiaux étroits qu'ils tissent en devenant beaux-frères. Après la mort de Claude de La Trémoille, les liens entre les Bouillon et la duchesse de La Trémoille ne cessent de se renforcer avec un accroissement constant des échanges épistolaires[4]. Dès 1606, Henri de La Tour agit en sa faveur en broker dans le suivi de ses affaires au parlement de Paris et lors de la contestation du rang de Mademoiselle de La Trémoille, pourtant soutenue par Marie de Médicis, par Mesdames de Noirmoutier et d'Angoulême[5]. Il joue également un rôle de confident pour sa belle-sœur en la consolant après le décès de son mari[6] et en la confortant dans son rôle de mère – lorsque ses enfants sont malades[7], ce dont Élisabeth de Nassau se réjouit : « ne craignés point de luy en parler. Je sais bien qu'yl n'est pas tousjours en sy bonne humeur que l'on le peut

---

[1] Comme pour la correspondance entre Élisabeth de Nassau et Charlotte-Brabantine, les lettres adressées par cette dernière au duc de Bouillon n'ont pas été conservées ou retrouvées.

[2] MARCHEGAY P., « Transcription de vingt-trois lettres d'Élisabeth de Nassau et Charlotte Brabantine », *in Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. 15, 1866, p. 36-51 et p 78-99 ; *Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille (1580-1609 et 1610-1631)*, éditée par TULOT J.-L.

[3] « La Trémoille (Claude de) », *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 302-303.

[4] Les relations entre les deux familles vont encore se renforcer : Marie de La Tour, fille aînée d'Henri de La Tour et d'Élisabeth de Nassau, est promise en mariage dès sa petite enfance à Henri de La Trémoille, fils de Charlotte-Brabantine et de Claude de La Trémoille.

[5] Archives nationales, 1 AP 434, f° 71, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de Sedan le 29 janvier 1607.

[6] *Ibid.*, f° 43 à 46, lettres du duc de Bouillon à Charlotte-Brabantine de Nassau des 1er et 30 novembre, 14 et 22 décembre 1604.

[7] *Ibid.*, f° 118, lettre du duc de Bouillon à Charlotte-Brabantine de Nassau du 23 juin 1607.

désirer, mes d'affection de vous randre service et de désir de vous obéir, il n'en manquera pas[1]. » Il lui écrit enfin pour se justifier de son action politique :

> « J'ay esté quelque temps sans vous escrire à cause des ocupassions que nous avons et aussy que j'ay estimé plus convenable de faire voir la raison de nos prosséders par les esfets que par les parolles pour se justifier et acuser ceus quy nous blasment. Je sçay bien que le but où l'on vist n'a qu'à viser esviter la ruine de l'Estat et à y afermir ung repos dans lequel la dignité roïale soit gardée et, pour moy plus que toute autre chose, que Dieu soit servy et son Esglise assurée. Je m'an vais à Soissons conférer avec les desputés de la Reine sur les moyens quy s'y doivent tenir.
>
> Je soubscriveray tousjours à toutes les afaires où Monsieur le Prince d'Anhalt interviendra, et seray pront à vous faire servisse. Monsieur vostre fis se porte bien, ne soyés an soing de luy[2]. »

Charlotte-Brabantine est le plus actif de tous les correspondants familiaux mais son influence sur les options politiques du duc de Bouillon est limitée, d'autant qu'Henri de La Tour exerce un rôle de domination, à la différence des frères et cousins d'Élisabeth de Nassau[3], avec laquelle les relations épistolaires sont moins fréquentes et avant tout politiques dans un réseau que le duc de Bouillon ne contrôle pas[4]. C'est la famille qui est au cœur de la correspondance des deux sœurs qui discutent de leurs choix éducatifs[5] et de la préparation de leurs accouchements – au cours desquels elles s'assistent – comme le choix d'une sage-femme à Turenne lors de la naissance de Marie de La Tour[6]. Cette pratique tentant de pallier les angoissants récits d'accouchements qu'elles se racontent[7] est un signe de modernité[8]. Elles envisagent, dès la naissance de Marie de La Tour, son mariage avec son cousin Henri de La Trémoille et abordent fréquemment les préparatifs de cette union à la fin des années 1610[9].

---

[1] *Ibid.*, f° 84, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de Sedan le 4 février 1608.
[2] *Ibid.*, f° 123, lettres du duc de Bouillon à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de 1614.
[3] HODSON S., *op. cit.*, 2007.
[4] C'est pourquoi l'étude de la correspondance avec les Nassau est développée avec le réseau étranger.
[5] Archives nationales, 1 AP 434, f° 163, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de Sedan le 17 février 1614.
[6] Archives nationales, 1 AP 333, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de Lanquais le 5 octobre 1600.
[7] Celui de la princesse de Condé est « désastreux » et aboutit au décès du nourrisson (Lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de Sedan le 17 septembre 1618, Archives nationales, 1 AP 334, f° 226).
[8] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 134-140.
[9] Archives nationales, 1 AP 334, f° 210, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de Sedan le 26 février 1618. Le contrat de mariage est signé en janvier 1619 et le mariage est célébré en février.

C'est alors que les échanges épistolaires prennent davantage une tournure politique avec les premières interventions d'Henri de La Trémoille et de Frédéric-Maurice de La Tour[1].

La famille d'Henri de La Tour ne se limitant pas à son épouse et à sa belle-sœur, qu'en est-il de ses relations avec les Montmorency ? La nature et l'intensité des relations ont évolué[2] depuis son enfance mais elles se sont maintenues dans le temps, comme en témoigne la participation de Diane de France (1538-1619) au rassemblement des fonds de sa rançon en 1584[3], probablement encouragée par Catherine de Médicis et Henri III. Fille bâtarde mais légitimée d'Henri II, duchesse d'Angoulême et d'Etampes, veuve du duc François de Montmorency[4], elle est une de ses tantes par alliance, et l'aide apportée en cette occasion vient nuancer l'idée d'une raréfaction des relations avec les Montmorency de région parisienne au profit de Damville[5]. Les rapports sont certes plus distants mais la solidarité familiale est mise en œuvre instantanément lorsqu'il s'agit de prêter secours à l'un des membres de la maison, malgré sa dissidence et la différence de religion. Les agents de la maison de Diane de France, dont son chirurgien, son apothicaire et un de ses valets, participent également financièrement à cette opération. Ses relations avec le duc de Bouillon se poursuivent ensuite comme l'atteste une rente de 166 écus deux tiers[6].

C'est surtout avec le duc de Montmorency que les relations sont intenses, avec 67 lettres envoyées à ce dernier entre 1595 et 1611[7] pour exercer son pouvoir de recommandation, demander son appui pendant la succession de Charlotte de La Marck[8] et pour le paiement des gendarmes de Sedan[9]. Le caractère dissymétrique de cette relation, en faveur du duc de Montmorency, s'explique par leurs fonctions, le maréchal de Bouillon servant d'intermédiaire avec le connétable de Montmorency pour de nombreux solliciteurs. Leur correspondance aborde les effets de l'âge sur leur état de santé et les bienfaits comparés des eaux de Pougues et des muscats de Pézenas[10], mais elle est avant tout politique, les deux hommes s'appuyant mutuellement depuis les années 1570-1580, même si Henri de La Tour s'est considérablement affirmé et n'est plus le lieutenant de son oncle. C'est pourquoi ils échangent sur les événements

---

[1] En février et mars 1623, Frédéric-Maurice se rend à Paris pour y être reçu à la cour.
[2] BOLTANSKI A., *op. cit.*, 2011, p. 49.
[3] Voir annexe 10 : les créanciers d'Henri de La Tour pour le rassemblement de sa rançon.
[4] BOUCHER J., « Diane de France », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 847-849.
[5] Voir *supra*, chapitre 4.
[6] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 131, f° 20, quittance du 20 novembre 1599.
[7] Deux lettres du duc de Montmorency sont conservées pour la même période.
[8] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3596, f° 15, 20-21 et 23, lettres du duc de Bouillon au duc de Montmorency des 7 avril, 22 avril et 31 mai 1597.
[9] *Ibid.*, f° 55, lettres du duc de Bouillon au duc de Montmorency du 4 mars 1602.
[10] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3564, f° 44, lettre du duc de Bouillon au duc de Montmorency du 10 septembre 1600.

de la cour en l'absence de l'un d'entre eux, Henri de La Tour transmettant au duc de Montmorency les remerciements de Marie de Médicis à qui ce dernier vient d'offrir un puma[1].

4. À l'égard de la famille royale : entre révolte et continuité épistolaire ?

Si l'influence des réseaux domestiques et familiaux sur le positionnement politique d'Henri de La Tour est limitée, il n'en est pas de même pour ses relations avec la famille royale, qui polarisent toute la période, pour lui comme pour la plupart des grands du royaume tels le prince de Condé, le comte de Soissons ou le duc de Mayenne. Le rapport de force instauré par les Bourbons et les options politiques qu'ils arrêtent entraînent des réactions de nature variée – publication de libelles, départ de la cour voire prise d'armes – de la part des grands et influent sur leur positionnement politique. Dans cette optique, l'année 1610 est généralement représentée comme une rupture : après avoir été soumis en 1606, le duc de Bouillon aurait cherché à prendre sa revanche contre les Bourbons à la faveur du régicide et de la régence, sa participation aux trois révoltes des grands venant confirmer son mécontentement constant et faisant de lui un « ombrageux trublion[2] ». La correspondance échangée avec les membres de la famille royale permet-elle de confirmer la constance de son opposition et le caractère tendu de la relation ?

Il s'agit d'abord d'une des plus anciennes relations établies par Henri de La Tour puisque ce dernier, lorsqu'il revient à la cour en 1606, a basculé dans le réseau du roi de Navarre trente ans plus tôt. Dans ce laps de temps, l'opposition perpétuelle d'Henri de La Tour aurait nécessairement mis fin à la relation à force de mettre à l'épreuve le roi. Ainsi, insister, comme le fait Sully, sur les périodes de tension ou sur la prise de contrôle des réseaux du roi de Navarre par Turenne dans les années 1570[3], ne permet pas de caractériser une relation aussi longue, ni de comprendre pourquoi la marche sur Sedan en 1606 conduit plus à un compromis qu'à une soumission[4]. En réalité, Sully qualifie le plus souvent, dans les *Œconomies royales*, ses désaccords avec Henri de La Tour d'opposition au premier Bourbon avec lequel il identifie sa propre volonté. La correspondance échangée avec la famille royale confirme-t-elle la thèse de Sully ?

---

[1] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3608, f° 55, lettre du duc de Bouillon au connétable de Montmorency du 14 avril 1609.
[2] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 146.
[3] Voir *supra*, chapitre 6.
[4] Voir *supra*, chapitre 9.

Année	Correspondance passive avec la famille royale	Correspondance active avec la famille royale	Mentions dans la correspondance d'Élisabeth de Nassau
1591	1		
1592			
1593	1	1	
1594	1		
1595			
1596	1		
1597	2	1	
1598			1
1599			
1600	1	1	
1601			4
1602	8	3	
1603		3	3
1604		6	1
1605		2	6
1606			
1607	4		
1608	6	1	3
1609	2		5
1610		1	
1611	5		
1612			
1613	1		
1614	4	1	1
1615			1
1616	2	5	
1617	6	8	1
1618	3	2	4
1619	5	4	6
1620	3	2	2
1621	9	12	16
1622	5	11	17
1623		1	3

Tableau 19 : La famille royale dans la correspondance du duc de Bouillon et de son épouse (1591-1623)

La correspondance est rarement rompue avec la famille royale, et les étiages s'expliquent la plupart du temps par des séjours prolongés à la cour comme en 1606-1607, 1609, 1611-1613, et non par des conflits. En effet, même entre 1602 et 1606, en pleine épreuve de force, Henri de La Tour écrit 14 fois à Henri IV pour clamer son innocence et le roi lui adresse des émissaires, comme Du Maurier, pour lui répondre, c'est pourquoi aucune lettre du roi n'est conservée. La séparation et le conflit font donc évoluer la relation, qui devient plus distante et indirecte, mais elle n'est pas rompue. C'est d'ailleurs ce maintien des contacts et

l'action des diplomates anglais, suisses et allemands, qui permettent de sortir de la problématique de la culpabilité et d'aborder celle de l'insoumission. Puis, de 1606 au régicide, Henri IV écrit 12 lettres au duc de Bouillon qui lui en adresse 2, ces échanges ne conservant aucune trace des tensions antérieures, manifestant l'affection et la confiance du roi qui cherche à maintenir la relation avec Henri de La Tour quand ce dernier se retire avec sa permission à Sedan. Si l'année 1610 introduit une rupture, c'est parce qu'elle inaugure le plus long étiage de correspondance pour la période 1591-1623, car Henri de La Tour réside beaucoup plus longuement à la cour où il assiste la régente qui l'a appelé au conseil dès le régicide. La correspondance ne reprend qu'à partir de 1614 car l'opposition du duc de Bouillon et des grands aux mariages espagnols entraîne leur départ de la cour et des prises d'armes. À partir de 1617 et jusqu'à sa mort, Henri de La Tour se retire à Sedan, c'est pourquoi la correspondance avec Louis XIII ne cesse de s'intensifier, dans un contexte politique particulièrement tendu – guerres de la mère et du fils, guerres de Rohan –, alors que le duc de Bouillon s'abstient de toute opposition au pouvoir royal[1]. Les échanges épistolaires s'intensifient donc particulièrement lorsque les correspondants sont séparés, et en l'occurrence pendant des crises politiques assez violentes, même si le duc de Bouillon n'est pas systématiquement un acteur majeur du conflit, surtout après 1617. En effet, Bouillon s'absente rarement de la cour le reste du temps et obtient toujours une permission royale, soit qu'il parte en ambassade à Heidelberg et auprès de Jacques Ier en 1612[2], soit qu'il se retire auprès de sa famille. L'étude de la correspondance renvoie donc davantage à une problématique du rapport entre le centre, constitué par la cour, et les périphéries du royaume, où les Grands, dont Bouillon, se retirent ostensiblement pour manifester leur opposition aux décisions royales voire préparer leurs prises d'armes. Les échanges épistolaires permettent au pouvoir royal de maintenir la relation avec les Grands, de renouer le dialogue et d'expliquer ses orientations politiques. Bouillon est-il néanmoins un perpétuel rebelle ? Quelles fonctions exerce-t-il d'après cette correspondance ?

À l'automne 1610, c'est le diplomate qui rend compte de son ambassade à Heidelberg à l'automne 1610 pour transmettre les condoléances des Bourbons à la famille de l'électeur palatin et conforter les relations avec le duc de Deux-Ponts, tuteur du jeune Frédéric V. En 1618, son action est plus informelle lorsqu'il envoie Justel, pour le compte de Louis XIII, en Hollande pour « l'accommodement des différends » entre la veuve de Guillaume-Louis, prince d'Orange, et Maurice de Nassau[3].

C'est en revanche à un chef de file du parti protestant défavorable à l'option militaire, contrairement au duc de Rohan, que Marie s'adresse lorsqu'un conflit éclate au début de l'année

[1] Voir *infra*, chapitre 12.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 131-132 et 136-138.
[3] Bibliothèque de l'Institut, coll. Godefroy, Ms 268, f° 207, lettre du duc de Bouillon à Louis XIII du 26 juin 1618. L'objet des différents n'a pas pu être établi.

1611 entre le baron de Sennevières, capitaine protestant de Châtillon-sur-Indre, et les sujets catholiques de la ville qui refusent son projet de construire une nouvelle porte fortifiée[1]. Le conseil royal ordonne l'arrêt des travaux et la remise en état des fortifications sous le contrôle du marquis de Courtevaux, gouverneur de Touraine, et du capitaine Melleville[2]. Quelques semaines plus tard, la décision royale est perçue comme un affront par les députés protestants de l'assemblée de Saumur, ce qui envenime les relations entre le pouvoir royal jusqu'au mois d'août, Marie écrivant au duc de Bouillon pour dénoncer l'importance accordée par les protestants à cette affaire et sollicitant son appui pour pacifier les relations entre le pouvoir royal et les députés de l'assemblée protestante[3].

C'est enfin au prince souverain de Sedan que Louis XIII s'adresse, en octobre 1617, pour le prier de relâcher un marchand flamand afin d'éviter des tensions diplomatiques avec les archiducs[4] puis pour confirmer la poursuite de la politique de protection des terres souveraines[5]. Deux ans plus tard, le roi intervient pour faire lever une entrave à la libre circulation des bateaux sur la Meuse et se pose en arbitre pour régler le problème de livraison d'armes à l'origine du litige :

> « Mon cousin, aiant entendu ce qui m'a été représenté de votre part touchant les défenses que le Comte de Grandpré a faites à Mouzon d'y laisser passer les batteaux qui descendent à Sedan, je lui mande présentement qu'il les lève au plus tôt et n'en faire plus de semblables à l'avenir sans savoir auparavant ma volonté ; mais aussi comme il m'a fait remontrer le sujet qui l'a mené à user, qui est la rigueur que vous avez tenüe en son endroit touchant quelques armes qu'il avoit fait faire dans Sedan et pour lesquelles il avoit donné des arts, je désire que vous lui fassiés délivrer lesd. armes, sans l'obliger à autre permission qui vous en doit être demandée par les marchand qui les luy ont vendües et qu'à l'avenir vous le traitiés en tout autre chose aussi gracieusement et favorablement que le mérite l'état que je fais de luy, faire ainsi que je l'ai fait déclarer plus particulièrement à Justel qui est à vous et qu'il vous fera entendre, c'est pourquoi m'en

[1] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 4046, f° 98, 101, 104, 108-109, lettres de Marie de Médicis au duc de Bouillon des 21 mai, 13 juin, 4 et 21 juillet 1611.
[2] *Ibid.*, f° 100, « Estat des fortifications ou reparations faictes par le Sr de Sennevieres au chasteau de Chastillon sur Indre, lesquelles ont esté demolyes oultre et pardessus la resolution et ordonnance de Mrs le mareschal de Bouillon et marquis de Courtenvault et lesquelles on demande estre restablies ».
[3] *Ibid.*, f° 111, lettre de Marie de Médicis au duc de Bouillon du 6 août 1611.
[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Dossiers bleus 639, f° 148, lettre de Louis XIII au duc de Bouillon du 13 octobre 1617.
[5] *Ibid.*, lettre de Louis XIII au duc de Bouillon du 11 novembre 1617.

remettant à luy, je ne vous en feray plus longue lettre sur ce sujet que pour prier Dieu. Signé Louis et plus bas Poitiers[1]. »

À l'égard d'Henri IV, de Louis XIII et de Marie de Médicis, Henri de La Tour exerçait donc de multiples fonctions qui rendent difficile à cerner de manière globale son positionnement vis-à-vis de la famille royale. La tension dynamique des années 1591-1606, entre ses devoirs de sujet et son statut de prince souverain, évolue et adopte une forme triangulaire : le duc de Bouillon est à la fois un grand, un chef de file du parti protestant et un prince étranger. Sa correspondance avec la famille royale révèle ces trois sources de polarisation de son action politique et explique un positionnement difficile à saisir car il dépend, pour une large partie, de son insertion dans le réseau des grands, du parti protestant, des parlementaires et des princes protestants, dont les dynamiques sont différentes voire contradictoires. En quoi consiste leur influence sur l'alternance de phase de conflits et de séparation ou au contraire de résidence prolongée à la cour et de service au roi ?

5. *Henri de La Tour et les Grands*

Si l'année 1610 ne constitue pas une rupture dans les relations avec la famille royale, en quoi est-elle un tournant dans ses relations avec les Grands et dans son positionnement politique ? On assiste aux débuts de son rapprochement avec les Grands, avec lesquels aucune relation, à part celles liées à la fréquentation de la cour, n'est attestée dans les années 1600. Dès le mois de mai 1610, le nom du duc de Bouillon est presque toujours associé à ceux des grands et du prince de Condé dans les libelles, le journal de Pierre de l'Estoile, la correspondance de son épouse ou les mémoires de ses contemporains. Le retour du prince de Condé inquiète Marie de Médicis, mais Henri de La Tour se rend aux portes de Paris pour accueillir le prince de Condé :

> « Le vendredi 9e, M. de Bouillon sortit de Paris, pour aller au devant de M. le prince de Condé, avec Madame la princesse sa mère, M. de La Trimouille et plusieurs autres, seigneurs et dames. La Reine ne trouva bon que les Princes y allassent et leur en fit faire défenses fondées, ainsi qu'on disait, sur leurs querelles[2]. »

---

[1] Bibliothèque de Sedan, section du patrimoine, Ms 35, lettre de Louis XIII au duc de Bouillon du 2 septembre 1619.
[2] DE L'ESTOILE P. , *op. cit.*, t. 3 : 1610-1611, p. 141.

La mort du roi ouvre de nouvelles opportunités aux deux hommes, puisque le duc de Bouillon est appelé au conseil de régence par Marie de Médicis, ce qui conforte son rétablissement et décuple son importance politique, pendant que le prince de Condé peut prétendre à la régence après avoir dû fuir, quelques mois plus tôt, avec son épouse Charlotte de Montmorency à Bruxelles pour la soustraire à la passion d'Henri IV. Le duc de Bouillon et le prince de Condé nouent alors une alliance politique :

> « Il n'y avoit point de Seigneur en France que le Prince estimât plus que le Duc de Bouillon ; & dès la première fois qu'ils se revirent, le Prince le pria d'être de ses amis, & de compter sur son amitié & sur sa confiance. Rien ne convenoit mieux aux projets du Duc ; ainsi la liaison fut bien-tôt formée[1]. »

Le rapprochement d'Henri de La Tour et des grands s'accentue de 1610 à 1613 et ils rentrent progressivement dans l'opposition à Marie de Médicis[2] et Concini[3]. C'est pourquoi le duc de Bouillon participe ensuite à toutes les actions des grands, qu'il s'agisse de se retirer de la cour, de prendre les armes et de justifier de telles actions[4] ou de contester les mesures confiscatoires prononcées à leur encontre pour les ramener à l'obéissance[5]. La correspondance ne permet pas d'appréhender la place du duc de Bouillon dans ce réseau, seules sept lettres adressées par le prince de Condé au duc de Bouillon étant conservées. Pourtant Élisabeth de Nassau mentionne fréquemment les Grands[6]. Faut-il en conclure qu'Henri de La Tour se méfie de l'usage qui peut être fait de ses papiers[7] ou expliquer cette lacune par les aléas de la conservation ? La rareté de la correspondance tient surtout à l'intensité de leurs fréquentations à la cour et dans leurs hôtels parisiens – ou en province, le duc de Nevers et Bouillon se rencontrant à Charleville, Sedan et La Cassine –, qui rend inutile l'envoie de missives. C'est pourquoi Louis de Gonzague lui demande de rejoindre les princes le plus vite possible. De même, le prince de Condé sollicite les conseils ou la présence du duc de Bouillon[8]. Le recours aux libelles ne permet pas davantage de cerner le rôle du duc de Bouillon, puisqu'il fait apparaître de manière systématique les noms du prince de Condé, des ducs de Mayenne, de Nevers, de Vendôme, de Bouillon ainsi que du marquis de Coeuvres à partir de 1614, sans permettre de les hiérarchiser. Mais Henri de La Tour y joue un rôle clé, à en juger par l'intensité

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 257.
[2] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, chapitre 21 : « Marie contre Condé ».
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, quatrième partie, chapitre 2 : « Avec Condé contre Concini ».
[4] *Le manifeste de Monsieur le Prince, envoyé à Monsieur le Cardinal de Joyeuse ensemble le lettre de Monsieur de Bouillon, envoyée à Madame de la Trimouille*, s.l.n.d.
[5] *Très humble remonstrance des ducs de Vandosmes, de Mayenne, & Maréchal de Bouillon, &c au Roy*, s.l., 1617.
[6] Voir tableau.
[7] *Correspondance d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à sa sœur Charlotte-Brabantine, duchesse de la Trémoille, et à son neveu Henri de La Trémoille*, présentée par TULOT J.-L., p. 9.
[8] Bibliothèque de Sedan – section du patrimoine, Ms 35.

croissante des critiques portées contre lui dans ces sources polémiques[1]. Il semble exercer une position de contrôle dans le réseau des grands du royaume, sans le dominer, rien ne se décidant sans l'accord du prince de Condé ni le consentement de chacun des grands qu'il faut convaincre et rallier à chaque occasion. Ce contrôle passe par les conseils au prince, l'évaluation de la situation politique, la mobilisation des partisans des grands lors des révoltes comme les protestants et les parlementaires. C'est sans doute ce rôle de conseil et d'intermédiaire avec les appuis des princes qui justifie la dégradation de l'image du duc de Bouillon. Quel est son positionnement à l'égard de ces deux réseaux et en quoi influent-ils sur son action politique ?

6. La détérioration progressive des relations avec le parti protestant

Après 1606, la position du duc de Bouillon dans le parti protestant est délicate à définir car il est un Grand et un réformé, ce qui rend difficile la distinction entre ce qui relève de ses intérêts en tant que Grand du royaume et ce qui concerne la défense de la cause protestante[2]. Lorsqu'il prend la défense des protestants pour l'application de l'édit de Nantes, est-ce le Grand ou le réformé qui agit ? Pendant l'assemblée de Saumur en 1611, ses exhortations à des relations apaisées avec le pouvoir royal et les catholiques et la menace de la reprise des guerres civiles relèvent-elles du désir de satisfaire la régente ou de la conscience des risques auxquels sont exposés ses coreligionnaires ? De tels doutes suscitent dès lors la défiance du parti protestant, ce que traduisent les violents débats de cette assemblée. En quoi cette difficulté à cerner le positionnement du duc de Bouillon pèse-t-elle sur l'évolution de ses relations avec le parti protestant ?

Dans les mois qui suivent le régicide, Henri de La Tour jouit d'une certaine confiance au sein du parti protestant car il prend systématique la défense des intérêts des huguenots dans des affaires de nature très différente. Ainsi, il soutient les capitaines protestants face aux rumeurs du déplacement du temple de Charenton vers Ablon[3]. Par ailleurs, en pleine période de reconquête catholique du royaume il refuse d'abjurer, contrairement à Sancy, Thomas Pelletier et Jérémie Ferrier, convertis par Du Perron[4], ce qui renforce son prestige. Enfin, il participe à l'une des plus célèbres polémiques de son temps contre le père Coton, ce qui conforte sa position et témoigne de la capacité de ses ministres à réagir rapidement grâce à l'imprimerie sedanaise. En effet, avec l'assassinat d'Henri IV en 1610, la condamnation des thèses légitimant

---

[1] Voir *infra*, chapitres 11 et 12.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 129.
[3] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 3, p. 131.
[4] PIERRE B., *La monarchie ecclésiale, le clergé de cour à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 314.

le régicide entraîne une vive polémique contre les jésuites, l'un des leurs, Mariana, ayant fait publier *De rege et regis institutione* dans lequel il développe des arguments justifiant cette pratique[1]. Le père Coton, désireux de détourner la polémique dont son ordre fait l'objet, publie alors la *Lettre déclaratoire de la doctrine des Jésuites* dans laquelle il cherche à rejeter l'idée que les jésuites sont régicides. Il affirme qu'ils développent des thèses conformes à celles de l'Église et aux canons du concile de Constance. Sans le savoir, il déclenche une violente polémique antijésuite qui va durer jusqu'en 1614 et au cours de laquelle le soutien du clergé de cour lui fait défaut. En effet, non seulement il intervient sur un sujet qui fait polémique au sein même de son ordre, mais il prend le risque de présenter son *Institution catholique*, destinée à former le roi, au duc de Bouillon le 24 août 1610 :

> « Le père Cotton, accompagné d'un autre jésuite, présenta ce jour, à M. de Bouillon, son Instruction Catholique, diamétralement contraire et opposée à l'Institution de Calvin. M. de Bouillon la reçut fort gracieusement, les en remercia et leur dit qu'encore qu'il fût mauvais théologien, toutefois que pour l'amour d'eux il la lirait et la verrait. Puis, étant sortis, dit ces mots : "Ce livre est proprement du gibier de nos ministres de Sedan. Je m'en vais l'y envoyer."
> Cette instruction, imprimée nouvellement à Paris, in-4°, en deux volumes, par Claude Chapelet, était en bruit en cette ville, où on ne parlait d'autre chose. De moi, pour l'avoir lue, je m'en suis rapporté et m'en rapporte au jugement des plus judicieux et moins catholiques, auxquels j'ai ouï dire, qu'ôté de ce livre la préface à ceux de la religion, qui est bien faite, le reste n'est pas grand-chose, et que tout en est fort commun et trivial ; puisque je l'ai vu, j'en dira ma ratelée, comme les autres[2]. »

Cette présentation du livre au duc de Bouillon donne le coup d'envoi à une chaîne polémique[3] puisque les réponses, contre-réponses, défenses et justifications vont se succéder avec la réponse rédigée par les ministres de Sedan qui publient l'*Anticotton*, un imprimé satirique qui critique une par une les thèses de l'ouvrage du Père Coton. Pourquoi ce dernier devient-il la cible de l'antijésuitisme, puissamment renforcé par le régicide[4] ? Il est d'abord le confesseur du roi, et occupe une place d'autant plus importante à la cour qu'il peut à ce titre exercer une grande influence sur Louis XIII qui est mineur et dont il fixe le programme éducatif dans l'*Institution catholique*. Son nom a par ailleurs beaucoup circulé après la mort du roi : il a rendu visite, comme d'autres jésuites, à Ravaillac, détenu à l'hôtel de Retz, pour s'assurer qu'il

---

[1] COTTRET M., *Tuer le tyran ? Le tyrannicide dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 2009, p. 163-167.
[2] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 3, p. 172.
[3] JOUHAUD C., « Les libelles en France au XVIIe siècle : action et publication », *op. cit.*, 2003, p. 3.
[4] DUBOST, *op. cit.*, 2009, p. 453.

ne mettrait pas en peine les gens de bien[1] ; l'enquête révèle ensuite que la demoiselle Descoman, qui fait des révélations fracassantes sur les commanditaires présumés du meurtre, a tenté de le rencontrer pour l'informer des agissements de Ravaillac dès 1609[2] ; et le 25 mai 1610, Antoine de Loménie de Brienne l'accuse en plein conseil d'être, avec les jésuites, à l'origine du drame[3]. Le confesseur du roi devient dès lors une cible privilégiée pour tous ceux qui, comme le duc de Bouillon ou les gallicans du parlement, ne masquent pas leur hostilité aux jésuites. La controverse se déchaîne donc, d'autant que ces derniers serrent les rangs derrière lui en publiant la *Response à l'Anticotton*.

La polémique se déchaîne avec *la véritable reponse à l'Anticotton* et *l'Advis de Maistre Guilaume, contre l'Anticotton*, puis, fin octobre, les calvinistes sedanais publient « le remerciement des beurrières » ainsi qu'une *Apologie du Ministre Cappel contre les Jésuistes* en 1611. Jean Jannon imprime aussi à Sedan *Le tribun français ou tres humble remonstrance faite à la Royne par son peuple* dans lequel il prend la défense du parlement qui a condamné deux ouvrages jésuites. Garant de l'autorité royale, le parlement ne doit pas modifier ses arrêts par complaisance au pape. Le pamphlet est l'occasion d'une dénonciation des théories régicides ainsi que d'une vive critique des jésuites : « Madame, tenez pour maxime infaillible qu'estre Iesuite & bon François, ce sont qualitez incompatibles. Ce sont lignes paralleles qui ne se rencontre iamais ». Cela renvoie aux critiques fréquemment lancés contre les jésuites en raison de leur obéissance au pape. Henri de La Tour participe, en tant que commanditaire, à une polémique contre les jésuites qui sert la cause des protestants et des gallicans en les attaquant sur l'un de leurs points faibles et en prenant explicitement à partie celui qui, parmi eux, est le plus proche du roi, le père Cotton.

En 1610-1611, Henri de La Tour prend la défense des intérêts du parti protestant en s'appuyant sur une imprimerie sedanaise de qualité et que le roi de France ne peut pas contrôler. Pourtant, dès 1611 à l'assemblée de Saumur, les protestants commencent à se méfier ostensiblement de lui. Comment une telle évolution a-t-elle été possible ? Si les jésuites sont divisés sur la question du régicide, les protestants le sont sur la doctrine de la grâce, en particulier dans les Provinces-Unies. Le pasteur Arminius conteste l'idée que la prédestination est absolue et estime que l'homme, en vertu de son libre-arbitre, peut l'accepter ou non ; les travaux théologiques de François Gomar quant à eux s'inscrivent dans la ligne fixée par Calvin avec la double prédestination, Dieu ayant choisi les élus et les damnés[4]. Dans leur controverse, les deux pasteurs posent la question de l'autorité des pouvoirs politiques en matière religieuse et

---

[1] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2009, p. 156.
[2] *Ibid.*, p. 190-191.
[3] *Ibid.*, p. 172.
[4] ARMOGATHE J.-R. et HILAIRE Y.-M. (dir.), *Histoire générale du christianisme, volume 2 : du XVIe siècle à nos jours*, Paris, PUF, 2010, p. 367-369.

cherchent des appuis dans la société hollandaise. Le conflit prend ainsi un tour socio-politique et oppose Maurice de Nassau, qui soutient les gomaristes, au grand pensionnaire de Hollande, Jan Van Oldenbarnevelt, lequel soutient les arminiens. Les répercussions de ce conflit qui sont bien connues pour la Hollande[1] le sont beaucoup moins pour la France, probablement parce qu'elles sont moins spectaculaires, pourtant Duplessis-Mornay est conscient dès 1608 des divisions qu'un tel débat peut entraîner :

> « Monsieur,
>
> Ie reçoy presentement les vostres du 16e. À la verité elles m'affligent. Vous sçavés la peine, que nous avons prise à cicatriser ceste playe pour eviter une division entre les Églises estrangeres & nostres. Qu'estre aujourd'huy de l'ouvrir entre nous mesmes, & sur tout entre personnes *acreis ingenio, nec animo forte minus* ? Ie vous prie interposés icy vostre prudence ; l'authorité aussi de M. de Bouillon, que differend ne naisse point entre nous pour une doctrine ou indifferente, ou peu differente. Vous voyés desja où nous en sommes d'Arminius. Nos Adversaires donnent les choses substantielles pour nous tirer à eux, & nous pouvons pardonner les indifferences pour demeurer unis ensemble. Que pleust à Dieu ne voulussions nous sçavoir, que Christ crucifié pour nous, rejettans tout ce qui y es contraire, peu curieux de ce qui est au-delà[2]. »

Le débat continue à secouer le parti protestant et fait apparaître dans les années 1612-1614 une nette rivalité entre les Grands du parti, dont le duc de Bouillon et Lesdiguières, d'un côté, et de l'autre côté, les pasteurs qui s'affirment[3]. C'est pourquoi Henri de La Tour demande à Jacques Ier de promouvoir l'apaisement au sein du parti à l'occasion de la controverse entre Du Moulin et Tilenus. Le conflit fragilise la position de Bouillon dans le parti et l'unité du parti protestant à l'heure où l'ampleur du travail de reconquête amorcée par les catholiques depuis la signature de l'édit de Nantes est évidente avec la réinstallation de prêtres catholiques dans de nombreuses paroisses qu'ils avaient quittées pendant les guerres civiles, le retour des jésuites, l'action pastorale des évêques[4].

Au débat doctrinal s'ajoutent les tensions entre les chefs du parti protestant sur le positionnement à adopter face à la régente, et dont la correspondance avec Duplessis-Mornay témoigne, avec 49 lettres écrites par le gouverneur de Saumur et 23 missives adressées par le duc de Bouillon entre 1591 et 1623, même si on constate un net ralentissement de l'activité

---

[1] En 1618, le synode de Dordrecht condamne les thèses arminiennes, les pasteurs arminiens devant accepter un formulaire gomariste. La plupart d'entre eux refuse, ce qui entraîne leur déposition ou leur exil. Quant au grand pensionnaire, il est condamné à mort et exécuté en mai 1619.

[2] Lettre de Duplessis-Mornay à La Noue du 22 février 1608 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 3, p. 187).

[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 139-141.

[4] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 411-433.

épistolaire après 1607[1]. C'est principalement avec Duplessis-Mornay que le duc de Bouillon aborde ces débats, puisque Lesdiguières, Sully et Rohan demeurent des correspondants secondaires avec lesquels ne sont échangés des courriers que ponctuellement. L'assemblée de Saumur cristallise les oppositions doctrinales et politiques et constitue l'amorce de la dégradation des relations entre Bouillon d'un côté, le parti protestant et ses chefs, dont Duplessis-Mornay, de l'autre. Initialement prévue à Châtellerault, elle est transférée à Saumur car le duc de Bouillon refuse qu'elle se déroule dans le gouvernement de Sully, afin d'affaiblir ce dernier[2], puis il en revendique la présidence avant d'être désavoué. Cette attitude intransigeante lui fait perdre en quelques semaines son prestige au sein du parti protestant. Sa position, dans le débat sur la position à adopter à l'égard de la régente, le rend suspect car il cherche à tempérer les ardeurs belliqueuses de ceux qui, réunis autour de Sully et de Rohan, veulent arracher de nouvelles concessions malgré l'application très favorable de l'édit pendant la régence[3]. Le débat est vif et, même si Bouillon obtient un compromis, il perd la quasi-position de domination qu'il exerçait conjointement avec Duplessis avant l'assemblée pour n'exercer qu'un rôle de contrôle vivement contesté par ses adversaires. C'est pourquoi, sauf en 1615, il n'arrive plus à mobiliser ses coreligionnaires de manière efficace et durable. La divergence de points de vue entre le duc de Bouillon et Duplessis est exprimée de manière claire :

> « Nous sommes trop vieux désormais pour estre portés des vagues de la Court, moins de nos passions. Et d'ailleurs il est encore moins raisonnable, que nos Églises aillent à l'escarpoulette, au gré de nos mouvements particuliers. Il leur faut faire connoistre, que nous nous interessons en leur bien, & non elles en nos interests[4]. »

Ainsi, le rôle ambigu du duc de Bouillon lui aliène progressivement l'appui d'un parti en cours de radicalisation au profit du duc de Rohan qui en devient l'un des principaux chefs de file en refusant les accommodements avec le pouvoir royal. Apparaît ici une différence profonde entre les deux hommes : Bouillon, comme dans les années 1580, est réticent à l'usage systématique de la force et craint la reprise des guerres civiles. Il sait que la situation a été critique en 1610[5]. Son expérience des conflits passés le conduit à la prudence. Il incarne donc une ligne de normalisation des relations entre le parti protestant et le pouvoir royal, après avoir âprement négocié l'édit de Nantes et le contrôle de son application une décennie plus tôt. Rohan, d'un quart de siècle son cadet, pense à l'inverse que la meilleure garantie contre les

---

[1] Voir tableau.
[2] ROHAN H. de, *Mémoires du duc de Rohan*, édition Petitot, Paris, Foucault, 1822, p. 88.
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 132-136.
[4] Lettre de Duplessis-Mornay à Aersen du 24 mai 1613 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 3, p. 514-515).
[5] CASSAN M., *op. cit.*, 2010.

contraventions à l'édit est de montrer que le parti est prêt à résister et prendre les armes. C'est pourquoi il fait mettre sur pied l'organisation militaire des cercles dont il prend le commandement[1]. Cette optique entraîne la radicalisation du parti et devient majoritaire à la fin des années 1610 et entraîne la reprise des guerres civiles pendant l'année 1620 au cours desquels Rohan joue un rôle crucial[2]. Ce basculement au profit de Rohan fait perdre un immense crédit au duc de Bouillon qui exerce par la suite un rôle d'autorité morale que l'on consulte, surtout après 1617[3].

7. Le duc de Bouillon et les parlementaires : un réseau en perte de vitesse

Si l'origine des relations entre le duc de Bouillon et le parti protestant et les Grands remonte à sa prise d'armes, sa conversion et son ralliement au roi de Navarre dans les années 1570, qu'en est-il des parlementaires ? Le rassemblement des fonds de sa rançon[4] semble être un moment clé puisque la moitié des prêteurs figurent parmi les plus éminents représentants de la robe parisienne comme le procureur général de la Guesle, le conseiller du roi et maître en la chambre des comptes Maupeou, le premier président du parlement de Paris Harlay, le conseiller au parlement Courtin, et le secrétaire d'état Forget. Leurs motivations sont moins faciles à cerner que celles de Diane de France, qui est la tante du détenu. C'est probablement Scipion Sardini, chargé de rassembler les fonds, qui se tourne vers eux, le crédit du vicomte de Turenne, rejeton des prestigieuses maisons La Tour d'Auvergne et Montmorency, constituant une garantie quant au remboursement.

Par la suite, jusqu'à sa mort, certains d'entre eux sont bénéficiaires de rentes du duc de Bouillon en échange de prêts qu'ils lui ont consentis. C'est le cas de l'avocat Antoine Arnauld[5], de Gilles de Maupeou[6] et du président Deaubonne[7], mais aussi des conseillers et secrétaires du roi Pierre Forestier[8], Louis Le Gastelier[1] et Méliand[2]. Pourquoi le duc de Bouillon

---

[1] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 146.
[2] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 435-487.
[3] Voir *infra*, chapitre 12.
[4] Voir annexe 10.
[5] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 131, f° 33, quittance du 8 février 1613 pour une rente de 800 livres versée par Le Vasseur. Voir RENOUX-ZAGAME M.-F., « Arnauld Antoine », *in* ARABEYRE P., HALPERIN J.-L. et KRYNEN J. (dir.), *op. cit.*, p. 19.
[6] *Ibid.*, f° 23, quittance de Gilles de Maupeou du 15 avril 1604 pour une rente de 150 livres.
[7] Archives nationales, R² 169, quittance de ses enfants après sa mort le 8 janvier 1615 pour une rente de 3000 livres.
[8] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 131, f° 24, quittances de Pierre Forestier, secrétaire de la maison du roi des 13 avril 1601, 13 avril 1606 et 25 juin 1607 pour une rente annuelle de 150 livres.

entretient-il des relations aussi longues avec eux alors, qu'à l'exception de Maupéou, ils sont majoritairement catholiques ? La plupart d'entre eux sont d'anciens fidèles d'Henri III et Henri IV comme Achille de Harlay[3], Maupéou[4] ou Forget[5], lequel est un des principaux acteurs des négociations de l'édit de Nantes. Certains, comme Arnauld, sont réputés pour leur gallicanisme. Il y a donc convergence idéologique entre ces catholiques qui ont été modérés pendant les guerres civiles et le duc de Bouillon, chef de file des protestants, pour l'application de l'Édit dans les années 1610, car ils peuvent empêcher l'enregistrement au parlement des canons du concile de Trente au nom des droits de l'Église gallicane et de la couronne de France. Leur plein accord se retrouve dans l'antijésuitisme manifesté dans la controverse avec le père Cotton : Bouillon déclenche une chaîne polémique depuis Sedan pendant que les parlementaires font interdire des livres jésuites et brûler le *De Rege* de Mariana[6]. Ces relations avec les parlementaires lui permettent donc d'intervenir à la fois sur le terrain polémique et judiciaire, donc politique, puisqu'à travers les jésuites, ce sont les prétentions du pape à intervenir dans les affaires de France qui sont rejetées, ainsi que la puissance espagnole – l'ordre ayant été fondé par un espagnol. En dehors de ces polémiques, comment et à quelle occasion ces bonnes relations se manifestent-elles ?

Lors de sa réception au maréchalat le procureur général fait son éloge :

> « Le mardi 11e octobre, le duc de Bouillon fut reçu maréchal de France en la cour de Parlement, "sans tirer à conséquence[7]" : ce qui fut ajouté à l'arrêt pour l'amour de la religion de laquelle il était. Maître Antoine Arnauld fut son avocat, qui triompha sur ses louanges ; le procureur général fit l'office d'avocat du roi, pour l'absence de ses collègues, l'un malade, et l'autre absent pour la conscience qu'il fit de s'y trouver ; loua hautement le personnage et blâma sa religion. De messieurs les présidents, il n'y eut que le premier qui s'y trouva, avec M. le président De Thou.
>
> Il était fort accompagné de noblesse, principalement de la religion. Des catholiques s'y trouvèrent M. de Montpensier et M. de Luxembourg ; aussi fit M. d'O, encore qu'on le tint être de ceux qui avaient le plus traversé sa réception. M. de Luxembourg n'en était pas aussi fort content, encore qu'il fût bon serviteur du roi, car le lendemain, comme il

---

[1] *Ibid.*, f° 27, quittance de rente de Louis le Gastellier, conseiller du roi et général en la cour des aides à Paris, et Catherine Choppin sa femme pour 500 livres du duc de Bouillon versées par M. de Lascoulx conseiller et trésorier de l'extraordinaire de Bretagne en raison de 500 livres de rente / an, 27 août 1606.
[2] *Ibid.*, f° 31, quittance de Meliand, conseiller du roi : 500 écus versés par Du Maurier pour une année de rente annuelle de 500 écus échue le 30 juin 1599, 11 avril 1601.
[3] Achille de Harlay (1536-1619) (BOUCHER J., « Harlay, famille de », *in* JOUANNA A. et *alii*, *op. cit.*, 1998, p. 961-962).
[4] « Maupeou, Gilles » (1553-1641), *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 343.
[5] « Forget, Pierre » (1544-1610), *in* CUIGNET J.-C., *op. cit.*, 2007, p. 198.
[6] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 453.
[7] Cette expression fait référence à la contestation de la succession de Charlotte de La Marck et sur le fait qu'Henri de La Tour puisse porter le titre de maréchal de Bouillon.

faisait collation sur l'abbesse d'Yerres, sa sœur, on dit qu'il avait dit que le roi ne faisait du bien qu'aux huguenots et aux ligueux. Un autre, qui était de la Ligue, passa bien plus avant, car il dit en plein Palais que le roi avait plus de religion que tous ses prédécesseurs, pource qu'il était catholique et huguenot tout ensemble. On remarqua aussi que l'avocat du roi Séguier, qui ne voulut plaider à la réception de ce seigneur pour ce qu'il était huguenot, peu de temps après employa tout son bien-dire à plaider pour un ligueur signalé, qui était l'amiral de Villars[1]. »

À cette occasion, les relations d'Henri de La Tour avec les parlementaires sont encore peu étoffées, et les nombreux absents s'expliquent par la polarisation des appartenances religieuses encore nettement perceptible, particulièrement pour la réception de protestants aux offices les plus prestigieux de la couronne, en l'occurrence le maréchalat, dont Henri de La Tour devient le premier titulaire protestant[2].

Aux robins s'ajoutent les conseillers du roi dont Marion, Victon et d'Espinoy ainsi que le maître des requêtes Claude Marcel – en l'occurrence représenté par ses héritiers. La participation de ces deux groupes sociaux au financement de la rançon s'inscrit dans la pratique du règne d'Henri III qui, fréquemment confronté à des problèmes de rentrée d'argent, en emprunte aux parlementaires et à ses conseillers[3], comme les maisons nobles, qui se tournent fréquemment vers eux[4].

Les bonnes relations avec les parlementaires expliquent sa capacité à intervenir dans les procès de Charlotte-Brabantine, qu'il met en relation avec Nétumières[5], président du parlement de Bretagne, et le président Forget[6]. Il échange huit lettres de 1614 à 1622 avec le président Jeannin[7] au sujet du règlement de ses contentieux[8]. Ses relations avec les parlementaires atteignent leur apogée lorsqu'il les mobilise contre Marie de Médicis en 1615, mais la violente reprise en main des parlementaires entraîne la dévitalisation de ce réseau dans sa dimension politique[9] et il ne semble être ensuite sollicité que pour les affaires judiciaires. Comme dans le parti protestant, Bouillon passe donc d'une position de contrôle à une position d'intégration

---

[1] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, 1948, p. 432.
[2] EL HAGE F., *op. cit.*, 2012, p. 179-180.
[3] PONCET O., « Une utilisation nouvelle de la rente constituée au XVIe siècle : les membres du conseil au secours des finances d'Henri III », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1993, t. 151, p. 307-357.
[4] HADDAD É., *art. cit.*, 2010, p. 46-51.
[5] Archives nationales, 1 AP 434, f° 117, lettre du duc de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau datée du 17 octobre 1607.
[6] *Ibid.*, f° 92, lettre du duc de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau datée de Paris en 1607.
[7] Voir tableau 17 p. 551.
[8] Bibliothèque Nationale de France, Français 3799, f° 119, lettre du duc de Bouillon au président Jeannin du 27 mai 1614.
[9] Voir *infra*, chapitre 11.

dans le réseau des parlementaires, même si en l'occurrence sa perte d'influence est à la fois beaucoup plus tardive et rapide puisqu'elle se mesure en semaines plutôt qu'en années. Ce sont les deux seuls réseaux pour lesquels une dégradation progressive des relations est constatée. La situation est différente pour tous les autres réseaux dont celui des princes et des ministres étrangers.

8. Des liens solides avec les princes étrangers et leurs ministres

Les réseaux étudiés jusqu'à présent permettent d'appréhender sa capacité d'action dans le royaume mais ne permettent pas d'évaluer sa place, en tant que prince souverain, dans les relations diplomatiques européennes. En quoi ses relations avec les princes et ministres étrangers lui confèrent-elles une stature internationale ? Ce réseau s'est constitué à la faveur de la grande ambassade de 1590-1591, puis de celle de 1596, et a dès lors été entretenu par Henri de La Tour, une fois devenu prince souverain de Sedan, au moyen d'une intense correspondance et par son mariage avec Élisabeth de Nassau en 1595. Il conserve durablement des échanges cordiaux et une position d'intégration dans ce réseau. Il n'y exerce ni contrôle ni domination car il se retrouve souvent dans la position du demandeur : c'est le cas dans la résolution de la controverse Du Moulin - Tilénus au cours de laquelle il fait intervenir Jacques Ier. Il demande la protection des marchands sedanais se rendant aux Pays-Bas[1] et négocie les mariage de Charlotte-Brabantine et du duc de La Trémoille puis celui de Frédéric V avec Élisabeth, fille de Jacques Ier[2]. La faiblesse de sa position apparaît surtout dans la nécessité dans laquelle il se trouve de justifier auprès de princes étrangers ses prises d'armes en France, notamment avec Jacques Ier auquel il demande son appui[3]. Ce n'est donc pas sa position dans ce réseau qui lui confère une stature internationale. Qu'en est-il des fonctions remplies par cette correspondance ?

La première est cruciale, puisque ses correspondants étrangers et ceux de son épouse le tiennent régulièrement informé de tout ce qui se passe dans l'Europe protestante des années 1610-1620. Cette correspondance remplit donc une fonction de renseignement et non de prise de décision, ce qui confirme une position d'intégration. Ses échanges épistolaires ont trois directions privilégiées : la Hollande et le réseau constitué par les Nassau à travers l'Europe protestante[4], l'Angleterre de Jacques Ier avec lequel il entretient une correspondance régulière,

---

[1] Archives de la Maison royale des Pays Bas, A13-XIa-10, lettre d'Henri de La Tour à Maurice de Nassau du 16 décembre 1614.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 6, p. 286.
[3] PRO State Papers 78/64 f° 164, lettre du duc de Bouillon à Jacques Ier du 7 décembre 1615.
[4] HODSON S., *art. cit.*, 2007.

et, en fin de période, les princes germaniques à l'occasion de l'élection de Frédéric V électeur palatin en Bohême et du déclenchement de la guerre de Trente ans[1], la correspondance d'Élisabeth de Nassau retraçant en détail les rebondissements de la situation.

La seconde révèle la confiance dont il jouit dans ce réseau et l'estime portée pour l'académie de Sedan, qu'il s'agisse de recruter des professeurs à l'étranger, comme Melvin en Angleterre[2], ou de former les fils de certains princes allemands, comme son neveu Frédéric[3], fils de l'électeur palatin, accueilli dans l'académie des Exercices :

> « Monseigneur, par la lettre dont votre Altesse m'a vouylu honorer par le sieur Borstel qu'elle envoye vers le roy, je remarque une singuliere continuation d'affection, et de confiance envers moy de me vouloir confier la personne de Monsieur le duc Fridericq, son fils aisné, gaige si precieux que je ne regrette que mes défauts pour ne pouvoir atteindre a la perfection que requerroit l'education d'un tel prince. J'auray tousjours pour but de satisfaire aux choses que je sçauray estre agreees de Votre Altesse, c'est pourquoy en ce qui despend de moy, je suis tout prest a satisfaire a ce que vous desirez et ay pour cest effect accompagné le sieur Borstel d'instruction convenable pour mesnager pres du roy ce qui sera necessaire pour luy faire agreer la nourriture de Monsieur le ducq votre fils icy[4]. »

Par ailleurs, ce réseau a pleinement manifesté sa capacité à protéger l'un de ses membres de 1602 à 1606 en instaurant les conditions d'un compromis gagnant-gagnant par une activité diplomatique et épistolaire incessante[5]. Henri IV renonce à une soumission complète du duc de Bouillon qui l'aurait contraint à rompre tout lien avec ses anciens alliés, ce qui aurait constitué pour eux un échec diplomatique et probablement nuit à leurs relations avec le roi de France. Si ce réseau a pris la défense d'Henri de La Tour, qui n'exerce qu'une position d'intégration, c'est parce que ce dernier, chef de file des protestants français, maréchal de France et ancien lieutenant d'Henri IV, constitue un intermédiaire indispensable à la cour de France entre ces princes, le roi et le parti protestant qu'il peut solliciter en cas de crise politique ou de conflit, ce qu'il fait d'ailleurs au début de la guerre de Trente ans. Cela fait la force d'Henri de La Tour et explique, dès son retour à la cour en 1606, le rôle d'intermédiaire avec les puissances protestantes que lui confie le roi[6] et qu'il continue à exercer après le régicide, lors de

---

[1] Voir *infra*, chapitre 12.
[2] PRO State Papers, 78/60, f° 9, lettre d'Henri de La Tour à Jacques Ier du 26 janvier 1611.
[3] Archives nationales, 273 AP 179, lettre de Frédéric IV au duc de Bouillon datée d'Heidelberg le 3 juin 1609.
[4] Bayerishes HSt.A., Karsten Blau 91/3, f° 190, lettre du duc de Bouillon à Frédéric IV datée de Sedan le 14 avril 1608.
[5] Voir *supra*, chapitre 9.
[6] Lettre de Duplessis-Mornay au duc de Bouillon des 21 mai et 25 juin 1610 (DUPLESSIS-MORNAY P., *op. cit.*, 1652, t. 3, p. 232 et 256).

l'ambassade de novembre 1610 à Heidelberg, à l'occasion du décès de l'électeur palatin[1], puis en septembre 1611, lorsqu'il porte sur les fonts baptismaux, pour le roi de France, la fille de l'ambassadeur d'Angleterre[2].

Enfin, le rôle international qu'il exerce désormais se traduit par une attention croissante portée à son égard par les diplomates protestants. À Metz, les agents représentant les Magistrats de Strasbourg leur adressent régulièrement, de 1594 à 1683, des rapports pour les informer de la situation politique, économique, diplomatique du royaume de France. Parmi ces données, les évocations du duc de Bouillon sont de plus en plus fréquentes à partir de 1610-1611[3] :

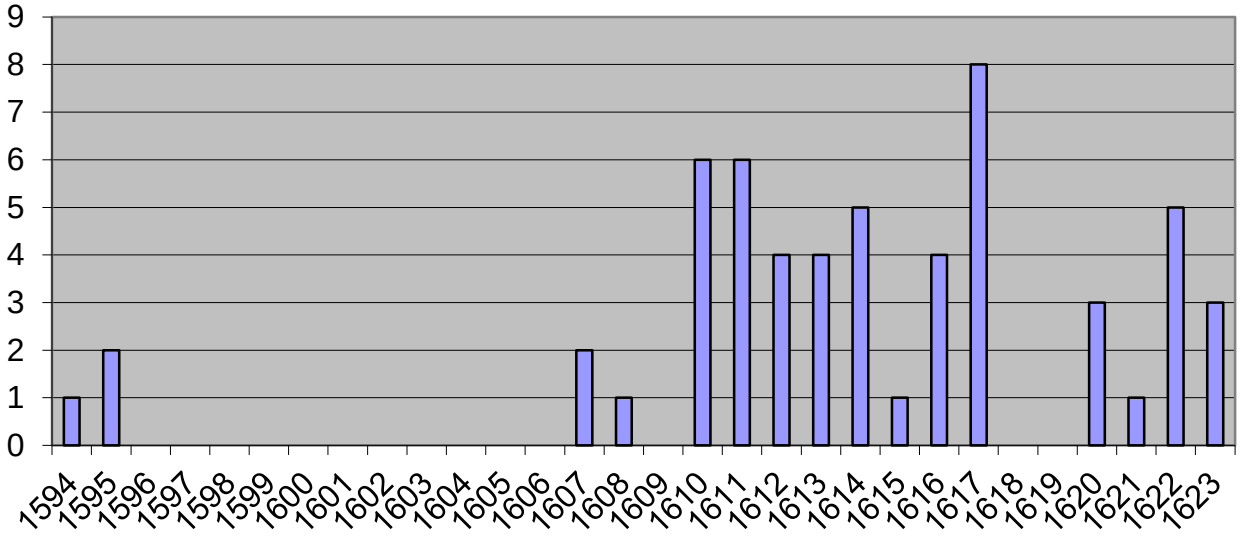

Graphique 11 : Occurrences du duc de Bouillon dans la correspondance adressée au Magistrat de Strasbourg[4]

Les informations transmises concernant le duc de Bouillon indiquent qu'il retient tout particulièrement l'attention du représentant Flavigny car elles concernent sa santé – une crise de goutte –, les courriers échangés avec la reine, le conflit avec Sully, ses déplacements… Comme celles qui concernent Louis XIII, Marie de Médicis ou le prince de Condé, les nouvelles portant sur le duc de Bouillon sont jugées suffisamment importantes pour être transmises, ce qui traduit la stature internationale qu'il a acquise grâce au réseau des princes protestants. Les Magistrats de Strasbourg apprennent ainsi le surnom donné à la cour à Bouillon après l'assemblée de

[1] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 7131, f° 181, lettre du duc de Bouillon à Bongars du 10 novembre 1610.
[2] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 3 : 1610-1611, p. 263.
[3] *Correspondance politique adressée au Magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683) tirée des archives municipales de Strasbourg*, éditée par E. de Bouteiller et E. Hipp, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1882.
[4] Le duc de Bouillon y apparaît pour la première fois en 1594 et décède en 1623.

Saumur : le « pacifique », ce qui traduit la différence des conceptions politiques avec Rohan dont l'attitude est jugée de manière négative l'année suivante lorsqu'il prend Saint-Jean-d'Angély[1] : « M. de Rohan empire ses affaires et de ceux de la religion[2] ». Cette correspondance témoigne du changement de statut d'Henri de La Tour : jusque dans les années 1600, son action politique, diplomatique et militaire trouve principalement un écho dans le royaume de France, et ce de façon croissante ; à partir de l'affaire Bouillon et jusqu'à sa mort, elle s'inscrit dans un cadre européen et est attentivement suivie par les princes protestants. Il devient, avec Rohan, le prince de Condé, le duc de Guise, Épernon, l'un des personnages les plus fréquemment mentionnés dans la correspondance adressée aux Magistrats de Strasbourg par leur agent à Metz.

La combinaison de position de domination dans son réseau domestique et familial, de contrôle dans le réseau des grands, des parlementaires, des protestants, d'intégration dans celui de la famille royale et des princes étrangers, éclaire sa capacité d'action et aide à comprendre les difficultés de son positionnement dans les grands enjeux politiques de son temps, car il fait partie de réseaux aux intérêts souvent divergents. Il est à la fois recherché en tant que patron par les siens, et en tant que conseiller par Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIII et le prince de Condé. Il est en même temps redouté car il est à même de mobiliser les parlementaires et les protestants lors des phases de tension politique que constituent les guerres civiles. Ses adversaires politiques ont néanmoins tendance à surévaluer son contrôle sur ces deux réseaux ainsi qu'à les confiner dans une action subversive. Cette appartenance à des réseaux puissants explique donc le crédit dont il jouit ainsi que la déformation progressive de son image dans les libelles[3], elle vient dévoiler les mécanismes qui lui permettent d'être un Grand du royaume, aux côtés desquels il se retrouve, de 1606 à 1617, à la cour, au conseil royal ou dans la révolte. La tension dynamique entre des réseaux parfois opposés et des intérêts souvent divergents ayant établie, en quoi influe-t-elle sur sa trajectoire et son action politique concrète de 1610 à 1617 ? Se distingue-t-il des autres grands ? Est-il un « ombrageux trublion[4] » ?

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 397-398.
[2] Lettre du 21 octobre 1612 (*Correspondance politique adressée au Magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz*, *op. cit.*, 1882, p. 88).
[3] Voir *infra*, chapitre 12.
[4] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 146.

III. 1606-1617 : du retour aux affaires aux révoltes nobiliaires

Les sources permettant l'étude de la période 1606-1617 sont nombreuses et variées : libelles, correspondance de la famille royale et des grands, déclarations royales, procès-verbaux des assemblées protestantes et des états-généraux de 1614, mémoires, sources judiciaires produites à l'occasion du procès de Ravaillac, gravures, portraits. Par leur nature, elles traduisent l'intensité d'une séquence politique riche en rebondissements fruits d'une conjoncture politique instable que l'on peut analyser à travers des évènements, des parcours individuels, des évolutions du cérémonial royal. Après une période d'accalmie de 1606 à 1608, les tensions s'accumulent de nouveau dans le royaume avec le projet d'intervention d'Henri IV dans la succession des duchés de Clèves et Juliers. Le régicide plonge le royaume dans la peur de la reprise des troubles civils entre catholiques et protestants, puis la situation s'apaise de nouveau jusqu'en 1613. L'opposition des Grands à la politique menée par la régente, en particulier au sujet des mariages espagnols, et à l'affirmation de Concini entraîne la reprise des troubles civils de 1614 à 1617. Après la chute de Concini, Marie de Médicis désire exercer de nouveau un rôle politique, ce qui déclenche les guerres de la mère et du fils, au moment où Louis XIII décide de rétablir le catholicisme en Béarn et d'appliquer à la lettre l'édit de Nantes, ce qui conduit Rohan et les protestants à prendre les armes. Dans ce contexte, en quoi consiste l'action d'Henri de La Tour et quel est son positionnement politique ? Les sources le concernant sont alors inégalement réparties dans le temps, ce qui rend parfois difficile la compréhension de son parcours. Ainsi, la période qui s'écoule de la fin du mois d'avril 1606 à la fin du mois de mai 1610 est l'une des plus mal connues de sa vie, et son traitement par Marsollier est aussi elliptique que celui de son enfance[1], ce qui rend difficile son appréciation. Henri de La Tour est-il en retrait de la scène politique et attend-il patiemment, depuis le château de Sedan, le moment propice pour préparer de nouveaux complots contre les Bourbons[2] ou joue-t-il un « rôle politique limité, mais essentiel[3] » ? Comment rendre compte de sa trajectoire qui fait du proscrit des années 1602-1606 l'un des hommes les plus puissants du royaume jusqu'en 1617 ? En quoi son parcours politique reflète-t-il les tensions dynamiques entre des réseaux aux intérêts contradictoires ?

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, p. 248-252.
[2] MARCHAND R., *Sedan, la France, et Henri de Turenne*, vol. 1, p. 117-121 (mémoire préparé sous la direction de Jean Duma et soutenu en juin 2004 à l'université de Nanterre).
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, p. 123.

1. *Les signes avant-coureurs du rétablissement (1606-1610)*

Les *Mémoires* de Beauvais-Nangis, Sully et Bassompierre comme la correspondance du duc de Bouillon et de son épouse permettent d'établir que, dès son retour à la cour et jusqu'au régicide, Henri de La Tour se comporte en courtisan par sa participation aux divertissements[1], par l'ambition qu'il manifeste à travers la fixation de son rang lors des cérémonies royales[2] et par sa volonté de conserver la charge de premier gentilhomme de la cour[3]. Il redevient donc un courtisan, qui occupe une place institutionnelle à la cour, exerce une importante capacité de recommandation et est écouté par le roi, mais cela ne signifie pas qu'il exerce un rôle politique. Dans la mesure où il se plaint d'être mis à l'écart des affaires[4], son rétablissement semble avant tout social. Qu'en est-il exactement ? Peut-on se satisfaire, pour les années 1606-1610, d'une sorte de retraite politique ? Comment expliquer, dès lors, son grand retour sur la scène après le régicide ? Peut-on percevoir des signes avant-coureurs du rétablissement d'Henri de La Tour ?

Lors de son rétablissement, Henri de La Tour remercie William Cecil[5] de prendre part « en l'heur quy m'a accompagné d'avoir raproché la personne de mon roy[6] ». Il manifeste ainsi sa reconnaissance à l'égard de ses alliés étrangers qui ont évité sa perte et ont manifesté leur soulagement après sa réconciliation avec le roi, alors qu'à Rome sa soumission a donné lieu à des réjouissances[7]. Par ailleurs, son retour à la cour signifie la fin de son éviction politique, comme le traduit l'insistance sur la proximité retrouvée avec la personne du roi, les retrouvailles avec ce dernier permettant la réintroduction du duc de Bouillon dans les affaires. Cela se traduit immédiatement par le rôle de conseiller et d'intermédiaire pour la politique allemande qu'Henri IV lui confie[8]. On comprend mieux sa grande liberté en matière d'allées et venues et de fréquentations à la cour, puisqu'elle lui permet de maintenir ces relations voire de les intensifier avec les princes allemands, entre autres avec l'électeur palatin. Contrairement à ce qu'il affirme, Henri de La Tour est bien réintroduit dans les affaires. Certes il joue un rôle politique beaucoup moins important que Sully au même moment, mais contrairement aux autres grands qui ont dû renoncer à leurs relations avec l'étranger[9], il continue à exercer une action diplomatique, sans toutefois être investi d'une mission officielle. Ainsi, il intervient avec succès[10] pour le remboursement des dettes contractées par la France pendant les guerres civiles

---

[1] BEAUVAIS-NANGIS N. de, *op. cit.*, 1862, p. 92-95.
[2] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 2, p. 149.
[3] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1877, t. 1, p. 210-212.
[4] LE ROUX N., *op. cit.*, 2013, p. 301.
[5] PRO State Papers 78/53, f° 88, lettre de William Cecil au duc de Bouillon du 3 mai 1606.
[6] *Ibid.*, f° 132, lettre du duc de Bouillon à William Cecil du 13 juillet 1606.
[7] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, p. 123.
[8] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 123-127.
[9] Voir *supra*, chapitre 9.
[10] Archives nationales, série E, 12b f° 180 r°, arrêt ordonnant que l'électeur de Saxe, tant en son nom que comme tuteur de ses cousins les ducs de Saxe-Altenbourg et de Saxe-Weimar, sera remboursé dans les trois ans, de deux sommes de 60 000 et de 5 000 florins prêtées en 1589 et 1590, par le feu duc de Saxe

auprès de l'électeur palatin[1]. Il encourage le resserrement des liens entre Henri IV et les princes allemands[2] à l'occasion de la succession de Clèves et Juliers[3]. Son action s'inscrit dans la politique française mise en œuvre depuis François Ier qui consiste à exploiter les tensions religieuses internes du Saint-Empire pour affaiblir l'empereur et asseoir la position diplomatique du royaume de France en Europe[4]. Christian d'Anhalt veille dès 1608 à ce qu'il reçoive une lettre hebdomadaire au sujet des affaires allemandes. Henri de La Tour n'est pas confiné aux affaires allemandes et se montre très attentif à la situation de la Hollande et aux réactions qu'elle suscite à la cour de France. Le prince Maurice est ainsi blâmé d'avoir levé le siège de Grolle[5] et Henri de La Tour contribue au règlement de l'épineuse question du choix du gouverneur de la principauté d'Orange[6] où les protestants du Dauphiné souhaitent faire leur jonction avec ceux des Pays-Bas[7]. Il est donc impliqué dans la plupart des grandes questions diplomatiques de la fin du règne d'Henri IV, sauf celles qui concernent l'Espagne, ce qui permet de nuancer son sentiment de mise à l'écart des affaires : certes sa position politique n'est pas institutionnalisée, contrairement à sa place dans la maison royale, mais son rôle est indéniable.

En revenant à la cour et en retrouvant la confiance du roi, il participe par ailleurs activement aux affaires matrimoniales : il encourage Charlotte-Brabantine à s'enquérir des projets de M. et Mme de Saint-Germain pour le mariage du marquis de La Force[8] et l'informe de l'union du prince de Condé avec Charlotte de Montmorency[9]. Comme en matière diplomatique, il n'exerce aucune position institutionnelle. En 1609, il est désigné par Henri IV pour faire accepter ce projet de mariage par l'oncle de Charlotte, le connétable

---

Christian Ier au sieur de Sancy, fondé de pouvoir du roi de France, ainsi que des intérêts desdites sommes au taux de 5%, et ordonnant que ledit électeur recevra des lettres de ratification de cette dernière obligation, ainsi que d'une autre obligation de 60 000 florins, contractée, le 18 février 1591, par le duc de Bouillon, ambassadeur en Allemagne, envers le même Christian, 27 mars 1607, Paris.

[1] Archives nationales, R² 53, lettre du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau datée de Fontainebleau le 3 octobre 1606.

[2] Cette succession marque les relations du roi avec les princes allemands (ANQUEZ L., *op. cit.*, 1887, p. 175).

[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, p. 124-126.

[4] BÉLY L., *Les relations internationales en Europe, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1992, p. 10-13.

[5] Archives nationales, R² 53, lettre du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau datée de Paris le 4 décembre 1606.

[6] *Ibid.*, lettre du duc de Bouillon à Élisabeth de Nassau datée de Paris du 22 décembre 1606.

[7] Bibliothèque de la Société d'Histoire et du Protestantisme Français, Ms 370, f° 4, lettre de Bourron à Charlotte-Brabantine de Nassau du 23 décembre 1606.

[8] Archives nationales, 1AP 434, f° 92, lettre du duc de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau datée de 1607.

[9] *Ibid.*, f° 50, lettre du duc de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau datée de Paris le 8 février 1609.

de Montmorency[1], d'autant que le futur époux est pressé[2], et qu'il n'ignore pas qu'Henri IV, éperdument amoureux de la jeune fille, encourage ce mariage pour pouvoir accéder à elle.

Les rebondissements de l'ultime frasque amoureuse d'Henri IV sont bien connus et constituent un véritable roman-feuilleton rendu plus captivant par l'écart d'âge entre le roi vieillissant et la jeune beauté dont il s'éprend. À l'occasion d'une des répétitions du « Ballet de la reine » organisé par Marie de Médicis[3], il rencontre douze jeunes demoiselles déguisées en nymphes et dont aucune ne laissent indifférents ni le roi ni ceux qui l'accompagnent, dont Charlotte de Montmorency, âgée de quinze ans, qui vise le roi avec son javelot. Ce dernier tombe instantanément sous son charme, au point de se déclencher une violente attaque de goutte[4]. Décidé à approcher la jeune femme à tout prix, le roi apprend qu'elle est promise à son fidèle compagnon de jeux Bassompierre et que l'union a été approuvée. C'est pourquoi il désigne le prince de Condé, présumé plus arrangeant parce que petit et laid, pour épouser Charlotte de Montmorency[5]. Le jeune marié met tout en œuvre pour soustraire son épouse aux avances du roi jusqu'à la conduire à Bruxelles[6].

Dans ses *Mémoires*, Bassompierre confère un rôle important à Henri de La Tour dans cette affaire dont il est l'une des principales victimes avec le prince de Condé[7] et révèle ainsi toute l'influence politique que peut exercer le duc de Bouillon en tant que courtisan. C'est lui qui aurait remis en cause le projet de mariage pourtant bien établi entre Bassompierre et Charlotte de Montmorency. Parce qu'il est le neveu du connétable Henri Ier de Montmorency-Damville, le père de la jeune fille, le roi le désigne pour les négociations[8]. Bouillon a par ailleurs tout intérêt, pour contribuer à la puissance de sa maison, à faire conclure le mariage le plus avantageux possible pour les Montmorency. Le prince de Condé a beau être ruiné[9], il n'en est pas moins prince du sang et héritier présomptif du trône et, en épousant Charlotte, il renforce les liens entre la famille royale et les Montmorency[10]. En effet le connétable Anne, père d'Henri Ier de Montmorency-Damville, avait épousé Madeleine de Savoie, cousine de François Ier, en 1527. Face au refus du connétable de remettre en cause le projet de mariage de Bassompierre, le duc de Bouillon se rend chez le roi pour obtenir son appui et c'est ainsi que Bassompierre

---

[1] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3607, f° 63, lettre du duc de Bouillon au connétable de Montmorency.
[2] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3596, f° 87, lettre du duc de Bouillon au connétable de Montmorency du 24 avril 1609.
[3] McGOWAN M., *op. cit.*, 1963.
[4] BABELON J.-P., *op.cit.*, 1982, p. 951.
[5] PETITFILS J.-C., *L'assassinat d'Henri IV, mystères d'un crime*, Paris, Perrin, 2009, p. 25-26.
[6] C'est l'épisode de « l'enlèvement innocent » (*ibid.*, p. 58-81).
[7] Voir annexe 12 : récit de l'affaire Montmorency par Bassompierre.
[8] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 3607, f° 63, lettre du duc de Bouillon au connétable de Montmorency.
[9] BÉGUIN K., *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du grand siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
[10] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2009, p. 26-31.

renonce à Charlotte de Montmorency, laquelle épouse quelques semaines plus tard le prince de Condé. Les rebondissements de cette affaire permettent de constater le rétablissement de la position du duc de Bouillon à la cour dès 1609, ici aux dépens de Bassompierre. Le processus de reconstitution de sa puissance politique et sociale s'accélère puisque, à la même époque, il tient tête à Henri IV et Bassompierre pour la charge de premier gentilhomme de la chambre. Alors que de 1606 à 1608, Bouillon et Bassompierre n'étaient pas entrés en conflit, la rivalité se renforce entre le courtisan qui jouit d'une position institutionnelle solide et celui qui est avant tout un compagnon de jeux pour le roi.

Pour soustraire son épouse à la passion d'Henri IV, le prince de Condé part avec elle à Bruxelles, ce qui déclenche la colère du roi. L'affaire prend donc une tournure diplomatique dans un contexte international tendu autour de la succession des duchés de Clèves et Juliers[1]. À la mort de Jean-Guillaume, le nombre des prétendants et leurs différences religieuses ravivent les désaccords entre l'empereur Rodolphe II et Henri IV qui se préparent à l'affrontement pour le printemps 1610. Henri de La Tour, qui était intervenu dans le projet matrimonial de Charlotte de Montmorency, se voit alors confier un commandement[2] en tant que maréchal de France et prend parti en faveur des protestants hollandais dans les vifs débats qui secouent la cour, en 1609, au sujet de l'intervention française[3] :

> « Trois jours après, quy fut le 12e de septembre, j'eus une bonne fortune.
>
> Je me souviens qu'en ce temps la, comme le roy prit un jour medecine, il se promenoit apres disner dans sa galerie : Mr de Boullon entama un discours de la grandeur de l'Espaigne, de sa visee à la monarchie, a laquelle elle s'acheminoit a grand pas, sy tous les autres princes chretiens ne s'unissoint ensemble pour l'en empescher, et que, sans les Hollandois, elle y seroit desja parvenue ; que la treve que le roy avoit mesme aydé a faire entre le roy d'Espaigne et eux, estoit grandement profitable à l'Espagnol, dommageable à eux, et au roy ; que, finalement, le roy devoit, de toute sa puissance, procurer l'aggrandissement des Estats et la ruine de l'Espagnol, comme de celuy qui devoit un jour opprimer, avec la France, tout le reste de la chretienté[4]. »

Bassompierre, comme Beauvais-Nangis, présente ici les diverses facettes d'Henri de La Tour au tournant des années 1610 à la cour de France, à la fois courtisan admis à parler avec le roi dans l'intimité de la galerie et conseiller jouissant de sa confiance. Il s'agit ici de

---

[1] *Ibid.*, p. 82-102.
[2] FONTENAY MAREUIL F., *Mémoires de Fontenay Mareuil*, édition Petitot, Paris, Foucault, 1826, première partie, p. 35-36.
[3] DAVILLE L., « Les relations de Henri IV avec la Lorraine de 1608 à 1610 », *Revue historique*, t. 77, 1901, p. 32-69.
[4] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1837, p. 252-253.

pousser le roi à la guerre contre l'Espagne. Henri de La Tour y a tout intérêt : parce qu'il est protestant d'abord, et que cette puissance catholique demeure menaçante malgré la paix de Vervins ; parce qu'il est entré dans la famille Nassau ensuite, dont l'autorité aux Pays-Bas est menacée par l'action des Espagnols ; parce qu'il est maréchal de France, et qu'un conflit serait pour lui l'occasion de parachever sa carrière militaire et de se laver de tout soupçon de collusion avec l'Espagne après l'affaire Biron. Ce projet belliqueux s'inscrit dans la logique de son action diplomatique puisqu'il est l'artisan du rapprochement entre le roi de France et l'Union des princes germaniques. Courtisan et diplomate, il flatte par ailleurs le roi en lui faisant espérer un renforcement de la puissance française, soutenue par ses alliés et victorieuse de l'Espagne, en Europe. Il s'agit pour lui de mettre à profit un contexte politique tendu pour influer sur les décisions royales et retrouver une place de choix dans les affaires du royaume afin de mener à son terme son rétablissement. Il emploie les mêmes arguments que ceux de l'hiver 1594-1595, lorsque Henri IV avait décidé de déclarer la guerre à l'Espagne à la fin de la huitième guerre civile[1]. Bassompierre, dans ses *Mémoires*, confirme cette cristallisation des intérêts du duc de Bouillon, du parti protestant et du roi :

> « Comme ceux de la religion n'ont jamais eu un plus puissant ennemy que le roy d'Espaigne, ny qu'ils ayent plus craint et redoutté, aussy ont-ils tourné leurs principaux projets et desseins a son abaissement et ruine ; et lors qu'ils ont eu acces a l'oreille de quelque prince, ils l'ont toujours animé a luy faire la guerre. Mrs de Boullon, de Suilly et des Diguieres, principaux personnages de cet estat, et les plus grands et habiles huguenot en France, quoyque tousjours contraires et animés les uns contre les autres, se sont neantmoins en tout temps unis a conseiller et presser le roy, voire mesmes l'ulcerer et envenimer contre la maison d'Austriche, et le roy d'Espaigne particulierement ; a quoy ils estoint aidés par la propre inclination du roy, aliénée du roy d'Espaigne par son ressentiment des outrages receus par luy en ces dernieres guerres, et par l'apprehension de sa grandeur, quy, par rayson d'estat, luy devoit estre suspecte : de sorte qu'ils trouvoint libre acces vers le roy, et paisible audience, mesmes avec approbation, quand ils luy parloint contre Espaigne, et n'eussent pas manqué d'execution, sy le roy, las et recreu de tant de guerres passées, son peuple ruiné, et ses finances espuisées, n'eut voulu passer, autant que le bien de son estat et son honneur luy pouvoint permettre, le reste de ses jours en paix dans un heureux et fecond mariage, parmy une nombreuse famille, et dans les divertissements quy ne le destournoint des choses qui pouvoint estre utiles au bien de son estat, pour lequel il a toujours eu une parfaitte sollicitude[2]. »

---

[1] Voir *supra*, chapitre 8.
[2] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1837, p. 261-262.

L'affaire Charlotte de Montmorency et ses conséquences diplomatiques constituent donc une étape très importante du rétablissement politique d'Henri de La Tour, évolution qui se traduit pour la première fois par la retranscription de ses arguments dans les *Mémoires* de Bassompierre, ce qui révèle l'influence retrouvée par le duc de Bouillon à travers l'attention portée par le roi aux options politiques qu'il propose, lesquelles font débat à la cour. Le maréchal mémorialiste relève fréquemment les signes avant-coureurs des évolutions politiques[1] et souligne en l'occurrence les fruits d'un processus devenu rétrospectivement évident à ses yeux : le rétablissement du duc de Bouillon, qui précède de quelque mois son grand retour sur la scène politique, cette fois-ci aux yeux de tous. Bassompierre souffre personnellement de cette évolution, comme le jeune Rosny et Duplessis-Mornay à la cour de Nérac dans les années 1580, d'où son amertume à l'égard de Bouillon, qui conserve sa charge de premier gentilhomme de la chambre et ruine son projet de mariage avec Charlotte. Elle lui pèse d'autant plus qu'il a du mal à saisir la signification des événements du printemps 1606 dont il relève l'ambiguïté[2]. Quelles sont les étapes et les enjeux de son retour en politique en 1610 ?

2. 1610 : le grand retour en politique[3]

L'année 1610 voit s'accélérer et se parachever le processus de reconstitution de la puissance politique du duc de Bouillon et constitue une rupture avec un allongement de ses séjours à la cour qui occupent désormais les deux tiers de l'année. Il arrive à Paris deux semaines après le régicide et rend hommage à Louis XIII : « Le vendredi 28e, M. le maréchal de Bouillon, moyennement accompagné, arriva à Paris, et aussitôt s'en alla au Louvre saluer le nouveau roi et baiser les mains à la reine régente, sa mère, laquelle lui fit fort bon accueil[4]. » La rencontre immédiate avec Marie de Médicis et Louis XIII a sans doute été préparée par un échange épistolaire, la correspondance de la reine ayant été particulièrement intense après le régicide, en particulier avec Duplessis-Mornay[5]. Le « fort bon accueil » de Bouillon est un indicateur de l'importance que revêt, sur le plan politique, son arrivée dans la capitale, deux semaines après la mort du roi, une semaine après la confirmation de l'édit de Nantes, et un mois avant les autres capitaines protestants. Son arrivée conforte les efforts de la régente pour juguler la grande peur de 1610, la mort du roi faisant craindre une reprise des hostilités entre

---

[1] LEMOINE M., *op. cit.*, 2012, p. 227.
[2] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1837, p. 175-179.
[3] Les analyses qui suivent reprennent et développent ma communication, « Les La Tour d'Auvergne dans le royaume de France et la principauté de Sedan en 1611 », *in* JALABERT L. et MOULIS C. (dir.), *Nouveaux regards sur Turenne*, Nancy, Annales de l'Est, 2013, p. 49-61.
[4] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 3, p. 122.
[5] CASSAN M., *op. cit.*, 2010.

catholiques et protestants[1]. Henri de La Tour est enfin « moyennement accompagné ». Il aurait pu tirer profit de la crise politique pour justifier, en arguant de sa sécurité, une démonstration de force à la cour, mais l'heure est à l'apaisement dans une tentative toute en souplesse de montrer que la reine mère peut compter sur lui, et qu'il ne tient pas à lui faire de l'ombre. Il se distingue en cela du prince de Condé, accompagné par deux cents cavaliers, et du duc de Guise, entouré de soixante gentilshommes dans ses moindres déplacements[2]. Sa volonté d'apaisement le conduit à participer le 31 mai, « bien qu'assez mauvais jésuite[3] », au transfert du cœur d'Henri IV par les jésuites en direction de La Flèche, jusqu'à Bourg-la-Reine, puis aux funérailles du roi.

Pourquoi le laps de temps qui s'écoule entre la mort du roi et l'arrivée du duc de Bouillon semble-t-il aussi long ? La nouvelle étant arrivée à Reims dès le 15 mai, à Metz le 16 et Verdun le 17[4], Henri de La Tour l'a donc probablement apprise soit le 15 soit le 16 au plus tard. Le 17 mai, il est en mesure d'informer Maurice de Hesse :

> « Monsieur, vous sçaurez le piteux spectacle advenu au feu Roy Henry quatriesme de France, qui est bien le plus détestable qu'on se pourroit imaginer. Ceste nouvelle ne nous a encores rien produit de nouveau pour estre trop fresche ; quand j'en auray apris quelque chose, je vous en donneray advis. Monsieur vostre fils s'est trouvé ici au mesme temps que j'en ay receu la nouvelle. Je lui ay offert le logement, et tout ce qui est céans à son commandement, pour le desir que j'ay de le servir et luy rendre tout le contentement que je pourray ; comme, en vostre particulier, je désirerois faire partout les services qu'il vous plaira requérir de moy ; qui, en ceste vérité, après vous avoir bien humblement baisé les mains, je demreureray à jamais, Monsieur, vostre plus obéissant cousin à vous faire affection service.
>
> À Sedan, ce 17 may 1610[5]. »

La mort du roi permet de voir à l'œuvre le réseau des princes protestants dans lequel le duc de Bouillon est intégré car tous lui écrivent pour lui demander de confirmer la mort, et il reçoit alors de de nombreuses lettres de France et d'Angleterre[6]. Leurs auteurs expriment la douleur suscitée par la mort du roi, la grande confiance dans la capacité de la régente Marie

---

[1] POTON D., *op. cit.*, 2006, chapitre 11 : « L'assassinat d'Henri IV : le désarroi », p. 207-223.
[2] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 194.
[3] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 3, p. 109.
[4] CASSAN M., *op. cit.*, 2010, p. 56 et 223.
[5] *Correspondance inédite de Henri IV, roi de France et de Navarre, et de Maurice le Savant, landgrave de Hesse*, par M. de Rommel, Paris, Renouard, 1840, p. 406-407.
[6] British Library, Stowe coll., Ms 171, f° 209, lettre de Jacques Ier au duc de Bouillon datée de Londres en mai 1610.

à maintenir la paix[1] et la satisfaction de voir les Grands rassemblés autour d'elle[2]. Duplessis-Mornay place son espoir dans le duc de Bouillon :

> « Monsieur, j'ai receu celle qu'il vous a pleu m'ecrire du 14. Vos conseils me seront commandements tres expres ; sur lesquels neantmonts, puisque l'avés agréable, je m'enhardirai, si le cas y eschet, de vous escrire l'advis de vos serviteurs ; plus esloignés, à la vérité, de la veue et ouie de qui se dict et faict, pour n'en comprendre pas toutes les circonstances ; mais qui ont aussi cest advantage, d'estre au dessus des vapeurs et des tonnerres qui enveloppent et assourdissent quelquesfois, malgré qu'ils en ayent, ceulx qui en sont plus pres. Vous avés veu, monsieur, l'ung et l'aultre siècle, manié l'ung et l'aultre temps avec insignes preuves. Cestui-ci ne peult rien produire qui vous soit nouveau ; contre qui vostre vertu, vostre prudence ne se trouve et aiguisee et aceree. Aussi est-ce vous qu'on attend ceste direction, pour y sçavoir prendre le vrai nord, la gloire de Dieu et le bien du royaulme[3]. »

Comme dans la lettre de Serres en août 1589[4], Henri de La Tour est donc appelé par Duplessis-Mornay à jouer un rôle politique majeur, après la mort d'Henri IV, le roi providentiel, et dans un contexte de régence qui suscite de légitimes inquiétudes pour la paix du royaume. Néanmoins, le prestige du duc de Bouillon s'est considérablement renforcé depuis 1589 car il n'est plus seulement le chef de file du parti protestant dans un pays déchiré par les guerres civiles. Devenu prince souverain et intégré à un réseau de princes protestants, il exerce un rôle de premier plan à la cour, ce dont rend compte la confiance manifestée par ses correspondants français comme étrangers et par le roi et la reine lors de son arrivée à Paris. Les oraisons funèbres prononcées et publiées tout au long de l'année 1610 contribuent à glorifier le roi et à lui donner une stature de héros christique et de roi sauveur de la France[5].

Le caractère tardif de l'arrivée d'Henri de La Tour à Paris s'explique par la volonté d'assurer la sécurité de la ville de Sedan et de la principauté, l'attentat faisant craindre le pire[6]. Ce prince calviniste est d'autant plus inquiet que son bailli Pierre Guillon, sieur de Laage recueille, le 17 mai, des dépositions révélant que le 11, le 12 et le 14 mai des témoins ont entendu annoncer la mort du roi en plusieurs lieux de la ville de Malines et sur la route de

---

[1] Lettre de Duplessis-Mornay au duc de Bouillon du 21 mai 1610 (*Mémoires et correspondance de Duplessis Mornay*, t. XI, p. 37).
[2] Lettre de Maurice le Savant au duc de Bouillon du 15/25 juin 1610 (*Correspondance inédite…*, 1840, p. 408).
[3] Lettre de Duplessis-Mornay au duc de Bouillon du 25 juin 1610 (*Mémoires et correspondance de Duplessis Mornay*, t. XI, p. 106).
[4] Voir *supra*, chapitre 6.
[5] HENNEQUIN J., *Henri IV dans ses oraisons funèbres, ou la naissance d'une légende*, Paris, Klincksieck, 1977 ; SAULNIER V. L., « L'oraison funèbre au XVIe siècle », *op. cit.*, 1948, p. 131.
[6] CASSAN M., *op. cit.*, 2010.

Bruxelles[1]. La menace est partout : dans le Velay, les catholiques tentent de prendre son château de Bouzols sans succès[2] ; à Martel, dont la population est demeurée catholique, contrairement aux autres villes de la vicomté de Turenne, le curé Jean Salvat réunit ses fidèles pour un serment de fidélité au roi le jour de l'Ascension, à l'heure des Vêpres, témoignant ainsi d'un vigoureux attachement au catholicisme[3]. Pour Bouillon, la crainte de la reprise des troubles civils repose sur des informations inquiétantes et il se retrouve brutalement jeté, comme ses contemporains, dans une conjoncture incertaine, c'est pourquoi il ne se rend à Paris qu'une fois sûr que sa principauté et ses domaines sont à l'abri. Il agit donc comme les autres seigneurs et capitaines protestants qui n'arrivent dans la capitale qu'à la fin du mois de juin d'après Pierre de l'Estoile[4]. C'est le temps qu'il leur faut pour venir de leurs provinces dans lesquelles les milices et les mesures de sécurité adoptées à l'annonce de la mort du roi ont été levées depuis la mi-juin.

Son séjour parisien dure jusqu'en octobre malgré le climat de tension estival et il ne rentre à Sedan qu'à l'occasion du sacre de Louis XIII à Reims. Pourquoi est-il absent à cette cérémonie ? Ni sa correspondance active ou passive, ni les lettres envoyées par Flavigny au Magistrat de Strasbourg en octobre 1610, ne fournissent d'élément de réponse. Le motif religieux peut être invoqué, puisqu'il demeure protestant, mais il est peu crédible, dans la mesure où il a assisté au baptême du dauphin en 1606. Il a par ailleurs vendu sa charge de premier gentilhomme de la chambre à Concini le 27 septembre 1610, ce qui le prive de tout rôle protocolaire pendant le sacre. Faut-il y voir une forme de défiance à l'égard du pouvoir royal dans la mesure où il n'a pas assisté au sacre d'Henri IV, en 1594 à Chartres, et de Marie de Médicis, en mai 1610 à Saint-Denis ? On peut en douter puisque la régente compte sur son appui après le régicide. Les premières attaques de la goutte commencent dès cette époque[5], ce qui peut l'avoir contraint à une immobilisation, d'autant qu'il a accumulé une certaine fatigue depuis le mois de mai. Ce retrait à Sedan peut enfin s'expliquer par la préparation de son ambassade à Heidelberg, où il se rend quelques jours après le sacre. Ce n'est qu'ensuite qu'il retourne à Paris, dès janvier 1611, puis participe à l'assemblée de Saumur[6] et ne revient à Sedan qu'en novembre. Pendant quatre ans, il avait alterné des séjours à la cour et à Sedan, en 1610 il devient un serviteur de la couronne consacrant à la reine mère et au jeune roi tout son temps. Élisabeth de Nassau évoque le 16 et le 21 juin 1610 son extrême occupation, note à partir de la

---

[1] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2009, p. 229-230.
[2] CASSAN M., *op. cit.*, 2010, p. 188.
[3] *Ibid.*, p. 138-139.
[4] DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 3 : 1610-1611, p. 130-132.
[5] *Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683) tirée des archives municipales de Strasbourg*, *op. cit.*, 1882, lettre de janvier 1611, p. 62.
[6] Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, Ms 57, actes de l'assemblée de Saumur.

fin juin qu'il ne parle plus de son retour à Sedan avant de constater son épuisement à son retour[1].

Ce retour aux affaires s'accompagne de rumeurs le concernant. Après avoir été nombreuses et souvent contradictoires pendant l'affaire Biron, elles avaient cessé comme l'indique la correspondance d'Élisabeth de Nassau avec sa sœur, mais elles reprennent dès l'été 1610[2]. Si les informations issues des rumeurs sont sujettes à caution en raison même de leur nature orale et évolutive, leur existence sur un personnage comme le duc de Bouillon révèle l'indéniable attention dont il est l'objet. Elles accompagnent le parachèvement de son rétablissement politique et témoignent du rôle qu'il exerce désormais dans le royaume. La première rumeur, rapportée par sa femme, est celle d'un empoisonnement et est déduite de maux de ventre pour lesquels la reine lui a donné des médicaments. À Sedan, Élisabeth de Nassau s'en inquiète vivement[3]. La seconde rumeur date du 19 juillet 1610 et apparaît dans le journal de Pierre de l'Estoile qui décrit l'atmosphère électrique de la capitale où circulent de façon désordonnée, la nuit, des groupes de nobles armés dans les rues, ce qui provoque une vive inquiétude pour les Grands et les protestants qui se barricadent chez eux, notamment Bouillon, Épernon et Sully[4]. Le 23 août, Justel raconte à Pierre de l'Estoile qu'on prétend à Rouen que le duc de Bouillon a été poignardé dans Paris[5]. La diffusion d'une telle rumeur la veille de la fête de la fête de Saint-Barthélemy en 1610 dans un ancien foyer ligueur, deux mois après la mort d'Henri IV, montre que la peur de la reprise des troubles civils entre catholiques et protestants est un des principaux effets du régicide, que des groupes de catholiques rejettent la tolérance

---

[1] Archives nationales, 1 AP 334, f° 129, 130 et 134, lettres d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine du 21 décembre 1610.

[2] Voir annexe 17 : rumeurs concernant le duc de Bouillon (1594-1623).

[3] Lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 16 juin 1610 (Archives nationales, 1 AP 334, f° 129).

[4] « La nuit de ce jour fut tumultueuse à Paris. Les maisons et hôtels des grands, barricadés, remplis d'armes et corps de garde, donnèrent l'épouvante au peuple, qui ne savait à qui on en voulait, et lequel cependant on eût bien voulu faire de fête et mettre à la danse, si on eût pu, mais pour néant, bien et sagement pour lui et pour nous.
M. de Bouillon ayant eu avis des gardes doublées par M. d'Épernon, et qu'il avait changé le mot se doutant de n'avoir seulement un duc, mais un prince pour ennemi, armé fort en sa maison, veilla toute la nuit, et se tenant sur ses gardes, arma fort. Comme aussi firent Messieurs de Guise et de Sully, qui tinrent toute la nuit leurs chevaux bridés et sellés, prêts à monter dessus au premier signal.
Les Huguenots particuliers (qui faisaient plus les assurés qu'ils n'étaient) firent aussi bon guet, ayant peur que le jeu tournât contre eux et que les mâtins du troupeau, Huguenots d'État, n'abandonnassent aux loups les pauvres Huguenots de Religion.
Ce qui plus alarmait le peuple, en tout ceci, était une jeune noblesse française qui courait les rues de Paris, toute la nuit, avec tel bruit et insolence, et si grand cliquetis d'armes et de chevaux, qu'on les eût pris proprement pour ces jeunes écoliers, qui ayant perdu leur maître et secoué le joug, font les chevaux échappés, les mauvais et les fous ; où, du vivant du feu roi, un seul clin d'œil de Sa Majesté contenait en devoir grands et petits, rangeant les plus grands à la raison à la seule vue de la discipline qu'il tenait en sa main : si qu'à juste titre on pouvait appeler ce grand roi flagellum principum et magnatum.
"O que si notre petit homme pouvait revenir (disait la marquise de Verneuil là-dessus), comme il empoignerait le fouet pour chasser tous ces marchands hors du Temple !" » (DE L'ESTOILE P., *op. cit.*, t. 3 : 1610-1611, p. 150-151).

[5] *Ibid.*, p. 172-173.

civile et sont prêts à en découdre même si la population ne les suit pas[1], et que le duc de Bouillon est identifié comme l'un des chefs de file du parti protestant, comme Coligny en 1572.

3. 1610-1614 : le retour des Grands

Les mois qui suivent le régicide constituent donc un tournant dans la trajectoire politique d'Henri de La Tour car, après avoir exercé un rôle de conseiller du roi, il est désormais appelé au conseil par la régente, ce qui lui confère une position institutionnelle et lui offre la possibilité d'intervenir dans toutes les affaires du royaume. Il n'est pas le seul à tirer profit de la situation puisque les Grands cherchent à nouveau à exercer un rôle politique, en particulier le prince de Condé que le duc de Bouillon accueille lors de son arrivée à Paris. Quelles sont les étapes de leur rapprochement et de leur affirmation au conseil royal ?

Si les Grands désirent conseiller Marie de Médicis, ils doivent faire face à ses ministres qui exercent déjà ce rôle et ne sont pas prêts, dans un contexte de crise et de régence, à y renoncer, en particulier Sully qui a cumulé de nombreuses charges sous le règne précédent. C'est pourquoi son conflit larvé avec le duc de Bouillon reprend et atteint son paroxysme. D'après les *Œconomies royales*, le duc de Bouillon et le ministre d'Henri IV sont en désaccord systématique depuis l'année 1576 au cours de laquelle, lors d'une querelle, le vicomte de Turenne, pourtant protestant, avait soutenu des catholiques contre le marquis de Rosny[2]. À partir de cet épisode et jusqu'à l'année 1610, chaque rencontre entre les deux hommes est l'occasion d'une joute verbale opposant Sully, archétype du bon conseiller, à Henri de La Tour, qui privilégie ses intérêts personnels. Le ministre argumente, prépare ses interventions, anticipe les problèmes et analyse les situations alors que son adversaire dissuade, manipule, divise et complote. Ces caractéristiques ressortent particulièrement des différents portraits d'Henri de La Tour dans les *Œconomies royales* :

> « Monsieur de Thurenne, de son costé, qui ne manquoit de vanité ny d'ambition, et qui couvoit tousjours en son cœur le dessein qu'il fit depuis tout ouvertement esclatter en l'assemblée de La Rochelle, qui estoit de pouvoir estre esleu chef absolu en quelques provinces, et sur une dissipation d'Estat que chacun croyoit estre fort prochaine, se cantonner en icelles, sur ces mesmes esperances de prendre toutes les places de Lymosin et de Périgord, des environs de ses maisons ; fit toutes sortes de menées et de belles

[1] CASSAN M., *op. cit.*, 2010, p. 203.
[2] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 22-23.

ouvertures (comme son esprit excelloit en telles propositions) pour séparer des trouppes et en former un camp avec l'artillerie, comme il en vint à bout, sans que rien neantmoins de tout ce qu'il entreprit eut aucun heureux succez, voire fut mal mené devant Serlat, qui n'est qu'un fort foible ville, et contraint d'en lever le siège[1]. »

Ce portrait, introduit après le récit de la bataille de Coutras en 1587, a été écrit dans les années qui ont suivi le régicide, puisque Sully compose les *Œconomies royales* après son éviction politique en 1611. Dans la mesure où le duc de Bouillon a contribué à sa chute, les portraits dressés par Sully sont particulièrement sévères. Celui-ci cristallise les critiques lancées contre Henri de La Tour en montrant qu'il veut, depuis longtemps, affaiblir et démembrer le royaume de France en raison de son appétit de puissance et qu'il a toujours été un perfide serviteur de la monarchie. En 1610-1611, Sully n'a pas pu résister aux ambitions des Grands, mais il s'en inquiète pour l'avenir du royaume, lui qui avait été un des principaux acteurs du compromis henricien et de la reconstruction du royaume après 1598. Parmi eux, le duc de Bouillon est son principal adversaire et il retrace régulièrement dans les *Œconomies royales*, les occasions, les motifs et l'issue de leurs conflits qui sont toujours présentés comme des duels. Tous deux cherchent à convaincre le roi que l'option politique qu'ils proposent est la meilleure, dans certains cas c'est le duc de Bouillon qui l'emporte, dans d'autres c'est Sully, et parfois le roi réconcilie les deux hommes par un arbitrage, ce qui permet d'établir le graphique suivant :

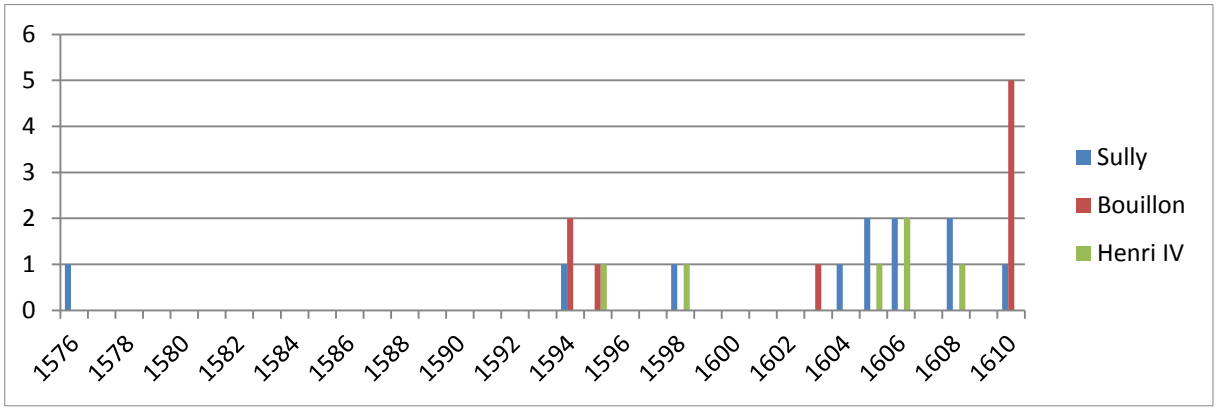

Graphique 12 : Conflits remportés par Sully et le duc de Bouillon ou arbitrés par Henri IV (1576-1610)

C'est à partir de 1603 que les conflits entre les deux hommes sont les plus nombreux, Sully les remportant tant qu'il dispose de l'appui du roi. En 1610, la mort d'Henri IV lui fait perdre la principale source de sa légitimité et il entre en conflit avec les ministres de la reine mère comme avec les Grands. Les désaccords persistent avec le duc de Bouillon, mais ce dernier n'est plus isolé comme auparavant, et ses positions sont souvent partagées par

[1] *Ibid.*, p. 64.

les Grands, avec lesquels il s'est allié, dont le retour sur la scène politique implique l'affaiblissement des ministres de la reine, et surtout de Sully. C'est pourquoi, en même temps que le conseil continue à arrêter les choix de gouvernement pour le royaume tout en devenant le théâtre des multiples conflits qui opposent Sully d'un côté, le duc de Bouillon, les Grands et les ministres de l'autre. Les sujets de désaccord sont nombreux avec Sillery, Villeroy et Épernon sur l'orientation pro-espagnole de la politique étrangère[1], avec le prince de Condé sur les pensions, mais aussi avec Bullion et Jeannin. Dans ce contexte, le duc de Bouillon n'est qu'un des acteurs de la chute de Sully. Dès la mi-juin 1610, comme le rapporte Pierre de l'Estoile[2], leurs relations s'enveniment malgré des tentatives de conciliation, comme celle des ministres de Charenton, qui n'aboutissent qu'à une détente de façade. Henri de La Tour attaque Sully en plein conseil royal durant l'été 1610 parce qu'il ne lui a pas rendu les comptes de l'artillerie :

> « Une petite brouillerie d'entre vous et M. de Bouillon, lequel, se ressentant incessamment de la franchise et loyauté avec laquelle vous aviez servy le feu Roy contre luy, essayoit de tousjours de vous faire quelque niche ; et, pour y parvenir, proposa en termes generaux, pour ne retomber après que vous seul, de faire rapporter au conseil les estats de recepte et despence de toutes ses grandes charges en France. Et suivant cela, un jour qu'il estoit assemblé, vous dit comme cette resolution avoit esté prise, et qu'il s'asseuroit que vous estant homme d'ordre, et qui par vostre exemple voudriez enseigner les autres, ne manqueriez pas de commencer pour ce qui estoit de l'artillerie. Ce qu'ayant entendu, et découvrant aussi-tost son intention, vous luy respondistes que, quand il plairoit au Roy et à la Reine, vous leur feriez volontiers voir tous vos estats, estant bien asseuré qu'ils y trouveroient de quoy se contenter et vous louer, et que, pendant une minorité, vous feriez le semblable en presence des princes du sang, comme representans le Roy, mais non d'aucuns autres, sçachant trop bien ce qui estoit du pouvoir et devoir de vostre charge, pour la laisser alterer ny avilir. "Si est-ce, monsieur, ce vous dit-il, que le connestable et les mareschaux de France sont establis sur les armes et peuvent prendre connaissance de toutes les charges qui les concernent, comme la vostre est une des principales de cette nature[3]." »

Le processus qui conduit les Grands, coalisés avec les ministres de la reine, à évincer Sully, commence donc dès l'été 1610 et dure près de six mois. Bouillon cherche ici à prendre en faute Sully dans l'exercice de ses fonctions et ce violent débat constitue un des nombreux coups d'éclat de Sully au conseil[4]. Marie se refuse alors à trancher, d'autant que le connétable

---

[1] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 145.
[2] *Ibid.*, p. 116.
[3] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 2, p. 398-399.
[4] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 145.

désavoue son neveu en jugeant « que sa pretention estoit mal fondée[1] ». Néanmoins le duc de Bouillon continue à soutenir les opposants à Sully jusqu'à sa chute, dont Marie n'est pas l'artisan. Elle est contrainte, face à l'hostilité des grands et des ministres contre Sully, de lui retirer son appui, ce qui entraîne sa démission le 29 janvier 1611[2]. C'est finalement un mode collégial de direction des affaires et des finances qui l'emporte sur les modes de gestion mis en place par Sully sous Henri IV[3]. Les Grands en sont les principaux bénéficiaires, puisque leur rôle politique est conforté jusqu'en 1613.

Le conflit entre Bouillon et Sully se déplace cependant au sein du parti protestant, où il ne bénéficie pas de l'appui des grands, car l'ancien grand maître de l'artillerie, qui a perdu toute prééminence au conseil royal, cherche à conforter sa position au sein du parti protestant, où celle du duc de Bouillon est initialement bien assurée. Sully, considérablement affaibli, ne s'estime pas encore vaincu et s'apprête à livrer bataille. Ils adoptent, lors de l'assemblée de Saumur, des positions opposées sur l'attitude à adopter face à la régente, ce qui contribue à diviser profondément les députés et à ternir l'image du duc de Bouillon en brouillant son positionnement politique. C'est à partir de ce moment-là que la question « Grand ou réformé ?[4] » commence à se poser pour appréhender son itinéraire. Quels intérêts sert-il à cette occasion : ceux de la reine, les siens – la reine le récompensant pour son soutien[5] – ou ceux du parti protestant ?

En effet, à « l'assemblée de ceux de la religion se tint lors a Saumur, là où Mr de Boullon fit le partisan de la reine contre Mrs de Rohan et de Suilly quy vouloint manier l'assemblée. On fit commandement a Schomberg de se retirer à Nantueil tant que l'assemblee dureroit (juin-juillet-aoust)[6] ». Dans ce nouveau conflit entre les deux hommes surgit un troisième personnage, le gendre de Sully, Rohan[7] qui considère que le fidèle conseiller d'Henri IV a perdu le pouvoir car il était protestant. Comme son beau-père, il ne masque pas son hostilité au duc de Bouillon dans ses *Mémoires* et rapporte les faits et gestes d'Henri de La Tour présenté comme un manipulateur dont il dénonce les manœuvres : simulation d'un désaccord avec les envoyés de la reine alors qu'il agit en accord avec cette dernière[8], réunions dans son logement pour obtenir l'appui de certains députés[9]. Rohan est favorable à une attitude offensive des huguenots avec la mise en place des cercles, unions de provinces protestantes en

---

[1] SULLY M., *op. cit.*, 1837, t. 2, p. 398-399.
[2] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 323-327.
[3] *Ibid.*, p.328.
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 129.
[5] *Ibid.*, p. 132-136.
[6] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1837, p. 297.
[7] DEYON P. et S., *op. cit.*, 2000.
[8] ROHAN H. de, *op. cit.*, 1822, p. 99-100.
[9] *Ibid.*, p. 102.

cas de menace[1]. Tous deux s'opposent au duc de Bouillon, favorable à une politique d'apaisement dans les relations entre le parti protestant et la couronne, pour jouir d'une bonne application de l'édit de Nantes, Rohan y voyant « le commencement de nos maux et divisions ». Comme Bouillon, Duplessis-Mornay prône la prudence dans les relations avec la régente. Ces prises de position structurent les débats de l'assemblée et la rendent particulièrement houleuse. Le duc de Bouillon y perd son crédit au sein du parti protestant, d'autant qu'il est accusé d'inciter les protestants à la prudence par complaisance à l'égard de Marie de Médicis. Lors de leur retour à la cour[2], Rohan tente d'y transférer le conflit qui enfle au sein du parti protestant en l'accusant de vouloir « tyranniser » la reine mère – qui succéderait ainsi au prince de Condé dans la manipulation par Bouillon – en prenant le contrôle du parti protestant, ce qui lui permet de justifier son opposition pendant l'assemblée[3]. Rohan échoue dans cette manœuvre car Bouillon bénéficie de la confiance de Marie, à qui il vient d'assurer la neutralité du parti protestant, et de l'appui des grands, contrairement à Rohan qui continue à déplorer, courant 1612, les manœuvres de Bouillon à l'encontre des députés généraux protestants à la cour[4] et auprès de Jacques Ier d'Angleterre, lors de l'ambassade de 1612, pour discréditer l'assemblée de Saumur[5]. Par ces critiques, Rohan souligne à quel point – par-delà leurs options divergentes en 1611 – ils sont différents car le duc de Bouillon est depuis longtemps un courtisan habitué au jeu de la cour, connaît aussi bien le mode de fonctionnement du parti protestant que ses représentants à la cour, bénéficie de l'appui de la reine, des grands, et d'une véritable stature internationale.

Par-delà l'éviction de Sully, les années qui séparent le début de la régence de Marie de Médicis, en mai 1610, de la chute de Concini, en avril 1617, sont extrêmement riches en événements révélateurs des difficultés rencontrées par la reine mère et ceux qui l'assistent pour gouverner le royaume. Comment conjuguer les pratiques absolutistes léguées par Henri IV et la nécessité de tenir compte des grands du royaume pour lesquels la mort du roi a entraîné une affirmation politique après leur soumission des années 1600 ? Qu'ils aient eu un rôle important pour la remise de la régence à Marie de Médicis[6] ou qu'elle les ait appelés pour garantir la paix à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume, ils ont retrouvé leur rôle de conseillers du roi et de la reine mère et n'entendent pas y renoncer. À leur tête, le prince de Condé tient sa revanche sur les humiliations de 1609-1610 et veut restaurer le pouvoir des grands[7]. Marie a beau être

[1] POTON D., *op. cit.*, 2006, p. 219-223.
[2] ROHAN H. de, *op. cit.*, 1822, p. 104.
[3] *Ibid.*, p. 105.
[4] *Ibid.*, p. 108.
[5] *Ibid.*, p. 109.
[6] Le duc d'Épernon et les parlementaires que la reine connaît ont un rôle de première importance pour obtenir la modification de la régence d'absence, qui était prévue à l'occasion du départ du roi à la tête de ses armées, en régence de minorité, qui n'avait pas été envisagée mais était devenue nécessaire.
[7] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 188.

régente, les droits du prince de Condé sur la couronne sont un atout majeur pendant la minorité du roi. La mort du roi réveille donc de nombreuses ambitions tout en fragilisant le pouvoir qui est confié à une femme. L'idéal de monarchie mixte perdure avec la publication de la *Monarchie aristodémocratique ou le gouvernement composé et mêlé des trois formes de légitimes républiques* par Turquet de Mayerne en 1611. De là découle le bouillonnement événementiel de ce septennat de la reine[1] qui peut cependant être divisé en deux grands moments.

La régence proprement dite commence en mai 1610 et dure jusqu'à la proclamation de la majorité du roi le 2 octobre 1614. Le roi confie alors à sa mère les affaires, c'est le début du gouvernement de Marie de Médicis marqué par l'affirmation continue de Concini jusqu'à sa chute le 24 avril 1617. Au cours de la régence, la priorité de Marie est d'assurer la paix à l'extérieur et à l'intérieur du royaume. L'annonce de la mort du roi, la grande peur qu'elle suscite et la mise en défense du royaume entre la mi-mai et la mi-juin 1610 révèlent la fragilité de la paix intérieure et la persistance des tensions interconfessionnelles[2]. À l'image du royaume, l'Europe est sous tension : Henri IV, juste avant sa mort, était sur le point d'intervenir militairement dans la succession des duchés de Clèves et de Juliers. La régente s'appuie sur Villeroy, l'homme de la paix et du compromis, qui est d'autant plus puissant que Sully démissionne. Ensemble, ils vont mener une politique conservatrice destinée à remettre à Louis XIII, à sa majorité, le royaume en paix et si possible en prospérité. C'est pourquoi des mesures sont prises dès 1610, comme la confirmation de l'édit de Nantes le 22 mai, puis son application particulièrement favorable aux protestants[3]. De même, les gratifications accordées aux grands sont destinées à éviter toute reprise des troubles et la négociation des mariages espagnols sert à assurer la paix en Europe.

De ces trois politiques, les faveurs accordées aux grands constituent la plus coûteuse. Elles ne peuvent être mises en œuvre que lorsqu'elles sont financées, d'autant que les Grands se surveillent et considèrent que les pensions accordées aux uns doivent se traduire en gratifications pour chacun d'eux[4] : outre le doublement de sa pension, Condé se voit offrir un hôtel particulier, le comté de Clermont-en-Beauvaisis – il gagne ainsi plus de trois millions de livres pour la période 1610-1617[5] –, Soissons reçoit le gouvernement de Normandie et 45 000 livres de rentes supplémentaires, les uns et les autres demandent des gratifications et dédommagements divers. Bouillon ne fait pas exception, comme le prétend la rumeur selon laquelle Marie lui aurait proposé la connétablie et 60 000 écus, s'il acceptait de lui inféoder le

[1] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009
[2] CASSAN M., *op. cit.*, 2010.
[3] *Ibid.*
[4] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 193.
[5] BÉGUIN K., *op. cit.*, 1999, p. 30-31.

parti protestant[1], ainsi que le gouvernement du Poitou[2]. En conséquence, la réserve financière constituée par Sully avant son éviction, estimée à cinq millions de livres, fond rapidement[3]. La régente se retrouve alors dans l'impossibilité de calmer le mécontentement suscité par les mariages espagnols pourtant approuvés par les Grands dans un premier temps. Une fois encore, le duc de Bouillon ne fait pas exception et signe l'accord avec l'ambassadeur d'Espagne[4] avant d'accepter de partir en ambassade auprès de Jacques Ier pour le convaincre que ces mariages ne constituent pas un renversement d'alliance.

Au cours des années 1610-1613 les relations au sein de l'entourage de la régente sont polarisées par les nombreuses tensions entre ses ministres, soutenus par Guise et Épernon, et les princes du sang, alliés à Nevers, Mayenne, Bouillon[5]. Ces derniers s'irritent de l'affirmation de Concini, surtout lors de son élévation au maréchalat[6], et le critiquent de plus en plus. Cela se traduit par de violents débats au conseil royal, comme en janvier 1613 lorsque le prince de Condé réclame, avec l'appui du duc de Bouillon, le commandement du Château Trompette à Bordeaux[7]. Les tensions accumulées et la diminution des faveurs accordées par la régente conduisent à l'explosion des tensions lors des révoltes des grands des années 1614-1617. Quel est la part de Bouillon dans ces crises politiques ?

4. 1614-1617 : l'action de Bouillon dans les révoltes nobiliaires

De 1610 à la fin de l'année 1613, le conflit entre les Grands, rassemblés autour du prince de Condé, et la régente se traduit par de vives oppositions de factions au conseil royal, puis à partir de 1614, par trois révoltes nobiliaires. Comme ses pairs, Bouillon critique l'affirmation rapide de Concini et accepte mal la limitation des bienfaits de la reine. Il participe à la première révolte des princes de janvier à mai 1614, qui correspond à l'approche de la majorité royale, le 27 septembre. Pour Bouillon et les Grands, c'est le dernier moment pour peser sur les orientations ultérieures de la politique royale tout en confortant leur rôle au conseil du roi, la régence arrivant à son terme. Le 13 janvier, Condé, Mayenne, Nevers et Longueville

---

[1] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 132-136.
[2] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 146.
[3] *Ibid.*, p. 141-147.
[4] *Articles et conventions arrestées en France, par Duc de Pastrana, et Innego de Cardenas, ambassadeur ordinaire du Roy Catholique sur le mariage de Dom Philippe Prince d'Espagne, et Madame Elizabeth de France (20 août 1612)*, 1614, p. 14.
[5] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 311.
[6] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 6, p. 288.
[7] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1837, t. 1, p. 317-339.

quittent la cour, tandis que le duc de Bouillon reste pour justifier leur action auprès de la régente :

> « Au commencement de cette année, Monsieur le Prince de Condé, & autres Princes & Officiers de la Couronne, sortirent les uns après les autres de la Cour, après avoir pris congé de leurs Majestez, & s'en allèrent en leurs Maisons ou en leurs Gouvernements. Le Duc de Nevers se retira en son Gouvernement de Champagne, le Duc de Mayenne à Soissons, Monsieur le Prince de condé s'en alla à Chasteauroux en Berry. Et quelques iours après le Mareschal de Boüillon sortit aussi de Paris. Voicy ce qu'en ont escrit ceux qui les suivoient.
>
> On a parlé diversement de ce que Monsieur le Prince de Condé, & les ducs de Nevers & de mayenne, estoient partis de la Cour, & de leurs mescontentements. Cela donna suject à Monsieur de Bouillon qui estoit resté à Paris après eux, d'en informer particulièrement les principaux Ministres qui sont pres du Roi, ausquels il fit cognoistre qu'ils n'avoient autre dessein, autre intention ny désir, sinon de demeurer en la tres humble obeyssance qu'ils doivent au Roy & à la Royne, ainsi qu'ils y sont obligez ; que la cause de leur mescontentement ne procedoit d'aucun interest particulier, mais seulement du desordre & de la confusion, laquelle depuis la mort du feu Roy, s'estoit introduicte au gouvernement de l'Estat, qu'avec un extreme regret ils voyoient prendre cours à ce mal, tel qu'il se pourroit rendre incurable, s'il n'y estoit pourveu de bonne heure ; que le rang qu'ils tenoient en ce Royaume, les obligeoit d'en representer les inconveniens à la Royne, afin d'y porter les remedes convenables & necessaires ; que pour cest effect ils se devoient assembler à Mezieres le 15 de Février, avec leur train ordinaire seulement, pour oster tout ombrage, afin, estans ensemble, d'adviser à ce qu'ils avoient à dire.
>
> Que sur ces paroles de Monsieur de Bouillon, on avoit tenu Conseil & delibere de l'arrester, mais qu'il estoit sorty diligemment de Paris, après avoir donné advis à Monsieur le Prince de Condé par le sieur d'Estienne, de son acheminement à Mezieres, & de celuy des autres Princes et Seigneurs[1]. »

Le départ décalé du duc de Bouillon et sa justification de la révolte conduisent Marie de Médicis à prendre conscience de son rôle de conseiller du prince de Condé[2] :

> « La reine qui attribuoit tous ces mouvemens aux intrigues du Duc de Bouillon s'apperçut un peu tard qu'elle l'avoit trop négligé : "Vous verrez (disoit-elle) que nous serons contrains d'avoir encore recours à lui pour nous tirer de tous ces embarras." Cet

---

[1] *Le Mercure Français ou suite de l'histoire de la paix*, Paris, J. Richer, Paris, 1617, t. 3, p. 305-307.
[2] *Lettre de Monsieur de Bouillon à Monsieur le Prince, sur l'affaire de Poictiers*, s.l., 1614.

aveu coûtoit à cette fière Princesse, mais elle sentoit trop vivement la faute qu'elle avoit faite pour la faire dissimuler[1]. »

L'action de Bouillon est par ailleurs décisive dans les préparatifs militaires de la prise d'armes par les princes :

« Pendant que le Duc de Bouillon se donnoit tous les mouvemens dont on vient de parler pour fortifier le parti des Seigneurs Mécontens ; la Régente ne se fioit pas tellement à la voie de la négociation qui avoit été résolue dans le Conseil, qu'elle ne pensat encore à mettre une armée sur pied, pour s'en servir au besoin, si les mécontens refusoient l'accomodement qu'elle avoit résolue de leur proposer[2]. »

Si les préparatifs de la reine sont bien connus[3], en quoi ceux de Bouillon consistent-ils ? Un an avant le conflit, il procède déjà à d'importantes commandes de matériel militaire. Jean Colas, armurier sedanais, doit fournir 1 000 mousquets de qualité avec un rythme de livraison de 50 mousquets par mois pour un prix convenu de 100 sols par mousquet, 150 livres étant versées d'avance en mai 1613. Bouillon commande aussi 1 000 mousquets supplémentaires à Nicolas Daret en août 1613[4], ainsi que 2 000 livres de poudre en décembre 1613[5]. S'agit-il du renouvellement de son arsenal sedanais ? En se plaçant dans la moyenne durée des guerres civiles, on constate qu'il procède à des commandes similaires avant chacune des prises d'armes, pendant l'été 1615[6], en octobre 1616[7], en janvier 1617[8], quand il ne lève pas des troupes comme en 1615[9], de même que son épouse en 1616[10]. Henri de La Tour anticipe donc de manière systématique les guerres civiles à venir, ce qui laisse à penser que les Grands ont envisagé une éventuel prise d'armes dès l'été 1613. Sedan est principauté souveraine, les commandes d'armes peuvent y être financées et passer inaperçues. Il profite donc de ses séjours estivaux dans la principauté pour remplir ses arsenaux d'armes destinées à servir au moment opportun et pourvoit en canons la ville de Sedan afin d'assurer sa défense[11].

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 28.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 4.
[3] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 432.
[4] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55, traité des 8 mai et 14 août 1613.
[5] *Ibid.*, traité du 4 décembre 1613.
[6] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 50 : 3 000 mousquets sont commandés à des artisans sedanais le 21 août 1615.
[7] Archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 55 : nouvelle commande de 3 000 mousquets.
[8] *Ibid.*.
[9] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 146.
[10] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 206.
[11] Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 50, extrait des comptes de la municipalité de Sedan en 1615-1616 et 1617-1618.

Après la prise de Mézières, le 18 février 1614[1], et en raison de l'approche de la majorité royale, Marie accepte de négocier avec eux et la trêve est signée à Sainte-Menehould, le 12 mai. Les Grands obtiennent la convocation des états généraux[2] et diverses gratifications, Bouillon recevant le commandement d'une compagnie d'hommes d'armes supplémentaire[3]. La reine mère met ensuite à profit les mois qui précèdent l'assemblée pour reprendre l'avantage en organisant un voyage de propagande de la famille royale dans l'ouest du royaume[4] afin d'obtenir le soutien des états généraux à la politique royale[5]. Le roi, proclamé majeur trois semaines avant l'assemblée, lui confie le gouvernement. Les princes veulent utiliser les états généraux pour faire triompher leurs revendications et imposer leur rôle de conseil auprès du roi mais les députés débattent longuement sur la vénalité des offices et sur la question de la responsabilité du roi devant Dieu, les polémiques étant relayées par un pic de la publication de libelles.

L'échec des grands aux états généraux conduit Condé à critiquer les députés de la noblesse et Bouillon à mobiliser les parlementaires, très sensibles aux débats sur la paulette, afin qu'ils constituent un nouveau relais institutionnel de leurs revendications[6]. Dès l'été 1614, sa correspondance avec le président Jeannin aborde davantage la situation politiuque avec l'annonce de la convocation des états généraux[7]. L'année 1615 fait apparaître au grand jour ses relations avec les parlementaires. Les magistrats les plus jeunes se rangent du côté du prince qui les reçoit dans son hôtel et s'appuie sur eux contre les parlementaires les plus âgés qui sont plus favorables à la régente, en raison de leurs liens étroits avec le pouvoir[8]. L'entrée en scène du parlement se traduit par une vague de publications le comparant au sénat romain. Le roi convoque les parlementaires pour entendre leurs remontrances, leur donne raison sur la question du droit annuel mais rejette celles du 23 mai 1615[9] et casse les décisions du parlement[10]. L'agitation des parlementaires traduit l'influence d'Henri de La Tour :

> « Pour ce qui est du Duc de Bouillon ; sensible aux embarras qu'il lui causoit, & plus sensible encore aux mouvemens qu'il avoit excitez dans le Parlement, [Marie

---

[1] Archives nationales, 1 AP 334, f° 163, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine du 18 février 1614.
[2] CHARTIER R. et RICHET D. (dir.), *Représentation et vouloir politiques autour des états généraux de 1614*, Paris, EHESS, 1982.
[3] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 398.
[4] *Ibid.*, p. 168-172.
[5] BÉLY L., *La France du XVIIe siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 155-157.
[6] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 8, p. 5.
[7] Lettre du duc de Bouillon au président Jeannin du 27 juin 1614 (Bibliothèque nationale de France, fonds français 3799, f° 3).
[8] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 444-445.
[9] *Ibid.*, p. 443-449.
[10] *Extraict des registres du conseil d'Estat*, 1615.

de Médicis] affecta de le négliger, & crut qu'indépendamment de lui, elle pourroit gagner le Prince de Condé[1]. »

Or, la violence de la réaction royale contre les parlementaires, au printemps 1615, les conduit à renoncer à exercer un vrai rôle politique et leurs relations se distendent avec le duc de Bouillon, ce que traduit leur disparation de la biographie de Marsollier en tant qu'acteurs de la contestation. Par la suite, l'activité du parlement consiste à vérifier, sans conviction, l'acte d'accusation du prince de Condé[2], la déclaration contre les princes du 17 janvier 1617[3], et enfin le 12 mai 1617 celle réhabilitant le duc de Bouillon et les princes révoltés après la mort de Concini[4]. La perte de l'appui des parlementaires n'explique-t-elle pas le recours systématique à la force armée en 1615, 1616 et 1617 ? En effet, après le printemps 1615, ils ne constituent plus pour les princes un relais au sein de l'appareil d'État pour maintenir des négociations avec le roi et atténuer la violence à leur égard. Après l'échec de la médiation par les états généraux puis par le parlement en 1614-1615, il ne reste aux grands que l'option militaire pour exercer leur droit de révolte, tout dialogue avec le pouvoir royal étant devenu impossible.

Pendant l'été 1615, Bouillon lève des troupes[5] et reçoit le prince de Condé à Sedan[6] qui lui délivre une commission pour lever les impôts dans l'élection d'Epernay[7]. Ils s'opposent toujours aux mariages espagnols et veulent empêcher le cortège royal d'atteindre la frontière pour l'échange des princesses. Le roi condamne leurs menées dans sa déclaration du 10 septembre. Le prince de Condé confie à Henri de La Tour le commandement des troupes des princes révoltés qui font leur jonction à Noyon avec pour mission de les conduire jusqu'en Poitou[8]. Face à lui et en raison de sa réputation de chef de guerre, Marie désigne Boisdauphin pour commander les troupes royales, à la place de Concini, initialement pressenti, qui est envoyé en Picardie pour s'assurer de la fidélité de cette province contre son gouverneur, le duc de Longueville. Boisdauphin doit retenir les troupes des princes le plus loin possible de l'itinéraire du cortège royal mais il échoue, de même que le duc de Guise qui le remplace en décembre[9]. Pourtant, leurs troupes, avec 12 000 hommes, sont deux fois plus nombreuses que celles commandées par Bouillon, qui comptent 5 500 hommes et 2 500 chevaux. Henri de La Tour fait croire qu'il va attaquer Paris, ce qui empêche les troupes royales de l'intercepter lorsqu'il se dirige vers la Champagne pour traverser la Seine au gué de Méry, puis la Loire[10].

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 23.
[2] *Ibid.*, p. 59.
[3] *Ibid.*, p. 66.
[4] *Ibid.*, p. 71.
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 146.
[6] ROHAN H. de, *op. cit.*, 1822, p. 126.
[7] Voir annexe 14.
[8] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 147.
[9] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 498.
[10] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 28-31.

Tout au long de cet itinéraire, Boisdauphin suit les troupes des princes avec quelques jours de retard et n'arrive ni à les rattraper ni à les ralentir, encore moins à empêcher un renfort de 600 Allemands de faire leur jonction avec Bouillon, ce qui fait écrire à Marsollier :

> « D'ailleurs comme il étoit l'homme du monde le plus pénétrant, il s'étoit apperçu que le Prince de Condé commençoit à se lasser de cette guerre ; que la gloire que lui s'étoit acquise, tant dans les négociations que dans le commandement de l'Armée, lui causoit une jalousie secrette qui prenoit tous les jours de nouvelles forces[1]. »

En même temps qu'il commande ses troupes, Bouillon envoie La Forêt à plusieurs reprises auprès de l'assemblée protestante, réunie à Grenoble puis à Nîmes, et met cette dernière en relation avec le roi d'Angleterre Jacques Ier. Le but est de coordonner le mécontentement des princes, justifié par le service du roi, et celui des protestants, étroitement lié aux contraventions à l'édit de Nantes, ce qui est acquis en novembre[2]. De son côté, le duc de Rohan lève 2 000 hommes. Les déprédations sont très importantes dans le royaume à cause des mouvements de troupes, d'autant que les soldats des princes sont mal payés et pillent, violent, détruisent, en particulier en Picardie[3] et que le prince de Condé autorise Bouillon à lever des impôts en Champagne[4], pratique interdite par le parlement de Paris dès le mois d'octobre 1615 car elle consiste à taxer deux fois les sujets du roi[5]. Le ralliement des protestants rend ce conflit particulièrement grave et contribue au discrédit du gouvernement de Marie. Les libelles attaquent Concini et les mariages espagnols grâce une censure moins stricte permettant un pic des publications en 1615[6].

Après la signature de l'armistice à Niort, le 13 janvier 1616, les négociations avec les Grands durent jusqu'à la signature de la paix de Loudun, le 3 mai, et Marie doit leur céder vingt millions de livres[7]. L'intervention des ambassadeurs étrangers dont Edmonds, envoyé par le roi d'Angleterre contribue à l'affaiblir. Le duc de Bouillon joue un rôle important dans les discussions :

> « Ce fut une occasion au Duc de Bouillon de faire paroitre ses grands talents pour les négociations (…). Car quoique le Prince, les Seigneurs de son parti, & leurs Adjoints assistassent par eux-mêmes ou par leurs Députez aux Conférences, & que chacun veillât à ses intérêts, il est certain que le Duc de Bouillon avoit la principale

---

[1] *Ibid.*, p. 32.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 147-148.
[3] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 497.
[4] *Commission et lettres patantes de Monsieur le Prince et de Monsieur le Mareschal de Bouillon*, s.l., 1616 (Bibliothèque Nationale de France, Département des Imprimés, 8LB 36 - 600). Voir annexe.
[5] *Arrest de la cour des Aydes contre les Commissions de Monsieur le Prince de Condé, touchant la levée des derniers du Roy*, Lyon, Nicolas Julieron, 1615.
[6] DUCCINI H., *op. cit.*, 2003.
[7] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 496-504.

direction de la négociation, & que la plupart des Interressez persuadez de sa capacité s'en rapportoient à lui[1]. »

Au cours des conférences de Loudun, ses relations se dégradent avec le parti protestant car il tente d'imposer les conditions de la paix alors que les députés y sont opposés[2], en particulier Rohan[3], celui-ci considérant que les négociations servent uniquement les intérêts des princes et en particulier l'ambition de Bouillon[4]. Si le prince de Condé est le principal bénéficiaire de la paix de Loudun et contraint Marie à partager le pouvoir[5], qu'en est-il des clauses particulières concernant le duc de Bouillon et quelle est leur portée ?

« Les expéditions du renouvellement de la protection de Sedan et Raucourt, en la forme dont sera baillé mémoire et aux conditions portées par iceluy ;
[en marge] : Luy seront expédiées en bonne forme
L'entretenement de sa compagnie de cent hommes d'armes et de celle de Monsieur le Prince de Sedan
[en marge] : Le traicté de Sainct Ménéhould sera suivi
Permission de faire enclore et enferme le fauxbourg de Castillon et en accroitre a ville, et de faire ce qui sera nécessaire pour cest effect ;
L'entretenement de soixante soldats au dict Castillon, outre ceux qui y sont jà entretenus par l'estat du Roy ;
[en marge] : Accordé, sans faire fortifications qui puissent porter ombrage
Six mil livres de pension à M. de Bouillon la Marck en faveur de la transaction passée entre eux par la volonté et consentement du feu Roy, à sa décharge de pareille somme qu'il est obligé, en exécution de la dicte transaction, de luy payer tous les ans au deffaut du Roy, en son propre nom, ou luy faire payer par Sa Majesté ; que les expéditions nécessaires en soient expédiées, et le dict sieur de La Marck employé en l'État du Roy, et qu'il luy soit payé deux années d'arrérages qui en sont dues ;
Qu'il plaise au Roy eschanger les droits de souveraineté que Sa Majesté a au village de Torcy, à la charge de bailler en eschange d'autres terres de pareilles nature et valeur, et ce avec le consentement de M. Le duc de Nevers, pour ce qui regarde la propriété du fonds, et la justice qui luy appartient.
[en marge] : Accordé la pension, et non les arrérages[6]. »

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 33-34.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 152.
[3] ROHAN H. de, *op. cit.*, 1822, p. 131 et 135.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 44.
[5] Il obtient alors 1 500 000 livres, 20 000 livres de pension, le gouvernement du Berry et la direction du conseil royal (LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 403).
[6] « Extrait des articles secrets et particuliers sur lesquels les sieurs mareschals de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain ont à savoir la volonté du roy et de la royne sa mère, auparavant que de retourner à la

Ces clauses relèvent des revendications traditionnelles des ducs de Bouillon, à savoir la confirmation de la protection des terres souveraines. Henri de La Tour obtient la prise en charge de dépenses militaires, ce qui peut justifier une aide du roi, que personnelles, comme la pension versée à Charles-Robert de La Marck depuis la transaction d'août 1601[1]. Il continue donc à défendre sa souveraineté, comme il l'avait fait pendant la succession de Charlotte entre 1594 et 1601 puis pendant l'épreuve de force de 1602-1606, et à porter les revendications héritées des La Marck.

Une fois la paix signée, il rentre à Paris avec les Grands en mai. Il y est bien accueilli par le roi[2] mais rapidement, les tensions s'accumulent, Rohan se sentant évincé[3] et le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, prenant Péronne à Concini. Afin de résoudre ce conflit, Marie décide alors d'envoyer le comte d'Auvergne pour la représenter, et le prince de Condé désigne le duc de Bouillon. Cette médiation ressemble beaucoup à celle du printemps 1574 après les jours gras[4], d'autant qu'Henri de La Tour est solidaire de Longueville, rejette Concini et souhaite affaiblir Marie à travers lui[5]. Henri de La Tour réunit alors fréquemment les Grands et le prince de Condé dans son hôtel de la rue de Seine[6] pour préparer la chute de Concini[7]. Marie soupçonne alors le prince de Condé de complot, d'autant qu'il lui rappelle fréquemment la fragilité des arguments ayant permis d'annuler le mariage entre Henri IV et Marguerite de Valois, donc son illégitimité et celle de Louis XIII[8]. La reine le fait arrêter, le 1er septembre 1616, ce qui prend les Grands au dépourvu :

> « Le marquis de Coeuvres Gouverneur de Laon, oncle maternel dudit Duc de Vendosme, alla trouver M. de Mayenne en son Hostel prés la porte S. Antoine, & luy porta les premieres nouvelles de l'arrestement de M. le Prince. Sur cet advis on ne parla à l'Hostel de Mayenne que de monter à cheval, tout suit, & six à six, & dix à dix, ils vont rencontrer le Mareschal de Boüillon près Charenton, où il estoit allé au Presche dès le matin. À la sortie du Palais, le Président le Iay se ressouvenant d'Amboise, aima aussi mieux prendre l'air des champs par la porte S. Antoine, que de demeurer dans Paris (…). Cependant ceux qui alloient trouver Monsieur de Mayenne et le Mareschal de Boûillon

---

conférence qui se tient à Loudun pour la pacification des troubles », *in Négociations relatives à la conférence de Loudun*, Collection des documents inédits sur l'histoire de France, Paris, Imprimerie Impériale, Paris, p. 794-795.

[1] Voir annexe 7) c.

[2] *Discours de la réception faite par Sa Majesté à la bienvenue de MM. les ducs de Mayenne et de Bouillon, arrivés à Paris le vendredi vingtième mai 1616*, Paris, A. de Bueil, 1616 (Bibliothèque nationale de France, département des imprimés, LB 36 847).

[3] ROHAN H. de, *op. cit.*, 1822, p. 137.

[4] Voir *supra*, chapitre 3.

[5] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 196.

[6] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 152.

[7] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 197.

[8] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 506-507.

qui estoient passez de Charenton vers Pentin, grossissoient leur troupe. Si le Mareschal de Boüillon eust suivi l'opinion de Monsieur de Mayenne, & de quelques autres, qui estoit de rentrer à Paris, & faire souslever les affectionnez, il y eust bien eu de la broüllerie[1]. Mais leurs opinions ramenées à celle du Mareschal de Boüillon, on a tenu qu'il avoit iudicieusement faite cette response : Nostre procez ne se peut vuider qu'à huis ouvert, ceux qui ont accoustumé d'en juger à huis clos aillent à paris s'ils veulent s'y enfermer, je tiens que le chemin de Soissons est le plus asseur que nous puissions tenir[2]. »

La surprise des grands permet de démentir les affirmations de Marsollier sur l'anticipation de l'événement par Bouillon :

« Aussi le projet de cette Princesse ne se réduisoit pas au seul emprisonnement du Prince : Elle avoit résolu de faire arrêter les Ducs de Bouillon, de Mayenne[3], de Vendôme & généralement tous ceux qui avoient conservé quelque correspondance avec le Duc de Bouillon qu'elle craignoit seul plus que tous les autres ensemble. (…)
Mais le Duc de Bouillon étoit trop prévoïant pour se laisser surprendre ; il entretenoit des Espions à la Cour & il étoit exactement informé de tout ce qui s'y passoit[4]. »

Même le duc de Guise se retire, sans rentrer dans la révolte[5]. Les Grands font donc preuve à cette occasion d'une grande solidarité dans le front contre Marie de Médicis et cette décision jugée arbitraire. Deux jours plus tard, l'hôtel de Concini est mis à sac lors d'une émeute. L'arrestation du prince, la réaction qu'elle suscite et la gravité de la situation politique conduisent Marie à former un gouvernement de combat autour de Barbin, Mangot et Richelieu qui exercent leur pouvoir par commission, les anciens ministres et officiers de la couronne ne pouvant être destitués[6]. En janvier 1617, Vendôme, Bouillon et Mayenne réunis à Soissons adressent un manifeste au roi dans lequel ils critiquent la politique de Concini, avant d'être déclarés criminels de lèse-majesté. Pour la première fois depuis 1606, le duc de Bouillon est tenu de clamer son innocence. Dans sa réponse à la déclaration royale rédigée par Richelieu[7] et publiée contre lui le 13 février 1617[8], il dénonce l'exercice tyrannique et illégitime du pouvoir par le marquis d'Ancre. Concini abuse du pouvoir en prétendant agir au nom du roi alors que les facettes visibles de son action sont l'injustice et la violence et qu'il utilise les troupes royales contre ceux-là mêmes, les Grands, qui ont pris des mesures de sûreté pour tenir des villes au

[1] D'après Marsollier, Bouillon aurait demandé à Picard d'« émouvoir la populace » et aurait promis de rentrer dans la capitale avec 500 chevaux (*op. cit.*, 1719, livre 8, p. 56).
[2] *Le Mercure Français ou suite de l'histoire de la paix*, 1617, t. 4, p. 200-203.
[3] Le duc de Rohan confirme le projet de les faire arrêter (*op. cit.*, 1822, p. 141).
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 8, p. 55.
[5] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 200.
[6] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 510-513.
[7] BURCKHARDT C. J., *Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1970, t. 2, p. 186-187.
[8] Voir annexe 13)c.

nom du roi. Henri de La Tour utilise ainsi les arguments développés depuis quelques années par les princes contre Concini, dont la seule légitimité pour conseiller la reine est d'être un favori, alors que les Grands sont des conseillers-né.

Le conflit, sur le terrain, est violent. Le duc de Bouillon procède à sa plus grande commande d'armes – 9 000 mousquets – afin de faire face aux troupes royales. Le gouvernement mis en place par Marie de Médicis a bien préparé les opérations qui tournent à son avantage pendant l'hiver. Le duc de Mayenne, assiégé dans Soissons, est sur le point d'être vaincu, malgré les secours que le duc de Bouillon s'apprête à lui envoyer. C'est alors que retentit la nouvelle qui met fin à la guerre civile : à Paris, Concini a été tué pendant son arrestation décidée par le roi Louis XIII[1]. Ce coup de majesté a été préparé depuis l'automne par le jeune roi qui n'apprécie guère Concini, puis reporté à plusieurs reprises[2]. Le 24 avril 1617, il fait ainsi son entrée en politique de manière dramatique et en surprenant tous les autres acteurs politiques, à commencer par sa mère[3]. Retenue captive dans ses appartements, cette dernière est ensuite assignée à résidence à Blois. Louis XIII écrit au duc de Bouillon le 30 avril pour lui confirmer la mort de Concini, et lui envoie une autre missive quelques jours plus tard : « Je ne doute point que vous ne participiez de bon cœur à la joye que tous les bons François [ont] de la résolution que Dieu m'a inspirée[4]. » Ainsi que tous les autres grands, Henri de La Tour est pardonné par le roi :

« Louys, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, a tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Puisque par nos lettres patentes du mois de May dernier, nous avons recognu pour nos bons & loyaux subjets & serviteurs les Princes, Ducs, Pairs, Officiers de nostre Couronne, & tous ceux qui les avoient assistez, & qui coniointement avec eux s'estoient retirez de nostre Cour, & pris les armes pour s'opposer aux violances dont le Mareschal d'Ancre se servoit pour les opprimer & ruiner : il est de nostre Royale bonté de les traciter favorablement, & pourvoir à ce qu'eux & ceux qui les ont suivis fussent restablis en tous leurs biens & honneurs, comme nous avons ordonné par nosdites lettres[5]. »

Les troupes princières sont licenciées[6], les Grands sont invités à revenir à la cour et se présentent au roi qui les accueille chaleureusement le 5 mai. Bouillon espère encore la libération

---

[1] Bibliothèque de l'Institut, Collection Godefroy, Ms 268, f° 164, lettre de Louis XIII au duc de Bouillon du 30 avril 1617.
[2] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, chapitre 6 : « Le coup de majesté », p. 209-241.
[3] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, chapitre 25 : « La chute », p. 521-541.
[4] Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, ms 268, f° 167, lettre de Louis XIII au duc de Bouillon du 2 mai 1617.
[5] *Déclaration du Roy en faveur des Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentilshommes & autres qui s'estoient esloignez de sa Majesté publiée en Parlement le 12 may 1617*, Paris, Morel et Mettayer, 1617, p. 3-4.
[6] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 245.

du prince de Condé[1] qui n'a pas lieu. Il quitte alors la cour car il considère que « la taverne est toujours la même, le bouchon seul a changé[2] ». Le temps des favoris, contre lequel il avait lutté contre Concini, n'est pas clos car Luynes lui succède, ce que Rohan, pour une fois en plein accord le duc de Bouillon, condamne lui aussi[3]. Le prince de Condé demeure emprisonné jusqu'en 1619. En quoi l'action de Bouillon pendant les révoltes princières a-t-elle modifié la façon de le présenter dans les libelles ?

5. *La dégradation de l'image du duc de Bouillon jusqu'en 1617*

Le conflit opposant Marie aux grands est aussi une guerre de libelles qui aboutit à une dégradation de l'image de Bouillon dont ses contemporains sont conscients : « Qui a terny le los du vieil duc de Bouillon[4] ? » Afin d'étudier ce processus, 845 libelles publiés à partir de 1610 ont été dépouillés[5] et confrontés avec les mémoires de Rohan afin de relever les occurrences du duc de Bouillon, les thématiques auxquelles il est associé, les motifs des critiques ou des éloges qui lui sont adressés, ses tentatives de réponse, parfois conjointes avec les Grands[6], parfois publiées à Sedan[7]. Par quels procédés le pouvoir royal noircit-il l'action des grands, en particulier le duc de Bouillon ? Les libelles favorables au roi rappellent son ascendance du roi, enjoignent les princes à l'obéissance et leur reprochent leur ingratitude[8] à l'égard des bienfaits royaux[9]. Ces critiques sont très vives à l'égard du duc de Bouillon et forment progressivement un portrait extrêmement sombre du personnage.

Dès la première révolte nobiliaire, le duc de Bouillon est présenté comme un manipulateur, qui abuserait de la confiance du prince de Condé, dont il est le principal conseiller, pour le conduire à desservir le roi :

« Pauvre Prince : ou vaquoit ton jugement : mais ou vaque-il encor'à present de t'absenter du bel Orient de mon Loys, pour te precipiter dans l'Occident des folles impressions, encloveures, & vaines esperances d'un viel routtier de Mareschal qui n'ayant plus de credit ny en Paradis, n'y en Enfer, & se trouvant fusté iusqu'à la lie parmy ceux de sa croyance mesme

---

[1] British Library, Stowe Collection, Ms 176, f° 91, lettre du duc de Bouillon à Edmonds du 7 juin 1617.
[2] SOLNON J.-F., *La cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p. 197.
[3] ROHAN H. de, *op. cit.*, 1822, p. 144.
[4] *L'écho des Tuileries*, s.l., 1617.
[5] Voir bibliographie.
[6] En particulier la *Lettre de Monseigneur le Prince à la Reine* du 19 février 1614 (DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 145-150).
[7] Comme le *Manifeste et iustification, des actions de Monsieur le Prince*, publié par Jean Jannon en 1615.
[8] TREMOLET L., *op. cit.*, p. 45-48.
[9] DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 254-268.

qu'il a souent trompez, a voulu iouer à bander, & a racler, se servant de ta primauté comme d'une marotte pour se faire employer, & randre necessaire aux despens de ta ieune reputation[1]. »

Cette critique connaît une longue postérité dans la mesure où elle est reprise ultérieurement dans les mémoires de Richelieu et de Rohan :

> « Le maréchal de Bouillon, grand de courage et d'entendement, capable de procurer à un État de grands biens et de grands maux, et qui avoit été tenu en bride par le feu Roi qui l'appréhendoit, se voyant comme en liberté, cherche les moyens de se rendre nécessaire. Le premier dont il se servit fut d'empiéter l'esprit du prince de Duquel il étoit parent, et de lui donner quelque goût de se rendre réformé, pour être chef et protecteur d'un parti qui pour lors étoit en grande considération, et usa si industrieusement de ses artifices, qu'il en donna un grand ombrage à la Reine, qui le fit rechercher pour détourner ce coup ; avec laquelle ayant fait sa condition, il effaça en ce prince le désir qu'il lui avoit donné de suivre les actions vertueuses de ses prédécesseurs, en lui remontrant les épines qui se rencontrent en ce chemin glorieux, les périls et travaux qu'on y trouve, les traverses qu'on y reçoit, bref, la pauvreté et la misère ; qui furent de très-puissantes raisons pour le détourner d'une entreprise si répugnante à son naturel[2]. »

À la même époque, le duc de Bouillon apparaît également en diviseur puisque les libelles insistent sur son rôle dans la détérioration des relations entre les Grands suite à sa rupture avec le prince de Condé, en juin 1614. Bouillon chercherait un accommodement pour mettre fin à son isolement[3], ce qui tend à en faire un révolté mû par ses seuls intérêts et méprisant les participants de sa coalition. Cette rumeur semble destinée à ruiner le crédit dont ils bénéficient en mettant en avant leurs divisions, en insistant sur leurs faiblesses, ce qui renforce *a contrario* la légitimité du roi. Elle fait ressortir le rôle de Bouillon, d'autant que la principale opération de la révolte, la prise de Mézières, a lieu à proximité immédiate de ses terres.

En 1615, tandis que, dans le camp royal, Marie et Concini[4] sont pris pour cibles, Bouillon est, parmi les Grands, celui qui est le plus critiqué. Il ne serait pas compris dans la paix[5] et Sedan serait menacée d'un siège[1] après une reconnaissance des fortifications menée

---

[1] *Libre harangue faicte par Mathault en la presence de Monsieur le Prince en son Chasteau d'Amboise, le seiziesme iour de Iuin*, s.l., 1614, p. 5.
[2] ROHAN H. de, *op. cit.*, 1822, p. 87. Il s'agit de la première occurrence du duc de Bouillon dans les *Mémoires* de Rohan.
[3] Archives nationales, 1 AP 434, f° 60, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 12 juin 1614.
[4] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 448-449.
[5] Archives nationales, 1 AP 334, f° 186, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 15 février 1616.

par Spinola lui-même déguisé en paysan[2]. Ses succès indéniables, puisqu'il conduit ses troupes en Poitou, n'empêchent pas ses adversaires de souligner les revers de ses amis et alliés[3] et d'insister sur l'absence de soutien effectif par les protestants afin d'insister de nouveau sur les divisions et l'isolement des grands, ce qui permet de taire les déboires des troupes fidèles au roi[4]. Le duc de Bouillon est alors particulièrement critiqué pour son recours aux renforts étrangers[5].

Pendant la troisième révolte nobiliaire, l'affrontement par libelles interposés atteint son apogée. Le duc de Bouillon et les Grands sont appelés, comme en 1614 et 1615, à rendre les armes et à servir la reine. La thématique de la paix révèle la complexité de la situation car, en fonction du camp qu'ils soutiennent, les auteurs de libelles peuvent appeler le roi ou les princes à la paix. *Les cris du peuple ; envoyés au ciel, contre les ennemis de la paix, adressés au duc de Bouillon*[6] est imprégné des thèmes développés par la propagande autour de Marie de Médicis pour exalter la politique de paix qu'elle devait apporter au royaume en tant que nouvelle Astrée pendant sa régence et son gouvernement[7]. Ce thème structurant des libelles favorables à la régente et au roi est cohérent avec le projet de Marie de Médicis, soutenue par Villeroy, de mener une politique de paix pour le royaume. Marie a effectivement évité aux Français une nouvelle guerre civile, en 1610, et se présente, de 1614 à 1617, comme le garant de la paix face aux princes. *Les cris du peuple* inscrit aussi le duc de Bouillon dans une double continuité du service du roi, celle des La Tour d'Auvergne et celle des La Marck :

> « Comme aussi La Tour, Tour & rempart des Bouillons de la concorde que nous esperons des eauës que vous espandrez sur le parterre des champs qui grissonnez qui sont ne verdoyent plus par le labourage perdu.
> Si vos ancestres si genereux & saincts qu'ils ont esté pouvoient par permission divine vous parler, ils vous coniureroient par nos prieres à cet effect. Faictes le, & vous ferez le vray siege de la gloire des glorieux François[8]. »

---

[1] *Ibid.*, f° 187, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 10 mars 1616.
[2] *Stratagème et valeureuse entreprise du marquis de Spinola, pour recognoistre les forteresses de la ville de Sedan*, « Par M.C.D. Tullois, Advocat en Parlement », Paris, Jean Bourriquant, 1615.
[3] *La deffaicte des troupes de Monsieur le Prince de condé, faicte entre Melle et S. Maixent, par les sieurs de la Salle, du Bourg, & de Fourilles, Capitaines des gardes de sa Majesté*, Paris, Antoine du Breuil, 1615. *La deffaicte des Reistres, & autres troupes de Monsieur le Prince de Condé*, Paris, Antoine du Breuil, 1615. *La deffaicte des carabins, et autres troupes de Monsieur le Prince de Condé, faicte le Ieudy 7 Ianvier, par Monseigneur le Duc de Guise*, Paris, Antoine du Breuil, 1616.
[4] DUCCINI H., *op. cit.*, 2003.
[5] *La descente des Anglois, pour le secours des Princes, empeschez par le Marquis de Spinola ensemble ce qui s'est passé à La Rochelle sur ce subject*, Lyon, Antoine du Breuil, 1617.
[6] Voir annexe 13)b.
[7] CONSTANT J.-M., *La folle liberté des baroques*, Paris, Perrin, 2007, « chapitre 5 : Marie de Médicis, nouvelle Astrée ? », p. 117-150.
[8] *Les cris du peuple ; envoyés au ciel, contre les ennemis de la paix, adressés au duc de Bouillon*, s.l., 1615, p. 7.

Le thème du rassemblement autour de la reine pacifique et des héritages familiaux converge dans l'appel lancé à Henri de La Tour de déposer les armes et de préserver la paix du royaume. Les mêmes logiques sont à l'œuvre, dans *le grand gueridon italien et espagnol venu nouvellement en France. Aux hypocrites du temps present*, en 1616, dans lesquels les Grands se voient attribuer une mission de sauvegarde du royaume :

« Grand Duc de Bouillon
Par ta preuoyance,
Que le Rouffillon
Reuienne à la France. »

On est surpris que le duc de Bouillon soit associé au Roussillon, province qu'il n'a jamais fréquentée. Ce libelle, composé de 42 quatrains, comprend deux grandes parties : la première moitié est une tirade contre les jésuites et dénonce le danger catholique et espagnol qui pèse sur la France, incarné par Jean Chastel, le duc d'Épernon et le père Cotton. L'auteur présente ensuite les hommes qui peuvent sauver la France de ce péril en les associant à des vertus – le prince de Condé incarne la valeur et la générosité, deux vertus cardinales de la noblesse française – ou à des territoires à conquérir : Lesdiguières et le Milanais, Bouillon et le Roussillon – la rime facilitant l'association. Le titre de ce libelle, publié en 1616, fait explicitement référence à l'Italie et à l'Espagne et renvoie au rejet de Concini, un italien, et de la politique des mariages espagnols voulus par Marie de Médicis. Il s'inscrit donc dans le cadre de l'offensive littéraire contre Concini qui est alors la cible prioritaire des pamphlétaires[1], de même que les jésuites qu'il appuie. L'auteur de ce libelle recommande donc au roi d'autres appuis et une autre orientation politique afin d'atteindre le même but : la grandeur du royaume.

Si les libelles appelant à la paix et ceux publiés contre Concini font l'éloge du duc de Bouillon, ils ne masquent pas l'ampleur des critiques lancées contre lui en 1616-1617 et leur radicalisation progressive. Ses préparatifs militaires incessants donnent corps aux critiques faisant de lui un perpétuel révolté préparant ses prises d'armes et faisant de Sedan un arsenal et un refuge :

« I'ay dessus la mue une horrible tempeste
Agros bouillons au tour de Sedan sefleuant
On dit qu'on l'esmouvoit pour troubler vne feste
Et d'vne vieille tour venoit le mauuais vant[2]. »

[1] DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 269-374.
[2] *J'ay veu catuveu*, s.l., 1616, p. 4.

Le duc de Bouillon est d'autant plus dangereux qu'il est insaisissable, puisqu'il est toujours en fuite face à l'autorité royale :

> « Monsieur de Bouillon se dérobe,
> Tousiours le premier de la Cour
> S'il eust tarde encore un iour
> On eut bien veu du peuple en Greve[1]. »

La plus grave accusation lancée contre lui est forgée en 1617. Elle ne fait pas de lui un diviseur et un rebelle et porte moins sur ses actions que sur intentions. Elle fait de lui un adversaire acharner des Bourbons, qu'il voudrait détruire à la faveur des révoltes princières : « ce vieux et malheureux ouvrier de factions, leur esprit familier, et comme doemon [qui veut] exécuter sur le fils ce qu'il avoit vainement essayé sur le père[2]. » L'accusation fait allusion à l'affaire Biron et remet en cause le pardon royal obtenu en 1606. Elle prend par la suite une importance croissante jusqu'à sa mort[3].

Pourquoi des accusations aussi violentes sont-elles lancées contre le duc de Bouillon à travers les libelles et pourquoi trouvent-elles un écho dans les mémoires de ses adversaires politiques tels que Richelieu, Sully et Rohan ? Son implication dans les guerres civiles, dans les préparatifs militaires, dans les justifications des prises d'armes et l'utilisation de l'imprimerie sedanaise font de lui l'un des grands les plus actifs pendant ces révoltes, ce qui justifie la vigueur et la fréquence des attaques. Par ailleurs, il est le plus âgé[4] : l'attaquer permet d'éviter de ternir l'image des princes les plus jeunes et les exemples de ses insoumissions passées voire de ses prises d'armes ne manquent pas dans sa longue carrière politique. Enfin, l'accuser de manipuler le prince de Condé permet d'exonérer ce dernier, qui demeure un membre de la maison royale, de toute responsabilité dans les révoltes, en le présentant comme un jeune homme sans expérience qui a connu des succès trop rapides[5].

---

[1] *Advis de Colin à Margot, ou coq a l'asne sur le temps present*, s.l., 1617.
[2] *Discours sur l'arrest faict de la personne de Monsieur le Prince* (Bibliothèque nationale, département des imprimés, LB 36-877), cité par DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 315.
[3] Voir *infra*, chapitre 12.
[4] DUCCINI H., *Faire voir, faire croire, l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 136.
[5] *Ibid.*, p. 315.

Conclusion du chapitre

De 1606 à 1610, Henri de La Tour, courtisan, officier de la maison royale, conseiller et compagnon de jeu du roi, reconstitue progressivement sa puissance politique au point que dès juillet 1610, Pierre de l'Estoile affirme que le connétable et lui sont « l'un et l'autre grands praticqs et exercités des plus aux affaires d'Estat »[1], sans pourtant jamais exercer, ni avant 1610, ni après, de fonction institutionnelle clairement définie comme Sully ou les différents ministres. Ce processus de réaffirmation traduit sa grande capacité d'adaptation et révèle l'importance de ses réseaux de relations sur lesquels il s'appuie, même si en devenant un Grand du royaume, il s'aliène progressivement l'appui du parti protestant.

Henri de La Tour joue un rôle décisif dans la préparation des conflits et dans la direction politique de l'opposition à la régente, puisqu'il mobilise aux côtés des princes les parlementaires et le parti protestant, mais il ne se distingue pas des autres grands par son comportement ni par ses motivations. On ne peut l'accuser isolément d'être ambitieux et soucieux de ses intérêts personnels, ni lui faire porter la responsabilité des révoltes, pour lesquelles tous donnaient leur accord, et que le prince de Condé approuvait. Il profite comme eux, des opportunités politiques et financières ouvertes par la régence. Il ne se démarque pas des positions des autres grands et signe toutes leurs déclarations voire les fait publier à Sedan où le contrôle de l'imprimerie par le roi ne s'exerce pas. Il reste solidaire du prince de Condé, du duc de Nevers et de Mayenne, allant jusqu'à vouloir sauver ce dernier *in extremis* à Soissons. Pourquoi donc a-t-il été longtemps considéré comme un fauteur de troubles impénitent alors que ses pairs ne se différencient pas de lui ? Tout d'abord, il est sanctionné pour son rôle de conseiller du prince de Condé puisqu'à chaque fois, il arrive à convaincre ce dernier qu'il est possible de lever un parti d'opposants à la politique de la régente[2]. Second point, étroitement lié au précédent, le critiquer permet de ne pas jeter l'opprobre sur Condé en tant que prince du sang et de l'exonérer de toute faute : s'il a agi ainsi, c'est parce qu'il a été mal conseillé par le duc de Bouillon dont le passé est très sombre – c'est alors qu'on rappelle sa dissidence de 1602-1606. Troisième point, il sert d'intermédiaire entre le prince de Condé, d'une part, le parti protestant[3] et les parlementaires[4] d'autre part, ce qui révèle l'ampleur des appuis dont il bénéficie au point que seule sa diabolisation peut l'affaiblir[5].

---

[1] DE L'ESTOILE P. de, *op. cit.*, 1837, p. 620.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719.
[3] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 144.
[4] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 11-13.
[5] Ce processus se poursuivant après la chute de Concini, il est étudié au chapitre 12.

Chapitre 12 : L'infirme de Sedan

« La mort du Maréchal d'Ancre changea en un instant toute la face des affaires[1] » : l'année 1617 est sans doute la seule qui constitue une rupture dans la vie du duc de Bouillon comme dans l'histoire du royaume : il quitte la cour au moment où Louis XIII, assisté de Luynes, fait son entrée sur la scène politique avec d'importantes conséquences. Le roi décide d'appliquer de manière stricte l'édit de Nantes, après sa mise en œuvre assez souple sous la régence, ce qui entraîne le rétablissement du catholicisme dans le Béarn et la reprise des hostilités avec le parti protestant mené par Rohan[2], Bouillon se voyant proposer le commandement des cercles militaires. Les relations sont tendues entre le roi et Marie de Médicis. Elle consulte les Grands et envoie Ruccelaï auprès du duc de Bouillon afin d'obtenir son appui en vue de son rétablissement politique[3]. Enfin, la politique étrangère du royaume de France se fait hésitante jusqu'à l'entrée au conseil de Richelieu, en particulier à l'égard de l'empereur, au moment où les tensions éclatent avec la défenestration de Prague qui permet l'élection à la couronne de Bohême de Frédéric V, électeur palatin, grâce à l'appui de son oncle, le duc de Bouillon[4].

Ainsi, Henri de La Tour ne fréquente plus la cour – sa correspondance ne permet pas d'établir s'il a regretté son départ et envisagé d'y revenir, même si sa santé déclinante est incompatible avec une telle option – mais il continue à intervenir sur toutes les grandes questions politiques. Quelles sont ses modalités d'action et son positionnement politique ? Par ailleurs ses contemporains « semblent n'avoir jamais réalisé qu'il avait vieilli[5] » : c'est par ces mots que J.-L. Tulot, qui a transcrit toutes les lettres d'Henri de La Tour, de son épouse et des La Trémoille retrouvées aux Archives nationales, exprime son étonnement sur la fin de vie du duc de Bouillon. C'est en effet un étrange paradoxe : alors qu'il est malade et ne peut plus quitter son château de Sedan, on lui prête une grande capacité d'intervention dans les affaires du royaume de France, au point que ses dernières années sont ponctuées de rumeurs constantes qui nourrissent un processus de malédiction rétrospective et aboutissent au portrait du duc de Bouillon laissé à la postérité par ses adversaires politiques Richelieu, Rohan et Sully, tout en continuant à faire de lui un personnage clé des affaires du royaume alors qu'il n'y intervient plus. Comment un tel malentendu et une telle diabolisation ont-ils été possibles ?

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719 ; livre 7, p. 68.
[2] LE ROUX N., *Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, chapitre 8.
[3] DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, chapitre 29.
[4] PETITFILS J.-C., *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008, p. 320.
[5] *Correspondance intime de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1555-1623)*, éditée par TULOT J.-L., p. 10.

Cette étude s’appuie sur le dépouillement de libelles, des mémoires des contemporains, de la correspondance du duc de Bouillon et de son épouse, de diverses pièces comptables ainsi que de son seul portrait gravé.

I. Le temps des rumeurs et de la diabolisation du duc de Bouillon

1. La complainte du duc de Bouillon et de son épouse

Henri de La Tour quitte la cour à l'été 1617, mais Rohan ne le note pas dans ses *Mémoires*, ce qui laisse à penser que son départ n'était pas envisagé comme définitif. Par ailleurs, son éloignement ne signifie pas sa disparition pure et simple de la scène politique. Même s'il est absent de Paris, ses contemporains continuent à parler de lui et commentent encore de manière contradictoire son attitude passée et sa capacité à servir le roi pour gouverner le royaume :

> « (…) il a esté parlé de moy en un certain conseil ou j'avois esté recogneu avoir des qualitez propres à servir le Roy & l'Estat : mais on y représenta que mes volontés estoient très mauvaises en plusieurs affaires, et qu'il ne se présentoit occasion ; ou ceux qui vouloient brouiller et desplaire au Roy ne vinssent recevoir mes conseilz, lesquels rendoient les affaires pires qu'elles n'estoient auparavant ; et que si on se pouvoit asseurer de moy et que ie voulusse promettre au Roy de n'avoir autres intentions que les siennes, et d'employer mon soing à toutes les choses que ie jugerois lui estre plaisantes advantageuses et honorables au bien de son Estat, qu'il me falloit donner toute sorte de contentement[1]. »

Il est alors parfaitement conscient que ses contemporains ont une image brouillée de son action et de sa personne, d'où la fréquence des malentendus et des rumeurs sur les visites qu'il reçoit à Sedan, sur sa correspondance et par-là même sur ses intentions. Ses serviteurs de l'hôtel de Bouillon à Paris et ses contacts à la cour et dans la capitale, l'informent régulièrement, ainsi que son épouse, des rumeurs qui les concernent, quand le roi ne les somme pas de s'en expliquer[2], et vivent ainsi de longues années au cours desquelles il est devenu normal de les desservir à la cour :

> « Vous me mandiés que l'on nous randoit de mauvais offices auprès de Sa Majesté. Cela nous est ordinaire ! Nous l'avions bien seu et c'est sur ceste ocasion et autres que le Sr Justel y a esté dépaiché. Il vous en aura randu compte suivant le commandement qu'il en avoit. Je croy que son voïage s'est fait à propos. Quant à ce que l'ont dit que des miens ont publyé que la Roine-mère m'avoit dit force chose, elle ne parla à moy que tout haut et me dit que Monsieur luy avoit donné de bons conseils qu'elle

[1] Archives nationales, R² 53, f° 206, lettre du duc de Bouillon à Le Vasseur, écrite de Sedan le 25 avril 1621.

[2] Dans sa lettre du 10 mars 1618 adressée à Henri de La Tour, Louis XIII se dit satisfait des explications fournies par le duc de Bouillon face aux accusations qui ont été formulées contre lui (Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Dossiers bleus n°639, f° 148 v°).

n'avoit pas suivy. Je croy qu'elle disoit bien vray. À ceste heure que vous estes sur le lieu, vous saurés force chose de conséquence à nous mander ; sy nous touchent, je m'assure que vous n'oublirés pas à nous en donner avis[1].»

Pour Élisabeth de Nassau, le but ne fait aucun doute : « L'on trouve tousjours moyens de le priver des effets des promesses que l'on luy fait par des blâmes que l'on luy jette de fasson que l'on le paye tousjours de calonyes d'espérer mieux que du passé, il n'y a pas donc d'aparance encore que l'on aye eu des lettres bien expresse et bien libres[2]. » En effet, à la même époque, le duc de Bouillon se plaint régulièrement auprès du roi du retard du versement de ses pensions[3]. La correspondance échangée par Élisabeth de Nassau avec sa sœur aborde sans fard les rumeurs circulant à l'encontre du duc de Bouillon, ce qui permet de les recenser, de connaître dans certains cas leur contenu et d'étudier leur rythme et le type d'accusation ou déformation qui sont à l'œuvre[4].

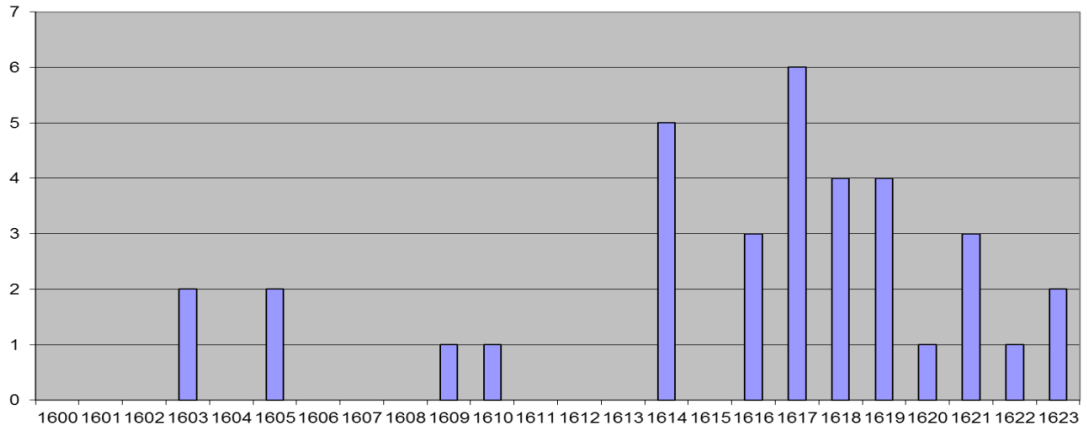

Graphique 13 : Rythme des rumeurs concernant le duc de Bouillon dans la correspondance d'Élisabeth de Nassau[5]

[1] Archives nationales, 1 AP 334, f° 211, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 5 mars 1618.
[2] Archives nationales, 1 AP 335 f° 314, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 27 septembre 1621.
[3] Comme en témoigne la réponse de Louis XIII du 15 juin 1618 dans laquelle il justifie le retard du versement de la pension du duc de Bouillon par la nécessité de « pourveoir aux grandes et extresmes despenses que je suis obligé de supporter pour la conservation de mon Estat » (Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, coll. Dupuy, t. 92, f° 98-99).
[4] Voir annexe 15.
[5] Établi pour l'essentiel d'après la correspondance de son épouse, à laquelle se rajoutent quelques mentions externes (voir annexe).

Les rumeurs mentionnées se concentrent sur la dernière décennie : elles sont nombreuses en 1614, 1616 et 1617, ce qu'on peut aisément interpréter par l'implication du duc de Bouillon dans le parti des princes. Lors des prises d'armes, il remet en cause la paix des années de régence, d'où les commentaires de ses contemporains. Comment expliquer la persistance des rumeurs relevées par Élisabeth après son retrait de la cour en 1617 ? Il s'agit alors de supputations sur ce qu'il pourrait être amené à faire et seule la mort le délivre de ces accusations récurrentes. Il se voit reprocher de procéder à des levées pendant la reprise des guerres entre le roi et les protestants en 1621 alors qu'il ne fait qu'accueillir des calvinistes réfugiés à Sedan par crainte des violences[1], comme ses prédécesseurs et lui-même l'avaient fait auparavant sans en être blâmés. L'année suivante, ses négociations pour faire partir Mansfeld[2] sont interprétées dans le même sens : il voudrait ouvrir un second front dans le nord-est pour imposer au roi des négociations avec le parti protestant. Au cours des semaines qui précèdent sa mort, une rumeur persistante annonce son intention de vendre les terres souveraines, ce qui sème le trouble du côté des protestants et blesse Élisabeth de Nassau : « Elle ne peut estre en de meilleurs mains pour le bien garder pour le service du Roy[3]. » La double fonction est de laisser croire qu'il est encore un des principaux acteurs politiques du royaume tout en lui ôtant toute capacité d'action, puisqu'il doit au préalable se justifier. Elles sont différentes de celles des années 1614-1617 en ce qu'elles ne visent pas exclusivement son action militaire. Elles lui prêtent désormais une intention hostile savamment entretenue, ce qui contribue à transformer la façon de le représenter et à faire de lui un personnage inquiétant et maléfique, prêt à desservir son roi comme ses coreligionnaires, d'autant que les libelles relaient ces rumeurs.

D'après H. Duccini, la chute de Concini entraîne un déplacement du point focal des pamphlétaires qui se déchaînent alors sur le duc de Bouillon[4], ce dont atteste la reprise des rumeurs dès l'été 1617[5]. Rumeurs et libelles l'acculent à la défensive et interprètent ses faits et gestes, comme les visites qu'il reçoit ou les messagers qu'il envoie. Il en est ainsi lorsque Valigny est dépêché à Metz pour rencontrer Épernon[6] et lors du voyage de Le Conte auprès du duc de Mayenne[7]. Même le mariage de sa fille Marie avec le jeune Henri de La Trémoille en février 1619 est considéré comme l'occasion de préparer une révolte. Ces rumeurs,

---

[1] Archives nationales, 1 AP 335, f° 320, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 8 novembre 1621.
[2] *Ibid.*, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau datée de 1622.
[3] Archives nationales, 1 AP 336, f° 377, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 13 mars 1623.
[4] DUCCINI H., *Faire voir, faire croire, l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 315.
[5] Archives nationales, 1 AP 334, f° 202, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 17 juillet 1617.
[6] *Ibid.*, f° 219, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau du 12 juin 1618.
[7] Archives nationales, 1 AP 335, f° 256 et 257, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine de Nassau des 2 et 3 juin 1619.

contrairement aux précédentes, ont toutes pour objectif de laisser entendre qu'il est un mauvais serviteur du roi. Ainsi, on lui prête un projet d'intervention contre Besançon[1]. Cette accusation, jointe aux autres, tend à faire de lui un chef de guerre sans scrupule et toujours actif sans tenir compte ni de son âge, ni de sa maladie, ni de la dégradation de ses relations avec les calvinistes au cours de la dernière décennie[2]. De calomnies en diffamations, c'est bien la figure de l'éternel comploteur qui se forge peu à peu, d'autant plus facilement qu'il ne fréquente plus la cour et agit à la frontière nord-est du royaume sans que le roi puisse le contrôler.

La déformation des informations, voire leur invention, sert la manipulation[3] à laquelle les auteurs de ces libelles procèdent vis-à-vis de leurs lecteurs potentiels en prêtant au duc de Bouillon l'intention d'empêcher le roi d'agir par tous les moyens. La manœuvre est habile, puisque la cible est âgée et retirée de la capitale, ce qui laisse libre cours à la jeune génération, ralliée au roi, pour agir. Le duc de Bouillon et son épouse sont désormais contraints en permanence de se justifier de bruits qu'ils n'ont même pas cherché à susciter, ce qui explique le ton de lassitude avec lequel Élisabeth de Nassau aborde ce sujet. L'objectif politique est bien d'affaiblir le vieux duc de Bouillon et son éloignement sedanais est mis à profit pour amplifier la calomnie. Ces rumeurs confinent, par leur caractère stéréotypé, leur intensité et leur fréquence de 1614 à 1623, au matraquage de l'information et contribuent à donner corps à l'idée qu'il est effectivement en train de trahir le roi et de comploter en profitant de son éloignement pour agir en toute impunité. En se nourrissant les unes les autres, ces rumeurs s'autojustifient malgré les constants démentis d'Henri de La Tour qui doit bien prendre acte de la rumeur, et donc lui donner corps, pour la réfuter.

Peu à peu émergent les traits d'un personnage-type : le duc de Bouillon devient le personnage même du traître, du relaps, du manipulateur, figure parachevée dans les pamphlets et les mémoires de ses contemporains comme ceux de Sully et de Richelieu. La transcription des thèmes de la rumeur dans les libelles contribue à construire cette image négative. Le changement de vecteur des accusations récurrentes permet l'émergence du personnage-type tout en changeant radicalement la finalité des accusations. Une rumeur est instrumentalisée à des fins politiques pour paralyser temporairement l'adversaire. Ici, il s'agit de le détruire. La diabolisation de Concini, par exemple, confère une grande légitimité à la décision de Louis XIII d'ordonner son arrestation au cours de laquelle il est tué. Elle explique aussi l'acharnement sur son corps. Cependant, la violence continue à travers les rumeurs en changeant de cible et passe d'un maréchal à l'autre : à Concini succède le duc de Bouillon car cela permet aux

---

[1] *La descouverte de l'enreprise de Monsieur le Duc de Bouillon sur la cité Imperialle de Bezançon en Franche-comté,selon les lettres escrites du 19 novembre dernier*, s.l., 1620.
[2] Voir *supra*, chapitre 11.
[3] JOUHAUD C., « Les libelles en France au XVIIe siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 2003.

pamphlétaires royaux d'attaquer les princes révoltés en épargnant la figure du prince de Condé emprisonné[1]. Il s'agit bien d'une guerre de plumes, ce qui ne limite pas sa violence[2].

Dès 1616, rumeurs et libelles procèdent à une condamnation rétrospective en effaçant le pardon royal de 1606 et en soulignant la menace que constitue Bouillon sur la longue durée[3]. Pour montrer à quel point le personnage est dangereux, on commence à remonter le temps. Chacun de ses faits et gestes est dès lors interprété comme une volonté de destruction du pouvoir royal au profit de sa puissance personnelle. Par la suite, la dynamique rétrospective permet de mettre en doute les actes qui semblent les plus significatifs de sa vie comme sa conversion ou son attachement à Henri de Navarre. Avec le temps les attaques, pour être moins nombreuses, sont de plus en plus vives contre le duc de Bouillon comme dans le *court bouillon des rebelles*.

2. *Le court-bouillon des Rebelles, accomodé à la sausse des Reistres d'Allemagne*[4]

La structure de ce libelle en fait une synthèse très aboutie de la diabolisation du duc de Bouillon. Le contexte d'écriture permet d'en saisir toute la portée et de comprendre pourquoi il est l'objet de si vives attaques, d'autant que ce libelle ne semble pas avoir particulièrement retenu l'attention des historiens, contrairement à d'autres[5]. L'année 1617 constitue un tournant dans l'histoire de France à plusieurs titres : c'est la fin du septennat de Marie de Médicis et l'entrée spectaculaire en politique du jeune Louis XIII. C'est aussi, pour le royaume, la fin de deux décennies de paix religieuse car le roi et Luynes décident d'appliquer l'Édit à la lettre, ce qui signifie que sa mise en œuvre ne peut plus être aussi favorable aux protestants qu'entre 1610 et 1617[6]. Les huguenots sont alors bien conscients des dangers qui les menacent dans le royaume avec la reconquête catholique marquée par la prédication, l'action plus intense des jésuites et la prolifération de nouveaux ordres religieux – Feuillants et Oratoriens –[7], ainsi qu'en Europe avec les tensions aux Pays-Bas et les prémices de la guerre de Trente ans en Bohême. Ce revirement de la politique royale suscite la résistance du parti protestant qui s'organise pour faire front aux projets du roi. Du rétablissement du catholicisme dans le Béarn en 1619-1620 à

---

[1] DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 315.
[2] JOUHAUD C., *art. cit.*, 2003, p. 7-9.
[3] *Discours sur l'arrest faict de la personne de Monsieur le Prince* (Bibliothèque nationale, département des imprimés, LB 36 – 877), cité par DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 315.
[4] Voir annexe 13)a.
[5] Ainsi DUCCINI H. qui pourtant étudie les pamphlets publiés à l'occasion de la guerre de 1621-1622 ne le cite pas (DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 391-397).
[6] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 304-305.
[7] *Ibid.*, p. 263-269.

la paix de Montpellier en 1622, le roi doit lutter militairement contre les protestants du sud du royaume pour imposer sa volonté[1]. Les troupes royales sont alors particulièrement violentes : les massacres des civils comme des garnisons ou le pillage sont monnaie courante.

C'est dans ce contexte que le duc de Bouillon se trouve bien malgré lui impliqué pour quatre raisons. D'abord, l'assemblée protestante lui propose de prendre le commandement de l'ensemble des circonscriptions militaires du royaume. Si cette proposition tend à montrer le prestige dont il jouit au sein du parti protestant[2], elle révèle l'ampleur de la méconnaissance des députés de l'assemblée sur son état de santé. Par ailleurs, il les exhorte à la prudence et à la paix, ce dont témoigne sa correspondance avec le président Jeannin[3] et le duc de Rohan à qui il écrit « ne vous lasser point de poursuivre le repos de l'Estat et celuy de noz Eglizes[4] », avant de refuser d'exercer ce commandement[5]. Il adopte ainsi un positionnement de médiateur appelant chaque camp à la prudence quant aux conséquences d'une guerre civile. Ensuite, les relations diplomatiques étroites entre Henri de La Tour d'une part, et Jacques Ier d'Angleterre et Frédéric V de Palatinat de l'autre, font craindre à Louis XIII l'internationalisation du conflit[6]. C'est pourquoi ses négociations avec le chef de guerre Mansfeld, qui est de passage dans les Ardennes, sont interprétées comme la volonté d'ouvrir un second front au nord-est du royaume afin de soulager les protestants du sud-ouest qui seuls tiennent tête aux armées royales[7], ce qui le contraint de se justifier auprès de Louis XIII[8]. Enfin, le massacre le plus célèbre de ces guerres a lieu en 1622 à Nègrepelisse, seigneurie appartenant au duc de Bouillon, dont les habitants ont massacré la garnison royale en raison de ses exactions quelques mois plus tôt[9]. Lors du retour des troupes royales dans la région en juin 1622, ils décident de résister, sachant qu'ils n'ont aucune clémence à attendre du roi. La ville est alors prise d'assaut, les femmes violées, les civils comme les soldats de la forteresse passés au fil de l'épée[10], six pamphlets sont publiés pour célébrer ce massacre comme modèle de mise en œuvre de la justice royale[11]. Les

---

[1] LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 436-455.
[2] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 158.
[3] Il écrit au sujet de la paix du royaume : « J'y contribueray la ou je pourrai tout ce qui est de mon pouvoir » (lettre du duc de Bouillon au président Jeannin du 1er mars 1622, Bibliothèque Nationale de France, département des manuscrits occidentaux, Fonds Français 3795, f° 120).
[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 4102, f° 62, lettre du duc de Bouillon au duc de Rohan du 1er juin 1622.
[5] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 8, p. 90-92.
[6] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 160-162.
[7] *Recit veritable de tout ce qui s'est passé en l'armee du Roy depuis le 28 may iusques au 24 juin*, Lyon, Claude Armand, 1622, p. 13.
[8] *Lettre et remonstrance envoyées au Roy… pour se justifier de ce qu'on luy impose d'avoir faict venir en ses frontières le comte Mansfeld avec son armée*.
[9] *Recit veritable de tout ce qui s'est passé en l'armee du Roy depuis le 28 may iusques au 24 juin*, Lyon, Claude Armand, 1622, p. 7.
[10] *Le grand et iuste chastiment des Rebelles de Negrepelisse*, Paris, Pierre Rocolet, 1622.
[11] DUCCINI H., *op. cit.*, 2003, p. 396-397.

troupes royales continuent ensuite leur route vers Saint-Antonin-Noble-Val puis Lunel et Montpellier[1].

Une fois le contexte établi, ce libelle et sa forme s'expliquent plus clairement. Il commence par une catilinaire enchaînant les questions rhétoriques, en insistant sur la durée de la rébellion et la patience royale pour la contenir. C'est ici une façon d'introduire à l'égard des calvinistes comme du duc de Bouillon un thème qui est développé tout au long du texte, la constance de leur révolte et la patience presque débonnaire du roi à leur égard.

La présentation de la situation en 1622 avec la révolte des protestants autour de Soubise, notamment à La Rochelle, Montauban et Montpellier, conforte cette idée de rejet de l'autorité royale par les calvinistes. L'historique de leur implantation vient ensuite confirmer cette idée en noircissant à outrance les pratiques iconoclastes et les violences religieuses qui sont considérées comme une attitude exclusive des protestants. S'il n'est pas fait mention de la Saint-Barthélemy ni de Wassy, c'est pour ôter toute justification de la violence qu'ils pratiquent. Elle est illégitime car exercée contre les sujets catholiques du très-chrétien par des hérétiques assoiffés de sang et rejetant toute autorité constituée. L'Église catholique, victime de ces horreurs, se trouve dans une situation de lamentation à laquelle l'auteur veut apporter un remède, son « court-bouillon des Rebelles, accomodé à la sausse des Reistres d'Allemagne ».

Ce traitement doit en premier lieu être administré au duc de Bouillon, incarnation de la perfidie absolue :

> « C'est a toy BOUILLON, qui iusques icy a si bien fait la chattemite, pour se ioindre aux Raistres, que toy & tes compagnons ont fait venir à leurs secours, c'est à toy, a qui le premier ie veux bailler à humer ce Cour-bouillon, iusques icy ie n'ay fait que la Sausse, les Raistres me serviront de poisson, ou pour mieux dire de poizon, pour vous faire tous succomber sous vos revoltes, Monsieur de Nevers Prince genereux sera celuy qui vous contraindra de l'avaller malgré vous, Mansfeld y trouvera de quoy contenter ses appetits[2]. »

Il est également préparé pour les autres chefs militaires protestants révoltés – ce qui explique que la fureur du pamphlétaire ne se déchaîne pas contre Duplessis-Mornay, lequel est resté dans l'obéissance. C'est alors qu'apparaît la logique à la fois rétrospective et anticipatrice qui condamne doublement le duc de Bouillon : la postérité ne peut approuver son appel aux troupes de Mansfeld et son ingratitude à l'égard des bienfaits passés vient métamorphoser le personnage, chacune de ses qualités se transformant en son exact contraire. Henri de La Tour,

---

[1] Carte des opérations de la guerre de 1622 (LE ROUX N., *op. cit.*, 2009, p. 452).

[2] *Le court-bouillon des Rebelles, accomodé à la sausse des Reistres d'Allemagne*, 1622, p. 9-10 (Bibliothèque Nationale, département des imprimés, 8 LB 36 – 2044).

ancien modèle de la propagande royale des années 1595 qui a fait de lui un maréchal héroïque et vertueux[1], est désormais un héros tombé en déchéance, condamné à être maudit. Malade, absent de la cour et acculé à la défensive, il ne peut rien faire face aux accusations lancées contre lui, sinon s'en justifier. Il n'est pas possible de savoir s'il est conscient d'être l'objet d'un processus faisant de lui un personnage diabolique : les informations lui arrivant par bribes, l'appréhension des logiques à l'œuvre est difficile. C'est peut-être pour cette raison que sa réponse à la polémique est avant tout faite de justifications et qu'il ne passe pas à l'offensive. En quoi son état de santé et la situation économique des terres souveraines l'empêchent-ils d'agir ?

[1] Voir *supra*, chapitre 7 et 8.

II. Un homme privé de tout moyen d'action

1. *La longue agonie du duc de Bouillon*

La santé du duc de Bouillon a été abordée de manière incidente au sujet de sa conversion, puis de manière plus systématique pour montrer que son changement de vie après 1574 se traduit par une exposition accrue de son corps aux blessures et maladies[1]. Comme précédemment ont été relevées dans toutes les sources disponibles, principalement sa correspondance passive et active, mais aussi les lettres échangées par des tiers, toutes les données médicales le concernant, qu'il soit en bonne santé, malade ou convalescent. La quantification de ces informations permet d'obtenir le graphique suivant sur un demi-siècle, entre la première mention d'une donnée médicale le concernant et sa mort :

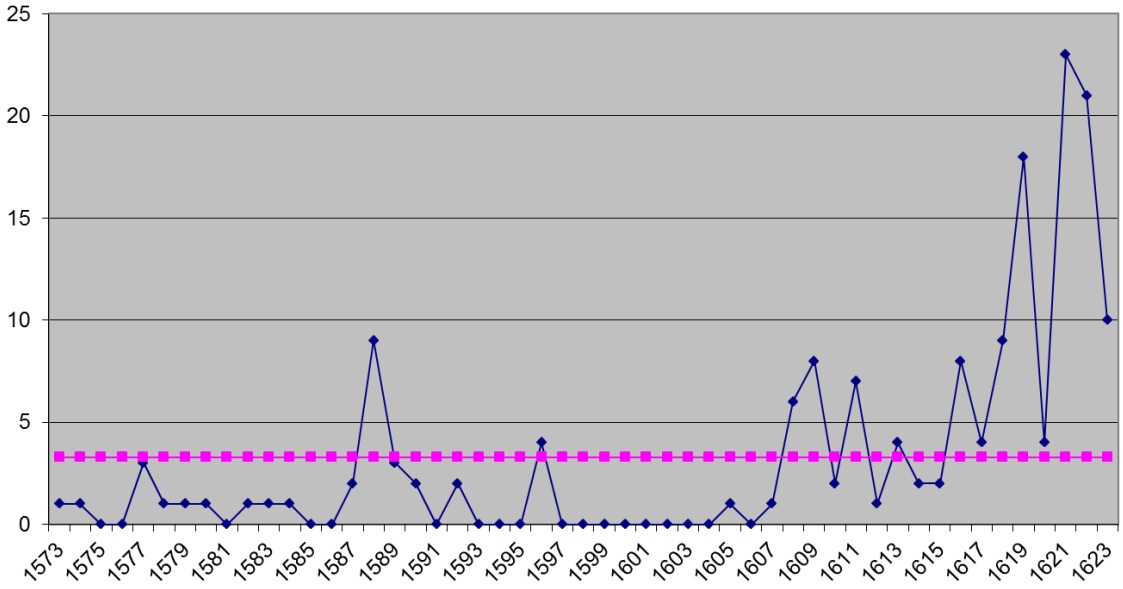

Graphique 14 : Données médicales concernant le duc de Bouillon, 1573-1623
(en bleu : données annuelles, en rose : moyenne)

La fièvre qui reporte son départ pour La Rochelle en 1573 et celles qui précipitent sa conversion en 1574-1575, ainsi que le duel contre Duras en 1578 et la blessure reçue au Fort-Nicole qui le rend inapte au combat de 1587 à 1591, ont déjà été étudiés. Après ces maladies et blessures, les informations médicales le concernant sont très rares jusqu'à son retour à la cour. Jusqu'en 1607, Élisabeth de Nassau et sa soeur parlent très rarement de problèmes médicaux et

[1] Voir *supra*, chapitre 5.

ces derniers ont toujours un rapport soit avec leurs enfants soit avec les préparatifs de leurs accouchements. À partir de 1607, la santé du duc de Bouillon devient progressivement un thème récurrent de leurs échanges épistolaires, avec une intensité croissante jusqu'à sa mort, en particulier lors des phases de dégradation. Les données médicales sont de nature très variée : symptômes, traitements, phases de convalescence, crises liées à la maladie, et permettent de dresser le journal de sa santé entre 1614 – lorsque les premières attaques de goutte se font sentir – et sa mort en 1623[1]. Quels en sont les enseignements ?

Ces observations permettent de souligner l'étroitesse des liens qui unissent les deux époux : Élisabeth est à son chevet pendant toutes les crises de la maladie et échange sans doute fréquemment avec lui sur ses douleurs, ainsi elle connaît ses symptômes et prend conscience des seuils de souffrance auxquels il est exposé. Ils forment donc un couple très uni et cimenté par une grande affection mutuelle[2], mise en exergue ici par l'épreuve que constitue la maladie. Les années 1617-1623 sont difficiles à vivre pour Élisabeth de Nassau qui s'en confie à sa sœur avec laquelle elle entretient depuis longtemps une relation privilégiée. Toutes les deux ont épousé des hommes âgés et si Claude de La Trémoille est mort rapidement, confrontant son épouse à l'épreuve du veuvage, Élisabeth de Nassau accompagne les dernières années de la vie d'un homme devenu impotent. C'est pourquoi la duchesse de La Trémoille et son fils Henri, le gendre du duc de Bouillon, sont probablement les seuls conscients, avec Duplessis-Mornay, de la dégradation de la santé d'Henri de La Tour et de son vieillissement accéléré.

D'autre part, le nombre, la fréquence, la rigueur des observations permettent de disposer d'informations très précises sur les dernières années de la vie d'un homme du premier tiers du XVIIe siècle. En cela, le corpus des lettres d'Élisabeth de Nassau constitue le pendant inverse du journal de Jean Héroard qui a noté tout ce qui concerne l'enfance et la jeunesse de Louis XIII[3]. Ces deux documents ainsi que l'importance du choix de la sage-femme dans la France du début du XVIIe siècle[4] révèlent un nouvel intérêt pour le corps, observé fréquemment et objet de nombreuses attentions. Grâce à la précision des données fournies par Élisabeth de Nassau, on peut ainsi constater qu'Henri de La Tour est atteint de deux pathologies assez différentes. La plus évidente car la seule nommée par la duchesse de Bouillon est la goutte[5], qui a pour origine un taux d'acide urique élevé dans le sang et pour symptôme les violentes crises et les douleurs articulaires décrites par Élisabeth de Nassau. C'est pourquoi Henri de La Tour est

---

[1] Voir annexe 16.
[2] GUELY M., « L'enfance d'Henri de Turenne dans les lettres de ses parents Henri Ier de La Tour et Élisabeth de Nassau », *in* JALABERT L. et MOULIS C. (dir.), *Nouveaux regards sur Turenne*, Nancy, Annales de l'Est, 2013, p. 63-86.
[3] FOISIL M., *Journal de Jean Héroard*, Publication du centre de recherche sur la civilisation de l'Europe moderne, Paris, Fayard, 1989.
[4] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 134-140.
[5] *Nouveau Larousse Médical*, « Goutte », Paris, Larousse, 1981, p. 460-461.

parfois incapable de se déplacer – d'où le recours à la chaise à porteur – ou d'écrire – son fils aîné Frédéric-Maurice lui servant alors de secrétaire. Après les premières crises et des périodes de latence qui laissent espérer une rémission, la maladie s'aggrave et les symptômes sont plus nombreux et plus inquiétants. L'intense activité politique du duc de Bouillon dans les années 1610 et son surmenage[1], puis l'exposition à l'âpreté des conditions naturelles pendant les opérations militaires des guerres civiles de 1614-1617 peuvent expliquer le déclenchement de la maladie, qui est en partie d'origine génétique, chez un homme ayant largement dépassé les soixante ans. Dans la mesure où elle affecte surtout les articulations – principalement les mains et les pieds – et le système rénal, on est en droit de penser que les problèmes gastriques et intestinaux du duc de Bouillon ont une autre explication.

On constate une alternance de phases de douleurs intestinales et de vents nombreux et éprouvants (printemps 1622 et début de l'année 1623) avec des périodes de vomissements et diarrhées violentes (octobre 1622 et mars 1623), qui ont visiblement des conséquences sur son comportement en le rendant irascible. Ces symptômes étant les mêmes que ceux du jeune Louis XIII décrits par Jean Héroard[2], on peut penser qu'Henri de La Tour est atteint à la fin de sa vie d'une forme de la maladie de Crohn[3] et il est probable que cette pathologie, plus que la goutte, ait accéléré sa mort : la dernière donnée médicale le concernant – des coliques graveleuses – apparaît dans une lettre datée de la veille de sa mort – qui n'est pas encore connue par le destinateur.

Henri de La Tour suit des traitements très variés pour rétablir l'équilibre entre les différentes humeurs de son organisme, la théorie des humeurs demeurant la principale cause d'explication des dérèglements du corps humain[4]. Il absorbe donc des médicaments pilés, enchaîne saignées et cautères, se fait apporter des flacons d'eau de Spa et de Pougues-les-Eaux[5], boit de l'eau de tête de cerf[6]… Élisabeth compare alors les pratiques des médecins, reproche à ceux de Paris d'utiliser trop fréquemment la saignée et regrette le docteur Louis qui l'avait assisté auparavant[7]. Les traitements sont contraignants et Henri de La Tour, qui n'est probablement pas un malade très facile quand il souffre, n'est pas non plus un patient docile aux

---

[1] Élisabeth de Nassau se plaint dès 1606 des fatigues du duc de Bouillon.
[2] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 49.
[3] http://maladiedecrohn.eu.
[4] BOURQUIN L. (dir.), « Médecine », *Dictionnaire historique de la France moderne*, 2005, p. 284.
[5] Le thermalisme avait une indéniable importance dans les pratiques des princes et courtisans à l'époque moderne (LANOE C., DA VINHA M. et LAURIOUX B. (dir.), *Cultures de cour, cultures du corps, XIVe-XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 2011).
[6] Il semble que l'abbaye d'Orval, alors florissante, produisait ce remède.
[7] Archives nationales, 1 AP 335, f° 265, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine du 22 juillet 1619.

traitements et régimes qui s'imposent : « C'est un mal quy veut force opservations mais vous savés comme il say sy mal s'y assujettir[1]. »

Ces pathologies et les traitements qu'il suit l'empêchent de jouir, après 1617, des conditions physiques requises pour pouvoir mettre en œuvre la capacité de nuisance qu'on lui prête dans les libelles et les rumeurs qui circulent sur son compte. Il s'agit donc d'un fantasme sur la puissance d'un homme reclus dans son château de Sedan et dont l'absence inquiète le roi et la cour. Si autant de bruits malintentionnés circulent sur son compte, c'est pour nourrir la figure diabolique élaborée autour de ses faits et gestes passés et qui dans les années 1617-1623 est complètement déconnectée du réel mais redoutablement efficace : il est devenu le prototype du prince déchu car perpétuellement rebelle dans un imaginaire politique qui se nourrit de figures bien caractérisées – Concini l'Italien tyrannique aux mœurs dissolues et son épouse Léonora Galigaï dénoncée comme sorcière. Il n'a cependant jamais utilisé sa santé comme argument pour faire taire les rumeurs, peut-être parce qu'il a craint, en rendant publique sa déchéance physique, de confirmer les rumeurs par l'idée qu'une justice immanente le frappait dans sa vieillesse pour tous ses crimes passés. Son état de santé explique donc son retrait de la cour de France et les modalités de son action politique reposant sur la correspondance et l'envoi de messagers. Sa capacité d'intervention est par ailleurs réduite par le caractère distant de ses relations avec les parlementaires et les protestants[2]. Dans les années 1590-1610, sa situation financière avait constitué un atout, qu'en est-il après 1617 ?

2. Une situation financière difficile dans les terres souveraines

Les déboires de la vieillesse du duc de Bouillon ne se limitent pas à ses problèmes médicaux car sa situation financière et celle de la principauté se dégradent également. Après l'apogée du milieu des années 1610, marqué par l'essor des métiers et la construction du pavillon des princes et de l'hôtel de ville de Sedan, la fin des années 1610 est une période de brutal retournement de la conjoncture. L'argent sous sa forme métallique se fait rare, les taxes entrent difficilement, ce qui entraîne le retrait des monnaies d'or et d'argent à l'atelier de Raucourt où ne sont frappées que des monnaies de cuivre[3]. La gravité de la crise est telle que Bouillon interdit à ses sujets d'accepter les pièces au-dessus de leur cours[4].

---

[1] *Ibid.*, f° 29, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine du 11 mai 1621.
[2] Voir *supra*, chapitre 11.
[3] HUBRECHT G., « La législation économique et monétaire de la principauté souveraine de Sedan 1568-1642 », *Le Pays Sedanais*, t. IX.
[4] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 2, p. 981-983, ordonnance du 11 février 1623.

L'un des symptômes de la crise réside dans l'augmentation sans précédent des saisies et adjudications de biens de particuliers[1]. Le 13 novembre 1619, Henri de La Tour décide d'une saisie pour une somme de 100 livres, finalement adjugée à Jean Savoyard. La crise se poursuit en 1620, avec la vente de la maison et du jardin des héritiers de Marguerite de Bebal, puis en 1622-1623, avec celle des biens et héritages de Jacques Grossier « maistre chirurgien à Sedan » et des biens de Bourdessant[2]. Comment faire face à une telle situation ? Se contenter d'entériner les transferts de biens par des saisies et adjudications ne suffisant pas, Bouillon renouvelle les lois somptuaires pour limiter les dépenses lors des repas de noces en fonction du nombre des convives et de la fortune de la famille[3]. Le consistoire de Sedan se consacre de plus en plus aux mendiants[4] dont le nombre augmente[5], ce qui contraint Henri de La Tour à distinguer dans ses ordonnances les vrais pauvres qui méritent l'assistance de ceux qui abusent de la charité publique[6]. Comme l'Angleterre d'Élisabeth Ière[7] ou le royaume de France au XVIIe siècle[8], les terres souveraines connaissent ainsi une transition dans le traitement du pauvre, regardé comme image du Christ au Moyen Âge[9] et perçu désormais comme une menace, ce qui mène ultérieurement à la politique d'enfermement[10]. Les difficultés économiques et les guerres de Rohan qui entraînent un afflux de réfugiés en 1621[11] expliquent cette prolifération du nombre de pauvres à Sedan.

L'année suivante, une violente épidémie de dysenterie apportée par les troupes de Mansfeld[12] contraint les La Tour d'Auvergne à se réfugier dans la forteresse, sauf Henri de La Tour qui reste dans le pavillon des princes[13] et négocie le départ des troupes en raison des dégâts qu'elles ont déjà causés, ce qui lui vaut d'être accusé de vouloir ouvrir un second front contre Louis XIII. La dégradation de la situation économique accroissant la fréquence des vols, une ordonnance autorise les paysans à récupérer le bétail qui leur a été volé[14], et le même jour,

---

[1] Voir annexe 17.
[2] Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 1.
[3] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 1, p. 566-569, ordonnance du 21 décembre 1619.
[4] HUBRECHT G., « Les ordonnances morales et somptuaires des princes de Sedan », *op. cit.*
[5] Bibliothèque de Sedan – section du patrimoine, Ms 8, registre des pauvres du consistoire de Sedan.
[6] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 2, p. 1043, règlement du 24 décembre 1622.
[7] RUGGIU F.-J., *L'Angleterre des Tudors aux premiers Stuarts, 1509-1660*, Paris, Sedes, 1998, p. 133.
[8] Comme en Champagne (VIARD G., « Bureaux des pauvres et confréries de charité en Champagne méridionale (XVIe-XVIIe siècles) », *Histoire, économie et société*, 1991, p. 317-330.
[9] ROCH, J.-L. « Pauvre », *in* GAUVARD C., DE LIBERA A. et ZINK M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002, p. 1054-1055.
[10] MUCHEMBLED R., *Société et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 130-134.
[11] *Lettre de Monsieur le duc de Bouillon… envoyée à Sa Majesté, le vingt deuxiesme de juin 1621*, s.l., 1621. Voir annexe 13)d.
[12] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 2, p. 1057-1058, ordonnance du 10 octobre 1622.
[13] Archives nationales, 1AP 335, f° 363, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine du 11 novembre 1622.
[14] *Recueil des ordonnances des princes de Sedan*, t. 2, p. 1031, ordonnance du 11 août 1622.

une autre impose aux boulangers de produire du pain en quantité suffisante et en fixe le prix[1]. C'est en 1622 que la crise semble être la plus violente, ses effets n'étant pas circonscrits à la principauté : les possessions d'Henri de La Tour dans le sud-ouest du royaume souffrent de la guerre entre le roi et les protestants avec le massacre de Nègrepelisse en juin[2].

Dans ces conditions, ses revenus sont mis à l'épreuve alors que ses dépenses ont fortement augmenté depuis 1606 en raison de son train de vie aristocratique et des travaux entrepris à Sedan, de la construction de son hôtel à Paris, des dépenses nécessaires pour armer les troupes pendant les trois guerres civiles. Après avoir bénéficié à partir de 1610 et jusqu'en 1614 puis lors de la paix de Loudun de gratifications multiples de la couronne, comme les autres grands[3], il se plaint fréquemment de ne pas être payé de ses gages et pensions depuis son retour à Sedan en 1617[4] :

> « Si par les ouvertures de M. Eraut nous pouvions être payés de ce qui est dû par le Roy, nous paierions de bon cœur Melle Cappel si la somme n'étoit bien grande. Croyés que s'il nous fait recevoir contentement que nous luy en donnerons, et qu'il n'en doute point. M. Déagent ne fait qu'un mot de réponse à mon Monsieur, et c'est le Roy quy l'a lui fait ; et cependant l'on n'eut eu garde de dire à Sa Majesté les mêmes choses que l'on dit à un de son conseil, que l'on prioit de savoir par son moyen le sujet de ces nouvelles calomnies pour luy en avoir l'obligation, et force autre chose comme aura pu vous dire M. Bruce[5]. »

C'est probablement pour faire face à ses dépenses supplémentaires et au tarissement de la manne royale qu'il commence à constituer des rentes à partir de 1614-1615[6]. La destruction des minutes du notaire sedanais Du Cloux Stasquin pour les années 1590-1630[7] ne permet pas de pousser plus avant l'étude, mais il semble bien qu'Henri de La Tour, déjà endetté par son effort de guerre, soit confronté de 1617 à 1623 à la dégradation des conditions économiques à Sedan au moment du rassemblement des dots de ses filles. C'est pourquoi les époux La Tour d'Auvergne sont contraints de reporter le mariage de Marie de La Tour et d'Henri de La Trémoille, prévu dès leur naissance, car les 300 000 livres tardent à être rassemblées. Il faut toute la diplomatie d'Élisabeth de Nassau pour la faire accepter par les intéressés :

---

[1] *Ibid.*, t. 2, p. 1032, ordonnance du 11 août 1622.
[2] *Correspondance d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon*, éditée par TULOT J.-L., p. 21.
[3] BÉGUIN K., *op. cit.*, 1999, p. 30-31.
[4] Voir annexe rumeurs.
[5] Archives nationales, 1AP 334, f° 221, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine du 22 juin 1618.
[6] HUBRECHT G., « La législation économique et monétaire de la principauté souveraine de Sedan 1568-1642 », *art. cit.*
[7] En 1940, pour éviter leur destruction, les Archives Départementales des Ardennes ont été transférées à Tours où elles ont partiellement brûlé lors d'un bombardement.

« C'est pourquoy je vous parle librement et sans déguisement et ne vous cèle point l'incommodité de nos affaires et cependant il semble que vous croiés que je cherche là dedans des difficultés quy ny sont point. Certe ma chère Madame, je ne vous dis rien du mauvais estat où elles estoient auprès de ce que je les ay trouvées, car nous sommes pressés de tout costé de randre les sommes que nous avons empruntées. Je ne me trouve pas peu estonné du changement que je voy en nos afaires et sy nous estions sy heureux de vous en pouvoir donner congnoissance particulière. Je m'assure que vous changerés l'opignion que vous avés quy vous ôte le moyen de penser à marier nostre fille[1]. »

Pour réunir la dot de sa fille, Élisabeth de Nassau se rend dans la vicomté de Turenne où elle demande une majoration de la contribution des États[2]. La politique matrimoniale ambitieuse du duc de Bouillon et de son épouse qui marient quatre de leurs cinq filles est retardée mais ils arrivent à réunir les sommes nécessaires, soit 750 000 livres[3]. Marie épouse le duc de la Trémoille en 1619, la même année Élisabeth convole avec Guy-Aldonce de Durfort. À la fin de la décennie 1620, c'est au tour de Julienne-Catherine de se marier avec François de la Rochefoucauld, en 1627, puis d'Henriette-Catherine d'épouser Amaury III de Goyon de la Moussaye en 1629. Comme pour Marie, le mariage de leur fille Élisabeth est objet d'un report car il est signé en 1619 mais la cérémonie n'a lieu qu'en 1624[4]. La maladie d'Henri de La Tour et les difficultés économiques des terres souveraines accélèrent par ailleurs le transfert de l'administration du patrimoine, notamment la vicomté de Turenne et les terres du sud-ouest, à Élisabeth de Nassau. Cette pratique, commencée lors du retour de Bouillon à la cour en 1606, s'intensifie après 1617. Élisabeth se rend fréquemment dans la vicomté[5] car, si les comptes sont toujours rendus à Sedan, la présence physique du seigneur est toujours nécessaire. C'est à l'occasion de ces voyages qu'elle introduit son fils aîné, Frédéric-Maurice, auprès des officiers de la vicomté de Turenne et des clients du duc de Bouillon dans le Limousin[6]. À la mort de son mari, elle devient régente des terres souveraines jusqu'à la majorité de son fils, continuant ainsi l'œuvre commencée sous Henri de La Tour. La situation financière dégradée des La Tour d'Auvergne explique la rumeur de vente de Sedan en mars 1623.

Au cours des six dernières années de sa vie, les contemporains du duc de Bouillon lui prêtent une grande capacité d'action dont témoignent rumeurs et libelles. Pourtant, il est gravement malade, a perdu l'appui de certains de ses réseaux et se retrouve dans une situation

---

[1] Archives nationales, 1AP 334, f° 210, lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine du 26 février 1618.
[2] DE NOIRFONTAINE F., « Les privilèges de la Vicomté de Turenne », *in* BARDET J.-P. , POUSSOU J.-P. , VIGNAL M.-C. (dir.), *op. cit.*, 2000.
[3] *Correspondance d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon*, éditée par TULOT J.-L., p. 21.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 5.
[6] Archives nationales, R² 55, f° 218, « Mémoires de la vie de Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, second duc de Bouillon de ce nom né prince souverain de Sedan ».

financière difficile. Comment expliquer un tel paradoxe ? En quoi son action consiste-t-elle ? En quoi sa façon d'agir et son positionnement politique se prêtent-ils à de telles polémiques ?

III. Spectateur, acteur et médiateur

Henri de La Tour est bien conscient que la crise économique frappant Sedan, avec ses cavaliers de l'apocalypse[1] – crise alimentaire, épidémie, guerre, désordres monétaires – s'étend à d'autres échelles avec la reprise du conflit entre le roi et le parti protestant, dont témoignent le massacre de Nègrepelisse, et l'explosion des tensions confessionnelles dans le Saint-Empire avec l'élection de son neveu Frédéric V, électeur palatin, en Bohême et la victoire catholique de la bataille de la Montagne Blanche[2].

La fin des guerres civiles en France et le rééquilibrage des relations diplomatiques en Europe entre Henri IV et les Habsbourgs consécutifs aux paix de Vervins en 1598 et de Lyon en 1601 avaient permis à Sedan de connaître vingt années de prospérité. La fin de la décennie 1610 sonne le glas de cette période de paix avec l'avènement d'une nouvelle génération en politique qui n'a pas connu les guerres civiles[3], dont Louis XIII, Luynes, Rohan, Soubise, Ferdinand de Styrie… Aucun ne sait ce que sont les horreurs vécues dans le royaume de France entre 1562 et 1598. Tous sont prêts à se battre, les catholiques pour contribuer à la reconquête de l'Église romaine sur tout le continent au début du XVIIe siècle, les protestants pour imposer un rapport de force assurant une application favorable à leur égard des compromis déjà obtenus, d'autant que le zèle du roi les inquiète[4].

Après son retrait de la cour et malgré sa maladie, Henri de La Tour écrit entre 1618 et sa mort, outre les lettres à sa belle-sœur, 85 lettres adressées principalement à Louis XIII, à son neveu Frédéric V, à Rohan et aux assemblées protestantes. Elles abordent tous les grands sujets politiques de la période, du retour politique de Marie de Médicis à travers les guerres de la mère et du fils aux guerres de Rohan en passant par les affaires de Bohême. En France comme dans l'Empire, les protestants doivent faire face à la politique catholique de Louis XIII[5] et de l'empereur Ferdinand qui se rapprochent. Il semble bien que la résistance des protestants à l'égard du roi explique, autant que les mariages espagnols, l'appui de Louis XIII à la cause de Ferdinand de Styrie[6].

---

[1] JOUANNA A., *op. cit.*, 2006, p. 619-624.
[2] CHALINE O., *La bataille de la Montagne Blanche, 8 novembre 1620, un mystique chez les guerriers*, Paris, Agnès Vienot Éditions, 1999.
[3] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 306.
[4] *Ibid.*, p. 304-305.
[5] TAPIÉ V.-L., *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1967, chapitre III : « Louis XIII et la cause catholique (1617-1624) », p. 90-126.
[6] PARKER G., *La guerre de Trente ans*, Paris, Aubier, 1987, p. 118-119.

1. *Henri de La Tour, médiateur entre le parti protestant et le roi*

En quoi consiste le rôle du duc de Bouillon dans le parti protestant alors qu'il est malade et absent ? Il lui sert indéniablement de caution morale, ce qui justifie sa désignation en tant que commandant des cercles militaires[1], et ses avis sont lus et écoutés par les députés, mais ces deux modes d'action n'épuisent pas son rôle. Il semble qu'il adopte alors une position de spectateur et de médiateur appelant chaque camp à la prudence en arguant de sa connaissance effective de la réalité des guerres civiles et de leurs conséquences, c'est pourquoi il met en garde le jeune Louis XIII[2]. En restituant l'évolution chronologique des relations entre Henri de La Tour, le parti réformé et Louis XIII pendant les guerres civiles du tournant de la décennie 1620, l'originalité de la position de Bouillon comme de Lesdiguières face au duc de Rohan[3] apparaît plus nettement. Henri de La Tour refuse les commandements militaires et exhorte les deux camps à la paix[4]. C'est la raison pour laquelle ses relations se complexifient, le monarque exprimant sa colère contre les positions belliqueuses de l'assemblée de La Rochelle et demandant au duc de Bouillon d'intervenir pour empêcher le déclenchement des guerres civiles[5]. Dans sa lettre du 22 juin 1621, Henri de La Tour expose les arguments pacifistes qu'il développe inlassablement jusqu'à sa mort auprès de Louis XIII comme des protestants. En effet, quand il ne se justifie pas des faux bruits qui circulent sur son compte, il exhorte le jeune roi à la prudence et lui demande de ne pas rallumer « le feu de la guerre civile que le feu roy votre pere de très heureuse mémoire a esteint avec tant de peine et de puissance[6] ». Il appelle aussi l'assemblée protestante au respect de son devoir d'obéissance et à la défense de la paix.

Dans la triangulaire qu'il constitue avec Louis XIII et l'assemblée protestante, Henri de La Tour joue donc le rôle ingrat du médiateur qui n'est désiré ni par les uns ni par les autres, ce qui contribue à noircir sa réputation, les protestants estimant qu'il les a abandonnés et le roi lui retirant sa confiance[7]. Son expérience des guerres civiles explique ce choix original dans un contexte de reprise des violences, mais nourrit les critiques à son égard d'autant que son impotence l'empêche d'être physiquement présent pour faire valoir son point de vue. Il n'agit que par lettres ou messagers interposés, ce qui nourrit toutes les affabulations quant à ses intentions réelles. Sa position devient aussi inconfortable que celle de Duplessis-Mornay qui voit le parti protestant se tourner vers Rohan et le roi se défier de lui au point de lui retirer le gouvernement de Saumur[8]. Le duc de Bouillon étant souverain ne risque pas une telle mesure de

---

[1] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 160.
[2] Voir annexe lettre.
[3] DEYON P. et S., *op. cit.*, 2000.
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 157-162.
[5] Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits, Dossiers bleus n°639, f° 148, lettre de Louis XIII au duc de Bouillon du 23 mars 1621.
[6] Archives nationales, R² 53, f° 204, lettre d'Henri de La Tour à Louis XIII du 2 janvier 1621.
[7] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 165.
[8] POTON D., *op. cit.*, 2006, chapitre 14 : « Dernières épreuves », p. 265-288.

rétorsion et sa persistance dans cette voie indique qu'il agit moins par intérêt que par conviction, la totalité des lettres adressées à Louis XIII pour le premier semestre de l'année 1622[1] l'exhortant à la paix[2] et certaines étant l'occasion de lui rappeler les méfaits passés des guerres civiles[3]. Ces lettres, outre leur portée politique, ont indéniablement une fonction de formation et de conseil car le vieux duc, bien conscient de la jeunesse, de la fougue et de la détermination du jeune roi, l'invite à la prudence et à la justice. En cela il remplit pleinement le rôle de conseil que lui confèrent à la fois son âge avancé et sa noblesse.

Cette attitude a probablement été la source d'un des libelles parus après la mort du duc de Bouillon en 1623, *la rencontre du duc de Bouillon avec Henry le Grand en l'autre monde*, rédigé par Fancan. Comment expliquer qu'un pamphlétaire au service de Richelieu[4] compose un libelle favorable au duc de Bouillon alors que son portrait funèbre par le cardinal est extrêmement sévère ? Depuis le début de l'année 1622, la reine mère est de retour au conseil, et la paix de Montpellier signée le 19 octobre permet temporairement la mise à l'écart du prince de Condé, qui est partisan de la lutte à outrance contre les protestants[5]. Il y a donc convergence de point de vue entre la reine mère, défavorable à la reprise des luttes armées contre les protestants, et le duc de Bouillon qui appelle à la paix. La mort de ce dernier justifie la composition d'un dialogue entre Henri IV, l'auteur du compromis religieux à la fin des guerres civiles, et le duc de Bouillon, qui jusqu'à son dernier souffle a mis en garde le roi et les protestants contre la reprise des violences confessionnelles. Le premier Bourbon est ravi de voir Henri de La Tour arriver au paradis et convaincu qu'il lui dira la vérité sans fard, ce qui fait de ce texte une exception à la diabolisation du personnage, l'interroge sur la situation du royaume. Bouillon lui dit alors qu'il s'est retiré des affaires depuis quelques années, mais lui annonce la reprise des guerres civiles en France. Le roi répond alors :

> « Mon Dieu ! que me dites-vous là ? hé ! comment me parlez-vous avec tant de pitié, il semble que je doive coniecturer par vos discours, que la France que j'avois rendu si paisible & heureuse soit a présent toute renversee, & que le royaume du Roy mon fils soit entierement change : ostez moy promptement de ceste peine ie vous prie, & me dites franchement l'estat de sa monarchie, afin que i'advise à luy pouvoir donner quelque bon

[1] La paix de Montpellier et les affaires de Bohême bouleversent le contexte au point que le duc de Bouillon ne peut plus appeler le roi à la paix : ce dernier a vaincu les protestants en France et la Bohême s'embrase.
[2] Voir annexe lettre fin mars 1622.
[3] Archives nationales, R² 53, f° 220, lettre d'Henri de La Tour à Louis XIII du 1er mars 1622.
[4] FAGNIEZ G., « Fancan et Richelieu », *Revue historique*, t. 107, 1911, p. 59-78.
[5] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 640-641.

conseil par le moyen duquel il puisse restablir son empire en un meilleur ordre, & qu'il le remette & maintienne en la mesme tranquilité que ie luy avois laissé[1]. »

Henri IV désapprouve ensuite les persécutions contre les protestants, qui l'ont tant aidé à monter sur le trône, demande des nouvelles des grands du royaume et l'envoie parler à son fils pour lui faire part de la désapprobation paternelle quant à la politique qu'il mène :

« Vrayement, me voila grandement estonné de tant de nouvelles, & de si peu de contentement : ie veux que vous retourniez au Louvre à Paris, & que vous disiez au Roy de France mon fils le desplaisir que i'ay d'entendre de tous les iours tant de plaintes & de reproches de son Royaume, & que vous luy donniez avis des conseils que ie luy desire faire sçavoir par vous, à fin que suivant le bon advertissement que ie luy donneray par iceux, il puisse remettre tout son Royaume en un bon estat, & le restablir aussi bien que iamais en ordre[2]. »

Le libelle se termine sur les paroles de mise en garde adressées par le fantôme du duc de Bouillon au jeune Louis XIII au nom d'Henri IV, notamment sur la liberté de conscience. Les lettres adressées au roi par le duc de Bouillon et publiées, comme celle du 22 juin 1621, ont sans doute inspiré à Langlois le contenu de ces pages qui mettent en exergue son statut de médiateur entre le roi et le parti protestant, position qui s'explique par le souvenir laissé par les guerres civiles. Il lui revient, comme doyen du parti protestant, d'exhorter à la prudence les députés et princes qui, tous issus de la jeune génération, sont prêts à entrer en guerre contre leur roi pour défendre les intérêts du parti protestant. Il fait de même à l'égard du roi, ce qui explique sa transfiguration par Langlois en messager de l'au-delà après sa mort, sa mission d'artisan de paix n'étant pas encore achevée et Henri IV le renvoyant auprès de son fils.

Ce positionnement très particulier du duc de Bouillon, son absence de la cour, son éloignement géographique et la difficulté à percer ses intentions sont des facteurs expliquant sa diabolisation progressive, qui traduit l'affirmation politique de Louis XIII, de Luynes, ainsi que le refus de toute contestation quant à la politique religieuse qu'ils veulent mener. Elle se nourrit aussi de sa position de médiateur qui le rend odieux à toutes les forces en présence. Dans un contexte de radicalisation des positions politiques, les exhortations à la paix deviennent insupportables aux uns comme aux autres.

De même, pendant les guerres de la mère et du fils, il se pose en médiateur, ce qui irrite le roi. Il reçoit Rucelaï, envoyé par Marie de Médicis à Sedan, à la fin de l'année 1618, pour lui

---

[1] LANGLOIS, *La rencontre du Duc de Bouillon avec Henry le Grand en l'autre monde, ensemble l'ombre du duc de Bouillon envoyée par sa Majesté au Roy son fils*, 1623, p.6.
[2] *Ibid.*, p. 25-26.

demander d'organiser la libération de la reine mère et de l'accueillir dans les terres souveraines[1] mais le duc de Bouillon refuse de l'aider en raison de sa mauvaise santé et pour ne pas entrer dans une opposition directe avec Louis XIII. Il encourage donc son interlocuteur à se tourner vers le duc d'Épernon, le laissant « également surpris et mortifié du refus que lui faisoit le Duc de Bouillon[2]. » Cette prudence lui permet, après l'évasion de la reine mère qui quitte Blois pour Angoulême, de jouer effectivement un rôle de médiateur entre la reine mère et son fils à la demande de Marie[3] et tente d'apaiser le courroux de Louis XIII à la plus grande satisfaction des deux parties, particulièrement de la reine mère : « Je ne laisse d'avoir un particulier souvenir de tant de bons offices que vous m'avés rendu[4]. » Pourtant, comme dans les affaires protestantes, ses médiations conduisent le roi à le soupçonner de double-jeu, ici au profit de Marie de Médicis[5]. Être médiateur est donc bien un positionnement difficile à exercer auprès du roi qui ne désire pas d'intermédiaire et souhaite que sa volonté s'applique à tous ses sujets, qu'il s'agisse de sa mère ou des protestants.

Le duc de Rohan, qui fédère autour de lui les protestants prêts à se battre, n'accepte pas davantage les interventions du duc de Bouillon et dresse de lui un portrait très sombre dans ses *Mémoires*. Comme Sully, il souligne leur perpétuelle opposition, leurs désaccords sur la politique à mener à l'égard du pouvoir royal après le régicide et leurs différences de méthodes. C'est pourquoi on peut se demander si ces deux figures de la révolte contre l'affirmation de l'absolutisme constituent des doubles l'un de l'autre. La sincérité de leur adhésion au calvinisme, malgré les critiques lancées contre le duc de Bouillon, les rapproche mais a-t-on suffisamment pris en compte leurs différences[6], à commencer par celle de génération ? Le quart de siècle qui les sépare explique les différences culturelles entre eux, la culture humaniste d'Henri de La Tour et la fondation de l'Académie de Sedan qui font sa réputation le distinguent du duc de Rohan, qui n'a pas reçu une éducation sérieuse selon les canons du XVIIe siècle, et dont les ignorances amusent Tallemant des Réaux[7], bien qu'il lise les auteurs anciens sans être latiniste. Henri de La Tour est par conviction plus proche des dirigeants du royaume de France et de l'Europe des deux premières décennies du XVIIe siècle, qui œuvraient à la paix

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 8, p. 73-77 ; DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, chapitre 29 : « Le rétablissement », p. 604-625.
[2] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 8, p. 75.
[3] Archives nationales, R² 51, f° 205, lettre de Marie de Médicis datée d'Angoulême le 13 mai 1619.
[4] Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Nouvelles Acquisitions Françaises 4533, f° 206, lettre de Marie de Médicis datée d'Angoulême le 12 mars 1620.
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1982, t. 1, p. 156-157.
[6] Je remercie Jonathan Dewald de m'avoir indiqué, en mars 2009, certaines différences entre les deux personnages.
[7] DEWALD J., « Politics, culture, and the French aristocracy: the example of Henri de Rohan », *in* LEONHARD J. et WIELAND C. (éd.), *What Makes the Nobility Noble? Comparative Perspectives from the Sixteenth to the Twentieth Century*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2011, p. 164-177.

religieuse[1], que du duc de Rohan, qui est favorable à la lutte à outrance. Par ailleurs, leur statut est radicalement différent, puisque seul le duc de Bouillon est souverain et dispose d'une grande autonomie en matière de diplomatie, ce qui demeure pendant toute sa vie un rêve pour Rohan[2]. Enfin le régicide entraîne pour le duc de Rohan une mise à l'écart alors que le duc de Bouillon connaît son apogée. Pendant la régence, ils réagissent chacun de manière très différente : Bouillon ne mobilise le parti protestant qu'en 1615 comme force d'appoint à la révolte des grands, afin d'empêcher les mariages espagnols, alors que dès 1612, Flavigny note que Rohan et les protestants prennent les armes contre le roi à Saint-Jean-d'Angély. Ces deux faits renvoient aux divergences profondes des deux hommes sur la marche à suivre dans la France des années 1610, Bouillon prônant l'apaisement alors que Rohan considère que l'option militaire doit permettre de défendre les intérêts du parti protestant. L'opposition des deux hommes se nourrit de surcroît du conflit entre Sully, dont Rohan est le gendre, et Henri de La Tour, accusé d'avoir provoqué la chute du fidèle conseiller d'Henri IV en 1611. Ce lien de parenté explique probablement le portrait du duc de Bouillon dressé par Rohan au début de ses *Mémoires* qui en fait un être malfaisant dont chacun des traits de caractère est condamné. Rohan, qui fait l'éloge de l'ambition à travers César et sa propre expérience[3], rejette donc le duc de Bouillon, lui-même considéré comme un modèle d'ambition par ses contemporains, lequel ne fait jamais référence aux grands stratèges antiques.

2. Henri de La Tour et le déclenchement de la guerre de Trente ans

Dans les années 1619-1623, le duc de Bouillon suit de près la reprise des guerres civiles en France et les conflits entre la mère et le fils tout en marquant le plus vif intérêt pour les affaires de Bohême dans lesquelles son neveu Frédéric est directement impliqué. En témoigne le tropisme germanique de sa correspondance qui apparaît aussi dans les lettres adressées par Élisabeth de Nassau à sa sœur : parmi les personnages cités, les princes allemands, qu'ils soient catholiques ou protestants, sont plus nombreux que jamais, surtout Frédéric V. Ce dernier est le neveu choyé d'Henri de La Tour qui l'a accueilli pour faire son éducation à Sedan[4] et a appuyé le projet de mariage avec Élisabeth, fille du roi d'Angleterre en 1613[5]. En 1619, il le soutient

[1] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 2009, p. 645.
[2] DEWALD J., *art. cit.*, 2011.
[3] *Ibid.*
[4] Bayerishes HSt.A., Karsten Blau 91/3, f° 190, lettre du duc de Bouillon à Frédéric IV datée de Sedan le 14 avril 1608.
[5] ZUBER H., *op. cit.*, 1719, t. 1, p. 136-138.

lors de l'élection du nouveau roi de Bohême après la défenestration de Prague contre Ferdinand de Styrie[1].

Depuis le début du XVIIe siècle, deux processus favorisent l'accumulation des tensions religieuses dans le Saint-Empire et révèlent la précarité du compromis institué par la paix d'Augsbourg de 1555 entre luthériens et catholiques. Alors que les calvinistes n'y sont pas reconnus, des princes et leurs sujets se convertissent à cette confession, comme l'électeur palatin, ce qui perturbe l'équilibre confessionnel et institutionnel de l'empire. Deux des électeurs, le comte palatin et le margrave de Brandebourg, sont calvinistes, le duc de Saxe est luthérien et le roi de Bohême est catholique. Cette évolution tend à renforcer les divisions entre protestants face à des catholiques très dynamiques qui procèdent à une reconquête religieuse de la Bohême, Capucins et Jésuites en tête[2]. Les protestants, se sentant menacés, forment l'Union évangélique autour de l'électeur palatin en 1608 et cherchent des appuis extérieurs en France, en Hollande, en Angleterre[3]. Ils obtiennent l'année suivante leur reconnaissance en Bohême et Silésie grâce aux Lettres de Majesté de l'empereur Rodolphe II dont l'application est problématique quant à la désignation des emplacements des édifices religieux protestants. Les lettres ravivent l'animosité des catholiques à l'égard des protestants en raison des privilèges accordés à ces derniers qui s'assemblent, conformément aux dispositions prévues par les Lettres de Majesté, afin de faire valoir leurs doléances au sujet de la construction de l'un de ces édifices, mais l'empereur déclare leur assemblée illégale. L'épreuve de force commence ensuite par la défenestration des deux gouverneurs, à la surprise des cours européennes[4]. Cet événement demeuré célèbre révèle les vives tensions politiques exacerbées par le caractère confus de la situation religieuse du royaume de Bohême entre hussites[5], catholiques et protestants de diverses obédiences[6]. Les hésitations des chefs protestants, après la défénestration, s'expliquent par leur incertitude quant aux appuis dont ils bénéficient et par leur conscience de la gravité des enjeux auxquels ils sont confrontés[7]. L'événement met en place les conditions d'une guerre et bouleverse les modalités de la succession de l'empereur Mathias car son neveu Ferdinand de Styrie élu roi de Bohême en 1617, et candidat à la couronne impériale, est déposé en 1619[8]. C'est alors qu'intervient le duc de Bouillon pour faire élire son neveu Frédéric V au trône de Bohême. Marsollier, après avoir présenté ces enjeux, révèle les ressorts de son action :

---

[1] *Ibid.*, t. 1, p. 162-163.
[2] PAGES G., *La guerre de Trente ans*, Paris, Payot, 1972, p. 34.
[3] LIVET G., *La guerre de Trente ans*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, p. 13-14.
[4] PARKER G., *op. cit.*, 1987, p. 105.
[5] Les hussites suivent la prédication de Jean Hus, condamné à mort pour hérésie et exécuté en 1415.
[6] PAGES G., *op. cit.*, 1972, p. 37.
[7] *Ibid.*, p. 50-52.
[8] CHALINE O., *op. cit.*, 1999, p. 24.

« Malgré tant de difficultez, le duc de Bouillon entreprit de faire élire le Palatin, & il y réussit. L'on ne donnera point icy le détail de cette importante négociation, parce qu'on n'en trouve rien dans les Mémoires qu'on a fournis pour la composition de cette Histoire, ni dans tous les Auteurs qu'on a consultez. Ils conviennent tous que l'Électeur Palatin fut redevable de la Couronne de Boheme aux soins & aux intrigues du duc de Bouillon, mais il ne disent rien des démarches qu'il fit, ni des moiens qu'il emploia pour l'emporter sur les competiteurs de l'Électeur. Du caractère dont nous l'avons dépeint, cela ne doit pas surprendre, il étoit l'homme du monde le plus profond et le plus impénétrable. Il arrivoit souvent qu'il étoit l'ame d'une entreprise & le premier mobile d'un grand dessein, sans qu'il parût qu'il y eût part, ou du moins sans qu'on pût l'en convaincre. Il avoit d'ailleurs tant de raisons de cacher ses démarches dans l'occasion dont il s'agit, qu'on ne doit pas être surpris s'il a réussi à les cacher aux plus pénétrans.

Tout ce qu'on peut dire de sa négociation pour procurer la Couronne de Boheme à l'Électeur Palatin, est qu'il gagna le comte de Thurn (ou de La Tour) qui étoit le plus puissant Seigneur & le plus accrédité du Royaume ; qu'il engagea les Evangeliques, c'est-à-dire les Calvinistes de Boheme dans le parti de l'Électeur ; qu'il n'omit rien pour se prévaloir du grand crédit qu'ils y avoient, & qu'il sçut bien faire valoir les avantages qu'avoit le Palatin sur ses Competiteurs, ou qu'il supposoit du moins avec beaucoup de raison qu'il devoit avoir sur tous ceux qui prétendoient à la Couronne.

Ces avantages consistoient en ce que l'Électeur étoit de la même Religion que les Calvinistes ou Evangeliques de Boheme. Quelle protection n'en devoient-ils pas esperer ? le même Électeur avoit épousé la Fille du Roy de la Grande-Bretagne, ses Enfans étoient les petits fils du même Roy. Quel secours en cas de besoin ne pouvoit-on pas s'en promettre ? Le Palatin étoit encore Neveu du Prince Maurice d'Orange, qui disposoit des forces des Provinces-Unies, autre secours qui ne pouvoit manquer dans l'occasion. La France, toujours intéressée à travers l'agrandissement de la Maison d'Autriche, devoit aussi se déclarer pour le Palatin, ou du moins on le supposoit ainsi. Enfin le Duc de Bouillon lui-même, Oncle de l'Électeur, étoit compté pour beaucoup par ses conseils, par les secours qu'il pouvoit donner par lui-même, étant voisin du Palatin, & parce que le grand crédit qu'il avoit parmi les Calvinistes de France, étoit capable d'engager la Noblesse de ce parti à accourir au secours de l'Électeur, au cas que la Maison d'Autriche se prévalût trop de ses forces. Il faut avouer que tous ces avantages étoient spécieux, & qu'étant proposez par Homme du génie du Duc de Bouillon, ils étoient capables d'imposer. L'événement fit voir qu'ils avoient plus d'apparence que de solidité ; ou du moins que la vicissitude des choses humaines permet à peiner de compter sur le present,

que la plupart des hommes ne connoit point ses veritables interêts, & qu'il y en a encoremoins qui sachent les suivre[1]. »

Marsollier résume ici l'opinion commune laissée auprès des diplomates du début du XVIIe siècle par l'action présumée occulte du duc de Bouillon aussi bien pour l'élection que plus tard lors de la tentative de médiation française[2]. Si l'argument des liens de parenté de Frédéric V avec d'autres princes européens a eu un rôle décisif dans sa désignation[3], on peut néanmoins dire qu'à bien des égards, il se méprend. Il néglige l'impotence du duc de Bouillon et la réduction de sa capacité d'action, limitée comme en France à des messagers et des courriers. Marsollier ne met pas en avant la souveraineté du duc de Bouillon, qui lui permet de mener sa propre action diplomatique, ce qui le distingue de tous les autres grands. Cette dernière laissant des traces dans les archives[4], on peut remettre en cause l'idée d'une action occulte d'autant qu'elle est connue de tous comme le révèle un échange entre le duc de Bouillon et la cour dont on ne sait s'il a eu lieu :

« Le Duc qui avoit encore bonne opinion de l'affaire de Boheme leur répondit d'un air plein de confiance : "Pendant que vous travaillez à faire des Chevaliers, nous travaillons à faire des Rois". Ces paroles sont une preuve de ce que l'on a dit de la part qu'eut le Duc de Bouillon à l'élection du nouveau Roy de Boheme. Il n'en faisoit plus un mystère ; il l'eût fait en vain ; trop de monde le sçavoit pour pouvoir croire qu'on pût le cacher plus longtemps. D'ailleurs le secret n'étoit plus nécessaire, puisque l'entreprise avait éclaté[5]. »

Le caractère secret et la longueur des négociations relèvent surtout de Frédéric V et des sujets de Bohème[6]. Enfin, la politique étrangère de Louis XIII au début de la guerre de Trente ans est un autre aspect de la méprise de Marsollier qui s'inscrit dans la longue durée de l'opposition des rois de France aux empereurs, appuyée par les princes protestants, depuis François Ier et dont l'intervention française dans la guerre de Trente ans et la politique menée par Louis XIV sont témoins. En 1620, les ambassadeurs envoyés par le roi de France, auquel Ferdinand de Styrie a demandé de l'aide, mènent une médiation entre les protestants de l'Union Évangélique et les catholiques de la Sainte Ligue en vue de rétablir la paix dans l'empire, mais

---

[1] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 8, p. 82-83.
[2] DE BETHUNE H., *Ambassade extraordinaire de Messieurs les ducs d'Angoulesme, comte de Bethune et de Preaux Chasteauneuf, envoyez par le Roy Louis XIII vers l'Empereur Ferdinand II Et les Princes et Potentats d'Allemagne, en l'année MDCXX, avec les observations politiques de Monsieur de Bethune, employé en cette ambassade & en plusieurs autres considérables sous les regnes de Henri IV et Louis XIII*, À Paris, Chez François Prevveray, 1657.
[3] PARKER G., *op. cit.*, 1987, p. 110-111.
[4] ZUBER H., *op. cit.*, 1719, t. 1, p. 162-164 ; PARKER G., *op. cit.*, 1987, p. 352, note 30.
[5] MARSOLLIER J., *op. cit.*, 1719, livre 7, p. 84.
[6] PAGES G., *op. cit.*, 1972, p. 60-61.

sans en prendre conscience ils font perdre à Frédéric V tous ses appuis, précipitant ainsi sa défaite[1]. Louis XIII met alors en œuvre le rapprochement avec la couronne d'Espagne dont les mariages négociés en 1612 et célébrés en 1615 sont une étape essentielle[2]. Il envisage même, dans un premier temps, de soutenir militairement l'empereur contre Frédéric V[3], probablement parce que la résistance des huguenots à son égard l'irrite[4] et la situation dans laquelle se retrouvent Louis XIII et Ferdinand vis-à-vis des protestants présente des points de comparaison[5]. C'est pourquoi, jusqu'à l'arrivée aux affaires de Richelieu en 1624[6], l'appui du roi de France aux princes protestants contre l'empereur est beaucoup moins important qu'auparavant. Or, si Louis XIII est plus distant à leur égard, le duc de Bouillon, ancien ambassadeur du roi de France dans les années 1590, continue à les soutenir à l'aide de ses propres réseaux diplomatiques pour obtenir l'appui de Jacques Ier d'Angleterre et des Nassau. Il incarne donc une continuité diplomatique que le roi de France n'est pas prêt à assumer d'abord parce qu'il est dans une optique de rapprochement avec l'Espagne, d'autre part parce que le royaume de France n'est pas en paix entre les guerres de la mère et du fils et la résistance protestante. Alors que sur de nombreux sujets le roi choisit la prudence et l'accomodement – la Valteline[7], la Bohême –, le duc de Bouillon exploite l'explosion des tensions à Prague. S'il n'est pas possible de connaître son intention, on peut néanmoins noter sa résolution au coup de force à l'extérieur alors qu'il est hostile à la guerre civile dans le royaume, Prague étant le lieu idéal pour porter un coup aux Habsbourgs comme à la reconquête catholique. Bouillon est très énergique pour obtenir la couronne pour son neveu qui lui en est reconnaissant :

> « Je croy, Monsieur mon cher fils, que vous savés bien comme Monsieur l'Électeur a accepté la couronne de Boême. Je vous envoye copye de la lettre qu'il a fait l'honneur décrire à Monsieur mon mary à son partement d'Hidelberg quy est plaine de piété et de grands tesmoignages de bonne volonté en son endroit[8]. »

Henri de La Tour le conseille par la suite, après son avènement[9], mais Frédéric V accumule les erreurs, comme lors de sa première rencontre avec les hussites, mais aussi à l'occasion des transformations de la cathédrale Saint-Guy, à Prague, dont il fait retirer toute

---

[1] *Ibid.*, p. 67-68.
[2] *Ibid.*, p. 56.
[3] TAPIÉ V.-L., *op. cit.*, 1989, p. 103-104.
[4] PARKER G., *op. cit.*, 1987, p. 118-119.
[5] TAPIÉ V.-L., *op. cit.*, 1989, p. 103.
[6] PETITFILS J.-C., *op. cit.*, 2008, p. 313-325.
[7] *Ibid.*, p. 325-328.
[8] Archives nationales, 1 AP 335, f° 269, lettre d'Élisabeth de Nassau à Henri de La Trémoille du 15 novembre 1619.
[9] *Déclaration du Roy Frideric premier de Boheme, contenant les raisons de son acceptation de ceste Couronne, & des Provinces incorporees*, Paris et Prague, I. Berjon, 1619.

l'ornementation[1] – provoquant ainsi la colère des catholiques. Sa tournée provinciale pour obtenir des levées d'impôts afin de financer la guerre accroît son impopularité en raison du comportement odieux des renforts écossais et hollandais arrivés depuis peu[2]. C'est le duc de Bouillon, encore lui, qui négocie ensuite les soutiens nécessaires lorsque Ferdinand de Styrie, appuyé par les catholiques, devient menaçant, mais ni l'Angleterre, ni la France, ni les Provinces-Unies ne viennent au secours de Frédéric au grand dam de son oncle[3]. La défaite de la Montagne Blanche met un terme à l'aventure et contraint l'Électeur palatin à fuir à Breslau pour tenter de se placer sous la protection de princes allemands[4], laissant la Bohême en proie à une terrible répression de la part des troupes catholiques[5], puis il perd un par un ses alliés dans le Saint-Empire, entre autres le prince d'Anhalt[6]. Les conséquences de sa défaite sont graves avec la violente reconquête politique et catholique de la Bohême, qui se double d'un puissant processus de germanisation[7], et l'extension du conflit, le Saint-Empire étant en guerre contre les révoltés de Bohême et l'électeur palatin, pendant que la Hongrie est envahie par Betlem Gabor qui en revendique le trône[8]. À l'autre bout de l'Europe, la guerre reprend aux Pays-Bas où ni les Espagnols ni les Hollandais ne veulent prolonger la trêve de Douze ans qui arrive à expiration[9]. La décennie 1608-1618 avait constitué une période de latence à laquelle succède une explosion de violence entre des partis opposés et prêts à en découdre, précipitant ainsi le continent européen dans la conjoncture longue de la guerre de Trente ans et de la recomposition des relations diplomatiques qui en découle.

Lorsque Frédéric arrive à Sedan, c'est toujours le duc de Bouillon qui prend sa défense et fait valoir ses droits lorsqu'il est privé du Palatinat occupé par les troupes impériales[10] : il annonce à Carlisle son arrivée et lui écrit que l'Électeur palatin attendra « les effects de ce qu'il a pleu au roy votre souverain luy faire esperer de sa bonne volonté pour la conservation de son Palatinat[11]. »

---

[1] MICHEL B., *Histoire de Prague*, Paris, Fayard, 1998, p. 145.
[2] TAPIÉ V.-L., *op. cit.*, 1989, p. 99-101.
[3] British Library, Stowe Collection, Ms 176, f° 185, lettre du duc de Bouillon à Edmonds du 12 juin 1621 : non seulement l'Union Évangélique abandonne Frédéric mais « la France aujourd'hui se retire entièrement de ce chemin au grand regret de tous ceux qui aiment l'Estat et voit-on emploier non seulement la force du royaume et l'autorité du roy, mais sa propre personne pour ruiner subjetz de la religion ».
[4] PAGES G., *op. cit.*, 1972, p. 70-71.
[5] Les lettres envoyées par Élisabeth de Nassau à sa sœur retracent alors l'impuissance du duc de Bouillon et de son épouse face aux événements. La répression fut particulièrement violente contre les chefs de l'insurrection de la Bohême qui furent condamnés à mort, et pour ceux qui purent être arrêtés, exécutés (BELINA P., CORNEJ P. et POKORNY J. (dir.), *Histoire des pays tchèques*, Paris, Seuil, 1995, p. 212).
[6] PARKER G., *op. cit.*, 1987, p. 120 et suivantes.
[7] PAGES G., *op. cit.*, 1972, p. 72-74.
[8] BELINA P., CORNEJ P. et POKORNY J. (dir.), *op. cit.*, 1995, p. 187.
[9] TAPIÉ V.-L., *op. cit.*, 1989, p. 113.
[10] BELINA P., CORNEJ P. et POKORNY J. (dir.), *op. cit.*, 1995, p. 212.
[11] PRO State Papers 81/26, f° 30, lettre du duc de Bouillon à Carlisle du 16 juillet 1622.

Les réponses du roi d'Angleterre et des alliés du duc de Bouillon ne semblent pas avoir été conservées, ce qui empêche d'expliquer son échec diplomatique. Peut-être la cause de Frédéric V est-elle tout simplement considérée comme perdue, ses alliés portant leur attention sur la suite des événements. À cela s'ajoute, dans le cas de l'Angleterre, le rejet par Jacques Ier de toute forme de révolte des sujets contre leur prince légitime. De même qu'il ne soutient pas les huguenots français, il n'accorde aucune aide effective aux révoltés de Bohême et à son gendre. C'est ainsi que s'achève l'intervention du duc de Bouillon dans les prémices de la guerre de Trente ans, action qui, en raison de son investissement diplomatique et affectif, peut réellement être considérée comme la grande affaire de la fin de sa vie qui survient rapidement : décédé le 25 mars 1623, il est enterré dans le caveau des princes du temple de Sedan et sa mort est saluée par une magnifique ode du pasteur du Moulin[1].

[1] DU MOULIN P., *Ode dédiée à la mémoire de feu Mgr le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan*, 1623.

Conclusion du chapitre

Le duc de Bouillon semble bien différent du personnage décrié par ses contemporains et on peut douter qu'il dispose de la puissance occulte qui lui est attribuée. L'année 1617 constitue une rupture nette et ses dernières années à Sedan sont celles d'une longue agonie qui touche tous les aspects de sa vie. Son corps s'affaisse et le contraint à être porté par d'autres, humiliation infligée par l'âge et la maladie à l'homme qui, quelques années plus tôt, menait gaillardement les troupes du prince de Condé poursuivies par celles du maréchal de Boisdauphin. Ses alliés se raréfient et ne répondent plus à ses sollicitations, même lorsqu'il s'agit de sauver son neveu du courroux impérial. La principauté de Sedan, après avoir été dynamisée un temps par ses réformes, connaît une crise dont il ne voit pas la fin car il meurt trop tôt. La paix de Montpellier sonne le glas de l'immense puissance du parti protestant dans le royaume de France et la détermination du roi à soumettre les calvinistes est désormais claire aux yeux de tous.

D'être un Grand du royaume et un prince souverain, il ne conserve en apparence que les désavantages : subvenir aux besoins de réfugiés, lutter contre les épidémies ainsi que la fraude fiscale et monétaire. Il est par ailleurs la proie de toutes les rumeurs et doit s'en justifier sans cesse. Elles sont le signe d'un rejet grandissant d'une partie de ses contemporains, et surtout d'une incompréhension qui s'instaure. Parce qu'il demeure à Sedan, on le croit prêt à toutes les conjurations, alors qu'il n'a jamais été aussi faible ; parce qu'il se pose en médiateur et conseille la paix aux deux parties prêtes à s'entre-tuer, il est suspecté de double-jeu par le roi comme par les protestants et ses conseils suscitent rejet et scandale. Malgré les épreuves, son action est toujours menée sur le long terme : il veille à l'éducation de ses fils et organise avec son épouse les mariages de quatre de ses cinq filles au sein des plus grandes familles protestantes, ce qui conforte le rang des La Tour d'Auvergne. L'Académie demeure une institution dynamique et les travaux qui transforment sa capitale jusqu'en 1623[1] sont la preuve, que, malgré la violente crise que traversent les terres souveraines, le prince continue à tenir son rang et à être ambitieux pour Sedan. Jusqu'à la fin, il tend donc vers les objectifs énoncés dans l'*incipit* de ses *Mémoires*.

[1] Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 50 : extrait des comptes de la commune de Sedan.

Conclusion de la quatrième partie

Les représentations d'Henri de La Tour forgées par ses contemporains au cours des dernières années de sa vie ont progressivement brouillé la compréhension du personnage en faisant de lui un Grand du royaume progressivement déchu par son ambition, sa révolte permanente et le caractère présumé occulte de son action. Nourrie par son retrait sedanais après 1617, cette appréciation des faits, dotée de sa logique interne, à la fois anticipatrice et rétrospective, rend ingrate la tâche de l'historien parce qu'elle interprète les faits et gestes du personnage étudié dans le cadre de débats polémiques virulents et de condamnations morales sans appel.

Or, à bien des égards, son action est conforme à celle des autres Grands, lesquels n'ont pas eu à pâtir d'une telle déformation de leur image aussi bien de leur vivant qu'après leur mort. La noblesse voit dans le défi à l'autorité royale la marque de sa liberté, quelles que soient les formes de cette contestation : le duel parce qu'il est interdit, le complot contre les favoris du roi, la prise d'armes[1]… Qu'ont fait Duplessis-Mornay, Sully, le prince de Condé, Soissons et le duc de Rohan, sinon se révolter de temps en temps contre l'autorité royale et surtout bâtir villes et châteaux à la hauteur de leurs prétentions : Nancy, Charleville, Saumur, Henrichemont ? Tous sont des princes bâtisseurs ou urbanistes, seul Duplessis-Mornay et Bouillon fondent une académie. En incarnant la figure du courtisan devant tout à la reine, Concini se démarque et fait figure de nouveau venu. Son ascension spectaculaire fait scandale d'autant que ses origines italiennes[2], ses prétentions et ses méthodes politiques sont rejetées par les Grands. Ce caractère d'exception, mais aussi le problème du statut du favori dans une monarchie absolue qui s'affirme, justifie pleinement sa chute[3]. Qu'un prince de noblesse ancienne connaisse un processus d'affirmation politique et sociale, comme Bouillon, Condé ou Soissons est une chose, qu'un étranger ait les mêmes prétentions demeure inconcevable dans la France du premier XVIIe siècle.

Cette interprétation traditionnelle une fois prise en compte et remise en cause, Henri de La Tour cesse d'apparaître de manière binaire. Ce n'est plus le Grand du royaume déchu, c'est un prince offrant des angles d'études multiples : bâtisseur, législateur, fondateur, réformateur, médiateur, courtisan… Cette multiplicité des approches apparaît dans le seul portrait gravé du duc de Bouillon actuellement connu :

---

[1] CONSTANT J.-M., *op. cit.*, 2007.
[2] DUBOST J.-F., *op. cit.*, 1997.
[3] DUCCINI H., *op. cit.*, 1991.

Figure 14 : Portrait d'Henri de La Tour, duc de Bouillon, par Moncornet[1]

Moncornet († 1668) est un graveur, éditeur et marchand d'estampes parisien, qui grava une importante série de portraits princiers et serait l'inventeur du portrait de notoriété de grande diffusion[2]. Henri de La Tour apparaît au premier plan, princier, en armure, ce qui rappelle sa fonction de chef de guerre, ainsi que l'écharpe blanche, insigne de commandement dans l'armée royale. Le port de l'écharpe, et l'autorité qui en découle, avait entraîné, en 1576, un vif conflit entre Turenne et Bussy d'Amboise[3]. La fraise, la qualité esthétique de l'armure, et le rideau luxueux derrière lui viennent rappeler son rang par leur richesse. Il est représenté de face et, derrière lui, le rideau est à demi tiré : le reste du médaillon représente, en arrière-plan, un

[1] Ce portait est exposé dans les locaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais avec ceux des autres princes de Sedan.
[2] ROHFRITSCH E., *Balthazar Moncornet, graveur, éditeur et marchand d'estampes à Paris au XVIIe siècle ou l'invention du portrait de notoriété de grande diffusion*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1995.
[3] DE LA TOUR H., *op. cit.*, 1838, p. 29.

paysage avec des colonnes de chevaux et des fortifications. Ces éléments rappellent sa fonction militaire, la fondation de l'Académie des Exercices, ainsi que son activité de bâtisseur. Henri de La Tour nous expose ici son œuvre : il a fait de Sedan une place forte et sait commander des armées. Il s'agit bien d'un portrait du duc de Bouillon en prince souverain.

Outre l'*incipit* de ses *Mémoires*, ses devises révèlent différents aspects de sa personnalité. C'est sa détermination qui apparaît dans celle de 1595, « *DANT ADVERSA DECUS*[1] » (« les tâches difficiles apportent l'honneur ») faisant référence à l'œuvre providentielle qu'il est en train d'accomplir. Il est alors le maréchal modèle de la propagande royale et sert son roi, réalisant en cela le vœu exprimé par Serres dans sa lettre d'août 1589. Sa rectitude morale est mise en exergue par celle de l'Académie des Exercices :

> « On a beau sa maison bastir si le Seigneur n'y met la main cela n'est que bastir en vain. Remets en Dieu & toy et ton affaire en luy te fie & il accomplira ce que tu veux accomplir & parfair[2]. »

Une telle devise révèle le haut niveau d'exigence morale de l'établissement en question et de son fondateur ainsi que leur but pour les élèves : cultiver leurs talents et s'abandonner avec confiance en Dieu pour accomplir ce à quoi ils sont appelés, leur vocation. On peut penser que cette institution a donc pour objectif de combler une lacune constatée à la cour de France au début du XVIIe siècle. Les gentilshommes qui la fréquentent ont pour la plupart une formation intellectuelle réduite car ils se sont consacrés aux métiers des armes, ce qui se traduit par une crise culturelle de la cour[3].

Ces deux devises, ainsi que celle de l'année 1613, « *IMPERIUM SINE FINE* » peuvent être analysées comme des clés de lecture pour comprendre ce portrait. Henri de La Tour se présente à nous comme un modèle en raison de ce qu'il a réussi à accomplir : son action militaire comme les transformations de Sedan ont été des défis qu'il a relevés en cultivant ses talents et en s'abandonnant à la providence. La correspondance de son épouse révèle la grande attention que le couple princier porte aux prêches des pasteurs. L'*incipit* de son testament, rédigé en 1613, est aussi très explicite quant à sa ferveur religieuse :

> « AU NOM DU PERE ET DU FILS ET DU SAINT ESPRIT :
>
> Je Henry de La Tour Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan & Raucourt, Vicomte de Turenne, Baron de Mongascon, premier Maréchal de France étant sain graces à Dieu de corps et d'esprit, me représentant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, & plus incertain

---

[1] SARTELET A., *Armorial des princes de Sedan*, *op. cit.*, 2008, p. 22-24.
[2] SARTELET A., *La principauté de Sedan*, *op. cit.*, 1991, p. 91-92.
[3] SOLNON J.-F., *op. cit.*, 1987, p. 238-239).

que l'heure d'icelle : Aprez avoir imploré la Majesté Divine par son fils Jesus-Christ, nôtre seule intercesseur, de me pardonner toutes mes fautes et pechés & étendre sur moi & sur ma femme & enfans sa grace et misericorde par ce seul sang qu'il a répandu pour la rémission générale de tous les Elûs, que quand il lui plaira me retirer de ce monde pour me colloquer au Ciel, il lui plaise par sa misericorde recevoir mon ame en la vie éternelle : J'ay avisé & résolu avant que d'être prévenu, de faire présentement mon Testament & disposer des biens qu'il a plû à Dieu me donner, afin d'éviter toutes sortes de débats & differents entre mes enfans ; & que les biens temporels que je leur laisse ne puissent en rien altérer la grande et cordiale amitié en laquelle je les ai nourris, qu'au contraire ils leurs soient un instrument de vertu, & un moyen pour vivre en union, & être puissans pour résister à qui leur voudra mal faire, sous la crainte & l'amour de Dieu, les y exhortant autant que ma mémoire leur peut être chere[1]. »

[1] Les terres souveraines reviennent à Frédéric-Maurice, les terres d'Auvergne à Henri, les filles recevant de l'argent. Les clauses de substitutions incluses dans le testament ont été contestées par le duc d'Albret à la fin du XVIIe siècle lors d'une violente controverse (Archives nationales, R² 61 et 62) dont Saint-Simon se fait l'écho.

Conclusion

Le parcours d'Henri de La Tour d'Auvergne s'organise autour de trois moments clés – 1574, 1591, 1606 – au cours desquels il arrête des choix qui apparaissent comme des déclencheurs : à chaque fois et sans le savoir, il pose, en prenant des risques importants, un des trois jalons de sa puissance politique future. En 1574, sa fuite de la cour entraîne une rupture profonde dans son mode de vie avec une mobilité accrue, le conduit à l'alliance avec le parti protestant, l'amène à devenir un grand chef de guerre et à se convertir. Quinze ans plus tard, ses ambassades et les mariages avec Charlotte de La Marck puis Élisabeth de Nassau font de lui un prince étranger très inséré dans les réseaux diplomatiques de l'Europe protestante. Cependant, ce nouveau statut est à l'origine de vives tensions avec Henri IV, que seul le pardon de 1606 permet de résorber, même si elles réapparaissent à partir de 1613 et instaurent alors un climat de défiance et d'incompréhension jusqu'à la mort du duc de Bouillon.

Jouissant d'une belle longévité, il est impliqué dans la plupart des évènements qui touchent le royaume de France à partir de la formation du mouvement des Malcontents, voire de l'Europe lors du déclenchement de la guerre de Trente ans. Il devient un acteur de premier plan des affaires du royaume de France, soit en œuvrant conjointement avec le roi de Navarre pour instaurer un rapport de force favorable à la cause protestante, comme dans les années 1570, soit en commandant des troupes contre les adversaires du roi et en se rendant en ambassade auprès de ses alliés dans les années 1590, soit en participant au conseil royal dans les années 1610.

Un acteur majeur mais méconnu d'une période mouvementée

L'approche du personnage a longtemps été brouillée par les campagnes de libelles lancées contre lui à la fin de sa vie et par les critiques de Sully, Richelieu et Rohan dans leurs mémoires, qui font de lui un éternel trublion, ingrat à l'égard du roi et prompt à la révolte. Dans cette construction, l'ambition devient le moteur de son action et fait de lui un personnage de sinistre mémoire, vilipendé comme Catherine de Médicis, Marie de Médicis et Concini ou Charles-Emmanuel Ier de Savoie. Comme ce dernier, le duc de Bouillon est ambitieux pour lui-même, pour sa maison, pour ses terres souveraines. Redoutable chef de guerre et diplomate talentueux, il veut faire de Sedan une principauté protestante de premier rang. Le décrire comme un ambitieux conduit à juger son action d'un point de vue moral et entraîne un brouillage complet de son appréhension par la prise en compte d'aspects considérés comme positifs – les grands travaux entrepris à Sedan – ou ambigus voire condamnables – ses relations avec Henri IV, qu'il aurait tenté de manipuler avant de se révolter contre lui –, ces derniers justifiant les vives critiques lancées à son encontre. Le critère de ces jugements est en réalité moins moral que politique : grâce à lui les rois de France ont acquis, en 1642, une principauté à l'activité économique florissante, mais sa longue opposition à la monarchie absolue lui vaut une

damnatio memoriae au profit de Sully et Richelieu qui lui ont survécu et l'ont vivement critiqué.

Une telle approche conduit à employer avant tout des sources hostiles au duc de Bouillon, comme les *Œconomies royales* de Sully, les mémoires de Rohan et de Richelieu, les libelles, et à relire ses *Mémoires* comme une œuvre de repentance à la fois tardive et hypocrite, puisqu'il se révolte de nouveau après leur rédaction. Pour sortir de cet écueil, la diversification des sources était nécessaire, d'où le dépouillement des preuves généalogiques de Justel, actes notariés, dossier de rançon, actes du conseil royal, lettres d'abolition et correspondance conservés dans la série Rohan-Bouillon ou dans les archives sedanaises, et l'extension du corpus de libelles et de mémoires à partir des fonds de la Bibliothèque nationale. Il devient dès lors possible de réviser le jugement faisant de lui un éternel trublion, en particulier dans les années 1610 à la faveur de la régence. Les lettres échangées avec Henri IV, Marie de Médicis et Louis XIII et les multiples tâches qu'ils lui confient révèlent la confiance dont il jouit la plupart du temps de la part des rois et des reines et permet de mettre au jour ses réseaux de relations – au sein de sa maison domestique, de sa famille, du parlement de Paris, du parti protestant et des princes étrangers – et de déterminer la place qu'il y occupe. Dès lors l'action politique d'Henri de La Tour est conforme à celle des autres Grands, aux côtés desquels il participe à tous les conflits contre Sully, contre les ministres de Marie de Médicis, contre son favori Concini. La mort du roi et la régence permettent aux Grands, autour du prince de Condé, d'aspirer à un rôle politique beaucoup plus important, c'est pourquoi le duc de Bouillon est projeté sur le devant de la scène et emploie des moyens variés dans cette lutte politique – publication de libelles, recherche de relais au parlement et dans le parti protestant, départs de la cour, prises d'armes. Il comprend, lors de l'avènement de Louis XIII, secondé par son propre favori, Luynes, que les évolutions contre lesquelles il a lutté pendant sept ans n'ont pas été remises en cause, c'est pourquoi il se retire de la cour.

Une stature politique patiemment construite en France et dans l'Europe protestante

Les jugements hostiles à son égard rendent compte du rôle politique particulièrement important qu'il joue de 1610 à 1617 mais ne permettent pas de comprendre comment cette séquence a été possible, surtout après la soumission éclatante infligée par Henri IV en 1606. La démarche biographique révèle l'ambiguïté de cet épisode, conduit à le considérer comme une réconciliation et met au jour le processus de reconstruction d'une stature politique à la cour entre 1606 et 1610. Elle permet aussi de situer son action personnelle sur le long terme et de la comparer avec celle de ses aïeux : pendant la séquence 1610-1617, il joue un rôle politique bien plus important qu'aucun d'entre eux car il est étroitement associé au gouvernement du royaume,

sans pourtant exercer de fonction officielle, à l'exception de sa dignité de maréchal de France et de quelques ambassades. Il a donc alors acquis une véritable stature politique dans le royaume et parmi les princes européens. Cette dernière est le fruit d'une longue construction qui commence par des ruptures violentes – avec François d'Alençon et Charles IX, avec le catholicisme – puis se prolonge par une longue et patiente fidélité – à l'égard du roi de Navarre et du parti protestant – et le conduit au conseil de régence en 1610. S'il fait le choix de la rupture politique, à la différence de ses aïeux, les moyens qu'il met en œuvre sont sensiblement les mêmes et il cumule les fonctions dans l'entourage du roi. Il est donc un acteur essentiel de spectaculaire affirmation politique et sociale de la maison La Tour d'Auvergne depuis le milieu du XVe siècle, processus dans lequel il joue un rôle décisif, et que reconnaît Beauvais-Nangis dans ses *Mémoires* :

> « L'on ne remarque que quatre maisons qui se soient élevées sous le règne du roi Henri le Grand : les ducs de Bouillon, de Biron, Sully et Lesdiguières parce que, prenant lui-même connaissance de ses affaires, il n'aimait et élevait que ceux qui le servaient bien et qui lui étaient nécessaires. »

Des années 1450 aux années 1550, les vicomtes de Turenne servent le roi de France et mènent des stratégies matrimoniales ambitieuses. Ils rencontrent alors l'homme fort de la cour de François Ier et Henri II, Anne de Montmorency, ce qui permet, au cours des deux générations qui précèdent Henri de La Tour, une vive accélération du processus d'affirmation, même s'ils dépendent toujours des Montmorency pour accéder au roi. Le jeune Turenne hérite de cette tradition familiale de service au roi et des réseaux tissés par ses aïeux, prolonge et porte à son apogée ce processus d'affirmation familiale. Ses contemporains en sont pleinement conscients et ses prétentions irritent Duplessis-Mornay, rendent jaloux Bassompierre, Rohan et Sully. Henri de La Trémoille et Frédéric V le prennent pour modèle. Louis XIII et Marie de Médicis se méfient de lui. À la fin de sa vie, il est le premier maréchal de France de sa maison. Devenu prince souverain étranger, il ne passe plus par l'intermédiaire des Montmorency pour obtenir la faveur du roi. Il a donc pris, en un demi-siècle, la place qu'occupait dans sa famille Anne de Montmorency sous François Ier et Henri II.

De même, la démarche biographique permet de cerner, dans ce processus d'ascension personnelle et familiale, un moment charnière, l'année 1591. Son avènement à Sedan le conduit à cumuler ses fonctions de sujet du roi de France, de chef de file du parti protestant, de Grand du royaume et de prince souverain étranger. Sa position politique en est confortée mais elle est plus difficile à cerner : agit-il en Grand ou en réformé ? Comme tous les Grands, il approuve les mariages espagnols en 1612 et accepte de rassurer les protestants du royaume et Jacques Ier qui s'en inquiètent vivement et craignent un renversement des alliances et une reprise des violences

religieuses. Deux ans plus tard, avec l'approche de la majorité royale et des cérémonies de mariage, il exploite ces craintes pour convaincre les huguenots et les parlementaires de le soutenir, ainsi que le prince de Condé, contre Marie de Médicis. Il n'agit donc pas en Grand ou en réformé : il doit constamment se positionner entre les attentes des uns et des autres. Après son départ de la cour, il adopte une position de médiateur entre Louis XIII, sa mère et les protestants. En raison de la vigueur des tensions et de la reprise des guerres civiles, son attitude est difficile à tenir et est critiquée par toutes les forces en présence, sauf par Marie de Médicis qui le remercie d'avoir été l'un des acteurs de sa réconciliation avec le roi.

Les jugements moraux mis à distance et son rôle politique évalué à sa juste valeur, les grandes caractéristiques du personnage ressortent mieux. Après 1606, il est le seul à être à la fois un prince souverain, un chef de file du parti protestant et un courtisan. Les autres Grands, sans exception, sont soit des princes souverains – les ducs de Nevers et de Guise –, soit des chefs de file du parti protestant – le duc de Rohan –, soit des courtisans – le comte de Soissons, les ducs d'Épernon et de Mayenne, le prince de Condé, Concini. C'est pourquoi il est impliqué dans toutes les grandes affaires du royaume de France voire de l'Europe, d'autant qu'il mène sa propre diplomatie de manière indépendante aux inflexions apportées par Luynes et Louis XIII qui se rapprochent de l'empereur au moment où le duc de Bouillon participe au déclenchement de la guerre de Trente ans.

Un prince accompli dans tous les domaines

À travers la diversité de l'action politique d'Henri de La Tour apparaît sa polyvalence puisqu'il est à la fois ambassadeur, chef de guerre, prince lettré, bâtisseur, législateur, ce qui présuppose des qualités nombreuses et variées. Il est courageux et persévérant, au combat, dans la négociation comme dans le gouvernement de sa principauté, lors des accords de Nérac, de ses ambassades, de la rédaction de l'édit de Nantes et dans ses médiations entre le pouvoir royal et les protestants dans les années 1620. Redoutable chef de guerre, il lève sans cesse des troupes, remporte des succès, les met en scène. Il sait aussi faire preuve de discrétion, ce qui en fait un modèle de courtisan et d'ambassadeur. Cette qualité, acquise très jeune à la cour des Valois, explique la difficulté à percer ses intentions. Il l'exerce comme Catherine de Médicis, Charles IX et le jeune Louis XIII, Duplessis-Mornay et Lesdiguières. La discrétion justifie les critiques concernant sa duplicité voire le caractère occulte de son action diplomatique, en particulier lors de l'élection de Frédéric V à la couronne de Bohême. D'arpès Marsolier, il bénéficie aussi d'une grande capacité à discerner les qualités et défauts de ses interlocuteurs :

> « Talent si rare & si nécessaire à ceux qui sont appelez au Gouvernement d'un État. Personne ne pénétroit mieux que lui leurs intérets les plus cachez, leurs vues les plus secrettes, & ces inclinations dominantes qui sont, pour ainsi dire, la clé du cœur. Personne aussi ne connoissoit mieux que lui à quoi ils étoient propres, & par où il falloit les prendre. Ce fut ce qui le fît réussir dans la plupart de ses entreprises, quoique personne n'ait peut jamais formé de plus grands desseins que lui ; aussi n'en confioit il l'exécution qu'à lui-même ou à des personnes dont la capacité lui étoit parfaitement connue. »

Un prince protestant, baroque et conservateur

Henri de La Tour est par ailleurs fidèle à ses convictions d'adulte qui découlent de ses choix de 1572-1576. Après sa conversion, il demeure un fidèle huguenot jusqu'à sa mort, à la différence de certains de ses contemporains. Protestant convaincu, il conforte l'identité religieuse de Sedan et entre dans le concert des princes protestants européens. En famille, il noue des relations étroites avec son épouse, en particulier pendant les épreuves, qu'elles soient politiques – comme les années 1602-1606 –, familiales – l'une de ses filles décède à Paris en 1608 –, ou personnelles – avec sa dernière maladie de 1617 à 1623. Il est très soucieux de la santé et de l'éducation de ses enfants, d'où la rédaction de ses *Mémoires* dédiés à son aîné, et de leur avenir, comme l'indique le soin porté aux négociations des mariages.

Conscient de son rang et des prérogatives qu'il peut revendiquer, le duc de Bouillon est aussi pleinement investi de son devoir de conseil du roi, et de révolte quand ce dernier lui paraît tyrannique. Ses apparents revirements politiques rendent parfois difficilement lisible sa trajectoire mais ils sont autant de révélateurs des basculements brutaux qui affectent la politique royale et les rapports entre le roi, sa noblesse et son royaume entre le milieu du XVIe siècle et l'arrivée de Richelieu aux affaires. Il est régulièrement contraint de se positionner de manière claire face aux nouvelles conditions politiques amenées par chaque événement. L'imprévu préside souvent à ces retournements de conjoncture : affaiblissement du pouvoir royal par le régicide et l'entrée en régence de minorité en mai 1610, issue des états généraux contraire aux aspirations des princes. Henri de La Tour constitue un point de réfraction des évolutions politiques parce qu'il est conscient des évolutions en cours avec l'affirmation croissante du roi face aux protestants et aux Grands.

Henri de La Tour n'est donc pas, ni en matière religieuse, ni en matière politique, un inconstant, bien au contraire. Il n'est pas, non plus, un indifférent ni un extrémiste zélé. Ce qui caractérise sa vie, c'est bien une position à distance de tous les extrêmes : témoin de la Saint-Barthélemy, « je ne fus ni massacré, ni massacreur » ; converti quatre ans plus tard, il n'affiche

pas le zèle du néophyte vengeur de ses coreligionnaires tombés sous les coups des catholiques ; inquiet à juste titre de l'évolution politique de Louis XIII après 1617 sur la question protestante, il se pose en médiateur et met en garde chacune des deux parties des horreurs des guerres civiles qui ne manquent pas d'arriver en raison de l'extrême détermination de Rohan, de Louis XIII et de leurs troupes. Dans cette position médiane, on retrouve le malcontent : il fallait de l'audace, en 1573, pour proposer aux gentilshommes catholiques et huguenots de se rassembler sous une seule bannière pour lutter contre l'arbitraire royal alors que le sang versé à la Saint-Barthélemy continuait d'être versé autour de La Rochelle.

Henri de La Tour n'est pas un théoricien de l'action politique, contrairement à Duplessis-Mornay, Agrippa d'Aubigné, Rohan ou Richelieu. Il sait néanmoins recourir à de bonnes plumes, surtout à Sedan, comme Du Maurier, Justel ou Du Moulin. Il est un acteur de la vie politique et militaire de son temps, multipliant les sièges, les opérations inattendues, les coups de main spectaculaires. Même si ses *Mémoires* et la propagande des années 1590 embellissent son rôle, il s'est de fait fréquemment retrouvé en infériorité numérique mais l'a emporté parce qu'il est peu prévisible et sait tirer profit du terrain et des hésitations de l'adversaire. Le but de son action militaire est surtout politique, puisqu'il s'agit d'imposer des négociations à un pouvoir royal auquel il reproche ses excès. Il apparaît dès lors comme un conservateur, hostile aux pratiques absolutistes mais apportant son appui lorsque l'autorité royale est affaiblie ou menacée, ce qui prouve qu'il ne veut pas la détruire, contrairement à ce qu'affirment les pamphlétaires, Sully et Richelieu, qui le condamnent sans appel. Cette approche conservatrice se retrouve à Sedan où il ne procède à aucune grande réforme institutionnelle en dehors de la création de la juridiction consulaire, qui répond à la nécessité pratique de résoudre rapidement les litiges entre commerçants. Il ne modifie pas les institutions qu'il découvre en arrivant à Sedan, ni leur équilibre, que ce soit à l'égard du conseil souverain ou de la municipalité de Sedan. Il conserve d'ailleurs, des années durant, les magistrats et conseillers en place sous les La Marck. Il procède par contre à de nombreuses réformes dans tous les autres domaines. Législateur et bâtisseur, il fait fructifier le legs de ses prédecesseurs et donne une formidable impulsion à Sedan par ses ordonnances, par ses projets architecturaux ambitieux. C'est bien sous son règne que sont posés les jalons de la renommée de Sedan jusqu'au XVIIIe siècle avec le textile, l'imprimerie, le rayonnement de l'académie, qui compte parmi ses plus célèbres élèves et enseignants Bayle et Jurieu.

Un destin politique remarquable

Dans une période mouvementée, Henri de La Tour a donc vécu un destin politique exceptionnel. À la fin de sa vie, l'homme qui prétend dans ses *Mémoires* avoir été un orphelin

laissé sans défense ne pouvait pas dresser un bilan plus positif encore que le sien. Il a vécu sous six rois successifs et participé de manière décisive aux choix politiques de deux d'entre eux. Jeune capitaine de la moitié de la compagnie de son père, il devient le premier maréchal de France de la famille et entretient, à la différence de ses aïeux, une correspondance régulière avec des princes étrangers et des Grands du royaume. Alors que son grand-père et son père faisaient partie du vivier d'hommes dans lequel Anne de Montmorency puisait pour servir François Ier et Henri II, Henri de La Tour sert et conseille directement le roi, que ce soit en ambassade, à la tête de troupes ou lorsqu'il se pose en médiateur entre le roi et les protestants.

Sources et bibliographie

I. Sources manuscrites

Archives Nationales

Minutier central (les dates sont les dates extrêmes d'exercice) :

Étude VIII 361 à 427 : Maître François Croiset, rue de la Vieille Draperie (1559-1601).

Étude XVI 1 à 46 : Maître Arthur Le Vasseur (1590-1603), rue du Temple, paroisse de Saint-Nicolas des Champs, et Maître François Le Vasseur (1582-1620), son frère, rue Saint-Denis, petit cloître Sainte-Opportune, à la place de Gastines.

Étude XX 195 : Maître Claude Le Vasseur, paroisse de Saint-Eustache.

Étude LXXVIII 181 à 191 : Maître Jean II Lusson, rue des Marmousets, au chef Saint-Jean (1605-1615).

Étude CV 117 à 119 : Maître Hilaire Lybault, rue Barre du Bec (1584-1589).

Étude CV 120 à 235 : Maître Charles Lybault, paroisse de Saint-Eustache (1580-1621).

Étude CV 236 à 238 : Maître Martin Lybault, rue Sainte Avoi, paroisse de Saint- Merri (1607-1631).

Étude CV 283 à 358 : Maître Pierre Viard, rue Saint Antoine, paroisse de Saint- Paul (1588-1623).

Archives privées :

1 AP : Chartrier De Thouars
1 AP 24 : Lettres des rois, reines et régentes XVe-XVIIe siècles.
1 AP 25 : Lettres des rois, reines et régentes, 1621-XIXe siècle.
1 AP 26-27 : Lettres des Bourbons.
1 AP 28 : Lettres des princes étrangers.
1 AP 29 : Lettres des Montmorency.
1 AP 180 : Lettres.
1 AP 257 : Lettres pour la période 1530-1575.
1 AP 281 : Documents pour la période 1549-1597.
1 AP 333-336 : 1595-1628 lettres d'Élisabeth de Nassau à sa sœur Charlotte[1].
1 AP 337 et 338 : 1597-1628 lettres de Louise Julienne de Nassau électrice palatine
1 AP 339-360 : Lettres diverses.
1 AP 397 et 398 : Correspondance et contrat de mariage Henri de La Trémoïlle / Marie de La Tour (1619) et partage de famille.
1 AP 399 : Divers documents.
1 AP 433 et 434 : Lettres des La Tour à Marie de La Tour[2].
1 AP 497 : Lettres.
1 AP 609-696 : Correspondances diverses XVe-XIXe siècles.

3 AP : Fonds Nicolay

[1] Ces lettres ont été retranscrites par J.-L. TULOT (www.jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr).
[2] Même remarque.

3 AP 2 à 55, 58 et 59 : Papiers personnels des Nicolay : généalogies, correspondance, pièces de procédure, brevets et lettres de provision, testaments, inventaires après-décès, documents sur les successions XIIIe-XIXe siècles.

76 AP : Fonds Duteurtre, massif et alliés (5 cartons)

273 AP : Fonds Rohan-Bouillon
273 AP 2 à 4 : Testaments et contrats de mariage Rohan et familles alliées.
273 AP 176-180 : Papiers, actes royaux et correspondances (testament de Charlotte de la Marck, lettres patentes).
273 AP 179 : Pièces de l'accord La Marck – La Tour pour la possession de Sedan.
273 AP 180 : Lettres.
273 AP 202 : Pièces du procès contre Emmanuel Théodose, duc d'Albret, lors de la publication du testament d'Henri de La Tour (1699).
273 AP 415 à 418: Famille La Tour d'Auvergne, princes et ducs de Bouillon.
273 AP 463 à 465 : Terres et biens à Bouillon (échange de Sedan en 1651).

274 AP : Fonds Bouillon
274 AP 2 : Branche aînée de La Tour d'Auvergne 1590-1790.
274 AP 3 : Titres de l'hôtel de Bouillon, XVIIe-XIXe siècles.
274 AP 4 : Mémoires manuscrits de Turenne.

ABXIX 3571-3586 : Fonds Boislisle
3571-3579 : Notes et documentation sur le cardinal et la famille de Bouillon.

Série R² : Papiers de la Maison de Bouillon *:*
R² 18 à 36 bis : Titres historiques et généalogiques de la Maison d'Auvergne, 1196 - XVIIIe siècle.
R² 37 à 49 : Titres historiques et généalogiques des vicomtes de Turenne et des seigneurs de La Tour XIIIe - XVIIe siècles.
R² 50 : Procédures concernant les La Marck.
R² 51 : Correspondance d'Henri de La Tour.
R² 52 : « Inventaire de tiltres et pièces appartenans à Monseigneur le duc de Bouillon rendus par Monsieur du Houssay, Paris le XV Nobre MDCXIV ».
R² 53 : Correspondance d'Henri de La Tour.
R² 54 : Dossier de rançon (captivité d'Henri de La Tour, 1582-1584) et lettre de Chouppes à Guichard pendant la détention (rançon et besoins du vicomte).
R² 55 f° 218 : « Mémoires de la vie de Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, second duc de Bouillon de ce nom né prince souverain de Sedan ».
R² 56 : Paiement de troupes années 1590 et 1600 (montres et quittances).
R² 61 et 62 : Procès concernant l'application du testament d'Henri de La Tour (fin XVIIe siècle).
R² 67 à 76 : Documents historiques et généalogiques (Du Bouchet, Baluze), correspondance, contrats de mariage.
R² 138 à 140 : Titres domaniaux et documents sur les terres d'Auvergne, de Beaufort et Bouillon.
R² 162 : Inventaires, titres, procédures (Auvergne).
R² 166 à 170 : Acquisition, administration du comté de Beaufort (titres, mémoires, quittances, rentes et arrérages).
R² 172, 1ère liasse : Transaction du 25 août 1601 entre Henri de La Tour et Charles-Robert de La Marck.
R² 173 : Bois d'Orchimont.
R² 279 à 436 : Documents liés à l'échange de 1651.
R² 439 à 513 : Titres et papiers concernant la vicomté de Turenne et ses dépendances, XIIe-XVIIIe siècles.

R² 514 à 519 : Comté de Nègrepelisse.
R² 520 à 523 : Titres originaux concernant la Maison de Bouillon.
R² 524 à 535 : Lettres et mémoires des intendants au duc et à la duchesse.

Série E : arrêts du conseil royal :

E 1a f° 49 r° : Arrêt ordonnant le remboursement des avances faites par le duc de Bouillon pour l'armée du roi en Lorraine, 31 mars 1594.

E 1a f° 207 r° : Arrêt annulant le bail conclu avec René Rottereau et ses associés, fermiers du comté de Beaufort, leur enjoignant de rendre compte des fruits au duc de Bouillon, engagiste dudit comté, et ordonnant qu'il sera procédé à une nouvelle adjudication, 21 octobre 1595, Paris.

E1b f° 192 v° : Arrêt assignant 10 000 écus au maréchal de Bouillon, auquel la *Licorne* de la Couronne avait été donnée en gage, tandis que lui-même livrait un de ses diamants à Madame de Chemerolles, en nantissement de pareille somme à elle empruntée par le Roi, 2-3-5 juillet 1597, Paris.

E 1b f° 192 v° : Arrêt portant assignation d'une somme de 2 333 écus 20 sols pour la pension du maréchal de Bouillon, 2-3-5 juillet 1597, Paris.

E 1b f° 193 r° : Arrêt réglant le payement de la garnison de Sedan, 2-3-5 juillet 1597, Paris.

E1c, f° 9 r° : Arrêt ordonnant au duc de Joyeuse, lieutenant général en Languedoc, de faire remettre le Maréchal de Bouillon en possession de la ville et du château de Bouzols, 31 mars 1598, Angers.

E1c, f° 34 r° : Arrêt portant assignation de 4 333 écus 1/3 dus pour les pensions du Maréchal de Bouillon, 25-26-27 juillet 1598, Paris.

E 4b, f° 48 v° : Arrêt maintenant la confiscation des espèces saisies au bureau de la foraine de Reims sur plusieurs habitants de Sedan, et ce nonobstant les privilèges revendiqués par le duc de Bouillon et par les habitants de Sedan, 10 septembre 1602, Paris.

E5b, f° 164 r° : Arrêt accordant aux habitants de Boulogne un sursis d'un an pour rembourser 1 300 écus payés, au mois de décembre 1595, au Maréchal de Bouillon par feu Claude-André Dormy, évêque de Boulogne, 5 août 1603, Paris.

E7a f° 348 v° : Arrêt accordant un sursis à la ville de Boulogne pour le remboursement d'une somme de 3 900 livres prêtée, en 1595, au Maréchal de Bouillon par le feu sieur Dormy, évêque de Boulogne, 20 août 1604, Paris.

E11b f° 126 r° : Arrêt ordonnant la vérification des comptes des trésoriers de la Maison du Roi, qui auraient suspendu le payement des gages du maréchal de Bouillon, 12 août 1606, Paris.

E11b f° 262 r° : Arrêt prolongeant de deux ans le délai accordé aux habitants de Boulogne-sur-Mer pour le remboursement d'une somme de 3 900 livres que leur a avancée en 1595 le feu sieur Dormy, évêque de Boulogne, afin qu'ils pussent la remettre au duc de Bouillon, 10 août 1606, Paris.

E12b f° 6 : Arrêt ordonnant le payement d'une somme de 1 500 livres due au duc et maréchal de Bouillon pour ses gages de premier gentilhomme de la Chambre durant l'année 1605, 10 mars 1607, Paris.

E12b f° 180 r° : Arrêt ordonnant que l'électeur de Saxe, tant en son nom que comme tuteur de ses cousins les ducs de Saxe-Altenbourg et de Saxe-Weimar, sera remboursé dans les trois ans, de deux sommes de 60 000 et de 5 000 florins prêtées en 1589 et 1590, par le feu duc de Saxe Christian Ier au sieur de Sancy, fondé de pouvoir du roi de France, ainsi que des intérêts desdites sommes au taux de 5%, et ordonnant que ledit électeur recevra des lettres de ratification de cette dernière obligation, ainsi que d'une autre obligation de 60 000 florins, contractée, le 18 février 1591, par le duc de Bouillon, ambassadeur en Allemagne, envers le même Christian Ier, 27 mars 1607, Paris.

E15b f° 40 r° : Arrêt prolongeant de deux ans le sursis accordé au sieur de Montcavrel, à d'autres gentilshommes du Boulonnais et à la ville de Boulogne pour le remboursement d'une somme de 3 900 livres empruntée en 1595 au feu sieur Dormy, évêque de Boulogne, et livrée au maréchal de Bouillon, qui commandait alors l'armée de Picardie, 10 novembre 1607, Paris.

E22 f° 297 r° : Arrêt ordonnant aux trésoriers de France à Tours de se transporter, en faisant leurs chevauchées, à Beaufort-en-Vallée et d'y dresser un procès-verbal des réparations qu'il serait urgent de faire, d'après l'indication du maréchal de Bouillon, acquéreur du comté, au château et à ses dépendances, attendu notamment que la foudre a démoli l'un des donjons, l'escalier et la salle basse, 30 juin 1609, Fontainebleau.

E6a f° 172 r° : Arrêt déclarant quittes des droits forains les armes expédiées à l'Arsenal par Jean L'Homme-Dieu, marchand de Sedan, fournisseur des armées, 5 février 1604, Paris.

E10b f° 136 r° : Avis du conseil tendant à ce que le prix des quatre offices de substituts du procureur général de la Cour des aides soit attribué au prince de Conti, lequel se propose de l'employer en partie à « la despense qu'il luy convient faire pour son équipage en l'occasion qui se présente du siège de Sedan », 21 mars 1606.

E14a f° 399 r° : Arrêt déclarant que le bail de Barthélémy Carteret, fermier « d'un escu pour muid de vin de sortie par les généralitez de Picardie, Champaigne et Soissons », finira à la date du 17 décembre 1607, accordant audit Carteret un rabais de 3 000 livres, en raison du siège de Sedan, etc., 25 août 1606, Paris.

E16b 170 r° : Arrêt accordant un nouveau rabais à Barthélémy Carteret, fermier des 9 livres 18 sols par tonneau de vin entrant en Picardie, du sol par pot de vin vendu en ladite généralité et des 60 sols par muid de vin sortant du royaume, par les généralités de Champaigne et Soissons, attendu les pertes que lui ont fait subir le siège de Sedan et le séjour des troupes en Champagne durant les foires de Châlons et de Reims, 29 mars 1608, Paris.

E19b f° 146 r° : Arrêt accordant aux bénéficiers du diocèse de Langres remise d'un quart des décimes de l'année 1606, attendu les pertes que leur ont fait subir les troupes venant de Provence, de Dauphiné et de Languedoc au siège de Sedan, 16 décembre 1608, Paris.

E20a f° 2 r° : Arrêt accordant aux bénéficiers du diocèse de Reims remise d'un quart des décimes de l'année 1606, attendu les dommages que leur ont causés les troupes se rendant au siège de Sedan, 12 janvier 1609, Paris.

E21, f° 334 v° : Arrêt accordant au clergé du diocèse de Châlons remise d'un quart des décimes de l'année 1606, attendu les pertes que lui ont fait subir les « compaignies des gens de guerre allans et venans au siège de Sedan », 16 mai 1609, Paris.

Autres arrêts :
E 32722 à 32724 : Arrêts du conseil de Bouillon.

Série H :
H4 3162 et 3163 : Administration du duché de Bouillon.

Série J :
Arrêts concernant le contentieux successoral La Tour – La Marck pour Sedan.

Série K :
Dossier de l'échange de 1651.
Dossier sur le port de l'ordre de la Jarretière par le duc de Bouillon 1612.
KK 232, 236, à 238, 249 : Comptes des princes du sang frères du roi 1559-1580.
K 1712 : Étiquettes de cour et préséance depuis 1560.
KK 1377 à 1381, 1405 à 1407, 1410, 1411 : Documents diplomatiques.
KK 1442 : Sacre et couronnement des rois et reines de France.

Série T :
T 1044 : Papiers des ducs de Bouillon.

Série TT : Saisie des biens des réformés.

Série U :

U 801 : Lettres, mémoires, informations et procédures faictes contre Messire Henry de La Tour duc de Bouillon marechal de France 1602, 1603, 1604, 1605. Ce registre a été intégralement recopié dans celui de la bibliothèque municipale de Sedan, Ms 53 f° 166 – fin.

U 802 : Procès criminel fait à Messire Charles de Gontault de Biron mareschal de France, 1602.

U 803: Procez criminel faict à Messire Charles Gontault, duc de Biron, Pair, & mareschal de France en l'année 1602 (f° 1 - 194) et autre procez criminel, fait à Messire Charles de Valois, comte d'Auvergne, à dame Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, et Thomas Morgant, Anglois, ès années 1604 & 1605 (f° 195 - fin).

Série V :

V6 : Conseil du Roi.

V6 1 et suivants : Minutes d'arrêt à partir de 1579.

Série X : Ordonnances :

X1A 8611 à 8640 : Actes royaux enregistrés au parlement de Paris.

Série Z : Juridictions ordinaires royales et seigneuriales :

Lettres patentes portant règlement pour les privilèges et exemptions des habitants des souverainetez de Sedan et Raucourt. À Paris au mois de septembre 1611. Registrées au parlement le 23 janvier 1612.

Lettres patentes :

F°144 Au camp de Gisors 24 octobre 1590, lettres patentes évoquant au parlement siégeant à Tours tous les procès et instances de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cinquante hommes d'armes et premier gentilhomme de la Chambre, pendant aux parlements de Toulouse et de Bordeaux, à l'exception toutefois de ceux qui ont été entièrement instruits et sont en état d'être jugés. Enregistrées à Tours le 29/12/1590.

F° 251 : À Paris, mars 1595, lettres patentes confirmant au duc de Bouillon, maréchal de France et prince souverain de Sedan, Jametz et Raucourt, les privilèges, franchises, libertés et exemptions qui lui ont été accordés, ainsi qu'à ses sujets, par les précédents rois, enregistrées le 9 mai 1596.

F° 306 : À Amiens, le 6 juillet 1596, lettres patentes évoquant au parlement de Paris toutes les causes du duc de Bouillon, vicomte de Turenne, pendantes aux parlements de Toulouse et de Bordeaux, à cause de ladite vicomté, enregistrées à Paris le 29 août 1596.

F° 344 : À Sedan le 8 avril 1606, lettres patentes portant attribution à la chambre de l'Édit de tous les procès qu'a et pourra avoir le duc de Bouillon, Maréchal de France. Enregistrées à Paris le 10 juin 1606.

Cartes et plans :

N IV Ardennes 2 : Bois concédés par Henri-Robert de La Marck aux habitants des villages de Balan, Daigny, La Chapelle, Bazeille, Douzy, Pouru, Villiers, Rebecourt, La Moncelle.

N II Ardennes 2 : Plan de Charleville-Mézières en 1606, recopié par Chevallot en 1753.

N IV Seine 39 : Censive de l'université avec découpage de parcelles dans le quartier de la monnaie.

N I Seine 34 : Plan de bornage du quartier Saint Germain des Prés.

N II Seine/1-7 : Maisons entre les rues de Buci, de l'Échaudé et de la Seine (XVIIIe siècle).

N III 584 / 1 à 18 : Pré-aux-Clercs appartenant à l'Université de Paris. Quartier compris entre la Seine, les rues de Seine, St-Dominique et l'actuelle rue de Bourgogne, 1694.

Bibliothèque nationale - Département des manuscrits occidentaux

Collection Clairambault :
Mss 364, 367, 373 : Lettres.
Mss 1055, f° 150 : *Discours du duché de Buillon [Bouillon] et du rang des ducs de Buillon, en France*, 1633.
Mss 1155 : f° 1, 2, 3, f° 72 à 74 (Copie du testament de Charlotte de la Marck), f° 75 (Mémoire pour Frédéric-Maurice de La Tour [d'Auvergne], duc de Bouillon, contre Henry-Robert de La Marck, prétendant au duché de Bouillon, ainsi qu'aux seigneuries de Sedan et Raucourt), f° 78 et 79 (évocation des transactions de 1594), 102, 103.
Mss 1202 : f° 238 : *Privilèges, franchises et libertés du vicomté de Turenne*, s.l.n.d.

Cinq cents de Colbert :
Mss 17 : Lettres.
Mss 32 : Document 24, f° 29: *Déclaration de l'occasion de la prise des armes de Monsieur le vicomte de Turenne* (1574), f° 108 intitulé « Extrait de la lettre de la Reine d'Angleterre à son ambassadeur de France », f° 109 et 111 (lettre de quatre cantons suisses à Henri IV).
Mss 97 : Lettres.

Collection de Périgord :
Tome 5 et 98 : Lettres.

Collection Dupuy :
Tomes 61, 62, 91 et 92 : Lettres.
Tome 140 : Lettres.
Tome 153, folio 236 : *Copie de la lettre escrite de Sedan le 15 septembre 1617 par Monsieur le Duc de Bouillon, Premier mareschal, à Monsieur Du Vair, Garde des Sceaux de France*, s.l., 1617.
Tome 194 : Lettres.
Tome 349 : Correspondance.
Tome 435 : f° 1 à 7, 9 à 11, 12 à 21, f° 55 à 58 (copie du testament de Guillaume Robert de La Marck), f° 63 à 64 (extrait du registre du Parlement de Paris), f° 84 à 86, folio 96, folios 108 à 139.

Dossiers bleus
N° 639 : Lettres.

Fonds Français :
Mss 1049 : Droits de Catherine de Médicis provenant de la famille La Tour d'Auvergne.
Mss 2391 (f° 73), 3344, 3441, 3559, 3564, 3570, 3583, 3596, 3607, 3608, 3609, 3619, 3624, 3625, 3630, 3631, 3646, 3654, 3795, 3799, 3804, 3994, 4046, 4102, 4718, 7126 à 7131, 7161, 8161 à 8176, 15568, 15579, 15881, 15894, 15911, 15922, 20509, 23196 : Correspondance, actes et titres de la Maison de Bouillon.

Nouvelles acquisitions françaises :
Mss 4533 et 7161 : Lettres.
Mss 7114 : Lettres.
Mss 7308 f° 316 : Accord Montpensier.
Mss 9576 : Lettres.

Arrêts et ordonnances du conseil royal[1] :

Ms. Fr. 18159, f° 23 v° : Arrêt assignant 80 000 écus sur les recettes de la généralité de Champagne pour le payement des garnisons de Sedan et Stenay, 22 janvier 1594, Mantes.

Ms. fr. 18159 f° 33 v° : Arrêt relatif au payement des troupes commandées par le duc de Bouillon, 27 octobre 1594, Mantes.

Ms.fr. 18159 f° 392 v° : Arrêt ordonnant le payement d'une avance de 750 écus à Raymond Vedel et Nicolas Gesu, chargés d'un achat de chevaux, pour le service de l'artillerie du maréchal de Bouillon, 27 octobre 1594, Paris.

Ms. Fr. 18159 f° 434 v° : Arrêt réglant l'adjudication du comté de Beaufort au duc de Bouillon, 11 novembre 1594, Saint-Germain-en-Laye.

Ms. Fr. 16216 f° 110 v° : Arrêt réglant le remboursement d'une somme de 20 000 payée aux sieurs de Sesseval et Montacarmel afin qu'ils puissent rejoindre l'armée du duc de Bouillon (Conseil des finances), 14 février 1595, Paris.

Clair. 653 p 79 : Arrêt ordonnant que le droit de péage du bois passant à Orléans, sur la Loire, sera cédé, à faculté de rachat perpétuel, au capitaine Lambert, en payement d'une somme de 18 000 écus à lui due pour frais d'équipage des armées du duc de Montpensier et du maréchal de Bouillon (Conseil des finances), 8 mars 1595, Paris.

Clair 653 p 96 : Arrêt portant assignation d'une somme de 110 000 écus accordée à Me Etienne Regnault, trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour partie des dépenses de l'armée du maréchal de Bouillon (Conseil des finances), 16 mars 1595, Paris.

Clair 652 p 455 : Arrêt réglant le remboursement d'une somme de 2 000 écus que Me François Miron, conseiller d'État et président du conseil, offre de prêter au roi pour le payement de l'armée étrangère commandée par le maréchal de Bouillon, 7 septembre 1595, Paris.

Ms.fr. 18160 f° 63 v° : Arrêt accordé aux bénéficiers du diocèse de Sarlat remise des trois quarts des décimes des années 1586 à 1588, en considération du siège mis devant Sarlat par le maréchal de Bouillon et de l'occupation du pays par les réformés, 20 janvier 1597, Rouen.

Ms. Fr. 18161, f° 63 r° : Arrêt ordonnant le payement de 1 000 livres de poudre à canon livrées, au camp d'Amiens, par Jean L'Homme-Dieu, marchand de Sedan, 6 novembre 1596, Paris.

Ms. fr. 18162, f° 79 r° : Arrêt portant assignation de 700 écus au duc de Bouillon pour ses gages de premier gentilhomme de la Chambre, 7 février 1598, Rouen.

Ms. fr. 18164 f° 92 r° : Arrêt ordonnant aux fermiers et receveurs des terres d'Auvergne appartenant au maréchal de Bouillon de verser le montant de leurs fermages ou recettes entre les mains des créanciers dudit maréchal, 15 mars 1599, Rouen.

[1] Ne sont recensés ici que les arrêts et ordonnances qui ne sont pas conservés en double aux Archives Nationales.

Archives départementales des Ardennes[1]

Série A :
A 19 et A 20 : Privilèges de la principauté de Sedan.
A 21 : Coutume de Sedan.
A 22 : Dossier de l'échange de 1651.

Série E :
E 1586 : Minutes de Maître Ducloux, notaire actif à Sedan.

Série G :
Inventaires des archives et ordonnances du duché de Bouillon (G 3 d et G 10 B 40).

Série J : archives privées :
1 J 161, 1 J 170 f° 17, 1 J 201 : Actes notariés et procurations (dont inventaires après décès de Jean Jannon et Du Moulin).
1 J 252 et 1J 264 : Lettre de Sully du 27 avril 1606.
5 J13 et 9 J 1-244 : Collections généalogiques.

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques[2]

Série B : Chambre des comptes de Pau

B 26 à 142 : Recettes et dépenses de la maison royale de Navarre (période 1570-1595).
B 1528 : Copie d'une lettre de Turenne.
B 2196 à B 3180 : Gages et quittances (période 1570-1595).
B 2364 : Une quittance de 488 livres 9 sols à Henri de La Tour qu'il a avancées à diverses personnes pour des voyages.
B 2454 : Mandement de juin 1580 au bénéfice d'Henri de La Tour blessé.
B 2518 : Pertes de Navarre au jeu face à Lavedan, Matignon, Ségur et Turenne.
B2520 : Mandement pour verser 100 livres au sieur de Beauchamps « ung des gentilshommes de monsr de Turenne » pour payer un voyage de Beauchamp dans une destination qu'Henri de Navarre ne veut pas publier, Nérac, 31 décembre 1581.
B 2722* : Sommes versées à de Bours gentilhomme du vicomte de Turenne.
B 2738* : Gages de Henri de La Tour lieutenant général en Guyenne.
B 2759* : Remboursement à Henri de La Tour.
B 2794* : Gratification au sieur Diesbach, gentilhomme Suisse attaché au vicomte de Turenne.
B 2853* : Versement à Boysse secrétaire du vicomte de Turenne.
B 2858* : Versement d'une pension au vicomte de Turenne.
B 2893* : Un remboursement au vicomte de Turenne.
B 2923* : Présent au vicomte de Turenne d'un perroquet acheté 30 écus à Nicolas Giré bourgeois de La Rochelle.
B 2956* : Nomination de Turenne comme lieutenant général en Guyenne en 1588.
B 2993* : Avances faites par le vicomte de Turenne, pour frais de guerre payés à Beaurepos, Jonquières, Mazelières, Laporte, Ferran, Sauvages, qui étaient capitaines.

---

[1] Une grande partie des archives départementales des Ardennes a été détruite lors du bombardement allemand sur Tours en 1940 où elles avaient été transférées pour les éloigner de la frontière, entre autres la plupart des minutes de Maître Du Cloux-Stastquin, notaire exclusif du duc de Bouillon : les minutes conservées s'arrêtent en 1588 et reprennent en 1631. Les actes ne sont donc connus que par leurs résumés dans l'« Inventaire de tiltres et pièces appartenans à Monseigneur le duc de Bouillon rendus par Monsieur du Houssay, Paris le XV Nobre MDCXIV » (Archives Nationales, R² 52) ou par des copies éventuelles dispersées dans d'autres séries.

[2] Une partie des documents a été détruite ou rendue non consultable par le violent incendie qui a ravagé les archives en 1908 (ces documents sont signalés par un astérisque).

B 3037* : Lettre de Turenne à de Lavalade, maître des comptes, relative à la diminution des droits de navigation sur la Garonne (année 1589).
2 Mi 16/ 344-345 et microfilms 2 Mi 6 bobines 5 à 19 : Journaux de la dépense ordinaire et extraordinaire du roi de Navarre, rôles de l'argenterie, de la petite et de la grande écurie, état des dépenses et des recettes.

Archives et bibliothèque municipale de Sedan

Archives de la municipalité de Sedan :
AA 24 à 33 : Privilèges de Sedan.
CC 98, 102, 103 et EE 5 : Comptes de la municipalité de Sedan (années 1590-1600).

Fonds Gourjault
Carton 7 : Académie de Sedan.
Carton 9 : Lettres d'Henri de La Tour (1603-1606).
Carton 11 : Pièces relatives à la succession de Guillaume le Taciturne, père d'Élisabeth de Nassau, 1594-1609.
Carton 13 : Sedan, pièces administratives d'Ancien Régime.
Carton 14 : Histoire de la principauté de Sedan et lieux circonvoisins par un habitant de la cité (1778).
Carton 18 : Pièces relatives à la famille La Marck (1577-1601).
Carton 26 : Lettres et autographes.
Carton 28 : Turenne.
Carton 55 : « Table chronologique des 349 titres des anciens princes de Sedan » (1584-1647).
Carton 65 : Pièces concernant la ville de Bouillon.
Carton 66 : Académie de Sedan.
Carton 68 : Académie de Sedan.
Carton 85 : Divers documents.
Carton 91 : Documents sur la Ligue en Champagne.
Carton 102 : Documents concernant les localités ardennaises.
Carton 107 : Sedan et les princes, pièces diverses.
Carton 123 : Pièces diverses.
Carton 127 et 129: Notes biographiques et documents originaux concernant des personnalités de Sedan et des Ardennes.
Carton 131 : Henri de La Tour d'Auvergne, 1555-1623.
Carton 139 : Généalogie, maison d'Auvergne, La Tour, de Bouillon et leurs parentèles.
Carton 141 : Emmanuel Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon.
Carton 142 : Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon.
Carton 143 : Échange du 20 mars 1651.
Carton 144 : La vicomté de Turenne.
Carton 145 : Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon.
Carton 164 : Henri vicomte de Turenne, 1611-1675.
Carton 166 : Hôtel de Bouillon à Paris.
Carton 169 : La famille de Gonzague et Charleville aux XVIIe et XVIIIe siècles.
Carton 173 : Rethel et le Rethelois.
Carton 177 : L'Église Réformée de Sedan.
Carton 178 : Sedan, histoire.
Carton 181 : Portraits, représentations, gravures.
Carton 194 : Les Ardennes à l'époque moderne.
Carton 195 : Quelques puissants personnages.
Carton 198 : Claude de La Trémoille, 1567-1607.
Carton 199 : Étienne Baluze, érudit, généalogiste, 1630-1718.
Bibliothèque municipale – section du patrimoine :

Ms 8 : Registre du bureau des povres de l'Église Reformee de Sedan auquel est contenu la recepte et despence faictes pour les povres à commencer au vendredi 5 janvier 1618.
Ms 35 : Maison de Bouillon : autographes et documents.
Ms 42 : Ordonnances des princes de Sedan.
Ms 53 : Lettres et actes du procès contre le duc de Bouillon (1602-1606).

Archives et bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais

Archives :
Carton non numéroté : Extraits du registre du consistoire de Sedan, 1586-1597.
Carton 1 : Baux, adjudications, ventes.
Carton 6 : Consistoire (1580-1597).
Carton 26 : Notes d'érudits.
Carton 41 : Bureau des pauvres, 1618-1620.
Carton 50 : Extrait des comptes de la commune de Sedan.
Carton 54 : Notes historiques, lettres et documents divers.
Carton 106 : Lettres d'Élisabeth de Nassau.
Carton 108 : Études sur Pasin et les fortifications.

Bibliothèque :
250 : *Histoire manuscrite de la principauté de Sedan et lieux circonvoisins où on traite de toutes les matières politiques, civiles, ecclésiastiques qui y ont rapport, par un citoyen de Sedan*, Sedan, 1838.

Archives du Château de Chantilly

Correspondance de François de La Tour : L II, XII.

Correspondance d'Henri de La Tour : L XXI, XXII, XXXII, XXXIV, LXII, LXIII, LXXXVIII, CXI, I II, J I, L CIX, M I, O VII.

Correspondance d'Élisabeth de Nassau : L CII, L CX, M I, O VII.

Ms 1052-1053 / tome I / fol 23-28 : Lettre de Bouillon au roi, Sedan, 7 septembre 1604.

Ms 908 : Manuscrit des mémoires du duc de Bouillon, copie faite pour le grand Condé, a servi pour édition Petitot.

Cartes et plans notice I73267 : plan de Sedan (n° inventaire 23612).

1-E-026 : « Catalogue des seigneurs de Jametz depuis l'an 1430 jusques à présent 1664 » et arrêts du parlement de Paris relatifs au paiement des dettes du duc de Montpensier et aux accords conclus entre lui et le duc de Bouillon pour éviter toutes revendication de celui-ci sur Jametz 1598-1602.

1-E-037 Pièces diverses dont « Accord pour la restitution de Dun et Stenay, et la reddition de Villefranche et de Jametz, 24 février 1596 ; mémoire de la mission de M. d'Haussonville auprès du duc de Bouillon à ce sujet. »

Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme français

Ms 57 : Actes de l'assemblée de Saumur de 1611 et de tous les synodes nationaux de 1559 à 1621.
Ms 95 : Cahier de doléances présenté par Duplessis Mornay à Henri III au nom de l'assemblée de Montauban en 1584.
Ms 142 : Mémoire et advis pour les affaires d'Estat et autres choses d'importance, touchant les huguenots, 1621-1624.
Ms 144 : Articles favorables respondus es cahiers presentez au roy par les députés de MM. de la Religion Réformée (1599-1626).
Ms 145 : Biographie de Frédéric-Maurice.
Ms 370 : Lettres.
Ms 454 : Synodes nationaux.
Ms 540 : Procès-verbaux des assemblées provinciales des protestants.
Ms 708 : Lettre de La Noue à Catherine de Bourbon sur « les oppressions qu'on lui fait pour la faire changer de religion », Thouars, 9 décembre 1600.
Ms 759 : Lettres de Catherine de Bourbon au duc de Bouillon.
Ms 1037.6 : Copie de deux actes relatifs au testament du duc de Bouillon, 1598
Ms 1347/3 : Deux brouillons de lettres adressées par Duplessis Mornay, dont une à la duchesse de Bouillon, 1er octobre 1620.
Ms 5112 : Histoire de Marie de Médicis.
Ms 5222 : Lettres.

Fonds de La Rochelle :
Ms 711 : Copie collationnée du règlement des églises réformées adopté à l'assemblée de Sainte-Foy en 1601. Actes des assemblées de Sainte-Foy en 1601, Jergeau en 1608, Saumur en 1611, La Rochelle en 1613.
Ms 710 et 712 : Assemblées protestanes.

Collection Joseph de Croze :
Ms 41511 : Avis du duc de Guise sur la situation de Sedan et Jametz, 6 août 1587
Ms 41514 f° 194-199: Relation sommaire sur l'estat de la France après la mort du duc de Guise, lettre du cardinal de Montalte au concile de l'union à Paris.
Ms 41516 f° 92-93 : Lettre de Robert de la Marck à Henri III, 30 mai 1587.

Ms Papiers Du Plessis-Mornay :
Ms 7532 : Louis XIII prend sous sa sauvegarde la terre et seigneurie du bain de la Canarie en Poitou, appartenant à Duplessis-Mornay « à charge par lui de ne donner retraite aux rebelles de S.M., à peine de privation de la présente grâce et confiscation de sa maison, 15 juin 1621 ». Mémoire de Duplessis-Mornay superintendant du roi de Navarre des sommes qu'il a versées pour le compte de son maître « décidé à laisser jusques à la chemise, afin de relever le temple de Dieu » 1576-1588 (3 111 912 livres 4 sols 4 deniers).
Ms 7533 : Relations entre le roi de Navarre et les princes protestants.
Ms 7537 : Lettre de Duplessis-Mornay à l'Assemblée générale de Saumur l'engageant fortement à ne pas nommer les six députés exigés par la cour avant d'avoir reçu les réponses aux remontrances, 27 juillet 1611.
7539 : Lettre de Duplessis-Mornay à la princesse d'Orange au sujet d'un nouveau traité de paix signé avec les princes et les grands seigneurs jaloux de l'influence de Concini, désarroi et malaise dans toutes les classes de la société, 20 octobre 1616. Lettre de Mornay à la duchesse de Rohan sur arrestation de Condé, 6 septembre 1616.
Ms 7561 : Collection d'autographes et de gravures P. Labouchère.

Collection Henri Lutteroth :
Ms 7654 : Correspondance des rois de France avec les ducs de Lorraine.
Ms 7841 et 4681 : Pièces concernant la famille La Forest.

Collection Fernand de Schickler :
Ms 789 : Assemblées protestantes de 1601 à 1623, correspondance de la duchesse de La Trémoille avec Du Moulin et divers.
Ms 791 : Assemblées générales des Églises (1595-1597).
Ms 793 : Extraits de procès verbaux de synodes provinciaux, 1570-1620.

Papiers baronne de Charnisay :
Ms 800 : Déclaration de fidélité au roi par les ducs de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, 7 février 1617.

Manuscrits Charles Read :
Ms 81610 : Notes sur Salomon de Brosse.

Autres fonds d'archives et bibliothèques en France[1]

Archives départementales de l'Eure :
E 248 à 264, E 271, E 273, E 275 à 383, E 385, E 2342 à 2354 : Documents provenant des chartriers des ducs de Bouillon.

Archives départementales du Maine :
Série ancienne, sous série 1 E : Copie d'un extrait du papier terrier daté de 1564 (1 E 33), extraits des registres du greffe de la Sénéchaussée d'Anjou et réparations diverses de 1507 à 1660 (1 E 34), Frêche en 1609 (1 E 35), Lots et ventes de 1578 à 1662 (1 E 36).

Archives départementales des Yvelines :
E 3684 : Papiers de Frédéric Maurice de La Tour, duc de Bouillon.

Archives municipales de Bergerac :
Collection Fougère : Lettres.

Archives muncipales de Millau :
CC 59 et 62 : Lettres.

Archives municipales de Saint-Antonin :
EE 16 : Lettres échangées entre le duc de Bouillon et les consuls de Saint-Antonin.

Bibliothèque municipale de Nantes :
Collection Labouchère, Ms 660, 664 et 668 : Lettres.

Bibliothèque municipale de Poitiers :
Ms 298 f° 66 : Lettres.

Bibliothèque de l'Institut :
Ms. Champion 5071 à 5086, 5095 bis : Lettres d'Henri III.
Collection Godefroy : Ms 262, 266 à 268, 298 et 338 : Lettres.

Ministère des affaires étrangères :
Correspondance politique, Allemagne 5.

---

[1] Ces fonds n'ont pas pu être dépouillés, ils sont recensés et exploités par H. ZUBER (*Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon, 1573-1623*, thèse de l'École Nationale des Chartes, 1981).

Fonds d'archives et bibliothèques à l'étranger[1]

Archives et bibliothèques de Bavière :
Fürstensachen 1024 A : Lettres.
Karsten Blau 90/9 et 91/3 : Lettres.
Statsbibl. Munich : *Codex latinensis monacensis* 10364.

Archives belges :
Archives du gouvernement d'Arlon : Papiers de l'ancienne administration du duché de Bouillon.
Archives de la ville de Bouillon, greffe de la justice de paix et musée ducal de Bouillon.
Archives de l'État de Liège.
Archives de Bruxelles : Chartrier concernant les La Marck.

Archives de la maison royale des Pays Bas :
A11-XVIId-8, A13-XIa-10a et IXb-22 : Lettres.

Archives de la maison d'Orange-Nassau

Archives britanniques :
PRO State papiers 78, 81 et 84 : Correspondance entre le duc de Bouillon, Élisabeth Ière, Jacques Ier et leurs conseillers.

British Library :
Add. Ms 19401 et 21512 : Lettres.
Cotton collection, Caligula E VII à E X : Lettres.
Cotton collection, Nro B VI : Lettres.
Egerton collection, Ms 2429, 2594 et 2595 : Lettres.
Stowe collection, Ms 171 à 176 : Lettres.

Papers of the Marquess of Salisbury :
Tome IV, VI, VII, XII, XIII, XIV : correspondance entre le duc de Bouillon, Élisabeth Ière, Jacques Ier et leurs conseillers.

[1] Même remarque.

II. Sources imprimées

Bibliothèque nationale - Département des imprimés

Catalogues, inventaires, recueils de sources :

Ordonnances enregistrées au Parlement de Paris sous le règne de Henri IV, Paris, Archives Nationales, 1993.

Actes de l'assemblée générale des Églises réformées de France et souveraineté de Béarn (1620-1622), Société des archives historiques du Poitou, Poitiers, Oudin frères, 1876.

Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières publiés sur les manuscrits originaux, par le Cte Douglas et J. Roman, Grenoble, Imprimerie de E. Allier, 1878-1884.

Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610 par-devant Me Simon Fourny notaire au châtelet de Paris, dont les minutes sont conservées en l'étude Me Henri Motel, notaire à Paris, recueillis, publiés et annotés par M. F. de Mallevoüe, Paris, Imprimerie Nationale, 1911.

Archives Rohan-Bouillon, Paris, Imprimerie Nationale, 1970.

BUCHON J. A. C., *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, Desrez, 1836.

Catalogue des Actes Royaux, t. 1 : depuis l'origine jusqu'à Henri IV, Paris, Imprimerie Nationale, 1910.

Catalogue des Actes Royaux, t. 2 : Louis XIII et Louis XIV 1610-1665, Paris, Imprimerie Nationale, 1938.

Catalogue des Actes Royaux, t. 7 : Table analytique, Paris, Imprimerie Nationale, 1960.

CHASLES F.-J., *Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finances*, Paris, Claude Robustel, 1725.

Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683) tirée des archives municipales de Strasbourg, éditée par E. de Bouteiller et E. Hipp, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1882.

Correspondance inédite de Henri IV, roi de France et de Navarre, et de Maurice le Savant, landgrave de Hesse, par M. de Rommel, Paris, Renouard, 1840.

FRANKLIN A., *Les sources de l'histoire de France*, 1877.

GONON, *Séjours de Charles VIII et Loys XII a Lyon sur le Rosne, jouxte la copie des faictz, gestes et victoires des roys Charles VIII et Loys XII*, Lyon, 1841.

GUYOT J.-N., *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Panckoucke et Visse, 1783, t. 59.

HAUSER H., *Les sources de l'histoire de France, XVIè s., t. III les guerres de religion*, Paris, 1912.

Henri IV raconté par lui-même. Choix de lettres et de harangues, publiées avec une introduction par J. Nouaillac, Paris, Picard, 1913.

Les deux Duchesses, lettres de Mme de Bouillon à Mme de La Trémoïlle. 1621-1622, Paris, 1858.

LEPAGE H., *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, Wiener, 1864.

Lettres de Catherine de Médicis, édition du comte Hector de La Ferrière, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, 11 volumes.

Lettres de Charles VIII, édition Pélicier, Paris, Renouard, 1902.

Lettres inédites de Henri IV, avec une introduction et des notes par L. Dussieux, Paris, Baudry, 1876.

Lettres inédites du Roy Henri IV au chancelier de Bellièvre 1602, Paris, Jouaust, 1683.

Lettres inédites du Roy Henri IV au chancelier de Bellièvre 1603, Paris, Jouaust, 1683.

Lettres, instructions diplomatiques, et papiers d'État de Richelieu, 8 t., Paris, Imprimerie Nationale, 1877.

Lettres de Louise de Coligny... à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau..., publiées d'après les originaux par Paul Marchegay, s.l., 1872.

NASSAU E. de, *Les deux duchesses, Lettres de Madame de Bouillon à Madame de la Trémoille – Lettres du duc et de la duchesse*, Paris, Meyrueis, 1866. *Négociations relatives à la conférence de Loudun*, Collection des documents inédits sur l'histoire de France, Paris, Imprimerie Impériale, 1862.

Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, éditées par Paris L., Paris, Imprimerie royale, 1841.

Ordonnances des rois de France, règne de François Ier, Académie des sciences morales et politiques, Paris, Imprimerie nationale, 1902-1940.

PARIS L., *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Paris, Imprimerie Nationale, 1841.

Recueil concernant le tribunal de nosseigneurs les maréchaux de France, les prérogatives et les fonctions des officiers chargés d'exécuter ses ordres, les matières de sa compétence, la forme d'y procéder : avec les différents édits, déclarations et règlements intervenus sur ces matières, Paris, De Beaufort, 1784.

Recueil des lettres missives d'Henri IV, 12 t., Paris, Imprimerie Nationale, 1876.

TOMMASEO N., *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France, XVIè s.*, Paris, Imprimerie royale, 1838.

Récits et biographies :

BASIN T., *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, édition Quicherat, Paris, Renouard, 1855.

FABERT A., *Voyage du Roy à Metz*, s.l., 1905.

D'ISLE R., *Histoire d'Armand et Charles Biron, Maréchaux de France*, Limoges, Ardant Frères, 1859.

MARTYR RIZO I.P., *Historia tragica de la vida tragica del duque de Biron*, Barcelona, 1629.

MONTIGNY C. de, *Le Maréchal de Biron, sa vie, son procès, sa mort, 1562-1602*, Paris, Hachette, 1861.

Le Cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart, dans l'affaire de l'histoire générale de la Maison d'Auvergne; par M. Ch. Loriquet, Reims, Dubois, 1870.

Maison de La Tour d'Auvergne et succession du duc de Bouillon :

BALUZE É., *Table généalogique de la maison d'Auvergne, depuis le temps de Charles le Chauve,... jusques à présent. Dressée, sur plusieurs titres et documens dignes de foy, par monsieur Baluze*, Paris, A. Cramoisy, 1704.

BALUZE É., *Histoire généalogique de la famille La Tour d'Auvergne*, Paris, Dezalier, 1708.

Inventaire des manuscrits et de tous les documents conservés à l'hôtel-de-ville de Bouillon et qui concernent l'histoire du duché de ce nom. Par MM. Ozeray et A. Barnique, Sedan, 1865.

JUSTEL C., *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, chez la Vve M. Du Puy, 1645.

Libertez, franchises du vicomte de Turenne, Paris, 1658.

Note contre la prétention des Maisons de Bouillon et de La Tremouille à prendre la qualité de princes, commençant par ces mots : Les Minoritez des rois ont toujours apporté quelques changements..., s.l.n.d.

Pour messire Benjamin d'Aumale,... seigneur de Marchés, et dame Anne de Barisi, sa femme, et consorts, créanciers de la succession de défunte dame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon,... contre dame Louise de Haultemer, femme autorisée de messire Aimar de Prie, demanderesse aux fins de deux requêtes des 24 juillet et 26 novembre 1634..., s.l.n.d.

De la prélation et retenue feudale. Pour messire Henri de La Tour, duc de Bouillon, premier maréchal de France, contre le sieur de Noailles, signé N. Rigault, s.l., 1612.

Recueil des principaux points du procès pour madame la duchesse de Bouillon contre le sieur de Saint Jean, s.l., 1627.

RIGAULT, *Pour madame la duchesse de Bouillon, contre l'écrit du sieur de Saint Jean*, s.l.n.d.

Maître Nicolas Rigault pour messire Henri de La Tour, duc de Bouillon, contre dame Marie de Luxembourg, duchesse de Mercoeur… s.l.n.d.

Pour messire Henri de La Tour, duc de Bouillon… contre Pierre du Lac…, s.l., 1623.

Pour messire Henri de La Tour, duc de Bouillon, premier maréchal de France… demandeur en lettres du 4 janvier 1614, contre messire Anne de Lévi, duc de Ventadour, pair de France… s.l.n.d.

Syndicat de maître Paul Chéret, syndic des créanciers de la maison de Bouillon-la-Marck. (Nomination de Paul Chéret comme syndic des créanciers de la succession de la duchesse de Bouillon, au lieu et place de Pierre Le Florinier, destitué [25 février 1636], s.l.n.d.

A Nosseigneurs les maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, juges souverains en cette partie. (Requête de Paul Chéret, syndic des créanciers de la succession de la duchesse de Bouillon, concernant l'ordre établi entre les créanciers et les contrats passés à Sedan), s.l.n.d.

État de ce qui a été reçu depuis le syndicat de feu Me Daniel Le Florinier, du 6 décembre 1624. (Affaire de la succession de la duchesse de Bouillon), s.l., 1636.

Accord passé le 10 janvier 1639, entre Henry-Robert de La Marck, duc de Bouillon, et le syndic des créanciers de la succession de dame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon, s.l.n.d.

Ajournement des héritiers du maréchal de Bouillon, Henri de La Tour, donné à la requête des créanciers de la succession de dame Charlotte de La Marck, sa première femme, s.l.n.d.

Mémoire de maître Paul Chéret, syndic des créanciers de la succession de défunte dame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon, pour la distribution des deniers procédant de l'adjudication par décret des terres d'Aramon et Valbrègue..., s.l.n.d.

Pour maître Paul Chéret, syndic des créanciers de la succession de défunte dame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon,... contre Honoré de Gondin, sieur de Carsan,... et dame Marie de La Baulme, veuve de... messire Esprit Allard..., s.l., 1635

Mémoire que les députés des créanciers de la succession de dame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon,... ont fait dresser... pour la distribution des deniers de l'adjudication des terres d'Arramon et Valbrégue..., s.l.n.d.

Lettres en forme de requête civile, du 18 septembre 1638, obtenues par Thomas Morant, sieur du Mesnil-Garnier, contre les autres créanciers hypothécaires de la succession de la duchesse de Bouillon, s.l.n.d.

Lettres en forme de requête civile, du 1er octobre 1638, obtenues par Paul Chéret contre Pierre Le Florinier, précédent syndic des créanciers de la succession de la duchesse de Bouillon, s.l.n.d.

Pour dame Élisabeth de Nassau, veuve de Messire Henri de La Tour, duc de Bouillon … demanderesse en requête du 21 juin 1625, contre François de Roquefeuil, sieur de Saint Jean, et damoiselle Marguerite de Roquefeuil, s.l.n.d.

Trois principales fins de non recevoir, opposées de la part de madame la duchesse de Bouillon contre l'inscription en faux du sieur de Saint Jean et de la demoiselle sa sœur, s.l.n.d.

Factum du procès d'entre dame Élisabeth de Nassau,... duchesse... de Bouillon,... et messire Frédéric Maurice de La Tour, duc de Bouillon,... intimés, contre dame Angélique Gilier, veuve de feu maître Martin Martineau,... et maître Pierre Martineau..., s.l.n.d.

Inventaire de production que met par-devant vous, Nosseigneurs de parlement en la chambre de l'édit, maître Pierre Le Florignier,... syndic des créanciers de la succession de dame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon, qui était héritière de... Guillaume-Robert de La Marck, duc de Bouillon, et de Jean, comte de La Marck, ses frères,... contre Jean Baillif, syndic des créanciers de défunt messire Anne de La Marck, comte de Bresne,... et... Germain Lappe..., s.l., 1635.

Remarque des députés des créanciers de la succession de défunte dame Charlotte de La Marck, sur un libelle intitulé : "Avis à messieurs les créanciers de la maison Bouillon-la-Marck sur l'état présenté par Me Didier Hérauld sous le nom de la... marquise de Mosny... », s.l., 1636.

Factum de messire Henry de La Marck, duc de Bouillon, contre les créanciers de la succession de défunte dame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon (première femme d'Henri de La Tour) ; avec les remarques de Me Pierre Le Florignier..., s.l., 1633.

Testament de Henri de La Tour de 1613, que monsieur le duc d'Albret a fait publier en 1698. (Pour Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, contre Emmanuel-Théodose, duc d'Albret, son fils, réclamant le bénéfice d'une substitution contenue dans le testament d'Henri de La Tour, son bisaïeul.), s.l.n.d.

Défense des publications du testament de Henri, duc de Bouillon, prince de Sedan, premier maréchal de France. Fin de non-recevoir pour Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret,... contre Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon..., Paris, s.d.

Henri de Turenne, duc de Bouillon :

DE LA TOUR H., *Les mémoires de Henry de La Tour d'Auvergne souverain duc de Bouillon adressez à son fils le Prince de Sedan*, Paris, Guignard, 1666.

DE LA TOUR H., *Mémoires du Vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon – 1565-1586, Suivis de Trente-Trois lettres du roi de Navarre (Henri IV) et d'autres documents inédits*, édition Baguenault de Puchesse, Paris, Renouard, 1901.

DE LA TOUR H., *Mémoires de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan, in* Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, t. XLVII, XLVIII et XLIX, Cuchet, Londres et Paris, 1789.

DE LA TOUR H., *Mémoires de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan, in* Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XXV, annotations par Petitot, Paris, édition Lebel, 1823.

DE LA TOUR H., *Mémoires de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan, in* Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, première série, t. XI, annotations par Michaud et Poujoulat, chez l'éditeur du commentaire analytique du Code Civil, Paris, 1838.

MARSOLLIER J., *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les règnes de François II, Charles IX, Henry III, Henry IV, la minorité et les premières années du règne de Louis XIII*, Paris, F. Barjols, 1719.

Vies d'Anne de Montmorency, connestable de France, et de Henry de La Tour,duc de Buillon, mareschal de France ; actes et mémoires concernant monsr le duc de Vendosme et son frère », XVIIe siècle.

Oraisons funèbres :

Oratio funebris in obitum... ducum bullionensium... À Joan. Tenantio, Sedan, 1594

Pour Tombeau de... Charlotte de La Marck, duchesse de Buillon,... Par Ch. de Navieres, Sedan, 1594.

BERCHET T., *Oratio funebris in obitum illustrissimae ac pientissimae Carolae a Marka, ducis Bullionensis... (habita a T. Bercheto.) Obiit in arce Sedanensi, 15 die maii anno 1594*, Sedan, 1594.

SORBIN A., *Oraison funèbre prononcée, en l'église Nostre Dame de Paris, aux funerailles de messire Anne de Montmorency..., par M. Arnaud Sorbin, P. de Monteig. et Recteur de Saincte Foy, sonnet par J. Moysson*, Paris, Guillaume Chaudière, 1567.

Ordonnances, édits et commissions :

Ordonnances de Monsieur le duc de Buillon pour le reiglement de la justice de ses terres et seigneuries souveraines de Buillon, Sedan, Jamects, Raulcourt, Florenge, Floranville, Messancourt, Longnes et Le Saulcy. Avec les coustumes générales desdictes terres et seigneuries, Paris, 1568.

Anciennes ordonnances des ducs de Bouillon, pour le règlement de la justice de Ses terres et Seigneuries souveraines de Sedan, Jametz, Raucourt, Florenge, Florenville, Messaincourt, Lognes et le Saucy, avec les Coutumes générales desdites terres..., Sedan, A. Thesin, 1717.

Edict faict par le roy sur le traicté et résolution de la conférence de Loudun, pour la pacification des derniers mouvemens, et troubles arrivez en son royaume, Aix, Tholosan, 1616.

Edict du roy sur les articles accordez en la conférence de Loudun pour la pacification des troubles de ce Royaume, Dijon, Guyot, 1616.

Ordonnance du Roy portant suspension d'armes et de toutes actions militaires par tout son royaume, pays et terres de son obeyssance, Paris, Morel, 1616, 7 p.

Ordonnance du roi pour la prolongation de la trêve, Paris, Morel et Mettayer, 1616.

Edict du roy sur la pacification des troubles de ce Royaume…, Paris, Estienne, 1644.

Articles particuliers extraicts des généraux que le Roy a accordé à ceux de la Religion Prétendue Réformée…, s.l.n.d.

Serment et protestation du Roy de Navarre à son avènement à la couronne, avec le serment réciproque de princes de sang…, s.l., 1589.

Commission et lettres patantes de Monsieur le Prince et de Monsieur le Mareschal de Bouillon, s.l., 1616.

Articles particuliers accordez au nom du Roy par ses députez, envoyez en la conférence de Loudun, à Monseigneur le Prince de Condé, et autres joints, s.l.n.d.

Libertez, franchises du vicomté de Turenne, Paris, Pelle, 1658.

Mémoires et œuvres :

ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, Paris, édition Michaud Poujoulat, 1838.

ARBALESTE C., *Mémoires de Madame de Mornay*, t. 1 & 2, Paris, Renouard, 1868.

d'AUBIGNÉ A., *Histoire universelle*, édition Alphonse de Ruble, Paris, Renouard, 1886.

d'AUBIGNÉ A., *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, édition Lalanne, Paris, Charpentier, 1854.

BATAILLER A., *Mémoires de Batailler sur le guerres civiles à Castre et dans le Languedoc, 1584-1586*, Paris-Toulouse-Albi, édition Charles Pradel, 1894.

BASSOMPIERRE F. de, *Mémoires*, *in* Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, deuxième série, VI, Paris, édition Michaud-Poujoulat, 1837.

BEAUVAIS-NANGIS N. de, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et journal du procès du marquis de la Boulaye*, édition Mommerqué et Taillandier, Paris, Renouard, 1862.

BOUFFARD-MADIANE J. de, *Mémoires de J. de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan, 1610-1629*, Paris-Toulouse-Albi, Édition Pradel, 1898.

BRANTÔME, *Œuvres complètes de Brantôme*, édition Lalanne, Paris, Renouard, 1882.

CASTELNAU M. de, *Mémoires de Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière*, Paris, Foucault, 1823.

DU BELLAY M., *Mémoires de messire Martin du Bellay*, édition Petitot, Paris, Foucault, 1827.

DE THOU J.-A., *Mémoires de Jacques Auguste De Thou depuis 1553 jusqu'en 1601*, Paris, édition Michaud Poujoulat, 1838.

ESTRÉES F.-A., *Mémoires du Maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis (1610-1616)*, édition Bonnefon, Paris, Renouard, 1910.

FAURIN, *Journal sur les guerres de Castres*, édition Bazin de Bezons, s.l.n.d.

FONTENAY-MAREUIL F., *Mémoires de messire du Val, marquis de Fontenay-Mareuil*, édition Petitot, Paris, Foucault, 1826.

GACHES J., *Suite des Mémoires de Gaches*, 1610-1620, Paris-Albi-Toulouse, Éditions Pradel, 1894.

GOULART C., *Mémoires de Claude Groulart, Premier président du parlement de Normandie, ou voyages par lui faits en Cour*, Paris, édition Michaud Poujoulat, 1838.

GOULART S., *Mémoire de l'État de France sous Charles neufiesme*, Midelbourg, Henrich Wolf, 1579.

HATON C., *Mémoires de Claude Haton contenant le récit des évènements accomplis de 1553 à 1582 principalement dans la Champagne et la Brie*, édition F. Bourquelot, 2 t., Paris, Librairie Impériale.

JEANNIN P., *Négociations du président Jeannin*, Paris, Foucault, 1821-1822.

LA HUGUERIE, *Mémoires inédits de Michel de la Huguerye*, édition A. de Ruble Paris, Renouard.

LA NOUE F. de, *Mémoires*, *in* Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, t. XLVII, Londres et Paris, Cuchet, 1789.

LA NOUE F. de, *Mémoires*, édition Michaud-Poujoulat, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code Civil, 1838.

L'ESTOILE P. de, *Mémoires*, *in* Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, deuxième série, I, Paris, édition Michaud-Poujoulat, 1837.

L'ESTOILE P. de, *Registre-journal du règne de Henri III*, édition annotée par Layard M .et Schrenck G. en quatre volumes, Genève, Droz, 1992.

MALHERBE F. de, *Les œuvres de Mre François de Malherbe*, Paris, A. de Sommaville, 1642.

MARGUERITE DE VALOIS, *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, Édition Guessard, Paris, Renouard, 1842.

MATTHIEU P., *Histoire des derniers troubles de France, sous les regnes des rois tres chrestiens Henry III, Roy de France, & de Pologne, & Henry IIII, Roy de France & de Navarre*, 1595.

Mémoires de la Ligue, contenant les évenemens les plus remarquables depuis 1576, jusqu'à la Paix accordée entre le Roi de France & le roi d'Espagne, en 1598, Amsterdam, Arkstée & Merkus, 1758.

Le Mercure Français ou suite de l'histoire de la paix tome 1 à 6, Paris, J Richer, 1611-1621.

MONLUC B. de, *Commentaires*, édition Petitot, Paris, Foucault, 1821.

PONTIS sieur de, *Mémoires*, *in* Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XXXI, Paris, Foucault, 1824.

RICHELIEU, *Mémoires du cardinal de Richelieu*, 9 t., Paris, Renouard, 1907.

ROHAN H. de, *Mémoires de Rohan*, édition Petitot, Paris, Foucault, 1822.

SERRES J. de, *Histoire des choses mémorables avenues en France, depuis l'an 1547 jusques au commencement de l'an 1597, sous le règne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV*, s.l., 1599.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. 4, Paris, Hachette, 1856.

SULLY M., *Œconomies royales*, Paris, Klincksiek, 1970.

Sommaire des mouvements et troubles advenus en France depuis la mort du Roy Henri le Grand, l'an 1610 iusques en l'an 1627.

SULLY M., *Sages et royales oeconomies d'estat*, édition Michaud et Poujoulat, Paris, éditeur du commentaire analytique du code civil, 1837.

VILLEROY N., *Mémoires d'estat par Monsieur de Villeroy conseiller d'État et secrétaire des commandements des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et de Louis XIII*, Paris, édition Michaud Poujoulat, 1838.

Libelles[1] :

Années 1573-1581

Articles résolus à Nérac, Lyon, Pillehotte, 1581.

Déploration de la France sur la mort de hault et pluissant prince Messire Claude de Lorraine duc d'Aumale, pair de France et lieutenant général pour le roy en son duché de Bourgoigne, occis au siège de La Rochelle, au mois de mars 1573, chez Jean Hulpeau, 1573.

SAUGRIN J., *Discours et recueil du siège de La Rochelle en l'année 1573*, 1573.

[1] Les titres en gras correspondent aux libelles publiés par le duc de Bouillon ou à Sedan ainsi qu'aux libelles qui le mentionnent.

Discours et recueil du siege de La Rochelle en l'année 1573. Contenant les assaux donnez à ceux de la ville, ensemble les sorties par eux faictes, auec le nombre des Chefs plus remarquables qui y sont morts : & de l'ordre qui fut donné pour les blessez, Lyon, Jean Saugrin, 1573.

LA GESSEE J. de, *La Rochelléide, contenant un nouveau discours sur la ville de La Rochelle, suivant les choses plus mémorables avenues en icelle, et au camp du Roi, depuis le commancement du siège jusqu'à la fin du mois de mars dernier*, Paris, Gilles Blaise, 1573.

CAVRIANA F., *Histoire du siège de La Rochelle*, 1573.

LERY J. de, *Histoire memorable de la ville de Sancerre, contenant les entreprinses, sieges, approches, bateries, assaux et autres efforts des assiegans*, Genève, 1574.

La Prise de la ville de Sainct Lo, le jeudy 10ème jour de juin, 1574, par monsieur Matignon, Paris, Buffet, 1574.

Brieve remonstrance a la noblesse de France sur le faict de la Declaration de Monseigneur le Duc d'Alençon, s.l., 1576.

Années 1595-1599

***La deffaicte de l'admiral et duc de Bouillon le 24 juillet 1595*.**

***Copie de la lettre escrite par Monseigneur le Duc de Bouillon, à Monseigneur, le Prince de Conty, contenant le discours au vray du combat fait devant la ville de Doullens le 24 du mois de Iuillet dernier*, Lyon, Claude Morillon, 1595.**

Déclaration de la volonté du roy sur l'ouverture de la guerre contre le Roy d'Espagne, Paris, Jamet Mettayer et Pierre Lhuilier, 1595.

Discours du combat faict par le Roy le cinquiesme jour de juin 1595, Paris, Frédéric Morel, 1595.

Discours de l'arrivee du Roy en la ville de Dijon, et de la charge faicte par sa Majesté pres le village de Fontaine-Françoise signé Henry, Dijon, 7 juin 1595, Lyon, Guichart Jullieron, 1595.

MATTHIEU P., *L'entrée de tres-grand, tres-chrestien, tres-magnanime, et victorieux prince. Henry IIII. roy de France , de Navarre, en sa bonne ville de Lyon, le IIII septembre l'an M. D. XCV Contenant l'ordre, la description des magnificences dressees pour ceste occasion*, Lyon, Pierre Michel, 1595.

Discours de la victoire que Monseigneur le Mareschal de Biron et autres Seigneurs ont obtenuë sur les Espagnols aupres d'Aspremont en la Franchecomté (fait à Dijon, 13 juillet 1595) précédé d'une lettre du roi au prince de Condé, Paris, Claude de Montreuil et Jean Richer, 1595.

Advis de la prise d'Autun par Monsieur de Biron : *envoyé par luy mesme à Monsieur Dupré*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595.

BOTON P., *Le triomphe de la liberté royalle et la prinse de Beaulnes (en vers) / signé P. B. Avec un cantique à nostre Seigneur Jesus-Christ pour preserver le Roy des assassins*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595.

Discours sur la reduction des villes de Dijon et Nuys, sous l'obeissance du Roy avec copie de la lettre de Monsieur le Mareschal de Biron à Monseigneur le Duc de Montmoranci (Dijon, 29 mai 1595), Lyon, Guichard Jullieron, 1595.

***Brief discours du siege mis par l'armee espagnole devant la Ferte sur Cher de leur route et defaicte par monsieur le Mareschal de Buillon*, Paris, Mammert Patisson, 1595.**

Advis de ce qui s'est passé en l'armee commandee par Monseigneur le Duc de Nevers en Picardie avec plusieurs lettres envoyees de la ville de Cambray à Monseigneur de Nevers, par monsieur son fils, et le sieur de Balagny, et autres, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595.

***Advis de la deffaite de onze compagnies du Comte Charles au Duché de Luxembourg par Monseigneur le Mareschal de Bouillon*, Lyon, Guichard Jullierion, 1595.**

***Brief discours du siege mis par l'armee espagnole devant la Ferte sur Cher de leur route et defaicte par monsieur le Mareschal de Buillon*, Paris, Mammert Patisson, 1595.**

***Discours veritable de la prinse de la ville de Han, defaicte des Espagnols et reduction du Chasteau en l'obeyssance du Roy*, Lyon, Claude Morillon, 1595.**

Advis de ce qui s'est passé en l'armee commandee par Monseigneur le Duc de Nevers en Picardie avec plusieurs lettres envoyees de la ville de Cambray à Monseigneur de Nevers, par monsieur son fils, et le sieur de Balagny, et autres, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595.

Advis de la prise d'Autun par Monsieur de Biron : *envoyé par luy mesme à Monsieur Dupré*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595.

HAYS J., *Oraison funèbre sur la mort de Monseigneur de Humières, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant au gouvernement de Picardie*, Rouen, Raphael du Petit Val, 1595.

Nouvelles de ce qui s'est passé en Espagne depuis la descente de l'armee Angloise à Cadix, Lyon, G. Jullierion, 1596

Declaration des causes qui ont meu la Royne d'Angleterre, à déclarer la guerre au Roy d'Espagne, par Essex et Howard, Lyon, Thibaud Ancelin.

Articles accordés entre les députés du Roy, & ceux du Roy d'Espagne, à Vervins, avec ceux du Duc de Savoye, pour la negociation du traitté de paix, Grenoble, Guillaume Verdier, 1599.

Année 1606

COULLOMBY, *Discours présenté au roy avant son partement pour aller assiéger Sedan*, Paris, Estienne Presvoteu, 1606.

GARNIER C., *Discours au roy sur la guerre de Sedan, présenté à Monseigneur le Dauphin*, Paris, Toussaint Boutilier, 1606.

Années 1610-1623 :

Année 1610 :

Accident terrible, pitoyable, & espouvantable d'un laboureur, Lyon, Mathurin Sourdin.

Arrest du Conseil d'Estat et lettres patentes du Roy, du 6 mars 1610 contenant le privilege octroyé à Claude du Caire de mettre en lumiere l'usage des fours par luy nouvellement inventez avec l'advis du prevost des marchands (le 3 mai) et arrest de la Cour de Parlement (le 30 aout) , s.l.

Advis a la France par M. Edme Callon, Advocat au parlement de Dijon, Dijon, C. Guyot.

Censure de la sacrée faculté de theologie de paris, contre les impies & execrables parricides des Roys & des Princes, Lyon, Claude Morillon,.

Colloque des trois supposts du seigneur de la coquille, Lyon, Supposts de l'imprimerie.

Le convoi du cœur de tres auguste, tres clement et tres victorieux HENRY LE GRAND IIII du nom, Tres Chrestien roy de France & de Navarre, depuis la ville de Paris iusques au College Royal de la Fleche, Lyon, Claude Morillon,.

Declaration du roy sur les Edicts de Pacification, Lyon, Guichard Julieron,.

Discours lamentable sur l'attentat & parricide commis en la personne de tres heureuse memoire Henri IIII Roy de France & de Navarre, Lyon et Paris.

Discours prodigieux et espouvantable du Thresorier & Banquier du Diable & son fils : qui ont est bruslés à Vesouz…, Lyon, Jean Doret.

Discours prodigieux et espouventable de trois Espaignols & une Espagnolle, Magiciens & Sorciers…, Paris et Bordeaux.

Discours funebre a l'honneur de la memoire de tres-clement, invincible & triomphant, Henry IIII Roy de France & de Navarre, Lyon, Barthelemy Ancelin.

Discours veritable sur la mort de Henry le Grand contenant les dernieres paroles qu'il profera, Lyon, Nicolas Iulieron.

Discours veritable sur la mort de François Ravaillac, executé a Paris le 27 May, pour le cruel & detestable parricide par luy commis en la personne de Henry IIII Roy de France & de Navarre avec un ample recit des tourmens qu'on luy a fait endurer, Lyon, Barthelemy Ancelin.

Epistre consolatoire à la Roine, sur la mort lamentable de Henry IIII son feu mary, d'heureuse memoire Roy de France & de Navarre, Lyon et Paris.

Discours funebre et epitaphe a la memoire de tres auguste prince Henry IIII Roy de France & de Navarre, Lyon, Guichard Iulieron.

Adieu de l'ame du Roy de France et de Navarre Henry le Grand à la Royne, avec la defense des Peres Iesuistes , Lyon, Jean Poyet.

Harangue funebre prononcee a Paris en l'Église de sainct Benoist, au service pour le repos de l'ame de Henry IIII roy de France & de Navarre, tousiours auguste, Pere de la Patrie, Lyon, Claude Morillon.

Les larmes et lamentations de la France sur le trespas de Henry IIII Roy de France, & de Navarre avec quelques épitaphes, Lyon, Jean Poyet.

Lettre d'un gentilhomme a un sien amy contenant sommairement l'histoire memorable & lamentable de ce qui s'est fait & passé, tant à Paris, qu'à sainct Denis, le 13, 14 & 15 du mois de May 1610, Lyon, Barthelemy Ancelin.

Lettres patentes du Roy en forme de déclaration, portant revocation de plusieurs Edicts & Commissions extraordinairement verifiees, tant en la cour de Parlement de Paris, Chambre des Comptes, & Cour des Aydes, Lyon, Barthelemy Ancelin.

Lettres consolatoires d'un excellent et tres venerable prelat sur l'inopinée mort de ce grand Henry IIII, Lyon, Pierre Rigaud.

Pièces de vers contre les jésuites, s.l.

Pompe funebre du tres chrestien, tres puissant, et tres victorieux Prince, Henry le Grand, Roy de France & de Navarre faicte a Paris & à S. Denys, les 29 & 30 iours du mois de Iuin & le 1. de Iuillet 1610, Lyon, Claude Morillon.

Les regrets de l'armee françois pres Challons, sur la mort lamentable & inesperee de ce grand Roy, leur chef accoustumé, & tres invincible Monarque Henri IIII Roy de France & de Navarre, s.l.

Remonstrances tres humbles pour la conservation de l'Estat, pendant la minorité du Roy son fils, par Nicolas Pasquier, Lyon, Jean Julieron.

Le septenaire royal, ou est monstré que ce nombre a esté fatal, tant au progrez de la vie heroïque, que lamentable trespas de Henry le Grand, IV de ce nom, Roy de France & de Navarre, s.l.

***Sommaire discours de la naissance, du progres de la vie heroïque & du lamentable trespas de Henry IIII Roy de France & de Navarre,* Lyon, François Matignan.**

Stances sur l'assassinat de Henri IIII tres chrestien roy de France & de Navarre, Lyon et Aix, Jean Tholozan.

Supplice, mort et fin ignominieuse du parricide inhumain, & desnaturé François Ravallac exécuté à Paris le 27 may 1610, Lyon, Jonas Gautherin.

L'adieu d'Amynte et de Clorice, Chartres, Claude Cottereau.

Arrest de la cour de Parlement contre le tres meschant parricide François Ravaillac, Lyon, Barthelemy Ancelin.

Arrest de la Cour pour la regence de la Royne pendant le bas aage du Roy, Lyon, Barthelemy Ancelin.

Au Roy, s.l.

Au Roy, a la royne mere sur les ceremonies faictes le iour de l'enterrement du roy Henry IIII, s.l.

Les ceremonies du sacre et couronnement du tres chrestien Roy de France & de Navarre, Loys XIII plus son entree dans la ville de Rheims, & son retour à Paris, Lyon, Jean Poyet.

Les cérémonies et ordre tenu au sacre et couronnement de la Royen marie de Medicis, Royne de France & de Navarre, dans l'Église de Sainct Denys le 13 may 1610, ensemble la mort du roy, & comme Monsieur le Dauphin a esté déclaré Roy, & la Royne regente par la cour de Parlement, s.l.

Consideration a la France sur la consolation envoyee de Rome, à la Royne mere du Roy, regente en France, s.l.

Discours consolatoire a la France sur le trespas de tres haut, puissant, sage & vertueux Seigneur Alphonce Dornano, Mareschal de France, & Lieutenant general pour le Roy en Guyenne, Lyon, Gounin Joly.

Discours funebre a l'honneur de la memoire de tres clement, invincible & triomphant Henry IIII roy de France & de Navarre, Paris, Antoine du Breuil.

Discours veritable, combat rendu par le capitaine Simon de S. Iean de Marseille contre l'armee turquesque, autour des Isles de Rhodes & Scarpante, Lyon et Paris, Jean Poyet.

La dispute et interrogation faicte par deux poetes françois, Paris, Martin Verac.

Divers sonnets et epigrammes sur la mort de Henry le Grand Roy de France & de Navarre, & sur toute la tres Auguste race royale, s.l.

Les douleurs de Philire, sur l'horrible parricide commis en la personne du tres glorieux, & tres victorieux Monarque Henri IIII Roy de France & de Navarre, Villefranche, Jean le Preux.

Sonnet contre le parricide execrable du Tres Chrestien roy de France & de Navarre, Henry IIII, s.l.

Epitaphe du tres chrestien Roy de France & de Navarre, Henry le Grand, s.l.

Epitaphe du tres chrestien auguste, victorieux et pacifique roy Henry le Grand, de ce nom Quatriesme à France, troisiesme a Navare, second a soy mesme, premier a tous, 64 au nombre royal, ayant regné 20 ans, 9 mois, 13 jours, Lyon, Jean Poyet.

Execrations sur le detestable parricide, Paris, Jean Libert.

Extrait des registre de parlement, s.l.

La France desolee en la mort d'Henry IIII Roy de France & de Navarre et consolee ar l'heureux advenement à la Couronne de Loys de Bourbon, treziesme du nom a presant regnant, Paris, Jean le Cler.

Funebres cyprez dediez a la royne mere du roy regente en France sur la mort du tres chrestien, tres victorieux, & tres Auguste Monarque Henry IV Roy de France & de Navarre, surnommé le Grand, Paris, Jean Libert.

Histoire veritable d'un serviteur qui tua son maistre, et depuis espousa sa maistresse…, Lyon, Claude Chastelard.

Larmes sur la tombe de tres grand, tres victorieux, tres chrestien Roy de France & de Navarre Henry IIII, Paris, Rolin Thierry.

Lettre que le seigneur Dom Christophle fils de deffunct Roy de Portugal, Dom Antoine a escript sus un nom posé à Dom Christophle de Moura, Viceroy en Portugal, le persuadant de faire quelque chose pour la restauration de sa patrie, Lyon, Jean Poyet.

La nymphe remoise au roy, Reims, Simon de Foigny.

Ode sur le couronnement de Louis XIII Roy de France & de Navarre, Paris.

L'ordre et les cérémonies qui sont faictes au sacre et couronnement du tres chrestien roy de France, Lyon, Nicolas Julieron.

L'ordre de la pompe funebre boservee au convoy et funerailles de Henry le Grand, Roy de France & de Navarre…, Lyon, Jean Poyet.

Larmes de tristesse, s.l.

***Le rameau de verte espine,* s.l.**

Sermon funebre fait aux obseques de Henry IIII Roy de France & de Navare, Lyon, Nicolas Julieron.

Stances sur la mort de tres auguste, tres invincible et tres puissant Prince Henry IIII Roy de France & de Navarre, Montauban, Denis Haultin.

Stances consolatoires sur la mort du feu roy Henry de Bourbon, quatriesme de ce nom, proditoyrement homicidé par un voleur dans la ville de Paris, Paris, F. Morel.

Stances et regrets sur la mort de Henry le Grand Roy de France & de Navarre, Paris, Pierre Ramier.

Stances sur la mort de tres chrestien & tres invincible Henry le Grand roy de France & de Navarre, Paris.

Sur la mort du roy Henry quatriesme, s.l.

Le triomphe du sacre et ocuronnement du Roy, Lyon, Jean Poyet.

Voyage du Roy à Metz, Abr Fabert, s.l.

Année 1611 :

***Le tribun français ou tres humble remonstrance faite à la Royne par son peuple,* Sedan, Jean Jeannon.**

Salutation angelique, ou advis, dediee, a la Royne Regente, par les François, s.l.

La triomphante victoire de la vierge Marie sur sept malins esprits, Lyon, Pierre Rigaud.

Cayer de ceux de l'assemblee de Saumur, s.l.

Censure par la sacree faculte de theologie de Paris de la doctrine d'assassiner les Roys, contenue au livre intitulé la Responce à l'Anticoton, s.l.

Confession faicte par Messire Louys Gaufridi prestre en l'Église des Accoules de Marseille, Prince des Magiciens, depuis Constantinople iusques à Paris, Aix, Jean Tholozan.

Le decret du concile de Constance contre les attentats sur la sacrée personne des Rois, s.l.

Ordre tenu en la reception du serenissime prince matthias archiduc d'Austriche, Roy d'Hongrie, couronné Roy de Bohême, à Prague le lundy 23 may 1611, Lyon, Jean Anard.

Edict du roy d'Espagne sur l'expulsion de plus de neuf cens mille Morisques de son Royaume, Paris, François du Carroy.

Harangue de M. Pierre Hardivillier, recteur de l'université de Paris, Paris, Jean Petitpas.

Lettre Églises réformées, s.l.

Le pater noster des catholiques, s.l.

Le tribun françois, ou tres humble remonstrance faite à la royne par son peuple.

Tragédie de la divine et heureuse victoire des Macabees sur le Roy Anthiocus, s.l.

Anti-iesuiste au Roy, Saumur.

Au roy et a la royne regente sa mere sur l'execrable parricide, commis en la personne du deffunct roy, Henry le Grand de tres heureuse & tres louable memoire, s.l.

L'ave maria des catholiques avec sa suitte, s.l.

Le bouquet de fleur d'espine, s.l.

La bravade d'amour contenant 42 sonnets ou sont naisvement escrites les ruses & les appasts des dances beautes orgueilleuses, & le mespris qu'on en doit avoir, Paris, Claude Percheron.

Censure de la sacrée faculté de théologie de Paris sur trois sermons pretenduz, faicts en l'honneur de P. Ignace, s.l.

Les commandemens aux Catoliques & bons François, s.l.

Le confiteor des catholiques, s.l.

Contre les prétendus prelats de l'Église pretendue reformee avec le credo des catholiques, s.l.

Credo des catholiques, en suite du Pater Noster, s.l.

Le credo des jésuites dédié aux bons François, s.l.

Description contenant toutes les singularitez des plus celebres villes et places remarquables du royaume de France, avec les choses plus memorables advenues en iceluy, reveu, corrigé et auguementé du sommaire de l'estat, s.l.

L'exil et passe-port des jésuites, s.l.

Le franc et loyal advis du chevalier catholique a la royne, s.l.

L'hystoire du chevalier aux armes dorée et de Bethides et de la Pucelle surnommée Cueur Dacier , Et des grandes joustes, conquests et faicts d'armes que fist le Chevalier estrange en plusieurs places pour soustenir son honneur, Troyes, N. Oudot.

Les ides de may, au roy très chrestien Louis treziesme de ce nom, Paris, Jean Libert.

Les larmes des françois sur la mort de feu monseigneur le duc d'Orleans frere du roy, Lyon, Nicolas Iulieron.

Lettre justificative du pere François Solier respondant à un sien amy touchant la censure de quelques sermons faits en Espagne à l'honneur du bienheureux Pere Ignace de Loyola fondateur de la compagnie de Jésus, Poitiers, Antoine Mesnier.

Lettres patentes du grand turc envoyees a nostre sainct pere le Pape & à Rodolphe, soy disant Roy d'Hongrie, Aix et Avignon.

Lettre de Monsieur de Rosny a la royne regente, s.l.

Pater noster des jésuites, s.l.

Les royalles ombres, ou Henry le grand, Alexandre et Cesar, racontent succintement leur vie au poete Orphee qui adiuge le prix au plus digne, s.l.

Stances sur la mort du roy, s.l.

Traité des rentes, Paris, Nicolas Rousset.

Année 1612 :

La monarchie de l'Église, contre les erreurs d'un certain livre intitulé de la puissance ecclesiastique & politique, Paris, François Huby.

Plaidoyer de Me Pierre de la Marteliere, advocat, Paris, I. Petitpas.

Articles de restablissement et rappel des Iesuites en France, en l'an 1603, Paris, Claude Percheron.

Les alliances royales et reiouissances publiques precedentes les solennitez du mariage des enfans des plus celebres & augustes Roys de l'Europe, Lyon et Paris, Claude Cayne & Fleury Bourriquant.

Le carrousel des pompes et magnificences faictes en faveur du mariage du tres chrestien Roy Loys XIII avec Anne Infante d'Espagne, le Ieudy, vendredy, samedy, 5, 6 & 7 d'Avril, 1612, en la place Royalle à Paris, Lyon, Claude Cayne.

L'entree de Monseigneur le duc de Pastrana ambassadeur extraordinaire de sa majesté catholique, Lyon, Claude Cayne.

L'esjouissance des François à la Royne sur la solennité & publication des nouvelles alliances de France & d'Espagne, Lyon, Pierre Roussin,.

Les feux de ioye de la France, sur les pompes & magnificences faictes à Paris, pour l'heureuse alliance de son Roy avec l'infante d'Espagne, Lyon, Claude Morillon.

Lettre à Melle de Mayenne [sur le voyage de son frère en Espagne], Paris, Toussaint du Bray.

L'histoire du palais de félicité, Paris, François Huby.

Le romant des chevaliers de la gloire, Paris, Pierre Bertault.

Année 1613 :

Declaration de Mons. l'illustrissime Cardinal & Serenissime Duc de Mantoue & Montferrat sur la prise des armes de S.A. de Savoye, s.l.

Déclaration du duc de Savoye, sur la prinse de ses armes, s.l.

Discours a Monseigneur le duc de Nevers sur son ioyeux retour d'Italie, Paris, Thomas Blaise.

Discours merveilleux et veritable, d'un capitaine de la ville de Lyon, que Sathan a enlevé dans sa chambre, depuis peu de temps, Paris, Fleury Bourriquant.

Histoire prodigieuse, d'un gentilhomme auquel le diable s'est apparu, & avec lequel il a conversé, soubs le corps d'une femme morte, Paris, François du Carroy.

Mort et trespas de monseigneur le Prince de Courtenay par la malicieuse sorcelierie d'un miserable sorcier, qui depuys fut executé, s.l.

Response envoyee au secretaire de l'ambassade d'Espage en France, touchant la lettre escrite à sa Majesté catholique par Monsieur de Boinville, s.l.

Discours veritable de la victoire des chrestiens obtenue a l'encontre du grand Turc, Paris, Claude Percheron.

La victoire merveilleuse et remarquable obtenue par l'armee chrestienne, sur les Turcs, avec le nombre des chrestiens delivrez & combien de Gallere prises, Paris, Fleury Bourriquant.

Victoire obtenue contre les Turcs, Paris, Pierre Portier et Jean Laquehay.

Apotheose du tres chrestien roy de France & de Navarre Henry IIII, Poitiers, Julian Thoreau.

Le combat de Paris et de Lucidor, s.l.

Discours pour la seureté de la vie et de l'estat des roys, s.l.

Discours sur les triomphes qui ont esté faicts [à Paris pour la St Louis], Lyon, Jean Poyet.

Epitaphe du petit chien Lycophagos, Paris, Jean Libert.

Hymne du ciel, Paris, Nicolas Buon.

Hymne sur les merevilles de la sainte eucharistie, Paris, François Jacquin.

Sur le portraict de Dom Rualde, pere Vicaire des Chartreux de Paris, Paris, Jean Libert.

Response au reformateur de la mode qui court, Paris, Estienne Perrin.

Tres rares magnificences, triomphes, et ceremonies (...) faictes en Angleterre, pour la Solemnité du mariage de Monseigneur le Prince Frederic V (...) et de Madame Elisabeth, Lyon, Jacques Mallet.

Année 1614 :

MCIDH, *L'ambition de l'Espagnol en son artifice par lui faict, en la solemnité de la vueille de S. Iean Baptiste,* Paris, Jean Brunet.

PASTRANA ET CARDENAS, *Articles et conventions arrestées en France [par l'ambassadeur d'Espagne sur les mariages espagnols rédigés le 20 août 1612]* , s.l.

MAYENNE, DU PUISIEUX et VANCESLAS, Articles et conventions arrestées en Espagne le Mercredy 20 d'aoust 1612, Troyes et Paris, Nicollas Houdot et Fleury Bourriquand.

Articles accordez par le Roy aux trois Ordres des Estats de ce Royaume pour le soulagement du peuple, Lyon, Nicolas Iullieron.

Articles accordez par le sieur duc de Ventadour et les sieurs De Thou*Erreur ! Signet non défini.****, Jannin, de Boissize et de Bullion, commissaires deputez par sa Majesté en vertu du pouvoir cy apres transcrit du 5 may dernier, a Monseigneur le Prince de Condé (Sainte-Menehould, 15 mai 1614,* **Lyon.**

Advis aux trois Estats de ce royaume, sur les bruits qui courent à present de la guerre civille, Paris, Pierre Chevalier.

B.L.D. élu du tiers état, *Franc et libre discours, ou advis aux deputez des trois Estats, pour la reformation d'iceux,* Paris, Antoine du Breuil.

Centuries de Morgard pour l'année 1614, s.l.,Morgard.,

Le courrier général de la paix, Paris, Jean Brunet.

Responce du Crocheteur de la Samaritaine a Jacques Bon-Homme paisan de Beauvoisis, sur sa lettre escrite à Messieurs les Princes retirez de la Cour, s.l.

Dernière lettre escritte à la Royne par Monseigneur le Prince (Dissay, 6 juillet) , s.l.

Discours sur la lettre de M. le Prince, Paris, Pierre Durand.

Discours sur le traité de Soissons, Paris, Jean Brunet.

***Double de la response de la royne regente, mere du roy, à la lettre escrite à sa Majesté, par Monseigneur le Prince de Condé, le dixneufiesme de Fevrier 1614,* Paris, Morel et Mettayer.**

Epistre de Monsieur le president De Thou, au Roy, Paris, Pierre Chevalier.

La France courroucée sur la lettre de Monseigneur le Prince, s.l.

Histoire nouvelle, merveilleuse et épouvantable d'un ieune homme d'aix en provence, Paris, Fleury Bourriquant.

***Copie d'une lettre de la royne marguerite, a monsieur de Nevers,* s.l.**

Lettre d'Espagne presentee a la royne regente par le sieur Philotee Elian de Mont Alto, Paris, Jean Brunet.

La lettre du fidèle françois présentée au roy, Paris, A. Champenois et P. Rocolet.

Lettre de Monseigneur le Cardinal du Perron a Monseigneur le Prince, Paris, Antoine Estienne.

Lettre de la Royne au parlement de Bretagne, Lyon, Jean Poyet.

Lettre de consolation envoyée à messeigneurs de Guise sur la mort & trespas de feu Monsieur le Chevalier, Paris, Jean Brunet.

Lettre de Monsieur de Vendosme à la Royne sur son entrée a Vannes le 15 juin 1614, Paris, Pierre Chevalier.

Lettre de Monsieur de Vendosme au Roy, s.l.

***Libre harangue faicte par Mathault en la presence de Monsieur le Prince en son Chasteau d'Amboise, le seiziesme iour de Iuin 1614,* s.l.**

***Le manifeste de Monsieur le Prince, envoyee a Monsieur le Cardinal de Ioyeuse. Ensemble la lettre de Monsieur de Boüillon, envoyee à Madame de la Trimoüille,* s.l.**

Ode de Monseigneur, à Monseigneur le Prince de Condé, Premier Prince du Sang, Premier pair de France, Gouverneur, & Lieutenant General pour le Roy, en ses Pays de Guyenne, &c Pour son Retour & Sejour à la Cour, Paris, Gilles Blaisot.

Ode sur l'heureux succez de la Conference de Soissons, Paris, Pierre Buray.

Le proiect des principaux articles de la paix et le choix du lieu designé pour la tenue des prochains Estats, Paris, Gilbert le Veau.

Réfutation du discours contre les mariages de France & d'Espagne, s.l.

P. DU BLANC, *Les regrets du trespas du tres haut & invincible prince, Monseigneur François Paris de Lorraine, Chevallier de Guyse, Lieutenant general pour le Roy en Provence, où il est décédé au chasteau de Baux le I. iour de Iuin, 1614,* Paris, Pierre Chevalier.

***Remerciement à la Royne Regente Mere du Roy, et à Messieurs les Princes & Seigneurs, qui l'ont assistee. Par les bons François, pour la bienvenue de la Paix,* Lyon, Jean Poyet.**

Tres humbles remonstrances sur l'estat des affaires chrestiennes dans les Mers de Levant, Midy & Ponant au tres chrestien et iuste monarque Loys le Grand, XIII du nom, Roy des Gaules, des Frances & de Navarre, Paris, Abraham Saugrain.

Remonstrance faicte sur les esmotions de ce temps a monseigneur le Prince de Condé, s.l.

Remonstrance aux mal contens, Paris.

Remontrance à la royne sur les alliances d'Espagne, s.l.

La response a la lettre de Monsieur le Prince, envoyée à Messieurs du Parlement de Bordeaux, Paris et Bordeaux, Jean de Bordeaux et Jean Millot.

Résolution a la paix et au service du Roy, Paris, Jean Laguehay.

Le réveil du soldat françois au Roy, s.l.

Seconde lettre de Monsieur de Vendosme, au Roy, Paris, Pierre Chevalier.

DU PESCHIER, *Le tableau de tous les traitez de la paix ou l'abrégé de l'histoire de ce temps,* Paris, Jean Laguehay.

Le triomphe de la paix, faicte entre le roy et nosseigneurs les princes, Paris, Claude Collet.

Le triomphe de la fleur de lys, presenté au roy, le mardy huictiesme de Iuillet a son entree, en sa ville d'Orleans, Paris, Antoine du Breuil.

Le triomphe de la paix faicte entre le Roy & Nosseigneurs les Princes, Paris, Joseph Bouillerot.

Le vieux gaulois à Messieurs les Princes, Paris, Jean le Begue.

Les vœux et prieres de la ville de Paris pour l'heureux voyage du Roy, Paris, Jacques de Selecque.

Alegresse pour le bon heur de la reunion de Messieurs les Princes et de l'asseurance de leur proche retour près de leurs Majestez, Paris, Jacques Bessin.

Aux catholiques François, s.l.

Advis, remonstrances et requestes aux Estats Generaux tenus à Paris, 1614, par six Paysans, s.l.

Le cantique de la paix dedié aux amoureux d'icelle, s.l.

Le Caton François, s.l.

Coq à l'Asne ou discours mystique sur les affaires de ce temps, Paris, Antoine du Breuil.

Discours a la royne regente mere du Roy sur les desordres qui sont pour le present en ce royaume, s.l.

Le discours gratieux de la nymphe parisienne, sur le desiré retour de son petit ROY tant aymé, Paris, Pierre le Mur.

LE BOURDAYS H., *Discours sur l'ordre tenu à l'entrée de Leurs Majestez en la ville du Mans,* s.l.

Discours de deux marchands fripiers et deux maistres tailleurs, estant invité à souper chez un honneste Marchant, avec les propos qu'ils ont tenus touchant leur estat, s.l.

PINETON DE CHAMBRUN P., *Elégie ou complainte sur l'estat des affaires de ce temps, à la France,* Paris.

Lettre de Monsieur de Bouillon à Monsieur le Prince, sur l'affaire de Poictiers, s.l., 1614.

L'hymne de la paix chantee par toute la France par les Laboureurs, Vignerons & autres Paysans qui l'habitent, pour l'asseurance qu'ils ont maintenant de paisiblement recueillir les fruicts de leurs labeurs, Paris, Antoine du Breuil.

L'ordre et cérémonies observées à la majorité du roi ; avec la réception de M. le Prince de Condé, et la requête des prisonniers à Sa Majesté, Paris, L. Lallemand, 1614.

Mémoires et advis pour rendre les Iesuites utiles en France. Ou sont descouvertes plusieurs choses de leur Institut, iusques a present cachees, s.l.

D.L.C.T.H., *Meteorologie ou l'excellence de la Statuë de Henry le Grand, eslevée sur le Pont Neuf, avec un Discours au Roy, & quelques Eloges François & Latins sur le mesme Subiet,* Paris, Joseph Guerreau.

JOURDAN C., huissier des comptes, *L'ordre, entree et ceremonies observees par les habitans de Paris a l'heureux retour de Louis XIII, Roy de France & de Navarre, le 16 septembre,* Lyon, Claude Cayne.

Plaintes de la France, s.l.

Relation journaliere de tout ce qui s'est negotie en l'Assemblee Generalle des Estats, assignez par le Roy en la ville de Blois, en l'an mil cinq cens soixante & seize, Paris, Martin Gobert.

LE ROY DE GOMBERVILLE M., *Tableau du bon-heur de la vieillesse, opposée au malheur de la ieunesse,* Paris, Iean Laquehay.

DU PESCHIER, *Le tombeau de feu Monseigneur le Chevalier de Guise,* Paris, Jean Brunet.

BORDIER, *Le tombeau de Paris,* Paris, Pierre Chevalier.

DU MOULIN R., *Triomphe royal de Henry le Grand sur sa statue de Bronze dresse sur le Pont des Henris,* Paris, Jean du Carroy.

Année 1615 :

L'adieu et des derniers propos de Monseigneur l'illutrissime & Reverendissime cardinal de Ioyeuse envoyez à Monsieur & à Madame de Guise, Paris, Jean Millot.

Advertissement aux bourgeois de Paris de se preparer à la venüe du Roy, suivant l'ordonnance de Messieurs les Gouverneur, Prevost desMarchands, & eschevins de ladicte Ville,

Paris, Antoine du Breuil.

Advis a Messieurs des Estats pour la seureté du Roy, de l'Estat & Maison Royalle, s.l.

Advis a Messieurs des Estats pour la seureté du Roy, de l'Estat & Maison Royalle, Paris, Gilbert le Veau.

Advis pour la Paix proposé à Monsieur le Prince de Condé par le Roy de grand'Bretaigne, & plusieurs Princes, & autres grands Seigneurs de France qui ont envoyé vers luy pour ce subiect, Paris, Antoine du Breuil.

Advis pour la Paix proposé à Monsieur le Prince de Condé par le Roy de grand'Bretaigne, & plusieurs Princes, & autres grands Seigneurs de France qui ont envoyé vers luy pour ce subiect, Paris, Jean Bourriquant.

Advis pour la Paix proposé à Monsieur le Prince de Condé par le Roy de grand'Bretaigne, & plusieurs Princes, & autres grands Seigneurs de France qui ont envoyé vers luy pour ce subiect, s.l.

Advis pour la Paix proposé à Monsieur le Prince de Condé par le Roy de grand'Bretaigne, & plusieurs Princes, & autres grands Seigneurs de France qui ont envoyé vers luy pour ce subiect, s.l.

Les alarmes, s.l.

A Messieurs des Estats, s.l.

Anatomie des trois ordres de la France, sur le sujet des Estats, s.l.

Arrest de la cour des Aydes contre les Commissions de Monsieur le Prince de condé, touchant la levée des derniers du Roy, Lyon, Nicolas Julieron.

Extraict des registres du conseil d'Estat, s.l.

Arrest du parlement de Bordeaux, ensemble le decret contre les complices de la rupture des prisons de la conciergerie & assassinat du Concierge, Paris, Abraham Saugrain.

*Arrest de la cour de Parlement contre le Prince de Condé***Erreur ! Signet non défini.***, & autres Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes, qui sans permission du Roy, & contre son auctorité, depuis son absence ont pris les armes & commettent tous actes d'hostilité, qui vont à la ruine & desolation de son pauvre peuple*, Paris, Morel & Mettayer.

Arrests du Parlement de Bearn, pour se venir conjouir de l'heureux Mariage du Roy, avec la Princesse d'Espagne. Avec la declaration criminelle contre ceux qui prendront les armes contre sa Majesté, Paris et Bordeaux, Sylvestre Moreau.

L'heureuse arrivee du Roy dans Bourdeas, et ce qui s'y est passé despuis avec les ceremonies qui furent faictes aux Espousailles de Madame sœur aisnée de sa Majesté, iusques à son despart vers l'Espagne, Lyon, Nicolas Julieron.

Article de l'Église apporte au tiers estat par Monseigneur l'Evesque de Mascon, le matin 5 iour de Ianvier 1615, s.l.

Les sept derniers articles accordez par le Roy & son Conseil,à Messieurs les Deputez des trois Estats, Paris, Antoine du Breuil.

***Conclusion de la dernier assemblee faicte par ceux de la religion pretendue reformee dans la ville de Montauban, au pays de Quercy,* Paris, Jean Bourriquant.**

Advis donné au roy en son Conseil, par Monseigneur le Prince, s.l.

Advis à un des grands de ce Royaume, sur la harangue faicte au tiers Estat le 2 Ianvier 1615, s.l.

Le bon ange de la France, adressé à la Royne, Mere du Roy, contre les perturbateurs de son repos, Paris, Antoine du Breuil.

Le bon navarrois aux pieds du roy, s.l.

Brief discours contenant deux advis, l'un pour faire cesser la vénalité des officiers, é l'autre pour changer la foule de la levée & cotisation des tailles, s.l.

DESLAURIERS, *Les nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscambille en suitte de ses fantaisies* , Bergerac, Martin La Babille.

Cahyers generaux des articles resolus et accordez entre les Deputez des 3 Estats, Paris.

Le Cayer general des remonstrances que l'Université de Paris a dressé, s.l.

***Les articles des cayers generaux de France, presentees par Maistre Guillaume aux Estats,* s.l.**

Le Censeur, discours d'Estat pour faire voir au Roy en quoy sa Majesté a esté mal servie, s.l.

L'estat des commissions extraordinairement donnez à plusieurs Chefs & Capitaines, pour lever des troupes, & aller au devant de sa Majesté, & tenir le passage libre & seur a son retour de Bordeaux, Paris, Antoine du Breuil.

Déclaration de Monseigneur le Prince contre les Ennemis du Roy et de l'Estat 1615, s.l.

Déclaration et protestation de Monseigneur le Prince de Condé présentée au roy Ensemble les lettres par lye envoyées à sa Majesté, à la Royne sa mère, & à la cour de Parlement de Paris, s.l.

Déclaration du roy contre le Prince de Condé, & ceux qui l'assistent, Lyon, Nicolas Julieron.

Déclaration de la lieutenance generale, et du pouvoir donné par le Roy à Monseigneur de Guise, pour la conduicte de son armée, Lyon, Nicolas Julieron.

***La deffaicte des troupes de Monsieur le Prince de condé, faicte entre Melle et S. Maixent, par les sieurs de la Salle, du Bourg, & de Fourilles, Capitaines des gardes de sa Majesté,* Paris, Antoine du Breuil.**

***La deffaicte des Reistres, & autres troupes de Monsieur le Prince de Condé,* Paris, Antoine du Breuil.**

Dénombrement des chefs & capitaines qui ont pris & levé les armes, sous l'authorité du duc de Rohan, Paris, Jean Brunet.

Des estats generaux de France avec ouverture des moyens d'une bonne reformation pour le bien du service du Roy & de son estat, utilité, commodité & soulagement de son peuple & pour l'execution des ordonnances, s.l.

***Discours sur l'estat present des affaires de France au Roy*, s.l.**

Discours sur l'iniustice des plainctes qu'on faict contre le gouvernement de l'Estat

Franc et libre discours faict a Monsieur le Prince, sur les derniers points de sa Declaration, Paris, Joseph Gerreau.

I.B. gentilhomme champenois, *Discours d'estat, présenté au Roy, sur les Alliances de France & d'Espagne, tant vieilles que nouvelles,* Paris, Antoine du Breuil.

Discours de l'authorité et puissance royale, contre l'advis nagueres imprimé au preiudice d'icelle, & du repos de cet Estat, s.l.

Discours veritable de ce qui s'est passé à Bordeaux, Paris, Fleury Bourriquant.

Discours veritable de ce qui s'est passé en Allemagne, en la cruelle & sanglante guerre, meue entre le Prince de Bronsvic & ses sujects, Paris, Antoine du Breuil.

D.R. Poliphile, *Discours des generaux changmens de l'Univers,* Paris, René Giffart.

Discours sur les conferences faictes entre Monseigneur le Prince, Monsieur de Villeroy, & autres deputez de leurs Majestez, Paris, Antoine du Breuil.

Discours de la dignité et precellence des Fleurs de Lys, et des Armes des Rois de France, Nantes, Luc Gobert.

ASSESSIO ENRRIQUES DE MONEGRO, *Discours royal présenté au Roy, touchant les Benedictions & le bonheur de son Mariage*, Paris et Bordeaux, Isaac Mesnier.

Discours sur un tableau de guerre et sur la rencontre d'une espée d'or, Paris, Pierre Chevalier.

Discours sur la reception du concile de Trente en France, s.l.

Discours su l'expres commandement, que sa Majesté a faict a tous les gouverneurs des villes & Provinces de son Royaume, pendant son voyage en Guyenne, Paris, Antoine du Breuil.

Brief narre de ce qui s'est passé depuis vingt-uniesme de Novembre, iour de l'entree de la Royne dans Bourdeaux, iusqu'au vingtneufiesme du mesme moi, iour de la reception de leurs Majestez, Paris et Bordeaux, Benoist Chalonneau et S. Milanges.

P.G.N., *Epithalame sur le mariage du Roy, presentee a Sa Maiesté*, Paris, Jean Bourriquant.

Le vray fidele catholique françois sur le declaration du roy contre Monsieur le Prince, Paris et Bordeaux, Isaac Mesnier.

Foucade aux Estats, Gabriel le bien-Venu, s.l.

La France armee à la paix, Paris, Jean Bourriquant.

Gazette des Estats & de ce temps, s.l.

Harangue de l'amateur de iustice, aux Trois Estats, s.l.

***Copie de la harangue faitte en la presence du Roy à l'entrée des Estats, par les deputez de La Rochelle, pour les Églises reformées*, s.l.**

Harangue faicte par la Noblesse de Champagne & de Brie, inseree en ses cahyers, & presentee a sa Majesté, s.l.

RICHELIEU, *Harangue prononcée en la sale du petit Bourbon, le XVIII Fevrier 1615, à la closture des Estats tenus à Paris*, Paris, Sebastien Cramoisy.

Harangue au roy sur la conclusion des Estats, s.l.

Célèbre harangue faicte au roy, par les Habitants de la ville de Bordeaux, en forme de Remonstrance prononcée le troisiesme de Novembre, Paris, Jean Millot.

Harangue du capitaine la Carbonnade, faicte aux soldats de Messieurs les Princes, Paris, Jean Bourriquant.

Harangue faicte à la royne par Monseigneur le duc de Guyse a son arrivee en Espagne sur le sacre mariage de leurs Majestez, Paris, Jean Bourriquant.

L'heraclite françois au Roy, sur la closture des Estats, s.l.

L'Hermaphrodite de ce Temps, s.l.

L'image de la France representee a Messieurs des Estats, avec la Refutation d'un Libelle intitulé LE CATON FRANCOIS, faict contre ceux qui maintiennent la Religion & l'Estat, s.l.

Extraict de l'inventaire qui c'est trouvé dans les coffres de monsieur le Chevallier de Guise par Madamasoielle d'Antraige & mis en lumiere par monsieur de Bassompierre, s.l.

***Les cris du peuple; envoyés au ciel, contre les ennemis de la paix, adressés au duc de Bouillon*, Paris, Jean Bourriquant.**

La Matois Limousin, s.l.

Lettre au Président Janin, par Monsieur de Bouillon, 19 juin 1615, s.l.n.d.

Lettre envoyée au Roy, par Monsieur l'Abbé de Cisteau, Paris, Jean Bourriquant.

Lettres envoyees au Roy et a la Royne, par l'Assemblee de Grenoble, s.l.

Lettre envoyée par Monsieur le Mareschal de Bois-Dauphin, à Monsieur de Liancourt Gouverneur de Paris, sur la deffaicte de l'Advangarde de Monsieur le Prince, faicte par Monsieur de Praslin, Paris, Sylvestre Moreau.

Lettre de Monsieur le marquis de Bonnivet au roi, s.l.

Lettre du marquis de Bonnivet, condamné comme Criminel de leze-Majesté, envoyée à Monsieur le Prince de condé, par laquelle il se plaint de son desastre, avec la requeste qu'il a presentée au roy d'Angleterre, pour obtenir son pardon du Roy, Paris, Pierre des Hayes.

Lettre du marquis de Brandebourg, Électeur du S. Empire, à Monseigneur le duc de Guyse, s.l.

Lettre presentee au Roy par le sieur du Buisson au nom, & par l'advis de ceux de la Religion reformee touchant le voyage du Roy, s.l.

Même contenu que Lettres envoyees au Roy et a la Royne, par l'Assemblee de Grenoble, s.l.

Coppie de la lettre envoiee a Monsieur le Prince, par les capitouls de la ville de Bordeaux et responce a icelle par mondit seigneur le Prince, Paris, Joseph Guerreau.

Lettre de Monseigneur le Prince, à Monsieur le Mareschal de Boisdauphin pour l'eslargissement du sieur de Friaise, s.l.

Lettre de Monsieur le Prince de Condé envoyée au comte Maurice ensemble la response faicte par ledict Comte Maurice audict sieur Prince, Lyon, Nicolas Julieron.

Lettre de Monseigneur le Prince, escrite a Monseigneur le duc de Nevers, s.l.

Coppie de la lettre envoyee au Roy par Monsieur le Prince de condé, pour la paix, escrite a Sainct Iean d'Angely le 20 décembre 1615, Paris, Denys Langlois.

***Lettre envoyee a Monsieur el Prince de condé, par les Mairs & Eschevins de La Rochelle*, Paris, Pierre des Hayes.**

Lettre de Monseigneur le duc de Longueville au Roy, s.l.

Lettre des chevaliers de Malthe envoyee a monseigneur le Prince de Condé pour ioindre ses forces à celle du Grand Maistre, afin de dissiper l'entreprise du Turc sur la Chrestienté,

Paris, Jean Bourriquant.

Lettre de Monseigneur le Prince envoyee au Roy et à la Reyne par le sieur de Marconet, s.l.

Coppie de la lettre de nostre Sainct Pere le Pape, envoyee a Monseigneur le Prince de Condé, en response de celle que ledit sieur Prince avoit escripte à sa saincteté pour luy faire trouver bonnes ses armes, s.l.

Lettre de la Royne envoyee au Mareschal Desdiguieres, Paris, Pierre des Hayes.

Lettre du Roy envoyee a Monsieur le premier President, sur l'accomplissement & consommation des mariages : ensemble les feux de joye faits en suitte d'iceux en la Ville de Bordeaux, Paris, Sylvestre Moreau.

La lettre du roy d'Espagne envoyee à leurs Majestes tres chrestienne, Paris, Antoine du Breuil.

Lettre de Monsieur le Comte de Sainct Paul a Monsieur le Prince de Condé, Paris, Jean Bourriquant.

Lettre de Monsieur le Comte de Sainct Paul a Monsieur le Prince de Condé, Lyon, Nicolas Julieron.

Lettre de l'Hermite Solitaire contenant une Prophetie, adressee a Messieurs les Princes, retirez de la Court, Paris, Antoine du Breuil.

Lettre de Monsieur de Lorraine envoyee au duc de Mayenne, Paris, Pierre des Hayes.

Les lunettes à tous aages, pour faire voir clair a ceux qui ont la veue trouble, pour le service du Roy, Paris, Veuve Hubert Velut & Paul Mansan.

Histoires espouvantables de deux Magiciens qui ont esté estranglez par le Diable dans Paris la Sepmaine saincte, Paris, Claude Percheron.

Manifeste de ce qui se passa dernierement aux Estats generaux, entre le Clergé & le tiers Estat, s.l.

***Manifeste et iustification, des actions de Monsieur le Prince,* Sedan, Jean Jeannon.**

Le Matois Limousin, s.l.

Les maux que cause le droict annuel en l'estat & raisons pour la revocation d'iceluy, s.l.

Les maux que cause le droict annuel en l'estat & raisons pour la revocation d'iceluyLes maux que cause le droict annuel en l'estat & raisons pour la revocation d'iceluy, Paris, Antoine du Breuil.

***Mémoires de ce qui s'est passé en Picardie depuis le départ de leurs Maiestez*, s.l.**

L'oracle delphique ou, le courageux Soldat François, s.l.

***Ordonnance de Monsieur du Plessis Mornay, Gouverneur de Saumur, & des Esleus dudit lieu, pour courir sus aux rebelles qui veulent prendre les Tailles & deniers du Roy,* Paris, Abraham Saugrain.**

Ordre observe en la convocation & assemblée des Estats generaux de France, tenuz en la Ville de Paris, en l'année mil six cens quatorze, avec les Noms, surnoms, & qualitez des deputez des trois ordres, Paris, Joseph Bouillerot.

Articles de la paix, establie entre la Majesté du Roy catholique et le Sérénissime Duc de Savoye, le 21 de Iuin 1615, Paris, Iean du Petit Pas.

La phrenesie des rebelles et mal-contens descouverte par ses symptosmes, et guarie par bons remedes, Paris, Nicolas Alexandre.

Plainte iustificative de Louis de Beaumanoir pour les Peres Iesuites contre la remonstrance & plaincte de Mre Louys servin advocat du Roy, s.l.

Plaintes des paysans des environs de la ville de Sens. Adressées a Monseigneur le Prince de Condé, Paris, Jean Bourriquant.

Le premier article du Cahier general du Tiers Estat de France, assemblez à Paris aux Augustins. En l'année 1614, s.l.

Les privileges donnez par le Roy aux bourgeois de Paris, en faveur des bons services par eux faicts à sa Majesté, Paris, Antoine du Breuil.

La proposition faicte à la Noblesse françoise du party de Monsieur le Prince de Condé estant dans Chasteau-thierry par un fidelle serviteur du Roy, par eux pris à rançon, Paris, Antoine du Breuil.

Les derniers propos tenus entre le Prince de Tingry & Monsieur le Prince de Condé, avant son départ de l'armee dudit sieur Prince, Paris, Antoine du Breuil.

***La protestation du mareschal de Bouillon, faicte en presence de Monseigneur le Prince de condé, & de tous les chefs de son Armée,* Paris.**

Les offres et protestations faictes au roy, par les habitans de Chasteau Thiery, Paris, Jean Brunet.

***Le protecteur des Princes dedié à la reyne,* s.l.**

Raisons pour l'opposition de Messieurs du Clergé & de la Noblesse, à l'article proposé par aucuns en la Chambre du tiers Estat, s.l.

Récit véritable des choses plus remarquables passées à l'arrivee de la Royne en France, & de sa reception par M. de Guise, Paris, Sylvestre Moreau.

Recit veritable de la deffait des troupes de Monsieur le Prince de Tingry, Paris, Jean Bourriquant.

Refus faict a Monseigneur le Prince de Condé par le Sr de Bernaveld au secours qu'il luy demandait de Messieurs les Estats, Paris, Sylvestre Moreau.

Remonstrance faicte en Berry, a Monsieur le Prince de Condé, pour la deposition de ses armes, Paris, Jean Brunet.

Tres humbles remonstrances faictes au roy par les thresorers de France & generaux des finances de son Royaume, sur la continuation du droict annuel, Paris.

Remerciment de la France a Messieurs les Deputez des Trois Estats sur la closture et conclusion d'iceux, Paris, Antoine du Breuil.

Remonstrances sur l'execution des deliberations prises en la Chambre du tiers Estat, pour le retranchement des Tailles, communication de cahiers entre les trois Chambres, & pour la poursuite d'une Chambre de Iustice contre les Financiers, Paris, Denys Langlois.

Remonstrances presentees au Roy par Nosseigneurs du Parlement, le vingt-uniesme May 1615, s.l.

***Requeste et remonstrances au Roy, par les anciens commissaires des guerres, sur le fait de la Gendarmerie,* s.l.**

***La rencontre de Henry le Grand au roy touchant le voyage d'Espagne,* s.l.**

Response à la lettre, d'un soy disant bon François : adressee a Monseigneur le Prince, Paris, Antoine du Breuil.

Response à la lettre d'un gentilhomme sur les prétextes de la guerre, sur l'advis qu'il lui demande, à sçavoir s'il doit suivre le parti de Monsieur le Prince, Paris.

La response des maire, gouverneur, et pairs de la ville de Rochelle, à la lettre que Monsieur le Prince de condé leur a envoyée, par Monsieur le Baron de Sainct Sever, escrite à Tartas, le 13 Novembre 1615, Périgueux et Bordeaux, François d'Alluy.

Reproches du capitaine Guillery, faicts aux Carabins, picoreurs & pillards de l'armee de Messieurs les Princes, Paris, Antoine du Breuil.

Les reproches de la France faicts à Messieurs les Princes & autres perturbateurs de son repos, Paris, Antoine du Breuil.

La responce du duc de Rohan, faite aux choses à luy proposées par le sieur de la Brosse de la part du Roy, Paris, Antoine du Breuil.

Très humble requeste au roy sur la disposition de la Chambre de Iustice par un Officier des Finances, s.l.

Les resolutions et arrestez de la chambre du tiers estat, touchant le premier article du cahier, présenté au Roy, s.l.

Résolution pour la paix adressée au prince de Condé, Paris, Jean Millot.

Retraicte de Monsieur le duc de Rohan en la ville de Pamiés, au comté de Foix, Apres la prise de la ville & Chasteau de Leytour en Gascoigne, Paris, Jean Bourriquant.

La révolte du pays de Gascogne, contre le Duc de Rohan & ses alliez, Paris, Antoine du Breuil.

Le secretaire de Sainct Innocent, s.l.

Les signes merveilleux et épouvantables apparus au ciel, sur la ville de Sedan, le mois de novembre dernier 1615, Paris, Antoine du Brueil.

La sortie du Roy de sa ville de Bordeaux, pour retourner à Paris. Ensemble le nom des Seigneurs, Chefs, Capitaines & gens de guerre, qui l'assistent au retour de son voyage de Guyenne, Paris, Antoine du Breuil.

***Stratagème et valeureuse entreprise du marquis de Spinola, pour recognoistre les forteresses de la ville de Sedan,* par M.C.D. Tullois, Advocat en Parlement, Paris, Jean Bourriquant.**

SULLY M., ***Paralleles de Cesar, et de Henry le Grand, par Monsieur le Duc de Sully,* Paris, Toussainct du Bray.**

Traité de ce qui s'est passe au Conseil d'Estat contre le Marquis de la Force, Paris, Pierre des Hayes.

Les triumphes de l'armee du Roy, sous la conduite de Monsieur le Mareschal de Boisdauphin, Lyon, Nicolas Julieron.

La trompette divine et royalle, adressee aux fidelles serviteurs & subjects du Roy, Paris, Claude Hulpeau.

L'heureuse trompette pour la paix, adressee a Monseigneur le Prince de Condé, Paris, Jean Bourriquant.

Les véritables intentions de la Noblesse Françoise, s.l.

***Le veritable, de ce qui s'est passé en la presence du Roy le 8 janvier mil six cens quinze, la loy proposee aux Estats touchant la sacree personne des Roys*, s.l.**

Advis au tres chrestien roy de France et de Navarre Louis XIII pour bien & heureusement regir & gouverner son Royaume prins sur le Modelle de l'Instruction baillée au roy Charles IX, par un gentilhomme François, Lyon, Pierre Bernard.

Advis au tres chrestien roy de France et de Navarre Louis XIII pour bien & heureusement regir & gouverner son Royaume prins sur le Modelle de l'Instruction baillée au roy Charles IX, par un gentilhomme François, Paris, Jean Bourriquant.

Advis de ce qu'il y a reformer en la Compagnie des Iesuites, presenté au Pape & à la congrégation generale, par le père Hernando de Mendoça du Mesme Ordre, s.l.

Consolation sur la resolution de la mort. Ensemble l'adieu du Monde aux beaux Esprits de ce temps, s.l.

Déclaration de l'Institut de la compagnie de Iesus en laquelle sont contenues par deduction les responses aux principales objections faites iusques a present contre les Iesuites, Paris, Claude Chappelet.

Discours à Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Cardinal du Perron luy dédiant des vers en la loüange de Monseigneur de Sainct Luc abbé de Rhedon, Paris, Jean Laguehay.

L'entree de Monsieur le Chevalier de Vendosme, ambassadeur extraordinaire du Roy de France vers sa Saincteté faicte à Rome, le second d'octobre, de l'an 1615, s.l.

BERAULT C., *Épithalame, chant royal sur les alliances de France, & d'Espagne, contenant la deliberation des Dieux, les victoires d'Amour, les presens d'Hymenée,& l'heureuse conduite de ce grand Empire,* Bordeaux, Ar. Du Brel.

L'epithalame royal, de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, dédié à leurs Majestés, Bordeaux, Pierre de la Court.

Extrait des registres du conseil royal (23 mai 1615), s.l.

Extrait de la lettre envoyee au Roy en la ville de Bourdeaux, par Monsieur le Mareschal Desdigiuires, Paris, Jean Bourriquant.

Extrait des principaux poincts du conquiesme Livre de la Reformation de la Iustice, du sieur de Laujorroys aux trois estats de la France assemblez à Paris, Paris, Martin Verac.

Histoire veritable de ce qui s'est passe de nouveau entre les François & Portugais en l'Isle de Maragnan au Pays des Toupinambous, Paris, Nicolas Rousset.

Libre discours sur les miseres du temps present a Monsieur de Beauvais Nangis, Chevalier de l'Ordre du Roy, Paris, Jean Millot.

Libre discours sur les miseres du temps present a Monsieur de Beauvais Nangis, Chevalier de l'Ordre du Roy, s.l.

Les préparatifs commandez en toute l'Espagne par sa Majesté Catholique, pour la reception de Madame Élizabet de France, sœur du Roy, s.l.

Aucuns sonnets sur ce qui s'est passé pendant la teneure des Estats assemblés à Paris par le Sr Marquis de la Ferté, &c, s.l.

Les trophees d'amour et de Mars au roy, s.l.

DE BEAUFORT J., *Le trésor des trésors de France, volle à la Couronne, par les incogneueues faussetez, artifices & suppositions commises par les principaux officiers de Finance*, s.l.

Response à la lettre d'un gentilhomme sur les prétextes de la guerre, sur l'advis qu'il lui demande, à sçavoir s'il doit suivre le parti de Monsieur le Prince, Paris.

Année 1616 :

L'estrange et veritable accident arrive en laville de Tours, ou la Royne courroit grand danger de sa vie, sans le marquis de Roüillac & Monsieur de Vignolles Le vendredy vingt nefiesme Ianvier 1616, Paris, Guillaume Marette.

Extrait des registres du conseil d'Estat, 23 may 1615, s.l.

***Les articles des cayers generaux des de France, presentees par Maistre Guillaume aux Estats*, s.l.**

Articles envoyez au Roy, par Messieurs les Princes et Seigneurs estans assemblez à Loudun. Ensemble la responce sur lesdits articles. , s.l.

Articles presentez au Roy pour la paix de la part de Monseigneu le Prince, & ceux de l'Assemblee generalle de Nimes joints avec luy ensemble la response faicte par sa Majesté sur lesdits articles, Paris, Nicolas Alexandre.

Advis d'un bon François sur la trefve accordee par le Roy a Monseigneur le Prince de Condé, & autres Princes & Seigneurs de son party, Lyon, Noel Brun.

L'ordre tenu par sa Maiesté en sa seance au parlement sur al detention de Monsieur le Prince de Condé ensemble l'approvation & modification de la vente des Greffes, Lyon, Nicolas Julieron.

Les cérémonies faites à l'entrée du roi et de la reine en leur bonne ville d'Orélans, le dimanche huitième de mai, Paris, Antoine de Bueil.

***La cholere de Mathurine, contre les difformez Reformateurs de la France a sa grande amye*, Lyon et Bordeaux, Arnauld du Breuil.**

Le courier general de la paix, arrivé à Paris, avec les actions de graces de la France, Lyon.

La déclaration criminelle du Parlement de Rennes, contre les troupes du Duc de Vendosme ensemble l'advis donné audit Duc, sur les insolences de sesdictes troupes, commises au pays de Bretaigne, Paris, Antoine du Breuil.

Déclaration du Roy sur l'arrest fait de la personne de Monsr le Prince de Condé, & sur l'esloignement de sa Cour, des autres Princes, Seigneurs & Gentils-hommes publiée en parlement, le septiesme septembre, le Roy y seant, Paris, F. Morel & P. Mettayer.

Déclaration de la lieutenance generale, et du pouvoir donne par le Roy à Monseigneur le Duc de Guise, pour la conduicte de son armee, Lyon, Nicolas Julieron.

Déclaration sur l'Arrest fait de la personne de Monsieur le Prince de Condé, et l'esloignement des autres Princes, Seigneurs et gentilshommes, publiée en parlement, le septiesme jour de septembre, le Roy y séant, Paris.

***La deffaicte des carabins, et autres troupes de Monsieur le Prince de Condé, faicte le Ieudy 7 Ianvier, par Monseigneur le Duc de Guise*, Paris, Antoine du Breuil.**

Deffenses de Monseigneur le Prince et de Messieurs les Ducs de Longueville & de Mayenne envoyees aux garnisons de Corbie, Chasteau Thierry, Soissons, Noyon & autres places, depuis la reconciliation desdits Sieurs Princes avec sa Majesté, Paris, Antoine du Breuil.

La defaite des troupes du sieur de Rohan, envoyees pour l'entreprise faicte & descouverte sur la ville de Beziers en Languedoc, dont ils avoient esté repoussez honteusement le vingtiesme decembre mil six cens quinze, Paris, Jean Regnoul.

Recit veritable de la deffaite des trouppes de Mr le Prince par Mr le Duc de Guise, le septiesme de ce mois, en semble le départ du Roy pour venir à Tours, par M. C. D'ACCREIGNE Tullois, Advocat en Parlement, Paris, Sebastien Lescuyer.

Denonciation faite par un heraut d'armes du Roy, de la part de sa Majesté, A Monsieur le Duc de Vandosme au Chasteau de Chantousse le Ieudy 18 fevrier 1616, s.l.

Discours deplorable d'une estrange inondation d'eaux survenue le 13. Ianvier a Ceue ville de Piedmont, size au grand chemin de Thurin tendant a Gennes, passant par Savonne :

l'ombre infiny tant de personnes, que bestail, sans la ruyne de plus de trois cents maisons, Chambéry, Pierre Meziere.

***Discours sur l'estat present des affaires du Royaume*, Paris, Joseph Guerreau.**

Discours veritable en forme de procez verbal de ce qui s'est passé en la ville de Chaalons leiour de S. André dernier Novembre de la presente annee 1616 allendroit du sieur de Vertau, Tresorier general de France en Champagne, presente au Roy et à Monseigneur le Garde des Sceaux, Paris.

Discours de ce qui s'est passé en la Province de Champagne, soubs la conduicte de M. d'Andelot, Lieutenant general pour le Roy en aldicte Province, és mois de Novembre & Decembre six cens quinze & commancement de Ianvier six cens seize, à la reduction des places occupées contre le service de sa Majesté, Troyes, Pierre Chevillot.

Discours de la réception faite par Sa Majesté à la bienvenue de MM. les ducs de Mayenne et de Bouillon, arrivés à Paris le vendredi vingtième mai 1616, Paris, Antoine de Bueil.

Discours sur l'arrest faict de la personne de Monsieur le Prince, s.l.

Discours sur la declaration de la volonté du Roy, apportee par la Royne mere, a son heureux retour dans la ville de Paris le unziesme de May mil six cens seize, Paris, Jean Bourriquant.

Veritable discours de Monseigneur le duc d'Espernon, des raison qui l'ont emeu à prendre les armes, pour faire recognoistre l'authorité du Roy, en son Gouvernement de Xaintonge, & Aulnix, Paris et Poitiers, Mesnier.

Edict du Roy pour la pacification des troubles de son Royaume verifié en Parlement le 13 juin 1616, Lyon, Barthelemy Ancelin & Nicolas Julieron.

La superbe et magnifique entree de la Royne, en la ville de Tours, le lundy 25 de Ianvier, Paris, Antoine du Breuil.

***Les François au Roy sur le Libera nos Domine*, s.l.**

Harangue prononcee au Roy en sa ville de Blois, le vingt quatriesme d'avril mil six cents seize par un Conseiller du Parlement de Dijon, Paris, Jean Brunet.

Lettres de Monsieur le maréchal de Bouillon au Roy et à la Reyne mère, ensemble la responce du Roy et la réplique dudit sieur de Bouillon, s.l.

Lettre du marquis de Brandebourg, Électeur du S. Empire, à Monseigneur le Duc de Guyse, de Brandebourg le 28 Novembre 1615, s.l.

Lettre envoyee au Roy par Monsieur le Duc de Guyse sur l'arrest fait de la personne de Monsieur le Prince, s.l.

Lettre envoyee au Roy par Monsieur le Duc de Nevers sur l'Arrest faict de la personne de Monsr le Prince, Paris, Pierre Mettayer.

Lettres patentes du Roy, portant defenses a tous ses subjets de prendre paye, appointement, s'enroller ou entreprendre de porter les armes sinon sous la charge & conduite de ceux qui auront commission de Majesté, Paris, F. Morel & P. Mettayer.

Lettre de Monseigneur le duc de Sully au Roy, Lyon, Nicolas Julieron.

Lettre de Monsieur de Rosny, à la Royne Regente, s.l.

***Mandement audacieux faict par Monsieur le Prince de condé, à Monseigneur le Duc de Guise, pour la délivrance du Capitaine Vaucouleur, retenu prisonnier en ceste derniere deffaicte par ledict Sieur Duc*, Paris, Antoine du Breuil.**

***Manifeste des Peronnois aux fidelles François*, s.l.**

Les heureux auspices et divins auguures du mariage de nostre Roy avec un bouquet de lys presenté à la Royne son espouse, faisant son entree en France dedie a Monseigneur de Villeroy, Paris, Denys Langlois.

Ordonnance portant deffences a tous gens de guerre qui ont suivy Monsieur le Prince de condé, & autres ioincts avec luy, d'entrer en ceste ville, soubs le benefice de la suspension d'armes, si sous quelque autre pretexte que ce soir, sans avoir congé, permission, ou passeport du Roy, Lyon, Nicolas Julieron.

Ordonnance du Roy pour la paix faicte à Bloys ce quatriesme iour de May mil six cens seize, Lyon, Nicolas Julieron.

L'ordre tenu à la réception du roi et de leur reine en leur bonne ville de Paris, le lundi 16 de

mai 1616, Paris, Antoine de Bueil.

Traicte et articles de paix entre son Altesse de Savoye & Monsieur le Duc de Nemours, faict le 14 de novembre 1616, Paris et Lyon, Pierre des Hayes.

***Poeme sur l'assemblee de Loudun*, s.l.**

Le présent fait à la reine, mère du roi, étant arrivée en la ville de Paris (11 mai), Paris, Antoine de Bueil.

Les promesses & protestations faictes au Roy, par les Bourgois de sa ville de bordeaux, au départ de leurs Majestez avec la confirmation de leurs Privileges faicte par sa Majesté, Paris, Antoine du Breuil.

Les propos tenus entre le roi et la reine à leur arrivée à Fontainebleau, Paris, Antoine de Bueil.

La protestation des Rochellois donnee a Monsieur le Duc de Suilly, pour estre presentee a sa majesté, Paris, Antoine du Breuil.

Remonstrance envoyee a Monsieur le Duc d'Épernon sur la publication de la paix faicte a Paris le vendredy sixiesme de ce Moys, Paris, Antoine du Breuil.

Remontrance envoyée au roi par messeigneurs les princes, ducs et pairs, et officiers de la couronne, sur la détention de monseigneur le Prince, Soissons.

Remonstrance d'un marchand bourdelois de la religion pretend. Reformee aux perturbateurs du repos public de la mesme religion, s.l.

Remonstrance envoiee au Roy, par Messeigneurs les Princes, Ducs, & Pairs, & Officiers de la Couronne, sur la détention de Monseigneur le Prince faict à Coussy le septiesme septembre 1616, Soissons.

Discours sur l'arrest faict de la personne de Monsieur le Prince, s.l.

Response sur les calomnieux propos, qu'un Pedant a vomy contre un des grands de cet Estat, s.l.

Response du Roy à la lettre de Monsieur le Prince de Condé, touchant la paix, escrite à la Roche-foucaut le premier Ianvier 1616, Lyon, Barthelemy Ancelin.

Le retour de Monsieur le Duc de Nevers d'aupres Monsieur le Prince, le neufiesme de ce mois, portant asseurance de la paix, avec le mandement de Mesdames de Soissons & de Longueville à la cour, pour assister à la conclusion d'icelle, Paris, Jean Bourriquant.

Le tableau de la discorde française, terrassée aux pieds du roi présenté à Sa Majesté, le mardi 24 de mai 1616, Paris, Antoine de Bueil.

Les triomphes préparés pour l'infanterie des bourgeois de Paris, à la prochaine réception de Leurs Majesté : ensemble les récompenses de Leurs dites Majestés en faveur de leurs bons services, Paris, Antoine de Bueil.

DE BRAY, *Les trophees d'amour et de mars au Roy,* Paris, Jean Bourriquant.

A ceux de la religion pretendue reformer en Languedoc, aux ministres du Roy et à Sa Majesté, en février 1616, s.l.

L'adieu a Monseigneur de Verdun conseiller du Roy en ses Conseils d'Estats & privé, & premier président au parlement de Tholose, s.l.

Cantique de la paix et l'esperance qu'en doivent concepvoir tous les bons François, s.l.

Le carabinage et matoiserie soldatesque auquel soubs dicours amphibologiques, l'on raille plaisemment les cerveaux Etheroclites de ce temps, Paris, Pierre Ramier.

Centuries, s.l.

Le Cotret de Mars, avec le Fagot, la fascine et le gros bois, pour feu ioye à la France, s.l.

Dialogue de Damon et Silvie, s.l.

CALLIER R., *Discours à la Royne mère sur la paix*, s.l.

Les cérémonies faictes à l'entree du Roy, & de la Royne, en leur bonne ville d'Orléans le dimanche huictiesme de may 1616, Lyon, Guichard Pailly.

Epithalame du mariage du Roy Louis XIII avec Madame Anne Infante d'Espagne, MDCXV, Paris, Antoine Champenois.

***Le grand gueridon italien et espagnol venu nouvellement en France. Aux hypocrites du temps present*, s.l.**

***J'ay veu catuveu*, s.l.**

Lettre d'Amet empereur des Turcs, au Roy des Espagnes, par laquelle il luy denonce une guerre tres sanglante, pour le subject contenu dans ladicte lettre, Pampelune, Isaac Liego.

RAOUL CALLIER, *Ode a Monseigneur le Prince de Condé, Premier prince du sang, & premier pair de France sur son retour à Paris*, s.l.

Predictions pour cinq années des choses les plus memorables…, Paris, Pierre Ménier.

Recueil des manifestes et articles accordez par le Serenissiem duc de Savoie pour la résolution de la paix, Chambéry et Turin.

Stances au roy pour la paix, Paris, Jean Sara.

Année 1617 :

L'accident espouvantable de l'embrazement arrive naguieres en la Ville de Padoue, Paris, Abraham Saugrain.

L'anchre de la paix sur le retour de Messieurs le Princes Ducs de Vendosme, de Mayenne & de Nevers, Lyon, Jean Brunet.

Les articles de l'ordre que le Roy entend estre tenu par les Bourgeois de sa bonne ville de Paris, tant en la garde des portes d'icelle, que sur la riviere donné à Paris le 23 de Febvrier 1617, Paris, Antoine du Breuil.

L'assemblée des Notables de France, faicte par le Roy en sa ville de Rouen, avec les noms desdits Esleus & Notables, Lyon, Nicolas Julieron.

COEFFETAU, *Response au manifeste publié par les perturbateurs du repos de l'État,* s.l., Antoine Estienne.

Conqueste de la cite d'Albe pompee, faicte par le Duc de Savoye, & Monsieur le Mareschal de Lesdiguières, depuis le 22 de Fevrier, iusques au 6 de Mars 1617, Lyon, André Bergier.

***Très humble remonstrance des ducs de Vandosmes, de Mayenne, & Maréchal de Bouillon, &c au Roy,* s.l.**

***Déclaration du Roy contre les ducs de Vendosme, de Mayenne, Mareschal de Bouillon, Marquis de Cœuvres, le President Le Iay, & tous ceux qui les assistent verifiee en Parlement le treiziesme fevrier 1617,* Paris, Morel et Mettayer.**

Déclaration du Roy, en consequence de ses lettres patentes du mois de May dernier, donnees en faveur des Princes, Ducs, Pairs, Officiers de sa Couronne, & tous autres qui les ont assistez durant leur eslongnement de sa Cour verifie en Parlement le 7 aoust, 1617, Paris, Morel et Mettayer.

Déclaration du Roy, contre Monsieur le Duc de Nevers, & tous ceux qui l'assistent, verifiee en Parlement le dix septiesme Ianvier mil six cens dix sept, Paris, Morel et Mettayer.

***Déclaration du Roy en faveur des Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentilshommes & autres qui s'estoient esloignez de sa Majesté publiée en Parlement le 12 may 1617,* Paris, Morel et Mettayer.**

***Déclaration du Roy sur le subiect des nouveaux remuements de son Royaume,* Paris, Morel et Mettayer.**

***Déclaration du Roy, pour la reunion a son Domaine, & confiscation des biens des Ducs de Nevers, de Vendosme, de Mayenne, Mareschal de Buillon, Marquis de Coeuvre, & President le Iay, verifiée en Parlement le 16 mars 1617,* Paris, Morel et Mettayer.**

***La descente des Anglois, pour le secours des Princes, empeschez par le Marquis de Spinola ensemble ce qui s'est passé à La Rochelle sur ce subject,* Lyon, Antoine du Breuil.**

Discours de ce qui s'est passé dans le Piedmont et l'Estat de Milan, dès le premier de Septembre 1617, iusques au neufiesme du mesmemois traduit de l'Italien en François, Paris, Nicolas Alexandre.

Discours touchant la prise des villes et chasteaux de Chasteau Porcien, & Pierre-fons par Messieurs le Duc de Guise, & Comte d'Auvergne, Paris, veuve Jean Regnoul.

Discours sur les preparatifs et magnificences faictes pour la reception de sa Majesté en sa bonne ville de Rouen, Paris, Sebastien Lecuyer.

Discours sur le sujet du siege mis devant la ville de Rhetel par Monsieur le Duc de Guise Lieutenant general des armes de sa Maiesté, Paris, Antoine du Breuil.

L'echo royal des Thuileries au Roy, avec quelques anagrammes sur les tres Augustes noms du Roy & de la Royne, Paris, Remy Dallin.

Harangue faicte au Roy par les deputez du Synode National des Églises pretendues Reformees de France, avec la Response de sa majesté, le 27 may 1617, Paris, Abraham Saugrain.

***Les ombres du feu Roy à Messieurs de l'Assemblée,* s.l.**

Lettre de Monsieur de Barrault, envoyee a Monsieurs de Gourgues, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & premier President en sa Cour de Parlement de Bordeaux, Paris, Thomas Ruault.

Lettre de Monsieur le duc de Bouillon au Roy, sur la déclaration publiée contre luy sous le nom de Sa Majesté le 13 février 1617, s.l.

Lettre et chanson évoquant la victoire de Barrault sur le pirate Blanquet, Vienne, Jean Poyet.

Lettre de Monsieur le Duc de Mayenne au Roy avec la response à icelle par sa Majesté, Paris, Morel et Mettayer.

La lettre escrite au Roy, par le Sieur du Plessis Mornay, du vingt sixiesme apvril mil six cens dix sept, Paris, Abraham Saugrain.

Lettre du Roy aux gouverneurs de ses provinces [sur la mort du mareschal], Paris, Morel et Mettayer.

Manifeste des ducs et pairs de France, de Vandosme, de Mayenne, maréchal de Bouillon, marquis de Cœuvre et le président Le Jay, etc. s.l.

Manifeste et veritable discours des raisons qui ont meu le Duc d'Espernon, à prendre les armes pour faire recognoistre l'authorité du Roy, en son Gouvernement de Saintonge, & Aulnix, contre la desobeissance des Rochellois, Paris, Jean Bourriquant.

La merveille royale de Louys treisiesme, Roy de France & de Navarre, Paris, Joseph Guerreau.

La noblesse françoyse au roy sur la guerre de Savoye, Soissons.

Les ombres du feu Roy à MM. de l'assemblée, s.l.

L'ordre tenu a l'ouverture de l'assemblée faicte a Rouen, Lyon, Pierre Roussin.

Propositions faictes pour la paix en Piedmont, Lyon et Turin.

Le paranymphe de Monseigneur le Duc de Longueville sur les heureux auspices de son Mariage, Paris, Abraham Saugrain.

L'anticourtisan ou defense du droit annuel contre les inconveniens que les courtisans luy imputent, Paris, Matthieu Le Maistre.

Predications (1618-1623), s.l.

Predications pour cinq années des choses plus memorables, Paris, Pierre Ménier.

Priere a Dieu pour la prosperite du Roy en son voyage de Normandie et l'heureux succez de l'assemblée des notables dedie au Roy par le sieur de Nerveze, Paris, Abraham Saugrain.

***La prise et reduction de la ville et place de Clamessy le 10 mars, avec celles d'Antrein & Donzy, faictes par Monsieur de Montigny, ensemble la prise du Prince de Porcian fils du Duc de Nevers,* Paris, Antoine du Breuil.**

Prise et reduction des villes et château de Retheil en l'obeissance du Roy par Monseigneur le Duc de Guise, le Dimanche 16 avril 1617, Paris, veuve Jean Regnoul.

***La prise du chasteau de Richecourt, faicte par Monsieur le Duc de Guyse, le Dimanche 5 de Mars,* Paris, Antoine du Breuil.**

La prinse du chasteau de Rozois en Thirache, & de la ville de Chasteau-porcian, faicte par Monseigneur le Duc de Guise les dixiesme & treziesme de ce mois 1617, Paris, Estienne Perrin.

Récit veritable de la mort du sieur baron de Heurtevan décapité à Paris, devant la Croix du Tiroir, le mardi 21 de Mars, Paris, Antoine du Breuil.

Veritable recit de ce qui s'est passe au Louvre depuis le vingt quatriesme avril, iusques au depart de la Royne Mere du Roy, Paris, Abraham Saugrain.

Les regrets du roy d'Espagne, Bordeaux, Simon Milange.

Relation des victoires obtenues par le Duc de Savoie, Lyon, Arnaud de Sainct Bonnet.

Remonstrance faicte à messieurs les Princes pour leur reduction au service du Roy, contre les pretextes de leur desobeyssance, Lyon, Nicolas Julieron.

Remontrance présentée au Roi par les Princes, Ducs, pairs, anciens officiers de la couronne et principaux seigneurs de ce royaume, s.l.

Remerciements à Monsieur le Mareschal de Vitry par les bons François, s.l.

Resjouissance de la France, sur l'eslection et restablissement de Monseigneur du Vair Garde des Sceaux, Paris, Nicolas Alexandre.

Response au manifeste publié par les Pertubateurs du repos de l'Estat, Paris.

La retraicte des sieurs de Matignon & Capitaine la Louppe, Paris, Antoine du Breuil.

La réunion du Roy, au retour de ses Lieutenans de guerre, Paris, Joseph Guerreau.

Le Salomon de la France, ou le rapport de nostre Roy a Salomin, en sa sagesse par la Iustice, & la Clemence, Paris, Pierre Chevalier.

Traicte et articles de paix entre son Altesse de Savoye & Monsieur le Duc de Nemours faict le 14 de Novembre 1616, Paris, Pierre des Hayes.

Très humble remontrance des ducs de Vandosmes, de Mayenne, & Maréchal de Bouillon, &c au Roy.

Les victoires et conquestes de son altesse de Savoye, et de Monseigneur le mareschal de Lesdiguièrs, sur l'estat de Milan, Lyon, Claude Morillon.

Les visions du comte Pallatin entrevoyees a Mr le duc de Nevers le 9 de Ianvier 1617, Paris, Abraham Le Febvre.

Les vœux des princes aux pieds du Roy ou les promesses par eux faictes à sa Majesté au Chasteau du Bois de Vincenne, Paris, Joseph Guerreau.

Action de graces des habitants de Nanterre & de Ruel sur la mort du Marquis d'Ancre, Paris, Claude Percheron.

***Advis de Colin à Margot, ou coq a l'asne sur le temps present,* s.l.**

Alegresse des François, sur la mort du marquis d'Ancre, Paris, Antoine Bourriquant.

L'ambigu, s.l.

Le bon amy du marquis d'Ancre, stances, Paris, Veuve Hubert Velut & Paul Mansan.

Apologie a la lettre de Monsieur de Nevers envoyée au Roy, s.l.

Augure royal, s.l.

La complainte du gibet de Mont-faucon, sur la mort du Marquis d'Ancre, Amiens.

Complaintes du sang du grand Henry de tres heureuse memoire & de tous les bons François exaucées, s.l.

Confirmation et ratification de la paix conclue entre l'Empereur et le Grand Seigneur des Turcs, Paris, François Juillot.

Destinée du mareschal d'Ancre, Paris, Fleury Bourriquant.

Discours au vray du ballet dansé par le Roy, le dimanche XXIX iour de Ianvier M VIcXVII avec les desseins, tant des machines & apparences diffrentes, que de tous les habits des Masques, Paris, Pierre Ballard.

***L'echo des Thuilleries,* s.l.**

Estrange fortune de ceux qui par trop se fient aux grandeur de ce monde, comme ce voit en la fin tragique de Conchine jadis Marquis d'Ancre, Paris, Claude Percheron.

L'évanouissement de Conchine, Paris, Jean Libert.

L'honteuse cheute du marquis d'Ancre, par les prieres des bons François, Paris, Jean Berjon.

Ode à Philémon par I. Baudoin, s.l.

Les presages du bon-heur du Roy et de la France au Roy, Paris, Abraham Saugrain.

Regrest sur le trespas du seigneur baron de Caom dediez aux ames genereuses, s.l.

Les vœux de la France sur les heureuses fortunes de sa maiesté au Roy, Paris, Fleury Bourriquant.

Protestation des Princes, Ducs, Pairs de France, Officiers de la Couronne, & autres vrays François, unis pour le service du Roy & de son Estat, s.l.

Année 1618 :

Advis du sieur Boccalin au serenissime duc de Savoye sur l'alliance qu'il doit prendre pour le Prince de Piedmont son fils, s.l.

Advis envoyé de Constantinople, contenant la mort de Hacmet dernier empereur des Turcs, arrivee en Novembre 1617, Paris, François Iuillot.

Discours a Monsieur de Luynes, premier gentilhomme de la chambre du Roy, grand Fauconnier de France, & Lieutenant General pour sa Majesté en Normandie, Paris et Lyon.

Discours deplorable d'un estrange accident survenu le septiesme septembre, au bourg de Plurs en la vallée de Waltoline, surjets des grisons sur la riviere de Mayra, Lyon, François Yurad.

Discours sur le subiect de l'Ambassade du grand Turc, envoyé au Tres Chrestien Roy de France & de Navarre, Paris, Isaac Mesnier.

Discours sur la comete apparue sur la ville de Paris, le 29 & 30 Novembre & iours en suivant, 1618, Paris.

Discours de ce qui s'est passe entre Monsieur le Duc de Longueville & ses sujects de Neuf Chastel en Suisse, depuis son départ de France, Paris, Martin Boucher.

Les harangues faictes au Roy, à la Royne, a Monsieur frere du Roy par Monsieur le Recteur de l'Université de Paris, au nom de ladicte Université, Paris, Isaac Mesnier.

L'Hercule François, Harengue au Roy, pour la noblesse de France en l'assemblée des Notables tenue à Rouen, s.l.

Lettre de monsieur le Mareschal Desdiguières, au Roy, Paris, Pierre Lattus.

Le massacre commis en la ville impériale de Vienne en Autriche, Paris, Isaac Mesnier.

Mémoire des seigneurs Grisons, sur ce qui est arrivé en leur ville de Pivry, Paris, Abraham Saugrain.

DE LAFFERMAS ISAAC, *A la mémoire de la paulette,* s.l.

Panegyrique sur la feste et solemnité du iour de la naissance du Tres Chrestien Roy, Louis XIII, Paris, Abraham Saugrain.

Sommaire des propositions presentees par escrit de la part du Roy a l'assemblée de Rouen, Paris, Tousainct du Bray.

Punition de Dieu sur les Hollandois, en leur ville capitale d'Amsterdam, par un gouffre de feu, lequel a consomé & bruslé le nouveau Temple, & vingt deux maisons, Paris, veuve Jean du Carroy.

Les triomphes du Tres Chrestien roy de France et de Navarre, Louys le Juste, digne Héritier & successeur du Roy Sainct Louys, Paris, Nicolas Alexandre.

Description du voyage du roy et discours a Messieurs de Soissons avec le naïf portraict de leurs maux passez, & de leur felicité presente, Paris, Nicolas Alexandre.

Année 1619 :

L'abces de Monsieur d'Espernon, perce par un de ses amis, Lyon et Paris.

Accord de Monseigneur le Prince de condé avec les trois Estats de France sur sa délivrance, Lyon, Claude Armand.

L'accueil des François sur la liberté donnee par le Roy a Monseigneur le Prince, Paris, Nicolas Alexandre.

Actions de graces rendues a Dieu en la ville d'Angoulesme le iour de l'Ascension le 9 may 1619 par commandement de la Royne Mere du Roy, Lyon, Claude Armand.

L'alliance françoise, avec un discours touchant l'Ordre du Roy, enrichy d'une Emblesme, s.l.

Apologie pour monseigneur de Luynes, s.l.

Les communs applaudissemens de la France, touchant le traicté de la paix, soubs le regne de tres Chrestien Louys XIII Roy de France & de Navarre, Paris, Abraham Saugrain.

Arrest donne, prononce et execute contre Iean d'Oldenbarnevelt, nagueres Advocat

d'Hollande & Westfrise : le treizieme de May 1619 en la Cour du Chasteau, devant la grande Salle à la Haye, La Haye, Loys Elzevir.

L'arrivée de Monsieur le Prince de Condé vers le Roy, & leurs ambrassemens faicts au Chasteau de Chantilly, le dimanche 20 d'Octobre 1619, Lyon, François Yurad.

Articles accordez a Monsieur le duc d'Espernon, Lyon, Claude Armand.

Articles accordez à la Royne Mere par sa Maiesté, par l'entremise de Messieurs le Cardinal de la Rochefoucaut & de Bethunes, Lyon et Paris.

Le celeste ambassadeur de paix, par le tres heureux mariage de France & Savoye par l'entremise de Monseigneur le Cardinal de Savoye son frere, Lyon, Henry Tesmoing.

Ceremonies royales observees aux obseques de tres haut tres puissant & tres victorieux prince Matthias Empereur des Romains, en la grande Église de Nostre Dame de Paris, le Ieudy 18 Avril 1619, Lyon, François Yurad.

Cérémonies observées a la reception de Monsieur de Luynes, en la qualité de Duc & Pair de France, faict en Parlement le Ieudy 14 Novembre 1619, Paris, Sylvestre Moreau.

Les coniurations faites à un demon possedant le corps d'une grande dame, Paris, Isaac Mesnier.

Proces verbal du crime detestable de trois soriceres surprises és Faulx-bourgs sainct Germain des Prez, Paris, Sylvestre Moreau.

Declaration de Messieurs les Princes au Roy, Lyon, Claude Armand.

Déclaration du Roy Frideric premier de Boheme, contenant les raisons de son acceptation de ceste Couronne, & des Provinces incorporees, Paris et Prague, I. Berjon.

Declaration du Roy sur la cessation d'armes, licentiement de gens de guerre, Paris.

Déclaration du Roy, de l'innocence de Monseigneur le Prince, Paris, F. Morel & P. Mettayer.

Déclaration de la volonté du Roy, sur le depart de la Royne sa tres honoree Dame & mere, du Chasteau de Blois, & de ce qui s'est ensuyvi en consequence d'iceluy, Paris, F. Morel & P. Mettayer.

Déclaration de ce qui s'est passé sur le restablissement de la Religion Catholique, apostolique, & Romaine, au pays de Bearn avec le discours du Tremblement de terre, & autres Prodiges qui y sont arrivez, Lyon, Jean Lautret.

La premiere et seconde deffaites de l'armee protestante le 11 & 17 Iuin dernier, par le comte de Buquoy, Lieutenant general des armées Impérialles, ensemble l'appareil du Siege de la ville de Prague, par ledit Comte, Paris, Sylvestre Moreau.

La grande et memorable deroute de l'armee protestante conduicte par le comte de Mansfelt (11 juin 1619), Paris, Sylvestre Moreau.

La nouvelle asseurée et agreable sur l'eslargissement de Monseigneur le Prince de Condé, Paris, Nicolas Rousset.

Les triomphes et magnificences faicts a l'entree de la Royne mere du Roy, en la ville de Tours le 6 iour de Septembre 1619, Lyon, François Yurad.

Harangue celebre a Nosseigneurs de Parlement, a l'ouverture du Palais, Paris, Sylvestre Moreau.

Troisiesme lettre de Monsieur l'Admiral de Montmorency, envoyee au Roy, s.l.

Lettre et advis sur les affaires de ce temps, envoyee a Monsieur de Luynes, par un tres fidelle serviteur du Roy, & grandement amateur du repos public, Paris.

Lettre et advis envoye au Roy, par Monsieur le Mareschal de Bouillon (4 mars 1619), Sedan.

Lettre et advis envoye au Roy, par Monsieur le Mareschal de Lesdiguieres, Tours.

Lettre de Messieurs les chancelier, Garde des Seaux, & President Ieannin, escrites à la Royne mere, Lyon, Pierre Roussin.

Lettre de Monsieur Du Maurier, ambassadeur du Roy en Hollande, escrite aux Estats genereaux trois heures avant l'execution d'Oldenbarneveld, s.l.

La lettre du Roy envoyée à M. le Duc d'Épernon. Ensemble la première et la dernière réponse dudit sieur d'Espernon au Roy, Paris.

La coppie d'une lettre escrite au Roy par Monsieur d'Espernon, Paris.

Lettre de Monsieur d'Espernon envoyée au Roy depuis la paix.

Coppie de la lettre de Monssieurs les Estats de Hollande envoyee au roy tres chrestien, le 18 may 1619, apres l'exectuion de mort du sieru d'Oldenbarneveld, s.l.

Coppie de deux lettres escrites, l'une au Roy, l'autre à la Royne Mere, par Monsieur le Mareschal Desdiguières, Lyon et Paris.

Lettre des quatre ministres de La Rochelle envoyee au Roy ce quatorziesme de Mars 1619, Lyon et Paris.

Lettre de Monsieur l'Admiral de Montmorancy, envoyee au Roy, avec la responce du Roy, Lyon et Paris.

La lettre patente du Serenissime, tres haut, & tres puissant Seigneur, Comte Palatin du Rhin &c publiee a cry public, & affichée és villes & places du ressoirt de son estat de Lieutenant & Vicaire du S. Empire Romain, Paris et Heidelberg, Jean Berjon.

Lettre de Monsieur le Prince de Piémont, a la royne mere, Paris, Pierre Froment.

Lettres de la Royne Mere, a messieurs le chancelier, le garde des sceaux, le president Iannin, Lyon et Paris.

Lettre de la Royne Mere escrite au Roy ensemble l'espee & escharpe rendue au Prince de condé par sa Majesté, Lyon et Paris.

Lettre de la Royne mere et la response du Roy, Paris, Pierre Froment.

Lettre de la Royne Mere envoyee au Roy depuis la Paix : sur son indisposition ensemble le proces verbal de la conspiration faicte en la ville d'Angoulesme et l'execution publique qui s'en est ensuyvie, Lyon et Paris.

Lettre de la royne mere envoyee au Roy.

La quatriesme lettre de la Royne Mere envoyee au Roy sur la prise de l'Usarche, le II apvril 1619, Paris.

Copie de la lettre du Roy de Boëme, envoyee au Roy tres chrestien de France, d'Amberg le 20 d'octobre 1619, s.l.

La lettre du Roy envoyee a Monsieur le duc d'Espernon ensemble la premiere & derniere responce dudict sieur d'Espernon au Roy, Paris.

Lettre du Roy envoyee a messieurs de la cour de Parlement sur la paix de son Royaume, Paris.

Lettre du Roy, a Monseigneur le Prince, Paris.

Autres lettres du Roy, & de Monsieur le Prince de Pié-mont a la Royne Mere, Lyon, Nicolas Julieron.

Lettre du Roy, envoyee a la Royne Mere, ensemble la response de la Royne envoyee au Roy, le 29 may 1616, Lyon et Paris.

Lettre envoyee au Roy par monsieur le comte de Schomberg sur la prise d'Uzarche, Paris, Frédéric Morel.

Lettres d'advis, du thresor de trois millions d'or, trouvé par le moyen d'un prisonnier Officier de l'Empereur Rodolphe, dernier décédé, et l'acceptation des couronnes de Hongrie & de Boheme, par le prince de Transilvanie…, Paris.

La liberté donnee par le Roy a Monseigneur le Prince, Lyon, Claude Armand.

Les magnificences preparees en l'Église nostre Dame de Chartres pour les devotes actions du Roy & de la Royne sa Mere pour les devotesactions de graces du Roy & de la royne sa Mere, Lyon, François Yurad.

Le manifeste de Ferdinand Duc de Bavière, Roy des Romains. Envoyé à tous les roys, princes & republiques chrestiennes & catholiques, pour la conservation des droits des Princes Catholiques à l'Empire, contre les desseins des Protestants, Paris, Thomas Menard.

Memoires envoyez de la cour le 17 de ce moys, sur l'accommodement des Princes & Seigneur, & Estat present des affaires de France, Lyon et Paris.

L'ordre des noms des Chevaliers que sa Majesté a fait, & qui ont esté criez par le Herault de l'Ordre dans la salle de S. Germain le 3 decembre 1619, s.l.

Ordre de la sceance du Roy, tenue en Parlement, ensemble ce qui s'est passé audit lieu, le mardy douziesme iour de Mars, 1619, Paris, Isaac Mesnier.

Traicté de la paix par l'heureux accord et amiable reconciliation du Roy avec la Royne sa Mere, Poitiers et Paris, Julien Thoreau.

Traicté de la paix par l'heureux accord et amiable reconciliation du Roy avec la Royne

sa Mere, Lyon, Claude Bourdet.

Le Pasquin des affaires de ce temps & le pourquoy, Paris.

***Extraict des Raisons & Plaintes que la Royne Mere du Roy fait au Roy son Fils,* s.l.**

Le pourparler de Monsieur le Prince, a son arrivee avec sa Majesté, ensemble les remerciements de Madame la Princesse, Paris, Abraham Saugrain.

Prédiction pour l'année mil six cens dix neuf, s.l.

Protestation des Esglises Pretendues Reformees du Bas Languedoc sur les presents mouvements, s.l.

Les doux ravissements de la France, presentez au Roy et a Monseigneur le Prince, Lyon, François Yurad.

Reception et acceptation de S.A. Electorale Palatine, pour Roy de Boheme, Marquis de Moravie, Duc de Silésie, & marquis de la haute & basse Lusacie, par les Estats du Royaume & Provinces incorporées, Paris, I. Berjon.

Recit veritable de ce qui s'est passé à Concarneau en Bretaigne assiegé par Monsieur le Duc de Vendosme, soubs le commandement du Roy, s.l.

Recit veritable de ce qui s'est passé dans la ville de Mets, ensemble la priere tres instante qu'ils font au Roy, & à la France, souspirant sous les mares des trouppes estrangeres, Lyon et Paris.

Récit véritable de tout ce qui s'est faict & passé en la ville de Poictiers, pour la prochaine entree de leurs Majestez, Lyon et Paris, Sylvestre Moreau.

Récit de la prise de plusieurs vaisseaux des Turcs, faicte par les galeres du Serenissime Grand duc de Toscane, au premier voyage de Levant, l'annee 1619, s.l.

Recit veritable de ce qui s'est passé en Limoin & aux environs, et particuliairement a la prise du Fort de l'Uzarche entre Monsieur le Duc d'Espernon et Monsieur le Comte de Schomberg, Paris, Nicolas Alexandre.

La reduction de la ville d'Ostande par le comte Maurice & ce qui en arriva le deuxiesme avril mil six cens dix neuf, Lyon et Paris.

Remonstrance au Roy importante pour son Estat, s.l.

Remonstrance aux bourgeois de Paris, sur le retardement du Roy, Paris, Isaac Mesnier.

Response de la main du Roy, à la quatriesme lettre de la Royne mere, de l'onziesme avril 1619, Lyon, François Yurad.

Response de la main du Roy, à la quatriesme lettre de la Royne mere, de l'onziesme avril 1619, Paris, Pierre Froment.

Responce du Roy aux demandes de la Royne Mere, sur le rapport du R.P. Berulle & de sieur de Bethune, deputez de sa Majesté vers laditte Dame du 4 may 1619, Lyon, Pierre Roussin.

Requeste presentee au Roy, par un Noble Gentil-homme François pour la delivrance de Monsieur le Prince, Tours.

Le sacre et Couronnement du Roy Ferdinand à présent Empereur d'Allemaigne : faict en la ville de Francfort, le Lundy 9 du mois de Septembre 1619, Lyon, François Yurad.

Seconde et dernière lettre de Monsieur le duc d'Espernon, envoyée au Roy le 7 de Fevrier 1619, s.l.

Seconde et dernière lettre de la Royne mere, envoyée au Roy, s.l.

Le serment de fidélité faict au prince d'Espagne, à l'ouverture des Estats du Royaume du Portugal, Paris, Nicolas Alexandre.

Signes espouvantables & prodigieux, apparus sur la ville de Rome, qui remplissent de crainte & de tremblement toute l'Italie, Paris, Pierre Bertault.

Sommation faicte a Monsieur le duc d'Espernon en suitte de la declaration du Roy, Tours, Nicolas Vatard.

Le songe ou demon veritable sur l'estat de la France, s.l.

Les humbles supplications de la royne mere au roy, Paris.

Année 1620 :

Assemblée générale de Messieurs les Princes en la ville de Poictiers ensemble leur declaration faicte au Roy, avec l'arrivee de Monsieur le Duc du Mayne vers sa Majesté en ladicte ville le 9. de Septembre, Lyon, François Yurad.

L'arrivée de Monsieur le Duc d'Espernon vers Sa Maiesté ensemble la Reception & Harangue dudit Seigneur faicte au Roy en la ville de Xaintes le 10 de septembre 1620, Lyon, Claude Armand.

Advis à Messieurs les Princes et Gouverneur des ville de ce royaume fait par un fidelle François le 17 Iuillet 1620, Lyon, Claude Armand.

La bataille donnée entre le comte de Bucquoy lieutenant de l'empereur avec l'armee protestante, Lyon, Claude Armand.

Le caquet des Poissonniers sur le departement du Roy, & de la Cour, s.l.

Congé général de l'armee du Roy, Lyon, François Yurad.

Proces verbal contre l'assemblee tenue a La Rochelle au moys de Novembre l'an 1620 par ceux de la Religion Pretendue Reformee, Lyon, Pierre Roussin.

Déclaration du Roy, par laquelle ceux de la Religion pretendue reformee assemblez à Loudun, sont declarés criminels de leze-Majesté, à faute de se séparer dans le temps porté par icelle, Lyon, Barthelemy Ancelin.

La vision publique, d'un horrible & tres-espouvantable Demon sur l'Église Cathedrale de Quimpercorentin en Bretagne, Paris et Rennes, Abraham Saugrain.

Discours de ce qui s'est passé depuis le depart du Roy, de Paris, iusques a present, Lyon, Claude Larjoy.

Discours sur la resolution prinse par le Roy, d'aller en personne en Bearn pour y replanter la foy catholique, & restablir les Ecclesiastiques en leurs biens, Lyon, Jacques Dupont.

L'entreveue du Roy, et de la Royne sa Mere, au chasteau de Brissac & du depuis à Tours, Lyon, Claude Armand.

Les estranges et espoventables amours d'un Diable, en forme d'un gentilhomme, et d'une Damoiselle, de Bretagne, Paris et Rennes.

Exhortation a l'assemblée de La Rochelle, s.l.

Harangue faicte de la part du Roy par les sieurs du Maine, Conseiller au Conseil d'Estat de sa Maiesté, & gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Marescot Conseiller & Secretaire de sa Maiesté à messieurs les deputez de la religion pretendue reformee, assemblez à Lodun par permission du Roy, Lyon et Paris.

Harangue à la Royne Mere du Roy contre les plaintes de Messieurs les Princes faicte à sa Majesté, sur les affaires de ce temps, Lyon, Claude Armand.

Histoire veritable de ce qui s'est passé de plus remarquable es troubles d'Allemagne entre les armées de l'Empereur et celles des Bohemiens (avril-15 août 1620) , Lyon, Claude Armand.

***La descouverte de l'enreprise de Monsieur le Duc de Bouillon sur la cité Imperialle de Bezançon en Franche-comté, selon les lettres escrites du 19 novembre dernier,* s.l.**

Declaration du Roy, par laquelle les Princes, Ducs & Seigneurs y denommez, sont declarez criminels de lizez Majesté, si dans un mois après la publication des presentes, ils ne posent les armes, & ne viennent trouver sadite Majesté en personne, Lyon, Nicolas Julieron.

Lettre de l'assemblée de Loudun aux provinces, s.l.

Coppie d'une lettre escrite a monsieur d'Espernon par le sieur des Bardes, gentil-homme poictevin le 2. iour de Iuillet, Lyon et Poitiers.

Coppie de la lettre de Monsieur le Prince de Piedmont, escritte à la Royne Mere, touchant les affaires presentes, s.l.

***Lettre et advis envoié par Monsieur le mareschal de Bouillon au Roy,* s.l.**

Lettre du Roy a la Royne sa mere envoyee par les sieurs Ducs de Mombazon & de Bellegarde, Archevesque de Sens, & President Ieannin, Lyon, Claude Armand.

Lettres de Messieurs le Duc de Savoye et Prince de Piedmont, adressees au Roy, et a la Royne

Mere, sur les affaires du temps present, Lyon, François Yurad.

Lettre de Monsieur le Duc de Suilly a Monsieur le Marquis de Rosny son fils sur sa revolte, s.l.

Manifeste pour le public, au Roy pour le bien de son Royaume & soulagement du Peuple, Lyon, Claude Armand.

Le manifeste de Monsieur le Comte de Soissons envoyé au Roy sur les troubles & iugements des Seigneurs de la Cour, s.l.

MONTBAZON, *Rapport faict au Roy, de la resoluton derniere de la Royne sa Mere*, s.l.

L'ordre et description de ce qui s'est faict et passé aux Augustins à la cérémonie des Chevaliers, Lyon, Claude Armand.

L'ordre des noms des Chevaliers que Sa majesté a fait & qui ont esté criez par le Herault de l'Ordre dans la salle de S. Germain le 3 decembre 1619, s.l.

Le Pasquil de la cour, s.l.

Plaidoyer faict en la chambre del'Edict par M. Paul Descomel, advocat en Parlement, Lyon, Claude Armand.

La prise du Pont de Sé et de son Château par l'armée du Roy apres une grande resistance, Lyon, Claude Morillon.

***Les Pseaumes des courtisans, dediez aux braves esprits qui entendent le jards de la Cour,* s.l.**

Recit veritable de ce qui s'est passe en la ville de rouen a l'arrivee de sa Majesté, et dans la province de Normandie, Lyon, Claude Armand.

La reduction de la ville et chasteau de Caen, soubs l'obeissance du Roy, Lyon, Pierre Roussin.

Reduction de la ville de Privaz a l'obeissance du Roy par Monseigneur le Duc de Montmorancy, Lyon et Tournon.

Relation des victoires qu'ont obtenu les chevaliers de Malte contre les Turcs l'an 1620, Lyon, Claude Morillon.

Relation du voyage de sa Majesté en Bearn, et Navarrois, réunis à la Couronne & erigez en Parlement. Ensemble le restablissement des Evesques & autres ecclesiastiques en leurs anciens benefices, Lyon, Claude Larjot.

Humble remontrance à la Royne Mere du Roy sur l'entretien & conservation de la paix, par tout le royaume de France, Lyon, Claude Armand.

Seconde remonstrance faicte a sa maiesté sur le affaires importants du Royaume, s.l.

Sommation et commandement faict par Monsieur le duc d'Espernon aux habitants de La Rochelle, Lyon, Pierre Roussin.

La Sommation qui a est faicte a Messieurs de la religion pretendue reforme a l'assemblee de Loudun le 15 avril 1620, Lyon et Paris.

Traicté de la paix, et articles accordez, par l'amiable accord du Roy avec la Royne sa tres honoree Dame et Mere, Vienne et Paris, Jean Poyet.

La victoire des catholiques contre ceux de la Religion pretendue reforme és Grisons, Lyon, François Yurad.

La voix du roy de Suede, sur le faict de ses armes, Paris, Antoine Champenois.

***Veritable memoires de ce qui s'est passé de iour en iour au voyage du Roy,* Paris, Julian Jaquin.**

<u>Année 1621 :</u>

Ambassade extraordinaire de Messieurs les ducs d'Angoulesme, comte de Bethune et de Preaux Chasteauneuf, Paris, François Preuveray.

Assaut donné contre la ville de Montauban, Lyon, Guillaume Marniolles.

***Assemblée tenue a La Rochelle sur le département des provinces du royaume de France, faicte à chacun des Princes & Seigneurs de la Religion à sa volonté,* Lyon et Aix, Jean Tholozan.**

Advis du sieur Du Plessis Mornay &c, donné à Messieurs les Citoiens & habitans

de La Rochelle, & à tous autres soubçonnez de la Religion contre nostre Roy, à fin qu'un chacun se range à son devoirpour luy rendre tres fidelle service, Lyon, Guichard Pailly.

Le bruslement des moulins des Rochelois, la defaicte de Monsieur de la Noue, et la blesseure de Montpouillant arrivez le 4 & 5 de Septembre, Lyon, Claude Armand.

Nouvelle et derniere declaration faicte au Roy, dans le Camp de Sainct Aemilian, par tous les Chefs de son Armee, Lyon, François Yurad.

Declaration des Églises Reformees de France et souveraineté de Bearn, de l'iniuste persecution qui leur est faicte par les ennemis de l'Estat & de leur Religion. Et de leur legitime & necessaire defense, La Rochelle, Guillaume Delachauln & Marin Canoel.

Déclaration du Roy en faveur de ses subiets de la Religion prétendue réformée, demeurant en son obeissance, et contre les villes de S. Iean d'Angely, La Rochelle & leurs adhérans, lesquels sa Majesté declare rebelles & criminels de leze majesté, Lyon, Nicolas Julieron & Claude Larjot.

Déclaration du roy en faveur de ses subiects de la Religion pretendue reformee, qui sont & demeureront ne leur debvoir & obeissance, Lyon, Nicolas Julieron & Claude Larjot.

La deffaicte de cinq cens hommes et de quatre vaisseaux de guerre par le sieur de Beaulieu, Lyon, François Yurad.

La deffaicte de six cens Rochelois par l'armée du Roy commandée par Monsieur le Duc d'Espernon, Lyon, Claude Armand.

La defaite des troupes de Monsieur de Favas, la Noue & Bessay, au bourg de S. Benoist en bas Poitou, Lyon et Paris, Abraham Saugrain.

La defaite des troupes de Monsieur de Favas, la Noue & Bessay, au bourg de S. Benoist en bas Poitou, Lyon et Paris, Isaac Mesnier.

Defenses generales a tous les ministres arminiens d'exercer leur religion, en tous les pais de Hollande & provinces circonvoisines, par Monsieur le Comte Maurice, le mois de Mars dernier, Lyon et Paris, Isaac Mesnier.

Département des provinces du royaume de France, que l'assemblée tenue à la Rocelle a faict à chacun des Princes & Seigneurs de la Religion, à sa volonté, Aix, Jean Tholozan.

Dernier advis de Monsieur le duc Desdiguieres a Messieurs de La Rochelle sur la derniere resolution du Roy, Lyon, François Yurad.

Dialogue du curieux Eraclitte représenté à trois personnages assavoir Democritte, Eraclitte et la Deesse Sybille Cumene, s.l.

Discours sur la vie et la mort de Jean Fontanier natif de Montpellier, Paris, Isaac Mesnier.

Divisions survenues entre les habitans de Sainct Iean d'Angely, Lyon, François Yurad.

Divers succez des armes du Roy contre les Rebelles, arrivez en Guyenne, a mesme heure le 27 Iuin 1621, Lyon, Nicolas Julieron & Claude Larjot.

L'echo, du manifeste du Roy, adressé aux habitans de La Rochelle depuis la reduction de la ville de S. Iean d'Angely, & de Caumont iusques à present, Lyon, Claude Armand.

Eloges de Louis le Iuste, ou sont remarquez les faicts Heroïques en son voyage de Guyenne, Lyon, Claude Armand.

L'entreprise faite a La Rochelle, par Messieurs de l'assemblée, contre le service du Roy, Lyon, Claude Armand.

***Meditations de l'Hermite Valerian*, s.l.**

Le plan de l'anarchie rochelloise fondee sur les Sablons de la Mer, Toulouse, Jean Maffré.

Harangue du chancelier de Brabant aux Estats generaux des Provinces unies du Pays Bas, sur la rupture de la Tresve, le 23 mars 1621, Lyon, Claude Armand.

Histoire véritable de la vie de Jean Fontanier, Paris, Melchior Mondiere.

Les larmes et pleurs en Allemagne, sur la mort et trespas du conte de Bucquois, Lyon, Claude Armand.

Seconde lettre de l'assemblée de La Rochelle à Monsieur le Duc de Desdiguieres, le 2 avril, 1621, s.l.

***Lettre au Roy*, 2 janvier 1621, s.l.**

Lettre et advis de Monsieur le comte de Beaurepere, de la Religion pretendue reformee

envoyee aux habitans de La Rochelle, Lyon, François Yurad.

Lettre de Monsieur de la Force au Roy, ensemble les protestations d'obeissancce des habitans de la Ville de La Rochelle, Lyon, Pierre Ménier.

***Lettre de Monsieur le duc de Bouillon,… envoyée à Sa Majesté, le vingt deuxiesme de juin 1621*, s.l., 1621.**

Lettre du gouverneur, des consuls, et autres principaux de la ville de Nismes Rebelles au Roy, contenant divers advis & desseins contre l'obeissance deue à sa Majesté, Lyon, Claude Armand.

Copie de la lettre ecrite par Monsieur le duc Desdiguieres, a messieurs de Frere, et de Morges, Lyon, Guillaume Marniolles.

Lettre patentes du Roy, par lesquelles le siege presidial & Gouvernement de la ville de La Rochelle, ensemble les autres Iustices & Iurisdictions d'icelle, sont transferees en la ville de Marans, Lyon, Nicolas Julieron & Claude Larjot.

Lettres patentes du Roy, pour le reglement des libraires, imprimeurs, & relieurs de ceste ville de Paris, s.l.

Lettres patentes du Roy en forme d'edict par lesquelles sa majesté veut & ordonne que les murailles de la ville de S. Iean d'Angely soient rasees, & les fossez comblez, avec privation de tous les privileges desquels ladite ville a cy devant iouy, Lyon, Nicolas Julieron & Claude Larjot.

Copie de la lettre envoyee a Monsieur de Frere, conseiller en son conseil d'Estat, & premier president en sa cour de Parlement de Dauphine, Lyon, Guillaume Marniolles.

Lettre du Roy, escrite a Monsieur d'Halincourt, Lyon, Nicolas Julieron & Claude Larjot.

Lettre du Roy, escritte au sieur Mareschal de Bouillon estant à Sedan, du quatriesme jour d'apvril 1621, ensemble a réponse dudict sieur Mareschal de Bouillon à la lettre de sa Majesté, s.l.n.d.

Le manifeste et déclaration des Églises reformees de France dédié a Messieurs de l'assemblée generale des Églises de la France, & Souveraineté de Béarn, s.l.

La persécution des Églises de la souveraineté de Bearn, Montauban.

La prise & defaite de deux vaisseaux de guerre des habitans de La Rochelle par Monsieur d'Esperne le 29 du mois de Iuin 1621, Lyon, Guillaume Marniolles.

La prise des advenues et passages de La Rochelle pour le bloquement d'icelle par Monsieur le duc d'Espernon suivant le commandement du Roy, Lyon, Claude Armand.

La prise de la ville de Clerac, rendue a la discretion du Roy, le 4 Aoust, Lyon, Claude Armand.

La prise et deffaicte des trouppes de La Rochelle, par les Chevaux legers de sa Majesté, commandez par Monsieur le Duc de Luxembourg, Paris, Pierre Rocolet.

La prise et réduction de la ville et chasteau de Nerac, au service du Roy, Lyon, Nicolas Julierion & Claude Larjot.

La prise de l'isle de Ré sur les Reochelois par Monsieur le Baron de S. Luc, Lyon, Pierre Roussin.

La prise de la ville de Sainct Iean d'Angely rendue a l'obeyssance du Roy le 25 Iuin, Lyon, Claude Armand.

Recit veritable de ce qui s'est passé entre l'armée du Roy de Poloigne, & celle du Grand Turc, Lyon, Claude Armand.

Recit veritable de tout ce qui s'est faict et passé au Siege de S. Iean d'Angely, tant dehors que dedans, Lyon, Claude Armand.

Récit veritable de ce qui s'est passé en l'armee du Roy devant Montauban, depuis le 17 Aoust iusques au deuxiesme de septembre 1621, Lyon, Claude Armand.

La reduction de Clerac, Lyon, Claude Larjot.

Continuation de relation de ce qui s'est passé au second voyage du Roy depuis le I du mois de may 1621, Toulouse, Raim. Colomiez.

La notable rencontre nouvellement faicte par les Carrabins & Chevaux Legers de Monsieur le Duc d'Espernon, aux environs de La Rochelle, Lyon, Claude Armand.

Response des Estats Generaux des Provinces unies du Pays bas, à la Harangue du Chancelier

de Brabant, faicte en leur assemblée à la Haye, sur la rupture de la Trefve, Lyon, Claude Armand.

La résolution prise en l'assemblée des Princes, Ducs, Seigneurs, & Officiers de la Couronne tenue a Fontainebleau sur le voyage du Roy, Lyon, Pierre Recollet.

Contract faict et passé le deuxieme octobre mil six cents vingt-un, entre le Roy & le Clergé de France, assemblé par permission de sa majesté à Bourdeaux, Lyon, Nicolas Julieron.

La sentence donnee par l'assemblée de La Rochelle par laquelle se cognoist leur rebellion & le mespris qu'ils font de l'authorité du Roy, Lyon, Claude Armand.

Les sentinelles au Roy, advertissement des dangereuses approches des forces Espagnoles, pour blocquer le Royaume de France, s.l.

Le serment que Bethleem Gabor a faict au Turc, en la ville de Cassovie, Paris & Lyon, Antoine Vitré.

L'estat du siege contre Montauban, Lyon, Claude Armand.

Eloges du duc de Luynes, avec l'advis au Roy par Theophile, s.l.

La trahison descouverte, et foy faussee de ceux de la Religion Pretendue Reformee de la ville du Chelar au pays de Viverois, Lyon, François Yurad.

La victoire emportée par Messieurs de Guise et autres seigneurs François contre les Rebelles de sa majesté, au siege de Sainct Iean d'Angely, Lyon, Claude Armand.

Année 1622 :

Abrege de la vie et de la mort detestable de Monsieur le duc de Rohan, chef des rebelles de France, Lyon, Pierre Marniolles.

L'anti-caquet de l'accouchée, s.l.

Accord de la querelle de Messieurs les Duc de Nevers & Prince de Ioinville faict par le Roy, s.l.

Les actions du temps.

L'avant courrier de la paix presente au roy avec les propositions de ses fidel sujets catholicques du Languedoc, Lyon, Claude Armand.

Advis de la cour, sur les victoires et heureux succez des affaires du Roy, s.l.

***La capilotade huguenote envoyee aux rebelles de La Rochelle & Montabanistes,* s.l.**

Le passe-partout du caquet des caquets, de la nouvelle acouchee, s.l.

Le caquet des femmes du fauxbourg Mont-Marthre, Paris, Guillaume Grattelard.

Beaucoup de ragots sur les histoires de fesses du quartier, Paris, Louys Boulenger.

***Le grand et iuste chastiment des Rebelles de Negrepelisse,* Paris, Pierre Rocolet.**

Les commentaires de César, s.l.

Le confiteor aux huguenots rebelles, Tours, Jean Oudot.

Le coq à l'asne envoyé de la Cour, s.l.

Déclaration d'Hugo Grotius, s.l.

La déclaration du roy d'Angleterre contre les rebelles du royaume de France, Lyon, Claude Armand.

Declaration du roy sur la paix qu'il a donnée à ses subiects de la religion pretendue reformee, Lyon, Nicolas Julierion & Claude Larjot.

Declaration du Roy par laquelle Beniamin de Rohan , sieur de Soubize est déclaré criminel de leze Majesté au premier chef, ses biens acquis & confisquez, & réunis au Domaine de sa Majesté, Lyon, Nicolas Julierion & Claude Larjot.

Declaration du Roy portant defenses à tous subjets de la Religion pretendue reformee, qui se sont contenus en leur devoir souz son obeissance, de s'en départir ny abandonner leurs maisons soit des Villes ou des champs, sur les peines y portées, Lyon, Nicolas Julierion & Claude Larjot.

La defaite de trois mille cinq cens hommes de l'armee protestante par l'armee catholique, Lyon, Claude Armand.

La deffaite memorable de trente navires escossoises, venant au secours de La Rochelle, Paris,

Joseph Guerreau.

La deffaicte des troupes holandoises, sorties de Bergue sur le Ion, sur l'armee du marquis de Spinola, Paris, Jean de Bordeaux.

La deffaicte des troupes du Duc de Wuittemberg, & Marquis de Tourlack, qui venoient Ioindre les Comptes Palatin & Mansfeld, Lyon, Claude Armand.

Discours sur plusieurs poincts importans, de l'estat present des affaires de France au Roy, Paris.

Discours d'estat contenant les Causes, Evenemens, & Continuation de la guerre contre les Rebelles, Paris, Nicolas Alexandre.

Discours d'estat contenant les Causes, Evenemens, & Continuation de la guerre contre les Rebelles, Paris.

***De l'estat et gouvernement des rebelles de la religion pretendue reformee de France,* s.l.**

Apologie ou response à la cronique des favoris, s.l., Fancan.

La chronique des favoris.

Henri IV*, Les trois advis de Henry le Grand proposez à son fils Louis XIII, très chrestien roy de France et de Navarre contre les rebelles de Sa Majesté,* Paris.

L'horoscope du conestable avec le passe par-tout des Favoris, s.l., Fancan.

L'ombre de monsieur le connestable a messieurs ses freres, s.l., Fancan.

Les effects miraculeux sur le desastre fait par l'horrible foudre du ciel, tumbee sur la ville de Montauban, Lyon, Pierre Marniolles.

Les grands jours tenus à Paris, par Mr Muet, Lieutenant du petit Criminel, s.l.

Harangue gratulatoire sur l'arrivee de Louis XIII roy de France et de Navarre, dans sa ville de Paris, Lyon, Jonas Gautherin.

***Le court-bouillon des Rebelles, accomodé à la sausse des Reistres d'Allemagne,* s.l.**

Lettre du roy a monseigneur d'Halincourt, Lyon, Nicolas Julierion & Claude Larjot.

Lettre envoyee a Monseigneur le Comte de Soissons par les maires et eschevins de la ville de La Rochelle, Lyon, Claude Armand.

Manifeste anglois adressé aux Reformez de France sur les troubles & division de ce temps, Londres, Georges Bichopt.

***Le manifeste du duc de Bouillon envoyé à Messieurs de la Religion,* s.l.**

Ode au roy sur son entree en Avignon, Avignon, I. Brameriau.

L'ordre estably en France pour le service du Roy, avec le nombre de gens de guerre levez, Lyon, Claude Armand.

Ordonnance du Roy, pour la paix, Paris, F. Morel & P. Mettayer.

La prise de toutes les advenues de la ville de La Rochelle, du costé de la terre, par Monseigneur le comte de Soissons, Paris, Fleury Bourriquant.

La prise par force de la ville de Berderine en Languedoc, Paris, Pierre Rocolet.

La prise par force de la ville de Montravel sur les rebelles du Roy, Lyon, Claude Armand.

***Recit veritable de tout ce qui s'est passé en l'armee du Roy depuis le 28 may iusques au 24 juin,* Lyon, Claude Armand.**

La prise des deux villes basses de Thonins et la deffaicte de Messieurs de la Sforce, Lyon, Claude Armand.

Recueil memorable du siege, prise et reduction de la ville de Mastric, Lyon, Guillaume Marniolles.

La reduction et triomphante entree du Roy en sa ville de Montpellier, Lyon, Claude Armand.

La reduction de ville de Montauban a l'obeyssance du roy, Lyon, Claude Armand.

***Relation veritable et iournaliere de tout ce qui s'est fait & passé en France & Pays estrangers,* Paris, Joseph Bouillerot.**

La response des dames et bourgeoises de Paris au caque de l'accouchee, Paris, Imprimeur de la ville.

Le reveille matin a la France.

Le reveil-matin des françois touchant les troubles & mouvemens de ce temps, s.l.

La sentence par corps, obtenue par plusieurs femmes de Paris, contre l'Autheur des caquets

de l'Accouchee, Paris, Baron de l'artichaux.

Les submissions faictes au Roy par le sieur Duc de Rohan & par les Deputez de ceux de la Religion pretendue reformee du bas Languedoc, Paris, Abraham Saugrain.

Les larmes et souspirs de madamoiselle Anne de Rohan, sur la desroutte de Monsieur de Soubize son frere, Lyon, François Yurad.

Suitte des actions du temps, s.l.

La victoire emportee en champ de bataille, contre le marquis de la Force par Monseigneur le duc d'Elbeuf, Lyon, Claude Armand.

La bataille et victoire obtenue sur les rebelles d'Alemagne, par sa Maiesté Impériale, contre le Comte Palatin & ses adherans, Lyon, Jonas Gautherin.

Lettre et remonstrance envoyées au Roy… pour se justifier de ce qu'on luy impose d'avoir faict venir en ses frontières le comte Mansfeld avec son armée.

Année 1623 :

Effroyables pactions faictes entre le diable & les pretendus Invisibles, s.l.

L'ambassade du grand turc a l'empereur romain pour la paix, Lyon, Jean Anard.

Arrest et reglement faits par sa Maiesté entre les Catholiques de sa ville de Montellimar, & ceux de la Religion Pretendue Reformee, Lyon, Claude Armand.

Arrest de la cour de Parlement, par lequel Theophile, Berthelot & autre, sont declarez criminels de leze Majesté divine, pour avoir composé & fait imprimer des Vers impies contre l'honneur de Dieu, son Église, & honnesteté publique, Paris, Antoine Vitray.

Articles accordez entre le tres chrestien Roy de France & de Navarre, et le Serenissime Roy de la Grand Bretaigne, Lyon, Claude Armand.

Articles accordez entre le tres chrestien Roy de France & de Navarre, et le Serenissime Roy de la Grand Bretaigne, Paris.

Les assizes tenues a Gentilly par le sieur Baltazar, bailly de S. Germain des Prez, s.l.

Le grand chambellan de France, Paris, Jacob du Val.

Recueil general des caquets de l'accouchee, s.l.

Le clair voyant de Fontainebleau, s.l.

Articles accordez entre le tres chrestien Roy de France & de Navarre, et le Serenissime Roy de la Grand Bretaigne, Paris, Nicolas Alexandre.

La defaite generale de l'armee de l'empereur commandée par le General Tilly par le roy de Suède, Paris, Jean Martin.

Discours admirable d'un Magicien de la ville de Moulons, qui avoit un demon dans une phiole, Paris, Antoine Vitray.

Discours lamentable sur l'estat lamentable de la Valtoline adressé au Roy représentant la pauvreté où ils sont réduits à present, s.l.

Le docteur françois, s.l.

Les exploicts de guerre batailles et genereux succez du comte Mansfeld en la comté de Dembden et pays circonvoisins, Lyon, Claude Armand.

Le herault françois aux princes chrestiens, s.l.

Histoire memorable & espouvantable, arrivée au chasteau de Bissestre pres Paris, Paris, Nicolas Alexandre.

L'horoscope du Roy, s.l.

L'ombre du chancelier de L'Hospital au roi, répresentant toutes les affaires d'État de France, s.l.

L'eslite des malcontens de la cour avec le sujet de leurs plaintes, s.l.

Articles du mariage entre le prince de Gales et l'infante d'Espagne en faveur de la religion Catholique Apostolique & Romaine, Lyon, Claude Armand.

Le messager de Fontainebleau avec les nouvelles & les paquets de la Cour, s.l.

Ode dediee a la mémoire de feu monseigneur le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan & Raucourt, vicomte de Turenne, Premier mareschal de France, &c, Sedan, Abdias

Buyzard, 1623.

***L'ombre de Monsieur le duc de Bouillon, parlant au comte Mansfeld avec le songe effroyable du comte Mansfeld,* Lyon et Paris, Abraham Charpentier.**

***Pasquil satyrique du duc de [*****] sur les affaires de France depuis l'année 1585 iusques en l'année 1623,* s.l.**

La pénitence de Théophile, s.l.

Plainte de Théophile à un sien amy pendant son absence, s.l.

Presens admirables du roy d'Espagne au prince de Gales & seigneurs de sa suitte en Espagne, Lyon, Claude Armand.

Priere de Theophile aux poetes de ce temps, ensemble la compassion de Philothee aux miseres de Theophile, s.l.

La prise de Theophile par un prevost des mareschaux dans la citadelle du Castelet en Picardie, Lyon, Claude Armand.

Le grand procez et la querelle des femmes du faux-bourg S. Germain avec les filles du faux-bourg de Montmartre sur l'arrivee du Regiment des Gardes, Paris.

Le passe volant ou reformateur des abus qui se commettent aujourd'huy en France, s.l.

La reformation de ce royaume, s.l.

Relation veritable de tout ce qui s'est faict & passé au Pays des Sevennes, Montpellier, Baptiste Pech.

LANGLOIS F., *La rencontre du Duc de Bouillon avec Henry le Grand en l'autre monde, ensemble l'ombre du duc de Bouillon envoyée par sa Majesté au Roy son fils,* s.l.

Requeste de Theophile au Roy, sur l'eslargissement des prisonniers, s.l.

Requeste de Theophile au Roy, s.l.

Harangue faicte a monseigneur le comte de Soissons, au nom du Clergé, s.l.

Harangue faicte a monseigneur le comte de Soissons, au nom des trois ordres de la province du Dauphiné, s.l.

Trois harangues faictes par Messire Pierre Scarron, Lyon, Bertrand Testefort.

Le Theophile reforme, s.l.

Response de Tircis a la plainte de Theophile prisonnier, Paris.

La trompette de la Valtoline, sonnee par le Grison banchy sous le tyranie de l'Espagnol, s.l.

La grande et signalée victoire obtenue par le Prince de tilly, General des armees imperialles, sur le duc Christian de Brusnvich, Evesque d'Halberstad, le sixiesme aoust 1623, Lyon, Claude Armand.

Le voyage de Fontainebleau, faict par Monsieur Bautru & Desmarets, s.l.

L'ombre de Monsieur le duc de Bouillon, parlant au comte Mansfeld, avec le songe effroyable du Comte Mansfeld…, Paris et Lyon, Charpentier.

<u>Sans date :</u>

Le manifeste de M. le Prince, envoyé à M. le Cardinal de Joyeuse, ensemble la lettre de M. de Bouillon, envoyée à Mme de la Trémouille.

Lettre de M. le Prince.

Lettre de Monsieur le duc de Bouillon au Roy, s.l.n.d.

Lettre de Monsieur le duc de Bouillon au Roy et à la Reyne mère pour réclamer leur protection contre ses voisins, s.l.n.d.

Bibliothèque de la société d'histoire et d'archéologie du Sedanais

DU MOULIN P., *Lettre d'advis donné à tous les Ministres de France, & autres de la Religion pretendue Reformée par le sieur Du Moulin, cy devant Ministre de Charanton sur la deffaicte des trouppes des sieurs de Soubize et de Favas*.

DU MOULIN P., *Ode dédiée à la mémoire de feu Mgr le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan & Raucourt, Vicomte de Turenne, Premier mareschal de France, &c*, 1623.

GARNIER C., *Discours au roy sur la guerre de Sedan, présenté à Monseigneur le Dauphin*, Paris, Toussaint Boutilier, 1606.

DE LANGLADE J., *Mémoires de la vie de Frederic Maurice de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon avec quelques particularitez de la vie et des mœurs de Henri de La Tour, vicomte de Turenne*, Paris, Pierre Tribouillet, 1692.

Discours merveilleux et espouventable des signes et prodiges veus dans la ville de Sedan ces jours passez, Sedan, Jacob Salesse, 1615.

DU BUISSON, *La vie du vicomte de Turenne maréchal général des camps & armées du roi, colonel général de la cavalerie légère de France & gouverneur du haut & bas Limosin*, Cologne, Jean de Clou, 1685.

ERRARD DE BAR LE DUC, *La geometrie et practique generale d'icelle*, Paris, Michel Daniel, 1619.

La rencontre du Duc de Bouillon avec Henry le Grand en l'autre monde, Ensemble l'ombre du duc de Bouillon envoyée par sa Majesté au Roy son fils, s.l., 1623.

Le tribun français, ou tres humble remontrance faite à la Royne par son peuple, Sedan, Jean Jannon, 1611.

MARSOLIER J., *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les Regnes de Francois II, Charles IX, Henri III, Henri IV, la minorite de Louis XIII & les premieres années du Regne de Louis XIII*, Paris, François Barois, 1719.

DE RAMSAY A. M., *Histoire du vicomte de Turenne maréchal-général des armées du Roi*, Paris, 1774.

Autres bibliothèques

DE THOU J.-A. de, *La vie de Jacques Auguste De Thou, I.Aug. Thuani vita*, Paris, Honoré Champion, 2007.

Discours merveilleux de la vie, actions et deportements de Catherine de Médicis, Royne mère, édition critique sous la direction de Nicole Cazauran, Genève, Droz, 1995.

DUPLESSIS-MORNAY C., *Les Mémoires de Madame de Mornay*, édition N. Kuperty-Tsur, Paris, Champion, 2010.

FOISIL M., *Journal de Jean Héroard*, Publication du centre de recherche sur la civilisation de l'Europe moderne, Paris, Fayard, 1989.

Journal d'un ligueur Parisien, des barricades à la levée du siège de Paris par Henri IV, 1588-1590, édité par LE PERSON X., *Travaux d'Humanisme et Renaissance*, vol. 332, Genève, Droz, 1999.

Lettres du Cardinal Charles de Lorraine (1525-1574), publication Daniel Cuisiat, Genève, Droz, 1998.

LUCINGE R. de, *Œuvres de René de Lucinge, sieur des Allumes, t. 3 : lettres sur les débuts de la Ligue (1585)*, édition Alain Dufour, Paris-Genève, Association des amis du châtau des Allymes, 1964.

MARGUERITE DE VALOIS, *Mémoires & discours*, éd. E. Viennot, Saint-Etienne, Presses Universitaires de Saint-Etienne, 2004.

VIENNOT E., « Douze lettres inédites de Marguerite de Valois à ses ami-e-s », *Nouvelle Revue du XVIe Siècle*, vol. 14, 1996, p. 261-281.

MONTAIGNE, *Essais*, Paris, Gallimard, 1965, 3 vol.

STEGMANN A., *Edits des guerres de religion*, Paris, Vrin, 1979.

<u>Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français</u>

DUPLESSIS MORNAY P., *Mémoires de Messire Philippes de Mornay, Seigneur de du Plessis Marly, Baron de la Forest sur Sevre &c. Conseiller du roi en ses Conseils d'Estat, & Privé, Capitaine de Cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majesté en la Seneschaussée, ville, & chasteau de Saumur, &c. contenans divers Discours, Instructions, Lettres & Depesches par luy dressées, ou*

escrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs & plusieurs grands personnages de la Chrestienté, depuis l'an cIↄ Iↄc, jusques à l'an cIↄ Iↄcxxiii. Ensemble quelques lettres des dessusdits audit Sieur du Plessis, Amsterdam, Louys Elzevier, 1652.

Bibliothèque minicipale de Versailles

MARSOLLIER J., *Histoire de Henri de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon*, Nevers, Barois, 1719.

Histoire du Maréchal duc de Bouillon, Amsterdam, Sincerre, 1726.

Le manifeste de Monsieur le Prince de Condé envoyé à Monsieur le cardinal de Joyeuse. Ensemble la lettre de Monsieur le duc de Bouillon envoyée à Madame de la Trimoille, s.l., 1614.

Bibliothèque de Chalons en Champagne

Les deux mariages de Henri de La Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, etc. et ses démêlés avec Henri IV, s.l.

Bibliothèque de Troyes : succession du duc de Bouillon.

Bibliothèque de Dijon

Mémoires de la vie de Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne Duc de Bouillon, avec quelques particularitez de la vie et des moeurs de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, Paris, Pierre Trabouillet, 1692.

Bibliothèque de Nantes

Très humble remontrance des ducs de Vendôme, de Mayenne, et mareschal de Bouillon, etc, au roi, du 2 février 1617, s.l., 1617.

Bibliothèque de Rouen

LA TOUR H. de, *les Mémoires de Henri de La Tour duc de Bouillon adressés à son fils le prince de Sedan*, Paris, Guignard, 1666.

Bibliothèque de Besançon

Copie de la lettre du roy escrite à Monseigneur le duc de Bouillon le 26 février 1619. Copie des responses de monseigneur Henri de La Tour d'Auvergne le duc de Bouillon aux lettres du roi, s.l., 1619.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris

Lettre… au Roy sur la déclaration publiée contre luy sous le nom de Sa Majesté le 13 février 1617, s.l., 1617.

Bibliothèque de Nancy

Lettre et remonstrance envoyées au Roy… pour se justifier de ce qu'on luy impose d'avoir faict venir en ses frontières le comte Mansfeld avec son armée, Paris, P. Rocollet, 1622.

Lettre… au Roy et à la Reyne mère…, Paris, G. de La Vau, 1617.

Bibliothèque de Grenoble

Déclaration aux assemblées de La Rochelle et de Montauban touchant l'obéissance deue au Roy pour le bien de la paix par le Comte de La Tour cy devant de la RPR, Paris et Poitiers, 1622.

Bibliothèque de la Réformation, Genève

DU BELLAY M., *Les Memoires de Messire Martin Du Bellay, seigneur de Langey, contenans le discours des choses memorables aduenues au royaume de France, depuis l'an M. D. XIII. jusques au trespas du roy François*, Genève 1594.

LOQUE B. de, *Traité de l'Église, contenant un vray discours pour cognoistre la vraye Église, et la discerner d'avec l'Église Romaine et toutes autres fausses assemblées. Dedié à Monseigneur le Viconte de Turenne*, Genève, 1577.

Bibliothèque numérique Google books :

Ambassade extraordinaire de Messieurs les ducs d'Angoulesme, comte de Bethune et de Preaux Chasteauneuf envoyez par le Roy Louis XIII vers l'Empereur Ferdinand II Et les Princes et Potentats d'Allemagne, en l'année MDCXX avec les observations politiques de Monsieur de Bethune, employé en cette ambassade & en plusieurs autres considérables sous les regnes de Henri IV et Louis XIII, Paris, François Prevveray, 1667.

Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau, édition G. Groen van Prinsterer, Leyde, Luchtmans, 1835-1896.

BIZARDIERE, *Histoire des dietes de Pologne pour les lections des rois*, Paris, Thomas Moette, 1697.

Jurades de Bergerac tirées des registres de l'hôtel de ville, édition G. Charrier, 1894.

LEPAGE H., *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, Wiener, 1864

MARSOLIER J., *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne duc de Bouillon où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les Regnes de Francois II, Charles IX, Henri III, Henri IV, la minorite de Louis XIII & les premieres années du Regne de Louis XIII*, Paris, François Barois, 1719.

III. Bibliographie

Ouvrages généraux

DE LA CHENAYE DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Antoine Boudet, 1773, t. 6.

CLÉMENT F., CLÉMENCET C. et VITON DE SAINT-ALLAIS N., *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur, t. 10, par le moyen d'une table chronologique...*, Paris, Vallade, 1818.

Dictionnaire historique, critique et bibliographique, Paris, Ménard et Desenne, 1822, t. 9.

MÉZERAY F. E., *Histoire de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1830.

MILLIN A.-L., *Magasin encyclopédique ou journal des sciences, des lettres et des arts*, Paris, Delance, 1806.

MORERI L., *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Amsterdam-Leyde-La Haye-Utrecht, 1740, t. 8.

SISMONDE DE SISMONDI J.C.L., *Histoire des Français*, Paris, Treuttel et Würtz, 1839, t. 22.

Ouvrages généraux sur la période

BÉLY L., *La France du XVIIe siècle, puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

BERCÉ Y.-M., *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992.

BOURQUIN L., *la France au XVIe siècle*, Paris, Belin, 2007.

BRIOIST P., *La Renaissance, 1450-1570*, Neuilly, Atlande, 2003.

CARPI O., *Les guerres de religion (15559-1598, un conflit franco-français*, Paris, Ellipses, 2012.

CORNETTE J. (dir.), *La France de la Monarchie absolue, 1610-1715*, Paris, Seuil, 1997.

CORNETTE J. (dir.), *La monarchie entre Renaissance et Révolution*, 1515-1792, Paris, Seuil, 2000.

CORNETTE J. (dir.), *Atlas de l'histoire de France, 481-2005*, Paris, Belin, 2012.

DEMURGER A., *Temps de crises, temps d'espoirs, XIVe-XVe siècle*, Paris, Seuil, 1990.

DESCIMON R. et JOUHAUD C., *La France du premier XVIIe siècle*, Paris, Belin, 1996.

GARRISSON J., *Royauté, Renaissance et Réforme*, Paris, Seuil, 1991.

GAUVARD C., *La France au Moyen Âge du Ve au XVe siècle*, Paris, PUF, 2010.

GUENÉE B., *L'Occident aux XIVe et XVe siècles : les États*, Paris, PUF, 1971.

HAMON P., *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, Belin, 2009.

JOUANNA A., *la France du XVIe siècle 1483-1598*, Paris, PUF, 2006.

JOUANNA A., BOUCHER J., BILOGHI D., LE THIEC G., *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998.

JOUANNA A., HAMON P., BILOGHI D., LE THIEC G., *La France de la Renaissance histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2001.

LE ROUX N., *Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009.

MUCHEMBLED R. (dir.), *les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Bréal, 1995.

TAPIÉ V.-L., *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1967.

Dictionnaires

ARABEYRE P., HALPERIN J.-L. et KRYNEN J. (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français, XIIe-XXe siècle*, Paris, PUF, 2007 ;

BOURQUIN L. et *alii*, *Dictionnaire historique de la France moderne*, Paris, Belin, 2005.

CUIGNET J.-C., *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Éditions Grancher, 2007.

GARNIER J. dir, *Dictionnaire Perrin des guerres et des batailles de l'histoire de France*, Paris, Perrin, 2004.

GAUVARD C., DE LIBERA A. et ZINK M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002.

JOUANNA A., BOUCHER J., BILOGHI D., LE THIEC G., *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998.

JOUANNA A., HAMON P., BILOGHI D., LE THIEC G., *La France de la Renaissance, histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2001.
LA CHESNAYE DESBOIS de et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 3, Paris, Schlesinger, 1864.
PREVOST M. et AMAT R. d', *Dictionnaire de biographie française*, t. 6, Letouzey & Ané, Paris, 1954.
SIMONIN M. (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises – XVIe siècle*, Paris, Fayard, 2001.
SEREVILLE E. de et SAINT-SIMON F. de, *Dictionnaire de la noblesse française*, Paris.
VACANT A. et MANGENOT E., *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Letouzet et Ané, 1899-1950.

Biographies et approches de la biographie

BABELON J.-P., *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.
BARCHIN-BARBICHE B. et DAINVILLE S. de, *Sully*, Paris, Fayard, 1997.
BERENGER J., *Turenne*, Paris, Fayard, 1987.
BOUCHER J., *Deux épouses et reines à la fin du XVIe siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995.
CARMONA M., *Marie de Médicis*, Paris, Fayard, 1981.
CARRE H., *Sully : sa vie, son œuvre 1559-1641*, Paris, Payot, 1998.
CAZAUX Y., *Guillaume le taciturne*, Paris, Albin Michel, 1970.
CAZAUX Y., *Henri IV la grande victoire*, Paris, Albin Michel, 1986.
CAZAUX Y., *Henri IV les horizons du règne*, Paris, Albin Michel, 1986.
CHEVALIER P., *Henri III roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985.
CHEVALIER P., *Louis XIII roi cornélien*, Paris, Fayard, 1979.
CLOULAS I., *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979.
CLOULAS I., *Henri II*, Paris, Fayard, 1985.
CRÉTÉ L., *Coligny*, Paris, Fayard, 1985.
CROUZET D., « Impossible biographies, histoire possibles ? Entre Pierre de Bayard, Michel de l'Hospital, Charles de Bourbon, Jean Calvin, Catherine de Médicis et Christophe Colomb ? », *Institut d'histoire de la Réformation*, bulletin annuel XXVIII, 2006-2007, université de Genève, mars 2008, p. 49-73.
DAUSSY H., *Les Huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.
DEWALD J., « Politics and Personality in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies*, vol. 16, Autumn, 1990, p. 893-908.
DEYON P. et S., *Henri de Rohan huguenot de plume et d'épée 1579-1638*, Paris, Perrin, 2000.
DICKERMAN E. H., *Bellièvre and Villeroy, power in France under Henry III et Henry IV*, Providence, Brown university press, 1971.
DOSSE F., *Écoles, paradigmes, biographies : jalons pour une histoire intellectuelle*, s.l., 2001.
DOSSE F., *Le Pari biographique : écrire une vie*, Paris, la Découverte, 2005.
DUBOST J.-F., *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.
DUCCINI H., *Concini, grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991.
DUCHEIN M., *Marie Stuart, la femme et le mythe*, Paris, Fayard, 1987.
DUCHEIN M., *Élisabeth Ière*, Paris, Fayard, 1992.
EGNELL E., *Le guerrier et le philosophe ou quand Monluc et Montaigne gardaient l'Aquitaine à la France*, Pomport, Éditions Cyrano, 2009.
FAVIER J., *Louis XI*, Paris, Tallandier, 2012.
GAL S., *Lesdiguières, prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007.
GAL S., *Charles-Emmanuel de Savoie, la politique du précipice*, Paris, Payot, 2012.
GOBRY I., *Charles VIII, 1483-1498, fils de Louis XI*, Paris, Pygmalion, 2012.
GRINTCHENKO M.-H., *Catherine de Bourbon (1559-1604), Influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste*, Paris, Honoré Champion, 2009.

GRUN A., *La vie publique de Michel de Montaigne, étude biographique*, Paris, Amyot, 1855.
HILDESHEIMER F., *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2005.
LANCEL S., *Saint Augustin*, Paris, Fayard, 1999.
LANDURANT A., *Montgommery le régicide*, Turquant, Cheminements, 2008.
LE FUR D., *Henri II*, Paris, Tallandier, 2009.
LEMOINE M., *La Faveur et la Gloire, le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2012.
LORIGA S., *Le petit x, de la biographie à l'histoire*, Paris, Seuil, 2010.
MARGOLIN J.-C., *Érasme, précepteur de l'Europe*, Paris, Julliard, 1994.
MARTIN C., *Benjamin Aubery Du Maurier (1566-1636), ambassadeur protestant du Très Chrétien, « Craindre dieu et servir le roi »*, Paris, École Nationale des Chartes, 2003.
MOUSNIER R., *L'homme rouge, vie du cardinal de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1992.
MURRAY KENDALL P. , *Louis XI*, Paris, Fayard, 1974.
PETITFILS J.-C., *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.
PICAVET C.-G., « L'histoire du vicomte de Turenne par Raguenet : étude critique sur sa composition et sa publication », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 17, 1912, p. 209-216.
POIRIER J.-P., *Ambroise Paré : un urgentiste au XVIe siècle*, Paris, Pygmalion, 2005.
PONCET O., *Pomponne de Bellièvre 1529-1607, un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998.
POTON D., *Duplessis-Mornay le pape des huguenots*, Paris, Perrin, 2006.
QUILLIET B., *Guillaume le Taciturne*, Paris, Fayard, 1994.
RAGUENET F., *Turenne d'après Raguenet*, sixième édition, Lille-Paris, Lefort, 1864.
RAGUENET F., *Histoire de Turenne*, Lille, Lefort, 1847.
ROELKER N., *Jeanne d'Albret reine de Navarre 1528-1572*, Paris, Imprimerie nationale, 1979.
SIMONIN M., *Charles IX*, Paris, Fayard, 1995.
SOLNON J.-F., *Henri III*, Paris, Perrin, 2001.
SOLNON J.-F., *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2008.
TUCOO-CHALA P., *Catherine de Bourbon. Une calviniste exemplaire*, Biarritz, Atlantica, 1997.
TRINQUET R., « Du nouveau dans la biographie de Montaigne », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1953, p. 5-16.
TRINQUET R., « Du nouveau dans la Biographie de Montaigne (II) », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1954, p. 1-22.
VIENNOT É., *Marguerite de Valois. Histoire d'une femme. Histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1993.
VIENNOT É., *Marguerite de Valois « la reine Margot »*, Paris, Perrin, 2005.

Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon

DELTEIL F., « Henri de La Tour vicomte de Turenne humaniste et protestant », *Bulletin de la Société d'Histoire et du protestantisme français*, t. 115, 1969, p. 230-254.
DELTEIL F., « Henri de La Tour, duc de Bouillon, recherche récente et compléments », *Bulletin de la Société d'Histoire et du protestantisme français*, par Franck Delteil, t. 132, 1986, p. 79-98.
FAGE R., *Un grand seigneur bibliophile, Henri de La Tour vicomte de Turenne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1908.
MARCHAND R., « Sedan, la France et Henri de Turenne », mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Duma, Universitié de Nanterre, soutenu en juin 2004.
MARCHAND R., « Henri de La Tour 1555-1623 », mémoire de master 2 sous la direction de Jean Duma, Université de Nanterre, soutenu en juin 2007.
MARCHAND R., « Henri de La Tour et ses réseaux », *in* DUMA J. (dir.), *Histoire de nobles et de bourgeois, individus, groupes réseaux en France, XVIe-XVIIIe siècles*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 79-96.

MARCHAND R., « Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, un personnage connu et mal connu », *in* HAMON M. et ROVERE A. (dir.), *Être reconnu en son temps : personnalités et notables aux Temps modernes*, Paris, Editions du CTHS, 2012, p. 91-96.

MARCHAND R., « Conciliation et réconciliation : un exemple politique, l'affaire Biron – Bouillon, 1602-1606 », *in* COLLARD F. et COTTRET M. (dir.), *Conciliation, réconciliation aux temps médiévaux et modernes*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2012, p. 141-160.

MARCHAND R., « Les La Tour d'Auvergne dans le royaume de France et la principauté de Sedan en 1611 », *in* JALABERT L. et MOULIS C. (dir.), *Nouveaux regards sur Turenne*, Nancy, Annales de l'Est, 2013, p. 49-61.

ZUBER H., *Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne puis Duc de Bouillon (1573-1623)*, Paris, École Nationale des Chartes, 1982.

Famille La Marck et principauté de Sedan

Archives départementales des Ardennes, Ks 21 B 7 : « Un prince manqué de Sedan : Charles-Robert de La Marck ou comment Sedan passa des la Marck aux La Tour ».

BARON J.-J., « Les maréchaux de France, et d'Empire, natifs de Sedan », *Le Pays Sedanais*, 2008, t. XXVI, p. 47-64.

BEHR A., « Perception de la peste et mesures prises pour l'endiguer en la Principauté de Sedan », *Le Pays Sedanais*, t. XXIX, 2011, p. 43-78.

BEHR A., « Le contexte historique autour de la naissance d'Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne », communication prononcée à l'occasion du colloque *Nouveaux regards sur Turenne*, 17-18 septembre 2011.

BEHR A., « Règlement pour les pauvres écoliers de Sedan, Henri de La Tour, 8 novembre 1606 », *Le Pays Sedanais*, t. XXX, 2012, p. 13-30.

BOULIOT, *Biographie ardennaise ou histoire des ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs*, Paris, 1830.

CONGAR P. , *Le collège et l'académie de Sedan*, Bar-le-Duc, Imprimerie du Barrois, s.d.

CONGAR P., *La vie quotidienne dans Sedan « Petite Genève » 1560-1642*, Sedan, Nouvelle imprimerie de Sedan, 1964.

CONGAR P., « Les caractères propres à l'Académie protestante de Sedan », *Congrès National des sociétés savantes – Histoire moderne I) Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1974.

CONGAR P., LECAILLON J., ROUSSEAU J., *Sedan et le pays sedanais : vingt siècles d'histoire*, Paris, FERN, 1969.

DROMBY J.-J., « L'hôtel des Invalides et les plans reliefs », *Le Pays Sedanais*, t. XXIII, 2005, p. 23-30.

DROMBY J.-J., « Les lieux de cultes protestant à Sedan et dans le Sedanais », *Le Pays Sedanais*, t. XXVI, 2008.

GAYOT G., *Les draps de Sedan, 1646-1870*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998.

GUYON C., *Essai sur la principauté de Sedan*, Sedan, Brun, 1874.

HARVEY M. J., « Death and Dynasty in the Bouillon Tomb Commissions », *The Art Bulletin*, vol. 74, 1992, p. 271-296.

HOOPER G., *Abraham Fabert; His Life and Times, 1599-1662*, Londres, Longman & Cie, 1892.

HUBRECHT G., *Les ordonnances de la principauté de Sedan*, Milan, Éditions A. Giuffre, 1951.

HUBRECHT G., « Note sur la politique religieuse et le régime des cultes dans la Principauté de Sedan », *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier*, Paris, Éditions Montchrestien, 1960, p. 173-188.

HUBRECHT G., « L'organisation des métiers et des corporations dans la principauté de Sedan », édition Bière, s.l., 1970.

HUBRECHT G., « La législation économique et monétaire de la principauté souveraine de Sedan 1568-1642 », *Le Pays Sedanais*, t. IX, 1982.

JACQUEMIN D., « Le collège calviniste », in *Le Pays Sedanais*, t. XXIII, 2005.

La première moitié du XVIIe siècle dans le territoire actuel des Ardennes, cat. expo., Charleville-Mézières, 1992.

LEROY M. et TISSERAND A., *Sedan, ses deniers, ses archives du XVIe au XIXe siècles*, Langres, Dominique Guéniot éditeur, 2003.

LONCHAY H., *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle*, Bruxelles, Hayez, 1888.

MELLON P., *L'académie de Sedan, centre d'influence française, à propos d'un manuscrit du XVIIe siècle*, Paris, Fischbacher, 1913.

MOULIS C., « L'archéologie du bâti appliquée au « donjon » du château de Sedan », *Le Pays Sedanais*, 2005, t. XXIII, p. 87-118.

Père NORNERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan, Raucourt et Saint Manges* (1778).

OZERAY M. J. F., *Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, Bruxelles-Bouillon, librairie ancienne Van Trigt, 1864.

OZERAY M. J. F., *Inventaire des manuscrits et de tous les documents conservés à l'hôtel de ville de Bouillon*, Ablon, Poncin, 1870.

PAUL A., « Les réfugiés huguenots et wallons dans le Palatinat du Rhin du XVIe siècle à la Révolution », *Revue historique*, t. 157, 1928, p. 264-276.

PEYRAN J., *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, Sedan-Paris, Servier et Hennuy, 1826.

PHILIPOTTEAUX, *Recherches sur la vie et l'œuvre de M. Aurelio de Pasino (1533-1595), architecte italien des La Marck*, Sedan, 1930.

PREGNON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Charleville, A. Pouillard, 1836.

Récit de la découverte, en l'église paroissiale de Sedan, et de la translation dans le temple protestant de cette ville, le 9 janvier 1842, des cercueils de Henri de La Tour d'Auvergne,... de Marie Élisabeth de Nassau,... sa femme... Suivi du discours prononcé à cette occasion par M. Peyran, Sedan, Laroche Jacob, 1842.

ROCARD J. et MAYNARD M. N., « Le Château de Sedan », *Monuments Historiques* n° 145, juin-juillet 1986.

ROUSSEAU J., *Sedan ville nouvelle*, Pôle position communication-patrimoine ardennais, 2003.

SALMON P. et ROUSSEAU J. dir, *Sedan, de l'Europe des principautés à l'Europe des Nations*, Nancy, PUN, 1995.

SAPIN A., *L'église réformée de Sedan et ses origines jusqu'au rattachement de la principauté à la France (1562-1642)*, thèse d'École Nationale des Chartes, 1974.

SARTELET A., *La Principauté de Sedan*, Charleville-Mézières, Éditions Terres Ardennaises, 1991.

SARTELET A., *Armorial des princes de Sedan, blasons, drapeaux, emblèmes et devises*, Charleville-Mézières, Éditions Anciaux, 2008.

SECHERET M.-P., « La maison de Sedan : son personnel gouvernemental et de service sur les rôles d'ordonnance », *Le Pays Sedanais*, t. XIX, 1997.

SUPPLE J. J., « François de La Noue et la défense de Sedan (1588) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 49, 1987, p. 319-339.

VILLET J.-C., *Sedan, les La Marck, les deux Turenne*, Sedan, Laroche Jacob, 1862.

Catalogues d'exposition :

La Réforme à Sedan, la petite Genève, l'académie, Société d'histoire et d'archéologie du Sedanais, exposition du 13 octobre au 3 novembre 1963 à l'Hôtel de Ville de Sedan.

Les Trésors de la principauté de Sedan, exposition réalisée à l'occasion du 350e anniversaire du rattachement de la principauté de Sedan à la France, Société d'histoire et d'Archéologie du Sedanais, 1992.

Famille La Tour d'Auvergne et vicomté de Turenne

Études généalogiques :

BOUTIER J. (dir.), *Étienne Baluze, 1630-1718. Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2008.

DE LA TOUR D'AUVERGNE G., *Histoire d'un nom : La Tour d'Auvergne*, s.l.n.d.

FAGE E., *Étienne Baluze* : *sa vie, ses ouvrages, son exil, sa défense*, Genève, Slatkine reprints, 1971.

LEROY S., *Notice armoriale et généalogique sur la Maison de Bouillon – La Tour*, Sedan, E. Jourdan, 1896.

Possessions des La Tour d'Auvergne :

ANDRAL M., « Documents anglo-français sur la vicomté et les vicomtes de Turenne », *Revue anglo-française*, Poitiers, Saurin frères, 1837, t. 5 p. 326-327.

BRESSAC H., *La châtellenie de Saint-Céré et la vicomté de Turenne*, Paris, Collection monographie des villes et villages de France, Le Livre d'histoire, 2004.

BERCÉ Y.-M., *Histoire des croquants, étude des soulèvements populaires au XVIIe siècle dans le sud-ouest de la France*, Paris-Genève, Droz, 1974.

CASSAN M., « État, seigneurs et communautés urbaines en Limousin au XVIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 39, 1992.

DE LA TOUR D'AUVERGNE G., « Quelques directions de recherche intéressant l'histoire des La Tour d'Auvergne, vicomtes de Turenne, ainsi que celle de la vicomté de Turenne et de ses habitants », *in Révolution et traditions en vicomté de Turenne, actes du colloque organisé par l'association art et histoire de Martel*, Saint-Céré, Association des amis du passé de Saint-Céré, 1988.

FAGE R., *Les états de la vicomté de Turenne*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1804.

FLAMARI E., *Le château de Turenne*, Limoges, Guillemot et De Lamothe, 1938.

FLAMARI E., *Esquisse d'histoire : vicomté de Turenne*, Limoges, Société des journaux et publications du Centre, 1940.

NOUAILLAC J., *Histoire du Limousin et de la Marche*, Paris, Boivrin, 1931.

L'Auvergne historique, littéraire et artistique, Riom, Ulysse Jouvet, 1897.

MARCHE B.-A., *Catholicisme et calvinisme, la vicomté de Turenne et ses principales villes : Beaulieu, Argentat, Saint-Céré, Martel*, Tulle, Imprimerie Crauffon, 1880.

MONDANEL P., *L'Ancienne batellerie de l'Allier et de la Dore de Langeac à Nevers*, Clermont-Ferrand, Éditions Gérard Tisserand, 1975.

THOMAS A., « Les états provinciaux de la France centrale sous Charles VII », *Revue historique*, t. 11, 1879.

Maisons nobiliaires du Limousin :

JOURDA de VAUX G. de, *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy : noms féodaux*, Le-Puy-Lyon, Peyriller, 1924-1933. »

KALAS R. J., « Marriage, Clientage, Office Holding, and the Advancement of the Early Modern French Nobility: The Noailles Family of Limousin », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 27, 1996.

KALAS R. J., « The Selve Family of Limousin: Members of a New Elite in Early Modern France », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 18, 1987, p. 147-172.

SOLIGNAT A.-V., « Haute noblesse auvergnate et écritures de l'histoire du lignage : les vicomtes de Polignac et les marquis de Canillac », *in* CASSAN M. (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi (France-Italie, XVIe-XIXe siècles)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2011, p. 173-197.

WREDE M. et *al*., « Autonomie nobiliaire, mémoire familiale et pouvoir du souverain sous Louis XIV », *Revue historique*, 2013/3, p. 575-600.

Etudes urbaines et régionales

ANDRÉANI R., *Nouvelle histoire de Nîmes*, Toulouse, Privat, 2009.
BOYER H., *Fondation de la ville d'Henrichemont*, Bourges, Imprimerie Veret, 1873.
CATHALA-COTURE A. et J., *Histoire du Quercy*, Montauban-Paris, Cazaméa et Moutard, 1785.
CRUBELLIER M. (dir.), *Histoire de la Champagne*, Toulouse, Privat, 1975.
DESPORTES P., *Histoire de Reims*, Toulouse, Privat, 1983.
DION R., *Histoire des levées de la Loire*, Paris, 1961.
FAVIER J., *Paris, deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997.
FIERRO A., *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1996.
GRAS P. (dir.), *Histoire de Dijon*, Toulouse, Privat, 1987.
HILLAIRET J., *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, édition de Minuit, 1963.
HUBERT J., *Histoire de Charleville*, Charleville-Reims-Paris, 1854.
LAVEDAN P. , LUGUENEY J., HENRAT P. , *L'Urbanisme à l'époque moderne : XVIe-XVIIIe siècles*, Genève, Droz, 1982.
LE ROY LADURIE E. (dir.), *Histoire de la France urbaine, t. 3 : la ville classique*, Paris, Seuil, 1981.
LITOUX E. et CRON E. (dir.), *Le château et la citadelle de Saumur. Architectures du pouvoir*, Paris, Société française d'archéologie, 2010.
MARTIN M.-M., *Henrichemont, la ville du grand Sully dédiée à Henri IV et l'extraordinaire destin de la principauté de Boisbelle*, Montsûrs, Éditions Resiac, 1977.
PARISOT R., *Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Évêchés), t. 2 : de 1552 à 1789*, Paris, Auguste Picard, 1922.
POUBRIERE J.-B., *Histoire du diocèse de Tulle, depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à nos jours, à l'usage des élèves du grand séminaire, du clergé, des religieux et des fidèles*, Tulle, Mazeyrie, 1885.
ROQUES G. et BAYLE E., *Histoire de Quercy et Rouergue : notre belle France*, Paris, Société d'édition et de publications, 1911.
SEMENCE F., *Henrichemont, un rêve inachevé*, A à Z patrimoine éditions, 2011.
TAVENAUX R. (dir.), *Histoire de Nancy*, Toulouse, Privat, 1987.
WOLFF P., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1988.
ZELLER O., *Histoire de l'Europe urbaine, t. 3 : la ville moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 2012.

Vie religieuse

ANDRIEUX F., « L'image de la mort dans les liturgies des Églises protestantes », Archives des sciences sociales des religions, n° 39, 1975, p. 119-126.
ARMOGATHE J.-R. et HILAIRE Y.-M. (dir.), *Histoire générale du christianisme, vol. 2 : du XVIe siècle à nos jours*, Paris, PUF, 2010.
BARNES A. E., « Religious Anxiety and Devotional Change in Sixteenth Century French Penitential Confraternities », *The Sixteenth Century Journal*, t. XIX, 1988, p. 389-405.
BARNES A. E., « The wars of Religion and the Origins of reformed Confraternities of Penitents: a theorical approach », *Archives des sciences sociales des religions*, t. 5-6, 1987, p. 117-136.
BOISSON D. et DAUSSY H., *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006.
Catéchisme de l'Église catholique, Paris, Mame – Plon, 1992.
CASTAGNET V., CHRISTIN O., GHERMANI N. (éd.), *Les affrontements religieux en Europe du début du XVIe siècle au milieu du XVIIe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2008.
CHAUNU P., *Le temps des Réformes*, Paris, Fayard, 1975 (rééd. 2003).
COTTRET B., *Histoire de la Réforme protestante (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Perrin, 2001.
CROUZET D., *La Genèse de la Réforme française*, 1520-1562, Paris, Sedes, 1996.
DELUMEAU J. et COTTRET M., *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1996.
DELUMEAU J. et WANEGFELLEN T., *Naissance et affirmation de la réforme*, Paris, PUF, 10è édition, 2003.

ESTÈBE J. et VOGLER B., « La genèse d'une société protestante: étude comparée de quelques registres consistoriaux languedociens et palatins vers 1600 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 31e Année, 1976, p. 362-388.

GARRISSON J., *L'homme protestant*, Paris, édition Complexe, 1986.

GARRISSON J., *Les protestants au XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1988.

LOVE R. S., « The Symbiosis of Religion and Politics: Reassessing the Final Conversion of Henri IV », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, vol. 21, 1995, p. 27-56.

ROELKER N. L., « The Appeal of Calvinism to French Noblewomen in the Sixteenth Century », *The Journal of Interdisciplinary History*, 1972, p. 391-418.

ROSA S., « "Il était possible aussi que cette conversion fût sincère": Turenne's Conversion in Context », *French Historical Studies*, vol. 18, 1994, p. 632-666.

VENARD M., MAYEUR J.-M., VAUCHEZ A., PIETRI C. et L. (dir.), *L'Histoire du christianisme*, t. 7 et 8, Paris, Desclée, 1993-1994.

WANEGFELLEN T., *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Champion, 1997.

Institutions

ANTOINE M., *Le cœur de l'État, Surintendance, contrôle général et intendances des finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003.

AUTRAND F. éd., *Prosopographie et genèse de l'état moderne*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1986.

BARBICHE B., *Les institutions de la monarchie absolue à l'époque moderne XVIe-XVIIIe s.*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.

BOIS J.-P. , « Les soldats invalides au XVIIIe siècle. Perspectives nouvelles », *Histoire, économie, société*, 1982, p. 237-258.

CARBASSE J.-M., LEYTE G., SOLEIL S., *La Monarchie française du milieu du XVIe siècle à 1715, l'esprit des institutions*, Sedes, 2000.

CORREARD J., *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, Paris, 1835.

DOUCET R., *Les institutions de la France au XVIe siècle*, t. 1, Paris, Picard et Cie, 1948.

EL HAGE F., *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveaux monde éditions et Ministère de la Défense, 2012.

HAMON P., *L'argent du roi, les finances sous François Ier*, Paris, comité pour l'histoire économique et financière – Ministère de l'économie, 1994.

LEBOUCQ K., « L'administration provinciale à l'époque des guerres de religion : Henri III, François d'O et le gouvernement de Basse-Normandie (1579-1588) », *Revue historique*, t. 299, 1998, p. 345-408.

MICHON C. (dir.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

MOUSNIER R., « Le Conseil du Roi de la mort de Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, t. 1, 1947, p. 29-67.

MOUSNIER R., *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1990.

PAGÈS G., « Le conseil du roi sous Louis XIII », *Revue d'histoire moderne*, t. 12, 1937, p. 293-324.

SALMON J. H. M., « Venality of Office and Popular Sedition in Seventeenth-Century France. A Review of a Controversy », *Past & Present*, n° 37, 1967, p. 21-43.

SOULE D., *Les états généraux de France (1302-1789). Étude historique, comparative et doctrinale*, Uga, Heule, 1968.

Pratiques du pouvoir et vie de cour

ANTHENAISE C. et M. CHATENET, *Chasses princières dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Fondation de la maison de la chasse et de la nature et Actes Sud, 2007.

ALAZARD F., « La musique à la cour de France au XVIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 52, 2005, p. 205-211.

BAGLIANI A.-P. , PIBIRI E. et REYNARD D. éd., *L'itinérance des seigneurs (XIVe-XVIe siècle), actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre - 1er décembre 2001*, Lausanne, 2003.

BAUDIERE M., « La fortune gravée du carrousel de 1612 », *in* MELON D. (dir.), *Chroniques de l'éphémère*, Paris, INHA, 2010.

BÉLY L., *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999.

BERTIERE J., *Les reines de France au temps des Valois, t. 2 : les années sanglantes*, Paris, Livre de Poche, 1994.

BOIS J.-P. et MINOIS G. « Vieillesse et pouvoir politique à l'époque de la Renaissance », *Revue historique*, t. 273, 1985, p. 97-115.

BOUCHER J., *Sociétés et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 1981.

BOUCHER J., *La cour de Henri III*, Rennes, Ouest-France, 1986.

BOURREAU A., « Les cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgique », Annales, Économies, Sociétés, Civilisations, 1991, p. 1253-1264.

BOUTIER J., DEWERPE A., NORDMANN D., *Un tour de France royal : le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

CAZAUX C., *La musique à la cour de François Ier*, Paris, Ecole des Chartes, 2002.

CHAMPION P., « La maison et l'entourage d'Henri III en Pologne », *Humanisme et Renaissance*, t. 7, 1940, p. 286-308.

CHATENET M., *La Cour de France au XVIe siècle, vie sociale et architecture*, Paris, A. et J. Picard, 2002.

CHROŚCICKI J. A., HENGERER M. et SABATIER G., *Les funérailles princières en Europe, XVIe-XVIIIe, volume 1 : le grand théâtre de la mort*, Versailles, Centre de recherche de Versailles – Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

CLARE L., *La quintaine, la course de bague et le jeu des têtes, étude historique et ethno-linguistique d'une famille de jeux équestres*, Paris, édition du CNRS, 1983.

CONTAMINE P. (dir.), *L'État et les aristocraties, XIIe-XVIIe siècle, France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989.

COSANDEY F., *La Reine de France, symbole et pouvoir : la place de la reine dans le système monarchique français, XVe-XVIIe s.*, Paris, Gallimard, 2000.

CRAWFORD K., « Catherine de Medicis and the Performance of Political Motherhood », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 31, 2000, p. 643-673.

CUIGNET J.-C., BABELON J.-P., BARBICHE B., *L'itinéraire d'Henri IV : les 20 597 jours de sa vie*, Paris, Héraclès, 1997.

DECHERY M., *Les bâtiments du roi, les origines (1515-1661)*, s.l., chez l'auteur.

DESCIMON R. et COSANDEY F., *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

DESCIMON R. et alii, *L'État ou le roi : les fondations de la modernité monarchique en France XIVe-XVIIe s.*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996.

DROZ E., *La Reine Marguerite de Navarre et la vie littéraire à la cour de Nérac (1579-1582)*, Bordeaux, Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne, 1960.

DUROSOIR G., « Visages contrastés de l'Italie dans les ballets de la cour de France dans la première moitié duXVIIe siècle », *Revue de Musicologie*, t. 77, 1991, p. 169-178.

ELIAS N., *La société de cour*, Paris, Champs essais, 1985.

JESTAZ Y., *Henri IV à Fontainebleau, un grand bâtisseur*, Versailles, Artlys, 2002.

JOUANNA A., *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

JOUANNA A., *Le pouvoir absolu, naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

KNECHT R. J., *Un prince de la Renaissance, François Ier et son royaume*, Paris, Fayard, 1998.

LABATUT J.-P., *Noblesse, pouvoir et société en France au XVIIe s.*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 1987.

LEFRANC A., « Les éléments français de *Peines d'amour perdues* de Shakespeare », *Revue historique*, t. 178, 1936, p. 411-432.

LE ROUX N., « Courtisans et favoris : l'entourage du prince et les mécanismes du pouvoir dans la France des guerres de religion », *Histoire, économie et société*, 1998, p. 377-387.
LE ROUX N., *La faveur du roi, mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.
LE ROUX N., « La Maison du Roi sous les premiers Bourbons, institution sociale et outil politique », *in* GRELL C. et PELLISTRANDI B., *Les cours d'Espagne et de France au XVIIe siècle*, Madrid, Casa de Velasquez, 2007.
LE ROUX N., *Le roi, la cour, l'État de la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
LE ROUX N. et ZUM KOLK C., « L'historiographie de la cour en France », *in* FANTONI M. (éd.), *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012, p. 89-106.
LE ROY LADURIE E., « Auprès du roi, la Cour », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1983, p. 21-41.
LOUISON-LASSABLIÈRE M.-J., « Brantôme et les danses de cour », Paris, Cour de France.fr, 2008.
MASSIE A., « Les artisans du Camp du Drap d'Or (1520) : culture matérielle et représentation du pouvoir », dans *Encyclo, Revue de l'école doctorale ED 382* (Université Paris Diderot), 2013, p. 55-79.
McGOWAN M., *L'art du ballet de cour en France (1581-1643)*, Paris, CNRS, 1963.
MICHON C., « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine (1498-1550) et François Ier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50, 2003, p. 34-61.
NORDMAN D., *Frontières de France, de l'espace au territoire, XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1998.
PARESYS I. et COQUERY N. (éd.), *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*, Versailles, Centre de recherches de Versailles, 2011.
PIERRE B., *La monarchie ecclésiale, le clergé de cour à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
RICHMOND H. M., « Shakespeare's Navarre », *Huntington Library Quarterly*, vol. 42, 1979, p. 193-216.
ROCHE D., *Voitures, chevaux et attelages du XVIe au XIXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles – Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, 2002
RUSSEL MAJOR J., « The Crown and the Aristocracy in Renaissance France », *The American Historical Review*, vol. 69, 1964, p. 634-645.
SIGURET F., *Les fastes de la Renommé, XVIe et XVIIe siècles*, Paris, CNRS édition, 2004.
SMITH J. M., « "Our Sovereign's Gaze": Kings, Nobles, and State Formation in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies*, vol. 18, 1993, p. 396-415.
SOLNON J.-F., *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987.
TACHOUZIN P., *Henry de Navarre à Nérac, les Marches du trône*, Nérac, Amis du vieux Nérac, 1989.
TRAUMAN STEINITZ K., « Les décors de théâtre de Léonard de Vinci, Paradis et Enfer », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 20, 1958, p. 257-265.
WOLFGANG R. (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996.

Le royaume de France au temps des guerres civiles (1562-1598)

<u>Le temps des guerres civiles</u>

ANQUEZ L., *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, Genève, Slatkine, 1859.
BARNAVI É., *Le Parti de Dieu. Étude sociale et politique des chefs de la Ligue parisienne, 1585-1594*, Bruxelles-Louvain, Nauwelaerts, 1980.
BRANCA-ROSOFF S., « Guerre de religion et guerre sainte dans les dictionnaires français », *Mots*, 1997, n°50, p. 151-156.

CONSTANT J.-M., *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.
BOURQUIN L., « Pratiques politiques et image de la noblesse ligueuse : l'exemple d'Antoine de Saint-Paul », *Histoire, économie et société*, 1990, p. 185-195.
CLAUDE L., « De la violence religieuse », *French Historical Studies*, vol. 21, 1998, p. 113-123.
CONSTANT J.-M., *Les Français pendant les guerres de religion*, Paris, Hachette, 2002.
CROUZET D., *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525 - vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.
CROUZET D., *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
DAUSSY H. et FERRER V. (dir.), *Servir Dieu, le Roi et l'État. Phlippe Duplessis-Mornay (1549-1623). Actes du colloque de Saumur, 13-15 mai 2004*, Paris, Champion, 2007.
EL HAGE F., « Les maréchaux de la Ligue », *Revue historique*, 2010/2, p. 337-359.
FINLEY-CROSWHITE, « Henry IV and the Towns: The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610 », *in* ELLIOTT J. et *alii*, *Cambridge Studies in Early Modern History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
FOURNEL J.-L., « La "brutalisation" de la guerre. Des guerres d'Italie aux guerres de Religion », *Astérion*, 2004.
GARRISSON J., « Deux vieilles France en échauguette : Les guerres de religion », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Jan. - Mar. 1985, p. 91-99.
KIM S.-H., « "Dieu nous garde de la messe du chancelier": The Religious Belief and Political Opinion of Michel de L'Hopital », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 24, Autumn 1993, p. 595-620.
L'Homme de guerre au XVIe siècle (act. coll., Association RHR, Cannes, 1989), Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1992.
LÉGER L., « Le siège de Rouen par Henri IV, d'après des documents tchèques », *Revue historique*, t. 7, 1878, p. 66-77.
LE ROUX N., « Guerre civile, entreprises maritimes et identité nobiliaire, les imaginations de Guy de Lanssac (1544-1622) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 65, 2003, p. 529-569.
LE ROY LADURIE E., « Révolte paysanne et histoire sociale » in BRAUDEL F. et LABROUSSE E. (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, I, p. 835-836.
MOUSNIER R., « Recherches sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 5, 1958, p. 81-113.
RICHET D., « Aspects socio-culturels des conflits religieux a Paris dans la seconde moitié du XVIe siècle », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, Jul.-Aug., 1977, p. 764-789.
RICHET D. et LAPEYRE M.-C., « Les barricades à Paris, le 12 mai 1588 », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, Mar.-Apr., 1990, p. 383-395.
TALLON A., *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVIe siècle*, Paris, PUF, 2002.

La Saint-Bathélemy

BOURGEON J.-L., « Pour une histoire, enfin, de la Saint-Barthélemy », *Revue historique*, t. 282, 1989, p. 83-142.
CROUZET D., « La nuit de la Saint-Barthélemy : confirmations et compléments », *in* GRELL C. et RAMIERE de FORTANIER A., *Le second ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, Paris, PUPS, 1999, p. 55-81
CROUZET D., *La nuit de la Saint-Barthélemy, un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 2010.
DIEFENDORF B., « La Saint-Barthélemy et la bourgeoisie parisienne », *Histoire, Économie et Société*, 1998, p. 341-352.
DIEFENDORF B., « Les divisions religieuses dans les familles parisiennes avant la Saint-Barthélemy », *Histoire, Economie et Société*, 1988, p. 55-77.

DIEFENDORF B., « Prologue to a massacre: Popular Unrest in Paris, 1577-1572 », *American Historical Review*, vol. 90, 1985, p. 1067-1091.
GARRISSON J., *La Saint-Barthélemy*, Bruxelles, Éditions complexe, 1987.
JOUANNA A., *La Saint-Barthélemy, les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, 2007.

Guerres civiles dans le sud ouest du royaume

CABIÉ E, *Guerres de Religions dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint Sulpice de 1561 à 1590*, Albi-Paris, Nouguiès, 1908.
CASSAN M., « État, seigneurs et communautés urbaines en Limousin au XVIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 39, 1992.
CASSAN M., *Le temps des guerres de religion : le cas du Limousin (vers 1530 - vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996.
CASSAN M., « Seigneurs et communautés villageoises au temps des guerres de Religion », *Revue historique*, t. 303, Avril / Juin 2001, p. 442-445.
CORVISIER A. dir, *Histoire militaire de la France, t. 1 : des origines à 1715*, Paris, PUF, 1992.
DAVIES J. M., « The Duc de Montmorency, Philip II and the House of Savoy: A Neglected Aspect of the Sixteenth-Century French Civil Wars », *The English Historical Review*, vol. 105, 1990, p. 870-892.
DELPRAT C., « Les magistrats du parlement de Toulouse pendant la Ligue », *Annales du Midi*, t. 108, 1996, p. 39-62.
DEVIC et VAISSETTE : *Histoire générale du Languedoc*, t. XII, Privat, Toulouse 1872-1905.
GARRISSON J., *Protestants du Midi, 1559-1598*, Privat, Toulouse, 1980.
GREENGRASS M., « Henri de Montmorency-Damville et l'administration des armées provinciales de Languedoc », *in Provinces et pays du Midi au temps d'Henri de Navarre, 1555-1589. Actes du colloque de Bayonne, 7-9 octobre 1988*, Biarritz, Association Henri IV, 1989, p. 103-213.
SOURIAC P.-J., « Comprendre une société confrontée à la guerre civile : le Midi toulousain entre 1562 et 1596 », *Histoire, économie et société*, 2004, p. 261-272.
SOURIAC P.-J., *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
TIEVANT C., *Le gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574)*, Paris, Publisud, 1993.
WILKINSON M., « The Wars of Religion in the Périgord », *The English Historical Review*, vol. 21, 1906, p. 657.

Paix de religion

CHAMPEAUD G., « The Edict of Poitiers and the Treaty of Nerac, or Two Steps towards the Edict of Nantes », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 32, 2001.
CHRISTIN O., *La paix de religion, l'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1997.
CHRISTIN O., « Sortir des guerres de Religion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 116-117, 1997, p. 24-38.
FOA J., *Le Tour de la paix. Mission et commissions d'application des édits de pacification sous le règne de Charles IX (1560-1574)*, Thèse soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, 20 septembre 2008.
SOURIAC P.-J., « Éloigner le soldat du civil en temps de guerre. Les expériences de trêve en Midi toulousain dans les dernières années des guerres de Religion », *Revue historique*, t. 306, 2004.

Monarchomaques, malcontents, régicides

COLLINS J. B., « Noble Political Ideology and the Estates General of Orléans and Pontoise: French Republicanism », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, vol. 27, 2001, p. 219-240.

COTTRET M., *Tuer le tyran ? Le tyrannicide dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 2009.

CRUE F. de, *Le Parti des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy. La Molle et Coconat*, Paris, Plon, 1892.

JOUANNA A., « Un programme politique nobiliaire, les Mécontents et l'État (1574-1576) », *in* CONTAMINE P. (dir.), *L'État et les aristocraties, XIIe-XVIIe siècles, France, Angleterre, Écosse, Paris*, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 248-277.

MELLET P.-A. et alii, *Et de sa bouche sortait un glaive, les monarchomaques au XVIe siècle, Actes de la journée d'étude tenue à Tours en mai 2003* organisée par Paul-Alexis MELLET, Genève, Droz, 2006.

MELLET P.-A., *Les traités monarchomaques. Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*, Genève, Droz, 2007.

SUPPLE J. J., « The role of François de la Noue in the siege of La Rochelle and the protestant alliance with the Mécontents », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 43, 1981, p. 107-122.

Le royaume de France pendant le premier XVIIe siècle (1598-1623)

Édit de Nantes et compromis henricien

COTTRET B., *1598 : L'Édit de Nantes*, Paris, Perrin, 1997.

DE WAELE M. éd., *Lendemains de guerre civile* : *réconciliations et restaurations en France sous Henri IV*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2011.

GARRISSON J., *L'Édit de Nantes et sa révocation*, Paris, Points Seuil Histoire, 1985.

GARRISSON J., *L'Édit de Nantes*, Paris, Fayard, 1998.

GRANDJEAN M. et ROUSSEL B. éd., *Coexister dans l'intolérance, l'édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998.

HAM B., « La dernière paix européenne : édition et présentation du traité de Vervins (2 mai 1598) », *in* Bulletin de la Société archéologique de Vervins et de la Thiérache, 1998.

JOUANNA A. et PERONET M. dir, *L'Édit de Nantes, sa genèse, son application dans le Languedoc*, Montpellier, 1999.

LABOURDETTE J.-F., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C., *Le Traité de Vervins*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

MIRONNEAU P. et PEBAY-CLOTTES I. (dir.), *Paix des armes, paix des âmes. Actes du colloque international organisé par la Société Henri IV pour la commémoration de l'édit de Nantes et de la paix de Vervins à Pau en 1998*, Paris, Imprimerie nationale, 2000.

VIVANTI C., *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquières, 2006.

Affaire Biron

CANO DE GARDOQUI J.-L., *Tensiones hispanofrancesas en el siglo XVII, « la conspiracion de Biron » (1602)*, Valladolid, Universidad de Valladolid – Facultad de Filosofia y lettras, 1970.

DICKERMAN E.H. et WALKER A. M., « The politics of honour: Henri IV and the duke of Bouillon, 1602-1606 », *French History*, Oxford University Press, 2000, p. 383-407.

FAGES E., « Mémoire du chancelier de Bellièvre sur l'affaire du duc de Bouillon », *Revue Henri IV*, n°3, 1905.

HODSON S., « Politics of the frontier: Henri IV, the marechal-duc de Bouillon and the sovereignty of Sedan », *French History*, Oxford University Press, 2005, p. 414-439.

HODSON S., « The power of Female Dynastic Networks: a brief study of Louise de Coligny, princess of Orange, and her stepdaughters », *Women's History Review*, vol. 16, juillet 2007, p. 335-351.

MARCHAND R., « Conciliation et réconciliation : un exemple politique, l'affaire Biron-Bouillon 1602-1606, le roi pardonne au duc de Bouillon, avril 1606 », *in* COLLARD F. et COTTRET M. (dir.), *Conciliation, réconciliation aux temps médiévaux et modernes*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris-Ouest, 2012.

NASSIET M. et MUSIN A., « L'exercice de la rémission et la construction étatique (France, Pays-Bas) », *Revue historique*, 2012, p. 3-26.

Mort d'Henri IV

CASSAN M., *La grande peur de 1610, les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

CORNETTE J., *Henri IV à Saint-Denis, de l'abjuration à la profanation*, Paris, Belin, 2010.

HENNEQUIN J., *Henri IV dans ses Oraisons funèbres, ou la naissance d'une légende*, Paris, Klincksieck, 1977.

MOUSNIER R., *L'assassinat d'Henri IV, 14 mai 1610*, Paris, Folio, 1992.

PETITFILS J.-C., *L'assassinat d'Henri IV, mystère d'un crime*, Paris, Perrin, 2009.

Régence de Marie de Médicis et règne de Louis XIII

CHARTIER R. et RICHET D., *Représentation et vouloir politique. Autour des États Généraux de 1614*, Paris, EHESS, 1982.

CHARTIER R., « La Noblesse française et les États Généraux de 1614 : une réaction aristocratique ? », *Études sur la noblesse, Acta Poloniae Historica*, 1977, p. 65-81.

CORNETTE J. (dir.), *La France de la Monarchie absolue, 1610-1715*, Paris, Seuil, 1997.

CORNETTE J., *Les années cardinales, chronique de la France 1599-1652*, Paris, Armand Colin – Sedes, 2000.

RICHET D., « Les officiers et la régence de Marie de Médicis », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1968, p. 427-428.

Noblesse et société

ANTONETTI G., « Les princes étrangers », *in* BARDET J.-P. , DINET D., POUSSOU J.-P. et VIGNAL M.-C. (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélanges offerts à Y. Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

BILLACOIS F., *Le duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles, essai de psychosociologie historique*, Paris, EHESS, 1986.

BOUCHER J., « Contribution à l'histoire du Duel des Mignons (1578) : une lettre de Henri III à Laurent de Maugiron », *Nouvelle Revue du XVIe Siècle*, vol. 18, 2000, p. 113-126.

BOURQUIN L., *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siecles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

BOURQUIN L., « Les mutations du peuplement nobiliaire angevin à l'époque moderne », *Histoire, économie et société*, 1998, p. 241-259.

BOURQUIN L., *La noblesse dans la France moderne, (XVIe-XVIIIe s)*, Paris, Belin, 2002.

BRIOIST P., DREVILLON H. et SERNA P., *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.

BURGUIÈRE A., « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVIe-XVIIIe siècle) », *L'Homme*, n° 20-4, octobre-décembre 1980, p. 20-42.

CONSTANT J.-M., *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVIe-XVIIe s.*, Paris, Hachette, 1985.

CONSTANT J.-M., *La noblesse en liberté XVIe-XVIIe s.*, Rennes, PUR, 2004.

CONSTANT J.-M., *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, Paris, Perrin, 2007.

CONTAMINE P., « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge : une comparaison », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 105-131.

CORVISIER A., « La mort du soldat depuis la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, t. 254, 1975, p. 3-30.

DE SAINT ALLAIS, *L'ordre de Malte, ses grands maîtres, ses chevaliers*, Paris, Delaunay, 1839.

DEWALD J., « Politics, culture, and the French aristocracy: the example of Henri de Rohan » in LEONHARD J. et WIELAND C. (éd.), *What Makes the Nobility Noble? Comparative Perspectives from the Sixteenth to the Twentieth Century*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2011, p. 164-177.

DESCIMON R. et alii, *Dire et faire vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, EHESS, 2005.

DREVILLON H. et VENTURINO D. (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Entre le glaive et la croix. Chefs d'œuvre de l'armurerie de Malte, Malte, Musée de l'Armée et Héritage Malta, 2008.

GALIMARD FLAVIGNY B., *Histoire de l'ordre de Malte*, Paris, Tempus, 2010.

« Gentlemen's Jewelry », *The Metropolitan Museum of Art Bulletin, New Series*, vol. 32, n° 4, Arms and Armor, 1973 - 1974.

GERMA-ROMANN H., « Les gentilshommes français et la mort selon Brantôme », *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, vol. 13, 1995, p. 215-238.

GERMA-ROMANN H., *Du "Bel mourir" au "Bien mourir". Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001.

GARNOT B., « Justice, infrajustice, parajustice et extra justice dans la France d'Ancien Régime », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 4, n°1, 2000.

HADDAD É., *Les comtes de Belin : fondation et ruine d'une « maison » (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009.

JOUANNA A., *L'idée de race en France 1498-1614*, Lille, atelier de reproduction des thèses, 1973.

JOUANNA A., *Ordre social : mythes et hiérarchies dans la France du XVIe s.*, Paris, Hachette, 1977.

LABATUT J.-P., *Les ducs et pairs de France au XVIIe siècle*, Paris, PUF, 1972.

LE GALL J.-M., « Vieux saints et grande noblesse à l'époque moderne : Saint Denis, les Montmorency et les Guise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50, 2003, p. 7-33.

LEVANTAL C., *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.

MOUSNIER R., *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, 1969.

MOUSNIER R., « Les concepts d'"ordres" d'"états", de "fidélité" et de «monarchie absolue » en France de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe », *Revue historique*, t. 247, 1972.

NASSIET M., « Nom et blason Un discours de la filiation et de l'alliance (XIVe-XVIIIe siècle) », *L'Homme*, n°129, 1994, p. 5-30.

NASSIET M., « Parenté et successions dynastiques aux XIVe et XVe siècles », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1995, p. 621-644.

NASSIET M., « La noblesse en France au XVIe siècle d'après l'arrière-ban », *Revue d 'histoire moderne et contemporaine*, XLVI, 1999, p. 86-116.

NICKEL H., « Arms & Armors: from the Permanent Collection », *The Metropolitan Museum of Art Bulletin, New Series*, vol. 49, 1991.

RAMIERE C. et FORTANIER A. de, *Le second ordre : l'idéal nobiliaire, Hommage à Ellery Schalk*, Paris, PUPS, 1999.

SAULNIER V. L., « L'oraison funèbre au XVIe siècle », Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, t. 10, 1948.

SCHALK E., « Ennoblement in France from 1350 to 1660 », *Journal of Social History*, vol. 16, 1982, p. 101-110.

SCHALK E., *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500 - vers 1650)*, Champ Vallon, Seyssel, 1996.

SOLIGNAT A.-V., « Les noblesses auvergnate et bourbonnaise au XVIe siècle, Pouvoir royal, stratégies familiales et administration royale (vers 1450-vers 1650) », 2009.

SOLIGNAT A.-V., « Fidéicommis et hégémonie politique de la noblesse auvergnate au XVIe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 2012.

Mode de vie aristocratique

Architecture et arts

ACIDINI LUCHINAT C. et CHIARINI M., *Les trésors des Médicis : la Florence des Médicis, une ville et une cour d'Europe* [cat. expo.], Paris, Éditions d'art Somogy, 1999.

BABELON J.-P., *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Hazan, 1991.

BABELON J.-P., *Le château de Chantilly*, Paris, Éditions Scala, 1999.

BENEVOLO L. et BONINSEGNA P., *Urbino*, Roma, Bari, Laterza & Figli, 2000.

GADY A., *Les hôtels particuliers de Paris*, Paris, Parigramme et Compagnie Parisienne du Livre, 2008.

GIROUARD M., *La vie dans les châteaux français*, Paris, Éditions Scala, 2011.

GUILLAUME J. (dir.), *Jacques Androuet du Cerceau « un des plus grands architectes qui se soient jamais trouvés en France »*, Paris, Éditions Picard et cité de l'architecture et du patrimoine, 2010.

LANOE C., DA VINHA M. et LAURIOUX B. (dir.), *Cultures de cour, cultures du corps, XIVe-XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 2011.

LE MOEL M., *L'architecture privée à Paris au grand siècle*, Paris, Commission des Travaux historiques de la ville de Paris, 1990.

LOURS M., *Saint-Acceul d'Ecouen, une cage de verre en pays de France*.

MEROT A., *Aspects de la décoration intérieure à Paris au XVIIe siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990.

OURSEL H. et CREPIN-LEBLOND T., *Musée National de la Renaissance, château d'Écouen*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 2006.

PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Histoire de l'architecture française de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Éditions Mengès – Éditions du patrimoine, 1995.

PONS B., « Projects by Niccolò Servandoni for the House of Bouillon », *The Burlington Magazine*, vol. 137, No. 1111 (Oct., 1995), pp. 674-682.

ROHFRITSCH E., *Balthazar Moncornet, graveur, éditeur et marchand d'estampes à Paris au XVIIe siècle ou l'invention du portrait de notoriété de grande diffusion*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1995.

Équitation

BRUSCHI A., « Quelques réflexions sur les projets d'académies nobiliaires et de nouvelles hypothèses de recherche », in *Francia, Beihefte, Discussions 2*, 2009.

DOUCET C., « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse », *Revue historique*, 2003, n° 628, p. 817-836.

LIEVAUX P., *Les écuries des châteaux français*, Paris, Éditions du patrimoine, 2005.

ROCHE D. (dir.), *Les écuries royales, XVIe-XVIIIe siècle, act. coll.*, Paris, Établissement public du musée et du domaine national de Versailles - Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 1998.

ROCHE D. (dir.), *Le cheval et la guerre*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.

ROCHE D., *La gloire et la puissance, t. 2 : histoire de la culture équestre*, Paris, Fayard, 2011.

Mode de vie aristocratique et revenus nobiliaires

AVENEL G. d', « La fortune de la noblesse sous Louis XIII », *Revue historique*, t. 21-22, 1883, p. 1-40 et 291-311.

CROUZET D., « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVIe siècle : les dettes de la maison de Nevers », *Histoire, économie, société*, 1982, p. 7-50.

GREENGRASS M., « Property and politics in sixteenth-century France: the landed fortune of constable Anne de Montmorency », *French History*, 1988, p. 371-398.
RUSSEL MAJOR J., « Noble Income, Inflation, and the Wars of Religion in France », *The American Historical Review*, vol. 86, Feb. 1981, p. 21-48.

Clientèles et réseaux

Clientèles, réseaux, fidélités
BEAUREPAIRE P.-Y., HASELER J. et McKENNA A., *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVIe-XVIIIe siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006.
DEDIEU J.-P., « Fidélité et politique », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 2004.
DURAND Y. (dir.), *Hommages à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981.
ELIAS N., *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
KETTERING S., *Patrons, brokers and clients in seventeenth century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.
KETTERING S., « Patronage and Kinship in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 16, 1989, p. 408-435.
KETTERING S., « Patronage in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 17, 1992, p. 839-862.
KETTERING S., « Brokerage at the Court of Louis XIV », *The Historical Journal*, vol. 36, 1993, p. 69-87.
REVEL J. (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard et Le Seuil, coll. Hautes Études, 1996.

Les clientèles à l'épreuve du temps et des conflits (XVIe-XVIIe s)
BÉGUIN K., *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
BOLTANSKI A., « Le pouvoir en partage. Les litiges entre le duc de Nevers et le gouvernement monarchique (1614-1617) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 46, 1999, p. 117-145.
BOLTANSKI A., L*es ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis 1550-1600*, Genève, Droz, 2006.
BOLTANSKI A., « Du réseau à l'individu. Quelques réflexions épistémologiques à partir de trois réseaux égocentrés dans la seconde moitié du XVIe siècle », *in* DUMA J. (dir.), *Histoires de nobles et de bourgeois. Individus, groupes, réseaux en France, XVIe-XVIIIe siècles*, Nanterre, Presses Universitaire de Paris Ouest, 2011.
COCULA A.-M., « Henri de Navarre et la noblesse de Guyenne (1576-1589) » *in* POUSSOU J.-P., BAURY R. et VIGNAL-SOULEYROU M.-C. (dir.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes, mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 405-420.
CONSTANT J.-M., « Un groupe socio-politique dans la France de la première moitié du XVIIe siècle : la noblesse seconde », *in* CONTAMINE P. (dir.), *L'État et les aristocraties, XIIe-XVIIe siècles, France, Angleterre, Écosse, Paris*, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 279-304.
DAVIS J., « The Secretariat of Henri I, Duc de Montmorency, 1563-1614 », *The English Historical Review*, vol. 115, sept. 2000.
DE LAMAR J., « Catherine de Medici and Her Florentine Friends », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 9, 1978, p. 57-74.
DUBOST J.-F., « Banquiers, reines et conspirateurs : le réseau Médicis », *l'Histoire*, n° 274, mars 2003, p. 56-59.
HADDAD É., « Noble Clienteles in France in the Sixteenth and Seventeenth centuries: a Historiographical Approach », *French History*, n° 20/1, 2006, p. 75-109.

HOLT M. P., « Patterns of clientèle and economic opportunity at Court during the Wars of Religion: the Household of François, duke d'Anjou », *French Historical Studies*, t. 13, 1984, p. 305-322.

JOUANNA A., « Protection des fidèles et fidélité au roi : l'exemple de Henri Ier de Montmorency-Damville », *in* DURAND Y., (dir.), *Hommage à Roland Mousnier, clientèles et fidélités en Europe à l'Epoque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 279-296.

JOUANNA A., « Réflexions sur les relations internobiliaires en France aux XVIe et XVIIe siècles », *French Historical Studies*, vol. 17, 1992, p. 872-881.

LEFEBVRE P., « Aspects de la "fidélité" en France au XVIIe siècle : le cas des agents des princes de Condé », *Revue historique*, t. 250, 1973, p. 59-106.

LE ROUX N., « L'exercice de la fidélité entre loyauté et rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43, 1996, p. 195-213.

LE ROUX N., « Honneur et fidélité. Les dilemmes de l'obéissance nobiliaire au temps des troubles de Religion », *Nouvelle Revue du XVIe Siècle*, vol. 22, 2004, p. 142-146.

RENTET T., *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

RUSSEL MAJOR J., « The Revolt of 1620: A Study of Ties of Fidelity », *French Historical Studies*, vol. 14, 1986, p. 391-408.

RUSSEL MAJOR J., « "Bastard Feudalism" and the Kiss: Changing Social Mores in Late Medieval and Early Modern France », *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 17, 1987, p. 509-535.

TRINQUET R., « Un voisin et ami de Montaigne, le capitaine Roux », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 16, 1954, p. 96-107.

De WAELE M. « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, vol. 24, 1998, p. 231-252.

Approches méthodologiques des mémoires et du genre autobiographique

AISSAOUI D., « Les Mémoires : un genre errant », *Dalhousie French Studies*, vol. 61, 2002, p. 12-26.

AMSTUTZ D., « Mémoire(s) au carrefour des genres », *Acta Fabula, Mémoires & littérature*, 2009.

BERNARD M., *Écrire la peur au temps des guerres de religion, une étude des historiens et mémorialistes contemporains des guerres civiles en France (1562-1598)*, Paris, Hermann, 2010.

CHARBONNEAU F., *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVIIe s.*, Québec, Presses universitaires de Laval, 2000.

FUMAROLI M., « Les Mémoires du XVIIe siècle au carrefour des genres en prose », *XVIIe Siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37.

HEPP N. et HENNEQUIN J. (éd.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, act. coll., (Strasbourg-Metz, 18-20 mai 1978), Paris, Klincksieck, 1979.

HEPP N. et BERTAUD M. (éd.), *L'image du souverain dans la littérature française des guerres de Religion à la révocation de l'édit de Nantes,* act. coll., (Strasbourg, 25-27 mai 1983), Paris, Klincksieck, 1985.

HEPP N. (éd.)., *La Cour au miroir des mémorialistes, 1530-1682*, act. coll., (Strasbourg, 12-18 novembre 1989), Paris, Klincksieck, 1991.

JOUHAUD C., RIBARD D., SCHAPIRA N., *Histoire, littérature, témoignage*, Paris, Gallimard, 2009.

LYON-CAEN J. et RIBARD D., *L'historien et la littérature*, Paris, la Découverte, 2010.

KUPERTY-TSUR N., *Se dire à la Renaissance, les Mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997.

LAGRÉE M.-C, *"C'est moy que je peins", figures de soi à l'automne de la Renaissance*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012.

RICOEUR P., *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

THIERRY A., « Aggripa d'Aubigné : de l'histoire aux mémoires et à l'autobiographie », *Cahiers de l'Association internationale des études francaises*, 1988, n°40, p. 23-38.
TOLAINI B., « Comment utiliser les mémoires d'Ancien régime ? », 2012.

Approches méthodologiques des libelles et de la publication

AVRIL Y., « Le pamphlet : essai de définition et analyse de quelques-uns de ses procédés », *Le Pamphlet, Études littéraires*, vol. 11, n°2, 1978, p. 265-281.
BARANOVA DEBBAGI T., « Poésie officielle, poésie partisane pendant les guerres de Religion », *Terrain, n°41, « Poésie et politique »*, 2003, p. 15-34.
BARANOVA DEBBAGI T., *À coups de libelles, une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012.
BELLENGER Y., « Le pamphlet avant le pamphlet : le mot et la chose », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1984, n°36. p. 87-96.
BURON E. et MÉNIEL B. (dir.), *Le duc de Mercoeur, les armes et les lettres (1558-1602)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
CASSAN M., « La guerre en discours : l'année 1589 en France », *in* FOA J. et MELLET P.-A., *Le bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de religion (1560-1610)*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 259-275.
CHARTIER R. (dir.), *Les usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1987.
CHARTIER R., « Pamphlets et gazettes », *in* CHARTIER R. et MARTIN H.-J. (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 1990-1991, 4 vol., t. I, p. 501-526.
CHARTIER R., *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, 1987.
DUCCINI H., « Regard sur la littérature pamphlétaire en France au XVIIe siècle », *Revue historique*, t. 260, 1978, p. 313-339.
DUCCINI H., « Un aspect de la propagande royale sous les Bourbons : Image et polémique », *in Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984), Rome, École Française de Rome, 1985, p. 211-229.
DUCCINI H., « Discours et réalité sociale : le révélateur des pamphlets », *l'État baroque, 1610-1652*, Paris, Vrin, 1995, p 369-420.
DUCCINI H., *Faire voir, faire croire, l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
DUPRAT A., *Les Rois de papier. La caricature d'Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002.
Écrire pour convaincre : Libelles et brochures (XVIe-XXe s.), Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique, 90-91, 2003.
EL KENZ D., « La propagande et le problème de sa réception, d'après les mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, janvier 2006.
FOGEL M., *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989.
HAYDN J. M., « The Uses of Political Pamphlets: the example of 1614-1615 », *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'Histoire*, t. XXI, août 1986, p. 143-145.
JOUHAUD C., « Écriture et action au XVIIe siècle : sur un corpus de mazarinades », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1983, p. 42-64.
JOUHAUD C., « Propagande et action au temps de la Fronde », *in Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984), Rome, École Française de Rome, 1985. pp. 337-352.
JOUHAUD C., *Mazarinades : La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.
JOUHAUD C., *Les pouvoirs de la littérature: Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.
JOUHAUD C. et VIALA A., *De la publication, entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.
JOUHAUD C., « Les libelles en France au XVIIe siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 2003.
LAUVERGNAT-GAGNIERE C., « Le Pamphlet en France au XVIème siècle » (Cahiers V.L. Saulnier n°1), *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°21, 1985, pp. 70-72.

PÉDELABORDE C., « Henri IV à la reconquête du royaume de France : les légendes en faveur du premier Bourbon, en musique », *Les Cahiers de Framespa*, 2012.

SAWYER J. K., *Printed Poison. Pamphlet Propaganda, Faction Politics and the Public Sphere in Early Seventeenth-Century France*, University of California Press, 1990.

SEGUIN J.-P., « L'information avant le périodique : 500 canards imprimés entre 1529 et 1631 », *Arts et traditions populaires*, 1963, p. 203-280.

TREMOLET L., *Les premières révoltes nobiliaires sous Marie de Médicis, 1614-1617*, mémoire de master soutenu sous la direction de Jean Duma à l'Université de Paris X Nanterre.

Culture, éducation, médecine

<u>Culture et éducation</u>

DOUCET R., *Les bibliothèques parisiennes au XVIe siècle*, Paris, Picard, 1956.

DREVILLON H., *Lire et écrire l'avenir. L'astrologie dans la France du Grand Siècle (1610-1715)*, Seysell, Champ Vallon, 1996.

GAUFRÈS M.-J., « Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle », *Revue historique*, t. 18, 1882, p. 462-466.

BANDERIER G., « Une lettre inédite de Constant d'Aubigné à son père », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 64, No. 3 (2002), p. 689-692.

BOITEL-SOURIAC M.-A., « Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres. L'éducation humaniste des Enfants de France de François Ier aux derniers Valois », *Revue historique*, 2008/1 (n° 645), p. 33-59.

CALVET A., « L'alchimie médiévale est-elle une science chrétienne ? », *Les Dossiers du Grihl, Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Libertinage, athéisme, irréligion*.

CHARLES C. et VERGER J., *Histoire des Universités*, Paris, PUF, 1973.

CHARTIER R. et MARTIN H.-J., *Histoire de l'édition française, t. 1 : le livre conquérant, du Moyen Age au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982.

CHARTIER R. (dir.), *Les pratiques de la lecture*, Paris, Éditions Rivages, 1985.

CROIX A. et QUENIART J., *Histoire culturelle de la France, t. 2 : de la Renaisance à l'aube des Lumières*, Paris, Seuil, 1997.

GARNOT B., *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1991.

GRAFTON A., *Cardano's Cosmos: The Worlds and Works of a Renaissance Astrologer*, Harvard University Press, 1999.

GREFFE F. et LOTHE J., *La vie, les livres et les lectures de Pierre de L'Estoile. Nouvelles recherches*, Paris, H. Champion, 2004.

JOLY C. (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, t. 2 : les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008.

LEDERMAN F., « Astrologie, magie et thérapeutique du XVe au XVIIe siècle : Wolf-Dieter Müller-Jahncke, Astrologisch-magische Théorie und Praxis in der Heilkunde der frühen Neuzeit », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1985, n° 73, p. 267-268.

LE ROUX DE LINCY A., *Recherches sur Jean Grolier, sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu*, Paris, L. Potier, 1866.

MUCHEMBLED R., *Société et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1990.

ROUGET F., « Marguerite de Valois en son temps : nouveaux documents sur les affaires de la reine Margot », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 68, 2006, p. 109-114.

TRENARD L., « Histoire des sciences de l'éducation (période moderne) », *Revue historique*, t. 257, 1977, p. 429-472.

VERIN H., *La gloire des ingénieurs, l'intelligence technique du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1993.

VIARD G., « Bureaux des pauvres et confréries de charité en Champagne méridionale (XVIe-XVIIe siècles) », *Histoire, économie et société*, 1991, p. 317-330.

Médecine
GELIS J., *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988.

Economie

Economie
BELHOSTE J.-F., « Conséquences de l'essor sidérurgique sur les usages forestiers et les pratiques agraires : XVIe-XVIIIe siècles », *Études rurales*, n° 125/126, Métallurgie à la campagne, 1992, p. 81-98.
DA SILVA J. G., « Capitaux et marchandises, échanges et finances entre XVIe et XVIIIe siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1957, p. 287-300.
DESCIMON R., « La France moderne, quelle croissance ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1979, p. 1304-1317.
FOSSIER R., « Économies et sociétés rurales (France et Angleterre, XIe-XVe siècles) », *Revue historique*, t. 272, 1984, p. 421-470.
GAL S., « Guerre et prospérité en France dans la seconde moitié du XVIe siècle : un marchand drapier de Grenoble », *Histoire, économie et société*, 1998, n°2, p. 227-239.
GALLET J., « Les transformations de la seigneurie en France entre 1600 et 1789 », *Histoire, économie et société*, 1999, p. 63-81.
GUERREAU A., « Avant le marché, les marchés : en Europe, XIIIe-XVIIIe siècles (note critique) », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 2001, p. 1129-1175.
LATOUCHE R., « L'exploitation agricole dans le Maine du XIIIe au XVIe siècle », *Annales de Bretagne*, t. 51, 1944, p. 218-229.
LE ROY LADURIE É. et VEYRASSAT-HERREN B., « La rente foncière autour de Paris au XVIIe siècle », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1968, p. 541-555.
MONNIER L., « La crise économique en France à la fin du XVIe siècle », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1948, p. 107-109.
RICHET D., « Croissance et blocages en France du XVe au XVIIIe siècles », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1968, p. 759-787.

Finances et usages de la rente
BÉGUIN K., « La circulation des rentes constituées dans la France du XVIIe siècle, une approche de l'incertitude économique », *Annales HSS*, 2005, p. 1229-1244.
BÉGUIN K., « Estimer la valeur de marché des rentes d'État sous l'Ancien Régime », *Histoire & mesure*, XXVI-2, 2011.
BÉGUIN K., *Financer la guerre au XVIIe siècle. La dette publique et les rentiers de l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
DESSERT D., *Argent, pouvoir et société*, Paris, Fayard, 1984.
DUBOST J.-F., *La France italienne, XVe -XVIIe siècles*, Paris, Aubier, 1997.
HADDAD É., « Le crédit nobiliaire en France au XVIIe siècle. Usages de la rente constituée chez les Belin et les Crevant d'Humières », *Histoire & mesure*, XXV-2, 2010.
HADDAD É., « Les substitutions fidéicommissaires dans la France d'Ancien Régime : droit et historiographie », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 2012.
LAPEYRE H., « La banque, les changes et le crédit au XVIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 3, 1956, p. 284-297.
MICHAUD C., « Finances et guerres de religion en France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 28, Oct. - Déc. 1981, p. 572-596.
PONCET O., « Une utilisation nouvelle de la rente constituée au XVIe siècle : les membres du conseil au secours des finances d'Henri III », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1993, t. 151, p. 307-357.
SCHNAPPER B., « Les rentes au XVIe siècle, histoire d'un instrument de crédit », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 15, 1960, p. 608 – 611.

VENARD M., « Catholicisme et usure au XVIe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 52, 1966, p. 59-74.

Monnaies

AERTS E., « La circulation monétaire française aux XVIe et XVIIe siècles », *Revue historique*, t. 280, 1988, p. 395-409.

JAMBU J., « Changer de système de compte ou de monnaie, à l'époque moderne et sous la Révolution », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-137, 2007, p. 142-143.

MEUVRET J., « Vers une Économie historique : Monnaie et vie économique en France de 1493 à 1680 », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1960, p. 569-577.

PARSONS J., « Money and Sovereignty in Early Modern France », *Journal of the History of Ideas*, vol. 62, 2001, p. 59-79.

RICHET D., « Le cours officiel des monnaies étrangères circulant en France au XVIe siècle », *Revue historique*, t. 225, 1961, p. 359-396.

VAN WERVEKE H., « Monnaie de compte et monnaie réelle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 13, 1934, p. 123-152.

Métiers et textile

ARNOUX M. et BOTTIN J., « Autour de Rouen et Paris : modalités d'intégration d'un espace drapier (XIIIe-XVIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 48, 2001, p. 162-191.

BONDOIS P.-M., « État de l'industrie textile en France, d'après enquête du contrôleur général Desmarets (début du XVIIIe siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1943, t. 104, p. 137-218.

DEYON P., « La concurrence internationale des manufactures lainières aux XVIe et XVIIe siècles », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1972, p. 20-32.

FAUVRESSE F., « Le complexe des métiers du tissage à Bruxelles pendant les XIVe et XVe siècles », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 27, 1949, p. 61-84,.

KOULISHER J., « La grande industrie aux XVIIe et XVIIIe siècles : France, Allemagne, Russie », *Annales d'histoire économique et sociale*, n°9, 1931, p. 11-46.

LESPINASSE R. de, *Les métiers et corporations de la ville de Paris : XIVe-XVIIIe siècles*, Paris, Imprimerie Nationale, 1886-1897.

RÉBILLON A., « Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes », Annales de Bretagne, t. 18, 1902, p. 400-438.

ZARCA B., « Identité de métier et identité artisanale », *Revue française de sociologie*, 1988, p. 247-273.

Voyages et mobilités

BOUTIER J., *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'université, 2004.

LE ROY LADURIE É., *Le siècle des Platter*, 1499-1628, Paris, Fayard, 1995.

PATTIEU S., « Usages et conséquences des mobilités à l'époque moderne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/5 n° 170, p. 110-115.

ROCHE D., *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.

Démographie

LEBRUN F., « Les crises démographiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1980, p. 205-234.

Conflits religieux en Europe et diplomatie

Diplomatie et ambassadeurs

BÉLY L., *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

BÉLY L., *L'art de la paix en Europe, naissance de la diplomatie moderne XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 2007.
BOIS J.-P., *La paix, histoire politique et militaire*, Paris, Perrin, 2012.
DESTRAY P., *Un diplomate français du XVIe siècle : Philibert du Croc*, Nevers, L'avenir, 1924.
SILL L. M., « The Gossip of an Ambassador », *The North American Review*, vol. 194, 1911, p. 452-465.

Relations de la France avec les puissances étrangères

ANQUEZ L., *Henri IV et l'Allemagne d'après les Mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*, Paris, Hachette, 1887.
CENIVAL P. de, « La politique du Saint-Siège et l'élection de Pologne (1572-1573) », *in Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 36, 1916, p. 109-204.
DAVILLÉ L., « Les Relations de Henri IV avec la Lorraine de 1608 à 1610 », *Revue historique*, t. 77, 1901, p. 32-69.
FAVIER J., *La guerre de cent ans*, Paris, Fayard, 1980.
HAMMER P. E. J., « Essex and Europe: Evidence from Confidential Instructions by the Earl of Essex, 1595-1596 », *The English Historical Review*, vol. 111, 1996, pp. 357-381.
HAYDEN J. M., « Continuity in the France of Henry IV and Louis XIII: French Foreign Policy, 1598-1615 », *The Journal of Modern History*, vol. 45, 1973, pp. 1-23.
LEONARDON H., « Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566, Documents classés, annotés et publiés par Edmond Cabié », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1904, vol. 65, p. 594-595.
MÉRIMÉE E., « Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566 », *Bulletin Hispanique*, 1904, vol. 6, p. 164-165.
NOAILLES, marquis de, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, Paris, Michel Lévy frères, 1867.
PARDANAUD C., « Plaider, convaincre, entrer en scène : Eléonore d'Autriche et la libération des enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *Seizième Siècle*, 2008, p. 195-216.
RIBÉRA J.-M., « L'entrevue royale de Bayonne (1565), d'après la correspondance de Jean Ébrard de Saint-Sulpice, ambassadeur du roi de France à Madrid », *Annales du Midi*, t. 118, n° 254, avril-juin 2006, p. 181-201.
RUGGIU F.-J., *L'Angleterre des Tudors aux premiers Stuarts, 1509-1660*, Paris, Sedes, 1998.
VOGLER B., « Le rôle des électeurs palatins dans les guerres de Religion 1559-1598 », *Cahiers d'Histoire*, 1965, p. 51-85.

Affrontements religieux

BARNAVI É. et ROWLEY A., *Tuez les tous ! La guerre de religion à travers l'histoire, VIIe-XXIe siècle*, Paris, Perrin, 2006.
BONNET C., *Les affrontements religieux en Europe. Début XVIè - Milieu XVIIè*, Paris, Éditions du temps, 2008.
CHRISTIN O., « L'Europe des paix de religion : semblants et faux-semblants », *Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français*, vol. 144, 1998, p. 489-505.
COTTRET B., *Histoire d'Angleterre (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, PUF, 1996.
DESCRAINS J., « De la guerre au combat spirituel : Jean-Pierre Camus et Josias de Rantzau », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1976, p. 707-723.
EL KENZ D., GANTET C., *Guerres et paix de religion en Europe, XVIe-XVIIè*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2008.
FIGEAC M., *Les affrontements religieux en Europe : Du début du XVIe siècle au milieu du XVIIe siècle*, Paris, CNED/SEDES, 2008.
KAISER W., *L'Europe en conflits. Les affrontements religieux et la genèse de l'Europe moderne (vers 1500-vers 1650)*, Rennes, PUR, 2009.

KRAEGE J.-D., « Les "guerres de religion" en sont-elles vraiment ? L'exemple irlandais », *Autres Temps, Cahiers d'éthique sociale et politique*, n°53, 1997, pp. 84-94.
MILLER J. (dir.), *L'Europe protestante aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Belin - De Boeck, 1997.
PAUL A., « Les réfugiés huguenots et Wallons dans le Palatinat du Rhin du XVIe siècle à la Révolution », *Revue historique*, t. 157, 1928, p. 264-276.
PIERRE B., *Affrontements religieux, Europe XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Atlande, 2009.

Guerre de trente ans
BELINA P. , CORNEJ P. et POKORNY J. (dir.), *Histoire des pays tchèques*, Paris, Seuil, 1995.
BERENGER J., *Histoire de l'empire des Habsbourgs : 1273-1918*, Paris, Fayard, 1990.
CHALINE O., *La Reconquête catholique de l'Europe centrale XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Cerf, 1998.
CHALINE O., *La bataille de la Montagne Blanche, 8 novembre 1620, un mystique chez les guerriers*, Paris, Agnès Vienot éditions, 1999.
LIVET G., *La guerre de trente ans*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.
MICHEL B., *Histoire de Prague*, Paris, Fayard, 1998.
PAGES G., *La guerre de Trente ans*, Paris, Payot, 1972.
PARKER G., *La guerre de Trente ans*, Paris, Aubier, 1987.
POLIŜENSKY J. V., « The Thirty Years' War and the Crises and Revolutions of Seventeenth-Century Europe », *Past & Present*, 1968, p. 34-43.

Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français

Tome 1 (1853) :
Lettre inédite de Théodore de Bèze au vicomte de Turenne, 9 mars 1591 p. 276-279

Tome 2 (1853-1854) :
Extrait des dépêches d'Aerssen aux États Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, p. 31-35.
Dotation des académies protestantes, p. 163.
« Journal de la visite de Chamier à Paris et à la cour de Henri IV en 1607 », p. 292-320.

Tome 7 (1858) :
Publication d'extraits de l'autobiographie de Du Moulin, publiée d'après le manuscrit original.

Tome 10 (1861) :
Lettre du duc de Bouillon à lord Burghley, grand chancelier d'Angleterre, octobre 1593, p. 116-117.

Tome 12 (1863) :
« Jacques Couët-Duvivier et l'Église française de Bâle 1569-1614 », p. 265-274
Lettre de Du Jay, secrétaire du roi de Navarre, à M. de La Garrigue à Castres, 25 juillet 1593, p. 366.

Tome 15 (1866) :
« Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris. Deuxième époque l'Église sous l'édit de Nantes, 1594-1685 », p. 19-35.
Retranscription par Marchegay de 23 lettres d'Henri de La Tour et Élisabeth de Nassau à Charlotte Brabantine, p. 35-61 et 78-99.
DELABORDE J., « Deux diplomates français du XVIIe siècle : correspondance de Dumaurier avec Hotman de Villiers », p. 401-413.

Tome 16 (1867) :
« Histoire de l'Église réformée de Paris. Chapitre V : Charenton sous Henri IV (1606-1610) fin de la première partie l'Église », p. 145-161.
« Histoire de l'Église réformée de Paris. Chapitre V : Charenton sous Henri IV (1606-1610) deuxième partie : pasteurs et prédicateurs », p. 353-365.
« Histoire de l'Église réformée de Paris. Chapitre VI : Charenton de la mort de Henri IV à l'incendie du temple», p. 577-601.

Tome 17 (1868) :
« Hotman de Villiers et son temps », p. 97-111.
GAUFRÈS M. J., « Philippe Mornay de Bauves, 2è partie », p. 257-279.

Tome 19-20 (1870-1871) :
« Notice sur Louise de Coligny, princesse d'Orange, et sur sa correspondance, avec Charlotte Brabantine de Nassau », p. 467-508.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, La Haye, 5 mars 1603, p. 543.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, Paris, 23 septembre 1607, p. 572.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, La Haye, 15 mars 1608, p. 573.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, La Haye, 9 avril 1608, p. 575.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, La Haye, 9 avril 1608, p. 591.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, Paris, 20 juillet 1612, p. 593.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, Lierville, 25 octobre 1612, p. 594.

Tome 21 (1872) :
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, La Haye, 18 mars 1616, p. 41.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, La Haye, 7 janvier 1619, p. 46.
Lettre de Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, La Haye, 7 mars 1620, p. 54.
Copie de fragment de registres de l'état civil des protestants de Paris (détruits en 1871), p. 262-278.

Tome 23 (1874) :
Lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte Brabantine, 29 juillet 1613, Sedan, p. 262-264.
Lettre d'Élisabeth de Nassau à Charlotte Brabantine, 8 juillet 1614, Sedan, p. 264-265.

Tome 25 (1876) :
Un chapitre du budget réformé à la fin du XVIe siècle, p. 545-552.

Tome 26 (1877) :
Lettre d'Henri de La Tour aux pasteurs et professeurs de Zurich, 3 juillet 1604, p. 62.

Tome 33 (1884) :
Lettre de Primrose à Duplessis Mornay, Bordeaux, 15 février 1615, p. 400.
Présentation d'Errard de Bar-le-Duc, p. 427-428.
Publication du testament de Charlotte de Bourbon princesse d'Orange, épouse du Taciturne et mère d'Élisabeth et Charlotte Brabantine, p. 456-461.

Tome 35 (1886) :
Lettre autographe de Catherine de Bourbon à Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, Mazères, 1590, p. 310.

Tome 37 (1888) :
« Le ministre Antoine de Chandieu d'après son journal autographie inédit (1534-1591)
V. les dernières années 1583-1591 », p. 617-635.

Tome 38 (1889) :
Fiche de lecture de l'ouvrage *Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion, Henri III, la Ligue, prise de Tulle par les huguenots, d'après des documents inédits, par M.G. Clément Simon* (Paris, Champion et Tulle, Crauffon, 1887).

Tome 39 (1890) :
Documents concernant le collège de Sedan (1588-1591), p. 312-314.

Tome 40 (1891) :
Publication d'un manuscrit du British Museum fonds Cotton : « L'assemblée faicte par les ministres des trois provinces, à Ablon, le 16e mars 1605 », p. 433-435.
Fiche de lecture : *la prise de Tulle et son occupation par l'armée du vicomte de Turenne (1585-1586)*, René Fage, Tulle, Crauffon, 1891, p. 608.

Tome 41 (1892) :
Une procuration du synode national de 1578 (texte et signature annotés), p. 354-366.

Tome 42 (1894) :
« Sedan, notes sur la réforme du XVIe au XVIIIe siècles 1572-1710 », p. 529-533.

Tome 45 (1896) :
WEISS N., « Bernard Palissy à Sedan, d'après quelques documents inédits, 1572-1576 », p. 506-519.

Tome 46 (1897) :
WEISS N., « Bernard Palissy, sa famille et celle de Barthélemy Prieur 1572-1575 », p. 148-157.

Tome 49 (1900) :
DANREHTHER H., « Sedan en 1626 et 1680 d'après des témoins oculaires », p. 47-48.
Lettre d'Henri de Nassau au duc de Bouillon, s.l.n.d., p. 74-75.

Tome 51 (1902) :
Extrait de lettre de Catherine de Bourbon au duc de Bouillon, 1596, p. 483.

Tome 53 (1904) :
« Le protestantisme français et la république aux XVIe et XVIIe siècles », p. 234-250.

Tome 60 (1911) :
DUMONS G., « La famille de Nautonier de Castelfranc » par G. Dumons, p. 387-402.

Tome 62 (1913)
« Monument international de la Réformation à Genève », p. 92-95.
WEISS N., « Henry IV et les Croquants », p. 270-271.

Tome 65 (1916) :
Documents concernant la réforme à Sedan, p. 90 et suivantes.

Tome 73 (1924) :
« Lettres de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, duchesse de Bar », p. 195-209.

Tome 74 (1925) :
« Lettres de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, duchesse de Bar (suite) », p. 188-202.

Tome 75 (1926) :
Fiche de lecture A. Philippoteaux *Origines et débuts de la draperie sedanaise (1575-1594)*, 1924, p. 101.
« Lettres de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, duchesse de Bar (suite) », p. 129-145.

Tome 78 (1929) :
Notice sur Justel avec présentation de ses œuvres, p. 350-360.

Tome 79 (1930) :
« Les princes de Sedan et leurs quadruples obsèques », p. 586-587.

Tome 87 (1938) :
«Le protestantisme à Fontainebleau », p. 382-409.

Tome 89 (1940) :
KOCH P., « Jérémie Ferrier, pasteur de Nîmes », p. 341-370.

Tome 97 (1950) :
« Un exemple du conflit entre Henri de Navarre et Armand de Gontaud, Maréchal de Biron : l'Affaire de Langon, avril 1578-janvier 1581) », p. 89-103.

Tome 101 (1955) :
« Jametz (Heurs et malheurs d'une petite ville protestante au XVIe s) », p. 26-32.

Tome 104 (1958) :
Documents : « Traité entre Henri de Bourbon roi de Navarre et les chefs des Églises réformées assemblées à Montauban en 1581 », p. 53-56.

Tome 111 (1965) :
Fiches de lecture du livre de DROZ E., *La Reine Marguerite de Navarre et la vie littéraire à la cour de Nérac (1579-1582)*, Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne, Bordeaux, 1960 (n° 80), p 77-120
Publication d'une lettre du duc de Bouillon à M. Duplessis, 30 août 1613, extraite de la collection Robert Schuman, p. 347.

Tome 112 (1966) :
HUBRECTH G. « Les communautés d'habitants dans la principauté de Sedan » (à partir d'un exemple de l'assemblée des jurés en octobre 1585 concernant l'ordonnance de police) in *Revue juridique et économique du Sud Ouest* (n°1-2, 1964), p. 91.
HUBRECHT G., « Note sur la politique religieuse et le régime des cultes dans la Principauté de Sedan », *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier*, Paris, 1960, p. 173-188.

Tome 115 (1969) :
VOGLER B., « Les contacts culturels entre Huguenots français et protestants palatins au XVIe siècle », p. 29-42.

Tome 119 (1973) :
ZUBER R., « Autour de 1630 : Jacques Roussel diplomate, écrivain », p. 178-204.

Tome 122 (1976) :
Fiche de lecture de KRETZER H. *Calvinismus une französiche Monarchie im 17. Jarhundert*, Berlin, 1976, p. 294-296.

Tome 123 (1977) :
KRETZER H., « Remarques sur le droit de résistance des calvinistes français au début du XVIIe siècle », p. 54-75.

Tome 125 (1979) :
DEGRAVES L., « Les thèses soutenues à l'Académie protestante de Saumur au XVIIe siècle », p. 76-97.

Tome 126 (1980) :
STAUFFER R., « Le calvinisme et les Universités », p. 27-51.

Tome 130 (1984) :
Compte rendu de la soutenance de thèse de François Laplanche, *L'Écriture, le sacré et l'histoire : le protestantisme français devant la Bible dans la première moitié du XVIIe siècle*, p. 404-407.

Tome 131 (1985) :
IMBERT J., « L'hospitalisation des protestants sous l'Ancien Régime », p. 173-187.

Tome 136 (1990) :
« La population protestante de Saumur au XVIIe siècle vue à travers les registres paroissiaux protestants », p. 337-351.

Tome 144 (1998) :
BOURGEON J.-L., « La date de l'édit de Nantes : 30 avril 1598 », p. 17-50.
CARBONNIER-BURKARD M., « Les préambules des édits de pacification (1562-1598) », p. 75-92.
TRICHETTIT M., « L'arrière-plan politique de l'édit de Nantes, avec un aperçu de l'anonyme *De la concorde de l'Estat. Par l'observation des Edicts de Pacification* (1599) », p. 93-114.
GARRISSON J., « Les grands du parti protestant et l'édit de Nantes », p. 175-186.
DAUSSY H., « Au cours des négociations pour l'édit de Nantes : le rôle de Philippe Duplessis-Mornay », p. 207-224.
FORNEROD N., « L'édit de Nantes et le problème de la coexistence confessionnelle dans la pensée de Philippe Duplessis-Mornay », p. 225-252.
COTTRET B., « Pourquoi l'édit de Nantes a-t-il réussi ? », p. 447-461.

Tome 145 (1999) :
BANDERIER C., « Une lettre d'Agrippa d'Aubigné », p. 476-484.

IV. Sitographie

www.cnrtl.fr/etymologie : Dictionnaire étymologique du centre national de ressources textuelles et lexicales.
www.courdefrance.fr
www.geneanet.org : arbres généalogiques.
http://www.genealogie33.org/pduc/dat521.htm : arbres généalogiques.
http://gillesdubois.blogspot.fr/2009/04/la-famille-de-la-tour.html : arbre généalogique des La Tour d'Auvergne.
www.histoire-sedan.com: site de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais.
http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Henridelatour.pdf : Le monde des La Trémoille, site personnel de TULOT J.-L. (édition de la correspondance des membres des familles La Tour d'Auvergne et La Trémoille).

www.jstor.org : bibliothèque universitaire numérique.
www.museeprotestant.org : musée virtuel du protestantisme.
www.ogn-numismatique.com : monnaies de collection.
www.oxfordartonline.com/public/book/oao_benz : Benezit Dictionnary of Artists.
www.persee.fr : portail de revues scientifiques en ligne.
www.societe-historique-correze.org : Société Historique de Corrèze.
www.chirurgie-viscerale.org : site de formation pour chirurgiens.
www.eau-d-arquebusade.com : site d'informations sur l'eau d'arquebusade.
http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Claude_de_La_Tour_d%27Auvergne/Hilarion_de_Coste.

Annexes

1) Correspondance d'Henri de La Tour et d'Elisabeth de Nassau

	Henri de La Tour		Lettres d'Élisabeth de Nassau à sa sœur	
Années	Correspondance active	Correspondance passive	Nombre	Occurrences de personnages
1555-1573	2	7	Néant	Néant
1574-1591	184	239	Néant	Néant
1591-1606	336	228	59	314
1607-1623	354	267	213	1272
Total	876	741	272	1586

Fréquence de la correspondance d'Henri de La Tour et d'Élisabeth de Nassau par période[1]

2) Déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de France (1574-1586)

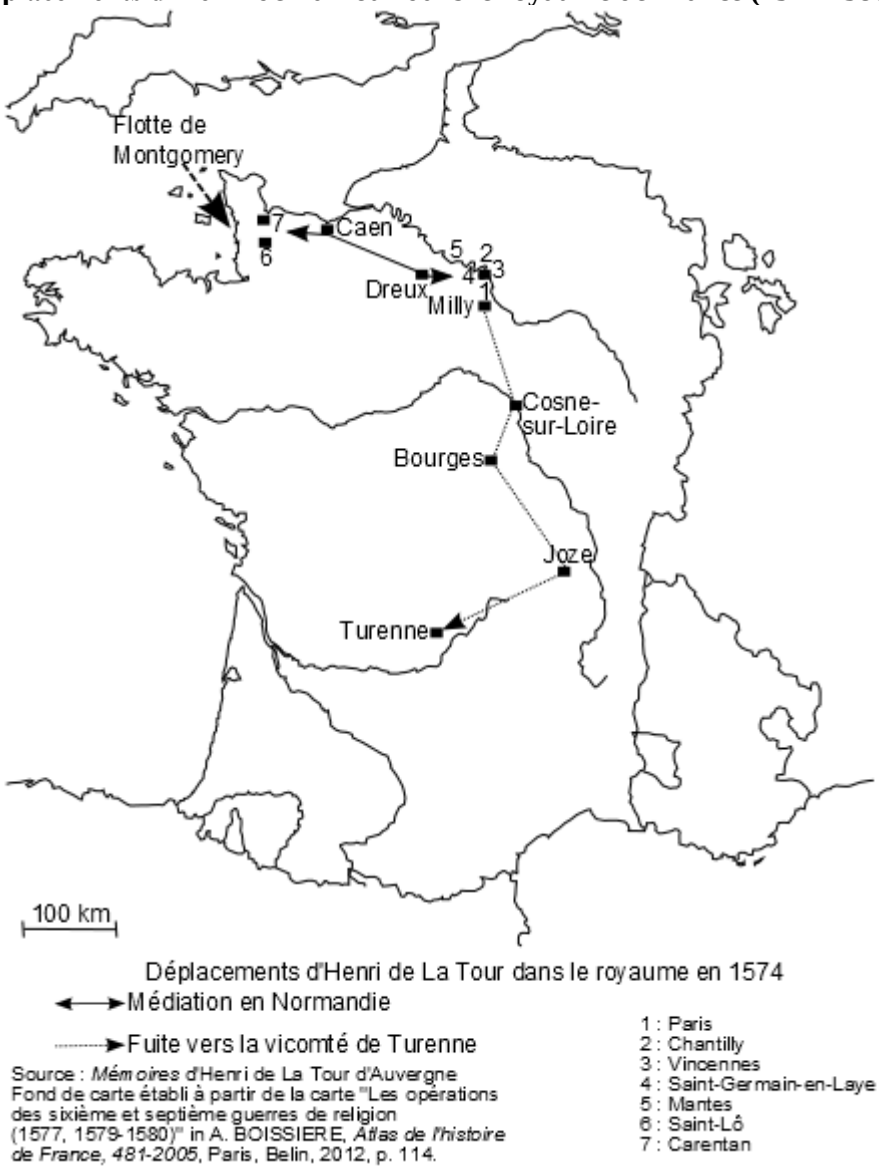

Carte 5 : Déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume en 1574

[1] Le nombre de lettres écrites par le duc de Bouillon permet de contester l'affirmation de J.-L. TULOT selon laquelle il « se méfiait de l'utilisation qui pouvait être faite de ses écrits et de ce fait écrivait avec parcimonie » (*Correspondance d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon (1577-1642)*, p. 9.

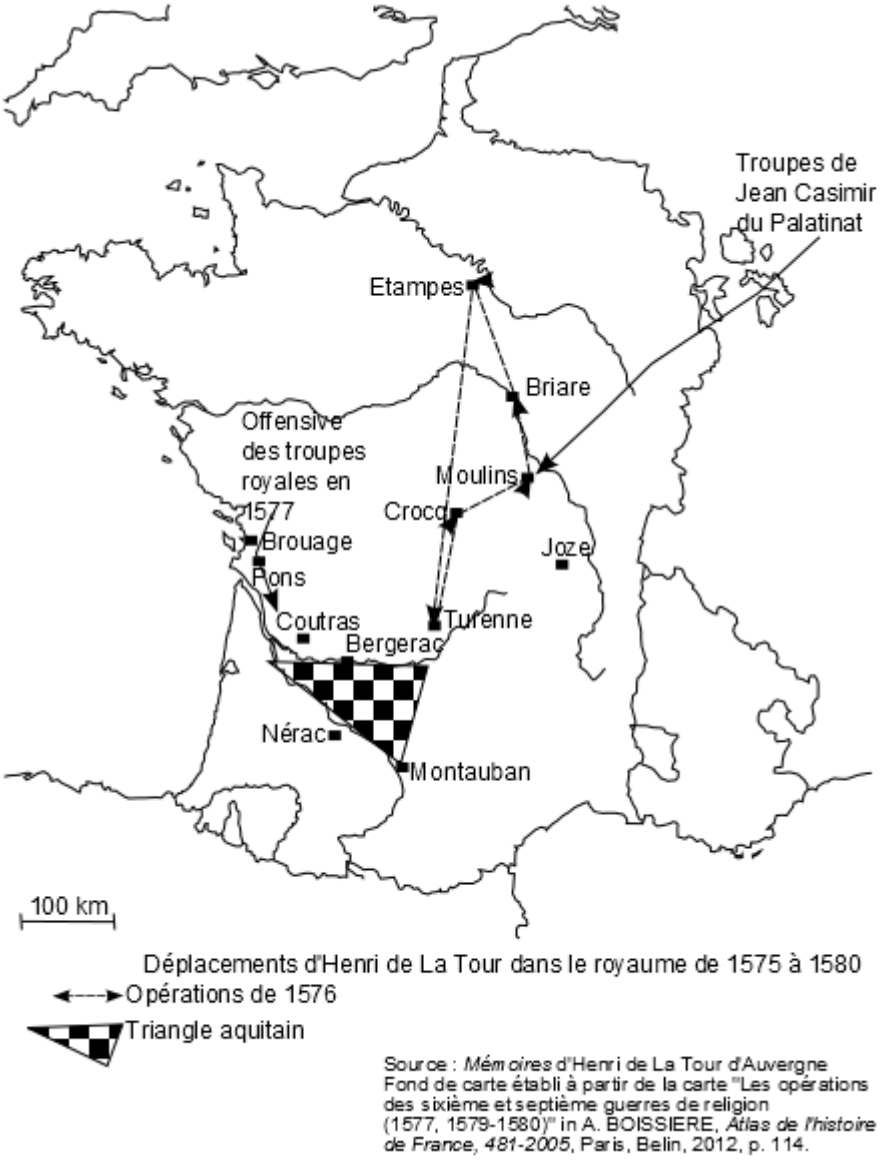

Carte 6 : Déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de 1575 à 1580

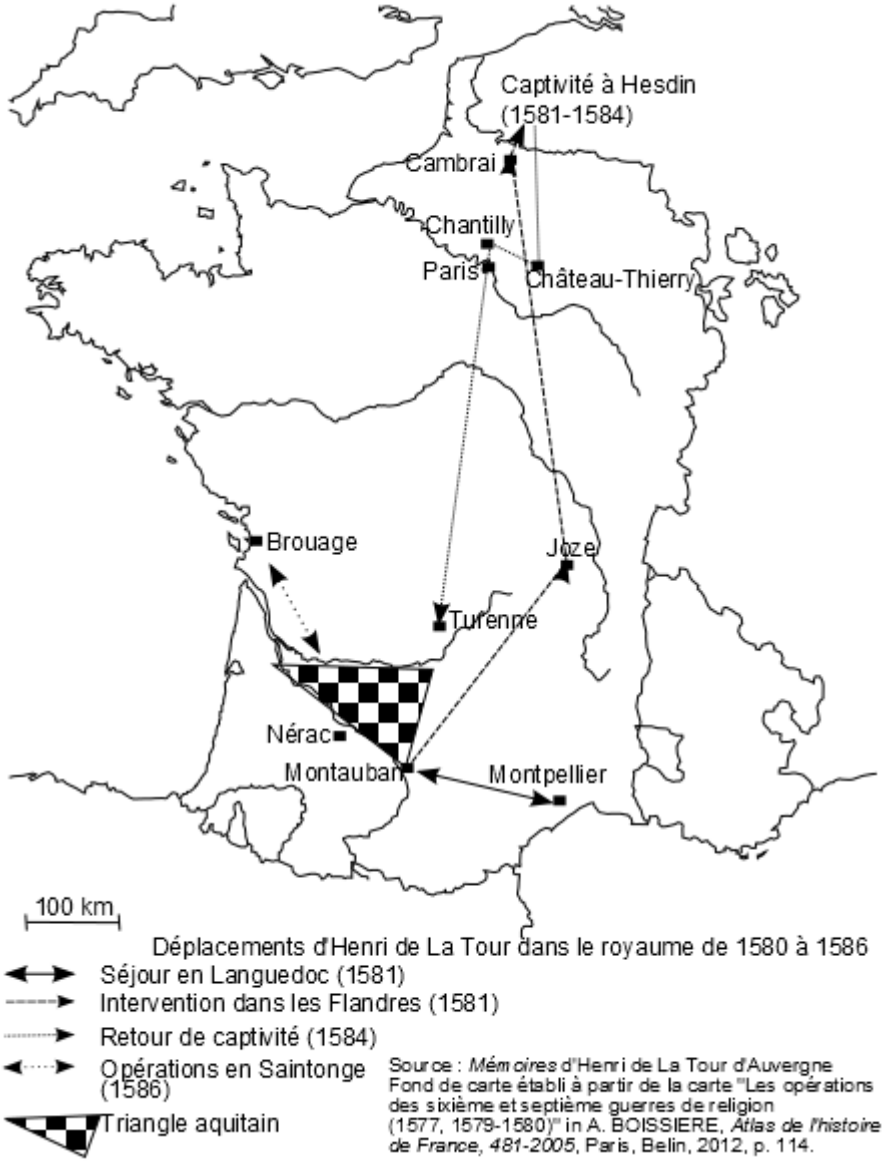

Carte 7 : Déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de 1580 à 1586

3) Henri de La Tour dans le triangle aquitain (1574-1586)

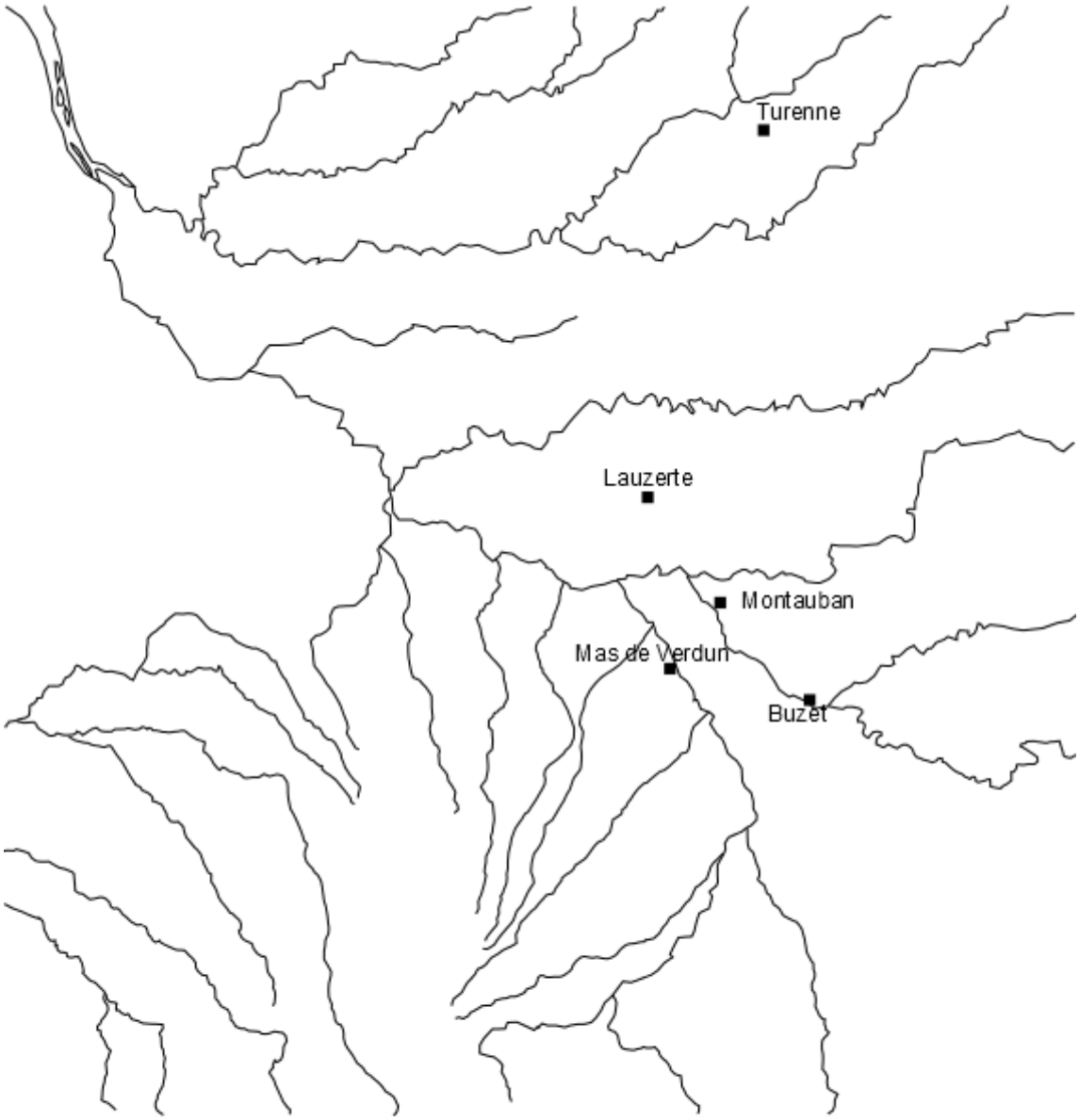

Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1574

0 15 km

Source : Mémoires d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, Atlas de l'histoire de France, 481-2006, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 8 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1574

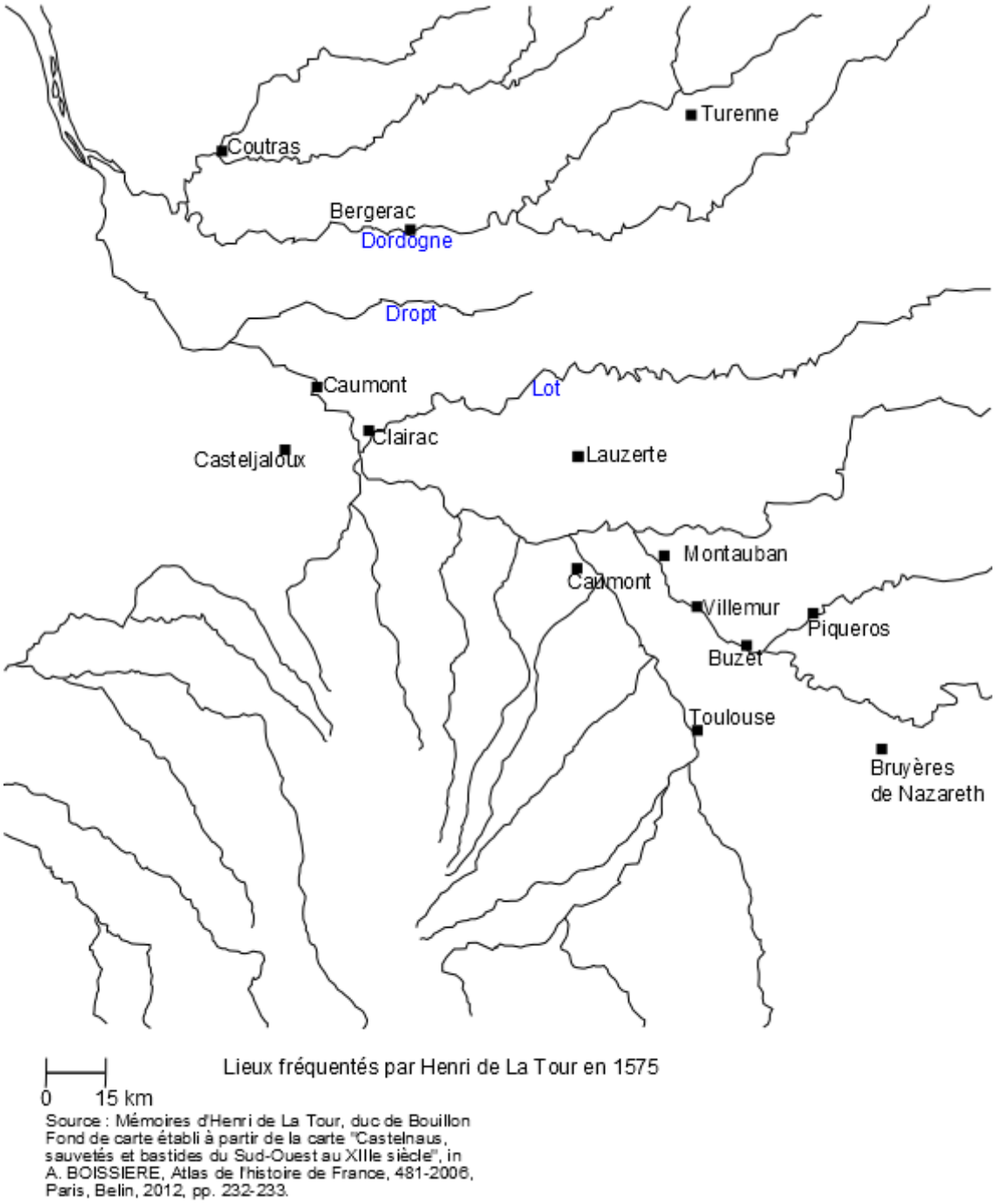

Carte 9 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1575

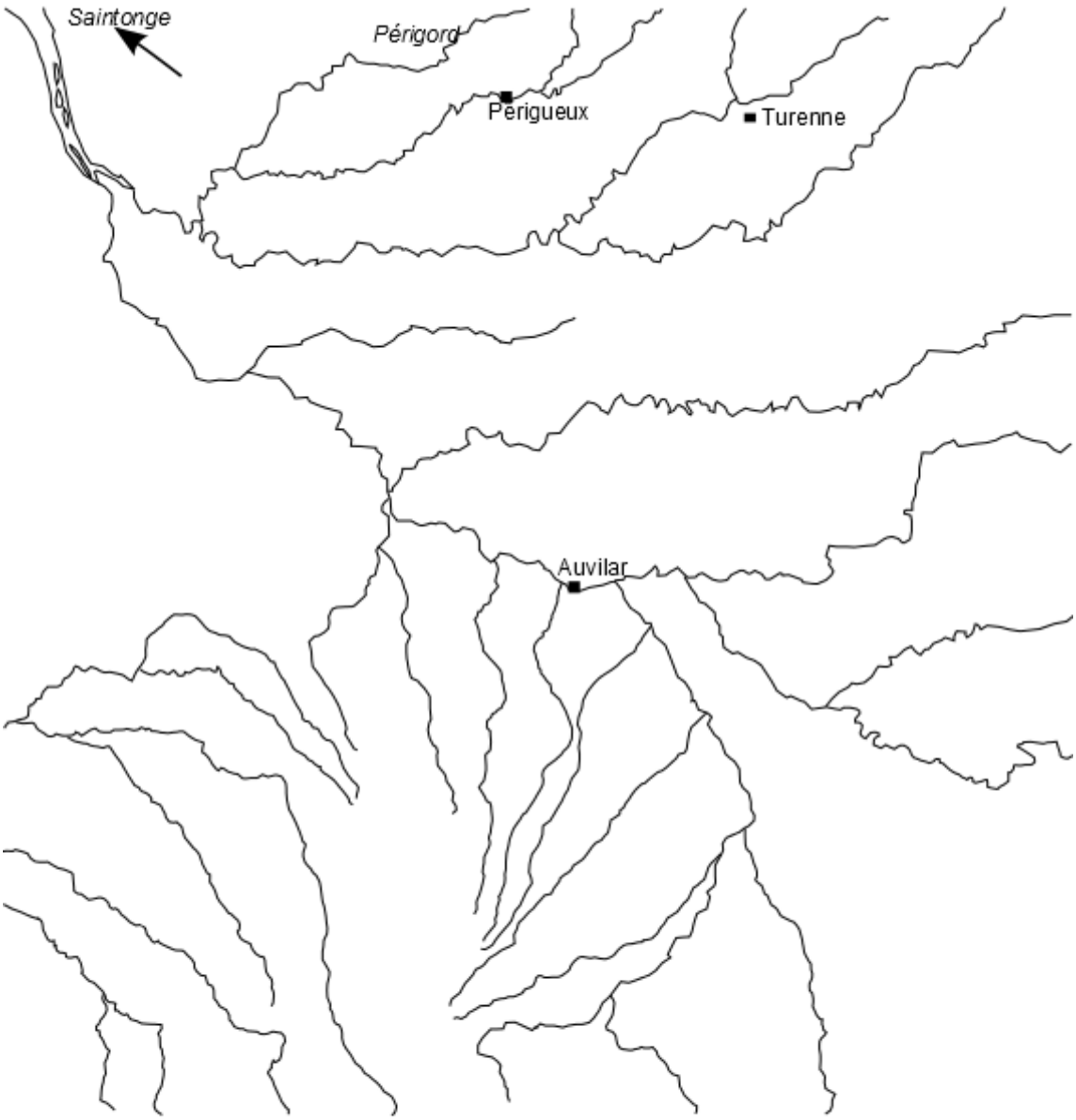

Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1576

0 15 km

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 10 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1576

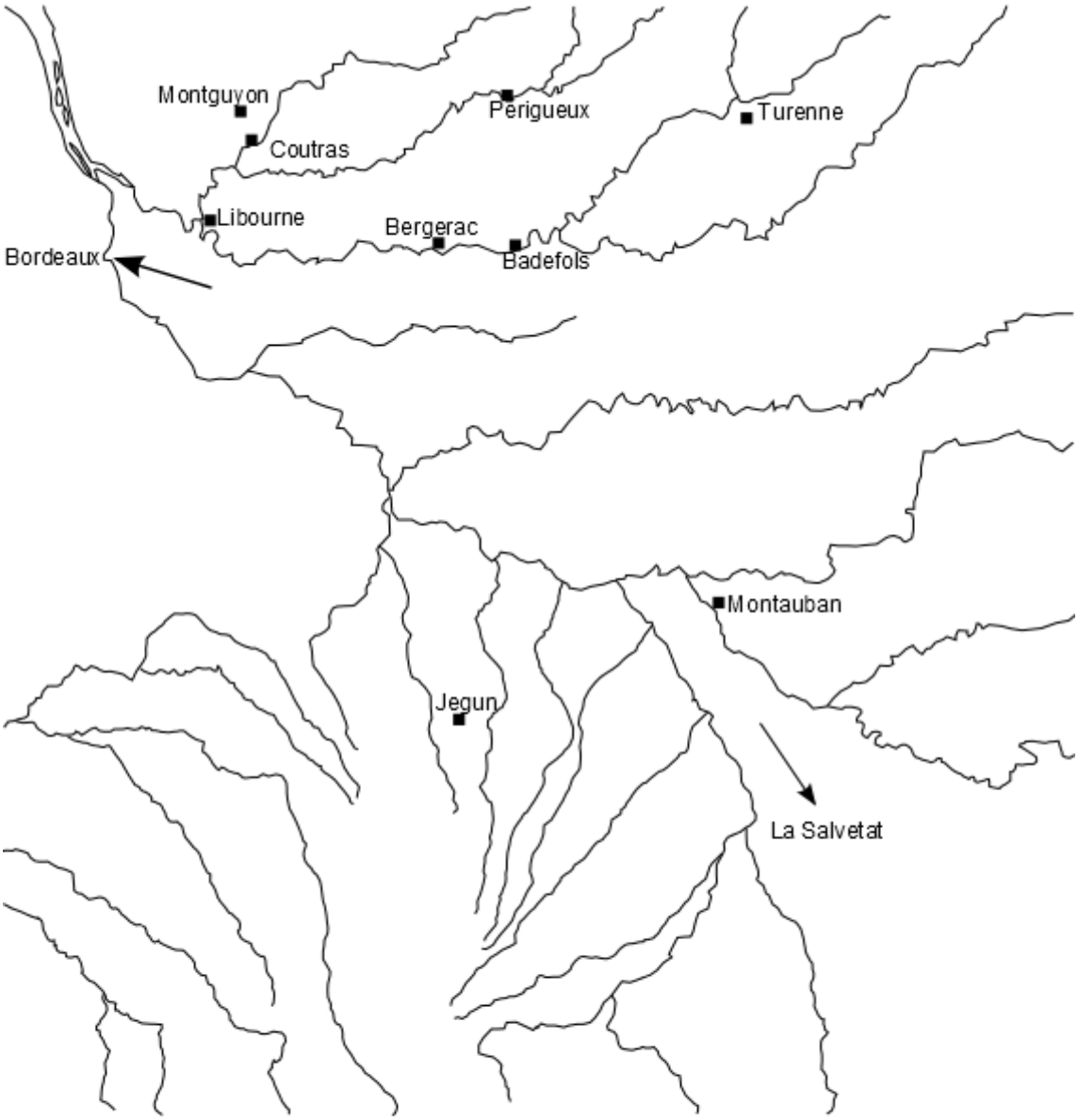

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 11 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1577

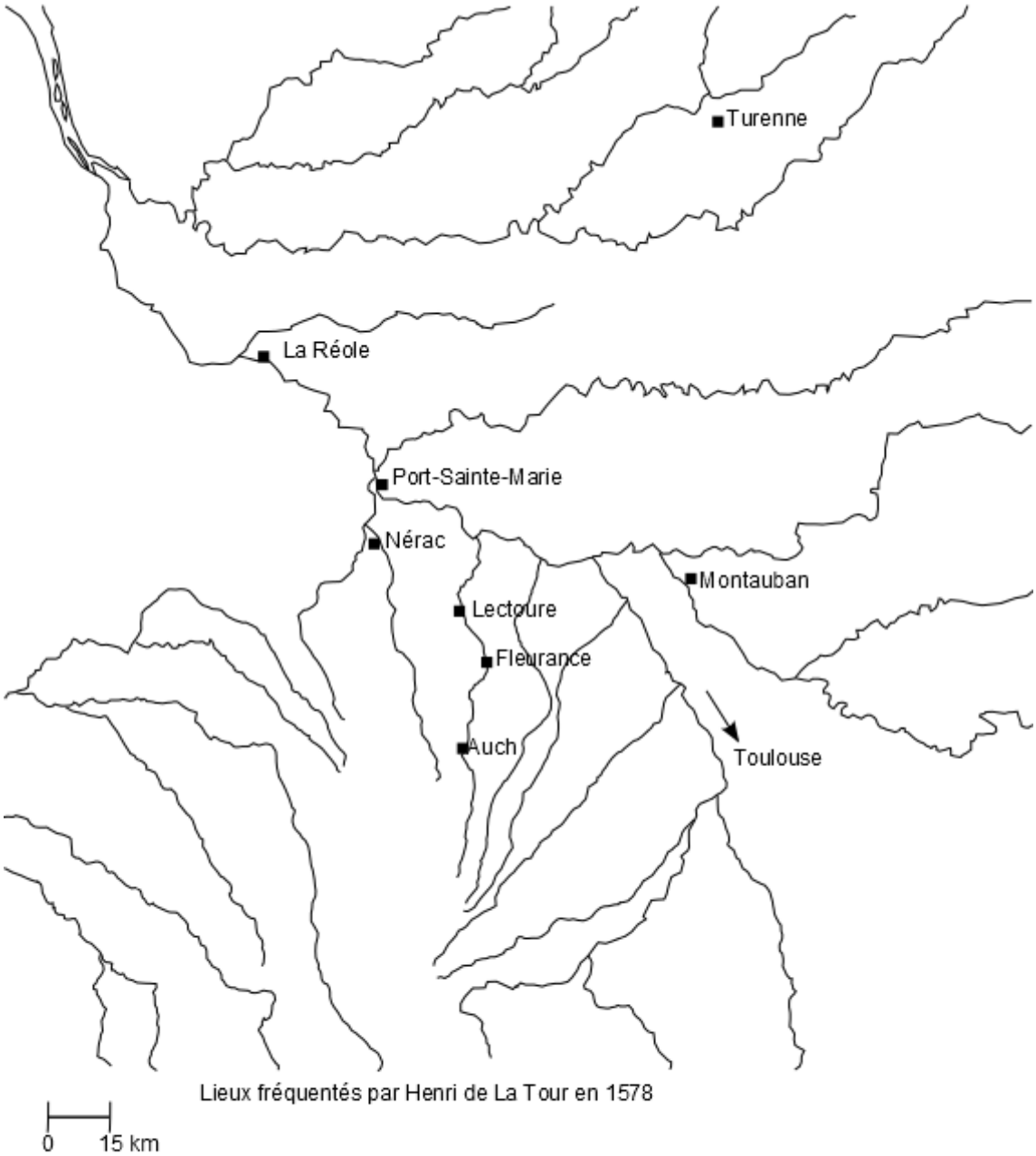

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 12 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1578

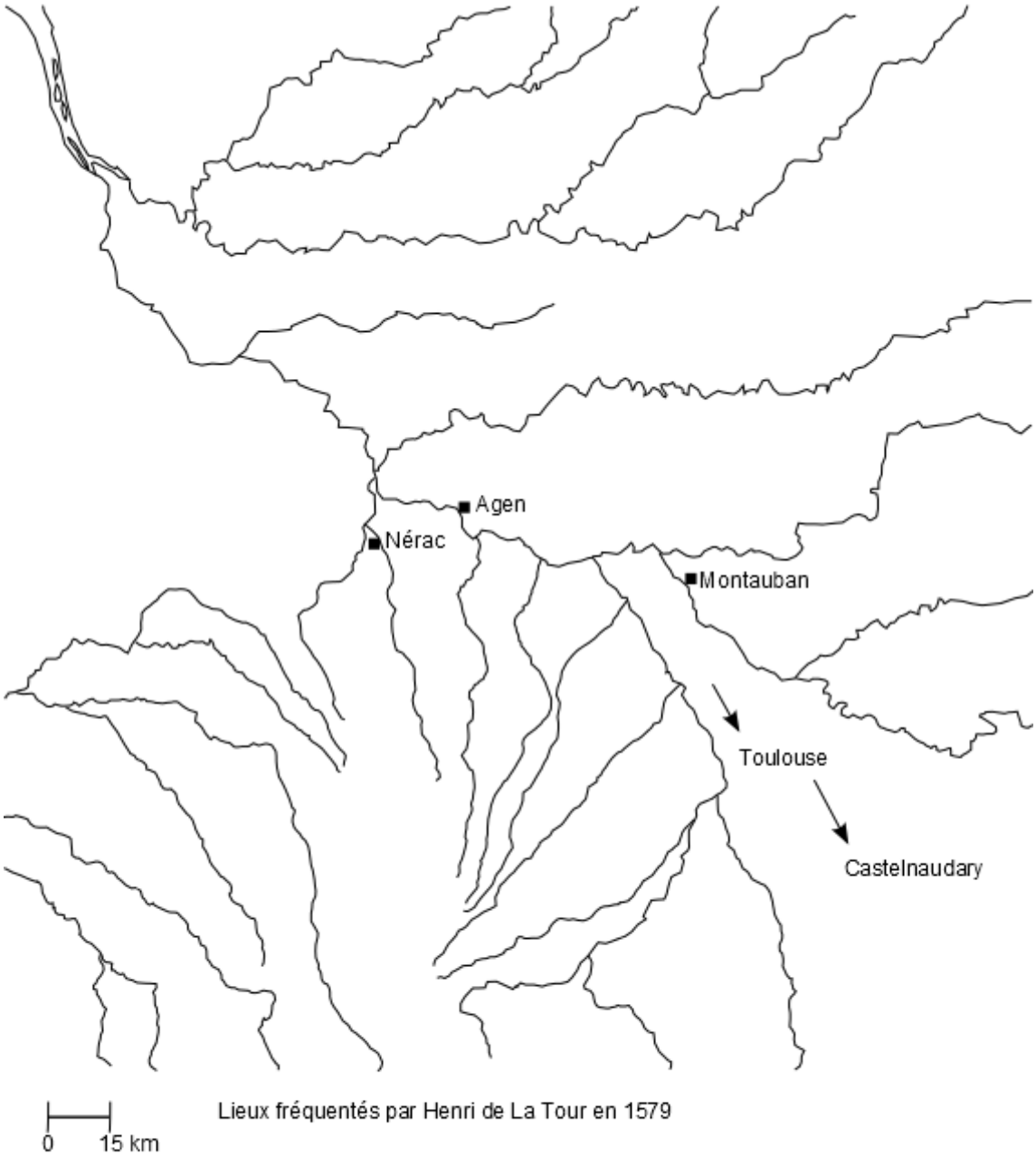

Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1579

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 13 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1579

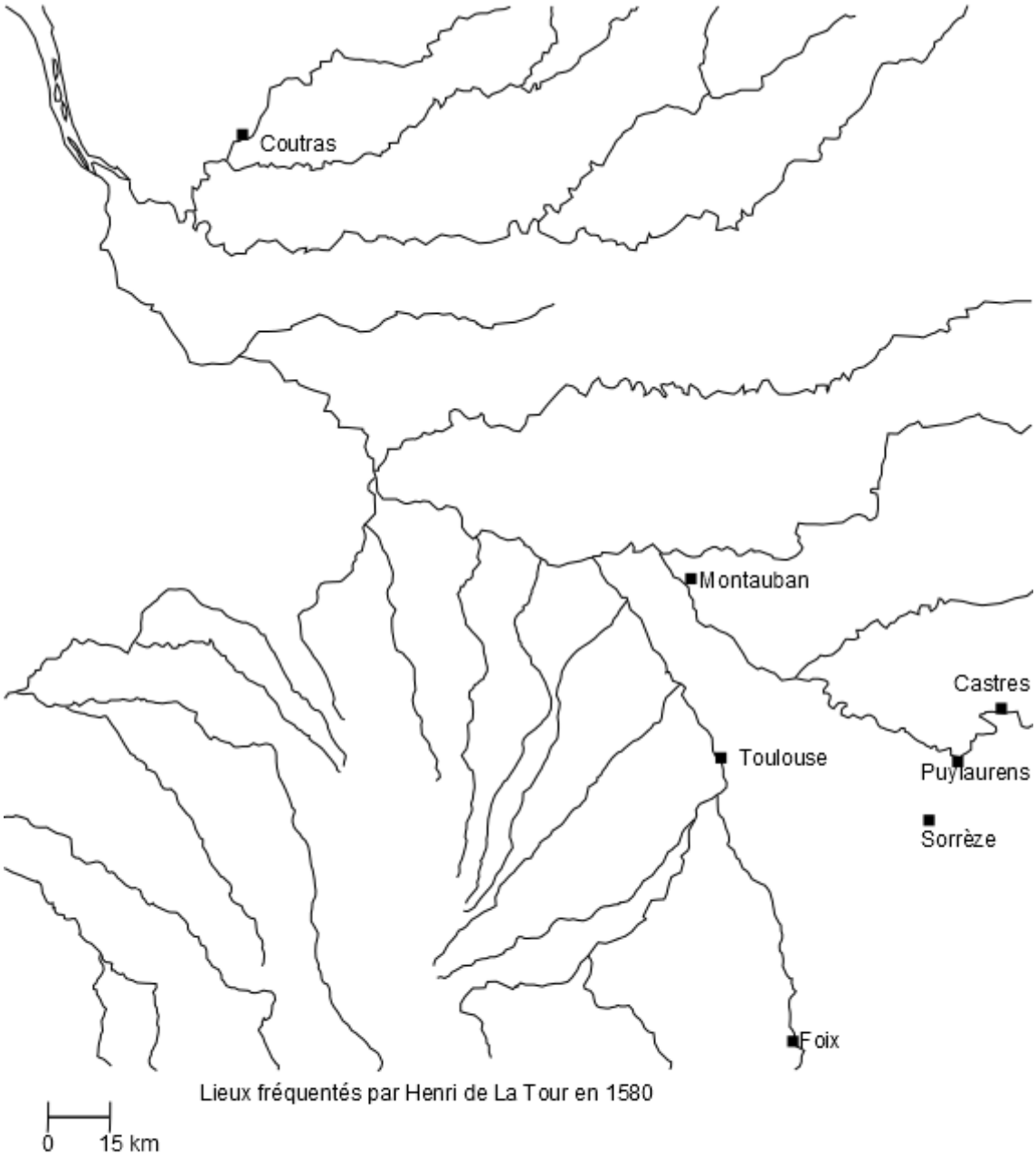

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 14 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1580

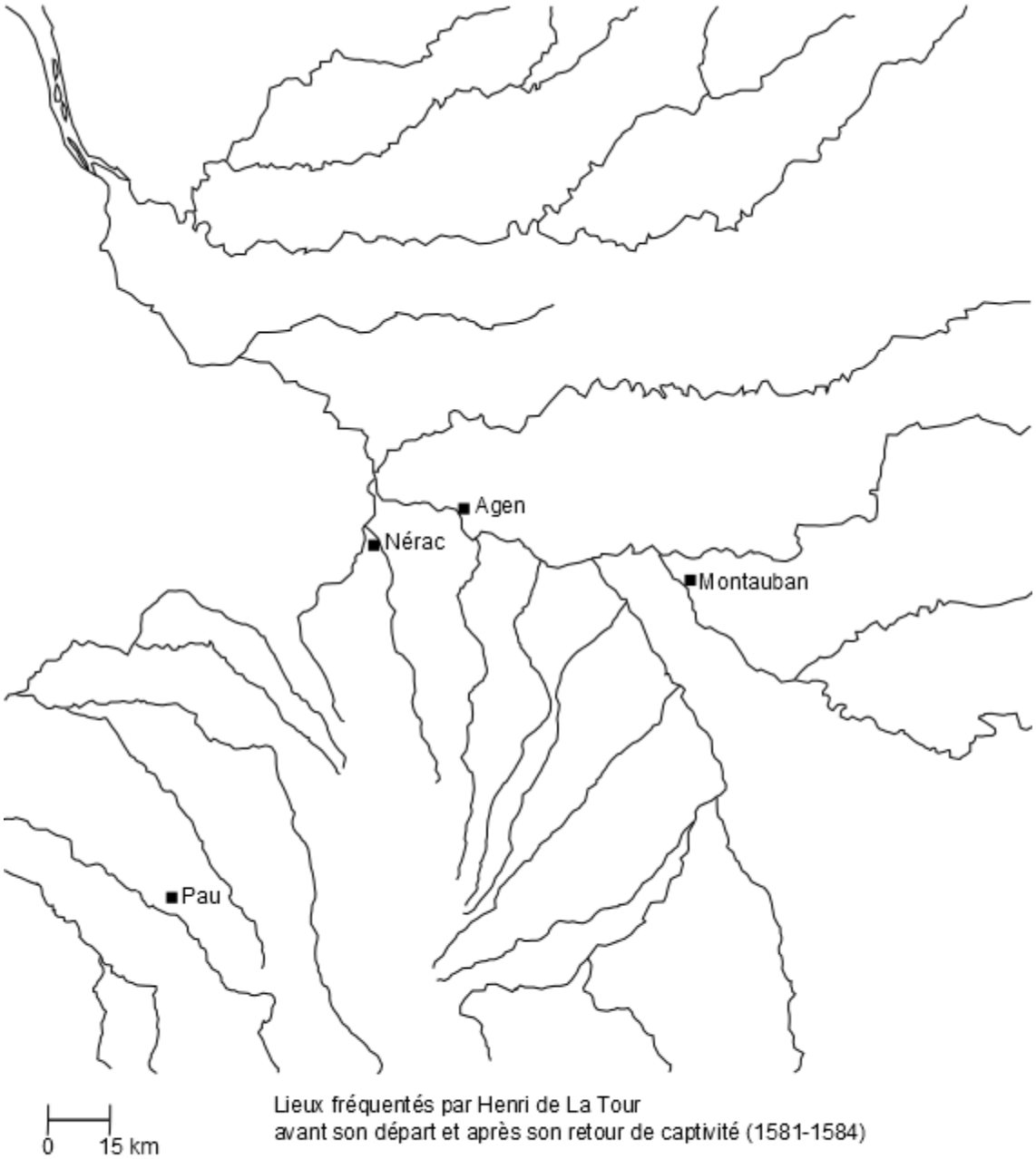

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 15 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour avant son départ et après son retour de captivité (1581-1584)

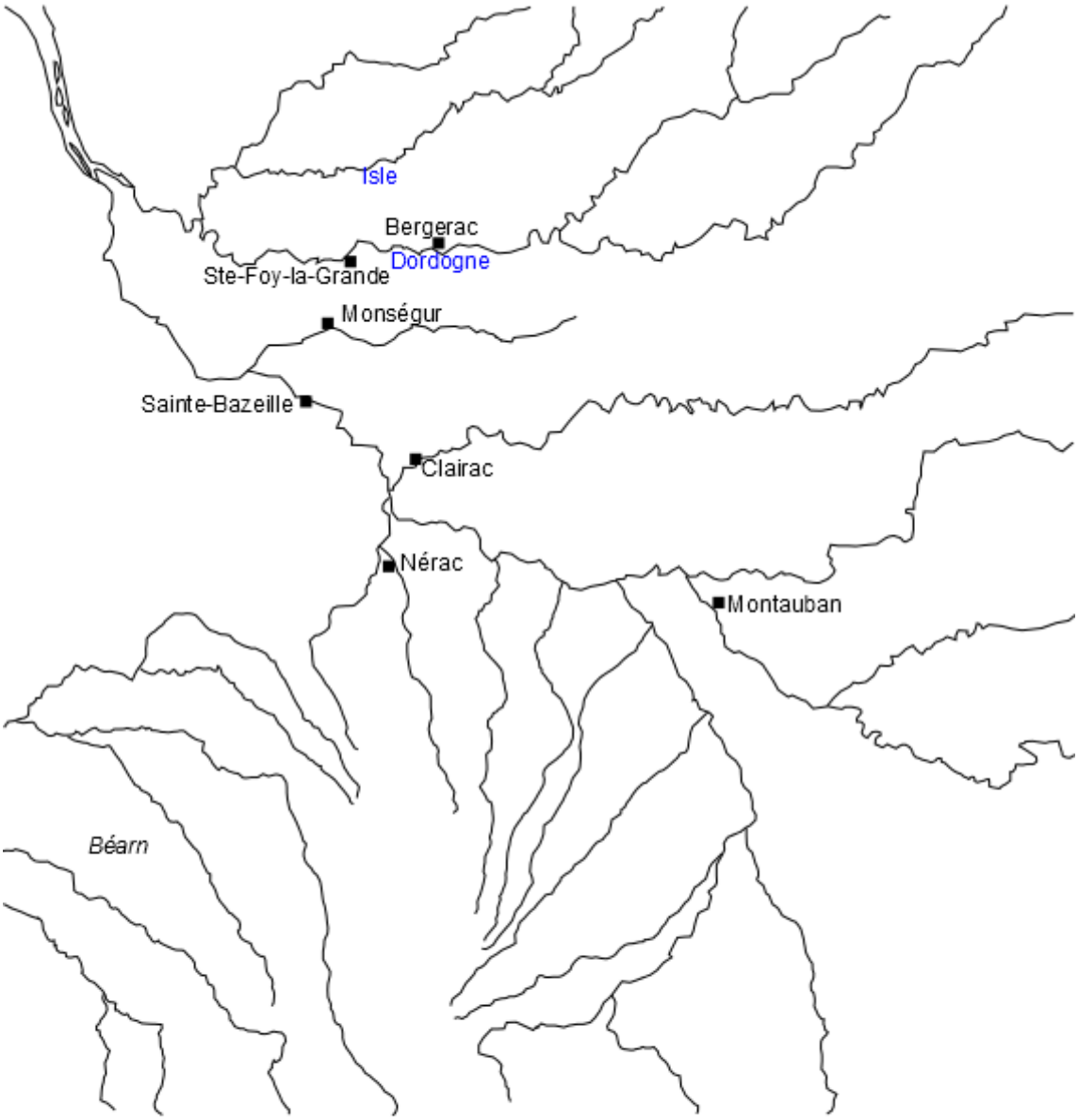

Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1585

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 16 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1585

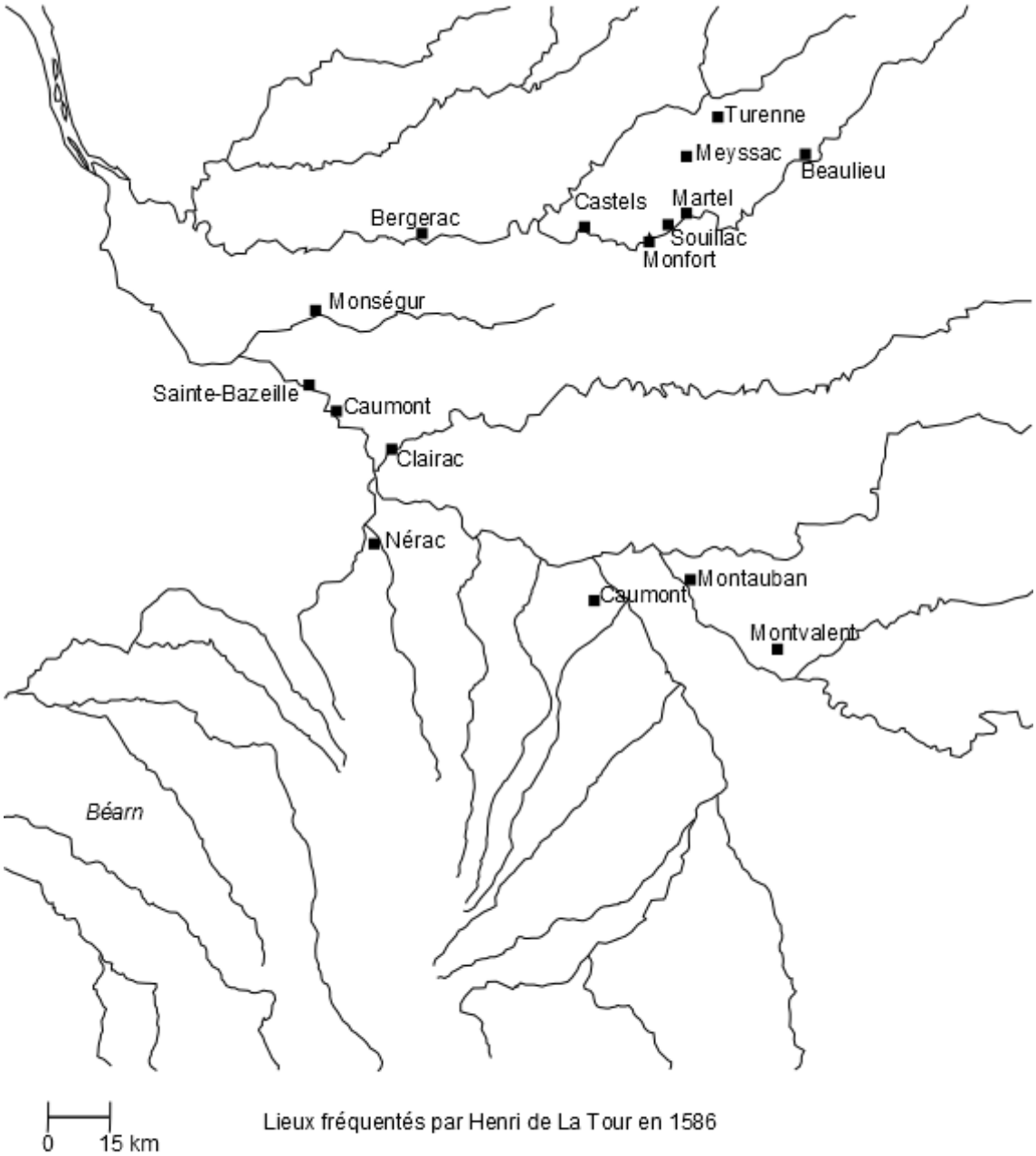

Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1586

Source : *Mémoires* d'Henri de La Tour, duc de Bouillon
Fond de carte établi à partir de la carte "Castelnaus, sauvetés et bastides du Sud-Ouest au XIIIe siècle", in A. BOISSIERE, *Atlas de l'histoire de France, 481-2006*, Paris, Belin, 2012, pp. 232-233.

Carte 17 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1586

4) Blessures et maladies d'Henri de La Tour de 1573 à 1591

Date	**Fait médical**	**Source**
1573	Forte fièvre avant de partir au siège de La Rochelle.	MARSOLLIER J., *Histoire de Henri de La Tour d'Auvergne*, p. 20.
1574	Forte fièvre pendant son intervention dans le Quercy pendant seize jours.	*Ibid.*, p. 58.
1575	Forte fièvre.	*Mémoires* du duc de Bouillon, p. 6.
1577	Grièvement blessé lors d'un combat à la Salvétat. Guérison après la paix	MARSOLLIER, *op. cit.*, p. 82. Mémoires, p. 36-37.
1577	Longuement malade et reste à Turenne.	AGRIPPA D'AUBIGNE, *Histoire universelle*, t. 5 p. 223.
1577	Blessé à la gorge et laissé pour mort lors d'un combat.	*Ibid.*, p. 224.
Novembre 1577–– février 1578	Convalescence à Turenne.	ZUBER H., *op. cit.*, p. 21.
19 mars 1579	Son duel avec Duras entraîne une longue convalescence à Nérac jusqu'à la fin du mois.	*Ibid.*, p. 41.
22 mars 1579	Catherine de Médicis met à sa disposition sa propre litière.	*Ibid.*, p. 33.
31 mars 1579	Il est trop affaibli pour remplir sa mission d'exécution de l'édit avec Biron.	*Ibid.*
Mai 1579	Il se retire en Limousin pour se soigner.	*Ibid.*
Octobre 1580	Immobilisé par des blessures et de la fièvre à Bergerac.	*Ibid.*, p. 39.
Octobre 1582	Malade mais se porte mieux (captivité).	Archives Nationales, R2 54 f° 31.
14 novembre 1583	Malade (captivité).	*Ibid.*, f° 123.
1583	On fait venir le médecin Fabry de Paris, plusieurs accès de fièvre tierce.	Archives Nationales, R2 54.
2 mai 1584	Il se porte bien.	*Ibid.*, f° 99.
1587	Blessé d'une arquebusade à la cuisse au Fort Nicole et en souffre plusieurs années.	MARSOLLIER J., *op. cit.*, p. 131.
19 avril 1587	Longue convalescence à Nérac.	*Mémoires* de Duplessis-Mornay, t. 1, p. 811.
Janvier 1588	Il est envoyé auprès de Montmorency-Damville et représente Henri de Navarre malgré sa blessure.	
1588	Mars : on apprend tout juste qu'il guérit d'une blessure importante.	*Mémoires* du duc de Bouillon, édition Baguenault de Puchesse, p. 233-237.
3 mars 1588	Duplessis parle de sa santé et d'une balle retirée.	
Avril 1588	Il soigne sa blessure à Balaruc : un mois de cure.	ZUBER H., *op. cit.*, p. 58.
Mai 1588	Il n'est toujours pas guéri malgré un séjour à	*Mémoires* de

	Montpellier, il ne peut pas partir en ambassade à Londres.	Duplessis-Mornay, t. 4, p. 106.
Juin ou juillet 1588	Il souffre toujours et se déplace du Languedoc vers la Guyenne.	*Ibid.*, p. 116.
Juillet 1588	Il est retenu par sa blessure à Castres.	Archives municipales de Millau, CC62.
Août 1588	L'assemblée générale des protestants est retardée, l'un des motifs de ce report est la plaie de Turenne qui veut être présent.	*Mémoires* de Duplessis-Mornay, t. 4, p. 122-123.
29 décembre 1588	Après l'assemblée de La Rochelle, Turenne rentre chez lui pour se soigner, Duplessis demande à Pujolz de recommander le médecin de de Moui à Turenne et de Moui fait de même.	*Ibid.*, p. 148.
Fin 1588	Réouverture de la blessure du Fort Nicole. Séjour à Turenne.	MARSOLLIER, *op. cit.*, p. 143.
1588	Charlotte de la Trémoille se dit heureuse de savoir qu'il se porte mieux.	Société d'histoire du protestantisme français, Ms 756.
Janvier 1589	Il sera guéri d'ici un mois à six semaines.	*Jurades de Bergerac*, t. 4, p. 212.
1589	Retrait d'une balle de la cuisse.	*Ibid.*, p. 214.
1589	Pendant le siège de Paris, il est malade et réside à Turenne, il arrive transporté sur une litière avec des renforts.	MARSOLLIER J., *op. cit.*, p. 148.
1590	Pendant les batailles d'Arques et d'Ivry, il est malade et réside à Turenne.	*Ibid.*, p. 154-155.
Mai 1590	Il se plaint encore de sa blessure de 1587.	ZUBER H., *op. cit.*, p. 62.

Tableau 20 : Blessures et maladies d'Henri de La Tour de 1573 à 1591

5) Récit du duel entre le vicomte de Turenne et Duras

« RAPPORT EN FORME DE LETTRE SUR LE DUEL SURVENU ENTRE JEAN DE DURFORT, VICOMTE DE DURAS, ET SON FRERE JACQUES, D'UNE PART, ET HENRI DE LA TOUR, VICOMTE DE TURENNE, ET LE BARON DE SALIGNAC, D'AUTRE PART. NERAC, 18 MARS 1579.

Messieurs, d'aultant que le XVIIe de ce moys est advenu que Monsr de Turene a esté blessé hors les portes de le ville d'Agen et que pluseurs, ne sachans comme le faict est passé, pourroient en prendre et donner l'alarme en divers endroictz et en tirer des conséquences préjudiciables au bien de la paix, laquelle doibt estre stable et maintenue par tous les gens de biens, comme estant nécessaire en ce royaulme à la conservation des Églises ; j'ay bien voulu vous tenir particulièrement advertiz par la présente de tout ce qui est faict, qui est tel que, d'aultant que, en l'année 1576, ledict sr de Turene estant nommé esleu général des églises de Gienne, se resentoict ce ce que le sr de Rausan, frère du sr de Duras, avoict tenu quelque propos qui sembloict estre au désavantaige du sr de Turene, le 13 de ce mois, estant le sr de Turene allé à Agen de nostre part, pour faire dresser, avecques le conseil de la Royne mère du Roy, les commissions et instructions qui estoient requises pour l'exécution de l'eedict et de ce qui a esté arresté à la conférance, et, trouvant ledict sr de Duras en ladicte ville, l'auroict fait appeler ledict jour pour se trouve delà la riière, luy seul, et y seroict allé l'attendre de bon matin ; mais, aiant esté cela descouvert et tentendu de ladicte dameroyne, non seullement ledict sr de Duras ne seroict sorty, mais aussy ledict sr de Turene auroict esté mandé de s'en retourner en ladicte ville par Sa Majesté, laquelle n'auroict cessé jusques ad ce qu'elle les eust accordez et faict embrasser par après. Le 16 de ce moys, le sr de Rausan estant arrivé à Agen, ledict sr de Duras

seroict venu trouver ledict sr de Turene en son logis, luy parlant tout hault, le priant bien fort d'est re moin quele chasteau de Mucidan, qui auroict esté naguères surpris, fust rendu à Madame de Granmont, sa belle-mère, à qui il appartient ; mais, après ce propos, il tira ledict sr de Turene près de la fenestre de sa chambre, luy disant que son frère estoict venu et qu'il estoict prest de le mener par la main pour vuider le différent, ainsy qu'il l'auroict promis au sr de Lavardin : de quoy ledict sr de Turene démonstra estre fort aise, le louant et luy faisant entendre qu'il le tenoict pour gentilhomme d'honneur et de valleur d'en user de ceste façon ; sur l'heure, accordèrent d'un lieu hors la ville, sur le gravier, et affin que leur entreprinse fust meulx couverte, fut arresé entre eulx que ledcit sr de Turenne sortiroict avecq le baron de Salignac par la porte du Pin et le dict sr de Rausan, secondé de sondict frère par la porte du gravier. Le lendemain matin, ledict sr de Turene, secondé dudict sr baron de Salinac, se trouva à la porte du Pin, avant qu'elle fut ouverte, de peur de n'estre d'assés bonne heure à l'assignation, et, à l'ouverture, ilz sortirent et attendirent lesdicts deux frères environ une heure et demie sur la place, tellement que, s'ennuyans, mandèrent ung page pour les haster, lequel les rencontra montés sur chevaux d'Espaigne et galopans pour se rendre audict lieu ; où, estans arrivez, ilz eurent ensemble quelque propose, et enfin, ledict sr de Turene déclarant qu'il ne pouvoict estre satisfaict, si ledict sr de Rausan ne confessoict point qu'il n'avoict sceu que ledict sr de Turene feust général, lorsque les portes de ladicte ville luy furent fermées, ou qu'il ne sçavoict pas qu'il y debvoict venir, feut entre eulx promptement arresté de venir aux mains ; et, poas ce que ledict sr de Turene advisa une troupe qui venoict après ledict sr de Duras, fut d'avis de galopper encores jusques à autre ou cinq cens pas davantage, pour s'en reculer, ce qu'ilz firent ; et, ayant mis pied à terre, commença ledict sr de Turene à charger si vivement ledict sr de Rausan, qu'il le feict reculer environ quatre-vingtz ou cent pas, jusques à tourner le dos, ayant ung coup à lasouris du bras, encore que ledicts sr de Duras luy criat de tenir bon ; et, enfin, fut jecté par terre, sans que ledit sr de Turene le voulut charger lors ; ce que voyans, dix ou douze cappitaines et soldatz, qui avoient suivy ledict sr de Duras, meirent tous à l'instant l'espée à la main, pour charger ledict sr de Turenne, auquel ilz donnèrent jusques à quinze ou seize coups sur la teste, au visaige, à l'espaul et au reims, et presque tousjours par derrière, tellement qu'ilz l'abbatirent, luy ruant tousjours des coups qui portoict avec la dacgue. D'autre costé, le baron de Salignac chargea ledict sr de Duras, auquel ayant donné ung coup d'espée en la main, qui luy persa le bras, et, incontinent luy ayant saisy sadicte espée, luy donna une estocade soubz le bras, qui ne le blessa, et ung autre coup fort grand à la cuisse, et luy rompt son espée ; et lors, ledict sr de Duras, se voiant sans espée, le pria de le traicter en homme qui n'avoict poinct d'armes : à quoy le baron de Salignac respondict qu'il n'avoict jamais acoustuméde frappzer gentilomme qui n'eust de quoy se deffendre, le pressant de prendre une espée de ses gens qu'il voioict là près ; ce que ledict sr de Duras ne voulut faire, parce qu'il ne cognoissoict, comme il est à présumer, la bonté de l'espée de ses gens. Lors ledict sr de Duras cria à son frère, qu'il voyoict reculer, de tenyr bon et de ne faire le poltron : mais ledict baron de Salignac le menaça tuer, s'il ne se taisoict. Aussitost, ledict sr baron veid ledict sr de Turenne abatu par terre et environ dix ou douze espées à l'entour de luy qui le chargeoient ; ce qui le fit partir, pour l'aller secourir contre ceulx qui le traictoient si mal, lesquelz, estimans qu'il fut mort, le laissèrent ; et ledict sr de Duras, voiant ledict bron empesché après ceulx qui chargeoient ledict sr de Turenne, print une espée et s'aproche dudict sr de Turenne, estant encores par terre, luy rua ung coup. On tient que lididc sr de Rausan avoict une maille soubz son pourpoinct, pour ce que, de ou trois grandes estocades que ledict sr de Turenne luy donna, ll n'y eust une seulle qui peut passer, comme il semble aussy qu'il soict à juger par la pointe de l'espée dudict sr de Turenne, leqel fut alors remené à la ville par le sr de Lusignen, qui s'y trouva sur la fin.

La royne, mère du Roy, monstre en avoir grand desplaisir et mescontentement, pour la conséquence de telz faictz sur le commencement d'ung establissement de paix et après ung accord que avoict esté par elle faict entre ledict sr de Turenne et de Duras. Une chose contente beaucoup de gens que ledict sr de Turenne est hors de danger ; de quoy il a semblé estre besoing de faire ce brief et véritable discours, affin que personne ne se serve de ce faict à quelque impostures et faulx bruictz et calomnies, et que, pour ce regard, le bien de la paix, auquel ledict sr de Turene a tant travaillé, ne soict retardé ou empesché laquelle tous les gens de bien doibvent maintenir ung chacun en unyon et bonne concorde.

Faict à Nérac ce 18e mars 1579. »

Bibliothèque Nationale, collection Dupuy, tome 744 f° 82 r°, publié dans l'édition Baguenault de Puchesse des *Mémoires* du duc de Bouillon, p. 270-275.

6) Itinéraire de la grande ambassade (1590-1591)

24 octobre 1590	Gisors
15 novembre 1590[1]	Londres (jusqu'à la mi-décembre)
18 décembre 1590	Rencontre avec les États de Zélande à Middelbourg
Fin décembre 1590	Fin décembre : rencontre avec le prince Maurice et Barneveldt à La Haye
8 au 10 janvier 1591	Utrecht
Janvier 1591	Doetinchen
Janvier 1591	Münster
Janvier 1591	Greven sur l'Ems
Janvier 1591	Osnabrück
17 janvier 1591	Prend le bateau pour Hambourg puis se rend à Dresde via Magdebourg
Février 1591	Dresde : rencontre avec l'électeur de Saxe Christian Ier
Février 1591	Berlin : rencontre avec l'électeur de Brandebourg
Février 1591	Rencontre avec le duc de Brunswick
Février 1591	Rencontre avec le landgrave de Hesse Cassel
Fin mars 1591	Arrivée à Francfort
Avril 1591	Heidelberg : rencontre avec l'électeur palatin
Mai 1591	Rencontre avec le duc de Wurtemberg
Mai 1591	Rencontre avec le margrave d'Anspach
Mai 1591	Rencontre avec le prince d'Anhalt à Dessau
Mai 1591	Leipzig : Rencontre avec l'électeur de Saxe
Juillet 1591	Strasbourg
11 août 1591	Revue des troupes à Hocheim près de Francfort
12 août 1591	Les troupes prêtent serment et franchissent le Rhin
Fin août 1591	Entrée en Lorraine via Homburg, Forbach et Saint Avold
24 septembre 1591	Sedan : rencontre avec Charlotte de La Marck
29 septembre 1591	Vandy : revue des troupes par Henri IV

Tableau 21 : Étapes de l'ambassade d'Henri de La Tour (octobre 1590-septembre 1591)[2]

7) Succession La Marck :

a. Testament de Guillaume-Robert de la Marck

« 1587

Au nom du Père, & du fils & du saint Esprit,

Nous Guillaume Robert de la Marck, prince souverain de Sedan, Jametz et Raucourt, marquis de Cotteson, comte de la Marck, de Braine, et d'Albon, baron des baronnies de Serignan, Privas, Arlampde et Mauny, chastelain de Nogent le Roy, capitaine des cens hommes des ordonnances du roy et des Suisses de sa garde. Sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra que comme ainsy soit que nous… de disposer des biens qu'a pleu à Dieu nous donner à qui et comme bon nous

[1] Archives nationales, R² 53, f° 78.

[2] Le parcours a principalement pu être établi grâce aux indications fournies par Zuber H. (*op. cit.*, 1982, t. 1, p. 64 à 73) et Marsollier (*op. cit.*, 1719, p. 160-166).

semblera et que pour ce faire il n'est pas expédient que nous attendions de nous voir à l'extrémité de notre vie ni de peur que si nous estions réduis en tel estat, que le sens et la volonté et la volonté ne nous défaille pour le pouvoir bien faire. Pour ce est et que considérans que quoy que nous soyons malades néantmoins nous avons le sens et l'entendement bons et sains grâce à Dieu pour pouvoir librement sainctement et en bonne conscience disposer de nos biens nous avons de notre bon gré et libre volonté et sans aucune induction faict et faisons notre présent testament et dernière volonté ainsi que s'ensuit. Premièrement nous avons recommandé et recommandons notre âme à Dieu le créateur le suppliant qu'il nous pardonne les fautes et offenses que nous avons commises contre Sa Majesté et que pour la récompense d'icelles il prenne et accepte le… de la mort et passion de son fils Jésus Christ notre Sauveur et que quand il lui plaira de séparer notre âme de son corps il la mette et colloque en son Saint Paradis… En disposant de nos biens nous léguons en premier lieu à l'Hospital de ceste ville de Genève 200 florins, au collège dudit lieu 100 florins à la bourse françoise 200 florins, à la bourse italienne dudit lieu 200 florins. Item au collège de Sedan 600 florins, aux pauvres dudit Sedan 500 florins, voulant aussi recognoistre les services faict à tems nos Seigneur & dame… et avons par aucun de notre maison. Nous avons aussi donné et légué à Monsieur de La Noue notre cheval d'Espagne et de Montmorency, à Monsieur de Risson mon coursier gris, au sieur de Nuel 2 000 florins. Une fois payer au sieur de Schelandre 2000 florins, aux capitaines La Herie et du…, les lieutenants à charge 200 florins de rente leur vie durant, y compris les gages au sieur de Sillely tous nous… chevaux de… au sieur de Montigny maistre pour l'assistance et… qu'il nous a faicte en notre voyage. 200 florins au Roux… la somme de 15 000 florins au controlleur Blanchisse, 300 florins à Ivan de San notre argentier, 300 florins à M° Tresnans, 200 florins à Nicolas Vater de garde noble, 200 florins au capitaine Grégoire, 100 florins de rente sa vie durant à le Mothe, semblable somme de 100 florins de rente sa vie durant à ma nourrice, 200 florins à Ivan de Jametz et le Gasgon à…, 100 florins. Même je veux et ordonne que tous nos amis serviteurs soient payés de leurs gages pour aider à les necessiter en outre donnons à Jolytemps la somme de 200 florins, et à Daniel Saumaise…, de notre…, 50 florins pour les services que nous a faict en l'armée pendant mon voyage…, dont nous voulons estre pris aquités et payer sur tous nos biens au plus tost que faire se pourra. Nous voulons et ordonnons aussi… de 2 000 florins à nous prestée par Mr le duc de Montpensier, les fonds remboursés au Sr Maguyen son trésorier outre 2 000 florins au Sr Manfredo Ballany, semblable somme de 2 000 florins selon les promesses qu'en ordonnons… bailler la somme de 3 000 florins au Sr René Masrin… à Francfort en… ses bagues que pour… d'icelle on luy a mises entre les mains… et promesses… à luy faicte de… d'icelle et au surplus de nosd. biens desquels nous n'avons pas cy dessus disposé.

Nous avons institué et instituons en biens en quelques lieux qui soit sans en rien excepter et spéciallement en nos terres et souverainetés de Sedan, Jametz et Raucourt nostre chère et bien aimée sœur Charlotte de la Marck ma seule et…, à laquelle par droit de nature nosd. biens doivent appartenir voulant qu'après notre décès et en cas que nous mourrions sans enfans naturels et légitimes notred. sœur prenne et apréhende tous nosd. biens, et d'iceux en jouisse comme de sa propre chose et faisons la présente instituer institution à la charge toutesfois et soubz ceste condition que notred. sœur ses successeurs et ayans cause d'elle pour le regard desd. souverainetés n'émoindra ni n'aboliera aucune chose en l'estat de la religion réformée soit bien et demeure entretenue et exercée auxd. lieux de Sedan Jametz et Raucourt qu'en lesd. lieux qui en deppendent selon qu'il a esté du temps de ma très honorée…, et comme elle est encore présentement exercée soubz mon authorité voulant que quand il adviendra quelque [occasion] à mad. sœur pour se marier qu'elle se marrie [avec] advis et consentement du roy de Navarre et de Mr le Prince de Condé et Duc de Montpensier auxquelles elle a… d'appartenir… que nous supplions de lui donner un mary digne de de son…, qu'il soit et fasse exercice de la religion refformée et où il adviendrait (que Dieu ne veuille) que mad. sœur mourut sans enfans, nous lui substituons en ce cas led. Sr duc de Montpensier et en outre et subordiment Mr le prince de Dombes son fils mon cousin en toutes nos terres et seigneuries tant souveraines qu'en quelques lieux que ce puisse estre assises et exclusives de tous autres nos parents quels qu'ils soient ou puissent estre. Pour l'honneur que nous devons et portons à nosd. seigneurs oncle et cousin,et

déclarons que nous faisons la présente substitution pour le regard de nosd. terres souveraines de Sedan, Jametz et Raucourt à estre charge et condition que lesd. Duc de Montpensier et Prince de Dombes leurs successeurs et ayans cause d'eux… et exercice de lad. religion reformée soit continuée et entretenue en toutes nosd. terres souveraines et ainsi qu'il est présentement…, à peine qu'à faute de par eux leurs successeurs et ayans cause d'eux souffrir et faire qu'icelle religion reformée soit entretenue et… qu'en tous les lieux et qu'en deppendances dés à présent comme dés lors et dés lors comme dés à présent nous révoquons les substitution que nous avons cy devant faictes au proffit desd. seigneurs duc de Montpensier et Prince de Dombes faisons ceste révocation sous le regard… des susd. terres souveraines, le surplus de nosd. biens demeurans aux susd. seigneurs au lieu desquelz aud. cas qu'ilz ou les leurs et ayans cause d'eux… ou souffriront estre faict autre changement en l'estat de lad. religion es susd. Souverainetés, nous subrogeons et substituons à notred. sœur mourans sans enfans comme dict est led. Sr de Navarre et les siens et après led. sieur prince de Condé et les siens et ayans cause d'eux aux conditions susd. tous lesquels et chacun d'iceux en leur ordre et dignité nous voulons et entendons entrer en la substitution susd., nonobstant que l'ordre de toutes ses susd. substitutions soit… car nous… que led. Sr Roy de Navarre et led. Sr Prince de Condé et les siens selon les ordres de… et soit faict legs propriétaires et possesseurs des souverainetés susd., à faut que les princes substitués ou les leurs défaillent à l'accomplissement de la condition soubz laquelle nous les avons substituez à nostre sœur en accomplissant… Srs Roy de Navarre et Prince de Condé ma ferme et religieuse… et volonté [exercice] actuel de lad. Religion réformée en nosd. terres souveraines et d'autant que notre sœur n'est pas en aage suffisant pour pouvoir pourvoir d'elle mesme à la conduite et gouvernement des souverainetés susd., nous prions et… Mr de La Noue en faveur de l'amitié qu'il nous a tousjours prétés, nous faire ce bien qu'en attendant que notred. sœur soit mariée ou qu'elle soit en aage copitans se transporte et demeure aud. Sedan pour pourvoir à la conservation dud. lieu de nos places de Jametz et de tous les autres deppendances de nosd. souverainetés que désirons estre conservez soubz la protection et service de la couronne de France voulant cependant que tous les gouverneurs, capitaines et officiers que nous avons en elles soient conservés et ordonnés en l'exercice de leur charge et obéissance et… dud. Sr de La Noue soubz l'authorité de mad. Sœur comme il a faict et… ma propre estime, et attendu que le sieur de la Noue puisse en estre soulagé nous lui avons adjoint et ordonné pour conseil de mad. sœur les sieurs de Risson, de Muirl, de Schelinder,…de Jametz, … de Sedan, les Srs de Montlones du Branlieu de Lormis et Carsande quant ils…en mond. Pais, et mond. …Le Roux susnommé sans l'advis desquelz mad. sœur ne pourra rien faire en la disposition des… de sa maison jusqu'à ce que Dieu lui ai faict la grâce luy donner un mary par l'aide desd. Sr Roy de Navarre et Prince susd. Sans le consentement desq. … cy dessus est dit elle ne se pourra marier, et au cas qu'elle fit autrement et voulut donc en empêcher l'exercice de lad. religion réformée, innover ou souffrir estre innovée aucune chose en icelle en ce cas nous avons révoqué et révoquons l'institution de ce que nous avons cy dessus faicte à son proffit sous le regard de Dieu desd. souverainetés seulement, subrogeant et instituant en son bien les susnommés selon l'ordre cy dessus spésifié chacun d'eux nous supplions très humblement vouloir soutenir et défendre le party de mad. sœur, ou il adviendrait qu'on lui voulut faire… ou empescher de la jouissance de nosd. terres souveraines et aux droits que nous lui concédons en icelles par mond. présent testament. Voulons aussy et ordonnons que… soulager a dispense que led. Sr de La Noue fera pendant et durant son séjour en nostre ville terre et pais à… susd. Qu'il luy soit faict estat de la somme de 1000 sol par chacun an à prendre sur les plus clairs deniers de nos réceptes et pour le regard de la protection et service de la Couronne de France dont il est question cy dessus, nous entendons que ce fut tant et si longuement que plairra à sa Majesté et à ses successeurs nous maintenir mesd. sœur et successeurs et tous nos droits et autorisés…, de quoy très humblement nous les supplions… ma dernière volonté qui a toujours esté de luy estre très humble et très fidèle serviteur.

Et pour tuteur et curateur de mad. sœur nous avons nommé mond. oncle Monsieur le duc de Montpensier le suppliant vouloir cette charge pour nos biens qui sont en France, et pour le regard de nosd. souverainetez led. sieur de la Noue que nous prions aussi avec accepter la charge de l'exécution de notre présent testament et ordonnance de dernière volonté et parce que nous avons voulu et voulons faire notre présent testament… et par escrits… nous l'avons signé

de notre propre main et fait signé par mond. … En y employant nos sceaux et armoiries accoustumés voulons que pour plus grande seureté notaire public et sept tesmoins selon la coustume de ce lieu, sa suscription sur le dos de nostred. testament pour plus ample solemnité car tel est mon plaisir. Faict à Genève le 29è jour d'octobre 1587 ainsy signé G Robert de la Marck et plus bas par… de Monseigneur le duc prince souverain susd., Le Roux et ficelé du… des armoiries dud. Sieur duc.
Enfin la suscription et déclaration dudit testament : l'an 1587 le 29è jour d'octobre pardevant nous Claude Gallatin et Jean Jouvend tous deux notaires publics jurés de la cité de Genève est [comparu] en personne hault et puissant prince Monseigneur Guillaume-Robert de La Marck… »

Bibliothèque Nationale, Département des Manuscrits Occidentaux,
Collection Dupuy, tome 435, f° 55 à 58

b. Testament de Charlotte de la Marck

« Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, je Charlotte de la Marck duchesse de Bouillon princesse souveraine de Sedan, Jamets et Raucourt. Considérant l'estas périlleux où je suis à cause de ma grossesse et les grands inconvénients qui sont advenus cette année à plusieurs femmes enceintes, ne voulant être surprise sans faire connoitre mon intention et volonté de ce que je désire être fait après ma mort, en quelques temps que Dieu me veuille appeler, ay fait ce présent mon testament comme s'ensuit révoquans tous autres testaments, dispositions et déclarations que je pourrois avoir par ci devant fait autrement qu'il n'est contenu en ces présentes, premièrement je veux et entends que l'Église de Dieu sainte et réformée qui dés longtemps a esté recueillie en mesd. souverainetez et dont le bonheur et conservation d'icelle c'est ensuivi y soit maintenue perpétuellement comme je supplie le bon Dieu me comprendre aux dons et grâces qu'il y desparties et me retirant de la misérable habitation de ce monde me recevoir et recueillir en l'héritage éternel de son Royaume.
Et quant aux biens qu'il a pleu à Dieu me bailler, d'autant qu'ils sont de divers nature, les uns étant en souveraineté, les autres ès païs de droit escrit et autres ès païs coutumier et que de ceux qui sont en souveraineté, comme de ceux qui sont es païs de droit escrit, j'en ay la disposition libre, considérant la sincère et parfaite amitié que Mr mon mary m'a toujours portée et desmontrée par tous les bons offices et traitement qu'une femme sçauroit désirer d'un mary mesme que s'en allant à la guerre contre les ennemis du roy et de l'estat de France il me laissa entre les mains un testament portant disposition à mon profit des biens qu'il a au pais de droit escrit outre la donnation qu'il m'en avoit desjà faite d'une partie par notre contract de mariage lui voulant aussi rendre tesmoignage de mon affection réciproque à la sienne, je veux et ordonne que si je décède de ce monde sans que l'enfant duquel je suis enceinte, ou autre que je pourrois avoir cy après me survive, ma duché de Bouillon, droit et actions qui m'appartiennent à cause d'icelle ensemble mes terres et seigneuries souveraines de Sedan, Jamets et Raucourt sans aucune charge de dettes, leurs appartenances et deppendances et tous les droits que j'y ai comme aussi tous ceux que j'ay et puis avoir aux autres terre usurpées et qui sont détenues par le Roy d'Espagne et autres, soient et appartiennent à mond. seigneur et mary, et pareillement mes baronnies, terres et seigneuries de Serignan, Privas, Astampes, Assamont, Baulme le Transi, Valbrègue et la moitié des terres communes entre Mr d'Aumale et moy qui sont assises au pais de Dauphiné et généralement tous les biens qui m'appartiennent au pais de droit escrit, toutes lesquelles terres et seigneuries miennes tant souveraines que seizes au pais de droit escrit Je donne et laisse à mondit seigneur et mary pour en servir par luy ses hoirs et ayant causes à toujours et dont je veux et entends qu'il soit et demeure saisi lors de mon déceds sans qu'il soit tenu en demander délivrance à aucuns de mes héritiers cy après nommez et sans que pour ce il soit chargé d'aucunes autres dettes, que de celles qui ont esté faites et crées pendant nostre communauté desquelles il demeure chargé suivant la convention portée par notre contract de mariage estimant ne pouvoir faire choix d'un plus digne successeur en mesd. souverainetez et autres miennes seigneuries devantdittes du pais de droit escrit, ni plus utile à mes sujets et voisins ni duquel le roy, l'estat et la couronne de France peut tirer plus de services et de commodité que de mondit seigneur et mari et partant j'ordonne aux gouverneurs, capitaines

et autres officiers de mesd. terres souveraines et autres seigneuries de pais de droit escrit de lui rendre pareille obéissance devoir et fidélité qu'il m'ont ci-devant fait et lui empresser et renouveler le serment et au regard de mes comtés de Braine, et baronnies de Marui et Planes et de mes chatellenies de Nogent le Roy, Chaumont sur Loire et la Ferté Gaucher à moi appartenantes de mon propre côté paternel et aussi du propre maternel que j'ay sur icelle terre de Braine, et la Ferté Gaucher à cause du mépris des deniers dotaux de feu madame ma mère, et autres mes biens paternels et maternels seizes au pais coutumier je les laisse à mes héritiers paternels et maternels qui sont pour ledit côté paternel, Mr le comte de Maulévrier mon oncle et pour le côté maternel Mr le duc de Montpensier mon cousin pour y succéder entre eux selon que l'un et l'autre cy peuvent estre appelés par les coutumes des lieux ou lesd. Biens sont assis ou autrement, les suppliant et exhortant de s'en accorder entre eux amiablement par l'avis de leurs amis communs sans entrer en autre différent et procès.
Item je donne au collège que feue Mad. ma mère a fondé en ceste ville de Sedan la somme de 12 000 livres et que j'entends être en acquisition de rente pour aider à l'entretenir et accroistre item au bureau des pauvres de ladite ville la somme de 6 000 livres que j'entends estre en acquisition de rente au profit desdits pauvres item la somme de 3 000 livres pour aider à la construction dudit nouveau temple de Sedan. Item à ma cousine de la Marck qui est à présent avec moy la somme de 10 000 livres pour une fois pour aider à la marier et à mon cousin de Bianville son frère qui est avec Mr mon mary pareille somme de 10 000 livres pour aider à dresser son train et équipage quand il sera en âge de porter les armes remettant à la discrétion de mond. Sr et mary la récompense de mes serviteurs et servantes selon le jugement qu'il fera de leurs mérites outre et par-dessus le paiement de leurs gages toutes lesquelles sommes ci-dessus déclarées, ainsi par moi données et lesquels je veux et entend estre paiées sur mes biens assis en France et pais coutumiers dessusd. Et, afin que ce mien présent testament et volonté et intention soit plainement exécuté selon sa forme et teneu, je nomme et esleu pour exécuteur d'iceluy mon testament Mr L'Électeur Palatin mon cousin et M. de la Trimouille aussi mon cousin et chacun d'eux je supplie vouloir tant honorer ma mémoire que d'en vouloir prendre la charge, en ce que le tout puisse parvenir à l'effect de son entier et plain accomplissement selon mon désir et intention dessusd. Voulant et entendant que ces présentes vaillent et sortent effet soit par forme de testament, codicille ou autrement en la meilleure forme et manière que faire se pourra pour l'exécution de cette mienne intention et dernière volonté ainsi qu'elle est cy dessus déclarée, en foy et témoignage de quoy j'ai signée de ma main en présence des sieurs d'Estivaux gouverneurs de cette place et des terres souveraines de Sedan, de la Herisson lieutenant, de Lopes gouverneur de Dun, de Montarci bailly de cette souveraineté et de Raucourt, de Dorival mon M° d'Hôtel, et de Jean Hasquin notaire en mesd. terres souveraines, lesquels j'ay priés et requis de soussigner avec moy qui l'ai aussi fait contresigner et sceller du scel de mes armes par la Ruselle mon secrétaire fait en mon château de Sedan le 11° jour du mois d'avril 1594 ainsi signé Charlotte de la Marck, d'Estivaux, de Lop, Gilles de la Herisson, Baudoin Pierre d'Aurival, Stasquin et plus bas par Mad. La duchesse, princesse souveraine dessusdite, de la Ruselle et scellé sur la lacs de soye noire et blanche.
Publié en la Cour souveraine de Sedan icelle assemblée et l'audiance tenant et enregistré ès registre du greffe d'icelles pour y avoir recours ce requérant le procureur général de Mgr le vendredi 10° jour de juin 1594
Lad dame était morte le 15° jour de may audit an. »

Bibliothèque Nationale, Département des Manuscrits Occidentaux,
Mss 1155 folios 72 à 74.

c. Transaction du 25 août 1601 :

« Pardevant François le Vasseur et François Croiset notaires du Roi notre Sire en son Châtelet de Paris soussignés furent présens en leur personne haut et puissant seigneur Messire Charles Robert de la Marck, comte de la Marck et de Braine, demeurant en cette ville de Paris, rue d'Orléans, paroisse Saint-Eustache d'une part, et haut et puissant seigneur Messire Henry

de La Tour, mareschal de France, étant de présens en cette ville de Paris, logé rue du Louvre d'autre.
Lesquelles parties pour terminer tous leurs procès et différend et devant marier et à … entre eux lever… et ayant causé tant pour raison des terres souveraines de Sedan, de Raucourt, circonstances et deppendances et duché de Boüillon, le droit deppendances dudit duché de Boüillon, que pour raison de Serignan, Baulmet, Le Troux, Privat, Arlande, Vallebregue, Aramont, les autres terres assises et pais de Languedoc, Vivaretz, Dauphiné, le comtat de Venaissin, qui sont possession de la famille de Poitiers tant dedans que dehors le Royaume ensemble pour tous les meubles de laditte maison de Boüillon, munitions de guerres, artilleries, dettes actives tant sur le Roy que particuliers payement de dettes, et assurer… jouissance desdites choses et gouvernement touttes autres choses et pour… les grands procès pour ceux ja mené et commencés entre eux et qui pourroient cy après naitre entre eux ou les leurs à l'avenir à cause desdites différence, et mettre paix et concorde entre eux et perpétuelle entre lesdites parties lever en faux et aussy lever hoirie ayant cause ont de leur pure franche et libre volonté reconnü et confessé, et par ces présentes reconnoisent et confessent avoir après plusieurs traittez et conférence par l'avis de leurs conseils, cheus, accordé et transigé, chevissent, accordent, transigent et composent en la forme et manière qui s'ensuit. C'est à savoir que ledit seigneur de la Marck, tant pour luy que pour ses hoirs et ayant cause, s'est désisté et départy, et par ces présentes se désiste et départ au proffit dudit seigneur de La Tour, ses hoiries et ayant cause de tous et chacuns les droits, noms, raisons, et actions, residans et reseizoire, et autres qu'il peut avoir tant audit duché de Boüillon et droits qu'en deppendance que esditttes souveraineté de Sedan et Raucour, en estans ce qui a accoustumé d'être compris sous les recettes d'ycelles, sans aucunes choses en réserve ny retenue, auquel seigneur de La Tour stipulant et acceptant tant pour luy que pour ses hoirs et ayant cause, ledit seigneur de la Marck a cedé, quitté, renié, et transporté tous sesdicts droits, nom, raison et action, reseindans et reseizoires, qui luy peuvent et pourroient cy après competer et appartenir lesdites choses et cause d'ycelles, et aussi tout meuble, munition de guerre, artillerie, et toute dette deüs à cause desdits duché et terre souveraines fors et excepté ce qui peut être deu par le roy tant auparavant que depuis son avènement à la couronne, pour les frais de la guerre de Sedan, Jametz et Raucourt, et les conduittes des Suisses reistres et lansquenetes, sans que ledit seigneur de la Marck, ny les siens hoirs, ny à l'avenir puissent rien prétendre esdittes choses, circonstances et déppendances, cy dessus ceddées pour quelques cause, tiltre et prétexte, que ce soit hormis lesditz frais de la guerre et conduitte. Outre ledit seigneur de la Marck a promy et s'est obligé, et par ces présentes, promet et s'oblige, acquitter et decharger, faire tenir quitte et déchargé envers et contre tous ledit seigneur de La Tour de toute dettes qui sont ou peuvent estre dubz à cause de la maison de la Marck, soit rentes ou autres dettes quelconques, mobiliaires ou immobiliaires, ou de quelque nature et condition qu'elles soient, deues en France ou ailleurs, même les villes de Ban, Raucourt, créés jusqu'au jour du mariage dudit seigneur de La Tour avec deffunte Charlotte de la Marck, nièce dudit seigneur de la Marck, ensemble de tous arrérages et intérêts deues à cause d'icelle, escheus jusqu'à huy et qui echeront cy après, encore qu'ils fussent escheus du temps dudit mariage dudit seigneur de La Tour avec ladite dame Charlotte de la Marck sa première femme, sauf si elles sont créés pendant le constant dudit mariage et sauf audit seigneur de la Marck. Les autres dettes, droits, prétentions et actions passives et intentée ou à intenter à cause de ceux de la maison de la Marck envers et contre quelques personnes que ce soit, créé auparavant le jour dudit mariage deladite feüe dame Charlotte de la Marck, comme aussi demeurent audit seigneur de La Tour toutes jouissances et fruits de toutes lesdittes terres de Sedan, Raucourt et de leurs appartennances ensemble du duché de Boüillon. Promettant ledit seigneur de la Marck que nul de ses enfants ou descendants.
[En bas de la page écrit en tout petit :] Et par ces présentes cedde, quitte, renie, et transporte)
Soient néz ou à naitre, né, outre versera ou querellera la propriété et possession desdittes terres de Sedan et Raucourt, circonstances et dependances, dudit duché de Boüillon et droit d'iceluy, et autres choses cy dessus déclarées, et au cas qu'il ou aucun de luy contrevienne à ce que dessus ledit seigneur de la Marck, pour luy, ses hoirs, et ayant cause a promis et promet faire effet cesser tous troubles, querelles, et prétentions, qu'ils ou aucune desdittes descendances voudroient quereller ou prétendre, à peine de tous dommages et interêts que ledit seigneur

de La Tour, ses hoirs et ayant cause, pourroient avoir et souffrir, et a ledit seigneur de la Marck obligé et oblige par ces présentes, tous ses biens présens et avenir, et de ses hoirs à l'entretenement de ce que dessus, et faire en sorte que ledit seigneur de La Tour ni les siens n'en pourront en façon quelconque estre inquietté, et moyennant ce que dessus ledit seigneur de La Tour tant pour luy, que pour sesdits hoirs ayant cause, s'est désisté et départy et par ces présentes, se désiste et départ, de tous et chacun des droitz, noms, raisons et actions, reseindances et reseizoire et autre, qu'il peut avoir et luy peuvent competer et appartenir à quelque titre que ce soit, esd. Terres et seigneurie de la maison de Poitiers assises esditz païs de Languedoc, Dauphiné, Vivaretz, Comta de Venaissin et par quelconque à cause d'ycelles terres au proffit dudit seigneur de la Marck, ses hoires et ayant cause, auquel seigneur de la Marck à ce présent stipulant seigneur de La Tour a ceddé, quitté, remis et transporté et par ces présentes, cedde, quitte, remet et transporte tous tels droits, noms, raisons et actions resaindants et reseizoires, et autre prétendues… appartenir esdite terre de païs de droit écrit, seize en ce royaume et ailleurs, étant venus de la maison de Poitiers, en quelque sorte et manière que ce soit, sans aucune chose, réserve, ny retenue. Comme aussi ledit seigneur de La Tour cedde audit seigneur de la Marck toutes lesdittes dettes dues pour la guerre de Sedan, Jamets et Raucourt et pour les conduittes des Suisses reistres et lanquenets dont tous les brevets, … et autres papiers, ont été présentement mis entre les mains dudit seigneur de la Marck par ledit seigneur de La Tour pour s'en faire dresser et payer par le roy ou autrement ainsy qu'il verra bon être autre ou quelconque, ledit seigneur De La Tour, comme pareillement appartiendra audit seigneur de la Marck tout ce qui peut être dub à laditte maison de la Marck du reste de la rente de Limouves et tout ce qui est dub en France par les particuliers tant par les constitutions de rentes due par contracts et jugement ou autrement sans aucune choses en retenu, ces cessions et transports desdits droits et dettes ainsy respectueusement fait par ledit seigneur de la Marck audit seigneur de La Tour, et par ledit seigneur de La Tour audit seigneur de la Marck, sans aucune garantie ni restitution de denier, sinon de leur fait et promesse, tant seulement et d'effet de promesse de leur descendant ou ayant cause. Et autre tout ce que dessus ledit seigneur de La Tour a promis et s'est obligé payer audit seigneur de la Marck la somme de cinquante mil livres dos sol à scavoir deux mil livres sol comptant, qui ont été présentement payez, baillez, comptez et nombrez, en présence desdits notaires souscripts en espèces d'or, cinq cens cinquante livres et trois cens livres et douzaine. Le tout bon et ayant convis les quarante huit mil livres sols et acquit, tant de rente constituée et arrérages d'ycelles, qu'autres dettes de ladite maison de la Marck, dans quatre année à commencer au premier jour de janvier prochain mil six cens deux, portion égalle, à la charge qu'avant le premier janvier de chacune année, ledit seigneur de la Marck sera tenu de bailler un état de sa main, et reconnu pardevant notaire, des créances qu'il voudra être payéz par chacune année jusqu'à la concurrence de douze mil livres, tant en principal, qu'arrerages ou intérêts lesquels seront baillés au vray, et a été convenü que ledit seigneur de La Tour payera les arrérages desdittes rentes, qui luy seront baillées ou racheptés par chacun an à commencer du premier jour de l'année, pour laquelle sera baillé l'état encore qu'il ne les rachepte qu'à la fin de l'année. Et en outre, payera à la fin de laditte première année mil six cens deux la somme de quinze cens livres en acquets d'arrerages d'autres rentes de la maison de la Marck non compris audit état de douze mil livres dont luy sera aussy baillé état en fournissant celuy desdittes douze mil livres, lequel sera baillé autre état de douze livvres en outre mil six cens trois luy sera baillé autre état de douze mil livres. Et en outre état de mil livres sur lesdits arrérages d'autres rentes lesquels arrérages il payera comme lesdittes quinze cens livres de l'année précédente. Et en l'année d'après mil six cens quatre luy sera baillé autre état de douze mil livres, et en outre état jusqu'à cinq cens livres pour payer aussy des arrérages et à la quatriesme année mil six cens cinq ne sera tenu payer autres arrérages sinon ceux qui auront courru depuis le premier janvier mil six cens cinq des rentes comprises en l'état de douze mil livres de laditte année dernière, et de tout ce que dessus apporter les quittances, acquits, décharges, et contrats endossés en bonne forme dedans un mois après chacune année finie à peine de tous dépens, dommages et interêts, de laquelle somme de quarante huit mil livres d'une part, et quinze cens livres, mil livres et cinq cens livres, d'autre part. Ledit seigneur de la Marck a fait cession et transport à sesdits créanciers qui seront ainsy baillés par état, lesdits notaires acceptant pour eux sans dérogation aux hypothèques, droits et action, qu'ils peuvent avoir sur

les biens d'iceluy seigneur de la Marck et de laditte somme s'est dès maintenant ledit seigneur de la Marck, de… et dessaisi au proffit desdits créanciers, et non d'autre, ny même dudit seigneur de la Marck, sans que pour quelque cause, sujet et empêchement que ce soit le payement des susdittes sommes puisse être empêché qu'il ne soit réellement et… exécuté au proffit desdits créanciers, et sera tenu ledit seigneur de La Tour acquitter audit terme lesdittes sommes et en outre a été convenü que tout ce qui a été pris et perçu par ledit seigneur comte de la Marck, ses ainés dudit messire Charles-Robert de la Marck, ou autres ayant charge dudit messire Charles de la Marck en vertu de ses procurations et contracts ou autres actes demeurant audit seigneur de la Marck, sans qu'il s'en puisse faire aucunes poursuytte ny demande par ledit seigneur de La Tour, les autres fruits desdittes terres de pais de droit écrit, il a été accordé que ledit seigneur de La Tour en jouira jusqu'à la fin de la présente année. Et ne pourra ledit seigneur de La Tour ny ses agents, procureurs ny entremetteurs hors… être recherché ny inquieté de tout ce qui a été fait et… esdittes terres par le commandement dudit seigneur de La Tour qui sera par luy… soit par établissement d'officiers…, sans que toutefois par le moyen de la présente clause ledit seigneur de la Marck puisse être empeché établir tels officiers que bon luy semblera pour l'avenir. Et si acte accordé entre lesdittes parties que nonobstant la cession des prétendus droits audit duché de Boüillon faitte par ledit seigneur de la Marck audit seigneur de La Tour suivant le contenu en la présente transaction ledit seigneur de la Marck portera et aura le nom de duc de Boüillon, sa vie durant comme aussy ledit seigneur de La Tour durant même la vie dudit seigneur de la Marck portera ledit nom, et à toujours luy ses hoirs et ayant cause, et quant au rang, préséance, dignité et honneur la prérogative audit duché de Boüillon appartenant acte pour borner considérations, accordé que ledit seigneur de la Marck sa vie durant précédera ledit seigneur de La Tour en tout lieu et assemblée, sans que ledit nom, ni ledit rang, puissent être prétendu hoirs ny à aucun pour les enfants et descendants dudit seigneur de la Marck et sans que les différents qui pourroient mené par les autres d'eux pour la raison de laditte conjonction de nom et rang de duc de Bouillon puissent empecher la préséance dudit seigneur de la Marck envers ledit seigneur de La Tour et tout autres qui viendroient former opposition, audit rang et honneur, lesquelles préséances, rang et honneur et prérogative, ledit seigneur de La Tour sera tenu de cedder audit seigneur de la Marck pour en joüir devant sa vie au même rang avec les autres ducs que les ducs de Boüillon, ses pères et frères ainés ont accoutumé de tenir sans que par led. seigneur de La Tour ou par son fait il puisse y être empeché. Et moyennant ce que dessus lesdittes parties se sont desistées comme par ces présentes elles se désistent et departent de tous procès et différent…et à…et ont consenty et consentent demeurer comme de fait elles demeurent hors de cours et de procès, sans que de la présente transaction ou contenu en icelle ny des procédures et actes qui sont intervenus entres les partyes, aucunes personnes se puissent prévaloir outre lesdits contractants, leurs hoirs et ayant cause se soumettant lesdittes partie à la juridiction de Monsieur le Prévot de Paris pour l'exécution du présent contrat de transaction. En ce qui concerne les terres et biens qui sont à la subjection du roy seullement, car ainsy été accordé entre lesdits seigneurs et faisant et passant ces présentes qui autrement n'eussent été faittes, passées et accordées, promettant, obligeant chacun en droit son renoncement, fait et passé multiples en l'hôtel de noble homme messire Jean Barjot, Conseiller du Roy en ses Conseils et Maitre des Requestes ordinaire de son hostel, seigneur de la Marche Fray, demeurant rüe du Jour, paroisse Saint Eustache, le vingt cinquiesme jour d'aoust avant midy, l'an mil six cens un, et ont lesdittes parties contractanctes signé ces présentes. Signé Charles de la Marck, Henry de La Tour, avec Croiset et le Vasseur aux paraphes.

L'an mil sept cens trente deux le dixiesme jour d'avril, collation des présentes a été faites sur la minute originale dudit acte, étant en la possession de Desplasseur des…, notaires soussignés, comme successeur de Maistre Nannare, qui l'étoit entre autre dudit Croiset à costé est leur scellé le jour avec paraphe.

Collationné par les nottaires à Paris soussignéz sur de la pétition en papier rendu ce sept… mil sept cens trente deux.
Crévon, Bontemps. » (Archives Nationales, R2 172, deuxième liasse, feuillets non numérotés.)

8) La révolte des croquants vue par le parlement de Toulouse et les autorités municipales de Périgueux[1]

a. Extrait des registres du parlement de Toulouse – année 1594

Du lundy 13 juin an susd. (1594), en la grand'chambre.
Sur la requeste presentee par le procureur general du Roy, concernant les foulles et oppressions que le peuble a souffert pendant les troubles tant pour les grandes impositions qu'il a convenu faire pour l'entretenement des gens de guerre et conservation de ce pais, que pour la rigueur dont il a este uze à la levee et l'exaction d'icelles, en plusieurs endroicts ou les gens de guerre, à la solde desquelz les deniers estoient destines, ont entreprins de faire exaction et ont uze contre les reffusans du dilaiant de degast, prinse de bestail et autres violances et actes d'hostillite, et neanmoings non seullement ont vescu sur le peuple à discretion sans rien payer, mais encores ont uze à l'endroict de leurs hostes de pillages, rançonnemens et autres telles indignitez et en oultre plusieurs seigneurs particuliers des lieux ou autres ayant la force en main les auroient constrainctz sans aulcung tiltre leur paier des cens, rentes, corvees, charrois et autres charges indues, introduict de nouveaux subsides et faict d'auctorite privee des impositions et levees de deniers à leur proffict et travailhe les reffuzans par introduction des compagnies de gens de guerre, prinse de leurs biens, emprisonnement et détention de leurs personnes et autres telles voyes et moyens illicites. Neanmoings avoient reffuze le paiement des tailles et autres impositions par eulx deues pour raison des terres et biens roturiers par eulx tenues et icelles rejettees sur les autres habitans et bientenans des lieux ou lesd. biens sont situes, dont seroit advenu que aulcungz perturbateurs du reppoz public, prenant subject et occasion de la juste dolle du menu peuble, travaille des foulles et oppressions susd., au lieu de le dresser et recevoir à la justice et à la protection qu'il acoustume d'en recevoir, l'auroient persuade s'eslever en armes et tellement induict que ez pais Limosin, Peyrigort et Saintonge une grande partie dud. menu peuble du plat pays se seroit eslevee à grandes trouppes, dresse de compagnies tant de pied que de cheval dauctorite privee, choist leurs chefz et cappitaines, sommes les villes et villaiges de leur adhérer, uze contre les reffuzans de toutes voyes d'hostilite, entreprins de dresser et proposer des articles pour le faict de la Relligion que de l'État, tendant à la subversion et anéantissement de la Relligion C, A. et R. et de lois et estat de ce Royaume, et seroient venus cy avant que aulcungs villes et lieux des seneschaussees de Quercy et de Rouergue en ce ressort ont este par eulx sommes de leur adherer, recurant à la Court qu'il luy pleust y pourveoir.
La court a faict et faict inhibitions et deffances a touttes personnes de quelque estat et condition quilz soient, entreprendre et se ingérer de donner mandement pour fere assembler le peuble dud. ressort en armes soubz quelque pretexte que se puisse estre sans la permission et auctorite des gouverneurs et lieutenant generaulx du pays et à tous habitans des villes et villaiges de Quercy et Rouergue et autres dud. ressort deferer ausd. mandemens, ne fere aulcunes assemblees ne confederations, ne adhérer à celle quy a este faicte soubz le nom du tiers estat dud. pais de Saintonge, Perigort et Limosin et autres, se trouver en armes ou sans armes esd. assemblees, les ayder ou favoriser de retraicte, vivres, armes et munitions sur peyne destre pugnis comme criminels de leze Majesté; leur enjoignant sur mesme peyne dénoncer à l'instant ceulx qui feront telles pratiques et porteront aulcunes lettres et mandemens à cesfins ou prendront tiltre de cappitaine, scindic ou autre chef desd. troupes, les arrester et mectre ez mains de la justice. Et à tous Magistratz, consulz et autres juges et officiers du ressort en informer diligemment et proceder contre les coulpables à punition exemplaire, enjoignant aussi à ceulx qui seront assemblez soubz telz pretextes s'en despartir et retourner en leurs maisons dans 24 heures apres la publication de cest arrest sur peyne de la vie. En a la Court aussy faict inhibition et défiance à tous gentilzhommes, cappitaines et autres gens de guerre comectre ne permectre estre comis par ceulx qui sont soubz leur charge et commandement aulcung degastz, pillaiges, renconnemens et autres viollances tendans à oppression du public, prendre aulcungz vivres sans payer suivant les taxes et reiglemens militaires, ne s'entromectre de la levee et exaction des deniers imposes sur le public, ne uzer pour ce regard daulcune voie de faict, enjoignant aux recepveurs & ce comis

[1] Documents publiés par LOUTCHINSKI I. V., *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, p. 340-354.

d'en fere la levee et exaction par les voies de justice, sur peyne de respondre de tous les inconvenians qui en pourroient advenir, et en oultre lad. Court a faict et faict inhibition et defence à tous seigneurs jurisdictionelz ou directes et autres personnes de quelque qualité et condition qu'ilz soient de prendre ne introduire aulcungz nouveaulx subsides, rentes, corvées, charrois ne antres debvoirs quelconques que ceulx qu'ilz ont droict de prendre par bons et vallables tiltres, entreprendre faire aulcunes impositions et levées de leur auctorite privee ne pour l'exaction des droictz à eulx légitimement deubs, uzer d'aulcune violance et voye de faict, ne autrement que par les voyes et remedes de justice, reffuzer le paiement de talhes et autres impositions deuement faictes sur eulx pour raison des biens roturiers par eulx tenus ne pour raison de ce uzer d'aulcunes menaces et intimidations contre les cottizateurs et exacteurs desd. impositions, ne empescher les executions et constrainctes requises, ne en aulcune maniere directement ou indirectement rejetter icelles impositions sur les autres habitans et bientenans, inhibe de ce faire ne tollerer; enjoignant a tous Magistratz et juges du ressort à recepvoir les plainctes que sur ce leur seront faictes par les intheresses, en informer diligemment et proceder a telle punition contre les coulpables que le cas requerra, à ce que par ce moyen le public soit preserve desd. foulles et oppressions, et aulx substitues du procureur general en fere les poursuittes sur peyne de suspension de leurs offices. En a la court ordonne et ordonne que cest arrest sera leu, publie et enregistre tous les sieges des seneschanssees et autres de ce ressort et proclame à son de trompe et cry public ez carrefours et lieux accoustumes, afin que nul n'en prettende cause d'ignorance.

(Archives du palais de justice de Toulouse, B. 140, f° 149-150).

b. Extrait du registre de l'hôtel de ville de Périgueux – années 1594-1595

En lad. annee le peuple du plat pays do Limousin et Perigord se leva et prit les armes, disant qu'on les avoit trop oppresse de subsides et tailles de façon qu'on avoit faict à Grignols, Bergerac et autres lieux plus de 200 paysans prisonniers pour les tailles, les gentilzhommes les faisoient travailler à leurs héritages sans les payer, ce qu'ils ne vouloient plus souffrir, et pour l'empescher s'assemblerent en plusieurs lieux du Perigord en diverses fois en nombre de 12 à 15 000 hommes, et les paroisses qui estoient commandees qui ne se tenoient au lieu de l'assemblée, Ied. peuple alloit. sur les lieux les ravager, arracher les vignes, bleds ; et allèrent en plusieurs maisons des gentilzhommcs pour les assieger, lesquelz furent contrainctz composer avec eux et leur octroyer partie de ce qu'ilz demandoient.

Le 15 mai une partie dud. peuple du plat pays qu'on appelloit croquants ou Tartavises, en dela la riviere de l'isie, s'assemblèrent pres d'Aturs au nombre de 15 000 hommes ou environ, vinrent led.jour jusques pres St George, ou estant, envoyerent en ceste ville vers Mrs le Maire et consuls un nomme La Vergne et un nomme Gelin de St Sever, lequel disoit avoir charge dud. peuple proposer ce qui les avoit induits se elever. Led. Maire et consuls envoyerent quérir au pont de Tornepichc Mr de Marqueyssac, juge mage, Mr de Gravier, lieutenant, et autres notables pour avoir la creance de leur faire la responce. Lesquelz députes dud. peuple dirent qu'ilz s'estoient esleves pour empescher les exactions et subsides que les voleurs et gens de guerre leur faisoient payer et qu'ils estoient resolus de ne souffrir plus, ne vouloient souffrir les exactions des gentilzhommes ; qu'ils prioient lesd. Maire et consuls leur bailler conseil, les assister et se joindre avec eux, qu'ils leur obeyroient, étant la ville de Perigueux capitale du pays et chef du tiers estat, qu'on leur pretoit les canons sans cautions et otages pour aller assieger Grignols, auquel lieu force voleurs se retiroient. Et de faict qu'en ces guerres passees ceux de Grignols avoient faict mourir dans leurs prisons plus de 100 hommes. Qu'ils vouloient prendre lesd. voleurs de Grignols. Sur ce par nous dessusd. leur fut respondu qu'ils dévoient se retirer dans leur maison et faire dresser leurs plainctes, qu'il falloit s'adresser au Roy qui leur feroit raison, qu'on ne leur pouvoit prêter les canons, car ce seroit crime de leze Majesté faire rouler le canon par pays sans ordre des supérieurs. Et d'autant qu'ils disoient aussi qu'on avoit des prisonniers dans le consulat, leur fut respondu qu'il n'y en avoit aucun pour tailles et qu'on ne leur bailleroit quartier et qu'ils songeassent enfin à se retirer. Aussi il vint auprès desd. faulxbourgs des chefs du peuple environ 20, lesquelz ensuite s'en allèrent contens de la communauté. Et le lendemain le peuple prit quartier et alla loger aux environs de Grignols et ne voulurent deloger dud. lieu

que le Sr de la Motte, voisin dud. Grignols, ne leur promit que la Vergnie, commandant dans Grignols, elargiroit les prisonniers.
En d'autres endroictz s'assembla led. peuple en grand nombre vers le cote d'Excideuil, lesquelz assiegerent le chasteau à mesme fin que dessus. Lequel chasteau fut rendu à Mr d'Escars par accord faict au moyen desd. croquants.
Le 5 juin Jean Foulcon, habitant du village de Lasnarie, paroisse d'Agonac, Gourdier de Vigier, juge dud. lieu d'Agonac, porte une lettre de la part des communes assemblees qui estoient logees à Trelissac, Chancevinct et autres lieux, en laquelle estoit porte d'élargir les prisonniers détenus pour les tailles. Leur fut respondu qu'il n'y en avoit aucun pour cela, tontefois s'il y en avoit qu'ils se pourvussent en justice pour leur élargissement. Led. jour environ midi vinrent du coste de Taillefert environ 2 000 hommes qui estoient Limosins, lesquels estans au lieu appelle Larceau envoyerent vers le Maire et consuls pour demander seulement passage ce qui leur fut accorde. Laquelle troupe alla s'assembler avec autres entre le chasteau l'Eveque et Biras, auquel lieu s'assemblèrent environ 10 000 hommes, prirent apres la ville de l'Isle, firent vider les soldats du chasteau de la sale dud. lieu de l'Isle. Lesd. Troupes assemblees aud. lieu, scavoir entre le chasteau l'eveque et Biras, eurent ordre de leurs généraux de s'assembler à Boule pres Bergerac, auquel lieu tout le peuple du Perigord et partie du Limousin estoit mande de se trouver. Une partie desquelz ne voulut obeir, parce qu'ils dirent n'avoir eu assez de temps pour ce faire. Toutesfois s'assemblèrent aud. lieu, et ayant pris l'Isle se retirerent chacun en leur maison.
Mesme jour lesd. communes s'assemblèrent aud. lieu de la Boule pres Bergerac environ 3 000 hommes, auquel lieu se trouva Mr de Bourdeille, seneschal en Perigord. Lesquelz firent quelques articles de capitulation, par lesquelz entre autres choses led. peuple se fit promettre aud. Sr de Bourdeille qu'ils ne payeront arrerage de taille.
Le 9 juin environ ou 5 mil hommes, en se retirant dud. lieu de la Boule; passerent pres ceste ville.
Juillet 1594 Un nomme La Saigne de la Douze, se disant colonel des croquants, escrivit une lettre à Mrs les maire et consuls pour les prier d’adherer a ses desseins, ayant envoyé quelque déclaration et articles pour faire signer. Lesquels articles sont fort scandaleux. C'est pourquoy on n'en voulut adherer ausd. mauvais desseins desd. croqnants, ains advertirent Mrs du Parlement de ce qui se passoit et leur envoyèrent copie des lettres et articles. Et pour raison de ce la cour fit un arrest contre lesd. croquants du 13 aoust.
1595 Ce malheur (famine) ne fut sitost cesse que les emotions populaires commencèrent à. se renouveler de plus fort par la conduite d'un nomme la Saigne, notaire de la Douze, et autres chefs du peuple. Ceux de ceste faction s'appelleront entr'eux tartavises et chassevoleurs et communément estoient appelles croquants.
Les factions (catholique et protestante) separerent tellement le peuple que oyant qu’il n'etoit plus grandement question de Religion, les villes et les seigneurs suivoient ceux qu’ilz affectionnoient le plus, et ceux des champs estoient contraincts suivre leur Seigneur sans se soucier plus de la diversite de Religion. Entr'autres terres de la Guienne les sujets du Sr Vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, combien que catholiques pour la pluspart se tinrent plus roides contre la partie de la ligue et commancerent guerroyer les garnisons de l'autre parti tant en Auvergne, Quercy, Limosin que Perigord, car de tous les quatre pays participe la vicomte de Turenne. La ville Perigueux qui a tousjours este tres affectionnee au parti catholique, se laissa emporter par le vicomte d'Aubeterre, seneschal et gouverneur du pays, au respect de Religion, du serment faict du vivant de Henri III. Toutesfois d'Aubeterre n'ayant eu grand advancement en ce qu'il entreprist apres lad. déclaration, se tourna au Roy Henri IV. Auquel temps il se vit tout d'un coup abandonne de la noblesse, des villes et du pays, bien peu excepte. En son lieu le Sr de Montpezat fut appelle et reçu gouverneur sous l'auctorite du duc de Mayenne. Led. Sr de Montpezat eut en Perigord aucunes entreprises favorables avecques nous, tellement que se voulant appuyer plus fermement par le moyen du marquis de Villars, son frère, qui portoit le titre de lieutenant general en Guienne, sous l'auctorite du duc de Majenne, etant tous deux rompus au Peyrat en Querci, et depuis, ayant rassemble quelques forces, les ayant faict passer de Dordogne, étant en la vicomte de Turenne, fut derechef mis en deroute par led. Sr d'Aubeterre qui fut en ceste rencontre fort assiste du peuple circonvoisin qui de longtemps

auparavant avoit demeure arme par l'ordre du Sr Vicomte de Turenne, leur Seigneur, si bien que ces paysans enfles de cette bonne fortune, amadoues par les Seigneurs et gentilzhommes de leur parti et au restant vivants en grande liberté pour n'avoir eu de longtemps de Seigneur vivant chez eux, jouissantz d'exemption de tailles par anciens privileges, commancerent faire parti pour eux mesmes en une ville appelle Croq en Auvergne, d'où est venu le nom de croquants. Leurs premiers chefs furent un Galafre et un Pilac de Sarlebous. Galiot de La Tour, Sr de Limeuil, cousin germain dud. Sr vicomte de Turenne, combien qu'il fit profession de la secte de Luther, toutesfois avoit tousjours plus favorise les catholiques sur les impressions que chacun se bailloit, lorsqu'il pourroit avenir quelque changement en France. Il voulust recongnoistre ce qu'il avoit de soy et de ses terres et força tous ses subjectz de s'armer, lui mesme assistoit à leurs revues, les mettoit en escadrons, faisoit semblant les assaillir à cheval, commandoit de tirer à lui sans plomb. Le nombre de ses arquebusiers estoient de 2000 hommes tant pour raison de la contraincte qui leur estoit faicte, par ce que la terre de Limeuil et partie d'icelle est en tres bon pays, y ayant force forges. La pluspart des habitans de la ville de Limeuil, etant de la secte de Calvin, ce qui rendoit le peuple aucunement plus fiers qu'aux autres endroictz du Perigord. L'exemple du Sr de Limeuil fut incontinant suivi de plusieurs autres seigneurs qui pour de mesme faire apparoistre leurs forces mesme aucuns s'estoient monstrez si bons menagers que d'acheter les armes à bon marche pour les leur vendre chèrement.

Il advint aussi que Mr de Boysize, Me de requestes de l'hotel du Roy, fut à Limoges par ordre de Sa Ma-te pour remedier au trouble advenu entre le Sr de Ventadour et les habitans de lad. ville, qui apres eurent sous titre de gouverneur de leur ville le Sr de Chambaret. Le Roy pour les plaintes de ceux de Tulle et des circonvoisins qui estoient grandement travaillez par la garnison de Limeuil en Auvergne, ordonna aud. Chambaret y mettre le siege et aud. Sr de Boysize luy assister de conseil, mais estant la place de Limeuil bonne et les gens de guerre dud. Chambaret en petit nombre, il fut contrainct ou persuade d'appeller le peuple deja arme sur ce sujet du long de la Dordogne de deux costes, ou le pays est fort riche. Le peuple commença le plus beau a remuer, faisant chefs, au commancement les volontaires, mais apres ils en vinrent à tant de contraindre les plus riches, mesmes les juges des lieux d'estre leurs capitaines, entre autres et des volontaires fut led. La Saigne, notaire de la Douze, qui dans peu de jours prit le titre de general. La premiere de ses délibérations et arrests fut que desormais il ne se feroit guerre entre eulx, ni reproche pour la diversite de religion et que chacun vivroit a sa fantaisie. Il fit courir le pacquet de main en main, manda aux paroisses de s'armer et se tenir prestz pour les jours dont il les advertiroit, leur commanda le faire savoir de proche en proche sur peyne d'estre saccages. Ce mandement fut favorablement reçu par tous eux, aucuns endroictz pour raison de violences d'aucuns seigneurs et gentilzhommes, d'autres esperant voir par ce moyen hors des fortz les garnisons qui ravagoient le pays, les autres se laissoient aller a l'exemple des premiers ou par simplicite, ou par crainte d'estre saccages, et presque tous de l'esperance qu'on leur donnoit d'estre descharges des tailles, et les plus fols y ajoutoient les dimes et rentes. Ce qui bailla plus de coup, fut que les habitans de la terre d'Eyssydeuil formèrent les premiers sous la conduicte du lieutenant de la jurisdiction, suivis de tous les autres voisins, par connivence et aucuns par ordre de leurs seigneurs. Leur premiere et generale assemblée fut au lieu appelle de la Boule près Bergerac, ou tout le pauvre peuple se trouva en nombre de plus de 15 à 18 mil hommes, aucuns armes, autres tous nus et bonne partie sans chausses ni souliers.

Mr de Bourdeille y fut en personne leur remonstrer leur faulte, leur fist lever la main qu'ilz n'entreprendroient rien contre le service du Roy et son authorite. En ceste assemblee les chefs du peuple adviserent s'approcher de Perigueux qui peu avant avoit reconnu le Roi. Ils pensoient de crainte l'attirer dans leur union et impudemment requirent que le fort de lad. ville fut mis entre les mains de quelqu'un, qui pourtant n'en avoit de vouloir et ne s'en soucioit.

Estant le peuple retire, la Saigne entreprit aller devers le Roi, poussé et appuyé de deux sieurs calvinistes. Il bailla par escript au conseil plusieurs articles, on sait qui y mist la main, mais le tout plein de jactance, temeraire et ridiculle, sur le ommencement de juillet 1595, le Mareschal de Matignon estant en Languedoc, sous couleur que le Sr de Temines avoit employe le secours du peuple et leur avoit escrit sous le titre de Mrs du tiers estat.

La Saigne commença courir et mander de paroisse en paroisse pour se tenir prests. Le peuple qui se voyoit echappe de la faim, fut aisement soulevé cette seconde fois, estant tousjours

entretenu d'espérance de voir la foule et oppressions d'aucuns de la noblesse réprimées et qu'ils seroient quittes des arrérages de tailles. Combien qu'aux articles de la Saigne ce leur eut este refusé, ces imaginations estoient tellement empreintes en la cervelle des paysans qu'aucuns parloient tout haultement de détruire la noblesse, d'estre francs de tout. Les mestayers mesmes levoient la teste contre leurs maistres surtout aux paroisses de Bassillac, St Laurens et autres pres de la ville, ou la brutalite du peuple fut telle qu'ils entreprirent plusieurs fois arrester les vivres et autres choses qu'on portoit en la ville. La cour de Bordeaulx, avertie de ceci, donna plusieurs arrestz, les premiers portant ordre de laisser les armes, et aux gentilzhommes n'entreprendre lever autre chose que leur devoir et droitz accoustumez. Enfin par autre arrest il fut enjoinct à Mr de Bourdeille réprimer par la force les esmotions, mesme luy fut mande par le Mareschal de Matignon. Deliberant led. Bourdeille des moyens qu'il avoit à suivre, advint que le Sr d'Emleville, son beaufrere, venant de Provence, voulant passer l'eau de Sarihac, en la terre de Bories, le passage luy fut desnié et fut hache à un de ses hommes un coup de pÊtreval, dont irrite de sitost qu'il fut joint aud. Bourdeille, la délibération fut prise de desarmer le peuple, estant desja le bruit qu'en Angoumois ou vouloit s'elever pour excessives impositions qu'on fesoit sur le pays.

Le Maire et consuls prévoyant la ruine qui s'approchoit, mesmes aux paroisses voisines qui estoient le plus menacees pour de particullieres occasions et sur lesquelles on estime que le premier et le plus fort orage tomberoit, commencèrent à les tenter par douces remonstrances, de sorte que le lundi dernier du mois de juillet, le mercredi et le jeudi suivants, ayant trouve en la ville aucuns des habitans desd. paroisses, personnes sages et qui avoient à perdre et à qui il faisoit mal de voir envelopper en la folie des autres, il fut aisé leur faire connoistre leur peril eminent, si bien que dans le dimanche prochain ils rapportoient réponse non seullement de leurs paroisses, mais de la pluspart des colonels de deça la Dordogne qu'ils se trouveroient en quelque lieu que l'on aviseroit pour faire entendre l'occasion qu'ils avoient de s'estre mis en armes et la volonté qu'ils avoient de recevoir les ordres qui leur seroient faicts en pourvoyant à leur soulagement.

Lesd. maire et consuls firent entendre à M-r de Bourdeille tout ce que dessus, le suppliant de leur commander ce qu'ils avoient & faire sur ce, à quoi il rescrivit qu'il trouvoit bon que jour et lieu fussent assignes, on lesd. Maire et consuls se rendissent pour entendre des chefs du peuple, ce qu'ils vouloient remonstrer et tirer d'eux l'assurance pour le repos du pays. Suivant lequel ordre lesd. Maire et consuls arreterent ausd. chefs du peuple de se trouver le mardi 8 aoust en la maison et chateau du Sr de Rognac, paroisse de Bassilhac, pour conferer avec eux. Ce qui convioit plus lesd. Srs, c'estoit qu'ils avoient des advis certains que toutes les assemblees se faisoient contre la surete de la ville, aucuns des chefs pousses par les ennemis de la communaulte, mesme qu'il avoit este dit tout hault en une assemblee que Perigueux leur estoit necessaire pour le service du Roi, s'est pourquoi ils vouloient se trouver en lad. assemblee pour tacher de découvrir lesd. entreprises de quelques chefs.

Le Mardi, 8 aoust, le Maire (Mr de Jehan), les Mrs de Bascharretie et Joujou, second et troisiesme consuls, accompagnez de quelques notables bourgeois, furent au château de Rognac, ou environ midi se rendit La Saigne et autres colonels et capitaines du peuple de dela L'isle, petitement accompagnes, parce qu'ils se contentoient pour leur asseurance avoir fait armer tous les bourgs prochains. Aussi se rendirent aud. lieu tous les colonels et capitaines d'Essideuil, des Bories, Negrondes et Disterres qui avoisinent le Limosin en nombre de plus de deux mil hommes en armes. Les principaux chefs, lesquelz avec La Saigne etant en une chambre dud. château, leur fut remonstre par led. Maire le peu d'occasion qu'ilz avoient de prendre les armes, que le crime estoit grand refuser les tailles au Roi, les dimes aux ecclesiastiques, se declarer ennemis de la noblesse, etoient entreprises contre l'authorite du Roi qui desja avoit declare sa volonte par la reponce aux articles de La Saigne, contre les arrestz de la Court, contre l'estat general de la France et de tout le monde, ou il n'y avoit jamais eu peuple ou nation qu'il n'y eust diverses degrés de grandeur, mesmes aux estats les plus populaires, que si aucuns de la noblesse usoient de violence, comme on ignoroit pas que plusieurs n'abusassent et du titre et des privileges de noblesse et de leurs justices, il estoit loisible aux oppresses de se plaindre, et si aucuns particuliers n'avoient le moyen en faire poursuitte, les procureurs du Roi suppleeroient à cela., avec ce qu'en assemblee derniere des Estatz du pays il avoit este arreste plusieurs bons

articles pour le soulaigement du peuple et pour repurger l'ordre de la noblesse de ceux qui faussement ou indignement s'attribuent ce titre, que de se plaindre generalement de tous, c'estoit faire tort à beaucoup d'honorables Srs, que d'estimer d'en venir à bout par force d'armes, estoit une pure folie et frénésie, les armes, les chevaulx et forteresses etant en la puissance de la noblesse appuyée du Roi, assistee de toutes les bonnes villes, que les émotions populaires commencees pour quelque occasion tout juste qu'il fust, n'avoient en que fin très malheureuse. Leur remonstra aussi que sans occasion ils se plaignoient de la ville de Perigueux, au profict de laquelle il ne venoit nous un tournois de toutes lesd. tailles, le despartement desquelles de faisoit par les officiers du Roi, dont la pluspart n'estoient de la ville, que mal à propos ils s'estoient voulu se séparer de la capitalle, en demandant un scindic particulier, en quoy faisant ils ne pesoient pas l'importance, qu'en dépouillant les vilies principalles du droict de nommer les scindics comme de coustume, ils s'en excluroient eux mesmes par moyen dont ils ne se prenoient pas garde. Sur lequel propos il fut remarque que leur intention estoit avoir un scindic particulier pris des autres villes et paroisses que de trois capitales, qu'ils feroient poursuittes des violances des gentilzhommes, et pour cest effect tous les ans serait fait levée de certains deniers sur le peuple. Ils reçurent gratieusement ces remonstrances, promettant de payer tout devoir et les restes des tailles de 1594 dans certains mois, pendant lesquels ils se pourroient pourvoir par le Roi pour avoir grâce de Sa Ma-te de quelque quartier des tailles de l'année courante, et pour les armes que led. Maire tour dit estre de l'intention dud. Sr de Bourdeille qu'ilz quittassent, ils se soumirent à faire tout ce que le Roi commanderoit sans jamais plus faire aucune assemblee, sous peine estre privé de toute grace. Apres que le Maire eust parlé, survint le Sr Reynier, elu pour le Roy en Perigord, qui leur fit entendre qu'il estoit venu par orde du Sr de Bonrdeille pour les exhorter poser leurs armes sans plus y revenir, et pour assurance de celuy baillerent six otages, en quoy faisant led. Seigneur leur permettoit les assister d'un gentilhomme qui iroit devers Sa Ma-te pour favoriser des requestes qu'ils auroient à faire.

Pour faire entendre la resolution que dessus à Mr de Bourdeille, le lendemain le Maire, Joujou et Regnier furent devers lny, duquel ils eurent resolution que pour toute assurance en chaque bourg les principaux signassent lad. promesse que dessus et promissent tant pour eux que pour les autres de la paroisse de ne se plus soulever, dont furent dresses certains articles par son secretaire que led. Sr vouloit luy estre rapportez, signes des colonels et capitaines dans le quinziesme du mesme mois, autrement il se mettroit aux champs; cependant il assura de contremander les forces d'Angoumois et autres Srs gentilzhommes qu'il avoit employés.

Le lendemain, vendredi, led. seneschal, allant à la Borie, estant vu par les habitans du bourg de Campagnac, dont led. Sr de la Borie est seigneur, ceux qui estoient dans l' Église battirent le toscin, estimant, comme despuis s'excusèrent, que ce fussent des chevaux de quelque compagnie qui estoit près d'eux. Ce fut la cause de la rupture de tout. Le dimanche nonobstant et le mardi, 15, les chefs du peuple envoyerent les articles que Bourdeille avoit demandes, signes par eux. Led. Bourdeille sur ce demande aux Maire et consuls deux pieces, baies et munitions qui luy furent accordées, mais il fust prie par le premier consul qui à ces fins alla par devers luy, parce que les fruicts des habitans estoient encore sur les champs entre les mains de ce peuple irrite, que pour bailler moyen ausd. habitans de retirer leurs vivres il luy plut differer la sortie des pièces jusques au 28e, aussi qu'elles n'estoient en ordre pour rouler. Ce qu'il accorda.

Le samedy Mr de Bourdeilles mena toutes ses troupes, composées de 8 à 900 hommes de pied et de 160 chevaux devant le bourg Negrondes qu'il emporta du premier abord, quoique dedans y eut plus de 1 200 arquebusiers et le lieu fut barricade bien avantageusement. Toutesfois cette populace n'eut le coeur de rendre la moindre résistance, mais seulement après avoir fait une sortie de 60 arquebusiers, iceux estans repousses, les autres tiroient tous à la fois et incontinant abandonnèrent les barricades. Il fut tué des assaillans environ 20 soldats et un gendarme blessé, dans le bourg y eut peu de paysans blesses, parce que à la foule ils s'estoient retires dans la ville et dans une` vieille tour quarree dont le lendemain ils sortirent, s'étant rendus à discrétion qui fut celle que tous furent desarmes, dix de ceux que l'on disoit estre chefs pendus, toutesfois on y reconnut les effets des vengences particulières.

Le lendemain Mr de Bourdeille séjourna vers Sorges, de la vers Sarlhiac et Bassilhac qui avoient este tous abandonnes. Sur ce Iesd. Maire et consuls voyant qu'il n'y avoit moyen de traiter ces troubles que par rigueur, de crainte qu'on les blâmât d'avoir suscite le Sr Bourdeille,

depecherent homme expres vers Mrs du Parlement et un autre vers Mr le Mareschal de Matignon, et leur envoyerent les articles que les chefs du peuple avoient signes, sur quoy la cour députa Mr de Foyard, conseiller en icelle, vers led. Sr Bourdeille, commanda au Sr de Maronales l'accompagner et assister. Led. Foyard. arriva le 24e dud. mois à sa maison à la Chabrerie et le mesme jour le Sr de Brangelie et la Borie Sannier par ordre dud. Bourdeille vinrent pour sortir les pieces qui ne se trouvèrent prestes, parce que le capitaine la Riviere qui s'en estoit charge, s'en estoit aile, laissant quelques ouvriers qui n'avoient mis que bien peu de diligence.

Le lendemain, 25e, led. Foyard arriva dans la ville, fit trouver le Sr de Bourdeille et apres avoir parle avec luy, lesd. Maire et consuls delivrerent une piece qui leur fut demandee, poudre et baies.

Le mesme, s'estans presentes 3 ou 4 mil arquebusiers pour secourir ceux de St Crespin, resserres par led. Sr Bourdeille, quoi qu'ils fussent favorisez d'un bois fort epais et de profonds chemins et hayes, furent mis en déroute par 40 ou 41 chevaux sans aucune aide des arquebusiers. Le jour de devant 1 500 arquebusiers de ce peuple etant reconnus par led. Bourdeille dans le bois, furent mis en deroute sans rendre aucun combat par 40 chevaux et 50 ou 60 arquebusiers. Aux deux rencontres il mourut 100 ou 120 paysans. Du coste du Sr de Bourdeille mourut seulement un jeune sieur, fils du Sr de Longa de Barriere, age de 18 ans, et un autre gentilhomme, appelle la Fololie. Le restant de ce peuple et ceux qui estoient dans le bourg de St Crespin, favorises de la nuit et de l'epaisseur, du bois, se retirerent qui ça, qui la. Ce fut la fin de ce grand soulèvement. Le Sr de Bourdeille se delibera suivre les paroisses et les desarmer.

(B. N., coll. Périgord, vol. 50, registres de l'hôtel do ville de Périgueux, livre noir).

9) Lettre d'abolition

« Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Comme nous avons advisé par plusieurs bonnes et grandes considérations importer au bien et au repos de nostre Royaume de descharger entièrement nostre très cher ami cousin Henry de La Tour duc de Bouillon, vicomte de Turenne, Mareschal de France, premier gentilhomme de notre chambre de toutes choses generallement quelconque par luy faictes, sceus ou dites contre nostre service desquelles il a esté déféré ou accusé ou le pouvoit estre des choses passées jusques à présent et ce tant pour le plaisir que nous avons de luy tesmoigner les effects de nostre bonne volonté que pour l'assurance qu'il nous a donné de sa fidélité et dévotion à nostre service. Scavoir faisons que de nostre grace specialle, plaine puissance et aucthorité royalle nous avons estainct et supprimé et abolly esteignons, suprimons et abolissons par ces présentes signées de nostre main toutes les choses susd. generallement quelconques par luy faictes sceues ou dites contre nostre service et desquelles il a esté comme dit est déféré ou accusé ou le pouvoit estre pour les choses passées jusques à présent leurs circonstances et dépendances en quelque temps & lieu qu'elles puissent avoir esté faictes sceues ou dites et tout ainsy que si elles estoient particulierement specifiées et déclarées dont nous avons relevé et dispensé nostredit Cousin, sans qu'aucune recherche puissent estre faictes à l'encontre de luy ores ny pour l'advenir par aucunes de noz cours souveraines ny autres nos juges et officiers ayant pour les considérations susd. imposé et imposons silence perpétuel à noz procureurs generaux présens et advenir leurs substituds et tous autres nonobstant les loix de nous et de noz prédecesseurs Roys à ce contraire, nous avons à ceste fin de notre propre mouvement desrogé et desrogeons par cesd. présentes par lesquelles nous avons d'abord assuré et confirmé, assurons et confirmons à nostredit cousin les mesmes estats, tiltres, dignitez et qualitez qu'il a tenus et tient encore en nostred. royaume sans aucune altération ny diminution pour raison desd. choses passées. Sy donnons en mandement à nos amez & feaux les gens tenant nos cours de parlement que noz présentes lettres d'abolition ils ayent à faire publier et enregistrer et du contenu d'icelles jouyr et user plainement et paisiblement nostred. cousin le duc de Bouillon sans attendre et comparoistre personnellement. Dont nous l'avons de noz mesmes puissance et aucthorité que dessus relevé et dispensé car tel est nostre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable a tousiours nous avons faict mettre nostre scel à cesdites présentes. Donné à Donchy au

mois d'avril l'an de grace l'an de grace mil six cens six et de nostre regne le dix septiesme. Et plus bas signé Henry. Et sur le reply : par le roy De Neuville et scellée de cire verte sur laqs de soye et encores registrées. Ouy le procureur general du Roy pour jouyr le duc de Bouillon du contenu en icelle. À Paris en Parlement le sixiesme avril mil six cens six[1]. »

10) Les créanciers d'Henri de La Tour pour le rassemblement de sa rançon

Créancier	Fonction	Sommes versées entre 1588 et 1592[2]	Sommes versées en 1596[3]
Sardini			450 le 22 janvier, 800 écus le 30 janvier 400 écus le 6 février
Jehan d'Avenes			200 écus le 17 février 70 écus 50 sols
Mme des Champs			100 écus 161 écus 40 sols 100 écus
Diane de France (Mme 'Angoulême)	Princesse royale		666 écus 2/3 83 écus 20 sols
Du Harlay	Premier président		666 écus 40 sols
Forget	Président	400 écus d'arrérages[4]	333 écus 20 sols
La Guesle	Procureur général		638 écus 53 sols 4 deniers 333 écus 20 sols
Courtin	Conseiller au parlement		369 écus 12 sols 8 deniers

[1] « Abolition de Monsieur de Bouillon », Bibliothèque municipale de Sedan – Section du patrimoine, Ms 53, f° 423-426. Copie identique aux Archives nationales, registre U 803 : « Lettres, mémoires, informations et procédures faictes contre Messire Henry de La Tour duc de Bouillon maréchal de France 1602, 1603, 1604, 1605. »

[2] Il s'agit de sommes versées par Sardini, à la demande des créanciers d'Henri de La Tour, et que Sardini consigne pour les demander ensuite, d'après l'« estat de ce que Sardiny a paye a cause des arrerages de rentes desquels il est respondant pour Monsieur le duc de Bouillon » (Archives nationales, R² 170).

[3] Il s'agit des sommes versées soit par Sardini soit par Madame Chavigny aux créanciers d'Henri de La Tour, d'après des quittances des 16 et 25 juillet 1596, de l'« estat des paiemens faictz par Scipion Sardiny gentilhomme lucquois des arreraiges des rentes par luy deubs pour Monsieur le Maral de Turenne » (Archives nationales, R² 170).

[4] Correspondant à 3 années d'arrérages échus au 1er octobre 1588.

Melle Douzereraux			200 écus 125 écus 380 écus
Bourguignon			400 écus 17 sols
Brulart	Conseiller du roi	500 écus d'arrérages[1]	600 écus 400 écus
La Rivière			281 écus 40 sols 83 écus 20 sols
Victon	Conseiller notaire secrétaire du roi et de ses finances		130 écus
Maupéou	Conseiller du roi et maître des requêtes	125 écus d'arrérages[2]	54 écus
M. d'Espinoy	Conseiller au parlement		72 écus 33 sols 2 deniers
M. Sanguyn			50 écus
Héritiers de Claude Marcel	Maître des requêtes		249 écus
Apothicaire de Madame d'Angoulême	Apothicaire		200 écus
Du Mollinet	Notaire et secrétaire du roi	200 écus d'arrérages	
Marion	Conseiller du roi et trésorier général des finances du roi	2 500 écus d'arrérages[3]	533 écus 20 sols

Tableau 22 : Les créanciers d'Henri de La Tour pour le rassemblement de sa rançon

[1] Correspondant à trois quartiers d'arrérage échus noël 1587.
[2] Correspondant à deux années d'arrérages.
[3] Correspondant à cinq années d'arrérages.

11) Listes des professeurs et modérateurs de l'Académie de Sedan sous Henri de La Tour[1]

a. Membres du conseil des modérateurs

	Date entrée en fonction	Date fin de fonction	Informations complémentaires
Callias Augustin	1602	6 juin 1626	
Cappel Jacques	31 octobre 1620	7 septembre 1624	
Deshayes Charles	1602	6 juin 1626	Seigneur de Pourru et de Lamoncelle Procureur général et trésorier du prince de Sedan Une thèse lui a été dédiée en 1605 par Pierre Richier de Jametz A écrit deux textes lors mort de Charlotte
Desmerliers Philippe	1602	20 mars 1627	Conseiller du duc de Bouillon
Gommeret Jérémie	20 juillet 1617	15 juillet 1628	Acquiert des fonctions dans la principauté en 1644
Guillon Pierre	25 octobre 1606 ?	L'est toujours 18 septembre 1638	Bailli de Sedan en 1625
Lalouette Pierre	1602	13 juillet 1602	
Lecomte	1602	L'est toujours 18 septembre 1638	
Roussel	1602	14 janvier 1617	Lieutenant général du baillage de Sedan
Tilenus Daniel	1602	19 août 1619	

Tableau 23 : Membres du conseil des modérateurs

[1] D'après les archives municipales de Sedan, fonds Gourjault, carton 7, liasse B.

b. Liste des recteurs

	Élection	Informations complémentaires
Bordelius Charles	17 octobre 1620 15 octobre 1622 18 octobre 1625 15 avril 1628	Jurisconsulte 1er recteur dont il est fait mention dans les registres du conseil des modérateurs Hommage d'Augustin Callias
Callias Augustin	3 avril 1621 20 avril 1622	
Cappel Jacques	1er novembre 1621	

Tableau 24 : Liste des recteurs

c. Principaux du collège de Sedan

	Entrée fonction	Sortie fonction
Berchet Toussaint	16 mars 1579	19 novembre 1605
Brazy Jean	1er octobre 1624	Novembre 1664
Cappel Jacques	11 avril 1620	7 septembre 1624
Donalison Gaultier	8 janvier 1611	3 août 1619
Neran Samuel	26 août 1606	8 janvier 1611

Tableau 25 : Principaux du collège de Sedan

d. Professeurs du collège

	Entrée fonction	Sortie fonction	Fonction
Berchet Toussaint	16 mars 1579	19 novembre 1605	Premier régent
Berchet Pierre			Régent en 1606
Bergeron Philippe	9 mai 1606		Régent de la 6e classe
Beroalde Matthieu			Professeur de chronologie en 1578
Jean de Besle	13 août 1605		Géométrie Arithmétique
Blondel Moyse			Régent de 3e en 1602

Blondel Aaron	20 novembre 1603		Professeur d'humanités Pension de 100 livres à compter du 13 août 1605 Ministre d'Innecourt en 1620 et 1637
Bordelius Charles	22 mars 1624		Conseiller de la maréchale Membre du conseil des modérateurs
Bosguillon	8 novembre 1614		Professeur d'hébreu
Brazy Jean	1er octobre 1624	Novembre 1664	Professeur régent le 1er octobre 1624
Callias			Professeur de droit en 1608
Cameron Jean			Professeur de philosophie en 1602
Cappel Jean ? dit de Moniambert			Professeur théologie en 1577
Cappel seigneur du Tilloy	1594	1624	Professeur de théologie et hébreu
Carré Moyse			Docteur en médecine Professeur de physique en 1594 et de physiologie en 1605
Calvin Alexandre	1619	1659	Professeur de philosophie, physique et hébreu
Abraham de la Croix	26 mai 1618		Régent 4e classe
Crestoffe Martin	29 septembre 1611		Régent 6e classe
Delacloche	2 octobre 1604		Régent. Un pasteur de ce nom à Chaltrait en 1620 et Amiens en 1626
Despingalas		Mort avant le 31 janvier 1607	Régent
Devesle		29 octobre 1616	Les modérateurs continuent à lui verser un salaire en raison de son âge. Il vit encore en 1620.

Donalison Gaultier	1603	1619	Professeur de morale, physique et grec. Premier régent
Dousset Richard	1er décembre 1613		Professeur de mathématiques
Erondelle Pierre	19 janvier 1608		Sedanais ayant fait ses études sur place. Professeur de la 2e classe. Pasteur à Franchonval et Rouen
Groslet Pierre	16 novembre 1602		Régent 5e classe
Jean du Han	14 juin 1608	Mort fin 1620	Sedanais Régent 3e classe Thèse dédiée à Tilenus
Hayons Thomas	29 octobre 1616	19 août 1619	Régent 4e classe
Huten Albert	13 décembre 1613		Professeur d'Hébreu puis prédicateur en Hollande
Jonston Artur	1603	1624	Professeur de belles-lettres, logique, physique, métaphysique
Lions Antoine	11 avril 1620	1638	Maître de musique
Madrat Paul	19 août 1617		Régent 4e classe
Malvin André	28 mai 1611		Professeur de théologie
Moulin Pierre	14 août 1621	10 mars 1658	Professeur de théologie
Néran Samuel	19 novembre 1605	26 septembre 1608	Premier régent
Jules Pacius de Beriga			Jurisconsulte célèbre Professeur de logique en 1595
Paré Charles	15 décembre 1618		Régent 6e classe
Rambour Abraham	8 mai 1620	1651	Professeur théologie et hébreu
Roussel Jacob	5 décembre 1615		Faisait la prière au château Professeur très connu Enseignant le grec

			Mort en tant qu'ambassadeur
De Saint Mart	1613		Chef et maître académie des Exercices
Sébastien		1602	Dispensé de sa classe mais toujours payé à partir 1602
Sigart Jean	26 mai 1618	Enseigne toujours en 1644	Régent 5e classe puis 4e puis 3e
Thierrat P	27 août 1611		Régent
Tilenus Daniel	1599	1619	Professeur théologie
Vimeus Robert	Professeur en 1594		
Smith Jean	3 mars 1617		Professeur logique et métaphysique

Tableau 26 : Professeurs du collège

12) Récit de l'affaire Montmorency par Bassompierre

« Incontinent le bruit de mon mariage courut par la court, et le roy, pour m'obliger, voulut aller le lendemain cheux madame d'Angoulesme, apres avoir veu le matin monsieur le connestable, a quy il fit fort bonne chere : il dit d'abord a madame d'Angoulesme qu'il venoit, comme mon amy particulier, voir mademoiselle sa niece, et se resjouir avec elle de ce qu'elle l'avoit bien logée, et fit beaucoup d'autres apparences de tendresse pour moy.

Le soir mesmes arriva Mr de Boullon auquel le roy d'abord parla de sa charge sur mon sujet, lequel luy dit qu'il estoit venu a ce dessein. Je le saluay, comme les autres quy estoint là : mais j'oubliay, le lendemain, de l'aller voir cheux luy, comme certes je devois, puis qu'il estoit neuve de monsieur le connestable ; et tout cela le picqua contre moy, outre ce qu'il a eu toute sa vie une particuliere jalousie de Mr d'Espernon, par le moyen duquel il pensoit que ce mariage s'estoit fait : et le soir d'apres, comme il entretenoit le roy quy avoit veu cheux la reine Mlle de Montmorency, que tout le monde avoit trouvé parfaite en beauté, et luy aussy, il luy dit qu'il s'estonnoit grandement de quoy Sa Majesté avoit permis de marier cette fille, veu que Mr le Prince estoit prest a se marier, qu'il n'estoit pas expedient d'allier hors de la France, et qu'il n'y avoit plus de filles pour luy, que Mlle du Maine et elle, qu'il peut espouser ; que le roy ne seroit jamais conseillé d'aucun quy aymat son service, de la marier avec Mlle du Maine, parce que les restes de la Ligue estoint trop puissants encores pour les accroitre d'un tel chef ; et que Mlle de Montmorency ne luy donneroit que les mesmes alliés qu'il avoit desja, puis qu'il estoit petit-neuve de monsieur le connestable, et qu'il supplioit tres humblement Sa Majesté de peser ce conseil qu'il luy donnoit, et de faire reflection dessus. Le roy luy dit qu'il y penseroit, et puis se coucha.

Le lendemain la reine commença de recorder un grand ballet qu'elle voiloit danser pour le caresme prenant .

C'estoit le 16me de janvier de l'année 1609.

Elle fit sortir tout le monde de la grand'salle du Louvre, et s'y en alla. Le roy les alla voir apprendre, et ne mena que Mr le Grand, et Montespan, son capitaine des gardes, avesques luy. Mr le Grand, selon sa coustume de faire des admirations des choses nouvelles, et particulierement de Mlle de Montmorency, quy estoit digne de toute admiration, infusa dans l'esprit du roy, aysé à animer, l'amour quy, depuis, luy fit faire tant d'extravagances.

Le soir mesme il fut atteint de la goutte, quy le tint plus de quinse jours au lit, et pour malheur aussy elle prit a monsieur le connestable, quy l'empescha d'aller faire nos noces à Chantilly, comme il avoit esté arresté.

Je sceus cependant la mauvaise intention de Mr de Boullon contre moy ; et il dit a Mr de Roquelaure, quy me le dit apres, que Mr de Bassompierre vouloit avoir sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et ne luy en parloit point ; qu'il vouloit espouser sa niece, et ne luy en disoit mot ; mais qu'il brusleroit ses livres, ou il n'auroit ny sa chage, ny sa niece : et pour cet effet commença à mettre les fers au feu vers Mr le Prince, luy proposant le mariage de luy et de Mlle de Montmorency ; que cette alliance luy donnoit pour parens tous les grands de la France, et que des parens d'une personne de sa qualité estoint ses creatures ; qu'il devoit preferer ce parti a un plus grand à cette occasion ; et que s'il le perdoit, qu'il ne pourroit plus se marier, parce que le roy ne luy souffriroit point de se marier hors de France, et qu'en France il n'y avoit plus que Mlle du Maine a marier, a quoy le roy ne consentiroit jamais : de sorte qu'il esbranla son esprit a consentir qu'il en parlat de sa part a monsieur le connestable, auquel j'avois desja donné avis que Mr de Boullon me vouloit travers. Mais monsieur le connestable me dit que je ne me devois pas mettre en peine de cela ; que quelque parti que l'on luy proposat, il le refuseroit, et qu'il connoissoit trop bien l'esprit de Mr de Boullon pour s'y laisser seduire. Aussy luy respondit il fort aigrement lors qu'il luy en parla, et luy dit que sa fille n'estoit point à chercher party, puisqu'elle en avoit un tout trouvé, et qu'il avoit l'honneur d'estre grand oncle de Mr le Prince, quy luy suffisoit[1]. »

13) Libelles

a. Le court-bouillon des Rebelles, accomodé à la sausse des Reistres d'Allemagne[2]

« Iusques à quand en fin perfides & impies Monopoleurs, vostre rage effrenée allumera elle le feut de discord dans ce Royaume ? iusques à quand abuserés vous de la douceur de vostre Prince ? ne verrons nous iamais la fin de vos fureurs ? ne verrons nous point vos rebellions bornées d'un epilogue sanglant de malheurs, où vous puissiez estre ensevelis miserables pour ne renaistre iamais dedans l'enclos de cest Empire ! Siecle maudit, puis qu'il produit helas ! de si perfides & infames avortons : miserable, puis qu'ils sont si des-naturez : mal-heureux, mille fois, puis qu'ils bannissent de leur front toute honte & ont chassé de leur cœur tout le respect qu'ils doivent à leur Souverain.

Mais a qui adresse-je ces plaintes ? à qui forme-je ces accusations ? qui sont ceux que ie me suis proposé pour antagonistes en ceste cause, les Huguenots & Religionaires de ce temps ? rien moins, pourveu qu'ils ne sortent des allignemens de l'obeyssance qu'ils doibvent à leur Prince, à Monsieur de Soubize ? encor moins, aussi bien le bon homme ne me pourroit pas entendre, puis qu'il est maintenant si esloigné des Rochelois, & qu'accuser les vents de sa fuitte c'est perdre son temps, à qui donc à Monsieur de Suilly ? à Monsieur de la Force ? tant s'en faut (bien que le premier ay testé arresté à Moulins contre son propre & liberal arbitre) c'est vous ô Rochellois à qui ie parle, c'est vous ô Montaubannistes que j'attaque, & toy Montpellier ville mutine, qui pense par l'effort de tes murailles t'opposer aux iustes armes de ton Roy, & soustenir du bouclier de ton effronterie, & arrogance les coups de foudre que le bras invincible de ieune Monarque va dardant iournellement sur toy, iusques à quel temps produiras tu tes insolences, ne verrons nous pas en bref ton Mont-pillé & renversé de fonds en comble ? perfide & infame nation, fautil qu'un Roy si doux & si debonnaire, de qui la justice moule les actions, & pour qui le ciel vous distille tant de mal'heurs soit contraint de sortir de son siege la verge à la main, pour punir vos rebellions & effectuer par force ce que sa douceur plus que admirable debvroit mettre à chef, & acquérir sur vous.

Depuis le iour fatal que vos gens commencerent à pulluler dans le Royaume, depuis que Calvin eut envenimé ceste Monarchie de ses monstrueuses & damnables propositions, on n'a veu

---

[1] BASSOMPIERRE F. de, *op. cit.*, 1877, t. 1, p. 210-214.

[2] Bibliothèque Nationale, département des imprimés, 8 LB 36 – 2044.

naistre que malheurs, que desolation, que calamitez publiques, que guerres, que discorde parmy la France, cest Empire aparavant le se-jour de la paix & la demeure ordinaire des vertus où avec seureté elles avoient restabli les antiennes richesses du Siecle de Saturne, & fait renaisre la maiesté auguste de nos premiers peres, & des sacrez reiettons de l'Église, a esté d'autant rabaissee de son premier degré qu'auparavant il avoit un ascendant advantageux sur les autres parties du monde, nos temples auparavant l'honneur de l'Europe & où Dieu estoit vrayment recogneu furent la carriere, où vos fureurs bornerent leurs courses, pillans, bruslans, saccageans, & ravissant toutes les richesses qui s'y rencontroient, vousy avez exercé mille & mille cruautez & insolences, mais depuis quelques temps où vous a porté vostre rage effrenee ? n'avons-nous pas veu à nos yeux, depuis deux ans toute la Guienne, le Languedoc, Gevodam, Vivarets, Poitou & autres provinces souffrir des extorsions estranges pour vostre suiect ? quelle pillerie n'a exercé Soubise au Poitou ? : (mais il en payé les arrerages) que n'ont pas fait ceux de La Rochelle & de Montauban, sur leurs voysins mesmes, & sur ceux qui estoient de leur religion ! que n'a on point excogité à Nismes, Castres, & Mont-pellier, pour s'opposer directement au service du Roy, en vain pourtant : car tost ou tard il faut succomber & quitter cest os si long temps rongé par vous, il faut demordre & abandonner les places où vous avez delibéré d'establir vostre Empire, voicy des iours qui vous sont bien caniculaires & climateriques. Avec combien de regret voyez vous tous les iours empieter de nouvelles places sur vous, avec quelle douleur voyez vous tant de lauriers & de palmes se ioindre aux victoires & troiomphes du Roy, pour luy faire une guirlande qui fera eternellement reverdir son courage ? mais il vous faut prendre patience, l'Église de Christ ne sera pas tousiours affligee, le troupe esleu ne sera pas toujours tourmenté des loups, il faut tacher à prendre courage & ne perdre du tout vostre premiere vigueur, voicy un COURT-BOUILLON que ie vous apporte pour vous remettre en vostre pristine santé, & vous reintegrer en vos premieres forces, puis que la FORCE vous a quitté au besoin, & qu'il a abandonné la bergerie aussi bien que DU MOULIN vostre pasteur, vous m'accuserez peut estre de trop de temerite de vous avoir preparé ce bouillon en un temps si facheux, & où il semble que le Ciel n'ait des foudres que pour se vanger de vos revoltes, toutesfois ce n'est que l'affection que i'ay à vos merites qui m'y a poussé, ie vous eusse bien aporté un potage blanc pour vous refaire de toutes les camisades qu'on vous a donné depuis deux ans, mais i'ay bien preveu que cela vous eust eschaufé le sang d'avantage, i'avois du commencement quelque intention de vous faire un hacis : mais me souvenant qu'on vous en avoit fait manger un plat dans l'Isle de Rié, & que iournelement le Roy vous nourrit & entretient de telle viandes, i'ay desisté de ma proposition, de vous aporter une capilotade, ou quelque fricassee à la huguenotte eut esté renouveller les anciennes ligues. I'ay mieux aymé vous accomoder au COURT-BOUILLON, puis que de vous mesmes vous aymez LA SAUSSE D'ALLEMAGNE, & le haut goust.

Le lieu où ie vous veux apprester & faire cuire ce Court-bouillon, ce sont vos villes propres qui serviront d'ingrediens à vous mesmes pour finir vos iours, La Rochelle me fournira de vinaigre, Montauban de verjeus, Mont-pellier de poyvre, Castres de cloux de girofle, Nismes d'espice, & Sedan de tous les autres ingrediens necessaires à ce Court-Bouillon, vinaigre qui vous doit faire sentir l'aspreté de ses pointes, le goust indigeste de la crudité, verjeus qui ne laissera meurir d'avantage vos desseins, & vos monopolles ains par un restringent a ce requis vous coupera l'herbe sous le pied, pour vous faire savourer l'acrimonie de son goust, poivre qui vous eschaufera le sang, que la pleuresie butinera le reste de vos jours, cloux de girofles qui doivent enfin vous faire sentir les pointes de l'ire du Ciel, espices qui feront que le procez ne sera iugé qu'à vostre desadvantage, & pour couper court parlant de Court-Bouillon, ingrediens qui par la mixtion dangereuse de leur nature doivent bien tost engendrer en vous des qualitez contraires, qui vous contraindront de quitter la place. C'est a toy BOUILLON, qui iusques icy a si bien fait la chattemite, pour se ioindre aux Raistres, que toy & tes compagnons ont fait venir à leurs secours, c'est à toy, a qui le premier ie veux bailler à humer ce Cour-bouillon, iusques icy ie n'ay fait que la Sausse, les Raistres me serviront de poisson, ou pour mieux dire de poizon, pour vous faire tous succomber sous vos revoltes, Monsieur de Nevers Prince genereux sera celuy qui vous contraindra de l'avaller malgré vous, Mansfeld y trouvera de quoy contenter ses appetits, mais garde la queuë, on ne les laissera pas venir iusques à Auneau, la frontiere est assez capable de les ensevelir, pour Nismes & Castres rien neur servira d'avoir le Duc de Roan,

avec eux M. le Prince leur fera avaller ce Bouillon, à Mont-pellier, il y fait bien chaud pour les habitans qui sont desia à demy poivrez, le Roy leur donne d'estranges restringens, & le Duc Dediguieres qui ne soubliera pas a leur faire humer le potage il se souvient encor de l'afront qu'on luy fit au massacre du President du Cors qu'il y avoit envoyé, rien ne leur servira d'avoir toute l'escholle de medecine avec eux pour consulter leur maladie, puis qu'une pleuresie ne consiste qu'en la seignee, il y a de bons Chirurgiens en l'armée du Roy, monsieur de Zamet leur a desia monstré, que nonobstant la peur qu'il leur donna, il sçeut bien tirer du sang de leur troupes dernierement, pour Montauban, puis qu'il fournit le verjus, c'est bien la raison qu'on luy face prendre ce Court-Boüillon à demi cuit, Monsieur de Vandosme luy fera ce bon office, à fin de relever les citoyens des fatigues qu'ils ont eu depuis le commencement du siege, quant à La Rochelle, elle aura moyen avec le temps, de mettre de l'eau en son vin, ie sçay bien qu'elle trouvera ce Cour-Boüillon bien aigre, il faudra pourtant l'aaller, Monsieur le Comte de Soissons, & Monsieur de Guise qui tienent les advenuës, sçauront bien prendre le temps, & l'occasion de luy donner cest ingredient, cela luy donnera des sincoppes, mal de cœur & indigestions d'estomach, mais en ce cas le meilleur sera de prendre patience, & de prier Dieu pour les mal-traittez & ce que ie trouve de pire est que les medecins de Montpeiller ne pouront venir au secours : car ils sont bien empeschez.

Maintenant ie reviens à toy viel & antique Saturne, qui aux derniers iours & dans l'extremité de ta vie, devrois plustost faire bastir sa sepulture que de souiller ta viellesse d'une si infame & perfide rebellion ; chose estrange que la revolte fait en nous de si grandes & prodigieuses metamorphoses, quel honneur crois tu que rendra la France à tes cendres, quel titre, quel epitaphe graveront les François sur le marbre infortuné de ta tombe, puis qu'au temps ou tu devoirs faire preuve de ta fidélité envers le Roy, de qui tu as receu de si grands & advantageux privileges, tu minutes la ruine de son estat, provoques les estrangers à venir en son Royaume, & taches par tout moyen de t'opposer aux iustes entreprises de son princes ? falloit il apres tant de bien-faits, tant de graces speciales que t'a prodigué le feu Roy, & une infinité d'autres particularitez concedees par sa Majesté heureusement regnant, que tes vieux iours fussent ternis & obscurcis, d'un si noir & tenebreux brouillas de revolte, ou est ceste ancienne prudence, de qui autrefois tu as fait reussir de si bons & salutaires effets, où est ensevelie ceste sagesse qui t'a tousiours signallé entre les premiers de ton temps, bref, où est la foy & le respect que tu dois à ton Souverain. L'on me dirai icy que iusques a present tu n'es sorti des bornes de la neutralité & qu'à iuste tiltre on ne peut accuser une personne de qui les actions exterieures, n'ont porté aucun tesmoignage de revolte & de souslevement, toutesfois qui que tu sois blanc ou noir, ou que tu ayes esmeu les Reistres à venir en France, ou que tu te dises bon serviteur du Roy, ie viens pourtant t'apporter ce Bouillon, comme à celuy qui m'en a fourny les premiers ingrediens : car aussi bien ie pronostique que tu és ja fort cassé & indigeste de l'estomac aussi bien que d'esprit. Ceste medecine te fera peut estre revenir le cœur, si tu aymes le haut goust, car elle est assaisonnee à la sausse des Reistres d'Allemagne qui seront enfin contraints avec tous les partialistes de ce Royaume de prendre ce Court-Boüillon a leur despens : car ie crois qu'il n'y a personne en France qui les voulut defrayer le long du chemin, c'est une chose qu'on doit admirer dans ce Royaume, & qui a tousiours esté tenuë pour veritable parmi les estrangers que tant plus qu'il estoit oppressé de guerre & de soldats, plus il a fait paroistre les esclats de sa grandeur, son repos est tellement marié & conjoint a son infortune, que parmi les perils les plus dangereux il a trouvé le calme d'une douce tranquillité de sorte que ie peux dire que la France s'erige des trophees de ses propres demembremens, sa grandeur se retrouve parmi sa bassesse, ses plus riches triomphes ne sont fondez que sur ses demolitions, bref autant que ceste province sembloit butinee & oppressee de tout costez, ça esté alors qu'elle a fait voir la genereuse resolution du courage qui organise son interieur : mais puisque tant de divers personnages doivent en bref prendre de ce Boüillon, il n'est pas hors de proposd'en presenter à Monsieur Mansfeld en son vivant, un des plus insigne Bastard que fit iamais sa mere, ie ne sçay pas comme il entend de prendre ceste casse : mais ie crains fort qu'on ne luy fasse prendre ce Boüillon bien chaud, on ne luy donnera pas la peine de venir iusques à Auneau, on ne le veut relever de cette fatigue, & faire la moitié du chemin pour luy, aussi ce seroit trop de peine a un homme qu'on dit avoir les gouttes, & estre trainé dans une littiere de venir chercher si loin sa sepulture, outre que d'autre costé les champs d'Auneau sont si remplis des carcasses de leurs

confreres, qu'il ny auroit point place pour eux, la Meuse est le lieu destiné, & les limites de leurs courses a tout le moins ils auront ceste saveur apres avoir gousté du Court-Boüillon qu'on leur prepare, qu'il ne mouront point sans boire aux François. »

b. ***Les cris du peuple ; envoyés au ciel, contre les ennemis de la paix, adressés au duc de Bouillon*** [1]

« La Tour est elle quarrée ? Ouy : les Bouïllons flancans ne seront-ils rien ? Non : car elle est vers les marais.
Marais, qui embourbans n'embourbent ceux qui plantent leur renom vers le Ciel.
Le Ciel n'estant le firmament que d'une chose qui çà & là courante est fixe.
Les rapiditez du mobile à l'autre le tesmoignent, comme la perpétuité de leur harmonie.
Harmonie, qui dans son concert concerte avec l'humanité.
Humanité, concertans avec elle par la domination animée qu'elle a, ferme aux intelligences par la splendeur de la divinité tous les moyens qui pourroient luy causer un mauvais accord.
Accord, si mauvais estoit, perdroit & le son, & rendroit ceux qui l'entendroient stupides en l'accent qu'ils desireroient en avoir.
Stupides, quand encrez sur la terre qui pousse les eaux par evaporation iusques à l'astre qui rend une iournaliere clarté à tout le monde, ne regnoissoient comme la region de l'air evaporant tout en soy, reduit tout en l'air, air, ie dis fumée.
Fumée, causée par des fuliginations, tesmoigne ce qui est du Soleil,
Soleil qui esclairant & esclatant par son bril lumineux, tant les astres par sus luy, que les creatures dessous luy, iettez en des tenebres non Cymmeriennes, mais tenebreuses à toute eternité.
Les ames qui causent aux corps lapeine que maintenant ils endurent.
Le resultat fait trembler Vulcan sur son enclume avec ses Cyclopes : Car les os de la terre forcent Iuppiter de froudroyer tout. Alle donc Mulciber son Æthna où il voudra, on peuplera toutes plages, bien que circonvoisines & de soulphres & de mers.
Les bataillons sont bons, les vents en pouppe. Courage Iuppiter, Dieu aidant en tout triomphera Mars, Neptune & Pluton : que peuvent ils si il se seoit sur le siege celeste de la paix ? Siege des Sedants, ie dis soyants sur les marches sans bourbe des Bourbons.
Bourbons fondez sur les prieres de Beatrix secondée de Louis vous portent par les clameurs du peuple & du Celestin, qui directement presente à la Divinité ce qui se passe, que vous ayez à vous seoir sur ceste saincte marche de l'Union.
Ie ne parleray du bon Robert de la March : car ie croy qu'il fera reiaillir les Bouillons dela bonté infinie sur les fleuves non courans de Beauvoisin.
Vous pouvez beaucoup, ie dis tout, faicte que l'on benisse tout.
De ma part ie croy, que comme vous devez estre un vray Capitaine, vous aimerez autant, mais plus le repos que la guerre.
Vostre naturel vous y porte,
Comme aussi La Tour, Tour & rempart des Bouillons de la concorde que nous esperons des eauës que vous espandrez sur le parterre des champs qui grissonnez qui sont ne verdoyent plus par le labourage perdu.
Si vos ancestres si genereux & saincts qu'ils ont esté pouvoient par permission divine vous parler, ils vous coniureroient par nos prieres à cet effect. Faictes le, & vous ferez le vray siege de la gloire des glorieux François. »

c. ***Lettre de Monsieur le duc de Bouillon au Roy, sur la déclaration publiée contre luy sous le nom de Sa Majesté le 13 février 1617*** [2]

« SIRE,
M'estant plusieurs fois adressé à vostre Maiesté par mon debvoir & par vostre commandement, afin de recevoir de vostre main royale les effects de la protection que de long temps, par traicté solemnel, il a pleu aux Rois vos predecesseurs & à vostre Maiesté octroyer à mes prédecesseurs

[1] Bibliothèque Nationale de France, Département des Imprimés, 8 LB 36 3449.
[2] Bibliothèque Nationale de France, département des imprimés, 4-LB36-943.

Princes souverains de Sedan & à moy, contre tous ceux qui voudroient entreprendre en quelque façon que ce soit sur ceste souveraineté : & ayant donné advis à vostre Majesté des desseins & entreprises que les estrangers, qui n'aiment la grandeur de vostre Couronne, y proiettent depuis quelque temps, ie me promettois de vostre bien-vaillance ce que la iustice de ma demande, la réputation de la France, & la necessité de ma conservation m'en faisoit esprérer : mais au contraire i'ay veu une déclaration publiée sous le nom de vostre Majesté ; par laquelle sans expression de cause (aussi n'en pouvoit on trouver de légitime,) ie suis déclaré criminel de leze Maiesté. Et dès auparavant, Sire, & depuis ladite déclaration les gens de guerre qui ont esté mis en garnisons es environs de madite souveraineté, particulièrement le sieur de Vaubecourt ont exercé indifféremment toutes violences & actes d'hostilité sur mes subiects. Ce que i'ay supporté iusques à présent avec une grande patience, pour la seule révérence & respect que ie doibs à vostre Maiezsté, près de laquelle tout libre & seur accès m'estant dénié, ie vous supplie très humblement, Sire, me permettre de me plaindre en public, du tort et de l'injustice qui m'est faicte soubs vostre nom, par ceux qui abusent de vostre authorité avec telle licence qu'ils font cognoistre assés évidemment par leur déportemens qu'ils n'ont aucun but ny dessein que la dissipation de vostre Estat, & l'entière ruine de vos bons & plus fideles subiects & serviteurs, qui ne se veulent soubmettre à leur tyrannie. Les pretextes qu'ils prennent, Sire, par ladicte déclaration, pour rendre coulpables Messieurs les Ducs de Vendosme, de Mayenne, & marquis de Coeuvre, sur ce qu'ils ont levé des gens de guerre, faict fortifier leurs places, & payer de vos deniers les garnisons qu'ils ont mis en icelles, afin de les pouvoir défendre & conserver soubs vostre authorité & pour vostre service contre les attentats & entreprises secrettes qu'on y proiettoit tous les iours, ne me regardent ny peuvent toucher en aucune façon, & néantmoins ils sont si iniustes & passionnés, d'en faire un crime commun, & sans distinction me rendre coulpable de ces choses, ausquelles si la mesme raison de ma conservation m'obligeoit, & que pour oster la facilité de sembables entreprises i'estois contrainct d'augmenter ma garnison, fortifier les places de ma souveraineté, & lever des deniers sur mes subiects, ie ne serois obligé d'en rendre raison ny prendre ailleurs ordre ny commission pour ce faire. Et cette différence n'ayant esté faicte par ladite déclaration plus par dessein et malice que par ignorance, c'est un tesmoignage asseuré de la haine qu'ils me portent, principalement à cause de la Religion dont ie fay profession, & qu'ils n'ont autre but par un telle iniustice que de vous faire rompre le traicté de ma protection afin de m'exposer, & les Églises qui sont recueillies soubs mon authorité, à la violence & oppression de tous ceux qui y voudroient entreprendre. Et d'autant, Sire, que par ladicte déclaration, ils semblent m'imputer que contre vostre service, ie me suis ioinct, & associé avec lesdits Princes & avec Monsieur le Duc de Nevers, s'il plaist à vostre Maiesté distinguer les causes de leurs prétextes, elle recognoistra qu'ils ne me peuvent blasmer avec raison d'aucune action publicque ny particulière qui contrevienne à l'obéissance que ie doibs à vostre Maiesté comme vray & naturel François, ny au debvoir & fidélité d'un premier Officier de vostre Couronne. Mais voicy mon crime, Sire, c'est que j'ai osé parler du Mareschal d'Ancre, & de ses adherens, que i'ay touché cest ulcere, d'où découlent tous les maux qui travaillent auiourd'huy vostre Royaume, que ie me suis ioinct avec lesdicts Princes aux tres-humbles remonstrances qui vous ont esté faictes, pour en descouvrir les playes aux yeux de Vostre Majesté, & la supplier d'y applicquer les remedes, que toute la France attend avec souspirs de vostre main salutaire, & de ne pas permettre que l'innocence de Monsieur le Duc de Nevers, fust opprimée par l'iniustice & violence dudict Mareschal d'Ancre, puis qu'il se soubmettoit à se iustifier, soit pres de vostre personne ou en vostre Cour de Parlement, contre les calomnies dont on s'est servi pour le rendre coulpable, n'ayant désiré pour cest effect que le seur & libre accès que tous subiects doivent attendre de leur prince. Ce sont ces remonstrances, Sire, lesquelles furent aussi tost supprimees afin qu'elles ne vinssent à vostre cognoissance, qui ont attiré ceste declaration sur moy aussi bien que sur les autres Princes, Seigneurs, & Officiers qui y sont compris, avec lesquels ie suis & demeureray très estroittement ioinct & associé, & avec tous autres qui se porteront au restablissement de vostre authorité, & la conservation de vostre Royaume, contre ledict Mareschal d'Ancre, ses fauteurs & adherens, lesquels ayant eu le pouvoir de faire violer la foy publique, font cognoistre par leurs effects qu'ils en ont encor assés pour contraindre vostre volonté, à rompre & abandonner ma protection, laquelle m'estant deniée ouvertement, quoy que ie me sois mis en tout devoir de la recercher, & qu'au contraire on

exerce des actes d'hostilité sur mes subiects, ie suis forcé & contrainct d'opposer la force à la force, & d'user de toutes voyes et moyens legitimes, pour empescher les ennemis de vostre Estat, domesticques ou estrangers, de triompher de la ruine de cette placesi importante & si utile à vostre service & à la France, pour laquelle ie la conserveray, avec l'ayde de Dieu, & i'espere qu'il estendra sa bénédiction sur ma iuste defense contre une telle oppression, & fera tomber sur les autheurs de nos miseres la ruine qu'ils prétendent de vostre Estat, & de vos plus fideles serviteurs, tel que ie seray tousiours, ainsi que la nature & mon debvoir m'y obligent, & ne tiendray iamais ma vie bien employée que lors que ie pourray tesmoigner à V.M. avec combien d'affection & de fidélité ie suis,
SIRE,
Vostre très-humble, très-obeissant, & très-fidele subiect, & serviteur
HENRY DE LA TOUR
De Sedan, le XVIII février 1617. »

d. ***Lettre de Monsieur le duc de Bouillon,… envoyée à Sa Majesté, le vingt deuxiesme de juin 1621***[1]

« SIRE,
I'ay pensé estre obligé de donner advis à V.M. que depuis la publication de sa déclaration, du 27 du mois passé, plusieurs de ses subiects faisans profession de la Religion Reformee de toutes conditions se sont retirez en ce lieu avec leurs familles, par la crainte qu'ils ont de ne pouvoir désormais demeurer en seureté en leurs maisons, ny continuer avec liberté l'exercice de la religion, dont voicy les raisons qu'ils m'en ont representées : A sçavoir que ceux qui ont en haine leur religion & ont coniuré leur ruyne se sont servis du mescontentement de vostre Majesté, contre l'Assemblée de La Rochelle pour excister son indignation, non seulement contre les particuliers Deputez en icelle, mais aussi en general contre tous ceux de ladite Religion. Ce qui a causé depuis quelque temps lesapprehensions & deffiances qui ont esté presque universelles entre vosdits subiects, iusques à ce que vostre Majesté par sa déclaration du 24 Avril, fit cognoistre que son intention estoit de maintenir & faire exactement observer ses Edicts pour ceux qui demeureroient en devoir & obéissance sous le benefice d'iceux, lesaquels elle prenoit en sa protection mais qu'à peine ceste Déclaration fut publiée, que ceux qui ont rendu toute obéissance sous la foy publique d'icelle ont veu des effects tous contraires par les changemens faicts à Saumur, Gergeau & Sancerre, qui sont places de seureté par le desarmement qui a esté faict par authorité publique en divers endroits, suivi des sermons de quelques prescheurs passionnez, lesquels pour animer les peuples contre eux, leur ont proposé, esme en présence de V.M. que c'estoit un moyen d'acquérir le martir que de courir sus à ceux qu'ils appellent hérétiques. Que par là il estoit aysé à iuger qu'on vouloit par degrez advancer leur ruine proiettee par un dessein general, dont l'assemblée de La Rochelle n'estoit que le prétexte, lequel paroissoit plus clairement par les procedures extraordinaires & sans exemples que tiennent les Officiers de Vostre Maiesté en l'exécution de ladite déclaration, par lesquelles ils obligent indifferemment tous ceux de ladite Religion quelque obeyssance qu'ils ayent rendue mesmes les femmes & les enfans iusques à l'aage de quinze ans, de faire des sermens & protestations qu'on veut par toutes sortes de rigueurs extorquer d'eux contre leurs consciences & la liberté des Edicts, les retenans par fois dans les villes, & les empeschans d'en sortir mesmes du Royaume, & de transporter ou disposer de leurs biens en façon que ce soit, ne restans (comme ils disent) que de leur commander d'aller à la Messe & les contraindre par force à croire ce qu'ils ne croyent point, sans leur laisser mesmes l'option & liberté de satisfaire à ce qu'on requiert d'eux, ou de se retirer ainsi qu'il s'est tousiours pratiqué és plus grandes rigueurs pqu'on a autres fois exercees à l'encontre d'eux ou de leurs peres. Que pour eviter ce danger auquel ils se voyent exposez, paroissant manifestement par les effects, que c'est au general de ceux de la Religion qu'on en veut, ils ont mieux aymé pour ne défaillir à ce qu'ils croyent devoir à leurs consciences se retirer, quoy qu'avec péril, abandonner leurs maisons & souffrir en leurs biens la rigueur des peines dont ils sont menacez, quoy qu'ils n'estiment pas les avoir meritees, estans iusques à ceste heure demeurez en obeissance, & protestans vouloir continuer

[1]Bibliothèque Nationale de France, Département des Imprimés, 8-LB36-1663.

en la subiection nturelle qu'ils doivent à Vostre Maiesté comme ses tres humbles subiets, ayans pour cet effect choisi ce lieu plustost qu'aucun autre, par ce qu'il est en la protection de vostre Maiesté. En ceste occurrence, SIRE, voyant arriver tant de personnes misérables, tant de vefves et d'orphelins, dont les plaintes, les larmes & les gemissemens pourroient esmoouvoir à pitié & compassion les plus insensibles, ie n'ay pas creu leur devoir fermer mes portes, non plus qu'autrefois mes predecesseurs ont fait en semblables occasions, ny leur denier la retraitte qu'ils m'ont demandé dans mes terres. Et sur ce suiet, SIRE, i'oseray dire à vostre Maiesté avec l'humilité & le tres-humle respect que ie luy dois, que ceste procedure extraordinaire qui se tient sous vostre nom par vos Officiers, & que i'estime aller plus avant que vostre intention, apporte à vostre Estat des inconveniens beaucoup plus grand que peut estre on ne la preveu, & qu'on ne le represente à vostre Maiesté, laquelle avec le temps pourra recognoistre que ceux qui luy ont proposent une grande facilité à ruiner & dissiper ses subiets de ladite Religion par la force se ses armes & autres rigieurs, n'en croyent pas pourtant l'execution si aysee, ne desirans que de les mettre au desespoir, afin d'aigrir tellement le mal que le remede n'y trouve plus de lieu, & ne veulent qu'estre armez sous ce prétexte, ny en ayant point de plus plausible pour faire valoir leurs interests particulier plus que l'authorité de vostre Maiesté & de son Estat, qui n'en peut en fin ressentir qu'une desolation & calamité déplorable. Cela me faict supplier très humblement vostre Maiesté de vouloir donner la Paix à son Estat & seureté à ses subiets de la Religion par l'obersvation & excution de ses Edicts, & de considérer qu'on leur veut faire rendre par contraincte, & par force luy sera moins certain & asseuree, & luy doit estre aussi moins agreable que si elle estoit libre & volontaire, & que vostre Maiesté recevra beaucoup plus de contentement de faire apporter quelque moderation à l'execution de ladite Déclaration & d'arrester les rigueurs extraordinaires de ses officiers, qu'en les laissans continuer, rendre le mal sans remede, & oster tous moyens à ceux qui désirent le ien & repos de vostre estat d'y contribuer ce qu'ils doivent, ainsi que ie feray tousiours avec grande affection en ce qui sera de mon pouvoir. Ie supplie aussi très-humblement vostre Maiesté, ce lieu estant en sa protection de faire pourveoir par son autorité, que ceux qui s'y viennent retirer pour la liberté de leurs consciences n'en soyent point empeschez ny en leurs personnes, ny en leurs biens, ny molestez par les chemins, ainsi qu'ils sont avec toutes sertes de vexations & indignitez. En quoy j'adjouteray que que quelques devoirs que j'ay rendu iusques à ceste heure, & quelque contentement que V.M. ait tesmoigné en avoir receu, nonobstant les asseurances qu'il luy a plu me donner par plusieurs lettres, qu'elle m'a faict l'honneur de m'escrire qu'elle feroit pourvoir au payement de ce qui m'es deub à cause de ladite protection, je n'en ay depuis plusieurs années ressenty aucun effect, ainsy que je l'ay cy-devant représenté à ostre majesté par mes lettres du 7 avril dernier, sur lesquelles je n'ai eu aucune response, quoyque les armes des voisins m'ayent obligé depuis quelque temps à augmenter ma garnison pour prendre plus soigneusement garde à la conservation de ceste place pour le servce de votre Majesté, & de la France , & d'y faire pour cet effect beaucop plus de despense que je n'avois accoustumé, laquelle je suis contrainct de continuer & porter toute entière, par ce que ceux qui ont charge de vos finances n'y apportent aucune considération, soit qu'ils n'en ayent commandement de vostre Majesté, ou que la hayne commune qu'on porte à ceux de la Religion s'estende aussy sur moy, qui fais mesme profession, & que cela me prive des effects de la bien-vueillance de vostre Maiesté, de laquelle attendant les commandemens & les tesmoignages de sa protection, ie demeureray,

SIRE,
Vostre très humble, & très obeyssant, é très fidele subiet et serviteur,
HENRY DE LA TOUR.
De Sedan, le 22 juin 1621. »

14) Commission du prince de Condé au duc de Bouillon

« DE PAR MONSEIGNEUR LE PRINCE,

Il est ordonné aux Recepveurs des Tailles Taillon & creuë du Grenier à sel du Domaine des Aydes nouveau et subsides & traite foraine establies en l'Eslection d'Esparnay, de mettre incontinent és mains de ceux qui seront commis par le Duc de Bouillon : Tous & chacuns les deniers qu'ils ont a present en leurs mains, ou qu'ils auraon cy apres procédés de leur receptes du quartier de Juillet dernier & de faire la plus grande diligence qui se pourra, au recouvrement des deniers du quartier d'Octobre, & ainsi des quartiers suviant, pour & à mesure qu'il y ayra somme notable la mettre és mains desdits Commis qui en donneront leurs quittanes, lesquelles Nous avons validees et validons par ces présentes & à leu refuz qu'ils y seront contraints par emprisonnement de leurs personnes & sans que lesdits deniers ils puissent acquitter aucune chose pour quelque occasion que ce soit soit, sinon en vertu de mandement dudit sieur Duc de Bouillon, auquel au refuz desdits contrevenans de ne satisfaire au contenu cy dessus : Nous avons donné et donnons pouvoir de commettre telles autres personnes qu'il adiveseroit bon estre, pour faire la recepte & recouvrement desdits deniers. Donné à Espernay le 7e octobre 1615. Signé, Henry de Bourbon. Et scellé & plus bas par Monseigneur, BONNET

HENRY de La Tour, Duc de Boüillon Prince souveran de Sedam et Raucourt Comte de Beaufort et Montfort, Vicomte de Turraine Castillon & Cegure, baron de Montgaston Lumeil & Oliergue, Capitaine de cent cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy & premier Mareschal de France, au sieur Gobaille, Salut. Comme pour l'execution de l'ordonnance de Monseigneur le Prince, Touchant la levee des deniers Royaux qui se doibvent apporter és bureaux establis en ceste ville d'Espernay, il soit besoin de commettre personnage suffisant & capable pour faire la recepte generalle desdits deniers, nous a plein confirmés de vos sans capacité suffisance, prud'hommie, fidélité, experience & diligence. À ceste cause en vertu du pouvoir à nous donné par mondit Seigneur le Prince, nous avons commis & député, commettons & députons par ces presentes pour faire la recepte generalle de tous & chacuns les deniers Royaux de quelque nature qu'ils soient tant de l'eslection d'Espernay que des eslections de Reims, Chaalons, Vitry le François & Troyes esquels deniers vous seront mis és mains par les Receveurs particuliers, ordonnez pour faire les receptes particulieres d'iceux en ceste dite ville, dont vous leur donnerez toute quittance necessaire sans employer ni acquitter desdits deniers aucune chose que sur nos mandements & deduire en somme tout ce qui appartient & sera requis pour l'execution de ladite recepte generalle dont nous vous donnons tout pouvoir & mandement special en tesmoin de quoy nous avons signé ces presentes, & à icelle fai apposer le seel de nos armes & contresigne par nostre Secretaire ordinaire à Espernay le neufiesme jour d'Octobre mil six cens quinze, signé Henry de La Tour, & scellees, & plus bas par mon dit seigneur, Justel.

Collation de la presente coppie a esté faite à son original qui a esté à l'instant rendu par nous Notaires Royaux héréditaires au Baillage Prévosté d'Espernay soubs-signé ce iourd'huy 9e jour de Novembre, mil six cens quinze, au bureau desdits Notaires apres midy, signé Charmel, & Perrault avec paraphe.

Par ordonnance de Monsieur le Prince & en vertu de certaines commissions signées de sa main & plus bas Bonnent, en date du septiesme iour du Present mois & an dont coppie est cy dessus transcripte. I'ay soubs-signez François de La Grange soldat des gardes de Monseigneur le Duc de Bouillon me suis transporté au domicille de Monsieur Girard Frison commis à la recepte des Aydes & nouveau subside de l'eslection de Paris auquel parlant à sa peronne, i'ay fait commandement de mettre presentement es mains de Samuel Gobaille estably par Monseigneur le Duc de Bouillon à la recepte des deniers desdites tailles, taillon, creuë du grenier à sel Aydes, nouveau subside & traicte foraine en ladite Eslection par commission dudit seigneur Duc, en datte du huictiesme iou du present mois & an, signée de luy & plus bas Iustel, de laquelle aussi coppie est cy-dessus transcripte, tous & un chascuns les deniers qu'il a ou doit avoir a cause de

sadite repcete lequel Frison m'a fait responce qu'l n'avoit aucuns deniers ce que j'ay prins pour refus. Pourquoy ielay fait é constitué prisonnier pour iceluy mettre & conduire és prison de ceste ville d'Espernay pour obvier au dit emprisonnement & détention de sa personne ledit Frison recepveur a presentement en ma presence baillé audit Gobaille la somme de quinze cens livres, de quoy iceluy Gobaille luy a baillé acquit & par ce moyen ledit Frizon a esté eslargie. Fait à Espernay le 9. iour d'Octobre 1615. Ainsi signé de la Grange. »

(Extrait de *Commission et lettres patantes de Monsieur le Prince et de Monsieur le Mareschal de Bouillon*, s.l., 1616, p. 33-36 (Bibliothèque Nationale de France, département des Imprimés, 8-LB-36-600)).

15) Rumeurs concernant le duc de Bouillon (1594-1623)

Date	**Rumeur mentionnée / Contenu**	**Source**
4 avril 1594	Une rumeur circule en Bretagne et pays de la Loire comme quoi Bouillon est en mauvais termes avec le roi. Duplessis Mornay n'a pas de nouvelles.	*Mémoires et correspondance de Duplessis Mornay, op. cit.*, t. 2, p. 409.
24 mars 1603	M. de Châteauneuf prétend qu'Élisabeth de Nassau fait des levées de gens de guerre. Henri IV, La Force et Ornano sont sur la défensive.	Archives nationales, 1 AP 333, f° 28
27 mai 1603	Bouillon est toujours touché par les calomnies qui l'ont touché	*Ibid.*, f° 35
20 mai 1605	Des rumeurs parisiennes laissent penser qu'Henri IV est hostile à la venue de Charlotte Brabantine à Paris	*Ibid.*, f° 50
30 mai 1605	Rumeurs : après Paris Charlotte Brabantine ira à Sedan	*Ibid.*, f° 51
Eté 1609	Rumeurs pendant sa maladie car il ne peut venir à Paris	*Ibid.*, f° 126
16 juin 1610	Rumeur d'empoisonnement	Archives nationales, 1 AP 334, f° 129
1612	Il se dit calomnié et quitte Sedan	*Ibid.*, f° 114
31 mars 1614	Villeroy a lancé une campagne de rumeurs contre Bouillon qui s'en plaint	*Ibid.* , f° 164
1er avril 1614	Des « faux bruits » circulent en Allemagne contre Bouillon	*Ibid.*, f° 172
13 avril 1614	Rumeur comme quoi les princes continuent à agir à Mézières	Archives nationales, 1 AP 434, f° 122
14 avril 1614	Rumeurs contre Condé et les princes à Paris pour les noircir	Archives nationales, 1 AP 334, f° 166
12 juin 1614	Rumeur : Bouillon a rompu avec Condé, est isolé, veut un accommodement	Archives nationales, 1 AP 434, f° 60
3 juillet 1614	Bouillon écrit à Jeannin concernant des rumeurs à Poitiers	Archives nationales, 1 AP 334, f° 169

1616	Bouillon voudrait la ruine de Villeroy, c'est faux	Archives nationales, 1 AP 434, f° 99
15 février 1616	Rumeur comme quoi Bouillon n'est pas compris dans la paix	Archives nationales, 1 AP 334, f° 186
10 mars 1616	Bruit d'un siège contre Sedan	*Ibid.*, f° 187
1617	Affaire Gignier : ce dernier prétend que Bouillon, le cardinal de Guise, Vendôme, Nevers, Longueville, Mayenne et Chevreuse veulent éliminer Luynes. Après enquête de Déagent, Gignier est exécuté	Marsollier, *op. cit.*, livre 7, p. 71-73
17 janvier 1617	Des soupçons sur la rencontre entre Elisabeth de Nassau et Henri de La Trémoille	Archives nationales, 1 AP 334, f° 194
30 janvier 1617	Bouillon se défend dans une lettre à S.M. d'une calomnie	*Ibid.*, f° 195
11 mai 1617	Elle attribue les attribue les rumeurs à Concini après sa mort	*Ibid.*, f° 197
17 juillet 1617	Des "mauvais bruicts" circulent de nouveau	*Ibid.*, f° 202
5 mars 1618	On leur rend de "mauvais offices" auprès de S.M., une discussion avec la reine est déformée	*Ibid.*, f° 211
12 juin 1618	Valigny est envoyé à Metz rencontrer Épernon. Les Bouillon envisagent d'avance la déformation des propos qui seront tenus	*Ibid.*, f° 219
22 1618	Nouvelles calomnies à la cour	*Ibid.*, f° 221
13 août 1618	Les calomnies ont cessé (d'après Justel) mais leur effet persiste	*Ibid.*, f° 224
6 mai 1619	Ils sont obligés de prévenir des proches pour affaire d'un blanc-seing dont Charlotte Brabantine n'accuse pas réception car ils craignent mauvaise interprétation	Archives nationales, 1 AP 335, f° 250
20 mai 1619	Bouillon est jugé impatient à la cour, on lui fait des belles promesses, ça traîne	*Ibid.*, f° 252
2 juin 1619	Déformation d'un voyage de Le Conte vers Maine	*Ibid.*, f° 256
21 mars 1620	Rumeur de levées à Sedan par Bouillon répandue par Condé	Archives nationales, 1 AP 434, f° 10
12 juillet 1621	Rumeur : Bouillon est-il du côté du roi ? son gendre a choisi ce parti	Archives nationales, 1 AP 335, f° 302
27 septembre 1621	On le paie toujours de calomnies mais les promesses financières à son égard ne sont pas tenues	*Ibid.*, f° 314

8 novembre 1621	On lui reproche de faire des levées or seuls des réfugiés arrivent (et surtout des femmes et des enfants)	*Ibid.*, f° 320
1622	Rumeur supposant qu' il veut profiter de la venue de Mansfeld pour desserrer l'étau autour de ses terres or en fait il n'était pas enchanté de leur présence	*Ibid.*
13 mars 1623	À Paris : rumeur de la vente de Sedan par les La Tour	Archives nationales, 1 AP 336, f° 377

Tableau 27 : Rumeurs concernant le duc de Bouillon (1594-1623)

16) Journal de santé d'Henri de La Tour (1614-1623)

Date	Donnée médicale	Source
Courant 1614	Goutte	Archives nationales, 1AP 434, f° 137
12 décembre 1614	Se porte "fort bien"	*Mémoires* de Duplessis-Mornay, t. 3, p. 689-690.
1er avril1615	Garde la chambre	Archives nationales, 1AP 334, f° 183
Mai 1615	Bonne santé	
24 janvier 1616	Atteint de la goutte	Bibliothèque municipale de Sedan, Section du patrimoine, Ms 370
29 janvier 1616	Est à Berrie pour se reposer en attendant conférence	*Mémoires* de Duplessis-Mornay, t. 3, p. 893
15 février 1616	Goutte	Archives nationales, 1AP 334, f° 186
19 février 1616	Bouillon se déplace avec peine	Mémoires de Duplessis-Mornay, t. 3, p. 914
Février – Mars 1616	Crise de goutte pendant conférence de Loudun	ZUBER H., *op. cit.*, t. 1, p. 151
10 mars 1616	Il a du mal à écrire	Archives nationales, 1AP 334, f° 187
30 avril 1616	Ne peut pas écrire car a mal aux yeux	*Ibid.*, f° 188.
8 juin 1616	Malade	Archives nationales, 1AP 434, f° 115
20 juin 1616	Souffre de la gravelle, crainte d'une crise de goutte	Archives nationales, 1AP 334, f° 189
2 janvier 1617	Se porte bien	Archives nationales, 273 AP 180.
20 janvier 1617	Frédéric Maurice lui sert de secrétaire, mais il va bien et se promène en carrosse	Archives nationales, 1AP 334, f° 198 et 199
4 juin 1617	Se porte bien mais séquelles de la goutte : il se fait porter, Frédéric Maurice le représente auprès du roi, il est faible mais ne souffre pas	Archives nationales, 1AP 434, f° 134
13 novembre 1617	Cloué par la goutte, ne marche plus	
15 janvier 1618	Élisabeth et lui ne quittent pas la chambre, il décline l'invitation au baptême du fils de la princesse d'Angleterre	Archives nationales, 1AP 334, f° 209
29 janvier 1618	Il se remet, une main atteinte, reste dans sa chambre à cause du froid	*Ibid.*

23 avril 1618	Toujours affaibli par goutte, se déplace en chaise à porteur pour participer à la Cène	*Ibid.*, f° 219.
12 juin 1618	Il marche un peu	*Ibid.*, f° 220.
18 juin 1618	Il ne se fait plus porter mais marche peu	*Ibid.*, f° 225-227.
Septembre 1618	Bonne santé : il chasse en carrosse, sans être porté	*Ibid.*, f° 228.
15 octobre 1618	Début de goutte	*Ibid.*
Fin 1618	Très vive attaque de goutte	*Ibid.*, f° 233.
25 janvier 1619	Il se porte « plus pesament qu'il n'a fait »	Archives nationales, 1AP 335, f° 233
12 mars 1619	Se porte bien mais se promène par temps de neige, ce qui risque de déclencher une attaque de goutte	*Ibid.*, f° 236.
8 avril 1619	Va bien mais début de goutte au doigt et rhume	*Ibid.*, f° 245.
12 avril 1619	Très malade, saigné, se porte mieux	*Ibid.*, f° 246.
25 avril 1619	Guéri mais faible, se promène en carrosse	*Ibid.*, f° 247.
1er mai 1619	Malade coup sur coup, se fait porter	*Ibid.*, f° 249.
7 mai 1619	« Mes mauvés yeux me donnant une peu de relasche »	Archives nationales, 1AP 434, f° 69
20 mai 1619	Malade, ne supporte pas ses pilures (vomissements)	Archives nationales, 1AP 335, f° 252
17 juin 1619	Va bien, mais souffre des yeux	*Ibid.*, f° 260.
Fin juin 1619	Se porte bien	*Ibid.*, f° 262.
Eté 1619	Crise de goutte	*Ibid.*, f° 234
Eté 1619	Mauvaise santé	Archives nationales, 1AP 434, f° 22
1er septembre 1619	Se porte bien, voudrait sortir mais le temps est mauvais. Il va dîner en salle appuyé sur deux gentilshommes et soupe dans sa chambre	Archives nationales, 273 AP 180.
24 septembre 1619	Se porte bien	*Ibid.*
15 novembre 1619	Très vive attaque de goutte, fait écrire par Frédéric Maurice	Archives nationales, 1AP 335, f° 269
Novembre 1619	Il a eu la goutte, mais se porte bien	Archives nationales, 273 AP 180.
30 novembre 1619	Guérison, pourra peut-être partir en Auvergne	*Ibid.*
23 décembre 1619	Régime encore plus strict (pas de viande, de la soupe)	*Ibid.*
2 février 1620	Régime strict (pruneaux, viande, biscuit, pas de fruits, poudre digestive)	*Ibid.*
21 mars 1620	Ne souffre pas	Archives nationales, 1AP 434, f° 124
23 mai 1620	Goutte et maladies diverses	*Ibid.*, f° 102.
25 mai 1620	Guéri	Archives nationales, 273 AP 180.
28 décembre 1620	Ne peut écrire à Charlotte Brabantine en raison de l'état de ses mains	*Ibid.*
13 janvier 1621	Mauvaise santé : dort mal, car incommodé	*Ibid.*
22 février 1621	Ne peut écrire à cause de la goutte	Archives nationales, 1AP 335, f° 284
8 mars 1621	Bien portant	*Ibid.*, f° 285.
30 mars 1621	Souffre des mains	*Ibid.*, f° 287.

4 mai 1621	Guéri de la goutte, mais souffre de l'estomac et moralement atteint par les sinistres nouvelles	*Ibid.*, f° 290.
11 mai 1621	Se promène en carrose, mais souffre de l'estomac et ne veut pas s'assujettir au régime	*Ibid.*, f° 293.
24 mai 1621	Se porte bien	*Ibid.*, f° 296.
28 juin 1621	Se porte bien	*Ibid.*, f° 300.
5 juillet 1621	Va bien, affaibli par la goutte	*Ibid.*, f° 301.
20 juillet 1621	Se porte bien, se promène tous les jours en carrosse	*Ibid.*, f° 304.
1er août 1621	Au lit	*Ibid.*, f° 306.
23 août 1621	Se porte bien	*Ibid.*, f° 307.
30 août 1621	Cloué au lit par la goutte	*Ibid.*, f° 308.
7 septembre 1621	Fin de la goutte, petite vérole	*Ibid.*, f° 309.
20 septembre 1621	Traitement par les eaux	*Ibid.*, f° 311.
25 septembre 1621	Chasse en carrosse, ne monte que pour les repas, ne peut plus écrire	*Ibid.*, f° 312.
27 septembre 1621	Se porte bien et se promène tous les jours en carrosse	*Ibid.*, f° 314.
27 octobre 1621	Main très gonflée par la goutte, va bien le jour mais souffre la nuit	*Ibid.*, f° 317.
1er novembre 1621	N'est plus au lit, mais souffre	*Ibid.*, f° 318.
8 novembre 1621	Faible	*Ibid.*, f° 320.
21 novembre 1621	Se porte mieux	*Ibid.*, f° 321.
24 novembre 1621	Avec sa fille Marie, il visite les fortifications	*Ibid.*, f° 322.
6 décembre 1621	Faible	*Ibid.*, f° 323.
4 janvier 1622	Vive crise de goutte, soigné par Maiarne	*Ibid.*, f° 328.
20 février 1622	Syncopes inquiétantes	*Mémoires* de Duplessis Mornay, t. 4, p. 746
1er mars 1622	Se porte bien	Archives nationales, 1AP 335, f° 331
21 mars 1622	Faible	*Ibid.*, f° 334.
11 avril 1622	Malade	*Ibid.*, f° 337.
18 avril 1622	Va bien et se promène tous les jours en carrosse	*Ibid.*, f° 338.
25 avril 1622	Souffrant	*Ibid.*, f° 339.
29 avril 1622	Se porte mieux	*Ibid.*, f° 340.
2 mai 1622	Souffre : vents, douleurs à la cuisse. Application d'un cautère	*Ibid.*, f° 341.
9 juin 1622	Va bien	*Ibid.*, f° 346
22 juin 1622	Souffre des yeux	*Ibid.*, f° 348.
27 juin 1622	Ne garde pas la chambre mais souffre, se couche tôt, boit de l'eau de tête de cerf	*Ibid.*, f° 349.
4 juillet 1622	Se lève tôt, promenade en carrose, pas de goutte mais des vents	*Ibid.*, f° 350.
11 juillet 1622	Goutte et vents	*Ibid.*, f° 351.
30 juillet 1622	Va mieux	*Ibid.*, f° 353.
24 août 1622	Va bien	*Ibid.*, f° 356.
11 septembre 1622	Va bien, chasse toute la journée	*Ibid.*, f° 357.
24 octobre 1622	Vomissements violents	*Ibid.*, f° 362.
11 novembre 1622	Guéri et heureux	*Ibid.*, f° 363.

12 décembre 1622	Grand rhume	*Ibid.*, f° 364.
19 décembre 1622	Souffre beaucoup de ses vents	*Ibid.*
9 janvier 1623	Va bien, un peu de goutte	Archives nationales, 1AP 336, f° 367
30 janvier 1623	S'est bien porté 3 semaines, mais ses vents reprennent	*Ibid.*, f° 369.
8 février 1623	Souffre de ses vents, mais bonne humeur	*Ibid.*, f° 370.
10 février 1623	Souffre de vents	*Ibid.*
13 février 1623	A souffert de la goutte pendant la nuit	*Ibid.*, f° 372.
22 février 1623	Se porte bien et se promène	*Ibid.*, f° 373.
27 février 1623	« Santé fort incertaine, mais meilleure que je ne luy ay veue »	*Ibid.*, f° 374.
6 mars 1623	Se porte bien, se promène en carrosse, il fait beau	*Ibid.*, f° 376
24 mars 1623	Colique graveleuse	*Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg*, p. 256.

Tableau 28 : Journal de santé d'Henri de La Tour (1614-1623)

17) Saisies à Sedan (1580-1624)[1]

Affiche des aides aux pauvres	Janvier	1580
Adjudication anonyme	Août	1581
Ferme de Raucourt		1619
Ferme de Raucourt		1622
Saisie du fief de Bresle	Novembre	1607
Saisie de la Malmaison	Mars	1619
Maison Gouzal Sedan	Juin	1582
Maison Grasses Wadelincourt		1623
Court de noyer (à St-Hubert)		1623
Saisie de Montlouet Sedan		1592
Saisie Belvart Rousseau		1620
Saisie Robert Alexandre		1623-1627
Moulin à poudre Wadelincourt		1619
Maison de Lacroix Haraucourt		1619
Maison Radelet Noyers		1624
Maison Huictaine Haraucourt		1620
Fourneau de Port Nangis		1623
Maison Demanche	Haraucourt	1623
Maison Wuillaume	Hauraucourt	1620
Maison Bonnon	Hauraucourt	1620
Maison Brossart	Raucourt	1623
Maison Molte	Raucourt	1620
Terres du Mong	?	1620
Terres Ranenan	Balson	1623
Maison Frosny	Villers-Cernay	1582
Maison Quiniay	Villers-Cernay	1582

[1] Les intitulés des tableaux sont ceux de l'original (Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, carton 1).

Maison Barthélemy	Douzy	1582
Ferme Petit	Givonne	1582
Maison Boudean	Sedan	1582
Maison Gilmer	Sedan	1643

Tableau 29 : Listes d'affichages à Sedan

1619	Maison de Lacroix	Haraucourt
1620	Maison Guidaurie	Haraucourt
1624	Maison Baudelet	Noyers
1623	Maison Pierre Desnonche	Haraucourt
1620	Maison veuve Domoy Wuillemain	Haraucourt
1620	Maison Poncelet Bonnin	Haraucourt
1623	Maison mineurs Brossart	Raucourt
1620	Maison Thevenin Motte	Raucourt
1620	Terres Henry Damoy	Thelonne ?
1623	Taillandière Raveneau	Balson
1582	Maison Frosny	Villes Cernay
1582	Maison Hubert Guismau	Villes Cernay
1582	Maison Barthelemy et Guillotière	Douzy
1582	Ferme de Jeanne Petit	Givonne

Tableau 30 : Liste de saisies

Index des personnages

A

AERSEN .....10, 11, 459, 570.

ANHALT, Christian d', 388-389, 551, 558, 580, 639, 756.

ARBALESTE, Charlotte 22, 162, 197, 287-288, 290, 348, 455, 520-521.

ARNAULD, Antoine .....571-572.

AUBIGNÉ, Agrippa d', 109, 124-127, 129, 131, 138, 203-204, 206-207, 209-210, 271, 302, 306, 320, 327, 339, 345, 348, 362, 364, 385-387, 433, 438-440, 459, 500, 652.

AUVERGNE, comte d', 20, 43-44, 453-455, 464, 466, 473, 602.

B

BALUZE, Étienne, 15, 39, 42-46, 53, 85-87.

BALZAC, Robert de, ...52.

BARBIN, Claude .....603.

BAR-LE-DUC, Errard de, 32, 281, 511, 516-517.

BASSOMPIERRE, François de, 12, 28, 199, 328, 390, 450, 454, 463, 469, 476, 485, 529-535, 540, 544-547, 579, 581-584, 649, 777-778.

BATUT, ...254, 307, 335.

BAYARD, Pierre Terrail, seigneur de ....54.

BEAUFORT, Annette de, ...68.

BEAUFORT, Marguerite de, ...68.

BEAUJEU, Pierre de,.....51.

BEAUVAIS-NANGIS, Nicolas de Brichanteau de, 172, 462, 485, 530-535, 541, 544, 579, 582, 649.

BELIN, comtes, 13, 21, 44, 112, 116, 402, 410, 424, 427, 430.

BELLEGARDE, Roger de, ... 533-534, 545.

BELLENAVE, seigneurs de..... 52, 248.

BERCHET, Toussaint, 378, 399-400, 501, 774.

BÉROALDE, ... 124, 125, 377

BIRON, Armand de Gontaut, baron de, 156, 167, 170, 188, 196, 245, 252, 284, 311, 331, 332, 334, 354, 356, 357, 753.

BIRON, Charles de Gontaut, baron puis duc de, 15, 19, 20, 25-27, 36, 367-368, 374, 391, 413, 415- 420, 422, 424, 428-430, 439, 447-449, 451-457, 461, 464-467, 469, 471-473, 479, 583, 588, 609, 649.

BOISDAUPHIN, Urbain de Laval, seigneur de, ...542, 599-600, 641.

BONGARS, Jacques, 360, 432, 459, 500, 551, 576.

BOURBON, Catherine de 235, 272, 345, 364, 436, 445, 500.

BOURBON, Charles de, connétable, ... 54.

BOURBON, Charles de, cardinal, ... 436.

BOURBON, Françoise de, 370, 374, 376, 377, 379, 499.

BOURBON, Jeanne de,..... 43.

BOURDEILLE, Henri de, ... 322.

BRANTÔME, Pierre de Bourdeille dit, .61, 130, 133, 172, 197, 246, 276, 310, 386, 431.

BRÉZÉ, Françoise de,.....376, 378, 520.

BROSSE, Salomon de, 497, 509, 524-526, 528.

BUSSY d'AMBOISE, Louis de, 256, 257, 286, 287, 343, 643.

C

CAPPEL, Louis, 377-378, 500, 503, 568, 626, 773-775.

CECIL, William, lord Burghley, 338, 359-360, 432-435, 551, 579.

CHABOT, amiral.....54

CHAMPETIÈRES, Marcelin de, 88, 117, 121, 141, 248, 253, 254

CHARLES III, duc de Lorraine, ... 96, 200, 371, 379-382, 384, 385, 388, 389, 390, 391-393, 396, 397, 398, 412, 416, 418, 420, 438, 445, 452, 474-477, 482, 495, 497, 505, 514, 517, 518, 528.

CHARLES QUINT, 53, 57, 58, 59, 62, 66, 72, 112, 128, 211, 371.

CHARLES VII,.....46, 48, 50, 83.

CHARLES VIII, 46, 50, 51, 52, 76, 98, 248, 372.

CHARLES IX, 24, 133, 134, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 149, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 165, 168, 174, 176, 177, 178, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 196, 198, 201, 211, 218, 219, 220, 235, 240, 244, 257, 305, 334, 432, 438, 453, 459, 473, 479, 542, 650.

CHÂTEAUNEUF, Renée de, 19, 136-138, 143, 199.

CHÂTILLON, Odet de .....104.

CHOUPPES, ... 254, 274, 279

CLERVANT, ...312, 342-343, 350, 362

COCONAT, Annibal, comte de , 142, 187, 196, 220, 239.

COEUVRES, marquis de ..... 565, 602.

COLIGNY, Gaspard de, 60, 100, 103, 115, 120, 138-139, 142, 143, 145, 149, 154, 155, 159, 160, 162, 164-167, 172, 233, 241, 263, 276, 305, 315, 317, 349, 359, 383, 459, 481, 589.

COMBLAT, Jean de,..... 454.

CONCINI, Concino, 18, 159, 207, 249, 484, 485, 529, 541, 565, 578, 587, 593, 594, 595, 599, 600, 602, 603, 604, 605, 606, 608, 610, 615, 616, 624, 642, 647, 648, 650, 789.

CONDÉ, Henri Ier de Bourbon, prince de,161, 172, 178-179, 182, 188-189, 194, 202, 235, 245, 246, 259, 263, 276, 283, 286, 300-303, 315, 317, 332, 333, 339, 346-348, 350, 352-354, 362.

CONDÉ, Henri II de Bourbon, prince de, 21, 29, 35 , 382, 386, 409-410, 422, 485, 505, 529-530, 540, 542, 546, 547, 551, 558, 560, 564-566, 576, 577, 580, 581-582, 585, 589, 591, 593-596, 599, 600-602, 605-610, 617, 631, 641-642, 648, 650, 758-759, 785, 788-789.

CONDÉ, Louis Ier de Bourbon, prince de, 128, 142, 143.

CORNUSSON, François de La Vallette, seigneur de..... 280, 282.

COSSÉ-BRISSAC, Charles II de, 58, 140-143, 167, 171, 187, 191, 239, 286, 432, 539, 542, 601.

COTON, Pierre,.....566-568, 572, 608.

COURTIN, ... 571, 771.

D

DESTIVAUX.....511, 512, 555.
DEUX-PONTS, duc de,.....378, 459, 562.
DIANE DE FRANCE .....559, 571, 771.
DOHNA .....301, 303, 379.
DRELINCOURT .....500, 503, 513.
DU BAR.....15, 44
DU HOUSSAY, Philippe 404, 410, 412, 544, 551, 553, 554, 556.
DU MAURIER, Benjamin Aubery du, 511, 551, 554, 561, 572, 652.
DU MOULIN, Pierre, 10, 459, 500, 503, 540, 569, 574, 640, 652.
DU PERRON, Jacques Davy du, 440, 445, 566.
DUPLESSIS-MORNAY, Philippe, 10, 13, 17, 22, 25-26, 31, 35, 131-132, 162, 197, 271, 300-302, 313, 315, 327, 333-334, 339, 342-343, 345, 348, 350, 360, 362, 386, 387, 395, 417, 419, 423, 436, 437, 438, 439-441, 445-446, 455, 458, 468, 469, 517, 519-521, 551, 552, 554, 569, 570, 575, 584, 586, 593, 619, 622, 630, 642, 649, 650, 652, 753, 790.
DUPRAT, Guillaume Duprat.....115.
DURAS, Jean de, 19, 196, 247, 306, 310-313, 315, 341, 357, 367, 621, 753- 756.
DURFORT, Guy-Aldonce de,.....627

E

EDMONDS.....551, 600, 605, 639.
ÉLÉONORE, reine du Portugal, 57-58, 92-93.
ÉLISABETH Ière, 144, 155-158, 180, 268, 338, 359, 360, 418, 432, 434, 438, 445, 458, 465, 471, 551, 625.
ÉPERNON, duc d’, 141, 294, 452, 473, 77, 588, 591, 595, 608, 615, 633, 650, 789.
ESCARS, famille d'..... 42, 353, 766.
ESTRÉES, Gabrielle d’,114, 305, 399, 433, 478.
ESSEX, comte d', 360, 432-435, 443, 455, 471, 551.

F

FABERT, Abraham de ..... 488, 521.
FERDINAND, empereur, 20, 485, 629, 635, 637-639.
FLAVIGNY, 11, 493, 536, 543, 576, 587, 634.
FORGET, Pierre..... 571, 572, 573, 772
FRANÇOIS Ier, 25, 28, 39, 45, 46, 48, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 65, 66, 67, 70, 71, 72, 91, 93, 95, 105, 106, 111, 126, 128, 129, 131, 134, 136, 157, 231, 309, 371, 372, 553, 580, 637, 649.
FRANÇOIS II, 121.
FRÉDÉRIC IV, ... 459, 551, 575, 634
FRÉDÉRIC V, 20, 37, 459, 485, 551, 562, 574-575, 611, 618, 629, 634-640, 649-650.
FRESNES-CANAYE, Philippe de,..... 445.

G

GOYON DE LA MOUSSAYE, Amaury III de, ... 627
GROLIER, Jean,.....96-97, 129
GUICHARD, 220, 233, 254, 271- 274, 307, 339.
GUILLON, Pierre,..... 586.
GUISE, famille de, 60, 63, 65, 88, 100, 112, 125, 127, 134-135, 139, 140, 142, 145, 149, 151, 159, 161, 162, 164-165, 167-168, 172, 178, 185, 186, 204, 233, 235, 238, 239, 242, 247, 256, 281, 289,

293, 305, 310, 314, 315, 327, 335, 340, 343, 346, 358, 369, 375, 377, 378,379, 380, 381, 382, 384, 388, 397, 403, 478, 547, 577, 585, 588, 595, 599, 603, 607, 650, 781, 788.

GUITRY, ...186, 215, 290, 341, 353.

H

HARLAY, Achille de, 433, 523, 571-572, 771.

HENRI II, 58, 60, 64-65, 72, 83-84, 104, 105, 111-112, 114-115, 119, 121, 123, 128-129, 133, 134, 139, 140, 190, 194, 372, 502, 559, 649.

HENRI III, 24, 84, 109, 116, 134-136, 140, 141, 148-149, 155-156, 162, 166, 170, 172-174, 176-182, 190, 196, 201, 204, 210, 211, 214, 218-220, 226, 227, 232, 233, 235, 243, 244, 245, 247, 253, 255-258, 265, 269, 279, 282, 286, 289, 292, 299, 305, 311, 312, 313, 314, 315, 320, 327, 345, 346, 348, 349, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 362, 365, 367, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 415, 433, 436, 452, 453, 454, 459, 495, 519, 543, 553, 559, 572, 573, 767

HENRI IV, 2, 11, 12, 17-20, 22, 24-32, 35-36, 39, 51-52, 67, 76, 82-84, 104, 106, 121, 124, 132, 134, 138, 142-144, 152-156, 158-159, 161, 164, 172, 175, 177-179, 181-183, 184, 186- 188, 191, 194-198, 202, 203-204, 206-207, 210-212, 215, 219, 221-227, 231-237, 239, 242-248, 255-260, 262- 264, 271-272, 275-276, 280, 286, 289-305, 308, 310-315, 318-320, 324-330, 332-334, 336, 339-362, 364, 367-368, 372-373, 379, 379-399, 402-405, 409-410, 412-425, 427-440, 442-444, 446-450, 452-453, 455, 457-459, 461-467, 469-487, 491, 495, 496, 500, 502, 505, 506, 507-508, 511, 519-520, 523-524, 527, 529, 531-536, 539, 542-543, 545-547, 551, 553, 554, 557, 560-562, 564-566, 571-572, 575, 577, 578, 579-583, 585-590, 592-594, 602, 604, 617, 629, 631-632, 634, 637, 647, 660, 677, 753, 757-759, 767, 771, 788.

HENRI VIII ..... 56, 92, 134.

HÉROARD, Jean,..... 108, 305, 622-623.

HOGENBERG, Frans,..... 395-396, 414.

HOLBEIN, Hans dit le Jeune, ... 92.

J

JACQUES Ier, 338, 359, 471, 551, 562, 569, 574, 575, 585, 593, 595, 600, 618, 638, 640, 649.

JANNON, Jean, 271, 501, 504, 513, 568, 605.

JEAN, comte palatin,..... 459.

JEAN CASIMIR, comte palatin, 220, 222, 288, 301, 338, 359, 360.

JEANNIN, Pierre,11, 17, 523, 551, 573, 591, 598, 618.

JOYEUSE, Henri duc de, 227, 230, 247, 280, 282, 294, 332, 349, 354, 419.

JUSTEL, Christophe, 42, 44, 80, 87, 206, 258, 501, 513, 514, 551, 554, 562-563, 588, 613, 648, 652, 785, 787.

L

LA FIN, Jacques,..... 453.

LA FORCE, Jacques-Nompar de Caumont, marquis puis duc, 348, 357, 442, 580, 786.

LA MARCK, Charlotte de, 12, 15, 21, 25, 26, 32, 196, 205, 345, 360, 367-369, 381, 388, 399, 411, 417, 474, 492, 512-513, 557, 559, 572, 647, 757.

LA MARCK, Guillaume-Robert de,.....26, 294, 301, 365, 369, 379-384, 386, 389, 393, 398, 401-402, 404, 411-413, 474, 512, 514, 518, 757, 760.

LA MARCK, Henri-Robert, 370, 374, 376, 390, 402.

LA MOLE, Joseph-Boniface de, 142, 158, 168, 178-179, 187, 196, 220, 239.

LA NOUE, François de, 176-180, 182, 189, 203, 271, 279, 281, 292, 338, 379, 380, 381-382, 384, 432, 434, 569, 758, 759.

LA ROCHEFOUCAULD, François de, 627.

LA TOUR D'AUVERGNE, Anne IV de, 45-47, 50-53, 54, 61, 64-66, 68-69, 71, 74, 77, 81, 87, 296.

LA TOUR D'AUVERGNE, Antoine de, 45, 51-53, 69, 248.

LA TOUR D'AUVERGNE, Emmanuel-Théodose,..... 14, 42- 44, 87, 174.

LA TOUR D'AUVERGNE, François Ier de, ...45, 50-51.

LA TOUR D'AUVERGNE, François II de, 45, 53, 55, 57, 58, 59, 61, 64, 69, 71, 73, 86, 118.

LA TOUR D'AUVERGNE, François III de, 43, 45, 59, 61, 72-73, 83, 86, 88, 91, 93-94, 97-100, 104-106, 110, 114, 116-123, 238, 240, 249.

LA TOUR D'AUVERGNE, Frédéric-Maurice de, 10-11, 14, 42, 204-205, 228, 263, 372, 394, 476, 488, 505-507, 513, 559, 623, 627, 645, 627, 790, 791.

LA TOUR D'AUVERGNE, Henri II de, dit le Grand Turenne, 13-15, 19, 25, 42, 75, 116, 264, 459, 514.

LA TOUR D'AUVERGNE, Jean de, ... 43, 64.

LA TOUR D'AUVERGNE, Madeleine de, ... 66, 134.

LA TOUR D'AUVERGNE, Marie de, ... 64, 557, 558, 626.

LA TRÉMOILLE, Claude de, 25, 114, 443, 439, 477-478, 509, 551, 557, 622.

LA TRÉMOILLE, Henri de, 10, 477, 536, 550, 551, 557-558, 565, 615, 626, 638, 649, 789.

LE ROY, François II, ... 121-122, 140, 253.

LESDIGUIÈRES, François de Bonne de, 12-13, 35, 227, 263-264, 282, 283, 290-291, 305, 307, 326, 351, 408, 410, 442, 484, 535, 551, 569, 570, 608, 630, 649, 650.

L'ESTOILE, Pierre de, 124, 367-368, 389, 395, 421, 426, 450, 457, 461-462, 474, 536, 564, 587-588, 591, 610.

L'HOSPITAL, Michel de, 139, 142-143, 263.

LIMEUIL, Antoine de,..... 86-87.

LONGUEVILLE, duc de, 60, 595, 599, 602, 787.

LORRAINE, cardinal de, 125, 204, 278, 358, 380.

LOUIS XI,..... 47-52, 62, 68.

LOUIS XII,..... 52-53, 370.

LOUIS XIII, 11, 15, 17-18, 20, 24, 28, 39, 108, 203, 207, 305, 480, 484-485, 488, 509-510, 520, 523-524, 529, 539, 540, 548, 551, 562-564, 567, 576-578, 584,

587, 594, 602, 604, 609, 611, 613-617, 622-623, 625, 629, 630-633, 637, 648-651.

LUX, baron de,.....453, 455

LUYNES, Charles d'Albert, duc de, ...20, 551, 605, 611, 617, 629, 632, 648, 787.

M

MANGOT, Claude,.....603.

MANSFELD, 31, 416, 615, 618-619, 625, 779-780, 788.

MARSOLLIER, Jacques, 14, 24, 136, 146, 147, 149, 173, 177, 179, 262, 277, 278, 290, 295, 302, 306, 314, 349, 360, 385, 387, 421, 425, 432, 437, 578, 599, 600, 603, 635, 637, 650, 757, 788.

MATIGNON, Jacques de Goyon de, 187, 227, 230, 247, 293, 295, 297, 319, 344, 357, 362, 767, 768, 770

MAULÉVRIER, comte de, 12, 32, 381, 401, 402, 404-406, 408, 411-414, 760.

MAUPEOU, Gilles de,.....571-572.

MAXIMILIEN d'AUTRICHE.....51.

MAYENNE, Charles II de Lorraine, duc de, 167, 223, 247, 293-294, 297, 319, 320, 332, 335, 362, 389-390, 417-418, 428, 430, 476, 533, 560, 565, 595-596, 602-604, 610, 615, 650, 767, 783, 788.

MÉDICIS, Catherine de, 17, 18, 35, 64, 66, 67, 69, 76, 87, 91, 98, 104, 111, 123, 128, 132, 134-139, 147-148, 152, 154, 158-160, 167, 169, 173, 176, 180, 182, 211, 220-221, 224, 226-227, 233, 235, 239, 243-245, 247-248, 271, 278, 279, 286, 288-289, 292-293, 295, 310-311, 315, 327, 330, 334, 341, 346, 349, 353-356, 365, 386, 395, 436, 459, 473, 542, 559, 647, 650, 753.

MÉDICIS, Laurent II de,..... 66, 134.

MÉDICIS, Marie de, 2, 12, 17-19, 35, 67, 108, 160, 200, 207, 249, 438, 478, 484-485, 502-503, 509-510, 523-524, 527, 529, 532, 534, 537, 540-541, 547-548, 551, 557, 560, 563-565, 573, 576-578, 581, 584, 587, 589, 593-594, 596, 599, 603-604, 607-608, 611, 617, 629, 632-633, 647-650.

MERCOEUR, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de, 305, 373, 397, 428, 430, 476, 520.

MONLUC, Blaise de, 60, 122-123, 126, 172, 181, 200-203, 206, 230, 261, 276, 281, 310, 324, 431.

MONTAIGNE, Michel Eyquem de, 60, 94, 109, 126-127, 201, 205, 262, 271, 281, 294, 295, 320, 354.

MONTAL, sieur de, ... 249-250, 252, 258.

MONTGOMERY, Gabriel de Lorges, comte de,..... 180, 187, 280, 341.

MONTMORENCY, Anne de, 25, 28, 30, 31, 34, 39, 43, 54, 56-60, 62-63, 71-73, 91, 93, 95-96, 100, 104, 106, 110-111, 120, 123, 128-129, 130, 174, 213, 231, 235, 342, 410, 510, 545, 553, 649.

MONTMORENCY, Charles de, seigneur de Méru, ... 179, 188, 335.

MONTMORENCY, Charlotte de, 479, 485, 529, 546, 565, 580-582, 584.

MONTMORENCY, Éléonore de, 17, 60, 62, 72, 114, 117, 237.

MONTMORENCY, François duc de, 155, 158- 159, 177, 179, 185-186, 239, 242, 244, 365, 559.

MONTMORENCY, Guillaume de, seigneur de Thoré,73, 171- 172, 179, 182, 183, 188, 281, 335.
MONTMORENCY, Jean de, ...71.
MONTMORENCY-DAMVILLE, Henri Ier de, 26, 152-153, 187-190, 192, 224-225, 235, 237, 239-242, 244-248, 257, 259, 263, 275-276, 279, 281-283, 305, 311-312, 326, 333, 342, 346, 357, 373, 410, 473, 542, 559, 581, 753.
MONTMORIN, Gaspard de, 249-250, 252.
MONTPENSIER, duc de, 32, 60, 187, 331, 374, 381-382, 388, 401-404, 408, 414, 471, 478, 572, 757-758, 760.
MORGAN, Thomas Morgan, ...20, 473

N

NASSAU, Charlotte-Brabantine de, ...114, 399, 407, 459, 477, 509, 536, 544, 549, 550, 552, 557, 558, 565, 573, 574, 580, 588, 598, 606, 607, 614, 615, 623, 624, 625, 626, 627
NASSAU, Élisabeth de, 11, 26, 31, 114, 205, 253, 399, 417, 448, 458, 460, 462, 477, 488, 493, 511, 526, 528, 536-537, 549, 550-552, 554- 555, 557-558, 561, 565, 574-575, 587-588, 614-616, 621, 622, 626-627,634, 647.
NASSAU, Guillaume de, dit le Taciturne, prince d'Orange, ...164, 167.
NASSAU, Maurice de, 360, 423, 432, 439, 459, 551, 562, 569, 574, 580.
NEVERS, Charles de Gonzague duc de, 11, 29, 35, 90, 123, 172, 238, 252, 371, 391, 410, 420, 423-424, 426, 428, 495, 502, 504, 514, 517, 519, 528, 542, 551, 565, 596, 601, 610, 619, 650, 780, 783.
NOAILLES, famille de, 39, 42, 58, 69-72, 74, 77, 95, 118, 297, 316, 319, 336, 342, 386.

O

ORLÉANS, Louis d', ... 51.

P

PASIN, Marco Aurelio de, .. 376, 497, 516.
PHILIPPE II, 60, 155, 242, 384, 418, 430, 444.
PHILIPPE III, ... 83, 466.
PHILIPPE III, dit le Hardi, ... 83.
POLIGNAC, famille de ..... 14, 44.
POMPADOUR, famille de .... 42, 316, 318.
PONS, Antoinette de, ... 69.

R

RICHELIEU, Armand Jean du Plessis, cardinal de, 2, 11, 13, 15, 17, 20, 22, 24, 29, 108, 261-262, 412, 476, 548, 603, 606, 609, 611, 616, 629, 631, 638, 647, 648, 651, 652, 668.
RIVERY, Abel, ... 376, 399, 513
RODOLPHE II, ... 381, 582, 635.
ROHAN, Henri, vicomte puis duc de, 2, 12, 18, 20, 25, 35, 43, 60, 207, 354, 404, 484, 538, 552, 562, 570, 577-578, 592, 600-603, 605-606, 609, 611, 613, 618, 625, 629-630, 633, 642, 647-650, 652.
ROSSIGNAC, ... 135, 137.
RUCCELAI, Luigi, ... 485, 611.

S

SAINT-ANTONIN, consuls de 225, 284-285, 298.
SAINT-MARTIN, M. de, ... 504.
SAINT-PAUL, comte de,397, 424-425, 543.

SAINT-SIMON, Claude Henri de Rouvroy, comte de, ...12, 15, 645.
SAINT-SULPICE, 147-149, 172, 248, 257-258.
SARDINI, Scipion, ...571, 771.
SAVOIE, Emmanuel-Philibert de, 60, 242, 408.
SAVOIE, Madeleine de, 60, 63, 114, 120, 129, 235, 365, 581.
SCHOMBERG, Gaspard de, 443-444, 446, 592.
SELVE, famille de .....39, 42, 52-53.
SERRES, Jean de .....351, 586, 644.
SOISSONS, Charles de Bourbon-Condé, comte de, ...187, 301, 478, 560, 650.
SOUBISE, Benjamin de Rohan, 207, 619, 629, 779.
SPINOLA, marquis de, ...607.
STORCH, Peter,.....11.
STUART, Jean, duc d'Albany ....54, 56, 64.
SULLY, Maximilien de Béthune, seigneur de Rosny puis duc de, 2, 11, 15, 17, 19, 24-25, 35, 107, 124, 126-127, 132, 138, 154, 161-162, 197, 202, 205-210, 300-302, 327-328, 339, 341-343, 345, 362, 364, 367, 385-387, 391, 403, 412-413, 418-422, 427, 432-433, 435, 438-440, 442, 444, 450, 459, 461-463, 466, 468, 471-473, 475-476, 478, 481, 484-485, 487, 494, 517, 519, 521, 523, 529-531, 538, 547-548, 551-552, 560, 570, 576, 579, 584, 588, 589-595, 609-611, 616, 633-634, 642, 647, 648, 649, 652.

T

THOU, Jacques Auguste de, 109, 124-128, 131, 138, 203, 204, 206-207, 210, 306, 421, 424, 501, 551, 572.
TILENUS, Daniel, 459, 462, 500, 503, 551, 569, 773, 776, 777.
TUDOR, Marie..... 60.

V

VALOIS, François de, duc d'Alençon, 15, 19, 22, 27, 29, 36, 132-133, 142-143, 146-149, 151, 153, 158, 162, 165, 168, 172, 173, 175-194, 196, 198, 209-211, 215, 218, 220, 222, 232, 235, 238, 239, 241, 243, 244, 255-260, 262-263, 265, 266-269, 275, 278, 286-289, 297, 307, 330, 335, 338, 342-343, 345-349, 362, 386, 436.
VALOIS, Marguerite de, 19, 68, 108, 111, 132, 144, 152, 154-155, 158, 161, 164, 183-184, 202, 205, 219, 235, 243, 271-272, 286, 292, 327-328, 342, 344-345, 349, 354, 364, 433, 478, 522-523, 525, 532, 602, 625.
VALOIS-BOURGOGNE, Charles de, dit le Téméraire..... 47, 48, 53.
VASSIGNAC, ... 254, 318, 555.
VENDÔME, Alexandre de Bourbon, chevalier de,..... 382, 565, 603, 787.
VENTADOUR, Gilbert de Lévis, comte puis duc de, 73, 189, 240-241, 245-247, 249- 250, 252, 279, 318, 461, 767.
VERNEUIL, Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de, 20, 374, 464, 473, 588.
VILLARS, André de Brancas, seigneur de, 19, 425-427, 573.

VILLEROY, Nicolas de Neufville de, 17, 140, 233, 417, 435, 436, 439, 459, 468, 476, 500, 551, 591, 594, 601, 607, 788

VINCI, Léonard de, ... 66.

VITRY, Nicolas de l'Hospital, duc de, 429, 532, 541.

Table des illustrations

Tableaux

Tableau 1 : Objets précieux appartenant au vicomte de Turenne en 1558 89
Tableau 2 : Pierres ornant les objets précieux du vicomte de Turenne en 1558 89
Tableau 3 : Inventaire des armes de François III de La Tour 94
Tableau 4 : Répartition par période des ouvrages 97
Tableau 5 : Ouvrages publiés dans la décennie 1548-1558 98
Tableau 6 : Inventaire de la chapelle du vicomte de Turenne à Joze 103
Tableau 7 : Revenus comparés d'Henri de La Tour et d'autres courtisans 141
Tableau 8 : Distances minimales parcourues par Henri de La Tour (en km) 215
Tableau 9 : Ventilation des lieux fréquentés par gouvernement et par année 217
Tableau 10 : Classement des déplacements d'Henri de La Tour par région et par période 217
Tableau 11: Lieu d'écriture des lettres du vicomte de Turenne entre 1574 et 1589 225
Tableau 12 : Lettres écrites ou reçues par Henri de La Tour et mentions dans la correspondance de tiers 234
Tableau 13 : Personnages les plus cités dans les *Mémoires (1574-1586)* 235
Tableau 14 : Ventilation des occurrences de personnes dans les *Mémoires* et des correspondants 236
Tableau 15 : Nature des ordres donnés par le roi de Navarre au vicomte de Turenne 329
Tableau 16 : Personnages revenant le plus souvent dans la correspondance 551
Tableau 17 : Personnages revenant le plus souvent dans la correspondance 551
Tableau 18 : Répartition des personnages mentionnés dans la correspondance d'Élisabeth de Nassau 552
Tableau 19 : La famille royale dans la correspondance du duc de Bouillon et de son épouse (1591-1623) 561
Tableau 20 : Blessures et maladies d'Henri de La Tour de 1573 à 1591 754
Tableau 21 : Étapes de l'ambassade d'Henri de La Tour (octobre 1590-septembre 1591) 756
Tableau 22 : Les créanciers d'Henri de La Tour pour le rassemblement de sa rançon 772
Tableau 23 : Membres du conseil des modérateurs 773
Tableau 24 : Liste des recteurs 774
Tableau 25 : Principaux du collège de Sedan 774
Tableau 26 : Professeurs du collège 777
Tableau 27 : Rumeurs concernant le duc de Bouillon (1594-1623) 788
Tableau 28 : Journal de santé d'Henri de La Tour (1614-1623) 791
Tableau 29 : Listes d'affichages à Sedan 792
Tableau 30 : Liste de saisies 792

Graphiques

Graphique 1 : Répartition thématique des ouvrages de la bibliothèque du vicomte de Turenne 100
Graphique 2 : Volume annuel des *Mémoires* du duc de Bouillon (en % de pages) 208
Graphique 3 : Proportion des différentes périodes dans la construction des *Mémoires* 209
Graphique 4 : Fréquence annuelle des toponymes dans les *Mémoires* du duc de Bouillon 213
Graphique 5 : Occurrences des noms de personnes par année dans les *Mémoires* 232

Graphique 6 : Occurrences d'Henri de Navarre et des frères Valois dans les *Mémoires* (1565-1586) 255
Graphique 7 : Objectifs des lettres de roi de Navarre au vicomte de Turenne..... 329
Graphique 8 : Structure des dépenses de la municipalité de Sedan dans les années 1590..... 391
Graphique 9 : Matière des ordonnances d'Henri de La Tour..... 489
Graphique 10 : Fréquence des occurrences des personnages dans les lettres d'Élisabeth de Nassau à sa sœur (en %)..... 550
Graphique 11 : Occurrences du duc de Bouillon dans la correspondance adressée au Magistrat de Strasbourg..... 576
Graphique 12 : Conflits remportés par Sully et le duc de Bouillon ou arbitrés par Henri IV (1576-1610)..... 590
Graphique 13 : Rythme des rumeurs concernant le duc de Bouillon dans la correspondance d'Élisabeth de Nassau 614
Graphique 14 : Données médicales concernant le duc de Bouillon, 1573-1623..... 621

Cartes

Carte 1 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour d'après ses *Mémoires* (1574-1586)..... 223
Carte 2 : Le tracé du pont de Torcy..... 393
Carte 3 : Possessions d'Henri de La Tour (années 1590-1610) 407
Carte 4 : Constructions datant de l'époque d'Henri de La Tour à Sedan..... 496
Carte 5 : Déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume en 1574 740
Carte 6 : Déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de 1575 à 1580..... 741
Carte 7 : Déplacements d'Henri de La Tour dans le royaume de 1580 à 1586..... 742
Carte 8 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1574 743
Carte 9 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1575 744
Carte 10 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1576 745
Carte 11 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1577 746
Carte 12 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1578 747
Carte 13 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1579 748
Carte 14 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1580 749
Carte 15 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour avant son départ et après son retour de captivité (1581-1584)..... 750
Carte 16 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1585 751
Carte 17 : Lieux fréquentés par Henri de La Tour en 1586 752

Figures

Figure 1 : Généalogie simplifiée des La Tour d'Auvergne aux XVe et XVIe siècles 45
Figure 2 : Carte de la vicomté de Turenne..... 78
Figure 3 : Plan ancien de la forteresse de Turenne 79
Figure 4 : Armure offerte par Henri VIII au vicomte de Turenne, dite de Genouillac 92
Figure 5 : Henri de La Tour partant assiéger Stenay..... 395
Figure 6 : Le pont de Meuse et la nouvelle porte du Rivage vers 1590 d'après les travaux de l'architecte Marc-Aurèle Pazin 497
Figure 7 : Plans de la ville de Sedan en 1560 et au début du XVIIe siècle..... 498
Figure 8 : Sedan, ville fortifiée (XVIIe-XIXe siècles)..... 515
Figure 9 : Nancy sous Charles III 518

Figure 10 : Site de l'hôtel Bouillon-La Tour au début du XVIIe siècle..... 522
Figure 11 : L'hôtel du duc de Bouillon rue de Seine 524
Figure 12 : Le château fort de Sedan et les espaces d'agrément aménagés au XVIIe 527
Figure 13 : Figure du carrousel de la place royale en 1612 540
Figure 14 : Portrait d'Henri de La Tour, duc de Bouillon, par Moncornet..... 643